





ED. B. ...

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LA SEMAINE
DU CLERGÉ



LA SEMAINE
DU CLERGÉ
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU PRÊTRE

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

- Mgr FÈVRE, protonotaire apostolique. — Mgr PELLETIER, chapelain d'honneur de sa Sainteté.
Mgr BARRIER DE MONTAULT, prélat de la Maison de Sa Sainteté.
Mgr PÉRONNE, évêque de Beauvais. — M. CRAMPON, chanoine titulaire d'Amiens.
M. AURER, chanoine titulaire, historiographe du diocèse de Poitiers.
M. ÉCALLE, vicaire général à Troyes. — M. DESORGES, ancien professeur de théologie,
curé de Ste-Elisabeth à Versailles.
M. PIOT, curé-doyen de Juzennecourt. — M. P. D'HAUTERIVE, auteur du *Grand Catéchisme
de la Persévérance Chrétienne* et de la *Somme du Prédicateur*.
M. l'Abbé FRETTE, éditeur littéraire des *Œuvres de St-Thomas*. — M. l'abbé
LOBRY, ancien professeur de dogme au grand séminaire de Troyes
auteur des *Instructions Populaires*. — M. l'abbé BERNARD, auteur des *Instructions
d'un curé de campagne*. — M. le D^r HETTINGER, auteur
de l'*Apologie du Christianisme*. — M. l'abbé E. DARAS. M. Xavier ROUX.
M. H. FÉDOU, curé-doyen de Nailloux. — M. l'abbé DEFOURNY, etc. etc.

— 0 —

NOUVELLE ÉDITION

TOME VIII

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

SOCIÉTÉ DE LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE ET RELIGIEUSE

13, RUE DELAMBRE, 13

1899

AUG 30 1960'

SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU TROISIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES.

(Joan., XVI, 16-22.)

Les épreuves spirituelles.

Dans le passage de l'Évangile que l'Église nous fait lire à la messe de ce jour, Notre-Seigneur annonce à ses Apôtres que, dans un peu de temps, ils ne le verront plus, mais qu'un peu de temps après ils le reverront *modicum et non videbitis me et iterum modicum et videbitis me*. Il y avait bien tout d'abord quelque chose d'ambigu dans cette parole. Aussi, les Apôtres se demandaient les uns aux autres : Que veut-il nous dire par là ? Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus et un peu de temps après vous me reverrez ?... On pouvait entendre en effet : Dans peu de temps vous cesserez de me voir, car je vais mourir, et dans peu vous me reverrez, car je ressusciterai. Pendant que je serai dans le tombeau, le monde triomphera, il en sera être venu à bout de ses desseins, et vous, semblables à un troupeau sans pasteur, vous serez dans l'angoisse et la désolation. Mais à ma résurrection, qui suivra de près, la joie vous sera rendue, *videbitis me*... Personne ne pourra vous l'enlever et vous serez heureux au milieu des souffrances mêmes. Cependant, mes frères, la suite nous fait voir que le regard de Jésus-Christ ne s'arrête pas à ses apôtres ; il contemple toutes les âmes qui croiront en lui... Et c'est pour elles, comme pour ses Apôtres, qu'il va donner le mot de la mystérieuse énigme de la vie, j'entends cette succession ininterrompue de joies et de tristesses, de jours heureux et de jours ténébreux dont elle se compose.

I. Pour toute âme en effet qui veut se donner à Dieu, il y a les beaux jours, les jours où l'Époux est présent et où, selon la parole de Notre-Seigneur, la tristesse et la peine doivent être bannies (1). Ce sont les jours de ferveur, les jours de générosité, les jours de lumière... Notre-Seigneur est là au milieu de nous, et de son cœur s'échappe une vertu qui guérit toutes nos inlirmités et cicatrise toutes nos blessures. Seulement le temps des consolations spirituelles est ordinairement très-court... il passe plus rapide que la brise embaumée du printemps, *modicum et non videbitis me*... nous sommes pré-

venus ; dans très-peu de temps nous ne verrons plus le divin Maître. S'il s'est découvert à nous, c'était pour nous préparer aux sacrifices d'une vie véritablement chrétienne : comme il ne resta avec ses Apôtres que le temps nécessaire pour les préparer à l'apostolat et au martyre, pour les illuminer les fortifier. *Modicum et non videbitis me*. Les épreuves, mes frères ? Voilà le pain quotidien des âmes.

Dieu en a, mes frères, pour tous ses enfants. Il a les épreuves ordinaires pour les âmes ordinaires... les épreuves de choix pour les âmes qu'il a mises à part et qu'il appelle à lui ressembler davantage. Il y a les épreuves du corps destinées à éteindre le feu de la sensualité... les épreuves du cœur dont la mission sera de détruire la concupiscence et de le détacher des créatures. Il y a enfin les épreuves de la foi, de la charité, les épreuves spirituelles qu'il réserve aux âmes intérieures favorisées du sentiment de sa présence. Ces épreuves que Notre-Seigneur avait certainement en vue sont spécialement la tristesse et les aridités spirituelles. Vous pouvez donc conclure, mes frères, que tous, dans quelque position que vous soyez, vous aurez des jours d'épreuves, des jours où vous ne verrez pas Notre-Seigneur. *Modicum et non videbitis me*... et, de plus, que ces épreuves seront proportionnées toujours à l'état de votre âme. Car Dieu fait tout avec sagesse. Voyons donc spécialement comment Dieu éprouve les âmes plus avancées dans la vertu.

II. Les épreuves, je veux dire les aridités spirituelles, qu'il leur ménage peuvent leur arriver pour deux motifs, comme châtement ou comme une tentation.

Or, saint François de Sales dit que Dieu en punit ordinairement deux choses, savoir : le défaut de simplicité dans les communications avec le directeur de la conscience. « La duplicité et finesse d'esprit exercée en confessions et communications spirituelles que l'on fait avec son confesseur, dit ce bon saint, attire les sécheresses et stérilités ; car, puisque vous mentez au Saint-Esprit, ce n'est pas merveille s'il vous refuse sa consolation : vous ne voulez pas être simple et naïf comme un petit enfant, vous n'aurez donc pas la dragée des petits enfants. » Dieu punit encore par les sécheresses l'immortification des sens et de l'esprit. « Ceux qui sont riches des plaisirs mondains, dit encore le

1. Luc., v, 34, 35.

même saint, ne sont pas capables des spirituels (1). »

Mais Dieu, mes frères, ne se contente pas de corriger, il éprouve. Souvent il envoie le dégoût, l'aridité, les sécheresses spirituelles, comme une messagère chargée de lui montrer ce dont nous sommes capables et ce que valent nos vertus. Le fer s'éprouve au contact du feu et l'âme se purifie dans la tribulation. Il ne faut donc point redouter les épreuves.

Sans doute, il ne faut point les souhaiter ; car nous ne savons pas si nous en retirerons avantage ou désavantage. Quand elles arrivent il ne faut pas s'étonner et encore moins se décourager. Humilions-nous devant notre Dieu, montrons-lui notre cœur comme une terre toute crevassée qui appelle la pluie du ciel et la rosée du matin. Entre tout, il faut mettre humblement en pratique les conseils qui nous sont donnés, quelque vulgaires, quelque simples qu'ils nous paraissent et quand rien ne nous en promettrait un soulagement. Assurément, mes frères, rien ne prouvait au lépreux Naaman que les eaux du Jourdain le guériraient de sa lèpre... Il obéit néanmoins au prophète Elisée et il recouvra la santé. « Dieu, dit saint François de Sales, aime infiniment l'obéissance et il rend souvent utiles les conseils de plus faible apparence, surtout quand ils viennent de conducteurs des âmes. »

Il faut surtout ne pas s'impatienter. Notre-Seigneur nous a laissé la formule de la prière qui doit s'échapper de notre cœur oppressé par les peines spirituelles. « O père, disait-il au jardin des Oliviers, s'il est possible, éloignez de moi ce calice : mais cependant que ce soit votre volonté et non la mienne qui s'accomplisse ! » Point d'impatience, puisque Notre-Seigneur a promis de reparaitre dans peu de temps. *Iterum modicum et videbitis me*. Encore un peu de temps et vous me reverrez. Eh oui, mes frères, nous le reverrons plus radieux, plus tendre, plus affectueux que jamais. Selon la belle comparaison de Notre-Seigneur il en sera de nous comme de la mère à laquelle on présente l'enfant qu'elle a mis au monde. La joie d'avoir un fils, la joie d'avoir enfanté le Christ en nous, nous fera oublier toutes les souffrances de l'enfantement. Et cette joie, ajoute Notre-Seigneur, personne ne pourra nous la ravir. Ni la tribulation, ni l'angoisse, ni la faim, ni la nudité, ni les dangers, ni la persécution, ni la mort, rien ne pourra nous séparer de la charité qui est dans le Christ Jésus Notre-Seigneur (2). Ainsi soit-il.

R. DEGRIN,

curé de Saint-Etienne.

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE

CINQUIÈME JOUR

COMMENT DIEU EST AVEC MARIE.

(*Dominus tecum.*)

Ce sujet paraît plus spéculatif que pratique. N'est-il d'autre avantage que de nous faire pénétrer plus avant dans l'intelligence de la doctrine, ce serait un premier profit, mais il nous mènera plus loin si, à la connaissance des titres de Marie dans ses rapports avec Dieu, nous savons conformer nos sentiments et proportionner nos efforts. Disons le une fois pour toutes : les esprits, parmi nous, sont devenus trop exigeants et trop difficiles ; nous cherchons toujours, nous voulons raffiner sur tout, et quand il s'agit de tirer des conséquences pratiques, nous nous réduisons au minimum. Soyons plus accommodants, nous deviendrons plus généreux.

Dieu est avec Marie comme Père, Fils et Saint-Esprit. Marie est Fille du Père, Mère du Fils et Epouse du Saint-Esprit : comment s'établissent ces titres de Marie ?

I. Les juriconsultes distinguent deux sortes de filiation : l'une naturelle qui est la vraie, l'autre par adoption qui n'est que la ressemblance de la première. Par nature, Dieu ne pouvait avoir qu'un Fils, à qui, par une très-parfaite identité, il communiqua sa substance. Mais sa bonté infinie, qui l'incline à se communiquer infiniment, a trouvé le secret de lui donner une postérité plus nombreuse que les étoiles du ciel et les sables de la mer. A cette fin, après avoir créé le monde, il avait établi sur la terre la race humaine et l'avait constituée dans un état surnaturel de grâce qui rendait tous les hommes participants de la nature divine, et on faisait, suivant l'expression d'un Père, des Dieux en fleur. Le péché d'Adam fit de ces enfants d'adoption des enfants de colère. Alors Dieu, dont les dons sont sans repentance, Dieu envoya son Fils en terre pour rétablir, par son incarnation et par sa croix, la filiation perdue. Jésus prit donc notre chair et remit dans sa personne tout ce qui avait été séparé ; plus tard, prenant sur sa tête la responsabilité de nos crimes, ils s'immola au Calvaire, vainquit la chair de péché et offrit à la justice une réparation suffisante. Puis, par les canaux des sacrements, il versa sur les coupables la grâce reconquise ; leur fournit, par cette grâce, le moyen de vaincre la chair de péché, et de rétablir ainsi, par son intermédiaire, la filiation primitive. De ce chef, tous les hommes possèdent un titre d'adoption céleste et sont vraiment enfants de Dieu.

Mais si cette grâce est commune, elle est pourtant singulière pour Marie. En premier lieu, la Vierge emporte le droit d'aînesse, puisque c'est

1. Introduction à la vie dévote, IV^e partie, ch. xiv.

2. *Ann.*, VIII, 26.

sur elle, avant toute autre, que Dieu jeta les yeux lorsqu'il prit la résolution de crayonner, sur son Fils unique, des enfants de grâce et des créatures d'adoption. Sur cet admirable dessein, elle fut tirée la première des trésors de la prédestination, en sorte que les traits du divin exemplaire furent plus parfaitement imités en elle seule que dans tous les autres ensemble. En outre, elle est l'unique qui, dès l'instant de sa conception, a passé dans la famille de Dieu, sans avoir jamais mis le pied dans la maison d'Adam. De manière qu'elle n'a jamais été autre que fille d'adoption, héritière au premier chef de son créateur et père. C'est pour quoi Dieu lui donna le nom de Marie, avant même qu'elle fût conçue, pour montrer qu'elle était sa fille bien aimée; et si les titres et les armoiries, gravées sur les pierres des limites, marquent de qui sont les possessions, un nom apporté du ciel par un ange fait assez connaître que Marie appartenait à Dieu par un titre exceptionnel d'adoption. Mais ce qui rehausse encore ce titre, c'est qu'elle a reçu des avantages par-dessus tous les autres, qu'elle a eu la plus belle portion d'héritage, qu'elle a été établie comme la Mère de tous les frères, pour administrer leur bien, pour conserver l'héritage qui leur est échu par la régénération céleste. Ainsi tous les enfants d'adoption se trouvent avoir part du choix qui a été fait de Marie; c'est leur sœur aînée, puisqu'elle est la fille aînée de Dieu, c'est la gouvernante, la tutrice, la conductrice de leurs affaires.

De plus, Marie est Mère du Fils. La chair de la Mère est la même que celle du Fils; la chair du Fils est unie à sa divinité qui n'est autre que celle du Père. Quel nom trouverez-vous pour expliquer le rapport de la Vierge-Mère avec le Père éternel ? L'appellerez-vous parente ou affinité ? Il semble qu'il faut mieux ne pas s'engager dans ce mauvais pas que de s'exposer au hasard de quelque dangereux naufrage.

Enfin Marie est épouse du Saint-Esprit ? Vouloir maintenant entrer en connaissance de l'amour inestimable que le Père éternel a porté à sa Fille unique, a raison de cette particulière alliance, des caresses qu'il lui a faites, des grâces singulières dont il a prévenu sa bienheureuse âme; vouloir atteindre avec nos faibles pensées, à l'amour réciproque et au respect qu'elle a rendu à un tel Père, à la reconnaissance de tant de bien, qu'elle conservait incessamment dans son cœur, ne serait-ce pas une entreprise téméraire et pleine de présomption ? Avouons ingénument qu'il y a des secrets, où Dieu ne prend pas plaisir que nous entrions, autrement que pour le révéler, et reconnaissons que l'Épouse sainte arrête notre curiosité en disant : A moi seule mon secret; que personne n'y prétende puisque ce sont lettres closes et mystères cachés pour les autres.

II. La bienheureuse vierge est véritablement l'épouse du Saint-Esprit.

Pourquoi nous mettre en peine de le prouver, puisque la parole infallible de l'archange annonce à la Vierge, de la part de son Maître, que le Saint-Esprit descendra en elle, que la vertu du Très-Haut la couvrira de son ombre, la placera sous son manteau royal, lui donnera le pouvoir de porter son nom et de l'appeler son Époux. Le Saint-Esprit vous couvrira de son ombre, dit saint Bernard, c'est-à-dire, il vous fortifiera pour supporter la lueur et l'éclat de la divinité qui se répandra au-dedans de vous; ne vous mettez donc pas en peine de savoir comment s'accomplira ce mystère, d'autant que celui-même qui conduira cette œuvre divine, vous servira d'Époux et de Maître et inondera votre esprit de sa lumière inaccessible afin de vous faire regarder fixement ce que les autres n'osent approcher. Le Saint-Esprit vous couvrira de son ombre, dit le docte Euthymius, c'est-à-dire qu'il sera ni plus ni moins qu'une rosée douce, laquelle venant à se dissoudre, pénètre insensiblement le sein de la terre et la féconde sans l'offenser. Le Seigneur vous couvrira de son ombre, dit saint Augustin, c'est-à-dire il vous protégera et vous défendra tellement de tout ce que votre intégrité pourrait craindre, que par cette conception vous deviendrez plus pure et plus entière qu'auparavant.

Pourquoi se mettre en peine de prouver cette vérité, puisque tous les saints Pères unanimement la prêchent et que c'est l'oracle de l'Église. Saint Hildephonse, saint Bernard, saint Bonaventura ne se lassent pas de le répéter. Saint Germain l'appelle l'Épouse sans tache et sans reproche; d'autres la nomment le lit nuptial et la couche royale du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit, dit saint Anselme, l'amour et le lien du Père et du Fils, celui en qui et par qui doit être aimé tout ce que nous voulons légitimement aimer, est descendu personnellement et en propre substance, dans le sein de la glorieuse Vierge, et, par une prérogative incompréhensible, la choisissant à l'exclusion de toute autre créature, l'a faite son Épouse, et par suite, la maîtresse de l'univers. Saint Grégoire de Nysse dit la même chose en figures : Au jour de l'Incarnation, dit-il, le lit nuptial ne fut autre chose que la pureté sans tache de la très-sainte Vierge; le pavillon de ce lit fut la vertu du Très-Haut; le flambeau mystérieux fut la splendeur du Saint-Esprit. Tertullien, Eusèbe de Césarée, saint Epiphane et saint Grégoire de Nazianze mettent sur les lèvres du Saint-Esprit, la parole d'Isaïe : « Je me suis approché de la prophétesse qui a conçu et enfanté un Fils. »

III. La bienheureuse Vierge est véritablement la Mère du Fils.

Quoi! une pauvre Vierge, une simple fille d'Israël, donner naissance au Tout-Puissant, ce Dominateur des Dominateurs, à Celui que tout le monde ne saurait contenir. Le ruisseau peut-il contenir sa source? L'ouvrage peut-il jamais fournir son auteur?

S'il n'y avait en Jésus-Christ que la nature divine, le titre de Mère de Dieu ne pourrait appartenir à la sainte Vierge: la Divinité existe par essence et de toute éternité. Mais la seconde personne de la Sainte-Trinité ayant résolu de s'incarner pour sauver le monde, c'est la sainte Vierge Marie qui, par un prodige sans égal, fut choisie pour fournir la nature humaine qui a été unie à la nature divine dans la personne adorable de Jésus-Christ. Marie est donc la Mère du Sauveur.

Nous qui sommes composés d'un corps et d'une âme, qui ne font de nous qu'une seule personne, d'un corps que nous avons reçu de nos parents, d'une âme qui n'est créée que de Dieu, nous reconnaissons cependant pour notre mère, dans le sens le plus naturel et le plus juste, celle qui nous a donné l'existence. De même, la nature divine et la nature humaine ne formant qu'une seule personne en Jésus-Christ, la Vierge Marie, Mère de Jésus, est donc la vraie Mère de Dieu, au même titre que notre mère est notre mère. La Vierge peut dire du Fils de Dieu, avec autant de vérité qu'Adam l'avait dit d'Eve: C'est l'os de mes os, le sang de mon sang, la chair de ma chair.

Point de doute, point d'erreur possible. L'Écriture sainte, la tradition apostolique, l'Église, les symboles, tout a toujours été unanime sur ce point fondamental, dans lequel nous trouvons tout à la fois et la mesure de notre confiance et la règle du culte que nous devons à la sainte Vierge.

Certes, tout ceci est bien étrange. Une femme, fille, épouse et mère de roi, c'était, dans l'opinion des hommes, le comble de la gloire; et voici une femme, fille, épouse et mère de Dieu. Mais ces étranges prodiges entrent dans l'économie du Dieu fait homme. Or, c'est la sainte Vierge qui a été le tabernacle vivant, le sanctuaire où s'est opérée cette ineffable union de la nature divine et de la nature humaine. Sans doute, c'est le prodige de la charité de Dieu, devant lequel s'éclipsent toutes les merveilles de tous les âges. Cependant la loi du prince des Apôtres ne le laissa pas hésiter un seul instant sur la réponse qu'il avait à faire à Jésus: Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant! Nous aussi, dans notre reconnaissance, nous aimerons toujours à proclamer Marie, mère de Dieu; car sa mission spéciale ayant été de nous donner, à titre de mère, le divin Sauveur des âmes, le bien-

fait que nous lui devons, c'est le bienfait de Dieu même.

Cette connexion nécessaire que la maternité divine établit entre Marie et les trois personnes de l'auguste Trinité, fait d'elle un ouvrage divin. Aussi les plus grands apologistes de la Vierge n'ont-ils pas craint d'avancer formellement que sa dignité de Mère de Dieu est infinie dans son genre, parce que dans ses opérations elle atteint les confins de la divinité. Dès lors, par cela même, la langue humaine est impuissante à révéler ce qu'est Marie, comme mère de Dieu.

Quelque merveille que la toute-puissance de Dieu produise, elle peut toujours en produire de plus étonnantes; cependant on peut dire qu'elle a épuisé ici sa vertu. Et comme le Créateur ne saurait faire un homme plus grand que Dieu, de même il ne saurait faire une mère plus auguste que Marie, qui n'est pas seulement l'ange gardien de l'enfance de Jésus, mais qui peut se dire, sans usurpation, la véritable mère du véritable Fils de Dieu.

O sainte Vierge Marie, recevez de notre bouche et surtout de notre cœur le plus sincère hommage de confiance. Puisque vous êtes fille, épouse et mère de Dieu, vous êtes notre reine. Demandez donc et vous serez obéie; demandez et la terre vous apportera l'abondance et le ciel fera pleuvoir ses bénédictions. Demandez, vous êtes la mère de Dieu, et la foi se rallumera dans nos cœurs, et la religion reprendra son empire, et les vertus chrétiennes reflueront au sein des familles... Ah! surtout, puisque vous êtes la mère de Dieu, daignez nous protéger maintenant de votre autorité maternelle, et obtenez-nous, par votre toute-puissante intercession, le don du repentir et de la persévérance, afin que, présentés par vous à votre divin Fils, nous puissions un jour être admis avec vous dans le séjour du bonheur et de la gloire.

SIXIÈME JOUR

COMMENT MARIE EST BÉNIE ENTRE TOUTES LES FEMMES.

(Benedicta tu in mulieribus.)

La bénédiction d'En-Haut est l'acte gracieux qui, s'incarnant dans notre personne, détermine notre force et décide notre grandeur. Nous ne sommes que ce que nous sommes devant Dieu, et nous ne le pouvons être que dans la mesure de ses bénédictions.

Comment Marie est-elle donc bénie, non pas seulement entre toutes les vierges, mais entre toutes les femmes?

J'aurais ici beau jeu si je voulais m'arrêter à établir que la sainte Vierge a hérité et surpassé toutes les bénédictions d'Abraham, d'Isaac et

de Jacob; celles que jadis ce bon vieillard départit aux douze patriarches ses enfants; celles que Balaam fut contraint d'accorder aux armées d'Israël; celles qui furent octroyées à toutes les femmes illustres des deux Testaments. J'aime mieux dire qu'elle a été bénie en la plénitude de la grâce qu'elle a reçue, en la multitude de miséricordes qu'elle a conférées, en la dignité de la personne qu'elle a conçue dans son sein, en la hauteur de gloire qu'elle possède, qu'elle est bénie de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit; qu'elle est bénie des anges, des archanges, des principautés, des puissances, des vertus, des dominations, des trônes, des chérubins, des séraphins; qu'elle est bénie des patriarches, des prophètes, des martyrs, des confesseurs, des vierges, des veuves et des personnes éminentes de tout état et condition. Qu'elle est bénie en ce que, par elle, Dieu est glorifié, les anges sont comblés d'allégresse, les hommes relevés, les démons abattus. Qu'elle est bénie en sa mémoire, en son entendement, en sa volonté, en toutes ses facultés d'esprit et puissances de corps. Qu'elle est bénie en ses pensées, en ses intentions, en ses paroles, en ses actions, en sa contemplation et dans la pratique de l'une et l'autre vie. Qu'elle est bénie en son humilité, sa charité, sa douceur, son empressement, sa générosité, son abstinence et sa pureté. Qu'elle est bénie enfin dans son élection, sa conception, sa naissance, sa maternité, en tous les mystères de sa vie et de sa mort, de sa résurrection et de sa gloire.

Néanmoins, comme ce serait une chose infinie de s'étendre sur toutes ces considérations, nous nous arrêterons à montrer que Marie est très-singulièrement bénie entre toutes les femmes.

Le mot bénédiction a, dans les Écritures, quatre sens; il signifie délivrance de quelque mal, fécondité, abondance de bien, louange et acclamation publique. Voyons donc comment, dans ces quatre sens, il se réalise dans la vierge Marie.

1. — La première bénédiction de la Mère de Dieu, c'est qu'elle a été exempte des malédictions jetées sur les autres femmes.

Eve, cédant à la tentation, commit un triple péché: d'abord elle prêta l'oreille aux suggestions de l'esprit malin; ensuite elle convoita désordonnément le fruit défendu et s'en repunit avec sensualité; enfin elle entraîna l'homme dans la prévarication. En punition de ce triple péché, elle reçut un triple châtiment: pour s'être laissé aller au rêve de bonheur impossible, elle fut condamnée à la douleur; pour avoir commis le péché de sensualité, elle fut condamnée aux conceptions multipliées et laborieuses; pour avoir entraîné l'homme, elle fut condamnée aux rigueurs de sa brutale domi-

nation. Et voilà, dit un vieil auteur, « comment de l'amère racine du péché, ne naissent jamais que des poires d'angoisses. »

La Vierge fut exempte de la triple malédiction d'Eve, elle la changea même en bénédiction.

En ce qui regarde la douleur, comme elle était immaculée dans sa conception et sainte dans toutes ses voies, elle ne connut point la souffrance qui est la rançon du péché. Dieu ne met pas de peine là où il ne trouve point de faute. Marie, cependant, sera justement appelée la reine des martyrs, ce qui veut dire qu'elle souffrira plus que tous les autres. Mais les tribulations qui l'attendent proviennent de ce qu'elle participe au rachat du genre humain par la croix de son divin Fils, et non de ce qu'elle est déchue en Adam. De ce dernier chef, elle est pleinement indemne. Parmi ce déluge de maux et de malédictions qui accablent la femme, Marie flotte, comme l'arche au-dessus des eaux, et les eaux ne l'atteignent que pour l'élever plus haut.

En ce qui regarde les incommodités de la conception et les douleurs de l'enfantement, Marie ne les connut pas davantage. Saint Bernard nous avertit d'éloigner de nos pensées, les fâcheuses et ennuyeuses grossesses; puisqu'ici tout est céleste et que la Mère de Dieu, première fleur de virginité, est enceinte sans corruption, de même elle porte sa charge sans poids ni incommodités. D'autres saints ajoutent que Marie était plutôt allégée qu'alourdie; que l'enfant la portait plus qu'il n'était porté. Ainsi, dès que le feu divin s'est allumé dans ses entrailles, elle est devenue aussi légère que la flamme: elle semble portée par la main des anges. — Lorsque le temps de ses couches arrive, Dieu qui ne s'en prend jamais à l'innocent, lui épargne les cruelles souffrances. On n'en voit ni marque ni vestige. Ces rigueurs étaient bonnes pour la mère de la mort, non pour la mère de la vie. L'ambassade qui lui avait été portée, n'ayant parlé que de prière et de bénédiction, il y eût en contradiction dans le message, si elle avait éprouvé autre chose; et puisqu'elle était associée à l'œuvre qui devait délivrer le monde de la colère, c'était bien la moindre des choses qu'elle en éprouvât le premier effet. Le Verbe de Dieu prit chair dans son sein et en sortit comme le rayon de soleil traverse un pur cristal.

En ce qui regarde la domination de l'époux et la condition de la femme, plus servile qu'honorable, Marie reçut de Joseph tout ce qu'une femme parfaite peut recevoir d'affection et d'appui de la part d'un homme parfait; elle ne connut jamais les duretés de la domination. Je l'ai appris de saint Augustin, l'oracle de la

théologie et de saint Thomas, l'ange de l'école.

Ainsi Marie a conçu sans confusion, enfanté sans douleur, passé de cette vie à l'autre sans corruption, de manière qu'elle ne s'est pas trouvée digne à demi, mais pleine de grâces.

II. — La seconde bénédiction de la Mère de Dieu, c'est la fécondité unie à la virginité. — La garde de ces deux prérogatives et le vœu ardent de toute femme. Rien ne plaît tant à la femme que de rester vierge est de conserver en tout cas, les délicatesses de la vertu. La pureté est tellement l'apanage de la femme qu'on ne peut pas, sans injure, l'en croire dépourvue. Lorsqu'on traite avec elle, on ne peut pas trop la ménager à cet endroit, et c'est, pour lui plaire, un moyen infailible, que de la supposer toujours éminente par cette qualité. D'un autre côté, il semble qu'on n'est femme que pour devenir mère, que la maternité est le rêve précoce de toute femme, que l'accomplissement de ce rêve est le comble de sa joie et le couronnement de sa vie. Voyez la jeune mère avec son jeune enfant, quel tableau et quelles scènes! Quels embrassements, quel bonheur, que de vertus rendues faciles par ce seul titre de mère! Devenir mère et rester vierge est donc l'idéal de toute femme. Mais les filles d'Eve ne peuvent devenir mères qu'en cessant d'être vierges et elles ne restent vierges qu'en renonçant à la maternité. De plus, la stérilité était à honte chez les Juifs, parce que le Messie devait naître d'une femme, toute femme, en accouchant, croyait donner un ancêtre à l'Envoyé de Dieu. Or, Marie, dit saint Pierre-Chrysologue, a été singulièrement bénie entre toutes les femmes, d'avoir conservé l'honneur de l'intégrité et d'avoir acquis la gloire de la maternité; d'avoir uni à la couronne de la virginité la grâce de la fécondité, d'avoir été faite mère par l'opération du Saint-Esprit, sans cesser d'être Reine de la chasteté. C'est en quoi elle a été singulièrement bénie, ajoute le Ven. Bède, d'avoir été tout ensemble Vierge et Mère, et de n'avoir eu pour fils que Dieu même : privilège qui n'était dû qu'à la virginité féconde.

Marie, il est vrai, n'a mis au monde qu'un fils. Mais ce fils était un Dieu; il devait donc être unique; et d'ailleurs, il vaut, par lui seul, des millions de générations. Dans la réalité chrétienne, nous sommes de tout un ciel, au-dessus des mythologies anciennes qui donnent, aux déesses, des générations de héros ou de demi-dieux.

III. — La troisième bénédiction de la mère de Dieu, c'est d'avoir reçu le comble de toutes les faveurs qui peuvent être accordées aux femmes.

La femme peut être vierge, épouse et veuve. La vierge possède trois bénédictions : l'incorruption de la chair, la liberté du corps et de

l'esprit, la conversation avec les anges. L'épouse possède également trois bénédictions, l'amitié, la fécondité et le sacrement. La beauté jointe à l'amitié des époux allège le joug de leur condition, adoucit leur susceptibilité, et leur fait porter comme d'une épaule la pesanteur de leur état; la fécondité leur sert d'un lien d'affection mutuelle et les flatte d'une douce espérance d'immortalité; le sacrement tempère leur ardeur et les pourvoit de toutes les grâces nécessaires pour vaquer à leurs devoirs. La veuve enfin a ses propres biens recommandés dans les Ecritures, la facilité de s'appliquer à l'oraison, la macération du corps et la pratique des bonnes œuvres. L'oraison leur fait prendre à gré leur veuvage et compense la perte de leur époux par l'amitié de Dieu; la mortification leur sert de préservatif contre le souvenir des délices passées; l'application aux bonnes œuvres rend leur vie utile au prochain et exemplaire au monde.

Les femmes, suivant leur condition, participent à ces avantages; mais Marie les possède tous, sans exception ni réserve. Qui nous dira à quel degré elle a possédé l'incorruption, premier fruit de la virginité? de quelle liberté de cœur et d'esprit elle a vécu; soit pendant les douze années du Temple, soit pendant les trente-quatre passées avec son Fils, soit dans le reste de sa vie jusqu'à son bienheureux trépas? Qui nous parlera de la douceur de sa conversation ordinaire avec les anges, conversation que nul ne doit trouver étrange, puisqu'elle traitait si familièrement avec le Roi du ciel? Dans le mariage, dont elle cueillit les roses sans être piquée par les épines, qui nous représentera avec quels avantages, par-dessus toutes les autres créatures, elle a joui des biens propres à cet état, la fidélité, la maternité, et, par la grâce de son fruit, l'abondance des bénédictions d'un sacrement qui n'était pas encore institué? De qui apprendrons-nous en quelle perfection elle a possédé toutes les prérogatives des veuves, l'oraison si continue qu'elle n'était pas même interrompue par le peu de sommeil qu'elle prenait, si fervente qu'elle faisait honte aux extases des séraphins, si pleine de douceurs célestes qu'on eût dit qu'elle vivait déjà dans le ciel; — la macération de son corps si extrême, dit saint Ambroise, qu'elle surpassait les forces humaines; — l'exercice des bonnes œuvres ou la consolation des affligés, le soulagement des nécessiteux et l'instruction des maîtres du monde? Ce sont ces prérogatives inexplicables qui la font paraître singulièrement bénie entre les femmes, c'est-à-dire entre les vierges, plus, en comparaison, que les Agnès, les Agathe, les Cécile, les Catherine; entre les veuves, plus que les Brigitte, les Elisabeth, les



Chantal; entre les épouses, plus que les Clotilde, les Radegonde, les Blanche, les Jeanne et tant d'autres merveilles des cours, lumières de vertus, miroirs de sainteté. Le tout à la gloire de l'Époux des belles âmes, à l'honneur du sexe, et à la consolation des enfants de la sainte Eglise, tous enfants de la Reine des bénédictions.

IV.—La quatrième bénédiction de la Mère de Dieu, ce sont les louanges privées et les acclamations publiques.

Marie est bénie plus avantageusement que Sara, que Rébecca, que Judith, qu'Esther; sa louange n'est pas renfermée dans la Judée, mais portée jusqu'aux limites du monde; elle éclate même sur les lèvres des envoyés de Dieu, inspirée qu'elle est par la dilection de l'Époux de Marie, le Saint-Esprit. Ceux-là donc peuvent seuls dire les louanges de la Vierge, qui ont reçu une mission d'En-Haut, qui, par la contemplation et l'affection des choses célestes, dirigent leur cœur et leur esprit vers le Ciel. Partant, heureux et mille fois heureux les Athanase, les Cyrille, les Damascène, les Hédouise, les Anselme, les Bernard, qui ont consacré à la louange de Marie leur intelligence, leur cœur, leur plume et leur langue.

S'il fallait rappeler ici toutes les louanges rendues à Marie par les acclamations de tous les siècles, il faudrait un grand ouvrage. Nous ferons mieux; nous prendrons part dans le concert; nous prions Marie d'agréer nos chants et de nous faire participer à ses bénédictions. Ah! que, vierges, épouses, mères, veuves, ou simplement chrétiens, après avoir eu part aux bénédictions de Marie, nous méritions de partager son bonheur et sa gloire.

SEPTIÈME JOUR

LA VISITATION

*Exurgens Maria, obiit in montana,
cum festinatione.* (Luc, I, 39.)

Le Verbe de Dieu venait d'accomplir la déification de l'homme dans le sein de la Vierge. Des profondeurs de l'éternité, il s'était élancé comme un géant, et traversant la distance infinie qui sépare l'essence divine de notre pauvre nature, il était venu embrasser et l'étreindre avec toute la puissance de son amour. Sous la vive impulsion de sa miséricorde, il s'était fait notre frère et venait relever les ruines de l'homme, érasé et comme perdu sous les décombres de sa première gloire. En se créant une demeure dans les flancs immaculés de la Vierge, le Verbe fait chair accomplissait donc l'acte d'une charité infinie; il devait, par conséquent, verser dans l'âme de la divine Mère

les effusions les plus abondantes de cette charité; et nous allons voir comment, en communiquant à sa mère le feu de son amour, il a su nous donner en elle le modèle le plus parfait du zèle qui devrait remplir l'âme de tout chrétien, qui a conçu par la foi et par la grâce le mystère que Marie a porté neuf mois dans son sein.

L'Évangile, si sobre de détails sur la vie de la Vierge, entre, sur la Visitation, dans un récit d'une parfaite précision. L'Esprit-Saint n'a voulu lui faire tenir une si grande place dans l'Évangile, que pour inviter à rechercher, dans ce seul mystère, toutes les vertus et toutes les gloires de Notre-Dame. Pour entrer dans ce dessein, nous admirerons donc d'abord, dans le mystère de la Visitation, la grande charité de Marie.

Le divin Sauveur disait à ses premiers disciples: «Je suis venu apporter le feu sur la terre; et que désiré-je sinon de le voir s'allumer?» Ce feu de la charité, Jésus l'a départi, dans une certaine mesure, à tous ses serviteurs. Vierges, confesseurs, martyrs, apôtres, tous entrent en participation de cet esprit, et, suivant la mesure qu'ils en reçoivent, accomplissent, d'une part, la mission qu'ils ont reçue de Dieu, d'autre part, l'œuvre de leur sanctification personnelle. On en admire les effusions, surtout dans l'Évangile de saint Jean et dans les épîtres de saint Paul. Les docteurs catholiques enseignent toutefois que la très-sainte Vierge a mieux compris le mystère de la science de Jésus-Christ, que tous les anges et que toutes les créatures ensemble. Ainsi au moment où la très-pure Vierge conçoit, dans son sein, le Fils du Très-Haut, elle comprend, avec les clartés les plus ineffables, et l'immensité de l'amour divin pour la nature humaine, et la profondeur du péché originel, et la grandeur des destinées de l'homme régénéré par la grâce. Cette vue si nette, si profonde, si pleine, l'embrase du plus ardent amour pour Dieu; elle allume dans son cœur la plus inextinguible charité pour l'homme.

Après s'être, pendant deux ou trois jours, anéantie sous le poids de sa gloire, de son admiration et de sa reconnaissance, à la vue du Verbe incarné dans son sein, elle se lève, elle s'en va en toute hâte à travers les montagnes, vers la ville de Juda. Pourquoi?

Marie se lève pour annoncer, aux autres, la conception du Verbe et leur en inspirer la grâce. Sa volonté est que le Christ incarné commence aussitôt la mission de Sauveur, qu'il a reçue de son Père. «Marie s'en va, dit saint Ambroise, non pas comme incrédule à l'oracle angélique, incertaine de la nouvelle et doutant de l'exemple d'Élisabeth, mais joyeuse de l'accomplissement de son vœu, par religieux dévouement au

devoir et empressement d'allégresse : *Læta pro voto, religiosa pro officio, festina pro gaudio.*

Marie se lève pour aller délivrer Jean de la tache originelle et le remplir, lui et sa mère, de la grâce du Saint-Esprit. « Dans le sein de la Vierge, dit Origène, Jésus se hâte de sanctifier Jean placé encore dans le sein de sa mère. »

Marie se lève pour féliciter Elisabeth de sa conception miraculeuse, l'assister pendant sa grossesse, et l'aider ainsi jusqu'à ses couches, c'est-à-dire environ cinq ou six mois.

Marie se lève pour donner aux siècles futurs cet insigne exemple d'humilité et de charité. Déjà mère de Dieu et reine du monde, elle daigne visiter Elisabeth qui eût dû plutôt être son humble servante. Par sa conduite, elle nous amène à visiter pareillement et volontiers nos inférieurs, à leur donner des marques de politesse, à leur offrir une réelle assistance, à les secourir surtout dans les besoins de l'âme.

Marie ne se borne pas à se mettre en route, elle se hâte. Saint Ambroise voit, dans cet empressement de la Vierge, une leçon pour les jeunes filles qui ne doivent point stationner sur les places et nouer en public des conversations : *In domo sera, festina in publico.* Le motif de cette hâte, le zèle qui l'inspire, en découvre mieux la nature. C'est la joie qui anime Marie, c'est la charité qui la stimule. La grâce du Saint-Esprit ne connaît pas le retard; il faut, au plus vite, purger Jean du péché et le sanctifier.

Marie se hâte sans que ni la longueur du chemin ni l'appreté des montagnes arrêtent ses pas. La charité ne connaît pas d'obstacles; surtout lorsqu'il s'agit de s'élever soi-même aux plus hautes pensées, en prévenant les autres de grâces sanctifiantes, la charité ne marche plus, elle vole, et, par les hauteurs qu'elle doit franchir, symbolise les sommets des vertus où elle peut atteindre.

Notre foi découvre, dans cet apostolat de la sainte Vierge, toutes les conditions et tous les caractères du zèle le plus actif, le plus désintéressé, le plus généreux, le plus pur, le plus héroïque.

Marie aurait pu prolonger son extase, s'envelopper de son recueillement, contempler dans son sein, sans se rassasier jamais, le trésor que l'amour infini lui a confié. Mais le salut d'une âme ensevelie dans les ombres du péché, ne lui permet pas de retenir les flots de cette source divine qui vient de s'ouvrir dans son cœur: elle va la faire couler dans la maison du vieux Zacharie, elle va laver, dans les eaux de la grâce, l'âme de l'enfant qui dort du sommeil de la déchéance, dans le sein d'Elisabeth.

Que de prétextes cependant auraient pu retenir la sainte Vierge ou ajourner l'exécution de son dessein! Sa jeunesse, sa grossesse com-

mencée, la longueur de la route, les difficultés des montagnes, l'habitude d'une vie retirée semblaient lui faire un devoir de ne pas sortir de Nazareth. Mais le zèle ne lui permet pas de s'arrêter. Apprenons par cet exemple à ne jamais céder aux pesanteurs de la nature, quand la grâce nous appelle au salut d'une âme. Quittons tout s'il le faut; quittons même la prière pour aller combattre les ennemis de Dieu et agrandir le royaume de sa grâce. Comprenons qu'il est des temps de persécution où il faut préférer la lutte au repos et les ardeurs du combat aux douceurs de la contemplation.

Marie aurait pu se renfermer dans sa dignité. Mais non. La mère du Fils de Dieu devient la mère du fils de Zacharie; la reine du ciel et la souveraine des anges, va au devant de celle dont le nom est devenu une sorte d'opprobre. Les siècles catholiques nous font admirer des grands, des puissants, des hommes de génie qui échangent le sceptre ou l'épée contre la houlette de pasteur ou le bâton de missionnaire. Mais qu'il y a loin de ce dévouement à l'héroïque charité qui presse le cœur de Marie d'aller arracher à la souillure originelle, l'âme de Jean-Baptiste.

Mais ce n'est pas seulement ce départ qui m'étonne, ce sont les suites. L'Incarnation du Fils de Dieu était surtout l'acte d'une incompréhensible humilité: « Il s'est anéanti lui-même, s'écriera bientôt le grand Apôtre, prenant la forme de l'esclave. » Or ces anéantissements dont nul, excepté Dieu, ne sondera jamais les abîmes, ont ouvert dans l'âme de Marie une soif intarissable de sacrifices et d'abaissements. Marie sait qu'elle est mère de Dieu, elle sait que son nom retentira dans tous les siècles, et la voilà qui quitte sa solitude, pour se mettre au service de sa parente. Qui donc craindra de s'abaisser quand le Fils de Dieu prend la dernière place parmi les enfants des hommes? Qui aura honte de se faire le serviteur de ses frères, quand la mère du Christ s'humilie jusqu'à devenir la servante d'Elisabeth? Admirable exemple et qui contraste trop avec les défaillances de notre vertu. Nous voulons bien des dévouements, mais magnifiques, nous voulons produire des œuvres, mais éclatantes; ou si nous nous résignons à quelque rôle subalterne, nous laisserons le ver de l'amour-propre ronger en secret le mérite de nos sacrifices et l'œil qui nous observe, discerne trop facilement, même dans nos meilleurs actes, les stériles complaisances de l'égoïsme. Gardons-nous d'oublier jamais la pureté d'intention et le désintéressement de Notre-Dame.

Deux sentiments inspirent à Marie ce pieux pèlerinage: l'amour du Sauveur et l'amour de l'âme de Jean-Baptiste. Le zèle pour le salut

des âmes, lorsqu'il est sincère, inspire au plus haut degré l'amour de Dieu et l'amour du prochain : l'amour du prochain pour l'illumination de son âme, l'amour de Dieu pour l'agrandissement de son royaume. Tel est le sentiment inspirateur de Marie : elle vient répandre la vertu du Très-Haut, la lumière du Verbe, la charité du Saint-Esprit ; elle vient enfanter un élu, donner à son Fils un précurseur et commencer l'annonce de la grande nouvelle. C'est ici qu'éclate et s'accroît la mission de Marie ; elle ouvre la voie que suivront jusqu'à la fin des siècles, tous les hommes apostoliques : modèle et reine des apôtres, elle va relever l'image de l'humanité déchue et semer tous les germes de la sanctification par la grâce.

C'est là, disons-nous, la grande affaire de ce monde.

« Sauver une âme, s'écrie un éloquent missionnaire, c'est l'engendrer à la vie même de Jésus-Christ ; c'est la tirer du chaos, de la nuit, de sa déchéance, pour la transporter dans le royaume de la lumière et de la vie ; c'est l'élever de l'être corrompu de la nature, à l'être surnaturel de la grâce, de la gloire.

« Concourir un salut d'une âme, c'est faire plus pour l'homme de Dieu que de créer un monde. Procurer le salut d'une âme, c'est mettre dans la balance du souverain appréciateur des choses une œuvre plus excellente que toutes les créations du génie, que toutes les batailles des conquérants, que tous les prodiges de la sagesse humaine. « Vous avez été achetés d'un grand prix, s'écrie le docteur des nations : *Empti estis pretio magno*. Une chose, en effet, vaut ce qu'elle coûte ; or, notre âme a coûté le sang d'un Dieu ; elle a donc aux yeux mêmes de la souveraine vérité et de l'éternelle justice, un prix infini (1). »

Les œuvres de l'homme sont enfermées dans le cercle des intérêts d'ici-bas ; l'œuvre du saint n'a d'autre but que l'éternité, d'autre limite que la béatitude de Dieu même. Aussi, quand l'âme s'est familiarisée avec les grandeurs de l'apostolat, quand elle connaît le don de Dieu et le sacrifice de Jésus-Christ, le sacrifice de soi n'a rien qui étonne le courage et le dévouement à la sainte cause de la vérité devient la première des grandeurs.

De là ces ardeurs qui retentissent, dans les saints Livres, comme les flammes d'un volcan. « Mon zèle, s'écriait Elie, est, dans le fond de mes os, comme une flamme bouillonnante ; son poids m'opprime et je ne puis plus en soutenir les ardeurs. » « Le zèle de votre maison me

dévore, ajoute David ; j'ai vu les prévarications des méchants et j'en ai frémi de colère. » Entendez saint Paul : « Je suis débiteur aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux insensés ; je me suis fait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ ; j'ai souhaité d'être anathème pour mes frères ; je me sacrifierai volontiers, je m'immolerai de grand cœur pour le salut de vos âmes, et moins vous m'aimez plus je vous aimerai. »

Si tels sont les accents des hommes apostoliques, que penser des ardeurs de Marie ! Sa mission divine change en un clin d'œil la maison de sa parente, et la grâce qu'elle y répand est si puissante qu'elle va tuer le péché originel jusque dans le sein d'Elisabeth.

Ah ! chrétiens, si nous avions réellement conçu par la foi, par la charité, le grand mystère de l'Incarnation, nous sentirions aussi l'éternelle sacrée qui a fait les apôtres ; nous nous efforcions d'agrandir le royaume de Dieu, en y conviant, en y faisant entrer quelques-unes de ces âmes qui ont perdu la mémoire de la rédemption pour lesquelles l'effusion de l'éternel amour est devenu un objet d'oubli, peut-être d'indifférence ou de haine.

Mais non ; nous nous familiarisons avec le dédain ou le mépris ; nous vivons côte à côte avec les ennemis de la vérité sans improuver jamais leur exécrable égarement, et si nous les rencontrons sur notre chemin, nous croyons que la courtoisie nous fait un devoir de céder, ou qu'elle exige à tout le moins tous les ménagements de la délicatesse. Ah ! que nous connaissons peu le don de Dieu ; que nous sommes froids, ternes et mornes quand il s'agit de le propager ou de le débiter.

Ne nous contentons pas d'admirer Marie dans sa Visitation et d'exalter le missionnaire qui vole aux extrémités du monde. Il y a aujourd'hui plus à faire en France qu'en Chine. Nous avons plus d'apostolat à exercer parmi nos populations abruties de matérialisme, d'athéisme et de mauvaise presse, que dans les pays infidèles, où la réaction contre le mal se tire dès longtemps du mal lui-même. Demandons donc à la Vierge une parcelle de ce feu qui consume son âme ; demandons à Jésus-Christ les empressements de la charité convertissante ; et persuadons-nous bien que propager ici-bas la grâce de Dieu, c'est le meilleur titre à sa gloire.

HUITIÈME JOUR

LA VISITATION.

Intravit in domum Zacharie et salutavit Elisabeth.
(Luc., 1. 40.)

La femme chrétienne est-elle condamnée par

1. COMBALOT *Conférences sur les grandeurs de la sainteierge*, p. 267.

l'Évangile à une solitude perpétuelle? Sa mission est-elle absolument renfermée dans les limites que tracent les devoirs domestiques? N'a-t-elle point de mission publique à remplir et le feu de sa charité ne doit-il avoir d'autre aliment que le bonheur de ceux qui l'environnent dans son modeste empire? La visitation de la Vierge donne, à ces questions importantes, une importante solution.

Lorsque la Vierge eût accompli, en toute hâte, son voyage à travers les montagnes, elle arriva dans la cité de Juda, entra dans la maison de Zacharie et salua Elisabeth. La très-sainte Vierge quitte donc la vie de recueillement; elle sort de la solitude qu'elle aime, pour porter la lumière, la grâce et la paix, dans une maison éloignée de sa demeure, pour aller sanctifier, des le sein de sa mère, l'âme de celui qui sera plus qu'un prophète et que Jésus appellera le plus grand des enfants des hommes.

Nous apprenons donc, par la conduite de Marie, que la charité et le zèle autorisent la femme chrétienne à sortir de sa retraite, pour remplir une mission de salut et de miséricorde. Nous ajoutons que, à notre époque tourmentée, dans notre société divisée, cet apostolat est un nécessaire et pressant devoir.

Pour entendre cette grave leçon, précisons le fait qui l'appuie, séparons-le des nouveautés dangereuses, et dégageons avec soin la doctrine qui en découle.

La Vierge salua Elisabeth, en lui disant : La paix soit avec vous : c'était le salut ordinaire des Hébreux. La Vierge agit ainsi par un avertissement d'en haut; l'ange du Seigneur l'avait avertie de la conception de sa parente, pour l'informer tacitement du plaisir qu'éprouverait Dieu si Marie visitait Elisabeth. Par Elisabeth, matrone âgée et prudente, Dieu voulait découvrir au monde la conception de Marie, notifier l'incarnation encore cachée du Verbe et indiquer à tous les pauvres le trésor enfoui dans les entrailles de la Vierge. Elisabeth n'y manqua pas : « D'où me vient ce bonheur, dit-elle, que la mère de mon Dieu vienne me visiter? »

La Vierge ne salua pas Zacharie. Il ne convenait pas qu'une vierge saluât un époux; la pudeur virgine n'accorde pas cette franchise.

La Vierge salua la première. « Plus la Vierge est chaste, dit saint Augustin, plus elle doit être humble; plus elle doit témoigner de déférence aux vieillards : Celle qui fait profession de chasteté, doit être la maîtresse de l'humilité. » A ce propos, saint Jean-Chrysostome traite de ridicules ces orgueil eux qui relèvent le premier salut et se contentent de le rendre. Les vrais sages saluent les premiers, parce que tel est le devoir de la vertu, parce qu'ils comptent ainsi

l'orgueil, parce qu'ils éteignent ainsi les procès, les divisions et les haines.

Ces particularités suffisent à notre instruction.

Nous y trouvons d'abord raison et moyen d'écarter deux prétentions de l'orgueil féminin. De nos jours, où l'on met en question les pratiques les moins contestables, nous avons vu des novateurs jaloux de modifier le rôle de la femme. Les uns veulent lui ouvrir toutes les fonctions libérales que la société octroie aux hommes; les autres, pour couronner ce bel ouvrage, entendent ménager aux femmes, l'accès aux charges politiques. La femme serait avocat, médecin, député, ministre. Nous avons eu des socialistes à la recherche de la femme libre; nous avons vu des clubs de femmes et nous savons quelles belles choses y déclamaient des orateurs en jupes, sur le rôle domestique et social de la femme. Est-ce que ces nouveautés ont une raison d'être, et ces prétentions ont-elles le sens commun? Nous n'entendons rien ôter à la femme de ce qui lui appartient, mais qu'elle reste à sa place qui est la seconde, et si elle peut agir dans des sphères qui lui sont fermées, que ce soit seulement par son influence, par ses conseils et surtout par sa retenue. On permet tout à la femme, excepté d'être homme, disait un grand homme, et si l'on veut l'exalter trop haut, ce n'est que pour la précipiter plus bas. Tenons-nous plutôt à l'exemple de la Vierge : jeune fille, au temple; épouse, dans sa maison; mère de l'Homme-Dieu, en service de foi et de charité. Cela, et rien de plus : la perfection de la femme, c'est, en toutes choses, d'imiter Marie.

Comme il y a des ambitieuses dans l'État, il y a des prétentieuses dans l'Église. A l'époque du concile, on plâta finement de grandes dames qui se mêlaient d'offrir des conseils au Saint-Esprit. Dans l'histoire de toutes les hérésies, on trouve des femmes attachées aux novateurs, ardentes à propager par la persuasion ce que les hérétiques ont en l'audace d'inventer. Une erreur n'a, le plus souvent, de puissance que par le crédit des femmes, quelquefois par leurs faibles-esses. C'est le *sempiternel féminin* qu'on soupçonne dans toutes les affaires véreuses. Mais venons à Marie pour confondre ces funestes travers. Si une femme a été élevée dans l'Église, on peut dire que c'est la Vierge-Mère; cependant elle se tait dans l'Église naissante, elle ne s'ingère pas dans l'enseignement, qui, à tant d'égards, eût pu lui convenir; elle laisse toujours, au pontificat et au sacerdoce, le ministère de la prédication.

Mais enfin nous la voyons quitter sa demeure pour porter, à Elisabeth, la nouvelle de l'Incarnation et sanctifier Jean-Baptiste. Nous en

concluons donc que la femme chrétienne peut et doit même exercer, hors de l'enceinte de sa maison, certains devoirs d'apostolat. Non pas qu'elle soit appelée à prêcher, du haut de la chaire, ni à dogmatiser nulle part; mais, soumise à l'ordre hiérarchique, elle peut et doit, dans son action au milieu du monde, être l'auxiliaire du sacerdoce.

Déjà, sous la loi figurative, nous voyons les femmes prendre part à certaines fonctions du sacerdoce juïaïque, concourir à l'embellissement des choses saintes, enrichir de leurs dons le tabernacle et aider même Zorobabel dans la construction du Temple.

Quand le Fils de Dieu vient habiter sur la terre, il prend sa chair dans le sein de la femme qui verse sur le monde la lumière éternelle. Pendant ses courses évangéliques, l'Homme-Dieu permet aux femmes de le suivre, les charge de fournir, de leurs mains, aux besoins de sa vie terrestre et à l'entretien de ses premiers disciples.

Les Actes des apôtres font foi que les maisons des saintes femmes devinrent, à Jérusalem, les premiers temples où furent célébrés des saints mystères. Le grand Apôtre a célébré le zèle de ces femmes immortelles qui, à Rome, à Corinthe, à Ephèse et dans toutes les villes de la gentilité, firent de leurs maisons les premières chapelles où fut prêché l'Évangile. L'histoire de l'Église nous les montre perpétuellement occupées à dicter, par un zèle héroïque, l'empire de Jésus-Christ. Pas un temple catholique n'a été construit, doté, enrichi sans elles, depuis les basiliques splendides construites sous Constantin jusqu'aux cathédrales encore debout dans la vieille Europe.

Autres temps, autres devoirs. Nous sommes aujourd'hui, en France, comme les Israélites au retour de la captivité. Seulement le Babylonien n'est pas un persécuteur du dehors; c'est un frère qu'abuse l'orgueil de vaines théories ou qu'égarent d'abominables préjugés, et c'est ce frère que doivent assister les esclaves de Marie.

Nous distinguons une double assistance.

Dans les grandes villes, où les prêtres ne sont pas assez nombreux pour la population et où les prolétaires ont d'ailleurs, contre le prêtre, des préjugés monstrueux, il faut que les femmes remplissent un ministère quasi-sacerdotal. Pour nous convaincre de cette nécessité, il suffit d'invoquer l'argument des chiffres.

Au temps de saint Vincent de Paul, Paris renfermait dans son enceinte environ trois cent cinquante mille âmes; et l'historien du développement de la charité nous apprend que dix mille prêtres travaillaient au salut de la grande ville. En 1789, la population ne s'élevait guère

au-delà de cinq cent mille habitants, et, en l'absence des corporations religieuses déjà atteintes par la révolution, il restait encore, pour les fonctions du ministère, environ six mille prêtres. Aujourd'hui Paris compte dix-huit cent mille âmes; il est, de plus, le rendez-vous d'une multitude d'étrangers que lui amènent jour et nuit les grandes lignes de fer, il est comme le caravansérail du globe terrestre; et, pour tant d'hommes, combien de prêtres? Environ douze cents. Le prêtre, à Paris, est, pour ainsi dire, écrasé sous le poids des fonctions extérieures du culte. De plus, par l'éloignement des foules ouvrières de toute pratique religieuse, par l'action inflâme de la presse impie, le prêtre est devenu, pour ces multitudes, un objet de haine et de mépris. A l'époque de la Commune, le nom de prêtre était devenu synonyme de scélérat, et la mort sans phrase était le châtiement réservé au crime du sacerdoce. Dans l'état actuel de la capitale — et toutes les grandes villes ont une population analogue — les femmes seules peuvent arracher à l'indifférence des ouvriers abrutis par l'égoïsme et la misère. Des femmes seules, saintement échauffées à la flamme du zèle et de la charité, peuvent ressusciter la foi au milieu de ces grands centres où affluent toutes les erreurs et où régneront tous les vices; des légions de femmes, chargées en apôtres, peuvent seules porter, au sein des ténèbres de la capitale de la lumière, la lumière des vérités révélées.

Dans les campagnes, grâce aux progrès d'une certaine aisance, il n'y a pas autant de pauvres, et, par le bon effet des relations sociales, il n'y a pas autant de préjugés contre le prêtre. Le prêtre, d'ailleurs, dans le ministère ordinaire des paroisses, suffit généralement aux besoins des âmes. Mais, dans cet état général de bien-être, il y a, pour les âmes, un écueil vulgaire, le plaisir, et une tentation plus vulgaire encore, celle de l'avarice. Le paysan travaille, mais après le travail, il ne sait pas se reposer avec noblesse, et dans le travail, il ne sait pas se défendre contre les inspirations de la cupidité. Il est plus possédé de son bien qu'il ne le possède, et il jouit moins de ce qu'il a, qu'il n'est jaloux de ce qu'il n'a pas. Si vous le voyez conduire sa charrue, la nature a beau être parée de tous ses charmes, il n'en voit aucun; la joie a beau rayonner dans l'atmosphère du printemps, il n'en perçoit pas un seul rayon. En labourant sa terre, il jette, sur le champ du voisin, un regard oblique, et lui, qui ne voudrait pas voler un sou, il trouve tout naturel de voler une raie de terre. Être vole-terre impunément et habilement, c'est le trait du fin matois. Avec cela, le villageois endoctriné par la mauvaise presse, recoute très-tort le retablisement de l'ancien

régime, et il suffit qu'on le menace de ce rétablissement pour lui faire avaler toutes les concolures, subir toutes les tromperies et trahir même ses intérêts. Je ne sais pas bien ce qu'était l'ancien régime, je ne sais pas ce qu'on peut entendre honnêtement par son rétablissement, je suis persuadé que personne n'y songe, et je sais encore mieux que je ne voudrais pas faire tort à qui que ce soit, seulement d'un centime. N'importe. Il y a des folleculaires qui le font croire aux paysans et il y a de grandes et bonnes dames qui vivent, dans leur château, de manière à le laisser croire. Non pas, j'ai hâte de le dire, qu'elles aient ni affiecent aucune prétention; mais elles se cloîtent trop dans leur riche solitude, mais elles ne visitent pas assez le village où sous son toit. Le paysan français a plus d'orgueil que le descendant des Montmorency, et le bourgeois pauvre a plus d'orgueil encore que le paysan. C'est aux classes inférieures aujourd'hui qu'il faut, pour les guerir, rendre tous les hommages, et il est remarquable que, dès qu'on s'incline devant elles, on abjure tout préjugé. Ah! si les dames nobles du pays franc se souvenaient un peu plus de la Visitation, si elles descendaient un peu plus vers les pauvres, comme tout changerait vite d'aspect autour du castel, et comme ils perdraient leur temps, ces souffleurs de haine, qui peuvent avec succès, m'accuser, moi, fils de paysan, de vouloir ramener le paysan à un régime qui commencerait par me ruiner.

Les misères, matérielles et morales, sont, quoi qu'on en dise, immenses dans la société contemporaine. A force de rêver le bien-être, on a agrandi l'abîme du besoin, et quoiqu'on jouisse dix fois plus qu'autrefois, on éprouve dix fois moins de contentement. Nous sommes une race de dupes, une génération d'affamés. Ceux qui possèdent et jouissent convoitent chaque jour des trésors plus grands et des jouissances plus folles; ceux qui travaillent et qui souffrent, malgré les douleurs relatives de leur condition, convoitent ce qu'ils ne peuvent obtenir et ne répugnent pas à l'idée de le saisir par la violence.

Oh! rappelons-nous la Visitation; rappelons-nous Marie descendant à la maison d'Elisabeth pour y annoncer la grâce et en faire goûter les prémices; marchons sur ses traces; soyons apôtres à son exemple et à son exemple nous effectuerons des œuvres de salut.

NEUVIÈME JOUR

LA VISITATION

Et audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exultavit infans in utero ejus et replevit se Spiritu Sancto.
(Luc 1, 41.)

Le silence des Ecritures sur la plupart des

actions de la sainte Vierge a sa raison dans les desseins de la divine Sagesse, et il y aurait témérité à vouloir pénétrer pleinement les choses qu'il a plu au Saint-Esprit d'envelopper d'un voile mystérieux. Sur la Visitation, nous n'avons pas à regretter ce silence. L'Evangile nous fait connaître le départ de Marie, le motif de son voyage et les effets de sa visite. Nous bénissons donc la bonté de Dieu d'avoir voulu nous raconter les merveilles qui furent le fruit du saint pèlerinage de Marie vers les montagnes de Judée, et nous nous appliquerons à déduire les enseignements qui en découlent, ainsi que les devoirs qui résultent de ces enseignements.

Zacharie et Elisabeth ont mérité cette louange insigne, qu'ils étaient justes tous les deux devant le Seigneur. La maison de Zacharie, avant la visite de la Vierge, ne présente pas moins une image lugubre des infirmités, des humiliations et des misères dont la source remonte, pour l'humanité, au malheur de sa déchéance. Ces misères disparaissent à l'approche de Marie. Nous avons déjà découvert, dans la Visitation, le modèle du zèle chrétien et le type de l'apostolat dans le monde; nous allons saluer, dans ce mystère, la bénédiction qui s'attache à la femme chrétienne, pour la sanctification de la famille.

Qu'est-ce d'abord que cette habitation vers laquelle Marie dirige ses pas? Est-ce un palais où la fille de David abrite les derniers reflets de sa gloire et, sous ses portiques, deux reines vont-elles faire échange de magnificences? Non; c'est une chaumière, c'est l'asile oublié d'une femme, sans doute ornée de vertus, mais accablée de vieillesse et qui porte sur sa tête, blanchie par la douleur plus que par les ans, la honte d'une stérilité devenue proverbiale. Cette femme, il est vrai, porte dans son sein un enfant promis à de hautes destinées, mais sa conception est encore un secret. Dans cette demeure, autour de laquelle règne une solitude qui ressemble à un châtement, nos yeux aperçoivent le lamentable tableau des suites du péché originel. Un enfant conçu dans le péché, une femme cassée de vieillesse et alourdie par une grossesse tardive, un vieillard sourd, muet, tombe dans une espèce d'idiotisme; voilà tout ce que l'œil découvre sous ce toit solitaire.

Dès qu'Elisabeth a entendu le salut de Marie, l'annonce de la paix, l'enfant tressaille dans son sein et la mère est remplie du Saint-Esprit. Elisabeth entend la première la voix qui la salue, mais Jean éprouve le premier la force, l'esprit et l'efficacité de la salutation. C'est à lui, comme au futur précurseur du Christ, que s'adresse d'abord le salut de la Vierge, ou plutôt du Rédempteur, car le Christ, caché dans le sein de sa mère, lui suggera, dit Origène, ce

salut : la voix de la Vierge était la voix du Verbe incarné. Jésus parla par la bouche de sa mère ; Jean l'entendit par les oreilles de sa mère et, reconnaissant d'une manière surnaturelle son Seigneur et maître, le salua, l'annonça par un tressaillement d'allégresse.

Jean, rejoui dans le sein de sa mère, fit partager son allégresse à Elisabeth. Par son tressaillement, sur la suggestion du Saint-Esprit, Elisabeth reconnut que la Vierge avait conçu le Christ ; elle la salua donc comme mère de Dieu et lui offrit l'hommage empressé de sa vénération. « Vous êtes bienheureuse, lui dit-elle, bienheureuse d'avoir cru, car s'accompliront en vous les choses qui vous ont été dites de la part du Seigneur. » C'est-à-dire que « vous enfanterez un Fils, vous l'appellerez Jésus, et il sera grand, et il sera appelé Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père. » Ainsi Elisabeth connut, par le Saint-Esprit, que la Vierge avait eu foi à l'annonce de l'ange, relativement à la conception et à la nativité du Christ.

Vous êtes bienheureuse, ô Marie, bienheureuse en réalité, car vous portez le Christ dans vos entrailles ; bienheureuse en espérance, car vous enfanterez celui qui rendra tous les croyants heureux dans le ciel. Vous êtes donc bienheureuse devant Dieu et devant les hommes ; bienheureuse maintenant et dans tous les siècles ; bienheureuse, c'est-à-dire plus heureuse que les hommes et les anges. Sans mot dire, Elisabeth fait allusion à l'incrédulité de son mari sur la naissance de Jean et lui oppose la foi de la Vierge : « Vous êtes vraiment supérieure au prêtre, puisque le prêtre a refusé de croire et la Vierge a corrigé son erreur. »

Revenons maintenant sur ces particularités pour nous en faire l'application.

Celui dont le Christ canonisera lui-même les héroïques vertus est donc enveloppé dans la nuit du péché. Le sein qui l'a conçu est son premier tombeau. Son âme, privée de la justice originelle, est plongée dans l'abjection et dans la mort. La présence de Marie lui apporte la grâce et à sa parole il tressaille d'allégresse. Jean, sanctifié dès le sein de sa mère, n'est pas seulement l'image de tous les enfants qui ne peuvent renaître à la grâce que dans l'Église, il est encore le symbole de tant d'enfants qui ont besoin de sa grâce et de sa présence pour recevoir le bienfait d'une saine éducation.

L'éducation fait l'homme moral ; elle lui donne la vie de l'âme ; elle forme sa conscience et sa raison ; elle détermine enfin la ligne générale et les résolutions de sa conduite. Mais le catholicisme seul dépose, dans la conscience du jeune homme, des doctrines certaines, des dogmes positivement et divinement révélés.

Sans la lumière de la foi, il s'ignore lui-même ; il ne sait ni d'où il vient, ni ce qu'il est, ni où on le mène. Son existence est pour lui un mystère ; celle de l'univers un problème sans solution, et, provisoirement, il se livre aux folles intempérances de la jeunesse, il s'abandonne aux passions qui alimentent ces folles intempérances.

Or, si les jeunes générations sont confiées à des maîtres indifférents ou hostiles à la foi catholique ; si les premières années de l'adolescence se passent dans l'oubli du devoir chrétien ; si les jeunes gens vivent, dans les collèges, sans piété et sans foi, sans goût pour la prière et pour les choses saintes ; si des professeurs incrédules ou impies versent dans leur âme le poison des mauvaises doctrines et leur donnent l'exemple de l'insouciance absolue pour les intérêts éternels ; si une soi-disant philosophie vient leur apprendre que Dieu et l'immortalité de l'âme sont des opinions contestables, la révélation et la Bible de poétiques rêves, le Christ un législateur purement humain, le catholicisme une forme passagère, la vie future un problème, et le dogme des peines éternelles une absurdité ; à quel abrutissement moral, ou plutôt à quelle bassesse d'immoralité ne seront pas condamnées les jeunes générations ?

A ces maux des éducations lettrées et aux vices par lesquelles elles nous énervent, s'ajoutent, dans l'éducation des classes laborieuses, d'autres vices plus directement perversifs, et qui atteignent, même dans sa source, le sang des vieilles races. C'est d'abord l'idiotisme sauvage dans lequel tombent ces milliers d'enfants qu'un industrialisme sans cœur enfasse dans ses fabriques et ses ateliers. Là, plus de ménagements pour les délicatesses de l'enfance ; la promiscuité des sexes dans le travail ; de mutuelles provocations ; de jeunes contre-maîtres présidant cet assemblage de vices ; des patrons trop indulgents, parfois aveugles, pour tout ce qui ne porte pas atteinte au rendement du travail ; des usines transformées en mauvais lieux. — A la campagne, plus de pudeur, non moins de débauche. Les enfants soumis au prêtre jusqu'à la première communion, des enfants, objets bénis des sollicitudes paternelles et pastorales ; puis, après une éducation chrétienne, abandonnés à une liberté précoce dont ils ne peuvent porter le fardeau ; les jeunes filles au luxe et à la danse, les jeunes gens aux cabarets et aux réunions nocturnes ; des veillées sans nom ; mille choses abominables. Et puis, après l'hiver, les plus jeunes, pêle-mêle, à la garde du bétail ; les plus âgés, à l'exploitation des champs ; nulle religion pour les contenir. Un travail d'esclaves, un repos, mélange de libertinage et d'orgie, des choses que le ciel se dé-

tourne pour ne pas voir. Nous en sommes à ce point d'hébétement naïve et de déportements cyniques. Ah! qui nous ramènera Marie, qui nous rendra, pour la jeunesse, la grâce de sa Visitation!

Après Jean, voyez Elisabeth. Cette femme, toute sainte qu'elle est, est parvenue à une extrême vieillesse, sans pouvoir mêler son sang à celui d'une race prédestinée. Etrangère aux bénédictions de son père Abraham, elle porte encore, aux yeux des siens, la honte d'une stérilité dont on lui fait un crime. La vieillesse, la stérilité, l'humiliation, le mépris, la honte, l'oubli, les souffrances, voilà, dans Elisabeth, les fruits amers du péché. Ces misères, il est vrai, n'ont été, pour Elisabeth, que les instruments dont s'est servi la divine Providence pour bâtir l'édifice de sa sainteté; mais elles ne sont ni moins réelles, ni moins douloureuses. Mais nous avons des misères plus profondes, des maux plus cruels, des hontes plus déshonorantes. Elisabeth, vieille, stérile, abandonnée, casée, n'est-ce pas l'emblème des femmes d'aujourd'hui?

Dans la haute société, la jeune fille est généralement mal élevée, sans attache aux choses sérieuses, et avec des habiletés dignes des salimlangues. A une jeunesse frivole, succèdent des engagements où l'amour chrétien n'entre pas. Dans les mariages où l'on ne se sent pas aimé, on cherche au-dehors ce que l'intérieur n'offre pas suffisamment, on va dans les déserts du monde et l'on y éprouve encore plus les abondances du désert. Les vraies femmes imitent les mœurs du demi-monde, et le demi-monde c'est presque la moitié du monde. — Dans les classes inférieures, plus de sérieux dans l'esprit, des obligations plus pressantes, mais ces pauvres femmes de campagne, comme elles ne s'attachent au vrai la pauvre vieille Elisabeth. A vingt-cinq ans, elles ne sont plus jeunes, sans être véritablement vieilles; elles sont trop souvent stériles, par un calcul du péché; et, si elles ont un époux et des enfants, c'est à peu près comme si elles n'en avaient pas. La semaine est absorbée par le travail; le dimanche, le mari est au cabaret, les jeunes gens au bal, et la mère, la pauvre Elisabeth, est là, seule, accablée d'ouvrage domestique, sans amour, sans lumière, sans consolation, espèce de souffre-douleur, dont la bonne volonté et l'abnégation auront, le soir, dans les grogneries et les disputes, leur seule récompense. Ah! qui rendra à ces pauvres Elisabeth la visite de Marie!

La vieux Zacharie nous offre à son tour une désolante image des misères morales et des humiliations qui affligent les hommes d'aujourd'hui. Ce prêtre d'Israël, fils des pontifes et des rois, trouve, il est vrai, dans sa vertu, des com-

pensations aux maux qui désolent sa vieillesse; il n'en porte pas moins les funestes conséquences de la dette antique. Triste exemple de nos infirmités contemporaines. Nos hommes ont tous, plus ou moins, l'infirmité de Zacharie: ils ne croient pas aux révélations des anges, et ils croient peu les paroles des prêtres. A force de fermer l'oreille, ils en perdent l'usage, et, parce qu'ils n'ont pas écouté, ils n'ont plus de paroles; ils n'ont plus la parole de la conviction résolue, encore moins la parole des bonnes œuvres. On a rarement vu, en France, un pareil effacement de l'élément masculin. Et, avec cet effacement, un orgueil puéril, une complaisance vaniteuse, un discours verbeux et vantard, des exaltations d'autant plus enflées que nous sommes plus dans le néant. Puis, par suite de notre régime de suffrages électoraux, une complaisance à toutes les erreurs, une adhésion apparente à toutes les bassesses, des engagements avec toutes les passions. Qu'y a-t-il donc de plus humiliant et de plus vil tout ensemble que la vue de ces courtisans de tous les pouvoirs, de ces satellites de toutes les iniquités sociales, de ces mendians de popularité et de bruit, lorsqu'après vingt-cinq années de machinations ténébreuses et de complaisances payées, on les voit traîner les derniers restes d'une existence profanée par la honte et dotée par l'apostasie.

La très-sainte Vierge, en entrant dans la maison de sa parente, sanctifie Jean-Baptiste dès le sein de sa mère, remplit Elisabeth des dons les plus excellents et fait de Zacharie un prophète. Ah! conjurons Marie de visiter toutes nos maisons, de sanctifier dès le sein des mères tous les enfants, de combler de grâces toutes les épouses et de donner aux époux le sentiment des gloires du Christ. Nous avons tous besoin de cette visite auguste. Dieu veuille que nous sachions l'entendre et nous y prêter de bon cœur.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

15^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT

13^e Instruction.

Effet de la charité : Soumission parfaite à la volonté de Dieu, amour pour Jésus dans la sainte Eucharistie.

TEXTE. *Super omnia autem caritatem habete, quoniam est vinculum perfectionis.* Avant tout ayez

la charité, c'est le lien de la perfection. (*Epît. aux Coloss.*, ch. III, vers. 14.)

EXORDE. — Frères bien-aimés, nous disions, dans notre dernière instruction, que la charité, cet acte d'adoration par excellence, nous portait à éviter le péché, et à le regretter vivement, lorsque nous avions eu le malheur de le commettre : j'ajoutais, que le motif de ce regret devait être, moins la crainte de l'enfer que la bonté de Dieu, notre Père céleste, dont nous méconnaissions l'amour, en outrageant sa bonté, ses perfections infinies... Vous m'avez bien compris... Mais ce n'est pas tout : l'amour de Dieu, embrasait les saints d'un feu céleste... Ecoutez plutôt les sentiments exprimés par la plupart d'entre eux. Voici saint Augustin ; j'aime à le citer : il fut un grand pécheur. Par son repentir et son amour pour Dieu, il est devenu un des plus grands saints... Donc, si nous-mêmes nous avons offensé Dieu, nous pouvons, en l'aimant comme lui de tout notre cœur, devenir des élus et des saints... Voici donc ce qu'il disait en s'adressant à Dieu... « O amour, qui brûlez toujours et ne vous éteignez jamais ; ô Dieu qui êtes la charité, embrasez mon cœur... Que je vous trouve, ô le bien aimé de mon âme, vous êtes ma joie parfaite ; rénez au milieu de mon cœur... En vous possédant, en vous aimant, c'est déjà le ciel sur cette pauvre terre (1) ! » Ecoutez saint François d'Assise ; il contemple les plaies du Sauveur, l'amour, la reconnaissance débordent de son âme... « O Bien, s'écriait-il !... O les délices de mon cœur, comme je voudrais mourir pour vous !... faites-moi la grâce d'être martyr (2)... » Je n'en finirais pas, si je vous montrais les sainte Catherine de Gènes, les sainte Thérèse et tant d'autres âmes d'élite embrasées, radieuses, illuminées, même sur cette terre, par l'ardente charité qu'elles éprouvaient pour Dieu. Que leur importait les châtements ou les récompenses, dans ces instants délicieux où Dieu leur faisait sentir la douceur de son amour ?... Pour elles, la charité c'était déjà le ciel !...

PROPOSITION. — Mais quittons ces hauteurs... Les aigles seulement planent sur le sommet des plus hautes montagnes... Dieu l'a voulu ainsi... Puirant ils sont beaux aussi, et ils bénissent Dieu à leur manière, les petits oiseaux, dont le vol est plus modeste, et qui, par leurs chants, jouissent nos vergers... Ainsi, mes frères, sans vous dire que la charité doit produire en nous tous ces élans sublimes, je vous indiquerai comment l'amour de Dieu peut se manifester dans le cœur du plus humble d'entre nous, si réellement nous avons la charité.

DIVISION. — Je dis donc que, si nous aimons

Dieu véritablement et pour lui-même : *premierement*, nous devons aimer sa sainte et adorable volonté, et nous y soumettre en toutes choses ; *secondement*, nous devons avoir une tendre dévotion pour Jésus-Christ, toujours présent et digne de nos adorations dans la sainte Eucharistie.

Première partie. — Frères bien aimés, j'ai besoin de toute votre attention pour vous faire bien comprendre que l'union de notre volonté à la volonté du bon Dieu, est la meilleure preuve de notre amour, l'acte d'adoration qui lui est le plus agréable... « La plus belle vie, disait souvent le bienheureux Henri Suizo, celle qui glorifie Dieu davantage, n'est pas celle où l'on a des extases et des ravissements, des lueurs extraordinaires ; non, mais celle où nous soumettons en tout notre volonté à la sienne... Imaginez le plus grand des anges, le plus élevé de tous les esprits célestes ; s'il savait que le désir de Dieu fût qu'il sarclât des jardins, qu'il arrachât les ronces, les épines et les mauvaises herbes, il le ferait très-volontiers parce que la plus grande gloire qu'une creature puisse rendre à Dieu, c'est de se soumettre à sa sainte volonté (1)... »

Pour comprendre cette vérité, nous n'avons qu'à jeter, pour ainsi dire, un regard à nos côtés... Voyez donc cet ange gardien, qui vous accompagne... Que fait-il là près de vous le jour et la nuit?... Pourquoi n'est-il pas là haut dans le ciel, chantant les louanges du Très-Haut, avec les myriades de bienheureux, qui exaltent à l'envi, la gloire du Dieu trois fois saint?... Ce qu'il fait ? je vais vous le dire : Il exécute la volonté de Dieu ; et dût-il rester pendant des siècles à vos côtés, il se trouverait plus honoré, en remplissant cette humble fonction, que de briller comme un soleil au milieu des astres du paradis !...

Tenez, un exemple plus sublime encore !... Pénétrons ensemble, à Nazareth, dans l'humble boutique d'un charpentier, appelé Joseph... Voyez-vous ce jeune apprenti, occupé à polir des planches, à ramasser des copeaux !... Eh bien ! il s'appelle Jésus, il est le Fils de Dieu, égal en tout à son Père !... Il est le roi du monde, le créateur de l'univers !... Si le soleil s'est levé ce matin, c'est parce qu'il l'a voulu ; sachez-le bien !... Que faites-vous donc là, ô mon adorable Sauveur ? — Je fais la volonté de mon Père !... Frères bien aimés, quel enseignement ! Avec quelle énergie il nous apprend que la meilleure manière de témoigner à Dieu notre amour et notre vénération, c'est de nous soumettre en tout, partout et toujours à son adorable volonté... Cultivateurs, vigneron, artisans, tous, qui que nous soyons, souvenons-nous

1. Soliloques et méditations, 1^{assim}. — 2. Sa vie, par saint Bonaventura.

1. *Apud Blos, in del. Parum.*

bien que, si nous remplissons chrétiennement les devoirs de la condition dans laquelle Dieu nous a placés, par le fait même nous l'adorons avec respect, et nous témoignons notre affection...

Trouvez, en effet, parmi les saints et les saintes qui peuplent le paradis, trouvez-en un seul ou une seule, qui n'aient pas eu la Pégard de la sainte Eucharistie le plus ardent amour?.. A peine leur divin Maître fut-il remonté vers le ciel, que les Apôtres, pour se consoler de son départ, et continuer sa présence au milieu d'eux dans l'adorable sacrement, commencèrent à célébrer la sainte Mess... Quelle digne et sainte assemblée!... Douce Vierge Marie, vous étiez là au milieu d'eux, et Marie-Magdeleine, et Marthe, et Salomé, et d'autres femmes pieuses, qui avaient aimé Jésus, ne manquaient pas d'assister à cet auguste sacrifice... C'est qu'elles avaient la charité dans le cœur, qu'elles aimaient profondément notre auguste Rédempteur.

Mes frères, j'irai plus loin encore... Cette soumission à la volonté de Dieu doit nous faire accepter, je ne dis pas seulement avec résignation, mais je dirai avec une sorte de joie intérieure, les épreuves et les peines de la vie... C'est Dieu qui les veut, c'est Dieu qui les permet; or, si nous l'a nous véritablement, nous devons vouloir tout ce qu'il aime et tout ce qu'il permet... Un farouche conquérant appelé Attila, après avoir ravagé une foule de provinces, arrivait dans la ville de Troyes, à la tête de ses hordes barbares. Saint Loup, évêque de cette ville, s'avance à sa rencontre pour préserver son troupeau du pillage. — Qui êtes-vous, dit-il au conquérant, pour avoir ruiné tant de provinces et de villes? — Moi, dit le chef barbare, en posant la main sur sa poitrine, je suis le fleau de Dieu, et l'herbe ne pousse plus où mon cheval a passé! — Si vous êtes le fleau de Dieu, répondit le saint évêque, frappez-nous alors autant qu'il le veut et qu'il vous le permet... Comme désarmé par cette réponse si chrétienne et si résignée, Attila épargna la ville... (1).

Frères bien aimés, tels devraient être nos sentiments au milieu des diverses épreuves, qui peuvent nous arriver. Maladies, je vous recon, parce que c'est Dieu qui vous envoie; souffrances, je vous accepte, vous me venez de la part du souverain Maître; calomnies, disgrâces de la fortune ou de la nature, Dieu vous a permises ou voulues; je m'incline, je n'ai plus rien à dire, si je l'aime, je dois me soumettre. Froid, chaleur, pluies, neiges, vents, orages, je ne murmurerai plus quand Dieu vous enverra, si je l'aime véritablement; vous êtes ses mi-

nistres, ses messagers et je dois vous accueillir comme venant de sa part (2). Ainsi, la douce Mère de Jésus désolée sur le Calvaire, adorait Dieu, non-seulement en se résignant, mais en aimant la volonté divine, qui voulait l'immolation de son auguste Fils... Ainsi, son Divin Fils lui-même, disait au jardin des Oliviers, en face des douleurs qui l'attendaient: Mon Père, parce que je vous aime, j'adore votre volonté; que la mienne disparaisse, que la vôtre s'accomplisse!...

Seconde partie. — Que de choses encore, mes frères, nous aurions à dire sur les effets que doit produire en nous la charité; mais, en terminant ce sujet de l'amour de Dieu pour lui-même, je m'arrêterai à un seul mystère, prodige d'amour, digne à tout jamais de nos adorations et de nos respects. C'est la sainte Eucharistie... Ah! Je comprends les païens, auxquels on expliquait cet adorable mystère admirant l'immense bonté de Dieu, et s'écriant: Qu'il est doux le Dieu des chrétiens, il demeure toujours avec eux!. Glorieux saint Paul, sans doute vous aviez aussi en vue, non-seulement le mystère de la Rédemption, mais le prodige aussi surprenant de la sainte Eucharistie, quand vous vous écriiez, dans un transport d'admiration pour l'ineffable tendresse du Dieu, qui vous avait converti: *Si quelqu'un n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, il n'est pas digne de vivre...* (3)

Frères bien aimés, ne disons pas que nous aimons le bon Dieu; n'ayons point la prétention d'avoir dans le cœur la charité, si nous n'aimons pas la sainte Eucharistie... Vous allez le comprendre. Vous êtes chrétiens, vous avez la foi, vous avez fait votre première communion; dites-moi donc ce qu'il y a là, dans le saint Tabernacle?... Voyons, répondez vous-mêmes. — C'est bien difficile, dites-vous, il y a là, dans chaque hostie consacrée le corps, le sang, l'âme, et la divinité du Sauveur Jésus. C'est vrai! Or, pourriez-vous me dire, pourquoi Jésus Christ demeure et le jour et la nuit dans cet état d'anéantissement?... Ici, je vais répondre moi-même. C'est par amour pour vous; c'est pour vous protéger, pour vous bénir, pour se donner à vous qu'il s'abaisse ainsi, et ne se laisse reconnaître que par les yeux de la foi dans la sainte Hostie... Et vous auriez la prétention de l'aimer, vous qui ne pensez jamais à lui, vous qui négligez de le recevoir!... Non, non, en vérité je vous le dis, vous ne l'aimez pas, et quelles que soient vos paroles, la vraie charité, le véritable amour de Dieu n'est point en vous...

Que vous dirai-je des martyrs?... Ils ai-

1. Voir l'Histoire de l'Eglise de l'abbé Daras et la vie de saint Loup

2. Psaume ciii, vers 4. — 3. Ep. aux Corinth. xvi vers 22.

maient Dieu ceux-là, je pense, puisqu'ils ont donné leurs vies pour lui, et que plusieurs auraient voulu prolonger leurs souffrances, pour mieux lui témoigner leur affection... Empereurs, proconsuls, païens, persécuteurs et bourreaux de tous genres, venez donc les meurtrir, les brûler, les écarteler; leur amour sera plus fort, plus grand que votre cruauté. Leur vie, ils n'y tiennent pas; tous ont le ciel dans le cœur, et quelques-uns, que vous faites marcher sur des charbons embrasés, vous disent qu'ils marchent sur des roses...

Mais, qu'ai je donc voulu dire, mes frères, quand j'ai dit que les martyrs avaient le ciel dans le cœur?... Expression étrange, vraie pourtant, et que je veux vous expliquer... Ils avaient l'Eucharistie là, dans leur poitrine. Au risque d'être lapidés par la populace, comme le fut saint Tarsille, un membre du clergé la leur avait portée. D'autres fois, un prêtre, un pontife mêlé parmi eux, avait dit la messe et les avait communies. Non les martyrs eux-mêmes, malgré leurs vertus, leur courage, et leur foi n'auraient pas voulu expirer comme plusieurs chrétiens de nos jours, sans avoir reçu le Viatique. C'est que voyez-vous, le Dieu qui devait les récompenser au ciel, le Dieu pour lequel ils allaient mourir, c'était ce même Dieu, présent dans la sainte Eucharistie.... Ils l'aimaient sous toutes les formes que son amour a voulu revêtir. Ils l'aimaient sur la croix, ils l'aimaient dans le tabernacle, comme ils l'aiment aujourd'hui dans le sanctuaire de son éternité...

Me suis-je bien fait comprendre, frères bien aimés? Au lieu de vous conduire sur ces hauteurs mystiques, connues seulement de quelques âmes prédestinées, j'ai voulu vous indiquer un moyen simple et facile, de constater si la charité, si l'amour de Dieu habite véritablement en vous... Assistez-vous régulièrement, chaque dimanche du moins, avec piété, avec dévotion au saint sacrifice de la messe? Aimez-vous à prier, à vénérer Jésus-Christ, s'immolant pour nous sur l'autel, comme il s'est immolé sur le Calvaire? Etes-vous fidèles à répondre au précepte de l'Eglise, qui vous commande de communier, au moins une fois l'année, et si votre position vous le permet (et elle nous le permet à tous), éprouvez-vous le désir de vous en approcher le plus souvent possible, et faites-vous vos efforts, pour que ce désir devienne une réalité?... Si vous le faites, si vous aimez Jésus dans les abaïssements de son tabernacle, si vous êtes heureux lorsqu'il y est honoré, visité, reçu et glorifié, c'est un signe presque certain que la charité, que l'amour de Dieu habite en vous...

Péroraison. — Je termine, frères bien aimés, en vous priant de ne pas oublier les deux principaux effets que doit produire en nous la charité,

l'amour de Dieu pour lui-même. Pour savoir si vous aimez Dieu, ne vous dites donc pas : Ai-je des extases, des ravissements, des moments de ferveur extraordinaire comme en ont eu les saints et les saintes, dont on nous parle si souvent... Non, dites-vous simplement : Suis-je bien résigné et bien soumis à la volonté de Dieu, à ses desseins sur moi. Quand je dis à notre Père qui est dans les cieux : *que votre volonté soit faite*, est-ce bien mon désir? Accepterais-je avec soumission, et comme me venant de sa part les peines, les épreuves et les tribulations?... Si votre conscience répond : oui, je vous affirme que vous aimez Dieu... De plus, si vous sentez dans votre cœur de l'amour, du respect, de la vénération pour Jésus dans l'Eucharistie, si vous faites vos efforts pour vous unir à lui, âme à âme, cœur à cœur; eh bien, je vous dirai encore; soyez tranquilles vous avez la charité envers Dieu, car en aimant la volonté de Dieu, en adorant la sainte Eucharistie, vous reconnaissez la puissance de sa Majesté suprême, et vous voulez sa gloire. Oh! oui, c'est bien l'acte d'adoration par excellence!... La gloire de Dieu, l'accomplissement de sa sainte volonté, c'est ce que veulent les saints, c'est ce qu'ils voudront pendant l'éternité tout entière... Ils nous associeront à leurs hommages et à ces mêmes pensées, si nous avons le bonheur d'être un jour admis dans ce beau paradis devenu leur récompense. Ainsi-soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

Théologie dogmatique

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN

ET DU SYLLABUS.

(Suite.)

En condamnant, comme nous l'avons vu, le panthéisme et ses diverses formes, le Concile du Vatican et le *Syllabus* ont défendu l'honneur de la raison humaine, car cette erreur, nous allons le voir, en est la honte, elle est l'absurdité par excellence.

Son principe fondamental et constitutif, c'est l'unité de substance : une seule existe, infinie, sans limites, et dont toutes les autres sont des parties, des émanations, des évolutions. Or, une semblable doctrine est une contradiction essentielle et intrinsèque. L'infini est ce qui est sans bornes, ce qui exclut essentiellement la limite; et le fini est au contraire ce qui a des bornes, ce qui inclut la limite. Or, qu'est-ce que l'absurde? C'est affirmer et nier la même chose, c'est l'exclusion et l'inclusion simultanée de la même propriété. Mais le panthéisme

est cela même : la même substance exclut et inclut la limite, a des bornes et n'en a pas. Et que l'on ne vienne pas dire que ce n'est pas la substance qui est à la fois infinie et finie, mais que celle-ci étant en effet sans bornes et sans limites, ce sont ses attributs, ses propriétés, ses modes qui sont limités et finis. Car les attributs, les modes d'un être sont nécessairement conformes à sa nature, attendu qu'ils ne sont pas autre chose que l'être lui-même sous tel ou tel mode, telle ou telle propriété. Et ainsi l'Être infini a nécessairement des attributs infinis comme l'Être fini en a de limités et de finis. Il est donc vrai que le panthéisme est l'absurdité par essence, il en est la définition même.

Lorsque Spinoza, Cousin et les autres panthéistes définissent la substance : l'être qui n'a pas besoin d'un autre pour exister, et qu'ils en concluent qu'il n'y a qu'une substance, la substance primitive, dont tous les autres êtres sont des modifications, ils s'appuient sur une équivoque. Un être peut n'avoir pas besoin d'un autre comme cause, et en ce sens il n'y a que Dieu qui serait une substance. Mais un être peut avoir besoin d'un autre comme cause, et n'en avoir pas besoin comme sujet auquel il adhère, et par conséquent n'être pas un mode, mais un être substantiel venant d'une cause, ou créé. On voit donc que ce panthéisme repose sur une équivoque. La vraie définition de la substance est celle-ci : l'être qui existe en lui-même. L'Être infini ou Dieu existe en lui-même; il est une substance; l'Être fini, l'homme, par exemple, existe aussi en lui-même, il n'adhère pas à un autre être comme un mode; il est donc une substance. L'unité de substance des panthéistes n'est donc qu'une équivoque.

Écoutons Fénelon : « Je suis, et je ne suis pas infini : donc je ne suis pas Dieu... Il y a d'autres êtres semblables à moi, qui sont bornés et imparfaits; leur nombre démontre leur imperfection; car toute pluralité est une collection; toute collection dit parties, et qui dit parties dit êtres imparfaits. Ces parties sont réellement distinguées les unes des autres. On conçoit l'une sans concevoir l'autre; on conçoit l'anéantissement de l'une sans concevoir que l'autre perde rien, et sans diminuer en rien son idée, qui est la représentation de son essence... Tout être borné et produit est, il est vrai, essentiellement relatif à l'Être infini, qui est sa cause : il est néanmoins une véritable substance; car ce que j'appelle substance, c'est ce qui n'est point une circonstance changeante de l'être, mais l'être même, soit qu'il ait été produit par un être supérieur, ou qu'il soit, par sa propre nature, nécessaire et immuable. Voilà donc des substances véritables qui ont

une cause, qui n'ont pas toujours été, et qui ont reçu leur être d'un autre. C'est ce que j'appelle créature : l'une est plus parfaite que l'autre; l'une est d'une manière, l'autre d'une autre; l'une pense, l'autre ne pense pas. Donc l'une n'est pas l'autre; donc ni l'une ni l'autre n'est l'Être infini... L'Être infini n'ayant aucune borne en aucun sens, il ne peut avoir en aucun sens ni degré fini, ni différence, ni modification. Donc tout ce qui est borné, différencié, modifié, n'est point l'Être infini, absolu, universel. Donc il ne peut être une modification de l'Être infini; car, qui dit infini modifié dit infini fini... Donc il est absurde de dire que ce que l'on nomme communément les substances créées ne soient que des modifications de l'Être infini (1). » L'absurde est donc bien le caractère du panthéisme.

Ce que nous avons dit jusqu'ici atteint le panthéisme proprement dit, tel qu'il est condamné par le concile du Vatican dans les canons que nous avons cités précédemment, à l'exception de la dernière partie ainsi conçue : « Si quelqu'un dit que Dieu est l'être universel et indéfini qui, en se déterminant lui-même, constitue l'universalité des choses en genres, espèces et individus, qu'il soit anathème. » Comme nous l'avons fait remarquer déjà, le panthéisme proprement dit est l'erreur de ceux qui admettent une seule substance infinie et divine dont tout n'est qu'une émanation, un développement, une modification : il y a alors panthéisme, puisque tout est Dieu. Si, au contraire, on n'admet qu'une substance finie qui se développe dans tous les êtres, quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est un panthéisme très-improprement dit, et c'est un athéisme véritable, puisque en réalité, dans ce système, Dieu n'est pas, il n'y a pas d'Être infini. Telle est la doctrine de Hegel, Renan et autres qui sont ainsi de véritables athées, bien plutôt que des panthéistes.

Au reste, ce système n'est pas moins brouillé que l'autre avec la raison et le bon sens. Il l'est même davantage, car le premier rend raison de l'existence des êtres, quoique d'une manière erronée; le second ne rend raison de rien du tout; c'est une absurdité gratuite. En effet, il n'admet pas d'être infini réel; il n'y donc que des êtres finis. Mais, comme nous l'avons expliqué dans un article précédent, l'être fini est essentiellement contingent, il ne peut exister par lui-même en aucune manière. Conséquemment, s'il n'y a pas d'Être infini, il est absolument impossible qu'il existe quelque chose. L'Être infini seul emporte essentiellement l'existence et existe par lui-même, parce que seul il est l'Être, l'Être pur, l'Être sans non-

1. Fénelon. *Lettre sur la réfutation de Spinoza.*

être, et par conséquent ayant l'existence par son essence même. Il est donc impossible que les êtres finis existent seuls. Le système dont nous parlons est donc lui-même impossible et dépourvu de raison: c'est une pure imagination.

Et j'ajoute: une imagination fantastique et ridicule. Il n'existe qu'une seule substance, qui est tout, ou qui devient tout. Elle est à la fois esprit et corps, intelligente et brute, savante et ignorante, vertueuse et criminelle, juste et injuste, vivante et morte, ciron et éléphant, homme et plante, ange et pierre, libre et non libre, voulant et ne voulant pas; en un mot, chaos sans nom, conception imbécile, grotesque et monstrueuse.

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

ou plutôt, disons mieux, conte de fée, fait pour amuser les enfants, et occuper les sots qui, pour se donner un air savant, font semblant de comprendre et d'admirer.

J'espère que nous arriverons à un moment où ces systèmes grotesques venus d'Allemagne, seront ainsi appréciés par tout le monde, que le bon sens triomphera, et que l'on ne fera plus qu'en rire ou les siffler.

Mais cela n'empêche pas que ces erreurs monstrueuses ne soient aujourd'hui pleines de danger, et que le concile du Vatican, indépendamment même de l'honneur dû à la vérité, n'ait été bien inspiré de les condamner. S'il y a une vérité démontrée à la fois par la raison et par les faits de l'histoire, c'est l'influence des doctrines sur l'homme et sur la société. A parler en général, l'homme agit d'après ce qu'il admet, et l'état d'un peuple et la traduction au dehors de ce qu'il est au-dedans. Les nations les plus illustres ont été dissoutes par les mauvaises doctrines et les mauvaises mœurs. Babylone, Ninive, Athènes, Rome sont tombées sous les coups des sophismes et de l'immoralité avant de tomber sous ceux des peuples chargés de la vengeance divine, et si la France, la plus ancienne nation de l'Europe, est encore debout malgré les erreurs qui l'ont envahie, elle le doit au christianisme qui entretient en elle la vie religieuse et morale.

Quelles tristes conséquences du reste ne contiennent pas les doctrines condamnées par le concile? Elles jettent d'abord par terre le dogme de la liberté. La nécessité est la loi du monde et de tous les êtres. Tous, en effet, et toutes leurs modifications ne sont pas autre chose que des émanations et des évolutions nécessaires et fatales d'une substance unique. Nulle part, il n'y a de la liberté, ni dans cet être plus ou moins Dieu, ni dans l'homme, ni dans l'histoire qui n'est qu'une évolution humano-divine et fatale de la vie. Cette conséquence d'ailleurs

n'est pas niée par les partisans de ces doctrines. Spinoza est le père du panthéisme moderne. Or, il confesse clairement cette absence de liberté. « Dans la nature, dit-il (et par là, il entend tous les êtres, y compris l'homme), il n'y a rien de contingent; tout est déterminé par la nécessité de l'essence divine, de telle sorte que tout existe et que tout agit d'une manière déterminée; *omnia sunt per necessitatem nature divine determinata, ita quidem ut certo modo existere et agere debeant*; car, dit-il, tout ce qui existe est en Dieu, et Dieu ne peut rien avoir de contingent (1). » Et, du reste, cette nécessité fait partie du système lui-même du panthéisme.

Dès lors, je le demande, que devient la morale? Une condition essentielle d'un acte moral, d'un acte bon ou mauvais, c'est que l'homme soit libre de le poser ou de ne pas le poser. Quel mérite ou quel démérite y a-t-il à faire ce que l'on ne peut pas ne pas faire? Absolument aucun. Le mérite et le démérite supposent nécessairement qu'on a pu agir autrement que l'on a fait. Il n'y a donc plus de morale proprement dite. Il n'y a plus de crimes. Toutes les passions et leurs actes sont des développements légitimes, et, en tous cas, des évolutions nécessaires, contre lesquelles il n'y a rien à dire.

Par là même, toute responsabilité morale disparaît. Nous ne pouvons être responsables que des actes dont nous sommes les maîtres, c'est-à-dire des actes libres. Dès lors, il n'y a pas de culpabilité parmi les hommes. Un coupable est celui qui a fait une faute, c'est-à-dire, qui a commis librement une action mauvaise. Un tigre tue et devore un homme; dira-t-on qu'il a commis une faute, un crime? Non; la faute, le crime suppose la liberté. Et pourtant, sans elle, il n'y a plus de coupables, il n'y a plus de criminel. Conséquemment, la société n'a pas le droit de les déclarer coupables, de leur infliger un blâme. Elle le pourra peut-être les enfermer comme des animaux dangereux, mais elle n'a pas le droit de prononcer contre eux une sentence infamante.

De même, les théories que nous combattons admises, il n'y a plus de mérite sur la terre, ni plus de démérite. Evidemment celui-là n'a aucun mérite qui n'a pas pu faire autrement qu'il n'a fait. Et, par conséquent, le récompenser serait un acte dépourvu de raison.

Mais qui ne voit que tout cela nous mène très-loin, c'est-à-dire au bouleversement de la société? Il faut d'abord presque tout changer dans la manière dont on rend la justice, faire disparaître de nos codes, de nos lois et de notre jurisprudence tout ce qui suppose le crime, tout ce qui est une expiation, un blâme, une

1. Spin., *Ethica*.

peine infamante. En second lieu, la société honore et récompense le dévouement, la vertu, les bienfaits, comme elle flétrit la lâcheté et le vice. Il faut changer tout cela. L'homme vertueux et le scélérat sont égaux en mérite, c'est-à-dire qu'il n'en ont aucun. Un général d'armée se conduit mal devant l'ennemi : on le juge, et il est condamné à mort. C'est une injustice : cet homme n'était pas libre, il a agi sous l'action de lois contraignantes. En troisième lieu, l'autorité sociale impose des devoirs, des obligations et elle exige qu'on les remplisse. C'est à tort : il est injuste et déraisonnable d'imposer à quelqu'un un devoir qu'il n'est pas libre de remplir.

Voilà les conséquences logiques des erreurs monstrueuses condamnées par le concile du Vatican, qui a ainsi bien mérité de la raison humaine et de la société. Ces doctrines, au premier abord, paraissent purement spéculatives et pratiquement inoffensives. On voit s'il en est ainsi. Elles mènent, au contraire, tout droit au socialisme. Qu'est-il, en effet, sinon le bouleversement de la société? Or, c'est ce que nous venons de voir sortir des doctrines condamnées. Et il est à remarquer que ceux qui les admettent tendent aussi au socialisme ou même l'enseignent ouvertement. On sait assez ce qu'admettent les Littré, les Naquet et les autres : athéisme, panthéisme et socialisme marchent en se donnant la main à la ruine de la religion, de la raison et de la société. Le concile et le *Syllabus* ont donc bien fait de les flétrir.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

LE MARIAGE CIVIL DEVANT L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(15^e article.)

IX. — Examen du titre du Code civil relatif au mariage (suite).

Nous venons d'exposer la doctrine de l'Église touchant la nécessité du consentement des parents au mariage de leurs enfants. Elle n'a jamais vu dans le défaut de ce consentement qu'un empêchement prohibant, et ainsi que le démontrait le pape Pie VII à Napoléon 1^{er}, notre ancienne législation civile était d'accord avec le droit canonique sur ce point en ce qui regarde le lien, puisque le roi Louis XIII avait déclaré positivement que la nullité établie par son édit ne tombait que sur les effets civils du mariage. Le code actuel va beaucoup plus loin, et en vertu de ce faux principe, que le mariage n'est, aux yeux de la loi, qu'un contrat civil, nos modernes législateurs ont étendu cet empê-

Nous ne voyons pas sur quel fondement le cardinal Gousset a pu dire, dans son explication de l'article 148 : « Cet empêchement n'est que prohibitif. Le mariage qui se ferait au mépris de cette défense, ne serait point invalide (1). » Tous les jurisconsultes ne partagent pas ce sentiment et ils rangent communément le défaut de consentement des parents parmi les empêchements dirimants (2). Nous pensons qu'au point de vue légal ils ont raison, et il est facile d'en donner la preuve. Nous la trouvons dans l'article suivant :

Art. 182. *Le mariage contracté sans le consentement des père et mère, des ascendants ou du conseil de famille, dans les cas où ce consentement était nécessaire, ne peut être attaqué que par ceux dont le consentement était requis, ou par celui des deux époux qui avait besoin de ce consentement.*

Le mariage contracté peut être attaqué « par ceux dont le consentement était requis, ou par celui des deux époux qui avait besoin de ce consentement. » Quel est le but et quel sera le résultat de l'action introduite par ces personnes? Il ne s'agit pas d'autre chose que d'obtenir de l'autorité judiciaire l'annulation du mariage conclu dans ces conditions, et le tribunal devra la prononcer lorsqu'il sera constaté que le consentement exigé a fait défaut. Le principe de l'indissolubilité du mariage, quant au lien, a fini par prévaloir dans notre législation. L'établissement du divorce l'avait anéanti : toutefois, cette loi désastreuse était étrangère au point qui nous occupe présentement. En fait, le mariage civil est tenu aujourd'hui pour indissoluble dans tous les cas où il a été validement contracté : la loi n'accorde plus que la séparation, qui n'affecte pas le lien et ne regarde que les effets civils du mariage, qui ne sont même pas tous détruits. La sentence du tribunal n'annulera donc pas précisément le mariage dans ce cas, l'annulation proprement dite supposant une existence et une réalité antérieures; mais elle ne pourra être que déclaratoire et prononcera que le mariage contracté au mépris de la loi n'a créé aucun lien. Si donc le défaut de consentement des parents a empêché le lien de se former, il est de toute nécessité un empêchement dirimant.

Nous savons bien que les jurisconsultes distinguent le mariage *nul*, qui a paru seulement se former et n'a réellement aucune existence légale, et le mariage *annulable*, qui, à raison d'un vice dont il est affecté, est annulé sur la demande de certaines personnes auxquelles la loi confère ce droit, mais peut devenir *valable* par suite d'un fait postérieur, c'est-à-dire de la ratification explicite ou implicite des personnes

1. *Le Code civil commenté dans ses rapports avec la théologie morale.*

2. *Manuel Pratique sur le Code Napoléon, t. I, p. 267*

qui avaient qualité pour en faire prononcer la nullité. Nous n'ignorons pas que les légistes placent dans la seconde catégorie le mariage dont il s'agit et le déclarent seulement annulable. Mais nous allons au fond des choses, et nous disons que le mariage devant être contracté *per verba de presenti*, et non sous une condition future et suspensive, et d'autre part le mariage même civil étant en principe indissoluble, on ne saurait admettre qu'un empêchement qui donne lieu à une action judiciaire en vertu de laquelle le mariage devra être tenu pour nul, ne soit pas essentiellement un empêchement dirimant qui a empêché à l'origine la formation du lien. Les distinctions et les explications des légistes ne peuvent rien contre la logique. Si l'on rejetait cette conclusion, il faudrait dire que les personnes désignées dans la loi auraient le pouvoir de faire rompre le lien existant, et il s'ensuivrait que l'indissolubilité du mariage ne serait plus absolue.

Ceci nous conduit à constater une vraie contradiction dans l'article qui suit, ainsi conçu :

Art. 183. *L'action en nullité ne peut plus être intentée, ni par les époux, ni par les parents dont le consentement était requis, toutes les fois que le mariage a été approuvé expressément ou tacitement par ceux dont le consentement était nécessaire, ou lorsqu'il s'est écoulé une année sans réclamation de leur part depuis qu'ils ont eu connaissance du mariage. Elle ne peut être intentée non plus par l'époux, lorsqu'il s'est écoulé une année sans réclamation de sa part, depuis qu'il a atteint l'âge compétent pour consentir par lui-même au mariage.*

Nous croyons avoir démontré que, légalement, le mariage est nul à l'origine, s'il est contracté sans le consentement des personnes sous la puissance desquelles sont placés les contractants. La cause efficiente du mariage étant le consentement des parties, et ce consentement ayant été frappé de nullité par la loi, le mariage ne peut, évidemment, être validé que par ce même consentement, persévérant ou renouvelé. C'est la doctrine admise en droit canonique. Toutes les fois que les solennités extérieures ayant été observées, le mariage est nul par défaut de consentement ou à raison d'un empêchement occulte, l'Église, après avoir levé l'empêchement, valide le mariage *in radice*, si les deux parties, ou seulement l'une d'elles ignore la nullité et qu'on ne puisse la lui révéler sans un grave inconvénient ; ou bien, si les parties ont pu être instruites du vice de leur mariage, elle leur permet de renouveler secrètement leur consentement, les dispensant de l'empêchement de clandestinité et les autorisant à ne faire que les actes strictement requis pour le contrat naturel. Cette procédure est aussi logique que prudente ; elle est basée sur la vraie notion de

mariage naturel et chrétien et tient sagement compte des difficultés pratiques qui se rencontrent communément dans ces cas. Tout ce qui est essentiel se rencontre dans le mariage ainsi contracté.

Mais il n'en peut être de même pour le mariage civil. Toute la législation édictée sur ce point devait procéder de ce principe, que nous avons déjà dû rappeler plusieurs fois, et qui a été proclamé par la constitution de 1791 : *La loi ne considère le mariage que comme un contrat civil*. Nos législateurs ont écarté du code le contrat naturel, dont ils faisaient abstraction. Il fallait donc adapter au contrat civil et officiel tout l'ordre nouveau qu'ils instituaient. Dans cet ordre, le consentement ne produit aucun effet s'il est seul, et le contrat n'a de valeur qu'en vertu de l'intervention de l'autorité publique dans la célébration du mariage. Si cette célébration a été irrégulière, si un élément essentiel a fait défaut, si, par conséquent, le lien n'a pu être formé, on ne conçoit pas que la loi valide *a posteriori* le mariage nul par cela seul que celui des contractants qui avait besoin du consentement des parents et ne s'en est pas pourvu, est arrivé à l'âge où cette condition n'est plus nécessaire. Lors même que les deux parties persévéreraient volontairement dans leur union et seraient déterminées à ne pas la rompre, ce consentement tout intérieur est légalement comme non avvenu, et il faudrait, logiquement, qu'il fût renouvelé en la forme solennelle et authentique par-devant l'officier de l'état civil. Ce qui est parfaitement applicable pour le mariage religieux ne saurait s'appliquer au mariage civil, même en ne tenant compte que de la seule légalité.

Si la ratification du mariage civil ainsi conclu ne peut être faite de cette manière par les contractants eux-mêmes, il est beaucoup moins admissible encore qu'elle résulte de droit de l'approbation expresse ou tacite donnée postérieurement par les personnes dont le consentement était nécessaire. Ici encore nous devons constater que nos modernes législateurs ont ignoré ou perdu de vue la vraie nature du mariage. Laisant de côté la cause efficiente, qui est le consentement des parties et ne peut être autre que lui, ils attribuent à des volontés étrangères la puissance de donner après coup au contrat la valeur qui lui manquait, c'est-à-dire, en réalité, de créer le lien. En effet, nous venons de montrer, par la nature même du mariage civil, qui n'admet que les actes extérieurs et juridiques, que dans ce cas, le contrat ne saurait être validé par la seule persévérance du consentement des parties, persévérance qu'il n'est d'ailleurs possible de constater que dans la forme authentique, devant le représentant de la loi. Il ne reste donc

plus, pour opérer cette validation, que la volonté des personnes qui ont autorité sur les contractants, et encore cette volonté n'est-elle que présumée, puisque la preuve qu'on en donne est purement négative et consiste seulement dans le non-usage d'une faculté accordée par la loi, que les personnes qui n'en usent pas peuvent ignorer ou à laquelle elles renoncent par un motif quelconque, qui n'est point un assentiment. Les contractants sont donc, dans ce cas, fixés sans leur participation dans un mariage qui était nul et qu'ils n'ont pas pensé, pour leur compte, à régulariser. Qu'a de commun ce mariage factice, nous dirions volontiers artificiel, avec le contrat naturel et l'union chrétienne sanctifiée par le sacrement ?

Telles sont les conséquences pratiques d'un empêchement légal établi par une autorité qui n'a aucun pouvoir sur le mariage. Le principe faux n'est pas même appliqué avec suite, et pour prévenir les inconvénients de l'article 148, on s'est jeté dans les plus flagrantes contradictions.

Il serait inutile d'examiner dans le détail les dispositions qui règlent les droits des divers ascendants touchant le consentement exigé. Ce sont des questions de procédure dont nous n'avons pas à nous occuper. Remarquons seulement que les articles 151-153, qui prescrivent aux enfants de famille majeurs les actes respectueux à l'effet d'obtenir le consentement de leurs ascendants, ne font que suspendre la célébration du mariage. Durant les délais légaux, le défaut de consentement constitue le même empêchement qu'avant la majorité, et ce cas tombe sous nos observations précédentes.

(A suivre.)

P.-F. ECALLE
professeur de théologie.

Patrologie.

HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE SACRÉE

VI. — RHÉTORIQUE DE SAINT AUGUSTIN

(Suite.)

V. L'alliance de la foi et de la raison repose sur ces principes : que la lumière surnaturelle et la science humaine, provenant d'une même source, doivent être honorées comme sœurs, quoique d'un ordre différent ; que la parole de Dieu a nécessairement la prééminence sur les pensées de l'homme ; que l'ordre de la révélation, tout en conservant son caractère propre, élève l'ordre de nature à la hauteur d'une nouvelle perfection.

Saint Augustin exige ces trois conditions pour

établir une société légitime entre la sagesse et l'éloquence.

Premièrement. L'évêque d'Hippone constate et démontre qu'en fait, nos saints auteurs, inspirés par l'Esprit de Dieu même, doivent passer pour des hommes dont l'éloquence n'éclaire pas moins que la sagesse (*Doct. christ.*, IV, 6). Adieu il nous donne la raison de cette harmonie qui existe entre le ciel et la terre : « Ce n'est point là, dit-il, l'ouvrage de l'industrie humaine, mais l'effusion de l'Esprit-Saint, qui se répand avec sagesse et avec éloquence ; non pas que la sagesse divine affecte de se parer des atours de l'éloquence, mais parce que l'éloquence n'abandonne jamais la sagesse. Plus d'un orateur l'a observé avec finesse et dit avec talent ; les règles de la rhétorique ne seraient ni remarquées, ni réduites en méthode, si d'abord on ne les avait aperçues dans l'esprit des maîtres de la parole. Maintenant faut-il s'étonner que ces traits, ces fleurs de langage se trouvent dans l'esprit de ceux qui sont envoyés et inspirés par le Créateur du génie ? Ainsi, outre la sagesse que nous admirons dans les auteurs sacrés, nous devons y reconnaître aussi l'éloquence (*ib.*, IV, 7). » D'après notre docteur, la voix de Dieu et la voix de l'homme ont entre elles une affinité d'origine qui facilite leur union et la rend même nécessaire.

Secondement. Dieu étant le Seigneur des sciences, la sagesse marche en souveraine et l'éloquence lui obéit comme une esclave : « Avec quelle sagesse et avec quelle éloquence l'apôtre se justifie-t-il aux yeux des Corinthiens ! Et, toutefois, la sagesse ici précède l'éloquence ; et la reine ne trouve pas mauvais que sa suivante l'accompagne (*ib.*, IV, 7). » Au chapitre VI, saint Augustin nous avait déjà dit : « Ce que nos auteurs sacrés ont de commun avec les poètes et les orateurs païens n'est pas ce que j'admire le plus dans leurs écrits. Ce qui me séduit, ce qui m'entraîne, c'est de voir que, par une éloquence propre, ils aient si bien ménagé pour eux l'usage de l'éloquence naturelle, qu'elle semble ni manquer à leur discours, ni en faire le mérite principal... Les paroles dont ils se servent pour exprimer leurs sentiments semblent moins recherchées par l'auteur que placées d'elles-mêmes, pour ainsi dire, afin de servir aux choses qu'elles signifient. Comme si l'on voulait nous faire entendre que la sagesse, venant à sortir de sa demeure, qui est le cœur du juste, l'éloquence, même sans être appelée, se met incontinent à sa suite comme une esclave inséparable. »

Troisièmement. L'union du Verbe divin et de la parole humaine produit une littérature toute spéciale. La prédication, sans exclure l'élément de notre nature, laisse toujours dominer chez

elle l'élément supérieur; si bien qu'elle nous offre l'image assez exacte du Verbe fait chair. C'est une observation qui n'a point échappé au génie de saint Augustin : « Il est, dit-il, une éloquence des jeunes gens, une autre des vieillards; il n'y aurait même plus d'éloquence possible, dès lors qu'elle n'aurait plus d'harmonie avec la personne de l'orateur. Pour ce motif, nous en voyons une particulière à ces hommes divins, qui méritent si justement une autorité souveraine. Nulle autre ne leur convenait; et elle ne pouvait convenir à d'autres, car elle leur est propre. Et, plus elle paraît faible et rampante, plus elle s'élève au-dessus de l'éloquence profane, non par légèreté et par enflure, mais par sa naturelle et forte sublimité (*Ib.*, iv, 6). »

Ainsi l'annonce de l'Évangile constitue un genre à part; et c'est pour nous en retracer les règles spéciales que saint Augustin écrivit ses livres de la Doctrine chrétienne. Mais quel est d'abord le but de la prédication ?

VI. Le prophète nous dépeint en deux mots les devoirs de la vie chrétienne : Détournez-vous du mal, et faites le bien (*Ps.* xxxvi, 27). Tel est aussi le but final que le docteur d'Afrique assigne à l'éloquence de la chaire : « Tout homme, dit-il, qui explique et enseigne les divines Écritures, qui défend la foi et ruine l'erreur, doit nous apprendre le bien et nous faire désapprendre le mal (*Doct. christ.*, iv, 4). En d'autres termes, l'orateur nous donne la science du bien et du mal pour nous faire aimer l'un et détester l'autre.

Qu'est-ce que le bien ? En soi, c'est Dieu seul. Mais en nous, c'est Dieu qui éclaire notre intelligence par la foi, sollicite notre cœur par l'espérance et nous excite à l'œuvre par la charité. Toutefois, comme l'amour divin naît de l'espérance par la foi, l'on peut dire qu'il est la fin du précepte, la plénitude de la loi et, par là même, le dernier mobile de toute prédication. A l'exemple du bon maître, le ministre de l'Évangile envoie le feu sur la terre et ne veut qu'une chose : qu'il s'allume. « En vous proposant donc cette charité comme unique fin, vers laquelle vous ferez tout converger, donnez votre récit de manière que votre auditeur écoute pour croire, croie pour espérer, espère pour aimer (*De cathec. rudibus*, iv, 8). » Ainsi parle saint Augustin, dans son livre au diaire Deogratias.

Le mal, qui n'est autre que la charité méprisée, ou la concupiscence, se décompose à son tour en trois branches. Nous avons, en effet, d'après l'apôtre saint Jean, l'orgueil de la vie qui s'oppose à la foi; la sensualité qui supplante l'espérance; l'avarice, qui étouffe la charité dans les cœurs.

Il résulte de ces principes que le ministère de

la parole a trois moyens d'atteindre sa dernière fin. Il éclaire la foi, caresse l'espérance et rend active la charité. Autrement dire, l'orateur chrétien doit instruire, plaire et toucher.

VII. Instruire, tel est le premier devoir des Apôtres : Allez, enseignez les nations. Saint Augustin ne veut pas que nous imitions, dans notre langage, les mystérieuses obscurités des Écritures, nos véritables modèles d'ailleurs. Les écrivains sacrés voilèrent quelques-unes de leurs pensées, en vue de provoquer le travail des lecteurs et d'éveiller leur désir de s'instruire, comme pour dérober aux yeux des profanes un certain nombre de vérités. Mais le prédicateur, chargé d'ouvrir au peuple le sens de nos divines Lettres, doit toujours parler de manière à se faire entendre des esprits les plus bornés de son auditoire. Il ne faut pas que son instruction ait besoin elle-même d'un commentaire nouveau. De là, ne traitez jamais en public des questions difficiles et obscures. S'il est nécessaire de les aborder, dans l'intérêt des âmes, il conviendra mieux de le faire au sein d'une conférence privée, où l'auditeur a le droit d'interroger son maître, et encore dans un livre, que l'on peut méditer à loisir. La première qualité d'une instruction publique sera d'être extrêmement claire; et, tant qu'une chose n'est pas comprise, supposez bien que vous n'avez encore rien dit. Pour se mettre à la portée de toutes les intelligences, le prédicateur oubliera quelquefois l'arrangement de ses périodes, et tombera dans un laisser-aller que Cicéron nomme « Je ne sais quelle exacte négligence. » Il lui sera même permis, en désespoir de cause, d'employer des termes moins purs ou moins agréables, afin que les choses paraissent avec grâce et vérité. Dans un sermon, que tout le monde écoute en silence, c'est à l'orateur de prévenir et de satisfaire tous les besoins de l'assemblée. En consultant la physiologie de ses auditeurs, il verra bientôt si sa parole est comprise, ou non. Dans le dernier cas, il revient sur la pensée qui est encore au sein d'un nuage, tourne et retourne son sujet, de mille manières, jusqu'à l'instant où il s'aperçoit, par les changements des visages, que la lumière s'est faite dans les esprits; mais, suivant la remarque de saint Augustin, cette méthode d'agir n'est point au pouvoir de ces hommes qui écrivent leur sermon, l'apprennent de mémoire et le récitent mot pour mot. Pour le cas contraire, à peine s'est-on assuré que l'on est entendu de l'auditoire qu'il faut arrêter ses explications et passer à d'autres idées. En découvrant l'image de la vérité devant des hommes qui ne l'ont pas encore vue, l'on ne saurait manquer de leur plaire; mais à moins de racheter l'ennui des répétitions par le gracieux des formes et du langage, l'on fatiguerait assurément

ment ceux qui la connaissent déjà et même ceux qui l'auraient oubliée. Le meilleur moyen d'instruire, puisque nous en sommes sur ce chapitre-là, c'est de ne rien dire que de vrai et de rendre sensible tout ce que l'on dit. Ce résultat est-il obtenu, il convient de ne pas prolonger l'entretien, mais, s'il en est besoin, de laisser entrevoir la conséquence du principe afin qu'elle entre plus avant dans le cœur ; et, si l'on juge à propos de s'y arrêter un peu, il faut le faire avec fant de mesure que l'auditeur ne puisse tomber ni dans le dégoût, ni dans la fatigue. (*Ib.*, iv, 8, 9 et 10).

VIII. « Dans un discours où l'on veut premièrement instruire, l'éloquence ne vise point à rendre agréable ce qui déplaît, ni à faire pratiquer ce que l'on néglige, mais à résoudre des problèmes inconnus. Toutefois, si vous le faites sans grâce, le fruit de votre instruction sera le partage de ce petit nombre d'auditeurs qui s'adonnent à l'étude et veulent absolument connaître la vérité lors même qu'elle leur serait prêchée simplement et sans art. Et, quand ils sont parvenus à la saisir, ils s'en nourrissent avec bonheur. Car il est naturel aux bons esprits d'aimer la vérité dans les paroles, et non les paroles elles-mêmes. Aussi bien de quoi nous servirait une clef d'or, si elle n'ouvre la porte où nous voulons entrer ? Qu'importe qu'elle soit de bois, si elle nous l'ouvre, puisque nous désirons seulement l'abord de ce qui est fermé ? Mais, puisqu'il y a du rapport entre ceux qui s'instruisent et ceux qui mangent, il faut, pour prévenir le dégoût des uns et des autres, assaisonner les aliments mêmes nécessaires à la vie. (*Ib.*, iv, 15). »

IX. « Pour condescendre à la faiblesse de ceux qui aiment la vérité quand elle est revêtue de paroles agréables, l'art de plaire est devenu l'une des parties principales de l'éloquence. Mais ce genre exerce peu d'influence sur les cœurs endurcis, qui ne profitent ni de l'enseignement de l'orateur, ni du plaisir que leur a donné la délicatesse de son style. Quel bien ces deux choses procurent-elles à cet homme qui convient de la vérité, qui loue les charmes de l'éloquence, et dont le cœur néanmoins résiste toujours ; ce cœur vers lequel tendent tous les efforts et toutes les industries de l'orateur quand il veut persuader quelque chose ? Votre discours est-il de telle nature qu'il suffit de vous entendre et de vous croire ? l'auditeur est à vous, s'il confesse la vérité de vos paroles. Mais quand on enseigne ce qu'il faut faire, et qu'on l'enseigne seulement pour qu'on le fasse, en vain serait-on convaincu de la vérité démontrée ; en vain serait-on charmé de la manière dont elle est dite, si l'on ne lui prête l'oreille avec la ferme résolution de la pratiquer. Je veux donc qu'un

orateur chrétien, dont l'intention est de pousser à l'œuvre, après avoir parlé pour instruire, et charmé pour captiver les esprits, aille jusqu'à émouvoir pour assurer son triomphe. Il n'est point encore assez ébranlé par la force de l'éloquence celui auquel la vérité mise au grand jour et accompagnée des ornements du langage n'ont pu arracher l'aveu de sa défaite. (*Ib.*, iv, 13). »

X. Saint Augustin résume ainsi lui-même, dans un seul chapitre, tous les détails qu'il a donnés ailleurs sur les trois moyens que l'orateur met en jeu pour atteindre le but final de l'éloquence. Nous nous bornons à traduire ce morceau de l'insigne rhéteur, en faisant observer que l'on ne saurait plus dire en moins de mots, ni mieux dire.

« Un maître d'éloquence, Cicéron, l'a dit autrefois et avec justesse : Le véritable orateur doit parler en vue d'instruire, de plaire et d'émouvoir. Il ajoute ensuite : Instruire, c'est son devoir ; plaire, c'est un effet de ses mœurs ; vaincre, c'est un triomphe. La première de ces trois qualités, le talent d'instruire, regarde les choses que nous disons ; les deux autres touchent à la manière de les dire. Ainsi, d'abord, que l'orateur ayant en vue d'instruire, s'imaginer bien, lorsque sa parole n'est pas comprise, n'avoir encore absolument rien dit à celui qu'il veut enseigner. Quoiqu'il se comprenne lui-même, il est censé ne l'avoir pas dit aux personnes qui ne l'ont pas entendu. Mais, si l'on est bien entré dans le fond de ses pensées, de quelque façon qu'il ait exposé la chose, il l'a dite. Quand il veut, en outre, plaire à l'auditoire, ou même l'émouvoir, il ne réussira point avec toute espèce de style ; il lui importe, au contraire, de choisir un mode particulier. Il faut plaire à l'assemblée, pour se la rendre attentive ; il faut également l'émouvoir pour la déterminer à l'action. Et, comme elle est heureuse si vous lui parlez avec grâce, elle est aussi émue quand elle aime ce que vous lui promettez ; qu'elle redoute le mal dont vous la menacez ; qu'elle déteste ce que vous reprenez ; qu'elle marche au-devant de ce que vous estimez ; qu'elle s'afflige de vos gémissements ; qu'elle est sensible à la joie où vous l'invitez ; qu'elle a pitié des hommes dont vos paroles dépeignent si vivement les misères ; qu'elle évite ceux dont vous faites craindre la fréquentation et le commerce ; en un mot, si vous mettez en usage tout ce qu'une éloquence sublime a de plus fort pour agiter le cœur de l'auditoire, non pas pour lui enseigner son devoir, mais pour qu'il pratique des obligations déjà connues ; s'il les ignorait encore, il est sûr qu'il faudrait l'instruire, avant de chercher à l'émouvoir ; et peut-être qu'à la seule

annonce des choses, il serait assez ému pour qu'il fût inutile de recourir aux mouvements de l'éloquence. Néanmoins, s'il en est besoin, il faut les employer pour résoudre ces hommes à la pratique. Or, cette nécessité a lieu, quand ils savent ce qu'il faut faire, et qu'ils ne le font pas. Mais pourrait-on dire qu'ils soient obligés de faire ce qu'ils ne connaissent pas? Ainsi vous n'êtes plus forcé d'émouvoir quand la doctrine et le plaisir suffisent à gagner les masses. Voici pourquoi il est parfois indispensable de vaincre par la persuasion: c'est qu'il est possible de savoir et d'être charmé, sans éprouver de changement. Mais à quoi serviraient les deux premières choses, si la troisième vient à manquer? Il n'est pas non plus toujours besoin de plaire: quand le discours montre de soi-même la vérité, ce qui est le but de l'instruction, vous n'examinez ni la parole, ni le style et vous ne vous arrêtez pas aux ornements et aux délicatesses du langage. A peine ces vérités sont-elles mises au jour qu'elles vous plaisent. De là même, il arrive souvent que le mensonge clairement démontré donne du plaisir à l'auditoire, non pas comme mensonge, mais parce qu'effectivement il est vrai que c'en est un; et que les paroles employées à le prouver sont elles-mêmes agréables (*Doct., christ. iv, 12*). »

XI. Avant de terminer cet article, jetons les yeux en arrière et mesurons la distance que nous avons déjà parcourue, sous la conduite de saint Augustin.

Nous avons dit que l'immortel rhéteur — évêque d'Afrique, connaissait à la fois les trésors de la sagesse divine et les ressources de l'éloquence humaine. Il semble donc que la Providence l'avait choisi pour célébrer, au déclin de la grande époque grecque-romaine, les fiançailles du Verbe de Dieu et de la parole de l'homme.

La rhétorique naturelle est bonne en soi, et mérite toujours notre estime. Elle devient même assez souvent nécessaire au prédicateur, qui doit défendre la vérité catholique contre les objections des impies. C'est au moment de la jeunesse qu'il convient d'en apprendre les méthodes; et encore ne faut-il point consacrer à ces études un temps inutile, puisque vous possédez les règles de l'éloquence assez vite, ou jamais. Quant au prêtre, déjà livré aux travaux plus sérieux du ministère, il fera mieux, pour couper au court, d'étudier les exemples des maîtres de l'éloquence, soit dans nos divines Écritures, soit dans les homélies des saints Docteurs.

La sagesse, qui descend du Père des lumières, se communique à nous par le moyen de la prière et de la lecture de nos auteurs sacrés. Elle peut suffire à l'orateur; mais, sans

elle, on ne fait jamais de bien, et souvent beaucoup de mal dans le monde.

Cependant l'union légitime de la sagesse et de l'éloquence forme le véritable idéal de la prédication évangélique.

Cette alliance existe de fait en nos Écritures et chez les Pères de l'Église. Toutefois la sagesse s'y montre souveraine, et traite l'éloquence comme une esclave inséparable et soumise. Le mélange de ces deux forces, ou l'élément surnaturel domine, produit une littérature à part, ou, comme le dit l'école, *sui generis*.

Ces préliminaires donnés, la prédication de l'Évangile ne connaît qu'une seule fin: enseigner le bien, et faire désapprendre le mal; autrement dire, allumer le feu de la charité divine, et éteindre le brasier de la concupiscence.

Comme la charité vient de la foi par l'espérance, l'orateur se propose, en tous ses discours, d'instruire, de plaire et de toucher. Tel est le câble à trois fils et difficile à rompre, dont les ministres de la parole se servent pour relier la terre aux cieux.

Mais les trois fins secondaires de l'éloquence ont donné lieu à trois genres de style: il faut être simple dans son langage, pour instruire; orné dans sa diction, pour plaire; vif dans ses mouvements, pour persuader. De là, les genres familier, tempéré et sublime, dont nous parle Cicéron.

Quelles sont la nature et la fin de ces genres d'éloquence? Voyons-nous, dans l'Écriture et les Pères de l'Église, les exemples de ces styles divers? Puisque tout est vraiment sublime dans la religion, est-il à propos de varier son mode? Quels motifs peuvent engager le prédicateur à changer de ton, dans le même sujet et devant la même assemblée? Faut-il, dans l'un et l'autre genre, se proposer exclusivement d'instruire, de plaire et de persuader?

Saint Augustin va répondre à ces dernières questions de rhétorique.

PROT,
curé-doyen de Juzennecourt.

Biographie

CRÉTINEAU-JOLY

(Suite.)

De ce sentiment à la désertion de la justice, il y a loin. La mémoire de Clément XIV avait toujours été attaquée, toujours glorifiée sans preuves déterminantes. Aujourd'hui, l'opinion publique peut, en sûreté de conscience, instruire

ce grand procès. Quand le moment sera venu, je dirai le reste (1). »

Sur le côté social et politique de la question, voici comment s'exprimait, dans la conclusion de son ouvrage, Crétineau-Joly :

« Quand les Pères de la Compagnie furent forcés de sortir d'Avignon, militairement occupé par les troupes de Louis XIV, ils rencontrèrent sur leur passage des religieux de divers convents. Ces religieux saluaient d'un sourire railleur les jésuites prenant la route de l'exil : « Riez, riez, mes Pères, leur dit le recteur, nous portons la croix en tête de la procession ; nous ouvrons la marche, vous viendrez après. »

« Quelques années après, le cardinal de Loménie-Brienne, ambitieux fauteur de réformes philosophiques, qui, par lâcheté, se condamna à l'apostasie et au suicide, travaillait à la régularisation des réguliers. L'Assemblée nationale brisa leurs vœux ; elle s'empara de leurs biens. Trois ans plus tard, sur les ruines de toutes les croyances, de tous les droits et de tous les temples, la convention proclamait le culte de la Raison comme le seul digne de l'univers civilisé. La victoire promenait l'athéisme et la révolution aux quatre coins de l'Europe. Les rois, les prêtres, les riches, les pauvres mouraient indistinctement sur l'échafaud. Par grâce singulière, on accordait un certificat de vie à l'Étre-Suprême, Rome, veuve de son pontife, pressurée par d'avidés vainqueurs, se transformait en république sans liberté. Pie VI, captif, expirait loin de la ville sainte dans les bras d'un jésuite ; et le monde catholique, frappé de consternation, n'avait pas assez de larmes pour déplorer la chute de ses autels et de ses trônes. Tant de calamités inouïes, qui suivirent de si près la mort des disciples de saint Ignace de Loyola, ne furent pas la conséquence immédiate d'un si grand événement, mais cet événement les prépara ou les accéléra. Il fortifia l'audace des méchants ; il attêdit le courage des bons. Les uns comprirent que l'autorité céderait toujours, les autres qu'elle ne les soutiendrait jamais. La lutte n'était pas égale, elle dégénéra en honteuse défaite. La maison de Bourbon avait compromis son prestige, elle le perdit dans l'exil ; elle le perd encore sur le trône (1847). L'Église seule a survécu, car seule elle porte en elle un principe indestructible.

» Clément XIV affaiblit, autant qu'il était en son pouvoir, ce principe qui repose sur les promesses de la vie éternelle : il sacrifia l'honneur, la dignité du Siège apostolique à des considérations humaines ; il s'annihila sous la main des princes et de leurs diplomates. Son pontificat restera dans l'histoire plutôt comme un monument de faiblesse que comme une

terrible leçon donnée à ses successeurs qui n'en auront, sans doute, pas besoin. La foi des peuples a été assez éprouvée et un nouveau Clément XIV est impossible (1).

Ces dernières paroles nous rappellent que, dans la première édition de son livre, Crétineau-Joly avait paru faire, par des allusions transparentes, d'impardonnables rapprochements entre un passé qu'il avait le droit de flétrir et la situation où se trouvait, à ses débuts, le pontificat de Pie IX.

De franches explications devenaient nécessaires ; l'historien, catholique avant tout, ne les lit point attendre. Dans une lettre du 28 juillet 1847, adressée à la *Démocratie pacifique* et reprochée par l'*Ami de la religion*, Crétineau repoussa, avec l'accent d'une indignation trop vive pour n'être pas sincère, jusqu'au soupçon du moindre sentiment d'hostilité contre le Pontife ; mais il se hâta de supprimer, dans l'édition suivante, le passage dont plusieurs esprits s'étaient émus. C'était passer l'éponge sur une offense de fait, non d'intention. Rome lui sut gré de cette sorte de désaveu ; des amis dévoués l'en félicitèrent à plusieurs reprises et le livre n'en eut que meilleur succès.

L'abbé Dupanloup, qui aspirait déjà à cette prépotence littéraire qu'il a exercée depuis dans une certaine mesure, disait : « Je voudrais que ce livre fût lu dans toute l'Europe ; » mais c'était trop dire, car s'il est bon de résoudre un problème historique et utile de garer la politique contre les concessions compromettantes, il n'est point nécessaire de faire lire à l'Europe un livre qui accuse un pape, et il est à peine discret d'en exprimer le vœu. Montalembert, qui suivait encore la direction des Parisiens et des Guérangers, écrivait à la comtesse de Goutaumont-Biron : « Je viens de lire le nouveau livre de M. Crétineau-Joly, intitulé : *Clément XIV et les jésuites*, et j'ai fait, dans ma vie, peu de lectures qui m'aient plus ravi. »

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

La semaine sainte au Vatican. — Audiences et allocutions. — La science et l'Église. — Appréciation de Pie IX, sur l'état et l'avenir de la France. — La fête de Pâques à Paris et en France. — Translation à Rouen des restes du cardinal de La Rochefoucauld et de Mgr de Bernis. — Troisième centenaire de la naissance de saint Vincent de Paul. — Indulgence plénière accordée à cette occasion par le Pape. — Inauguration du culte de la bienheureuse Agnès de Bohême. — Sa vie. — Histoire de sa canonisation. — Fête.

Paris, 21 avril 1876.

ROME. — Plusieurs journaux révolutionnaires
1. *Clément XIV et les Jésuites*, p. 473, 2^e édition

res ne s'étaient-ils pas avisés d'annoncer que le Pape célébrerait publiquement et solennellement les offices de la semaine sainte? Il n'en n'a rien été, on le conçoit, et ce sera de même tant que Rome sera dans le deuil. Le Pape a officié dans sa chapelle privée et il y a distribué de sa main la sainte communion, le jeudi saint, aux prélats de la famille pontificale et aux gardes d'honneur. Le jour de Pâques, il a également communiqué une trentaine d'étrangers, admis à assister à sa messe.

Le vendredi saint, il a reçu en audience publique, environ cent-cinquante fidèles ou protestants de divers pays d'Europe ou d'outre-mer, et il leur a parlé de la Passion de Jésus-Christ, renouvelée, hélas! dans la personne de son vicaire, et dans l'Eglise partout combattue. Sa Sainteté a donné une autre semblable audience, le jour de Pâques, et a adressé à l'assistance d'éloquentes paroles sur la résurrection. Parlant de la paix que Jésus-Christ ressuscité annonça aux saintes femmes et aux apôtres, le Saint-Père a dit que nous devons établir cette paix au-delans de nous-mêmes, par la conformité à la volonté de Dieu et par l'observance de sa sainte loi.

Des audiences privées ont été accordées, le jour de Pâques et le lendemain, à de nombreux cardinaux, prélats, chefs d'ordres religieux, recteurs de collèges et de séminaires, et autres personnages de distinction, qui ont souhaité au Saint-Père, la *buona Pascha*, selon l'usage romain.

Mgr Mermillod, qui se trouve toujours à Rome, voit fréquemment le Pape. Dans un récent entretien qu'il eut avec Sa Sainteté, Pie IX lui dit : « Je reconnais la nécessité d'un large développement scientifique dans les études, soit du clergé, soit de la jeunesse catholique. Il faut que l'Eglise s'empare de la science pour la ramener à son vrai but, qui est de servir la vérité. » Puis il a parlé de la France avec cette émotion dont il ne peut se défendre quand il parle de notre pays, et qui prouve l'affection qu'il a pour la fille aînée de l'Eglise... « J'espère, a-t-il ajouté, qu'en dépit des symptômes contraires, les sentiments conservateurs et chrétiens garderont le dessus, contiendront tout mouvement radical et anti-religieux et préserveront la France de nouveaux égarements, qui seraient inévitablement suivis de nouveaux châtimeux plus terribles que les premiers. »

FRANCE. — La solennité de Pâques a été, à Paris, cette année bien plus encore que les précédentes, un acte public de foi chrétienne. Les églises ont été littéralement trop peuplées. Dans

la plupart, on ne pouvait entrer qu'avec peine et difficilement en sortir. Les communions ont été partout fort nombreuses. Pour ne parler que de la communion des hommes à Notre-Dame, on estime à plus de 8,000 le nombre de ceux qui y ont pris part, parmi lesquels on remarquait des princes du sang royal, des sénateurs, des députés, des magistrats, des fonctionnaires, des officiers de tous grades, des élèves de l'Ecole polytechnique et de Saint-Cyr. Les journaux de province annoncent que partout la foi s'est manifestée avec le même éclat. En France, comme ailleurs, les ennemis de l'Eglise ne font donc que la servir, en excitant ceux qui veillent et en réveillant les endormis.

Si parfois ils triomphent un moment, leur victoire n'a pas de lendemain, et ceux qu'ils croyaient avoir abattus se relèvent plus grands qu'auparavant. La cérémonie qui a eu lieu à Rouen, le 20 de ce mois, en est une preuve nouvelle. Le cardinal de La Rochefoucauld avait été exilé comme tant d'autres ministres de la sainte Eglise par la Révolution de 93; il était mort dans son exil, à Münster; on vient de ramener ses restes à Rouen, où ils reposeront dans sa cathédrale. On a rapporté en même temps de Paris le corps de Mgr de Bernis; autre confesseur de la foi, mort inopinément à Paris, et dont les restes avaient été déposés provisoirement dans les caveaux de Saint-Sulpice. La cérémonie de cette double translation s'est faite avec une grave solennité. Tous les évêques de la province de Normandie, à l'exception de Mgr l'évêque de Séez, retenu par sa santé; y assistaient, ainsi que deux cents prêtres au moins, et les principales autorités de la ville. Les corps des vénérables défunts étaient portés par deux chars, conduits à quatre chevaux. La messe de *Requiem* a été chantée pontificalement et l'éloquent Mgr Besson a redit la vie des deux héros revenus au milieu des fils de ceux qu'ils ont bénis, guidés par leur parole et fortifiés par leurs exemples.

Lundi prochain, 24 avril, les fils et les filles de saint Vincent de Paul célébreront, dans le monde entier, le troisième centenaire de la naissance de leur bienheureux père et fondateur, la gloire et l'honneur de l'Eglise de France, le type accompli de la dignité sacerdotale, l'ange de la paix au sein des discordes civiles, l'envoyé de Dieu pour apporter la consolation et la vie à la Lorraine, toujours chère à nos cœurs, à la Picardie et à la Champagne, ravagées par d'épouvantables fléaux; le conseiller sage et courageux des souverains, l'homme du peuple par excellence, le plus grand saint des temps modernes, que la reli-

gion et l'humanité revendiquent à l'envi. La France tout entière devrait célébrer cet anniversaire par une fête nationale. Les catholiques tout au moins béniront Dieu en ce jour d'avoir donné au monde une si belle image de sa Providence. A Pony, où est né le grand serviteur de Dieu, plusieurs archevêques et évêques doivent se réunir le 23, pour exalter avec le peuple ses vertus et ses bienfaits. Par une faveur particulière, le Saint-Père, sur la demande du procureur général des prêtres de la Congrégation de la Mission, a daigné accorder une indulgence plénière, applicable aux défunts, à tous ceux qui, outre les conditions ordinaires, visiteront, ou le 24 avril, ou l'un des neuf jours précédents, ou l'un des sept jours suivants, une des églises ou des Prêtres de la Mission, ou des Filles de la Charité.

AUTRICHE. — On écrit de Prague à l'*Univers* :

Le 2 du mois dernier, l'Eglise de Bohême a célébré, pour la première fois, la fête de la bienheureuse Agnès de Bohême.

Cette sainte princesse, fille du roi Prémysl Ossacar I^{er}, naquit à Prague le 20 janvier 1205. Sa fervente piété lui avait, dès son enfance, inspiré le désir de se vouer entièrement à Dieu. Aussi refusa-t-elle les mariages les plus brillants qui lui furent offerts, entre autres la main de l'empereur Frédéric II. Elle obtint enfin, par la médiation du pape Grégoire IX, la permission de prendre le voile. Elle entra au couvent des Clarisses qu'elle avait fondé à Prague. Sainte Claire elle-même, la fondatrice de cet ordre, avait, à sa requête, choisi les premières sœurs de la maison de Prague. Nommée abbesse de cette communauté par le pape Grégoire IX, Agnès remplit ces fonctions avec une sainte sagesse. Mais inquiétée dans son humilité par cette apparence de prérogative, elle renonça bientôt au titre d'abbesse et ne permit plus qu'on la nommât autrement que « Sœur aînée. » Ayant, dès son enfance, renoncé à tous les plaisirs et à toutes les jouissances mondaines, ayant échangé le palais royal de son frère contre la pauvre cellule d'un cloître, elle n'y oublia pourtant point sa patrie. En dédaignant les honneurs et les jouissances que Dieu lui avait faits en ce monde, elle voulut pourtant en retenir les devoirs. Du fond de son humble retraite, elle continua d'assister son frère, Vincelas I^{er}, de ses sages conseils et elle prit une part active et propice aux négociations importantes qui eurent lieu entre ce prince et le Saint-Siège.

C'est ainsi que, désignée par sainte Claire elle-même comme « la perle de son ordre, »

elle vécut saintement jusqu'à un âge très-avancé. Elle mourut le 2 mars 1282. Sa sainteté se révéla non-seulement par les vertus qu'elle avait pratiquées, mais aussi par plusieurs guérisons miraculeuses que Dieu opéra par son entremise. Aussi, la vénération générale que lui portait le peuple, retenue jusqu'alors par l'humilité ombrageuse de la sainte abbesse, éclata irrésistiblement à la nouvelle de sa mort; des guérisons miraculeuses arrivées auprès de sa tombe confirmèrent le peuple dans sa conviction, et, dès le jour de sa mort, Agnès fut vénérée comme une sainte.

Déjà, en 1328, un grand nombre de citoyens de la ville de Prague signèrent une pétition au Saint-Siège, à l'effet de demander la canonisation de leur sainte compatriote. Les procédés munitionniers qui doivent précéder un acte de cette nature furent interrompus par les tristes événements dont la Bohême fut le théâtre durant les siècles suivants, et toute cette affaire resta en suspens jusqu'à ce que l'archevêque actuel, S. Em. le cardinal-prêtre Schvarzenberg, l'entreprit de nouveau. Il institua une commission chargée de faire les recherches nécessaires et de rassembler les preuves requises en cette matière, et soumit le résultat des travaux de cette commission à l'examen du Saint-Siège.

Enfin la congrégation des saints Rites ayant prononcé son jugement affirmatif, le Saint-Père daigna prononcer la béatification d'Agnès de Bohême et permettre et approuver que le culte que les fidèles lui avaient voué depuis tant de siècles lui soit désormais rendu régulièrement et publiquement dans toute la province ecclésiastique de la Bohême.

A Prague, un *triduum*, quatre fois répété dans quatre différentes églises, a solennellement inauguré le culte de la bienheureuse Agnès de Bohême. Le concours y a été immense. De même, cette fête a été solennellement célébrée dans toutes les paroisses du pays. Sans doute, des milliers d'âmes pieuses et patriotiques ont recommandé leur patrie, abrenvée d'épreuves bien amères, à l'intercession de la sainte fille de leur roi, de glorieuse mémoire, de la bienheureuse Agnès qui, des marches d'un trône de ce monde a su arriver par le chemin de la croix aux marches du trône éternel.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES.

(S. Jean, ch. xvi.)

L'Évangile de ce jour est pris de cet endroit de saint Jean, où le Sauveur voyant approcher le jour de son Ascension dans le ciel, prépare ses apôtres à cette séparation sensible qui devait les affliger en les privant de sa présence corporelle, comme nous le voyons en effet, dans le texte sacré : *Quin hæc locutus sum vobis tristitia implevit cor vestrum* : vous êtes affligés, dit le Sauveur, parce que je vous ai dit que je m'en allais ; la tristesse a saisi votre cœur, vous êtes consternés ; et parce que je vous dis que je m'en vais à celui qui m'a envoyé, que je retourne au ciel d'où je suis venu, au lieu de vous réjouir avec moi, tant à cause de l'honneur que j'y dois recevoir, qu'à cause de l'avantage qui vous en reviendra, vous vous affligez, vous ne dites rien, je vous vois dans un morne silence ; personne de vous ne me demande où je vais : *nemo ex vobis interrogat me, quò vadis?* Est-ce ainsi que vous devez regarder ce qu'il y a pour vous de plus avantageux ? Je vous dis la vérité, et il est de votre intérêt que je m'en aille ; car si je ne m'en allais pas, le Saint-Esprit qui est ce consolateur et ce maître que je vous ai promis, ne viendrait pas, et si je m'en vais, je vous l'enverrai. Or, vous n'ignorez pas de quelle importance il est qu'il vienne ; car c'est lui qui convaincra le monde, et il vous enseignera toute vérité. Telle est l'instruction que Jésus-Christ donne à ses apôtres :

I. Il faut qu'il s'en aille pour leur envoyer le Saint-Esprit ; cette condition est indispensable.

II. Lorsque le Saint-Esprit sera venu, il convaincra le monde du péché, de la justice et du jugement.

III. Il enseignera aux apôtres toute vérité. Essayons, mes frères, de tirer notre profit de cette triple instruction donnée aux apôtres par le Sauveur lui-même.

Premièrement. — *Si je ne m'en vais point, dit Jésus-Christ, le consolateur ne viendra point ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai.* Ces paroles sont d'une grande profondeur, et nous indiquent l'ordre admirable des conseils de la sagesse de Dieu. Jésus-Christ est le fils de Dieu, le Verbe de Dieu incarné. Le Verbe, procédant du Père par une génération éternelle, a été en-

voyé par le Père pour opérer notre salut, en satisfaisant pour nous dans la nature humaine qu'il s'est unie. Le Saint-Esprit, procédant du Père et du Fils, devait être envoyé par le Père et le Fils, de qui il procède. Mais auparavant, il fallait que le Fils eût accompli l'ordre du Père, qu'il eût satisfait pour nous, et qu'il nous eût réconciliés avec Dieu. Il fallait que cette réconciliation fût consommée, que le Père l'eût reçue, et que, satisfait des humiliations et de l'obéissance de son Fils, il eût couronné ses travaux en le plaçant à sa droite sur le même trône que lui, comme l'exigeait la dignité de sa personne. C'était de là que le Fils, conjointement avec le Père, devait envoyer aux hommes le Saint-Esprit, cet Esprit de vérité, de consolation et d'adoption, afin que les hommes comprissent que ce Jésus mort sur la croix était le Fils de Dieu, Dieu et homme tout ensemble ; que par lui nous étions réconciliés avec Dieu et adoptés en lui pour être les enfants de Dieu ; que c'était lui qui du haut de sa gloire envoyait aux hommes son Esprit, et qu'il n'y avait point d'autre nom sur la terre par lequel nousussions être sauvés que par le nom de Jésus. Quelle grandeur, quelle majesté dans ces adorables mystères ! Quel don que celui que Dieu nous a fait dans la personne de son Fils unique ! Quel don Notre-Seigneur nous a fait en nous envoyant son Esprit ! O sainte religion ! que vous êtes belle, ravissante et divine !

Secondement. *Lorsqu'il sera venu, ajoute Notre-Seigneur, il convaincra le monde du péché, ensuite de la justice, enfin du jugement.*

Il convaincra le monde du péché, c'est-à-dire qu'il fera connaître dans quelle corruption de mœurs, et dans quelle pitoyable erreur les hommes ont vécu loin de Dieu, dans les dérèglements les plus atroces, et dans une corruption de mœurs universelle. Il fera connaître combien les hommes et les Juifs en particulier sont coupables de n'avoir pas cru en Jésus-Christ, après tant de merveilles. Ces cœurs indociles qui auront résisté si longtemps aux lumières de la foi, connaissant enfin la vertu de l'Esprit de Dieu, par les prodiges éclatants qu'il opérera et par l'admirable sainteté qu'il communiquera aux fidèles, avoueront, à leur confusion, qu'ils ont failli, quand ils n'ont pas voulu croire : *De peccato quidem quò non crediderunt in me.* Cette parole, mes frères, ne s'est-elle pas réalisée à la

lettre? Dès le jour même de la Pentecôte, où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, saint Pierre, le premier d'entre eux, mais qui s'était montré le plus faible, convainquit tellement les Juifs de l'énormité de leurs péchés, qu'ils s'écrièrent dans l'amertume de leurs cœurs : Nos frères, que ferons-nous? Ce jour-là même trois mille reçurent le baptême et le Saint-Esprit. Dans une prédication, saint Pierre en convertit cinq mille, et enfin depuis ce temps-là jusqu'à ce jour, le crime des Juifs et des impies qui refusent de croire en Jésus-Christ a été prouvé avec une telle évidence, qu'ils n'ont jamais pu et ne pourront jamais se justifier, ni rien répondre de raisonnable : *ils sont convaincus de péché.*

2° Il les convaincra de la justice ; c'est-à-dire que ce même esprit de vérité convaincra encore les hommes de la justice et de l'innocence du Fils de Dieu, en faisant voir que celui qu'ils ont si injustement condamné à mort, est ressuscité, et qu'il est monté au ciel, pour y régner éternellement avec son Père : *De justitiâ vero quia ad Patrem vado.* En vérité, si Jésus-Christ n'est pas l'enfant de Dieu sans tache, s'il n'est pas le Fils de Dieu, comme il l'a soutenu jusqu'à la mort, s'il n'est pas assis à sa droite, dans le ciel, si de là il n'a pas envoyé l'Esprit-Saint, comment ses disciples ont-ils opéré tant de prodiges et propagé par tout l'univers cette religion qui avait tant d'obstacles à vaincre ; car on le sait, elle avait contre elle d'abord la *faiblesse de ses propres fondateurs* qui étaient des hommes sans lettres, sans éducation, sans crédit, sans richesses, sans puissance, sans aucun des avantages qui séduisent et entraînent les esprits ; elle avait contre elle la *nouveauté et la sévérité de sa propre doctrine.* Quand la religion s'est présentée pour la première fois aux païens et aux Juifs, ses dogmes incompréhensibles, qui choquent une raison fière et curieuse, durent heurter violemment et de front les croyances les plus enracinées sur la terre entière ; sa morale austère dut révolter les païens, habitués à la plus extrême licence. Son culte, enfin, était bien misérable alors : à côté des pompes païennes, il dut être un objet de dérision : Enfin la religion avait contre elle *l'époque même où elle parut sur la terre* ; si le christianisme avait été prêché dans un temps d'ignorance, l'on n'aurait pas manqué de se prévaloir de cette circonstance pour expliquer ses vastes conquêtes au milieu du paganisme ; mais on sait qu'il parut dans le siècle d'Auguste à une époque où de grandes lumières éclairaient l'Europe et l'Asie, où abondaient les philosophes, les rhéteurs, les beaux esprits. Or, après dix-huit siècles de gloire et de bienfaits, si l'on a vu, de nos jours, des légions de **sophistes** se soulever contre la religion de Jésus-

Christ, quels efforts ne durent pas faire contre elle, dans sa naissance, ce qu'il y avait d'esprits plus subtils, plus orgueilleux, plus esclaves de leurs passions !

Et cependant la religion de Jésus-Christ, la doctrine des apôtres faibles, ignorants et timides a triomphé de tous ces obstacles. Par quelle puissance un si grand changement s'est-il opéré et ce n'est par la vertu de l'Esprit Saint ? Le monde impie n'a donc rien à répliquer, et il est convaincu malgré lui. Le monde chrétien est également convaincu, et c'est tant à une si forte et si constante conviction, il regarde Jésus comme le juste par excellence, comme la source de toute justice, comme celui dont les mérites et la grâce peuvent nous rendre justes, et sans lequel il ne peut y avoir devant Dieu aucune justice.

3° Ce même Esprit-Saint convaincra encore le monde de la justice et de l'innocence du Fils de Dieu, en faisant voir que celui qu'ils ont si injustement condamné à mort, est ressuscité, et qu'il est monté au ciel pour y régner éternellement avec son Père : *de justitiâ vero quia ad Patrem vado.* Enfin il convaincra le monde et tous ses partisans, de l'équité du jugement porté contre le démon qui s'était comme attribué l'empire du monde où il régnait avec tant de tyrannie, où il s'était fait ériger tant d'autels ; ils connaîtront que c'est avec justice que le règne de ce tyran a été détruit, ses pernicieuses et injustes lois abolies, ses fausses maximes condamnées, et son pouvoir aboli non-seulement par la destruction de l'idolâtrie, mais encore par l'établissement d'une religion si sainte, qui sera l'ouvrage et le chef-d'œuvre du Saint-Esprit, et le fruit de la prédication de l'Évangile : *de judicio autem quia princeps hujus mundi jam judicatus est.* Voilà les trois effets principaux de la venue de l'Esprit-Saint que je vous enverrai, dit le Sauveur : *arguet mundum de peccato, et de justitia, et de judicio.* Il convaincra le monde sur le péché des Juifs, et de tous ceux qui ont refusé de croire en moi après tant de preuves éclatantes et incontestables de ma divinité ; il convaincra le monde sur la justice, en faisant voir aux Juifs et aux païens qu'il n'y avait de justice et de véritable vertu que dans la religion chrétienne. Il convaincra enfin le monde sur le jugement, en détruisant l'empire qu'avait le démon dans le monde sur l'esprit et sur le cœur de tous les peuples, par les fausses et pernicieuses maximes qui y avaient eu force de loi, jusqu'à la venue de Jésus-Christ.

Troisièmement. — *Quand cet esprit de vérité sera venu, ajoute le Sauveur, il vous enseignera toute vérité, car, j'ai encore beaucoup de choses à vous dire, que vous ne pouvez pas comprendre maintenant.* Quelles étaient donc ces choses que les apô-

tres n'auraient pu comprendre avant d'avoir reçu la plénitude du Saint-Esprit? Ces grands mystères, ces vérités au-dessus de la portée de leur intelligence étaient : l'union substantielle de la divinité et de l'humanité dans la personne adorable de Jésus-Christ; la spiritualité de son règne éternel et temporel; son état d'humiliation et de gloire, de puissance et d'infirmité; de victime pour les péchés du monde. Il fallait la venue du Saint-Esprit pour leur donner cette intelligence; pour dissiper toutes ces obscurités, et pour concilier toutes ces contradictions apparentes; et c'est ce qu'a fait le Saint-Esprit selon la promesse du Sauveur qui leur avait dit : *Cum autem venerit ille spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem*; quand viendra cet Esprit de vérité, il vous donnera une intelligence claire de tous ces mystères. *Il ne parlera pas d'après lui-même*, ajoute Jésus-Christ, parce que, procédant du Père et du Fils et recevant d'eux la même nature et la même science, il ne dit rien, et ne peut rien dire, que ce que le Fils dit avec son Père, ces trois divines personnes n'étant qu'un seul Dieu. Et ainsi ne pensez pas que l'Esprit-Saint doive nous enseigner une autre doctrine différente de la mienne : c'est la même doctrine dont il vous donnera une plus parfaite connaissance, et vous en développera le véritable sens. Le Sauveur s'était expliqué ailleurs, à peu près de la même manière quand il disait aux Juifs : ma doctrine n'est point de moi, mais de celui qui m'a envoyé : *Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me*.

Nous aussi, mes frères, nous pouvons vous adresser les mêmes paroles : la doctrine que nous vous prêchons n'est pas la nôtre, elle vient de Celui qui nous a envoyés près de vous; c'est la doctrine de Jésus-Christ confirmée par les prodiges de l'Esprit-Saint; c'est pourquoi, aimez-la, pratiquez-la avec fidélité; elle a toujours fait le bonheur de tous les justes, elle fera le vôtre également, pour le temps et pour l'éternité. — Ainsi soit-il !

D'ÉZERVILLE,

curé de Saint-Valérien,

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE

DIXIÈME JOUR

COMMENT MARIE GLORIFIE ET AGRANDIT DIEU.

Magnificat anima mea Dominum (Luc., 1. 46).

Jean-Baptiste a été sanctifié dans le sein de sa mère, Elisabeth a célébré avec un saint enthousiasme la gloire de la mère de Dieu, la maison de Zacharie est devenue la demeure de la Vierge et le temple du Dieu incarné. Mais la bouche de Marie va chanter un cantique nou-

veau, entonner un hymne de triomphe tel que la terre n'a jamais ouï de si divins accents. Dans cette maison, vide des biens de ce monde, mais rayonnante des splendeurs de la grâce, quel spectacle! Le Verbe éternel, silencieux dans le sein de Marie; Jean-Baptiste inaugurant, par des tressaillements prophétiques, son rôle de précurseur; Elisabeth ravie jusqu'aux cieux; puis la divine mère du Christ célébrant, avec toute son âme, les miséricordes, la puissance et l'amour de Dieu. Sur cette terre ravagée par le mal, après quarante siècles d'égarements, Dieu trouve donc enfin une bouche digne de célébrer ses grandeurs.

Le *Magnificat* est une sublime épopée. Dans ses dix strophes, il embrasse à la fois les grandeurs de Dieu, les destinées du monde angélique, les gloires de l'humanité, les causes premières et les fins dernières de la nature, de la grâce et de la gloire. Par ce seul poème, descendu du ciel, Marie est à la hauteur des choses qu'elle raconte et au niveau des merveilles qu'elle immortalise.

Le *Magnificat* est d'abord un cantique de louange, un chant de reconnaissance, d'admiration et d'amour. L'expression de ces sentiments est le premier devoir de toute créature; en Marie, la plus élevée des créatures, elle devait atteindre les plus hauts sommets. C'est pourquoi Marie loue, elle aime, elle exalte l'immortel auteur de ses destinées. — Il existe toutefois un sens plus profond, plus mystérieux; c'est celui qui traduit *Magnificat* par le sens d'agrandissement et fait à Marie le singulier honneur d'avoir rendu Dieu plus grand. Ce sens mérite d'arrêter les réflexions de notre piété.

Dieu ne peut agrandir ni son être, ni sa puissance, ni sa gloire; au sein de son éternité, il possède infiniment toute grandeur et toute perfection. Mais Dieu peut manifester plus ou moins sa gloire au dehors; il peut grandir aux yeux de ses créatures. La création des anges, celle de l'homme, celle de toutes les créatures, manifestent ainsi les grandeurs de Dieu. La divine Marie, qui est la plus haute manifestation des grandeurs communicables, est la plus pure des magnificences de cette gloire; en ce sens elle a pu s'écrier : « Mon âme agrandit Jéhovah. »

Telle est la doctrine qu'il faut expliquer.

La Mère de Dieu-Christ nous révèle, en premier lieu, la puissance divine dans son acte suprême, la maternité divine. — La Vierge a été tirée du néant. La substance qui personnalise sa nature, est séparée, par un alme infini, de la substance de Dieu. Dieu cependant a trouvé le secret de communiquer à Marie, la vertu de tirer de son sein, par une génération temporelle, un fils, qui est le Fils unique de Dieu.

Certes, notre raison, tout obscurcie qu'elle est par ses ténèbres natives, aperçoit, dans ce prodige ineffable, l'acte souverain de la toute-puissance. En sorte qu'en élevant Marie au trône de la maternité divine, l'adorable Trinité manifeste, au monde des intelligences, le dernier chef-d'œuvre de sa souveraine énergie.

La sainte Vierge agrandit Dieu, secondement parce qu'elle révèle au monde, la sagesse infinie du Père, dans l'Incarnation de l'Homme-Dieu. — Rien n'est si éloigné de Dieu que la substance créée; une distance infinie sépare la nature divine de la nature humaine. Cependant l'esprit et la matière, seuls éléments de toute création, sont unis en Jésus-Christ par le nœud d'une personnalité divine. Le Verbe de Dieu embrassé, dans le Christ, l'âme et la chair du fils d'Adam; Dieu s'est fait homme; l'homme a été fait Dieu, par la vertu communiquée à la Vierge-Mère. Ainsi la nature divine et la nature humaine s'unissent dans un divin mariage. Dieu descend jusqu'à la nature humaine, pour élever la nature de l'homme jusqu'au niveau de Dieu; le Verbe de Dieu descend dans la chair, pour élever la chair jusqu'à Dieu. Dès lors, par d'ineffables communications, Dieu commence à vivre de la vie de l'homme; il fait vivre l'homme de sa propre vie, et, rapprochant tous les extrêmes, sa sagesse infinie se révèle dans toute l'étendue de ses manifestations.

La sainte Vierge agrandit Dieu, troisièmement, parce qu'elle manifeste pleinement son amour pour les créatures. Les trois personnes divines versent, en effet, dans le sein virginal de Marie, tout l'océan communicable de leur bonté. Dieu le Père communique à Marie sa fécondité, en vertu de laquelle une femme engendre dans le temps, le même Fils qu'il engendre lui-même dans les profondeurs de son éternité. Le Verbe divin donne à Marie de naître d'elle, d'être engendré de la substance d'une Vierge sans tache. Le Saint-Esprit fait Marie Mère du Christ, la met en communion divine avec la vertu infinie du Très-Haut, pour lui faire partager sa fécondité, avec le Verbe divin pour être sa Mère, avec lui-même enfin, pour devenir son épouse, sa colombe, sa bien-aimée, l'objet le plus tendre de son éternel amour. — Là donc est le terme réalisé des communications de la charité de Dieu. Non, Dieu n'a rien fait, il ne fera jamais rien de plus grand, en décorant de toutes ces grandeurs une simple créature. Marie a donc acquis le droit de célébrer par-dessus tous les autres les magnificences de son Dieu.

J'ajoute, pour conclure, que la très-sainte Vierge agrandit Dieu par les œuvres et par les mérites de sa vie. — La maternité divine constitue en effet une très-éminente dignité. La

dignité de la Mère de Dieu lie à jamais les gloires et les grandeurs de Marie à celles de son divin Fils. Par suite, elle imprime aux pensées, aux volontés, aux actions, à tous les mouvements de l'âme immaeulée de Notre-Dame, un caractère d'excellence, dont il est impossible, à une créature, de comprendre et de mesurer le prix.

Marie a donc plus fait pour Dieu, elle a plus agrandi son nom, sa gloire et ses grandeurs visibles, que les anges, les hommes et toutes les créatures ensemble; car la Vierge a participé à la grâce de Jésus-Christ, source de toute grandeur surnaturelle pour les êtres créés, non comme une servante, mais comme a dû y participer la mère même de l'auteur de la grâce et de la gloire.

Ainsi, de quatre manières différentes, Marie a réellement agrandi Dieu. A ce titre, elle a des droits à notre admiration et nous impose le devoir de l'imitation. Nous aussi, nous avons reçu de Dieu notre part de grâce, notre dignité propre d'enfants et de soldats de Dieu. Nous devons garder ce double caractère, maintenir cette dignité, faire fructifier cette grâce. Ce faisant, nous manifesterons, pour notre part, la gloire de Dieu, moyen sur et certain pour être admis un jour à la contemplation de cette gloire.

— ONZIÈME JOUR

L'AMOUR DE MARIE POUR JÉSUS APRÈS L'INCARNATION.

Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.
(Luc, 1, 47.)

Marie vient de chanter les agrandissements de la gloire divine; elle a embrassé d'un sublime regard les merveilles de grâce accomplis en elle, et s'est comme enivrée de reconnaissance et d'admiration. Maintenant elle va parler à la terre; elle va dire, aux générations futures, l'ineffable douceur qui remplit son âme, depuis que le Fils de Dieu, devenu son Fils, a placé, au fond de ses entrailles, la source du salut.

Ce deuxième verset du *Magnificat* exprime, avec une majestueuse éloquence, l'amour de Marie pour Jésus, et l'amour de Jésus pour Marie.

Avant l'incarnation, la Vierge, retirée dans le temple, montait avec sa prière, ses désirs et son cœur, jusqu'au trône de Dieu et soupirait, avec plus de puissance qu'Isaïe : « Nuées, pleuvez le juste; que la terre s'ouvre et enfante un Sauveur! » Aussitôt que son sein virginal est devenu le temple vivant du Verbe incarné, le contact divin de dou âme avec l'âme de son créateur et le Verbe de son Dieu, remplace les désirs par les flammes du plus chaste amour.

Le premier caractère de cet amour, c'est un

indéfinissable étonnement, une incompréhensible admiration. — Isaïe, contemplant ce mystère, s'écriait : « Je l'ai médité et j'en ai été conzandu d'étonnement. » David, l'apercevant dans la manière d'une intuition prophétique, l'appelait une merveille du Seigneur, accablante pour l'admiration. Elisabeth trouvait son bonheur dans la visite de la Mère de son Dieu. Mais ces saintes surprises, ces délicieuses stupéfactions ce bonheur profond, ne sont pas une goutte d'eau, si on les compare à ce fleuve d'enivrante extase, d'ineffable transport, qui traverse les entrailles de Notre-Dame, depuis qu'elle sent palpiter dans son sein le Fils unique, le Fils éternel que Dieu le Père porte de toute éternité dans le sien, comme la figure de sa substance et la splendeur de sa gloire.

Cet amour d'admiration est bientôt remplacé dans le cœur de Marie par un amour de silence discret et de sublime terreur, — un bienfait inattendu, si ce bienfait est d'un grand prix, jette l'âme dans les transports de l'admiration. Ce premier besoin une fois satisfait, l'âme, étonnée de son bonheur, se relugie dans le recueillement et le silence. Pour regarder, pour aimer, pour admirer le bien qu'elle a reçu et dont elle se croyait indigne, elle se tait. Or, dites-moi, quel fut le silence de l'âme de Marie, après qu'elle eut rassasié son admiration ? Dites-moi avec quel recueillement et quelle profondeur, elle entra dans cette région surnaturelle de la grâce que la toute-puissance a créée dans son âme assez vaste pour contenir un Dieu ?

Le silence invite au repos. Or, Jésus est venu répandre, dans l'âme de Marie, non pas quelques gouttes, mais un fleuve, un océan de paix. Madeleine appuiera ses lèvres sur les pieds de Jésus; saint Jean reposera pendant une heure sa tête sur le sein du bon Maître; Marie seule fera, du cœur de Jésus, le lit de repos de son amour; elle mettra son cœur, son âme et sa vie dans les mains et sur la poitrine de celui qui porte le monde.

Amour d'admiration, de recueillement et de paix, tels sont donc les trois premiers caractères de l'amour de Marie pour Jésus.

Mais qui nous dira ces ékans de mutuelle tendresse dont le sein de Marie est devenu le rendez-vous ? qui sondera le mystère des embrassements sacrés de la Mère et des divines caresses du Fils ?

Dans ces premiers épanchements se forme d'abord l'amour du sacrifice. Jésus et Marie embrassant d'une même étreinte, et avec un amour fort comme la mort, cette carrière de délaissement, de honte et de supplice qui commencera à la crèche de Bethléem, pour aboutir au Golgotha. Déjà cet océan d'amour, qui remplit l'âme de la Vierge-Mère, renferme des flots d'amertume; déjà Marie sait qu'il faudra passer par la voie douloureuse, pour conquérir, aux cimes du

Calvaire, le titre de Co-Ré-emptrice avec le Rédempteur.

Mais au-delà de l'autel et sur l'autel même où elle s'immolera avec son bien-aimé, elle aperçoit le triomphe. L'amour d'immolation, se joint donc un amour de zèle. Jésus et Marie offrent leur amour et leur sang, pour rendre à Dieu la gloire que l'archange rebelle lui a ravie; leur charité couvre de ses mérites tous les enfants d'Eve, pour les protéger contre les coups de l'éternelle justice.

Enfin, l'amour de Jésus pour Marie et de Marie pour Jésus est un amour d'immuable unité. Deux cires fondues ensemble, deux fleuves confondant leurs eaux, les embrassements d'une mère et de son premier-né. Ce ne sont là que des ombres de l'unité immense, éternelle que l'amour a formée entre le cœur de Jésus et le cœur de Marie, unité ineffable qui n'a de type vivant que l'unité des trois personnes divines, car Marie ne vit plus que de la vie de son Dieu. Elle a trouvé, elle a pris, elle gardera éternellement l'amour de Jésus-Christ, Jésus-Christ ne se détachera, ne se déprendra jamais de l'amour de sa divine Mère. Le nœud qui les enchaîne a été tissé par l'amour substantiel du Père et du Verbe. La maternité divine, l'incarnation du Verbe se sont embrassées dans les hauteurs inaccessibles de la charité infinie.

Grande merveille, mais grand exemple ! Qui n'admirerait l'amour triomphal de Marie pour Jésus ? mais qui croirait pouvoir s'associer à tant d'amour ? Pourtant Dieu ne nous a refusé ni cette douceur, ni cette gloire.

Nous concevons aussi le Verbe, par la pensée, dans la méditation, et nous portons l'Homme-Dieu dans notre cœur, après la sainte communion. Pieux émules de Marie, nous mettons donc aussi nos puissances en contact avec le Bien-Aimé; notre âme doit donc goûter aussi quelque chose de l'enivrante félicité dont Marie nous a laissé la sainte formule.

Comme Marie, l'âme qui prie, l'âme qui se nourrit de la substance de son Sauveur, connaît, les transports de l'étonnement et les tressaillements de l'admiration; elle éprouve un profond besoin de silence et de recueillement, elle goûte une paix admirable, mais point inactive. Car l'âme d'oraison, l'âme embrasée d'amour par le pain des Anges, a faim et soif des immolations apostoliques, elle veut acheter la gloire par le sacrifice et en se sacrifiant, elle la possède déjà; enfin le double sentiment de l'amour de Dieu et de l'amour de l'homme allume dans son sein la flamme inextinguible du zèle pour le salut des âmes.

Cette vie d'épreuve compte sans doute tous les jours, même pour l'âme la plus puissante, quelques jours d'orage. Mais lorsque son axe repose

sur les deux pôles de l'oraison et de l'Eucharistie, lorsque cette âme s'enflamme à ce double foyer, s'alimente à cette double source, même au milieu des tribulations, elle surabonde d'allégresse. Et toujours elle peut chanter avec Marie: « Mon esprit à tressailli dans le Dieu qui procure mon salut. »

DOUZIÈME JOUR

L'HUMILITÉ, FONDEMENT DES GRANDEURS DE MARIE.

(*Resperit humilitatem ancille sur, ecce enim ex hoc n. beatam dicent omnes generationes*).

Quand la très-sainte Vierge a payé à Dieu la dette de son admiration, de sa reconnaissance et de son amour, elle se sent pressée de mettre son humilité en face de ses grandeurs. D'un double regard, elle mesure sa bassesse selon la nature et l'incomparable dignité qui provoquera, d'âge en âge, les bénédictions de l'univers. Au point où l'a élevée son enthousiasme, elle embrasse, d'un seul coup d'œil, tous les siècles, elle les voit s'incliner devant son trône et la saluer Reine du monde. Mais quand, du sein de la pauvre demeure d'Elisabeth, elle voit éclater ses grandeurs, elle cherche, pour son cœur, un abri, dans le port de l'humilité. C'est dans son néant qu'elle découvre le fondement de sa gloire; c'est sur son anéantissement effectif qu'elle voit monter, jusqu'à la maternité divine, l'édifice de ses destinées, et si elle entend les acclamations des âges, à l'honneur qu'elle en reçoit, elle veut joindre aussitôt l'honneur de les partager avec ses enfants.

Admirons en Marie cette bonté maternelle et tâchons de pénétrer le mystère de ses enseignements.

Du néant de la créature au trône de Dieu, il y a l'infini, mais l'adorable humanité du Sauveur a franchi l'espace qui sépare l'inépuisable vie du Verbe de la vie défaillante de la créature. « Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. » La Vierge à son tour, quoique tirée du néant, bien que fille d'une mère déclinée, est montée, par la grâce de son divin Fils, jusqu'au trône le plus rapproché du trône de l'Éternel. Mais pourquoi le souverain Maître a-t-il élevé Marie à cette suprême dignité ?

Que les conseils de Dieu sont différents des pensées et des inventions de la sagesse humaine ! L'Homme Dieu a cherché la gloire infinie dont resplendit son humanité sainte, en passant par Bethléem, par Nazareth, par le prétoire et par le Calvaire ; Marie est parvenue à la royauté de tous les mondes en se mettant au-dessous de toutes les créatures, en se tenant cachée dans l'abîme de son néant ; et les chercheurs de la gloire humaine, les courtisans

des menteuses grandeurs d'ici-bas s'enflent de l'idolâtrie d'eux-mêmes, se gonflent d'orgueil pour atteindre l'éphémère horizon de vanités et de mensonges où ils comptent trouver les faveurs de la gloire.

Il y a donc antagonisme, lutte, guerre éternelle entre la grandeur d'origine surnaturelle et la grandeur mondaine. Les héros de la grâce aspirent à la gloire par l'oubli d'eux-mêmes ; les héros du monde la cherchent en voulant que la terre entière se préoccupe de leur vanité. La grandeur chrétienne s'approprie, par l'humilité, la grandeur de Dieu même ; et la grandeur humaine arrive, par l'orgueil, à la honte éternelle et à l'éternel supplice. Par là s'explique la distance qui sépare les saints des réprouvés et les soi-disant grands hommes des vrais grands hommes. Les saints ont eu faim et soif d'humilité, de pauvreté, de souffrance ; les autres se sont rassasiés d'ambition, d'or et de volupté ; les saints se sont faits les amis de Dieu par le mépris du monde ; les grands de ce monde se sont faits, par l'adoration de ce monde, les ennemis de Dieu ; les saints se sont élevés jusqu'aux cieux par l'anéantissement de l'égoïsme individuel ; les adorateurs de la gloire mondaine tombent au fond de l'enfer par la déification de ce même égoïsme.

Comprenons donc que l'orgueil est le plus cruel ennemi de la gloire, parce que Dieu, qui seul est grand, mettra toujours en poudre toute hauteur qui se dresse devant sa majesté. Comprenons que la vraie grandeur sort de l'humilité, parce que la grâce, principe de toute grandeur, ne sera jamais donnée qu'aux humbles. Descendons si nous voulons monter ; descendons jusqu'au dernier degré si nous voulons monter jusqu'au faite des grandeurs. Et persuadons-nous que si, au dernier jour, nous sommes couronnés, notre couronne aura la même raison d'être que le trône de Marie : *Resperit Deus humilitatem*.

Marie n'a pas mérité d'être élevée à la dignité de Mère de Dieu, parce que sa prédestination n'est pas l'effet, mais la cause de sa gloire. Le décret qui l'appelle à porter un Dieu dans son sein est purement gratuit. Ce décret n'a pas été pris dans les conseils divins, à cause de la sainteté de la Vierge ; mais on peut croire que Dieu n'eût jamais prédestiné la Vierge à l'incompréhensible honneur qui lui est échu, s'il avait prévu que Marie ne correspondrait pas à l'amour infini qui lui conférerait cette dignité.

Dieu a donc vu, avec son éternelle prescience, que, placée sous le poids d'une vocation capable d'accabler le premier des esprits, la Vierge fidèle coopérerait toujours à la grâce de cette vocation. Du sein de son éternité, il a vu, que, durant son épreuve dans la vallée des larmes,

L'humble fille de David resterait comme anéantié sous le poids de sa gloire. Il a vu son humilité fruit de la grâce, grandir dans son élévation; et dès lors, c'est-à-dire dès l'éternité, il a reposé sur elle le regard de ses complaisances.

Ainsi, l'orgueil, un orgueil infernal, a eu la funeste puissance de chasser Lucifer des sphères brillantes où s'accomplissait son épreuve; l'humilité aura la vertu de faire monter la gloire d'une femme, d'une pauvre vierge, presque au niveau de la gloire incalculable des personnes divines. Ainsi s'accomplit l'oracle divin : « Celui qui s'abaisse, sera élevé; celui qui s'élève sera abaissé. »

L'humilité est donc le principe de toute grandeur, et c'est parce que, seule, elle offre, à l'auteur de tout don parfait, un fondement assez ferme pour y asseoir l'édifice des destinées surnaturelles d'une créature. L'humilité, en effet, dépouillant une âme de tout sentiment désordonné de sa propre excellence, pour n'y laisser que celui de son néant, Dieu pose, dans ce dépouillement profond, les premières assises de cette grâce, sans laquelle la créature succomberait sous le poids d'une dignité écrasante pour sa faiblesse.

C'est donc par l'humilité que l'auguste Vierge est parvenue par-delà tous les mondes, dans une sphère de gloire qu'elle habite seule avec son Fils et où les trois personnes divines l'ont couronnée Reine de l'univers.

Oui, l'humilité est la vertu créatrice des grandeurs de l'humanité sainte de Jésus-Christ et des grandeurs de sa divine Mère; elle est la condition nécessaire, l'élément constitutif des destinées suprêmes de l'adorable humanité, comme elle l'est des destinées de la Reine des Anges.

TREIZIÈME JOUR

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE DIEU PAR MARIE.

(Quia fecit mihi magna qui potens est et sanctum nomen ejus.)

La sainte Vierge, après nous avoir appris que sa gloire naquit de son humilité, nous révèle une autre cause de ses grandeurs : « Le fort, s'écrie-t-elle, a fait en moi des plus grands prodiges. » Et il les a faits, parce que la profonde humilité de Marie la protégeait contre les dangers de son élévation; il les a faits, parce que le cœur de Marie était au-dessus des sollicitations de l'égoïsme.

Que sont ces chefs-d'œuvre de Dieu pour Marie?

Le Docteur angélique, après avoir pénétré d'un instinctif regard, dans les profondeurs de la grâce, établit qu'il y a, dans l'ordre surnaturel, trois prodiges si divinement ineffables, que leur réalisation est le dernier terme de la toute-

puissance. Ces merveilles sont : l'Incarnation du Fils de Dieu, la maternité divine de Marie et la claire-vue des saints dans l'éternité.

L'unité d'une même essence dans la trinité des personnes divines nous offre l'unité la plus haute : c'est celle qui constitue, si j'ose ainsi dire, Dieu lui-même. Les autres prodiges, opérés par l'intermédiaire de Marie, procèdent de la Trinité.

L'Incarnation du Verbe nous fait contempler une autre unité aussi étonnante peut-être; car le Verbe de Dieu, l'âme et la chair de Jésus-Christ, qui ne constituent qu'une même personne divine, gardent néanmoins leur essence propre. Ainsi l'essence du Verbe, l'essence de l'âme et l'essence de la chair, parfaitement distinctes en Jésus-Christ, réalisent pourtant en lui une seule et même personne divine. Trois personnes divines et distinctes dans une même essence éternelle, voilà la Trinité; trois essences distinctes dans une même personne divine, voilà l'Incarnation.

D'un autre côté, la très-pure Vierge, engendrant de sa propre substance un Fils qui est le Fils même de Dieu, est élevée à une union si parfaite avec le Dieu trois fois saint, qu'elle partage la fécondité même de Dieu le Père. Par là l'auguste Vierge entre avec Dieu dans des conditions d'unité telle qu'on ne saurait l'imaginer plus élevée.

Enfin par la vision immédiate de l'essence divine, l'âme humaine qui a été élevée à cet ordre de vision surnaturelle, s'unit à Dieu par le nœud le plus fort, après l'union de l'Incarnation et de la maternité divine. Et c'est pourquoi si l'Incarnation fait un Dieu du Fils de Marie, si la fécondité surnaturelle communiquée à Marie la fait mère de Dieu, l'union de la vision béatifique fait les élus frères du Christ, cohéritiers de sa gloire et enfants de Dieu.

Or, ces trois merveilles qui forment le monde de la grâce et de la gloire, et qui manifestent, au sein de l'univers, toutes les splendeurs communicables des richesses divines, ont été accomplies par le ministère de la très-sainte Vierge. Et voulez-vous savoir dans quel moment solennel ces trois miracles de la toute-puissance ont jailli des abîmes de l'éternelle miséricorde? Rappelez à votre mémoire ce jour, le plus beau que le soleil ait éclairé de sa lumière, où l'archange apprit, à la Vierge, qu'un conseil tenu dans les hauteurs inaccessibles de la Trinité, l'appelait à l'immense honneur de la maternité divine. Marie répond : « Qu'il me soit fait selon votre parole. » A cette heure solennelle, le Verbe se fait chair, une vierge devient mère de Dieu et l'âme de Jésus-Christ contemple d'une vie immédiate la divine essence.

Ainsi, les trois chefs-d'œuvre, que Dieu lui-

même, dit saint Thomas, ne saurait faire ni meilleurs, ni plus grands, ont été accomplis au sein virginal de Marie, sur une parole d'acquiescement sortie de sa bouche. Et tel est le sens de cette strophe sublime : « Le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses. »

En la sainte Vierge, et sur une de ses paroles, Dieu a donc créé la grâce et la gloire. Marie a engendré un Dieu; elle a été, pour l'âme du Christ, le tabernacle vivant au milieu duquel cette âme a contemplé les premiers rayons de la divine essence. La nature, la grâce et la gloire se sont rencontrées dans ses chastes entrailles. Grâce à la coopération de sa libre volonté, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont voulu réaliser les trois actes de leur suprême puissance.

La sainte Vierge est donc le point central des plus hautes manifestations des attributs divins, le point de jonction de l'infini et du fini, le canal mystérieux par lequel toutes les richesses divines descendent sur l'humanité.

Qu'on la sagesse humaine ne nous parle donc plus du néant de ses grandeurs; qu'elle ne profane plus la langue de l'admiration et de la louange pour raconter les œuvres de l'orgueil humain. Mais plutôt, douce et incomparable Vierge! que l'âme de vos enfants aime à se reposer sur les souvenirs des chefs-d'œuvre divins! qu'elle aime à se dire que, par vous et par vous seule, ont été révélés aux anges et aux hommes les plus rares secrets de la puissance divine.

Après avoir rappelé ces prodiges, la Vierge ajoute : « Et le nom de Dieu est saint : » par où elle nous apprend que la sainteté est la base de la vraie grandeur; car toute grandeur qui n'est pas un rayon de la sainteté de Dieu et un hymne à sa gloire est nécessairement obscurcie par l'égoïsme, et tout égoïsme sort de la corruption de l'homme ou du souffle empoisonné de Satan.

Or, d'après ce principe, Dieu effectue en nous trois chefs-d'œuvre analogues à ceux qu'il vient d'opérer en Marie. A ses saints, Dieu donne l'être, ensuite la grâce, à la fin sa gloire.

Du néant à l'être il y a l'infini, et l'acte créateur comble cette distance inconcevable. De l'être à la grâce, ou la vie de Dieu en nous, il y a une distance infinie; et cette distance nous la franchissons par l'acte surnaturel qui nous incorpore à Jésus-Christ, pour nous faire vivre de sa vie, qui est la vie même de Dieu. Mais de l'être surnaturel de la grâce à l'acte consommé de la gloire, il y a un autre abîme infranchissable à l'être créé. Pour porter un chrétien à la vision béatifique, il faut un troisième acte de la souveraine puissance, et cet acte est tellement grand qu'en le réalisant dans un élu, Dieu lui fait parcourir tous les degrés ascensionnels

de la gloire; c'est-à-dire qu'en élevant une créature du néant à l'être, de l'être à la grâce, de la grâce à la gloire, il lui fait traverser la chaîne entière de sa miséricorde.

Ce sont là des actes divins, sans doute. Mais lorsque nous sommes appelés au bienfait de l'existence, ces actes appellent notre coopération. Les chefs-d'œuvre de Dieu en nous, Dieu permet qu'ils soient aussi nos chefs-d'œuvre. Gardons-nous donc d'oublier jamais ce grand devoir; de concourir aux œuvres divines; et, lorsqu'il est accompli, oublions moins encore de chanter avec Marie : *Fecit mihi magni qui potens est.*

QUATORZIÈME JOUR

LA MISÉRICORDE DE DIEU SUR MARIE

(*Et misericordia ejus à progenie in progenies timentibus eum.*)

Quand la divine Mère du Fils de Dieu a rassasié son admiration, son humilité, son amour et sa foi, en célébrant les magnificences du Très-Haut, en publiant les ardeurs de son extase, en cherchant dans son néant un port contre la tentation d'orgueil, en disant enfin les prodiges que Dieu vient d'accomplir en elle, son cœur a besoin de chanter la miséricorde infinie qui s'est épanchée sur la race humaine; « Sa miséricorde, s'écrie-t-elle, s'étend de génération en génération sur ceux qui le craignent. »

Au milieu des combats que nous livrent l'enfer, le monde et nos propres faiblesses, ce cri vient bien à propos rafraîchir l'âme, agrandir l'espérance et dilater l'amour. Jamais peut-être les sombres vapeurs de la tristesse et du désespoir n'avaient assiégé les âmes comme en sont accablés presque tous les hommes de ce temps; jamais le poids de la vie n'a paru si lourd, jamais la chaîne sacrée du devoir n'a paru si dure à porter. Le temps qui est par lui-même long, pesant, accablant, a, pour ainsi dire, jeté sur toutes les têtes, un diadème de fer, et, sur toutes les âmes, cette chape de plomb dont parle le grand poète de l'Italie.

Allons donc nous désaltérer, nous rafraîchir à cette fontaine de miséricorde qui coule du sein virginal de Marie.

Pendant les quatre mille ans qui précéderont la venue du Sauveur, les enfants d'Israël et les nations de la Gentilité ne connurent, dans leurs rapports avec Dieu, que la crainte. Le Dieu du Sinaï était armé de foudres; son trône était environné d'une nuée profonde; et une voix terrible, sortie du tabernacle figuratif, ne savait proférer que ces mots : « Tremblez devant mon sanctuaire. » Les nations idolâtres, placées sous l'action menaçante et cruelle des esprits de té-

nèbres, livrées aux désespoirs du fatalisme, ne connaissent que les autels sanglants et les tristesses de la désespérance. Pourquoi ces épouvantes? Parce que les crimes de notre premier père et les châtimens qui le suivirent, avaient en quelque sorte desséché la confiance et versé, aux entrailles de l'homme déclin, une incurable terreur. Les familles patriarcales, les enfans d'Abraham, les descendants des fugitifs de Sennaar croyaient toujours entendre les échos de la première condamnation. Le foudroiement de la justice était toujours suspendu sur leurs têtes.

Mais à peine le mystère du Christ s'est-il manifesté, à peine ce grand sacrement de piété et de tendresse divine s'est-il révélé au monde, que s'ouvre, pour les enfans d'un père coupable, un océan de miséricorde. Tout change, tout se renouvelle; et la justice apaisée permet à la bonté de s'étendre de génération en génération sur ceux qui, à la crainte servile, ont fait succéder la crainte d'un filial amour.

Mais quels sont les principes de cette miséricorde et dans quelle mesure va-t-elle être départie à la terre?

Dieu se fait homme; une femme devient mère de Dieu; tous les enfans de l'Eglise deviennent frères d'un Dieu. Là est la source inépuisable de cette miséricorde qui inonde la terre depuis dix-huit siècles; l'incarnation du Verbe, la maternité divine, la grâce qui nous fait enfans de Dieu, sont à la fois la cause, la mesure et le terme complet de la divine miséricorde.

La miséricorde est le sentiment le plus tendre, le plus paternel de Dieu pour sa créature. Mais ce sentiment n'a pu jaillir des entrailles de Dieu, tant que l'homme a été indigne de son amour. Après le péché certainement Dieu n'était pas tenu de nous relever de la chute. Mais du moment que, dans sa charité infinie, il conçut le dessein de nous donner cette marque personnelle de tendresse, il devait trouver le moyen de se rapprocher de nous pour nous retirer de l'abîme. Ce moyen, c'est Jésus-Christ. Jésus-Christ est donc, pour l'humanité, le principe et le gage de toutes les miséricordes; il est lui-même la grande miséricorde descendue parmi nous des hauteurs de l'éternité : *Misericordia descendens ex alto*.

Dans quelle mesure cette miséricorde s'est-elle répandue sur l'humanité?

L'incarnation a donné au monde un nouvel Adam, chef et père spirituel du genre humain régénéré. Ce père divin, ce céleste Adam est né d'une vierge; il est fils de la femme par excellence, de la vraie mère des enfans de la grâce. Cet Homme-Dieu est devenu le père d'une race sainte, d'une société d'élus, dont les membres

sont unis au Fils de Dieu par les liens d'une fraternité surnaturelle. Ainsi, Jésus-Christ, la Vierge Marie et les enfans promis à leur fécondité surnaturelle, sont l'objet d'une miséricorde dont il est impossible de mesurer l'étendue.

Dieu le Père, en effet, n'a pu aimer l'humanité plus qu'il ne l'a aimée, en la prédestinant à l'union personnelle avec son Fils unique. Il n'a pu aimer la bienheureuse Vierge plus qu'il ne l'a aimée, en la faisant mère de son Fils. Il n'a pu aimer les enfans de la grâce plus qu'il ne l'a fait, en leur donnant pour frère, l'Homme-Dieu, et, pour mère, la divine Mère de Jésus-Christ.

Une miséricorde infinie s'est donc rapprochée de nous; et dès lors le sentiment d'une confiance extrême a dû naître et se naturaliser, pour ainsi dire, au cœur de l'homme. Ne soyons donc plus surpris si ces grandes âmes, devenues l'ornement et la gloire de l'Eglise, en étaient venues à donner à Dieu, ces titres passionnément tendres de père, de mère, d'époux, de frère, de pasteur, d'ami et mille autres de ce genre, qu'un amour parfait sait inspirer à la reconnaissance. Les enfans de l'Eglise, qui vivent par la foi et par la grâce, participent pleinement à cette grande miséricorde.

Tous ces bienfaits, chrétiens, sont notre exclusif héritage: nous devons nous en réjouir. Nous devons aussi compatir dououreusement à cette multitude qui ne connaît pas la miséricorde, et qui l'ignorant, ne peut l'espérer. Gens du monde et gens d'école, philosophes et politiques, déistes, panthéistes, matérialistes, athées, sceptiques, tous ces gens-là sont des désespérés. Ils ont déjà la mort au cœur et n'ont eu perspective que l'enfer. Hélas! faut-il que le démon ait trouvé le secret de perdre par le désespoir les âmes que le vice dévore, et celles-là mêmes qui essayent de s'affranchir de son homicide puissance? Faut-il que des terreurs injustes empoisonnent même le calice de la piété, de l'innocence et de la vertu? Pour nous, élevons plus haut nos cœurs. Et dans les moments où les eaux de la tristesse et les nuages du découragement s'efforcent de monter vers notre âme, pour nous dérober le soleil de la confiance, répétons avec amour cette parole venue du cœur de la plus tendre des mères: « Et sa miséricorde s'étend de génération en génération sur ceux qui le craignent. »

QUINZIEME JOUR

DE LA PUISSANCE DE DIEU CONTRE LES SUPERBES
EN SUITE DE L'INCARNATION.

(*Pe il potentiam in brachiis suis; dispersit superbus mente cordis sui.*)

Une grande pensée semble dominer le cantique de la Reine des anges: c'est la gloire de

l'adorable Trinité, la puissance du Père, la sagesse du Fils, l'amour du Saint-Esprit : voilà ce qu'elle célèbre avec des accents dont il est impossible d'exprimer la magnificence. Plus éclairée que les esprits angéliques, la Vierge-Mère ne se lasse point d'aller du Père au Verbe et du Verbe à leur éternel amour. On dirait que son âme défaille sous le poids de l'admiration et de la reconnaissance, en plongeant dans cet océan de force, de lumière et de vie qui l'inonde depuis que le Fils de Dieu réside dans son sein.

Tout à l'heure, elle chantait, avec des transports sublimes, sous ses aspects célestes, le mystère de l'Incarnation ; maintenant elle jette un coup d'œil sur le temps et célèbre l'Homme-Dieu abattant à ses pieds tous les orgueils. C'est une grande leçon.

Dieu n'a jamais négligé le soin de la vérité sur la terre. Au milieu des vicissitudes des sociétés humaines, son œil vigilant a toujours dirigé sa course et sa main toute-puissante a pourvu aussi bien à sa propagation qu'à sa défense. Cependant, si vous comparez les temps anciens aux temps nouveaux, vous croirez découvrir un contraste. Dans les temps nouveaux, la maison de Dieu, placée comme un phare sur la montagne, brave, comme le phare, les fureurs de la tempête ; dans les temps anciens, sauf l'établissement du peuple juif dans un territoire fermé et dans une synagogue plus fermée que le territoire, le monde est comme livré à tous les délires de l'erreur. Temples, écoles, palais, chaumières, tout appartient à la superstition. Si une société s'isole, c'est pour s'égarer dans l'isolement ; si de grands empires s'élèvent, il semble que leur fortune croissante ne doit que contribuer davantage à l'affolement des peuples. Ces quatre mille ans d'histoire vous font l'effet d'une vision pesante où toutes les étoiles disparaissent du ciel, tandis que la terre s'enfoncé dans les abîmes.

Le Fils de Dieu prend, au sein de Marie, la forme d'un esclave ; il ne trouve en naissant qu'une étable pour palais, qu'une crèche pour berceau, pour trône qu'une poignée de paille. A peine né, il prend le chemin de l'exil ; au retour, il s'enterre pour trente ans dans une petite bourgade. Au terme de sa carrière, il consent à mourir de la mort réservée aux plus vils scélérats ; il est mis en croix entre deux voleurs ; il meurt sur un gibet, maudit par sa nation. On peut le croire bien scellé sous la pierre du sépulcre.

Or, ce Jésus, si persécuté, entreprend de faire, de sa croix, le trône de sa gloire, l'épée de ses conquêtes, le sceptre de sa force ; il a résolu de faire adorer l'instrument de son supplice, de courber l'univers au pied d'une potence pour

chercher la lumière, la foi, la grâce, le salut, l'espérance et la vie ; il veut renverser toutes les idées de l'humaine sagesse, faire de sa potence l'étendard des nations régénérées ; il montre avec sa croix la route du ciel ; il saura mettre en poudre, réduire à néant la science, la force, la sagesse de l'homme et la haine des démons ; par la vertu de sa croix, il brisera toute erreur, fondera le règne de la vérité, enfantera toute sorte d'héroïsme, créera enfin un monde de merveilles capables d'étonner le ciel et de ravir la terre.

Mais le vieil empire d'erreurs, comment acceptera-t-il ces merveilles enfantées par la croix ? On peut présumer qu'il ne les acceptera pas sans regimber, sans recourir aux brutalités de la force, aux supercheries du sophisme et au bras de chair des tyrans, mais plus il résistera, plus il sera vaincu. Du sein de son prophétique ravissement, Marie entend craquer les empires du paganisme, tomber les cent cultes fabriqués par les hommes ou inventés par l'enfer. La croix lui apparaît triomphante au sommet du Capitole. Déjà elle voit ce signe d'ignominie resplendir sur la tête des pontifes et sur celle des rois, au faite des temples chrétiens et au front des peuples. Ces créations inouïes, ces changements prodigieux la jettent dans un sentiment d'inexprimable surprise qui ne lui laisse que des paroles d'enthousiasme.

Marie éhante la force de son Dieu dans les victoires de la grâce sur la nature ; elle admire comment par la vertu toute-puissante de la croix, les pensées, les tendances, les instincts des nations idolâtres ont fait place à ces croyances sublimes qui leur font adorer ce qu'elles avaient méprisé, qui leur font aimer la pauvreté et les souffrances avec plus d'ardeur qu'elles n'avaient aimé jusque là l'or, la volupté et la gloire.

Et cette prophétie, s'est-elle réalisée ? Oui, d'une manière *miraculeuse* depuis dix-huit siècles.

A l'avènement du Christ, le paganisme, maître de l'univers, voulut anéantir le bienfait de Dieu. Les dogmes sublimes, la morale austère, le culte sacré des disciples du Sauveur armèrent contre eux les pontifes et les prêtres des idoles, les proconsuls et les empereurs, les philosophes et la populace. Pendant trois siècles, les temples des faux dieux, les cirques et les places publiques, le sénat et le forum, les cités et les provinces furent arrosés du sang des martyrs. Qu'est devenu ce fanatisme persécuteur ? Il a été jeté dans les égouts de l'histoire.

Après Constantin, l'arianisme ramène l'idolâtrie, en niant la divinité du Fils de Dieu, et la persécution contre les catholiques. Qu'est devenu l'arianisme ?

Au IV^e siècle, les barbares se ruent sur l'Occident, partout hostiles à l'Église. Leur barbarie

n'a-t-elle pas cédé à la prédication de l'Evangile et l'Europe chrétienne n'est-elle pas l'ouvrage des papes ?

Au VII^e, le charlatan de la Mecque, le prophète de l'ordure et du sabre, Mahomet, se précipite sur l'Orient. Qu'est devenu l'Islam sinon un cadavre dans l'histoire.

Au XVI^e siècle, Luther, au XVIII^e Voltaire, au XIX^e, Napoléon, Mazzini, Bismarck se sont armés contre l'Eglise. En ce moment même le cri de guerre retentit partout contre le Saint-Siège, contre l'épiscopat, contre les prêtres et les fidèles. Humainement parlant, toutes les forces sont aux mains de l'adversaire et toutes les chances de succès restent à la force. Attendez cependant et vous verrez le triomphe de la faiblesse persécutée et écrasée. Vous verrez ce triomphe réaliser encore une fois, sous vos yeux, la prophétie de la Vierge : *Dispersit superbos*.

Le triomphe de l'Eglise contre tous ses ennemis ne s'obtient que par un secret du Sauveur, par la sanctification des âmes. A nous donc de travailler chacun à notre salut personnel. Remplir nos devoirs, pratiquer les vertus, amasser des mérites, c'est là, pour chacun de nous, le meilleur moyen d'accomplir à notre profit la prophétie : *Fecit potentiam in brachio suo*. Cette puissance de la grâce divine par notre concours, c'est aujourd'hui notre consolation, demain notre gloire.

JUSTIN FÈVRE.
protonotaire apostolique.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

14^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT

12^e Instruction.

Charité : Obligation d'aimer notre prochain ; comment doit être réglé cet amour.

TEXTE : *Super omnia autem caritatem habete quod est vinculum perfectionis*. Avant tout, ayez la charité : c'est le lien de la perfection. (*Épître aux Colos., chap. III, v. 14.*)

EXORDE. — Frères bien aimés, laissez-moi vous dire, en commençant, que c'est avec une sorte de regret, que je quitte le sujet dont je vous ai parlé dans les instructions précédentes. Je veux dire l'amour de Dieu pour lui-même!... Que de traits édifiants j'aurais pu vous citer à propos de l'amour, que la charité nous fait avoir pour la sainte Eucharistie! Je vous aurais montré sainte Marguerite, fille du roi de Hongrie, tenant elle-même de ses mains royales la nappe de lin, pendant que les fidèles recevaient l'hostie consacrée!... Si vous lui aviez demandé pourquoi?... Voici quelle eût été sa réponse. « J'aime tant Jé-

sus dans l'adorable Eucharistie, que je voudrais, s'il m'était possible, avoir toujours les yeux fixés sur lui!... Et nous, chrétiens, quand il daigne quitter son Tabernacle, lorsqu'il parcourt les rues de ce village, pour aller consoler quelques-uns de nos frères malades, ou pour les fortifier, s'ils doivent bientôt mourir, nous avons peine à nous agenouiller sur son passage!... Nous rougissons de faire le signe de la croix ; je dirai plus, nous préférerions peut-être ne pas le rencontrer!... Frères bien aimés, non, qu'il n'en soit plus ainsi!... Aimons Dieu d'un amour parfait, large, généreux, et, soyez-en sûrs, nous aimerons la sainte Eucharistie, qui le renferme tout entier, son corps, son sang, son âme et sa divinité!... Nous aimerons aussi cette belle et douce image, qu'on appelle un crucifix!... Un crucifix!... Mais non-seulement toute maison chrétienne devrait en posséder ; mais chacun de nous devrait en avoir un, ici, sur son cœur!... Et pour vous dire toute ma pensée, avec le scapulaire de la vierge Marie, ce serait pour nous une protection puissante, un gage presque assuré de prédestination!... Enfin, aimer Dieu, c'est aussi aimer sa parole, son Evangile, et, dans chaque famille, on devrait aimer à lire et à relire ce livre divin!...

PROPOSITION. — Nous avons dit que l'objet principal de la charité, c'était Dieu aimé pour lui-même, à cause de ses perfections, qui le rendent infiniment aimable. Nous allons maintenant parler du second objet de la charité, qui est notre prochain, c'est-à-dire les anges et les hommes ; sujet vaste et intéressant qui nous fournira la matière de plusieurs instructions...

DIVISION. — Arrêtons-nous, en ce moment, à ces deux pensées : *Premièrement*, obligation d'aimer notre prochain ; *secondement*, comment doit être réglé cet amour.

Première partie. — Obligation d'aimer notre prochain. Frères bien aimés, une scène sublime, émouvante, prélude de la tragédie du Calvaire, se passait à Jérusalem, le soir du jeudi saint. Réuni à onze de ses Apôtres (car le traître Judas venait de sortir ; Satan l'avait emmené pour consommer sa trahison), Jésus, sur le point de subir sa douloureuse Passion, leur donnait un enseignement grave, important, solennel... « Mes amis, leur disait-il, je vais bientôt mourir... Ecoutez, en quelque sorte, mes dernières paroles, et ma recommandation suprême. C'est un nouveau commandement que je vous donne ; ne l'oubliez jamais (1)... » Et Jean, l'apôtre bien aimé, jetant sur son maître des regards pleins d'une mélancolie résignée, recueillait avec amour des lèvres augustes de Jésus, le beau discours qu'il nous a conservé. Il va nous le lire ce précepte nouveau,

1. *In vita ejus.*

cette recommandation dernière du Rédempteur. *Mes amis, je vous recommande de vous aimer les uns les autres.* O précepte suave! O commandement délicieux! s'écrie à ce sujet saint Bernard (1). Et, de fait, il ne pouvait sortir que de la bouche de Dieu, qui nous a aimés jusqu'à mourir pour nous...

Où, frères bien aimés, nous aimer les uns les autres, chérir notre prochain, n'avoir point de haine dans le cœur, c'est pour nous, c'est pour tout chrétien une obligation rigoureuse et étroite. Ecoutez encore l'Apôtre saint Jean. « Mes chers amis, dit-il, aimons-nous les uns les autres, car la charité vient de Dieu; celui qui aime son prochain est véritablement l'enfant de ce Père céleste, il le connaît. Celui qui n'aime pas ses frères ne saurait dire qu'il connaît Dieu, car Dieu c'est la charité (2). » Il va même plus loin; j'ose à peine répéter ses paroles, car s'il se trouvait dans cet auditoire quelqu'un qui eût la haine dans le cœur, elles seraient pour lui un âpre reproche, une vérité bien dure... Mais, enfin, c'est l'Apôtre qui le dit (3), et sa parole est vraie. Sapez-vous à quelle marque on reconnaîtra si vous êtes les enfants du bon Dieu, ou les fils du diable? . Ce signe est facile. Aimez-vous votre prochain, Dieu vous accueille. Haïssez-vous vos frères. Satan vous réclame et vous considère comme de sa parenté; car il est la haine, lui, et Dieu c'est la bonté, c'est l'amour.

Mais, en citant ce passage, je me disais que peut-être saint Jean avait mal compris les enseignements de son Maître. Je consulte donc saint Pierre, le chef du collège apostolique, le premier des papes, docteurs infailibles de la vérité. Voici comment il s'exprime : « Avant tout, mes frères, ayez l'un pour l'autre, une charité mutuelle et constante; elle est indispensable pour que vous soyez sauvés (4). » Et saint Paul, saint Paul instruit par Jésus-Christ lui-même, avec quelle ardeur, et combien souvent il recommande l'amour du prochain !...

Je n'en tirerais pas, si je voulais citer ici tous les témoignages des saints, qui montrent l'importance et la nécessité de l'amour à l'égard du prochain. Prenez la vie des saints; ce n'est pour ainsi dire qu'un acte continué de charité envers Dieu et envers le prochain. Qu'allez-vous faire, ô glorieux François-Xavier, pourquoi abandonner votre famille, votre patrie et des amis plus chers encore peut-être que la patrie, pour aller là-bas au fond des Indes, dans les îles sauvages du Japon, porter le flambeau de la vérité à des barbares? Etes-vous donc si avides de fatigues, de persécutions, de mépris?

Si vous aimez Dieu, ne pouvez-vous le servir dans l'obscurité du cloître? Ah! frères bien aimés, même les saints qui ont opéré leur salut dans l'obscurité du cloître, aimaient leur prochain, soyez-en sûrs. Ils jeûnaient, ils priaient, ils se mortifiaient pour la sanctification de leurs frères. Mais lui, mais les autres missionnaires, que Dieu appelait à exercer cette charité, cet amour du prochain d'une manière plus active, obéissaient au zèle ardent qui les consumait !...

C'est ce même feu, qui embrasait saint François-Xavier, qui anime encore et soutient aujourd'hui tant d'âmes généreuses, dans les œuvres souvent pénibles, que leur fait entreprendre l'amour du prochain... Oui, filles de saint Vincent de Paul, sœurs de charité, pansez dans les hôpitaux les ulcères les plus dégoûtants... Petites Sœurs des pauvres, soignez vos chers vieillards; soulagez-les dans leurs infirmités les plus répugnantes. Venez mendier à nos portes le bois qui doit les chauffer, le pain qui doit les nourrir... Vous serez toujours les bien venues !... Nous sommes chrétiens, nous savons quel sentiment vous inspire !... Vous exécutez le commandement nouveau, que le Sauveur Jésus donnait à ses apôtres, quand il leur disait : *Aimez votre prochain, aimez-vous les uns les autres...*

Seconde partie. — Du reste, frères bien aimés, pour vous bien montrer la nécessité de la charité à l'égard du prochain, l'obligation où nous sommes de l'aimer, j'aurais pu me borner à vous rappeler cette parole de la Sagesse incarnée, nous disant dans l'Évangile, que le précepte de l'amour de Dieu et celui de l'amour du prochain étaient un seul et même commandement, et que celui qui l'accomplissait observait toute la loi (1)... Mais voyons qui est notre prochain, et comment il faut régler l'amour que nous devons lui porter. Le prochain, dit le catéchisme, ce sont tous les hommes, et même nos plus grands ennemis. Comprenez-vous bien ces mots?... Quiconque a possédé, possède actuellement, ou possèdera dans l'avenir une âme humaine, c'est notre prochain... Nous devons l'aimer, mais selon l'ordre de Dieu, suivant la mesure, qu'il lui est cher à lui-même... Nous devons aimer, en premier lieu, les justes et les saints; car aimer Dieu par charité, c'est l'aimer à cause de lui-même, c'est aimer tout ce qui le glorifie davantage... O sainte vierge Marie, la plus sublime des créatures, l'admiration des siècles, la joie des élus, la perle la plus étincelante du paradis, c'est vous que, après votre divin Fils, nous devons aimer le plus; car c'est vous qui avez le plus contribué à la gloire de l'auguste Trinité. Oui, vous êtes notre pro-

1. S. Matth., ch. xxii, vers. 39. — S. Marc, ch. xii vers. 31.

1. S. Jean, ch. xiii, n. 34. — 2. *Eluctum dulce, suave præceptum.* Serm. xiv. *In eterna Domini.* — 3. Epît. ch. iv, verset 7 et suivants. *Ibid.*, ch. iii, vers. 10. — 4. *Præceptum.* ch. iv vers. 8.

chain, ô ma mère, ô ma Reine, secours assuré des chrétiens, doux refuge des pauvres pécheurs, je m'en réjouis, je vous prie que tous nous vous aimions de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces...

Mon Dieu, en disant que tout ce qui avait possédé une âme humaine était notre prochain, je le sens, je n'ai pas dit assez encore... Et ces archanges qui brillent comme des étoiles dans ce beau firmament, qu'on appelle le paradis ; mais ils sont aussi, en quelque sorte, notre prochain... Si nous avons la charité, si nous aimons Dieu, nous devons les aimer, car ils sont ses serviteurs les plus fidèles, et les plus chers (1). Eh ! n'est-il pas votre prochain, cet esprit bienheureux, cet ange gardien qui veille à vos côtés?... Aimons-le donc, aimons tous les saints, tous les élus qui, là-haut dans la patrie des âmes, chantent et chanteront un Hosanna éternel au Dieu trois fois saint...

Nous avons aussi un prochain sur la terre. C'est même celui qui nous touche de plus près, et dont je vous parlerai plus longuement dans les instructions suivantes. Deux mots seulement à son sujet. Nous ne devons exclure personne de notre affection, mais il nous est permis d'aimer les justes plus que les pécheurs. Il nous est permis d'avoir pour les saints, pour les élus qui vivent à notre époque, une affection plus vive et plus tendre. Illustre et bien aimé Pontife qui remplacez saint Pierre ; pasteur des pasteurs, représentant de Jésus-Christ sur cette terre, il me semble que c'est vous que nous devons aimer davantage... Et vous, saints évêques de la Suisse, de l'Allemagne et d'ailleurs, vous qui souffrez persécution pour la justice ; ah ! comme tous les cœurs qui possèdent la charité doivent vous aimer.

Cependant, frères bien aimés, n'oubliez pas que la charité à l'égard du prochain, détrône cet amour naturel et voulu de Dieu, que nous devons avoir pour nous, et pour les nôtres. Nous devons d'abord nous aimer nous-mêmes d'un amour de charité, vouloir notre salut avant tout, comme Dieu le veut lui-même, et en le désirant, c'est non-seulement notre bonheur, mais c'est sa gloire que nous aimons. Nous devons hériter nos parents et nos proches, prier pour eux, leur souhaiter, dans l'ordre de la grâce, et même selon la nature, tous les biens qui peuvent contribuer à leur véritable bonheur... Enfin, nous devons aimer tous les hommes qui sont nos frères, parce que Jésus-Christ les a tous aimés, parce que leurs âmes ont été créées à l'image de Dieu, et rachetées par le sang de notre auguste Rédempteur. Ici, une

de ces admirables paroles, comme ce divin Sauveur en prononça tant. « Mes amis, disait-il à la foule qui l'entourait, ainsi que vous aurez traité les autres, je vous traiterai... La mesure que vous leur aurez appliquée, je vous l'appliquerai à vous-mêmes (1)... » Voulons-nous que Dieu nous aime, et nous applique une large mesure de tendresse, aimons notre prochain, aimons-le beaucoup, et Jésus-Christ lui-même nous aimera beaucoup...

Mais j'ai prononcé une parole singulière, étrange, en disant que nous devions aimer comme notre prochain toute âme qui avait vécu. Je voulais dire, mes frères, ce qui est très-vrai (2), que nous ne devons point avoir de haine même pour les réprouvés... Nous détestons la trahison de Judas, le fratricide de Caïn nous adorons, nous bénissons, nous trouvons très-équitable la sentence qui les a condamnés à des supplices éternels ; mais nous ne haïssons pas leurs personnes... Ainsi, mes frères, Dieu condamne le pécheur sans le haïr, et seulement parce que sa justice le réclame... Or, sa charité doit être le modèle de la nôtre.

PÉROBATION. — Frères bien aimés, parmi ce prochain que nous devons aimer, je m'aperçois que j'ai fait un oubli... Oh ! je veux le réparer en terminant... Il s'agit d'amis bien chers, de frères qui méritent l'affection la plus tendre, l'intérêt le plus vif... Votre foi, votre piété les ont devinés. Ce sont les âmes du purgatoire... Chers défunts, oui, vous êtes notre prochain ; oui, nous devons vous aimer comme nous-mêmes ; malheur à qui ne vous aime pas ; malheur à qui vous oublie ; trois fois malheur à quiconque ne pense pas à ses parents défunts... Pour celui-là, j'en jure sur la parole de Jésus, la mesure de miséricorde sera petite, car il n'aura pas eu de foi, pas de cœur, pas de charité... Chères âmes du purgatoire, je veux réparer mon oubli, dire qu'on doit vous aimer, et que la meilleure manière dont nous pouvons vous témoigner notre affection, c'est de prier pour vous.

Frères bien aimés, contemplez ces pères, ces mères, ces parents, ces amis que vous avez vus couchés dans leurs cercueils, s'ils pouvaient se redresser, mettre leur main dans votre main, leur cœur contre votre cœur, savez-vous ce qu'ils vous diraient : « A toi, ma fille, je demande une dizaine de chapelets, une communion faite à mon intention ; à toi, mon fils,

1. Saint Math., chap. VII, v. 2.

2. *Possunt dormones ex charitate ab hominibus diligi quantum ad suam naturam, non autem quantum ad culpam...* Saint Thomas, *Secunda secundæ*, quest. XXV, art. 11... Pour ne pas multiplier les notes, je dirai, une fois pour toutes, que, dans ces instructions sur le Décalogue, saint Thomas sera mon guide, comme il l'a été dans celles qui ont paru sur le Symbole.

1. *Non modo homines proximos nobis, sed Angelos etiam ex charitate diligere debemus.* (S. Thom., *Secunda secundæ*, Quest. XXV, art. 10.)

un *de profundis*; à vous tous, qui nous avez connus, un souvenir devant Dieu... Vous nous prouvez votre amour, et vous nous soulagez dans nos peines... » Mais non, frères bien aimés, ils sont là étendus dans ce cimetière, ils ne se relèveront qu'au son de la trompette du dernier jugement... C'est moi qui prend leur place, c'est moi qui vous fais cet appel, qui mets ma main dans votre main, et qui, vous parlant en leur nom, et au nom de la sainte Eglise, vous dis : « Pensez à votre prochain du purgatoire, et priez pour lui... » Faites, ô Dieu de miséricorde, que cet appel soit entendu... Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

Théologie dogmatique

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN ET DU SYLLABUS.

(Suite.)

Nous avons exposé les deux premiers paragraphes du chapitre premier de la Constitution conciliaire *Dei Filius*, avec les canons qui s'y rapportent; le troisième nous reste à considérer. Il est ainsi conçu : « Dieu conserve et gouverne par sa providence tout ce qu'il a créé, atteignant avec force d'une fin à l'autre et disposant tout avec douceur, car tout est sans voile et à découvert devant ses yeux, même ce qui doit arriver par l'action libre des créatures. » Deux questions sont indiquées dans ces paroles : La providence divine et la science de Dieu. Comme nous les avons traitées précédemment avec des développements suffisants, nous ne lersons ici que toucher comme en courant le sommet des choses, afin de suivre l'ordre entier des matières données par le concile.

La providence est l'action de Dieu conservant et dirigeant l'univers à sa fin. Cette définition embrasse la création tout entière, et la providence dans toutes ses parties. Il y en a, en effet, comme trois espèces : l'une générale et universelle, qui regarde l'ensemble de la création et son but général; l'une spéciale, qui a trait à chaque espèce d'êtres, aux anges spécialement et à l'humanité; une troisième particulière à chaque être, à chaque homme, par exemple.

Comme il y a deux grands ordres de choses : l'ordre naturel, qui découle de la nature même des êtres, et l'ordre surnaturel, qui élève la création à une perfection plus haute et plus divine, il y a, par là même, la providence considérée dans l'ordre naturel et la providence considérée dans l'ordre surnaturel. Cette dernière, qui embrasse

les questions de la grâce et de la prédestination, n'est pas de notre sujet comme providence spéciale.

On doit distinguer aussi une providence nécessaire et une providence libre de la part de Dieu. La première est celle qui découle de la nature des êtres ou d'un ordre de choses établi par Dieu; ainsi, il y a une providence sur l'homme, qui vient de sa nature. La seconde est celle que Dieu établit et exerce librement; il a exercé, par excellence, à l'égard du peuple juif, une providence particulière et libre sous différents aspects. Nous parlons spécialement de la première.

Trois éléments la constituent : la conservation des êtres; le concours de Dieu agissant avec eux, et leur direction vers leurs fins.

Il faut se garder de croire que le premier ne soit de la part de Dieu qu'un état négatif dans lequel il se contenterait de ne pas annihiler les êtres, lesquels continueraient d'exister par là même qu'ils ont l'existence, trouvant ainsi en eux la raison de leur permanence. On a appelé cette conservation *négative*; et, en effet, elle n'est rien, elle n'est qu'une pure négation, une absence d'annihilation de la part de Dieu, laquelle serait, dans cette opinion, un acte positif. Or, c'est le contraire qui est la vérité, et il est facile de le montrer.

L'être fini est par lui-même essentiellement contingent, c'est-à-dire qu'il n'a pas en lui la raison de son existence. Et il en est ainsi à chaque instant, à quelque moment qu'on le considère, puisque c'est là son essence même. Il n'y a donc aucun instant où il soit la raison de son existence. Donc il la reçoit continuellement d'ailleurs. Mais c'est Dieu seul, comme nous l'avons vu, qui donne l'être; les créatures le reçoivent donc de lui à chaque instant. Or, donner l'être est assurément un acte positif. Et telle est la conservation.

Ce serait une imagination sans valeur de penser que les êtres existent à tel moment, parce qu'ils existaient auparavant, ou, en d'autres termes, parce qu'ils ont en eux-mêmes à tel moment la raison de leur existence au moment qui va suivre. Ces deux temps sont en eux-mêmes indépendants, et l'un n'est pas la raison de l'autre. L'existence à tel moment peut bien être une raison morale pour laquelle Dieu continue à la donner, mais il faut qu'il la donne continuellement. Et, du reste, sa nature même l'exige. Aucun degré d'être ne peut être indépendant de Dieu. Mais si l'on n'admet pas qu'il conserve continuellement les êtres par un acte véritable, leur existence continuée est indépendante de lui; ce qui est absolument impossible et oppose au domaine souverain de l'Être infini sur la création.

Il faut donc nécessairement admettre une conservation positive de la part de Dieu. La conservation négative n'est qu'une négation d'acte. Mais une négation, une absence d'acte ne peut produire un effet positif, comme l'est la continuation de l'existence, continuation qui n'a pas du tout sa raison, comme nous l'avons dit, dans l'être fini lui-même, mais bien en Dieu.

Cette conservation positive d'ailleurs n'est pas autre chose que la continuation de l'acte créateur. La continuation de l'effet accuse la continuation de l'action de la cause qui donne l'être. Or, cette cause est l'acte créateur. La conservation n'est donc pas autre chose que la permanence de l'acte créateur; c'est la création continuée. Dieu ne crée pas de nouveau à chaque instant l'être fini par un nouvel acte, ce qui ferait une succession continue d'annihilations et de créations; conception absurde. *Conservatio rerum a Deo*, dit saint Thomas, *non est per aliquam novam actionem, sed per continuationem actionis qua dat esse* (1). En un mot, la conservation n'est pas autre chose que la création continuée.

On comprend maintenant, d'après ce qui a été dit, que l'annihilation de la part de Dieu ne serait pas un acte positif, mais la cessation de l'acte créateur. Dieu cesserait de vouloir l'existence du monde. Mais cela n'arrivera jamais: *Omnia opera que fecit Deus*, nous dit la sainte Ecriture, *perseverant in æternum*. Il y aura, sans doute, des transformations profondes, de manière à produire *cælum novum et terra nova*; mais la substance primitive, la matière première subsistera toujours.

Le second élément qui constitue la providence, c'est l'action de Dieu, son concours dans les actes des créatures. Il agit dans tous leurs actes et avec elles. Je ne parle pas du concours surnaturel ou de la grâce, concours libre et gratuit de la part de Dieu, mais de son action nécessaire dans l'ordre naturel, par laquelle il agit avec toute créature intelligente, sensitive ou purement matérielle. C'est là une doctrine certaine, bien qu'elle soit loin d'être généralement connue. Elle découle du reste de la nature même de Dieu, et, par conséquent, elle est essentielle et nécessaire.

En effet, l'Être divin a, par son essence même, un pouvoir souverain sur la création tout entière, et rien, absolument rien, ne peut exister qui soit indépendant de lui et hors de son domaine: sans cela ce domaine ne serait pas infini, puisqu'il y aurait quelque chose hors de lui et qu'il n'atteindrait pas. Mais si le concours dont nous parlons n'existe pas, tous les actes de toutes les créatures et par suite tous les effets

qu'ils produisent, sont indépendants de Dieu et hors de son domaine, puisqu'ils se font sans lui. Dès lors ce domaine n'est pas infini et Dieu lui-même ne l'est pas.

De plus, de même que Dieu est l'Être sans bornes, il est aussi un acte infini, une activité infinie. Mais celle-ci atteint nécessairement tout, s'étend à tout, sans quoi elle ne serait pas infinie. Elle atteint donc tous les actes de toutes les créatures.

Écoutez saint Augustin: « Il y en a qui pensent, dit-il, que Dieu s'est contenté de faire le monde, mais que tout le reste vient de ce monde comme Dieu l'a ordonné et voulu, et que lui n'agit pas. Ils sont réfutés par cette parole du Seigneur: *Pater meus usque nunc operatur, et ego operor*. Et parce qu'il ne fait pas seulement les grandes et principales choses, mais aussi les moindres et les plus matérielles, l'apôtre dit: *Stulte, tu quod seminas non vivificatur nisi prius moriatur. Et quod semivas, non corpus quod futurum est seminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alienjus cæterorum. Deus autem dat illi corpus sicut vult, et unicuique seminum, proprium corpus* (1).

« Ne la vient, dit saint Thomas, que nous lisons dans Isaïe, xxvi, 12: *Omnia opera operatus es in nobis, Domine...* et l'Écriture attribue ainsi fréquemment les effets naturels à l'opération divine, car c'est Dieu qui opère dans tous les êtres qui agissent soit sous l'action de la nature soit par l'effet de la volonté; et ainsi nous lisons dans le livre de Job: *Nonne sicut luc mulisti me et sicut caseum me coagulasti? pelle et carnibus vestisti me, ossibus et nervis compegisti me*, x, 10, 11; et dans celui des Psaumes xvii, 14: *Intonus de cælo Dominus et Altissimus dedit vocem suam, grandæ et carbones ignis* (2). »

On lit quelquefois dans certains auteurs, par exemple, que Dieu nous éclaire, nous échauffe par son soleil, et on est porté à regarder ces expressions comme de pieuses hyperboles. Elles sont cependant littéralement vraies, car Dieu agit réellement dans et avec tous les êtres. Ceux-ci agissent eux-mêmes très-réellement, et le système des causes occasionnelles, d'après lequel leurs actes ne seraient que des occasions qui détermineraient Dieu à produire des effets correspondants, est un système faux, car ces êtres ont une force, une puissance proportionnée à leur nature; mais Dieu qui est la force infinie, agit avec eux et concourt à l'effet produit; son action infiniment simple pénètre toute action des causes finies comme son être pénètre tous les êtres.

Cela ne fait pas du tout, bien entendu, que Dieu concourt à l'acte du péché comme tel et

1. Aug., de Gen ad lit. l. v, c. 20. — 2. Thom. Sum. cont. Gent. l. iii, c. 47.

qu'il en soit l'auteur. Il y a, en effet, dans le péché, deux éléments distincts : l'un positif, qui est l'acte lui-même dans sa réalité, et l'autre négatif, qui est la privation de la rectitude morale. Dieu concourt au premier, comme à tout autre acte ; mais nullement au second, qui n'est qu'une négation ou plutôt une privation de rectitude qui ne vient pas de lui, mais uniquement de la volonté humaine en opposition avec la loi.

Un troisième élément entre dans la notion de la providence divine : non-seulement Dieu conserve les êtres qu'il a créés et concourt à leurs actes, mais il les dirige à leur fin, au but de leur existence. On peut même dire que ce dernier élément prime les deux autres, qui n'existent que pour lui, car Dieu ne crée, ne conserve les êtres et n'agit avec eux et par eux que pour le but qu'il s'est proposé.

Nous avons parlé déjà dans un article précédent, en suivant l'ordre des matières traitées par le Concile, de la fin des êtres, du but de leur création. Ce but final et dernier, avon-nous dit, est Dieu lui-même, selon cette parole de l'Écriture : *Universa propter semetipsum operatus est Dominus*. Et, du reste, l'acte créateur étant infini comme tout ce qui est en Dieu, a nécessairement un but dernier infini, qui est Dieu même. Et cela est vrai spécialement pour les êtres intelligents qui trouvent dans la possession de la Vérité et de la Beauté infinie leur bonheur suprême et leur complément dernier. Le but prochain et immédiat de la création et de la providence indiqué par le Concile, c'est la manifestation des attributs divins dans les dons faits aux créatures : *ad manifestandam perfectionem suam per bona que creaturis impertitur* (Deus).

Tels sont donc les deux buts que poursuit la providence dans son action sur le monde, la providence essentielle dont nous parlons, qui découle nécessairement de la nature des choses, et aussi la providence libre que nous avons indiquée au commencement de cet article, et qui se rapporte à l'ordre surnaturel. L'objet de cette dernière est par-dessus tout l'Église, et tout ce qui s'y rapporte, spécialement les nations qui ont avec elle des relations particulières. Elle s'est exercée d'abord sur le peuple juif, qui contenait, pour ainsi dire, en germe l'Église et le christianisme. Mais nous n'avons pas à entrer ici dans cet ordre de considérations que le Concile n'a pas touché, et dont nous avons déjà parlé du reste dans d'autres articles.

L'abbé DESORGES.

LE MARIAGE CIVIL DEVANT L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(17^e article.)

IX. — Examen du titre du Code civil relatif au mariage (suite).

Nous passons aux empêchements de consanguinité et d'affinité. La loi civile, tout en prenant la même base que la loi canonique pour établir ces empêchements, les a réduits, et en s'éloignant de l'ancienne législation, a rendu possible de graves inconvénients, que nous aurons à signaler.

Saint Thomas établit clairement que la consanguinité en général est un empêchement de droit naturel. Voyons comment il justifie sur ce point les dispositions adoptées par l'Église, avant d'examiner les motifs invoqués par les auteurs du code pour s'en écarter.

« Ce qui fut attribué à la nature humaine dès sa constitution, dit-il, fait partie de la loi naturelle. Or, une des choses qui furent attribuées à la nature humaine aussitôt qu'elle fut constituée, c'est que le père et la mère seraient incapables de se marier avec leurs enfants. Nous en avons la preuve dans le texte suivant : *Pour cela, l'homme quittera son père et sa mère* (1) ; paroles qui ne peuvent s'entendre seulement de la cohabitation, et qui s'appliquent dès-lors nécessairement à l'union du mariage. C'est donc en vertu de la loi naturelle que la consanguinité empêche le mariage.

Une chose est contraire à la loi naturelle, en ce qui regarde le mariage, quand elle le rend inapte à atteindre la fin pour laquelle il a été établi. Or, la fin du mariage est essentiellement et tout d'abord le bien des enfants. La consanguinité qui existe entre le père et sa fille, entre le fils et sa mère, empêche ce bien, non pas, il est vrai, en le supprimant totalement, puisque la fille peut concevoir de son père et donner conjointement avec lui à son enfant la nourriture et l'éducation, deux choses qui constituent son bien ; mais en s'opposant à ce que ce bien soit convenablement réalisé. C'est un désordre, en effet, qu'une fille soit unie à son père, en qualité de compagne, par le mariage, dans le but de lui donner des enfants et de les élever, elle qui doit, au contraire, lui être assujettie sous tous rapports, comme étant issue de lui. C'est donc la loi naturelle qui interdit au père et à la mère d'épouser leurs enfants, et plus encore à la mère qu'au père ; car le mariage du fils avec sa mère déroge plus au respect dû aux parents, que le mariage du père avec sa fille, parce que l'épouse doit être soumise dans une certaine mesure à son mari, et il répugne que la mère soit obligée d'obéir à son fils.

1. Gen., II, 24.

» La fin secondaire du mariage est essentiellement la répression de la concupiscence, et elle serait annulée, si chaque homme pouvait épouser n'importe quelle parente; car la porte ne serait que plus largement ouverte à la concupiscence, si les rapports charnels n'étaient pas interdits entre les personnes que les liens de famille mettent dans la nécessité d'habiter ensemble dans la même maison. Pour cette raison donc, la loi divine n'a pas seulement défendu au père et à la mère d'épouser leurs enfants, mais elle a aussi interdit le mariage entre les personnes qui, étant étroitement liées par la parenté, sont forcées de demeurer ensemble et obligées de protéger réciproquement leur pudeur; et c'est précisément cette cause qu'assigne la loi divine, par ces paroles : *Ne découvrez pas la honte de telle ou telle personne, parce que c'est votre propre honte* (1).

» Le mariage a encore accidentellement pour fin de rapprocher les hommes et de multiplier l'amitié entre eux, puisque le mari entretient avec les parents de son épouse les mêmes rapports qu'avec les siens propres. Les mariages entre proches parents nuiraient à cette extension de l'amitié; car les unions ne donneraient naissance à aucune liaison nouvelle. Voilà pourquoi les lois humaines et les canons ecclésiastiques ont exclu du mariage plusieurs degrés de consanguinité.

» Il résulte donc de tout cela que la consanguinité empêche le mariage, de droit naturel entre certaines personnes; de droit divin entre quelques autres, et de droit humain pour une troisième catégorie (2). »

Pour compléter la pensée de saint Thomas, quant à ce qu'il appelle le bien des enfants, disons qu'une raison physiologique s'ajoute aux raisons morales qui viennent d'être exposées. Il est prouvé par l'expérience que les enfants issus de mariages entre parents contractent dans leur naissance même, beaucoup plus que les autres, le germe d'infirmes toujours incurables, s'ils ne les apportent pas pleinement déclarées. On a constaté que le tiers des sourds-muets proviennent de ces mariages. Il est tout naturel aussi que les maladies qui affectent particulièrement certaines familles se communiquent plus facilement, et en s'aggravant, par ceux qui en portent en eux le principe. Le vice préexistant n'est pas corrigé par le mélange avec un élément plus sain, et la cause étant double, l'effet est nécessairement aggravé. Nous aurons besoin de rappeler plus loin cette observation.

Le docteur angélique explique ainsi brièvement l'empêchement d'affinité: « L'affinité antérieure au mariage empêche de le contrac-

ter, et si on le contracte de fait, elle l'annule comme la consanguinité, et pour la même raison. Cette raison, c'est que la nécessité où se trouvent les parents d'habiter ensemble existe également pour les alliés, et il y a aussi entre eux-ci le même lien d'amitié qu'entre ceux-là (1). »

L'empêchement de consanguinité et d'affinité est ainsi réglé dans le code, pour la ligne directe :

Art. 161. *En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels, et les alliés dans la même ligne.*

Dans son énoncé, en ce qui regarde la consanguinité, cet article n'est que la reproduction de la loi canonique. Plusieurs auteurs ont essayé de déterminer le degré où cesse cet empêchement dans la ligne directe. Quelque fût leur désir de démontrer qu'il a une limite, ils ont été forcés d'aller très-loin pour se croire autorisés à en assigner une, et ils ont dû, pour cela, sortir de celles de la possibilité pratique. En fait donc, même pour ces auteurs, cet empêchement se prolonge à l'infini, et nous croyons, avec saint Thomas, qui admet évidemment cette conclusion, que, lors même qu'il y aurait encore sur la terre des hommes de l'âge de Mathusalem, nul ne s'aviserait de leur permettre de s'allier par le mariage avec une de leurs descendantes les plus éloignées. La nature protesterait toujours et ne pourrait voir sans horreur de telles unions.

Nous adhérons donc aux observations suivantes de Portalis :

« Dans tous les temps, le mariage a été prohibé entre les enfants et les auteurs de leurs jours. Il serait souveit inconciliable avec les lois physiques de la nature, il le serait toujours avec les lois de la pudeur; il chargerait les rapports essentiels qui doivent exister entre les pères, les mères et leurs enfants; il repugnerait à leur situation respective; il bouleverserait entre eux tous les droits et tous les devoirs, il ferait horreur.

» Ce que nous disons des père et mère et de leurs enfants naturels et légitimes s'applique, en ligne directe, à tous les ascendants, descendants et alliés dans la même ligne.

» Les causes de ces prohibitions sont si fortes et si naturelles, qu'elles ont agi presque par toute la terre, indépendamment de toute communication.

» Ce ne sont point les lois romaines qui ont appris à des sauvages et à des barbares, qui ne connaissent pas ces lois, à maudire les mariages incestueux. C'est un sentiment plus puissant que toutes les lois qui remue et fait frissonner une grande assemblée, lorsqu'on voit sur nos théâtres Phèdre, plus malheureuse encore que

2. *Ibid.* a. LV. a.

coupable, brûler d'un amour incestueux, et lutter laborieusement entre la vertu et le crime (1). »

A merveille! Mais le légiste philosophe n'a pas vu deux choses fort importantes à relever : d'abord que la loi ecclésiastique, en réglant le mariage chrétien, avait parfaitement pourvu à rendre impossible le grave désordre qu'il flétrit si justement; ensuite que l'intervention du pouvoir civil rend précisément possible ce qu'il a en le dessein d'interdire.

Ces deux assertions se prouvent simultanément. La loi canonique atteint la conscience et annule au for intérieur les mariages contractés malgré l'existence d'un empêchement dirimant. Si donc un de ces empêchements est dissimulé, ou même ignoré par les parties, il ne s'oppose pas moins à la formation du lien. Dans le cas d'ignorance, le concubinage n'est que matériel, il est vrai, mais il est très-réel. Lorsque la situation des prétendus époux est constatée, ou l'empêchement est susceptible de dispense, et leur état est régularisé par ce moyen; ou l'empêchement appartient à la catégorie de ceux que nulle autorité créée ne peut lever, et l'Eglise exige la séparation. Canoniquement donc un mariage nul dont le vice ne peut être supprimé, ne sera jamais légalement et juridiquement valide.

Il n'en est pas ainsi du mariage civil. Aux yeux de la loi, répétons le encore, il n'est et ne peut être qu'un contrat civil existant seulement au for extérieur, et lorsqu'il a été passé dans les formes légales, c'est-à-dire sans que l'on ait pu établir l'existence d'un empêchement qui le dirime même de droit naturel, non-seulement il ne peut être attaqué, mais la loi le prend tellement sous sa protection, qu'elle va jusqu'à contraindre à demeurer dans cette union les personnes auxquelles elle donne le nom fictif d'époux. C'est ce qui peut avoir lieu dans le cas présent.

Il est vrai que les enfants naturels sont compris expressément dans la prohibition de l'article 161, aussi bien que les enfants légitimes. Mais de quels enfants naturels s'agit-il? Puisque tout est réglé ici pour le seul for extérieur, et il n'en peut être autrement, cette disposition ne s'applique qu'aux enfants naturels légalement reconnus, c'est-à-dire à ceux dont la filiation est authentiquement constatée par les moyens qu'a institués la loi. D'où il suit que rien n'empêcherait un père d'épouser civilement sa fille issue d'un commerce adultère et qui est légalement la fille du mari de sa mère, en vertu de l'axiome de droit : *Ille pater est, quem nuptiæ demonstrant*, consacré par l'article 312 du code. Il n'y aurait pas plus de difficulté dans le cas

où la fille serait née d'une mère libre. Il suffit que le père n'ait pas reconnu juridiquement sa qualité de père par un acte authentique, lors même qu'en fait elle serait certaine, pour qu'il puisse l'épouser civilement, et si une union de cette nature répugne profondément et se conçoit à peine, il ne serait pas impossible d'en trouver des exemples.

Quelques juriconsultes, faisant de cette grave question une affaire de sentiment plutôt que de logique, ont affirmé que, si la paternité était prouvée avec certitude, par quelque moyen que ce soit, les tribunaux devraient annuler le mariage. Ils se fondent sur cette raison, que la cour impériale de Lyon avait demandé aux rédacteurs du code qu'ils voulussent bien déclarer expressément que la parenté naturelle ne ferait obstacle au mariage qu'autant qu'elle serait légalement établie. Ils concluent du silence de la loi à cet égard que cette parenté même non légalement établie est un empêchement juridique, attendu que les rédacteurs n'ont pas voulu, en adoptant la rédaction qui leur était proposée, donner lieu de croire qu'il en serait autrement toutes les fois qu'il n'existerait aucune preuve légale de la paternité.

Tout en approuvant en lui-même le motif qui a déterminé quelques hommes de loi à préférer cette opinion, qui est certainement la seule conforme au droit naturel, nous ne saurions la partager. Si l'on se rend bien compte de la législation touchant le mariage, on verra que, si des unions incestueuses du genre de celle dont nous parlons ont été contractées, il n'y a plus de remède légal, attendu que la consanguinité en ligne directe n'est un empêchement dirimant du mariage qu'autant qu'elle a été légalement constatée par la reconnaissance régulière de l'enfant, et si l'enfant est issu d'un commerce adultère, non-seulement, de fait, cette reconnaissance n'a pas lieu, mais elle est absolument impossible, en vertu du principe que nous avons rappelé. Lorsque la loi a indiqué un mode spécial et prescrit des formalités déterminées pour la constatation d'un fait, ce fait, quoique réel, est légalement réputé inexistant, si on ne le démontre pas par la preuve spécialement requise. Or, dans un intérêt d'ordre public et afin de mettre l'honneur des familles à l'abri d'inquisitions déshonorantes et de prévenir des procès scandaleux, la loi a soumis la preuve de la parenté naturelle à des conditions spéciales et très-strictes. En-dehors de ces conditions, cette parenté ne pouvant être prouvée, elle n'existe pas aux yeux de la loi. Comment, dès lors, pourrait-elle faire obstacle au mariage? La recherche de la paternité naturelle est d'ailleurs formellement interdite par l'article 340. On discute aujourd'hui pour savoir si cette disposition n'offre

pas de sérieux inconvénients. Quoi qu'il en soit de sa valeur intrinsèque, elle existe et n'admet pas de distinction. La nature et l'importance de l'intérêt engagé n'y font rien; admettre cette recherche en ce qui touche aux empêchements de mariage, ce ne serait plus interpréter la loi, ce serait la faire.

L'article 161 rend donc impossible, comme nous l'avons affirmé, une situation des plus lâcheuses. Si un mariage avait été contracté civilement entre le père et sa fille naturelle non légalement reconnue, et peut-être à l'insu de celle-ci, l'Eglise ne pourrait valider cette union et exigerait la séparation. La loi civile, au contraire, attribuerait à ce mariage radicalement nul l'indissolubilité absolue quant au lien et contraindrait à y demeurer, sur la demande du prétendu mari, la femme qui voudrait obéir à sa conscience en le rompant. En tout cas, il deviendrait impossible pour tous les deux de s'engager dans une union régulière sans être poursuivis pour crime de bigamie. Il n'était pas dans l'intention des auteurs du mariage civil d'établir sur ce point particulier cet antagonisme entre leur loi et celle de l'Eglise, qui n'est autre qu'une confirmation de la loi naturelle; mais il n'en est pas moins réel, quoiqu'on ne l'aperçoive pas au premier coup d'œil, et il fallait le signaler.

Le même article renferme une autre anomalie du même genre relativement à l'affinité. Il interdit le mariage entre les alliés de la ligne directe. Il semble, à ne considérer que les termes, que cette disposition est empruntée purement et simplement au droit canonique, qu'elle consacre en ce point. Mais il faut tenir compte ici de l'observation que nous avons faite précédemment. La loi ecclésiastique ne régit pas seulement le for extérieur; elle s'impose à la conscience, et tout empêchement établi par elle produit ses effets dans le for intérieur. L'affinité canonique résulte du commerce charnel légitime ou non. Elle est donc créée, non-seulement par le mariage, mais aussi par le concubinage et même par les rapports illicites passagers. Par conséquent, l'homme ne peut épouser ni la mère ni la fille de la femme avec laquelle il a eu des rapports charnels, qu'il lui ait été ou non uni par le mariage; il en est de même de la femme relativement au père et au fils de cet homme. Quelque occulte que soit l'affinité, elle s'oppose au mariage, qui est nul, s'il est contracté sans une dispense, qui n'est jamais accordée pour l'affinité légitime en ligne directe, et que l'on obtient quelquefois, pour des causes exceptionnellement graves, dans les cas d'affinité illégitime (1).

Il n'en peut être ainsi de l'empêchement

civil, qui ne résulte que du mariage proprement dit. Les mêmes juriconsultes qui ont prétendu que la parenté directe, même non légalement constatée, produit un empêchement légal du mariage, ont été entraînés par les mêmes considérations à affirmer que l'affinité illégitime s'oppose aussi au mariage en ligne directe. Ici encore ils se trompent et font la loi sous prétexte de l'interpréter. Il ne suffit pas de voir des inconvénients dans une disposition légale pour être autorisé à décider que de droit ils tombent sous la prohibition de la loi, mais il est nécessaire de voir jusqu'où peut s'étendre la loi à raison des termes dans lesquels elle est formulée, et surtout d'après sa nature. Or, la loi n'a teint pas le désordre de la vie privée, ni même le concubinage des personnes libres. Lors même qu'il y a notoriété de fait, ces rapports sont juridiquement inexistants, et il serait contradictoire de dire que la loi attribue des effets à des causes qu'elle ne connaît pas. L'alliance proprement dite ne se forme que par le mariage, selon l'adage de droit : *Affinitas causa fit ex nuptiis*. Pothier lui-même en fait la remarque. Il dit, il est vrai, que le concubinage crée une espèce d'alliance improprement dite, qui, à la différence de l'alliance légitime qui constitue un empêchement jusqu'au quatrième degré inclusivement, en ligne collatérale, ne dirime le mariage qu'au premier et au second degré de la même ligne. Mais Pothier entend parler de l'affinité telle que l'a réglée la loi canonique, dont les dispositions n'ont pas été introduites dans notre droit civil. Le code a fait complètement abstraction de cette espèce d'alliance. Son silence signifie évidemment qu'il l'a abandonnée et que les tribunaux ne sauraient en tenir compte, si elle était alléguée à l'appui d'une demande de dissolution de mariage.

La conséquence qui résulte de la différence signalée entre le droit civil et le droit ecclésiastique, c'est qu'un mariage contracté au premier degré d'affinité illégitime en ligne directe serait nul devant l'Eglise et valide devant la loi. La dissolution ne pourrait être obtenue civilement. Sans doute, dans cette situation extrême, l'autorité ecclésiastique accorderait la dispense nécessaire, si elle était demandée; mais il n'en est pas moins vrai qu'une opposition réelle, inévitable, existe à cet égard entre les deux législations, et que c'est le pouvoir civil qui l'a créée.

(A suivre.)

P.-F. ECALLE,
professeur de théologie

HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE SACRÉE

VIII. — RHÉTORIQUE DE SAINT AUGUSTIN.

(Suite et Fin.)

XII. A ces trois talents d'instruire, de plaire et de toucher, le maître des orateurs de Rome a voulu rapporter ces trois autres, quand il dit : « Il sera éloquent celui qui parlera simplement des petites choses, des médiocres modérément, et des grandes avec sublimité. » Nous pouvons ainsi commenter cette maxime : La véritable éloquence est de parler simplement des petites choses, pour instruire; des affaires moyennes, modérément, pour plaire; des sujets sublimes, excellemment, pour émouvoir et persuader.

L'orateur du siècle démêle aisément ces trois genres, dans les discours qu'il doit prononcer. Par exemple, au barreau, l'on regarde comme assez petites les questions d'argent, comme moyennes celles qui intéressent l'honneur, et comme très-importantes celles qui décident de la vie ou de la mort des hommes.

Mais, quand le ministre de l'Évangile traite, devant ses auditeurs, de la vie et de la mort éternelle, ou des moyens qui nous conduisent à cette double fin, tout alors devient grand. Ce que dit le prédicateur ecclésiastique, sur la manière d'acquiescer ou de perdre les biens de la fortune, ne sera jamais petit, que les riches soient bornés ou considérables : car l'administration d'un bien léger demande une justice qui n'est jamais petite, selon la parole du Sauveur : « Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes (Luc., xvi, 10). Ce qui est petit, est donc petit ; mais être fidèle dans les petites choses, c'est de la grandeur. La raison géométrique du cercle reste la même dans une étroite figure et dans un champ plus étendu : de même la justice, en ses plus petits ouvrages, ne peut rien perdre de sa noblesse.

Aussi voyez l'Apôtre : avec quelle élévation de style et quelle noblesse de sentiments, ne blâme-t-il pas les fidèles de Corinthe, qui laissaient naître parmi eux des différends et ne craignaient même pas de porter plainte contre leur frère, devant le tribunal des païens (1 Cor., vi, 1) ? Saint Augustin, qui nous cite l'exemple de saint Paul, nous assure de lui-même qu'ayant à traiter ce passage : Quiconque aura donné à l'un de ces petits un verre d'eau froide seulement, comme à mon disciple, ne perdra point sa récompense (Matth., x, 42), il fit plus d'une fois jaillir, de cette eau froide, je ne sais quelle flamme brûlante, dont les cœurs insensibles

furent eux-mêmes embrasés, au point de multiplier dans la suite leurs œuvres de miséricorde (*Ib.*, iv, 17, 18).

XIII. « Cependant, bien que l'orateur chrétien doive toujours dire de grandes choses, il ne les peut toujours dire avec le même ton de grandeur. Il lui suffira de parler simplement pour instruire, modérément quand il faut louer ou blâmer ; mais s'agit-il de vaincre les résistances de l'auditoire et de le résoudre à l'action, il faut parler des grandes choses avec véhémence et de manière à ébranler les cœurs. Quelquefois un sujet sublime demande alternativement le style simple, quand l'on enseigne; le style orné, quand on loue; le style sublime, quand l'on désire y tourner une volonté rebelle. En effet, qu'y a-t-il de plus grand que Dieu ? Et pourtant ne faut-il pas que l'on apprenne son nom au peuple ? Or, celui qui enseigne l'Unité des Trois Personnes est obligé d'exposer simplement le mystère, afin que ce point de doctrine si obscur puisse être compris suivant la mesure de nos forces : c'est de la lumière que l'on cherche alors, et non pas des fleurs de langage. Il n'y a pas lieu non plus, en pareille occurrence, de remuer l'assemblée pour la faire agir : il s'agit uniquement de l'instruire. Maintenant, quand on loue le Seigneur, en lui-même ou dans ses ouvrages, quelle foule d'idées, au milieu d'un parler harmonieux, naissent à la vue du prédicateur qui peut glorifier, de toute l'étendue de son pouvoir, celui que personne n'exalte dignement, et que tout le monde honore de quelque manière ? Que si Dieu n'est point adoré ; si l'on adore avec lui, ou à sa place, des idoles, des démons ou d'autres créatures ; assurément l'on ne peut trop élever la voix, pour faire comprendre l'énormité de ce mal, et pour en détourner les hommes (*Ib.*, iv, 19).

XIV. Les exemples instruisent mieux que la parole : c'est une maxime de saint Augustin. Voulant donc nous faire connaître les trois genres de style, ce Docteur ouvre les Écritures et nous met devant les yeux les différents modèles de l'éloquence. L'épître aux Galates lui fournit deux passages du style simple, qui conviennent à l'instruction. Dans le premier, l'Apôtre explique l'allégorie de la servante et de l'esclave, qui figurent les deux alliances (*Gal.*, iv, 21). Au deuxième, saint Paul nous révèle la supériorité des promesses faites à Abraham et à sa race sur la loi donnée par les anges au mont Sinaï (*Gal.*, iii, 15). A l'occasion de ce dernier texte, saint Augustin nous fait observer, d'après la conduite de l'Apôtre, qu'il est bon de résoudre les objections qui peuvent naître sur son chemin, pourvu toutefois que l'on ait une réponse toute prête, et que l'on n'aille pas se perdre dans une foule de questions incidentes.

L'évêque d'Hippone trouve des exemples du style modéré, dans l'épître à Timothée : Ne reprenez pas les vieillards avec rudesse... (I *Tim.*, v, 1) ; dans celle aux Romains : Ayant tous des dons différents, selon la grâce qui vous a été donnée... (*Rom.*, xiii, 7). Ici, le rhéteur d'Afrique nous avoue n'avoir pas rencontré, dans nos livres saints, cet ornement du discours qui veut, à la fin d'une période, le nombre et la cadence de Cicéron. L'interprète est-il la cause de cet oubli ? L'auteur n'aurait-il pas évité à dessein le luxe de la phrase, dans la crainte de perdre quelque chose de sa gravité ? Saint Augustin l'ignore ; mais il dit qu'un littérateur habile, s'il voulait accommoder le tour et le repos de chaque période des auteurs sacrés, mettrait aisément le style de nos Ecritures bien au-dessus de tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité profane. Mais il est loin de conseiller une semblable retouche. En ce qui le regarde, il observe les lois de la cadence, à la fin de ses périodes, et se plaît à voir que nos saintes Ecritures ne les observent que par exception.

Le style sublime ne recherche ni la délicatesse, ni les ornements. C'est le langage de la passion. Un brave guerrier se battra avec la riche épée de Goliath, la simple fronde de David ; au besoin son courage lui fournira lui-même des armes. Voyez l'Apôtre traitant des douleurs et de la patience des ministres de la parole : Voici maintenant le temps favorable... (II *Cor.* vi, 2) ; ou bien exhortant les Romains à mettre leur confiance en Dieu, au milieu de leurs épreuves : Nous savons que tout est à l'avantage de ceux qui aiment Dieu... (*Rom.*, viii, 28) ; ou bien rappelant aux Galates l'amour qu'il a pour eux et la reconnaissance qu'ils avaient eux-mêmes pour lui : Vous observez, comme les Juifs, les jours et les mois, les saisons et les années... (*Gal.*, iv, 10). Vous ne découvrirez point, dans ces discours, d'antithèses prévues, de gradations bien liées, de phrases saillantes, de périodes arrondies ni de tours ingénieux. Et pourtant quel feu dans ces pages si sobres d'ornements !

XV. A force de lecture et de méditation, vous parviendrez sans doute à saisir toute la beauté de ces passages de l'Apôtre ; néanmoins, les exemples des docteurs de l'Eglise abrègeront votre peine, et vous feront approfondir le sujet. Dans le grand nombre des Pères, chez lesquels saint Augustin pouvait faire de larges emprunts, il ne choisit que saint Ambroise et saint Cyrille. Il nous donne, de l'un et l'autre, un exemple pour chaque genre de style, et dit en terminant : « Dans ces deux docteurs que j'ai voulu proposer pour modèles, et dans le reste des écrivains ecclésiastiques, qui ont si bien traité des biens réels, et qui ont tenu le lan-

gage de la simplicité, de la politesse ou de la passion, suivant que l'exigeait la circonstance, l'on remarque les trois genres d'éloquence, dont nous venons de parler ; et plus vous aurez soin de les lire, d'en entendre la lecture, et de les imiter dans vos exercices, mieux vous connaîtrez les trois modes de la prédication (*Doct. Christ.*, iv, 20 et 21). »

XVI. Les trois genres de style, comme nous l'avons démontré, se distinguent l'un de l'autre par la diversité des moyens que l'orateur met en œuvre pour étendre le règne de la charité divine dans les cœurs. Ainsi, désire-t-il avant tout faire descendre la lumière au sein d'un peuple ignorant, il préférera le style simple. S'il a besoin d'attirer l'attention ou de faire tomber les préjugés de son auditoire, il aimera mieux invoquer les charmes d'une littérature fleurie. Quand l'assemblée est instruite et prend plaisir à vous entendre, il ne vous reste plus qu'à frapper un grand coup, pour lui persuader de faire son devoir.

Mais ces trois genres que la théorie doit discerner vont ordinairement se mêler dans la pratique. Tout discours, nous l'avouerons sans peine, se rapporte à un genre particulier, tellement que l'on peut dire : il est familier, orné ou sublime. Mais c'est plutôt une vue d'ensemble, que l'examen des détails qui nous fait juger du caractère d'une pièce oratoire. En fait, aucun genre ne peut être sans mélange.

Il faut varier son style : autrement l'on ne satisferait ni le goût, ni les besoins de ses auditeurs.

« N'allez pas vous imaginer, dit saint Augustin, qu'il soit contre les règles de mêler ensemble ces trois genres d'éloquence. Autant que faire se peut, il faut varier le style de tous ces genres différents. Quand le discours passe de l'un à l'autre, il se prolongera sans être moins agréable ; quoique ces modes distincts, entre les mains d'un homme habile, aient des nuances naturelles pour prévenir l'indifférence et le sommeil d'une assemblée. Toutefois le genre simple se supporte plus longtemps que le sublime. Car, plus il est nécessaire de remuer l'âme pour la convaincre, moins l'on doit faire durer l'émotion quand elle a été portée à son comble. Alors il faut prendre garde qu'en voulant trop tendre les ressorts d'une âme déjà enthousiasmée, on ne la fasse tomber tout à coup des hauteurs où l'éloquence l'avait ravie. Mais en mêlant au sublime des choses qui reviennent au style simple, on reprend mieux le cours des mouvements de la passion. L'éloquence, à l'exemple de la mer, doit avoir son flux et reflux (*ib.*, iv, 22). »

La variété flatte donc l'auditoire et soutient son attention. Nous devons ajouter qu'elle seule

a la propriété de rassasier les âmes. En effet, le but de toute prédication consiste à rapprocher les hommes du bien, comme à les éloigner du mal. Or, le bien, c'est la charité donnant la main à ses deux sœurs, l'espérance et la foi. Renfermez-vous dans le genre simple, qui est destiné à l'instruction, vous consolidez assurément la base des croyances. Mais est-ce que la foi seule peut sauver? A quoi servirait de croire les dogmes, si l'on reste insensible en face des promesses et des menaces de l'éternité? Vous croyez en Dieu et mettez en lui votre dernière espérance: Entrez-vous dans la vie, si vous ne gardez ses commandements? Variez donc toujours votre style, et mélangez, autant que possible, les trois genres dans votre discours.

Saint Augustin nous fait observer que ces trois modes d'éloquence, bien que s'appelant l'un et l'autre, n'ont pourtant pas entre eux le même degré d'affinité spirituelle. Ainsi le genre simple doit prévenir le sublime, en dénouant certaines questions; l'accompagner, pour mieux faire ressortir les ombres des choses merveilleuses; le suivre, pour soutenir l'attention de l'auditoire et le préparer à d'autres mouvements. Il convient de même au genre tempéré, s'il est besoin de faire jaillir quelque lumière. Le simple et le sublime admettent volontiers tous les genres; mais le tempéré qui supporte assez bien le simple, n'est pas fait généralement pour le sublime: quand l'on veut plaire à l'esprit, l'on ne vise point à l'émouvoir. Le genre académique devient ainsi le plus pauvre de tous dans ses conséquences morales.

L'auteur de la Doctrine chrétienne résume au chapitre xxvi, toute sa pensée sur les trois genres d'éloquence et sur la manière de les mélanger. On pourrait même dire qu'il analyse, en cet endroit, sa rhétorique tout entière.

« Dans ce travail, dit-il, où nous avons démontré que l'orateur sage, qui désire encore être éloquent, doit songer à se faire entendre avec netteté, plaisir et soumission, nous n'avons point voulu dire qu'il fallait à chacun des trois styles, attribuer exclusivement une de ces trois qualités; de manière qu'il appartiendrait au genre simple d'être intelligible, au genre tempéré d'être agréable, au genre sublime d'être touchant et persuasif. Non; l'orateur, au contraire, doit tendre de toutes ses forces, et dans chacun des trois genres, à produire les mêmes effets de la parole. Car nous ne voulons point, dans un sujet simple, engendrer la fatigue et le dégoût, mais nous faire comprendre avec autant de joie que de clarté. Or, quel est notre dessein, quand nous

enseignons les divins préceptes dans notre discours, sinon qu'on les entende avec docilité, c'est-à-dire qu'on y ajoute foi, par la grâce de Celui auquel David disait: Vos témoignages sont devenus très-dignes de croyance (Ps. xciii, 5). Prétend-il autre chose que d'être cru, celui qui, d'un ton simple, fait une narration à son auditoire? Et d'ailleurs qui voudrait l'écouter, s'il n'a le talent de captiver l'attention de ses disciples? Mais, s'il n'est pas compris, pourra-t-il plaire et persuader? Un entretien même familier, lorsqu'il résout des problèmes difficiles et les met dans une évidence inattendue; lorsqu'il produit au jour et qu'il tire de je ne sais quelles cavernes obscures des pensées fines et brillantes qu'on osait espérer en voir sortir; lorsqu'il détruit l'erreur de ses adversaires et montre la fausseté de ce qu'ils regardaient comme un principe irrésistible; lorsqu'il accompagne le tout, non point d'ornements étudiés et prétentieux, mais de grâces naïves et naturelles: lorsqu'il donne à la chute de ses périodes une cadence qui, loin d'affecter une vanité puérile, semble naître du fond des vérités qu'il expose: alors il excite de si fortes exclamations que l'on s'aperçoit à peine de la simplicité du langage. Bien qu'une telle éloquence paraisse sans ornement, et qu'elle marche nue et désarmée, elle ne manque ni de bras ni de vigueur pour terrasser ses adversaires, et ses membres robustes lui suffisent pour renverser le mensonge qui lui résiste. Pourquoi les applaudissements des assemblées accueillent-ils si souvent et si volontiers les discours de ce genre, sinon parce que l'on se rejouit de la démonstration, de la défense et de la victoire de la vérité? Donc, en ce genre simple, notre orateur et docteur doit se conduire de façon qu'on lui prête l'oreille, non-seulement pour bien saisir sa pensée, mais encore pour goûter sa méthode et pratiquer ses conseils. »

« De même, dans le genre tempéré, le prédicateur, gratifié du don de l'éloquence, évite à la fois de négliger son style et de lui donner une parure indécente. Il ne s'arrête pas seulement à vouloir plaire, ce qui est l'unique ambition des orateurs profanes, mais qu'il faille louer ou blâmer, soit pour faire désirer ou maintenir une chose, soit pour inspirer la haine et l'éloignement de l'autre, il veut toujours qu'on l'écoute avec l'intention de lui obéir. S'il ne rendait pas sa pensée limpide, il ne s'attirerait plus les bonnes grâces de son auditoire. De là, dans le genre même où le plaisir tient le premier rang, l'on doit travailler à rendre son style clair, agréable et persuasif. »

« Maintenant, lorsqu'il est question d'émou-

voir et de toucher l'assemblée (ce qui arrive le jour où les hommes confessent la vérité et la goûtent, sans avoir le courage de la pratiquer) il faut sans aucun doute employer le sublime. Mais qui peut être ému s'il ignore ce que vous dites? Ou qui prêtera l'oreille à des paroles désagréables? Ainsi pour ce genre, dont le but est d'ébranler et de vaincre les cœurs endurcis, l'orateur qui ne s'exprimerait ni avec grâce ni avec netteté, ne parviendrait point à faire fléchir la volonté de son auditoire. »

Telle est, en somme, la rhétorique de saint Augustin.

Le grand docteur avoue, dans l'un de ses chapitres, que c'est à l'Esprit de Dieu de nous enseigner les véritables règles de la prédication. « Car, dit-il, les secours de l'instruction, donnés par des hommes, ne profitent à l'âme qu'à la condition de tirer leur efficacité de ce Dieu, qui sans l'homme et son ministère, aurait pu annoncer l'Évangile à l'homme. » Et pourtant la conduite de l'Apôtre à l'égard de ses fils Tite et Timothée fait dire à saint Augustin que l'orateur, même éclairé de la divine lumière, doit fréquenter en outre l'école des savants de ce monde; « en effet, dit-il, la nature humaine serait trop avilie, si Dieu affectait de ne pas vouloir déclarer ses volontés aux hommes par le ministère des hommes mêmes (Doct. Christ. in Proem.) »

Que l'Esprit de Dieu nous suggère de lui-même ce qu'il faut dire et la manière de le dire; ou qu'il nous communique le fond et la forme de nos discours par l'entremise des maîtres de l'éloquence, c'est toujours la même grâce qui rend nos lèvres habiles dans l'art de parler. Mais il y a deux voies qui nous mènent à la possession du talent d'évangéliste : l'une de l'intérieur, ou la prière; l'autre à l'extérieur, ou l'étude. Et ces deux voies n'en font qu'une.

PIOT,

curé-doyen de Juzennecourt.

COURRIER DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Université catholique de Paris.

HISTORIQUE DE SA FONDATION.

Paris est plus encore le cœur que la capitale de la France. C'est vers Paris que converge toute l'activité de la nation; c'est à Paris que se concentre sa vie. Arts, sciences, industrie, commerce, Paris, est le centre de tout.

Aussi la jeunesse y est-elle envoyée par les parents des extrémités les plus éloignées, pour y faire ou tout au moins y achever le cours de ses études.

Vainement représenterait-on aux familles les dangers sans nombre qu'y rencontrent leurs en-

fants : on n'arrêterait pas le mouvement que nous signalons, et que, nous en convenons volontiers, beaucoup de bonnes raisons justifient.

C'est pourquoi il était urgent que la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur tardât moins que partout ailleurs à y être mise à profit. Car l'enseignement supérieur de Paris, au point de vue des principes moraux et religieux, a été jusqu'ici absolument détestable. Si de ses écoles sortent de meilleurs médecins et des avocats plus habiles, il en sort surtout des impies et des révolutionnaires, qui de là retournent infecter le lieu de leur naissance des doctrines les plus subversives. C'est dans ses écoles que la Commune a trouvé ses chefs et ses défenseurs. Cela suffit pour les faire juger.

À côté de ces écoles où la science fait à Dieu et aux idées religieuses une guerre acharnée, rien de plus pressé donc que d'en ouvrir où la science respectât Dieu et la religion, et au besoin les défendit.

L'urgence était manifeste. Aussi, dès le 11 août 1875, c'est-à-dire un mois à peine après le vote de la loi et presque au lendemain de sa promulgation, Son Éminence le cardinal Guibert convoquait, pour délibérer sur la grave question de la fondation d'une Université Catholique à Paris, les archevêques et évêques de tous les diocèses voisins. Car, dans sa haute prudence, le vénérable cardinal ne voulut point assumer sur lui seul une aussi considérable entreprise. D'ailleurs l'Université catholique de Paris étant destinée à la jeunesse de toutes les provinces centrales de la France, il était juste que les premiers pasteurs de ces provinces fussent appelés à donner leur avis et à fournir leur concours.

Six provinces furent représentées dans cette première et imposante réunion, Sens, Paris, Tours, Reims, Rouen, Bourges. L'archevêque de Paris présidait la séance. Les archevêques de Sens, Reims, et Rouen étaient présents, l'archevêque de Tours s'était fait représenter. NN. SS. les évêques de Versailles, Chartres, Orléans, assistaient aussi à la séance, ainsi que Mgr l'archevêque de Larisse, *in partibus*, coadjuteur de Paris. Mgr l'évêque de Blois s'était fait représenter. M. l'abbé d'Ilust, vicaire général de Paris, remplissait les fonctions de secrétaire.

Les deux premières questions dont s'occupa d'abord l'assemblée furent celles-ci : 1° Est-il opportun de fonder une Université catholique? 2° Où fonder cette Université? Pour ces questions, c'était les résoudre. Aussi les illustres délibérants furent-ils aussitôt d'avis, et que la fondation d'une université catholique était nécessaire, et que cette université devait être fondée à Paris.

Le cardinal Guibert a proposé alors d'établir un conseil supérieur de l'université de Paris, qui serait composé des six métropolitains et d'un

suffragant de chacune des six provinces, avec M. l'abbé d'Hulst pour secrétaire.

Puis abordant la question financière, Mgr Guibert a établi quelles seront les dépenses de cette université et proposé les voies et moyens. Ses calculs ont paru justes, et ses combinaisons, basées sur le zèle religieux des pères de famille, ont été approuvées.

Son Eminence a ensuite offert la maison des Carmes, qui appartient à l'archevêché, pour y installer l'université. Ce premier don dispensait d'acquérir des terrains et de faire des constructions, choses fort dispendieuses et qui auraient demandé du temps. Il suffisait d'approprier cet établissement à sa destination nouvelle. Son emplacement dans un quartier d'études était fort appréciable.

Après avoir fait cette offrande et promis en outre des secours annuels, le vénérable cardinal a émis l'idée que chaque évêque des six provinces concoure aux dépenses dans les limites de ses ressources, ce qui a été accepté.

Alors l'assemblée, avant de se séparer, a établi une commission de surveillance, composée de Mgr le coadjuteur de Paris, de NN. SS. les évêques d'Orléans et de Versailles; et ayant M. l'abbé d'Hulst pour secrétaire.

L'entreprise était en bonne voie. La réunion de tant d'efforts devait en assurer le succès.

Le 8 septembre suivant paraissait une lettre pastorale collective, signée de vingt-trois archevêques et évêques adhérant au projet de l'université catholique de Paris, et demandant à leurs diocésains le concours de leur générosité. Voici le texte de cet important document :

LETTRE PASTORALE.

De leurs Eminences le cardinal-archevêque de Rouen; le cardinal archevêque de Paris; de N.V. SS. les archevêques de Bourges, Sens, Reims; de NN. SS. les évêques de Meaux, Beauvais, Séz, Orléans, Blois, Versailles, Chartres, Troyes, Saint-Brieuc, Soissons, Châlons, Bayeux, Verdun, Nancy, Evreux, Limoges, Nevers, Amiens, au clergé et aux fidèles de leurs diocèses pour leur annoncer la création d'une Université libre à Paris, et l'ouverture d'une souscription destinée à couvrir les frais de premier établissement.

8 septembre 1875.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

« L'appel que nous adressons aujourd'hui aux fidèles de nos diocèses, et en particulier aux pères de famille, nous est inspiré par le devoir de notre charge pastorale : évêques et pères des âmes, nous partageons, avec les parents chrétiens, la sollicitude de l'éducation de leurs enfants.

« L'éducation l'achève et règle tout le cours de sa vie. Cela est vrai de l'individu, et cela est également vrai des nations : ceux qui dirigent l'éducation d'un peuple préparent et font ses destinées.

» Cette grande et noble mission de l'éducation de la jeunesse est-elle remplie de notre temps comme il convient au bien de notre pays, et porte-t-elle les fruits qu'on en devait espérer ? Il suffit de prêter l'oreille pour entendre les plaintes qui s'élèvent de toutes parts ; ce ne sont pas quelques voix isolées et chagrines, c'est le concert des voix les plus autorisées et les plus impartiales qui signale partout l'affaiblissement de la pensée et l'effacement des caractères. Le mal est trop général pour trouver son explication dans une cause particulière ; l'humanité n'a rien perdu de ses facultés, et cependant elle paraît amoindrie et défaillante.

• On serait injuste si l'on disait que parmi nous le devoir d'instruire la jeunesse est négligé ; bien au contraire, à aucune époque on n'a dépensé pour cela autant de zèle et autant d'argent. Les hommes à qui ce grand intérêt social est confié ne manquent ni de mérite, ni d'application, ni de science ; et toutefois les résultats trahissent leurs efforts et leur dévouement.

» Que conclure de cette longue expérience, qui aboutit, après plus de soixante ans, à une déchéance que tout le monde reconnaît et déplore, sinon qu'il y a un vice dans le système suivi, et qu'on a méconnu, sans le vouloir assurément, les conditions nécessaires de la vraie éducation ?

» Les représentants de la France se sont préoccupés de ce grand mal. Leurs devanciers déjà l'avaient étudié dans les degrés inférieurs de l'enseignement ; ses représentants actuels l'ont observé dans l'enseignement supérieur, qui exerce sur la société une influence plus étendue et plus décisive. Comme ceux qui les avaient précédés, ils ont demandé le remède à la liberté ; et, se souvenant des services rendus autrefois par l'Église à la cause de l'enseignement, ils ont eu des vues assez larges et assez de patriotisme pour ne pas redouter sa libre intervention.

» Nous pensons que nos représentants ont bien fait et qu'ils ont agi avec une véritable intelligence des besoins de notre nation. Le monopole de l'État ne saurait être un instrument de progrès : s'il réunit sur quelques points plus d'efforts et de ressources, d'autre part il enchaîne l'esprit d'initiative et prive les intelligences de l'excitation salutaire de l'émulation. Il dépouille d'ailleurs le père de famille du droit qui lui appartient de choisir pour ses enfants le genre de formation morale qui répond aux exigences de sa foi religieuse.

« En outre, la haute éducation, dans son état

secrettable.

elle ne fait pas à la religion la place qu'elle doit occuper dans un enseignement qui traite les sciences par le sommet et confine de toutes parts aux choses divines. Aussi, l'affranchissement de cette haute instruction a-t-il été reçu comme un bienfait par les hommes de foi et par tous ceux qui respectent les droits sacrés de la conscience.

» Cette question vitale étant résolue, personne ne sera surpris que les évêques se présentent pour protéger les âmes dans les sphères les plus élevées de l'intelligence et du savoir ; c'est la mission qu'ils ont reçue de Jésus-Christ, non pour imposer un joug arbitraire aux esprits, mais pour les préserver de l'atteinte de l'erreur et les conduire à la vérité divine.

» C'est donc pour vous, parents chrétiens, que les évêques travaillaient en demandant la liberté de l'éducation ; c'est encore pour vous qu'ils se dévoueront en mettant en exercice la liberté conquise. S'ils viennent maintenant réclamer votre concours, vous voudrez bien vous souvenir que l'œuvre pour laquelle ils le sollicitent est avant tout la vôtre.

» Pénétrés des devoirs que crée pour eux le vote récent de l'Assemblée nationale, les évêques qui vous adressent cette lettre ont décidé qu'un effort collectif serait tenté sans retard pour l'établissement à Paris d'une Université libre ; que les facultés des Lettres, des Sciences, du Droit, ouvriraient le plus tôt possible leurs cours, et que des mesures seraient prises pour l'établissement d'une faculté de médecine dans un avenir peu éloigné. Ils ont en même temps posé les bases d'une organisation qui assurera la dignité, la fécondité, l'orthodoxie de l'enseignement, en plaçant la nouvelle Université sous l'autorité d'un conseil supérieur composé d'archevêques et d'évêques.

» Une entreprise de cette nature, tant à cause de son importance pour le bien des âmes qu'à raison des difficultés qu'elle présente, a besoin, plus que toute autre, de la protection de Dieu. Nous nous sommes empressés de solliciter pour elle la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, et nous vous demandons avec instance de joindre vos supplications aux nôtres pour obtenir du ciel les grâces qui féconderont nos efforts.

» Il reste à pourvoir aux conditions matérielles de cette importante création ; et c'est ici surtout, nos très-chers frères, que les évêques ont besoin de votre généreux appui. Encore une fois, ce sont vos affaires qu'ils traitent, vos intérêts qu'ils servent ; s'ils vous demandent des sacrifices, vous en recueillerez les fruits dans la bonne et forte éducation de vos enfants, dans les habitudes de respect et de vie régulière qu'ils rapporteront un jour au foyer domestique ; et vous aurez la joie d'avoir assuré à

l'avance la dignité de leur vie et l'honneur de leur carrière.

» Les dépenses à faire sont de deux sortes ; les frais de premier établissement et ceux que comporte l'entretien annuel, notamment la juste rémunération des nombreux et éminents professeurs qui voudront bien se dévouer avec nous à cette grande œuvre.

» Il sera pourvu à l'entretien annuel au moyen de souscriptions permanentes et de quêtes diocésaines et renouvelées chaque année, comme cela se pratique dans un Etat voisin, qui nous offre sur ce point un bon exemple à suivre.

» Pour le premier établissement, l'archevêque de Paris offre, dès ce moment, l'usage de la maison des Carmes, qui est une propriété diocésaine, acquise autrefois en vue de l'instruction de la jeunesse. Mais, dans ce local, de nombreux travaux d'appropriation seront nécessaires. Il faudra d'ailleurs pourvoir les nouvelles facultés de tout un matériel fort coûteux indispensable à l'enseignement.

» Pour faire face à ces premières dépenses, les évêques ouvrent, dès ce moment, une souscription et convient à y concourir tous ceux qui s'intéressent à la haute éducation scientifique, morale et religieuse de la jeunesse française.

» Nous espérons que cet appel sera entendu et que les offrandes afflueront entre les mains des évêques qui se sont associés pour cette œuvre capitale. Les souscriptions pourront être versées en une seule fois ou réparties en plusieurs annuités. Elles seront reçues à l'archevêché de Paris, et, dans les autres diocèses, chez les prélats signataires de la présente lettre.

« Il se rencontrera, nous en avons l'espoir, des âmes généreuses qui voudront prendre une part plus large à l'exécution de notre entreprise et lui assurer un appui durable dans l'avenir. Nous voyons de temps en temps avec admiration et reconnaissance des exemples de libéralités extraordinaires, qui vont au-devant de toutes les misères par d'importantes fondations. On pourrait citer dans Paris plusieurs établissements de bienfaisance construits et dotés par une seule famille au prix de plusieurs millions. Pourquoi parmi les chrétiens à qui Dieu a départi une grande fortune indépendante, n'en trouverions-nous pas quelques-uns qui prendraient sous leur puissante protection le futur asile de la jeunesse studieuse de notre pays ?

» Tel est, nos très-chers frères, le dessein de vos évêques. Est-il besoin d'ajouter qu'en se préoccupant du soin qu'exige la culture de la science et des lettres, ils n'oublieront pas les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ ? Ces âmes, vous nous les avez confiées durant les

années de l'enfance et vous avez compté sur nous pour y déposer le germe des vertus chrétiennes qui doivent faire l'honneur et la force de leur avenir. Vous nous les confierez encore pendant ces années critiques où trop souvent les jeunes gens, au milieu des entraînements et des séductions du monde, dissipent les trésors de la première éducation. Rien ne sera négligé pour entourer leur inexpérience des conseils, des secours, des encouragements propres à conserver en eux la pureté du cœur, la dignité du caractère, l'intégrité de la foi. Le zèle employé à les préserver du mal servira en même temps à élever et à perfectionner leur intelligence, car si le vice arrête l'essor du talent, et détourne l'esprit du jeune homme des nobles préoccupations de la science, il verlu communique à ses facultés un élan merveilleux vers la vérité.

« Enfin, ce qui nous encourage et doit nous soutenir dans cette difficile entreprise, c'est l'assurance que nos peines et nos sacrifices seront utiles à la patrie. S'il est vrai, comme on n'en peut douter, que le relâchement des mœurs et l'affaiblissement des croyances ont été la première cause de nos malheurs, il n'y a d'espoir pour la France abattue que dans les efforts généreux qui lui prépareront de nouvelles générations, formées aux mâles habitudes de la vertu, du travail et de l'honneur.

» Nous livrons ces pensées, nos très-chers frères, à vos sérieuses méditations; nous attendons avec confiance la réponse de votre foi et de votre patriotisme.

« Notre présente lettre sera lue dans toutes les églises de nos diocèses, le dimanche qui en suivra la réception.

« † HENRI, cardinal de BONNECHOSE, archevêque de Rouen; † J.-HIPPOLYTE, cardinal GUIBERT, archevêque de Paris; † CHARLES-AMABLE, archevêque de Bourges; † VICT-FEL., archevêque de Sens; † BENOIT-MARIE, archevêque de Reims; † AUGUSTE, évêque de Meaux; † JOSEPH-ARMAND, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis; † CH.-FRÉD., évêque de Sées; † FÉLIX, évêque d'Orléans; † LOUIS-THEOPHILE, évêque de Blois; † PIERRE, évêque de Versailles; † L. EUGÈNE, évêque de Chartres; † EMMANUEL-JEUS, évêque de Troyes; † AUGUSTIN, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier; † JEAN-JULES, évêque de Soissons et Laon; † GUILLAUME, évêque de Châlons; † FLAVIEN, évêque de Bayeux; † AUGUSTIN, évêque de Verdun; † JOSEPH-ALFRED, évêque de Nancy et de Toul; † FRANÇOIS, évêque d'Evreux; † ALFRED, évêque de Limoges; † THOMAS-CASIMIR, évêque de Nevers; † LOUIS, évêque d'Amiens. »

Peu après, six autres prélats donnèrent successivement leur adhésion au projet de fondation de l'Université catholique de Paris. Ce sont NN. SS. l'archevêque de Besançon, et les

évêques de Saint-Dié, de la Rochelle, de Vannes, de Quirret et du Puy.

En envoyant à leurs diocésains la lettre collective qu'on vient de lire, les évêques fondateurs ajoutèrent une exhortation à la prière pour le succès de l'entreprise et un appel plus direct à des souscriptions. Comme pour l'Université de Poitiers, des titres furent offerts aux souscripteurs les plus généraux. Le titre de *bienfaiteur* fut offert à la personne, à la famille, à la communauté, à la paroisse, à la société quelconque qui souscrirait pour une somme de mille francs; celui de *bienfaiteur insigne*, pour une somme de dix mille francs; et celui de *fondateur*, pour une somme de cent mille francs.

Deux nouvelles réunions des évêques eurent lieu à l'archevêché de Paris, les 6 et 7 octobre, sous la présidence du cardinal Guibert, et les 9 et 10 novembre, sous la présidence du cardinal de Bonnechose. Il fut décidé dans ces réunions que l'Université catholique de Paris serait placée sous la haute direction de Mgr Richard, coadjuteur de Paris. Un ajourna la nomination d'un recteur, mais on nomma comme vice-recteur M. l'abbé Couil, ancien vicaire général et supérieur du petit séminaire d'Aix. Ensuite il fut arrêté que l'Université ne comprendrait, pour commencer, que les trois facultés des Lettres, des Sciences et du Droit, mais qu'on ajouterait le plus tôt possible la faculté de Médecine, et qu'enfin on couronnerait l'œuvre, selon le désir du Saint-Père, par la faculté de Théologie.

Restait à discuter les titres des différents candidats comme professeurs. C'est ce que l'on fit encore avec toute la prudence et toute la maturité qu'exigeait un examen si délicat et si important.

Enfin les prélats fondateurs de l'Université catholique constituèrent un conseil d'administration, composé de MM. Ferdinand Riant, conseiller municipal de Paris; Charles Hamel, ancien avocat à la cour d'appel; le comte Eugène de Germigny, avocat et conseiller municipal; M. Tassin, ancien professeur à l'École des Carmes, fut nommé secrétaire général.

Tout étant ainsi réglé, il fut annoncé que les cours de la faculté de Droit commencent le 17 novembre, ce qui eut lieu, après la célébration de la sainte messe, précédée de la récitation du *Veni Creator*. L'ouverture des deux facultés des Lettres et des Sciences n'ayant pu se faire que dans la seconde quinzaine de décembre, l'inauguration solennelle de l'Université catholique fut renvoyée au 10 janvier. La chapelle, ce jour-là, était comble. Au premier rang, se voyaient les professeurs, d'ailleurs sans costume ni insignes; puis des prêtres et des religieux de tous les ordres; puis les étudiants des trois facultés, et enfin un grand nombre de catholi-

ques éminents et dévoués, la plupart vétérans des luttes soutenues pour la liberté de l'enseignement supérieur, et qui avaient si ardemment désiré et si vaillamment préparé la cérémonie à laquelle ils venaient prendre part. Ce fut, le cardinal archevêque de Paris, entouré de NN. SS. Richard Langénieux, de Marguerye et Ravinet, qui célébra la messe du Saint-Esprit, durant laquelle le *Credo* fut solennellement chanté. A l'issue du divin sacrifice, Son Eminence prononça une allocution de circonstance, dans laquelle elle remercia tous ceux qui avaient pris part à la fondation de l'Université et traça les devoirs des professeurs et des élèves, et la cérémonie s'acheva par la bénédiction du Saint-Sacrement et le chant du *Te Deum*.

Telles furent les origines de l'Université catholique de Paris, dans lesquelles « il semble que Dieu a voulu tout conduire de sa main, » a dit le cardinal Guibert. Espérons que cette main puissante ne lui manquera pas dans les obstacles qu'elle aura encore à vaincre et dans les luttes qu'elle aura à soutenir, et qu'elle produira ses développements comme elle a prodigé sa naissance.

P. D'HAUTERIVE.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Le double anniversaire du 12 avril au Vatican. — Discours du Saint-Père à la députation du patriciat romain : Joseph d'Arimatee, le respect humain et l'audace chrétienne; les plus coupables que Pilate. — Mgr Caverot, nommé à l'archevêché de Lyon. — M. l'abbé de Briey, nommé à l'évêché de Saint-Dié. — Mgr Thibauder, nommé à l'évêché de Soissons. — Assemblée annuelle des comités catholiques de France. — Compte rendu des deux premières séances; devoirs des catholiques à l'heure présente; ce que c'est que les comités catholiques; œuvres du Sacré-Cœur; les conférences catholiques; les catholiques triomphent en mourant; les enfants trouvés; l'Union de la prière; les cercles catholiques d'ouvriers; propagation de la bonne presse; œuvre du repos dominical.

Paris, 28 avril 1876.

ROME. — On sait que le 12 avril ramène le double anniversaire du retour de Pie IX de Gaète et de sa préservation lors de l'effondrement d'une salle à Sainte-Agnès. Autrefois, ce mémorable anniversaire était célébré par des fêtes splendides dues à la générosité et à l'initiative toute spontanée des fidèles sujets de Pie IX. Depuis l'invasion piémontaise, les démonstrations se bornent en visites au Vatican. Cette année, le 12 avril tombant mardi-saint, les Romains ont remis au 19 avril à porter au Pape leurs félicitations et l'hommage de leur constante fidélité. Ce jour-là donc, de nom-

breuses députations se sont rendues au Vatican, parmi lesquelles on a surtout remarqué celle du patriciat, présidée par le marquis Cavalette, ancien maire de Rome. L'élite de la population, les familles les plus illustres y étaient représentées. M. le marquis Cavalette s'est fait l'interprète de toute l'assistance dans une émouvante adresse, à laquelle le Saint-Père a répondu par le magnifique discours que voici :

« Les années passent, et avec elles passent aussi et se succèdent les tristes événements, tantôt plus mélancoliques (*malinconici*), tantôt plus empreints de malice et de coupables mauvais vouloirs contre l'Eglise de Jésus-Christ. Mais si les années passent et si les événements deviennent de plus en plus tristes et douloureux, du moins on ne voit pas passer et faiblir la bonne volonté où vous êtes de persister toujours dans les sains principes dont vous avez hérité de vos aïeux. Ce sont ces principes qui vous conservent inébranlables dans votre affection et votre dévouement au Saint-Siège Apostolique. Tandis que cet attachement est pour vous un sujet d'honneur et de gloire, il est pour moi aussi un motif d'encouragement et de grande consolation.

» Un autre sujet d'encouragement et de consolation ont été ces jours de la Semaine-Sainte que nous venons de traverser, et durant lesquels, tous, nous avons médité avec plus de recueillement la passion et la mort de notre divin Rédempteur Jésus-Christ. Parmi tous les faits qui se sont présentés à mon esprit durant ces méditations, celui que je vais choisir me semble le mieux vous convenir.

» Je veux faire allusion à cet homme de noble origine, *nobilis decurio*, riche de biens, *homo dives*, qui fut disciple de Jésus-Christ. Bien qu'il fût, dans les premiers temps, un disciple caché et secret, parce qu'il craignait encore les jugements du monde, les coleres des pharisiens, des prêtres, des scribes et de tous les Juifs ennemis du Sauveur, *occultus tamen propter metum Judæorum*, il confessait cependant la divinité de son Maître, et en écoutait des leçons d'humilité pour les mettre en pratique, et celles de charité, afin de faire bon usage de ses richesses.

» Eh bien ! Joseph d'Arimatee, cet homme riche et noble, si timide dans les commencements à suivre Notre-Seigneur, qui ne voulait pas faire connaître au dehors la profession de sa foi, voici, Jésus-Christ est-il à peine mort sur la croix, que, recueillant les premiers fruits de la grâce de Dieu pour notre rédemption, il met de côté tout respect humain, se déclare courageusement et en plein public le disciple du Rédempteur, et va jusqu'à vouloir en posséder le corps sacré.

» Précédemment plein de timidité, il se sent tout à coup animé d'un courage extraordinaire et forme le projet de se présenter publiquement au gouverneur de la Judée, Ponce-Pilate, et de lui demander le corps sacré du Nazàrén. Il se présenta en effet, le demanda et l'obtint aisément. *audacter introivit ad Pilatum, et petit corpus Jesu.* C'est alors que Joseph d'Arimateie put se considérer comme un homme vraiment riche, puisqu'il possédait le plus riche de tous les trésors ! Il l'enveloppa dans un blanc linceul après avoir employé toutes les bandelettes dont il était d'usage de se servir alors, et le déposa ensuite dans un sépulcre neuf situé dans les environs du mont Golgotha.

» Or, il me semble que vous vous efforcez de marcher sur les traces de ce noble décurion, de ce saint disciple de Jésus-Christ, par toutes les bonnes et pieuses œuvres que vous faites, vous aussi, et avec vous tant et tant d'autres bons catholiques, ici, à Rome, qui n'ont pas craint de prendre l'initiative dans la courageuse réclamation qu'ils ont faite de différentes choses qui, de droit, appartiennent à l'Église de Jésus-Christ.

» En effet, une députation s'est présentée, non pas devant Ponce-Pilate, mais devant un de ceux qui régissent aujourd'hui la chose publique, et lui a dit : Monsieur, nous désirons qu'ici, à Rome, les fêtes soient sanctifiées. En tête du Statut, que vous avez fait vous-même, on lit que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de l'État; or, nous ne vous demandons pas de faire des homélies afin de ramener le peuple à la sanctification du dimanche; mais nous vous demandons une seule chose, à savoir que vous fassiez observer les jours de fêtes en ordonnant la cessation de tous les travaux et surtout de ceux qui se font par les ordres du Gouvernement.

» Un autre groupe a dit : Monsieur, ici, à Rome, il se trouve des maîtres et des maîtresses incrédules qui enseignent les plus graves erreurs, des maîtres et des maîtresses d'iniquité et d'ignominie. Nous vous demandons de faire cesser un semblable enseignement dans un lieu où, en vertu du Statut lui-même, la religion catholique et sa morale doit être la seule soutenue et protégée.

» D'autres ont dit : Monsieur, on oppose mille difficultés aux maîtres et aux maîtresses catholiques qui veulent enseigner la vérité. Or, faites en sorte que ces bons maîtres puissent avoir toute liberté d'élever saintement la jeunesse qui croît et qui formera le société à venir. D'autres voix s'élevèrent aussi pour adresser diverses demandes du même genre.

» Mais toutes ces instances ont éprouvé le même sort; toutes ont été repoussées de la façon la plus absolue. De sorte que la réponse des

gouvernants modernes a été totalement différente de celle du gouverneur de la Judée.

» Celui-ci condescendit à la demande de Joseph d'Arimateie et se rendit à ses pieux désirs; ceux-là refusent absolument de faire droit aux justes demandes des catholiques; et cependant celui-ci était païen, tandis que ceux-là ont reçu avec le baptême le caractère de chrétien. Celui-ci eut, dans l'injuste jugement du déicide, la part la moins grave; ceux-là, comme auteurs du mal présent, ont la part la plus grande; de telle sorte qu'on peut dire d'eux : *Majus peccatum habent*, comme le divin Sauveur le déclara lui-même à Pilate.

» Celui-ci demandait au divin Maître ce qu'était la vérité; ceux-là voudraient réduire son Vicaire au silence, afin qu'il cessât de proclamer cette vérité; et pour cela ils emploient tous les moyens qui peuvent conduire à ce but, entre autres en empêchant la saine éducation de la jeunesse par mille obstacles, par la violence et les plus injustes usurpations. Et, ainsi que sur différents points de Rome, ils laissent séjourner les eaux stagnantes et bourbeuses qui infestent l'air, corrompent la respiration et portent grand dommage aux corps, de même ils prennent plaisir à laisser tout grand ouverts les égouts de l'immoralité, de l'erreur et de l'hérésie même, afin d'affaiblir et de tuer les âmes.

» Toutefois, ceux qui ont adressé ces justes réclamations n'ont pas perdu le mérite de leur demande; tandis que ceux qui les ont repoussées sont descendus au-dessous même d'un infidèle et se sont placés sous le coup des vengeances divines.

» Joseph d'Arimateie est aussi un exemple de charité. Il a couvert, comme je vous l'ai déjà dit, le saint corps de Jésus-Christ, et vous, vous couvrez le corps du malheureux dans lequel Notre-Seigneur lui-même a dit que se trouvait sa plus fidèle image, et qui a promis de considérer comme fait à lui-même tout ce qui serait fait pour le plus petit des pauvres,

» Enfin, vous imitez Joseph d'Arimateie dans sa volonté et dans son courage de vaincre tout respect humain en venant ainsi publiquement au Vatican trouver le vicaire de Jésus-Christ afin d'honorer la sainteté de son caractère et de reconforter son cœur par les expressions du plus tendre dévouement, et cela sans la moindre crainte de ceux qui règnent aujourd'hui, qui voudraient empêcher ces manifestations ou tout au moins qui voient d'un très-mauvais œil que le Pape soit ainsi entouré de ses fils les plus dévoués.

» O fils bien aimés, remercions donc Dieu de ce qu'il nous accorde encore — ce qui n'est pas une légère consolation — de nous trouver ainsi réunis et de pouvoir déplorer ensemble les maux qui nous affligent. Que Lui-même vous bénisse

et vous concède la force et la constance nécessaires pour persévérer dans ces saintes démonstrations; qu'il vous délivre, vous et vos familles, des funestes conséquences d'une révolution qui, tantôt hypocrite, tantôt cruelle, mais toujours ennemie de la religion catholique, qui est la vraie religion de Jésus-Christ voudrait la réduire à l'état de simple instrument entre ses mains, afin de pouvoir la faire servir à tous les caprices des diverses politiques qui se font jour sur le théâtre du monde. *Ostultii, aliquando sapite!* Mais viendra sûrement un moment où tous ces impies désirs de vos cœurs seront maudits de Dieu et périront avec vous : *Besiderium peccatorum peribit!*

» Hâtons l'arrivée de ce moment heureux par la prière, la patience et la persévérance. En attendant, recevez la bénédiction apostolique; qu'elle apporte dans vos familles la concorde, l'union et la paix, afin que vous puissiez plus aisément triompher des ennemis de Dieu, vivre dans sa grâce, et enfin le louer et le bénir durant tous les siècles des siècles. » — *Benedictio Dei*, etc.

FRANCE. — Par décrets du Président de la République, en date du 20 avril 1876 :

Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié, est nommé à l'archevêché de Lyon, en remplacement de Mgr Ginouilhac, décédé ;

M. l'abbé de Briey (Marie-Camille-Albert), vicaire général honoraire de Poitiers, est nommé à l'évêché de Saint-Dié, en remplacement de Mgr Caverot, nommé à l'archevêché de Lyon ;

Mgr Thibaudier (Odon), évêque de Sidonie *in partibus infidelium*, est nommé à l'évêché de Soissons, en remplacement de Mgr Dours, dont la démission est acceptée.

Mgr Caverot est né à Joinville (Haute-Marne), le 26 mai 1806. Il a fait ses études à Saint-Acheul, et était curé de la cathédrale de Besançon et vicaire général de ce diocèse, lorsqu'il fut nommé le 16 mars 1849, à l'évêché de Saint-Dié, vacant par la mort de Mgr Manglard.

Mgr Thibaudier est né le 1^{er} octobre 1823, à Millery (Rhône). En 1844, il entra chez les missionnaires des *Chartreux*, de Lyon, et en 1850, fut nommé professeur de philosophie. Le cardinal de Bonald le chargea, en 1859, d'organiser une maison de hautes études, ce qu'il fit après être allé se préparer à Rome pendant un an. Mgr Ginouilhac le nomma vicaire général en 1870 et bientôt le demanda comme auxiliaire. Ce fut le 15 mai de l'année dernière que Mgr Thibaudier fut élu évêque de Sidonie *in partibus*. A la mort de Mgr Ginouilhac, il fut élu vicaire capitulaire.

Mgr de Briey est un ancien élève du collège Stanislas, à Paris. Outre sa qualité de vicaire général honoraire de Poitiers, il est chanoine

honoraire supérieur des Religieux de la Congrégation de la Puye.

L'assemblée générale annuelle des comités catholiques de France a commencé le 18 avril et s'est terminée le 22. Nous allons donner un rapide compte rendu de ses travaux auxquels ont pris part, comme on le verra, les principales sommités catholiques de France. Quant à l'assistance, du premier au dernier jour, elle a été constamment très-considérable.

Séance du mardi 13 avril. — C'est son Em. le cardinal Guibert qui préside. Après la prière M. Bailloud, président du comité catholique de Paris, donne lecture d'une dépêche adressée au Saint-Père pour le prier de bénir les travaux du congrès, et qui est accueillie par des applaudissements. Puis, reprenant la parole, il expose dans un rapide discours, les sujets qui doivent principalement attirer en ce moment l'attention des catholiques, et qui sont les menaces de la révolution contre la liberté de l'enseignement supérieur, contre l'enseignement religieux dans les écoles, contre les congrégations religieuses, et contre l'existence même matérielle de l'Eglise, par la suppression de l'indemnité pécuniaire qui est due à ses ministres. Dans ces conjonctures, les catholiques sont résolus à « affirmer bien haut que leur intention est de défendre, unis à l'épiscopat, leurs droits menacés, ces droits qui appartiennent, tout à la fois, à leurs personnes, à leurs enfants, à leurs familles, à leur pays. »

M. Keller succède à M. Bailloud. Il s'excuse de paraître à la place que devrait occuper M. Chesnelong, à qui ses adversaires dans la Chambre des députés, ont fait un grief d'avoir été le président des congrès des comités catholiques. Qu'est-ce donc demande-t-il, que ces comités, dont on poursuit les membres? Et après avoir rappelé qu'ils furent fondés sous l'inspiration d'une pensée patriotique et chrétienne, l'orateur montre que depuis leur origine il y a toujours été fidèles. Servir de plus en plus l'Eglise, et par là servir de plus en plus la France, telle est leur devise. Ce qu'il prouve en faisant le tableau de leurs travaux. Puis il termine en indiquant quels sont les devoirs des catholiques à l'heure présente, savoir, l'union avec le Pape, la fermeté que donne la possession de la vérité, la prudence qui s'y allie sans l'affaiblir, et enfin l'inébranlable confiance au triomphe de l'Eglise.

Le R. P. Rey donne ensuite lecture d'un très-intéressant rapport sur l'œuvre du Sacré-Cœur, dont il rappelle l'origine, dont il expose l'état présent et dont il entrevoit l'avenir.

M. Léon Gautier entretient ensuite l'assemblée des conférences publiques et des conférences catholiques. Il fait voir qu'un grand avenir est assuré à cette œuvre aujourd'hui né-

cessaire, si les catholiques savent et veulent en user.

Son Em. le cardinal Guibert termine cette première séance par une allocution qui a vivement ému. Il dit qu'on attaque l'Eglise par des sarcasmes, que le peuple répète sans les comprendre, et par des actes, autant opposés à l'intérêt du pays qu'à celui de la science. Aux devoirs énoncés par M. Keller, il ajoute celui de la charité. Et à ceux qui doutent que ces moyens puissent donner la victoire, il répond : « Il faut laisser nos adversaires se déshonorer, et soyez sûrs qu'ils ne manqueront pas de le faire. (Applaudissements.) Ils se déshonoreront en nous déniaut la justice, en nous mettant hors le droit commun. Mais ils ne s'arrêteront pas là, car il y a une logique, du mal à laquelle on ne saurait se soustraire. Ils arriveront donc probablement à la violence; alors, pour eux, ce sera le comble du déshonneur, et pour nous le commencement de la victoire... Rappelons-nous 1871. Quels furent alors les vainqueurs et les vaincus? Etait-il vaincu, cet archevêque de Paris qu'on a tué? Sont-ce les généraux Lecomte et Clément Thomas qui sont les vaincus? Sont-ce les otages? Eh bien, voilà la victoire, et nous aussi nous sommes sûrs de vaincre, parce qu'il nous suffit pour cela de mourir. Les autres, pour vaincre, ont besoin de vivre; ils ont besoin d'obtenir les succès, des honneurs; mais nous n'avons besoin que de mourir. Et nous y sommes résolus, s'il le faut, parce que nous avons la confiance que Dieu nous en fera la grâce. »

Séance du mercredi 19 avril. — Présidence de Mgr Ravinet, ancien évêque de Troyes. Après la prière, *M. de Belcastel*, président de la réunion, donne lecture d'un télégramme qui apporte la bénédiction du Saint-Père. (Acclamations.)

M. Lallemand lit un rapport sur les enfants trouvés, où il est établi que l'assistance légale est insuffisante et même meurtrière sans le concours de la charité chrétienne. La mortalité des enfants trouvés, comparée à la mortalité des autres enfants, est dans un rapport de 50 0/0 à 18 0/0. La cause, c'est que les pères dits nourriciers, à qui l'administration les confie, sont trop souvent sans religion et toujours trop peu encouragés : ils ne reçoivent que 6 francs par mois, soit 4 sous par jour. Les enfants qui ne meurent pas, aigris par la souffrance, se répandent plus tard comme un fléau dans la société, contre laquelle ils ont à venger des griefs, hélas! trop réels. Il y a là tout ensemble un danger et une inhumanité. Le remède, c'est l'extension de la charité chrétienne et la surveillance des commissions dites de patronage. C'est surtout la multiplication de ces mères virginales, qui traiteront les pauvres abandonnés comme des enfants créés à l'image de Dieu

et non comme une chose administrative.

Le R. P. Delaporte présente ensuite un rapport sur l'œuvre dite l'Union de la prière, dont l'idée est venue des malheurs qui nous ont récemment frappés. En effet, dans le péril social, il faut une prière sociale; et la nécessité de cette prière commune est d'autant plus forte, qu'il s'agit non pas de sauver une société repentante, mais une société qui ne veut pas être sauvée, qui s'est laissée et se laisse encore séduire à la fausse sagesse du libéralisme au lieu de se rendre aux enseignements du divin *Syllabus*. Le R. P. propose en conséquence aux membres du congrès d'adhérer à l'œuvre, d'en favoriser l'extension et d'assister aux prières publiques d'intérêt social, conclusions qui sont acclamées.

M. Milcent lit ensuite un travail sur l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, dans lequel il rappelle les causes de la question sociale et indique comment l'œuvre des cercles se propose de la résoudre : c'est en faisant observer tout à la fois aux patrons et aux ouvriers leurs devoirs réciproques. Les débuts promettent le succès.

Sur quelques mots dits par *M. de Belcastel* à l'honneur de M. le comte de Mun, le nom de ce dernier est acclamé avec enthousiasme.

Puis *M. le marquis de Briencourt* lit un rapport sur les moyens d'aider à la propagande de la bonne presse. Après avoir exposé ces moyens, il s'élève avec énergie contre ces catholiques qui ne lisent les bons journaux que pour les critiquer, qui même ne les lisent pas et ne s'y abonnent pas, tandis qu'ils achètent les mauvais, auxquels ils donnent ainsi un appui contre lequel proteste la conscience. Il réfute ensuite l'objection de ceux qui voudraient que les journaux catholiques ne s'occupassent pas de politique. C'est sur ce terrain que la révolution attaque l'Eglise, c'est donc sur ce terrain qu'il faut la défendre. Il termine en formulant le vœu que les abonnés des journaux catholiques leur adressent les renseignements et les faits qui viennent à leur connaissance, afin de les rendre les mieux informés et les plus intéressants.

M. de Cisseu, l'inatigable apôtre de l'œuvre du repos dominical, fait connaître à l'assemblée les progrès qu'elle a accomplis et en montre une fois de plus l'importance.

Mgr Ravinet clôt la séance par quelques paroles d'édification et par sa bénédiction.

Le défant de place nous force à renvoyer à notre prochaine chronique le compte rendu abrégé des trois dernières séances.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

SUR L'ÉVANGILE DU 1^{er} DIMANCHE APRÈS PAQUES.

(S. Joan xvi, 23-30.)

La Prière

« Jésus dit à ses disciples : En vérité, en vérité je vous le dis ; si vous demandez à mon Père quelque chose en mon nom, il vous l'accordera. Jusqu'à présent vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez, et vous recevrez et votre joie sera parfaite. » C'est à nous, mes frères, autant qu'aux Apôtres, que Jésus-Christ adressé ces paroles. Pour nous, en effet, comme pour eux, la prière reste à jamais l'unique et toute-puissante ressource des faiblesses humaines. La philosophie rationaliste n'y saurait rien changer : Dieu a établi ce principe que, malgré toute l'affection qu'il nous porte, il ne viendra en aide à notre faiblesse et à notre indigence que sur notre demande... « Jusqu'ici vous n'avez rien reçu, parce que vous n'avez rien demandé (1). » Raisonnez tant que vous voudrez, mes frères, cette détermination vous échappe et il n'est pas en votre pouvoir de la modifier. Puisque nous voulons recueillir notre part des divines largesses, instruisons-nous et voyons comment nous devons prier pour être exaucés. Cette question des conditions de la prière peut être examinée à trois points de vue, savoir : 1^o au point de celui qui prie ; 2^o au point de vue des objets qu'il demande ; 3^o enfin au point de vue de la manière dont il les demande.

I. — Qui peut prier ? — Assurément, mes frères, la prière du juste s'élevant d'un cœur que Dieu aime sera toujours plus puissante et plus efficace. Mais ce n'est point à dire que l'oreille du Père céleste soit fermée à la supplication du pécheur. Non... L'Évangile est plein d'exemples qui attestent le contraire. Sans rappeler, en effet, que l'enfant prodigue, réduit à l'état le plus avilissant et se reconnaissant lui-même tout à fait indigne de paraître devant un père dont il déshonorait la vieillesse fut pourtant reçu avec tant d'affection et tant de joie, que l'enfant resté fidèle en fut jaloux ; sans rappeler, dis-je, ce trait qui peint si bien les délicatesses de la miséricorde divine, pouvons-nous oublier le publicain qui disait en se frap-

pant la poitrine : *Propitius esto mihi peccatori* (1). Ayez pitié de moi qui suis pécheur ? Pouvons-nous oublier cette pécheresse publique, changée par l'amour et pour laquelle Jésus-Christ eut des bontés ; des tendresses que ses Apôtres pouvaient envier ? Oublierons-nous surtout ce pécheur conduit au gibet par ses cris mes, le larron qui, touché de la grâce, dit au Fils de Dieu : Seigneur, souvenez-vous de moi, et auquel ce seul cri ouvre la porte du ciel : « Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis (2). Aussi, mes frères, si pécheur que vous soyez, Dieu, par la bouche de son Eglise, vous redira toujours la parole de saint Pierre à Simon le Mage : *Penitentiam age ab hac nequitia tua et roga Deum si forte remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui* (3). Faites pénitence de votre iniquité et priez Dieu de vous pardonner. La seule prière que Dieu a en horreur est la prière de celui qui ferme son oreille pour ne pas entendre les prescriptions de la loi sainte : *Qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis* (4). Mais, si votre volonté n'est plus en rébellion avec la volonté divine, votre prière sera exaucée, quand même elle sortirait d'un cœur profondément coupable. Saint Jean-Chrysostome vous l'assure : *Omnis qui petit accipit id est, sive justus sit, sive peccator* (5).

II. — Que faut-il demander ? — Ce qui peut exciter nos desirs ou nos convoitises sur la terre peut se ramener à la triple catégorie des choses nuisibles au salut, indifférentes ou utiles. Nuisibles... c'est le péché et les moyens de le commettre... Indifférentes... c'est la fortune, les honneurs, ces satisfactions naturelles qui, en elles-mêmes, ne sont ni bonnes ni mauvaises et qui peuvent servir à la vertu et au péché... Utiles... ce sont les grâces de toutes sortes qui, de leur nature, élèvent les âmes et les portent à la vertu.

Or, mes frères, est-il évident que demander à Dieu, une chose, même vénielement mauvaise, serait gravement injurieuse pour l'auteur de toute justice, puisque ce serait le supposer capable de faire ou d'approuver le mal.

Demander des choses indifférentes, c'est une

1. Joan, xvi, 24.

1. Luc, xviii, 13. — 2. Luc, xxi, 42-43. — 3. Act. viii. — 4. Prov. xxviii, 9. — 5. Homil., xvii, in Matth.

témérité toujours, et souvent une déception. Une témérité, car elles peuvent être pour nous l'occasion de malheurs irréparables... Une déception... Dieu, en effet, ne s'étant pas engagé à nous les accorder, peut fort bien nous les refuser. Sur ce point, donc, nous devons subordonner notre prière à la sagesse de Dieu et ne demander les choses indifférentes que conditionnellement.

Mais ce que nous pouvons et devons demander souvent, ce que nous sommes assurés d'obtenir, ce sont les choses utiles à notre âme, agréables à Dieu et profitables à notre salut. Car nous pouvons sans crainte les demander au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ; il nous les a méritées, et c'est là l'objet incontestable de toutes nos prières.

III. — De quelle manière faut-il prier? -- Il faut prier, dit saint Thomas (1): 1° pour soi. *pro se*; 2° avec piété, *pié*; 3° avec persévérance, *perseveranter*. Reprenons brièvement. 1° Il faut prier pour soi. Car, dit le docteur angélique, ne pouvant mériter pour d'autres la vie éternelle, nous ne pouvons non plus mériter pour d'autres ce qui conduit à la vie éternelle. Cependant, mes frères, ce serait sortir de la vérité, que de regarder comme inutiles les prières faites par les autres. Enfin saint Jacques nous dit: Priez les uns pour les autres, afin d'être sauvés, car la prière assidue du juste est fort puissante... Si elle n'est pas infailible, elle jouit néanmoins d'un grand crédit, *multine valet*, et elle est digne, par conséquent, d'une âme chrétienne.

2° Il faut prier avec piété, c'est-à-dire avec attention, confiance et humilité. Prier avec attention, mes frères, c'est savoir à qui l'on parle et ce que l'on demande; c'est soustraire son âme à toutes les distractions qui l'assiègent. Prier avec confiance, c'est se rappeler la bonté de Dieu qui nous ordonne de l'invoquer en l'appelant notre Père, c'est se rappeler que le Saint-Esprit demande pour nous, avec des gémissements que Jésus-Christ, devenu notre frère prie avec nous et s'est expressément engagé à exaucer toutes les prières faites en son nom. Prier avec humilité, c'est se mettre à genoux en considérant son indignité personnelle, sa misère et ses fautes. La prière humble, c'est la prière du publicain qui se frappe la poitrine et le front dans la poussière et murmure tout bas: Seigneur, ayez pitié de moi, ayez pitié d'un pécheur! La prière humble, c'est la prière de Magdeleine, qui se éve, traverse la foule, et se jette aux pieds du Seigneur, accusant ses fautes par ses larmes et s'exposant aux moqueries des pharisiens.

3° Il faut prier avec persévérance. Dieu

promis de nous exaucer, mais dans le temps qu'il jugera convenable. Ce n'est point à nous à lui marquer le temps, à lui fixer des jours. Ecoutez la parabole que l'Eglise nous fait lire demain à l'occasion des prières publiques auxquelles vous voudrez tous assister. Un homme s'en va, la nuit, chez son ami, et, frappant à sa porte, il lui dit: Mon ami, prête-moi trois pains, l'un de mes amis m'arrive de voyage et je n'ai rien à lui donner à manger. Celui à qui s'adresse la demande, de répondre aussitôt: La porte est fermée, il est tard; je ne puis me lever pour te donner ce que tu veux; mais le solliciteur insiste, il frappe de nouveau; et, à la fin, il obtient ce qu'il demande. S'il ne le fait par amitié, ajoute Notre-Seigneur, l'ami se lèvera pour mettre fin à l'importunité du demandeur et lui donnera tous les pains dont il a besoin. Et moi, je vous dis: Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande reçoit, et quiconque cherche trouve, et quiconque frappe on lui ouvre.

Il est raconté au IV^e livre des Rois (chapitre XIII) que le prophète Elisée, étant sur son lit de mort, Joad, roi d'Israël, vint le voir en pleurant. Le prophète lui ordonna d'apporter un arc et des flèches. Quand l'arc et les flèches furent apportés, le prophète dit au roi de mettre la main sur l'arc; il mit lui-même ses mains sur celle du roi et dit: Ouvre la fenêtre qui regarde l'Orient. La fenêtre ouverte, le roi, sur la parole d'Elisée, lança une flèche et le prophète s'écria: c'est la flèche du salut envoyé par le Seigneur, c'est la flèche du salut contre la Syrie. Et il continua: Prends des flèches, et frappe la terre à coups de javalots. Le roi, ayant frappé trois fois, s'arrêta. Alors l'homme de Dieu, irrité de son manque de persévérance, l'en reprit fortement: Si tu avais frappé cinq fois, six fois, sept fois, tu aurais frappé la Syrie jusqu'à extermination; mais, parce que tu n'as frappé que trois fois, tu ne remporteras que trois victoires.

Eh bien, mes frères, ouvrons la fenêtre de notre âme et lançons vers le ciel les flèches de nos prières. Décochons sans relâche ces traits pénétrants; ne nous contentons pas d'une flèche, ni de trois flèches: frappons jusqu'à ce que nous ayons abattu tous nos ennemis, triomphé de toute la résistance intérieure et extérieure, et obtenu les biens parfaits de l'éternité. Ainsi soit-il?

J. DEGUIN,
curé d'Echanay

1, D. Thomas, 2, 2, q. 83. et ad 2.

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE

—
SEIZIÈME JOURCOMMENT LA MATERNITÉ DE MARIE A ÉTÉ LA CAUSE
OCCASIONNELLE DE LA CHUTE DES ANGES.*(Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles.)*

Tout à l'heure Marie chantait la ruine des puissances de la terre conjurées contre l'Eglise et contre son Christ; maintenant elle chante la ruine des anges rebelles et proclame, avec une sublime éloquence, la glorification des enfants de la grâce, soit qu'ils appartiennent au monde des purs esprits, soit qu'ils tiennent à la race humaine. D'un côté, elle mesure la profondeur de la chute de Lucifer; de l'autre, elle marque la dignité des trônes ou doivent siéger les plus humbles dans la grande famille des intelligences. Nous devons méditer ces merveilles et y puiser des leçons.

L'état des anges pendant l'épreuve est, en ce siècle, un point trop peu connu de la théologie catholique. Les anges toutefois tiennent une place immense dans le plan des œuvres de la nature et de la grâce, et leurs destinées si contraires, après la chute des uns et la gloire des autres, se lient essentiellement aux gloires de Jésus-Christ et de sa divine Mère, ainsi qu'aux combats de l'Eglise au sein de l'humanité.

La création de ces esprits dégagés de la matière et vivant dans une sphère plus haute que celle de l'homme, est un article du symbole. L'époque précise de leur création n'est point connue par la Bible; cependant l'Eglise a défini que Dieu a créé, en même temps, la substance spirituelle et le monde visible. Les docteurs ont émis, à ce propos, différentes opinions; ce qui est incontestable, c'est : 1° que le Dieu créateur a tiré du néant, par un seul acte de sa puissance, des myriades de purs esprits; 2° que les anges ont reçu, au moment de leur création, des dons proportionnés à la spiritualité de leur être et aux différents degrés d'ordre hiérarchique dans lesquels ils furent placés. De plus, il est généralement reçu, que Dieu a donné en même temps, aux anges, l'être de la nature et les a comblés des largesses de la grâce : *Simul in eis condens naturam et largiens gratiam.*

Dans leur nature, les anges possèdent la spiritualité, l'intelligence, l'amour et la liberté, facultés douées en eux d'une haute puissance dont nous n'avons pas à étudier l'économie. Quelque élevés qu'ils fussent dans l'échelle des êtres, ils pouvaient faillir pendant l'épreuve. Il est de foi catholique qu'une immense portion des anges s'est révoltée contre Dieu, détachée du souverain bien et a été précipitée dans les enfers.

Mais quels furent les dons surnaturels ajoutés par une clémence toute gratuite à ces qualités de nature? — Les anges furent ordonnés à une fin surnaturelle, c'est-à-dire que, dans son inépuisable amour, le Dieu créateur mit dans leur entendement une notion de son être infini incomparablement plus haute que celle dont ils portaient en eux l'image; il mit dans leur cœur le besoin d'une félicité supérieure à celles qu'ils cherchaient dans les tendances de leur nature. La foi au mystère adorable de la Trinité, l'espérance de la contempler face à face après l'épreuve, l'amour surnaturel du Dieu trois fois saint, tel est l'ordre surnaturel auquel les anges furent élevés par la grâce.

L'opinion la plus probable parmi les docteurs catholiques, c'est que la grâce n'a été donnée aux anges qu'en vue des mérites de Jésus-Christ. Pour monter au ciel, terme de leur carrière, les anges devront donc en chercher le chemin dans les mérites du Fils de Marie. Le Verbe s'unira personnellement, non à l'ange, mais à l'homme. L'âme humaine du Christ, inférieure par nature, au dernier des anges, deviendra la source du salut de tous les prédestinés. Les anges, pour atteindre le bien suprême, se feront, par la foi, par l'espérance, par l'amour, les disciples du Christ, les fils aînés de son Eglise; ils se courberont devant la royauté universelle de l'humble Marie. Là, est le point précis de leur épreuve; là est la condition du pacte sacré, son accomplissement peut seul accomplir leurs espérances.

Au moment où ce plan est révélé au chef des tribus angéliques, il en embrasse d'un rapide regard toutes les conséquences. Sa place est marquée dans le ciel, mais au-dessous des trônes de Jésus-Christ et de la Vierge. Un trône l'attend; mais, pour aller s'y asseoir, il faut que la grâce de Jésus-Christ lui en assure la conquête, il faut que le premier des esprits se fasse le plus humble des enfants de la Vierge sans tache.

L'orgueil brise, en un clin-d'œil, l'espoir du superbe archange, il tombe, et, en tombant, il entraîne la moitié des esprits purs, complices volontaires de son orgueil et de sa rébellion.

Qui expliquera cette chute? qui descendra jusqu'au fond de l'orgueil et de la haine de Lucifer? La langue humaine n'a point de mots, l'esprit humain, point d'idées, pour concevoir et expliquer cet horrible mystère. Mais la haine et l'orgueil expliquent seuls le crime des anges tombés.

Dieu nous appelle à remplir dans le ciel, la place des anges déchus. Là, est le principe de notre vocation et l'indication de notre gloire.

Malheureusement, il en est beaucoup, même parmi les hommes, qui se laissent aller au pé-

ché des anges. Satan paraît avoir versé dans leur âme, tout son fiel. Ils aiment mieux se briser contre l'écueil de la justice divine que d'acheter le ciel par un acte d'amour envers le Dieu qui mourut sur la croix; ils aiment mieux se précipiter dans les enfers, que d'implorer la béatification finale par l'intercession de la Mère des miséricordes.

Mais que peuvent ces sacrilèges préférences contre Celui dont l'auguste Vierge a chanté la victoire? Quand le premier des esprits a été enseveli dans l'abîme, que peuvent les apôtats de la terre? Que peuvent de misérables vermineux, quand l'antique serpent, écrasé sous le pied de la Vierge, pousse les rugissements du désespoir?

Pour nous, bénissons Dieu de son immortel triomphe; bénissons Jésus et Marie, mais n'oublions pas que les trônes perdus par les anges, sont réservés aux humbles. Humilions-nous, puisque l'humilité est la force du chrétien, le chemin du ciel, le refuge ici bas des enfants de l'espérance. Alors, mais alors seulement, nous pourrions répéter ce cri de confiant espoir: « Il a renversé les puissants de leur trône et il a exalté les humbles. »

DIX-SEPTIÈME JOUR

COMMENT, NOUS APPELANT À REMPLACER LES ANGES, DIEU NOUS EN DONNE LES MOYENS.

Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.

En chantant la ruine des anges rebelles et notre vocation à les remplacer, la Vierge posait une question, savoir: « Comment notre humilité pouvait trouver, dans son indigence, le secret de répondre à cette vocation? » L'existence, en effet, si elle s'arrêtait pour l'homme, aux limites étroites de la dégradation originelle, serait un don triste; il serait superflu d'en rechercher la jouissance; on comprendrait moins encore qu'après les tristesses de cette pauvre vie, nous soyons appelés aux délicés de la gloire. Mais tout change par la maternité divine de Marie: les richesses de la grâce compensent les infirmités de la nature. Ne nous plaignons donc plus, si notre âme est attachée, comme un grand coupable, à un corps infirme et rebelle. A ceux qui ont faim du ciel, Dieu a préparé, dès ici-bas, la nourriture qui apaise la faim et multiplie la vigueur; quant à ceux qui regorgeaient de tous les biens, Dieu les laisse dans leur irrémissible pauvreté. — Quel est ce mystère?

Le dogme de la maternité divine, par laquelle le Fils de Dieu est devenu, ici-bas, notre frère, et au ciel, notre introducteur, a excité sans mesure nos desirs et nos espérances. La

loi d'un progrès sans terme est devenue la loi même de notre nature dégénérée, parce que Dieu nous a promis les splendeurs de l'éternelle gloire; parce qu'il s'est révélé d'ailleurs, dans toutes ses amabilités, par l'incarnation: parce qu'enfin ses révélations et ses promesses ont assuré à notre cœur le bonheur parfait des pures jouissances et d'un amour sans nuage. Tout autre bien que la possession pleine et entière de Dieu même ne suffit plus à notre ambition.

D'un autre côté, l'âme humaine a beaucoup perdu par la déchéance. La lumière de la raison s'est obscurcie; les incertitudes du doute et les ténèbres de l'ignorance ont enveloppé notre entendement. La perte de la vérité a livré notre âme à tous les genres de maux. Le mal a gâté le cœur de l'homme; les pénitents les plus honteux, les instincts les plus bas se sont créés, au fond de sa nature, une sorte de patrie.

Comment, avec une nature si abaissée, viser si haut? — La grâce de Dieu a résolu le problème: elle a guéri les infirmités de notre nature, elle s'est surajoutée à cette nature guérie, pour rétablir la proportion entre les moyens et la fin. En sorte que, pour nous, savoir comment nous pourrions nous approprier la grâce de Dieu, c'est savoir comment nous pouvons arriver au ciel, et même en anticiper ici-bas la possession.

Nous pouvons, nous devons nous approprier la grâce par la foi, par l'espérance et par la charité.

Par la foi nous avons la connaissance des vérités révélées de Dieu à l'humanité et nous jouissons de ces vérités mystérieuses; par la charité, nous observons les lois imposées de Dieu à l'humanité et nous jouissons de leur surnaturelle bonté; par l'espérance, nous ajoutons, aux biens que procurent l'observance de la loi et la croyance de la foi, la ferme attente d'autres biens dont Dieu nous fait trouver, dans la prière et les sacrements, le fortifiant avantage.

La foi nous fait entrer dans la vérité de Dieu; la loi nous introduit dans la vertu de Dieu; la prière et les sacrements nourrissent en nous les jouissances de la grâce et les espérances de la gloire.

« Le bien, dit saint Denys l'Aréopagite, est effusif de sa nature; » et parce que Dieu est le bien suprême et absolu, il demande à s'épancher sans fin sur ses créatures. Mais les divines effusions de l'éternelle bonté ne coulent en nous qu'autant que nous les demanderons par la prière. Car la prière, c'est l'acte surnaturel, le mouvement efficace et fécond de toutes les vertus théologales. Prier, c'est croire aux biens invisibles de la grâce et de la gloire;

prier, c'est ambitionner les célestes communications; prier, c'est dilater son âme du côté de Dieu, source de tout don parfait. L'âme qui prie trouve, dans la prière, l'inépuisable source des richesses divines, elle s'élève et s'attache réellement à Celui d'où émanent tous les dons de la nature, tous les biens de la grâce, toutes les splendeurs de la gloire.

Par la prière, nous montons au ciel; par les sacrements, le ciel descend sur la terre. A travers les éléments matériels qui nous dérobent sa divine présence, Jésus communique à nos âmes la vie surnaturelle qu'il dispense aux élus dans la gloire. Le symbole matériel qui voile la vie de la grâce, qui la contient, qui la produit dans ses divins sacrements, établit entre l'âme fidèle qui les reçoit et les saints qui sont parvenus au terme de leur course, une différence : les élus voient, goûtent les éternelles douceurs de la vie surnaturelle; et l'âme, qui cherche sa vie dans les sacrements, y participe sans en ressentir encore les éblouissantes félicités. Dans la participation des divins mystères, les bienheureux dans la gloire n'ont rien de plus que les fidèles enfants de la sainte Eglise. — La prière et les sacrements, voilà donc le ciel sur la terre, le paradis terrestre les délices surnaturelles, au milieu duquel coule le fleuve de l'éternelle vie. Par la prière et les sacrements, le chrétien peut donc vivre, dès ici-bas, de la vie de Dieu même; il peut atteindre les réalités substantielles de son immense amour; il partage, avec les élus, un même pain, une même table, un même trésor, une même béatitude.

Mais l'homme animal ne comprend rien à ce mystère. La prière et les sacrements sont, pour lui, comme s'ils n'étaient pas; souvent même ils provoquent ses dédains et son superbe mépris. Notre siècle cependant veut connaître infiniment; il veut jouir infiniment. Il lui faut le dernier mot des choses et la suprême jouissance dans la félicité. Mais comment s'y prend-il pour réaliser cet ambitieux dessein? L'Eglise commande de croire, d'obéir, de se faire petit à l'école de Jésus-Christ et d'embrasser la croix; le philosophisme, au contraire, ordonne à ses orgueilleux disciples de ne croire qu'à eux-mêmes, de n'obéir qu'à la souveraineté de leur raison, de ne jamais perdre la royauté d'un fier individualisme. Puis, après s'être complu dans ces ridicules vantardises, par une volte-face qui montre sa bassesse, l'impiété n'offre plus aux désirs irrités des âmes, que le frivole aliment des trois concupiscences. Les plaisirs, les richesses, les honneurs : voilà tout ce qu'elle sait permettre. Par où elle commet une double faute; car, d'un côté, elle prive l'âme des biens de la grâce; elle ne lui offre que les biens trompeurs

de la nature, et, après les lui avoir offerts, elle se déclare incapable de lui en assurer la possession. Alors les âmes affamées et désespérées se jettent dans les noirs complots, dans les sanglantes révoltes, dans des entreprises que l'enfer seul inspire, et que le monde, le monde lui-même, dans son intérêt, a toujours dû écraser.

Pour nous, chrétiens, sachons dédaigner cette philosophie menteuse et cette fastueuse misère. L'Eglise donne à l'intelligence soumise la solution divine du grand problème des choses; elle verse dans l'âme fidèle les richesses infinies de la grâce; elle remplit l'esprit et le cœur du chrétien de vérité et d'amour. Et la science impie de notre âge, qui promet à l'homme le dernier mot de Dieu et de l'univers ne lui donne que le doute et le désespoir. L'Eglise apaise la faim, et la philosophie disperse jusqu'aux dernières miettes du pain des intelligences. Arrière donc ce triste philosophisme et soyons tout à l'Eglise; à Jésus et à Marie, qui remplissent de biens les plus affamés et renvoient pauvres les riches selon le monde.

DIX-HUITIÈME JOUR

LES MISÉRICORDES DE DIEU SUR LA PATRIE DE LA VIERGE.

Suscipit Israel puerum suum, recordatus misericordiarum suarum.

Marie a chanté les mystères de Dieu, la chute des anges et les triomphes de l'Eglise; elle va célébrer maintenant les gloires de sa patrie, les douces complaisances du Seigneur pour la race d'Israël, ses admirables miséricordes sur les enfants d'Abraham. Sous l'inspiration des clartés qui illuminent son âme, Marie est fière du privilège réservé à son peuple; mais on dirait qu'en exaltant le fils de Jacob, elle porte plus loin son regard prophétique et qu'en admirant les miséricordes infinies de Dieu sur les aînés de la race humaine, elle lit dans l'histoire des siècles futurs l'ingratitude dont ils doivent payer les faveurs de l'éternel amour.

Dieu avait promis à Abraham que le Messie sortirait de sa race; Isaac et Jacob avaient reçu la même promesse. La vocation de Moïse et du peuple juif accentuèrent ce dessein; les juges, les rois et les prophètes en furent les hérauts; dans la maternité de Marie, nous en saluons l'accomplissement.

Le Docteur angélique, traitant la question de savoir si les saints patriarches de la loi figurative ont mérité cette suprême bénédiction, dit que ni Abraham, ni aucun de ses aïeux ou de ses descendants n'a mérité, au point de vue d'une justice rigoureuse, la paternité du Messie; mais que la foi et l'obéissance de ces grands patriarches se sont élevés si haut, sous l'empire

des grâces prévenantes de la divine miséricorde, que Dieu voulant envoyer son Fils pour la rédemption du genre humain, il était convenable que cette bénédiction d'incompréhensible bonté fût accordée aux justes de l'ancienne loi, donnée gracieusement à ceux qui avaient surpassé tous les autres par l'héroïsme de la sainteté et les miracles de l'obéissance.

La nation d'Israël, en comptant pour ses chefs Abraham, Isaac et Jacob, en portant plus tard dans son sein la Vierge prédite par Isaïe, pouvait seule prétendre à l'honneur d'enfanter le Désiré des nations. Le Fils de Dieu voulant devenir le fils de l'homme, devait avoir pour ancêtres ces immortels patriarches, il devait naître de la Vierge Marie, parce qu'il n'y eut rien de plus grand dans l'ancien monde que ces patriarches, parce que Marie avait seule résolu toutes les conditions du problème de la maternité d'une Vierge.

Qui se formera maintenant une juste idée de la gloire répandue sur la race d'Israël?

La gloire d'un grand homme est le patrioisme d'une nation. Dans nos idées patriotiques, nous cherchons sans cesse un excitateur à l'amour de la patrie dans le souvenir des travaux, des services, des grandes actions des hommes qui ont illustré leur pays. Mais si la grandeur d'un peuple se mesure à la sagesse des docteurs et à l'héroïsme des conquérants qu'il porta dans son sein, que faut-il penser d'une nation qui a été trouvée digne de donner le jour au Roi immortel de l'univers?

Donner un Dieu à la race humaine, c'est lui faire un présent qui surpasse l'ambition et les rêves de tout être créé; mais Dieu, dont les conseils sont déterminés par une sagesse infinie, proportionne toujours ses bienfaits au cœur de ceux à qui il les distribue. Si le peuple juif n'était pas digne de cette miséricorde, il faut croire que les vertus des patriarches, des prophètes, par dessus tout de l'auguste Marie, lui ont attiré cette gloire.

Et puisque la grandeur d'un peuple n'est que le corollaire des exploits de ses héros, nous devons conclure qu'il n'y eut jamais de plus grande nation dans l'histoire, que celle qui a produit la Vierge-Mère et l'Homme-Dieu.

Mais la nation juive n'a pas compris cette gloire; elle s'est même rendue indigne de l'immense honneur qu'elle avait reçu entre toutes les nations.

Le Fils de Dieu même est venu sur notre terre, il a pris notre nature, il a daigné naître parmi les enfants d'Israël, il a choisi Jérusalem pour patrie; et sa nation héritière de tant de gloire, n'a pas voulu reconnaître Jésus-Christ; elle l'a mis à mort et s'est chargée, en le crucifiant, du plus exécrationnable forfait. Et, chose in-

crovable, en vain dix-huit siècles ont offert à Jésus les adorations des Gentils, les concitoyens du Christ, ses frères, les enfants d'Abraham sont demeurés dans l'incrédulité et se sont fossilisés dans la haine du Christ.

Mais le peuple juif en faisant mourir le Fils de Dieu a-t-il obéi au sentiment d'une haine satanique? s'est-il rendu coupable, contre le Messie, du crime des démons? Non, le peuple juif a crucifié Jésus, parce qu'il le croyait fils du charpentier; s'il l'eût reconnu comme roi de gloire, il n'eût point porté sur lui une main déicide.

L'endurcissement du peuple juif, son indomptable obstination dans la haine de Jésus sont le phénomène le plus effrayant de l'histoire. Mais sa foi au Messie, son immortelle patience à attendre sa venue, attestent que cette grande nation n'a pas cessé de soupirer après l'effet des bénédictions d'Abraham, renouvelées à sa paternité, accomplies dans le sein de la Vierge-mais par des moyens et dans des conditions dont les enfants d'Israël n'ont pas su démêler l'instructif mystère. Cependant Jésus-Christ a imploré leur pardon; et les prophètes nous apprennent qu'à la fin ils croiront dans celui qu'ils ont crucifié.

L'incrédulité et l'endurcissement des Juifs nous touchent; mais qu'irons-nous de l'aveuglement et de l'apostasie des peuples chrétiens?

Chercher le Christ quand on l'ignore, rien de plus louable; se tromper sur les signes qui le manifestent et sur les caractères qui le distinguent, c'est un affreux malheur; mais le renier quand on l'a connu; mais lui faire la guerre quand on a été marqué du sceau de sa grâce et complé parmi ses disciples; mais travailler avec une rage infernale à précipiter dans l'apostasie les générations chrétiennes; mais écrire dans les livres, enseigner à la jeunesse, prêcher au peuple par la presse que notre pays peut se passer du Christ; mais éteindre dans les consciences tout germe de foi, pour ne laisser aux hommes dévoyés, que les incertitudes de la raison et la passion des mauvais instincts, c'est là un phénomène dont il faut demander la cause à la fureur des démons.

Or, ce phénomène se produit au milieu de nous; lisez ce qui s'imprime, entendez ce que prêchent les faux prophètes du philosophisme et les jacobins de la révolution.

Le peuple juif cherche, dans des voies égarrées, le Messie promis à ses pères; des philosophes incrédules, des légistes impies, des fanatiques déguisés en hommes d'Etat, ont juré de remplacer Jésus-Christ par les idoles nuageuses de la libre-pensée. Eux seuls sont la sagesse des nations, la loi des consciences, les arbi-

tres de la vérité, du droit et de la justice. Leur messie, c'est leur raison; leur dogme, leur morale, leur culte, ils ne les demandent plus qu'à la passion et aux appétits. Dieu, c'est le soleil; Dieu, c'est le ventre. La Vierge est une contradiction, Jésus est trop vieux; son Eglise est épuisée. L'univers a besoin de ces farceurs sinistres pour savoir où il va, et pour atteindre l'idéal de la crapule en délire, il faut le concours des bêtes féroces. On ressuscite l'adage de Mahomet : Croyez à l'Évangile de la goinfreterie, ou mourez.

En attendant, la foi s'éteint, les mœurs se dépravent, la jeunesse grandit dans l'impiété, l'égoïsme dévore l'âge mûr, les masses populaires se livrent à la dissolution, les honnêtes gens tremblent et tout l'ordre moral d'une grande nation est compromis.

Dieu de nos pères, Dieu de Clovis, de saint Louis et de Charlemagne, ô, Jésus qui aimez les Francs et qui avez donné à leurs fils, dans l'Eglise, tant de grands historiens, reprenez aussi l'Israël français, votre vieux serviteur, et souvenez-vous de votre ancienne miséricorde.

DIX-NEUVIÈME JOUR

COMMENT LE DERNIER VERSET DU *Magnificat* S'APPLIQUE A NOS TEMPS.

*S'cut locutus est ad patres nostros, Abraham et semini
Jesus in secula.*

La Vierge vient de célébrer les gloires de sa patrie. Avant de clore son cantique, elle veut rappeler, comme une vérité de haute importance, que les bénédictions promises à Abraham s'appuient sur les oracles divins et que leur accomplissement doit se répandre sur tous les siècles. Vérité de haute importance, disons-nous, qui porte avec elle des enseignements précieux et répond bien aux préoccupations du présent.

La Vierge admire d'abord, en Dieu, sa puissance d'affirmation. S'affirmer pour Dieu, c'est se voir, c'est se comprendre, c'est s'aimer, selon toute l'étendue de son être; c'est, si j'ose le dire, se réaliser éternellement soi-même à soi-même, c'est se renouveler éternellement dans une immuable jeunesse et une inépuisable vie. Dieu s'affirme par son Verbe et par son Esprit; l'Esprit et le Verbe sont l'affirmation infinie par laquelle Dieu se connaît, se parle, se comprend, se voit et agit; Dieu est lui-même l'éternelle, incessante et immuable affirmation, la première et la dernière raison de son existence.

Dieu se parle donc éternellement à lui-même, mais il parle aussi aux créatures et fait entendre à l'homme la parole de vérité.

Dieu a parlé aux anciens patriarches; il a parlé à Adam, à Noë, à Abraham, à Moïse, aux prophètes; il a parlé à David et aux ancêtres de la Vierge Marie. — Et que dit-il par cette sur-naturelle affirmation? — Que son Verbe descendra des hauteurs de la gloire pour revêtir l'humaine nature; qu'en récompense de leur foi et de leur amour, il naîtra fils d'Abraham, fils de David, fils de la Vierge immaculée et citoyen des tribus d'Israël. Voilà ce qu'il a dit; voilà cette affirmation répétée d'âge en âge pendant quarante siècles, raison d'être du peuple juif, argument formidable que la Vierge rappelle à la fin de son épopée.

L'impie, qui refuse à Dieu le pouvoir de se connaître, puisqu'il nie le Verbe éternel du Père, ne veut pas que Dieu puisse parler à l'homme. Ou haut de son orgueil, l'impie a osé dire : pourquoi Dieu parlerait-il à l'homme? l'homme n'a-t-il pas sa parole, son verbe, sa raison? la vérité n'est-elle pas le produit de ses œuvres, le fruit de sa pensée? Que Dieu se taise dans son silencieux empire, qu'il laisse à l'homme la royauté de la parole, l'empire souverain de sa pensée, le droit suprême de son affirmation. A Dieu l'immobilité, le sommeil au sein du désert; à nous le gouvernement des esprits, la royauté du monde!

Mais laissons l'impie à sa démence; laissons-le se repaître de sophismes et de mensonges. Dieu a parlé à la terre pour lui dire les desseins de son amour. Jésus, né à Bethléem, crucifié au Golgotha, ressuscité trois jours après, prêché, annoncé par les Apôtres, est le Sauveur du monde, le Fils propre et unique de Dieu.

L'Eglise catholique continue le ministère de Jésus-Christ. Et quand l'Eglise catholique, debout au sein de la race humaine, malgré les ruines amoncelées autour d'elle par le paganisme vaincu, par le mahométisme expirant, par le schisme et par l'hérésie forcés, pour vivre un jour, d'adorer encore Jésus de Nazareth; quand l'Eglise catholique proclame, croit et enseigne au monde que le Christ qu'elle adore est le Messie attendu pendant quatre mille ans par toutes les tribus de la terre; quand, par cette foi invincible, elle a changé l'homme et la famille, créé le droit des gens, régénéré la science, la politique et la littérature; quand elle a imprimé par sa foi à la divinité de Jésus-Christ, un mouvement profond et régénérateur à l'Europe et au reste de l'univers, qu'avons-nous à craindre des sophismes de la raison et des blasphèmes de l'incrédulité?

L'enfer ne s'accorde pas de ces triomphes; il a mis tout en œuvre pour étouffer cette parole de vérité et de salut; il a convoqué depuis six mille ans tous les enfants de l'orgueil autour de l'arche sainte : un bruit immense, des cris

confus comme la tempête, retentissants comme les roulements du tonnerre, ont essayé d'imposer silence à cette grande voix de la tradition répétant, le long des siècles et sur tous les points de l'univers, la parole révélatrice qui prêche au monde la divinité du Christ et les gloires de l'humanité.

Où, la parole catholique a dominé, elle domine encore toutes les clameurs de l'impie et tous les cris du mensonge. La divinité de Jésus-Christ et de son Eglise, toujours prêchée et toujours crue, est encore le fait dominant de la terre; et jamais la strophe divine par laquelle la Vierge sans tache achève son cantique sacré, ne s'est réalisée avec plus d'éclat.

L'hérésie, le schisme, l'athéisme, la révolution conspirent à leur tour et jurent de briser, dans la main de l'épouse du Christ, la trompette sacrée avec laquelle elle prêche à l'univers la divinité de Jésus et l'éternité de son Eglise.

L'impiété contemporaine, épuisée de sophisme et de colère, de mensonge et d'hypocrisie, a enfin compris que pour tuer la parole catholique et en finir avec la divinité, seul obstacle à l'orgueil et au sensualisme, à l'injustice et à l'apostasie, il fallait empêcher l'Eglise de parler aux générations naissantes, rendre le sacerdoce odieux, lui refuser le droit de cité. Mais l'impiété ne sait pas que le plus sûr moyen de ranimer le zèle et de déceler la force divine du pontificat et du sacerdoce, c'est d'imposer le silence à ceux qui ont reçu l'ordre de ne point le garder. L'impiété ne sait pas que le sacerdoce a reçu, de Jésus-Christ, un esprit de sainte et savante rébellion, contre tous ceux qui tenteraient de l'empêcher d'annoncer aux générations de la terre, la doctrine du salut et la divinité du fondateur de la sainte Eglise.

Le sophiste de l'impiété et les sicaires de la révolution peuvent jeter les prêtres dans les cachots; ils peuvent leur arracher le morceau de pain dont on voudrait faire le prix de leur servitude; mais les réduire au silence, mais leur enlever l'âme des générations catholiques, qui leur doivent la vie de la foi et la science des destinées éternelles, ce sont là des choses au-dessus des forces humaines. Ce que Néron, Julien l'Apostat, Léon l'Isaurien, Frédéric Barberousse, Voltaire et Napoléon n'ont pu faire, des scribes et des sceptiques ne peuvent y prétendre.

La persécution, pour l'Eglise, n'est pas une nouveauté; sa longue expérience l'a façonnée à tous les genres d'attaques. Quand, baignés par la main du bourreau, tous les prêtres du Christ seraient dans l'impuissance de redire son nom, le bruit de leurs chaînes prêcherait d'une voix plus puissante encore la divinité de Celui au nom de qui on les ferait mourir. L'Eglise

n'est pas une de ces marâtres à qui l'on peut dire : Tais-toi; ni un de ces mercenaires à qui l'on peut dire : Va-t-en. L'Eglise est une mère; elle a un cœur tout puissant et des lèvres invincibles. L'Eglise parlera parce que Dieu a parlé et qu'elle a mission pour redire sa parole éternelle; elle parlera parce que le Verbe de Dieu lui défend de se taire; elle parlera, parce que Dieu lui commande d'enseigner les races humaines; elle parlera, parce qu'il faut qu'elle empêche l'impie de corrompre les âmes; elle parlera enfin, parce que, organe de Dieu sur la terre, elle doit redire dans tous les siècles, les paroles qui s'adressèrent à Abraham, et qui doivent faire la force, la lumière et la vie dans sa postérité.

VINGTIÈME JOUR

PERPÉTUITÉ DE LA VIRGINITÉ DE MARIE

(Ideo precor beatam Mariam,
semper virginem.)

« Moi, disent les impies de notre siècle, je ne veux croire que ce que je peux comprendre, et je ne comprends que ce que je vois de mes yeux, ce que je touche de mes mains, en un mot, ce dont j'ai la preuve matérielle. » En quoi ces gens, qui se croient forts d'esprit, montrent tout juste qu'ils ne comprennent ni l'acte de foi, ni l'acte de raison : ils ne comprennent pas l'acte de foi, car, pour croire, il est nécessaire de ne pas comprendre, la foi étant la preuve de ce qu'on ne voit pas : *Argumentum non apparentium*; ils ne comprennent pas l'acte de raison, car la raison aussi a sa foi et si elle n'admettait que ce qu'elle comprend, elle n'admettrait rien. Nous voyons ici-bas, au-dessous de nos pieds et au-dessus de nos têtes, des multitudes d'astres; nous croyons les connaître parce que nous avons l'habitude de les voir; mais si vous les examinez de plus près, avec le microscope ou le télescope, par exemple, vous verrez, bien que vous distinguiez mieux ces objets, augmenter les ténèbres qui les enveloppent. Si, par hypothèse, vous décelez la force des instruments d'optique, alors vous aurez la preuve matérielle, aussi, d'une vérité d'ailleurs fort certaine, c'est que l'homme ne sait le tout de rien et que la raison elle-même, la raison surtout vit de foi.

Les gens du monde, qui écoutent toujours très-volontiers les impies, ajoutent, contre nos dogmes, à cette ligne générale de non-recevoir, l'appoint de leurs répugnances. Les vérités que l'Eglise leur propose à croire, ce sont toujours les vérités qu'ils croient pouvoir le moins admettre. Par exemple, notre siècle a vu deux définitions dogmatiques : la définition de l'Immaculée Conception et la définition de l'Infaillibilité pontificale. Les mondains, pour faire marque

de fierté, vous disent tout rondement qu'ils rejettent la Conception immaculée, parce que toute créature est corrompue dans sa conception, et l'infaillibilité pontificale, parce que tout homme est sujet à l'erreur. Mais, outre le vice de logique qui met dans la réponse cela même qui est dans la question, j'avoue ne pas comprendre l'orgueil contradictoire qui veut tout courber sous le niveau despotique de l'imbecillité, sous la loi fatale de la corruption. Eh quoi ! nous sommes tous horriblement sots, tous indignement souillés : vous le proclamez, et vous en êtes fiers ?

Moi, dirais-je aux impies, si j'avais vos prétentions, fierté pour fierté, j'aimerais mieux prétendre à l'infaillibilité qu'à l'imbecillité, à la pureté qu'à l'infamie. Et quand, par impossible, l'Eglise se tromperait, son erreur serait encore plus belle, plus bienfaisante, plus consolante que tous les propos dégradants de votre soi-disant raison.

Mais l'Eglise ne se trompe pas ; ce qu'il y a d'attrayant, de noble dans ses doctrines, est vrai ; et l'erreur, comme la bassesse, est à la charge des gens du monde.

L'Eglise, par exemple, enseigne que Marie, immaculée dans sa conception, est devenue mère en restant vierge ; et quand nous prions la Vierge, c'est sur sa perpétuelle virginité que nous fondons surtout notre confiance.

Les impies opposent, à cette créance, deux arguments bibliques : ils disent que Joseph n'ayant pas eu connaissance charnelle avant, cela prouve qu'il a connu après la conception de l'Enfant-Jésus ; que Jésus est dit premier-né, qu'il a donc eu des frères puînés ; qu'il est d'ailleurs facile de trouver ces frères de Jésus-Christ. — On répond à ces arguments misérables : 1° Que Joseph n'a connu la Vierge ni avant ni après ; 2° que Jésus est le premier-né de Marie, parce qu'elle n'avait pas eu d'enfant avant lui ; et 3° que ces prétendus frères de Jésus-Christ étaient tout simplement ses cousins à la manière d'Orient. Et, lorsqu'on a affaire aux protestants, on appuie ces réponses sur les Ecritures. Mais nous n'insistons pas ici sur ces vétilles, nous voulons nous prévaloir d'autres preuves.

Vous niez l'infaillibilité, disons-nous aux impies, mais vous-mêmes êtes infaillibles, puisque vous maintenez l'absolue certitude de votre négation. L'homme ne vit que de certitude. Or, pour sa triple vie des sens, de l'intelligence et du cœur, il a une triple certitude : une certitude physique par le témoignage de ses sens, une certitude intellectuelle par le témoignage de sa raison, une certitude morale par le témoignage du sens intime et de la conscience. Trois fois infaillible, comme homme

dans l'ordre de la nature, le chrétien l'est encore une fois dans l'ordre de la grâce par la foi ; et c'est parce que tout chrétien a besoin, pour son salut, d'une infaillibilité personnelle de foi, que le pape est infaillible en matière de foi et de mœurs. L'infaillibilité du pape garantit l'infaillibilité de ma foi.

Vous niez la perpétuelle virginité de Marie, dirons-nous, mais vous, bien que conçu d'un sang criminel, chose plus étonnante, vous devez devenir vierge. Sans doute votre conception est nue faute, votre naissance une peine, votre vie un travail, votre mort une nécessité ; sans doute, à votre entrée dans la vie vous étiez un enfant de colère ; régénéré par le baptême, vous avez perdu l'innocence par le péché et par l'abus des grâces non moins que par vos défaillances, vous avez été odieux devant le Seigneur. Corrompu dans l'origine, vous avez corrompu toutes vos voies : et cependant vous devez prétendre à la pureté, et, sous peine de mort éternelle, vous devez l'acquérir. La pureté qui n'est pas dans votre berceau, vous devez le porter à la tombe, en recevoir au ciel la récompense. Pour atteindre ce but sublime, vous devez, par un affinage constant, éliminer de vous l'élément charnel ; par la grâce de Dieu, vous le pouvez. Fassez-vous noir comme le démon, vous pouvez, vous devez devenir blanc comme neige. Si vous récusiez ce devoir, si vous niez cet honneur, vous niez tout le christianisme, vous détruisez de fond en comble l'édifice de la vertu. Il n'y a plus rien debout dans vos esprits, plus rien de respectable dans vos consciences.

Voilà ce que je dirais aux gens du monde ; mais à des chrétiens, il faut tenir un plus noble langage. Les chrétiens sont des dieux en fleur : ils ont toutes les saintes lumières de l'infaillibilité, toutes les saintes délicatesses de la virginité. S'ils savent leurs conceptions immondes s'ils connaissent leur faiblesse propre ils connaissent mieux encore la force de Dieu. Pécheurs par surprise ou par malice, ils ne désespèrent jamais de la vertu ; après toutes les chutes, ils se relèvent ; dans l'abîme des plus noires prévarications, ils savent ne pas se décourager. C'est qu'ils savent croire à l'incarnation du Verbe, c'est qu'ils savent prier Marie toujours vierge, et qu'ils entendent sortir, du fond de ces deux dogmes, une voix qui crie sans cesse : *Altius, altius!*

Quant aux enfants des ténèbres, ils ne peuvent que nous inspirer une profonde commisération. Qu'ils croient ou non à la déchéance, ils ne peuvent refuser de croire à leur indignité. S'ils tombent, ils estent à terre ; ils retombent, ils trouvent cela juste. De leurs chutes répétées, ils se font un état, presque un

orgueil. Leur devise est celle de l'abîme : *Profundius, profundius!*

Ah! Dieu nous délivre de ces ténèbres, et nous fasse toujours vivre dans l'infaillible espoir de la virginité finale!

VINGT-ET-UNIÈME JOUR

LES ENSEIGNEMENTS DE LA VISITATION

Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus.

(Luc., I, 56.)

Nous nous sommes arrêté sur toutes les circonstances de la Visitation; il ne nous reste plus qu'à en résumer les enseignements.

Les enseignements spirituels et moraux qui doivent inspirer et régler notre vertu, se renferment dans une triple sphère : devoirs envers Dieu, devoirs envers le prochain, devoirs envers nous-mêmes; nous rechercherons ce qu'enseigne, sous ce triple rapport, la Visitation.

Le premier enseignement qui frappe notre attention, c'est la charité de Marie. — Avant l'incarnation du Verbe, Marie a constamment aimé et gardé la retraite. Dès sa plus tendre enfance, elle s'est arrachée aux bras de ses parents pour se réugier dans le temple. A Nazareth, elle se dérobe à tous les regards : ce fut dans le secret de sa chambre que la trouva l'ange Gabriel quand il vint la saluer au jour de l'Annonciation. Aussitôt qu'elle a conçu le Verbe du Seigneur, pourquoi la voyons-nous entrer dans le monde, traverser les déserts et les montagnes, s'en aller au loin visiter Elisabeth? Pourquoi sinon que la charité la presse. L'ange lui a dit que sa parente vient d'être favorisée des merveilles de Dieu et que, stérile, elle a conçu au déclin de ses jours. Marie accourt, vole, porte, à cet enfant du miracle, les prémices de la rédemption. Au premier son de sa voix, aux premières paroles de ses lèvres, Jean-Baptiste sera sanctifié avant sa naissance, Elisabeth sera remplie du Saint-Esprit, et sa maison toute entière parfumée de la bonne odeur de la grâce. Bien plus, Marie restera trois mois, à prodiguer, à cette heureuse famille, toutes les attentions de sa tendresse; à aider sa vieille cousine dans les fatigues de la grossesse et les douleurs de l'enfantement; à l'édifier par ses cantiques merveilleux et par les ravissants cantiques de la reconnaissance. Et comme l'Évangéliste a bien su peindre, à grands traits, cette Vierge aimable, chantée dans tous les siècles comme Reine de miséricorde : « Elle s'en va en toute diligence, nous dit-il, au pays des montagnes, jusqu'à la cité où demeurait Zacharie et salue sa parente. » Ainsi la charité lui donne des ailes et enivre son âme d'une joie délicate, que les mondains ne sauraient trouver dans leurs fêtes. Marie se hâte dans sa

course, car peut-on trop se hâter de délivrer une âme de la captivité de l'esprit malin; elle se hâte, car portant la surabondance, la plénitude de tous les biens, c'est un besoin pour son cœur compatissant de les répandre. Pieuse Empressée, sainte Affairée du Paradis, comme l'appelle un docteur, pour la maison de Zacharie et pour chacun de nous, elle s'intéresse aux besoins et aux misères de notre vie avec plus de tendresse que la mère ne veille sur un fils unique menacé de mort. Admirable mère de la vie et de la grâce, la voilà qui immole à la charité, ses goûts, ses habitudes, sa jeunesse, sa dignité sublime. Sans être ni invitée ni prévenue, elle fait toutes les avances. Après s'être déclarée servante du Seigneur, elle se rend encore servante d'une femme qu'elle surpasse encore infiniment en grandeur, partageant ses peines pendant trois mois et l'assistant de tout son cœur. N'est-ce pas là cette mystérieuse Epouse du saint Cantique, plus embaumée que les parfums et plus abondante que la vigne? Marie n'a-t-elle pas répandu, sur la famille d'Elisabeth et sur le monde entier, le baume odoriférant de la miséricorde?

A la vue de cette immense charité, n'oublions pas cet autre baume, composé, dit saint Bernard, de la détresse des pauvres, des angoisses des persécutés, du trouble des tristes, des fautes des pécheurs et des afflictions des malheureux. N'oublions pas que ce baume est salutaire à l'âme et l'une des béatitudes de l'Évangile. Heureux l'homme qui parfume sa vie par sa compassion et son dévouement. Quand viendra le jour mauvais, l'heure suprême de la mort, la lampe sera remplie de l'huile sacrée et Dieu se souviendra du sacrifice.

Le second enseignement de Marie, c'est l'exemple de son humilité. Sa jeunesse, les dangers d'une route difficile, le respect qu'elle devait à son rang, le silence qu'avait gardé sa cousine, tout lui conseillait de rester à Nazareth. Cependant elle se met en route, elle s'empresse, afin d'être, pour son inférieure, comme une pauvre et fidèle mercenaire, attentive à tous ses besoins, docile à toutes ses volontés. Elisabeth, il est vrai, salue avec bonheur la Mère de son Dieu et célèbre les bienfaits immédiats de sa sainte présence : Marie renvoie à Dieu tout cet encens. En présence de son néant, à qui s'est unie la Majesté divine, elle chante ce cantique que saint Ambroise nomme l'extase de son humilité. Du reste, ni dans sa démarche, ni dans son arrivée, ni dans son séjour, ni dans son cantique, aucun retour sur elle-même, aucune complaisance sur son élévation. La Vierge-Mère ne voit que son indigence, son humilité, puis la force et la miséricorde de Dieu. Enfin, lors qu'elle est honorée, saluée avec tant de véné-

ration par les anges et les hommes, elle reste trois mois avec Elisabeth, à lui rendre les plus humbles et les plus répugnants devoirs.

Il y a là de quoi nous confondre. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé de corrompre nos talents et même les grâces de Dieu, en voulant y faire éclater notre gloire. Ah ! l'orgueil, voilà le poison de l'ancien serpent, qui pénètre dans nos pensées, nos entretiens et nos démarches ! Nous sommes orgueilleux de nos richesses, de notre crédit, de notre science. Nous voulons des applaudissements, la louange, voilà le concert le plus harmonieux à notre oreille, le plus ravissant à notre cœur. Quand d'une redirons-nous, avec la Vierge : « Mon âme, pour tous ces biens, renvoie la gloire au Seigneur. »

Le troisième enseignement qui res-ort de la Visitation, c'est, en effet, l'amour de Dieu. Ce sentiment éclate surtout, avec un élan sublime, dans un cantique admirable de reconnaissance et d'amour : « Mon âme, glorifie le Seigneur ; je n'ai de bonheur et de joie qu'en Dieu qui nous sauve. » Marie bénit sa toute-puissance qui a multiplié les prodiges en elle, l'a rendue Mère de son Fils, en lui conservant la gloire de la virginité ; elle bénit sa miséricorde qui, par l'Incarnation, se répand de génération en génération, sur ceux qui le craignent ; elle bénit sa justice qui renverse les orgueilleux et glorifie les humbles ; sa providence qui rassasie les affamés et renvoie vides les riches orgueilleux ; elle bénit enfin sa fidélité aux promesses qu'il avait faites aux patriarches et au peuple de ses élus. Cantique admirable où apparaissent la bonté, la tendresse, la générosité, le dévouement de la Reine des Saints pour les bienfaits, les perfections et les amabilités du Seigneur. — Et, remarquons-le bien, ce n'est point la bouche seule de Marie qui chante l'hymne de remerciement ; c'est son esprit, c'est son âme, ce sont ses facultés les plus intimes qui travaillent dans l'extase de la gratitude.

Et nous, conçus dans le péché, nous qui ajoutons chaque jour, à la malédiction originelle, des trésors de colère, quand donc offrirons-nous aussi, à Dieu, sur l'autel du cœur, le sacrifice d'actions de grâces pour le don inestimable de la vie, pour le mouvement, le sentiment, pour toutes les facultés de l'esprit et les membres du corps ; pour notre rédemption et pour les trésors de la foi ; pour toutes ces grâces dont la terre est remplie et pour toutes ces miséricordes que nous déparait la sainte Eglise ?

En nous humiliant d'avoir si peu ou si mal imité Marie, confessons que, dans la Visitation, elle nous offre l'exemple de l'humilité parfaite et de la parfaite charité. Pour ce double exemple, rendons-lui grâce ; nous présenterons ainsi

à Dieu un commencement de réparation pour tant de négligences.

JUSTIN FÈVRE.
protonotaire apostolique.

SERMON POUR LA FÊTE DE L'ASCENSION Le Bonheur du Ciel.

Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. (Hebr., xiii, 14)

EXORDE. — Créés pour le bonheur, mes frères, vainement le chercherions-nous sur la terre ; nous n'avons point ici-bas de demeure permanente. Etrangers et bannis, nous devons soupirer après la terre promise, et cette terre c'est le ciel. Voilà le terme de notre course et la fin de notre exil. Les plaisirs, les richesses, le monde, ne laissent dans nos cœurs que l'amertume, et notre cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il repose en Dieu. C'est donc vers ce lieu, mes frères, où notre être sera pleinement satisfait, que je viens aujourd'hui élever vos regards. Puissé-je y fixer votre cœur ; enfants de la promesse, voilà votre héritage et votre possession éternelle ; enfants du royaume, voilà votre patrie. Jésus-Christ vous l'assure, la foi vous en découvre la certitude dans le mystère de ce jour : *Valo vobis parare locum, je vais vous préparer une place*, vous dit ce Sauveur, en s'élevant majestueusement vers le ciel, pour ne plus habiter que la gloire. Qui ce sera le soin de ma divinité qui vous servira de palais, ce sera ma propre couronne qui vous servira de diadème ; ce sera ma puissance, ma bonté, ma justice, ma miséricorde, en un mot toutes mes perfections qui seront votre partage.

Pourrions-nous, chrétiens, nous montrer insensibles à de si grandes espérances, pourrions-nous ne pas contempler cette céleste lumière qui nous est destinée ? Cependant combien de chrétiens qui s'affectionnent à leur exil et qui semblent, comme dit le prophète, avoir résolu de ne regarder que la terre, *oculos suos statuerunt declinare in terram*. Combien sous le poids de mille attachements terrestres, ils se trouvent dénués de ces ailes de colombe que Dieu donne aux âmes pures pour voler sur la montagne sainte, et ils ont perdu avec la pensée du ciel, le désir de leur souverain bonheur.

C'est contre un aveuglement aussi déplorable et aussi commun, que je viens aujourd'hui diriger mes efforts. Semblable au sage conducteur d'Israël qui ménageait à propos dans l'esprit du peuple de Dieu et le souvenir de l'Égypte et l'espérance de la terre promise je me servirai des promesses infaillibles du ciel

pour dissiper les trompeuses douceurs du monde : en un mot, la pensée du ciel doit nous porter à mépriser le monde.

INVOCATION. — Esprit-Saint, vous seul pouvez toucher nos cœurs. Venez donc dissiper les ténèbres qui nous dérobent la lumière; venez nous éclairer et exciter en nous un vif désir du ciel, c'est la grâce que je vous demande par l'intercession de Marie. *Ave Maria...*

POINT UNIQUE. — Quoi de plus capable de nous inspirer du mépris pour le monde que ce qui nous en découvre le faible, nous en fait sentir le faux et nous en fait voir tous les jours le fragile! Or, mes frères, voilà ce que la pensée du ciel fait connaître au chrétien. Elle oppose aux faux plaisirs du siècle l'éclat d'une gloire toute divine qui éclaire et transforme l'âme; elle substitue aux félicités douteuses et remplies d'amertume un bonheur parfait et sans mélange; elle met à la place de biens toujours insuffisants un fonds inépuisable de richesse; et pour tout dire, en un mot, elle remplace le vide affreux des créatures par la pleine possession de Dieu. Elle ne se contente pas de nous apprendre que nous n'avons point ici-bas de demeure permanente et que notre séjour n'est qu'un passage, mais elle nous découvre aussi la véritable patrie où nous devons aspirer; elle ne nous fait pas seulement conclure que tout ce qui est sur la terre n'est que mensonge et vanité, mais elle nous fait encore convenir avec le prophète, que ce cœur, insatiable des plaisirs du monde, sera pleinement satisfait « dès qu'il entrera dans la joie du Seigneur, *satiabor cum apparuerit gloria tua.* »

Quoi de plus saintaire que cette pensée : il y a un ciel? Elle fait dire au chrétien fidèle : donc il y a un Dieu qui couronne la vertu, un Dieu la source de tous les biens et le centre de tous les desirs, un Dieu *devenant qui*, dit un prophète, *tous ces biens de la terre sont comme ce qui n'est plus ou ce qui n'a jamais été, et les grandeurs et les trésors des hommes comme un atome qui sert de jouet aux vents.* A cette vue, renrez dans le néant, richesses, plaisirs, amusements frivoles, vous n'êtes plus le vrai bien après lequel je soupire, mon âme se refuse à un si faible bonheur; vous n'êtes rien pour moi, vous ne sauriez trouver place dans mon cœur rempli de l'attente d'une félicité souveraine et sans fin.

Voilà le raisonnement que la pensée du ciel vous portera à faire si vous savez vous assaisonner toutes vos actions. Les plus belles réflexions sur l'insuffisance et la rapidité des choses humaines font bien peu d'impression sur un cœur agité par mille objets qu'il aime; mais la pensée du ciel est une arme toujours victorieuse; et celui qui en fait sa nourriture est plus fort que le monde qui conspire pour le vaincre. Car elle

lui découvre le bonheur et quel bonheur, mes frères, celui dont vous ne pouvez être privés sans vous attirer un éternel malheur; celui avec lequel tout est gagné sans réserve et celui sans lequel tout est perdu sans ressource.

Elle lui manifeste le bien et quel bien, le *seul et unique nécessaire*, celui qui est le prix du sang d'un Dieu, celui dont la valeur est infinie, et de la perte duquel résulte un abîme effroyable de misère, sans aucun espoir de retour. Affreuse alternative! étonnant partage, ciel ou enfer, vie ou mort éternelle! Entre ces deux extrémités nul milieu, nul tempérament. Oui, mes frères, le ciel en s'ouvrant ou en se fermant un jour à vos impatients desirs fera pour jamais votre heureuse ou malheureuse éternité. Si vous n'entrez dans la société des saints, votre partage sera la compagne des réprouvés; si vous ne brillez d'une gloire immortelle, vous serez couverts d'un opprobre éternel; en un mot, si vous n'avez Dieu pour récompense, vous aurez le démon pour bourreau.

Telles sont, mes frères, les considérations qui occupaient l'esprit des saints lorsqu'ils étaient voyageurs sur cette terre, voilà ce qui leur inspirait tant d'indifférence pour les biens périssables et leur faisait mépriser les trompeuses douceurs de la vie. « J'ai passé par tous les états, disait le saint roi prophète; mais berger et monarque, j'ai connu qu'une seule chose est nécessaire, je l'ai demandée et je l'ai demandée tous les jours de ma vie : *Unam petii a Domino, hanc requiram omnibus diebus vite mee.* C'est le ciel où j'aspire c'est Dieu même que je désire, *ut videam voluptatem Domini.* Est-il pour moi une autre béatitude, et quand la mort aura fermé mes yeux quelle sera ma situation si l'on me refuse l'entrée du ciel et la vue de mon Dieu?

C'est ce langage salutaire qui a fait prendre à tant d'hommes zélés le parti de la retraite la plus absolue et de la pénitence la plus rigoureuse. Oui c'est le désir de la cité sainte qui a peuplé les déserts de tant d'illustres solitaires; c'est dans la vue des tabernacles éternels qu'ils ont préféré le creux des antres et des rochers au van éclat des richesses et aux dangereuses amorces du plaisir; en un mot, c'est l'envie de posséder Dieu qui a suscité au monde, dans le monde même, tant d'ennemis implacables, et qui a porté les saints à combattre ses maximes et à reprouver ses usages.

Amis par leur exemple, mes frères, vous devez être attentifs à cette foi qui est la seule véritable; le souvenir du ciel fut la règle de leur conduite, qu'il soit aussi la règle de la vôtre, et l'objet de vos plus douces occupations. Que d'heureux fruits ne produira-t-elle pas en vous! Pauvres, elle vous prodiguera ses

richesses; malheureux, elle sera votre consolation, vous fera trouver la joie au milieu des fatigues et des peines de la vie; riches, elle viendra fixer votre ambition, ouvrir votre cœur à l'humanité, votre âme à la compassion et vos mains à la charité, en vous montrant que les trésors inestimables du ciel seront l'échange des biens fragiles de la terre. Enfin cette auguste pensée vous fera tous, qui que vous soyez, porter la croix à la suite du Sauveur et participer aux avant-goûts de sa gloire. « Partout, dit saint Cyprien, au milieu des enchantements du siècle, au sein des tribulations, au milieu des plaisirs, au sein de l'affliction, elle vous fera entendre cette voix : Ne prenez point le change, le lieu que vous habitez n'est qu'un exil..... Le monde vous flatte pour vous perdre, vous attire pour vous précipiter au fond des abîmes. Dites-lui donc avec courage : Je ne suis pas né pour jouir de tes amusements frivoles; la terre est leur règne, le ciel est le mien; si je m'attachais à vous il me faudrait subir votre sort, passer avec vous et perdre en vous perdant une éternité bienheureuse. Je n'achète pas aussi cher d'aussi longs repentirs. »

Non, mes frères, il n'est pas d'objet si agréable, d'attrait si puissants qui soient capables de tenter un cœur animé d'une si douce espérance. En voulez-vous une belle figure? C'est la peinture fidèle que fait David, par un esprit prophétique, des vrais Israélites dans leur captivité, figure, disent les saints pères, des prédestinés sur la terre. Eloigné, dit ce saint roi, des rives du Jourdain et assis sur les bords du fleuve de Babylone, ils répandent des pleurs au souvenir de leur chère patrie. *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus cum recordaverimur Sion.* Là leur âme était plongée dans l'amertume, leur langue muette, leurs mains immobiles, leurs fêtes interrompues, leurs instruments de musique suspendus aux roseaux, tout était dans un morne silence, leurs larmes seules parlaient pour eux. En vain leurs vainqueurs attendris les pressaient de chanter des cantiques pour charmer leurs douleurs. « Eh! pouvons-nous chanter, répondaient-ils, dans une terre étrangère? Quels accents pouvons-nous faire entendre, si ce n'est de tristes soupirs, *quomodo cantabimus cantuum Domini in terra aliena?* Jérusalem, Jérusalem, si jamais nous vous oublions pour nous livrer à la joie, si nous touchons jamais des instruments pour former des concerts dans ce lieu de banissement, que notre main se dessèche et devienne inutile! *Si oblitus fuero tui, Jérusalem, obliuisti detur dextera mea;* que notre langue s'assèche à notre palais, si nous ne préférons à tous les plaisirs celui de penser à votre amour et à votre gloire. Cruelle Babylone, ajoutaient les saints

peux celui qui étouffera tes enfants dès le berceau et qui les écrasera contre la pierre. »

Cette Babylone, nous disent les saints pères, c'est le monde; cette Jérusalem, c'est le ciel; ces enfants de l'étranger, ce sont les vaines courbes du monde et les fausses joies de la terre; cette pierre angulaire, c'est l'espérance du paradis. Venez donc y porter vos projets ambitieux, votre ardeur pour les plaisirs et vous les étoufferez à leur naissance; oui, marchez par ce chemin qui vous est ouvert, et vous arriverez infailliblement au terme. Il est difficile de le conquérir; mais que peut-on craindre, c'est Dieu qui sera notre guide. Celui qui a dit : « Mon joug est doux à prendre, mon fardeau léger à soutenir : *jugum meum suave est et onus meum leve;* ce Dieu qui veut être notre récompense : *Ego merces tua.* » Oh! quelle ardeur ne doit pas vous inspirer une telle récompense! Appuyés sur une si consolante certitude, pourriez-vous vous ralentir dans la carrière de la vertu? Ignorez-vous que vivre dans la pratique de l'amour divin, c'est commencer pour ne jamais finir une éternité de bonheur? Hélas! pour un *peut-être* les hommes du monde s'arrachent à ce qu'ils ont de plus cher, s'exilent aux extrémités de la terre et ne comptent pour rien tempêtes et périls. Pour vous, qui avez la conviction, pourriez-vous craindre quelques moments de prières, quelques heures passées avec un Dieu dont l'entretien n'a point d'amertume? Prenez pour modèle ces personnes du siècle si remplies de vains désirs et de promesses frivoles. Consultez leur esprit, interrogez leur cœur; voyez comme elles sont occupées jour et nuit des pensées de leur fortune et comme elles se plaisent dans leurs agréables rêveries. Vous, au contraire, chrétiens, froids et insensibles, vous regardez d'un œil indifférent la peinture que l'on vous fait du ciel; et bien loin de vous plaindre de l'éloignement de votre terre et de la prolongation de votre exil, vous ne souhaitez rien tant que de resserrer les liens qui vous retiennent ici-bas. Pour des biens dont l'acquisition est incertaine et la possession plus douteuse encore, vous risquez une éternité certaine, semblables à ces malheureux, dont parle le prophète, que moissonnent les tempêtes au moment où leurs vœux sont couronnés; victimes infortunées que la Providence semble n'avoir engraisées que pour les livrer à l'instruction des vains adorateurs du monde.

Évitons donc, mes frères, un amour si terrestre et qui d'ailleurs serait irréparable; n'attachons pas pour y remédier un temps où nos vies seraient inutiles et nos soupirs et nos larmes perdus. Oui, si nous ne pouvons plus marcher dans le séjour des bienheureux avec la

palme de l'innocence, celle de la pénitence peut nous en tenir lieu. C'est là le baume précieux qui, fermant les plaies de notre âme, lui rendra une vie nouvelle. Le Sauveur nous le dit : « Bienheureux ceux qui pleurent leurs péchés, » parce que ces larmes de regret et de pénitence deviennent une semence de salut, parce que selon l'oracle du Fils de Dieu, elles sont déjà un présent du ciel; « parce qu'à plus forte raison, ajoute saint Bernard, elles feraient un jour notre bonheur et nos délices dans l'éternité. »

PÉRORAISON. — Pleurons donc, mes frères, la cause est digne de nos larmes. Pleurons d'avoir cherché notre intérêt dans les biens du monde et dans les plaisirs de la vie, d'avoir laissé couler sans fruit tant de moments précieux; tant d'occasions favorables, où nous pouvions nous amasser des trésors que l'on emporte au-delà de la tombe; pleurons de ce qu'après tant d'années nous sommes moins avancés dans le chemin du paradis, que nous ne l'étions au sortir des fonts sacrés du baptême, Ah! au moment où je vous parle, Dieu ne vous reproche-t-il pas au fond du cœur, d'avoir souvent préféré votre exil à votre patrie, la terre au ciel, le monde à Jésus-Christ; ne vous menace-t-il pas de vous faire expier par un long et douloureux retardement de votre bonheur vos amusements trivoles et vos indignes attachements? Pleurez donc cette coupable indifférence afin d'en abrégier la peine; pleurez de ce que vous n'êtes pas mûrs pour le ciel, et de ce que la terre vous retient encore; pleurez dans la vie afin que vous soyez consociés à la mort et que, loin de vous alarmer comme les heureux du siècle, vous puissiez dire avec le prophète : « Je me suis rejoui de l'heureuse nouvelle qui m'apprend la fin de mon esclavage, le commencement de ma liberté, mon entrée dans le séjour du ciel et dans le repos de l'éternité bienheureuse : *Laetus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus. Amen.* »

L'abbé GIRARDE,
curé de Sainte-Marie.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

10^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT

14^e Instruction.

Nous devons aimer d'un amour de Charité. 1^o tous les hommes; 2^o même nos ennemis.

Super omnia autem charitatem habete; quod

est vinculum perfectionis. Avant tout ayez la charité, c'est le lieu de la perfection. (*Ép. aux Coloss. chap. III, vers. 14*).

EXORDE. — Mes frères, dans la dernière instruction que je vous adressais, je vous disais qu'il nous fallait aimer d'un amour de charité, c'est-à-dire à cause de Dieu, et parce qu'ils le glorifient, d'abord la sainte Vierge, puis les anges et les saints; c'est là notre prochain du ciel... J'ajoutais, en terminant, que nous devions chérir également les âmes au purgatoire; frères véritablement dignes d'intérêt, âmes qui glorifient d'autant plus le Seigneur, que, sachant qu'il les éprouve dans sa miséricorde et dans son amour, elles bénissent sa justice... Ah! frères bien aimés, quand on considère la charité avec tous ces vastes horizons, comme elle paraît belle, noble et véritablement la reine des vertus!...

Auguste Marie, dans le sein de la divine charité, vous êtes à la fois ma sœur, ma mère, et mon appui! Ma sœur, parce que comme moi vous êtes une créature du Très-Haut; ma mère, parce que sur la croix Jésus-Christ vous a donné tous les chrétiens pour enfants; mon appui, parce que vous n'usez de votre puissance, de votre crédit, que pour sauver les pauvres âmes errantes et voyageuses sur cette terre... Anges, archanges, nobles patriarches, glorieux apôtres, courageux martyrs, saints confesseurs, et vous, blanche cohorte des vierges, vous êtes mon prochain, vous êtes, oserai-je le dire, nos frères et nos sœurs; car comme vous, nous sommes des créatures du bon Dieu, appelées à le louer et à le bénir pendant l'éternité toute entière.

Que c'est beau, large et digne du cœur que Dieu nous a donné, la charité ainsi entendue... Volontiers, comme Adam dans le paradis terrestre, comme saint François d'Assises, on embrasserait toutes les créatures dans un immense amour, car toutes à leur manière contribuent à la gloire de Dieu... Le soleil et ces globes immenses, qui se promènent soutenus par la main du Très-Haut, à travers un espace, dont les plus savants eux-mêmes ne connaissent jamais l'étendue, louent Dieu à leur manière... Le vermi seau hissant, qui vit et meurt sur la feuille d'une plante, atteste lui aussi à sa manière la force et la sagesse du Tout-Puissant!... Créatures du bon Dieu, comme vous êtes, je vous aime; et si vous aviez une âme à sauver, si vous deviez survivre à la mort, à la destruction qui vous attends, je dirais : Vous êtes mon prochain!...

PROPOSITION. — Frères bien aimés, ces considérations nous entraîneraient bien loin; mon intention, ce matin, est de vous parler simplement de ce prochain, qui vit avec nous sur

cette terre, et qui accomplit comme nous, en ce moment, le pèlerinage de la vie...

Division. — Je vous dirai donc que nous devons aimer d'un amour de charité c'est-à-dire par rapport à Dieu : *premièrement*, tous les hommes, et *en second lieu*, ceux mêmes qui sont nos ennemis. Je vous en donnerai les raisons.

Première partie. — Nous sommes obligés d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Jésus-Christ nous le commande, et c'est lui-même que nous blessons, quand nous avons de la haine ou de la froideur à l'égard de notre prochain... Pour démontrer cette vérité, saint Augustin se servait d'une comparaison ingénieuse et vraie, que je vais essayer de vous expliquer. Tous les chrétiens, disait-il, ne forment qu'un seul corps, dont Jésus-Christ est la tête, le chef... Cette assertion est-elle bien vraie?... Oui, mes frères. J'ouvre l'Évangile et j'y lis ces mots prononcés par le Sauveur lui-même : Ce que vous avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait (1)... Au dernier jugement ne dira-t-il pas aux justes : J'ai eu faim, vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, vous m'avez donné à boire; venez donc recevoir votre récompense?... Puis, se tournant vers les réprouvés, il dira également : Vous avez été durs à mon égard; vous ne m'avez pas soulagé dans mes besoins... Or, notre auguste Rédempteur est au-dessus de toutes ces misères de la vie; mais il parle ainsi pour nous montrer l'union intime qui existe entre lui et les hommes, pour lesquels il a voulu mourir...

Mais revenons à la comparaison de saint Augustin. Si quelqu'un, dit-il, voulant vous embrasser la joue, érasait vos pieds; au milieu même de ce témoignage d'affection ne lui diriez-vous pas : Mais vous me faites mal? — Comment je vous fais mal; nullement mon intention est de vous donner une marque d'affection? — Inscrutible, ne voyez-vous pas que mes pieds sont intimement unis à ma tête, et que quand vous les blessez, c'est ma bouche qui se plaint, c'est ma tête, en quelque sorte, qui en ressent la douleur!... N' imaginez donc point que vous aimez le Sauveur Jésus, si vous n'aimez pas votre prochain. Vainement vous communiez, vainement vous lui donnez à lui-même les témoignages du plus tendre amour, c'est lui marcher sur les pieds, en ayant la prétention de vouloir l'embrasser...

Aussi lorsque saint Paul, avant sa conversion, s'avancait furieux sur la route de Damas pour enchaîner les chrétiens, que lui dit la voix qui le terrassa : « Pourquoi me persécutes-tu? — Qui

êtes vous donc? répondit le fultur Apôtre. — Je suis Jésus, dont tu veux enchaîner les disciples. » Or, mes frères, notre divin Sauveur était remonté vers son Père, et ne pouvait plus être personnellement persécuté; donc il considérait comme dirigées contre lui-même les persécutions qu'on allait exercer contre ses disciples... Vous comprenez bien qu'en aimant notre prochain, c'est Dieu lui-même que nous aimons...

Un moi maintenant sur l'ordre que nous devons suivre dans la charité à l'égard du prochain. Il faut d'abord nous aimer nous-mêmes d'un amour de charité, c'est-à-dire, par rapport à Dieu et à notre salut... Il ne s'agit point ici de cet amour-propre, de cet amour de nos aises, qui, hélas! ne nous est que trop naturel... La charité bien ordonnée veut qu'après Dieu, nous aimions notre âme, notre salut éternel... Voilà le premier prochain qui doit nous être cher... Il nous est permis ensuite d'aimer davantage ceux qui nous touchent de plus près : nos pères, nos mères, nos enfants... Un prêtre peut désirer le salut de ses paroissiens, plus vivement qu'il ne désire celui des autres chrétiens... Eh! dites-moi, notre paroisse n'est-elle pas notre famille? Ne devons-nous pas un jour rendre compte à Dieu de vos âmes?... Saint Paul, à ce sujet, prononçait une parole étrange... Il écrivait aux fidèles de Rome: Votre salut m'est tellement cher que j'eusse désiré, s'il était possible, donner mon âme et mon salut éternel, pour vous!... (1) Frères bien-aimés, tels sont les sentiments qui font vibrer le cœur de tout prêtre dévoué.

Nous devons ensuite aimer tous les chrétiens, désirer qu'ils soient sauvés et qu'ils glorifient Dieu pendant l'éternité... Oh! comme les saints comprenaient cet amour de charité!... Ecoutez sainte Thérèse : « Si je pouvais, dit-elle, par mes pénitences et mes austérités, envoyer au ciel une âme, une seule âme, qu'elle qu'elle soit, la plus humble, la plus petite, je consentirais volontiers à subir, jusqu'au jour du jugement, tous les tourments du purgatoire. » (2) Ainsi, mes frères, la charité nous oblige à aimer tous les hommes par rapport à Dieu, à désirer leur salut, à le procurer, autant qu'il est en nous.

Seconde partie. — Mais est-il bien vrai que nous devons aimer nos ennemis? Oui, mes frères; c'est là la partie la plus sublime du commandement nouveau que Jésus-Christ donnait à ses Apôtres, quand il leur disait : Aimez-vous les uns les autres. La loi que je vous donne, ajoutait cet adorable Sauveur, est plus parfaite que l'ancienne; celle-ci commandait d'aimer ses amis, et moi je vous commande d'aimer vos ennemis,

1. *Optabam enim ego ipse anathema esse Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem* (Ep. ad Rom. IX. 3.)

2. Jacques Marchand, Jardin des Pasteurs, Tome III, page 520, Edition Vivès.

1. Saint Matth. ch. xxv, verset 40, et *passim*, chez les Évangélistes.

et de faire du bien à ceux mêmes qui vous veulent du mal... Vous me direz peut-être : « Mais il y a des hommes simouvaïs, si vicieux, si ingrats, si pervers!.. Comment pourrais-je les aimer? Impossible. Comment m'a fait trop de mal, on m'a persécuté d'une manière injuste, on a déversé sur moi les calomnies les plus noires; non, jamais je ne pourrai avoir de l'affection pour telle ou telle personne... Vous avez beau dire, elle n'est pas, elle ne sera jamais mon prochain. »

Frères bien-aimés, je vous écoute, je parle avec vous à votre langage, je le comprends, il est celui qu'inspire la nature abandonnée à ses propres forces. Mais combien les inspirations de la grâce sont plus nobles, plus généreuses, plus élevées! Voyons donc les exemples que nous donne Dieu lui-même, ceux que nous a donnés Notre-Seigneur Jésus-Christ; nous parlerons ensuite de ceux que nous ont laissés les Saints.

Dites-moi, chrétiens, y a-t-il, dans l'univers, un être plus outragé, plus méconnu, plus offensé, plus insulté, que le bon Dieu, ce Maître-Suprême qui tient chacun de nous dans ses mains, nous conserve l'existence, et devant l'immensité duquel nous sommes moins qu'un grain de poussière, moins qu'un vil vermisseau? Vous avez entendu hier, aujourd'hui peut-être, une pauvre petite créature humaine blasphémer son saint nom... Il ne se venge pas; il la laisse dire... Et, nous-mêmes, frères bien-aimés, si le jour où nous nous sommes servis de notre intelligence pour l'offenser, il nous avait fait ce que nous ferions à l'égard du serpent, qui dresse sa tête pour nous mordre; oh! qu'il y a longtemps que nous ne serions plus sur cette terre!... Mais non, son soleil se lève chaque matin, il éclaire les justes comme les pécheurs, et la terre, toujours généreuse, fournit aux impies comme aux justes la nourriture dont ils ont besoin. Dites-moi, le Très-Haut, le Tout-Puissant aime-t-il ses ennemis, puisqu'il les comble de biens?... les supporte-t-il avec patience, puisque sa toute-puissance ne les écrase pas?... Eh bien! comme le disait le Sauveur Jésus, soyons donc les imitateurs de notre Père céleste!... (1)

J'ai parlé du Sauveur Jésus. Oh! répondez, pour peu que vous connaissiez sa vie et l'histoire de sa Passion : est-a-t-il aimé, lui, ses ennemis?... Viens, Judas, embrasser ton Maître, lui donner le baiser de la trahison. Il sait ce que tu fais; il connaît ta perfidie, et cependant il ne l'accueillera qu'avec une parole pleine de tendresse. Il te dira: Mon ami, Amice!... Juils qui te persécutent, bourreaux qui le clouent sur la croix, vous n'entendez pas sortir de sa bouche une parole de haine ou de malédiction... Non, le prophète l'a dit : « Au milieu de tous les supplices et de

toutes les avanies, il se taira, comme un innocent agneau qu'on mène à la boucherie. » (2) Qu'ai-je dit? Prophète, vous êtes resté au-dessous de la vérité; l'Esprit-Saint ne vous avait peut-être pas révélé tout l'amour, toute la douceur que devait montrer notre auguste Rédempteur. Il ne s'est pas tu, je vous l'assure, et l'Évangile le dit... Lorsque la croix fut dressée, qu'il fut là suspendu par quatre plaies, par ces pharisiens, par les scribes qui s'abreuyaient de ses tourments et dont la rage savourait son agonie, il adressa à son Père une prière; cette prière, ce fut encore une effusion de miséricorde et d'amour : « Mon Père, s'écria-t-il, daignez les pardonner, car ils ne savent ce qu'ils font. » Frères bien-aimés, quand Jésus nous commande d'aimer nos ennemis, n'en a-t-il pas le droit, ne nous a-t-il pas donné l'exemple?...

Un ou deux traits, frères bien-aimés, vont vous montrer comment les saints ont pratiqué ce précepte de l'amour des ennemis... Ne parlons pas de saint Etienne qui, accablé par une grêle de pierres, disait comme son divin Maître, « Seigneur, ne leur imputez pas ce péché. » Et, pourtant, si nous en croyons saint Augustin, ce fut cette prière qui valut à saint Paul la grâce de sa conversion (1). Voici un martyr, saint Sabin (2); le proconsul, appelé Vénustien, vient de lui faire couper les deux mains. Mais, tout à coup, par un de ces prodiges, comme il en arrivait souvent du temps des martyrs, le persécuteur est lui-même frappé subitement... Il supplie sa victime d'intercéder pour lui... Sabin, en véritable disciple du Sauveur Jésus, lève vers Dieu, non pas ses mains, elles étaient coupées, mais ses bras mutilés et sanglants, et il obtient non-seulement la guérison, mais de plus la conversion de son ennemi, de son persécuteur... Un exemple encore, je le prends dans la vie de sainte Catherine de Sienne. Voyez-vous cette vierge, jeune encore, se rendre à l'hôpital pour panser de ses mains et donner les soins les plus tendres à une vieille lépreuse. Pauvre fille! si vous saviez comme cette malade vous traite, ce qu'elle dit de vous, les calomnies dont elle vous noircit, la haine qu'elle vous porte; non, vous n'iriez plus lui prodiguer vos soins, vous n'en auriez pas le courage!... La sainte connaît tout; mais elle voit Jésus-Christ dans cette malade. L'inimitié qu'a pour elle cette pauvre infirme ne le fera point reculer; elle persévéra, pendant des mois et des années entières, à lui prodiguer les marques de l'affection la plus tendre, bien que ces soins ne soient récompensés que par des injures; je le répète, elle verra Jésus-Christ, dans cet être disgracé.

1. Jacques Marchand, *Jardin des Pasteurs*, liv. III, De la Charité. — 2. Baronius, *ad annum*, 361. — 3. *Isaïe*, ch. LIII., 87.

cieux et malveillant, et son ardente charité finira par gagner cette âme à Dieu.

Frères bien aimés, j'ai dit que cette sainte considèrerait Jésus-Christ, c'est-à-dire une âme rachetée par son sang, appelée au bonheur du ciel, dans cette misérable lépreuse. C'est aussi ce qu'il faut voir dans nos ennemis, dans les pécheurs, dans notre prochain, quel qu'il soit. Une comparaison vous rendra ma pensée bien claire. Supposez que je tienne en ce moment, dans mes mains, deux crucifix, l'un d'argent, l'autre de plâtre ou de bois... Sans doute, vous aimeriez mieux celui d'argent : il a plus de valeur... Ainsi, nous devons aimer davantage les justes, parce qu'ils sont les images les plus ressemblantes du Sauveur Jésus... Mais ne serions-nous pas des impies et des mécréants, si nous foulions aux pieds avec mépris le crucifix de bois?... Ne devons-nous pas avoir pour lui de la vénération?... N'est-il pas aussi l'image du Sauveur?... Ainsi, frères bien aimés, nous devons chérir d'un amour de charité les méchants, les impies, nos ennemis eux-mêmes, parce qu'ils ont des âmes faites à l'image de Dieu, parce que Jésus-Christ est mort pour les racheter, parce qu'ils peuvent devenir nos compagnons, nos amis, nos voisins là haut, dans le ciel...

Péroraison. — Heureux, trois fois heureux le chrétien qui possède un cœur large, généreux, plein d'amour pour son prochain!... Heureux surtout celui qui sait aimer d'un amour de charité, même ses plus ardents ennemis! Il est dans la bonne voie, et l'expérience nous apprend que Dieu le récompensera, par des grâces extraordinaires, de sa soumission à la loi qui nous commande d'aimer même nos ennemis... La preuve, la voici. Un jeune chevalier avait une injure grave à venger sur un ennemi. Convert de ses armes, il rencontre cet ennemi sans défense dans une gorge de montagne; le désir de se venger bouillonne dans son cœur; il tire son épée... Grand Dieu! que va-t-il faire?... C'était le vendredi saint; l'ennemi désarmé étend ses bras en croix, comme pour mieux rappeler le souvenir du Dieu de miséricorde, qui avait pardonné même à ses bourreaux. Le jeune chevalier hésite; mais enfin la grâce est victorieuse, l'épée rentre dans son fourreau; il embrasse en pleurant son ennemi, il lui pardonne. Le cœur ému, il entre dans une église voisine; l'image de Jésus-Christ se détachant en quelque sorte de la croix où elle était clouée, daigne lui parler; la grâce coule à flots dans son âme... Ce jeune chevalier quitte alors sa vie mondaine et devient le saint illustre que l'Église honore sous le nom de saint Jean Gualbert. Ainsi, frères bien aimés, si notre charité se montre large et géné-

reuse, si non-seulement nous parlons à nos ennemis, mais si nous les aimons, Dieu récompensera notre charité en nous pardonnant lui-même, et en nous aimant de cet amour ineffable qui fera de nous des prédestinés.

Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

Théologie dogmatique

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN

ET DU SYLLABUS.

(Suite.)

À la question de la providence le concile a uni celle de la science divine : « Dieu conserve et gouverne par sa providence tout ce qu'il a créé, .. car tout est nu et à découvert devant ses yeux, même ce qui doit arriver par l'action libre des créatures ; *omnia enim nulla et aperta sunt oculis ejus, ea etiam que libera creaturarum actione futura sunt.* Nous a lions donc faire pour cette question de la science divine ce que nous avons fait pour les autres : montrer que les doctrines du concile sont pleinement conformes à la raison et en parfaite harmonie avec elle.

La science, on le comprend, est autre chose que la simple connaissance; elle ajoute à celle-ci une certaine perfection. Un bon villageois admet l'existence de Dieu, l'âme humaine, la vie future et les autres vérités chrétiennes; il a de la religion une connaissance suffisante; mais il n'en a pas la science. On peut définir celle de Dieu : la connaissance parfaite de la vérité. Et cette définition ne peut s'appliquer qu'à lui, car pour l'esprit créé, ou du moins pour l'homme, il n'y a jamais de connaissance parfaite, nous ne connaissons le tout de rien. Pour nous, la science est la connaissance raisonnée de la vérité : la raison est en effet le caractère intellectuel spécifique de l'homme, et c'est par elle que nous arrivons à une certaine perfection relative dans nos connaissances. Dieu au contraire voit tout d'un regard intuitif et parfait.

Bien que ce regard, cette vue des choses soit simple et unique, la théologie établit cependant dans les connaissances divines des distinctions et des différences, qui ont toutefois leur raison d'être, puisque la science de Dieu a des objets multiples et de diverses catégories. Ils se divisent d'abord en deux grandes classes : les êtres possibles ou considérés à l'état d'essence pure ou de simple possibilité, puis les êtres créés ou considérés à l'état d'existence,

présente, passée ou future : la connaissance des premiers a été appelée *la science d'intelligence*, celle des seconds *la science de vision*. Et cette double science suffit, absolument parlant, et embrasse tout, car tout ce qui est intelligible l'est ou comme possible ou comme existant. Toutefois on admet comme une troisième science que l'on a appelée *la science moyenne*, parce qu'elle tient le milieu entre les deux autres : c'est la science des futurs conditionnels. On appelle ainsi ceux qui dépendent d'une condition. Il y a en effet des futurs de diverses espèces : les futurs nécessaires, ainsi appelés parce qu'ils viennent d'une cause qui agit nécessairement ou fatalement, comme les causes physiques ; les futurs contingents, qui dépendent au contraire d'une cause libre. Et ceux-ci sont eux-mêmes absolus ou conditionnels, selon qu'ils ne dépendent pas ou qu'ils dépendent d'une condition : ces futurs conditionnels sont l'objet de la science moyenne. Leur connaissance par Dieu est admise par toutes les écoles, par les Thomistes comme par les Molinistes ; seulement les premiers n'en font pas, comme les seconds, une science spéciale et n'admettent pas la science moyenne comme telle, bien qu'ils admettent la connaissance par Dieu des objets de cette science. Mais les Molinistes ont raison d'en faire une science spéciale, puisqu'elle a un objet spécial : les futurs conditionnels ne sont ni simplement possibles ni simplement futurs ; dans le premier cas ils appartiendraient à la science d'intelligence et dans le second à la science de vision : ils forment donc une catégorie spéciale.

Que Dieu connaisse tout ce qui est intelligible, qu'il ait toute science, de quelque nom qu'on veuille l'appeler, c'est une vérité facile à démontrer. Il est en effet l'intelligence infinie, sans limite et sans mesure, puisqu'il est l'Être, l'Être sans restriction, sans non-être. Mais l'intelligence infinie connaît nécessairement tout ce qui est intelligible, car si une seule vérité était hors de son atteinte et de son regard, elle serait par là même convaincue d'être finie, et elle ne serait pas l'intelligence divine. Elle est de plus toujours en acte, ou plutôt elle est un acte infini, car s'il y avait, par impossible, une seule chose qu'elle ne connaît pas actuellement, elle serait finie, puisqu'il lui manquerait cette connaissance. Et cet acte est d'ailleurs absolument compréhensif, en ce sens qu'il atteint la vérité selon tout ce qu'elle est ; sans quoi il ne serait pas infini : rien donc, absolument rien ne lui échappe.

On voit dès lors la justesse parfaite de l'expression employée par le concile, et prise du reste de la sainte Écriture (1) : *omnia nuda et aperta*

sunt oculis ejus ; tout est nu pour lui. On dit quelquefois que la vérité est nue et sans voile ; mais cela n'est complètement vrai que pour Dieu : lui seul atteint de son regard tout ce qui est intelligible.

Et quelle serait la vérité qu'il ne connaîtrait pas ? Il se connaît d'abord parfaitement lui-même, et là est pour lui la source infinie de toute science. Il est par lui-même infiniment intelligible. L'intelligibilité est proportionnée à l'être : le néant n'est pas intelligible ; il ne l'est que par l'être dont il est la négation : l'être seul est intelligible, puisque seul il peut être atteint par l'intelligence ; on n'atteint pas ce qui n'est pas. L'être et l'intelligibilité, c'est la même chose : Dieu a donc par lui-même une intelligibilité infinie ; et d'un autre côté l'intelligence ici est égale à son objet. Il y a donc comme deux infinis qui s'attirent et se compénètrent : l'infini comprend l'infini. Et il faut ajouter qu'il le comprend seul, car bien que l'intelligence finie le connaisse, elle ne l'atteint pas selon tout ce qu'il est, et il la surpasse infiniment. La vérité est une équation entre l'intelligence et son objet : or, en Dieu seul cette équation est parfaite, l'infini égale l'infini.

En connaissant son essence, son être propre, Dieu connaît par là même toutes les essences des choses, tous les êtres possibles, il a ce que les théologiens ont appelé *la science d'intelligence*. Comme nous l'avons montré précédemment, ces essences ne sont pas autre chose que l'essence divine elle-même en tant qu'elle est le type universel de tout ce qui est possible, et rien ne l'est que par une sorte de participation et d'imitation d'elle-même. Mais, nous venons de le dire, Dieu connaît son essence selon tout ce qu'elle est ; il la connaît donc comme type et raison universelle de tout ce qui est possible. « Dieu, dit saint Thomas, connaît parfaitement son essence ; il la connaît selon toute son intelligibilité. Or, elle est intelligible, non-seulement selon ce qu'elle est en elle-même, mais aussi en tant qu'elle peut être participée et imitée de quelque manière par la créature. Mais celle-ci n'a d'essence propre que parce qu'elle participe et imite ainsi l'essence divine. Et conséquemment par là même que Dieu connaît son essence comme imitable par la créature, il la connaît comme étant la raison propre et l'idée (ou essence) de cette créature (1). » « Il ne faut point regarder, dit Fénelon, ce qui est purement possible comme étant hors de Dieu. Nous avons déjà reconnu qu'il voit en lui-même tous les différents degrés auxquels il peut communiquer l'être à ce qui n'est pas, et que ces divers degrés de possibilité constituent toutes les

1. Hebr., IV, 13.

1. Hebr., IV, 13.

essences de natures possibles. Elles n'ont de différences entre elles que par le plus ou moins d'être. Dieu les voit donc dans sa puissance qui est lui-même; et comme ce qui est purement possible n'est rien de réel hors de sa puissance et des degrés infinis d'être qui sont communicables à son choix, cette possibilité n'est rien qui soit hors de lui (1). Dieu voit donc dans son essence même tout ce qui est possible hors de lui.

La raison générale que nous avons donnée de la science de Dieu, s'applique à toute vérité, à tout ce qui est intelligible. Dès que son intelligence est infinie, et que d'un autre côté elle est toujours en acte, qu'elle est un acte pur, elle atteint nécessairement toute vérité, de quelque nature, de quelque forme qu'elle soit. Ainsi elle connaît tout ce qui existe, tout ce qui a une existence réelle, et cela quel que soit le temps auquel cette existence se rapporte, que ce soit le passé, le présent ou l'avenir. En Dieu il n'y a pas de temps; il voit sans doute que les êtres finis ont des rapports au passé, au présent, à l'avenir, mais il embrasse tout d'un regard unique et permanent: il n'acquiert pas de connaissances, il n'en perd pas, il connaît tout d'une science immuable.

Ceux des philosophes païens qui, comme Cicéron, refusaient à Dieu la connaissance des choses futures, et spécialement des futurs libres, avaient de lui une idée fort imparfaite. Ils admettaient qu'il connaissait les événements futurs, lorsqu'ils arrivaient, lorsqu'ils étaient devenus le présent: ils admettaient donc qu'il acquérait des connaissances, et que, comme un écolier, d'ignorant il devenait savant. Ce qui n'est pas légèrement absurde. Aussi saint Augustin ne craint-il pas de dire que c'est insensé: *Confiteri e se Deum et negare præscitum futurorum, apertissima insania est* (2). Et en effet c'est admettre d'un côté un Être infini et parfait, et de l'autre fini et imparfait, c'est nier Dieu et l'affirmer en même temps. Il est à remarquer qu'il n'y a que le christianisme qui soit constamment logique, même sur des questions de philosophie naturelle.

La science de Dieu est un présent éternel. « Pour les êtres futurs, dit Fénelon, ils ne sont jamais futurs à son égard, et ils ne seront jamais passés pour lui; car il n'y a pas même l'ombre de passé ou d'avenir pour lui. Il voit bien que dans l'ordre qu'il met entre les existences bornées, et par leurs bornes sont successives, les unes sont devant et les autres viennent après; il voit que l'une est future, l'autre présente et l'autre passée, par le rapport qu'elles ont entre elles. Mais cet ordre qu'il voit entre elles n'est

point pour lui; tout lui est donc également présent. Le mot de présent même n'exprime qu'imparfaitement ce que je conçois: car le mot de présent signifie une chose contemporaine à l'autre; et en ce sens il n'y a pas plus de présent que de passé et de futur en Dieu. A parler dans l'exactitude rigoureuse, il n'y a aucun rapport d'existence entre l'existence fluide, divisible et successive, et la permanence absolue de l'existence infinie et indivisible en Dieu. Mais enfin quoiqu'on exprime imparfaitement la permanence absolue par le mot de présence continue, on peut dire avec le correctif que je viens de marquer, que tout est toujours présent à Dieu (1). Cette connaissance de l'avenir attend du reste les futurs conditionnels, même lorsque la condition n'est pas posée et que par conséquent ils ne se réalisent pas. Ils sont en effet quelque chose d'intelligible, et partant de présent à l'intelligence infinie. Aussi y a-t-il dans les Saintes Écritures des exemples de cette présence des futurs conditionnels, même lorsque la condition n'étant pas posée, le fait ne se réalise jamais (2).

Au reste cette connaissance de l'avenir par Dieu ne peut nuire en aucune manière à la liberté humaine. Il est en effet de l'essence même de la science d'être par elle-même spéculative. L'acte par lequel Dieu connaît l'avenir n'agit pas sur cet avenir, sur l'acte de l'homme. Or il ne pouvait nuire à sa liberté qu'en agissant sur lui. Il reste donc ce qu'il est en lui-même, c'est-à-dire, libre. Sa prévision de la part de Dieu n'amène pas son existence, mais au contraire la suppose d'une priorité de raison.

Le concile n'a enseigné que le fait lui-même de la science divine, y compris les futurs libres, il n'a pas touché au mode de cette science, à la manière dont Dieu connaît, et il a laissé avec grande raison pleine liberté aux différentes écoles théologiques d'admettre et d'enseigner à cet égard ce qu'elles croient la vérité. Toutefois comme les difficultés que l'on fait contre cette science divine, tiennent précisément au mode, à la manière dont elle s'exerce, rappelons ici en quelques mots ce que nous avons démontré ailleurs.

Dieu ne peut rien connaître que dans son essence et par elle; elle est le soleil dans lequel il voit tout. En effet, sa science est immuable et toujours la même, mais si elle atteignait directement les objets en eux-mêmes dans leur succession, leur fluctuation, elle serait elle-même mobile et variable comme celle de l'homme. L'essence divine est donc le milieu intelligible dans lequel Dieu connaît tout.

1. *Sum. theol.* 1, xv, 2. — 2. *Fén. Exist. de Dieu*, n° p., o. v.

1. *Fén. Exist. de Dieu*, 2° P. c. v. — 2. 1. *Reg.* xxiii; *Math.* xl. 21.

Mais elle ne peut l'être que en tant qu'elle est elle-même de quelque manière en relations avec les êtres finis et y met l'intelligence divine. Et d'abord quant aux êtres possibles, il n'y a aucune difficulté, puisque, comme nous l'avons dit, ils ne sont pas autre chose que l'essence divine elle-même en tant qu'elle est leur type universel. C'est donc là que Dieu connaît d'abord la nature de tous les êtres, leurs aptitudes, leurs facultés, leurs actes possibles, et ainsi dans cette première connaissance toutes les autres sont comme implicitement comprises.

Cela posé, Dieu connaît les êtres présentement existants dans l'acte par lequel il les crée, les conserve et concourt présentement à leurs actes, ou, ce qui revient au même, dans son essence déterminée en quelque sorte par cet acte : c'est en effet par lui qu'il est en communication avec eux.

Dieu connaît le passé et l'avenir dans ce même acte, en tant qu'il atteint les êtres dans le passé ou l'avenir, relativement à eux, car le temps n'est pas en Dieu, mais dans les êtres finis qui sont successifs et mobiles.

Et, maintenant quant aux actes libres de la volonté humaine, Dieu connaît d'abord ce que ferait tel homme placé dans telle circonstance, dans telle condition, sans l'action de telle grâce : c'est ce que l'on a appelé la science moyenne. Il connaît donc les actes libres que cet homme posera dans l'avenir, dans l'acte par lequel il veut le créer, le conserver et concourir avec lui dans tel temps, telle circonstance, telle condition : rien ne manque en effet à ce moyen de connaissance, et il ne nuit en rien à la liberté humaine.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

LE MARIAGE CIVIL DEVANT L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(18^e article.)

IX. — *Examen du titre du Code civil relatif au mariage (suite).*

Art. 163. *En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur, légitimes ou naturels, et les alliés au même degré.*

Nous avons emprunté à saint Thomas l'exposé des motifs pour lesquels la consanguinité est un empêchement dirimant du mariage à l'infini dans la ligne directe et dans la ligne collatérale aux degrés déterminés par la loi canonique. La loi civile s'est inspirée des raisons sur lesquelles est basée la législation religieuse. Parlant du mariage entre le frère et la sœur, Portalis dit, dans le discours que nous avons déjà plusieurs fois cité : « L'horreur de linceste

du frère avec la sœur, et des alliés au même degré, dérive du principe de l'honnêteté publique. La famille est le sanctuaire des mœurs, c'est là où l'on doit éviter avec tant de soin tout ce qui peut les corrompre. Le mariage n'est sans doute pas une corruption; mais l'espérance du mariage entre des êtres qui vivent sous le même toit, et qui sont déjà invités par tant de motifs à se rapprocher et à s'unir, pourrait allumer des désirs criminels et entraîner des désordres qui souilleraient la maison paternelle, en banniraient l'innocence, et poursuivraient ainsi la vertu jusque dans son dernier asile. »

Il est incontestable que l'honnêteté publique demande que les mariages entre frères et sœurs soient interdits, mais nous croyons qu'il faut remonter plus haut encore. L'honnêteté publique n'est qu'une raison de convenance, et nous reconnaissons qu'ici la convenance est des plus rigoureuses; toutefois, elle ne constitue pas un obstacle absolu, et le législateur pourrait en n'en tenant pas compte, tenir pour valides, et même jusqu'à un certain point légitimes, les actes qu'elle réprovoque. A nos yeux, la consanguinité au premier degré canonique, second degré civil, dans la ligne collatérale, est un empêchement de droit naturel. Toutes les lois positives ont interdit ces unions et avant que ces lois existassent, tous les peuples ont été pénétrés d'horreur pour ce genre d'inceste. Cette conviction universelle est une interprétation authentique de la loi naturelle inscrite dans le cœur des hommes. On ne pourrait prétendre toutefois que ces alliances soient en opposition radicale avec les premiers principes de cette loi; car ces principes, qui ne sont autre chose que l'expression des rapports fondés sur les essences mêmes des choses, lesquels constituent la loi éternelle, ne sont susceptibles de dérogation en aucun cas, et Dieu lui-même n'en peut suspendre l'application. Or, au commencement, parce que cela était indispensable pour la propagation du genre humain, Dieu a dispensé de l'empêchement de consanguinité au premier degré de la ligne collatérale et permis le mariage entre frère et sœur, et cette dispense a été révoquée dès que la famille humaine fut assez nombreuse pour qu'il fût pourvu autrement à la fin qui l'avait motivée. D'où nous concluons que cet empêchement est basé sur les principes secondaires de la loi naturelle, dont Dieu suspend temporairement l'application pour des raisons qu'approuve sa sagesse, comme il l'a fait par rapport à l'indissolubilité du mariage, en permettant autrefois le divorce chez les Juifs. Mais, en ces matières, Dieu se réserve exclusivement l'exercice de ce droit, et comme nulle autorité, y compris l'Église, ne pourrait aujourd'hui rétablir valablement le divorce, ainsi nulle puissance

na la faculté de permettre, même exceptionnellement, le mariage au degré dont il s'agit.

Ceci nous mène à relever un inconvénient qui peut facilement résulter de l'article du Code que nous examinons. Nous avons observé précédemment que la législation du mariage civil n'a de valeur que pour le for extérieur et juridique. Si donc la fraternité, soit légitime, soit naturelle, est légalement établie, elle constituerait un empêchement civil dirimant le mariage; mais, si elle n'est pas ainsi démontrée, rien ne saurait s'opposer à ce qu'un frère et une sœur contractent devant l'officier de l'état civil une union incestueuse. Il n'est pas impossible que tous les deux se soient engagés à leur insu dans un tel mariage, lorsque la naissance de l'un ou de l'autre est entachée d'une irrégularité ou culte. Si la consanguinité est ensuite découverte et prouvée d'une manière quelconque, mais non légale le mariage étant absolument nul devant Dieu et la conscience, l'Eglise exigera la séparation, et chacun ayant conservé en droit sa liberté, dont l'usage lui sera rendu en fait, il leur sera permis canoniquement de se marier comme il leur conviendra. Mais la loi civile les fixera juridiquement dans une union que leur conscience leur imposera le devoir rigoureux de rompre, et ils ne pourraient contracter un nouveau mariage réel et valide sans se rendre passibles de la peine des travaux forcés à temps, pour crime légal de bigamie. C'est une des nombreuses antinomies qui résultent de l'invasion illégitime commise par le pouvoir civil sur un terrain qui ne lui appartient pas.

Le Code restreint l'empêchement de consanguinité en ligne collatérale au second degré civil, premier degré canonique. L'Eglise interdit le mariage jusqu'au quatrième degré canonique, huitième civil.

Portalis essaye de justifier cette différence par des raisons qu'il a dû lui-même difficilement considérer comme sérieuses. « Tout le monde, dit-il, sait que le droit civil et le droit canonique comptent les degrés de parenté séparément. Les cousins germains sont au quatrième degré suivant le droit civil, et ne sont qu'au second, selon le droit canonique.

» Or, les lois romaines ayant défendu les mariages au quatrième degré, on fit une confusion de la façon de compter les degrés au civil et au canonique; et de là résultèrent des défenses générales de contracter mariage au quatrième degré, c'est-à-dire jusqu'aux petits-enfants des consins germains.

» Nous avons corrigé cette erreur, qui mettait des entraves trop multipliées à la liberté des mariages, et qui imposait un joug trop incommode à la société.

» Nous n'avons pas même cru que le mariage

dût être prohibé entre consins germains. Il est incontestable que les mariages entre consins germains, permis par le droit naturel, n'ont jamais été défendus par le droit divin. Les mariages entre parents étaient même ordonnés par la loi qui fut donnée aux Juifs.

» La première défense contre les mariages des consins germains est celle portée par une loi de l'empereur Théodose, vers la fin du IV^e siècle. Cette loi est perdue; mais elle est citée par Libanius, par Aurelius Victor et par les premiers Pères de l'Eglise, qui conviennent que la loi divine ne défendait pas ces mariages, et qu'ils étaient permis avant cette loi....

» Dans nos mœurs actuelles, les raisons qui ont pu faire prohiber dans d'autres temps ou dans d'autres pays les mariages entre consins germains ne subsistent plus. Nous n'avons pas besoin de favoriser, et encore moins de forcer par ces prohibitions, les alliances des diverses familles entre elles. Nous pouvons nous en rapporter à cet égard à l'influence de l'esprit de société, qui ne prévaut malheureusement que trop parmi nous sur l'esprit de famille. D'autre part, le temps n'est plus où les consins germains vivaient comme des frères.... Les motifs de pureté et de décence qui faisaient écarter l'idée du mariage de tous ceux qui vivaient sous le même toit et sous la surveillance d'un même chef, ont donc cessé, et d'autres motifs semblent nous engager au contraire à protéger l'esprit de famille contre l'esprit de société. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien est singulière cette prétendue raison de la confusion qui aurait été faite entre les deux manières de compter les degrés de consanguinité « au civil et au canonique. » Il faudrait, pour admettre cette explication, supposer chez les souverains pontifes et les évêques qui réglèrent dans les conciles ces matières importantes, une ignorance et une inexpérience contre lesquelles proteste tout l'ensemble du droit canonique, tel que nous le trouvons exposé dans le *Corpus juris*, le Ballaire et la collection des conciles. Il suffit d'énoncer cette accusation invraisemblable, pour la réfuter.

On dirait que Portalis, en affirmant que les motifs qui ont fait prohiber les mariages entre consins germains n'existent plus, a voulu prendre à partie saint Thomas. Il est à croire cependant qu'il n'est pas remonté si haut dans son étude de la législation canonique, et qu'il s'est contenté de consulter les théologiens modernes qui ont exposé la doctrine de l'Ange de l'Ecole. Les faits donnent aujourd'hui un démenti constant au juriste philosophe. En même temps que, par des calculs qui outragent la nature et bouleversent l'ordre établi par la providence divine, on s'étudie à amoindrir les familles en dimi-

nuant dans une proportion effrayante le nombre des naissances, on cherche aussi, par l'appât de la richesse et la crainte de la gêne et du travail, à concentrer les fortunes par des alliances entre proches parents. Dans beaucoup de villages il n'existe plus que quelques familles étrangères les unes aux autres, rivales entre elles et qui refusent de se fondre avec d'autres, pour demeurer plus puissantes et conserver la prépondérance que leur donne la richesse. La loi ecclésiastique a voulu prévenir cet inconvénient. « Le mariage, dit saint Thomas, a accidentellement pour fin de rapprocher les hommes et de multiplier entre eux l'amitié, puis-que le mari entretient avec les parents de son épouse les mêmes rapports qu'avec les siens propres. Les mariages entre proches parents nuiraient à cette extension de l'amitié; car ces unions ne donneraient naissance à aucune liaison nouvelle. Voilà pourquoi les lois humaines et les canons ecclésiastiques ont exclu du mariage plusieurs degrés de consanguinité (1). » Le saint docteur attribue les mêmes motifs aux lois humaines et aux canons ecclésiastiques. Dans le temps où ces réglemens furent établis par l'accord des deux puissances, on comprenait l'intérêt de la société autrement et mieux que ne l'ont fait nos modernes législateurs. La prohibition ne s'arrêtait pas aux cousins germains, comme l'affirme gratuitement Portalis; elle s'étendait aux degrés qui y sont encore compris aujourd'hui, et si l'on veut bien y réfléchir, on verra qu'il n'y a qu'à admirer la sagesse de cette loi.

Portalis a totalement négligé la raison physiologique et hygiénique que nous avons développée. Elle n'est cependant pas à dédaigner; car il importe éminemment à la prospérité d'une nation qu'elle se compose d'une population nombreuse, saine, vigoureuse de corps et douée de toutes les énergies de l'âme. Nous avons montré que les mariages entre proches parents compromettent cet intérêt supérieur. L'Eglise a donc mieux pourvu que nos novateurs au bien de la société et ceux-ci, malgré leur prétention de corriger ses erreurs ont seulement prouvé qu'ils n'avaient pas compris sa sagesse.

On voit par l'article 162 que la loi civile a restreint aussi l'empêchement d'affinité en ligne collatérale au second degré civil, premier canonique, en sorte qu'il n'existe plus légalement qu'entre les beaux-frères et belles-sœurs légitimes ou naturels. L'Eglise l'a étendu plus loin pour des motifs analogues à ceux qui ont fait porter l'empêchement de consanguinité jusqu'au quatrième degré canonique. Les mariages contractés dans ces degrés d'affinité ne sont pas sujets, il est vrai, aux mêmes inconvénients physiologiques, mais il reste une autre raison dont nous avons fait comprendre l'im-

portance. « L'affinité, dit saint Thomas, n'est point contraire au mariage qui l'a produit, mais elle l'est au mariage que l'on voudrait contracter avec une personne alliée, parce que cette union empêcherait l'extension de l'amitié et la répression de la concupiscence, deux biens que l'on cherche à procurer par le mariage (1). » Primitivement, l'empêchement d'affinité se prolongeait, comme celui de la consanguinité, jusqu'au septième degré canonique. Le quatrième concile de Latran les réduisit tous les deux au quatrième degré. Mais, comme l'affinité illégitime est moins facile à établir que celle qui résulte d'une alliance régulière, le concile de Trente modifia ainsi la loi sur ce point: « Le saint concile, déterminé par de très-graves raisons, restreint l'empêchement qui naît de l'affinité contractée par la fornication, et qui annule le mariage conclu ensuite, à ceux-là seulement qui sont unis au premier et au second degré. Il statue que cette sorte d'affinité n'annule plus le mariage contracté postérieurement aux degrés plus éloignés (2). » L'empêchement canonique va donc plus loin que l'empêchement légal, et nous avons à renouveler ici cette observation déjà faite à propos de la consanguinité, que les mariages contractés dans les degrés qui ne sont pas énoncés dans le Code, ou malgré une affinité qui ne peut être prouvée légalement, sont tenus pour valides par la loi civile et pour nuls par la loi religieuse. Sans doute, l'Eglise accorderait la dispense nécessaire pour régulariser ces unions, si elle était demandée, mais on voit que cette nécessité est créée par l'antagonisme de la loi civile.

Art. 163. — *Le mariage est encore prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu.*

Après avoir parlé de l'empêchement de consanguinité entre le frère et la sœur, Portalis ajoute: « Les mêmes raisons d'honnêteté publique nous ont déterminés à prohiber le mariage de l'oncle avec la nièce, et de la tante avec le neveu. L'oncle tient souvent la place du père, et dès lors il doit en remplir les devoirs: la tante n'est pas toujours étrangère aux soins de la maternité. Les devoirs de l'oncle et les soins de la tante ne pourraient presque jamais s'accorder avec les procédés moins sérieux qui précèdent le mariage et qui le préparent. »

Cet exposé n'a d'autre défaut que d'être incomplet. Ce qu'il dit, l'Eglise l'avait aperçu il y a longtemps; ce qu'il omet a été expliqué précédemment d'après saint Thomas. Nous n'avons donc pas à nous étendre sur ce point.

D'après un avis du Conseil d'Etat, approuvé le 7 mai 1808, le mariage est également pro-

S. Thom., q. LV, a. 6, ad 1. — 2. Sess. XXIV, *De reform. matrim.*, cap. V.

libé par l'application de cet article, entre le grand-oncle et sa petite-nièce. Le droit civil est conforme en cela au droit ecclésiastique.

En comparant l'article 163 avec les deux précédents, on voit que le mariage n'est interdit qu'entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu légitimes et consanguins, et non entre les mêmes parents naturels, ou simplement alliés. En effet, la parenté naturelle mentionnée conjointement avec la parenté légitime dans les articles 161 et 162, tandis qu'ici elle est complètement passée sous silence. Il en résulte une anomalie semblable à celles que nous avons déjà signalées. Des personnes que le droit canonique déclare incapables de s'unir par le mariage, sont habiles à le faire civilement, la loi faisant abstraction du lien de consanguinité et d'affinité naturelle dans les cas et aux degrés qu'elle n'a pas mentionnés, et que le droit ecclésiastique range parmi les empêchements dirimants.

(A suivre.)

P. F. ÉCAILLE,
professeur de théologie.

Patrologie
--

HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE SACRÉE

IX. — RHÉTORIQUE DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND.

En composant ses livres de la Règle pastorale, saint Grégoire avait certainement sous les yeux les deux épîtres de saint Paul à Timothée, et celle du même apôtre à Tite. On le voit par les nombreuses citations qu'il fait de ces trois ouvrages, surtout dans les chapitres où il traite de la prédication. Mais nous ne voyons pas qu'il ait consulté et mis à profit les rhétoriques de saint Jean Chrysostome et de saint Augustin.

Et pourtant saint Grégoire, par là même qu'il se base sur la doctrine de saint Paul, ne laisse pas d'avoir beaucoup de ressemblance avec les rhéteurs d'Hippone et de Constantinople. A l'exemple de l'un, il revêt ses préceptes didactiques de modèles oratoires; et comme l'autre, il organise les conseils de l'apôtre en véritable science. Un seul point distingue le pape des deux autres docteurs: c'est qu'il examine exclusivement le côté pratique ou moral de l'éloquence sacrée. Il complète ainsi, et d'une manière très-heureuse, les développements oratoires et les conceptions philosophiques de ses devanciers.

I. Voici le titre qu'il donne au livre de sa Règle pastorale: Comment le pasteur, en menant une bonne vie, doit instruire et avertir ses inférieurs. Puis il commence en ces termes:

Après avoir montré quel doit être le pas-

teur, nous allons faire voir comment il enseignera. Grégoire de Nazianze, de sainte mémoire le disait bien longtemps avant nous: La même exhortation ne convient pas à tout le monde parce que les mœurs diffèrent dans chacun. Souvent la même chose est utile aux uns, tandis qu'elle nuit aux autres. Ces herbes nourrissent des animaux, ou les tuent. Un léger sifflement apaise les chevaux et irrite les chiens. Tel médicament épuise celui-ci et fortifie celui-là. Le pain, qui entretient la vie de l'homme fait, donnerait la mort aux enfants. Le sermon du prédicateur se conformera donc au besoin de l'auditoire, de façon qu'il instruisse chacun, sans jamais oublier l'édification commune. A quoi ressemblent les âmes attentives d'une réunion? Ce sont, pour ainsi dire, des cordes tendues sur une harpe. L'artiste, sans vouloir produire des sons discordants, les frappe toutefois d'une manière différente. Et les cordes résonnent harmonieusement, parce que la même main les touche, avec une force inégale. Ainsi le docteur, lors même qu'il veut faire naître une charité semblable dans les esprits, devra exposer une seule doctrine, et cependant diversifier la forme de ses exhortations au peuple.

II. Saint Grégoire montre ensuite, en détail, comment il faut varier ses prédications; et c'est la partie principale de son œuvre. Il dit qu'il faut avertir autrement les hommes et les femmes; les jeunes gens et les vieillards; les pauvres et les riches; les caractères joyeux et les hommes brutes; les inférieurs et les supérieurs; les serviteurs et les maîtres; les sages de ce monde et les ignorants; les gens sans honte et les âmes timides; les téméraires et les pusillanimes; les colères et les patients; ceux qui ont de la bienveillance et les envieux; les simples et les impurs; les personnes valides et les malades; ceux qui, par crainte du châtiement, vivent au sein de l'innocence, et ceux qui s'endurcissent dans le mal, de manière à ne plus profiter des béaux; les taciturnes et les bavards; les paresseux et les pressés; les doux et les irritables; les humbles et les orgueilleux; les sopiteux et les inconstants; les ivrognes et les cobres; ceux qui distribuent leurs biens par charité et ceux qui s'efforcent de piller les richesses d'autrui; ceux qui, sans ravir la fortune des autres, ne dotent rien de la leur; et ceux qui, tout en faisant l'aumône de leur propre, ne laissent pas de voler leur prochain; les fauteurs de discorde et les partisans de la paix; celui qui ne comprend pas bien les paroles de la loi sainte et celui qui, en les saisissant bien, ne les transmet pas avec humilité; ceux qui doués du talent de l'éloquence, n'osent se charger du ministère de la prédication, et ceux qui ambitionnent cet honneur malgré l'expé-

rience de l'âge et l'imperfection de leur vie ; ceux qui convoitent les biens du monde et arrivent à la prospérité, et ceux qui, remplis de l'esprit d'avarice, se voient abandonnés de la fortune ; les personnes engagées dans le mariage et les célibataires ; les fideles exempts des souillures de la chair et ceux qui sont victimes de l'impureté ; ceux qui pleurent leurs péchés de pensée et ceux qui regrettent leurs péchés d'action ; ceux qui déplorent leurs fautes, sans les quitter, et ceux qui les quittent sans les déplorer ; ceux qui se louent d'opérer des œuvres mauvaises et ceux qui avouent leur tort, sans les réparer ; ceux qui tombent soudainement dans une tentation violente et ceux qui s'arrêtent de plein gré dans leurs mauvaises habitudes ; ceux qui n'ont pas de scrupule à commettre souvent de légères infidélités et ceux qui se préservent des petites fautes pour tomber quelquefois dans les grandes ; ceux qui ne commencent pas même le bien, et ceux qui, après l'avoir ébauché, ne l'achèvent jamais ; ceux qui font le mal en secret, et le bien en public, et ceux qui cachent leurs bonnes œuvres pour laisser paraître des défauts, que le monde critique. »

III. « Mais, ajoute saint Grégoire, il y aurait peu d'utilité à parcourir cette longue énumération, si nous n'expliquions ces divers titres, en donnant sur chaque sujet un modèle d'instruction, avec autant de brièveté que possible. » Et, de ce pas, il divise son thème en trente-six admonitions, qui forment autant de chapitres.

IV. Nous donnerons la vingt-sixième de ces admonitions ; elle roule précisément sur le devoir, pour l'orateur évangélique, ou de se taire ou de parler.

« Il faut un conseil au prêtre qui est capable d'annoncer dignement la parole et s'y refuse néanmoins par suite d'une humilité excessive ; et un autre à celui qui, malgré les obstacles de ses imperfections et de son âge, se laisse conduire dans la chaire par la présomption. Ceux dont l'éloquence porterait des fruits, s'ils n'étaient retenus par la défiance d'eux-mêmes, défiance vraiment exagérée, il faut leur dire qu'ils font des pertes immenses pour un mince profit. S'ils venaient à cacher le trésor qui est entre leurs mains et doit être distribué aux pauvres, ils se rendraient certainement responsables de la misère du prochain. Eh bien, qu'ils songent à la gravité de leur faute, ces prêtres qui privent de la lumière des frères égarés, et laissent mourir les âmes, en ne leur fournissant plus les moyens d'existence ! Aussi l'un des sages disait avec justesse : Une science cachée et un trésor invisible ; quelle est l'utilité de ces deux choses (Eccli., xx, 32) ? Au milieu d'une famine, qui décimerait les populations, tenir le

blé dans son grenier, ce serait un vrai péché d'homicide. Quelle punition ne sera donc pas réservée à l'orateur, qui, voyant périr les âmes de disette, ne partagerait point avec elles le pain de la grâce qu'il a reçu ? De là ce passage écrit dans Salomon : Celui qui cache le blé, s'attirera les malédictions du peuple (Prov., xi, 26). N'est-ce pas cacher le froment que de garder pour soi les paroles de la prédication sainte ? Ce prêtre encourra les malédictions du peuple, parce que la faute de son silence lui fera porter la peine de tout le mal qu'il aurait pu corriger. Quand un homme habile dans l'art de la chirurgie ne veut point ouvrir un abcès qui demande le scalpel, son refus, occasionné par la négligence, le fera sans doute accuser de la mort de son frère. Quel ne sera point le malheur de celui qui, après avoir vu les plaies des esprits, ne cherche point à les guérir avec le fer de la parole ? C'est pour cela que le prophète disait : Maudit celui qui éloigne son glaive du sang (Jér., XLVIII, 10) ! Voilà ce qui arrive pour le prêtre dont la prédication néglige point l'homme-animal. Il est encore dit, à propos de ce tranchant : Mon glaive dévorera les chairs (Heut., xxii, 42).

« En est-il qui gardent chez eux le trésor de la parole ? Qu'ils prêtent l'oreille aux terribles menaces du Seigneur, et que la crainte dissipe leurs scrupules. Ecoutez : le serviteur qui laissa enfouir son talent, mérita de le perdre et fut condamné (Matt., xxv, 24). Ecoutez : Paul se croyait innocent de la perte de ses frères, parce qu'il n'avait jamais cessé d'attaquer leurs défauts. Il dit, en effet : Je vous prends aujourd'hui à témoin que je ne porte sur moi le sang d'aucun homme ; car je n'ai jamais hésité à vous faire connaître toutes les vues de Dieu (Act., xx, 26, 27). Ecoutez : c'est la voix de l'ange qui dit à Jean : Celui qui entend, qu'il dise : Venez (Apoc., xxii, 17). Lorsqu'une voix se manifeste à l'intérieur, elle doit appeler les autres au lieu où elle est elle-même invitée, dans la crainte que l'orateur ne trouve la porte fermée pour lui-même, si toutefois il se présente seul. Ecoutez : le prophète Isaïe avait fui le ministère de la parole. Mais, éclairé par une illumination surnaturelle, il fait entendre les cris du plus vif repentir : Malheur à moi, dit-il, parce que j'ai gardé le silence (Isai., vi, 5). Ecoutez : Salomon nous énumère les fruits qu'une éloquence habile produit sur les lèvres du prêtre zélé dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées : L'âme qui parle bien s'engraissera ; et celui qui envire les autres sera lui-même rempli d'ivresse (Prov., xi, 25). En effet, c'est en prêchant l'Évangile au-dehors que l'on se rassasie au dedans ; et, à force d'offrir à ses auditeurs la coupe enivrante de la parole divine, l'on finit par trouver

la joie qui naît de sa distribution. Ecoutez : David offrait à Dieu, comme une bonne œuvre, la communication qu'il avait faite de ses grâces de lumière : Seigneur, dit-il, vous le savez, je n'ai pas mis un sceau à mes lèvres; je n'ai point refoulé votre justice au fond de mon cœur, mais j'ai publié votre vérité et votre salut (Ps., xxviii, 10 et 11). Ecoutez : Voici l'entretien de l'époux à son épouse : Vous qui demeurez dans les jardins, vos amis vous prêtent l'oreille; faites moi entendre votre voix (Cant., viii, 13). L'Eglise habite au milieu des jardins; car elle entretient la fraîcheur des plantes de la vertu. Ses amis lui prêtent l'oreille, c'est-à-dire que les élus désirent entendre de sa bouche les paroles de la prédication; et l'époux lui-même est heureux de la manifestation de ce désir, parce qu'il brûle de gagner les âmes par le fillet de la parole. Ecoutez : Moïse, voyant Dieu s'irriter contre le peuple, et donner l'ordre de tirer le glaive pour sa vengeance, proclama du parti de Dieu ceux qui frapperaient sans pitié les criminels : Si l'on appartient au Seigneur, dit il, que l'on me suive. Que l'homme mette l'épée sur sa cuisse. Allez à travers le camp, et revenez d'une porte à l'autre; que chacun tue son frère, son ami et son proche (Exod. xxxii, 27). Mettre l'épée au côté, c'est préférer le devoir de la prédication aux jouissances de la chair. Quand l'on veut se livrer à l'étude des choses saintes, il faut tâcher d'amortir en soi les convoitises. L'on va d'une porte à l'autre, quand l'on réprimande successivement tous les vices, qui nous mènent à la mort. C'est traverser le camp que de vivre, au sein de l'Eglise, avec une indépendance assez complète pour adresser des reproches à tous, sans acception de personne. Voilà pourquoi Moïse disait : Que l'homme tue son frère, son ami et son proche. On agit de la sorte quand, se trouvant en face de scandales, l'on élève le glaive de la parole sur ceux mêmes qui nous sont unis par les liens du sang. Puisque l'on est à Dieu, si l'on poise, dans le divin amour, le zèle qui pousse à frapper les vices; évidemment l'on ne saurait plus lui appartenir du jour où l'on cesse de faire la guerre au péché, selon la mesure de ses forces. »

« Maintenant voici le conseil que l'on donnera aux prêtres qui, malgré les défauts de leur vie et l'inexpérience de l'âge, se poussent témérairement aux fonctions de la parole : car, en se chargeant trop vite de ce ministère, ils se ferment pour l'avenir la route du progrès; en courbant le dos sous une charge, qui n'est pas de saison, ils risquent de perdre ce qu'ils auraient pu faire en son temps; en montrant leur science au hasard, ils s'exposent justement à paraître pleins d'ignorance. Il faut leur dire d'examiner les petits des oiseaux. Est-ce que

ceux-ci tentent de prendre leur essor avant le complément de leurs ailes? Mais au lieu de s'élever dans les airs ils tombera ent dans les abîmes. Il faut leur dire de jeter les yeux sur un nouvel édifice. Si vous lui imposez une lourde toiture, avant qu'il ne soit bien affermi, vous préparez, non pas une maison, mais des ruines. Il faut leur dire de considérer ces enfants qui naissent avant le terme : l'a mère, en les produisant au jour, peuple moins la tombe que les tombeaux. C'est pour ce motif que la vérité elle-même dont la tout-ou-saïnce lui permettait d'affermir sur le champ les hommes qu'elle désireait, préféra néanmoins, pour l'exemple des orateurs téméraires, dire à ses apôtres, qu'il avait déjà formés aux règles de la prédication : Pour vous, demeurez dans la ville, jusqu'au jour où vous serez revêtus de la force d'en-Haut (Luc., xxiv, 49). Nous sommes assis nous-mêmes dans la ville, lorsque nous nous renfermons dans les limites de notre conscience, et fuyons tout commerce avec le dehors; afin qu'étant tout à fait enrichis de la grâce divine, nous sortions, pour ainsi dire, de nous-mêmes, avec l'intention d'instruire le prochain. C'est pour cela qu'un sage nous dit : Jeune homme, ouvre à peine la bouche dans ta propre cause; et si tu es interrogé pour la deuxième fois, que ta réponse commence (*Eccli.*, xxxii, 19). Aussi notre divin Rédempteur, qui a fait le ciel et instruit les anges par le spectacle éternel de sa puissance, ne voulut point, sur la terre, se constituer le maître des hommes, sinon à la trentième année de sa vie. Il se proposait, avec cet exemple, de modérer l'impatience de certains orateurs et de leur inspirer une crainte salutaire : car bien qu'il ne pût se tromper dans son enseignement, puisqu'il était enrichi d'une grâce infinie, il attendit pourtant la perfection de l'âge, pour annoncer l'Evangile. Il est écrit, en effet : Etant arrivé à l'âge de douze ans, l'enfant Jésus demeura à Jérusalem (Luc., ii, 42). Ses parents le cherchent, et l'Evangile ajoute : Ils le trouvèrent dans le temple assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant (*Ibid.*, 46). Nous devons observer soigneusement que Jésus, arrivé à sa douzième année, et assis au milieu des docteurs, n'enseignait pas encore : il se bornait à interroger. Une pareille conduite nous fait voir que le prédicateur ne doit enseigner que dans un âge mûr; et, de fait, l'enfant Jésus semblait vouloir s'instruire, en faisant des questions, lui dont la science devait un jour éclairer les messagers de sa doctrine. Si l'Apôtre dit à son disciple : Recommande ces choses et enseigne : que personne ne méprise ton adolescence (*1 Tim.*, iv, 12); rappelons-nous que, dans le langage de nos Ecritures, adolescence est quelquefois

synonyme de jeunesse. Nous en serons persuadés de suite, en lisant ce texte de Salomon : Amuse-toi, jeune homme, dans ton adolescence (*Eccle.*, xi, 9). Si les deux termes n'étaient pas équivalents, on ne les adresserait pas ici à la même personne (*Reg.*, part. III, 26).

IV. — Après avoir ainsi donné le modèle des admonitions que l'orateur chrétien devra faire aux différentes classes de personnes, eu égard à leur sexe, leur âge et leur condition, saint Grégoire le Grand termine sa rhétorique sacrée par des considérations plus générales. Il faut bien se garder, nous dit-il, d'encourager tel vice, en exagérant les mérites de la vertu contraire. C'est ainsi qu'en prêchant l'aumône, il ne conviendrait pas de faire naître la prodigalité. Pour le même motif, on évitera de favoriser une passion, tout en voulant presser outre mesure une passion opposée. A trop insister sur les périls et la folie du respect humain, l'on jetterait quelquefois une âme dans l'excès de l'impudence. Peut-être même sera-t-il à propos, dans une circonstance donnée, de tolérer un petit mal afin de préserver d'un autre plus grand. Telle personne, je le suppose, conçoit un peu de vanité intérieure, au sujet de ses jeûnes et de ses mortifications. Itez-vous, sans prétexte de la corriger de ce même défaut, lui ouvrir les portes de la sensualité, qui est mère de la luxure? Enfin saint Grégoire nous défend d'exposer à des yeux trop faibles des vérités d'un éclat éblouissant. Le dispensateur fidèle et prudent, que le Seigneur met à la tête de sa famille, donne à chacun, dans son temps, et avec mesure, le froment qui lui est confié (*Matth.*, xxiv, 45.)

Mais, dit ce grand pape, le zèle de la charité nous force à revenir sur nos pas. Tout prédicateur doit avoir l'éloquence des œuvres encore plutôt que celle de la parole. Que ses traces d'abord, et ensuite ses discours montrent au peuple le chemin à suivre. Cet oiseau que le Seigneur nous donne lui-même comme une figure de l'orateur (*Job.*, xxxviii, 36), le coq, dont la voix redouble de force au milieu des ténèbres, pour s'adonner à l'aube du jour, se frappe de ses ailes, comme pour exciter sa vigilance, et fait entendre alors son cri. De même les hommes chargés du ministère de la parole, ont besoin de s'éveiller pour la pratique des vertus, de manière à ne point rester tièdes pendant qu'ils provoquent le zèle des autres. Il faut, avant de conseiller aux fidèles une bonne conduite, s'exercer soi-même à la culture des vertus héroïques. Il faut que le bon prédicateur se frappe les flancs avec les ailes de la méditation, tasse un examen sévère de ses faiblesses et répare généreusement ses torts. Après quoi il lui sera facile de régler, dans ses dis-

cours, la vie de chacun des membres de son auditoire. Il est aisé de signaler aux autres les fautes à punir, quand l'on a effacé ses propres fautes dans les pleurs; et l'on est obéi d'avance quand on a prêté d'exemple, avant de prêcher en parole (*Reg.*, part., III, 40).

L'analyse et les extraits que nous venons de faire de la règle pastorale, en ce qui regarde le prédicateur, suffiront du moins comme il nous semble, à justifier l'admiration que Bossuet témoignait à la vue de ce monument glorieux d'un siècle barbare. L'évêque de Meaux, dans son panégyrique de saint François de Sales, dit, en effet, que le pastoral de saint Grégoire est un chef-d'œuvre de prudence et le plus accompli de ses ouvrages.

L'ÉVÊQUE,
curé-doyen de Juzennecourt.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Audience du Saint-Père aux pèlerins de Toulouse. — Discours qu'il leur adresse : comparaison des temps de saint Dominique avec les nôtres ; que la prière et les bonnes œuvres nous donneront aussi la victoire ; qu'il faut y ajouter l'accord. — Assemblée générale annuelle des confédérés catholiques de France, suite du compte rendu : œuvre de l'Adoration nocturne ; — Association de prêtres pour le retour de l'Église grecque à l'unité catholique ; — Nécessité pour les laïques d'étudier sérieusement la religion ; — La question des bourses ; — La propagande impie ; — Les Moronites ; — L'art chrétien ; — Les œuvres de Mgr Lavigerie ; — Le contentieux pour les intérêts religieux ; — Œuvre des pèlerinages ; — Protestation contre le projet de mutiler la loi sur l'enseignement supérieur ; — Devoirs des catholiques au sujet de cette loi ; — Organisation de la corporation ouvrière chrétienne ; — Questions d'enseignement ; — Les invalides de la guerre ; — Les œuvres du comité de Marseille ; — La commission dite de Terre-Sainte ; — Pourquoi les catholiques n'ont pas peur ; — Adresse au Saint-Père ; — Exhortation à la persévérance ; — La presse libérale et radicale et le congrès.

Paris, 5 mai, 1876.

ROME. — C'est aujourd'hui même, fête de saint Pie V, patron du Saint-Père, que le grand pèlerinage français doit être reçu par le Pape. Mais tous les pèlerins de France ne s'étaient pas joints à la principale caravane. Ceux du diocèse de Toulouse se sont trouvés assez nombreux pour organiser à eux seuls un pèlerinage particulier. Ils étaient environ trois cents, parmi lesquels soixante-dix à quatre-vingts ecclésiastiques, ayant à leur tête leur vénérable archevêque. Le Pape les a reçus le 30 avril. Mgr Desprez a donné lecture d'une très-belle adresse, dans laquelle il affirmait énergiquement l'attachement inviolable des catholiques de tout son diocèse au Saint-Siège et aux vérités proclamées par le Pontife de l'Immaculée-Conception, le

Pape infailible. Pie IX a répondu par le discours suivant :

« Votre présence, très-chers fils, en même temps qu'elle vient me consoler en formant autour de moi une si belle et si agréable couronne, — dont la principale fleur est votre vénérable premier pasteur, — me rappelle votre ville et les reliques que l'on y vénère et qui sont votre protection et votre confort. Parmi ces reliques, je cite surtout le corps de l'angélique docteur saint Thomas, honneur de l'Italie, ornement de son ordre et véritable élu de Dieu.

» La mémoire du saint docteur me fait penser à son époque et aux tristes événements qui affligèrent Toulouse et d'autres parties de la France. Et qui ignore combien le saint docteur s'employa et par la parole dans ses discours, et par la plume dans ses œuvres, pour détruire la monstrueuse hérésie qui désolait une portion si considérable et si choisie de l'Eglise catholique?

» Les albigeois et les adeptes d'Albérie de Prague et de Guillaume de Saint-Amour (qui n'avait de saint que le nom) formèrent ensemble une honteuse alliance, constituant le plus étrange mélange d'erreurs et de blasphèmes; protégés malheureusement par certains gouvernants, tels qu'un Raymond, comte de Toulouse, et autres, ils cherchèrent à infester et à corrompre les peuples.

» Tout d'abord, ils trouvèrent l'opposition du patriarche saint Dominique, inspirant à l'Italie, à la France et au monde catholique la précieuse prière du saint Rosaire, résumé de tous les mystères de notre très-sainte religion; ensuite l'obstacle de la céleste doctrine de saint Thomas d'Aquin. L'un et l'autre repoussèrent les assauts des incrédules, les erreurs des nouveaux hérétiques et sans s'arrêter à la protection qui leur était accordée par certains potentats, ils parvinrent, avec l'aide de Dieu, à obtenir la victoire désirée.

» Alors aussi les nouveaux hérétiques assuraient ce qu'affirme aujourd'hui une autre secte méprisable : savoir que l'Eglise catholique avait cessé d'exister. Les hérétiques du treizième siècle, prétendaient que cette cessation était survenue précisément avec l'avènement du pape saint Sylvestre au trône pontifical. Toutefois, les hérétiques actuels sont un peu plus indulgents : il semble qu'ils accordent une plus longue vie à l'Eglise catholique. Avec tous les hérétiques actuels d'Europe sont d'accord les vieux catholiques de l'Allemagne, qui disent que l'Eglise n'est plus telle qu'autrefois, qu'elle est déchuë, qu'elle est obscurcie, qu'elle n'est plus pure; et il paraît qu'ils s'arrogent le droit de la purifier. Il ne manque pas de comtes de Toulouse, qui protègent aujourd'hui encore les nouveaux hérétiques, comme il ne manque

pas d'hommes puissants qui persécutent furieusement la religion catholique.

» Au reste, je ne parlerai point de cette fourmilière d'hérétiques qui s'est spécialement précipitée sur cette pauvre Italie, où elle trace son chemin par des paroles trompeuses et par la corruption séduisante en tentant de soulever ce beau pays. Non, je ne parlerai point de cette misérable association d'erreurs et d'errants, car, dans leur discorde et dans leurs intentions criminelles, ils se détruisent mutuellement.

» Mais si saint Dominique par la prière, et saint Thomas par ses écrits et ses sermons ont combattu et vaincu les ennemis de Dieu, et purifié l'Eglise de tant de corruption et de tant de souillures, aujourd'hui encore nous pouvons espérer que les mêmes moyens obtiendront les mêmes victoires, et nous verrons bientôt la sainte Eglise guérie des blessures dont elle vient d'être atteinte dans différents pays de l'Europe et du monde.

» Il est certain qu'aujourd'hui, pour vaincre les assauts des émissaires de Satan, les bons catholiques emploient les armes de la prière et de la parole. Les pèlerinages sont accomplis par des chrétiens dévots, non munis du fer et de l'épée, mais le flanc ceint du saint Rosaire, tandis que les prédicateurs de l'Evangile enseignent, encouragent et appellent à la pénitence. Maintenant tous les bons catholiques se présentent autour de cette chaire de vérité, et vous-mêmes vous en donnez un splendide exemple, vous qui, partant de vos pays, vous êtes rendus, non sans peine, ici à Rome, pour me visiter et m'entourer comme d'une noble couronne, jusque dans ce coin de l'univers catholique, comté tenu de Dieu, où la prudence et la nécessité m'obligent de vivre et de résider.

» C'est ici que je vous reçois, ici que je vous bénis, ici que je prie avec vous et pour vous, et qu'avec vous je déplore la triste situation qui a été faite à l'Eglise de Jésus Christ par ses ennemis. C'est ici que je prie avec vous dans la formule que le patriarche saint Dominique nous a laissée. Que si présentement nous pleurons avec les filles de Jérusalem en considérant l'Eglise couverte de blessures et devenue l'objet de la colère des sectes, nous devons avoir la confiance qu'aux larmes de douleur succéderont un jour les cris de joie, et que ceux-ci précéderont les cris de gloire qui retentissent en leur temps dans les tabernacles éternels.

» Mais cette grâce et ces triomphes, nous ne pouvons les obtenir si nous ne nous jetons avec un entier abandon dans les bras de Dieu, de ce Père qui est aux cieux, auquel nous devons nous recommander nous-mêmes, sans oublier la conversion de nos ennemis. Cette prière, si elle obtient ce que nous demandons, sera une

consolation pour nous qui prions, et si elle n'obtient rien à cause de la dureté des cœurs même de nos ennemis, elle multipliera les charbons ardents sur la tête de ces malheureux.

» En attendant, je vous bénis, ô très-chers fils, et avec vous je bénis la France; je bénis ses familles, ses cités, ses provinces, le royaume, afin que dans l'union, dans la concorde et dans l'abnégation de certaines opinions particulières, ennemies du commun triomphe, tous les peuples de ce noble pays se pressent en une belle harmonie pour soutenir les intérêts de l'Eglise et de la patrie. Il n'est point vrai que la diversité des caractères et des tempéraments puisse être un obstacle à l'union.

» Vous vous souvenez du char mystérieux vu par Ezéchiel, traîné par quatre animaux différents : la féroce du lion marchait en accord avec la raison de l'homme, l'agilité de l'aigle avec la lenteur du bœuf. De telles différences de nature n'étaient point un obstacle à l'unité, à l'accord des pas que tous formaient ensemble.

» Malheur si quelqu'un de ces animaux eût voulu tirer le char conformément à sa propre humeur ! Mais le char marchait régulièrement parce qu'il était guidé et dirigé par Dieu. Que tous donc, humiliés aux pieds du Seigneur, sacrifient devant lui leurs propres opinions. Alors il inspirera leurs conseils et les guidera à une bonne fin.

» Je lève enfin ma faible main, et je vous bénis au nom de Dieu père tout-puissant, pour qu'il vous accorde la victoire sur vos passions et vous rende toujours maîtres de votre âme ; au nom du Fils, sagesse éternelle, pour qu'il éclaire vos intelligences, de façon que vous puissiez marcher toujours dans la voie de la vérité et de la justice ; au nom du Saint-Esprit, pour qu'il vous donne l'esprit de charité et d'amour ; amour, charité qui vous accompagne dans la vie et dans la mort, et qui vous servent de thème éternel pour chanter dans le ciel après que vous aurez remis vos âmes dans les mains de Dieu. » *Benedictio Dei*, etc.

FRANCE. — Voici le compte rendu abrégé des trois dernières séances de l'Assemblée générale annuelle des comités catholiques de France.

Séance du jeudi 20 avril. — Comme la précédente, cette séance est présidée par Mgr Ravinet, ancien évêque de Troyes, en remplacement de Mgr l'évêque d'Olinda, qui s'excuse par lettre de ne pouvoir, à cause de sa santé, se rendre à l'invitation qui lui avait été adressée.

La parole est d'abord donnée à *M. de Bentque*, pour la lecture d'un rapport sur l'Œuvre de l'Adoration nocturne. Cette œuvre est plus répandue et plus aimée en France que nulle part ailleurs; cependant il reste vingt-cinq diocèses où elle n'est pas encore établie. Les ouvriers, a dit

M. de Bentque, y prennent partout une large part. Cette remarque a grandement édifié l'Assemblée, c'est le Nord qui, dans cette œuvre comme dans tant d'autres, marche au premier rang et mérite d'être cité en exemple. *M. de Bentque* a énuméré, en terminant, les œuvres qui se rattachent à la dévotion eucharistique.

Le R. P. Tondini, bar abate, entretient ensuite l'Assemblée de l'Association de prières à Marie-Immaculée, pour le retour de l'Eglise gréco-russe à l'unité catholique. Ce retour n'ayant pu s'opérer par les moyens humains, il reste la prière. Des messes sont déjà fondées en Italie, dans ce but, et l'on se propose d'en fonder une mensuelle à Paray-le-Monial. L'Association est approuvée du Pape.

Mgr Isoard, auditeur de Rote, parle ensuite de la nécessité, pour les laïques, d'étudier sérieusement et solidement la religion, et indique les moyens pratiques à employer. Ces moyens sont principalement la création de conférences pour les hommes.

M. Champoux dit ensuite que la commission chargée d'examiner s'il y avait lieu de reprendre devant les chambres, la question des bourses, s'est prononcée pour la négative, vu la composition actuelle des chambres. Mais si l'on ne peut rien pré-entement sur ce terrain, il faut travailler sur un autre. Pratiquement, il y a deux choses à faire. La première, c'est d'éclairer l'opinion publique par les journaux et les livres, et de faire ressortir l'iniquité de la situation faite aux catholiques. La seconde, c'est de s'adresser aux conseils départementaux, dont un bon nombre sont conservateurs, afin d'en obtenir qu'ils attribuent la bourse directement au père de famille, en lui laissant le choix de l'institution où il desire placer son enfant.

M. de Beaucourt dénonce, dans un rapport solide et substantiel, le mal profond cause dans toute la France, par la Bibliothèque démocratique et par la Société d'instruction républicaine, dont les productions s'attaquent à tout ce que doit respecter une société digne de ce nom. Pour combattre cette horrible propagande, il faut, d'un côté, la signaler sans relâche à qui de droit, et de l'autre, la réfuter par des brochures et des livres semblables. C'est dans cette vue que se sont fondés les Tracts et la Bibliothèque à 25 centimes; mais il faut étendre davantage cette propagande du bien si l'on veut qu'elle neutralise mieux la propagande du mal.

Mgr Ravinet clôt la séance comme la veille, par la bénédiction et la prière, après avoir prononcé quelques paroles en l'honneur de Mgr l'évêque d'Olinda, dont il a proposé la fermeté en exemple à tous les catholiques.

Séance du vendredi 21 avril. — Présidence de Mgr Besson, évêque de Nîmes.

Mgr Zourraïn, qui prend le premier la parole, entretient l'assemblée des Maronites du Liban, dont il exalte le grand amour pour la France. Cet amour date du xne siècle. Aussi appelle-t-on le Liban, en Orient, la petite France. Les Maronites sont excellents catholiques : sur trois cent mille qu'ils sont, il n'y en a pas dix qui ne fassent pas leurs pâques avec une grande dévotion. Mais il y a, à côté d'eux, des protestants et des Druses, qu'il faut convertir en leur envoyant de bons missionnaires. Mgr Zourraïn a la plus vive foi dans cette conversion, que divers indices lui font espérer comme prochaine.

M. le baron d'Avril donne ensuite lecture de trois vœux exprimés par la commission de l'art chrétien. Le premier regarde l'enseignement de l'histoire générale des beaux-arts, de l'esthétique et de l'archéologie dans les séminaires et les universités catholiques. Le second a rapport à la fondation d'institutions catholiques pour l'apprentissage et l'enseignement professionnel des beaux-arts à tous les degrés. Le troisième concerne l'amélioration de l'imagerie populaire.

Un P. Missionnaire d'Alger lit ensuite un rapport sur les œuvres de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger. Il rappelle qu'il y a huit ans, le Sahara et le Soudan étaient entièrement aux infidèles, qu'il n'y avait pas un prêtre catholique, pas une œuvre catholique. A l'heure qu'il est, on y compte deux cents ouvriers apostoliques, tant prêtres que religieuses et vingt-neuf établissements d'éducation chrétienne. Des enfants arrachés au fléau de la famine, et qu'il a ensuite mariés, Mgr Lavigerie a pu fonder deux villages entièrement chrétiens, qu'il a dotés d'un hôpital. Un certain nombre de ces enfants, qui n'ont pas voulu se marier, ont demandé à devenir des frères et des sœurs des missions d'Afrique. Enfin, soixante-douze d'entre eux sont en France, où ils font leurs études pour devenir prêtres. En dehors de cette œuvre multiple, Mgr Lavigerie a fondé, au cœur même du pays infidèle, dans la Cabylie, au Sahara et en Tunisie, dix stations, ayant chacune trois missionnaires. Enfin, sur le tombeau de saint Louis, à Carthage, une chapelle va s'élever, avec deux établissements d'orphelins.

M. Paul Besson présente ensuite, au nom de la commission du contentieux, un rapport où sont examinées les conditions de la lutte que, vraisemblablement, nous aurons bientôt à soutenir contre les envahissements de l'impunité. Cette lutte, il ne faut ni en avoir peur, ni la dédaigner, ni s'y soustraire. M. Besson propose

de fonder, dans chaque chef-lieu judiciaire, un comité du contentieux, composé de juriconsultes pouvant signer des consultations, et qui prendraient la charge d'engager et de suivre les procédures dont les intérêts religieux démontreraient la nécessité. L'assemblée applaudit à ce vœu.

Elle entend ensuite le rapport sur les pèlerinages, présenté par M. le vicomte de Damas, qui rappelle ces paroles de Pie IX, écrivant au comité des pèlerinages : « Quelques uns disent à quoi bon? Qu'avons-nous obtenu? Erreur, vous obtiendrez bientôt. La France surtout les pèlerinages, qu'elle continue; courage et patience; la France ne peut périr, elle est indispensable à l'Eglise. » S'armant de ses paroles décisives, M. le vicomte de Damas recommande plus instamment que jamais la pratique des pèlerinages.

M. le colonel Caron donne ensuite lecture du vœu suivant, proposé par la commission de l'enseignement : « Considérant qu'on ne saurait porter atteinte à la loi du 13 juillet 1875 sans porter atteinte aux graves intérêts matériels et moraux engagés sur la foi de ses promesses, le congrès émet le vœu qu'on maintienne intacte la loi du 13 juillet 1875.

C'est Mgr Besson qui fait le commentaire de ce vœu. Il faut, dit-il, défendre cette loi avec toute l'énergie possible; l'intérêt de la vérité, la justice l'honneur, tout nous en fait un devoir. Si cependant on nous la retire, eh bien, nous devons accepter la situation qui nous sera faite, en tirer le meilleur parti possible, et continuer à lutter pour l'améliorer.

Séance du samedi 22 avril. — Présidence de Mgr Richard, archevêque de Larisse in partibus, coadjuteur de Paris.

M. Harmel fils a le premier la parole, pour la lecture d'un rapport sur l'organisation de la corporation ouvrière chrétienne, dont il donne la définition et expose le but, en indiquant les moyens de la réaliser.

M. le vicomte de Chauvins, secrétaire de la commission d'enseignement, propose, au nom de cette commission, de protester contre le projet de loi qui exclut NN. SS. les évêques du sein du conseil supérieur de l'instruction publique; de former une commission qui s'occuperait spécialement des intérêts des campagnes; de favoriser la création d'écoles de filles. Ces vœux sont adoptés à l'unanimité. Lecture est ensuite donnée d'une étude de M. le comte de Riancourt sur la question des secours et pensions aux invalides de la guerre.

Puis M. Patot, au nom du comité catholique de Marseille, parle des œuvres auxquelles se consacre ce comité, et qui répondent à tous les besoins de l'âme et du corps.

M. de Belcastel présente ensuite un rapport au nom de la commission dite de Terre-Sainte. Il énonce les œuvres dont cette commission nouvelle aura à s'occuper, et parle, en particulier, du pèlerinage en Terre-Sainte, qu'il met en regard du pèlerinage à Rome, établissant entre les deux un éloquent parallèle.

Le *R. P. Dulong de Rosnay* parle ensuite de la tempête déchaînée contre les catholiques, et met dans un grand relief les trois causes pour lesquelles nous n'avons pas peur, et qui sont : le ridicule dans lequel les ennemis de l'Église se sont toujours jetés chez nous ; la durée de la lutte ; enfin, la communauté étrange que l'on a toujours observée, et aujourd'hui plus que jamais, entre le sort de notre pays et le sort de l'Église. Ce discours enlève l'assemblée.

M. de Belcastel a de nouveau la parole pour la lecture d'une adresse au Saint-Père, dans laquelle le congrès lui renouvelle l'assurance de sa complète soumission et de son absolu dévouement, et lui demande de nouvelles bénédictions.

Enfin *Mgr Richard* exhorte brièvement l'assemblée à persévérer dans les sentiments qui ont été exprimés, et à mettre toute sa confiance en Dieu, dont l'heure ne manquera pas de venir.

La presse libérale et radicale s'est beaucoup occupée de ce congrès, et les menaces à l'adresse des catholiques n'ont pas manqué. Mais les catholiques n'ont point peur, ils ont dit pourquoi, et ils poursuivront vaillamment leur œuvre de restauration sociale par le catholicisme.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ASCENSION.

(S. Jean, ch. xv.)

Sur les épreuves et leurs avantages.

Ce dimanche est appelé, à Rome, le dimanche des roses, parce qu'à cette époque on respire ordinairement le parfum de ces fleurs qui commencent à s'ouvrir, et qu'autrefois, dans cette ville, on en jetait dans l'église où était la station des fidèles, surtout lorsque le pape y officiait. Peut-être encore appelait-on ce jour le dimanche des roses, parce que l'Évangile promet les fleurs, pour ainsi dire, des plus douces consolations, au milieu des épines les plus aiguës. Les roses naissent et s'épanouissent au milieu des épines; de même, ce n'est que parmi les adversités et les croix que les disciples de Jésus-Christ goûtent la joie la plus pure et le bonheur le plus parfait.

Le divin Sauveur annonce à ses disciples tout ce qu'ils doivent endurer de maux; et par là, en prédisant ainsi tant de croix à ceux qui le servent, il montre assez qu'il ne tiendrait qu'à lui de les rendre heureux, selon le siècle. Il faut donc que la souffrance nous soit bien utile puisque Dieu, qui est la bonté même, lui laisse ainsi jouer un si grand rôle dans ce monde. C'est pourquoi, mes frères, examinons quel est le plan de la Providence dans cette manière de faire, et apprenons à cueillir les roses de la consolation, au milieu des épines de l'adversité et de l'épreuve.

I. — D'abord établissons le fait de la souffrance et de la persécution. Il se pose si clairement devant nous qu'il n'est pas besoin d'entrer dans de longs détails pour le prouver. Aujourd'hui encore, les paroles de Notre-Seigneur se réalisent à la lettre. En effet, ne voyons-nous pas, dans les pays qui nous entourent, la sainte Église souffrir la plus cruelle persécution, et en même temps la plus douloureuse passion? Son patrimoine temporel est usurpé; son auguste chef captif; ses pasteurs, en prison ou en exil; ses ministres persécutés et vilipendés; ses temples et ses monastères transformés en casernes ou en établissements publics; ses saintes lois, méprisées; ses droits, foulés aux pieds; ses prérogatives, méconnues; ses faveurs, dédaignées; ses bienfaits, oubliés; ses avis, repoussés; ses prières, anéanties; tel

est le triste spectacle qui se présente à nous de toutes parts. Et ce n'est pas tout; pour comble de malheur, la vertu est outragée et opprimée; le vice caressé et récompensé, la justice blessée ou bravée, l'impiété louée et triomphante. L'ordre et le nom des choses sont renversés. On prend aujourd'hui les ténèbres pour la lumière, la nuit pour le jour, la faim pour la nourriture, la soif pour le breuvage, le poison pour le remède, la mort pour la santé, comme écrivait autrefois saint Cyprien : *Pro luce tenebras, pro die noctem, pro cibo famem, pro potu sitim, venenum pro remedio, mortem pro salute* (1). En un mot, on appelle bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien. N'y a-t-il pas de quoi se troubler en contemplant un spectacle si affligeant? Non, mes frères, non jamais ne laissons aller notre âme au trouble et au découragement; *non turbetur cor vestrum*, que votre cœur ne se trouble pas, disait Jésus-Christ à ses apôtres; je vous répéterai les mêmes paroles. Le présent, qui apparaît si sombre, envisagé au point de vue de la foi, devient lumineux et plein de gloire, car il y a quelque vérité dans ce qu'écrivait Montesquieu au siècle dernier : « La prospérité de la religion est différente de celle des empires; les humiliations de l'Église, « sa dispersion, la destruction de ses temples, « les souffrances de ses martyrs, sont le temps « de sa gloire, et quand, aux yeux du monde, « elle paraît triompher, c'est alors le temps de « son abatement (2). » Chaque larme de la sainte Église se transforme en perle d'une inestimable valeur.

Dieu, qui sait tirer le bien du mal, fera tourner à sa gloire, comme à l'ordinaire, et au plus grand bien de son Epouse, la persécution religieuse actuelle. S'il permet qu'elle soit combattue, c'est pour lui fournir l'occasion de cueillir de nouveaux lauriers et pour lui donner de plus grandes consolations.

II. — Nous venons de constater les épines qui poussent dans le champ de l'Église; voyons maintenant les roses qui se trouvent au milieu de ces épines, en considérant les immenses avantages qui résultent de la persécution actuelle :

1° Cette persécution sert d'abord à faire éclater, d'un côté, la malice et l'impuissance de l'impiété, et de l'autre, la sainteté et la force

1. Cypriani Epist. XL. — 2. Montesquieu. *De la grandeur et de la décadence des Romains.*

invincible du catholicisme. A l'heure présente, dans plusieurs contrées, la révolution est maîtresse de la presse ; elle dispose de millions de baïonnettes ; elle a pour elle des lois draconiennes, les procès et les cachots, la confiscation et l'exil ; l'enrôlement des élèves dans les cadres de l'armée, afin de tarir la source du sacerdoce ; elle tient dans ses mains le trésor des faveurs, l'éclat des honneurs, l'amour de l'or, l'attrait des plaisirs, l'entraînement des passions.

Et, néanmoins, malgré toutes ces armes, qu'a-t-elle obtenu contre l'Eglise du Dieu vivant, colonne et fondement de la vérité (1) ? Chose singulière et admirable ! Ici, elle se déclare impuissante, en face d'un vieillard octogénaire, débile, abandonné des hommes, sans autre appui que l'appui divin ; là, elle montre sa faiblesse devant un humble évêque, sans armes, sans soldats, comme devant un simple prêtre sans défense, ou devant un pauvre religieux sans fortune et sans prestige ; partout, frémissante de rage, elle se tord dans des convulsions devant le *non licet* de la conscience catholique ou le *non possumus* de l'Eglise de Dieu. Ah ! c'est que la barque de Pierre, comme le dit saint Jean-Chrysostome, dans son beau langage, se rit des vents et des tempêtes ; elle a les saints pour passagers, la croix pour mât, les doctrines de l'Evangile pour voiles, les anges pour rameurs, et Dieu pour pilote (2).

2° Les persécutions servent encore à fortifier, à épurer et à raviver notre foi. La foi sans les œuvres est morte, dit la sainte Ecriture, *fides sine operibus mortua est* (3). Or, l'expérience nous apprend qu'ordinairement les âmes s'énervent dans les douceurs de la paix. La prospérité, selon la belle image de saint Bernard, est pour ceux qui manquent de vigilance, ce qu'est le feu pour la cire, le rayon de soleil pour le flocon de neige : *prosperitas hoc est incantis quod ignis ad ceram, solis radius ad nivem* (4). La ferveur n'a commencé à languir dans la primitive Eglise que lorsque la persécution a cessé. L'épreuve, au contraire, retrempe l'homme. Adam, dit le grand docteur d'Hippone, succomba dans les délices du paradis, mais Job sortit triomphant de la fournaise des souffrances. *Adam victus est in deliciis, Job vicit in penis* (5). La persécution est donc très-utile, sinon nécessaire. Les croix, les épines, les tribulations, les peines physiques et morales sont des présents du ciel. Quand Dieu nous jette dans le feu embrasé des persécutions, nous dit le même saint docteur, c'est pour que l'argile fragile de notre humanité devienne plus résistante et plus ferme : *Si mittit vos Deus in fornacem tribulationum, ut coqua-*

tur vos, non ut frangatur (1). Ou, comme s'exprime le saint archevêque de Milan, c'est pour que la foi du catholique resplendisse, pour que sa vertu se purifie, pour qu'éclate la beauté de son âme : *Persecutio fit ut fidelis luceat, virtus excellat, mens interna omnibus manifestetur* (2).

C'est là ce qui explique les amertumes et les angoisses de l'heure présente. Aux jours tranquilles de la paix, l'indifférence exerçait ses ravages, la foi déclinait à vue d'œil. Les uns croyaient des lèvres, non du cœur : c'était hypocrisie ; d'autres croyaient du cœur non des lèvres : c'était foi morte ; d'autres ne croyaient ni du cœur ni des lèvres : c'était l'indifférence, sinon l'incrédulité.

Aujourd'hui, quel réveil de la foi ! Cette apathie religieuse tend de plus en plus à disparaître, surtout dans les grands centres. Nous sortons enfin de ce sommeil léthargique, nous n'écoutons plus le respect humain, ni les conseils timides. Pélerinages publics, processions solennelles, communions générales, associations et comités catholiques, cercles d'ouvriers, œuvres de patronages, conférences religieuses, protestations éloquentes à la tribune et dans la presse, conversions inouïes, voilà les fruits de la lutte que soutient l'Eglise dans le monde entier ; voilà les roses que nous cueillons au milieu des épines.

En pesant tous ces avantages et d'autres plus grands encore que l'Eglise retire de la persécution générale d'aujourd'hui, il n'y a pas trop lieu de s'attrister ; au contraire, il est permis déjà d'entrevoir un triomphe prochain, car le triomphe moral est déjà remporté. Confiance donc, et persévérance dans le bien ; *non turbetur, cor vestrum* ; que votre cœur ne soit point troublé. Ainsi soit-il.

L'abbé D'EZERVILLE

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE

VINGT-DEUXIÈME JOUR

LE SOUPÇON DE JOSEPH

Noli timere accipere Mariam, conjugem tuam.
(Matth., 1, 20)

Marie était revenue dans sa chaumière de Nazareth ; elle avait repris avec joie ses humbles occupations de femme du peuple et d'épouse pauvre, mais active. Pour se remettre, envers Joseph, à son humble rôle, il n'avait fallu aucun effort, à Celle qui, après Jésus, était, de toutes les créatures, la plus douce et la plus

1. *Timoth., III, 15.* — 2. *Homil. XXIII, in Matth.* — 3. *Jacob, II, 20.* — 4. *De consideratione, c. XLI.* — 5. *De patientia, cap. XII.*

1. *S. Aug. in psalm., 93.* — 2. *In psal., 37.*

humble de cœur. Le voyage n'avait point affaibli son amour pour la solitude, ni la manifestation de la maternité divine altéré sa profonde humilité. Or, Joseph, disent les Ecritures, ne l'avait jamais connue jusque-là comme épouse, et il ne devait jamais la connaître après; dans un autre sens, s'il la connaissait comme la plus sainte des femmes, il ne connaissait rien de ses ineffables destinées. Dans les desseins de Dieu, il était donc arrêté que Joseph payerait par une épreuve, à la vérité bien courte, mais de toutes la plus humiliante et la plus amère, l'honneur éternel et la joie infinie d'être l'époux de Marie et le père nourricier du Sauveur.

L'Enfant-Dieu croissait dans les entrailles de Marie et Joseph ignorait ce mystère. Marie voyait bien que Joseph s'apercevrait bientôt de sa grossesse et en aurait de l'inquiétude. Sans doute, elle aurait souhaité pouvoir le prévenir, mais elle ne voulait rien faire que par l'ordre du Seigneur, et la volonté de Dieu fut qu'elle gardât le silence. — C'est, pour le genre humain, une grande leçon.

Malgré leur vanité, nous tenons aux jugements des hommes; nous croyons tout devoir au maintien de notre réputation. Si elle venait à se tenir, c'en serait fait et du ministère que l'on remplit avec succès et de l'importante influence que l'on exerce. Mais si je ne me hâte de me justifier, bientôt les gens de bien eux-mêmes... Ah! je vous comprends; vous consentiriez encore à être méprisé, calomnié, mais seulement par ceux qui combattent ouvertement dans le camp des démons, mais seulement par ceux dont Jésus-Christ a dit: « Vous serez heureux, lorsqu'ils vous maudiront et diront contre vous, dans leurs men-onges, à cause de moi, toute sorte de mal; rejouissez-vous, car c'est ainsi qu'ils ont persécuté avant vous tous les prophètes et votre récompense sera glorieuse dans les cieux. » Je comprends, dit-elle, que vous voulez trouver, dans les humiliations, une matière de gloire: vous voulez que les mépris deviennent un appui moelleux pour les délicatesses de votre amour-propre. Certes, je le sais bien, pour peu qu'on ait de vertu, on rougirait de ne pas faire état des croix et des souffrances, mais on veut les choisir à son goût.

Cependant, dites-vous encore, si je ne ferme la bouche à l'imposture, au jour où seront jugées les justices, le Roi immortel ne vous demanderait-il pas compte de sa gloire? — La gloire de Dieu, sans doute, est tout; le reste ne vaut qu'autant qu'il s'y rapporte. Mais, dites-moi, Dieu ne sait donc pas le degré d'estime et de bonne renommée qui vous est nécessaire, ou bien manquerait-il de ressources pour vous faire arriver à la consommation de vos œuvres?

Quoi! celui qui, pour délivrer son prophète, a fermé la gueule des lions, celui qui a fait respecter ses serviteurs à la fournaise, celui qui a fait pluvoyer deux fois la flamme du ciel sur les ennemis d'Elie; celui-là ne pourrait-il donc pas, s'il le veut, renverser d'un souffle de sa bouche tous ces édifices d'iniquité, si solides en apparence. Mais toujours si fragiles! Le Dieu du Thabor serait-il moins grand que le Dieu du Sinai? Ah, croyez-moi, si, parce que vous avez obéi à l'Esprit de Dieu, si parce que, à l'exemple de Marie, vous avez gardé le silence, il faut un miracle pour que les desseins de Dieu s'accomplissent, n'en doutez pas un instant, il le fera.

N'est-il pas écrit: « Si Dieu revêt avec tant de magnificence une herbe des champs qui paraît aujourd'hui, et qui demain sera jetée au feu, combien plus vous revêtira-t-il, hommes de peu de foi? »

Et dans Isaïe: « Ne craignez point lorsque vous marcherez au travers des eaux; je serai avec vous et les fleuves ne vous submergeront point; lorsque vous marcherez dans le feu, vous n'en serez point brûlé et la flamme sera contre vous sans ardeur. »

Et dans les Psaumes: « Les yeux du Seigneur sont arrêtés sur les justes; ses oreilles sont attentives à leurs cris. — Remettez votre conduite entre les mains du Seigneur et espérez en lui, car il agira lui-même. — Il ne permettra pas que le juste soit arrêté pour toujours. »

Et celui qui aura gardé le silence, quand sera venu le moment marqué par l'éternelle sagesse, pourra s'écrier: « O mon Dieu, parce que je me suis tu, vous m'avez donné une langue pour récompenser mon silence. »

Enfin Joseph s'aperçut que Marie était enceinte. Sans doute, il n'avait point eu à ses premiers soupçons: comment son épouse, prodice de candeur et de sainteté, aurait-elle pu forfaire à ce point? Enfin ses incertitudes si amères durent céder à l'évidence qui le frappa comme la foudre. Si Joseph ne communiqua point à Marie l'amertume des pensées qui inondaient son cœur, son trouble dut faire assez connaître les orages qui agitaient son âme. Marie continuait à garder le silence, elle acceptait son épreuve et se confiait à Dieu. Enfin cette triste conviction de la culpabilité de Marie jeta Joseph dans les plus embarrassantes perplexités. « Que ferai-je? » se disait-il à lui-même. Si je cache son crime, je serai coupable devant le Seigneur; si je la dénonce, comme Dinée et Thamaël elle sera lapidée; si je la renvoie publiquement, sa famille exigera devant la synagogue les causes de son renvoi et alors ni elle ni l'enfant n'échapperont à l'indéfectibilité d'Israël. Enfin Joseph, qui était juste et craignant

Dieu, après avoir longtemps prié et réfléchi, prit une résolution favorable à la Vierge. Dans sa délicatesse, il voulut la renvoyer secrètement et se sacrifier lui-même, son honneur, l'estime qu'il avait acquise, l'air natal, les parents, les amis, pour aller mourir en exil. Joseph faisait retomber sur lui seul l'odieux d'un tel abandon. Il est des résignations glorieuses comme des triomphes et des douleurs patiemment supportées que le Ciel paye avec autant de munificence que le martyre : le sacrifice de Joseph fut de ce nombre. Comme il se disposait à une cruelle séparation, un ange du Seigneur lui apparut en songe : « Joseph, fils de David, dit l'envoyé céleste, ne craignez point de prendre avec vous Marie votre épouse; car l'enfant qu'elle porte dans son sein a été formé par le Saint-Esprit. Elle enfantera un Fils auquel vous donnerez le nom de Jésus, parce qu'il sauvera son peuple en le délivrant de ses péchés. »

C'est ainsi que Dieu afflige et console, c'est ainsi qu'il abaisse et qu'il élève, mais toujours sa conduite envers les saints est pleine de miséricorde. S'il nous éprouve par la tribulation, c'est pour nous rendre plus dignes de son amour; s'il nous accable par des revers, c'est encore de peur que nous ne tombions dans les filets de l'ennemi. Il se conduit à notre égard comme une mère envers un enfant qui s'égare et court risque de se blesser par quelque chute. La mère feint que l'enfant est poursuivi par un ennemi redoutable, elle lui imprime une grande frayeur, mais il n'est pas plutôt revenu dans ses bras, qu'elle sèche ses larmes, le couvre de baisers et le dédommage de ses alarmes par ses tendres caresses.

Voilà comment Dieu, après avoir plongé dans la plus vive anxiété les deux créatures les plus agréables à ses yeux, leur rendit la paix. Sachons nous souvenir de cet exemple et au besoin mériter cette grâce.

VINGT-TROISIÈME JOUR

L'ATTENTE DES COUCHES DE LA VIERGE

Ecce Dominus no-ster cum virtute venit

Il ne faut pas douter que, depuis l'instant où Marie a eu la gloire de concevoir du Saint-Esprit et de devenir mère sans ce-ser d'être vierge, ce mystère n'ait occupé habituellement ses pensées, son esprit et son cœur; et que la présence du Dieu incarné dans son sein n'ait souvent excité dans son âme, de saints transports d'admiration, de joie, de tendresse et de reconnaissance. Ces grands sentiments se sont manifestés avec éclat dans la célèbre visite qu'elle rendit à sa cousine Elisabeth. Mais, cette visite faite, la sainte Vierge se renferme dans sa pe-

tiée maison de Nazareth, comme pour s'absorber dans la contemplation du mystère, et, si j'ose ainsi dire, envelopper de son cœur l'Enfant-Dieu qu'elle doit donner au monde. Par une fête célébrée dans l'Eglise, depuis plus de mille ans, nous savons qu'aux approches de ses couches, la Vierge sentit s'accroître encore ses sentiments de ferveur et d'amour. C'est le point que nous devons méditer aujourd'hui; mais d'abord un mot de la fête.

Nous n'avons point de modèle plus excellent et plus parfait après Jésus-Christ, que son incomparable mère, la plus éminente de toutes les créatures en grâce, en lumière, en sainteté. Nous ne pouvons donc rien faire de mieux que d'entrer dans ses sentiments et ses dispositions. C'est dans ce désir qu'au vi^e siècle, en plusieurs endroits du monde chrétien, surtout en Espagne, et maintenant dans toutes les églises catholiques, on célèbre le 18 décembre, avec beaucoup de pompe et de dévotion, une fête particulière en l'honneur de la très-sainte Vierge, sous le titre de l'attente de son enfantement. Pendant toute l'octave de cette pieuse institution, qui occupe et sanctifie les derniers jours de l'Avent, on chante chaque jour, avant l'aurore, une messe très-solemnelle, à laquelle les femmes enceintes, de quelque rang et condition qu'elles soient, se font un devoir indispensable d'assister religieusement pour unir leur état à celui de Marie; pour associer en quelque sorte leur propre enfant, à son divin Fils; pour s'offrir elles-mêmes avec le fruit de leur sein à cette Reine du ciel et de la terre, dans un simple désir d'obtenir sa protection et son secours, et d'avoir part aux bénédictions de son enfantement.

La considération des approches de la naissance de l'Enfant-Jésus, semble devoir spécialement intéresser leur situation, attendrir et toucher leur cœur, animer leur confiance, exciter leur piété, et leur faire partager, à la vue d'une époque favorable qui a des rapports si particuliers avec leur état, les sentiments religieux de la plus vertueuse et la plus admirable de toutes les mères.

Abstraction faite de la solennité religieuse, le premier fait qui frappe, dans la conduite de la Vierge, c'est sa séquestration volontaire. Une fois revenue de Nazareth, elle ne sort plus; elle appartient à l'enfant qu'elle porte dans son sein et, pour mieux le servir, elle s'isole de tout ce qui pourrait l'en distraire. Cette délicate attention ménage l'avenir de Jésus, la piété qui l'accompagne lui serait grâce, s'il en avait besoin. C'est une grande leçon pour les femmes d'aujourd'hui. Les unes par intérêt, les autres par amour des plaisirs n'imitent pas cette clôture de la Vierge : elles

vont, elles viennent pour leurs affaires, pour leurs agréments, pour le service du monde, absolument comme si leur fils était un étranger. Cet abus appelle une répression. La simple prudence ordonne aux femmes enceintes certaines mesures de précaution; la médecine leur offre de sages conseils sur l'emploi des aliments, la modération de l'esprit, la régularité en toutes choses; la religion doit avoir aussi sa part d'influence. La religion veut que les femmes demandent à Dieu, par la prière, pour elles et pour leur fruit, le repos et la confiance; elle veut que la mère, se considérant comme un tabernacle sacré, se parfume de grâce; elle ordonne qu'arrivant à terme, elle se confesse, communie, établisse entre elle et Marie, entre son enfant et Jésus, la plus étroite solidarité. Sans doute, une mère ne peut en ôcher que son enfant contracte la tache originelle; mais elle peut diminuer l'influence du péché et même sanctifier dès son sein, l'enfant qu'elle va donner au monde. Oui, la conduite et la piété de la mère sont une grâce pour l'enfant à naître; aucune mère ne devrait l'oublier.

La réclusion de la Vierge indique un autre principe, c'est que les parents existent pour l'enfant. On peut même généraliser cette observation et dire que dans la société chrétienne, le service des enfants est la principale, j'allais dire la première préoccupation. Les institutions humaines embrassent les foyers, les berceaux et les tombes; la religion les fait reposer sur l'autel. C'est près de l'autel que se contracte le mariage; et se fonde le foyer; c'est près du foyer que se place le berceau léni par l'Église; c'est autour de l'Église que se creusent les sépultures. Pères et mères, magistrats et prêtres, on dirait qu'ils ne sont tous revêtus des pouvoirs d'en haut que pour s'appliquer à la jeunesse. S'appliquer à la jeunesse, c'est l'instruire, c'est l'élever, c'est la discipliner, c'est la contenir, au besoin la réprimer. Ne pas lui résister à propos, c'est la trahir. Le meilleur des amis est toujours le plus sévère des précepteurs. Mais, hélas! qu'avons-nous fait de ces sages maximes! Nous avons dégénéré de l'antique rigueur. Pour ne pas mettre leurs actes en contradiction avec leurs préceptes, les parents gauchissent. Certainement, sauf de rares et déplorables exceptions, ils ne se désintéressent pas des soins de l'éducation, mais ils biaisent sur les bonnes pratiques, mais ils désertent les bonnes coutumes, mais ils éuervent les lois. A telle enseigne, qu'au lieu d'être pour les enfants des maîtres, ils ne sont que des camarades, presque des complices. S'il s'élève du sanctuaire une voix qui maintienne l'urgence du devoir et les saintes exigences de la vertu, on s'écrie que cette voix

excède en prudence et qu'il faut laisser quelque chose à l'âge. Ainsi se forme une jeunesse effrénée, licencieuse, excessive en tout, bientôt insolente, à la fin criminelle. Au milieu des désastres de la patrie, nous avons entendu force protestations contre les turpitudes du régime déchu, force promesses d'amendements. J'ai peur que le régime déchu n'ait eu que le tort des parents faibles, qu'il se soit simplement attempéré à la démoralisation de la France. Le fait est que sa disparition ne nous a guérés de rien et que le relèvement moral n'a été qu'un mot vertueux, consolation de circonstance, vain hommage à une dignité perdue, mais rien de plus. La jeunesse arrivée depuis six ans à la vie publique fait honte à la probité française et pitié à la délicatesse publique. Il se prépare une race de danseurs, de gobeletiers, de farceurs, de saltimbanques, c'est-à-dire une race de mauvais soldats, de mauvais époux et de mauvais pères. J'ai même peur que les entreprises tentées en vue de reformer notre force physique ne contribuent à la diminution, à l'effacement de notre force morale. Déjà nous ne voyons que trop le cabaret s'élever contre l'Église, le bal corrompre la jeunesse des deux sexes. La régénération de la France n'a été jusqu'à présent que la génération des bâtards. Ah! qu'il est temps de revenir à la Vierge! Avant et après l'enfantement, quelle clôture, et sauf le zèle au service de Dieu, quelle séparation du monde, quel isolement sous le toit domestique! L'espérance est dans les berceaux, la force est aux foyers; mais foyers et berceaux ne valent que par l'autel. Si nous n'y revenons, nous n'avons plus qu'à mourir. A notre mort, qu'on nous enterre la face contre terre, pour ne plus voir les scandales qui ont attristé nos derniers jours, pour nous épargner encore plus de voir l'oppression étrangère s'étendre sur un peuple devenu indigne de porter le nom de Français.

—
VINGT-QUATRIÈME JOUR
LE VOYAGE DE BETHLÈM

Ascendit autem et Joseph a Galilea in civitatem David quae vocatur Bethlem

(Luc., II, 4.)

Les temps annoncés par les prophètes étaient accomplis, les semaines prédites par Daniel étaient écoulées, la grande prédiction de Jacob sur l'époque de la venue du Désiré des Nations touchait à son accomplissement. Depuis vingt ans le sceptre était sorti de la maison de Juda. L'Iduméen Hérode, vainement appelé grand par des hommes qui ne rendaient hommage qu'à la grandeur du vice, possédait le souverain pouvoir au nom des Romains. Le meurtre,

l'inceste, le hi-leux cortège de tous les vices était monté avec lui sur le trône. Hérode avait tué le dernier représentant de la race asmonéenne; il avait égorgé les principaux membres du sanhédrin, mis la main sur le souverain pontifical et espère maintenir par la force une nation que dissolvaient des sectes. — D'autre part, la puissance de Rome était à son apogée comme l'avait prouvé Balaam. Les ombres de l'idolâtrie flottaient, épaisses et noires sur la surface de la terre. C'était ce que saint Paul appelle si heureusement *la plénitude des temps*. Il ne restait plus, pour l'intégral accomplissement des prophéties, que fût envoyé du ciel Celui qui devait rétablir le royaume d'Israël, commander aux Gentils et porter jusqu'aux frontières du monde les murs de la synagogue.

Un édit fut rendu par César-Auguste pour le dénombrement de l'Empire. Ce dénombrement devait comprendre les personnes et les biens: c'était la base légale de la servitude politique et de la rapacité des publicains. Sextus Saturninus en fut chargé dans la Phénicie, la Cœlé-Syrie, et trois ans après l'édit, arrivait à Bethléem. Auguste et ses agents étaient les instrument-dociles de la Providence, qui avait choisi, pour l'avènement du Sauveur, ce lieu et cette date.

Il paraît que, fidèles à l'antique usage, les Juifs se faisaient encore inscrire par familles et par tribus. David était né à Bethléem, ses descendants regardaient cette bourgade comme le berceau de leur maison. Ce fut donc là que furent mandés Marie et Joseph, pour donner leur nom et l'état de leurs terres, s'ils en avaient.

L'automne était près de finir, les torrents tombaient à grand bruit au fond des vallées, le vent du nord soufflait âpre et glacé dans la plaine, un ciel chargé de nuages gris annonçait la neige. Par une matinée triste et sombre, l'an 748 de Rome, Marie et Joseph quittaient leur maison de Nazareth. La Vierge, frêle et délicate, était avancée dans sa grossesse; il fallait bien que le voyage ne pût être différé, pour exposer ainsi ses jours et ceux de l'enfant qu'elle portait dans son chaste sein. Joseph la fit asseoir avec précaution sur la tranquille monture que préfèrent encore les lilles de l'Orient. A la selle de l'animal étaient attachées les provisions du voyage et le vase pour puiser l'eau. Joseph, un petit sac sur l'épaule, son bâton recourbé à la main, conduisait par la bride l'âne qui portait la Vierge. Les deux époux quittèrent ainsi leur petite maison, qui se gardait toute seule, et descendirent les rues étroites de Nazareth, sans doute au milieu des bons souhaits de leur voisinage.

Ainsi Jésus dans Marie donne au monde un grand exemple d'obéissance et d'humilité,

parce qu'Adam par Eve avait perdu l'univers par un grand crime de superbe et de révolte. Adam, aux premiers jours du monde avait cédé aux sollicitations d'Eve et notre perte avait été consommée. Jésus, avant de naître, s'humilie et se soumet, et c'est par l'obéissance et l'abaissement de Marie que notre rédemption commence.

Joseph partit donc avec Marie, son épouse, qui était à terme. Oni, parlez, Vierge divine; quels que soient la pauvreté et le dénuement de Nazareth, ils ne sont point encore assez profonds pour que vienne parmi les signs *l'homme des délaissements*. A Nazareth, vous ne reposez pas sous un toit étranger, et Celui qui n'aura pas où reposer sa tête, exige que sa mère, dans la position la plus critique de sa vie, ignore où elle trouvera un abri. Il exige qu'on dise d'elle comme on dira de lui: « Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids; mais la nouvelle Eve n'a pas où reposer sa tête. »

Partez vite, ô Marie! Entrez dans un voyage long et périlleux; exposez-vous au risque, ou plutôt à la certitude d'être privée des choses les plus nécessaires à vous-même et à votre divin Enfant, car le prophète nous montre votre Fils disant de lui et de vous: « Il s'est élevé devant le Seigneur, comme un faible arbrisseau et comme un rejeton qui sort d'une terre sèche. on lui a demandé ce qu'il n'avait pas et il a été fortement humilié (1). »

C'est un César païen et usurpateur qui commande, et Marie obéit! et Marie est Mère du Dieu des Césars, de celui par qui règnent les rois. Apprenons, par son exemple, à nous soumettre aux puissants de la terre, non-seulement à cause du châtiment, mais encore par conscience. Ce n'est pas sans raison qu'ils portent le glaive.

C'est dans la saison la plus dure, au commencement de l'hiver; Marie obéit! Que les difficultés qui se rencontrent dans l'accomplissement de nos devoirs, ne nous déconcertent point; si la soumission ne nous contrariait nullement, où serait le droit à la récompense?

Marie touche au moment où elle va mettre au monde le fruit de ses entrailles, Marie obéit. Pourquoi tant nous inquiéter dans les événements qui semblent devoir tout perdre? Dieu ne nous oublie point; il sait ce qui nous est le plus avantageux; il a pitié de notre misère et il ne permettra jamais que l'épreuve dépasse nos forces.

Seulement, et toujours, obéissance aveugle; Dieu l'exigera de vous plus fréquemment que vous ne pensez et si vous lui résistez, même avec certains motifs, justes en apparence, c'en sera

fait de ses desseins sur vous. Sa grâce de choix s'enlaira pour ne plus vous laisser que celles qu'il donne aux âmes vulgaires. Si Marie eût raisonné, si elle eût tardé, que fussent devenus les éternels desseins du Tout-Puissant ? Car, vous le savez bien, il y a plus de sept cents ans que le prophète l'a prédit : Le Sauveur doit naître dans Bethléem de David ; et Marie habitait Nazareth. Mais non ; Dieu sait aussi que celle qu'il s'est désignée à lui-même, et que de toute éternité il a appelée la bien-aimée de son cœur, sera toujours, entre ses mains, le plus simple instrument de sa sagesse et de sa miséricorde (1).

Ah ! l'obéissance, l'obéissance, vraie force des victorieux, qui nous donnera de la connaître et de la pratiquer ! Allons donc à l'école de Marie. L'obéissance ne nous demande point de sanctifier nos avantages ; elle nous ordonne seulement d'immoler la mauvaise nature et de nous conformer à la volonté de Dieu. Que si, victimes sanctifiées par cette immolation, nous entrons dans les sages et puissants desseins de Dieu, alors nous sommes sages de si sage-se, forts de sa force et qui pourrait nous résister ?

Dieu veut donc nous apprendre enfin, par Marie, la sainte vertu de l'obéissance !

VINGT-CINQUIÈME JOUR

BETHLÉEM.

Non erat eis locus in diversorio. (Luc., II, 7)

Trente lieues séparent Nazareth de Bethléem. Marie et Joseph avaient donc quitté leur ville natale pour se rendre à Bethléem, la maison du pain, où devait naître le véritable pain de vie. Après cinq jours d'une marche pénible, les voyageurs chers de Dieu distinguèrent au loin la cité de David, assise sur une hauteur, au milieu de riants coteaux plantés de vignes, de bois d'oliviers et de bouquets de chênes verts ; des chameaux portant des femmes enveloppées dans des manteaux de pourpre, et la tête couverte de voiles blancs ; de jeunes cavaliers poussant à toute bride leurs chevaux arabes ; des groupes de vieillards sur de belles ânesses blanches montaient à la ville royale, déjà envahie par une foule d'Israélites arrivés les jours précédents. Hors de l'enceinte de la cité s'élevait un édifice de forme carrée : c'était l'hôtellerie, où l'on voyait aller et venir, dans la vaste cour, une foule d'esclaves et de serviteurs. Joseph, pressant le pas de la monture de la Vierge, se dirigea de ce côté, dans l'espoir d'arriver à temps pour obtenir une de ces étroites cellules où chacun se pourvoyait et s'arrangeait comme il pouvait. Mais l'hôtellerie regorgeait de mar-

chands et de voyageurs ; il n'y avait pas une place ; à prix d'or, on en eût trouvé peut-être, car le garçien était Juif et Juif de Bethléem. Joseph n'avait point d'or. Le patriarche revint tristement auprès de Marie, qui lui jeta un sourire résigné ; et reprenant ensuite la bride du pauvre animal qui tombait de fatigue, il se mit à errer par les places et par les rues de la ville, espérant, mais en vain, que quelque Bethléémite charitable leur offrirait un gîte pour l'amour de Dieu, selon la coutume orientale. Personne ne leur offrit rien. Le vent du soir tombait froid et piquant sur la jeune Vierge, qui ne proférait pas une plainte, mais qui devenait de plus en plus pâle ; à peine pouvait-elle se soutenir. Joseph, au de-espoir, continuait ses infructueuses tentatives ; et plus d'une fois, hélas ! il vit s'ouvrir devant un étranger plus riche la porte qu'on avait brutalement fermée sur lui. La nuit tombait ; les deux époux, se voyant repoussés de tout le monde, et désespérant d'obtenir un asile dans la cité de leurs aïeux, sortirent de Bethléem sans savoir où porter leurs pas, et s'avancèrent dans la campagne. Au midi, et un peu loin de la ville inhospitalière, s'ouvrait une sombre caverne, creusée dans le roc, qui servait d'étable aux Bethléémites, et quelquefois de retraite aux passants dans les nuits orageuses. Les époux bénirent le ciel qui les avait guidés vers cet abri sauvage, et Marie, s'appuyant sur le bras de Joseph, alla s'asseoir sur une roche que qui formait une espèce de siège étroit dans l'enfoncement du rocher, et servait de croche pour donner la nourriture à quelque animal en voyage. Ce fut là, au moment où les étoiles marquaient minuit, que la Vierge innocente et pure mit au monde, sans secours et sans douleur, un être tendre, patient et miséricordieux comme elle ; sage, fort puissant et éternel comme Dieu, le Sauveur promis aux patriarches, le Messie des oracles, le Christ des chrétiens, celui que David appelait son Seigneur, et que les anges adorent au plus haut des cieux, en se voilant la face de leurs ailes (1).

C'est ainsi que Marie enfanta, c'est ainsi que Jésus vint au monde et que Joseph fut le témoin privilégié de son mystérieux avènement. Singuliers desseins de la Providence ! Dieu paraît abandonner Marie à la grotte comme il paraît abandonner Jésus à la croix, et, pour rendre plus sensible ce délaissement, il permet que les compatriotes de la fille de David, par indifférence ou dédain, la rejettent tous sans exception. Dieu traite ainsi ceux qu'il aime, il éprouve ainsi tous ceux qu'il prédestine à une œuvre de choix. D'abord, e bien qu'il en ait inspiré lui-même la pensée et favorisé le des-

1. Marie, ses gloires et ses souffrances, par Mgr Viard, protonotaire apostolique, t. II, p. 27.

1. LADEN, Nouveau mois de Marie paroissial, p. 132.

sein, il fait sentir son opposition ou son absence. On ne voit rien qui aide l'ouvrier, on voit mille choses qui le contredisent. Le ciel est sans lumière et sans grâce; vous voyez même poindre ça et là des nuages, parfois éclater la tempête. Cependant les hommes qui, au fond, sont toujours misérables, observent cet être à part qui rêve je ne sais quoi; ils se le montrent entre eux avec un bel air de dégoût et, sans savoir ce qu'il veut, n'hésitent pas à le murmurer d'une mauvaise note. Notre homme, cependant, ouvre son dessin; il veut publier quelque pensée, ouvrir un projet de réforme, entreprendre d'accomplir une œuvre, réclamée peut-être par les infirmités du temps ou nécessaire pour régler ses aspirations. A la première manifestation de ses projets, clameur de hato. Naturellement on ne se donne pas la peine d'examiner ses propositions; on s'abstient même de l'écouter. Il suffit qu'il ait ouvert la bouche pour être déclaré ridicule. Pourquoi vouloir déroger à la commune indolence? Travailler est un acte suspect; mettre la main à la charrue ne peut être qu'un délire d'orgueil. Et puis à quoi bon se singulariser? Dieu ne sait-il pas mieux que tel petit homme ce qu'il faut aux âmes et à son Eglise? et Dieu n'a-t-il pas assez déclaré ses préférences pour les vieilles routines et les vénérables traditions? Cependant l'homme à entreprise, saintement obstiné, marche, marche toujours, à travers les délaissements et les contradictions; il parle, il agit; les sifflets baissent à ses discours, les regards s'arrêtent sur ses mains laborieuses. Mais, dans cet homme abandonné et méprisé, n'y aurait-il pas un homme de Dieu? On se le demande avec une certaine incertitude honteuse. Enfin les railleurs viennent à quoi il fallait commencer; les contradicteurs désarment. L'œuvre est à son terme; elle est juste et sainte; elle a trouvé ses moyens d'exécution dans les obstacles; les plus violents adversaires se décident enfin à chanter sa gloire.

Nous connaissons à ces traits les œuvres divines. La plus prodigieuse entreprise qui ait eu lieu sous le soleil, commença à Bethléem. La conversion du genre humain, la conquête spirituelle de l'humanité, la création de l'ordre surnaturel dans la civilisation a son point de départ dans une étable abandonnée. Si vous vous transportez dans cette caverne, vous verrez un vieillard impuissant, une pauvre femme qui vient d'enfanter, un enfant qui grelotte et qui pleure. Voilà les conquérants de la terre entière, voilà les ouvriers de Dieu. Depuis dix-huit siècles, ils sont les maîtres du monde, et leur victoire, souvent contestée, dure toujours; elle durera tant que durera le monde.

Vous qui, pour votre sanctification ou pour

la sanctification d'autrui, entreprenez quelque œuvre plus difficile, venez, je vous prie, venez souvent à Bethléem! Le monde est toujours hostile aux meilleurs desseins; il les contredit d'autant plus qu'ils sont conçus pour Jésus-Christ. Mais entrez dans la grotte, agenouillez-vous à la crèche; priez saint Joseph, la Vierge et l'Enfant-Jésus, puis mettez-vous à l'œuvre. Vous avez en le spectacle du néant; vous n'avez plus qu'à imiter: vous avez le levier pour soulever les montagnes.

VINGT-SIXIÈME JOUR

LA VIERGE ET JÉSUS NAISSANT.

Maria peperit filium suum primogenitum (Luc., II, 7)

L'Ange avait annoncé à la Vierge sa destinée sublime de Mère d'un Dieu. Le Verbe, fait chair dans les entrailles de Marie, vient d'entrer en ce monde, d'ouvrir ses yeux à la lumière et d'être déposé dans la crèche. Arrêtons-nous à contempler cette Vierge divine près de ce triste et puissions-nous ressentir quelques-unes des affections saintes de son cœur maternel.

Le premier sentiment de Marie fut une compassion inexprimable. Toute mère éprouve, pour le fruit de son sein, une ineffable tendresse; son vigilant amour lui prépare, longtemps d'avance, les douceurs d'une couche moelleuse et les mille assortiments d'un facile repos. Les parents et l'époux prodignent, de leur côté, à la jeune mère, tous les secours et toutes les attentions. Aucune mère, aucun enfant ne fait exception à cette règle; même la bohémienne qui accouche dans sa voiture roulante ou dans une écurie, reçoit de la charité publique ce que ne peut lui offrir sa pauvreté. Où fut jamais la mère, même criminelle et méprisée, qui n'a pas trouvé des cœurs sympathiques et des portes ouvertes, au moment de mettre au monde? Seule, la Vierge pleine de grâce, malgré sa jeunesse, sa beauté et sa vertu, a été rebutée, dans la cité de sa famille, près du palais où avaient régné ses ancêtres. La voilà destinée de tout secours humain, elle, fille des rois, dans une étable! C'est la saison de l'hiver; l'inclémence de la nuit s'unit à la rigueur des frimas; le vent, la neige, la pluie frappent peut-être à travers cet abri délaissé. Je ne ferai pas à la Vierge l'injure de croire que le tumulte des plaisirs, les cris de joie de la populace puissent la contrister par leur contraste avec sa position; non, elle a toujours connu les misères de la richesse et su mépriser les trompeuses amors du péché. Mais quels déchirements pour un cœur si pur, si bon et si sensible, en enveloppant de langes grossiers son divin nouveau-né, en le déposant sur la paille froide et humide de la crèche! Quel serrement douloureux au spectacle de ses bras

enfantins cherchant à se réchauffer, tandis qu'elle ne pouvait lui offrir qu'un sein épuisé de fatigue. De quelles blessures brûlantes la perçait chacun de ses vagissements tendres et plaintifs! Que de larmes coulèrent de ses yeux, en le pressant sur sa poitrine, en considérant par quel martyre cruel, ce fils chéri nous rachetait des suites de l'orgueil et de la sensualité! Et les tristes, les sombres lueurs de l'avenir qui lui étaient dévoilées bien mieux qu'aux prophètes, quel assemblage de tortures! Or, il est écrit : « Mon fils, n'oubliez jamais les gémissements de votre mère. » Chrétiens, n'oublions donc jamais les douleurs de Marie nous donnant Jésus. En nous présentant ce fruit béni de ses entrailles, comme elle expie cruellement la volupté d'Eve faisant partager, à l'homme, le fruit de mort et de malédiction.

Un autre sentiment du cœur de Marie, fut la reconnaissance. « A peine êtes-vous né, ô Jésus, s'écrie un pieux auteur, que Marie se sentant Vierge et mère tout ensemble, se précipite sur le sol; et là, à genoux, penchée sur vous, ne pouvant se lasser de vous considérer, ô le plus beau des enfants des hommes, elle vous rend hommage comme le Seigneur des Seigneurs et vous embrasse avec une douceur inexprimable. Que d'actions de grâces ne vous rendit-elle pas, de ce que vous étiez venu nous racheter avec tant de miséricorde; de ce que, dès votre entrée en ce monde, vous nous enseigniez, non par des paroles, mais par vos exemples, le détachement, la patience, l'humilité, la résignation, l'innocence! Qui pourrait dire aussi l'hymne pieuse qui jaillissait de toutes ses facultés, à cette pensée que, seule, entre toutes les femmes, elle avait été choisie de Dieu, pour être sa Mère sur la terre, la Dame et la Reine du monde? Avec quelle ferveur elle s'offrait à Jésus devenu son enfant, se dévouant, dans une joie immense, à ne plaire qu'à lui! « Par son humilité sans rivale, dit saint Bernard, elle a mérité de concevoir. » Or, les personnes humbles sont toujours les plus reconnaissantes; dans le mépris d'elles-mêmes, le moindre bien qu'on leur fait surpasse infiniment leurs mérites à leurs yeux. Et puisque l'honneur de la maternité divine ne peut avoir d'égal au ciel ni sur la terre, serait-il possible d'imaginer la reconnaissance du cœur parfaitement humble de Marie (1)? »

Cependant le sentiment qui domine tous les autres dans le cœur de Marie, c'est un amour admirable. Marie est la mère du bel amour, chantée par Salomon; c'est l'Esprit d'amour qui s'est reposé dans son cœur; l'ange l'avait saluée pleine de grâces et resplendissante de charité. Nul parmi les patriarches et les prophètes

n'avait appelé, de vœux plus ardents, la rédemption des âmes; nul n'avait plus désiré voir le Messie. Et pendant neuf mois de quel amour ne l'avait-elle pas échauffé dans son sein! Mais à cette heure bénie, elle peut le contempler sur ses genoux, s'attachant à ses mamelles; avec quel bonheur ne s'écrie-t-elle pas : « Mon bien aimé est à moi et je suis à lui : *Dilectus meus mihi et ego illi!* » Ô Marie, s'écrie saint Bonaventure, avec quelle vive et respectueuse tendresse, elle touchait de ses mains et couvrait de baisers Celui qu'elle savait être son Dieu! Avec quelle pudeur révérencieuse elle emmaillottait ses membres enfantins; avec quels ravissements elle fixait ses regards, sur les traits de ce visage qui fait le bonheur des séraphins! Véritable débordement d'ivresse, voluptés divines inexprimables à la langue de l'homme, quand elle sentait les lèvres de Jésus sucer et savourer son lait virginal. » Oui, Marie aimait Jésus de cet amour que n'avait point atteint le péché, elle l'aimait comme son fils unique, elle l'aimait comme le plus beau des enfants des hommes, comme le rédempteur envoyé du ciel, et cet amour ardent allumait dans son cœur un immense désir de faire sa volonté. Aussi, ne contie-t-elle point l'enfant-Dieu à aucune autre femme; elle ne permet point qu'un sein étranger approche des lèvres divines; elle est, pour Jésus, mère, nourrice, servante; Jésus est pour elle plaisir, gloire et richesse. Jamais nulle âme ne savoura avec autant de délices que Marie cette parole : « Là où est Jésus, là est le ciel »

Le mystère de Bethléem se continue à travers les siècles; le Jésus de la crèche naît chaque jour sur nos autels, également digne de respect, de reconnaissance et d'amour. Et pourtant, combien d'églises solitaires et désertes, quand se renouvelle, sur les autels, le mystère de la Nativité! Combien d'indifférents et d'impies, comme les Bethléémites, s'occupent de tout, excepté de Jésus et de sa sainte Mère! Combien même les rejettent pour recevoir ces hôtes impies, l'avarice, l'impureté, la haine, toutes les lâches concupiscences! Pour nous, chrétiens, sauvons nos âmes par la grâce; tenons-nous avec Marie même dans l'étable, et comme Marie, offrons à Jésus l'hommage de tout notre cœur. Et un jour, délivrés des misères de cette vie, réunis, non plus autour d'une crèche abandonnée, mais près du trône de gloire, éivrés de voluptés célestes, nous chanterons le cantique : « Mon âme, glorifie le Seigneur, mon esprit tressaille de joie dans le Dieu de mon salut. »

JUSTIN FÈVRE.

protonotaire apostolique.

1. Marie, ses mystères et son culte, par M. Himonet, curé d'Ippécourt, p. 250.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

17^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT

15^e Instruction,

Je qu'il faut éviter; ce qu'il faut faire pour avoir la charité.

TEXTE. — *Super omnia autem caritatem habete, quod est vinculum perfectionis.* — Avant tout, avez la charité, c'est le lien de la perfection. (*Épître aux Coloss. c. III, v. XIV.*)

EXORDE. — Mes frères, en vous parlant de la charité, que nous devons avoir, même pour nos ennemis, une preuve, ou si vous l'aimez mieux, une comparaison m'est échappée; je vais vous la dire; elle contribuera peut-être à vous montrer encore avec plus d'évidence, l'obligation où nous sommes d'aimer même nos ennemis... La charité est comme la foi, une vertu théologique ou divine. Or, pour être vraie, il lui faut, comme à la foi, une qualité indispensable; il faut qu'elle soit universelle... Je vous l'ai dit, quiconque refuse de croire une seule de ces belles et saintes vérités, que nous enseigne la foi, n'est plus un enfant de l'Église, elle le rejette de son sein; et vous vous souvenez que Luther, le père du protestantisme, fut retranché du nombre des fidèles, non pas pour avoir nié les mystères de la Trinité, de l'Incarnation ou de la Rédemption, mais simplement pour avoir enseigné que l'Église n'a pas le pouvoir d'accorder des indulgences... Puis, comme l'âme appelle un autre abîme, les pauvres protestants, ses disciples, en sont arrivés à ne plus croire même en Dieu... Eh bien, comme la foi, la charité doit être universelle. Si nous haïssons un seul homme, fût-il notre plus grand ennemi, nous ne possédons plus cette vertu; non, la charité n'est point en nous; bientôt notre haine s'élargira; Dieu, qui est amour, nous abandonnera, et à peine nous restera-t-il, pour une portion de notre prochain, une affection semblable à celle que les animaux possèdent pour leurs petits. N'oublions donc pas, frères bien aimés, et c'est ce que je voulais vous dire en commençant, que, pour être vraie, sérieuse et agréée de Dieu, notre charité doit être universelle...

PROPOSITION. — Je me fais presque un reproche d'entrer dans ces détails: votre instruction, l'attention religieuse, avec laquelle vous m'avez écouté, me persuade que, pour plusieurs d'entre vous, cette explication n'était point nécessaire. Aussi est-ce un autre sujet que je veux traiter... Je me propose de vous dire les devoirs que nous impose la charité envers le prochain.

DIVISION. — Voyons donc: *Premièrement*, ce qu'il faut éviter, pour avoir la charité à l'égard du prochain; *secondement*: ce qu'il faut faire, pour que cette vertu existe en nous.

PREMIÈRE PARTIE. — Ce qu'il faut éviter?... Mon Dieu, je cherche. Un seul mot résume presque ma pensée. Pour avoir la charité à l'égard du prochain, il faut se préserver de ce misérable vice, qu'on appelle l'*envie*. Quelle funeste et terrible passion! Comme elle tue la charité, et que de crimes elle fait commettre!... Dis-moi donc, Cain, que vas-tu faire dans la campagne?... Pourquoi entratner si loin dans les broussailles ton frère Abel? Ces regards sinistres que tu jettes sur lui, ce bâton que tu portes à la main, ne m'indiquent que trop ton intention. Ah! je comprends, une passion te dévore; c'est l'*envie*!.. Pauvre Abel! Vainement tu l'aimes, ce frère maudit! Lui, non, il ne t'aime pas; il est jaloux: la charité n'est point dans son cœur; et c'était peut-être pendant que tu lui donnais le témoignage de l'affection la plus tendre, qu'il frappait sur ta tête le coup qui t'a donné la mort! Frères bien aimés, voilà l'*envie*, voilà où elle peut porter; voilà ce vice que la charité nous défend.

Un exemple encore... Oh! vous le connaissez tous; cependant je veux vous le citer, je sais sûr qu'il vous intéressera... Voyez-vous ce jeune homme s'avancant au milieu des vastes plaines de l'Arabie?... C'est Joseph.. Son père Jacob l'a chargé de porter des vivres à ses frères, et de s'informer de leur santé!... Message doux et véritablement paternel!... Mais les frères de ce jeune homme ont conçu contre lui une haine farouche; ils ne l'aiment pas, ils le jaloussent, ils lui veulent du mal. Le voilà, s'écrient-ils en l'apercevant, celui que notre père aime mieux que nous! Il faut le mettre à mort!.. Puis nous trouverons une excuse... Joseph est dépouillé de ses vêtements, jeté vivant dans une citerne, puis vendu comme esclave à des marchands étrangers... Voilà ce que produit la haine, l'*envie*, la jalousie; car toutes ces mauvaises passions s'unissent d'une manière tellement intime, qu'on ne saurait presque signaler la nuance qui les distingue.

Eh! mes frères, si je vous conduisais devant ces séances solennelles de la justice humaine, qu'on appelle les assises, vous verriez que la moitié des meurtres, des assassinats, qui se commettent chaque année, sont inspirés par cette sombre passion qu'on appelle l'*envie*. Mais n'allons pas si loin. Disons simplement que la charité à l'égard du prochain nous défend les jugements téméraires, les médisances et les calomnies qui sont les principaux enfants de l'*envie*.

Les jugements téméraires... Juger mal et

sans motif suffisant de la conduite du prochain, que ce défaut est commun ! Que parfois c'est un péché grave ! » Et ce qu'il y a de plus triste, un péché presque toujours peu ou mal accusé dans nos confessions !.. Saint Paul a dit : « La charité ne pense pas le mal ; » et nous, presque toujours, c'est du mal que nous pensons de notre prochain. Ah ! frères bien aimés, cet ennemi que nous avons, ces gens qui nous déplaisent, fussent-ils mauvais, jugeons-les favorablement, avec douceur, avec indulgence, et nous aurons la charité. Un jour, un des Pères du désert, saint Moïse, fut appelé pour donner son opinion sur un religieux gravement compromis. D'abord il refusa ; mais, contraint d'accepter cette mission, il place sur ses épaules un sac rempli de gravier. On lui demande pourquoi ; écoutez et pesez bien sa réponse : « Ce que je porte, dit-il, ce sont mes péchés que je ne vois pas, voulez-vous donc que j'ose juger et condamner les autres. (1) » Voyez aussi ce pharisien dont parle l'Évangile ; pauvre publicain, en vain tu frappes ta poitrine, en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi, pauvre pécheur. Le pharisien est là debout devant l'autel ; en entrant, il a jeté sur toi un regard de mépris. L'entends-tu, l'orgueilleux, oser dire à Dieu lui-même : Je vous remercie de ce que je suis meilleur que cet homme ? Vous savez la sentence que le Sauveur prononça contre une pareille conduite, et comment celui qui s'était permis de juger témérairement le pauvre publicain sortit du temple plus coupable, tandis que l'autre était justifié.

Un autre commandement me fournira l'occasion de vous parler de la médisance, de la calomnie et des autres vices opposés à la vertu de charité. Mais, puisque j'ai parlé de ces jugements téméraires et injustes, inspirés par la haine et l'envie, ou par je ne sais quelle légèreté d'esprit, inhérente, hélas ! à notre pauvre nature ; je veux vous en dire encore un mot. Regardez cette femme, prosternée aux pieds de Jésus, les arrosant de parfums, les baignant de ses larmes. Écoutez ce que disent les assistants : C'est une pécheresse scandaleuse ; et qui sait ? Jésus-Christ lui-même, Jésus-Christ, la sainteté, la sagesse incarnée, n'était peut-être pas lui-même à l'abri de leurs soupçons !.. Misérables, vous savez ce qu'il vous a dit ; sainte Marie Madeleine est au ciel ; et vous, juges orgueilleux de votre prochain, qu'êtes-vous devenus ? je l'ignore... Ici, frères bien aimés, quand je prononce ce mot : Je l'ignore, je le dis avec intention ; je voudrais vous montrer la sainte Église, notre mère, bonne et indulgente comme son divin fondateur, ne se permettant pas, excepté les révélations contenues dans la sainte

Écriture, de prononcer sur le sort éternel, même des plus mauvais, nous donnant la consolation de prier pour les pauvres pécheurs que la mort a surpris, et nous laissant espérer que Dieu les a peut-être jugés avec miséricorde. Quelle bonté maternelle ! et comme elle condamne bien cette funeste tendance, que nous avons tous à porter contre notre prochain des jugements téméraires et nullement motivés...

Seconde partie. — Voyons maintenant quelques-uns des devoirs que nous impose la charité à l'égard du prochain. Je ne vous parlerai pas de l'aumône, des différentes œuvres de miséricorde que nous sommes obligés d'exercer à son égard ; cela m'entraînerait trop loin, et je veux ne pas être long. Je m'arrêterai donc à ces deux pensées : la charité doit produire entre nous tous la concorde et l'union ; en second lieu, elle doit nous faire supporter avec indulgence les défauts d'autrui.

Frères bien aimés, l'amour du prochain, mais c'est la paix du cœur, c'est la joie, c'est la concorde c'est l'union. Voyez-vous cette Église ? Pour la construire, il a fallu des pierres de différentes espèces, de la chaux, du ciment, que sais-je ? La charpente qui la recouvre est en bois ; sont-ce des tuiles ou des ardoises qui forment sa couverture ? peu importe. Je pourrais vous parler du cloché, vous dire que la croix qui le couronne est de fer. Laissons de côté le zinc et le plomb qui recouvrent certaines parties ; je veux arriver à mon but ; c'est de vous montrer comment ces matériaux si divers, et en quelque sorte si opposés, concourent à former le bel édifice, dans lequel nous sommes en ce moment réunis... S'ils étaient disjoints, si les pierres n'étaient pas unies, s'il se trouvait des fissures dans la voûte, des lézardes dans les murs ou dans les piliers, l'édifice menacerait ruine ; il perdrait sa beauté, et nous n'y entrerions qu'en tremblant... Ainsi en est-il de cette belle vertu de charité. Ce n'est pas moi, c'est encore saint Augustin qui le dit : « Si vous n'avez pas la charité, vous êtes comme de vieilles mesures entr'ouvertes ; vos divisions, vos antipathies vous ruinent ; ce sont, en quelque sorte, comme des lézardes dans un beau bâtiment. »

Notre divin Sauveur ne s'est pas contenté de nous donner un précepte nouveau, en nous commandant de nous aimer les uns les autres. Il est allé plus loin, si j'en crois l'apôtre saint Jean : « Père saint, disait-il, faites à mes disciples, faites à ceux qui croiront en moi, la grâce d'être unis, comme nous sommes unis nous-mêmes. *Unum sint, sicut et nos* (1). » L'aimait-il, dites-moi, lui, l'union, la concorde ? Il l'a commandée, il a prié pour qu'elle existât entre nous.

1. Vie des Pères du désert.

1. Saint Jean, xvii, v. 22, et passim.

C'est, en effet, l'un des signes les plus certains de la charité. Ne disait-on pas des premiers chrétiens : « Voyez donc comme ils s'aiment ? » Il faudrait, frères bien aimés, qu'on pût en dire autant de nous. Saint Jean-Clymaque (1) disait, après avoir visité certains monastères situés près d'Alexandrie : « Ce qui m'a frappé, c'est l'union, c'est la concorde qui règne entre les religieux. » — Mais enfin ils étaient des milliers ! Certes, les misères de la nature humaine n'étaient pas entièrement disparues ; il devait survenir quelques querelles entre eux ! — « Oui, répond le saint, et le premier qui s'en apercevait l'apaisait au moindre signe ; si le signe ne suffisait pas, il se mettait à genoux devant les deux frères et les réconciliait. » Quel exemple, frères bien aimés ! Comme il doit nous humilier ! Au lieu d'entretenir cette union, cette concorde parmi nos frères, n'avons-nous pas souvent été des brandons de discorde, et souvent attisé le feu que nous aurions dû éteindre ? Eh bien, alors, ce n'était point l'esprit de charité qui nous animait, car cet esprit veut la concorde, la paix, l'union des cœurs...

J'ai ajouté que l'amour du prochain nous faisait supporter ses défauts sans nous plaindre et sans nous irriter. Comme c'est vrai ! Comme il devrait en être ainsi ! Quand les grues voyagent, on dit que, lorsque la première est lassée, elle va reprendre la dernière place, et que c'est en s'appuyant les uns sur les autres, et en s'aidant mutuellement, que ces oiseaux voyageurs peuvent parcourir un espace immense. Ainsi, mes chers amis, c'est en nous aimant les uns les autres, nous, oiseaux voyageurs sur cette pauvre terre, que nous pourrions parcourir l'espace qui nous sépare du ciel.

Des défauts, mais nous en avons tous. Celui ou celle d'entre vous, à commencer par moi-même, qui dirait qu'il est sans défauts, serait, selon le mot de l'apôtre saint Jean, un menteur, et la vérité ne serait point en lui (2). « Ce serait bien plus fort encore, ajoute le même apôtre, si, avec la prétention d'être juste et parfait, il avait de la haine pour son prochain (3). » Quoi ! nous sommes chrétiens, disciples de Jésus-Christ ! et nous ne pourrions pas supporter dans ceux qui nous entourent, certaines misères qui nous froissent, ou même des défauts qui nous agacent, qui nous contraignent ! Venez donc, ô Sauveur Jésus, nous donner un exemple qui puisse non-seulement nous instruire, mais nous soutenir et nous encourager. Ah ! comme il nous l'a donné, cet exemple ! C'est saint Jacques, saint Jean, fils de

Zébédée, qui, dans une pensée d'orgueil, font demander à leur Maître, des places d'honneur auprès de lui. C'est saint Pierre, qui va le renier, c'est Judas qui doit le trahir, voilà les hommes qui l'entourent. Avec quelle ineffable douceur il les reprend, et supporte leurs défauts ! Chers disciples de notre bon Sauveur, vous serez des élus et des prédestinés, le traître seul périra, et pourtant, les avertissements comme les paroles d'amour, ne lui auront pas manqué !

Quel exemple, frères bien aimés, pourrait mieux nous apprendre à supporter avec douceur, les défauts de notre prochain ? Allons donc, des défauts, je le disais, mais nous en avons tous ; et si la charité vit en nous, nous supporterons ceux des autres, nous les excuserons, comme nous voulons qu'on excuse et supporte les nôtres. Heureux serions-nous, si, pour cette indulgence entée sur une véritable charité, nous pouvions gagner l'âme de notre prochain ! Et pourquoi pas ? Cela s'est vu, cela, sans doute, se verra encore, car il est, de ci, de là, même aujourd'hui, certaines âmes généreuses qui possèdent cette véritable charité à l'égard du prochain.

PÉRORAISON. — Cela s'est vu, oui, je l'affirme ! Je n'aurais qu'à ouvrir la vie des saints pour vous citer de nombreux exemples ; je me contenterai de vous en donner un seul. Un seul, non, ce ne serait pas assez. Voyez donc sainte Monique, obtenant la conversion de son époux colère et païen. Considérez sainte Elisabeth de Portugal, demandant à Dieu la conversion du roi Denis, son époux, réclament du moins une mort chrétienne pour cet homme jaloux et vicieux, et étant exaucée du bon Dieu. Parlons encore de saint François de Sales, obtenant, par sa douceur, la conversion d'un calomniateur. Volontiers, je lui dirais : il est dur, ô bon saint, de pardonner à ceux qui vous outragent ; qui déversent sur vous, autant qu'il est en eux, l'injure et la calomnie. Je sais ce qu'il me répondrait. Il me dirait : qu'il est beau, d'imiter le Sauveur Jésus ; d'être comme lui doux, indulgent, toujours disposé à pardonner. Pauvre prochain, ajouterait-il avec son cœur si bon, comme il doit nous être cher, puisque Jésus-Christ l'a tant aimé ; puis il me montrerait ces ennemis, ces calomniateurs, ces hommes dont il a si patiemment supporté les injures, grâce à sa douceur, venant s'agenouiller à ses pieds et réclamant de lui l'absolution de leurs fautes... Aimable saint, combien d'âmes vous avez gagnées à Dieu par cette ineffable douceur qui vous caractérise. Puissions-nous tous vous imiter, aimer notre prochain de l'amour le plus tendre, pardonner à nos ennemis ; donner à tous l'exemple de l'union et de la con-

1. *Gradus*, 4. — 2. *Mendax est, et in hoc veritas non est*. Première Epître de saint Jean, chap. II, v. 4. — 3. *Si... et fratrem suum oderit, mendax est*. *Ibid.*, chap. IV, v. 20.

corde, supporter avec douceur les défauts de ceux qui nous entourent ; puis, comme vous, laisser sur cette terre un souvenir béni, et surtout être placés à vos côtés dans le ciel !... Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

SUJET DE CIRCONSTANCE

ALLOCATION POUR UN MARIAGE.

Avant de prononcer les paroles sacrées qui vont former le sacrement, permettez-moi, mon cher frère et ma chère sœur, de vous dire quelques mots pour votre édification.

Le mariage est une alliance aussi ancienne que le monde. Dieu lui-même l'a institué, et dans la parfaite innocence du paradis terrestre. Jésus-Christ l'éleva plus tard à la dignité de sacrement, en y attachant, pour ceux qui le reçoivent avec de bonnes dispositions, les grâces qui leur sont nécessaires.

Quand les hommes font un contrat, ils prennent des témoins en garantie de leurs engagements réciproques. Ici vous avez pour témoins vos parents, vos amis ; vous avez Dieu lui-même pour témoin et dépositaire de vos serments de fidélité.

Vos promesses seront sincères et chrétiennes. Je connais vos principes : élevés dans la religion et l'ayant pratiquée jusqu'à présent, vous venez au pied des autels avec des désirs chastes, des pensées saintes et des motifs surnaturels, dignes des enfants de Dieu ; et, en vous unissant par les liens sacrés du mariage, vous n'avez d'autre vue sinon de vous sanctifier ensemble, de vous édifier, de faire revivre et de perpétuer les bonnes mœurs, la foi, la piété, les bons exemples.

Aussi le Seigneur, je l'espère, bénira votre alliance. La Providence vous a fait naître dans des familles aisées ; elle vous a donné les biens de la terre. Vous en ferez un bon emploi, vous en aimerez Dieu davantage, et vous élèverez vos cœurs reconnaissants vers la patrie céleste où vous sont réservés de plus grands biens.

Un mot de vos devoirs particuliers. Vous, mon cher frère, vous devez avoir pour votre épouse un amour sincère et constant, lui parler avec bonté, la traiter avec douceur, n'avoir rien de caché pour elle, rien de secret. Et vous, ma chère sœur, vous devez à votre mari le respect et la soumission, comme étant votre chef. Enfin tout sera commun entre vous ; vous n'aurez qu'un cœur et qu'une âme ; vous partagerez vos peines et vos consolations ; vous garderez pour vos parents l'honneur et le respect que la religion vous commande.

Tels sont les vœux que je forme pour vous et que je vais prier Dieu d'exaucer par les mérites infinis de l'adorable sacrifice.

O Seigneur, regardez ces deux époux chrétiens prosternés à vos pieds, vous suppliant de les bénir ; bénissez-les comme vous avez béni le jeune et pieux Isaac et la sage Rebecca. Qu'ils vivent dans la paix et le bonheur pendant de longues années, et qu'ils aient place un jour parmi les saints époux et les saintes épouses auprès de votre trône. C'est, mon cher frère et ma chère sœur, la grâce que je vous souhaite.

L'abbé TRUCHOT,
ancien archiprêtre
de Saint-Germain du Plain

Théologie dogmatique

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN

ET DU SYLLABUS.

(Suite.)

Il nous reste, pour terminer le premier chapitre de la constitution *Dei Filius* et les canons qui s'y rapportent, une question à toucher, le matérialisme, condamné en ces termes par le concile : Si quelqu'un ne rougit pas d'affirmer qu'en-dehors de la matière, il n'y a rien, qu'il soit anathème ; *si quis proter materiam nihil esse affirmare non erubuerit, anathema sit.*

Il faut remarquer d'abord cette expression, *si quis non erubuerit*. Les conciles, dans leurs formules de condamnation, proscrivent l'erreur de la manière la plus simple et sans phrases ; *si quis dixerit... si quis negaverit... anathema sit*. Le matérialisme est une erreur tellement vile qu'il méritait une exception, une flétrissure particulière : Si quelqu'un, dit le concile, n'a pas honte, ne rougit pas de dire qu'en-dehors de la matière, il n'y a rien, qu'il soit anathème. On dirait que le concile a honte, en quelque sorte, d'être obligé de toucher ce sujet. Le christianisme et le bon sens chrétien avaient tellement banni cette erreur grossière, que c'est à peine si l'on peut en apercevoir quelque vestige en Europe pendant dix-huit cents ans. Ce n'est qu'au dernier siècle qu'elle a osé lever la tête, et ressusciter les doctrines et le troupeau d'Épicure. D'Holbach et Helvétius, Cabanis et Broussais (1), Littré, Renan, Taine, Buchner et Moleschot sont les pères du troupeau.

C'est surtout dans cette question que l'Église défend la raison, le bon sens et l'honneur de l'humanité autant que ses propres doctrines. Consultons d'abord le bon sens, ce que l'on appelle le sens commun, et écoutons sa réponse, à la portée de tous les esprits. Demandons à un esprit droit, à un homme de bon

1. Ils se sont rétractés vers la fin de leur vie.

sens si un morceau de matière peut avoir des idées, s'il peut avoir l'idée de Dieu, de la vertu, de la justice, du bien et du mal moral; si des molécules peuvent être vertueuses ou scélérates; si les unes peuvent cultiver la vertu, d'autres s'adonner au vice. Cet homme vous répondra que, sans doute, vous voulez vous moquer de lui, et que vous lui faites des questions qui n'ont pas le sens commun. Et si vous prétendez que des molécules à un état raffiné, sous l'action de certains mouvements, de certaines contractions, vibrations et dilatations, sous l'action des nerfs, du sang, des fluides, peuvent très-bien avoir de fort belles idées, aimer la vertu ou se jeter dans le vice; il vous répondra avec son ferme bon sens qu'un être ne peut donner que ce qu'il a, et que de la matière on ne tire pas de l'esprit. Et si vous persistez à soutenir votre système, cet homme pourra bien vous croire atteint d'un peu de folie. Aurait-il entièrement tort?

Il y a là en effet une question de bon sens. Dieu et la nature ont voulu que les vérités nécessaires à la vie morale de l'humanité fussent à la portée de tous les esprits, et que s'ils ne peuvent pas en rendre compte, ils puissent du moins en saisir fermement la vérité, lorsqu'ils ne sont pas pervertis par les passions et les sophismes.

La raison, du reste, et la saine philosophie parlent comme le sens commun. Et puisque les matérialistes en appellent sans cesse à l'expérience, qu'ils ne reconnaissent pas d'autre base d'argumentation que les faits, servons-nous de ce procédé. Il y a, dans le monde physique, des fluides, des forces qui sont intangibles et invisibles, et dont on ne connaît l'existence que par leurs effets, par leur action: c'est de cette manière que nous allons constater celle de l'âme, c'est-à-dire d'un principe, d'une substance simple, immatérielle et spirituelle. On appelle principe simple celui qui est immatériel et non composé de parties; et il est en même temps un principe sensitif, source de la sensibilité: le principe spirituel est celui qui est la source de l'intelligence et de la volonté: l'animal est doué d'un principe simple et sensitif; l'homme est doué d'une substance sensitive et spirituelle, comme nous allons le constater.

S'il est un fait certain, constant et que personne ne peut nier, c'est que nous avons des idées, que nous posons à chaque instant des actes d'intelligence et de volonté; nous connaissons, nous voulons. Or, ces actes sont simples, ils ne sont pas composés de parties, ils ne sont pas divisibles: on ferait rire en disant que nous avons le tiers, le quart d'une idée. L'idée de la vertu par exemple, l'idée de l'être sont des idées simples, que l'on a tout entières et

non par parties; et on serait parfaitement ridicule en disant que l'on a le quart, la moitié, les trois-quarts de l'idée de Dieu. Nous avons donc des actes simples, non divisibles, excluant toute composition physique. Or, il est au contraire dans la nature de la matière d'être divisible, d'être composée, d'être par parties, de pouvoir être diminuée, raccourcie, allongée, augmentée. Les actes dont nous parlons sont donc simples et immatériels. Mais des actes simples et immatériels supposent un principe qui le soit aussi. Un acte est nécessairement de même nature, de même espèce que le sujet qui le produit; car l'acte, c'est le principe lui-même agissant; et il est absurde et impossible qu'un principe, une faculté, un sujet pose un acte, un mode qui ne soient pas conformes à leur nature, qui ne soient pas de même nature qu'eux. Il y a donc en nous un principe simple non divisible, non composé. Mais, dans l'homme, le cerveau, comme toute autre partie, est un composé physique, un organe matériel, composé de parties matérielles et divisibles. Ce n'est donc pas lui qui peut produire les actes dont nous parlons. Il faut donc admettre en nous autre chose, un principe de même nature que ces actes, c'est-à-dire, simple, incorporel, immatériel. De plus, ce principe est spirituel. On appelle ainsi celui qui produit des idées proprement dites, des connaissances et des volontés de l'ordre supérieur ou intellectuel; l'idée de Dieu, de la vérité, du bien et du mal moral, l'amour de la vertu, de la justice, etc. Or, assurément tous ces actes sont en nous. Nous avons donc un principe simple, immatériel, spirituel et intellectuel. Et c'est là ce que l'on appelle l'âme humaine.

Tout en nous, du reste, en démontre l'existence, toutes nos facultés intimes et tous leurs actes la supposent et la prouvent. Nous avons la liberté, par exemple, nous sommes libres. Lorsque nous voulons quelque chose, non-seulement nous avons la conscience intime de cet acte, mais nous sentons aussi que nous pouvons ne pas le poser et en poser un autre: c'est là la liberté. Nous en avons donc la conscience, nous la sentons; je sens que je puis continuer à écrire, au lire, ou me promener; je sens ma liberté; elle est donc un fait; et il n'y a rien d'entêté comme un fait; on a beau le nier, il est là. Nous avons donc la liberté. Mais la matière est, au contraire, le règne de la nécessité et de la fatalité. Elle est soumise à des lois et à des forces contraignantes; elle est totalement dépourvue de liberté: est-ce qu'une pierre est libre de tomber, un gaz de monter? Matière et liberté s'excluent absolument. Or, nous sommes libres; nous avons en nous la liberté. Il y a donc en nous autre chose que la matière; il y

a un principe immatériel qui est le siège de la liberté; il y a une âme.

Nous avons en nous une autre faculté admirable, qui renferme le trésor de nos connaissances, et sans laquelle notre vie ne serait qu'un point éphémère s'évanouissant sans cesse. Or, elle proteste contre l'hypothèse matérialiste, dans laquelle elle serait impossible. Il y a, en effet, une loi de notre vie physique, admise par tout le monde et proclamée surtout de nos jours: c'est que notre corps tout entier est soumis à un changement continu, à un travail constant de déperdition et d'acquisition, de telle sorte qu'après un laps de temps de huit à dix ans, notre être matériel tout entier, le cerveau comme tout le reste, est complètement renouvelé. Mais, d'un autre côté, il n'est pas moins certain que nous conservons parfaitement la mémoire de choses qui remontent bien au delà, d'idées, de volontés, de connaissances que nous avons eues il y a vingt ans, trente ans. Or, elles ne se conservent pas dans la matière, dans nos molécules physiques, puisqu'elles ont été renouvelées, même plusieurs fois. Il faut donc absolument admettre autre chose, un principe spirituel, permanent, identique, qui soit le siège de la mémoire et où ses trésors se conservent.

Un moyen certain, admis de tout le monde, de savoir si deux choses sont de même espèce, de même nature, c'est la comparaison de leurs propriétés. Si elles sont les mêmes, on conclut à l'unité de nature; si elles sont opposées, la conclusion l'est aussi, et c'est là un procédé logique d'une certitude manifeste. Or, la pensée et la matière ont des propriétés entièrement contraires. Celle-ci est étendue, et celle-là est simple et non étendue: on serait ridicule de parler de pensées d'une ligne d'étendue ou d'épaisseur. La matière est divisible et composée de parties que l'on peut séparer; la pensée, au contraire, est une et indivisible. La matière est figurée, elle a une forme quelconque; personne, je pense, n'a jamais été assez insensé pour dire qu'il y a des idées ronds ou carrés. La matière est colorée, elle a telle ou telle couleur; qui oserait dire que la pensée en a, qu'elle est bleue, rouge ou verte? C'est donc un fait; la matière et la pensée ont des propriétés contraires: or, depuis que l'on fait usage du raisonnement, on a toujours conclu de propriétés contraires à des êtres de natures contraires et opposées. Que sont, en effet, les propriétés d'un être, sinon cet être lui-même?

Il est du reste absolument impossible d'imaginer avec quelque ombre de vraisemblance, ou plutôt sans une absurdité manifeste, une combinaison quelconque en vertu de laquelle la pensée puisse sortir de la matière. La forme, la figure, la couleur n'y peuvent rien. Le mou-

vement n'y peut pas davantage: qu'il soit lent ou rapide, direct ou difficile, qu'il ait telle direction ou telle autre, rien n'y fait; car, qu'est-ce que tout cela, sinon des déplacements de molécules? Mais celles-ci ne pourraient-elles pas sécréter la pensée? Aucun être ne peut donner que ce qu'il a; et, partant, la matière ne peut sécréter qu'une partie d'elle-même, c'est-à-dire de la matière: elle ne peut donc produire des actes intellectuels, spirituels, l'idée du vrai, du beau, du bon, du juste, l'idée de l'Être divin.

Les patrons du matérialisme moderne affirment d'un ton doctoral que leurs molécules sécrètent des idées, c'est-à-dire des actes opposés à leur nature: et ils ne semblent pas même s'apercevoir qu'il y a là un abîme. M. Littré nous dit que « la pensée est inhérente à la substance cérébrale comme la contractibilité aux muscles et l'élasticité aux cartilages (1). » C'est là une explication dérisoire. La contractibilité et l'élasticité sont des phénomènes de même nature que la matière; c'est le mouvement des molécules qui se resserrent ou se dilatent. Mais l'idée, la pensée, ne sont pas un mouvement matériel; il y a un abîme entre ces phénomènes de nature contraire. M. Renan est un peu moins matériel dans son explication, mais le vide est le même. Pour lui, l'âme est la résultante de la matière, comme un concert qui résulte de l'accord des instruments de musique (2). Mais, encore une fois, cela ne dit rien du tout. Que des instruments s'accordent entre eux et produisent de l'harmonie, ce sont là deux faits de même nature; mais qu'une molécule ait l'idée de Dieu, de la vérité et de la morale, il y a un monde entre ces deux choses. Où est le pont pour le franchir?

Le Concile du Vatican et le *Syllabus* en condamnant les erreurs modernes, ont été sans doute par l'honneur dû à la vérité, qui est le reflet de Dieu dans les âmes, mais surtout par les conséquences pratiques qu'elles contiennent et produisent. Or, celles qui découlent de l'erreur qui vient de nous occuper sont manifestes, et par elles-mêmes désastreuses. Si l'homme n'est que matière, si elle seule existe, s'il n'y a point d'âme, il n'y a pas de vie future, la morale n'est qu'un nom, ou tout au plus une convention purement humaine que l'homme peut abolir. Et, du reste, les patrons du matérialisme avouent cette conséquence: l'humanité, tout la morale et peut la changer. De plus, si l'homme n'est que matière, il n'y a pas de liberté morale; et cette conséquence est avouée encore par les matérialistes. Mais sans liberté, point de morale, point de responsabilité proprement dite. Or, ce sont

1. *Dict. de médec. Art. Idée.*

2. *Rev. des Deux-Mondes*, avril 1858.

là les bases mêmes de l'ordre social, qui sont ainsi ébranlées et arrachées. Et cette doctrine une fois admise, il ne reste plus qu'une chose : la force ; la conscience n'est qu'un nom. Les sauvages ont une meilleure doctrine sociale.

La proposition condamnée par la Constitution conciliaire *Dei Filii* et que nous venons d'examiner, a, dans sa teneur, une universalité qui s'étend au-delà de l'âme humaine. « Si quelqu'un ne rougit pas d'affirmer qu'en-dehors de la matière il n'y a rien, qu'il soit anathème » Ces paroles atteignent tout être qui n'est pas matière, Dieu lui-même, par conséquent. Et cette proposition, en elle-même, et considérée comme le résumé du matérialisme contemporain et de la pensée bien connue de ses chefs, est à la fois une proposition matérialiste et athée ; elle nie Dieu aussi bien que l'âme humaine et tout ce qui n'est pas matière. Mais comme nous avons parlé suffisamment dans de précédents articles de ce qui tient aux erreurs modernes sur la Divinité, nous laissons ce point de vue pour entrer avec le concile dans un autre ordre d'études.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

LE MARIAGE CIVIL DEVANT L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(19^e article.)

IX. — Examen du titre du Code civil relatif au mariage (suite).

Nous trouvons, en-dehors du titre du mariage, un autre empêchement qui ne doit pas être passé sous silence. C'est l'adoption, appelée dans le langage canonique la parenté légale. Le Code s'exprime ainsi sur ce sujet, à l'égard du mariage.

Art. 348. *L'adopté restera dans sa famille naturelle, et y conservera tous ses droits ; néanmoins le mariage est prohibé : entre l'adoptant, l'adopté et ses descendants ; entre les enfants adoptifs du même individu ; entre l'adopté et les enfants qui pourraient survenir à l'adoption ; entre l'adopté et le conjoint de l'adoptant, et réciproquement entre l'adoptant et le conjoint de l'adopté.*

Cet empêchement, qui existe aussi au for ecclésiastique, est fondé sur l'honnêteté publique. L'adoption faisant passer, au moins dans une certaine mesure, l'adopté dans la famille de l'adoptant, établit entre l'adopté et les membres de sa nouvelle famille des relations intimes qui, si l'espérance du mariage n'était pas enlevée, constitueraient un danger d'autant plus grand sous le rapport de la moralité, que ces diverses personnes ne seraient pas contenues par le sentiment de respect réciproque qui s'impose à celles que lie la parenté naturelle.

Mais toute adoption empêche-t-elle le mariage ?

L'adoption, établie par la loi romaine et exposée en détail dans les *Institutes* de Justinien (1), était double. Il serait trop long de transcrire ici le titre qui traite de cette matière, nous en empruntons le résumé à saint Thomas : « La filiation par adoption, dit-il, est une sorte d'imitation de la filiation naturelle. Il y a donc deux espèces d'adoption. L'une imite parfaitement la filiation naturelle : on l'appelle *arrogation*, et elle fait passer l'adopté sous l'autorité de l'adoptant. La personne ainsi adoptée succède *ab intestat* à son père adoptif, et celui-ci ne peut la priver du quart de l'héritage, à moins qu'elle n'ait commis une faute assez grave. On ne peut adopter de cette manière qu'une personne libre d'elle-même, c'est-à-dire qui n'a plus de père, ou qui est émancipée, si son père vit encore, et cette adoption doit toujours être confirmée par l'autorité du prince. La seconde espèce d'adoption n'imite qu'imparfaitement la filiation naturelle. Elle s'appelle l'adoption simple, et elle ne fait pas passer l'adopté sous la dépendance de l'adoptant. Elle est donc plutôt une disposition à l'adoption parfaite, qu'une adoption. On peut adopter ainsi même une personne qui n'est pas maîtresse d'elle-même, et sans recourir à l'autorité du prince : celle du magistrat suffit. Dans ce cas, l'adopté ne succède pas à l'adoptant dans ses biens, et celui-ci n'est point tenu de lui en laisser une partie par testament, mais, s'il le fait, c'est de son plein gré (2). »

Quelle adoption fait obstacle au mariage, pourquoi, et de quel droit ? C'est encore le docteur angélique qui va nous le dire :

« La loi divine a interdit le mariage principalement aux personnes qui sont dans la nécessité d'habiter ensemble, de peur que, comme l'observe Maimonide, *Dux errantium*, III, 50, si l'union charnelle leur était permise, cette concession n'ouvrit un large accès à la concupiscence, que le mariage est destiné à réprimer. Puis donc que le fils adoptif demeure dans la maison de celui que l'adoption a fait son père tout comme le fils naturel, la loi civile a prohibé le mariage entre les personnes unies par ce lien, et l'Eglise a approuvé cette défense. Voilà pourquoi la parenté légale est devenue un empêchement de mariage (3).

« La prohibition de la loi civile ne suffirait pas pour constituer un empêchement de mariage, si l'autorité de l'Eglise n'intervenait pas en portant la même défense (4). »

L'empêchement établi par la loi civile ne

1. Lib. I, tit. XII, *De adoptionibus*. — 2. *Summa theol.*, suppl. q. LXII, a. 1, ad 1. — 3. *Ibid.* a. 2, corp. — 4. *Ibid.*, ad 4.

portait tout d'abord que sur les effets civils du mariage, qui sont seuls de la compétence de la puissance séculière. En l'approuvant, pour en faire un empêchement canonique, l'Église l'a étendu jusqu'au lien, et elle seule pouvait lui conférer la vertu de le rendre nul. Saint Thomas vient de le rappeler, et nous l'avons prouvé précédemment, en traitant la question générale. Quant aux effets civils, l'empêchement est de droit civil; quant au lien, il est de droit ecclésiastique.

En mettant au nombre des empêchements dirimants du mariage la parenté légale, l'Église n'a point fait de réglemens particuliers à ce sujet, et elle n'a point déterminé elle-même jusqu'à quel degré devait s'étendre la prohibition, mais elle a purement et simplement approuvé la loi civile alors existante. On devait, par conséquent, se conformer en chaque pays au droit en vigueur. Telle est la doctrine de Benoît XIV, qui dit: « Nicolas I^{er}, dans sa réponse à la consultation des Bulgares, ch. II, a reçu et approuvé en général la parenté légale et les empêchements qui en découlent pour le mariage, absolument comme le droit civil les avait établis. C'est pourquoi, si une question se présente, soit devant un tribunal ecclésiastique, soit même dans un synode, pour savoir si, dans tel ou tel cas, l'empêchement de la parenté légale existe, il faudra nécessairement recourir aux lois civiles et décider la controverse en s'y conformant (1). »

Le décret de Nicolas I^{er}, fut rendu sous le régime de la double adoption, l'*arrogation* seule faisant naître l'empêchement au mariage, et la décision pratique de Benoît XIV, antérieure à notre code, suppose encore existant l'ancien ordre de choses.

Quelle adoption avons-nous aujourd'hui? Le texte de la loi répond clairement à cette question.

Lorsque la loi fut discutée au conseil d'Etat, avant d'être présentée au Corps législatif, l'adoption fut d'abord proposée dans des termes qui en faisaient une parfaite imitation de la filiation naturelle. Le premier consul, déduisant les conséquences de cette fiction, soutint avec sa verve et sa ténacité ordinaires que l'adopté devait sortir de sa famille, y laisser tous ses biens et entrer *tout nu* dans la famille de l'adoptant, auquel appartiendraient désormais tous les droits attachés à la puissance paternelle, d'où aurait découlé nécessairement pour l'adopté la successibilité. La condition de l'adopté eût été, en un mot, dans sa famille fictive, exactement celle qu'il perdait dans sa famille naturelle, c'est-à-dire la condition complète et absolue d'enfant légitime. Suivant ce

projet, l'adoption le rattachait, non-seulement en qualité de fils à l'adoptant, mais encore en qualité de petit-fils ou de collatéral aux ascendants ou aux collatéraux de son père adoptif.

C'eût été l'adoption parfaite ou arrogation.

Le système du premier consul ne prévalut pas. Telle qu'elle a été établie, l'adoption imite si peu la nature, qu'on la trouve à chaque instant en désaccord avec la réalité. Ainsi : 1^o l'enfant reste dans sa famille, où il conserve ses droits; 2^o le rapport de parenté que l'adoption fait naître n'existe qu'entre l'adopté et l'adoptant; il ne s'étend point aux parents de ce dernier; 3^o l'adoption est permise aux célibataires, bien qu'ils ne puissent pas, en réalité, avoir d'enfants légitimes; 4^o un des époux peut adopter, sans que son conjoint adopte de son côté; dans ce cas, l'enfant adoptif devenu l'enfant légitime de l'un des époux, n'est qu'un étranger dans ses rapports avec l'autre époux, bien qu'il ne puisse contracter mariage avec lui.

Ainsi, l'adoption, telle qu'elle est réglée par la loi française, loin d'être une imitation parfaite de la filiation naturelle, n'en est qu'une image très-imparfaite.

Quelques théologiens, s'appuyant sur la décision de Benoît XIV donnée plus haut, n'ont pas hésité à prononcer que l'adoption, telle que le Code français l'a réglée, est un empêchement dirimant le mariage entre les personnes désignées, attendu, disaient-ils, que, selon le docte canoniste et d'après le décret de Nicolas I^{er}, on doit, en cette matière, se conformer à la loi civile.

Ces auteurs ont négligé de considérer qu'en approuvant la loi civile sur ce point, l'Église l'a prise telle qu'elle existait alors, et en déclarant qu'elle ne s'occupait que de l'arrogation ou adoption parfaite, à laquelle seule d'ailleurs, la loi civile avait donné le caractère et la force d'empêchement dirimant quant aux effets extérieurs et temporels du mariage, l'adoption imparfaite n'étant pas tenue pour une véritable adoption et n'en portant le nom que par analogie. Cette restriction était, légalement et canoniquement, très-raisonnable. Le motif allégué par saint Thomas, pour lequel l'adoption est devenue un obstacle absolu au mariage, ne s'applique, évidemment, qu'à l'arrogation. L'autre adoption ne donne pas lieu aux mêmes inconvénients, et se justifie pas, par conséquent, la même prohibition. Il est vrai que, si la détermination eût été étendue jusque-là et que l'Église n'eût fait aucune restriction, il faudrait admettre l'empêchement dans les deux cas, et il serait inutile, pratiquement, de discuter les motifs. Mais, nous le répétons, il n'en a pas été ainsi, et pour cause. Si l'Église a trouvé bon de

1. De synodo dice., lib. IX, cap. x, num. 5.

se conformer aux dispositions anciennes de la loi civile quant aux effets attribués à l'adoption, elle ne s'est pas engagée alors *a priori* à en accepter toutes les modifications futures et possibles.

Les partisans de l'opinion que nous combattons, purent croire un instant qu'elle allait triompher lorsque fut publiée une réponse de la sacrée Pénitencerie du 17 mai 1826, dont voici la teneur. M. Lasserre, vicaire général de Périgueux, avait posé à la Congrégation cette question : « Le droit d'adoption ayant été reçu légalement en France tout récemment, on demande si l'on doit tenir aussi pour existant l'empêchement canonique attaché à l'adoption. » La Congrégation répondit : « *Affirmativement*, s'il s'agit de l'adoption légitimement établie. » Plusieurs ont pris à tort cette réponse dans un sens absolu, faisant abstraction de la réserve formelle qui y est énoncée, et ils ont affirmé que l'autorité s'était prononcée en leur faveur. C'est le contraire qu'il fallait conclure. Par adoption *légitimement établie*, la Congrégation n'entendait pas une adoption quelconque, même existant en vertu d'une loi, mais l'adoption telle qu'elle était reçue par la loi canonique, conformément à l'ancien droit civil, qui admettait une adoption parfaite faisant passer l'adopté sous la puissance paternelle de l'adoptant ; tandis qu'aujourd'hui, en vertu même de la loi, l'adopté reste dans sa famille naturelle. A une question mal posée, et qui n'énonçait pas clairement l'objet précis de la consultation, le tribunal romain répondit avec sa perspicacité et sa prudence habituelles, de manière à consacrer le principe perdu de vue.

Une décision rendue le siècle dernier par le Saint-Office prouve quelle était sur ce point la doctrine du Saint-Siège avant le changement survenu dans notre législation, et qu'elle n'a pas été abandonnée depuis. La consultation fut adressée à la Propagande, qui la renvoya au tribunal compétent. Elle est ainsi conçue : « C'est la coutume dans la province de Bulgarie que des pères de famille adoptent pour fils et filles, mais sans aucune solennité prescrite par le droit, de jeunes enfants des deux sexes. Ces adoptés, qui demeurent communément parmi les catholiques, sont considérés comme enfants légitimes, et comme tels recueillent même la succession en qualité d'héritiers. Le révérend Joseph Roverano, missionnaire, a supplié humblement la sacrée Congrégation de la Propagande de vouloir bien déclarer si ce genre d'adoption fait naître l'empêchement de la parenté légale. — La même sacrée Congrégation a renvoyé l'instance à la sacrée Congrégation du Saint-Office. Ensuite, dans une assemblée générale tenue en présence de Sa Sainteté, le

jeudi 16 avril 1761, notre très-saint Seigneur le Pape a déclaré qu'il n'existe aucun empêchement dans ce cas (1). » Si toute adoption faisait obstacle au mariage, elle dont il est ici question, et qui n'est pas inférieure à la nôtre, aurait dû créer un empêchement, et nous voyons qu'il n'en est rien.

Nous ne pouvons donc suivre sur ce point le savant M. Carrière, Mgr Bouvier et les autres, qui ont partagé leur opinion. Quelques-uns hésitent à se prononcer, comme M. André, qui dit, dans son *Cours alphabétique de droit canon* : « Quant à l'adoption, telle qu'elle existe en France, on doute qu'elle soit un empêchement dirimant, parce qu'elle est bien différente de l'adoption parfaite, et, par conséquent, il n'est pas certain que l'approbation donnée par l'Eglise à la loi romaine s'étende à nos lois civiles sur l'adoption. » La raison qui fait douter M. André est, à nos yeux, décisive, et nous nous rangeons au sentiment de M. Corbière, qui s'exprime ainsi : « Notre adoption diffère essentiellement de l'adoption parfaite des Romains, et ne peut conséquemment en produire les effets. On objecterait vainement que, si notre adoption n'est pas identique avec l'adoption parfaite des Romains, quant à sa teneur, elle l'est au moins quant aux motifs qui l'ont fait établir ; car il s'agit moins de connaître les motifs d'une loi que ses dispositions et de quelle autorité elle est revêtue. C'est à la loi romaine que la loi canonique a donné l'effet d'annuler, aux yeux de l'Eglise, le mariage entre l'adoptant et l'adopté, et non à une autre qui en diffère par sa cause, ses effets et ses termes (2). » Nous ne voyons pas ce que l'on pourrait opposer de sérieux à cette solution.

La conséquence pratique ressort d'elle-même : c'est que la loi civile est encore ici en opposition avec la loi ecclésiastique. Elle interdit absolument et tient pour nuls, dans son for, des mariages que l'Eglise permet et considère comme valides. Et parce que le législateur a exigé que le mariage civil eût la priorité sur le mariage religieux, il s'ensuit que la faculté de s'unir est retirée de fait à ceux qui devraient en jouir, sauf à eux à renoncer à l'avantage des effets civils du mariage. Si le système du premier consul eût prévalu, nous aurions l'adoption parfaite approuvée par l'Eglise, et les deux lois seraient d'accord quant à la capacité de contracter ; il ne resterait que la nécessité malheureuse de procéder tout d'abord au contrat civil, et ce serait encore trop, cette prescription étant purement tyrannique et contraire à la vraie liberté de conscience.

1. Apud Ferrari, *Prompta bibl.*, ad verb. *Matrimon.*
art. 2 addit. — 2. *Droit privé, administratif et public.* etc

Il nous a paru bon de nous étendre un peu sur la question de l'adoption, parce que nous sommes sur ce point, en France, dans une situation nouvelle, qui n'a pas été généralement appréciée comme il convient. Le cas supposé est d'ailleurs à peu près théorique chez nous, puisque la loi civile, qui a créé l'empêchement, ne donne à aucune autorité la faculté de le lever par voie de dispense, et que, en fait, il faut commencer par le mariage civil. Il se pourrait pourtant que les personnes désignées dans l'article 347 eussent la pensée de contracter mariage hors du territoire français, et même que, contrairement à la loi, elles le fissent sur ce territoire, dans certains cas exceptionnels. Il y aurait alors à juger de la validité de ces unions, et nous pensons avoir réuni ici tous les éléments nécessaires pour décider cette question.

Nous avons examiné successivement tous les empêchements au mariage édictés par notre nouvelle législation, et on a vu en quoi le code civil est en concordance ou en opposition avec le droit canon. En laissant de côté les empêchements de droit naturel, tels que le défaut de consentement, que le législateur n'a mentionné que pour mémoire, nous voyons que les empêchements dirimants reconnus ou établis par la puissance sacerdotale se réduisent à cinq : le défaut d'âge substitué au défaut de puberté, le défaut de consentement des parents ou de ceux qui tiennent leur place, la consanguinité, l'affinité, l'adoption. Tous les autres empêchements canoniques sont passés sous silence, en sorte que, de par la loi civile, des mariages canoniquement nuls, quant au lien, peuvent être légalement valides et indissolubles. Si, dans la plupart des cas, l'Église peut accorder et accorde, en effet, des dispenses pour régulariser ces unions, il en est d'autres où elle ne peut absolument pas user de cette indulgence, l'empêchement étant de droit naturel ou de droit divin. Nous avons assez fait ressortir cet antagonisme des deux lois, et les graves inconvénients qui en résultent, pour n'avoir pas besoin d'y insister ici.

(A suivre.)

P.-F. ECALLE,
professeur de théologie.

Patrologie.

HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE SACRÉE

RHÉTORIQUE DES PÈRES AU MOYEN ÂGE.

Souvenons-nous de la route que nous avons déjà parcourue, afin de découvrir les modes traditionnels de la prédication. Le Sauveur jeta lui-

même, dans une terre bien préparée, la semence de l'Évangile. Le grand Apôtre, si nous voulons employer l'une de ses expressions, arrosa ce germe, qui devint une herbe pleine de vigueur, parce que le Seigneur lui donna de l'accroissement. Au moment de saint Jean-Chrysostome, le blé de la parole évangélique poussa une tige et des fleurs. Le génie de saint Augustin fit jaunir cette moisson; et la prudence exquise de saint Grégoire recueillit le grain de l'éloquence sacrée, pour le placer dans le grenier de son Pastoral.

La science de l'homélie était donc créée. Aussi le siècle étonnant de Charlemagne et le règne encore plus surprenant du moyen âge ne feront guère que résumer les études des maîtres du passé.

Rhaban-Maur, en composant ses livres de l'Institution des Clercs, n'oublia point de tracer les règles que le docteur doit suivre, en publiant les vérités de l'Évangile. Il sera très-utile de le lire, si l'on veut connaître les sources de la prédication. L'archevêque de Mayence, disciple de saint Augustin, nous révèle, en effet, d'après les écrits de son illustre modèle, le plan qu'il convient d'adopter pour l'étude de nos saintes Écritures, thème principal, et si l'on veut même, sujet unique de l'orateur chrétien. Mais ses considérations sur le but de l'éloquence sacrée ont une valeur toute particulière, en ce qu'elles unissent à la théorie philosophique de saint Augustin et les avis de saint Jean-Chrysostome, sur la façon d'exposer les dogmes de la foi, et les règles de saint Grégoire le Grand, touchant la prudence à garder au milieu des exhortations morales.

Le simple énoncé des chapitres, que l'on trouve au III^e livre de l'Institution des Clercs, va nous démontrer toute la valeur de la rhétorique du IX^e siècle :

Ce que le docteur catholique doit faire en parlant.

Que les auteurs des livres canoniques se sont exprimés avec autant de sagesse que d'éloquence.

Qu'il faut employer un langage simple avec le peuple.

De la meilleure méthode pour prêcher; et de ce que le prédicateur doit observer dans son discours.

Des trois genres de diction, que l'orateur de Rome a su distinguer.

Quand l'on doit user du style simple, du style tempéré et du style sublime.

Exemples de ces trois genres empruntés aux lettres de l'Apôtre.

Comment il faut régler ces trois genres.

Ce que c'est de prêcher avec sagesse et avec éloquence; et que ce n'est pas un larcin de copier le sermon des autres, si l'on pratique soi-même la doctrine que l'on veut annoncer.

De la distinction des dogmes, eu égard à la qualité des auditeurs.

Que les espèces de vertus font contraste avec les différentes sortes de vices.

Qu'il faut demander à Dieu la grâce de bien prêcher.

II. Dom Luc d'Achéry, éditeur des œuvres de Guibert, abbé de Nogent, fit imprimer un écrit assez méthodique et très-instructif sur l'ordre à suivre dans les sermons. Le P. Alexandre le juge si solide qu'il en conseille la lecture à tous ceux qui se préparent au ministère de la parole.

Guibert, en ce traité, déplore deux fléaux également funestes : le silence des prédicateurs, qui laissent les vices se multiplier, et leurs scandales, qui font croître le désordre. On s'éloigne de la chaire, par orgueil, par découragement, par jalousie. Les uns craignent qu'on ne leur attribue des intentions basses et gâtées par l'intérêt; les autres n'osent prêcher une doctrine qui flagelle leurs propres défauts; quelques-uns ne veulent pas distribuer une grâce qui leur procurerait des émules et même des supérieurs.

« Or, dit l'abbé de Nogent, quiconque d'entre nous est parvenu à la science des saintes Ecritures, doit parler au nom de Dieu, c'est-à-dire il faut que Dieu seul devienne la source, le témoin et le but de toutes nos prédications. » Les défauts de l'orateur ne sauraient, au jugement de Guibert, paralyser entièrement les effets de la parole divine. Un canal distribue les eaux à la terre, et n'en garde point pour soi. Les sacrements, dans l'Eglise, produisent d'eux-mêmes la grâce, que le prêtre soit bon ou mauvais. Ainsi prêchez toujours, lors même que votre conscience ne serait pas absolument pure, et que vos vœux n'auraient pas toute la droiture désirable.

Cependant visons à mieux instruire le peuple, et comprenons bien les devoirs de la prédication. Lisons d'abord au fond d'une bonne conscience, comme sur un livre, tous les sermons que nous avons à faire devant une assemblée. Avant de prêcher, livrons-nous ensuite à la prière afin que Dieu nous donne le feu de son amour et que nous puissions le communiquer aux fidèles. N'allons pas tomber dans les redites et les longueurs, si nous ne voulons fatiguer et même indisposer notre auditoire. Tout en exposant des vérités simples aux yeux des ignorants, n'oubliez pas d'offrir quelque nourriture plus substantielle aux personnes lettrées : donnez du lait aux enfants et du pain aux hommes faits. Pour réveiller l'attention du peuple, ajoutez au texte de l'Evangile des maximes de l'Ancien Testament. Nous savons aussi que plusieurs aiment l'histoire, dont les tableaux embellissent le discours.

En expliquant les divines Ecritures, vous avez

à choisir entre le littéral et le mystique. Ce dernier renferme l'allégorie, la tropologie et l'anagogie. Les quatre sens ont évidemment leur vertu propre, et méritent les mêmes égards. Toutefois, comme le xiv^e siècle avait une notion suffisante des dogmes de la foi catholique, l'abbé de Nogent désire que les orateurs de son époque traitent surtout les sujets de morale. « En creusant les mystères vous éblouirez parfois les âmes faibles, et les entraîneriez peut-être dans l'erreur; mais en parlant des passions communes à tout le monde, vous serez entendu de votre auditoire. »

Il est nécessaire de prêcher l'enchaînement et la fuite des vices, ainsi que l'origine et la pratique des vertus. La prédication est complète lorsque l'on fait aux auditeurs le tableau de leur conscience, et qu'on leur met sous les yeux le type auquel il doivent conformer leur vie. Les Morales de saint Grégoire et les conférences de Cassien fournissent beaucoup de lumières sur la lutte de la chair contre l'esprit. L'on y voit de quelle manière on arrive à des fautes de faiblesse, quelles peines éprouve l'âme tombée dans le péché, comment enfin on peut se réhabiliter avec la grâce de Dieu... Mais le meilleur livre où l'on étudiera ses passions, c'est l'expérience personnelle. Il n'est tel, pour raconter les guerres, que celui qui a combattu sous les drapeaux et remporté la victoire.

Si pourtant, à l'exemple des Pères, vous désirez faire des considérations allégoriques sur les Evangiles, marchez d'abord avec précaution. Citez des expressions symboliques, et donnez l'ouverture de leur sens caché. Puis, quand vous sentirez votre auditoire suffisamment initié à ce genre de mystère, prenez votre essor, en vous appuyant sur les leçons de l'Ecriture, et sur la raison, qui nous enseigne la propriété des choses. Saint Grégoire de Nazianze, théologien profond, nous atteste qu'il cherchait partout l'allégorie. On la trouve, non-seulement dans toutes nos divines lettres, mais dans tous les objets dont se compose l'univers.

Quelque genre que vous embrassiez, vous plairez à votre auditoire, si vous lui parlez avec franchise, sans arrière-pensée d'amour-propre ou de vil intérêt.

Cependant, lorsqu'il s'agit de retirer un homme de la fange des vices, vous recourrez à de nouvelles armes. Faites luire à ses yeux les feux inextinguibles de l'enfer, et réveillez dans son cœur des craintes salutaires. Comme les peines de l'avenir n'éffrayent guère des êtres plongés dans les jouissances du présent, montrez au pécheur qu'au bout d'une joie passagère, l'on rencontre le remords et la honte, le mépris et la punition. Dites-lui qu'il n'y a pas de paix pour l'impie, et que rien n'est heureux ici-bas que

l'innocence. En d'autres termes, à ceux qui ne pensent point aux flammes de l'autre vie, dite : que le méchant goûte dès aujourd'hui les prémisses de l'enfer.

III. Guibert, comme on l'aperçoit sans peine, suit de préférence les règles du Pastoral de saint Grégoire le Grand. Mais il a soin de donner à ces préceptes moraux cette teinte mystique, qui faisait les délices de son époque.

Un demi-siècle plus tard, Hugues de Saint-Victor, l'un des grands maîtres des études universitaires, commentait simplement les textes de la doctrine chrétienne, ou la rhétorique de saint Augustin. Nous en jugerons par ce passage, tiré de son opuscule sur la manière de parler et de méditer :

« Un homme éloquent a dit, avec justesse, qu'il faut user de l'éloquence pour instruire, plaire et toucher. Il ajoutait : instruire c'est une obligation ; plaire, c'est un effet de la douceur ; toucher, c'est le résultat de la victoire. La première de ces trois choses, que l'on énumère, c'est-à-dire l'obligation d'enseigner, regarde le fond même du discours ; les deux autres concernent la méthode d'instruire. Celui donc qui se propose, en enseignant, de persuader le bien devra, pour ne rien omettre, éclairer, flatter et convaincre. Qu'il demande à Dieu la grâce d'être intelligible dans sa doctrine, agréable par ses mœurs, victorieux après exhortations. Ce rôle étant bien rempli, l'on mérite de passer pour éloquent, lors même que l'on n'obtiendrait pas l'assentiment de l'auditoire. Les trois fins du discours, qui sont d'instruire, de plaire et de toucher, n'ont point échappé au génie de l'orateur romain, qui disait : c'est être éloquent de traiter simplement les sujets ordinaires, agréablement les choses moyennes, et les grandes choses d'une manière sublime. Qu'il étudie donc tous les points de la doctrine catholique celui qui veut s'instruire d'abord pour enseigner les autres ; et qu'il acquière en outre le talent de s'exprimer comme l'exigent les bienséances ecclésiastiques. Celui qui parle, en vue d'instruire, doit supposer qu'il n'a encore rien dit, s'il n'est pas entendu de l'assemblée. Il comprend lui-même ce qu'il avance, mais il n'a rien dit aux oreilles de ceux qui ne le comprennent pas. Est-il parvenu à se faire entendre ? de quelque façon qu'il ait dit la chose, elle est dite. Le docteur de nos saintes lettres, en sa double qualité d'athlète de la foi et d'adversaire du mensonge, a donc pour mission de former au bien ; et dans son travail de la parole, il fera tomber les préjugés, relèvera les courages, fera connaître aux ignorants ce qu'ils ont à craindre ou à espérer. Quand il aura trouvé l'auditoire bienveillant, attentif et docile, ou bien qu'il l'aura fait tel, il poursuivra son entretien, suivant les exigences de sa cause. S'agit-il d'in-

struire les auditeurs, l'on fait une exposition de la matière ; encore faut-il que la chose ait besoin d'éclaircissement. Si l'on veut dissiper des doutes et produire l'évidence dans les cœurs, l'on étalera des preuves, et l'on mettra en jeu les forces de l'argumentation. »

IV. Au xiii^e siècle, la rhétorique des Pères de l'Eglise commençait à tomber dans l'oubli. L'on préférait à la majestueuse simplicité des Ecritures le genre pointilleux, et déjà même assez sarcastique des universités. La chaire chrétienne, envahie par les abus de la scolastique, ne donnait plus de sermons à la manière des anciens. Or, disait un jour Fénelon, la scolastique est un mauvais maître pour l'éloquence.

Alain des Isles, évêque d'Auxerre, essaya donc, mais en vain, de corriger les défauts des prédicateurs de son siècle. Il composa, dans ce but, son livre intitulé : Somme de l'art oratoire. L'ouvrage d'Alain se divise en cinq parties. « Il faut premièrement examiner, nous dit-il, ce qu'est la prédication, ce qu'elle doit être au regard des mots, du poids des preuves, et quelles en sont les espèces ; en second lieu, à qui revient le droit de prêcher ; troisièmement, quelles dispositions il faut dans l'auditoire ; quatrièmement, quel est le but de la prédication ; cinquièmement, quel est le théâtre de l'orateur. »

La prédication est un enseignement public et manifeste de la foi et des mœurs, ayant pour but de former les hommes par la double influence du raisonnement et de l'autorité. Ainsi, vous ne la confondrez plus avec l'instruction privée, la prophétie et les harangues du monde. En disant qu'elle s'occupe de la foi et des mœurs, nous laissons voir les deux côtés de la théologie, qui est dogmatique et morale. A l'exemple des anges, qui montent et descendent l'échelle de Jacob, le prédicateur s'élève aux cieux, quand il annonce les vertus surnaturelles ; et s'abaisse vers la terre lorsqu'il enseigne aux hommes leurs devoirs. Ces mots : pour former les hommes, nous révèlent la cause finale ou le fruit de la prédication. Le raisonnement, que l'on exige dans le prédicateur, ne souffre, ni les faux ornements du langage, ni les artifices de l'hérésie. L'on cherchera donc, en ces arguments, le moyen d'éclairer son auditoire, de captiver son attention et de vaincre sa résistance. L'autorité de la prédication n'est autre que l'Écriture-Sainte. Cependant l'on s'appuiera de préférence sur les évangiles, sur les psaumes, les épîtres de saint Paul et les livres de Salomon. Il est quelquefois permis d'invoquer le témoignage des philosophes : l'Apôtre le fait lui-même dans ses écrits.

Alain des Isles, joignant la pratique à la théorie, donne ensuite un canevas d'instructions morales pour le peuple : c'est un projet de sermons sur le mépris du monde et de soi-même,

la gourmandise, la luxure, l'avarice, la paresse, l'envie, la colère, l'orgueil et le respect humain. L'évêque oppose à ces vices le tableau des vertus chrétiennes, et parle du désir des biens de l'éternité, du combat spirituel, de la joie intérieure, de la patience, de l'obéissance, de la persévérance, de la miséricorde, de la justice, de l'amour de Dieu et du prochain, de la paix, de la prudence, de la force, de la tempérance ou modestie. Puis il stigmatise les excès de la langue : le mensonge et la médisance. Enfin il recommande la prière, la componction, la confession des péchés, les œuvres satisfactoires, c'est-à-dire l'aumône, le jeûne et les veilles, et finit par un éloge de la lecture et de l'hospitalité. Ces plans de sermons ne seraient point inutiles à consulter, même dans notre siècle. La matière en est bien divisée, les textes de l'Écriture y abondent, et l'on y découvre les plus nobles sentiments.

L'auteur passe à son deuxième chapitre : qui a le droit d'enseigner ? C'est au supérieur d'annoncer l'Évangile. Il lui faut, pour s'acquitter dignement d'une tâche pareille, de la science et de la vertu ; de la science, pour instruire les autres ; de la vertu, pour les entraîner sur ses pas. Qu'il soit fidèle dans son langage, évitant de mêler les ténèbres à la lumière, de mériter les applaudissements de son auditoire, de vendre sa parole à prix d'or, de contredire sa vie par ses discours. Qu'il soit fidèle dans ses œuvres, conservant sa droiture d'intention, et mettant en Dieu sa dernière espérance. Il lui faut encore la prudence, afin de savoir ce qu'il est bon de dire, ou de dissimuler ; quel langage il doit tenir à l'assemblée et comment il profitera des occasions. Les prédicateurs posséderont la connaissance des deux Testaments, seront imbus des principes, n'ignoreront point les règles de l'éloquence, veilleront sur toute leur conduite, mépriseront le monde et rempliront leur ministère avec ardeur.

En troisième lieu, quels seront les auditeurs de la parole ? Ces fidèles, qui montrent du goût pour entendre les vérités de l'Évangile. Quant aux personnes indignes et obstinées dans le mal, on leur refuse une lumière dont elles abuseraient. Les petits réclament des paraboles et les parfaits demandent qu'on leur ouvre les mystères du royaume de Dieu. Autre est l'instruction du pauvre ; autre, celle du riche. Le soldat, l'orateur, les maîtres, les prélats, les princes du monde, les religieux, les hommes mariés, les veuves et les vierges, seront traités suivant la diversité de leurs devoirs et de leurs faiblesses.

Alain des Isles oubliera d'exposer la quatrième partie de sa Somme oratoire, c'est-à-dire le but de la prédication. Mais il avait effleuré cette matière dès le commencement de son livre, où il dit que le prédicateur doit se proposer l'amé-

lioration de l'assemblée, en méprisant les éloges et les vœux d'intérêt.

Quel est le lieu convenable à la prédication ? Nous ne voyons pas que l'évêque d'Auxerre ait mis la main à cette dernière partie. Ou bien l'auteur ne put achever son ouvrage, ou la Somme oratoire a subi les outrages du temps.

Ici, dirons-nous avec les anciens imprimés, ici finit la rhétorique des Pères de l'Église.

Prot.

curé-doyen de Juzennecourt.

COURRIER DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Université catholique de Paris.

FACULTÉ DE DROIT.

Voici quelle a été au début et quelle est encore la composition de la Faculté de droit de l'université catholique de Paris :

Doyen : M. Connelly, conseiller à la Cour de cassation, — professeur de législation criminelle.

Vice-doyen : M. Merveilleux du Vignaux, ancien premier avocat général à Angers, député de la Vienne à l'Assemblée nationale, — professeur de droit civil. Il fait cette année un cours d'introduction générale à l'étude du droit.

Professeur de droit administratif : M. Hallays-Dabot, ancien avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, membre du tribunal des conflits.

Professeur de procédure civile : M. Delamarre, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Professeur de droit romain (1^{re} année) : M. Gabriel Alix, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Professeur de droit commercial et maritime. M. Romain de Sèze, du barreau de Bordeaux :

Professeur de code civil (2^e année) : M. Chobert, agrégé démissionnaire de la Faculté de Nancy.

Professeur de code civil (1^{re} année) : M. Terrat, agrégé démissionnaire de la Faculté de Douai.

Chargés de cours : droit romain (2^e année) : M. Lescœur, docteur en droit ; — code civil (3^e année) : M. Corret.

Cours spéciaux pour le doctorat : droit des gens, M. Chobert ; histoire du droit et droit coutumier, M. Terrat ; Pandectes, M. Gabriel Alix ; suppléant, M. Jamet, du barreau de Caen.

L'inauguration des cours de la Faculté de droit eut lieu le mercredi 17 novembre 1873. Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire le discours qui a été prononcé en cette grave

circonstance. C'était à M. Terrat à parler ; voici en quels termes il l'a fait :

« Messieurs, a-t-il dit, ce n'est pas sans émotion que j'ouvre ce premier cours dans l'Université catholique de Paris. Une œuvre nouvelle commence, œuvre qui peut être féconde en grands résultats.

« Les lois sur l'enseignement touchent trop profondément à l'âme humaine pour n'avoir pas une influence sur la vie et sur l'avenir d'un peuple.

« Sans doute, vous êtes peu nombreux encore, mais, attendez : les œuvres de durée ont d'humbles commencements ; attendez : quand le germe est bon, il suffit du temps pour que l'arbre devienne bon et vigoureux.

« Notre rôle est très-simple. Nous sommes des catholiques qui croyons d'une foi ferme à l'Eglise romaine, et nous venons vous enseigner le droit.

« Nous ne voulons ni bouleverser la législation, ni inaugurer un droit nouveau. Mais la loi positive, comme toute science, se rattache à des principes plus hauts qui la dominent et qui n'émanent pas des hommes. — Quiconque veut bien comprendre la loi et la juger ; quiconque veut être vraiment juriste ou économiste doit avoir pris parti sur ces grands problèmes que soulève la destinée humaine. Eh bien, nous catholiques, nous avons une solution à tous ces problèmes : nous savons d'où vient l'homme, nous savons où il va, pourquoi il est en ce monde. Nous n'imposons pas de *Credo*, mais nous en avons un, et cet enseignement est véritablement créé pour répondre aux besoins et aux désirs de ceux qui acceptent volontairement ce même *Credo*.

« Nous étudierons donc notre droit et nous le jugerons à la lumière de ces principes : ils nous guideront dans cette vaste étude de la science juridique comme la boussole dirige le marin.

« Voilà notre seule raison d'être. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je dirige la moindre attaque contre l'Université ni contre la faculté de l'Etat.

« J'ai trouvé là, d'abord des maîtres dont j'estime autant la science que le caractère et pour lesquels j'aurai toujours une vive reconnaissance.

« Plus tard, j'y ai trouvé des collègues dont je m'honorerai toujours aussi d'avoir conservé l'amitié. Mais, au-dessus de l'Université, il y a un principe que je crois plus vrai, c'est celui de la liberté d'enseignement, celui de l'initiative individuelle, plus fécond que le monopole de l'Etat.

« Ne craignez rien, nous ne ruinerons pas les études juridiques : nous désirons en élever le

niveau. Je ne sache pas que nos vieilles universités françaises aient abaissé la science du droit, ni que les grands juristes qu'elles avaient formés soient inférieurs en rien à ceux de notre époque.

» Et, si la concurrence est l'âme du commerce, l'émulation sera un énergique stimulant dans l'enseignement. On vous a dit déjà, et vous entendrez répéter que nous allons diviser les esprits et créer deux camps ennemis dans la civilisation française. C'est encore une erreur.

» Ce qu'il importe avant tout, c'est que chacun de nous ait des convictions sérieuses, car ce sont elles qui forment les mâles caractères et rendent les peuples forts. C'est par l'estime réciproque de gens qui connaissent bien leur drapeau, c'est par la vertu de tolérance, qu'il faut arriver à la conciliation ; si la conciliation devait provenir de cet esprit d'indifférence qui met sur la même ligne toutes les croyances, elle serait achetée trop cher, car elle amènerait l'affaiblissement des caractères et la ruine de notre pays. Cette vertu de tolérance, vous l'aurez ; vos maîtres vous en donneront l'exemple, soyez-en sûrs.

» Nous n'avons donc à nous préoccuper que d'un seul point : d'élever le niveau des études. Sur ce terrain-là, je suis sûr encore de me rencontrer avec mes vénérés maîtres de l'Eglise de Paris.

» Pour arriver à ce but, vos professeurs feront leur devoir. A vous, Messieurs, d'accomplir le vôtre. Car, ne l'oubliez pas, pour le triomphe de la liberté d'enseignement, vous avez un rôle à remplir et un grand rôle. Son avenir dépend de vous, de vous plus que de vos professeurs. Il vous faudra être plus travailleurs, plus forts que les autres. Ce n'est pas du nombre dont nous avons besoin, mais de la qualité. Ne vous faites pas illusion, vous serez discutés, critiqués, peut-être même calomniés. Tant mieux, car la lutte forme l'homme et trempe la volonté.

» C'est par des faits, c'est-à-dire par de fortes études, et par leur corollaire, de bons examens, qu'il vous faudra répondre aux paroles. Nous vous demanderons beaucoup, à vous, les travailleurs de la première heure, et vous nous donnerez beaucoup, parce que vous comprendrez votre mission. »

Tandis que le professeur catholique tenait ce langage élevé et conciliant, le professeur universitaire de la Faculté de Droit de Paris, M. Accarias, lançait contre les Universités catholiques les tristes invectives que voici :

« Un certain comité, s'écriait-il à l'ouverture de son cours, qui a fait brûler les *Provinciales*, vient de remporter un triomphe sur l'Université, contre laquelle il lutte depuis cinquante ans.

« Toutefois, ne nous en inquiétons pas, car nous n'avons rien à redouter de la concurrence; et cela pour trois raisons, dont la première est que nous sommes une école de liberté. Vous êtes libres chez nous, libre de toute surveillance, car nous ne voulons pas savoir ce que vous faites en dehors de l'école; de plus, nos portes sont ouvertes à tous, et nous ne vous imposons aucun *Credo*, aucune règle de conduite, comme on veut le faire ailleurs au moyen d'une tutelle qui prolonge l'enfance. Enfin, nous ne représentons aucune opinion exclusive, et nous ne sommes ici les tenants d'aucun esprit de parti... »

Avec ces pièces sous les yeux, chacun peut juger de quel côté se trouve la dignité, la convenance, et lequel des deux professeurs comme des deux enseignements, mérite la confiance des familles.

De semblables oppositions, tout aussi instructives, se sont produites encore ailleurs; nous en parlerons à l'occasion.

FACULTÉ DES LETTRES.

L'ouverture des cours de cette faculté a eu lieu le mercredi 15 décembre. En voici le programme pour l'année courante, avec le nom des professeurs :

Doyen : M. Auguste Nisard, ancien recteur d'Académie ; — fait le cours de prose latine. Il explique les *Histoires* de Tacite.

Philosophie : M. Antonin Rondelet, docteur ès lettres, ancien professeur de Faculté. Le jeudi, il traite des applications de la morale à la société; le vendredi, il commente les ouvrages de philosophie compris dans le programme de la licence ès lettres.

Cours libre de philosophie : Le R. P. Bayonne, de l'Ordre de Saint-Dominique, lecteur en philosophie et en théologie. Il traite, deux fois par semaine, de l'anthropologie ou de la connaissance de l'homme selon la science, la raison et la foi.

Histoire : M. l'abbé Danglard, docteur ès lettres. Le vendredi, il fait l'introduction à l'histoire générale et traite de l'histoire de l'Orient jusqu'à Alexandre; le samedi, il étudie les historiens anciens.

Cours libre de sciences géographiques : M. l'abbé Durand, membre de la Société de géographie et de l'Association française pour l'avancement des sciences. Il traite alternativement, deux fois chaque semaine, de la géographie physique et de la géographie historique de l'Asie.

Littérature grecque : M. Huit, docteur ès lettres. A sa leçon du mardi, il traite de la critique littéraire chez les Grecs; et, à sa leçon de jeudi, il commente les auteurs grecs du programme de la licence ès lettres.

Prose latine : M. Maigren, docteur ès lettres.

Le lundi, il traite de la prose latine au siècle de Trajan et spécialement de Pline le Jeune, et le mardi, il explique le V^e livre des Lettres de Pline et les auteurs latins du programme de la licence ès lettres.

Littérature française : M. l'abbé Demiduid, docteur ès lettres. L'une de ses deux leçons de chaque semaine est consacrée à traiter de Fénelon et de son temps; et l'autre, à commenter les auteurs français compris dans le programme de la licence ès lettres.

A titre de spécimen des cours, nous allons donner un fragment de la leçon d'ouverture de M. Huit. Nos abonnés le liront certainement avec intérêt. M. Huit est le plus jeune des professeurs de l'Université catholique. Dans la leçon dont il s'agit, M. Huit a traité de *l'érudition dans la littérature*. En voici le début :

« Aujourd'hui, a-t-il dit, c'est véritablement un art nouveau que la critique éclairée par l'investigation des faits, appuyée sur l'archéologie, c'est-à-dire la recherche patiente et la connaissance intelligente des choses du passé. Bien des sujets que jadis elle eût écartés avec indifférence ou dédain de ses préoccupations habituelles lui sont devenus familiers. L'histoire des idées, des coutumes s'est étroitement mêlée à celle des événements et des institutions; chaque jour l'étude des monuments et des inscriptions jette de plus vives lumières sur ces vieilles civilisations disparues. Le cadre de la critique s'étend, et ses limites se reculent. Dans les âges les plus lointains, les textes sanscrits et les ruines de l'Assyrie ouvrent de nouvelles perspectives à la curiosité des savants.

» Que de questions diverses soulevées par la science contemporaine! Si elle n'a pas toujours réussi à les résoudre, du moins les résultats conquis au prix de tant d'efforts sont bien dignes d'exciter l'émulation des générations nouvelles. Avec une intuition presque surprenante, nos devanciers ont épuisé sur certains points la série possible des conjectures, laissant à leurs successeurs le mérite de prononcer dans plus d'une cause célèbre où ils ont accueilli tous les éléments d'information. Si cette comparaison m'était permise, je dirais que le juge d'instruction a achevé sa tâche; pour former notre conviction, il suffit de prendre connaissance du dossier.

» Mais, me direz-vous, que d'autres évoquent à loisir de telles causes à leur tribunal; pour nous, elles n'ont ni charme ni intérêt. Messieurs, votre décision sur ce point est-elle irréformable? Je le regretterais. Etes-vous bien convaincus qu'il n'y ait aucun agrément à s'enquérir avec un érudit des journaux chez les Romains (car les Romains avaient une presse) avec cet autre des formes parlementaires et

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Le pèlerinage national français au Vatican. — Discours du Pape: pourquoi Dieu permet la persécution actuelle; comment il faut la supporter; éloges des pèlerinages et des bonnes œuvres. — Audience accordée au roi de Grèce. — Bref pontifical pour le couronnement de la statue de Notre-Dame de Lourdes. — Pèlerinages de 10,300 hommes du diocèse de Toulouse à Lourdes. — Les ostensions des saintes reliques à Limoges. — Décrépitude du protestantisme en France. — Sa décrépitude en Prusse. — Statistique des crimes et délits en Prusse. — Le mariage des curés vieux-catholiques.

Paris, 12 mai 1875.

usage dans le Sénat; aucune utilité à suivre, dans les savantes monographies de M. Caillemet, le développement des institutions juridiques d'Athènes, lois commerciales, lettres de change, contrats d'assurance, crédit foncier, contrat de prêt, propriété littéraire; aucun profit à étudier dans le grand ouvrage de Bœckh: *l'Economie politique des Athéniens*? Et pour ne pas sortir du domaine littéraire, est-il indifférent, pour bien comprendre les grands travaux d'Athènes, de savoir jusqu'à quel degré merveilleux s'était élevé l'art des machinistes? Ils imitaient le tonnerre et les éclairs; certains personnages paraissaient planer dans les airs; d'autres descendaient des nues sur des dragons ailés, sur des chars volants, sur toutes sortes de montures fantastiques. Pour s'expliquer la multitude d'ouvrages apocryphes faussement attribués aux plus célèbres écrivains, est-il inutile de connaître la curieuse histoire des bibliothèques anciennes et les supercheries littéraires de tout genre qu'a provoquées leur fondation? Qui voudrait croire, dans le monde lettré, que la science des Ottfried Muller, des Guigniaut, des Boissonade soit une science méprisante et que les monuments qu'ils nous ont laissés ne méritent que l'oubli.

» Mais nous n'avons pas seulement à jouir de la moisson d'autrui. Le champ est vaste, et chacun de nous peut prétendre à y tracer son sillon. Sans doute il n'est donné qu'à un petit nombre de renouveler la face de la science par une initiative hardie ou une découverte inattendue; mais pense-t-on qu'il n'y ait aucun mérite à remettre en lumière des documents oubliés, à replacer dans leur vrai jour des témoignages mal compris ou faussement interprétés? Le succès est moins piquant, peut-être; au fond, il n'est pas moins utile. »

On ne saurait rien dire de plus sensé, ni le mieux dire. Et ce programme est très-beau non-seulement pour la littérature grecque, mais pour toutes les littératures et pour toutes les sciences. Trop souvent elles ont été ou méconnues ou dénaturées. C'est la raison d'être des Universités catholiques de les restaurer, pour leur faire rendre hommage à la vérité et glorifier Dieu, à qui tout ce qu'il y a dans ce monde doit tendre et se terminer.

P. D'HAUTERIVE.

ROME. — Le pèlerinage national français a été accueilli, dans toutes les villes d'Italie où il s'est arrêté, de la manière la plus fraternelle. Partout on venait à la rencontre des pèlerins, partout on leur adressait les saluts les plus gracieux, partout on s'empressait à les loger et à les guider. Lorsqu'ils sont montés au Vatican, le 5, ils étaient au nombre d'environ quinze cents, représentant soixante diocèses. Le Pape, entouré d'une nombreuse cour, prit place sur son trône, et M. de Damas, accompagné du R. P. Picard et des délégués des conseils des pèlerinages, s'avança pour lire l'Adresse où retentissaient les plus nobles accents du dévouement et de l'amour. En voici le paragraphe final: « Quand la révolution triompherait, quand l'échafaud se dresserait, quand toute société roulerait, tant qu'il restera sur la terre un des pèlerins présents à cette assemblée, de sa poitrine s'éleverait encore le cri que profèrent aujourd'hui tous nos cœurs: Vive le Pape-Roi! Vive Pie IX! »

Le Saint-Père, qui avait donné de fréquentes marques d'adhésion aux sentiments exprimés dans l'Adresse, se leva après que la lecture en fut achevée, et prononça d'une voix douce et énergique le discours suivant:

« Plus d'une fois, dans les paroles que j'ai adressées aux pieuses caravanes de pèlerins venus à Rome afin de me consoler par leur présence, j'ai fait allusion à la bénédiction solennelle qui se donne, à certains jours fixés, à l'immense population qui se presse sur la vaste place de Saint-Pierre, et j'ai rappelé les prières qui s'adressent, en une telle occasion, à Dieu pour en obtenir ses grâces et afin de rendre aussi cette bénédiction plus fructueuse et plus abondante. Parmi ces prières, j'ai signalé d'une façon toute spéciale celle qui sollicite la vertu la plus nécessaire de toutes, c'est-à-dire la persé-

vérence dans les bonnes œuvres : *Perseverantiam in bonis operibus.*

» Or, réfléchissant, d'un côté, à toutes les demandes que, dans les années passées, nous avons adressées à Dieu pour lui demander cette persévérance, et, de l'autre, en considérant tous les graves événements qui se succèdent, les peuples qui s'agitent, soulevés par le souffle révolutionnaire les troubles qui croissent, les assauts, tantôt hypocrites et modérés, tantôt violents et directs, que l'on dirige contre l'Eglise catholique, et surtout en présence des fléaux nombreux dont Dieu nous frappe, je me suis demandé à moi-même comment tout cela pouvait se concilier. Si cela n'était pas une preuve que, sur la surface du monde, la persévérance dans les bonnes œuvres avait péri chez un très-grand nombre ? Hélas ! j'ai dû avouer que cela était malheureusement trop vrai.

» Il ne faut donc pas s'étonner si Dieu a mis la main aux fléaux pour nous frapper. En effet, qu'est-ce que l'âme d'un catholique ? C'est un temple dans lequel habite l'Esprit-Saint : *Templum Dei Sanctum quod estis vos.* Je le dis avec l'autorité du Docteur des nations. Maintenant, jetez le regard sur l'Europe entière, et même sur tout le monde terrestre, et voyez si les âmes chrétiennes sont toutes assez candides et assez pures pour servir de temple à l'Esprit-Saint. Hélas ! combien n'en voit-on pas qui sont devenues le réceptacle de mille passions, combien n'en voit-on pas qui, au lieu de l'Esprit-Saint, ont placé dans ce cœur l'idole de l'avarice, ou bien cette autre idole impure que la sainte mère de Constantin fit jeter à terre sur le mont Golgotha.

» D'autres ont érigé dans ce temple du cœur les idoles de l'orgueil, de la fierté, de l'amour désordonné de leur propre opinion, du mépris de toute autorité divine et humaine, etc. De façon qu'au lieu de l'Esprit-Saint, ils ont reçu dans leur âme la prévarication et le péché. Et alors, faut-il s'étonner si Jésus-Christ a pris le fléau en main pour punir les profanateurs de son temple ? C'est le grand docteur saint Jérôme qui me l'enseigne : *Non sit in domo peccatoris vestri peccatum, ne ingrediatur Jesus iratus, et mundet templum suum, flagello adhibito.*

» Quand je parle de prévarications et de péchés, je ne parle pas seulement du temps présent, mais plus encore du temps passé. Remontez, par la pensée, tout le long cours de ce siècle, et voyez quel énorme amas de fautes de toutes sortes accumulé sous tous les climats et dans toutes les contrées ! Dieu, comme il le faisait avec son ancien peuple de Judée, Dieu attend ; mais lorsque le nombre des crimes est atteint, alors arrive l'heure du châtement.

» Toutefois, remercions ce même Dieu qui, tandis qu'il nous frappe, inspire à nos cœurs des sentiments de pénitence et d'amour. Oh ! comme dans l'univers catholique, oh ! comme dans la France tout spécialement se multiplient les œuvres de foi, de charité, de miséricorde ! Nous avons ici à nos côtés un évêque (celui de Toulouse) qui a été le témoin oculaire du grand fléau de l'inondation. Dieu a frappé ; mais la France entière s'est émue et s'est empressée de venir en aide à tant de malheureux, victimes de la fureur des eaux, tombés dans la misère et la pénurie la plus grande. Dans certains endroits, il s'est fait des prodiges de charité. Puis, les pèlerinages augmentent et on professe enfin courageusement la religion des aïeux ! On ne veut plus être un chrétien caché ; mais c'est à haute voix et hardiment que l'on manifeste ce qui fait palpiter le cœur.

» Cette conduite montre que l'esprit de pénitence va pénétrant dans les âmes. Je remercie vivement le Seigneur de ce qu'il vous concède non-seulement le don de la persévérance dans les bonnes œuvres, mais aussi celui que l'on sollicite dans les prières qui se font un peu avant la grande bénédiction, c'est à-dire le temps d'une vraie et fructueuse pénitence : *Spatium veræ et fructuosæ penitentiæ.*

» Levons donc nos âmes vers Dieu, et, pleins de confiance, implorons le secours de sa paternelle bénédiction. Prenons pour notre intercesseur ce saint Pontife dont l'Eglise rappelle aujourd'hui et célèbre la mémoire, et demandons-lui de vouloir bien prier avec nous et nous enseigner cette foi et ces prières qui mettent en fuite les ennemis et dispersent les profanateurs de sa sainte religion. Oui, qu'il nous inspire ces formules qui détruisent l'islamisme, qui, aujourd'hui, ne se borne plus aux rives du Bosphore, mais s'étend à tant et tant d'autres contrées de la terre.

» O mon Dieu ! rien ne vous est caché. Vous savez que la confusion règne partout sur la surface du monde ; vous le savez et le voyez clairement, les fabricateurs (*fabricatori*) de révolutions ne sont pas guidés par le bien général, mais uniquement par l'égoïsme de l'intérêt privé. Eh bien ! veuillez confondre ces fils de ténébreux dans leurs coupables projets ; dispersez-les, et, s'il est possible, rappelez-les à la pénitence. Bénissez d'une façon toute spéciale cette pieuse assemblée ; bénissez la nation française, bénissez votre Eglise, répandue sur la surface du monde, et que cette bénédiction nous conduise à l'accomplissement de cette consolante promesse : *et fiet unum ovile et unus Pastor.* » *Benedicte Dei, etc.*

Les journaux ont parlé d'une autre audience dont le récit mérite de trouver place ici. C'est celle accordée au roi et à la reine des Hellènes et à leurs enfants, et au prince et à la princesse de Danemark. On sait que ces personnages sont, ceux-là schismatiques, ceux-ci protestants. Néanmoins le roi Georges s'est montré plein de déférence, ainsi que son frère, le prince de Danemark, et tous deux ont dit au Pape : « Nous avons pour Votre Sainteté tous les sentiments de respect et de vénération que nous a inspirés le roi notre père. » Et Pie IX leur a répondu : « Je tiens le roi de Danemark pour un de mes meilleurs amis, et je vous prie de lui apporter les vœux de ma tendresse. Je n'ai point oublié les consolations que la reine et lui m'ont prodiguées au lendemain de l'entrée à Rome de ceux qui, contre le droit des gens et contre les traités, m'ont dépoillé et contraint à la captivité... Mais ne parlons pas d'eux : ils ne savent ce qu'ils font, et je prie Dieu de les amener à repentance. » Le roi Georges aurait, assure-t-on renouvelé au Saint-Père l'assurance que le rétablissement de la hiérarchie en Grèce était un fait accompli, et que la cour se trouverait enhantée de ses relations avec l'excellent archevêque d'Athènes, Mgr Marango.

FRANCE. — Mgr l'évêque de Tarbes a récemment reçu le bref pontifical suivant, qui va donner au sanctuaire miraculeux de Lourdes un nouvel éclat :

« PIE IX, PAPE. Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Nous sommes informé par un très-grand nombre d'évêques, de prêtres et de fidèles, que la France presque entière aspire au moment où, de Notre Autorité, sera couronnée la statue de la sainte Mère de Dieu, qui est, à Lourdes, dans votre diocèse de Tarbes, l'objet d'un culte de la plus grande édification. Nous avons cru devoir répondre à ce vœu le plus promptement possible pour la gloire de l'Immaculée Vierge Marie, le bien de l'Église catholique et le salut de la France. En conséquence, et puisse Notre acte obtenir une bonne et heureuse fin, et rester comme un témoignage éternel de Notre confiance et de Notre dévotion envers la céleste Patronne, Nous décrétons, par ces présentes, en vertu de Notre Autorité Apostolique, que vous, vénérable Frère, déterminiez à votre gré, le jour où doit avoir lieu le couronnement dont il s'agit, et que vous désigniez en même temps un prélat, décoré de la pourpre romaine, ou revêtu de la dignité épiscopale, qui couronne en Notre Nom l'image sacrée dont Nous venons de faire mention. Mais afin qu'une telle solennité ne soit pas sans fruit pour le salut éternel

des âmes, et qu'en cette circonstance les fidèles, prosternés au pied des autels de la sainte Mère de Dieu, sollicitent instamment son secours dans de si grands maux, et le triomphe tant désiré de la foi catholique. Nous ac cordons miséricordieusement dans le Seigneur, en Nous appuyant sur la bonté du Tout-Puissant et sur l'autorité des bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres, à chacun et à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, animés de vrais sentiments de pénitence, après s'être confessés et avoir reçu le pain de vie, auront, le jour même du couronnement ou, à leur choix, l'un des sept jours venant immédiatement après, visité dévotement à Lourdes, dans votre diocèse de Tarbes, l'Église et le sanctuaire de la Bienheureuse Marie, Vierge Immaculée, et adressé là à Dieu de ferventes prières pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de Notre Mère la sainte Église, l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés. Cette indulgence pourra être appliquée par voie de suffrage, aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie, unies à Dieu par la charité. Les présentes n'auront de valeur que pour cette fois seulement. Et nous voulons que la traduction, ou les copies même imprimées des présentes lettres, revêtues de la signature d'un notaire public, et munies du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, aient la même autorité que les présentes elles-mêmes, si elles étaient produites ou montrées. — Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1^{er} février de l'année mil huit cent soixante seize, de Notre pontificat, la trentième. *Signé* : F. card. ASQUINI. »

En portant ce bref à la connaissance de ses diocésains, Mgr l'évêque de Tarbes les informe que l'époque fixée pour le couronnement de la statue de Notre-Dame de Lourdes sera le lundi 3 juillet prochain; que cette solennité sera précédée, la veille, de la consécration de la basilique de Lourdes; enfin que Sa Grandeur se propose d'inviter à ces deux cérémonies Nos Eminentissimes cardinaux et Nos Seigneurs les archevêques et évêques.

Puisque nous sommes à Lourdes, disons que le diocèse de Toulouse y a envoyé, le 18 avril dernier, un pèlerinage exclusivement composé d'hommes, au nombre de dix mille trois cents. Ce nombre eût été bien plus considérable encore, sans l'insuffisance des moyens de transport. Plus de trois mille hommes ont dû être refusés pour cette cause. Ainsi, le pèlerinage aurait été de treize à quatorze mille pèlerins, et cela malgré les préoccupations électorales, l'inertie des masses et l'intempérie de la saison.

Qu'un tel mouvement religieux donne de confiance dans l'avenir !

Les 22 et 23 avril, la ville de Limoges a célébré avec une pompe incomparable, sa grande fête septennale des Ostensions de ses saintes reliques. Outre Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, trois autres prélats assistaient à ces touchantes solennités : Mgr l'archevêque de Bourges, métropolitain, Mgr Bertrand, évêque de Tulle, et Mgr Sébeaux, évêque d'Angoulême. Toutes les maisons étaient parées, toutes les rues étaient jonchées de verdure et de fleurs et décorées d'arcs de triomphe. La procession du 23 a mis cinq heures pour suivre le parcours fixé. Au retour, a eu lieu la pose et la bénédiction de la première pierre pour la reprise des travaux d'achèvement de la cathédrale.

Tandis que le catholicisme montre chez nous comme partout, tant de vitalité et de jeunesse, le protestantisme, également chez nous comme partout, s'use et se décrépite. En France, depuis quatre-vingts ans, leur nombre a diminué de moitié, malgré l'énorme augmentation de la population. Avant 1789, ils étaient plus d'un million; aujourd'hui ils ne sont plus, d'après le dernier recensement officiel, que 580,757, pour toutes les sectes, luthérienne, calvinistes, et autres. Mais il y a encore quelque chose de pire que la diminution du nombre, c'est la division qui est entre eux, plus profonde que jamais. Depuis leur dernier consistoire, ils sont partagés en orthodoxes et en libéraux. Les orthodoxes refusent aux libéraux, le droit de nommer des ministres payés par l'Etat. Ceux-ci s'arrogent ce pouvoir. On attend une décision du ministre des cultes, pour trancher cette difficulté. C'est un spectacle instructif pour les gens de bonne foi, que celui d'une église qui se dit la vraie religion de Jésus-Christ, et qui attend, des décisions d'un ministre de la justice ou d'un conseil d'Etat, la règle de sa conduite. Comment donc y a-t-il encore des protestants? A ce seul signe, ils devraient reconnaître qu'ils ne sont pas dans la véritable Eglise.

PRUSSE. — Nous venons de dire un mot de la décrépitude du protestantisme en France; elle n'est pas moindre en Prusse, qui pourtant est son empire propre. Les chiffres que nous allons donner en sont une preuve irrefutable, ils sont extraits d'une statistique officielle, publiée par les soins du consistoire supérieur. Cette statistique nous apprend que, pendant le dernier trimestre de 1874, sur 24,486 enfants qui sont nés dans la province de Königsberg, 21,147 seulement ont été baptisés; 3,039 sont

restés païens. Pour les mariages, sur 5,785 qui ont été célébrés, 1,074 ont été purement civils. Durant la même période, nous relevons, en Brandebourg : 31,078 naissances, 25,259 baptêmes, 5,819 païens, et 8,158 mariages, dont 3,881 civils. En Silésie, il y a eu 19,692 naissances, 10,169 baptêmes, 9,523 enfants restés païens. Encore cette statistique ne regarde-t-elle, nous devons le faire remarquer, que le « culte évangélique »; les autres sectes protestantes n'y sont pas comprises.

Autre statistique officielle, concernant, celle-ci, les crimes et délits pour l'année 1875. En la rapprochant de celle de l'année précédente, on trouve que les instructions sont montées, de 104,878, à 120,400; les crimes de rébellion, de 4,787, à 5,912; les délits contre l'ordre public, de 9,201, à 12,237; les crimes de parjure, de 659, à 767; les viols, de 1,262, à 1,371; les délits de diffamation, de 4,389 à 7,078; ceux de coups et blessures, de 9,906 à 13,206; les crimes d'assassinat, de 591, à 836. Nous ne relevons pas les chiffres concernant la soustraction, chantages, faux, incendies, escroqueries, etc., et qui accusent une semblable augmentation. Telle est la marche des choses dans ce pays, dont l'empereur Guillaume a promis de faire « un empire des bonnes mœurs et de la crainte de Dieu. »

S'il compte sur les vieux-catholiques pour l'aider, son espoir est bien vain. Les vieux-catholiques sont occupés en ce moment à achever de se protestantiser pour l'abolition du célibat ecclésiastique. Il y a bien des protestations, mais c'est là que la force des choses veut qu'ils viennent. Toutes les prétendues réformations sont comme les comédies de théâtre, elles finissent par le mariage. Déjà plusieurs de leurs *révérends* ont pris femme, avant même que la question ne fût résolue. Pourquoi, en effet, auraient-ils attendu? Ceux qui ont renié leur foi et bravé les anathèmes de l'Eglise se soucient bien de l'approbation de leurs co-apôtats !

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

SERMON POUR LA FÊTE DE LA PENTECOTE

Bonheur de l'âme qui reçoit le Saint-Esprit.

Repleti sunt omnes Spiritu Sancto. (Act., II, 4.)

EXORDE. — Quel spectacle s'offre en ce jour à notre admiration ! Le ciel s'ouvre, le nouveau législateur s'avance sur les nues, le Paraclet promet paraît sur la terre, un vent impétueux précède ses pas ; un bruit éclatant remplit le Cénacle ; un feu se partage en forme de langues et se repose sur chacun des membres de l'Eglise naissante. Soudain les apôtres sont changés en hommes nouveaux ; leur âme est embrasée des flammes de l'amour divin ; leurs cœurs, ivres des dons du Saint-Esprit, sont comme autant de fournaies ardentes, et leurs paroles sont brûlantes comme le feu qui les consume : *Repleti sunt Spiritu Sancto.*

Vous aussi, mes frères, avez été faits participants de ce même prodige. Au moment où l'eau régénératrice coula sur vos têtes, l'esprit d'adoption s'empara de vos âmes et en fit un temple ; et, lorsque le pontife grava sur vos fronts le caractère du parfait chrétien, il vous enrichit de la plénitude de ses dons, il vous ouvrit le trésor inépuisable de la grâce. Mais, hélas ! avez-vous conservé ce dépôt précieux ? Est-ce l'Esprit sanctificateur qui préside à toutes vos actions et règle toutes vos entreprises ?

Votre conduite n'atteste-t-elle pas, au contraire, votre infidélité et votre négligence ? Aujourd'hui, du moins, revenez à vous-mêmes ; ressuscitez dans vos cœurs le règne de votre première ferveur. La solennité qui nous réunit, vous offre une occasion favorable. Que le Saint-Esprit, vaincu par vos instantes prières, descende sur vous et vienne vous embraser du feu de la charité. Puis-é je y contribuer en vous montrant le bonheur de l'âme qui reçoit le Saint-Esprit.

DIVISION. — Quoi de plus propre à nous faire comprendre le bonheur d'une âme qui reçoit le Saint-Esprit, que la considération des merveilles éclatantes qu'il y produit ! Or, si je jette aujourd'hui mes regards sur les apôtres, parmi les effets prodigieux que la descente du Saint-Esprit opère en eux, trois surtout viennent me frapper d'étonnement : 1° ils furent

tout à coup éclairés et instruits ; 2° ils furent sanctifiés, et 3°, enfin, ils furent fortifiés.

1 Ils furent tout à coup éclairés et instruits ; et, pour comprendre ce miracle de la venue du Saint-Esprit, rappelons-nous ce qu'étaient les apôtres avant qu'ils l'eussent reçu : des hommes ramassés dans la dernière classe de la société, dépourvus d'éducation et dénués d'intelligence. Trois années entières passées à l'école de leur divin Maître n'avaient pas suffi pour dissiper les ténèbres de leur ignorance ; ils ne comprenaient pas ses maximes, se faisaient une fausse idée de ses promesses et ne comprenaient rien à ses mystères. *Et erat verbum istud absconditum ab oculis eorum.* Mais aussitôt que le Saint-Esprit est descendu sur eux, ces hommes, à qui Jésus-Christ reprochait d'être stupides et lents à croire, deviennent les appuis de la foi et les soutiens inébranlables de la vérité ; ces hommes grossiers, dont le savoir se réduisait à conduire une barque, se trouvent être les docteurs les plus profonds ; ils étonnent l'univers de leur érudition et le convertissent par la force de leur parole. Ils sont pénétrés des lumières de Dieu et consommés dans la science du salut. Toutes les maximes du divin Maître, qui avaient échappé à leur intelligence, se développent devant eux ; toutes les leçons qu'ils n'avaient pu comprendre se retracent à leur mémoire ; la religion tout entière avec ses dogmes, ses commandements, ses promesses et ses menaces est présente à leur esprit.

Tel est aussi, mes frères, le changement que le Saint-Esprit opérerait dans vos âmes, s'il y descendait. Il convaincrat notre raison des mystères qui la révoltent le plus, il soumettrait notre volonté aux préceptes qui lui répugnent davantage, il pénétrerait nos cœurs des principes les plus opposés à nos inclinations, il nous dirigerait dans la route de l'humilité et de l'abnégation. Attirons-nous de si précieuses communications par l'ardeur et la constance de nos vœux ; c'est aux pieds du Seigneur que l'on reçoit la science : *« Qui appropinquant pedibus ejus accipient de doctrina illius. »* Faisons de pieuses lectures, soyons assidus aux prédications de l'Eglise ; ce sont là les moyens dont Dieu se sert pour nous donner la connaissance des vérités de la religion et de nos devoirs.

2 Reportons maintenant nos regards sur les Apôtres. L'instruction que leur donna l'Esprit-Saint ne se borna pas à une simple scécula-

tion, à une science stérile. En les éclairant de sa vive lumière, il les sanctifia de sa grâce, et c'est ce que signifie la forme de langues de feu sous laquelle il se partage et s'arrête sur chacun d'eux. Ce feu était l'embrasement de la charité dont il embrasait leurs cœurs. Jusque là on les avait vus : ambitieux, ne soupirer qu'après les dignités mondaines; jaloux, prétendre aux premières places. Mais, à peine l'Esprit-Saint est-il descendu sur eux, qu'ils sont aussitôt d'autres hommes. Toutes leurs faiblesses cessent, tous leurs défauts disparaissent; ils deviennent des modèles de la plus haute sainteté; éloignés du monde, étrangers à toutes ses passions, supérieurs à tout intérêt, ils disent avec une noble confiance au genre humain qu'ils convertissent : *Soyez nos imitateurs comme nous le sommes de Jésus-Christ, Imitatores mei estote sicut et ego Christi.*

Nous pourrions tenir le même langage, si, comme les apôtres, nous savions attirer dans nos cœurs l'Esprit qui les revêtit de la grâce sanctifiante en même temps qu'il les remplit de science et de lumière. Le feu sacré, en venant dans nos cœurs, y consumerait tous nos desirs déréglés, y dissoudrait comme une paille légère tous nos attachements mondains, il ferait tomber nos fers et rendrait la liberté à nos âmes, il substituerait à cet orgueil, à cette cupidité qui nous domine et nous corrompt, un sentiment de désintéressement et d'humilité; pour corriger cette facilité à nous emporter et à nous indigner, il nous inspirerait la patience et la charité, il mettrait une garde à nos yeux, afin qu'ils ne puissent s'ouvrir que sur nos propres défauts, en un mot, en détruisant en nous tout ce qu'il y a de terrestre, il ferait de notre vie un or pur et digne d'être offert sur l'autel céleste.

3^e Eulin, le troisième et dernier effet que le Saint-Esprit produisit sur les apôtres fut de les fortifier. Ces hommes, auparavant si timides qui avaient lâchement abandonné leur maître, ces hommes, dont le plus zélé l'avait honteusement trahi et renié à la voix d'une servante, vont courageusement attester sa résurrection, prêcher sa doctrine et proclamer sa divinité dans les places publiques, dans les synagogues, dans le temple et devant les tribunaux; ils déclarent hautement aux Juifs que celui qu'ils ont crucifié est le Messie attendu. Et quel est le but de ce nouveau zèle? C'est le projet le plus vaste, le plus hardi qu'aucun homme ait jamais conçu. Ils entreprennent de changer toutes les idées du genre humain sur la religion et sur la morale, et tentent d'engager tous les peuples à abuser leurs préjugés les plus anciens, à étouffer leurs passions les plus chères, à sacrifier leurs plus grands intérêts, à

mépriser tout ce qu'ils ont adoré et à adorer ce qui fut jusque-là l'objet de leurs mépris. Ils le tentent et ils l'exécutent sans autre secours que la vertu de la croix. La rage infernale déploie sa fureur, l'idolâtrie frémît et s'arme du glaive de la persécution, les tyrans lancent leurs edits de proscription, les échafauds se dressent et le sang coule, mais rien ne les arrête, les humiliations font leur gloire, les tourments leurs délices, la mort leur espoir. Ils se rejouissent de ce qu'on les a trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus : *Ibant gaudentes, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.*

Cette force surnaturelle dont ils étaient remplis, cette intrépidité invincible que le fer de la persécution loin de ralentir semblait augmenter, c'est l'Esprit Saint qui la leur inspirait. Or, je vous le demande, n'avons-nous pas besoin qu'il nous communique cette fermeté qui les rendait inébranlables? Ne sont-ils pas venus, ces temps où la pratique de la religion exige non-seulement de la fidélité, mais même du courage? Appelons donc, par nos vœux et par nos desirs, cet esprit de force sans lequel nous ne pouvons rien et avec lequel nous pouvons tout. *Le Seigneur, dit Jérémie, est avec moi comme un guerrier robuste, tous les efforts de mes ennemis seront vains et impuissants. Dominus autem mecum est, idcirco qui persequantur me cadent et infirmi sunt.* Il en sera ainsi de nous si nous savons mériter que vienne en nous l'esprit qui fortifia les apôtres et les fit triompher. Nous en avons un besoin continuel contre le monde et contre nous-mêmes; contre le monde qui ne cesse de persécuter la foi et d'attaquer la religion par ses calomnies, ses déclamations, ses railleries et ses exemples; contre nous-mêmes, pour nous défendre de ce vil respect humain qui nous fait si souvent déserter le drapeau de la vérité, rougir de la vertu qui nous plairait et commettre le mal que nous abhorrons.

PÉROBAISON. — Dans ce jour que l'Eglise consacre spécialement à honorer le Saint-Esprit et à célébrer les merveilles qu'il a opérées sur la terre, redoublons nos instances et nos supplications pour qu'il daigne descendre en nous. Nous sommes aussi ignorants, aussi faibles, aussi charnels que l'étaient les apôtres; demandons au divin Paraclet la lumière dont il les éclaira, la piété dont il les sanctifia et la force dont il les remplit. Disons-lui du fond du cœur : « O Esprit-Saint, daignez faire briller à nos yeux un rayon de votre lumière céleste; sans vous nous ne sommes que ténèbres, nos pas ne nous conduisent qu'à la mort : *Veni Creator Spiritus.* Dissipez l'ignorance qui nous afflige et faites disparaître les passions qui nous aveuglent : *Accende lumen sensibus; embrasez*

notre cœur de ce pur amour qui sanctifie : *infunde amorem cordibus*. Nous chancelons dans la voie de la vertu, les écueils se multiplient sous nos pas, devenez notre guide et nous parviendrons à la vie du siècle futur : *ductore sic te prævio vitemus omne noxium*. Amen.

L'abbé GIRARDE,
curé de Sainte-Marie.

INSTRUCTIONS POUR LE MOIS DE MARIE

VINGT-SEPTIÈME JOUR

MARIE A LA CRÈCHE ET LES ANGES.

Et subito facta est multitudo militie caelestis.
(Luc., II, 13).

Un grand mystère s'était accompli : une vierge avait enfanté un fils et ce fils était Dieu. C'était dans une pauvre étable que Marie avait donné le jour au Sauveur du monde ; dans ce réduit obscur vont se produire encore d'ineffables merveilles. C'est à la crèche que Jésus va commencer à manifester ses grandeurs, en s'y montrant le Dieu des anges, des bergers et des rois ; et parce que la mère ne doit pas être séparée du fils, parce que le premier autel élevé à l'honneur de Marie fut le berceau de Jésus, vous allez voir que ce fut à la crèche aussi que se montra la grandeur de cette Vierge auguste. Nous considérons ici Marie à la crèche et nous devons d'abord la saluer Reine des anges.

Jusqu'à la naissance de Marie, les anges avaient tenu le premier rang dans la création ; leur espérance saluait la Vierge depuis longtemps dans l'avenir des siècles ; voyant en elle une créature privilégiée qui ignorait les colères du Seigneur, ils étaient venus chanter un cantique sur son berceau ; ils purent déjà commencer à vénérer cette jeune Vierge comme leur souveraine, pendant qu'elle se préparait dans le temple aux mystères de la Rédemption. Mais depuis sa maternité divine, le plus grand des séraphins lui est bien inférieur. La dignité de Mère de Dieu met à ses pieds toutes les grandeurs créées, les anges eux-mêmes, puisqu'elle est la mère de leur roi, et elle tient en ses mains le sceptre du monde et sur son front repose le diadème d'une universelle royauté.

Si le prophète a pu dire que l'homme avait été fort honoré, quand le Seigneur lui confia la souveraineté sur les animaux, combien les anges n'ont-ils pas été grandis quand la charge des hommes fut confiée à leur sollicitude. Mais aussi et à plus forte raison, combien la Vierge n'a-t-elle pas été honorée, quand elle a reçu l'empire souverain sur les puissances mêmes du

monde et qu'elle a été investie, sur les anges, d'une incontestable surintendance.

Autant l'animal est au-dessus de la matière, autant l'homme est au-dessus de l'animal, autant les anges sont au-dessus de l'homme, autant la Vierge Marie est au-dessus des anges. C'est d'elle désormais que les innombrables hiérarchies célestes reçoivent des ordres pour remplir, envers les enfants des hommes, leur ministère de protection.

Les premiers adorateurs de Jésus naissant furent donc les anges. Instruits par le Père des abaissements de son Fils, ils apprirent que le Désiré des nations venait enfin de paraître. Aussitôt ils quittent le ciel pour rendre leurs hommages à l'enfant nouveau-né, ils descendent auprès de la pauvre étable. Quels furent leurs sentiments, quand ils aperçurent, en descendant vers la Judée, le palais du roi des Juifs ! Voilà donc la demeure qu'il a choisie de préférence ; voilà donc la demeure qui remplace pour lui les cieux, leur immensité et leur gloire. Qu'il soit béni, celui qui s'est dépouillé de sa grandeur et s'est abaissé jusqu'à l'étable de Bethlém. Cependant les esprits célestes adorent en silence le Fils de l'Éternel sous les traits d'un enfant qui vient de naître. Saints anges, apprenez ici le prix inestimable de l'humilité qui vous assura dès les premiers jours du monde une félicité désormais inaltérable. Que n'a-t-il vu ce spectacle, celui qui marchait à votre tête s'il eût vu dans ses abaissements le Verbe du Dieu, aurait-il songé à devenir semblable au Très-Haut ?

Mais tandis que les anges rendent à Jésus leurs hommages, un regard de l'enfant leur apprend qu'ils ont un autre devoir à remplir. Il y a dans l'étable, une mère, et Jésus, la montrant des yeux à ses premiers adorateurs, les invite à la saluer au-si et à lui payer le tribut de leur vénération. Le premier prédicateur des grandeurs privilégiées de Marie, ce fut son Fils.

Les voilà donc prosternés aux pieds de Marie, l'associant à Jésus dans leur cœur et lui répétant ces paroles prophétiques : « Soyez notre Reine comme votre Fils est notre Roi : *Dominare nostri, tu et Filius tuus* (1). Nous vous saluons en cette qualité ; désormais nous nous ferons gloire de vous appartenir. Vous aurez sur nous une puissance souveraine. A votre voix, nous descendrons encore du ciel, nous viendrons quand vous nous appellerez, soit pour défendre les âmes qui nous sont chères, soit pour porter leurs prières aux pieds de l'Éternel, soit enfin pour les conduire au séjour du bonheur et de la paix. Commandez, et puisque vous êtes la mère de notre Roi, vous serez aussi notre Reine : *Dominare nostri, tu et Filius tuus*.

1 JUDIC., VIII, 22.

Divine élection qui confère à Marie des droits inaliénables, qui lui soumet la cour céleste, qui la rend toute-puissante au ciel comme elle est toute puissante à la crèche.

Toutelois ne craignez point que l'humilité de Marie soit altérée par la dignité nouvelle qu'elle vient de recevoir. Au contraire, elle s'abaisse d'autant plus à ses propres yeux, qu'elle est plus glorifiée par les anges; elle se confond d'autant plus qu'ils l'exaltent davantage; la vue de son Fils, anéanti dans la crèche, est d'ailleurs un exemple sublime qu'elle ne saurait oublier. Malgré les honneurs nouveaux dont elle est revêtue, la Vierge se rappelle donc qu'elle est fille d'Adam et qu'elle s'est proclamée servante du Seigneur. Ah! Marie, puisque vous êtes la reine des anges, priez pour nous: *Regina Angelorum, ora pro nobis.*

Oui, Marie est Reine des anges, des mauvais par la domination qu'elle exerce sur eux pour les empêcher de nous nuire, mais surtout Reine des bons, par l'esprit de miséricordieuse assistance qu'elle leur inspire pour notre salut. Souvent, dans la famille, la mère semble se décharger sur les aînés du soin de conduire les frères plus jeunes. Souvent aussi la sainte Vierge nous confie à la garde de ses anges, qui sont nos aînés et nos protecteurs; elle les charge de nous tenir par la main, comme Raphaël le fit pour Tobie, de peur que nos pas chancelants n'aillent se heurter contre la pierre du scandale. Tantôt elle impose à notre ange gardien de veiller à la porte de notre cœur, jusqu'à ce que la miséricorde ait triomphé de notre endureissement. Tantôt nous voyant aveuglés par les vanités du monde, elle s'inquiète sur notre sort; mais, fidèle à la mission de sa souveraine, notre ange nous ôte la taie des choses caduques et nous rend les jouissances des biens impérissables. Quelquefois l'ange vient, au nom de Marie, nous troubler dans nos joies temporelles, il nous donne le coup de la miséricorde pour nous épargner le coup de la vengeance. D'autres fois, nous entendons une voix douce et amie qui nous dit: « Levez-vous et suivez-moi. » C'est comme une main invisible qui nous arrache au danger. Cette voix et cette main ne nous sont pas inconnues; c'est la voix, c'est la main du bon ange qui exécute les ordres de Marie.

Que donnerons-nous en retour à Marie, et que pourrions-nous trouver jamais d'assez digne pour tous les bienfaits qu'elle nous procure par le ministère des anges? Amour, respect, soumission, voilà ce qu'elle attend de notre reconnaissance.

Allons donc avec confiance au trône de cette Reine de miséricorde; demandons-lui conseil et lumière dans nos doutes, secours dans nos misères, consolation dans nos adversités. Obéis-

sons à la douce voix de ses inspirations intérieures, afin qu'elle continue d'inspirer à ses anges le zèle de sa maternelle sollicitude et que, dans le travail de la sanctification, ils continuent à prendre notre parti. Tous les jours, nous en sentirons le besoin; nous aurons donc tous les jours plus de motifs de lui dire, avec une nouvelle confiance et avec bien plus de droit qu'à notre ange gardien: *Custodi, rege et gubernata, o Maria, Angelorum Regina.*

VINGT-HUITIÈME JOUR

MARIE ET LES BERGERS

Annuntio vobis gaudium magnum (Luc., II, 10).

Au moment où le divin Sauveur vint au monde, il y avait, aux environs de Bethléem, des bergers qui veillaient pendant la nuit à la garde de leurs troupeaux. Tout à coup un ange du Seigneur se présenta devant eux, une lumière divine les environna, ce qui les remplit d'une grande crainte. Alors l'ange: « Ne craignez point, dit-il, je vous annonce une grande nouvelle, qui sera, pour tout le peuple, le sujet d'une grande joie: c'est qu'aujourd'hui, dans la cité de David, il vous est né un Sauveur qui est le Christ; voici la marque à laquelle vous le reconnaîtrez: vous trouverez un enfant enveloppé de langes et couché dans une crèche. » Au même instant se joignit à l'ange une troupe de la milice céleste, louant Dieu et chantant: « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

La vision merveilleuse avait disparu, les chants célestes avaient cessé, et les pasteurs, penchés sur leurs bâtons noueux, écoutaient encore. Après un moment de surprise et d'admiration, ils tinrent conseil et se dirent entre eux: « Passons jusqu'à Bethléem et voyons cette merveille qui s'est accomplie. » Alors, remplissant leurs corbeilles de simples présents, tels que leur panvreté pouvait en fournir, ils abandonnèrent leurs troupeaux à la garde des anges de la nuit et s'acheminèrent, à la clarté des astres, vers la cité de David. Chemin faisant, un mouvement d'inspiration divine les fit entrer dans la pauvre étable où le Sauveur venait de naître. La Vierge, inclinée sur son nouveau-né, l'adorait avec une humilité touchante et profonde; Joseph courbait sa vieille tête devant ce fils adoptif qui était Dieu. Un rayon de lune ou de lumière divine éclairait ce groupe divin, qui se reflétait sur les parois rougeâtres du rocher; au dehors, tout dormait. — C'est ici, se dirent les pasteurs, et se prosternant avec respect devant la crèche où reposait le Roi des rois, ils offrirent au Dieu

pauvre les naïfs présents de leur pauvreté. Puis, de retour à leurs champs, ils se prirent à raconter l'apparition des anges, leurs ravissants concerts, leurs paroles d'espérance, de paix et d'amour. Joseph admira cette manifestation divine, et Marie, qui avait écouté en silence, conservait ces paroles dans son cœur.

Instructif contraste et admirable préférence ! Dans Bethléem, tout s'agite. La fortune, l'ambition, les plaisirs prennent la multitude dans tous les sens. Celui-ci s'efforce d'attirer des voyageurs riches et opulents ; celui-là de solliciter une dignité, un emploi près du gouverneur ; cet autre de courir après les joies folles et mensongères du monde. Qui donc de cette immense multitude songe à Jésus ? Qui de ces fiers et dédaigneux pharisiens, qui de ces orgueilleux docteurs de la loi, qui de ces lévites insoucians, qui de ces prêtres, qui de ces grands du siècle songe aux oracles prophétiques, aux marques de leur accomplissement, à l'avènement du Messie ? Personne. Jésus naît à minuit dans une étable abandonnée. Cette sombre obscurité de la nature est à peine une image des ténèbres épaisses qui enveloppent les nations ; cet abandon indique bien en quelle indifférence léthargique, en quel sensualisme féroce sont tombés tous les cœurs.

Mais il y a là tout près des bergers. Jésus est pauvre, il appelle d'abord à lui les pauvres. Il est trop juste que les malheureux, selon le monde, appelés les premiers aux grâces de Jésus-Christ, deviennent désormais à la lumière de la rédemption, les heureux selon Dieu.

Il y a ici un grand enseignement. Dans l'antiquité, la société était sans entrailles pour le pauvre ; les petits étaient esclaves, doublement esclaves, privés de libertés et privés de vertus. En appelant les bergers à son berceau, Jésus indique qu'il y aura, dans la société chrétienne, une place pour les pauvres ; il enseigne aussi qu'ils n'obtiendront cette place qu'en répudiant le vice et en s'élevant sur l'échelle de la moralité. Ces deux choses, dans l'Évangile, iront de pair. La liberté ne se fonde que sur la vertu chrétienne ; dès que la vertu baisse, la liberté décline ; et quand le vice remplace la vertu, alors s'établit nécessairement une double servitude, la servitude des passions, puis, comme contrepoids à la licence, la servitude publique.

Dans cet anoblissement des pauvres, Marie a sa place.

Les pasteurs sont entrés dans la crèche : c'est Marie qui a répondu à leurs désirs, qui les conduit à son Fils, qui leur parle en son nom, qui le présente à leurs embrassements, qui le dépose dans leurs bras, qui demande pour eux ses grâces et ses bénédictions. Reconnaissez

vos bergers de Bethléem, vous êtes venus adorer un Dieu, vous trouvez encore une mère. Oui, Marie sera votre mère, comme elle a été la mère de Jésus : elle vous portera dans son cœur comme elle l'a porté dans ses entrailles ; elle veillera sur vous comme elle a veillé sur sa crèche. N'êtes-vous pas ses amis, puisque c'est pour vous qu'il est descendu des cieux ? N'êtes-vous pas ses frères, puisque vous êtes pauvres comme Jésus, Joseph et Marie ? Marie sera donc votre mère ; aimez-la comme doivent l'aimer ses enfants.

Et voilà l'un des spectacles les plus consolants que puisse nous offrir ce mystère : Marie à la crèche devient la mère des pauvres ; elle les adopte tous en la personne des bergers. En voyant leur naïf empressement, leurs caresses respectueuses, les transports de leur joie, la simplicité de leurs offrandes, elle sent qu'elle a été élevée pour les aimer ; elle prend la résolution de les aimer toujours. O mère des pauvres ! que vous avez été fidèle à cet engagement ! Quel pauvre n'a jamais senti les doux effets de votre amour ? Quel malheureux s'est retiré sans consolation de votre sanctuaire ? Et ne suffit-il pas de considérer un instant ce qui se passe chaque jour dans nos églises, pour nous convaincre que Marie est encore la mère des pauvres ? A quel autel, dites-moi, viendra s'agenouiller le soir cet humble artisan qui rapporte à sa famille le prix modique de sa journée ? A quel autel viendra prier cet infortuné dont la misère s'augmente chaque jour d'un temps meilleur, passé, hélas ! pour lui sans retour ? A quel autel ira le petit enfant pieux, le jeune homme en lutte avec les passions, la vierge en péril, la mère en détresse, la veuve éplorée, le vicillard à cheveux blancs qui a déjà un pied dans la tombe ? Tous vont sans hésitation à l'autel de Marie. Il y a, dans l'église, des autels dédiés aux saints populaires ; il y a un maître autel, la sainte Eucharistie, le saint des saints. On se contente de saluer Jésus-Christ, mais on va faire une longue station au pied de la Vierge, parce que la Vierge est la mère des pauvres et que son autel est le rendez-vous de toutes les misères, de toutes les faiblesses repentantes, de toutes les vertus, de tous les héros inconnus des hommes, mais que le Dieu de la crèche saura également couronner et consoler.

VINGT-NEUVIÈME JOUR

MARIE ET LES ROIS

Ecce magi ab Oriente venerunt Jerusalem.

(Math. II, 2).

Les bergers étaient venus adorer, dans sa crèche, le Dieu enfant. Mais Jésus ne dédaigne

personne ; au contraire, il est venu pour attirer tout à lui par sa grâce. Donc après les bergers, les mages, après les pasteurs des bêtes, les pasteurs des peuples. Aux humbles, Jésus avait envoyé son invitation par des anges ; aux grands, il envoie une étoile et les voici. — Leur présence est l'un des faits curieux et importants de l'histoire.

Le grand restaurateur du magisme en Orient, Zoroastre, après lecture des livres hébreux, avait annoncé sous les premiers successeurs de Cyrus et peu après le rétablissement du temple, qu'un enfant divin, appelé à changer la face du monde, naîtrait d'une vierge immaculée, dans la région la plus occidentale de l'Asie. Sous je ne sais quelle inspiration, il ajouta qu'une étoile miraculeuse signalerait cet événement et qu'à son apparition, les mages devraient porter eux-mêmes des présents à ce jeune roi. Exécutants fidèles des volontés de Zoroastre, trois des plus illustres savants de la Babylonie n'eurent pas plutôt remarqué l'étoile prédite par Jacob comme devant luire à l'avènement du Messie, qu'ils se mirent en route pour la Palesline. Devant eux marchait l'étoile du Messie, comme un flambeau directeur porté par les anges ; elle dirigeait leur course inconnue et s'arrêtait quand ils devaient s'arrêter. Lorsque la brillante et riche caravane fut arrivée près de Jérusalem, l'étoile disparut tout à coup. Grande fut la surprise des mages ; mais ils pensèrent qu'ils étaient sans doute au terme de leur voyage et que le ciel, pour les en informer, leur retirait son guide. Alors, pressant le pas, ils franchirent l'enceinte de la grande ville et s'acheminèrent avec une pompeuse escorte. L'aspect de Jérusalem était morne ; des groupes cependant se formaient çà et là pour s'enquérir de ces rois étrangers qui marchaient si inopinément et avec tant de pompe. Chemin faisant, les cavaliers orientaux se penchaient sur le cou de leurs dromadaires, demandaient aux spectateurs curieux où était le roi des Juifs dont ils avaient vu l'étoile en Babylonie. Ceux de Jérusalem se regardaient avec surprise et ne savaient que répondre : un roi des Juifs ? quel roi ? ils ne connaissaient eux que le superbe et lâche Hérode. Étonnés de cette singulière ignorance, les mages montent jusqu'à l'ancien palais de David et dressent leurs tentes pour passer la nuit. Le bruit de cette arrivée extraordinaire parvint jusqu'aux oreilles d'Hérode, qui, se voyant détesté, eut peur d'une conjuration. Il manda au palais les nobles étrangers, qui racontent tout, et la prophétie, et l'apparition de l'étoile, et sa disparition, et l'objet de leur voyage. Hérode tremble plus que jamais, et prend la résolution de faire périr cet enfant-roi ; mais pour y mieux

réussir, il fait semblant de vouloir aller lui-même aussi l'adorer. Il convoque donc la réunion des docteurs de la cour et des princes des prêtres, et leur demande en quel lieu doit naître le Messie ; on lui répond sans hésiter que c'est à Bethléem ville de la tribu de Juda, et on lui cite le texte même de la prophétie qui l'annonce. Instruit de ce qu'il désirait savoir, l'homme de sang congédia les étrangers d'une manière affable et gracieuse : « Allez, dit-il, à Bethléem ; informez-vous exactement de cet enfant, et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le-moi savoir, afin que j'aie aussi l'adorer. » Les mages, comme tous les hommes supérieurs, ne sachant pas faire de soupçons, crurent aux paroles de l'Iduméen, et quittèrent la ville pour se rendre à Bethléem. A peine sortis, ils aperçoivent l'étoile miraculeuse, qui cette fois marche toujours devant eux jusqu'à ce qu'elle s'arrêtât sur la grotte où reposait l'enfant-roi. Ils entrent, et avec une foi qui ne peut avoir son égale que dans la plus ferme croyance, ils se prosternent devant ce Dieu caché qu'ils ont cherché avec une si généreuse sollicitude. Ouvrant ensuite leurs caissettes de bois de senteurs, où étaient les présents destinés au Messie, ils en tirent de l'or très-pur, des parfums précieux composés d'encens et de myrrhe. Après avoir rendu leurs devoirs au divin Rédempteur des hommes, ils se disposèrent à repartir, pour aller publier dans leur lointaine patrie l'heureux succès de leurs recherches. Mais l'ange du Seigneur les avertit en songe des noirs desseins d'Hérode, et leur intima l'ordre de changer de route. Fidèles à la voix du ciel, ils s'en retournèrent par un autre chemin.

Voilà donc le dessein de Dieu et la gloire de Marie. Marie est la mère des pauvres, elle est aussi la mère des riches, et c'est à la crèche qu'elle en reçoit d'abord le titre, qu'elle commence à en remplir les fonctions. A la crèche, les mages ont offert leurs mystérieux présents au Dieu qui dispose à son gré de tous les trésors de l'univers ; ils trouvent le cœur de Marie prêt à les servir, prêt à les aimer, comme il a aimé et servi les pasteurs.

Mais prenez garde, quels sont les riches dont Marie consent à devenir la mère ? Ce sont les riches qui se dépouillent, les riches qui cherchent et savent trouver Jésus-Christ. Marie n'est point la mère des heureux du siècle qui oublie Dieu, qui ne s'informent point de Jésus-Christ, qui restent moralement oisifs dans leurs palais, et qui dissipent dans le luxe ou entament avec cupidité les revenus de l'opulence. Marie est la mère des riches qui savent se détacher de leurs biens, partager avec Jésus les trésors qu'il leur a donnés, déposer à ses

pieds l'encens de leurs prières, Par de leur charité, la myrrhe de leurs sacrifices.

O vous donc à qui le ciel a donné la richesse, et qui vous sauvez difficilement si vous tirez votre cœur aux séductions de la fortune, souvenez-vous que vous avez une Mère, Marie qui accepte cette responsabilité; elle vous aimera comme elle aimait les mages, si, comme eux, vous lui offrez vos trésors en les partageant avec les pauvres qui tiennent sa place. Ah! puisque la route est glissante, bordée de précipices, invoquez Marie, regardez l'étoile, qui vous conduira, comme les mages, au terme de vos desirs : *Respice stellam, voca Mariam*.

Et nous, recueillons ici nos pensées. Nous avons vu à la crèche, Marie, Reine des anges et mère de tous les hommes. Invoquons-la souvent sous ces titres glorieux et doux; aimons-la surtout avec une pieuse tendresse. Si nous sommes pauvres, nous rappellerons à Marie les pasteurs de Bethléem; elle nous obtiendra, dans la pauvreté ou dans la souffrance, de célestes consolations; si nous sommes riches, nous lui rappellerons les rois de l'Orient; elle nous obtiendra, dans la richesse, l'humilité, la charité, le détachement. Riches ou pauvres, si nous sommes chrétiens par les vertus de notre condition et dévots serviteurs de Marie, Marie nous fera, à tous, une place, dans le royaume de son Fils.

TRENTIÈME JOUR

LE RECUEILLEMENT DE MARIE

Maria autem conservabat omnia verba hæc, confereus corde suo.

(Luc., II, 18)

À la crèche, pendant que les bergers s'inclinent devant le Verbe incarné, pendant que les rois abaissent devant l'Enfant-Dieu la majesté du diadème, pendant que les anges célèbrent, dans de sublimes cantiques, la grande joie du salut, Marie se tait. Tous admirent, tous parlent avec admiration, Marie seule garde le silence. Son rôle visible se borne à la plus simple des opérations; elle recueille, pour les conserver, toutes les paroles et se borne à en conférer dans son cœur. Nous devons méditer un instant sur ce mystère.

Je dis mystère, car il y a ici plus qu'un acte de modestie. Toute mère entend volontiers l'éloge de son enfant; elle l'entend volontiers parce que cet éloge répond à la grande idée qu'elle a conçue de son fils; mais comme la louange est toujours fort au-dessous de ses admirations secrètes et de ses maternelles espérances, plus volontiers encore elle ajoute, à l'éloge public, son propre éloge, toutes les exagérations de son amour. On le lui pardonne

par respect pour ses sentiments, on le lui pardonne d'autant mieux qu'il est plus facile de s'expliquer les illusions de sa tendresse.

Marie, bien qu'elle soit mère du plus grand des fils, n'éprouve pas la commune faiblesse des mères; par humilité, elle se tait sur elle-même; dans l'extase de son admiration, elle se tait même sur son fils. Mais si la langue est contenue dans l'immobilité, l'esprit et le cœur ne sauraient contenir les puissances de l'âme. Au contraire, le silence ne paraît gardé que pour ouvrir, au cœur et à l'esprit, une plus royale carrière. Marie conserve toutes les paroles et elle en confère dans son cœur.

Nous relèverons, en passant, l'attentionnelle singularité de ces expressions. Garder des paroles paraît un contre-sens; conférer dans son cœur est une dérogation aux scrupules d'un juste raisonnement. La parole est une articulation fugitive, un son qui passe, qui frappe l'oreille en passant et dont la vulgaire destinée est de s'effacer promptement; conférer, comparer, établir des parallèles, c'est un acte de l'esprit, où le cœur ne doit pas intervenir, dans la crainte de troubler, par son intervention, la rigueur nécessaire d'un jugement bien équilibré. Cependant, il est parfaitement vrai que la Vierge garde les paroles prononcées autour de la crèche, elle les enserme dans son âme comme dans un trésor; elle les fixe dans son entendement comme par des traits immortels; puis elle les compare dans son cœur, elle les met en parallèle avec son amour, et sa tendresse, qui les échauffe, comme l'oiseau couve ses œufs, en fait sortir, pour elle-même, mille sujets d'édification, de ferveur et de joie.

J'admire la Vierge partout; nulle part elle ne me paraît offrir un plus utile exemple.

Nous aussi, nous avons entendu des paroles; nous aussi, nous avons dû les garder et les comparer. Quand Dieu nous créa, il mit d'abord en nous des impressions de sa raison, de sa sagesse et de sa bonté; puis, après nous avoir donné raison, conscience, délicatesse, il confia, à ces facultés, les lumières et les forces qui devaient assurer leur développement et leur exercice. Quand Dieu nous régénéra dans les eaux du baptême, il mit en nous des impressions de foi, d'espérance et de charité; il confia, à chacune de nos facultés naturelles, je ne sais quels dons surnaturels, éléments divins de toute lumière, de toute vertu, de toute beauté, de toute justice. Mais ces dons de nature et de grâce, Dieu mit à leur octroi une condition: il voulut que tous, suivant l'ordre providentiel du gouvernement divin, nous apportions, à la garde de ces dons, notre concours, à leur culture, nos efforts. Tout ce que nous avons reçu de Dieu exige de nous du travail; tout ce que

nous possédons en propre ne fructifie que par notre application d'esprit, par l'effusion de nos cœurs, par la bravoure de nos bras.

Ces dons divins se multiplient dans tout le cours de notre existence, et cela de deux manières. D'abord les dons originels sont soumis à une loi d'accroissement progressif, pourvu toutefois que nous les cultivions avec fidélité. D'ailleurs ils sont en si grand nombre, que, vivrions-nous mille ans, nous n'aurions pas encore épuisé la série de leurs progrès. Chaque pas dans la vie révèle un nouveau trésor; chaque acte régulier en augmente la richesse: — nous pourrions ainsi, avec la grâce de Dieu, vivre de notre propre fond: il est inépuisable; en travaillant, en prenant de la peine, comme dit le fabuliste, nous sommes certains qu'il ne manquera jamais à l'effort général du travail, et ne permettra pas qu'on puisse accuser son inclémence ou lui reprocher une stérilité qu'il n'a pas.

Ensuite, Dieu, si prodigue dès le commencement, n'est pas moins prodigue dans la suite de notre vie. Lorsqu'il nous voit faire fructifier ses dons, il y ajoute des dons nouveaux; notre fortune s'accroît ainsi, non-seulement de nos conquêtes, mais encore, mais surtout des munificences par lesquelles Dieu se plaît à récompenser nos efforts et stimuler notre énergie. La prière, les sacrements, le saint sacrifice, la sainte communion, la prédication, le culte de la Vierge, des anges et des saints, la pratique de la charité, le travail, la souffrance, les humiliations et les peines volontaires: tout, en nous, fait venir du ciel de nouveaux présents. Non pas que par les œuvres de la nature nous puissions mériter la grâce; entre ces deux ordres, il y a un abîme et des impossibilités que la nature seule ne peut vaincre; mais nos bonnes œuvres de nature disposent et inclinent Dieu à nous traiter avec grâce, et si elles sont produites en état d'innocence surnaturelle, on doit leur attribuer une efficacité plus haute. Quant aux sacrements et aux divins sacrifices, ils produisent par eux eux-mêmes des dons divins; et la prière, lorsqu'elle est faite dans les conditions requises, nous établit en quelque façon dépositaires des largesses de Dieu.

Entre le ciel et l'âme humaine, il y a donc des canaux qui sans cesse apportent la grâce; il tombe comme une pluie qui nous abreuve, nous inonde, nous remplit d'amour et de lumière; il s'épanche une rosée invisible qui féconde comme toute rosée, nourrit et fortifie comme la manne.

Mais si plusieurs de ces dons divins sont des illuminations positives et des forces réelles, la plupart cependant sont susceptibles en nous d'une évolution qui réclame un concours. Nous

devons, comme la Vierge, les conserver dans le silence de l'humilité et les conférer pieusement pour les faire fructifier avec abondance. Dieu est magnifique, il faut que nous le soyons aussi, pour être couronnés d'une parfaite magnificence.

Ce devoir est l'écueil ordinaire de la multitude. Nous ne connaissons pas les dons de Dieu; ceux-mêmes qui les connaissent, les négligent horriblement; il y a, ici-bas, une déperdition énorme de grâces, et n'était que Dieu à en propre de nous prendre en pitié et de pardonner toujours, seulement, pour l'abus des grâces, nous mériterions presque tous la réprobation.

Chrétiens, n'oubliez jamais la solitude silencieuse et méditative de Marie; n'oubliez pas qu'elle conservait dans son cœur les paroles et les rendait puissantes par ses retours réfléchis. Imitiez-la dans sa méditation. Vous trouverez, par l'imitation de son recueillement, la lumière, la force, la consolation, les encouragements et la vie.

TRENTE ET UNIÈME JOUR

PERSÉVÉRANCE DANS LA PRATIQUE DES VERTUS DE MARIE

Laudatio ejus manet in sæculum sæculi.

(Ps. cx, 10.)

Le mois de Marie touche à son terme; nous devons maintenant perpétuer sa vertu, faire fructifier ses grâces et assurer, pour le reste de l'année, les bienfaits de son influence.

Dans nos précédentes instructions, nous nous sommes appliqués à suivre la série des mystères de la Mère de Dieu et à en faire ressortir les enseignements. Il nous est doux de penser que vous avez béni mille fois le Dieu des vertus, d'avoir gratifié d'une sainteté extraordinaire la royale enfant de David. En terminant aujourd'hui nos pieuses instructions à l'honneur de la Vierge, nous devons vous exhorter à ne pas recevoir en vain la grâce divine qui nous a été départie par l'intercession de la divine Mère.

Pour obtenir ce précieux résultat, il faut: 1° imiter les vertus de Marie; 2° prendre quelques résolutions pour assurer notre persévérance dans la pratique des vertus.

I. Les vertus que nous devons spécialement imiter sont: la pureté, l'humilité et la charité.

La pureté est, on peut le dire, la vertu caractéristique de Marie immaculée dans sa Conception, prévenue de la grâce de Dieu, de manière à éviter toute faute, enceinte par l'opération du Saint-Esprit et seulement à condition de rester toujours pure, mère sans cesser d'être vierge, épouse sans avoir connu son époux, veuve d'une admirable fidélité, parvenue à la mort sans

avoir commis le péché dont elle est la solde, Marie est le type d'une admirable pureté. La plus légère faute vénielle n'a pas terni, même un seul instant, le cristal sans tache de sa vertu. En sa personne, la chair a été sans cesse soumise aux lois de l'esprit, et, dans un corps fragile, Marie a été plus pure que les anges.

Malgré une pureté si bien établie, Marie a pris, avec une constante sollicitude, les moyens de la préserver de toute atteinte. Consécration à Dieu, retraite dans le temple, application à la prière et aux œuvres saintes, mariages sous condition de n'en pas user, clôture à Nazareth, tremblement à l'approche de l'ange, partout en réserve, en obscurité, en silence, Marie, si admirablement pure, a pris les moyens de préservation comme si elle eût été la plus faible des filles d'Eve. Vous admirez donc une vertu parfaite, une parfaite prudence.

Que la conduite de Marie confond bien celle des chrétiens de ce siècle! Instruisons-nous du moins aujourd'hui à son exemple. Marie avait été préservée du péché originel, elle n'en éprouvait point les tristes suites, et cependant elle appréhendait continuellement de laisser dépérir en elle le trésor de la grâce. Et nous en qui le péché du premier homme s'est répandu avec tout le venin de sa malignité, nous nous laissons emporter tranquillement par l'ardeur de nos passions. Nous sommes asservis à une concupiscence misérable et nous négligeons de nous défendre contre ses périls. Enfin nous nous laissons dominer par l'habitude du péché et nous encensons des idoles que nous devrions nous efforcer de détruire dans nos cœurs.

Qui jamais aima Dieu et le prochain comme Marie, de tout son cœur, et put lui dire avec une pleine confiance, ainsi que le prophète royal: « Vous êtes, ô Seigneur, mon unique héritage! » Qui jamais aima autant qu'elle Jésus et le servit avec un plus héroïque dévouement! Qui montra jamais tant de fidélité à observer la loi mosaïque, tant de ferveur à adorer Dieu, tant de soumission à sa volonté adorable, tant de patience dans les épreuves, tant d'assiduité dans la prière, tant d'esprit d'abnégation, tant de condescendance pour les humaines faiblesses? Sa charité pour le prochain ne se démentit jamais. Marie ne fut insensible à aucune misère, elle fut toujours prête à secourir l'indigent; l'affligé trouva toujours en elle quelque consolation; la veuve et l'orphelin furent assistés; toute sa vie, en un mot, ne fut qu'un long exercice de la charité.

L'expression manque dans la langue ordinaire pour dépendre la charité de Marie. Il faudrait avoir aimé comme la très-sainte Vierge pour faire briller aux yeux les ardentes flammes dont fut, jusqu'à la fin, consumé son noble cœur.

O mes frères, quel singulier contraste entre la charité de Marie et notre défaut de charité. Nos chrétiens d'à présent aiment avec passion, mais ils préfèrent les créatures à Dieu; aux sacrifices qui sauveraient leurs âmes, ils préfèrent les plaisirs qui les perdent; ils aiment leur or et leur argent qu'ils adorent à la place de Dieu. Un affreux égoïsme comprime en eux les élans de la charité dont tout chrétien devrait se faire honneur.

O extinction de la foi! ô monstrueuse indifférence! ô dépravation des mœurs! La charité n'est pratiquée que du petit nombre. Descendons en nous-mêmes; voyons si ce défaut de charité ne provient pas de notre défaut d'humilité ou de pureté. Fixons donc nos regards sur Marie et demandons à Dieu, par son intercession, la grâce d'imiter ses vertus.

II. — Pour imiter Marie, il faut joindre, à une foi orthodoxe, des œuvres saintes et nous persuader parfaitement que la persévérance seule obtiendra la couronne de gloire.

Pour imiter la pureté de Marie, il faut, à son exemple, éviter les occasions. Celui qui aime le péril, périra; l'homme honnête et pieux deviendra vicieux dans la société des pervers. Fuyez donc les mauvaises compagnies, comme une source empoisonnée de turpitudes et de hontes.

Pour imiter l'humilité de Marie, il faut surtout s'appliquer à la prière, qui est un acte excellent d'humilité. La prière est d'ailleurs le bouclier de la foi et l'arme du chrétien. Dieu se plaît à fortifier le courage de ceux qui l'invoquent avec humilité, confiance et amour. Est-il besoin de vous citer l'exemple de Moïse aux jours de bataille? Moïse levait les bras au ciel et l'ennemi était mis en déroute. La prière est donc la plus invincible des armures. Hâtez-vous de vous en revêtir comme de bons soldats du Christ, comme les élus de Dieu pour la gloire céleste: veillez et priez, afin de n'être pas surpris par la mort.

À la pureté de Marie, nous devons joindre son humilité. De race royale, mais de la condition la plus humble, Marie a trouvé le secret de descendre encore au-dessous de sa condition. Nous ne la voyons nulle part avec le moindre lustre personnel. Enfant, elle est cachée dans le temple, épouse elle est enfermée dans sa maison, mère elle se tait. Pendant la vie publique de son divin Fils, elle est complètement effacée. On ne l'aperçoit guère qu'au pied de la croix, mais abimée dans la douleur, et au Cénacle, mais à genoux. Aussi la Vierge, qui ne s'est jamais attribué le moindre avantage, qui n'a jamais confessé que son néant, n'impute qu'à ce néant les faveurs de Dieu, et dit en propres termes: *Respectat humilitatem.*

L'humilité est à l'esprit ce que la chasteté est au corps: la chasteté soumet le corps à l'esprit,

l'humilité soumet l'esprit à Dieu; l'humilité et la chasteté sont deux vertus connexes, dont la pratique expulse d'abord de nous tout mal. L'humilité se reconnaît à quatre marques principales: 1° ne pas se douter du mérite que l'on peut avoir; 2° ne pas s'en enorgueillir lorsqu'on le connaît; 3° consentir volontiers à ce que nos titres soient méconnus; 4° accepter en silence les amertumes qui nous viennent de la part de ceux-là mêmes qui devaient nous honorer. Nous ne l'entendons pas ainsi; nous avons de nos mérites la plus haute idée; nous nous attribuons ceux qui nous manquent; nous tirons vanité de ceux que nous possédons; et nous repoussons, avec une égale ardeur, et les amertumes et les injustices. Cependant, pour savoir le peu que nous sommes, il ne faudrait qu'une lueur d'intelligence, et, pour nous humilier, il suffirait d'une ombre de justice. Nous sommes tirés de rien; nous ne sommes que néant par nature et néant par péché. Et, avec cela, quel foud de mérites, et la plus grande n'est-elle pas, n'étant que vanité, de nous croire quelque chose. Ah! que nous ne sommes rien et combien il est nécessaire que nous imitions l'humilité de Marie!

Marie n'a pas seulement donné l'exemple de l'humilité et de la pureté, elle a donné encore l'exemple de la charité qui doit nous consacrer à l'amour de Dieu et au service du prochain. C'est bien à elle, sans contredit, qu'on peut adresser ces paroles du cantique: « Vous êtes, ô Marie, l'épouse du bel amour: *Tu es sponsa pulchræ dilectionis.*

Le cœur de Marie n'était pas divisé entre le ciel et le monde; non; il n'appartenait qu'à Dieu et au prochain, sans nul partage. Marie savait que la charité, l'âme et le lien de toutes les vertus, les rend méritoires de la vie éternelle, et si elle surpassa toutes les femmes en pureté, tous les hommes en humilité, elle surpassa tous les êtres créés par son admirable charité.

Le troisième moyen de perfection et de salut, pour atteindre à la charité, c'est la fidélité dans la dévotion au culte et à l'imitation de Marie. Vivez comme elle en union avec Dieu, suivez la perfection de ses voies charitables, étudiez les mystères de sa vie intérieure et extérieure, afin que vous soyez supérieurs aux puissances de l'enfer. En vérité, je vous l'assure avec saint Bernard, qui aura imité Marie sera sauvé.

Imitez Marie qui aime toujours la pureté, l'humilité et la charité. Chérissez Marie, mère du Christ; sa voix détourne les orages; elle calme les passions et terrifie l'ennemi du genre humain. Salut, Marie, fille bien-aimée du Père tout-puissant; salut, Vierge sans tache; salut, Mère des anges et des hommes; salut surtout à vous, Mère du Christ, Reine du paradis, notre amour, notre douce joie, notre consolation,

notre force, notre espérance. Vivez à jamais dans nos cœurs reconnaissants pour vos bienfaits! Ainsi-soit-il.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

18^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT

16^e Instruction.

La Charité à l'égard du prochain règle nos conversations; elle nous inspire la modestie et nous préserve de la vanité...

TEXTE. — *Super omnia autem caritatem habete, quod est vinculum perfectionis.* Avant tout, ayez la charité, c'est le lien de la perfection (*Épître aux Coloss.*, ch. III, ver. 14).

EXORDE. — Frères bien aimés, vous est-il arrivé parfois, en voyageant, de parcourir une voie semée çà et là de collines?... Le chemin était charmant, et, tout en voulant atteindre votre but, vous désiriez, en quelque sorte, qu'une nouvelle colline prolongeât pour vous les plaisirs de la route... Je me trouve, ce matin, dans une situation semblable... Que j'aimais à vous parler de cette admirable vertu de charité!... C'était presque à regret que je me voyais arriver au terme de notre voyage, et obligé de vous parler d'un autre sujet, qui pourtant sera bien intéressant: la vertu de religion.

Mais, ô sainte route de la charité, vous êtes infinie, puisque vous aboutissez à Dieu!... Parlons-en donc encore une fois... Je ne vous ai pas raconté tout ce que saint Paul avait dit de cette admirable vertu; et pourtant, le bel éloge qu'il en a fait!... Écoutez. Non content d'avoir dit que, sans la charité, lui-même, prédicateur si éloquent, apôtre plein de zèle, n'était qu'une cymbale rétentissante, il ajoute: « La charité est patiente; elle est douce; elle est bienfaisante; la charité n'est point envieuse; elle n'est ni téméraire, ni précipitée; elle ne s'enorgueillit point en se préférant aux autres. Elle n'est point ambitieuse; elle ne cherche point son propre intérêt; elle ne s'irrite et ne s'aigrit contre personne; elle n'a jamais de mauvais soupçons. Un de nos ennemis ferait-il mal; justifierait-il la mauvaise opinion que nous avons de lui, la charité ne s'en réjouirait point; son bonheur serait, au contraire, de le voir aimer la vérité, la vertu. »

Faut-il, pour compléter l'éloge de la charité, continuer de vous citer l'Apôtre? Eh bien, oui, j'ajouterai avec saint Paul que la charité supporte tout; qu'elle croit tout ce qui est bien,

qu'elle ne désespère du salut de personne, qu'elle souffrirait, s'il le fallait toutes sortes de persécutions (1). Arrière les prophéties; loin, bien loin, la science; don d'opérer des miracles, connaissance des saintes Ecritures, vous passerez; mais la charité restera... Tout, jusqu'à cette belle vertu de foi, qui nous fait croire ce que Dieu nous a révélé, jusqu'à cette belle vertu d'espérance, don si doux, aurore consolante, qui nous fait attendre avec confiance ce bonheur que Dieu nous a promis, tout cela n'est rien en face de la charité; car tout cela disparaîtra; la charité seule, nous dit l'Apôtre, sera éternelle.

Caritas nunquam exridit.

PROPOSITION. — Frères bien aimés, que vous dirais-je encore sur la charité? ce serait la religion tout entière, qu'il faudrait vous exposer à l'occasion de cette belle vertu. Je vous l'ai déjà dit, elle renferme tout... Aimer Dieu pour lui-même, aimer le prochain par rapport à Dieu : c'est la sainteté, la perfection consommée, l'accomplissement de la loi tout entière... Mais nous en étions sur la charité à l'égard du prochain; et, comme je tiens à entrer dans des détails pratiques, je vais vous exposer deux pensées qui se rapportent à la charité, qu'il me serait assez difficile de placer dans les instructions suivantes...

DIVISION. — Vous allez me comprendre. *Premièrement* : la charité règle nos conversations; elle les rend douces, aimables, indulgentes à l'égard du prochain; *secondement* : elle nous inspire la modestie, ou, si vous l'aimez mieux, elle nous préserve de l'orgueil, de la vanité, vices qui renferment toujours un certain mépris pour notre prochain.

Première partie. — Je parle des conversations. Frères bien aimés, c'est une chose bien importante, et qui contribue beaucoup à entretenir, à cimenter cet amour de charité, que nous devons avoir les uns pour les autres... Je me transporte en esprit dans cette pauvre grotte, où saint Antoine rencontra saint Paul le premier ermite (2). J'écoute leur conversation; il me semble l'entendre telle que saint Jérôme nous l'a transmise... Saint Paul, l'ermite, qui, depuis plus de soixante ans, n'a pas vu un être humain, va-t-il s'irriter, être maussade de ce qu'on vient troubler sa solitude? Non, il accueille avec bonté Antoine qu'il ne connaît pas. Bons vieillards, je vous vois dans les bras l'un de l'autre; puis quels épanchements dans votre conversation... Oh! je ne dirai pas que Dieu en faisait le sujet principal, je ne serais peut-être pas compris!... Mais je veux me servir de cet exemple pour vous montrer l'honnêteté, la prévenance qui devrait régner dans toutes les conversations. —

Que Dieu est bon, disait saint Paul en montrant à saint Antoine le corbeau qui venait de lui apporter un pain tout entier; sa providence a doublé mes provisions afin que je puisse vous accueillir, mon digne ami; vous êtes mon hôte, veuillez bénir ce pain et nous le partager. — Puis Antoine répondait : Non, mon père, non, que suis-je à côté de vous?... Bénissez-le vous-même, je vous en prie. Et cette dispute d'humilité, de prévenance se prolongeant, vous eussiez vu les deux saints bénir ensemble le pain, et le rompre en le tenant chacun par un de ses côtés...

Frères bien aimés, comme les relations entre tous les chrétiens seraient douces, si cette honnêteté, cette prévenance, cet oubli de soi-même qu'inspire la charité y présidaient.

Mais surtout, soyons indulgents dans nos conversations et dans nos paroles. Tous, nous avons besoin qu'on nous parle bien; tous nous désirons qu'on voile nos défauts, qu'on les couvre; et, quand nous apprenons que, pendant notre absence, quelqu'un, malgré nos défauts, et nos imperfections, a soutenu notre honneur et défendu notre réputation; naturellement nous sommes portés à l'aimer... Eh bien! excuser notre prochain, le défendre en son absence, adoucir les reproches qu'il peut mériter, c'est ce que nous devons faire dans toutes nos conversations, c'est ce que devrait produire en nous la charité à l'égard de nos frères.

Adorable Rédempteur des hommes, dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, vous avez voulu vous montrer notre modèle. Quelle douceur, quelle indulgence, quelle ineffable bonté dans vos entretiens avec vos disciples; comme vous supportiez leurs défauts!... Pauvre Samaritaine, toute pécheresse que tu es, viens auprès du puits, sur lequel ils s'est accoudé... (1). Dans son amour pour toi, il a voulu que ses apôtres fussent absents, pour sauvegarder ton honneur, afin de nous montrer combien nous devons être charitables et bienveillants dans nos conversations... J'irai plus loin encore... Pauvre femme adultère, les pharisiens t'amènent; que vas-tu donc devenir en présence de la Sainteté, de la Sagesse incarnée?... (2). Que va-t-elle devenir, je vous le demande à vous-mêmes?... Jésus, sans doute, s'irritera contre elle; il lui fera mille reproches... De fait, elle les mérite; et nous savons que ce divin Sauveur, malgré sa bonté, est loin d'approuver le vice sous quelque forme qu'il se présente. Mais, pour nous montrer avec quelle indulgence nous devons dans nos conversations, traiter notre prochain, il ira, lui, la Sainteté par essence, jusqu'à atténuer en quelque sorte le crime de cette mal-

1. *Épître aux Corinthiens*, chapitre XIII, vers. 4 et suivants.
— 1. Vie des Pères du désert, 1^{er} volume, ad initium.

1. Saint Jean, chap. IV. — 2. Saint Jean, chap. VIII, vers 3

heureuse... Pharisiens, vous êtes la haine : pardonnez-moi, dans cette circonstance, vous êtes la justice humaine, étroite et implacable... Mais vous, ô mon Jésus, vous êtes la miséricorde et l'amour, vous ne direz pas une parole de blâme, contre cette pauvre pécheresse ; et vous nous apprendrez à être indulgents dans nos conversations, même envers les personnes, dont les fautes nous paraissent les plus évidentes!... O douce charité à l'égard du prochain, que vous êtes une vertu précieuse, aimable et véritablement divine!...

SECONDE PARTIE. — Frères bien aimés, l'histoire de cette pauvre femme adultère m'amène tout naturellement à vous parler de la seconde pensée annoncée au début de cette instruction. J'ai dit, que la charité à l'égard du prochain nous inspirait la modestie, nous préservait de l'orgueil de la vanité... Etes-vous donc sans péché? dit le Sauveur Jésus aux pharisiens, qui lui amenaient cette femme. Que si, parmi vous, il s'en trouve un seul qui soit innocent, qu'il s'approche, et qu'il ose lui jeter la première pierre... Et ces misérables orgueilleux, qui n'avaient pas la charité à l'égard du prochain, et qui, peut-être, au fond du cœur, étaient plus coupables que cette infortunée, sentirent combien cette parole du Sauveur était juste. Ils s'éloignèrent, dit l'Évangile, les uns après les autres, sans oser dire une seule parole.

Ont-ils compris que Jésus-Christ avait voulu par là leur enseigner qu'il fallait être modeste et charitable, quand il s'agissait du prochain? Je ne sais; mais malheur à eux, s'ils n'ont pas senti cet enseignement à la fois amoureux et énergique de notre adorable Sauveur... Quant à lui, vous savez le jugement qu'il prononça... La pauvre pécheresse s'était humiliée; elle était prosternée à ses pieds; il lisait dans son âme, il connaissait son repentir, et, avec cette ineffable douceur qu'il ne quitta jamais tant qu'il vécut sur cette terre: Mon enfant, lui dit-il, quelqu'un vous a-t-il condamnée?... Non, Seigneur, répondit-elle. — Eh bien, moi non plus, je ne vous condamnerai pas; allez en paix; soyez sage désormais, et ne péchez plus...

Oh! quand on connaît bien l'esprit de notre sainte religion, quand on sait les récompenses promises dans l'Évangile à ceux qui auront aimé leur prochain; comme on doit être modeste et éviter l'orgueil, la vanité qui nous portent à le mépriser, à nous préférer à lui. On comprend ce que l'on est, on sait que l'on ne vaut quelque chose devant Dieu, que par les lumières qu'il nous donne, et les grâces qu'il nous fait; on se connaît alors, et si l'on a une charité intelligente, combien on doit être indulgent pour les autres, et s'humilier soi-même...

Un jour, deux criminels étaient conduits ar supplice; grande avait été leur scélératesse, nombreux leurs forfaits. Larcins, meurtriers, que sais-je, le peuple les maudissaient sur leur passage; un homme pourtant les excusait, priait pour eux, c'était saint François d'Assise (1). Père, lui disait le frère qui l'accompagnait, vous avez beau dire, il vous est impossible de croire que vous soyez plus coupable que ces misérables. — Et le saint répondait en poussant un profond soupir: En vérité, je vous le dis; je vaudrais moins devant Dieu que ces pauvres hommes que la justice humaine a condamnés. S'ils avaient eu toutes les grâces, que Dieu m'a accordées, ils seraient, sans aucun doute, plus justes que moi; ils en auraient mieux profité; et si Dieu m'eût placé dans les circonstances où ils se sont trouvés, peut-être serais-je devenu plus coupable que ces infortunés... Or, c'est dans la balance de la justice divine que nos œuvres seront pesées... Quelle modestie dans un saint, qui, de son vivant même, faisait des miracles!...

Modestie? oui! charité? mieux encore, vérité même, si vous le voulez; et je vais vous le montrer... Voici saint François-Xavier, il a guéri des malades, ressuscité des morts, opéré des prodiges admirés des protestants eux-mêmes. Je l'interroge; écoutez et pesez bien sa réponse. — Mon Père, jamais on ne vit de missionnaire pareil à vous. Vous avez converti des royaumes entiers; vous êtes véritablement un saint. — Moi un saint!.. Je suis un pur néant. Puis, comme explication, il ajoutera: Oui je suis un pur néant, et c'est la vérité. Tout vient de Dieu; c'est lui qui m'a donné l'être, c'est lui qui m'a donné la foi, lui qui me l'a conservée, et m'accorde à chaque heure les grâces dont j'ai besoin pour ne pas l'offenser. Dans toutes ces œuvres que j'opère, dans ces miracles que vous admirez, tout est de Dieu, il n'y a rien de moi. C'est peut-être pour la conversion de telle âme, qui lui est plus agréable que la mienne, qui se montre plus fidèle à ses inspirations, qu'il m'accorde ces dons qui vous surprennent. Oui, notre prochain vaut mieux que nous, Dieu l'aime et veut le sauver; humilions-nous nous-mêmes, aimons nos frères et adorons Dieu... (2) Voilà quels étaient les sentiments et le langage des saints...

Ayez donc, frères bien aimés, nous aussi, cette charité, ce véritable amour à l'égard du prochain. Nous nous mettrons au plus bas, nous aurons du moins ce mérite. Que nous im-

1. *In vita ejus.* — 2. Lettres de saint François-Xavier citées par le Père Saint-Jure. Voir *Connaissance et amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Nous avons beaucoup puisé dans cet excellent ouvrage pour nos instructions sur la charité

porte, Dieu nous donnera un jour la place que nous aurons méritée... Ici encore une de ces belles paraboles sous lesquelles notre divin Sauveur aimait à proposer ses enseignements... Était-ce un matin ? était-ce un soir ? Je l'ignore. Mais enfin, à n'importe quelle heure ; l'Évangile nous dit, que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait été invité à un repas. Doux Jésus, il entre dans la salle du festin. A lui appartenait la place la plus honorable, mais elle était prise. Il profita de cette circonstance, et il en avait bien le droit, lui, le Fils de Dieu, pour nous donner à tous cet enseignement. Mes bons amis, dit-il, ne vous préférez jamais aux autres ; ne prenez jamais la première place ; attendez qu'elle vous soit donnée par le Maître ; de vous mêmes, mettez-vous à la dernière. Ce serait pour vous une honte si l'on vous faisait descendre, tandis que ce sera pour vous une gloire de monter. Car je vous le dis, en vérité, quiconque s'élève sera humilié et quiconque s'abaisse sera élevé... Docteur divin, fils de Dieu, descendu du ciel non-seulement pour nous sauver, mais aussi pour nous instruire, que voulez-vous nous dire ? — Que vous ne devez jamais vous préférer aux autres ; que l'orgueil et la vanité renferment toujours à l'égard du prochain des sentiments de mépris plus ou moins voilés ; sentiments qui détruisent souvent l'union et la concorde et ruinent en vous cette belle vertu de charité à l'égard de vos frères...

PÉRORAISON. — Frères bien aimés, une histoire, et je termine. Le bienheureux évangéliste saint Jean était arrivé aux limites les plus extrêmes de la vieillesse. Ses disciples, en le soutenant dans leurs bras, avaient peine à le conduire dans l'assemblée des fidèles à Ephèse. Dans l'impossibilité où il était, à cause de son grand âge, de prononcer de longs discours, à chacune des réunions, il répétait ces paroles : Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres !... Enfin, les disciples et les frères, se lassant d'entendre toujours la même chose, lui dirent : Maître, pour quoi nous répétez-vous sans cesse cette parole ? Il leur fit cette réponse, disant de l'apôtre de la charité. Parce que tel est le précepte du Seigneur. Qu'on l'observe et il suffit (1). Oui, mes frères, ayons la charité à l'égard de notre prochain, aimons-nous les uns les autres comme des frères, comme les membres d'une même famille dont Jésus-Christ est le chef. Fuyons l'orgueil, la vanité, qui engendrent si souvent des haines et des divisions ; que nos conversations soient douces, indulgentes, pleines de charité, de condescendance à l'égard de tous ceux qui nous entourent ; que

notre amour pour notre prochain soit large, profond, généreux. En agissant ainsi, nous témoignerons à Dieu lui-même l'amour, le respect que nous avons pour lui, nous lui rendrons un culte qui plaît à son cœur ; nous accomplirons le commandement nouveau donné par le sauveur Jésus, et nous mériterons d'obtenir un jour ce beau paradis, séjour de l'éternelle charité, dans lequel tous les élus ne formeront qu'un cœur et qu'une âme. Ainsi-soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

Théologie dogmatique

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN ET DU SYLLABUS.

(Suite.)

Les vérités exposées dans le premier chapitre de la constitution conciliaire *Dei Filius*, et que nous avons considérées jusqu'ici, se rapportent à l'ordre naturel, comme à l'ordre surnaturel ; ce sont des vérités à la fois philosophiques et religieuses, et qui sont, en même temps, du domaine de la raison et de la révélation, de la philosophie et de l'Église. Ces vérités sont révélées, bien qu'elles soient connues ou du moins puissent l'être par les seules forces de la raison humaine. L'existence de Dieu, son unité, ses attributs principaux, la création, la providence, l'existence de l'âme, sont révélés en cent endroits des saintes Écritures. Ce serait donc une erreur complète d'accuser le concile d'empiéter sur le domaine de la philosophie : il était à la fois sur son terrain propre et sur celui de la raison. Du reste, toutes les vérités de l'ordre naturel, même celles qui ne sont pas révélées, dépendent de l'ordre de foi et de l'Église, en ce sens qu'elles ont des rapports avec la révélation. Sans doute, celle-ci est le domaine propre et direct de l'Église ; mais les vérités de raison, qui ont, d'une manière ou d'une autre, des relations avec la révélation, entrent par là même nécessairement dans le domaine de l'Église. Ainsi, par exemple, la géologie est assurément une science de l'ordre naturel ; mais elle a toutefois des rapports certains avec la révélation ; elle peut enseigner des erreurs qui lui soient opposées, et elle est, par conséquent, du domaine de l'autorité religieuse. La physiologie est aussi, sans aucun doute, une science de l'ordre naturel ; mais elle peut attaquer et nier l'existence de l'âme ; et, partant, l'Église a le droit, comme le devoir, de s'en occuper et de la combattre, s'il y a lieu. Il en est de même des sciences politiques et sociales, qui peuvent attaquer les droits de l'Église, société ?

1. Saint Jérôme, cité par l'abbé Darras. *Histoire de l'Église*, VI^e volume, page 512.

la fois divine et humaine ; et il en est de même, en général, de toutes les sciences philosophiques et naturelles, puisque toutes peuvent avoir, et ont, en effet, des côtés par lesquels elles touchent à la révélation.

On voit, par là même, que la séparation de l'ordre surnaturel et de l'ordre naturel est un rêve impossible et opposé à la nature des choses. Et la raison en est aussi simple qu'évidente, l'homme est à la fois dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel ; or, on ne peut pas le couper en deux. Il y a distinction, sans doute, entre les deux ordres, mais il ne peut y avoir séparation.

Et on comprend ici à merveille la légitimité et la justesse de certaines condamnations contenues dans le *Syllabus*. Citons-en quelques-unes : « On doit s'occuper de philosophie sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle (1). » La fausseté de cette assertion saute aux yeux d'après ce que nous venons de dire. Et voici, du reste, le commentaire qu'en donne lui-même Pie IX dans sa Lettre apostolique *Tuas libenter*, à l'archevêque de Munich : « Les hommes sages et vraiment catholiques ont pu cultiver les sciences sans péril, travailler à leurs développements et les rendre utiles et certaines. Mais ce résultat ne saurait être obtenu si, même dans la recherche des vérités qu'elle peut atteindre par ses facultés et ses forces propres, la lumière de la raison humaine circonscrite à ses limites, ne respectait pas avant tout, comme il convient, la lumière infaillible et incréée de l'intelligence divine, qui brille d'une manière admirable dans toute la révélation chrétienne. Quoiqu'en effet, les sciences naturelles s'appuient sur leurs propres principes connus par la raison, il faut toutefois que les catholiques qui les cultivent aient toujours devant les yeux la révélation divine comme une étoile qui les guide, et dont la lumière les aide à se préserver des écueils et des erreurs, lorsque, dans leurs investigations et leurs études, ils s'aperçoivent qu'ils pourraient se laisser aller, comme cela est arrivé fort souvent, à émettre des idées plus ou moins contraires à l'infaillible vérité des choses révélées par Dieu. »

Par là même que l'Eglise a le dépôt de la révélation, et le devoir de le conserver intact et pur pour en nourrir l'humanité, elle a autorité pour le défendre et combattre tout ce qui l'attaque. Aussi a-t-elle condamné avec pleine raison cette proposition : « L'Eglise ne doit jamais attaquer la philosophie, mais elle doit en tolérer les erreurs, et lui laisser le soin de se corriger elle-même (2). » Mais, pour éviter ces condamnations, certains écrivains ont imaginé un subterfuge qui ne manque pas d'une certaine ori-

ginalité. Ils distinguent les philosophes de la philosophie elle-même, et ils prétendent que les premiers peuvent bien se soumettre à l'autorité religieuse, mais que la philosophie ne le peut pas. « Comme autre chose, disent-ils, est le philosophe et autre chose la philosophie, le premier peut et même doit se soumettre à une autorité dont il s'est démontré à lui-même la légitimité ; mais quant à la philosophie, elle ne peut ni ne doit se soumettre à aucune autorité (1) » Sans doute, la philosophie a en elle-même ses droits, mais cela ne lui donne pas une indépendance absolue, et, dans tout ce qui tient à la religion, elle doit être soumise à l'autorité supérieure de la révélation et de l'Eglise. Cette distinction est de l'abbé Frohsammer, professeur de philosophie à l'université de Munich. Voici ce qu'en dit Pie IX dans sa lettre *Gravissimas*, à l'archevêque de cette ville : « Grâce à une distinction établie entre le philosophe et la philosophie, il admet pour le philosophe le droit et le devoir de se soumettre à l'autorité que lui-même aura reconnue pour légitime ; mais il nie que la philosophie ait ce droit et soit tenue à ce devoir ; de sorte que, sans tenir compte de la doctrine révélée, il affirme que la philosophie ne peut ni ne doit, dans aucun cas, se soumettre à l'autorité. Cette prétention serait tolérable et peut-être admissible, s'il ne s'agissait que du droit que la philosophie possède, aussi bien que les autres sciences d'user de ses principes, de sa méthode et des conclusions auxquelles elle arrive, et si la liberté qu'on lui attribue consistait à user de ce droit de manière à ne rien embrasser qui lui fût étranger ou qu'elle n'eût acquis d'elle-même dans les conditions qui lui sont propres. Mais cette liberté légitime de la philosophie doit reconnaître ses limites et s'y renfermer. Car, jamais il ne sera permis à la philosophie, pas plus qu'au philosophe, d'enseigner quoi que ce soit de contraire aux doctrines de la révélation divine et de l'Eglise. »

On peut remarquer que Pie IX est bien loir de nier les droits de la philosophie, dont il fait du reste, dans cette même lettre, un bel éloge « La vraie et saine philosophie, dit-il, a sa place qui est très-élevée. Il lui appartient de chercher avec soin la vérité, de cultiver avec rectitude et d'éclairer la raison humaine, qui, bien qu'obscurcie par la faute du premier homme, n'est nullement éteinte ; il lui appartient de percevoir, de bien comprendre et de mettre en lumière l'objet des connaissances rationnelles et une foule de vérités ; d'en démontrer un grand nombre que la foi propose aussi à notre croyance, par exemple : l'existence de Dieu, sa nature, ses attributs, et de faire cette démonstration par des preuves tirées de ses propres principes ; de us

1. *Syllabus*, § 2. XIV.— 2. *Syllabus*, § 2, XI.

1. *Syllabus*, § 2. X.

tifier ces vérités, de les défendre, et, par là, de préparer la voie à une adhésion plus droite dans la foi à ces vérités, et même à celles qui sont plus cachées et que l'on ne connaît d'abord que par la révélation, de telle sorte que celles-ci aussi soient, jusqu'à un certain degré, comprises par la raison humaine. Voilà ce que doit faire et à quoi doit s'occuper la grave et belle science de la philosophie. »

C'est là, assurément, un noble programme. Mais revenons à la constitution conciliaire. Les deux documents s'éclairent l'un par l'autre.

Comme transition des vérités de l'ordre naturel, exposées dans le premier chapitre, à celles de l'ordre surnaturel dont il va parler, le concile enseigne que l'existence de Dieu, principe et fin des choses, peut être démontrée par la raison humaine, *naturali humanæ rationis lumine*. Et il rejette ainsi de nouveau le système exagéré et faux de l'infortuné Lamennais, qui prétendait que nous ne pouvons connaître d'une manière certaine les vérités de l'ordre moral que par l'autorité de la tradition du genre humain, et celui de l'abbé Bautain, qui soutenait que nous ne le pouvons que par les saintes Ecritures, ce qui est plus exagéré encore. L'Eglise sait défendre les droits de la raison comme ceux de la foi, et elle ne permet pas qu'on dépouille la première pour enrichir la seconde. Ce serait, du reste, dans le cas présent, détruire celle-ci comme l'autre, car, si la raison humaine ne peut avoir par elle-même aucune certitude dans l'ordre intellectuel et moral, la foi manque de base préalable et subjective dans l'homme, et les motifs de crédibilité donnés par l'enseignement catholique sont pour lui sans valeur, puisqu'il ne peut en avoir la certitude. Ce n'est pas seulement, du reste, l'existence de Dieu que l'Eglise enseigne pouvoir être démontrée par la raison; Rome y a ajouté, dans des propositions qu'elle a imposées à la signature d'un écrivain moderne, la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Ces trois vérités sont le patrimoine doctrinal et religieux de l'humanité. L'Eglise avait déjà défendu au xvi^e siècle, contre Luther, l'existence du libre arbitre; elle défend la raison comme la révélation, l'ordre naturel comme l'ordre surnaturel.

Mais, entrons avec le concile du Vatican dans l'étude de celui-ci. « Il a plu, dit-il, à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même au genre humain et de lui manifester les décrets éternels de sa volonté par une autre voie, la voie surnaturelle, ainsi que nous le dit l'Apôtre : Dieu, qui a parlé autrefois à nos pères de diverses manières par les prophètes, nous a parlé encore, dans ces derniers temps, par son Fils. »

Il importe avant tout d'établir, au moins dans sa généralité, la notion du surnaturel, qui est loin d'être commune. Le surnaturel considéré

en lui-même, est, comme l'indique le mot, ce qui est au-dessus de la nature, de la nature finie, au-dessus de toute nature créée et créable. Le surnaturel n'est pas seulement au-dessus de la nature physique, au-dessus de la nature humaine, au-dessus de la nature angélique, mais au-dessus de toute nature finie possible. Prenons l'esprit le plus parfait, le plus élevé par sa nature que Dieu ait créé, et supposons qu'il en crée un autre incomparablement supérieur encore; et cela est toujours possible, car, entre l'Être infini et l'Être fini le plus parfait, il y a toujours des degrés d'être à l'infini; prenons, dis-je, cet être supérieur, cet être sublime; est-il surnaturel? Aucunement. A-t-il au moins par lui-même quelque chose de surnaturel? Absolument rien. C'est un être purement naturel; d'une nature supérieure, sans doute; mais il n'a rien par lui-même, par sa nature, par sa création, de surnaturel; c'est une nature finie, c'est une nature naturelle, si l'on me permet ce pléonasme.

On le voit donc, le surnaturel, dans sa substance, c'est Dieu en lui-même. Lui seul est au-dessus de toute nature créée ou créable, de tout être existant ou possible, en un mot de tout être fini. Lui seul est donc par lui-même le surnaturel; il en est la substance, il en est l'océan infini; et rien, absolument rien, hors de lui n'est par soi-même surnaturel; lui seul l'est par lui-même. Sans doute, Dieu, à l'égard de lui-même, pour lui-même, est naturel; mais c'est précisément cette nature divine qui est le surnaturel relativement à tout être fini.

De là découle cette conclusion, que si le surnaturel existe, comme il existe en effet, dans l'humanité et dans les esprits supérieurs ou angéliques, il n'existe pas par leur création elle-même, en vertu de cette création; il n'en est pas un élément, il ne fait pas partie de ses lois. En second lieu, non-seulement il n'entre pas dans la nature de l'être fini, quel qu'il soit; mais il n'est pas exigé par elle, par ses facultés, qui ne peuvent s'y élever par elles-mêmes. Sans doute, comme l'enseigne la théologie, si Dieu crée un être spirituel, doué d'intelligence et de volonté, il doit nécessairement se donner lui-même comme fin suprême de cet être; l'être intelligent ne peut essentiellement être créé que pour ce but, et Dieu est nécessairement son terme. Mais alors, c'est Dieu connu, aimé, voulu dans l'ordre purement naturel, et comme objet naturel des facultés de l'âme. Celles-ci n'exigent rien par elles-mêmes de surnaturel; il est en-dehors et au-dessus de leur sphère naturelle.

De là découle ce caractère du surnaturel: il est gratuit de la part de Dieu, il n'est pas dû à la créature. Lorsque Dieu donne l'existence à un être fini, il lui donne nécessairement les éléments qui composent sa nature, son essence. Il

est libre, sans doute, de la créer, mais il n'est pas libre de lui donner ou de ne pas lui donner tout ce qui entre dans sa nature; il n'est pas libre, par exemple, en créant l'âme humaine, de ne pas la créer douée de volonté; il ne peut rien sur l'essence des choses, qui est immuable; il ne travaille pas sur l'absurde. Mais s'il donne nécessairement à l'être fini sa nature, son essence, il ne lui doit que cela, et rien au-delà. Conséquemment, le surnaturel est nécessairement gratuit pour tout être fini. Si donc, Dieu l'élève à cet ordre, c'est un don gratuit qu'il lui fait, un don que sa nature n'exigeait pas. Aussi, le concile du Vatican s'exprime-t-il ainsi en parlant de l'élévation de l'homme à l'état surnaturel: « Il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même au genre humain et de lui manifester les décrets éternels de sa volonté par une autre voie (que celle de la création), la voie surnaturelle. »

L'abbé DESORGES.

(A suivre.)

LE MARIAGE CIVIL DEVANT L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(20^e article.)

IX. — *Examen du titre du code civil relatif au mariage (suite).*

L'article du Code qui prohibe le mariage entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, est suivi de celui-ci :

Art. 164. *Néanmoins il est loisible au chef de l'Etat de lever, pour des causes graves, les prohibitions portées au précédent article.*

Le code Napoléon n'autorisait les dispenses que pour les mariages entre les parents dénommés dans l'article 163. Il paraissait rigoureux de laisser subsister la prohibition entre les alliés de la ligne collatérale, lorsqu'elle pouvait être levée pour des personnes liées par la consanguinité à un degré si rapproché. C'est pour ce motif que la loi du 16 avril 1832 a étendu la faculté conférée au chef de l'Etat par l'article 164, et l'a autorisé à accorder des dispenses pour les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs. Le pouvoir de dispenser est limité à ces deux seuls cas.

L'article 164 contient en résumé toute la doctrine qui a présidé à l'institution du mariage civil. On s'en convaincra en lisant tout ce qui, dans l'exposé des motifs rédigé et lu par Portalis, se rapporte aux dispenses. Cette partie est instructive, et nous la reproduisons textuellement, pour la faire suivre des observations qu'elle provoque :

« Si les lois de la nature sont inflexibles et invariables, les lois humaines sont susceptibles d'exceptions et de dispenses. Quand on peut le

plus, on peut le moins. Un législateur qui serait libre de ne pas porter la loi, peut, à plus forte raison, déclarer qu'elle cessera en certains cas.

» Il ne serait ni sage ni possible que ces cas d'exceptions en toute matière fussent toujours spécifiquement déterminés par le législateur. La loi ne doit pas faire par elle-même ce qu'elle ne peut pas bien faire par elle-même. Elle doit confier à la sagesse d'autrui ce qu'elle ne saurait régler d'avance par sa propre sagesse.

» De là l'origine des dispenses en matière de mariage, et l'usage de ces dispenses a été universel relativement à la prohibition du mariage entre parents.

» Nous n'avons donc pas hésité d'attribuer au gouvernement le droit d'accorder ces dispenses, quand les circonstances l'exigent entre l'oncle et la nièce, entre la tante et le neveu, parce que les motifs d'honnêteté publique qui faisaient prohiber le mariage entre le frère et la sœur devaient l'emporter, dans tous les cas, sur les considérations particulières par lesquelles on croirait pouvoir motiver une exception.

» Je ne parle point de la prohibition en ligne directe; elle ne saurait être susceptible de dispense. Il n'est pas au pouvoir des hommes de légitimer la contravention aux lois de la nature.

» Dans l'ancienne jurisprudence, les dispenses étaient accordées par les ministres de l'Église; mais en ce point, dans tout ce qui concernait le contrat, les ministres de l'Église, n'étaient que les vice-gérants de la puissance temporelle. Car, nous ne saurions trop le dire, la religion dirige le mariage par sa morale, elle le sanctifie par ses rites; mais il n'appartient qu'à l'Etat de le régler par des lois dans ses rapports avec l'ordre de la société. Aussi c'est une maxime constante, attestée par tous les hommes instruits, que les empêchements dirimants ne peuvent être établis que par la puissance qui régit l'Etat.

» Quand les institutions religieuses et les institutions civiles étaient unies, rien n'empêchait qu'on abandonnât à l'Église le droit d'accorder des dispenses, même pour le contrat; mais ce droit n'existait que parce qu'il était avoué ou toléré par la loi civile.

» La chose est si évidente, qu'elle résulte de tous les monuments de l'histoire. Nous n'avons qu'à jeter les yeux sur ce qui s'est passé dans les premiers âges du christianisme. Ce ne sont point les ministres de l'Église, mais les empereurs qui ont promulgué les premières prohibitions du mariage entre parents; ce ne sont point les ministres de l'Église, mais les empereurs qui ont d'abord dispensé de ces prohibitions. Nous en avons une preuve dans une loi d'Honorius, par laquelle ce prince défend

de solliciter auprès de lui des dispenses pour certains degrés, et annonce qu'il n'en donnera qu'entre cousins-germains. Cette loi est au titre X du Code Théodosien.

» Il est encore parlé des dispenses que les empereurs donnaient pour mariage, dans une loi de l'empereur Zénon et dans une loi de l'empereur Anastase.

» Cassiodore, sénateur et conseil des rois goths, rapporte la formule de dispense que ces rois donnaient pour mariage.

» D'après le témoignage du Père Thomassin, ce n'est que dans le XI^e siècle que les papes commencèrent à accorder des dispenses; et nous voyons que, dans des temps postérieurs, les souverains bien avisés continuèrent à user de leurs droits. Ainsi l'empereur Louis IV, célèbre par sa dispute avec le Saint-Siège, donna, au commencement du XIII^e siècle, des dispenses de parenté à Louis de Brandebourg et à Marguerite, duchesse de Carinthie.

» La transaction arrêtée à Passau en 1552 et suivie en 1555 de la paix de la religion, reconnaît le droit que les électeurs et les autres souverains d'Allemagne avaient d'accorder des dispenses.

» En 1592, le roi Henri IV, conformément à plusieurs arrêts des parlements, fit un règlement général par lequel les dispenses en toute matière furent attribuées aux évêques nationaux.

» Ce règlement fut exécuté pendant quatre ans. On vit renaître ensuite l'usage de recourir à Rome pour certaines dispenses que l'on réputa plus importantes que d'autres.

» Mais les droits de la souveraineté sont inaliénables et imprescriptibles. La loi civile peut donc aujourd'hui ce qu'elle pouvait autrefois; et elle a dû reprendre l'exercice du droit d'accorder des dispenses, depuis que le contrat de mariage a été séparé de tout ce qui concerne le sacrement.

» Si les ministres de l'Eglise peuvent et doivent veiller sur la sainteté du sacrement, la puissance civile est seule en droit de veiller sur la validité du contrat. Les réserves et les précautions dont les ministres de l'Eglise peuvent user pour pourvoir à l'objet religieux, ne peuvent, dans aucun cas ni aucune manière, influencer sur le mariage même, qui, en soi, est un objet temporel. »

Voici toute la thèse du pouvoir de l'autorité séculière sur le mariage et toute la théorie du mariage civil. Portalis s'est emparé de la doctrine gallicane, qui, séparant le sacrement du contrat, attribue à l'Etat un pouvoir réel sur ce dernier et lui permet d'atteindre le lien conjugal, lequel ne sera formé qu'en vertu de la loi civile et conformément à ses dispositions.

Ce principe a été amplifié par les canonistes parlementaires et jansénistes, qui, d'accord avec les docteurs du protestantisme, se sont avancés jusqu'à affirmer qu'« le droit de l'Etat est exclusif, et que, si l'Eglise, à diverses époques, a fait des lois intéressant le contrat même du mariage et le lien qui en résulte, ces lois n'ont eu de valeur qu'en vertu d'une concession tacite ou expresse des princes, toujours libres de la révoquer. Portalis ne dit pas autre chose, et il ne fait qu'exposer et appliquer une des soi-disant maximes de l'Eglise gallicane. Son point de départ, en effet, est le droit antérieur, supérieur et exclusif qu'il attribue à l'autorité temporelle sur le contrat, qui est tout. « La puissance civile, dit-il, est seule en droit de veiller sur la qualité du contrat. Il n'appartient qu'à l'Etat de régler par des lois le mariage dans ses rapports avec l'ordre de la société. » Donec, conclut-il, l'Etat seul peut établir des empêchements dirimants du mariage, puisqu'il s'agit dans ces choses de la validité même du contrat. Donec, si « dans l'ancienne jurisprudence, les dispenses étaient accordées par les ministres de l'Eglise, en ce point, dans tout ce qui concernait le contrat, les ministres de l'Eglise n'étaient que les vice-gérants de la puissance temporelle. » Cette dernière puissance a jugé opportun de reprendre l'exercice de son droit inaliénable et imprescriptible. Donec les dispenses accordées aujourd'hui par l'Eglise n'ont aucune valeur réelle et « ne peuvent, dans aucun cas ni en aucune manière, influencer sur le mariage même, qui, en soi, est un objet temporel. » « La religion dirige le mariage par sa morale et le sanctifie par ses rites, ... elle peut et doit veiller sur la sainteté du sacrement, » mais c'est tout, et comme la loi fait abstraction du sacrement, et qu'elle ne voit dans le mariage qu'un contrat civil, en réalité, elle ne reconnaît à l'Eglise aucun pouvoir sur le mariage.

Le principe des canonistes gallicans parlementaires étant supposé, ces déductions sont fort logiques, et nous constatons une fois de plus que, pour déjouer, comme ils ont prétendu le faire, l'Eglise d'un de ses droits les plus essentiels, les légistes n'ont eu qu'à appliquer la doctrine de ces théologiens français que, jusqu'à une époque encore récente, on appelait chez nous, avec un certain orgueil, *nos théologiens nationaux*. Nous voyons aujourd'hui où nous a conduits cette théologie dite nationale, qui offrait l'énorme et irrémédiable inconvénient de n'être pas catholique.

Nous n'avons pas à insister sur les faits cités par Portalis pour appuyer sa thèse, et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de les disenter en particulier. Une seule observation suffira.

Si plusieurs princes, comme le fit Henri IV après d'autres, abandonnèrent à l'Eglise les dispenses en matière de mariage, il reconnurent simplement son droit et confessèrent implicitement qu'elle seule avait pu établir valablement des empêchements dirimants. Aucun d'entre eux ne donna à croire qu'il lui faisait seulement une concession bienveillante toujours révocable. Si quelques-uns des premiers souverains chrétiens mentionnèrent dans leurs décrets des empêchements de ce genre, il faut dire que, de concert avec l'Eglise, ils donnèrent aux lois canoniques la sanction civile, et nous savons bien que ce n'est pas sur ce seul point que s'établit cet accord. Quant aux dispenses qu'ils se seraient attribuées le droit d'accorder, ainsi que l'affirme Portalis, nous répondrons qu'en tant qu'elles étaient obtenues de la puissance séculière, elles ne regardaient que les effets civils du mariage; ou bien, ce qui serait à prouver, si l'autorité temporelle avait la prétention d'atteindre jusqu'au lien, elle usurpait sur le domaine propre du pouvoir spirituel, et ces dispenses n'avaient absolument aucune valeur, au for intérieur, pour les empêchements qui existaient aussi de droit ecclésiastique.

La thèse officielle de Portalis ne saurait donc se soutenir. Elle est le contre-pied absolu de celle que nous avons établie, elle n'énonce pas une autre doctrine que celle qui est professée dans les propositions LXVI, LXVIII, LXIX, LXX, LXXI et LXXIV du *Syllabus*, condamnées à diverses reprises par le Saint-Siège. Il semble que le légiste ait tenu à la condenser sur l'article des dispenses qui résume, en effet, toute la question du pouvoir sur le mariage et suffirait seul pour mettre en discussion tous les principes qui régissent cette grave matière.

X. — Résumé et conclusion.

Pour mieux faire ressortir la fausseté des affirmations articulées par Portalis au nom du gouvernement qui nous a fait le funeste présent du mariage civil, nous mettrons en regard, dans un simple énoncé, la doctrine catholique précédemment exposée avec plus de développement.

Le mariage, considéré en lui-même, c'est-à-dire quant au lien, est essentiellement un contrat naturel qui, comme tel, ne peut dépendre d'aucune puissance ou autorité temporelle, puisque, établi par Dieu au commencement comme moyen nécessaire de la propagation du genre humain, il est antérieur à toute société. Il serait contradictoire que le pouvoir qui régit une société pût modifier en quoi que ce soit ce qui est l'origine de cette société et lui a donné naissance, en produisant les éléments

dont elle se compose. Aussi voyons-nous l'autorité divine intervenir dans toutes les modifications accidentelles apportées à l'institution primitive du mariage chez le peuple juif théocratiquement constitué.

Le mariage ayant été élevé à la dignité d'un vrai sacrement par Jésus-Christ, il est devenu une chose éminemment sainte, et le caractère religieux, qui lui a été reconnu dans tous les temps, est prédominant dans le mariage chrétien. Pour cette raison, et afin qu'il soit toujours maintenu dans les conditions de dignité qu'exige sa haute signification, Jésus-Christ, après l'avoir rétabli dans son état premier et l'avoir sanctifié, l'a confié à son Eglise, qui est la dispensatrice de tous ses sacrements, et il lui a donné pouvoir sur le lien conjugal, lui conférant une puissance que Dieu s'était jusqu'alors réservé d'exercer directement et par lui-même.

Le contrat matrimonial, dont la cause efficiente est le consentement mutuel des personnes qui s'unissent, est valide si l'union ne rencontre pas l'obstacle d'un empêchement de droit naturel ou divin, ou bien établi par l'Eglise.

La puissance séculière n'ayant aucun droit sur le contrat, elle n'a pu décréter elle-même valablement des empêchements qui atteignent le lien et en empêchent la formation. Elle a pu encore bien moins déléguer expressément ou tacitement à l'Eglise le pouvoir révocable d'établir des empêchements dirimants. Ce pouvoir est la propriété exclusive de l'Eglise. Elle seule peut dispenser des empêchements qu'elle a elle-même créés.

Le mariage n'est valide entre chrétiens qu'autant qu'il est contracté dans la forme prescrite par l'Eglise.

Par conséquent, le contrat civil ne peut être un vrai mariage entre chrétiens. En instituant le mariage civil, abstraction faite du sacrement, et en le déclarant vrai et légitime mariage, l'Etat a tenté de changer l'ordre établi par Jésus-Christ et d'usurper les droits inaliénables de l'Eglise. Le mariage civil est absolument nul quant au lien, attendu qu'entre chrétiens, le mariage n'est valide que s'il a le caractère de sacrement.

En deux mots :

L'Eglise a un pouvoir propre et exclusif sur le lien du mariage, et toutes les causes matrimoniales qui regardent le lien lui appartiennent.

L'Etat est absolument incompétent en tout ce qui concerne le lien du mariage.

Refusons-nous donc de reconnaître à l'Etat un pouvoir quelconque dans les choses qui tiennent au mariage?

Nullement.

Nous reconnaissons à l'Etat tous les pouvoirs et tous les droits qui sont de sa compétence naturelle. C'est à lui qu'il appartient de régler, selon les lois de la justice, tout ce qui regarde l'intérêt temporel de la société, qui est son lot et son domaine propre. Si, pour les raisons que nous avons exposées, il n'a rien à voir dans l'acte même d'où naît le lien du mariage, c'est-à-dire dans le contrat, qui est, par son essence, une chose naturelle et antérieure à toute société constituée, et qui est devenu, par l'institution divine, une chose éminemment sainte et spirituelle, l'Etat intervient justement pour déterminer les effets civils du mariage. Mais son premier devoir est de prendre le mariage tel que Dieu l'a institué, soit primitivement, soit en le transformant par l'élément surnaturel qu'il y a introduit, et d'accepter les conditions déterminées par l'Eglise agissant en vertu de l'autorité dont elle a été divinement investie. Si, aujourd'hui, des sectes dissidentes qui jouissent d'une liberté de fait que les circonstances ne permettent pas de leur retirer, ont altéré la vraie notion du mariage et ont supprimé ce qui en assure la validité, il est permis de les laisser suivre leurs règles prétendues, mais sans approuver leur principe. Dans tous ses actes positifs relatifs au mariage, l'Etat est tenu de respecter la doctrine catholique, qui est la seule règle certaine, et de s'y conformer, en s'abstenant de toute prescription ou prohibition qui y contreviendrait.

Nous n'en sommes plus là, ainsi que nous l'avons surabondamment démontré. Il est nécessaire de revenir à une législation chrétienne qui respecte l'institution naturelle et surnaturelle du mariage, reconnaisse le droit divin et imprescriptible de l'Eglise, fasse rentrer le pouvoir séculier dans les limites de son domaine et rende aux populations chrétiennes, la vraie liberté de conscience gravement lésée par la loi actuelle.

On trouve, même parmi les chrétiens, des hommes qui prétendent que cette réforme exige par la justice est rendue impossible par d'insurmontables difficultés. C'est par l'examen rapide de ces objections que nous terminerons notre étude.

(A suivre.)

P. F. ECALLE,
professeur de théologie.

Patrologie.

HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE SACRÉE

RHÉTORIQUE DES PÈRES DE L'ÉGLISE.

Si le cadre de la *Semaine du Clergé* nous eût permis de tenter l'entreprise, après avoir ra-

conté l'histoire de la rhétorique des Pères, nous aurions construit, à l'aide de ces matériaux, que nous venons d'amasser, un édifice régulier et complet en l'honneur de l'éloquence et de sa théorie traditionnelle dans l'Eglise.

Mais ce n'est peut-être pas le lieu de songer à faire ce travail de trop longue haleine. Neanmoins, pour dédommager nos lecteurs et les mettre à même de coordonner les préceptes répandus, ça et là, dans les articles qui précèdent, nous allons former comme une table analytique des grands principes qui gouvernaient la parole de nos anciens docteurs. Puis, dans un parallèle, que nous avons la pensée d'établir entre les orateurs du présent et ceux du passé, nous nous demanderons si l'oubli des traditions de la chaire ne serait point aujourd'hui l'une des causes principales du peu de fruit de la prédication.

Que le soit la source de la parole sacrée? Le Verbe de Dieu. Quelle est sa démarche? Celle du Verbe fait chair. Ou nous conduit-elle? A Dieu.

1. C'est un principe universellement admis chez les Pères de l'Eglise que le prédicateur doit annoncer la parole de Dieu, sans aucun mélange profane des opinions de l'homme. En effet, le Maître lui-même disait un jour aux Juifs, en enseignant dans le temple: «Ma doctrine n'est pas à moi, mais à Celui qui m'envoie (Jean, VII, 14).» Saint Paul écrivait sans le même sens aux frères de Corinthe: «L'Esprit de Dieu nous l'a révélé; car l'Esprit sonde tout, même les profondeurs de Dieu. Qui des hommes sait ce qui se passe dans l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est au dedans de lui? Aussi personne ne connaît ce qui est en Dieu, sinon l'Esprit de Dieu. Nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu, afin que nous sachions ce qui nous fut donné de Dieu. Et c'est ce que nous vous enseignons, non pas avec les paroles flatteuses de la sagesse humaine, mais avec la doctrine de l'Esprit (I. Cor. II, 10).»

Si nous en avions le temps, nous pourrions interroger tous les Pères de l'Eglise, qui nous répondraient d'une voix unanime, avec le Sauveur: Prêchez l'Evangile; ou, avec l'Apôtre: Prêchez le Verbe.

« Nous sommes des ministres de la parole, s'écriait saint Augustin devant ses auditeurs: non pas de la notre, mais de Dieu, Notre-Seigneur, que nul ne sert sans gloire, que personne n'offense sans châtement. (Sermon, CXLV, n° 1.) Entre autres avis que saint Jérôme donnait au prêtre Nepotien, nous remarquons le suivant: « Lis souvent les Ecritures, ou plutôt que les livres sacrés ne glissent jamais de ta main... Que le sermon du prêtre soit assaisonné

d'Écriture sainte. Garde-toi bien de tomber dans la déclamation, le verbiage et les inutilités. Sois habile dans les mystères et profondément initié aux conseils de ton Dieu (Epist. III, 8). » A l'occasion de ce texte : Vous apprendrez la parole de ma bouche et vous la leur annoncerez en mon nom (Ezech. III, 17), saint Grégoire fait le présent commentaire : « Une seconde fois le prophète reçoit l'avertissement de ne point se hasarder à dire ce qu'il n'aurait point entendu : il faut d'abord qu'il ouvre l'oreille du cœur à la voix de Dieu pour ensuite ouvrir ses lèvres aux oreilles du peuple. Le bon prédicateur, comme on l'a dit, écoute dans son âme avant d'enseigner de parole. »

Le grand Bossuet, dans un sermon à jamais célèbre, exprime ainsi le suc de la doctrine des Pères : « Vous devez maintenant être convaincus que les prédicateurs de l'Évangile ne montent pas dans les chaires pour y faire de vains discours, qu'il faille entendre pour se divertir. À Dieu ne plaise que nous le croyions ! Ils y montent, dans le même esprit qu'ils vont à l'autel, pour y célébrer un mystère, et un mystère semblable à celui de l'Eucharistie ; car le corps de Jésus-Christ n'est pas plus réellement dans le sacrement adorable, que la vérité de Jésus-Christ est dans la prédication évangélique. Dans le mystère de l'Eucharistie, les espèces que vous voyez sont des signes ; mais ce qui est enfermé dedans, c'est le corps même de Jésus-Christ ; et dans les discours sacrés, les paroles que vous entendez sont des signes ; mais la pensée qui les produit et celle qu'elle porte dans vos esprits, c'est la doctrine même du Fils de Dieu. Que chacun parle ici à sa conscience et s'interroge soi-même en quel esprit il écoute : que chacun pèse devant Dieu si c'est un crime médiocre de ne faire plus, comme nous faisons, qu'un divertissement et en jeu du plus grave, du plus important, du plus nécessaire emploi de l'Église ? car c'est ainsi que les saints conciles nomment le ministère de la parole. Mais pensez maintenant, mes Frères, quelle est l'audace de ceux qui attendent, ou exigent même des prédicateurs autre chose que l'Évangile ; qui veulent qu'on adouci-se les vérités chrétiennes ; ou que pour les rendre agréables, on y mêle les inventions de l'esprit humain. Ils pourraient avec la même licence souhaiter de voir violer la sainteté de l'autel, en falsifiant les mystères. (Sermon sur la parole de Dieu.) »

Donc, suivant Bossuet, qui emprunte cette doctrine à saint Augustin, il faut que le prédicateur et son auditoire sentent, pour ainsi dire, sous les signes de la parole, la présence réelle de la vérité de Jésus-Christ ; et, sous ce rapport, la

prédication mérite les mêmes respects que l'Eucharistie : car la vérité, c'est Dieu aussi.

Cependant cette vérité, qui est une en soi, habite sous les trois tentes, que Pierre désirait voir élever sur la montagne de Thabor. « En effet, dit le pape Innocent III, le verbe, d'après le langage usuel, s'entend de diverses manières. Nous avons le verbe conçu au sein du cœur, le verbe produit sur les lèvres, et le verbe écrit sur le papier. Conçu dans l'âme, c'est une pensée ; produit sur les lèvres, c'est un son ; écrit avec la plume c'est un signe. La pensée habite l'esprit, le son frappe les airs, le signe reste dans un livre. Or, il y a le verbe de Dieu et le verbe de l'homme (*De nativ. Dom.*, serm. 1). »

Le Verbe de Dieu repose donc éternellement dans le sein du Père, et se nomme pensée, ou Verbe intérieur. Il s'est manifesté dans le monde, sans quitter la droite du Père, au moyen de sons articulés, et s'appelle voix, ou parole. Enfin il est descendu dans un tombeau glorieux, où il prend la forme d'Écriture.

Les Pères de l'Église ont examiné l'ordre de ces diverses transformations du verbe. La pensée, disent-ils, est avant la parole, et la parole est avant l'écriture. En comparant la valeur du verbe en ces trois états, ils trouvent que la pensée l'emporte sur la parole, et que la parole, à son tour, domine l'écriture. Voilà pourquoi l'idée nous enthousiasme toujours, un sermon quelquefois, un livre jamais.

Mais ce qu'il importe au prédicateur de savoir, c'est la manière de s'incorporer la vérité divine, qu'il est chargé d'annoncer à toute créature.

Or, il se met en rapport direct avec la pensée de Dieu surtout par le moyen de la prière : « Je veux, disait saint Grégoire le Grand, que la pitié fasse descendre le prédicateur vers tout le monde, et que la contemplation l'élevé au-dessus des autres. Je veux que les entrailles de miséricorde le chargent de la misère de son prochain, et que la sublimité de l'oraison le transporte hors de lui, jusqu'au royaume des choses invisibles. De cette sorte il n'aura pas à craindre d'oublier l'infirmité des hommes, tout en planant dans les cieux, ni d'abandonner les régions supérieures, en se proportionnant à la faiblesse de ses frères... Voilà pourquoi Moïse, à tout propos, entre dans le tabernacle, pour en sortir. Au dedans, la contemplation le saisit et l'emporte ; au dehors, le soin des malheureux le presse. Au dedans il considère les secrets du Seigneur ; au dehors il supporte le fardeau de la chair (*Reg. Part. II, 5*). »

En second lieu, pour connaître la parole de Dieu toujours vivant au sein de l'Église, il faut brêter l'oreille à l'enseignement de nos doc-

teurs. « Car, dit saint Jérôme, ce ne sont pas précisément les orateurs de l'Eglise qui nous instruisent, mais plutôt Dieu en eux. Le Seigneur adresse en effet ces paroles aux saints : Je l'ai dit : vous êtes des Dieux, et tous les fils du Très-Haut (Ps. LXXXI, 6). Or, les dieux nous sommuant l'Evangile de Dieu, et non point celui de l'homme (In Epist. ad Galat., c. I). »

Enfin, pour saisir la vérité déposée en nos Ecritures, il faut, d'après Hugues de Saint-Victor, y démêler la lettre, le sens et la sentence. La critique nous expose le sens grammatical des phrases; l'herméneutique distingue l'existence du littéral et des symboles; l'exégèse extrait du commentaire une nourriture solide pour la foi et les mœurs (De Oper., Didasc. VI, 9).

Observons le bien, en terminant : ces trois écoles du verbe se complètent l'une l'autre. L'illumination intérieure conduirait, si elle est seule, au fanatisme religieux. La parole, sans raison, devient une cymbale rétentissante. L'Ecriture, pour être comprise, demande les lumières de la contemplation et le magistère infailible des docteurs de l'Eglise.

II. « Ainsi, dit Bossuet, le prédicateur évangélique est celui qui fait parler Jésus-Christ ; mais il ne lui fait pas tenir un témoignage l'homme ; il craint de donner un corps étranger à sa vérité éternelle (Ib.). »

Effectivement, comme nous l'avons vu dans nos études précédentes, la prédication renferme deux natures, l'une divine, et l'autre humaine. Elle a donc, dans sa forme, un côté mobile tandis que l'autre reste immuable.

L'éducation particulière de l'orateur, le goût de son auditoire et la nécessité des circonstances, amèneront certainement des nuances dans la beauté des instructions. Il faut bien que la parole se fasse toute à tous, pour gagner toutes les âmes à Jésus-Christ. Tantôt donc, afin de rendre la vérité plus sensible au peuple, l'orateur chrétien fera l'histoire de l'Eglise, que Pascal nomme l'histoire de la vérité ; tantôt, à l'occasion d'une fête ou d'une cérémonie religieuse, il expliquera les symboles visibles d'un dogme et d'un précepte inconnus ; tantôt, en face d'un auditoire lettré, il s'attachera à mettre en relief la philosophie de notre foi. S'il attaque les ennemis de notre croyance, il aimera mieux l'allure du sermon ; s'il expose simplement l'Evangile, il donnera ses préférences à l'homélie. Ne devrait-il pas diversifier son style, quand il adressera la parole à des prêtres, à des religieux, aux simples fidèles ? Tiendra-t-il le même langage devant les catéchumènes et les pénitents ? Sa voix ne se modifiera-t-elle pas, suivant qu'elle exalte le bonheur des saints, et qu'elle pleure sur un tombeau ?

Et pourtant, malgré ces nuances aussi distinctes que nécessaires, la parole sacrée garde un caractère inaltérable et tout particulier. Voici, à ce sujet, les bornes qu'ont plantées nos Pères, et qu'il nous est défendu d'arracher du sol de la rhétorique.

Premièrement. La sagesse divine et l'éloquence humaine doivent, autant que possible, se trouver réunies sur les lèvres du prédicateur. Réduite à elle-même, la sagesse pourrait suffire au besoin ; mais l'éloquence seule produit du mal assez souvent, et du bien jamais. Cependant l'idéal de la prédication chrétienne, au jugement de saint Augustin, consiste dans l'heureuse union de la sagesse et de l'éloquence.

De là, pour le prêtre, la double obligation d'étudier les saintes Ecritures et les homélies des Pères, ainsi que les grands principes de la rhétorique naturelle. En ce qui regarde l'Ecriture Fénelon disait : « Je voudrais que les prédicateurs expliquassent les principes et l'enchaînement de la doctrine de l'Ecriture ; je voudrais qu'ils en prissent l'esprit, le style et les figures ; que tous leurs discours servissent à en donner l'intelligence et le goût. Il n'en faudrait pas davantage pour être éloquent : car ce serait imiter le plus parfait modèle de l'éloquence. » Cette admiration qu'il témoigne aux auteurs sacrés, n'empêche point Fénelon de reconnaître la valeur des Pères de l'Eglise, qu'il appelle nos maîtres. Saint Augustin, après nous avoir déclaré qu'il trouve autant de sagesse que d'éloquence, dans les nombreux écrits de nos docteurs, se hasarde à nous dire que leurs modèles nous conviennent peut-être mieux que les exemples de l'Ecriture : en effet, remarque-t-il, les Pères ayant moins d'élévation de pensée et de style se rapprochent davantage de notre faiblesse d'entendement.

Bien que l'Ecriture et les Pères nous fournissent la théorie et la pratique de toute prédication, il ne sera pas sans utilité de lire, au moins dans sa jeunesse, les livres composés par les rhéteurs, et de travailler soigneusement les discours que l'on doit prononcer devant une assemblée : ainsi le conseillent saint Augustin et saint Chrysostome.

Deuxièmement. Quelle place l'éloquence humaine tiendra-t-elle dans le sermon ? Saint Augustin et Bossuet vont nous répondre : « Que si vous voulez savoir maintenant quelle part peut donc avoir l'éloquence dans les discours chrétiens, saint Augustin vous dira qu'il ne lui est permis d'y paraître qu'à la suite de la sagesse. Il y a ici un ordre à garder : la sagesse marche devant comme la maîtresse ; l'éloquence s'avance après, comme la suivante (Ib.). »

Ce principe admirable servirait à la condamnation des orateurs, qui emploient les paroles

flatteuses de la sagesse humaine, pour s'attirer des applaudissements et faire évanouir l'influence de la croix.

Troisièmement. Non-seulement la sagesse domine l'éloquence, cette dernière se présente toujours sans être appelée. « Mais, ajoute Bossuet, ne remarquez-vous pas la circonspection de saint Augustin, qui dit que l'éloquence doit suivre sans être appelée? Il veut que l'éloquence, pour être digne d'avoir quelque place dans les discours chrétiens, ne doit pas être recherchée avec trop d'étude; il faut qu'elle vienne comme d'elle-même, attirée par la grandeur des choses et pour servir d'interprète à la sagesse qui parle. Mais quelle est cette sagesse, qui doit parler dans les chaires, sinon Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la sagesse du Père? Ainsi le prédicateur évangélique puise tout dans les Ecritures; il en emprunte même les termes sacrés, non-seulement pour fortifier, mais pour embellir son discours (Ib.). »

En un mot, comme le dit ailleurs le même Bossuet, le prédicateur, pour annoncer dignement la parole divine, doit employer le style vénérable de l'Esprit-Saint, qui nous a parlé dans les divines Ecritures et les Pères de l'Eglise.

III. Maintenant quelle est la fin de l'éloquence sacrée? Demandez le à saint Augustin. Il vous dira que le prédicateur doit faire régner la charité dans les âmes, avec le concours de l'espérance et de la foi. Instruire, plaire et toucher: voilà les trois moyens qui conduisent l'assemblée dans la voie de Dieu; mais ces trois fins secondaires nécessitent l'emploi de trois genres de style. Le langage simple éclaire la foi, les ornements du discours flattent l'auditoire et les mouvements sublimes opèrent des conversions. Cependant il est bon d'observer que ces trois genres d'éloquence, bien que tout à fait distincts en soi, doivent se mélanger dans la pratique; de sorte que le ministre de l'Evangile ne cesse jamais d'instruire pour plaire, et de plaire pour persuader.

D'après saint Jérôme, la parole de Dieu n'est bonne qu'avec Dieu. C'est-à-dire que le succès de la chaire est toujours un effet de la grâce.

En effet, comment ferons-nous pénétrer la lumière dans les cœurs, si celui qui éclaire tout homme venant en ce monde ne prédiche lui-même au-dedans? Voici un grand mystère, s'écriait saint Augustin: le son de la parole frappe les oreilles; le maître est invisible (*In Epist. Joan. Tract. III, n° 18*). » On parle dans la chaire, la prédication se fait dans le cœur. D'autre part, comment inspirer la confiance ou la crainte à des âmes dont les pensées et les sentiments sont connus de Dieu seul? « Ainsi que la masse des eaux, le cœur du roi est entre

les mains du Seigneur: « Il le fera pencher de tous les côtés, quand il le voudra (*Prov. XXI, 1*). » Enfin, qui saura renouveler l'esprit de droiture dans les entrailles de l'homme? N'est-ce pas la grâce de Celui qui nous inspire le vouloir et le faire?

Aussi les Pères de l'Eglise engagent le prédicateur qui veut triompher de son auditoire à mettre en œuvre deux grands moyens, dont l'un est visible et l'autre mystérieux.

« D'abord, dit saint Augustin, que le docteur de l'Evangile, avant de paraître en public, prie Dieu de lui inspirer des paroles de vie. Car si la reine Esther, ayant à parler au roi, pour lui demander le salut temporel de son peuple, le conjura de lui mettre sur les lèvres les paroles les plus convenables à son dessein, combien plutôt l'orateur chrétien devra lui-même demander une semblable faveur, lui qui, par sa science et ses discours, travaille au salut éternel des hommes (*Doct. Christ. IV, 30*)? »

En second lieu, le prédicateur, au lieu de mettre son espoir dans les ressources de l'éloquence, s'effacera humblement pour laisser place à la parole toute-puissante de nos Ecritures. Bossuet nous explique ainsi la méthode des anciens orateurs, qui voulaient toucher l'assemblée des fidèles:

« L'apôtre saint Paul enseigne aux prédicateurs qu'ils doivent s'étudier, non à se faire renommer par leur éloquence, mais à se rendre recommandables à la conscience des hommes par la manifestation de la vérité (*1^{re} Cor. IV, 2*): où il leur enseigne deux choses, en quel lieu et par quel moyen ils doivent se rendre recommandables. Où? dans les consciences. Comment? par la manifestation de la vérité; et l'un est la suite de l'autre. Car les oreilles sont traitées par l'harmonie et l'arrangement des paroles, l'imagination réjouie par la délicatesse des pensées, l'esprit gagné quelquefois par la ressemblance du raisonnement; la conscience, veut la vérité; et, comme c'est à la conscience que parlent les prédicateurs, ils doivent rechercher non un brillant et un feu d'esprit qui égaye, ni une harmonie qui délecte, ni des mouvements qui chatouillent; mais des éclairs qui percent, un tonnerre qui émeuve, une foudre qui brise les cœurs. Et où trouveront-ils toutes ces grandes choses, s'ils ne font luire la vérité, et parler Jésus-Christ lui-même? Dieu a les orages en sa main, il n'appartient qu'à lui de faire éclater dans les nues le bruit de son tonnerre: il lui appartient beaucoup plus d'éclairer et de tonner dans les consciences, et de fendre les cœurs endurcis par des coups de foudre: et s'il y avait un prédicateur assez téméraire pour attendre ces grands effets de son éloquence, il me semble que Dieu lui dit comme

à Job : Si tu crois avoir un bras comme Dieu, et tonner d'une voix semblable, achève, et fais le Dieu tout à fait : élève-toi dans les nues, parais en ta gloire, renverse les superbes en ta fureur et dispose à ton gré des choses humaines (Job. xl. 4, 5 et 6). Quoi, avec cette faible voix imiter le tonnerre du Dieu vivant ! N'affectons pas d'imiter la force toute puissante de la voix de Dieu par notre faible éloquence (Ib.).»

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

COURRIER DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Université catholique de Paris.

FACULTÉ DES SCIENCES.

C'est le 29 décembre 1875 que les cours de cette faculté ont été inaugurés. Voici quel est son personnel, avec le programme des matières enseignées durant l'année scolaire courante :

Mathématiques pures : M. Paul Serret, docteur ès sciences. Il traite du calcul différentiel et du calcul intégral.

Mathématiques appliquées : M. Dostor, docteur ès sciences. Il traite de la mécanique rationnelle.

Physique : M. Branly, docteur ès sciences. Il traite des métalloïdes et de leurs composés.

Zoologie : anatomie comparée et physiologie : M. Edmond Alix, docteur ès sciences. Il traite de la morphologie comparée.

Cours libre de géologie et de minéralogie : M. de Lapparent, ingénieur au corps des mines, attaché à la carte géologique de France. Il traite des principes généraux de la géologie et de l'histoire des terrains stratifiés.

Chaque professeur donne deux leçons par semaine.

Il y a, en outre, pour la préparation à la licence, des épreuves pratiques, et des conférences.

Et les licenciés qui veulent se livrer à des recherches originales en vue du doctorat sont admis dans les laboratoires de la Faculté.

On sait avec quelle impertinente sottise la presse libre-penseuse déclare que, lorsqu'ils'agit de science, les catholiques ne peuvent pas compter. Or, le *Gaulois*, qui ne passe pas pour un cléricale, a publié naguère, sur chacun des professeurs de l'Université catholique, de petites notices qui montrent que ces professeurs ne le cèdent en rien à ceux de l'Université de l'Etat. Voici ces notices, qui, nous n'en doutons pas, intéresseront vivement nos lecteurs.

M. Paul Serret : Prix d'honneur de mathé-

matiques au concours général de 1848, ancien élève de l'École normale supérieure; il a publié son premier ouvrage, sur les *Méthodes en géométrie*, en 1856; membre de la Société philomathique de Paris, en 1858, il a soutenu pour le doctorat ès sciences mathématiques en Sorbonne, en 1859, une thèse qui a fait événement, intitulée: *Théorie nouvelle, géométrique et mécanique, des lignes à double courbure*. Plusieurs mémoires insérés au *Journal de M. Liouville*, des articles nombreux dans le *Bulletin de la Société philomathique*, et dans les *Nouvelles annales de mathématiques*, ont, avec une *Géométrie de direction*, publiée en 1869, consacré la réputation scientifique de M. Paul Serret, qui compte parmi ceux de nos savants les plus éminents pour lesquels la géométrie supérieure n'a plus de secrets. M. Serret, qui a toujours fait preuve d'une indépendance de caractère rare, n'a point voulu plier et s'assouplir sous le joug universitaire, qui seul, cependant, permet aux géomètres d'arriver. Aussi a-t-il professé, comme la plupart des esprits fermes et indépendants de notre temps, à Sainte-Barbe, à l'École Sainte Geneviève, rue des Postes, et à l'École ecclésiastique des Carmes, où il a fait de nombreux élèves et des plus distingués.

M. Dostor. D'origine alsacienne, M. Dostor a professé à Colmar, à Saverne, à Schelestadt. Après avoir soutenu ses thèses de doctorat avec distinction, et signalé et étudié, le premier, le cône des forces centrifuges dans sa thèse de mécanique sur le *Mouvement de rotation d'un corps solide autour d'un point fixe*; après avoir, dans une thèse d'astronomie sur le *Mouvement des comètes*, expliqué et complété la méthode du savant suédois Bergins, il a professé les mathématiques, pendant douze années, au lycée de Bourbon, à la Réunion. De retour en France, il a été répétiteur de science à Sainte-Barbe, à l'institution Janfret et à l'École Sainte-Geneviève. M. Dostor a donné aux *Nouvelles Annales de mathématiques* et d'autres revues scientifiques de nombreux travaux.

M. Branly. Ancien élève de l'École normale supérieure; reçu, en 1868, agrégé des sciences physiques M. Branly entra dans l'enseignement comme professeur au lycée de Bourges. En 1869, il fut appelé à Paris pour y remplir les fonctions de chef des travaux du laboratoire d'enseignement et de physique, à l'École des hautes études de la Sorbonne. En 1873, il soutint une thèse pour le doctorat ès sciences physiques, sur les *Phénomènes électrostatiques dans les piles*. En 1874, nommé directeur adjoint du laboratoire de physique des hautes études, il a gardé ces fonctions jusqu'en 1876; il a été récemment pourvu à son remplacement. Enfin, M. Branly, qui l'année dernière

était attaché au collège Rollin, a plusieurs fois adressé à l'Académie des sciences d'importants mémoires sur les *Rapports entre l'électricité dynamique et l'électricité statique*, et sur les unités en électricité.

M. Lemoine. Elève de l'École polytechnique en 1858-1860, puis à l'École des ponts et chaussées, M. G. Lemoine fut envoyé, comme ingénieur en service ordinaire, à Rennes, de 1864 à 1866. En juin 1865, il soutint pour le doctorat ès sciences, en Sorbonne, une thèse sur l'*Action du phosphore rouge sur le soufre*, et, depuis, il a donné, sur le phosphore, l'iode et l'hydrogène, des travaux importants. En 1866, M. Lemoine fut attaché au service hydrométrique du bassin de la Seine et nommé répétiteur auxiliaire de chimie à l'École polytechnique, où il devint répétiteur, en remplacement de M. Riche, en 1871. Ingénieur de première classe depuis 1874, M. Lemoine a été présenté en seconde ligne, l'année dernière, pour les fonctions d'examineur d'admission à l'École polytechnique. La science lui doit des travaux de physique du globe et d'hydrologie, entrepris pour la plupart en collaboration avec M. Belgrand. M. Lemoine a publié de nombreux mémoires dans l'*Annuaire de la Société météorologique de France*, les *Annales des ponts et chaussées*, les *Annales de chimie et de physique*, et les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*.

M. Edmond Alix. A son titre de docteur ès sciences naturelles, il joint celui de docteur en médecine. Il a été préparateur au laboratoire d'anatomie comparée du Muséum d'histoire naturelle sous M. de Blainville, pendant les six années de suppléance de Gratiolet, dont il est l'élève et dont il a été le collaborateur pour les savantes *Recherches sur l'anatomie des Troglodytes*. M. Edmond Alix a, de plus, publié et complété les recherches de Gratiolet sur l'*Anatomie de l'hippopotame*, ouvrage que ce savant naturaliste avait laissé inédit et inachevé. La thèse que M. Alix a soutenue pour le doctorat ès sciences fut en son temps très-remarquable et l'objet des comptes rendus les plus élogieux. En un fort volume de six cents pages, ce savant a étudié l'*Appareil locomoteur des oiseaux* et a fait preuve d'une connaissance profonde de son sujet et des littératures ancienne et moderne. En 1868 et 1869, M. Edmond Alix a fait un cours libre d'anatomie comparée à la salle Gerson. Il a donné de nombreux mémoires et communiqué ses travaux originaux aux *Annales des sciences naturelles*, au *Journal de zoologie* de M. Paul Gervais, aux bulletins de la *Société d'anthropologie*. M. Alix a une importante clientèle médicale dans le quartier du Marais, où il est connu et apprécié depuis de longues années.

M. de Lapparent. Entré le premier, en 1858, à l'École polytechnique, sorti le premier, en 1860; de cette célèbre école, M. de Lapparent passa par l'École des Mines et en sortit en 1864. Il est, depuis 1865, attaché aux travaux de la carte géologique de France, sous la direction d'Elie de Beaumont. Ce jeune ingénieur, l'un des plus distingués du corps des mines, appartient à une famille où le haut savoir est héréditaire. Son grand-père paternel, entré à l'École polytechnique en 1794, à sa fondation, eut à cette grande école deux fils et deux petits-fils. En 1869, lors de la réunion de l'Association amicale de l'École polytechnique, le président put constater un fait, unique peut-être depuis qu'il y a des associations d'anciens élèves, — M. de Lapparent père, ses deux fils et deux petits-fils, tous vivants, faisaient partie de l'Association. — Un oncle du professeur de la nouvelle faculté des sciences a été, sous l'Empire, directeur des constructions navales au ministère de la marine et chargé de la centralisation du service forestier.

Secrétaire de la Société géologique de France, de 1865 à 1867, M. de Lapparent a été nommé, en 1873, secrétaire adjoint à la commission parlementaire de l'enquête houillère. Il a été, depuis, chargé du rapport de la commission du tunnel sous-marin, rapport qui a servi de base au projet de loi sur cette grave et intéressante question. Dans l'été de 1875, il a fait, avec l'autorisation du ministre compétent, en compagnie de son collègue, M. Potier, les sondages préliminaires et la reconnaissance géologique sous-marine du Pas-de-Calais. Enfin il a publié divers travaux dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, des *Etudes géologiques sur le pays de Bray*, et un poème géologique — péché de jeunesse — qui est demeuré célèbre à l'École des ponts et chaussées. M. de Lapparent, qui est doué d'une remarquable facilité de parole, a groupé, jusqu'à présent, autour de sa chaire, à l'Université catholique, un auditoire nombreux et fidèle, où n'ont point dédaigné de venir s'asseoir des membres de l'Institut. Son cours est appelé à un vif succès qui ne se démentira pas.

Est-il bien sûr que les professeurs des facultés d'Etat, tant pronés en cette circonstance par les journaux de la libre-pensée, aient tous des titres égaux à ceux des professeurs de l'Université catholique de Paris? On ferait peut-être sagement de ne pas se presser de répondre affirmativement.

Règlement des étudiants.

« ARTICLE PREMIER. — L'assiduité à tous les cours de chaque année est obligatoire. Un appel aura lieu au commencement de chaque leçon.

» Un relevé des absences constatées sera adressé deux fois par mois au vice-recteur.

» Le bulletin trimestriel envoyé aux parents contiendra une mention relative à l'assiduité.

» ART. 2. — L'étudiant qui prévoit une cause d'absence avertit son professeur par écrit.

» Une dispense doit être demandée au doyen pour une absence de nature à se prolonger.

» ART. 3. — Avant l'époque fixée pour prendre la troisième et la septième inscription, les élèves du baccalauréat subiront devant les professeurs de l'école un examen préparatoire dans des conditions entièrement conformes à celles de l'examen légal de fin d'année.

» Suivant le résultat de cet examen, la permission de prendre l'inscription sera donnée ou refusée.

» ART. 4. — Chaque étudiant est placé, pendant toute la durée de ses études, sous le patronage d'un professeur titulaire, adjoint ou suppléant, qui lui est désigné par le doyen.

» Cette désignation est faite sur une liste de trois noms présentés par l'étudiant au moment où il prend sa première ou sa seconde inscription.

» L'élève qui a des motifs de désirer obtenir le patronage d'un professeur déterminé, les expose dans une lettre au doyen.

» ART. 5. — La Faculté étant responsable des études de ses élèves, aucun étudiant ne devra prendre de leçons particulières sans avoir fait connaître au doyen le nom du répétiteur et obtenu sa permission écrite.

» ART. 6. — Pour obtenir l'entrée des salles, les étudiants devront être porteurs de leurs cartes. Des autorisations écrites pourront être accordées aux auditeurs étrangers à l'école qui déposeront une demande au secrétariat.

» Chaque professeur pourra permettre l'entrée de son cours. »

La sagesse de ces dispositions n'a pas besoin d'être relevée; on y sent assez l'intelligente et maternelle sollicitude de l'Église. Elles contribueront certainement pour leur bonne part aux succès des élèves et à l'honneur de l'Université catholique de Paris.

P. D'HAUTERIVE.

BIBLIOGRAPHIE

Défense de l'opuscule intitulé *Monseigneur Dupanloup*, par l'auteur Mgr VICTOR PELLETIER, chanoine de l'église d'Orléans, chapelain d'honneur de S. S. Pie IX. — Broch. gr. in-8. Paris, Haton, 33, rue Bonaparte; Louis Vivès, 13, rue Delambre. — Prix : 2 francs, par la poste 2 fr. 25.

Pour donner simplement une idée du nou-

veau travail dû à la plume d'un des rédacteurs les plus estimés de la *Semaine du clergé*, nous insérons ici l'introduction :

« La brochure intitulée *Monseigneur Dupanloup, épisode de l'histoire contemporaine, 1845-1875*, a été mise en vente à Paris dans les premiers jours de février 1876; cet ouvrage a causé de l'émotion, à Orléans surtout.

» L'appel au Saint-Siège n'a point empêché mes adversaires de me poursuivre par devant l'opinion; il serait contraire à l'équité de me contester le droit de me défendre. Si donc ici l'on vient me reprocher de manquer de respect au juge suprême, je renverrai le reproche à mes accusateurs qui, eux mêmes les premiers, ont commis la faute.

» Mais non, à part la forme et l'injustice des imputations, il n'y a aucune faute de la part de mes adversaires, et pareillement la publication de la présente *Défense* n'a rien en soi de répréhensible. Pourvu que l'autorité du Saint-Siège demeure sauve, à notre avis du moins, la controverse, décente, sérieuse, peut continuer. D'abord personne ne saurait affirmer que le Pape prononcera; l'affaire est complexe. Ensuite, si l'on consulte les précédents, on voit par l'histoire ecclésiastique que, à moins d'une défense expresse émanée du Siège apostolique, il n'a jamais été interdit aux théologiens, engagés dans une discussion, de faire valoir, même en public, leurs raisons de part et d'autre, même en cas d'appel et avant décision.

» Nous en avons un exemple mémorable au XVII^e siècle, à propos du livre des *Maximes des saints*, publié par Fénelon. Ce livre, d'un commun accord entre Fénelon et Bossuet, avait été soumis au Saint-Siège. La cause fut pendante près de deux ans (1697-1699). Or, tout le monde sait que, durant cette période, les deux prélats n'ont cessé, même dans des instructions pastorales, de soutenir leurs idées; et nous ajoutons que cette intéressante controverse, sur des points touchant à la vie intérieure et mystique, n'a pas été sans profit pour les examinateurs romains.

» Aujourd'hui il s'agit de questions plus sérieuses encore, de questions éminemment sociales; il s'agit de la base même des États chrétiens.

» C'est pourquoi, dans l'intérêt de la vérité, nous croyons indispensable de discuter les griefs accumulés contre notre opuscule. Quoique nous n'ayons pas tout dit, nous ne venons rien ajouter; nous offrons seulement à nos censeurs des explications et des réponses sur les points qui les ont choqués.

» Qu'il nous soit permis de formuler un regret. Nous rappelions tout à l'heure la célèbre controverse de Bossuet et Fénelon. Du moins.

les deux adversaires étaient dignes l'un de l'autre. Or, dans la discussion présente, si j'obeissais au sentiment de mon infériorité, je me tairais. En présence des hommes éminents que compte l'épiscopat français, je me suis souvent demandé pourquoi la tâche pénible de signaler certains dangers incombait à un simple prêtre. Si un évêque eût pris la plume, il aurait discerné et observé beaucoup mieux que moi les convenances et les délicatesses de la situation; sa parole aurait trouvé nécessairement plus de crédit, soulevé moins d'orages, retenti en France et partout avec plus d'efficacité. Aussi suis-je prêt à céder la place à quiconque se présentera.

» Il demeure entendu que cette *Défense*, comme mon premier travail, est soumise à la correction du Saint-Siège. »

Voici maintenant le sommaire des sujets traités par Mgr Pelletier :

« Imputations et injures dirigées contre l'opuscule intitulé *Monseigneur Dupanloup* et son auteur. — Acte du chapitre cathédral d'Orléans. — Lettre de Mgr l'archevêque de Paris. — Lettre de Mgr d'Orléans. — Adresses des fidèles et du clergé à Mgr l'évêque d'Orléans. — Adresse du clergé orléanais au Pape. — *L'Indiscipline clérical; courte réponse à M. le chanoine Pelletier*. — Attitude de la presse périodique; journaux français. — Journaux italiens opposés à la brochure. — Journaux italiens favorables. — Lettres privées. — Solution de deux objections. — Un simple prêtre a-t-il le droit de signaler les erreurs doctrinales d'un évêque? — Nécessité pour tout chrétien de défendre la vérité. — Réponse à diverses observations. — Opportunité de la brochure *Monseigneur Dupanloup*. — Véritable cause de l'émotion. — Situation présente. — Un biographe de Mgr Dupanloup. — Extraits d'un discours de Mgr Freppel, évêque d'Angers. — Pardon général. »

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

La bulle *Ineffabilis Deus* traduite en trois cents langues. — L'ouvrage : *L'Immaculée-Conception de Marie, mère de Dieu, définie par Pie IX*. — Misère et vagabondage des enfants de Rome. — Nouvelle œuvre catholique en faveur des enfants délaissés. — Les liquidations pendant l'année 1875. — Assemblée annuelle des comités de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. — Premier départ de missionnaires de la maison d'Issoudun pour le Nouveau-Monde. — Mort du R. P. de Foresta. — Condamnation de vingt jeunes filles alsaciennes à la prison, pour avoir dit tout haut le chapelet dans une église. — Martyre des trois premiers missionnaires allant à Tombouctou. — Le respect du dimanche à l'exposition de Philadelphie.

Paris, 18 mai 1876.

ROME. — La plupart de nos lecteurs savent

que, sur l'initiative de M. l'abbé Sire, prêtre de Saint-Sulpice, la bulle *Ineffabilis Deus*, par laquelle a été proclamé le dogme de l'Immaculée-Conception, a été traduite, pour la plus grande gloire de la Mère de Dieu, dans toute les langues connues, qui sont au nombre de trois cents. Ainsi toutes les nations ont concouru à cette entreprise, maintenant achevée. Les traductions ont été imprimées avec les caractères propres à chaque langue, décorées de splendides ornements artistiques et somptueusement reliées. Cette collection unique se trouve à la bibliothèque du Vatican.

Il était à désirer qu'un tel monument pût arriver, en quelque manière, dans le domaine public. Une première tentative échoua. M. Charles Moulin eut alors l'idée d'un ouvrage qui, tout en reproduisant, au moyen de la photographie et de la chromolithographie, seulement les plus belles pages de la collection vaticane, fût un monument à la fois théologique et historique. Érudition et artistique à l'Immaculée-Conception. Son ouvrage, comme il l'a conçu, comprendra donc quatre parties. Le plan, ainsi qu'il l'indique, consiste à « présenter successivement, après les préliminaires et l'introduction, le dogme de l'Immaculée-Conception : dans la doctrine de l'Église, qui en expose la nature et le développement; dans l'histoire, qui raconte le fait de la définition; dans la linguistique, qui répète en chaque langue, — avec ses caractères spéciaux, — l'immortel décret de Pie IX; dans l'art, qui représente aux yeux, par les formes extérieures, l'objet de la croyance; dans la liturgie enfin, qui parle la langue de la prière de l'Église à Marie conçue sans péché. »

Ce dévoué serviteur de Marie consacre à son entreprise toute sa fortune, sans se préoccuper du succès. Pour la mener à bonne fin, il s'est assuré le concours des hommes les plus capables d'en traiter les différentes parties. Déjà la première livraison de cette grandiose publication, qui en aura quinze, a paru; quoique née en France, c'est de Rome que cette entreprise a reçu sa consécration. L'ouvrage de M. Moulin paraît sous le patronage immédiat de Pie IX, qui l'a approuvé et a vivement encouragé l'auteur, qu'il a nommé chevalier de Saint-Grégoire le Grand. Il est intitulé : *L'Immaculée Conception de Marie, Mère de Dieu, définie par Pie IX*. Il formera 4 volumes in-folio. On souscrit chez l'auteur, rue Mézière, 6, à Paris.

La misère va toujours croissant. Les pauvres gens ne trouvent que difficilement à se loger, à cause de l'augmentation du prix des loyers. Aussi plusieurs familles se mettent-elles ensemble, pour l'ordinaire, dans le même appartement, au grand préjudice de la santé et des

mœurs. Les enfants en état de vagabondage remplissent les rues et les places, la plupart déguenillés. Les conservatoires, les refuges et autres établissements où ils étaient recueillis sous le gouvernement pontifical ayant été presque tous supprimés, il ne reste plus aux enfants pauvres que la rue. Cette situation navrante a ému le cœur d'un bon prêtre, qui en a d'abord emmené quelques-uns chez lui pour les instruire. Puis il demanda au cardinal Borromeo, son assistant, et aujourd'hui, l'œuvre nouvelle, qui date d'un mois à peine, prospère et donne les meilleures espérances. Le soir, les enfants recueillis sont conduits dans une Église et instruits par des membres du cercle de la jeunesse catholique, qui consacrent aux fils du peuple les heures de repos auxquelles ils auraient droit après leurs travaux de la journée. Ainsi les catholiques ne se laissent point vaincre par les révolutionnaires. En vain ceux-ci accumulent-ils les ruines pour s'enrichir aux dépens du peuple et le gagner au mal; les catholiques édifient aussitôt de nouvelles œuvres pour sauver le peuple de ses ennemis, lui donner le bonheur matériel et l'honneur de la vie. Mais quand le pauvre peuple finira-t-il donc par reconnaître ceux qui l'aident et l'assistent, et ceux qui se moquent de lui et le grugent?

Le rapport de la Société de liquidation des biens ecclésiastiques pour 1875 ne sera pas trop déplacé ici, en attendant la conversion des biens des pauvres; car les biens ecclésiastiques sont aussi pour une bonne part les biens des pauvres. D'après ce rapport donc, la Société a retiré de la vente des immeubles une somme de 25,140,438 francs; et le total des pensions payées à des prêtres, religieux ou séculiers sur le revenu des biens ecclésiastiques s'élève à 4,174,032 francs.

La junte a considéré comme frappés de suppression plusieurs établissements qui sont de fondation française; mais elle a reconnu, conformément à la loi, que leurs biens doivent passer à la congrégation des établissements pieux de la France, sans que le gouvernement italien ait rien à y prétendre. Voici la liste de ces établissements: 1° Le couvent du Sacré-Cœur, à la Trinité des Monts; 2° le couvent des Filles de Notre-Dame de Bordeaux, à Saint-Denis, près les Quatre-Fontaines; 3° les Frères de la Doctrine Chrétienne, dans la via Gregoriana; deux écoles fondées au profit des Français.

Le couvent des Augustins à Saint-Ildefonse, des Mineurs réformés à Saint-Pascal, dans le Transtévère; des Trinitaires, via Condotti; des Trinitaires, aux Quatre-Fontaines, appartenant à l'Espagne et fondés au profit des Espagnols, seront traités de la même façon, et des négociations ont été engagées avec le gouvernement

par italien les mini-tres de France et d'Espagne, relativement à la transformation de ces établissements en nouvelles fondations, avec un caractère autorisé et reconnu par les lois du nouveau gouvernement.

Les directeurs des collèges germaniques, irlandais et anglais, ont déclaré qu'ils voulaient faire usage de la faculté qui leur est accordée de transformer eux-mêmes leurs immeubles, et déjà la vente aux enchères en a commencé dans les locaux mêmes de la junte, avec l'assistance d'un délégué.

FRANCE. — L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers a eu son assemblée générale annuelle dans le courant de la semaine dernière. L'espace nous manque pour entrer dans le détail de ses travaux. Nous dirons seulement quelques mots de la dernière séance, qui a offert un intérêt particulier. On a d'abord entendu Mgr Mermillod. L'éloquent prosaïste ne croit pas à un déclin de la société chrétienne, mais à une aurore. Son dernier mot est pour recommander l'étude des vrais principes sociaux dont l'Église a le dépôt, l'étude de la théologie; puis, d'étudier à cette lumière toutes les questions sociales, afin que l'ouvrier retrouve dans l'œuvre, non-seulement le royaume de Dieu, mais encore cette part des biens de ce monde à laquelle il a droit par surcroît.

Puis on s'est livré à un examen pratique des premiers essais tentés dans l'œuvre en faveur de l'établissement de *corporations chrétiennes* qui paraissent devoir substituer la solidarité engendrée par des dévouements réciproques à l'antagonisme qui divise travailleurs et chefs d'industrie, et qui ne tend qu'à s'accroître par l'organisation de la lutte que présentent d'une part les syndicats de patrons, d'autre part, les corporations ouvrières en voie de constitution.

Nombre de chefs d'industrie s'étaient donné rendez-vous à cette réunion de l'œuvre, soit qu'ils y appartenissent déjà, soit qu'ils y fussent sollicités par la confiance même avec laquelle il leur avait été fait appel.

Parmi eux: MM. Harmel, filateur au Val-des-Bois; Guilloux, filateur à Rouen; Sépulchre, fondeur à Maubeuge; André, maître de forges à Saint Dizier; Rostaing, manufacturier à Annonay; de Pierredan, directeur d'Imphy, tous membres dévoués de l'œuvre; puis des ingénieurs de Fourchambault et des autres grands établissements métallurgiques du Centre.

Il a été vraiment touchant d'entendre ces hommes considérables saluer l'œuvre des cercles comme la révélation d'une véritable et féconde entreprise de concorde et de prospérité industrielle. Tandis que la presse corruptrice du peuple pousse des cris d'alarme, les hom-

mes qui lui témoignent leur dévouement autrement qu'en paroles s'unissent pour déployer l'étendard de la croix comme un emblème de paix sociale.

Le lendemain, qui était le dimanche 14 mai, la clôture du congrès avait lieu à Notre-Dame. La cérémonie était présidée par Son Exc. Mgr Meglia, nonce du Pape, qui a donné à l'assistance la bénédiction apostolique. Le P. Monsbré est monté en chaire et a commenté ce texte de saint Pierre : *Adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens circuit quaerens quem devoret, cui resistite fortes in fide*. Il a engagé tous les membres de l'œuvre à se préparer et à résister aux attaques menaçantes de la révolution. Il a montré les vaines accusations dont les cercles ouvriers et leurs comités sont l'objet : accusation de résistance à l'autorité et de violation de la loi, accusation de conspirations ténébreuses, accusation de menées politiques, accusation de *cléricalisme*, et après avoir réluté chacune d'elles, il terminait par un cri d'indignation toujours le même, et qui faisait écho dans tous les cœurs :

« Vous respectez jusqu'au scrupule la loi ; c'est égal, on vous accusera chaque jour de la violer. »

» Vous agissez à la lumière du grand jour, vos brochures, vos réglemens, vos assemblées, vos actes tout est publié, tout est connu ; c'est égal, on vous accusera d'être une société secrète. »

» Résister, résister par la presse, et par des appels incessants à l'opinion ; résister par tous les moyens de droit, de justice, protester contre toutes les violences, contre toutes les illégalités dont vous pouvez être victimes un jour, tel est votre impérieux devoir, afin que ces protestations empêchent la prescription des droits de l'Eglise et des vôtres et préparent des temps meilleurs. »

Cette imposante cérémonie s'est accomplie avec un ordre parfait. Et au dehors, à l'arrivée comme au départ, aucun cri, aucune observation malveillante ne s'est fait entendre.

— Les missionnaires de Notre-Dame du Sacré-Cœur, d'Issoudun, ont envoyé pour la première fois, le 20 avril dernier, trois de leurs aux missions du Nouveau-Monde, dans l'Amérique du Nord. La solennité des adieux a été, comme dans toutes les circonstances semblables, très-émouvante. Des trois nouveaux apôtres, l'un seulement est prêtre, et les deux autres sont lévites.

— Le R. P. de Foresta, de la compagnie de Jésus, fondateur des Ecoles apostoliques, s'est endormi du sommeil des justes, le mardi 2 mai dans la résidence de son ordre à Avignon. Il était né à Aix, le 8 janvier 1818. Sa famille

était venue s'établir d'Italie en France dès le xv^e siècle. Entré dans la compagnie de Jésus après l'achèvement de ses études classiques, il se fit constamment remarquer par sa piété et sa régularité. Après son ordination sacerdotale, il fut successivement envoyé à Dôle, à Toulouse, à Lyon et à Avignon. C'est dans cette dernière ville qu'il fonda l'œuvre admirable des Ecoles apostoliques. N'ayant pu obtenir de ses supérieurs, la faveur de partir pour les missions étrangères (ce qui avait été le rêve de son existence), il voulut tout au moins se consacrer au salut des fidèles, en formant des hérauts évangéliques appelés un jour à leur porter la bonne nouvelle et à faire luire à leurs yeux, le flambeau de la vérité. Tout entier à cette œuvre, il n'est sorte de fatigues et de travaux qu'il ne fût disposé à affronter pour la développer et l'étendre : voyages lointains, correspondances incessantes, démarches pénibles, rien ne lui coûtait quand il s'agissait de ses chers *apostoliques*. Aussi, à l'heure qu'il est, y a-t-il sept de ces écoles cléricales qui le reconnaissent pour leur fondateur et pour leur père. Ces fondations toutefois ne l'empêchaient pas de se livrer aux occupations ordinaires du saint ministère, et il était aussi apprécié comme prédicateur que recherché comme directeur. Il est mort, pour ainsi dire, les armes à la main, au retour de la station de carême qu'il venait de prêcher à Nevers. Tous ceux qui le connaissaient le regardaient comme un *bienheureux*. Le jour de ses obsèques, avant qu'il ne fût enseveli, cinq élèves de l'Ecole apostolique d'Avignon ont été occupés durant quatre heures, à faire toucher à ses mains des objets de piété apportés par les fidèles, tellement était grande la vénération qu'il inspirait.

ALSACE-LOHRAINE. — On lisait, dans un des récents numéros de la *Germania* :

« Un procès sans précédent.

» En Alsace, vingt jeunes filles de Matzenheim viennent d'être trainées en police correctionnelle par les Prussiens pour un singulier motif. Il y a peu de temps, le curé a été condamné à un mois de prison pour avoir blâmé en chaire les changements malheureusement apportés à l'école depuis peu, contrairement aux vœux des parents et du conseil municipal. Ce bon curé ayant engagé la population à dire le chapelet à l'église au lieu et place des vêpres pendant qu'il ferait sa prison, l'instituteur — détesté de la population pour avoir dénoncé le curé et l'avoir fait condamner sur son témoignage, — l'instituteur, plein d'audace, imagina de chanter lui-même les vêpres pour faire pièce au curé.

» Les fidèles se refusèrent à subir une pareille prépotence, et les jeunes filles se mirent

aussitôt à dire le chapelet à si haute voix que l'orgue et la voix de l'instituteur furent couverts par leurs accents.

» Furieux, l'instituteur vaincu adressa de son siège une mercuriale à cette jeunesse ; il porta plainte pour *trouble apporté au service religieux*, et par suite vingt jeunes filles ont été appelées devant le tribunal pour répondre de ce chef d'accusation. Vous croyez peut-être que les Prussiens ont condamné l'instituteur, Ah ! bien oui ! Les pauvres filles ont subi de un à cinq jours de prison ! »

AFRIQUE. — Trois Pères de la congrégation des missionnaires d'Alger, le P. Philippe Ménoret, âgé de vingt-six ans, du diocèse de Nantes, le P. Paulmier, âgé de trente ans, du diocèse de Paris, et le P. Bouchand, âgé de vingt-huit ans, du diocèse de Lyon, ont été mis à mort au mois de janvier dernier sur la route de Tombouctou, où les premiers ils se rendaient pour annoncer la foi. Ils étaient établis depuis plusieurs années au nord du Sahara, où ils soignaient les malades et exerçaient tous les offices de la charité, lorsque sollicités par des Thouarego, qu'ils avaient soignés et guéris, de se rendre dans leur pays, ils en demandèrent la permission à leurs supérieurs. Elle leur fut accordée, et ils partirent au commencement du mois de décembre. De Tombouctou, ils se proposaient de pénétrer plus tard dans les pays des nègres idolâtres. C'est à trente journées environ du littoral qu'ils paraissent avoir été arrêtés et mis à mort. On a retrouvé leurs

corps à demi-couchés les uns sur les autres, comme s'ils s'étaient rapprochés et agenouillés pour recevoir les coups de leurs bourreaux. La tête était complètement séparée du tronc. Est-ce en haine de la foi qu'ils ont été mis à mort ? On ne peut pas encore l'affirmer, les détails manquant. Ils sont tout au moins martyrs de leur charité. Le R. P. Deguerry, supérieur de la congrégation, est allé lui-même recueillir leurs restes, malgré les dangers du voyage. A son retour, qui ne peut avoir lieu avant deux mois, sans doute que de plus amples renseignements seront publiés.

ETATS UNIS. — L'Amérique, où les scandales ne sont pas rares, nous donne souvent aussi de très-beaux exemples. En voici un nouveau. A Philadelphie, où doit avoir lieu l'Exposition organisée à l'occasion du centenaire de la conquête de l'indépendance, la commission administrative a décidé que les portes en seraient fermées tous les dimanches durant toute sa durée. Sans y avoir pensé, c'est une bonne leçon que les commissaires américains donnent aux libres-penseurs français, qui à ce moment même demandent l'abrogation de la loi, pourtant si bénigne, qui régleme chez nous le respect du dimanche.

P. D'HAUTERIVE.



SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU DIMANCHE DE LA SAINTE TRINITÉ.

(Matth., xxvii, 18-20.)

Sur nos devoirs envers la sainte Trinité

Mes frères, la fête de la très-sainte Trinité est la fin et la consommation de toutes les fêtes; car on peut dire que toutes les solennités de l'année n'étant que pour honorer ce mystère, elles en sont comme la fête générale et perpétuelle; c'est ce motif qui a empêché pendant longtemps l'établissement d'une fête spéciale en l'honneur de la très-sainte Trinité. Néanmoins, au commencement du xiv^e siècle, sous le pontificat de Jean XXII, la fête particulière de la très-sainte Trinité, établie déjà dans la plupart des églises particulières, devint une fête solennelle dans l'Église universelle, et fut fixée par le Souverain-Pontife, au dimanche qui suit immédiatement la fête de la Pentecôte, comme étant la fin et la consommation de toutes les fêtes.

Mes frères, pour entrer dans l'esprit de l'Église et exciter votre piété à l'égard de cet adorable mystère, je vous dirai que vous devez à la sainte Trinité :

- 1^o L'hommage de votre foi ;
- 2^o L'hommage de votre respect ;
- 3^o L'hommage de votre amour.

1. *L'hommage de votre foi.* — Rien de plus solidement établi, dans nos saintes Écritures, que le mystère d'un seul Dieu en trois personnes; nous le trouvons exprimé dans nos saints livres de la manière la plus claire et la plus précise. Au moment où le Sauveur reçoit le baptême dans le Jourdain, une voix d'en haut se fait entendre qui dit : *Celui-ci est mon fils bien aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances* (1). En même temps, l'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe, vient se reposer sur la tête de Jésus-Christ. Voilà les trois personnes de la sainte Trinité parfaitement distinctes. Plus tard, quand Jésus-Christ ordonna à ses apôtres d'aller prêcher l'Évangile par tout l'univers, il leur dit : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit* (2). Quoi de plus clair que ces paroles pour affermir notre foi ?

En croyant au mystère de la sainte Trinité, nous rendons le plus magnifique hommage à la vérité de Dieu. Quand je crois sur parole un

voyageur qui me raconte, d'un pays lointain, des faits tout naturels, j'honore médiocrement sa véracité; mais si, sur l'autorité de sa parole, j'accepte comme indubitables des faits tellement extraordinaires qu'ils sont peu croyables à première vue, alors je fais vraiment honneur à sa véracité, et je témoigne que je le crois incapable, soit de me tromper, soit de se tromper lui-même. De même, quand Dieu, dans les saintes Écritures, se montre à moi au plus haut des cieux gouvernant le monde, élevant ou renversant les empires, dirigeant le soleil dans sa marche, je ne l'honore que médiocrement par la foi à ces belles vérités, parce qu'en ceci, ma raison et sa parole s'alliant doucement ensemble comme les rayons d'un même soleil, il ne m'en coûte aucun sacrifice. Mais quand il m'enseigne le mystère de la Trinité, dans une seule nature, trois personnes distinctes, un seul Dieu en trois personnes égales et infinies en toutes choses, alors je ren s à la parole divine, en acceptant ce qu'elle me dit, l'hommage le plus élevé qui puisse lui être rendu. Car, ici, la raison à bout de ses voies, tombe abîmée dans le sentiment de son impuissance à comprendre ce qui lui est révélé; et, charmée d'honorer Dieu par l'anéantissement d'elle-même, elle se prosterne avec respect et amour devant la véracité divine, pour lui dire dans un saint transport : je crois.

2^o *L'hommage de votre respect.* Vous devez honorer ce mystère par le plus grand respect. Supposons un homme auquel plusieurs grands personnages, par une affection toute gratuite, feraient l'insigne honneur de l'accompagner partout et toujours. Si cet homme n'avait aucun égard à une si honorable compagnie, s'il ne lui témoignait ni respect, ni amour, s'il n'y faisait pas même attention, ne n'y pensait qu'avec insouciance, ne serait-ce pas là une grande irrévérence? Or, bien plus répréhensible est le chrétien qui n'a pour les trois personnes divines un souvenir fréquent, plein de respect et d'amour. Il sait que ces trois adorables personnes sont avec lui nuit et jour, en voyage comme à la maison, que toujours et partout elles lui tiennent compagnie; combien donc serait-il coupable s'il ne tenait aucun compte de leur présence auguste, si presque jamais il ne leur parlait, ni ne leur donnait un témoignage de respect et d'amour? Avec un peu de toi, le charme de son cœur serait de se considérer en société de ce Père si bon qui l'a créé, qui le

conserve; en compagnie de ce Fils si aimable qui l'a racheté au prix de tant de douleurs; en union avec ce Saint-Esprit qui s'occupe sans relâche de son salut. Une telle compagnie faisait le bonheur des solitaires et des anachorètes. Il en était de même de saint François-Xavier : au milieu de ses immenses travaux, le souvenir de la Trinité faisait sa force, son espoir, sa consolation. C'était tout pour son cœur; et le cri d'amour : *O très-sainte Trinité!* était si souvent sur ses lèvres, que les infidèles mêmes, avaient pris l'habitude de le prononcer, parce que c'était là, disaient-ils, le mot de l'homme de Dieu. Mes frères, s'il en était de même de vous, combien ce souvenir de la sainte Trinité vous consolera-t-il dans vos délaissements et vos peines, vous fortifierait dans vos faiblesses, vous ranimerait dans vos langueurs, vous rendrait victorieux dans les tentations ! Le respect qui en est inséparable vous maintiendrait dans la modestie, l'horreur du mal, et l'attention à bien faire toutes choses, à souffrir avec patience, agir avec prudence.

3^e *L'hommage de votre amour.* — Mes frères, vous devez à la sainte Trinité, non-seulement la soumission de votre esprit et de votre intelligence, mais encore l'hommage de votre cœur. Rien n'est plus propre à dilater le cœur d'amour que la pensée du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et la contemplation des choses opérées en votre faveur par chacune des trois personnes de l'adorable Trinité. Oui, vraiment Dieu est tout amour : *Deus charitas est.* Le Père est amour; car, non content d'être le Père du Verbe éternel, il veut encore être le nôtre. Pour nous, il est *père* par création, puisqu'il nous a donné l'être et la vie; *père* par providence, puisqu'il a soin de nous; *père* par prédestination, puisque, de toute éternité, il nous a destinés à un bonheur éternel; *père* par la prédication de son Evangile; *père* par la régénération du baptême; *père* par la grâce sanctifiante; *père* enfin par un amour dont jamais n'approcha aucun père; *nemo tum pater quam Deus;* amour inconcevable qui va jusqu'à immoler son premier-né pour nous délivrer de la mort. Le Fils éternel de Dieu est aussi tout amour; la crèche, la croix, le tabernacle, et le ciel qu'il nous a ouvert par ses mérites, telles sont les marques ineffables de son amour. Le Saint-Esprit aussi est tout amour; c'est par lui que la charité se répand dans nos cœurs. Il vit en nous comme dans son temple pour corriger nos défauts, nous former aux vertus, et prier en nous par des *gémissements ineffables.* Qu'y a-t-il donc de plus aimable que les trois personnes de la très-sainte Trinité! et que n'avons-nous trois cœurs pour aimer chacune d'elles! Mais consolons-nous; en aimant un seul Dieu, nous

les aimons toutes les trois à la fois, puisque ces trois personnes n'ont qu'une seule et même nature. Animés de ses sentiments de foi, de respect et d'amour envers l'auguste Trinité, répétons donc avec l'Eglise ces belles paroles que nous lisons dans l'office de ce jour : *Dieu père incréé, Fils unique, Esprit-Saint consolateur, sainte et indivisible Trinité, nous vous confessons de cœur et de bouche, nous vous louons et vous bénissons, gloire à vous dms tous les siècles. Ainsi soit-il (t).*

L'abbé d'EZERVILLE
curé de Saint-Valérien.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

19^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT

17^e Instruction.

Vertu de la religion, culte extérieur : 1^o sa nécessité; 2^o son utilité.

TEXTE. — *Dominiun Deum tuum adorabis et illi soli servies.* Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement (*S. Matth. ch. iv, ver. 10*).

EXORDE. — Mes frères, en commençant ces instructions sur le premier commandement de Dieu, je vous ai dit que nous devions à ce maître souverain, un double culte, une double adoration : le culte intérieur et le culte extérieur... Nous avons vu que le culte intérieur consistait surtout dans les vertus de foi, d'espérance et de charité, par lesquelles nous lui faisons hommage de toutes nos facultés... Inutile de répéter que la foi c'est l'adoration de notre esprit, se soumettant à Dieu comme à la vérité suprême; que, par l'espérance, notre cœur l'adore, comme souverainement bon, généreux et fidèle dans ses promesses... Je vous ai expliqué assez longuement, que la charité c'était notre volonté, notre être tout entier s'attachant à Dieu pour l'adorer comme la souveraine beauté et la perfection infinie, l'aimant de toutes ses forces, aimant tout ce qu'il aime et détestant tout ce qu'il déteste...

Nous allons maintenant parler de la vertu de religion; nous dirons les actes qu'elle commande et les péchés qui lui sont opposés. Et d'abord, qu'est-ce que la vertu de religion?... Ecoutez la réponse du catéchisme... La religion est une vertu qui nous porte à rendre à Dieu, l'honneur et les hommages qui lui

1. *Te Deum Patrem ingenitum, te Filium unigenitum, te Spiritum sanctum paracletum, sanctam et individuum Trinitatem, toto corde et are confitemur, laudamus atque benedicimus : tibi gloria in sæcula.* (Antiph. ad Magnificat.)

sont dus (1)... Comprenez-vous bien?... Adoration, louanges, actions de grâces, prières, supplications, ce sont autant de devoirs, que nous avons à remplir envers celui qui est le Maître suprême de cet univers, notre créateur, notre bienfaiteur, notre père plein de tendresse et de miséricorde... Voilà les principaux actes que la vertu de religion réclame de nous. Cette vertu s'étend même plus loin; elle nous porte à rendre à l'humanité sainte de notre Sauveur les adorations auxquelles elle a droit; elle nous dispose de plus à donner à la sainte Vierge, aux anges et aux saints, qui sont les amis de Dieu, les honneurs légitimes que nous leur devons à ce titre... Tout ce qui touche à Dieu, à ce culte divin: les sacrements, les églises, les vases sacrés, les prêtres, tout cela est du domaine de la vertu de religion, elle nous porte à environner de respect ces cérémonies, ces lieux, ces objets, ces personnes...

PROPOSITION. — Ce vaste sujet nous fournira la matière de plusieurs instructions utiles et intéressantes. Ce matin, je m'arrêterai à un mot qui résume, en quelque sorte, l'ensemble des sentiments, des hommages, des cérémonies commandées par la vertu de religion. Je veux parler du culte que nous devons à Dieu; déjà nous avons vu que le culte intérieur consistait surtout dans la foi, l'espérance et la charité; déjà nous allons aujourd'hui dire quelques mots sur le culte extérieur...

DIVISION. — *Premièrement*; nécessité du culte extérieur; *secondement* son utilité. Deux pensées sur lesquelles je vais m'arrêter quelques instants.

Première partie. — Disons d'abord, mes frères, en quoi consiste le culte extérieur. Toutes les cérémonies religieuses, qui tombent sous nos sens, appartiennent au culte extérieur... Les sacrements, le saint sacrifice de la messe, le chant des psaumes ou des hymnes sacrés, les processions, la prière publique, toutes ces choses et bien d'autres encore constituent le culte extérieur et visible, que nous devons à Dieu... Vous vous mettez à genoux pour dire vos prières du matin et du soir; vous tracez sur vous le signe de la croix; vous élevez vos regards et vos mains vers le ciel; ce sont autant de témoignages du culte extérieur. — Mais une observation importante, qu'il ne faut jamais oublier c'est que le culte extérieur n'est rien par lui-même, et que, pour être méritoire et agréé de Dieu, il est indispensable qu'il soit la manifestation, des sentiments de respect, d'amour, de reconnaissance, qui doivent être réellement au fond de nos cœurs. — Vous avez bien compris; je vous ai dit, et je vous répète que, sans le culte intérieur, sans l'adoration de

l'âme, le culte extérieur, l'adoration du corps n'est rien, absolument rien; sinon peut-être une lâcheté, un acte d'hypocrisie... Un malade dans le délire, et atteint d'une fièvre brûlante, tenait sans cesse ses lèvres collées sur un crucifix d'argent, qu'on lui avait présenté. Plus tard, lorsqu'il fut guéri, on le félicitait de la piété qu'il avait témoignée. — Je ne mérite nullement vos compliments, dit-il, mes lèvres étaient brûlantes, le contact du métal les rafraîchissait, voilà pourquoi j'embrassais l'image de Jésus; mais je ne pensais nullement à lui et je n'avais alors aucune intention d'honorer cet auguste Sauveur... Ainsi, frères bien aimés, le culte extérieur, s'il n'est pas l'expression d'un sentiment intérieur, n'est rien et n'a aucun mérite devant Dieu...

Mais la question se pose autrement... Devons-nous manifester d'une manière extérieure les sentiments de foi, d'espérance et de charité, de piété, de vénération qui vivent dans nos cœurs?... Oui, mes frères, c'est pour nous une obligation de les manifester et de rendre à Dieu, un culte extérieur... « Moi, disait un impie, appelé Jean-Jacques Rousseau, quand je prie, je ne me mets point à genoux; pauvres hommes, chétives créatures, à quoi bon vous prosterner devant l'être souverain, n'êtes-vous pas déjà trop petits devant lui?... » Misérable sophiste, je comprends que tu ne te misses pas à genoux, car tu ne priais jamais... Aussi, abandonné de Dieu et des hommes, mit-il fin lui-même, par le suicide, à sa criminelle existence!

Il suffirait, pour montrer la nécessité du culte extérieur, de jeter un simple coup d'œil sur nos livres saints. Quelques années se sont à peine écoulées depuis la création. Demandez à Abel et à Cain, pourquoi ils offrent des sacrifices?... Que Noé vous dise aussi pourquoi, au sortir de l'arche, il immole des victimes au Dieu qui l'a sauvé du déluge?... Tous vous répondront, que c'est pour rendre au Très-Haut le culte extérieur qu'il exige de nous. Et vous, saint patriarche Abraham, digne père des croyants, vous vous prosternez la face contre terre devant le Seigneur, vous faites aussi couler sur les autels le sang des victimes égorgées, afin de reconnaître le pouvoir souverain du Dieu qui vous a choisi pour être l'ancêtre du Messie, et le père d'une postérité nombreuse.

Dieu lui-même, dans la loi qu'il donne aux Juifs, prescrit les sacrifices, les rites, les cérémonies extérieures qui doivent constituer le culte qu'il réclame... Dans la loi nouvelle, Notre-Seigneur Jésus-Christ, en instituant les sacrements, comme les canaux divins par lesquels il voulait nous communiquer ses mérites

et ses grâces. n'a-t-il pas montré lui-même la nécessité d'un culte extérieur?... C'était le soir du jour i-saint, peu d'heures avant sa passion, notre divin Sauveur venait d'instituer l'Eucharistie, et de dire, en quelque sorte, la première messe qui ait été célébrée sur cette terre... Après avoir prononcé les paroles toutes puissantes, qui changèrent le vin et le pain en son corps et en son sang, il ajoutait : *Faites ceci en mémoire de moi*. Comme s'il eût dit à ses apôtres, aux évêques et aux prêtres qui devaient leur sacréder : « Offrez ce même sacrifice, célébrer ce même mystère... » Et de fait, chaque jour des milliers de prêtres montent à l'autel; et, vous le savez, l'auguste sacrifice de la messe est offert, non-seulement dans nos pays catholiques, mais jusque dans les îles les plus sauvages, et sur les rivages les plus lointains et les plus ignorés... Ah! dites-moi, en instituant le saint sacrifice de la messe, est-ce que notre divin Rédempteur ne nous enseignait pas la nécessité d'un culte extérieur et public?...

Il y a plus, frères bien aimés, la raison elle-même prouve cette nécessité. Notre âme est tellement unie à notre corps, qu'il lui est comme impossible de ne pas manifester au dehors les sentiments qui la dominent. Quel est l'homme vraiment compréhensif, qui ne donne des témoignages de sa pitié pour les malheureux?... Quel est l'enfant tendre et respectueux, qui ne donne à son père et à sa mère des marques de son affection?... Et l'on voudrait que les sentiments religieux, qui vivent dans nos cœurs, fuissent sincères, sans qu'il en parût rien au dehors!... Impossible!... Quoi, j'adore Dieu intérieurement comme mon créateur; j'aime Jésus-Christ comme mon sauveur et mon rédempteur; ces sentiments, qui font la joie, le bonheur de mon âme, ne se manifesteraient pas par des prières, des actions de louanges, des témoignages de respect! Impossible, vous di-je... Et soyez en sûrs, ceux qui ne donnent à Dieu extérieurement aucune marque d'amour et de vénération ne lui en donnent pas plus au fond de leur cœur; ce sont au moins des indifférents, peut-être même serait-il plus vrai de dire que ce sont des impies!...

Seconde partie. — Du reste, mes frères, en nous commandant de lui offrir des sacrifices, de lui rendre un culte extérieur, Dieu, dans sa miséricorde et dans son amour, voulait, en quelque sorte, nous rendre plus facile, le culte intérieur que nous lui devons. Rien de plus efficace pour conserver et développer en nous la foi, l'espérance, la charité, la piété, que ces belles cérémonies religieuses, par lesquelles nous rendons au Dieu suprême, publiquement et extérieurement, le culte qui lui est dû...

Citons seulement quelques-unes de ces cérémonies...

Nous sommes au début du carême; les jours de la pénitence vont s'ouvrir... Que vous rappelle, dites-moi, cette imposition des cendres, et les paroles solennelles qui l'accompagnent? *Souviens-toi que tu n'es que poussière et que tu retourneras en poussière*. Quel enseignement! Comme il nous fait bien comprendre ce que nous serons un jour!... Nous ne l'ignorons pas, sans doute; mais il est bon que cette vérité nous soit rappelée... Passons au vendredi saint. Ne trouvez-vous pas que cette belle cérémonie de l'adoration, du baiser de la croix grave, en quelque sorte plus profondément dans notre âme, le souvenir de la passion du Sauveur?... Nous le savons, nous croyons tous que Jésus-Christ est mort pour nous; mais ces baisers donnés à son image, le jour même où il expira sur la croix pour nous racheter, ne sont-ils pas une marque d'affection, un signe de respect, qui attendrit nos cœurs, et ne s'fait, pour ainsi dire, mieux comprendre ce qu'a souffert pour nous, l'auguste Rédempteur de nos âmes?...

Je pourrais, mes frères, parcourir avec vous chacune de nos fêtes chrétiennes. La nuit de Noël, avec la crèche, humble berceau du Fils de Dieu fait homme; la fête de Pâques avec ses *alleluia*, ses chants de résurrection et de triomphe... Je pourrais aussi vous parler de la Fête Dieu; vous montrer cette procession solennelle du Saint-Sacrement; Jésus, le Dieu de l'Eucharistie, parcourant les rues de notre humble village, et venant, comme un ami, comme un protecteur plein de bonté, se reposer un instant, au milieu des fleurs, sur l'autel de verdure, que des mains pieuses lui ont dressé... Et si je di-ais, même au moins pieux d'entre vous, même à l'homme le moins religieux de cette paroisse: Ne vous manquerais-rien si nos belles solennités chrétiennes étaient supprimées?... A moins d'être une brute ou un impie, je suis assuré qu'il me répondrait: j'aime ces belles fêtes, et je me réjouis lorsque le carillon des cloches les annonce...

Tenez, frères bien aimés, pour mieux comprendre encore l'utilité du culte extérieur, laissez-moi vous citer une de nos plus belles cérémonies, qui, j'en suis sûr, produit toujours dans vos cœurs les émotions les plus salutaires, les plus sages, les plus douces... Je veux parler des premières communions. Entendez-vous, dès le matin, les cloches jetant dans les airs leurs plus joyeuses volées?... Voyez-vous tout une paroisse en fête, et je ne sais quel atmosphère de douce réjouissance et de pieux souvenirs pénétrant toutes les familles?... De quoi s'agit-il donc? je vous le demande?... Quelques jeunes enfants, qui peut-être vous sont étran-

gers, vont s'approcher pour la première fois de la Table sainte!... Voilà tout... Oni, voilà tout. Et cependant, toute la paroisse est en fête!... C'est que ce jour nous rappellera le jour, où nous-mêmes nous avons fait notre première communion; touchante cérémonie qu'on n'oublie jamais... Vous venez plus nombreux à l'Eglise, vous suivez de l'œil et du cœur ces enfants pieux et recueillis, ces jeunes filles vêtues de blanc; aucun de leurs mouvements ne vous échappe. Vous les aimez tous; chez plusieurs d'entre vous, le souvenir que ce beau jour rappelle fait parfois couler des larmes, et vous sortez de l'Eglise édifiés et meilleurs peut-être que vous n'y étiez entrés... Ah! comprenez-vous l'utilité du culte extérieur?...

Un jour, frères bien aimés, c'était en 1793, les impies prévalurent en France. Inspirés par Satan, voulant détruire la religion, et tuer la foi, l'espérance et la charité dans les âmes, savez-vous ce qu'ils imaginèrent?... Ils voulurent supprimer le dimanche, les fêtes, les cérémonies religieuses et tout le culte extérieur. Comme c'était triste! Nos aïeux nous l'ont raconté, et ils pleuraient en nous le racontant... Plus de processions, plus de messes; plus de catéchismes, plus de premières communions. Les prêtres étaient proscrits; les cloches demeuraient silencieuses et muettes au sein de nos clochers; les églises étaient fermées; nul ne pouvait pénétrer sous leurs voûtes solitaires et dépeuplées; l'écho des chants sacrés ne faisait plus retentir nos sanctuaires profanés; la lampe était éteinte, le tabernacle vide, Jésus n'y était plus... Ces jours d'angoisse et d'impiété durèrent peu; encore lurent-ils trop longs, mais si Dieu ne les eût abrégés, c'en était fait de la religion dans notre France... Tant il est vrai que le culte extérieur est utile et même indispensable pour la conservation des sentiments de respect et de vénération intérieurs, que nous devons avoir pour Dieu notre Créateur et notre souverain Maître!...

PÉROIRAISSON. — Frères bien aimés, que de choses j'aurais encore à vous dire sur le culte extérieur, que nous devons à Dieu... Laissez-moi seulement vous rappeler en terminant qu'il consacre les époques les plus importantes de notre vie... Tout petit enfant, on vous a apporté dans cette église; le baptême vous fut administré avec des cérémonies extérieures et sensibles; et pourtant telle était leur efficacité que votre âme sortait sainte et purifiée de la tache originelle. Plus tard, le sacrement de mariage est venu sanctifier votre union; c'était encore du culte extérieur; car c'est la main dans la main, et d'une voix claire et distincte, que vous avez prononcé le *oui*, qui vous unissait à jamais et le saint sacrifice de la messe fut

célébré sur cet autel, pour attirer sur vous les bénédictions du Seigneur... Parlerais-je des funérailles et des touchantes cérémonies qui les accompagnent; ces aspersion d'eau bénite; ces encensements, ces chants plaintifs, et pourtant pleins d'espérance, que l'Eglise redit près du cercueil de ses enfants; c'est du culte extérieur... Aimons donc toutes ces belles cérémonies; offrons à Dieu des hommages intérieurs et extérieurs. Puisse-t-il nous faire la grâce de ressusciter un jour pour la gloire, afin que nos corps et nos âmes le louent, le bénissent et le glorifient pendant l'éternité toute entière. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis,

ACTES OFFICIELS DU SAINT-SIÈGE

Congrégation du Concile

DÉCISION TOUCHANT LES HONORAIRES DE MESSES.

Die 30 augusti 1873.

Sacra Congregatio Eminentissimorum S. R. E. Cardinalium Concilii Tridentini Interpretum, perlectis ac perpensis suprascriptis precibus, rescribendum censuit: Dantur relative resolutiones in *Tarbien. et aliorum diei 24 aprilis 1873*. Resolutiones vero quæ casui in precibus expositio apprime respondent, habentur in responsione ad sequentia dubia, nempe: I. An illicitè agant ii, qui, cum non sint bibliopolæ vel mercatores, vel aliter, Missarum celebrandarum quæsitores, verum Ecclesiastici viri, quibus sponte a fidelibus elemosynæ Missarum traduntur, quique ad bonos libros, vel diaria religiosa evulganda, eas celebrare offerunt sacerdotibus, ut inde hi accipiant, stipendii loco, libros vel ephemerides? II. An illicitè agant hujusmodi sacerdotes qui vel eis oblatas a supradictis Ecclesiasticis missas acceptant, vel ipsi eas petunt celebrandas, ut inde queant pro Missis jam celebratis, earum stipendii loco, libros vel diaria acceptare vel petere; cum ipsi aliunde sciant aut sibi persuadeant, aliter non obtenturo eandem Missas pro effectiva elemosyna celebrandas?

Quibus dubiis S. Congregatio in generalibus Comitibus habitis supradicta die 24 aprilis 1873, respondit: *Negative in omnibus ad utrumque.*

P. Card. CATERINI, Præf.

Théologie dogmatique

—

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN

ET DU SYLLABUS.

(Suite.)

Le surnaturel est depuis un siècle l'objet de la haine des esprits révoltés contre Dieu. Et il est en même temps un objet de crainte : on le hait et on en a peur. Quand on regarde un peu au fond des choses, on voit que c'est bien lui qui est attaqué à notre époque, que c'est contre lui qu'on s'insurge; c'est là l'élément que l'on repousse dans le christianisme. On accepterait volontiers une religion purement humaine, et qui ne dépendrait que de la raison; mais le surnaturel, on n'en veut pas. Et c'est là le mal capital de notre époque, car Dieu voulant être honoré et atteint dans l'ordre surnaturel, il y a scission et guerre entre lui et les temps modernes. C'est pour cela qu'ils sont si tourmentés: c'est à peu près comme si le monde matériel se révoltait contre la gravitation universelle; quelle perturbation! Or, le monde intellectuel et moral refuse de graviter vers Dieu. Il voudrait briser la chaîne d'or qui l'attache à lui; et cela ne se fait pas sans des déchirements douloureux et des craquements formidables.

Le concile du Vatican ne pouvait pas ne pas s'occuper de cette grande question, qui est le principe même du christianisme. Aussi à peine a-t-il rétabli les bases préalables et naturelles de toute religion possible, qu'il entre à pleine voile dans l'ordre surnaturel.

Nous avons commencé à en donner la notion. Le surnaturel, avons-nous dit, considéré en lui-même, dans sa substance, est ce qui est au-dessus de toute nature finie, créée ou possible. Et par conséquent il est au-dessus de la sphère naturelle de tout esprit fini, de toute âme humaine, et ne peut faire partie des éléments qu'exige sa nature. De là un de ses caractères, défini du reste par l'Eglise, c'est qu'il est gratuit; il ne peut être qu'un don libre de la part de Dieu. De là aussi cet autre élément, qu'il ne peut être atteint par les seules forces de l'âme: elle ne peut y arriver par elle-même: et cela est vrai de tout esprit fini possible, puisque sa nature même, son essence est d'être au-dessus de toute nature finie. Cela étant, comme nous l'avons dit encore, le surnaturel en lui-même, dans son fond, c'est Dieu même, puisque lui et lui seul est au-dessus de tout être fini possible. Et conséquemment le surnaturel ne peut exister dans les créatures, dans l'âme humaine, que par une communication de la divinité, qui se donne elle-même de quelque manière. Aussi saint Pierre nous dit-il que nous sommes

élevés à la participation de la nature divine, *divinæ consortes nature* (1), et saint Paul, que nous avons été faits participants de l'Esprit divin, *participes facti Spiritus sancti* (2). Dieu, qui est en lui-même parfaitement un et simple, mais d'une unité et d'une simplicité infiniment riche et féconde, et qui équivaut éminemment à toute multiplicité, comme nous l'enseignent la théologie, peut et doit être considérée par nous sous deux aspects: il est l'être infini; et c'est là pour nous comme sa nature extérieure, c'est-à-dire que nous connaissons par nous-mêmes, et qui nous est manifestée par toute la création. Mais il y a en second lieu sa nature, son essence intime que nous ne connaissons pas par les lumières naturelles de notre intelligence, et qui est au-dessus de sa sphère: elle se résume dans l'ineffable mystère de la divine Trinité, qui est la vie même de Dieu. Or, c'est cela même qui nous est manifesté et communiqué dans l'ordre surnaturel, à notre intelligence, à notre volonté, à notre âme tout entière, par la révélation divine, par l'Incarnation, par les sacrements, par la foi, par l'amour, par tous les éléments qui constituent l'ordre surnaturel. Telle est son idée générale, qui découle de l'Écriture, des Pères, et de toutes les sources de l'enseignement catholique.

Voilà l'ordre surnaturel, constitué par la fin suprême de l'homme, qui est la possession par l'intelligence et par l'amour de l'essence intime de Dieu ou la Trinité, et par les moyens qui y conduisent, et qui se résument dans la foi et l'amour surnaturels. « Dieu, dit le concile, a, dans sa bonté infinie, ordonné l'homme à une fin surnaturelle, c'est-à-dire à la participation des biens divins, qui surpassent absolument la sphère de l'intelligence humaine; *Deus ex infinità bonitate sua ordinavit hominem ad finem supernaturalem, ad participanda scilicet bona divina, que humane mentis intelligentiam omnino superant.* » Quels peuvent être ces biens divins, se demande Mgr Filippi, dans sa lettre dogmatique déjà citée sur les deux constitutions conciliaires, quels peuvent être ces biens divins? Ce n'est pas certainement la connaissance de Dieu considéré comme être infini, tout puissant, créateur du ciel et de la terre, puisque cette connaissance, comme il a été dit ci-dessus, ne surpasse pas les forces naturelles de notre raison; mais c'est la connaissance de Dieu comme il subsiste réellement en lui-même, c'est-à-dire de Dieu un en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, et comme auteur de la grâce. C'est, en effet, là le mystère qui est le pivot de tous les autres, lesquels forment l'objet de notre foi sur la terre, et dont la claire vue forme dans le ciel l'éternelle félicité des

1. Petr., I, 14. — 2. Hebr., VI, 4.

bienheureux. Il suit de là que les vérités contenues dans le dépôt de la révélation sont de deux ordres divers. Les unes se rapportent à Dieu infini, tout puissant, créateur de toutes choses; et celles-ci, parce qu'elles sont accessibles à la raison humaine, forment l'objet de a philosophie naturelle, mais elles entrent dans le domaine de la théologie; les autres se rapportent à Dieu considéré dans ses opérations *d'intra*, comme disent les théologiens, c'est-à-dire, au Père qui, de toute éternité, engendre le Fils, égal à lui et consubstantiel, et au Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils: ces vérités surpassent la portée de l'intelligence humaine, et constituent l'objet propre et exclusif de la théologie révélée, » ou de l'ordre surnaturel.

On le voit donc: le surnaturel a pour point de départ l'essence intime de Dieu; c'est là le centre duquel tout part et auquel tout se rapporte.

Le concile expose ensuite la raison ou la nécessité de la révélation. « C'est à cette révélation divine, dit-il, que tous doivent de pouvoir, dans l'état présent de l'humanité, connaître facilement, avec une certitude absolue, sans aucun mélange d'erreur, celles des vérités divines qui ne sont pas par elles-mêmes inaccessibles à la raison humaine. Mais toutefois il ne faut pas dire que la révélation soit pour cette raison absolument nécessaire, mais bien parce que Dieu a, dans sa bonté infinie, ordonné l'homme à une fin surnaturelle, c'est-à-dire à la participation des biens divins, qui surpassent absolument la sphère de l'intelligence humaine. »

Voyons donc ce qu'il faut penser de la nécessité de la révélation, et dans quel sens il faut l'entendre. Une chose est nécessaire à une autre, lorsqu'elle est dans sa nature, dans son essence; car elle est alors pour elle essentielle et constitutive. Elle lui est encore nécessaire lorsque, bien qu'elle n'appartienne pas comme élément intrinsèque à son essence, elle en découle nécessairement et est exigée par elle. Ce double mode de nécessité étant essentiel, nous devons le déterminer sous le nom de *nécessité métaphysique*. En second lieu, une chose peut être nécessaire dans telle ou telle supposition: telle hypothèse posée, telle chose est nécessaire; et elle peut l'être même absolument, si l'hypothèse ne peut exister sans elle. C'est une *nécessité hypothétique*. Il y a un troisième degré de nécessité: c'est lorsqu'un être, eût-il en lui-même et absolument parlant des moyens suffisants, s'ils étaient parfaitement employés, pour arriver à un résultat, ne peut néanmoins l'atteindre, vu les obstacles qui le mettent dans l'impossibilité de déployer ces moyens dans toute leur puissance native et toute leur recti-

tude; le secours d'un être supérieur est alors nécessaire; et ce troisième degré de nécessité est une *nécessité morale*.

Ces distinctions posées, nous arriverons plus facilement, sous la direction du concile du Vatican, à la solution que nous cherchons.

On doit considérer l'homme comme à deux états. Ou bien on le suppose élevé à l'état surnaturel, c'est-à-dire à des relations avec la divinité supérieures à celles qu'exige sa nature; ou bien on le suppose laissé à sa seule nature et aux relations avec Dieu qui en découlent. Et d'abord quant à l'état surnaturel, il est manifeste, d'après ce que nous avons dit, qu'il n'est pas dû à l'homme; Dieu ne lui doit que sa nature. Et cette nature n'exige pas par elle-même l'état surnaturel, puisqu'il lui est essentiellement supérieur, qu'il est au-dessus de sa sphère. Il y a des théologiens qui enseignent la nécessité de l'ordre surnaturel, en ce sens que Dieu se devait à lui-même d'y élever l'humanité. Il est inutile à la question présente d'entrer dans l'examen de cette doctrine, qui nous mènerait trop loin.

L'ordre surnaturel n'étant pas nécessaire à l'homme d'une nécessité métaphysique, la révélation ne l'est pas non plus de ce chef; car, premièrement, elle en est elle-même une partie, et, en second lieu, elle en est la manifestation. Mais, au contraire, cet ordre supposé, la révélation est nécessaire d'une nécessité absolue, par cette raison bien simple que l'ordre surnaturel étant par sa nature même au-dessus de l'intelligence et de toutes les facultés de l'homme, la révélation seule pouvait le lui faire connaître.

C'est là, évidemment, la doctrine même du concile du Vatican dans le texte que nous avons cité. Après avoir exposé l'utilité, l'avantage de la révélation pour la connaissance des vérités de l'ordre naturel, il ajoute que ce n'est pas de ce chef qu'elle doit être dite absolument nécessaire, *absolute necessaria*, mais parce que Dieu, dans sa bonté, a ordonné l'homme à une fin surnaturelle, c'est-à-dire à la participation des biens divins, qui surpassent absolument la capacité de l'esprit humain.

Voilà donc un sens dans lequel la révélation peut et doit être dite d'une nécessité absolue. Toutefois, ce n'est qu'une nécessité hypothétique: si Dieu veut élever l'homme à l'état surnaturel, la révélation est absolument nécessaire pour le lui faire connaître. C'est une nécessité à la fois absolue et révélatrice: elle n'est pas absolue *a priori*, mais seulement dans telle hypothèse; et comme celle-ci s'est réalisée, le concile a très-bien pu dire qu'en fait, la révélation était absolument nécessaire.

En déclarant qu'elle n'a pas ce caractère re-

tativement aux vérités de l'ordre naturel, il rejette par là même la doctrine de ceux qui admettent, ou plutôt qui ont admis cette nécessité dans toute hypothèse. D'après le concile, la révélation n'est pas nécessaire pour la connaissance des vérités de l'ordre naturel; donc elle ne l'est pas dans toute hypothèse, mais seulement dans celle de l'ordre surnaturel. Le concile n'a pas condamné formellement et explicitement le traditionalisme; mais il faut espérer qu'il ne se relèvera pas, au moins dans ce qu'il a de dangereux, du coup qui lui a été porté par le concile et par les congrégations romaines.

Des apologistes catholiques, dans une intention très-louable, ont voulu donner en s'appuyant sur le traditionalisme, une preuve nouvelle de la révélation. Les théologiens et les apologistes l'avaient jusque là prouvée de deux manières. Ils en avaient montré l'existence par celle même des signes qui l'annoncent : le miracle dans les trois ordres de choses où il existe, le miracle physique, le miracle moral et le miracle dans l'ordre intellectuel ou la prophétie. Et en second lieu, ils avaient montré la nécessité et l'existence de la révélation chrétienne ou du christianisme par l'impossibilité où était le genre humain dans l'état où il était tombé, avant Jésus-Christ, d'arriver par lui-même à la lumière et à la vérité religieuse; d'où ils concluaient, avec raison, que la force qui a produit ce phénomène merveilleux est une force divine. Le traditionalisme voulut aller plus loin : il prétendit démontrer la nécessité absolue de la révélation pour l'exercice même de l'esprit humain et la production de la pensée. Son argument est simple. L'homme ne peut essentiellement avoir aucune idée intellectuelle ou morale, s'il n'a pas été enseigné. Donc Dieu a dû l'enseigner en l'appelant à l'existence, sous peine de n'avoir créé, sur la terre, qu'un troupeau de plus de stupides animaux. Une révélation divine et primitive était donc nécessaire.

Or, premièrement, cette preuve n'en est pas une, et, en second lieu, il est dangereux de l'employer.

Elle prend pour base cette opinion de M. de Bonald que le langage est essentiel à toute production d'idées et que, d'un autre côté, l'homme ne peut le trouver par lui-même; et elle conclut que Dieu a dû nécessairement lui révéler, avec le langage, les vérités intellectuelles, religieuses et morales, au moins les principales.

Mais cette conclusion n'est pas contenue dans les prémisses. Et M. de Bonald lui-même va nous l'indiquer : « Il faut, dit-il, recourir à un autre être que l'homme pour expliquer, non la faculté d'articuler dont les animaux mêmes ne sont pas totalement privés, mais l'art de parler

sa pensée, particulier à l'homme seul;... il faut que le Créateur ait communiqué à l'homme les éléments du langage, laissant à la société le soin de les développer. » Ainsi donc, l'homme a, par sa nature, la faculté d'articuler, et, en second lieu, il suffit qu'il ait reçu de son auteur les éléments du langage qu'il développera lui-même. Or, je le demande, qu'y a-t-il de commun entre la nécessité de la communication des éléments du langage et la nécessité de la révélation des vérités intellectuelles, religieuses et morales, et surtout d'une révélation verbale dont parlent sans cesse les traditionalistes? Quelque extension que l'on veuille et que l'on puisse donner aux éléments du langage, ils ne peuvent comprendre que les principales propositions du discours, qui peuvent parfaitement exister sans la révélation divine des vérités intellectuelles, religieuses et morales. Dieu aurait pu parfaitement créer l'homme avec les éléments du langage, l'homme capable de parler, sans cette révélation.

On le voit donc, cette preuve n'en est pas une, même dans l'hypothèse de M. de Bonald. En tout cas, tout au plus pourrait-on trouver là quelque degré de probabilité. Les raisonnements apportés, soumis à un examen logique, ne concluent pas. Les réponses des sourds-muets sont contradictoires, comme je l'ai constaté moi-même, et dépendent de la manière dont on les interroge.

Or, secondement, il est dangereux de donner aux rationalistes une preuve de la révélation divine qui n'a, tout au plus, que quelques degrés de probabilité; et elle ne les a pas. De plus, la révélation divine a toujours été considérée dans l'Église comme quelque chose de surnaturel; or, on ne peut pas donner un élément surnaturel comme nécessaire à la nature de l'homme et à ses développements.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

LE MARIAGE CIVIL DEVANT L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(21^e article.)

XI. — Deux articles négatifs de la loi sur le mariage civil.

Nous avons remarqué que la loi civile, en inscrivant explicitement dans le code les empêchements dirimants qu'il a plu au pouvoir séculier de conserver, a, par le fait même, tenu pour non avenus tous les empêchements canoniques qu'elle laissait de côté. Nous nous sommes contenté de faire une observation générale touchant les empêchements non reconnus dans la nouvelle législation, et de signaler les graves inconvénients qui résultent de la diver-

gence et même de l'opposition existant, sous ce rapport, entre les deux lois. Il est cependant deux de ces empêchements dont il est fait mention dans l'exposé des motifs présenté au Corps législatif par Portalis, et qui, bien qu'ils aient été écartés positivement par le législateur, ont cependant, de fait, avec la loi des rapports qu'il faut connaître.

Portalis a écrit ceci : « Les réserves et les précautions dont les ministres de l'Eglise peuvent user pour pourvoir à l'objet religieux, ne peuvent, dans aucun cas ni en aucune manière, influer sur le mariage même, qui en soi est un objet temporel.

« C'est d'après ce principe que l'engagement dans les ordres sacrés, le vœu monastique et la disparité de culte, qui, dans l'ancienne jurisprudence, étaient des empêchements dirimants, ne le sont plus. Ils ne l'étaient devenus que par les lois civiles qui prohibaient les mariages mixtes, et qui avaient sanctionné par le pouvoir coactif les réglemens ecclésiastiques relatifs au célibat des prêtres séculiers et réguliers. Ils ont cessé de l'être depuis que la liberté de conscience est devenue elle-même une loi de l'Etat ; et l'on ne peut certainement contester à aucun souverain le droit de séparer les affaires religieuses d'avec les affaires civiles, qui ne sauraient appartenir au même ordre de choses et qui sont gouvernées par des principes différens. »

Portalis s'exprime touchant les mariages mixtes de manière à faire croire, ce qui n'est pas étonnant, qu'il ignorait les réglemens canoniques en cette matière. Il semble, d'après lui, que toute disparité de culte constitue, aux yeux de l'Eglise, un empêchement dirimant. C'est inexact. La seule disparité de culte qui invalide le mariage, est celle qui existe entre un chrétien et un infidèle. Les mariages mixtes proprement dits, sont ceux qui se contractent entre chrétiens appartenant, l'un à l'Eglise catholique, l'autre à une secte dissidente, par exemple, entre un catholique et une protestante. Cette dernière disparité de culte n'a jamais été un empêchement dirimant, mais seulement un empêchement prohibant, dont la dispense est réservée au Saint-Siège. La loi civile tient donc aujourd'hui pour un vrai mariage celui qui serait conclu entre chrétiens d'un côté, et juifs ou musulmans de l'autre. L'Eglise réprovoe ces mariages, parce qu'ils ne sauraient avoir le caractère de sacrement, et elle ne les autoriserait que pour de très-graves motifs.

Cette rectification faite rapidement, nous en venons aux deux autres empêchements énoncés, qui n'ont pu être soustraits à tout rapport avec la loi civile. Il s'agit de l'ordre et du vœu.

Nous n'avons pas à démontrer qu'avant la révolution, la loi civile, d'accord avec le droit canonique, considérait l'engagement dans les ordres sacrés comme un empêchement dirimant du mariage. L'Assemblée nationale abolit, le 19 février 1790, les vœux monastiques solennels. La constitution de 1791 déclara que la loi ne reconnaissait plus ni vœux religieux ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la constitution. Ainsi se trouva légalement autorisé le mariage des prêtres et des religieux. La révolution ne fait qu'à moitié son œuvre en permettant le mal, et lorsque les mœurs et la conscience publique lui résistent, elle impose le désordre. Les mariages sacrilèges, devenus libres en vertu de la constitution de 1791, furent à peu près prescrits en 1793. Des décrets attribuèrent des primes aux prêtres qui se mariaient, et ceux qui résistèrent à ces offres séduisantes devinrent suspects et furent persécutés. D'autres décrets prononcèrent des peines, et notamment la déportation, contre les évêques qui mettraient obstacle à ces unions.

Lors du rétablissement du culte, ces mesures iniques tombèrent d'elles-mêmes ; mais on voit, par le passage de Portalis que nous avons cité, que, si l'autorité civile ne voulait plus contraindre les prêtres à se marier, elle ne croyait pas non plus devoir les en empêcher. La loi faisait abstraction de la prohibition de l'Eglise sur ce point, comme sur plusieurs autres que nous avons signalés. Or, c'est surtout à un acte interdit par une législation précédente qu'il faut appliquer ce principe de droit, que ce qui n'est pas défendu est par cela même permis. Le silence du nouveau code à cet égard est d'ailleurs interprété par ces paroles du rapporteur : « Les ordres sacrés, qui, dans l'ancienne jurisprudence, étaient des empêchements dirimants, ne le sont plus. »

Cependant le concordat passé entre le Saint-Siège et le gouvernement français stipulait, article premier, que « la religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. » Cela devait signifier que cette religion était acceptée avec sa discipline, dont un des points les plus importants est le célibat ecclésiastique. Cette convention solennelle lui garantissait pas seulement la tolérance, mais devait lui assurer une protection réelle, puisque l'Eglise avait consenti, en faveur de l'Etat, à des concessions considérables. La loi écrite ne lui donnait pas son concours pour faire respecter la grande institution du célibat sacré, mais l'équité naturelle exigeait que le pouvoir séculier lui accordât un appui efficace en une chose si grave, d'où dépendait l'honneur de la religion. Napoléon le comprit, son bon sens, qui s'élevait

si haut, lorsqu'il n'était pas altéré et dominé par la passion, lui fit apercevoir les inconvénients énormes qui devaient résulter d'une liberté dont les membres indignes du clergé voudraient profiter, et il ne voulut pas que l'autorité publique s'abaissât jusqu'à intervenir pour consacrer un tel désordre, en le rendant légal et l'encourageant par là même. Sans trop se préoccuper de la loi, qu'il avait fait défendre et justifier devant le Corps législatif par son orateur officiel, il prit autocratiquement une initiative qui fut le point de départ de la jurisprudence reçue aujourd'hui en cette matière.

Un prêtre du diocèse de Bordeaux ayant annoncé l'intention de se marier civilement, Portalis, ministre des cultes, écrivit, à cette occasion la lettre suivante à l'archevêque : « J'ai la satisfaction de vous annoncer que Sa Majesté, en considération du bien de la religion et des mœurs, vient d'ordonner qu'il serait défendu à tous les officiers de l'état civil de recevoir l'acte de mariage du prêtre B... Sa Majesté considère le projet formé par cet ecclésiastique comme un délit contre la religion et la morale, dont il importe d'arrêter les funestes effets dans leur principe. » Un chanoine s'étant marié quelque temps après, l'empereur le fit jeter en prison. Napoléon faisait encore écrire, en 1807, au préfet de la Seine-Inférieure : « La loi se tait sur les mariages des prêtres, mais ces mariages sont généralement réprouvés par l'opinion, ils ont des dangers pour la sûreté et la tranquillité des familles. Un prêtre catholique aurait trop de moyens de séduire, s'il pouvait se promettre d'arriver au terme de sa séduction par un mariage légitime. Sous prétexte de diriger les consciences, il chercherait à gagner et à corrompre les cœurs, et à tourner à son profit particulier l'influence que son ministère ne lui donne que pour le bien de la religion. » L'empereur reconnaît que sa décision était extralégale, mais le bon plaisir de César, d'accord avec le bon sens et le droit, suppléait au défaut de la loi. Tout d'abord il avait fait dire par son orateur que le silence de la loi établissait la liberté; mieux avisé ensuite, il déclarait que cette liberté serait funeste et qu'en l'absence d'un texte de loi, il croyait devoir la supprimer administrativement. Le procédé n'était pas absolument correct au point de vue constitutionnel, mais la raison ne peut qu'approuver cet hommage rendu à la religion.

La question du mariage des prêtres fut de nouveau agitée sous le régime de la charte de 1814. La cour royale de Paris, appelée à se prononcer en 1828 dans une cause qui avait excité toutes les passions irréligieuses de l'époque, rendit un arrêt conforme aux décisions du gouvernement impérial, puisant ses motifs dans

les actes semblables des anciens parlements. Le cour considéra « que si, aux termes de la charte, chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte une égale protection, il ne s'ensuit pas qu'un Français puisse se présenter comme n'appartenant à aucune religion et comme étranger à tout culte; que, si le législateur n'a pas voulu interroger les consciences et scruter les opinions et les habitudes privées, sa haute prudence ne saurait devenir un moyen de se placer ouvertement hors de toute croyance; que chacun est réputé professer la religion dans laquelle il est né, et qu'il est censé en pratiquer le culte; que les canons, quant à cette partie de la discipline qui prescrit le célibat, ont été admis en France par la puissance ecclésiastique et sanctionnés par la puissance civile. »

Après 1830, les tribunaux appliquèrent la même doctrine, malgré le changement apporté par la nouvelle charte à l'article de la charte de 1814, qui proclamait la religion catholique religion de l'Etat. La même question s'étant présentée derechef en 1833, la cour de cassation confirma cette jurisprudence. Plusieurs fois depuis, mais rarement, nous sommes heureux de le constater, des misérables engagés dans les ordres sacrés, oubliant et la sainteté de l'état où ils étaient volontairement entrés et la promesse solennelle qu'ils avaient faite, dans la plénitude de leur liberté, en appelèrent à l'autorité judiciaire du refus que faisait l'officier de l'état civil de les admettre à contracter devant lui une union sacrilège. Ces recours furent constamment repoussés, et toujours par ce motif, que, la religion catholique étant légalement reconnue, elle devait être admise avec sa discipline particulière, et qu'il fallait, en conséquence, prêter assistance à l'Eglise pour l'aider à maintenir une institution qu'elle a spécialement à cœur et qui intéresse au plus haut point l'honneur de la religion et la morale publique.

Nous sommes ici en présence d'une anomalie très-intéressante et qui mérite au plus haut point d'être remarquée. La législation actuelle du mariage a passé sous silence l'empêchement de l'ordre, qui avait autrefois la sanction civile, et le législateur a pris soin d'avertir que cette omission était bien réfléchie et faite à dessein, lorsqu'il a déclaré très-positivement que l'ordre avait cessé d'être un empêchement dirimant. Sous ce rapport, donc, les ministres du culte catholique engagés dans les ordres sacrés ont légalement droit au mariage civil. Mais le sentiment religieux et les mœurs profondément chrétiennes de la nation française lui ont inspiré une telle horreur pour ces unions flétries par l'opinion publique, comme

elles sont anathématisées par l'Eglise, que le même pouvoir, qui venait de porter délibérément une grave atteinte à la discipline canonique sur ce point, s'est vu forcé de s'en faire le protecteur et a dû refuser aux prévaricateurs l'usage d'une liberté que, sous l'influence de l'esprit révolutionnaire, il avait tenu à leur assurer. C'est une situation juridique tout exceptionnelle. La jurisprudence est contraire à la loi, et c'est la jurisprudence qui a raison contre la loi. Et remarquons que l'autorité judiciaire, qui n'a pas un texte de loi à alléguer comme base de ses décisions, se borne à donner sa sanction à la loi canonique, et elle a soin de le constater en motivant par cette seule raison ses sentences. Sans en avoir pleine conscience, le gouvernement et les tribunaux ont agi en cette matière dans le sens catholique. C'est une heureuse contradiction avec l'esprit anti-religieux qui a produit la loi écrite et que nous avons eu jusqu'ici à mettre en évidence.

L'influence de la loi civile s'est exercée en sens inverse sur l'empêchement canonique du vœu.

On sait que le vœu simple de chasteté émis dans la profession religieuse, et, à plus forte raison, le vœu privé, rend le mariage gravement illicite, mais ne l'annule pas. Le vœu solennel est seul un empêchement dirimant, et le vœu solennel est celui qui est fait, avec les deux autres vœux de religion, dans la profession qui fixe dans un ordre approuvé par l'Eglise comme étant parfaitement régulier et ayant la pleine existence canonique. Quoique les conditions voulues pour qu'un ordre ait cette pleine existence aient été déterminées, elles ne sont cependant pas tellement absolues, qu'elles ne puissent être modifiées. L'Eglise, qui a institué la solennité du vœu, peut en changer les conditions suivant les circonstances.

Le vœu solennel a la propriété d'enlever au sujet la capacité de faire valablement, non au sens matériel, mais au sens moral et juridique, les actes qui lui sont contraire. Par sa profession, le religieux meurt au monde et aux choses du monde. Le vœu de pauvreté le dépouille, non seulement du libre usage de ses biens, mais du domaine radical ; il cesse d'être propriétaire et ne peut plus acquérir, pour le posséder en propre, quoi que ce soit. Le vœu de chasteté le rend incapable de contracter mariage : il est à Dieu absolument et ne peut plus être à une créature.

La solennité est indivisible et tombe sur les trois vœux religieux pris ensemble. Si l'un d'eux n'a pas cette qualité, les deux autres en sont privés par le fait même et nécessairement.

En refusant de reconnaître les vœux de religion et de les prendre sous sa protection, le pouvoir civil a déclaré que personne ne peut renoncer d'avance aux droits qui peuvent lui échoir. Il suit de là que, légalement, le religieux reste capable d'acquérir de quelque manière que ce soit par héritage ou par contrat, et qu'il n'est point dépourvu du domaine radical. Le vœu de pauvreté émis sous l'empire de la loi française perdant, bien que contre le gré du religieux, cette efficacité, perdait par là même sa solennité, et, par une conséquence naturelle, le droit canonique frappait de la même déchéance le vœu de chasteté. La loi civile, qui n'avait pu ébranler les autres empêchements dirimants établis par l'Eglise, a renversé celui-ci par contre-coup. Ce n'est pas en vertu de la déclaration qu'a faite le gouvernement en annonçant que cet empêchement n'avait plus de valeur légale, qu'il a succombé : il a été indirectement atteint par la mesure qui frappait le vœu de pauvreté, à raison de la connexité qui les unissait et les soumettait aux mêmes vicissitudes.

En France donc, sous l'empire du code, le vœu de chasteté ne constituait plus en aucun cas un empêchement dirimant du mariage. La loi n'en tenait pas compte pour le mariage civil, puisqu'elle avait refusé de le reconnaître, et si le contrat eût été passé en face de l'Eglise, après la profession, par un religieux appartenant à un ordre qui avait auparavant les vœux solennels, ce mariage, quoique très-gravement illicite, n'aurait pas été frappé de nullité.

Mais, comme la solennité des vœux dépend entièrement de l'institution faite par l'Eglise, qui leur confère ce caractère selon qu'elle le trouve expédient, les conditions nouvelles dans lesquelles sont placés les ordres religieux, en France, ne s'opposaient pas absolument à ce que l'ancien privilège leur fût rendu. Le pape Grégoire XIII avait érigé en empêchement dirimant du mariage le vœu simple de chasteté émis dans la compagnie de Jésus après deux années de noviciat et avant la profession des grands vœux. A plus forte raison le Saint-Siège pouvait-il conférer la même vertu aux vœux perpétuels des ordres qui avaient autrefois en France, et ont conservé en d'autres pays, la pleine existence canonique. C'est ce qu'ont obtenu, croyons-nous, les frères mineurs capucins pour tous leurs profès, et ce privilège a été étendu à d'autres ordres, qui ont maintenant des vœux solennels, malgré la loi civile. Si les religieux liés par ces vœux violent leurs engagements, l'officier de l'état civil recevrait leur consentement et l'Eglise le repousserait, déclarant nulle et sacrilège cette union. Nous sommes donc encore ici en présence d'une des antinomies créées par

l'invasion de la puissance séculière dans un domaine qui lui est étranger.

Nous passons à la solution des objections, que l'on élève contre la conclusion précédemment énoncée, et c'est par là que nous acheverons notre tâche.

(A suivre.)

F.-F. ECALLE,
Professeur de théologie.

Droit canonique.

DES CURES DANS LES CATHÉDRALES

(4^e article, voy. n^o 24.)

Avec le temps, l'acte très-peu spontané de Mgr de Belloy en 1807, sous la pression à peine déguisée du pouvoir civil, a eu de nombreux imitateurs; les évêques ont vu assez généralement qu'ils étaient intéressés à amoindrir le curé de leur cathédrale, en rendant sa condition précaire. Sans nier ses inconvénients éventuels, et où n'y a-t-il pas des inconvénients? nous estimons, sauf meilleur avis, que la transformation du titre curial n'a pas été, en définitive, inspirée par des vues bien hautes ni bien larges. Cette horreur affectée pour la perpétuité et l'immovibilité nous paraît procéder d'un esprit étroit. Enlin le fait subsiste, il s'agit maintenant de savoir ce qui en résulte pour la pratique.

Nous avons dit plus haut que le titre curial primitivement créé dans les cathédrales en 1802 ou 1803 n'a pu être supprimé canoniquement sans l'intervention du Saint-Siège; que l'érection d'un neuvième ou dixième canoniat n'a pas été régulière. S'ensuit-il que le nouveau chanoine nommé curé amovible aurait pu et pourrait encore se prévaloir de l'immovibilité? Nous ne le pensons pas. Aucun titulaire ecclésiastique ne saurait avoir des droits plus étendus que ceux qui résultent de son institution ou de ses provisions. Que l'évêque diocésain ait été sans qualité pour opérer la transformation dont il s'agit, nous l'accordons; mais l'inférieur est lui-même sans qualité pour réformer de son propre chef l'acte de son supérieur, d'autant plus que, dans l'hypothèse, cet inférieur, connaissant parfaitement le nouveau régime, l'a néanmoins accepté. Il n'y a que le Saint-Siège qui soit compétent pour résoudre la difficulté, quant à la transformation.

D'autre part, ce chanoine-curé est-il vraiment chanoine?

Il est incontestable que, nonobstant l'organisation des chapitres cathédraux et métropo-

litains arrêtée en 1802 et 1803, les évêques ont pu, plus tard, du consentement des chapitres, ériger de nouveaux canoniats; et, il faut le dire, les chapitres, le cas échéant, ne pouvaient raisonnablement s'y opposer. Donc, à part la difficulté tirée de la suppression du bénéfice-cure, on ne voit pas ce qui nuirait à la régularité de l'érection du neuvième canoniat, si la dotation de ce canoniat était inattaquable. Tel est précisément le point délicat. Or, la dotation imaginée pour ce canoniat n'était pas disponible, et le concours de l'Etat, dans l'espèce, n'a pas rendu l'opération plus correcte.

Cependant le fait est consommé; le nouveau titulaire a consenti au cumul des devoirs de chanoine et de curé, il y a en quelque sorte ici un pacte et un statut personnel dont les conséquences ne peuvent être évitées. Donc indirectement, si l'on veut, le titulaire est astreint aux obligations canonales, et l'équité semble exiger qu'il ait part aux avantages et aux droits qui appartiennent aux chanoines. Nous appelons l'attention des canonistes sur le cas dont il s'agit; la solution par nous proposée ne nous paraissant pas à l'abri de toute objection.

Mais qu'arriverait-il, si le nouveau chanoine venait à perdre son titre de curé, comme cela s'est vu plus d'une fois? La question est complexe, elle intéresse tout à la fois l'ancien curé et le nouveau. En ce qui concerne le nouveau, sa condition comme chanoine n'est ni modifiée ni altérée, sa dotation est régulière; il accepte, outre le canoniat, la charge des âmes, rien à dire. Quant à l'ancien curé, sa condition comme chanoine n'est point à l'abri d'incertitude, et, ce qu'il y a de fâcheux, c'est que cette incertitude planera toujours sur son canoniat et sur ceux qui l'occuperont après lui. Le vice, comme on dit, est originel.

Ceux qui sont au courant des questions canoniques nous demanderont peut-être si le vice dont il s'agit ne devrait pas être considéré comme couvert par une possession de trois ans, en vertu de la règle de la chancellerie *De trienniali*. La négative est certaine. La règle *De trienniali* a pour objet de valider une institution primitivement nulle, du moment que le titulaire a joui pacifiquement pendant une période de trois années. Mais ici ce n'est pas de l'institution principalement qu'on se préoccupe, institution personnelle, mais de la valeur même du titre et des conditions irrégulières dans lesquelles ce titre se trouve. Ne confondons pas deux choses très-distinctes, l'érection et la collation. La règle *De trienniali* établit une véritable prescription en vertu de laquelle le vice inhérent à la collation finit par disparaître, mais elle n'a aucun effet sur l'érection. Sans

toute, un bénéfice mal érigé compromet nécessairement la collation, mais la collation ne valide pas l'érection; et une collation, en apparence régulière, ne guérit point les vices inhérents à l'érection et par là même ceux du titre.

Cela étant, nous ne serions pas étonné qu'un canoniste, s'attachant exclusivement aux principes, vint contester non-seulement à l'évêque le droit d'opérer la transformation de la cure d'une cathédrale en canonicat sur les bases qu'on connaît; mais encore contester à tout prêtre la faculté d'accepter un tel canonicat. Car il y a au fond de tout cela une question de justice. Si l'évêque n'a pas pu canoniquement enlever au bénéfice curial le traitement afférent, il n'a pas pu davantage attribuer ce traitement à un soi-disant nouveau canonicat. Cela est évident, d'où il suit que le titulaire dudit nouveau canonicat ne pourrait pas *fructus facere suos*, selon le langage de l'école, attendu que ces fruits appartiennent au bénéfice-cure, qui subsiste en droit, nonobstant la suppression en fait. Nous ne voyons pas ce qu'on pourrait répondre à l'objection. Tant il est vrai que l'ignorance des lois canoniques peut jeter dans des embarras inextricables les consciences les plus droites.

L'union de la cure au chapitre, au sens particulier déterminé plus haut, a eu pour résultat d'introduire dans notre vocabulaire canonial un titre relativement nouveau, celui d'archiprêtre. Signe des temps, au moment où l'on amoindri-sait le curé de la cathédrale comme curé, on essayait de le relever par un non et un nom vide de sens. Il est impossible de faire du chanoine-archiprêtre un dignitaire, puisque toute dignité suppose l'immovibilité. Or, comme le chanoine dont il s'agit n'est qualifié d'archiprêtre qu'à cause de son titre de curé, comme ce titre de curé est amovible et précaire, il est plus clair que le jour que la base manque pour asseoir une dignité; d'ailleurs les termes mêmes dont s'est servi, en 1807, l'archevêque de Paris, dont se sont pareillement servis les imitateurs, excluent toute idée de dignité; car, avant de conférer une dignité, il faut l'ériger; or, au lieu d'une érection de ce genre n'a eu lieu et, ainsi que nous le disions tout à l'heure, ne pouvait avoir lieu, faute de base.

Il y a eu encore, en certaines cathédrales, un autre résultat: on a donné, au chœur, la présence au chanoine-archiprêtre. Cette présence a été quelquefois le résultat d'une erreur matérielle. Il est arrivé que, par suite d'extinctions, un chanoine-archiprêtre est devenu l'*antiquior capituli*. Ce chanoine étant décédé, l'habitude de voir depuis longues années le curé

assis plus haut que ces collègues a fait que son successeur a été mis en possession de la stalle même du prédécesseur, sans préméditation. L'inattention a même gagné les chanoines intéressés qui n'ont pas réclamé.

Un fait de ce genre a eu lieu de nos jours dans la métropole de Besançon; il s'en est suivi une difficulté fort épineuse. Le chanoine-curé se voyant assis au chœur au-dessus de ses collègues a conclu de là qu'il était comme le président né du chapitre, et notamment en vacance de siège. Après le décès du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, ce chanoine-curé crut pouvoir convoquer le chapitre et faire procéder à l'élection du vicaire capitulaire, ce qui eut lieu, nonobstant l'opposition du plus ancien chanoine M. l'abbé Thiébaud, lequel soutint que la convocation lui appartenait, et attaqua en nullité les opérations capitulaires faites au mépris de son droit. La question fut déferée à son Eminence le cardinal archevêque de Paris, ainsi qu'à son Excellence le nonce apostolique, venus à Besançon pour les obsèques du défunt. Il fut reconnu que, nonobstant le fait de la présence au chœur du chanoine-curé, la présidence du chapitre appartenait à l'*antiquior*; en conséquence, les opérations capitulaires furent recommencées, le délai des huit jours n'étant pas expiré; M. le doyen Thiébaud convoqua le chapitre, et une élection fut régulièrement faite. Il est vrai d'ajouter que le résultat fut identique au premier, quant au choix des personnes; mais là n'est point l'intérêt, tout l'intérêt se porte sur la régularité de la convocation et le droit de celui qui pouvait et devait présider.

Outre le cas que nous venons d'indiquer, qu'on peut appeler fortuit, il paraît que, pour certains chapitres érigés en conséquence de la bulle de 1822, *Paternæ caritatis*, lorsqu'il s'est agi de leur donner des statuts, les évêques chargés de ce soin ont effectivement accordé à l'archiprêtre la présence au chœur et la présidence du chapitre, même en vacance de siège, se fondant sans doute sur ce que l'archiprêtre constituait une dignité. Nous ne croyons pas que cette disposition soit canonique. Examinons le système de plus près.

Premièrement, pas possible de faire de l'archiprêtre une dignité; c'est tout au plus un office et un office sans perpétuité ni tixité.

Secondement, de là une anomalie étrange. Voici un chanoine fait archiprêtre; il est placé au chœur avant tous ses collègues. Mais il cesse d'être archiprêtre; il perd sa stalle pour la donner à son successeur. Où ira-t-il se placer? Après tous les autres? Non; il prendra rang selon la date de sa promotion comme chanoine. Il résulte de tout ceci que personne n'est sûr

de garder sa stalle; qu'il peut y avoir assez fréquemment des changements au chœur, sans compter que la nécessité où se trouve l'ancien archiprêtre de descendre plus bas a tout l'air d'un châtement. Donc, les convenances ecclésiastiques sont ici blessées.

Troisièmement, attribuer à cet archiprêtre la présidence du chapitre, rien n'est plus arbitraire, puis-que cet archiprêtre n'est pas une dignité; de plus on blesse le droit du plus ancien chanoine, et l'on s'expose à tomber dans les embarras, au moins dans des incertitudes graves touchant la régularité des opérations capitulaires, comme on l'a vu plus haut.

(A suivre.)

VICT. PELLETIER,
chanoine de l'Église d'Orléans.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

VICAIRES. — DROITS AU CASUEL. — CAS OU LE VICAIRE EST CHARGÉ PROVISOIREMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA PAROISSE, EN CAS DE VACANCE DE LA CURE OU SUCCURSALE. — MESSES DE FONDATION.

Un certain nombre de vicaires, surtout dans la campagne, expriment bien souvent le regret d'être si peu rétribués. Leurs sentiments sont les nôtres: nous croyons le leur avoir suffisamment prouvé (1). Notre intention aujourd'hui est de leur faire connaître leurs droits à cette portion de revenus ecclésiastiques appelée *casuel*, dans le but d'éviter des conflits toujours regrettables et souvent nuisibles à la bonne harmonie qui doit régner entre confrères travaillant au salut des âmes dans la même paroisse. Nous ajouterons quelques mots sur ce qui est dû au vicaire chargé provisoirement, en cas de vacance, de l'administration de la cure ou succursale (2), et sur les honoraires des messes de fondation qui doivent être donnés aux vicaires de préférence aux prêtres habitués.

Il importe, avant toute discussion, de distinguer deux sortes de casuel: le *casuel obligatoire* et le *casuel volontaire*. Le premier comprend les honoraires ou rétributions que les curés, desservants ou vicaires ont le droit d'exiger, *en vertu de tarifs régulièrement approuvés*, pour diverses fonctions de leur ministère, mariages, sépultures, etc. Le second, au contraire, embrasse toutes les offrandes faites spontanément par les fidèles, comme, par exemple, les cierges offerts par les enfants le jour

de la première communion et par les paroisiens le jour de la fête de la Purification de la très-sainte Vierge, ceux qui portent à la main les personnes qui offrent le pain béni où les femmes qui relèvent de couches, les oblations qui se font à la main du curé ou à celles de son clerc, lorsqu'il fait baisser l'instrument de paix ou le bas de l'étole, etc., etc.

Cette distinction étant établie, quel part du casuel obligatoire les vicaires peuvent-ils réclamer? Celle seulement (1) qui leur est attribuée par les règlements épiscopaux mis à exécution dans le diocèse, *en vertu d'un décret du chef de l'Etat*. Vainement nous objecterait-on que les évêques n'ont nullement le droit de s'immiscer dans ces questions d'argent et surtout d'accorder une rétribution quelconque aux vicaires obligés, le plus souvent, d'accomplir les actes les plus pénibles du ministère paroissial, puisque tous les conciles s'accordent à proclamer la légitimité de leurs décisions. Il nous suffira de citer le concile de Trente qui s'exprime (2) de manière à lever tous les doutes. Dans le cas où la population d'une paroisse est trop considérable pour que le pasteur seul puisse suffire à administrer les sacrements, voici ce qu'ordonne le concile: « *Episcopi... cogant rectores sibi tot sacerdotes ad jungerent quot sufficient ad sacramenta exhibenda cultumque divinum celebrandum;* » et si l'impossibilité provient de la trop grande étendue territoriale de la paroisse « *novas parochias, etiam invitatis rectoribus, ... constituere possunt episcopi.* » Puis il pourvoit aux besoins de ces prêtres adjoints, en ajoutant: « *Illis autem sacerdotibus qui de novo erunt ecclesiis noviter erectis praeficiendi, competens assignetur portio, arbitrio episcopi; ex fructibus ad ecclesiam matricem quomodocumque pertinentibus, et, si necesse fuerit, compellat populum ea subministrare quae sufficient ad vitam dictorum sacerdotum subventandam.* » C'est donc à l'évêque et à l'évêque seul, d'après le droit canon, qu'il appartient de prélever, en faveur des vicaires, non-seulement sur les gros fruits de la cure, mais sur quelque espèce de revenus que ce soit et, par conséquent, sur le casuel, la portion qu'il jugera nécessaire à leur entretien. Ce droit a été solennellement reconnu et sanctionné par la loi du 18 germinal an X, dont l'article 69 est ainsi conçu: « *Les évêques rédigeront les projets de règlements relatifs aux oblations que les ministres du culte sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacrements. Les projets de règlements rédigés par les évêques ne pourront être publiés ni autrement mis à exécution qu'après avoir été approu-*

1. V. *Semaine du Clergé*, tome II, pages 70 et 96; tome III, page 95. — 2. V. *Semaine du Clergé*, tome II, page 97.

1. V. Lettre du ministre des cultes à Mgr l'évêque de Nevers (4 septembre 1832). — 2. Concil. Trid., Sess. XXI, cap. IV.

« *vés par le gouvernement.* » Ces tarifs, ainsi revêtus de l'approbation du chef de l'Etat, ont force de loi. Les débiteurs des oblations qui se refusent à les payer peuvent être poursuivis judiciairement pour être contraints à ce paiement et les tribunaux doivent les condamner. (*Décision ministérielle du 18 avril 1817.*)

En ce qui concerne les offrandes de diverse nature faites spontanément par les fidèles, à l'occasion de diverses cérémonies religieuses, il convient, à défaut de règles précises établies par l'évêque, de consulter l'intention des parties, et, dans le doute absolu sur l'intention véritable des fidèles, de suivre les usages du diocèse. C'est le sentiment de tous les jurisconsultes.

Qu'il nous soit permis, à ce sujet, d'observer que c'est surtout dans le partage de ce *casuel volontaire* qu'un curé ou desservant doit montrer toute sa délicatesse, son désintéressement et surtout son amour de la justice.

Néanmoins si un vicaire croyait devoir se plaindre, sous prétexte qu'il a été frustré par son curé d'une partie du casuel, pourrait-il recourir à l'autorité des tribunaux? Non, c'est à l'évêque seul qu'il appartient de statuer sur de semblables difficultés. (*Décision ministérielle du 16 novembre 1807.*)

Hâtons-nous de le dire, pour l'honneur du clergé paroissial, les contestations de ce genre ne sont pas si fréquentes qu'on pourrait le supposer. Le plus souvent, en effet, les curés consentent à mettre en commun avec leurs vicaires tout le casuel qu'ils perçoivent et se le distribuent, à certaines époques de l'année, par portions égales. Inutile de montrer combien cette manière de procéder est avantageuse aux vicaires qui, de leur côté, s'obligent ordinairement à remplir certaines charges inhérentes aux fonctions de pasteur d'une paroisse, par exemple, à appliquer un certain nombre de messes *pro populo*, etc., etc. D'autres conventions particulières, de nature à donner aux uns et aux autres pleine et entière satisfaction, peuvent exister et existent réellement. Pourquoi les désapprouverions-nous, si elles ont été faites avec équité? Que les parties soient fidèles à les observer et nulle question d'argent ne viendra établir la discorde dans la maison de ceux que les fidèles se plaisent à désigner sous le nom de ministres de la paix.

2^o Le vicaire chargé provisoirement, en cas de vacance de la cure ou succursale, de l'administration de la paroisse, a-t-il droit à la totalité du casuel et même à une indemnité de binage (1)?

Aux termes de l'ordonnance du 6 novembre 1814, de la décision royale du 28 mars 1820, de

l'article 189 du règlement de la comptabilité des cultes du 31 décembre 1841, et des instructions ministérielles sur la matière, l'indemnité de binage est exclusivement réservée aux *desservants*, aux *curés* et aux *vicaires de curés* pour le double service qu'ils font dans deux paroisses distinctes et séparées. « Or, dit le *Journal des Conseils de Fabrique* (1), lorsqu'un vicaire est appelé par suite du décès, de la démission ou d'une nouvelle promotion du titulaire, à desservir et administrer *seul*, pendant qu'elle reste vacante, la paroisse qu'il avait précédemment desservie avec ses confrères, il continue d'exercer son ministère dans la même localité, il ne fait pas un double service; par conséquent, il n'a pas droit à l'indemnité de binage; mais il recueille entièrement les produits des oblations et du casuel qu'il partageait autrefois avec le curé ou desservant. La jouissance totale de ce casuel est la juste rémunération de son surcroît d'occupations. » Cette décision nous paraît être la seule conforme à la justice. *Dignus est operarius mercede sua*. C'est, du reste, en ce sens que la question a été résolue par M. le ministre des cultes dans une lettre adressée à Mgr l'évêque de Périgueux, le 2 avril 1867.

« Monseigneur, Votre Grandeur, par sa lettre du 23 mars dernier, m'a fait l'honneur de me consulter sur la question de savoir si le vicaire d'une succursale qui l'administre pendant qu'elle est vacante, a droit à l'indemnité de binage de 200 francs.

« Aux termes de l'ordonnance du 6 mars 1824, de celle du 3 mars 1825 et des circulaires ministérielles sur la matière, l'indemnité annuelle de 200 francs pour double service ne peut être accordée qu'aux cures, aux vicaires de curés et aux desservants.

« D'un autre côté, on ne considère comme binage que le double service fait dans des paroisses différentes.

« Le vicaire d'une succursale qui administre cette succursale pendant qu'elle est vacante n'a donc aucun droit à l'indemnité de binage de 200 francs, d'abord parce qu'il est vicaire d'une simple succursale, et ensuite parce qu'il n'a pas fait un double service tel que l'entendent la loi et la jurisprudence. D'ailleurs, par la nature même de ses fonctions, un vicaire est appelé à suppléer le titulaire de la cure ou succursale à laquelle il est attaché. Il n'est donc pas fondé à réclamer une indemnité lorsque, par suite de la vacance de cette cure ou de cette succursale, il remplit, pendant un temps plus ou moins long, les fonctions curiales. Il trouve, dans la jouis-

1. V. *Semaine du Clergé*, tome II, page 97.

1. Année 1872, page 209.

» sance du casuel, la rémunération du surcroît
» de travail qui lui incombe. »

3^e Outre le casuel, les messes de fondation peuvent être pour les vicaires, surtout dans certains diocèses, un moyen d'augmenter leurs ressources. Pourquoi donc les marguilliers choisissent-ils quelquefois, de préférence aux vicaires, pour l'acquiescement de ces messes, les prêtres habitués ou autres ecclésiastiques non attachés au service de la paroisse? Cette conduite contraire aux convenances, est, de plus, illégale. Il est de principe, en effet, que les fondations doivent être exécutées par les personnes désignées dans l'acte de fondation. Mais si personne n'est spécialement désigné, elles doivent être exécutées *par le curé et les vicaires*. Le curé a même le choix des messes dont il veut se charger, à moins qu'il n'ait été nommément exclu par le fondateur (4). L'ancien et le nouveau droits sont entièrement conformes sur ce point. Nous lisons dans un arrêt du parlement de Rouen du 26 juillet 1751 : « Les curés et ensuite les vicaires seront pourvus les premiers des messes et autres fondations, quand elles ne sont pas attachées à l'entretien d'un chapelain ou d'une confrérie particulière. » Cette disposition a été confirmée par l'article 31 du décret du 30 décembre 1809, ainsi conçu : « Les annuels auxquels les fondateurs ont attaché des honoraires, et généralement tous les annuels emportant une rétribution quelconque, seront donnés de préférence aux vicaires et ne pourront être acquittés qu'à leur défaut par les prêtres habitués ou autres ecclésiastiques, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné par les fondateurs. »

Terminons en disant que les marguilliers doivent donner au prêtre chargé de célébrer une messe de fondation *l'honoraire entier* déterminé par le fondateur et non pas seulement celui que fixe le tarif diocésain pour les autres messes ou services funèbres.

H. FÉDOU,

curé à Labastidette,
(diocèse de Toulouse).

Patrologie.

HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE SACRÉE

XII. PREMIER PARALLÈLES ENTRE LES PREDICATEURS MODERNES ET LES ORATEURS D'AUTREFOIS.

I. — Les Pères de l'Eglise, dans leurs homélies ou sermons, se proposaient exclusivement d'expliquer au peuple le véritable sens des Ecritures;

1. Mgr Affre. — *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, 8^e édition page 210.

si bien que tous les commentaires de nos Livres saints prirent d'abord naissance au sein de la prédication. Obéissant à ce double principe que l'orateur chrétien doit prêcher l'Evangile ou le Verbe de Dieu, et que l'Ecriture s'explique par elle-même beaucoup mieux que par la raison, les ministres de la parole s'énivraient, pour ainsi dire, au torrent de l'éloquence divine.

Ils citaient la Bible de trois manières. D'abord, assez souvent, ils mettent en relief, sur le fond de leurs discours, une des paroles de nos saintes Lettres, en indiquant la source d'où elle émane, comme le dit l'Ecriture; suivant le témoignage de l'Esprit; ainsi que le chante le Prophète; selon l'autorité de l'Apôtre; l'Evangile nous l'atteste. Ils emploient ces formules dans les moments où ils veulent appuyer sur un point de doctrine ou de morale. Mais, comme ces refrains monotones peuvent déplaire à l'auditoire, saint Augustin, au lieu de nommer les auteurs sacrés, les fait paraître en scène devant le public: Illustre prophète Isaïe, dit-il, que pensez-vous à ce sujet? Grand Apôtre, quel est votre sentiment sur la difficulté qui nous arrête? Alors s'étabit un dialogue entre les prédicateurs et l'écrivain inspiré, ju-qu'à l'instant où l'esprit de Dieu termine la controverse. Parfois même l'évêque africain donne la parole à deux personnages de la Bible; il les place en regard l'un de l'autre, les oblige à vider une querelle de mots, et semble attendre le résultat de la lutte: cette ingénieuse méthode est l'une des grandes beautés de saint Augustin.

D'autresfois, les Pères de l'Eglise font une allusion à quelque fait de nos Ecritures: nous avons vu plus haut que le Sauveur du monde avait l'habitude de rapprocher aussi son Evangile des écrits de l'Ancien Testament. C'était là une source intarissable de poésie. Que saint Bernard, par exemple, veuille nous dépeindre la confusion où tombe le pécheur, il dira: Après notre faute, nous nous cachions à l'ombre des feuilles. Le saint abbé de Clairvaux nous conduit au paradis terrestre, et nous fait voir le malheur des fils dans la honte de leur premier père. Rien de plus beau, rien de plus fréquent que ces allusions dans les entretiens des Pères de l'Eglise.

En mainte circonstance, lorsque le besoin de la démonstration n'exigeait pas autre chose, nos vénérables docteurs se contentaient de fondre, d'une manière inaperçue, quelque passage de l'Ecriture, dans le creuset de leur instruction. C'était moins pour la preuve que pour l'ornement du langage. Il faut avouer néanmoins que ce joyau divin enlâssé dans l'or, tout en flattant les yeux de l'assemblée, faisait encore naître au fond des cœurs, les grâces attachées à la parole créatrice. Entre tous les autres, saint Bernard excella dans ce genre de mosaïque oratoire.

Ses ouvrages se composent de certains emprunts à nos divines Ecritures ; et ce mélange, aussi agréable que piquant, sourit à l'imagination pour s'insinuer plus adroitement au cœur. Un livre moderne, le *Mémorial de la vie sacerdotale* qui est le fruit du même procédé, offre sans cesse de nouveaux charmes à ses lecteurs : en écoutant Arvisenet, l'on croit toujours entendre la Bible. Un auteur dont le nom nous échappe, nous dit que saint Bernard, et ses imitateurs sans doute, ont peut-être mis trop d'Ecriture sainte dans leurs sermons.

II. — Le reproche, si c'en est un, ne peut s'adresser à la plupart des orateurs modernes : ceux-ci, en effet, n'ont d'Ecriture sainte que peu ou point. L'on s'imagine, sans doute qu'en vertu des progrès nouveaux, le prédicateur n'est plus obligé d'annoncer au peuple l'Evangile, ou le Verbe de Dieu : ce n'est plus Jésus Christ qui parle dans la chaire, c'est un homme.

Il y a peu de semaines, nous étions surpris du nombre de textes que Bossuet emprunta à la Bible, pour la composition de ses admirables discours. Il nous prit alors l'envie de noter, sur un volume de l'Ancien et du Nouveau Testament, tous les passages traduits et cités dans les œuvres de l'illustre évêque. Ce travail n'est point encore achevé ; mais nous pouvons dire, dès à présent, que le prince des orateurs de l'Eglise gallicane a fondu, dans ses ouvrages, la moitié de l'ancienne Loi, et presque toute la Loi nouvelle : à ce point que l'on pourrait aisément publier la sainte Bible, traduite par Bossuet.

Maintenant veuillez soumettre au même examen le recueil de la plupart des sermonnaires actuels : en est-il un seul, qui ait mis seulement dix pages de l'Ecriture dans une centaine d'instructions ?

Pourquoi suivons-nous donc une voie si opposée à la tradition des Pères de l'Eglise ? Quelle révolution a bouleversé les lois de la rhétorique sacrée. D'où vient, en un mot, cet énorme abus de la prédication ?

Il faut l'attribuer d'abord, ce nous semble, à un vice de l'éducation cléricale. Bossuet, qui mérita le glorieux surnom de dernier Père de l'Eglise, s'était livré à d'immenses travaux sur l'Ecriture sainte. Connaissant à la fois les langues hébraïque, grecque et latine, il pouvait lire chacun des orateurs sacrés dans le texte original ; et, nous le savons, c'est toujours la rédaction primitive qui renferme plus de grâce et de vérité. De plus, avant de monter dans la chaire, il s'était retiré au fond d'une solitude, où il passa sept à huit années, lisant, méditant, s'incorporant pour ainsi dire, la lettre et l'esprit de nos divines Lettres. Dans cet intervalle, il avait même, pour vérifier ses propres impressions, voulu établir de savantes conférences, dont les

résultats allèrent enrichir la fameuse Bible de Vatable.

Un homme, ainsi préparé dans les veilles et le travail, pouvait assurément prêcher l'Ecriture, dont il était saturé. Mais nos jeunes prêtres ont-ils bien les mêmes ressources ? Est-ce que l'étude de la Bible, malgré le programme du concile de Trente, occupe le premier rang dans les grands séminaires de nos jours ? Est-ce que l'on rattache aux commentaires sur nos auteurs sacrés toutes les autres branches de la littérature ecclésiastique, comme le faisaient jadis les Maldonats et les Cornélius à Lapidé ? Nous posons en fait que, dans leur séminaire, les prêtres ont à peine le temps de lire tous les livres de l'Ecriture sainte, loin de pouvoir les méditer sérieusement. C'est donc pour eux une obligation pressante, lorsqu'ils font leurs premiers débuts dans le ministère pastoral, de creuser la mine profonde des écrivains inspirés et des Pères de l'Eglise, pour apprendre la parole qu'ils sont chargés d'annoncer au peuple.

La méthode, que nous suivons généralement pour instruire notre auditoire, semble aussi nous dispenser du devoir de chercher, dans l'Ecriture et les Pères, la matière et la forme de nos instructions. En effet, le discours est en vogue. Ce genre d'enseignement ne peut se confondre ni avec l'homélie, ni avec le sermon d'autrefois : car, dans le principe, on appelait sermon le commentaire d'un passage de l'Ancien Testament, et homélie, une explication de l'Evangile. Le bréviaire romain nous a conservé cette ancienne manière de dire.

Le discours moderne ne roule point sur un chapitre, mais sur un texte des Livres saints. Ce texte signifie quelque chose, ou même ne signifie rien ; comment voulez-vous faire connaître un passage, si vous le détachez de ce qui le précède et de ce qui le suit ? « C'est défigurer l'Ecriture, nous dit Fénelon, que de ne la faire connaître aux chrétiens que par des passages détachés. Ces passages tout beaux qu'ils sont, ne peuvent seuls faire sentir toute leur beauté, quand l'on n'en connaît pas la suite ; car tout est suivi dans l'Ecriture, et cette suite est ce qu'il y a de plus grand et de plus merveilleux. Faute de la connaître, on prend ses passages à contre-sens ; on leur fait dire tout ce qu'on veut, et on se contente de certaines interprétations ingénieuses, qui, étant arbitraires, n'ont aucune force pour persuader les hommes et pour redresser les mœurs. »

Pour le corps même du discours, l'archevêque de Cambrai le trouvait déjà de son temps plus déflectueux que le texte : « Le prédicateur dont nous parlions tantôt, dit-il, à ce défaut, parmi de grandes qualités, que ses sermons sont de beaux sermons sur la religion, et qu'il ne sont point la religion même. On s'attache trop aux peintures

morales, et on n'explique point assez les principes de la doctrine évangélique. — C'est, reprend, l'interlocuteur des Dialogues sur l'éloquence, qu'il est plus aisé de peindre les désordres du monde, que d'expliquer solidement le fond du christianisme. Pour l'un, il ne faut que l'expérience du commerce du monde et des paroles : pour l'autre, il faut une sérieuse méditation des saintes Écritures. Peu de gens savent assez toute la religion pour la bien expliquer. Tel fait des sermons qui sont beaux, qui ne saurait faire un catéchisme, encore moins une homélie. — Vous avez mis le doigt sur le but, ajoute Fénelon. Aussi la plupart des sermons sont-ils des raisonnements de philosophes. Souvent on ne cite l'Écriture qu'après coup, par bienséance ou pour l'ornement. Alors ce n'est plus la parole de Dieu, c'est la parole et l'invention des hommes. »

Ce qui sert peut-être à fortifier l'abus dont nous nous plaignons à cette heure, c'est, pour rien déguiser, la sécularisation de la chaire, au sein de Notre-Dame de Paris. Dans cette capitale, où le rationalisme fait tant de dupes parmi les étudiants, l'on a jugé nécessaire d'ouvrir des conférences dont l'unique but est de dissiper les erreurs et de bâtir le vestibule du temple de la religion. De Frayssinons jusqu'au P. Monsabré, les orateurs de l'Avent et du Carême ont prononcé, dans la métropole, des discours qui ont en un immense retentissement. A Dieu ne plaise que nous condamnions ces œuvres éloquentes et même salutaires ! Mais ne les a-t-on point regardées en province, et sans égard pour les auditeurs, comme des modèles à suivre dans la chaire chrétienne ? Quel prêtre, dans le moment, ne voulait prêcher le P. Lacordaire ? C'est-à-dire, quel prédicateur, même de village, n'échangerait-il pas sa robe de ministre contre le manteau de philosophe, l'Évangile contre la parole d'un homme, la foi contre la raison ?

Ce système déplorable, que réprouvent en même temps l'Écriture sainte, les Pères de l'Église et le bon sens catholique, ne pouvait guère, suivant le mot de saint Paul, qu'évacuer la croix de Jésus-Christ.

Aussi jetez les yeux sur l'état de nos populations en France. Cette tille aimée de l'Église, où l'esprit de l'Évangile coulait à pleins bords, n'a su conserver qu'un faible reste de la religion naturelle. On ne rencontre plus que des déistes. Sauf un petit nombre de fidèles, les masses se contentent d'étudier, d'aimer et de servir Dieu, créateur de l'univers, providence de tous les êtres, juge des vivants et des morts : tout le reste est inconnu. Jésus, et Jésus crucifié, qui le nomme ? Qui médite et découvre les abaissements de la crèche, la vie intérieure de Nazareth, la prédication de l'Évangile, les souffrances de la croix, la fondation de l'Église, la

distribution et les canaux de la grâce, les promesses de résurrection et le gage de l'immortalité ? Nous avons remarqué, avec un oeil d'envie, que les catholiques d'Allemagne répètent à chaque instant le nom de Jésus-Christ, et portent toujours avec eux l'Évangile. En France, nous n'en sommes pas là ; nous ne lisons plus la vie du Sauveur, et nous ne prononçons guère son nom. De tous côtés résonne le mot de Dieu, du Dieu des philosophes, des francs-maçons et même des musulmans. Quelle est donc la raison de ce phénomène ?

On nous dira peut-être que les constitutions françaises, en proclamant l'égalité des cultes devant la loi, durent nécessairement faire tomber le catholicisme en discrédit ; que notre enseignement public, trop engoué des inventions de l'homme, a ramené la jeunesse aux temps du paganisme, et défendra plutôt l'opinion absurde de la métempsycose que le dogme, d'ailleurs si rationnel, du purgatoire ; que la presse vomit une foule de livres dont l'enseignement, réduit à quelques principes naturels, peut convenir à des juifs aussi bien qu'à tout autre.

C'est vrai. Mais ne voyez-vous pas, dès lors, quel est le devoir actuel de la prédication ? Puisque l'on semble organiser le complot du silence contre Dieu et Jésus-Christ, ne faut-il pas, pour réveiller la foi aux dogmes de l'Évangile, que l'orateur chrétien s'efface et laisse parler Jésus-Christ tout seul ; Jésus-Christ notre Maître unique, la vraie lumière, la vie ? Ne faut-il pas, si l'on veut enfin fixer des esprits, qui flottent à tout vent de doctrine, leur donner pour base la vérité de Dieu, qui demeure éternellement ?

Aujourd'hui le monde n'a plus de figure, parce qu'il ne croit pas, il manque de dignité, parce qu'il est sans morale. Car nous ne pouvons appeler morale une série de principes tirés de la politesse, des bienséances et même de la religion purement naturelle. Quel mobile pour la vertu que toutes ces maximes bonnes pour augmenter le *Selecte e profanis scriptoribus* ! Le fils prodigue va-t-il se contenter de ces cosses, toutes belles qu'il les suppose ? Et le prédicateur puisera ses peintures morales dans les livres d'un monde si affadi ? Non. La morale évangélique sera le thème de tous nos sermons. Cette dernière n'est point seulement une lampe qui dirige nos pas, mais encore une grâce, qui les affermit dans la voie de Dieu ; une grâce sans laquelle il nous serait même impossible de pratiquer toutes les lois de nature, comme nous l'enseignent les théologiens.

Pour n'avoir pas écouté l'Église, nous sommes devenus, à la lettre, des païens en croyance, et des publicains par nos mœurs. Le remède à

ce malheur, ce serait de ramener nos chrétiens à la lecture de l'Évangile. Mais comment le pauvre peuple aura-t-il du goût pour l'étude de ce livre, si le prêtre ne lui en découvre les inimitables beautés; ou bien, comment pourra-t-il en avoir l'intelligence, à moins que ses prédicateurs ne lui ouvrent les sceaux du volume mystérieux?

Aussi dirons-nous, avec Bossuet, : « le prédicateur évangélique est celui qui fait parler Jésus-Christ; mais il ne lui fait pas tenir un langage d'homme. »

Suivant une belle pensée de saint Augustin, la parole de Dieu mérite le même respect que le corps même de Jésus-Christ. Ce serait un crime égal et de dénaturer la parole évangélique, et de falsifier nos augustes mystères; « Sachez, ajoute l'évêque de Meaux, sachez qu'il y a pareille obligation de traiter en vérité la sainte parole et les mystères sacrés : d'où il faut tirer cette conséquence, qui doit faire trembler tout ensemble et les prédicateurs et les auditeurs; que tel que serait le crime de ceux qui seraient ou exécuteraient la célébration des divins mystères autrement que Jésus-Christ les a laissés, tel est l'attentat des prédicateurs et tel celui des auditeurs, quand ceux-ci désirent et que ceux-là donnent la parole de l'Évangile autrement que ne l'a déposée en son Église le céleste Prédicateur, que le Père nous ordonne aujourd'hui d'entendre : *Ipsam audite* (Serm. sur la parole de Dieu). »

PIOT,

curé-doyen de Juzennecourt.

Biographie

CRÉTINEAU-JOLY

(Suite.)

Le chancelier de la sainte Église romaine, le cardinal Bernetti, écrivait à l'auteur : « Votre livre a excité une grande rumeur. Tous les amis de la vérité sont satisfaits, parce qu'ils y trouvent l'évidence; les gens incertains par caractère restent ébranlés, mais n'ont pas la force de se décider, et ceux qui, de bonne foi, ne connaissent pas l'histoire sont stupéfaits. Au milieu de tous ceux-ci, il ne manque pas de gens qui ne veulent pas croire à l'authenticité des documents, il faut les abandonner à l'impénitence finale. Ceux qui, pour moi, sont insupportables, ce sont ces dévots imbéciles qui crient au scandale. J'ai déjà dû rompre plus d'une lance avec plus d'un; ils regardent avec une inexplicable indifférence les cinq volumes de Gioberti et il

trouvent scandaleux votre volume unique! Je ne serai jamais, jamais, jamais de leur avis; et, toutes les fois que je trouverai l'occasion de les combattre, je le ferai toujours (1). »

La divergence de sentiments, qui s'était produite avant l'apparition de *Clément XIV*, s'accusa avec plus de précision et de passion, lorsque l'ouvrage fut livré aux commentateurs de la presse. La plupart des journaux prirent fait et cause pour Crétineau-Joly; quelques-uns firent des réserves, non sur la véracité de l'historien, mais sur l'opportunité de la publication; trois feuilles, le *Contemporaneo*, en Italie, la *Revue de Louvain*, en Belgique, le *Correspondant*, en France, donnèrent à leur critique une tournure agressive. L'attaque provoqua naturellement une défense. La défense fut vive, trop vive suivant plusieurs, en ce sens qu'elle laissait égarer la querelle sur le terrain des personnalités, mais fort curieuse comme lutte d'esprits convaincus, et décisive, croyons-nous, par les résultats.

Il faut remarquer d'abord que, dans ces querelles, dont nous ne voulons pas excuser absolument l'entêtement et l'âcreté, Crétineau se défendit trop avec l'arme des personnalités blessantes, qu'on employait à son égard. Ces écarts de formes ne lui furent reprochés par personne avec autant d'aigreur que par les agresseurs qui lui avaient donné l'exemple. Abriter des insinuations malveillantes derrière un point d'interrogation discret, mais perfide, nous semble un procédé qui n'a rien de courtois dans son apparente modération: Crétineau a subi de ces traîtrises, il aurait eu honte de se les permettre. Quand il assénait un sarcasme à main fermée, on sentait que le poignet était pesant, mais du moins, en traitant l'adversaire de Turc à More, le polémiste regardait en face et ne masquait pas une arme gantée de velours.

A part les réserves que comportent toujours les vives polémiques, la *Défense de Clément XIV* est encore aujourd'hui une intéressante page d'histoire littéraire. Nous en détachons quelques coups de plume et quelques coups de grilles dont le lecteur peut apprécier la réussite.

Voici d'abord la silhouette du *Contemporaneo*. « Feuille hebdomadaire créée à Rome pour prêcher le progrès indéfini, c'est-à-dire pour tromper le souverain et le peuple en les étourdissant tous les deux par des éloges hyperboliques, le *Contemporaneo* doit le jour au marquis Potenziani et à monsignor Gazzola. Depuis un an, M. Potenziani s'est posé à Rome en marquis *fa tutto*. Il a sans cesse la parole à la main; il harangue le Pape pour tout et sur tout; c'est le président obligé des banquets patriotiques,

1. Bonaparte, le Concordat de 1801, etc., p. 266 et 370.

le promoteur du libre échange, le promoteur de Cobden, l'apôtre de l'économie politique. Ce marquis possède le plus d'un titre à l'estime des révolutionnaires. On le vit apprendre à aimer ses princes légitimes à l'école du conventionnel Salicetti, son révérend beau-père. Il s'est pris d'une belle passion pour l'indépendance italienne, le jour où des Napolitains, écrasés sous la domination de ce Salicetti, résolurent de tuer l'homme que Murat leur imposait comme ministre de la police. Un Potenzianni, on le sent, a des traditions de famille qui doivent rassurer les rois et la liberté. Sa jeunesse s'est écoulée dans des tripotages d'argent que nous ne qualifierons pas. Ces spéculations l'ont fait riche ; il s'est improvisé philanthrope dans l'âge mûr, et, par le *Contemporaneo*, il tend à devenir un petit La Fayette pontifical. Quant à monsignor Gazzola, il commença sa carrière dans la congrégation du Précieux-Sang ; il entra en prélatrice, fut nommé secrétaire de la Discipline des réguliers, puis bientôt après se vit privé de ses honneurs et titres. C'est un prêtre dont les vertus ecclésiastiques ont subi plus d'un échec, et qui, ne trouvant pas assez de liberté de mœurs dans l'Église, s'est rejeté, comme pis aller, sur la liberté de la presse (1). »

Voici maintenant le portrait de Moeller : « M. Moeller avait entendu dire que les documents mis au jour tranchaient enfin cette question débattue : didactique comme un poème du XVIII^e siècle, il prit à tâche, non pas d'infirmer le témoignage des coupables, mais de l'amoindrir. Protestant qui se dit converti au catholicisme, tête ardente dans ses inimitiés scolastiques, mais esprit froid et sec, il s'arma de son compas doctoral. On le vit s'épuiser à démontrer que toutes les preuves apportées n'étaient que des semi-preuves, et qu'en les étudiant bien une à une, il ne serait peut-être pas impossible de les réduire à néant... En tacticien qui sait faire manœuvrer savamment ses passions, M. Moeller n'a jamais tiré un coup de plume sur les jésuites. Ce sont pour lui des ennemis qu'il combat dans l'ombre, qu'il essaye de blesser à la sourdine, mais il n'ose pas et, pour cause, attaquer de front les docteurs et les personnes. Les inimitiés des universités allemandes ne prennent pas si vite le mors aux dents que les jalousies des universitaires français. A Louvain surtout, il n'est point encore permis de lever tout à fait le masque et M. Moeller n'a pas enfreint la consigne. Il a, qu'il me permette le mot, escobardé ses colères avec un art qui délierait le plus profond Tartufe. Tous les coups me sont adressés ; mais, après m'avoir manqué en pleine poitrine, ils ont tous voulu aller frapper les jésuites à

la tête et au cœur. Les bons Pères ne s'en trouvent pas plus mal, ni moi non plus. Des adversaires tels que M. Moeller sont toujours fort peu dangereux, même lorsqu'ils enfantent des Lenormant (1). »

Le directeur du *Correspondant* prête à son tour à la plus exilarante photographie. « Ce dernier écrivain ne doit pas subir l'humiliation d'un pareil rapprochement. Il a de la science au service de ses convictions et de l'esprit préparé qu'il voudrait, de temps à autre, faire accepter comme le clair de lune du génie. Sa façon de rhéteur, ses formes sévères ou plutôt gainées, ses habitudes claustrales et surtout cette maladroite manie de n'accepter pour frères d'armes que les précieux ridicules du cénacle où l'on trône, tout cela a fait de M. Ch. Lenormant, un homme incomplet, c'est-à-dire un académicien des inscriptions. Ses ouvrages se sont ressentis du milieu dans lequel il passait sa vie. Ils n'avaient obtenu qu'un maigre succès d'estime, il s'est voué tout chrétiennement à discréditer les succès des autres. On l'a persécuté dans sa chaire de S.bonne ; il a repris, dans le *Correspondant*, sa férale exilée. Le martyr s'est transformé en petit bourreau littéraire ; bien entendu que ce petit commerce de blâme s'exerce au nom de la vérité, de la justice et le plus souvent même pour le triomphe de la religion.

Quelques pages plus loin : « Tantôt il procède par voie de meilleure insinuation, tantôt il se bat les flancs pour essayer de tirer de son encrier un peu d'éloquence indignée. Quelquefois même le béat risque une bonne calomnie, qu'il s'efforce de déguiser en médianee. Il affirme et il doute, il commente, il dénature, il nie, il prend tour à tour des airs de conponction et de courroux ; il entremêle les faits et les dates, il jette par ci par là, avec un dédain qui a son prix, des imputations de faux qu'il rétracte quelques lignes plus bas, tout en espérant qu'elles porteront leur fruit. Il cherche à être amer parce qu'il est morose, cruel, parce qu'il se voit délaissé du public. En passant, il salue d'un geste amical le comte Alexis de Saint-Priest ; au besoin, il serrerait dans ses bras cet excellent abbé Gioberti qu'il s'apprête à combattre *pro forma*. Il flatte les patriotes italiens et les grands à l'encontre de leurs préjugés, comme on encouragerait ailleurs qu'au *Correspondant*. Lorsqu'il a terminé son réquisitoire, M. Lenormant se résigne à monter à son capitole solitaire. N'a-t-il pas vengé la mémoire de Clément XIV et tué les jésuites, en pourfendant à grands coups de plume le livre et l'auteur ! »

Il y en a, sur ce ton, plusieurs pages où l'on voit passer dans un feu d'artifice, le juré priseur

1. Défense de Clément XVI, p. 5.

1. Défense de Clément XIV, p. 7.

de diphtongues, l'O'Connell exotique, la Rachel qui pleure les livres qu'elle n'a pas faits, et mille autres traits qui durent beaucoup amuser Lenormant. Mais où Crélineau-Joly se surpasse, c'est dans la charge contre ce malheureux Gioberti qui, tombé de philosophie en politique, et de politique en apostasie, venait de publier, comme antithèse aux ouvrages en faveur des jésuites, le *Primato* et le *Gesuita*.

Dans son *Primato*, Gioberti avait rêvé que l'Italie allait reprendre sa suprématie sur le monde; il se berçait de l'idée que des Cicéron, des César, des Virgile, des Dante, des Michel-Ange et des Raphaël pouvaient naître encore de cette mère aux mamelles fécondes. Dans sa misère, il aimait à se draper en Scipion méconnu et sur le forum romain où l'on n'entend mugir que le bœuf pesant d'Ostie, il essayait de reconstruire cette magique dualité du sénat et du peuple romain.

« Le sénat et le peuple romain, répond Crélineau-Joly, ont disparu comme les villes et les royaumes annexés à l'empire. Le peuple qui a tout divisé, qui a tout détruit, a été divisé et détruit à son tour. L'Italie avait conquis le monde; elle a été brisée quand le monde s'est rué contre elle. Sa nationalité, son indépendance absolue ne sont plus qu'une utopie. L'Italie n'est pas taillée pour devenir un royaume, une république ou un Etat fédératif. Quelque forme d'unité qu'il plaise à ses princes ou à ses peuples de substituer à ce qui existe, elle tombera dans l'anarchie des idées pour arriver, sans transition, à l'anarchie des événements. Sa condition a quelque chose d'exceptionnel; elle peut, dans ces conditions, durer encore; la modifier ou la changer, serait un cas de mort subite. Les Italiens ne sont peut-être pas encore mûrs pour uneliberté qui ne serait qu'un despotisme illustré par l'arbitraire légal; il ne pourront jamais comprendre, jamais adopter le système constitutionnel. Dans notre pensée, qui se reporte à toutes les corruptions parlementaires, cette inintelligence est une gloire et un bonheur. »

Un peu plus loin, Crélineau-Joly veut prouver que la matière manque pour former un peuple. « Cincinnatus, dit-il, est devenu solliciteur; Caton ouvre un *musico*; César fait des perruques; Titus s'ingénie à perdre sa journée; Lucullus demande l'aumône; Fabius Cunctator s'est transformé en jockey diplomatique; Pompée pratique l'usure; Cornélie abandonne à des valets le soin d'élever ses enfants; Fabricius tresse des couronnes d'or pour orner le front des danseuses; Auguste s'attèle à leur char; Numa tient un bureau de loterie; Horace confectionne des antiques; Curtius sort de son gouffre pour professer l'égoïsme; dans l'intérêt de l'ordre public, Gracchus et Catilina réclament à grands cris l'institution de la garde nationale; Cicéron dirige une

presse clandestine, Marc-Aurèle colporte des pamphlets anonymes; Spartacus achète des lettres de noblesse; quelques Lucrèces et pas mal de Virginites en appellent des rigueurs de leurs patrons aux Tarquins et aux Appius modernes; Tibère prêche la liberté; Annibal vend des lunettes; Marius se résigne au rôle de ténor et Scipion enlève les jeunes filles. Un tel spectacle n'a pas frappé l'abbé Gioberti (1). »

« Le *Gesuita moderno* est une d'bauche d'esp-rit, qu'un mauvais prêtre seul pouvait se permettre. C'est la confusion la plus étrange des faits, des hommes, des principes, des devoirs et des crimes. Gioberti ne raisonne pas. Quoique philosophe, il se croit obligé de mépriser la logique; et il la méprise comme la vérité. Il procède de Voltaire par l'injure et du père Duchêne par le style. Il entasse un Ossa de declamations sur un Pélion de mensonge, i. mêle le sacré au profane, il se prétend catholique, mais catholique italien, comme l'abbé Chatel se proclamait catholique français. Sans définir ce que peut être un catholique pour ainsi dire partiel et dont la foi se trouve soumise à l'alignement géographique, il marche à travers les siècles et les événements, barbouillant à son gré, de la lie anti-jésuitique, les physionomies et les caractères. Au milieu de ses dévergondages de l'intelligence, l'abbé Gioberti quelquefois se sent pris d'un accès subit de modération. Alors les paroles mielleuses tombent de ses lèvres; il gronde ses complices de leurs emportements; il essaye de mettre un frein à leur zèle indigne de la sainte cause qu'ils défendent; car, pour cet ecclésiastique, haïr et calomnier les religieux, c'est soutenir la cause du progrès et de l'humanité. Il recommande aux siens de ne plus se servir contre le jésuite des arguments sanguinaires du protestantisme; il veut les faire renoncer au stylet trempé dans les vertus éhagrines des jansénistes et au sarcasme assassin des philosophes du XVIII^e siècle. Les armes des hétérodoxes, des étrangers et de ses trisaïeux ne sont plus des armes. L'abbé Gioberti est catholique, mais Italien; il désire être libre; et à ce titre, il proserit tout à la fois, et comme les luthériens, et comme les jansénistes, et comme les philosophes n'ont jamais proserit (2). »

Il y a, dans cette *Défense*, d'autres croquis, par exemple de l'abbé Madrolle, qu'il appelle le Bossuet de Charenton; du chanoine Clavel, docteur-médecin de la faculté de Paris et prêtre qui, par expérience, doit, hélas! se connaître en interdit et en index; de Libri-Bagnano, espèce de rat scientifique qui, du collège de France, à su se faire un fromage de Hollande

1. *Défense de Clément XIV*, pp. 54 et 56.

2. *Défense*, p. 61.

dans lequel il se blottit pour apanager son exil; mais passons.

Crétineau-Joly allait avoir un autre antagoniste plus redoutable, au moins en apparence, le P. Augustin Theiner, de l'Oratoire de Rome, préfet des archives secrètes du Vatican.

Augustin Theiner était un protestant prussien converti au catholicisme. Comme protestant, il avait eu, dès l'enfance, de violents préjugés contre les jésuites; néanmoins, en 1833, *broyé*, c'est son expression, par les exercices de saint Ignace, il s'était converti dans une maison des jésuites et par leur ministère. Dans la suite, il avait affiché, en mainte circonstance, à leur égard, les déclarations de son zèle et les épanchements de son amitié. Esprit chagrin, caractère inquiet, nature changeante dans ses affections comme dans ses systèmes, un peu au gré de la fortune et de ses espérances, après avoir reçu, par les jésuites, la grâce de la conversion, et accepté des Papes les postes que leur bonté voulait confier à son dévouement, il s'était laissé entraîner dans la coterie du cardinal d'Andréa, puis abandonné jusqu'à flatter Napoléon III et Guillaume. En 1833, sous prétexte de venger l'honneur de Clément XIV, il publiait, à Paris, l'histoire de son pontificat en trois volumes, le premier, consacré à Clément XIII, le second, à Clément XIV, le dernier aux pièces justificatives. Pour sauver son héros, il avait sacrifié Clément XIII et accablé les jésuites. Par un acte d'étonnante et significative munificence, l'ouvrage devait paraître en italien, en espagnol, en anglais et en allemand, mais paraissait d'abord en français et à Paris, foyer encore brûlant de préventions accumulées contre la compagnie de Jésus. Or, dans ce livre, fait à loisir, par commission du Pape, disait-on, et éclairé, on pouvait le croire, d'une profusion de lumières érudites, voici ce qui était dit de l'historien de Clément XIV et des jésuites :

« Personne n'avait encore dépassé les limites de la modération, de la charité et de la justice d'une manière aussi odieuse que l'a fait M. Crétineau-Joly dans son ouvrage intitulé *Clément XIV et les Jésuites*. Depuis le commencement jusqu'à la fin, cet ouvrage n'est qu'un tissu de calomnies indignes dans lequel l'auteur cherche à flétrir tous les actes du pontificat de Clément XIV, depuis son avènement jusqu'à son dernier soupir, et à déshonorer le Sacré-Collège tout entier, qui, par les secrets de la divine Providence, l'avait élevé sur la Chaire d'infaillible vérité et constitué le chef de tout le troupeau du Seigneur. Cette œuvre, stigmatisée d'une inéffaçable souillure dans le domaine de la littérature ecclésiastique, demeurera toujours l'objet de l'indignation des catholiques sincères et de tous les amis de la vérité, à quelque croyance qu'ils appartiennent. »

Il y en avait plusieurs pages sur ce ton. Crétineau-Joly, attaqué dans son savoir d'historien et dans sa probité d'homme, répondit, par deux lettres, formant ensemble trois cents pages, au P. Theiner. Dans la première lettre, la grande mémoire de Clément XIII est vengée avec noblesse et éloquence, la guerre contre les jésuites expliquée dans son principe et dans ses tendances, l'histoire du conclave de 1769 rétablie dans toute sa vérité. Dans la seconde, Crétineau prouve facilement que la mémoire de Clément XIV n'aura pas moins à souffrir des indiscretions du P. Theiner, de son intempérance de paroles et de citations, que du fameux ouvrage de 1847. Lui, au moins, n'avait pas voulu pénétrer dans l'intérieur pontifical, pour en révéler les misères et les faiblesses, pour y montrer le chef de l'Eglise entre le cordelier Bontempi son confesseur, et frère François, son cuisinier, ses seuls intermédiaires auprès des puissances, isolé des grands, des cardinaux, et ne voyant même qu'à de rares intervalles son secrétaire d'Etat. Après avoir tracé le portrait de Ganganelli, Crétineau suit de point en point la longue négociation qui aboutit au bref *Dominus ac Redemptor*. Ensuite, il discute la question de la folie de Clément XIV; il raconte la conduite des jésuites après la suppression; et il leur remet au front cette couronne de résignation et d'obéissance que le P. Theiner leur avait injustement arrachée.

Au début de cette polémique, l'auteur rappelle que la Révolution voulait faire contre-signer par Pie IX le bref arraché à Clément XIV et qu'il a écrit pour la combattre. « A Rome, dit-il, j'avais suivi le complot dans toutes ses ramifications, je le déjouai à Paris. J'avais bien mérité de la Révolution. Les myrmidons qu'elle fagotait en grands hommes me payèrent sa dette par un dévergondage de fureur qui n'excita que ma pitié, sans parvenir même à éveiller mon mépris. A Rome alors, la civilisation chrétienne semblait marquée du sceau de la bête; elle tombait dans le hourbier du matérialisme. Comme un vicillard décrépît, le peuple s'enfonçait peu à peu dans la mort ou prenait possession solennelle de l'opprobre. Il croyait marcher à la gloire en s'appuyant sur la double béquille de la trahison et de la misère (1). »

Un peu plus loin, voyant le P. Theiner servir d'écho aux rancunes de la Révolution contre les jésuites, Crétineau lui pousse cet argument : « Membre de la Congrégation de l'Index, il faut vous soumettre à ce dilemme : Ou vous n'avez pas fait votre devoir, ou mon livre n'est pas aussi coupable que Votre Révérence essaye de se le persuader à elle-même, afin de jeter cette conviction dans les âmes. Vous êtes établi juge en Israël, juge de la science, de la bonne

1, Bonaparte, suivi de deux lettres au P. Theiner, p. 104.

ou de la mauvaise foi, de la moralité de tout homme qui pense et écrit dans le monde. Vous prononcez vos décrets sans appel ni recours. et, pour tous les fidèles, pour moi, principalement, ils deviennent, après être sanctionnés par le Siège apostolique, des arrêts immuables. Qui donc, a pu vous déterminer à prendre une voie oblique pour m'offrir, quand vous êtes à mes yeux un représentant, une émanation de la loi et des prophètes? Par quel concours de circonstances inouïes n'êtes-vous pas arrivé à dénoncer, du haut de votre tribunal, ce livre pernicieux et détestable, qui ne trouve une obscure condamnation qu'au fond de votre encier? Condamnation qu'il m'est licite de discuter et que je discuterai avec votre permission, car ici, c'est l'historien qui s'attaque à l'historien; c'est pour ainsi dire, l'homme qui, avec toutes les erreurs de l'humanité, prend à partie un autre homme (1). »

A la fin, il conclut : « J'ai combattu avec des armes que vous avez eu la bonté de mettre à ma disposition et savez-vous ce qui surnaagera de votre *Histoire du pontificat de Clément XIV*? Deux conséquences inévitables, auxquelles, sans doute, vous n'aviez jamais songé et que vous ne pouviez pas prévoir :

» La première, c'est que les documents inédits publiés par moi, dans *Clément XIV et les jésuites*, sont tous authentiques ;

» La seconde, c'est que Clément XIV n'a pas été empoisonné par les jésuites. Vous n'avez pas osé faire, à ce conte absurde, l'honneur même de le discuter. Votre silence est le plus écrasant des aveux (2). »

Par ces citations et cette analyse, le lecteur peut juger ces deux lettres. « Ce que nous ne pouvons pas rendre, dit la *Bibliographie catholique*, c'est ce langage spirituel, incisif, éloquent, admirable en lui-même, plus admirable encore lorsqu'on le compare aux formes lourdes du P. Theiner. Ce n'est pas pourtant que tout y soit parfait : le style est incorrect quelquefois, par excès d'énergie, la discussion s'embarasse, et s'égare dans des longueurs inutiles. Mais, malgré ces défauts, dus surtout à la rapidité du travail, Crétineau-Joly a, sur son adversaire, l'avantage du talent, comme, en général, celui de la vérité (3). »

Le *Catholicque de Mayence*, bien que rédigé par des compatriotes du P. Theiner, donne aussi la palme à Crétineau-Joly, surtout sous le rapport de l'exatitute historique.

La *Presse*, journal de Girardin, par la plume de Peyrat, consacra trois articles à la question ; en voici la fin : « Le P. Theiner avait dit à M. Crétineau-Joly que son livre était stigmatisé

d'une ineffaçable souillure, et qu'il serait l'objet de l'indignation de tous les catholiques. M. Crétineau répliqua à l'archiviste du Vatican par deux lettres ou le *ridiculum acri*, l'ironie la plus sanglante et les plus amères plaisanteries sont prodiguées avec une brutalité de verve que n'arrêtent ni le caractère, ni les fonctions, ni le talent de l'adversaire (1). »

Le *Pays*, par la plume de Barbey d'Aurevilly, résume ainsi la question : « En attaquant directement et avec une violence qui n'a rien de sacerdotal un écrivain qui avait publié comme lui, l'*Histoire de Clément XIV*, et de plus que lui, l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, le nouvel historien de Clément XIV, a provoqué, de la part de M. Crétineau-Joly, deux réponses auxquelles, nous le croyons, le P. Theiner ne répliquera pas. Ce n'est point à nous de donner des leçons à un prêtre ; nous ne parlerons donc pas de l'outrageant langage dont le P. Theiner s'est servi quand il a cherché à repousser les assertions de M. Crétineau-Joly. Seulement, plus libre avec un simple chrétien comme nous, nous dirons franchement à M. Crétineau-Joly, qu'il devait se rappeler un peu plus qu'il avait affaire à un prêtre, et que, de laïque à religieux, dans une question qui intéresse la papauté et l'histoire, il n'y a point de Beaumarchais. M. Crétineau-Joly, qui cite, à l'appui de ses assertions contre Clément XIV, des dépêches du cardinal de Bernis dont le P. Theiner ne saurait guère infirmer l'autorité, n'avait qu'à déplier ces dépêches *fortiter et suaviter*, et cette réponse de fait aurait mieux valu que les plus spirituelles invectives. L'empire du monde appartient aux doux, disent les saints livres ; l'empire de la vérité aussi (3). »

En publiant *Clément XIV et les jésuites*, Crétineau-Joly avait voulu établir, entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, un parallèle historique, et, en découvrant les maux nés de la suppression des jésuites, enseigner le moyen d'en conjurer le retour. Au moment où paraissait son livre, la Suisse en justifiait l'opportunité. Aussi, dès 1850, par l'*Histoire du Sonderbund*, nous voyons Crétineau remonter sur la brèche pour agir contre un danger croissant et continuer, à certains égards, son *Histoire de la Compagnie de Jésus*.

La Suisse, peuplée autrefois par des colons scandinaves, avait été convertie surtout par des missionnaires irlandais et avait puisé, dans la grâce de leur parole, une admirable énergie de foi. Ce peuple avait été longtemps pieux, heureux et libre; son histoire n'offrait pas d'autre intérêt que l'honneur de ses vertus. Entre ces petites populations, diverses de race, de langue,

1. Bonaparte et le Concordat, p. 148. — 2. Bonaparte, t. 427. — 3. N. 10 de l'année 1853.

1. Peyrat, Histoire et religion, p. 121. — 2. Le Pays, n° du 28 mars 1853.

d'habitudes et d'intérêt quotidiens, séparées par leurs montagnes, leurs glaces et leurs lacs, l'indépendance commune et définitive contre l'ambition de leurs voisins était le seul principe naturel d'union, et la confédération le seul régime naturel et efficace pour la garantie de l'indépendance. Les Suisses avaient dû, à ce régime, leurs victoires vers l'Orient, sur l'Autriche; vers l'occident, sur la Bourgogne, et, après ces victoires, leur importance au milieu des rivalités des grands peuples. Au xvi^e siècle, Calvin, Zwingli, OEcolampade, Bucer et quelques autres misérables de moindre réputation, étaient venus briser, au sein de la Suisse, l'unité de la foi, faire brèche dans ses anciennes mœurs, mais sans rompre encore le lien fédéral. Malgré leur inégalité et leur division confessionnelle, aucun des cantons suisses ne possédait au-dessus de ses confédérés une force suffisante pour imposer le régime unitaire; la confédération était nécessaire pour repousser les conquérants extérieurs, et nul conquérant intérieur n'était possible. Là, comme ailleurs, la passion protestante suivait toutefois, contre l'ordre catholique, cette marche envahissante qui fait, en Europe, du protestantisme vainqueur, un pont pour aller au rationalisme et au socialisme. La Révolution française, qui était satanique par essence, réalisa d'emblée ce projet protestant. La Suisse eut aussi sa république une et indivisible; et ce changement subit n'était pas seulement un plagiat, c'était une menée impie et révolutionnaire, dirigée surtout contre l'Église. Bien qu'elle n'eût produit, pendant quatre années, que les maux de la guerre civile et de la guerre étrangère, l'unité d'Etat et de pouvoir républicain aurait pu s'établir dès lors, si Napoléon n'eût imposé, en 1803, l'acte de médiation.

A la chute de Napoléon, la Suisse était retombée dans le trouble. Le Congrès de Vienne lui rendit son pacte, comprenant la souveraineté des cantons, la diète fédérale et la garantie de neutralité. La Révolution de 1830 vint altérer un peu cet ouvrage. La république une et indivisible ne reparut point; mais plusieurs révolutions cantonales s'accomplirent et le désir d'une réforme fédérale se manifesta hautement. Sans doute, on ne voulait porter atteinte ni à la confédération, ni à l'indépendance des cantons dans leurs affaires intérieures; mais on voulait donner à l'opinion publique plus d'efficacité, au pouvoir central plus de force, et ce vœu, mal défini, exploité par les passions, creait un péril où pouvait sombrer l'ancienne constitution.

La situation de la Suisse en Europe, sa position centrale, sa neutralité politique devaient augmenter la portée du danger et hâter son éclosion.

Durant la longue paix dont jouit l'Europe après 1830, les sociétés secrètes reprirent, contre la société publique, la conspiration qu'elles avaient ourdie au xviii^e siècle; les attentats contre les souverains se multiplièrent, et la Suisse devint le rendez-vous des réfugiés. C'est dans ce *pandemonium* que s'élaborent les plans du radicalisme suisse et de la révolution sociale. On appelait radicaux, les héritiers des jacobins, les partisans fanatiques de la république unitaire. Quant à la révolution ou liquidation sociale, elle était la négation de la propriété, de la famille, de la société civile et surtout de l'Église. Par nécessité de salut, le catholicisme devait s'opposer à la centralisation de l'Helvétie. Les sophismes, les ruses, les menaces ne pouvaient pas intimider ce grand parti, le seul qui n'a jamais trahi sa foi, jamais renié ou altéré son Dieu. Les radicaux ne voulurent pas confesser leur impuissance: ils s'armèrent contre le catholicisme, pour atteindre plus sûrement le christianisme au cœur.

Le premier acte d'hostilité, qui amena le sonderbund, partit d'Argovie. L'article 12 du pacte fédéral de 1815 portait: « L'existence des couvents et chapitres, et la conservation de leurs propriétés, en tant qu'elle dépend des gouvernements des cantons, est garantie. Ces biens sont sujets aux impôts et contributions publiques, comme toute autre propriété particulière. » En 1841, le grand conseil d'Argovie décréta l'abolition de tous les couvents du canton et la confiscation de leurs biens. Argovie était un canton enlevé à l'Autriche par les autres cantons; le premier usage qu'il faisait de sa liberté, était de tirer le canon contre ses libérateurs. Ce n'était pas la coutume des Romains, disait Festus, de condamner un homme avant qu'il ait des accusateurs présents et la faculté de se défendre. Il n'en fut pas de même en Argovie. Les radicaux accusèrent les couvents de s'opposer aux progrès du siècle, d'inoculer par l'éducation les idées les plus rétrogrades, de s'opposer par les vœux de chasteté à la multiplication de la race humaine, enfin, de conspirer, en public comme dans l'ombre, contre les gouvernements établis. Il eût été aussi raisonnable de les accuser d'avoir voulu voler la lune. « Ces moines sont si adroits, disait à l'ambassadeur français l'un des principaux radicaux argoviens, qu'en justice on n'aurait pu rien prouver contre eux. » Plusieurs des couvents d'Argovie étaient fort riches, c'était un crime suffisant; la valeur des biens du couvent de Muri s'élevait, dit-on, à sept millions (1).

Zurich, Thurgovie et le Tessin imitèrent Argovie: ils supprimèrent leurs couvents; mais

1. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, p. 426.

cette iniquité n'alluma pas encore la guerre civile.

Une nouvelle question, sinon plus grave, du moins plus vive que celle des couvents vint étendre et passionner la lutte : le grand conseil de Lucerne résolut d'appeler les jésuites et de leur confier, dans le canton, l'instruction publique. « En principe, dit Guizot, il pouvait et devait se croire en droit de prendre une telle mesure ; la liberté d'enseignement était l'une de celles que réclamaient partout en Europe le parti radical ; les partisans des jésuites pouvaient l'invoquer aussi bien que leurs adversaires, et, dans un canton catholique, leur appel à ce titre n'avait rien d'étrange ; toutes les questions relatives à l'instruction publique étaient essentiellement et avaient toujours été considérées comme appartenant à l'administration cantonale. » Les faits étaient d'accord avec les principes ; dans les cantons du Valais et de Fribourg, les jésuites avaient des établissements d'éducation depuis 1818 établis qui se rattachaient à d'autres d'avant la Révolution et remontaient jusqu'au bienheureux Pierre Canisius. Dans le canton de Zurich, le parti radical venait d'exercer, en sens contraire, le même droit : il avait appelé à la chaire d'histoire le professeur Strauss, une autruche allemande, célèbre par la négation de l'existence historique de Jésus-Christ. Les catholiques laissaient les radicaux parfaitement libres de se faire embabouiser par un athée ; les radicaux n'entendirent pas que les catholiques fissent élever leurs enfants par les jésuites. Comme le droit était acquis aux catholiques et que les Diètes ne pouvaient qu'en respecter l'exercice, les radicaux, sous la conduite d'Ochsenhein, formèrent des corps francs, bandes militaires de voyoux démocratiques, et marchèrent contre Lucerne. Les corps francs furent promptement réprimés.

La victoire de Lucerne excita, dans les cantons protestants, une violente irritation. Un mouvement révolutionnaire dans le canton de Vaud appela les radicaux au pouvoir ; ils ne se contentèrent pas de dominer dans leur pays, ils résolurent de soutenir la cause radicale, là même où elle était en minorité et venait d'être vaincue : en mars et avril 1845, de nombreux corps francs se formèrent dans les cantons de Vaud, de Berne, d'Argovie, de Soleure, et se portèrent en armes contre le canton de Lucerne, qui s'était mis en énergique défense. Ceux-là aussi furent dispersés, les jésuites s'établirent dans leur collège ; mais, comme contre-partie, le pauvre Ochsenhein, général battu des corps francs, devint avoyer de Berne, président de la Diète fédérale. Dès lors, les catholiques n'avaient plus, pour protéger leur droit, qu'un ennemi vaincu deux fois, et d'autant plus âpre à la vengeance.

Les attaques du parti radical contre l'ancienne constitution de la Suisse et l'influence croissante de ce parti au sein de la diète provoquèrent, en 1846, la formation d'une ligue défensive de la part des sept cantons catholiques et conservateurs de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug, de Fribourg et du Valais. Cette ligue prit le nom de *Sonderbund*, ou d'alliance séparée.

La Diète fédérale se réunit en juillet 1847 ; elle prononça la dissolution du *Sonderbund* et ordonna l'expulsion des jésuites, soi-disant cause des différends suisses. Les cantons séparatistes firent paraître une protestation contre ces mesures. La diète y répondit en mettant sur pied une armée de 50,000 hommes, commandés par le général Dufour, et exclusivement recrutés dans les douze cantons qui formaient la majorité. Les hostilités commencèrent le 10 novembre par l'occupation militaire du canton de Fribourg. Les sept cantons, successivement envahis par des forces supérieures, durent capituler. Mais, presque partout, les capitulations furent violées, et la victoire des radicaux fut accompagnée des plus odieux excès : à Fribourg et à Lucerne, les biens des associations religieuses et charitables furent confisqués et les membres des congrégations d'hommes et de femmes forcés de quitter le territoire dans les trois jours.

Le 14 février 1848, Montalembert disait à la tribune :

« Je tiens, pour mon compte, qu'on ne s'est battu, en Suisse, ni pour ni contre les jésuites, ni pour ni contre la souveraineté cantonale ; on s'est battu contre vous et pour vous, et voici comment : on s'est battu pour la liberté sauvage, intolérante, irrégulière, hypocrite, contre la liberté tolérante, régulière, légale et sincère, dont vous êtes les représentants et les défenseurs dans le monde.

« Ce qui était en jeu de l'autre côté du Jura, ce n'était ni les jésuites, ni la souveraineté cantonale ; c'était l'ordre, la paix européenne, la sécurité du monde et de la France ; c'est là ce qui a été vaincu, étouffé, écrasé à nos portes, sur nos frontières, par des hommes qui ne demanderaient pas mieux maintenant, que de lancer, de l'autre côté des Alpes et du Jura, les brandons de la discorde, de la guerre et de l'anarchie.

« Ainsi donc, je ne viens pas parler pour des vaincus, mais à des vaincus, vaincu moi-même à des vaincus, c'est-à-dire aux représentants de l'ordre social qui vient d'être vaincu en Suisse et qui est menacé dans toute l'Europe par une nouvelle invasion de barbares. »

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Société romaine pour la sanctification du dimanche. — Audience de jeunes filles, allocution du Pape sur la prudence. — Décret de la congrégation des Rites proclamant l'héroïcité des vertus du Vén. Haulbauer. — Cause de la Vén. Marie-Christine. — Mort de Mgr Deleusy. — Le frère Amanca créé chevalier de légion d'honneur. — Couronnement de Notre-Dame de Bon-Encontre. — Inauguration de Notre-Dame des Ardents. — Funérailles de Michelet et d'Esquiros. — Condamnation à la prison de perturbateurs dans une église. — Rejet par le conseil fédéral d'un recours des curés jurassiens. — Création d'un évêché national suisse. — Cinq votants sur quatorze cents habitants. — Port de cierges puni d'amendes. — Bénédiction de la première pierre du Carmel de Béthléem.

Paris, 26 mai 1876.

ROME. — La révolution ayant apporté à la ville sainte, parmi ses autres bienfaits, la profanation des dimanches et des fêtes, la Société des intérêts catholiques a chargé plus spécialement l'une de ses sections de combattre cette profanation impie, source de tant de maux, tant au point de vue religieux qu'au point de vue social et économique. Or, cette section de la puissante société s'est récemment rendue au Vatican, où elle a été reçue par le Saint-Père. Son président, M. le comte Adolphe Pianciani, frère de l'ancien syndic radical de Rome, a commencé par lire au Pape une adresse, dans laquelle il rendait compte de tout le bien opéré et de tous les scandales empêchés. Puis il a remis à Sa Sainteté une sorte d'album contenant les noms : 1° de tous les propriétaires qui se sont engagés à ne pas faire travailler leurs dépendants les dimanches et jours de fêtes ; 2° de tous les boutiquiers et marchands qui ont promis de fermer ces jours-là leurs magasins ; 3° enfin les noms de tous les ouvriers qui ont adhéré à ces principes salutaires. Ces noms ont été imprimés du consentement spontané de ceux qui les portent.

Les noms et les adresses de ces négociants et artistes sont publiés dans les trois langues les plus usitées, et forment une sorte de guide du voyageur chrétien à Rome. Les pèlerins qui accourent dans la Ville éternelle de tous les points du monde catholique sauront ainsi désormais où ils peuvent faire leurs achats en sûreté.

Le Saint-Père, profondément touché de tous ces détails consolants, a prononcé un petit discours, dans lequel, après avoir rappelé les éloges qu'il avait déjà faits dernièrement de cette section de la Société des intérêts catholiques dans son discours à la noblesse romaine, il a

vivement exhorté et encouragé les membres qui la composent à continuer leur belle œuvre de charité, déjà si florissante, leur souhaitant de pouvoir arriver bientôt, chargés des bénédictions de Dieu et des hommes, au saint et noble but qu'ils poursuivent de tant d'efforts généreux.

Une autre audience de ces derniers jours qui mérite encore d'être signalée ici, est celle que le Saint-Père a accordée aux jeunes filles de la nombreuse école établie à Sainte-Marie-du-Peuple, dépendant de l'aumônerie pontificale et confiée aux soins des religieuses du Précieux-Sang. Dans le petit discours qu'il leur a adressé, le Pape a surtout recommandé la modestie et la prudente réserve qui conviennent à leur âge. Il a rappelé l'exemple de cette jeune fille qui, à la sortie de l'apôtre saint Pierre de prison, ayant appris que l'apôtre était venu fapper à sa porte et demandait à se réfugier chez elle, se contenta de le féliciter de sa délivrance, mais sans l'introduire d'abord dans sa maison, dont elle ne lui ouvrit la porte qu'après avoir averti les autres femmes chrétiennes qui étaient avec elle.

Le 14 de ce mois, la sacrée Congrégation des Rites s'est réunie en séance solennelle au Vatican, en présence du Souverain-Pontife. Le Révérend P. Mauron, général des Ligoriens, Son Exc. M. le comte de Paar, ambassadeur d'Autriche, étaient présents, ainsi que de nombreux prélats et plusieurs gentilshommes allemands. Il s'agissait de la cause du vénérable Clément-Marie Haulbauer, prêtre de la Congrégation du Saint-Rédempteur, né à Trasswitz, en Moravie, l'an 1751, et mort à Vienne l'an 1820. Le secrétaire de la sacrée Congrégation, Mgr. Ralli, a donné lecture du décret qui reconnaît le degré héroïque des vertus du bienheureux serviteur de Dieu. Après cette lecture, le Rme P. Mauron a remercié le Pape par un très-beau discours, et Sa Sainteté a répondu en termes émouvants. Le Pape a dit d'abord combien il était consolant, en un temps où l'Eglise est soumise à de si cruelles épreuves, de voir Dieu la soutenir et l'honorer par de glorieux exemples de sainteté. Puis il a tracé rapidement la vie du vénérable et a rapporté cet admirable trait. Comme un jour Haulbauer demandait l'aumône pour ses pauvres, un impie lui cracha au visage. « Ceci est pour moi, dit-il; mais pour mes pauvres, que me donnez-vous ? » L'impie se convertit et donna tout ce qu'il avait.

Une autre séance solennelle de la Congrégation des Rites, a été tenue le 16, pour l'exposé de la vie et la discussion de l'héroïcité des vertus de la vénérable Marie-Christine, de la famille royale de Naples. Mais la décision du Sou-

verain-Pontife sur ce point demeure secrète jusqu'à la publication du décret.

FRANCE. — Mgr Deleusy, évêque de Viviers, est mort le 17 mai, après une courte maladie, occasionnée par la fatigue des confirmations, qu'il avait voulu donner encore cette année, malgré son grand âge et ses infirmités. Mgr Deleusy (Louis) était né à Sainte-Anastasia, canton d'Allenche (Cantal), diocèse de Saint-Flour, le 26 juillet 1794. Dans les premiers temps de sa vie sacerdotale, il appartient à une société de missionnaires. Il occupa ensuite les importantes cures de Murat et de Saint-Géraud à Aurillac. Comme curé et comme supérieur de plusieurs communautés religieuses, M. Deleusy fonda, dans cette dernière paroisse, plusieurs institutions utiles, entre autres un orphelinat qui fut placé sous la direction des sœurs de la Sainte-Famille, de Lyon. Il avait également fait déjà tous les apprêts pour l'achèvement de son église, reconstruite à moitié seulement après avoir été détruite, au seizième siècle, par les protestants, lorsqu'il fut nommé, le 14 février 1837, à l'évêché de Viviers, en remplacement de Mgr Guibert, appelé à l'archevêché de Tours, Mgr Deleusy a été, dans le diocèse qu'il a dirigé pendant dix-neuf ans, ce qu'il avait été à Murat et à Aurillac, homme de Dieu, zélé, simple et charitable. Entre autres institutions, il y a rétabli la liturgie romaine et l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Il s'est occupé aussi de la cause de M^{me} Rivier, morte en odeur de sainteté, et prit part aux travaux du concile du Vatican.

Presque en même temps que mourait Mgr Deleusy, le Frère Amance, directeur de l'école communale de son ancienne paroisse de Saint-Géraud, à Aurillac, recevait des mains de Mgr Ponange, délégué par le grand chancelier de la Légion d'honneur, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur. A cette touchante cérémonie, assistaient un certain nombre de personnages notables, et des délégués des écoles du département tenues par les Frères. Le Frère Amance, qui vient d'être honoré de cette nouvelle marque de distinction, est déjà officier d'académie et officier de l'instruction publique. A plusieurs reprises, son dévouement a été remarqué et récompensé par le Gouvernement. La croix de la Légion d'honneur est venue ajouter un nouvel éclat à cette belle et laborieuse existence.

De grandes fêtes viennent d'avoir lieu à Agen et à Arras. A Agen, la statue de Notre-Dame de Bon Rencontre était solennellement couronnée en vertu d'un bref du Saint-Père, qui a daigné en même temps ériger en basilique mineure l'antique sanctuaire de la Vierge miraculeuse. La solennité était présidée par Son Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux, assisté de NN. SS. les

évêques d'Agen et de Montauban et du R. P. abbé de l'Oratoire des Prémontrés. Plus de trois cents prêtres étaient également présents, et, malgré le mauvais temps, la foule des fidèles était immense. Le soir, les prélats ont béni la première pierre d'une vaste église dédiée au Sacré-Cœur, et qui sera construite par souscription. Déjà plus d'un demi-million a été recueilli.

A Arras, c'était aussi la sainte Mère de Dieu que l'on célébrait, sous le vocable ne Notre-Dame des Ardents. Ici sept prélats, Son Em. le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, Mgr Lequette, évêque d'Arras, Mgr Bataille, évêque d'Amiens, Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis, Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève et Mgr Monnier, évêque de Lydda, relevaient de leur présence les fêtes, rendues plus brillantes cette année par la consécration de l'église qui vient d'être édifiée pour le pèlerinage. De nombreuses communions ont eu lieu le matin dans cette nouvelle église, où les hommes seuls étaient admis, au grand déplaisir des dames. L'office pontifical a été célébré à la cathédrale, d'où est partie la procession, dont le défilé a duré, sur un même point, une heure et quinze minutes. On estime à plus de trente mille le nombre des fidèles accourus des pays voisins à cette belle solennité. Le soir, la ville était brillamment illuminée.

La libre-pensée s'est aussi offert deux manifestations, à l'occasion des funérailles de Michelet, à Paris, et d'Esquiros, à Marseille. Mais, malgré tous ses efforts, le radicalisme n'a pu réunir à Paris que cinq mille manifestants au plus, et trois mille à Marseille. Ajouté que bon nombre d'entre eux venaient du dehors et, avaient leur voyage payé. Comparées aux splendides solennités catholiques, les démonstrations libres-penseuses ne sont vraiment que de misérables mascarades, ce qui fait bien voir que le pays, quelque bouleversé qu'il soit depuis quatre-vingts ans par la Révolution, tient toujours par les entrailles au Christ, qui aime les Français.

Mentionnons pourtant encore une autre manifestation libre-penseuse, du meilleur goût comme toujours, qui a eu lieu dans l'église de Montviq, la nuit de Noël 1875, et qui a reçu sa récompense le 18 mars dernier, au tribunal correctionnel de Montluçon. Les manifestants étaient au nombre de quatre. Pendant la messe, ils se sont rendus à l'église, ont bu et fumé, fait du tapage et des gestes indécents; bref, se sont beaucoup amusés, comme ils s'en vantaient le lendemain. Mais ils avaient compté sans les articles 262 et 463 du code pénal, et leur amusement leur a valu six mois de prison.

SUISSE. — Les curés jurassiens, en rentrant dans leurs paroisses, se trouvaient empêchés d'exercer les fonctions de leur ministère, par la loi bernoise du 15 septembre 1875, dont nous avons parlé en son temps. Ils présentèrent en conséquence au Conseil fédéral un recours tendant à faire déclarer l'inconstitutionnalité de la susdite loi, comme supprimant de fait la liberté religieuse. Le Conseil fédéral a rejeté ce recours, et les curés jurassiens continuent à rester les mains liées.

Après ce déni de justice, le Conseil fédéral s'est occupé de la question d'un évêque catholique national. Il a demandé quel était le nombre des vieux catholiques, et il lui a été présenté une statistique établissant que ce nombre est de 72,880. Rien de plus faux que cette statistique. Pour l'établir, on a pris le chiffre total de la population des paroisses où le culte vieux catholique a été installé, et dans lesquelles il n'y a le plus souvent que quelques adhérents de la religion nouvelle. C'est une abominable comédie! Néanmoins le Conseil fédéral, qui n'ignore non plus que personne cette indigne supercherie, a tenu pour bon et légitime le rapport qui lui était fait, et il a autorisé l'érection de l'évêché demandé. Après avoir donné les preuves indiscutables de ce qu'on vient de lire, et qui est le résumé de ses instructions, le *Courrier de Genève* ajoute :

« Quant à l'affaire même de ce prétendu évêché national, nous y sommes parfaitement indifférents. Ce sera pour les vieux catholiques un emplâtre sur une jambe de bois; ils ne seront ni plus nombreux, ni plus vivaces après qu'avant. Ils seront seulement un peu plus Prussiens et un peu plus déconsidérés, car c'est le Prussien Reinkens qui va leur apporter leur masque d'évêque. Puis ce masque, ayant vie et menant bon train, demandera un plantureux traitement. » Et ce traitement lui sera donné.

Un seul exemple à l'appui des calculs et des réflexions qui précèdent. La commune de Moutier (Jura) compte mille quatre cent cinq catholiques et vingt-quatre partisans de la religion nouvelle. Eh bien, dans le rapport dont il a été question plus haut, on a hardiment porté les mille quatre cent vingt-neuf habitants de Moutier sur la liste des vieux catholiques. Venons au zèle dont sont animés les adhérents du culte nouveau : sur les vingt-quatre qu'ils sont, cinq se sont présentés le jour où a eu lieu l'élection de leur curé, et sur ces cinq, deux ont voté contre. L'élection n'en a pas moins été validée par le gouvernement, et le titulaire de Moutier, un vieux curé marié, qui se trouvait à Paris pendant la Commune, émarge ses quatre ou cinq mille francs par an à la caisse de l'Etat, et occupe avec ses trois électeurs l'église bâtie

avec des souscriptions recueillies en France et ailleurs par le curé légitime. Celui-ci est sans asile, et les quatorze cents catholiques sans édifice pour se réunir. Et c'est ainsi, ou a peu près, dans toutes les paroisses où le culte nouveau a pu être installé. Ce ne sont pas les écus de la libre-pensée qui le feront vivre.

Et attendant qu'après avoir végété il achève de s'éteindre, ses fondateurs, les libéraux, continuent à appliquer sans rire contre les catholiques la fameuse loi sur le culte extérieur. A Verzuier, cinq femmes, qui avaient porté un cerge à un enterrement, ont été condamnées chacune à quinze francs d'amende et aux frais. La même condamnation a été prononcée contre une vieille femme qui avait porté après un cercueil, à Chêne-Moillesulon, non un cerge, mais une chandelle : il est vrai qu'elle était longue et encore toute neuve!

PALESTINE. — On se souvient qu'il y a six mois environ, nous avons rapporté l'installation provisoire d'un Carmel à Bethléem. La bénédiction et la pose de la première pierre du monastère définitif ont eu lieu le 24 mars dernier, dans un terrain acheté sur la colline par les soins des P. P. Franciscains de la Custodie, et déjà pourvu de citernes et entouré de murs. La bénédiction a été faite par Mgr le patriarche de Jérusalem, assisté de plusieurs prêtres, et en présence de M. le consul de France, de six pères franciscains, de cinq carmelites sorties de leur cloître provisoire pour cette circonstance, et de quelques autres religieuses. Suivant l'usage, Mgr le patriarche a placé dans un creux, pratiqué dans la pierre, une boîte de métal soudée, dans laquelle les carmelites avaient placé les actes de fondation, des médailles, des reliquaires, des souvenirs de leurs parents et amis, une prière pour le bonheur de la France et le triomphe de la sainte Eglise, copie du psaume XXXVIII de David et les quatre premiers versets du Ciri; enfin une mèche des cheveux de leur généreuse fondatrice. L'on peut, en conséquence, regarder l'avenir du petit Carmel de Bethléem comme solidement assuré, car il est aimé, protégé, béni, entouré de tous les soins les plus paternels par l'excellent et saint patriarche de Jérusalem et par tous les R. R. P. P. de la Custodie. Et ainsi, désormais, du lieu où notre Sauveur est veu en ce monde, la prière ne cessera de monter vers Dieu pour la France.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU DEUXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Matth., xxvii, 18-20.)

La Communion fréquente.

(Luc, xiv, 16-24.)

« Un homme, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, fit un grand festin, et il invita beaucoup de monde ; à l'heure fixée, il envoya son serviteur appeler ceux qui étaient invités. Mais tous, comme de concert, commencèrent à s'excuser. » Ce festin, mes frères, au jugement de tous les docteurs, est le céleste festin de l'Eucharistie, et la conduite des invités de l'Évangile nous représente, hélas ! trop fidèlement celle des chrétiens de nos jours. Oui, mes frères, l'Eucharistie est l'immense banquet que la miséricorde divine a établi pour nourrir le genre humain et lui donner une alimentation en rapport avec sa constitution et ses aspirations vers l'infini. Mais semblables aux invités de l'Évangile les chrétiens ont aussi des prétextes pour ne pas approcher de la sainte table ; ils ont mille excuses. Enumérons les principales.

I. — *Je n'ai point le temps nécessaire* : Mes occupations, mes devoirs de famille, la multiplicité de mes affaires m'empêchent de communier souvent. C'était la réponse des invités de l'Évangile ; l'un disait : j'ai acheté, une maison et il faut que j'aille l'inspecter ; l'autre : je viens de me marier, et j'ai tous les embarras du ménage. Eh ! mes frères, que diriez-vous d'une personne qui prétexterait ses nombreuses occupations pour ne prendre aucune nourriture ? Que penseriez-vous d'elle si elle vous disait : je n'ai pas le temps de manger ? Prenez-le, répondriez-vous assurément, parce que, en fortifiant son corps par la nourriture prise à propos, loin de perdre son temps et de se mettre en retard, on décuple sa puissance et on se met en avance. Or, mes frères, il s'agit ici de l'alimentation de votre âme : pas plus que votre corps, elle ne peut vivre et agir sans prendre de nourriture. Prenez le temps de la lui administrer.

Et d'ailleurs, est-il bien sûr que le temps puisse jamais faire défaut à quelqu'un pour s'approcher de la sainte table ? Du temps ? mes frères, on en a quand on veut. Mettez de l'ordre dans votre vie et vous en aurez pour tout. Sachez vous lever plus tôt... vous coucher

plus tard... Sachez surtout ne point le dissiper à des riens et des futilités, et le temps ne vous manquera jamais pour les choses sérieuses. Du reste, mes frères, il faudrait donc que le monde eût bien changé. Les premiers chrétiens trouvaient le moyen de communier toutes les fois qu'ils assistaient au saint sacrifice de la messe, et je ne sache pas qu'alors plus qu'aujourd'hui les hommes fussent dispensés du travail, qu'alors plus qu'aujourd'hui la vie fût sans embarras et sans ennuis. — Pourquoi ne pourriez-vous faire moins que faisaient les premiers chrétiens : car il n'est point question de vous appeler tous les jours à la table sainte. On reprochait à Thomas Morus, grand chancelier d'Angleterre, de communier trop souvent, vu le grand nombre de ses occupations : « Vous m'apportez justement, répondit-il, les raisons que j'ai de communier tous les jours : ma dissipation est grande, je me recueille en communiant. Les occasions d'offenser Dieu se présentent tous les jours ; je me fortifie tous les jours contre elles par la communion. J'ai besoin de lumière et de sagesse pour démeier des affaires embarrassantes ; c'est pourquoi je vais tous les jours consulter Jésus-Christ dans la sainte communion. »

II. — Le temps, ajoutera une autre personne, le temps pourrait encore se trouver, mais je ne suis point libre, mes parents, mes maîtres, mon mari, etc... ne me permettraient pas d'aller communier si souvent. « Si vous êtes bien prudente, dit saint François de Sales, il n'y a ni mère, ni femme, ni mari, ni père qui vous empêche de communier souvent ; car, puisque le jour de votre communion, vous ne laisserez pas d'avoir le soin qui est convenable à votre condition, que vous en serez plus douce et plus gracieuse en leur endroit, et que vous ne leur refuserez nulle sorte de devoirs, il n'y a pas d'apparence qu'ils veuillent vous détourner de cet exercice, qui ne leur apportera aucune incommodité, sinon qu'ils fussent d'un esprit extrêmement coquilleux et déraisonnable... »

C'est pourquoi j'ai dit que la fréquente communion ne donnait nulle sorte d'incommodité, ni aux pères, ni aux femmes, ni aux maris, pourvu que l'âme qui communie soit prudente et discrète. »

Mgr de Ségur rapporte le trait suivant, qui pourra se vérifier pour chacun de vous.

Un riche négociant de Paris, profondément indifférent en religion et fort hostile à toute pratique de piété, étant devenu veuf, il y a quelques années, mit ses deux filles dans un excellent pensionnat où elles reçurent une forte éducation chrétienne. Dès que sa fille aînée eut atteint l'âge de seize ans, il la rappela chez lui pour conduire sa maison. Cette jeune personne, aussi ferme que pieuse, n'interrompt aucune de ses habitudes chrétiennes; mais elle fut obligée de se cacher avec soin pour ne point irriter son père. Celui-ci la surprit cependant un matin revenant de la messe avec sa femme de chambre, et n'ayant pas encore déjeuné. Se doutant de quelque chose, il lui demanda si elle avait communiqué. « Oui, mon père, répondit sans hésiter la jeune fille, et j'ai beaucoup prié pour vous. — Et communies-tu souvent? ajouta le père avec aigreur. Oui, mon père; j'ai eu bonheur souvent et très-souvent. C'est là que je puise la force de remplir tous mes devoirs, et en particulier d'être pour vous ce que je dois être. » Le père se tut un instant, et baissa la tête. Lorsqu'il la releva, ses yeux étaient pleins de larmes; et en embrassant sa fille, non moins émue que lui, il lui dit à demi-voix : « Mon enfant, que je suis heureux d'avoir une fille comme toi !

Donc, mes frères, prouvez que la communion fréquente ne saurait que favoriser l'accomplissement de tous vos devoirs d'état, et bientôt vous n'éprouverez pas le moindre obstacle de la part de ceux avec lesquels vous vivez.

III. — Mais le monde est si méchant... Si je communie souvent, je serai l'objet de ses railleries... Et après, mes frères... Jésus-Christ ne vous dit-il pas que c'est un bonheur d'être calomnié par le monde (1)? Saint Paul ne vous déclare-t-il pas que les mépris du monde sont la marque des élus (2)? Du reste, voyez donc la contradiction, Jésus-Christ, votre Dieu, votre roi a été l'objet des railleries (3); il a voulu passer pour un insensé, à cause de vous (4). Et vous, cendre et poussière, vous ne voulez que les honneurs et les applaudissements des hommes... Rappelez-vous, mes frères, la parole de l'apôtre qui se regardait indigné d'être appelé le serviteur du Christ, s'il avait le malheur de plaire aux hommes. *Si hominibus placerem Christi servus non essem.*

Ah! mes frères, on crie contre la communion fréquente, parce que la communion fréquente crie presque contre tout le monde. Elle crie contre les pécheurs dont elle condamne hautement les dérèglements. Elle crie contre les chrétiens tièdes et négligents, cette multitude qui échappe aujourd'hui à la numération en leur reprochant leur lâcheté. Elle crie contre

1. Matth., v. 11. — 2. Gal., I. 10. — 3. — Matth. xxvii, 29. — 4. Luc. xxiii, 11.

certains dévots qui, se croyant humiliés de voir d'autres communier aussi souvent et plus souvent qu'eux, aiment mieux condamner la communion fréquente que de condamner leur basse jalousie. Elle crie contre les préjugés de personnes pieuses mais peu éclairées qui mesurent les tendresses de Notre-Seigneur sur l'étroitesse de leur esprit et l'égoïsme de leur cœur. Mais ce soulèvement universel fait son éloge et en proclame l'efficacité. Car ce n'est ni la gloire de Dieu, ni le salut des âmes qui animent tous ces censeurs, et ce ne peut être que l'esprit du démon.

Communiez donc aussi souvent que possible, mais toujours avec une conscience pure et l'approbation de votre confesseur; communiez malgré les railleries du monde, malgré l'improbation des ignorants, des orgueilleux ou des prétendus sages; communiez malgré les scandales du monde, malgré les imprécations sinistres, malgré vos imperfections, malgré vos occupations multipliées parce que la communion fréquente perfectionne, fortifie et encourage au travail et à la souffrance. L'Eucharistie, dit saint Augustin, est le pain quotidien, et il faut le prendre chaque jour pour réparer les défaillances de chaque instant.

Le Verbe dit encore saint Ambroise, a versé son sang dans la coupe divine, afin de vivifier les régions de notre âme qui sont privées de sagesse et de les rendre raisonnables... Son but est de répandre en nous comme la substance et les parties vitales de la sagesse. (Epit. 65, n° 5-6.) Oui, mes frères, un homme qui communierait souvent devrait, en tenant compte toutefois de la dilférence des natures, être plus aimable, plus gracieux, plus intelligent, plus appliqué à ses devoirs, meilleur, en un mot, que ceux qui ne communient pas. Et c'est la grâce que je vous souhaite à tous. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

L'abbé DEGUIN,
curé d'Echannay.

SERMON POUR LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

*Posuerunt adversum me mala
pro bonis et odium pro dilec-
tione mea (Ps. cxvii, 5).*

EXORDE. — Telle est la plainte qui s'échappe aujourd'hui du cœur de Jésus : Oui! s'écrie ce tendre Maître en s'adressant à nous tous : ils ont opposé, ils opposent encore les outrages à mes bienfaits et la haine à mon amour, *posuerunt adversum me.*

Qu'a-t-il fait pour nous, mes frères? Verbe de Dieu, il a quitté les demeures éternelles, il est descendu sur la terre d'exil, il s'est fait

semblable à nous, il a passé sa vie entière dans la pauvreté, les travaux, les souffrances, et puis, au moment de mourir sur une croix, il a voulu, dans l'adorable sacrement de nos autels, nous laisser son cœur pour demeurer avec nous jusqu'à la consommation des siècles. Par cet excès d'amour il a, sans doute, acquis les droits les plus incontestables à notre reconnaissance; et cependant, mes frères, au lieu de ces sentiments si naturels, que trouve-t-il dans notre cœur et dans celui de la plupart des hommes? Il trouve, ainsi qu'il le dit lui-même, le mépris, la haine, l'indifférence... *Posuerunt adversum me...*

Laissez-moi donc, en ce jour, me faire l'écho de la douleur du cœur de Jésus, et vous développer ce profond mystère de l'ingratitude des hommes.

Pour arriver au comble de la malice, l'ingratitude, nous dit saint Bernard, a coutume de passer par différents degrés.

L'ingrat d'abord commence par oublier le bienfait, ensuite il en vient jusqu'à le nier formellement; plus tard, il paye par l'injure, les faveurs les plus signalées; enfin, mettant le comble à la noirceur, il se sert du bienfait même pour outrager le bienfaiteur. Cette gradation, mes frères, l'homme l'a parcourue et je vais vous le prouver. Ecoutez avec attention.

1° *Les hommes oublient les bienfaits du Sauveur.* — Quand on songe qu'un Dieu, par amour pour les hommes, descend du trône de sa gloire et vient établir sa demeure sur la terre, n'est-il pas naturel de se représenter le genre humain tout entier prosterné devant lui, ses temples remplis d'adorateurs, ses autels sans cesse environnés d'amour et de reconnaissance? Vous savez cependant si ces tableaux sont loin de la réalité! Combien de temples dans nos campagnes, je dirai même dans nos villes les plus peuplées, où l'on compte à peine quelques adorateurs, hors le temps du sacrifice! C'est là que le plus tendre et le plus fidèle de nos amis, ou plutôt le seul qui, véritablement nous aime, attend en vain quelque douleur à consoler, quelque pécheur à convertir, quelque juste à fortifier. Pour demeurer avec nous, il a contrarié toutes les lois de la nature, il s'est imposé les sacrifices les plus extraordinaires; et nous, lorsqu'il s'agit d'aller quelques instants aux pieds des autels, nous regardons comme des obstacles invincibles, les occupations les plus frivoles, la gêne la plus légère... Si du moins notre cœur était avec Jésus par la pensée! Mais non, mille objets inutiles fixent tour à tour et absorbent toute notre attention. Jésus est le seul objet qu'on perde éternellement de vue! On craindrait de dérober quelques instants à ses affaires, à ses plaisirs, pour

méditer les bienfaits dont il nous a comblés, et l'on aime mieux dévorer l'ennemi des entretiens les plus fades que de laisser quelque place au souvenir de son amour pour nous...

2° *Les hommes nient les bienfaits du Sauveur.* — Faut-il s'étonner, après un tel oubli, que l'homme en soit venu jusqu'à révoquer en doute, jusqu'à nier de la manière la plus formelle les bienfaits du Sauveur? Hélas! vous le savez, une partie considérable du monde chrétien ose disputer au Tout-Puissant le pouvoir de communiquer comme il lui plaît avec ses créatures; elle refuse de croire à la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de son amour. Nos frères séparés regardent comme une idolâtrie les hommages que nous rendons au Dieu de l'Eucharistie. Le plus redoutable des mystères, le sacrifice de nos autels est pour eux un objet de dérision continue. L'impiété, plus audacieuse encore que l'hérésie, a soulevé contre le Seigneur une multitude d'ennemis qui n'ont pas craint de le citer à leur tribunal, de lui contester non-seulement le titre de Dieu, mais même celui d'Envoyé céleste. Remontez au commencement du XVIII^e siècle, et entendez de toutes parts les forceés d'alors, les lettrés, les philosophes, le dépeindre comme le plus ambitieux, le plus odieux, le plus impie des imposteurs.

3° *Les hommes outragent le Sauveur.* — La négation devait amener l'injure. Les hommes ne se contentèrent pas de nier les bienfaits du Sauveur, mais ils l'abreuvèrent de toutes sortes d'outrages. Faut-il rappeler ce temps lugubre où de nouveaux Héliodores pillèrent le trésor de son sanctuaire, où de nouveaux Balthazars firent servir à la débauche les vases destinés au sacrifice de ses autels? Alors la croix, cet adorable signe de notre salut, fut renversée, les temples du Seigneur abattus ou profanés, les prêtres ensevelis dans les cachots, massacrés sur les places publiques, égorgés au pied des autels. L'on vit des chrétiens, les mains teintes de sang, arracher de son asile un Dieu dont le nom fut invoqué par eux, le trainer dans la poussière...

Mais qu'ai-je besoin de retracer ces tristes scènes?... Les murs dénudés et les dalles mutilées des églises que la Révolution n'a pas entièrement renversées, sont là comme les irrécusables témoins de ces horribles outrages. Et ces attentats n'ont pas eu lieu que sur un seul point de la terre. Mais ils ont existé, à des siècles différents, dans toutes les contrées du monde chrétien.

Si du moins ceux qui prétendent au titre de disciples du Sauveur s'efforçaient de le dédommager par leur amour et leur reconnaissance. Hélas! mes frères, eux aussi viennent l'accabler

d'outrages jusque dans son temple, sur le trône de son amour et de ses miséricordes, et ces outrages pour être moins éclatants aux yeux de la multitude, n'en sont pas moins sensibles à son cœur sacré. Il n'est que trop vrai; pour un grand nombre de chrétiens indignes de ce nom, nos assemblées saintes ne sont plus qu'un vain spectacle. On les voit entrer dans nos églises, sans donner aucune marque extérieure de leur foi, s'y tenir sans recueillement, sans piété, sans respect pour les augustes mystères; et tandis que le sang de l'agneau coule sur les autels pour laver leurs souillures, ils rougiraient de fléchir le genou, d'humilier leurs têtes superbes!

4° *Les hommes se servent des bienfaits du Seigneur pour l'outrager.* — Mais ce n'est pas encore assez, mes frères, il faut que l'homme mette le comble à son ingratitude, en se servant du bienfait même pour outrager son bienfaiteur; il faut qu'il combatte l'amour de son Dieu avec les armes mêmes de son amour ineffable, en un mot, il faut qu'il renouvelle l'infâme trahison de Judas. Voyez-le, cet esclave révolté, engraisé des bontés de son Maître, voyez-le s'avancer vers la table auguste d'où le repoussent à la fois et le cri du remords, et la voix de la religion indignée, il va trahir par un baiser celui qui s'est fait son ami, son frère, son Rédempteur, il va le livrer entre les mains de ses plus cruels ennemis! Que dis-je? il force cette victime sainte, il la force à descendre dans son cœur où règne le démon. Audacieux jusqu'au délire, il le crucifie de nouveau le Tout-Puissant; profanateur de tout ce qu'il y a de plus sacré, il associe par le plus monstrueux mélange la justice à l'impunité, la sainteté la plus pure à la corruption la plus profonde, Jésus-Christ à Béliar.

Je m'arrête, mes frères, mon esprit se trouble, ma langue se refuse au triste ministère de représenter un Dieu foule aux pieds de son ingrate créature.

Dispensez-moi d'en retracer la désolante image. Je vous en ai dit assez, d'ailleurs, pour vous faire sentir combien est fondée cette plainte touchante par laquelle j'ai commencé: *Posuerunt adversum me mala pro bonis et odium pro dilectione*, plainte que le Sauveur, il y a deux siècles, renouvelait à une de ses plus fidèles adoratrices, lorsqu'il lui disait: «Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes, et qui n'a rien épargné pour eux, il en est venu jusqu'à se consumer pour leur témoigner son amour. «Au lieu de la reconnaissance à laquelle j'avais droit de m'attendre, je ne reçois de leur part que la plus noire ingratitude.» (Paroles de Notre-Seigneur à Marguerite-Marie.)

PÉRORAISON. — Ce reproche, mes frères, ne

s'adresse-t-il à aucun de vous? L'anathème lancé par l'apôtre saint Paul contre ceux qui n'aiment pas Jésus-Christ ne pèse-t-il sur aucun de ceux qui m'écoutent? et si le Sauveur en ce moment apparaissait au milieu de cette assemblée, s'il venait demander à chacun de vous comme autrefois à saint Pierre: *M' aimez-vous, diligis me?* chacun de nous pourrait-il lui répondre avec le prince des apôtres: *Oui, Seigneur, vous savez bien que je vous aime!* *Etiam Domine, tu scis quia amo te!*

Vous qui, tout entiers à la recherche des biens, des plaisirs de la terre, regrettez et regardez même comme perdus les moments que vous êtes obligés de passer au pied de ses autels, pourriez-vous lui répondre: *Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime? Etiam Domine...*

Et vous, qui demeurez froids et insensibles lorsque vous entendez les impies blasphémer son saint nom, se moquer de sa loi, rire de son culte, pourriez-vous lui dire: *Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Etiam Domine...*

Et vous qui tant de fois l'avez trahi, peut-être même crucifié dans votre cœur, auriez-vous l'audace de lui répondre: *Oui Seigneur, vous savez que je vous aime. Etiam Domine...*

O mon Dieu, que d'indifférents, que d'ennemis, que d'ingrats! Oh! je ne suis plus étonné de vous entendre vous écrier: «Qui se lèvera, pour prendre ma défense: *Quis orabit et consurget mecum?* Qu'il est petit le nombre de ceux qui s'efforcent de vous rendre amour pour amour! Mais à l'avenir il n'en sera plus ainsi. Nous avons horreur de notre ingratitude, et, prosternés devant votre divin cœur, nous jurons de vous aimer à jamais. Amen.

L'abbé GIRARDE,
Curé de Sainte-Marie. (Nièvre.)

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

20^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT

18^e Instruction.

Vertu de religion: Le saint Sacrifice de la messe est l'acte de religion par excellence.

TEXTE. *Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies.* — Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement. (S. Luc, chap. iv, vers. 8.)

EXORDE. Frères bien aimés, la vertu de religion, qui consiste, comme nous le disions dimanche dernier, à rendre à Dieu les honneurs et les hommages qui lui sont dus, renferme un grand nombre de devoirs... Et cela se comprend; Dieu non-seulement possède en lui-même des perfections infinies; mais de plus,

n'est-il pas pour vous, le meilleur des pères, le bienfaiteur le plus généreux?... O Maître suprême, notre créateur, notre conservateur; roi de nos âmes comme de nos corps, comment, faibles créatures, pourrions-nous vous rendre les honneurs et les hommages qui vous sont dus, quand les anges, les bienheureux, l'auguste Marie elle-même sont incapables de célébrer dignement vos grandeurs... Eblouie, et comme anéantie par les rayons de votre majesté sublime, mon âme dirait volontiers : Un silence respectueux est le plus digne hommage que nous puissions vous rendre; car vous êtes au-dessus de toute louange.

Cependant, mes frères, ce Dieu suprême, qui nous a donné une âme faite à son image et à sa ressemblance, veut que, tout impuissants que nous sommes à l'honorer dignement, nous lui payions néanmoins un tribut de vénération et d'amour. Louanges pour ses infinies perfections; actions de grâces pour ses bienfaits; prières, supplications, afin d'attirer sur nous ses bénédictions et ses grâces; sentiments de regrets, lorsque nous avons eu le malheur de l'offenser, voilà ce qu'il réclame de nous; voilà les principaux actes, auxquels nous oblige la vertu de religion... Exposer avec détail chacun de ces actes serait trop long; je me bornerai donc à vous donner quelques explications sur le plus grand témoignage de respect que nous puissions présenter à Dieu, sur l'acte d'adoration par excellence, qui n'est offert qu'au Maître souverain, et qu'on ne pourrait, sans impiété, sans idolâtrie, adresser à n'importe quelle créature...

PROPOSITION. C'est du sacrifice que je vais vous parler. Le sacrifice est l'offrande faite à Dieu d'une chose que l'on détruit, ou que l'on consacre en son honneur... Abel offrait les brebis choisies de son troupeau, pour reconnaître que Dieu les lui avait données, qu'il était le maître de les lui ravir. Ainsi en était-il de tous les sacrifices de l'ancienne loi; en offrant les premiers raisins mûrs, les prémices des moissons, les premiers nés des animaux, c'était comme si l'on eût dit au Dieu suprême : « Tous nos biens viennent de vous; vous en êtes le maître, ils vous appartiennent avant de nous appartenir (1)... » Un sacrifice auguste, le saint sacrifice de la Messe, a remplacé tous ces sacrifices anciens...

DIVISION. — Je voudrais vous montrer que le sacrifice de la Messe renferme tous les actes de religion, qu'il est bien le renouvellement de l'immolation du Calvaire; car *premièrement* : il glorifie Dieu de la manière la plus excellente; *secondement* : il l'apaise de la manière la plus

efficace; *troisièmement* : il obtient les grâces de Dieu de la manière la plus abondante...

Première partie. — Le saint sacrifice de la Messe glorifie Dieu de la manière la plus excellente... Frères bien aimés, qu'il fut glorieux pour le Très-Haut le jour où notre divin Sauveur humilié, anéanti, après avoir porté sa croix jusques au sommet du Calvaire, expirait pour obéir à la volonté de son Père!... Loin, bien loin, ces boues, ces gémisses, ces agneaux qu'on offrait dans l'ancienne loi, et dont le sang rougissait les autels du temple de Jérusalem! Quelle pouvait être leur valeur?... Oh! bien faibles étaient les hommages que leur immolation rendait à la gloire du Dieu trois fois saint!... Mais, sur le Calvaire, quelle victime excellente va s'offrir!... « Père saint, dit Jésus, tous les sacrifices et les holocaustes que vous offrez les hommes ne sauraient dignement vous glorifier et reconnaître votre souveraine puissance, comme elle mérite d'être connue. Eh bien, me voici; je veux, en vous livrant, en vous immolant ce corps et cette âme, que j'ai pris pour racheter les hommes, proclamer, à la face de l'univers entier, que vous êtes le Dieu suprême, que tout vous appartient, que vous êtes le Maître souverain de la vie et de la mort (1)... »

Ceci se passait au Calvaire. Voyons ce qui s'accomplit sur l'autel... Dieu souverain, n'y voyez-vous pas le même Jésus, s'immolant chaque jour, pour être l'interprète de nos adorations et proclamer, d'une manière divine de vous, la puissance suprême que vous possédez sur chacune des créatures?... Sur la croix votre Fils s'est humilié pour reconnaître votre puissance et votre grandeur; ici, sur l'autel, il s'abaisse et s'anéantit pour adorer vos perfections infinies!... Là il fut obéissant aux des-cins que vous aviez sur lui jusques à la mort et à la mort de la croix; ici, docile à la volonté du plus humble, du plus petit de vos prêtres, il descend sous les saintes espèces... C'est vous qui l'avez voulu; c'est à votre autorité qu'il se soumet; et chaque fois qu'il vient sur l'autel, c'est pour répondre à vos desseins et reconnaître cet éternel empire auquel toute créature doit être soumise. Enfin, sur le Calvaire, Jésus-Christ en s'immolant, reconnaissait la souveraine justice de son Père; il avait dit : « Que votre volonté soit faite et non pas la mienne; » et il buvait jusqu'à la lie ce calice de douleur et d'amertume, qui devait contribuer à la Rédemption des pécheurs... Mon Père, semblait-il dire, vous voulez cette réparation; eh bien, je vous l'offre!... Et pas une parole de plainte ne s'échappait de sa bouche; il avait même des prières et des bénédictions pour ses bourreaux... Eh! dites-moi donc, que fait-il en s'immolant

1. Ecclii, ch. XLII, vers. 33.

1. Epître aux Hébreux, ch. x, vers. 6 et suivants.

chaque jour sur nos autels? Victime innocente et d'un prix infini, il proclame la justice de son Père, il répare les outrages qui lui sont faits à chaque heure, et il n'a que des pensées d'amour et des desseins de miséricorde à l'égard des pauvres pécheurs...

Comprenez-vous, frères bien aimés, quel sacrifice, quelle auguste victime véritablement digne de la majesté suprême?... Vous ne pouvez, et c'est vrai, rendre à Dieu, les hommages, les adorations que vous lui devez comme à votre souverain Seigneur et Maître. Eh bien, voici Jésus-Christ, qui vient se remettre entre vos mains; offrez-le à Dieu son Père; seul, il peut rendre à l'adorable Trinité des hommages dignes d'elle... Mais quelle offrande!... Comme elle doit être agréable au Dieu suprême, et comme je disais vrai, en affirmant que le saint sacrifice de la messe glorifiait Dieu de la manière la plus excellente...

Seconde partie. — C'est aussi, mes frères, adorer Dieu, reconnaître son souverain pouvoir que lui demander pardon et s'efforcer de l'apaiser, lorsque nous l'avons offensé; c'est un des effets du saint sacrifice de la messe. Dieu est si bon, il ne demande qu'à pardonner!... Un jour, le peuple d'Israël l'avait irrité, race ingrate et rebelle après tant de bienfaits reçus, tant de merveilles opérées sous ses yeux et en sa faveur... « J'en ai assez, dit-il à Moïse, je veux les exterminer, et je me choisirai un peuple selon mon cœur. » Moïse se prosterne, il supplie, il pleure, il intercède pour ses frères. — Pardon pour eux, Seigneur, s'écrie-t-il. — Non, dit le Très-Haut, ils sont trop coupables, je ne veux plus leur pardonner, laisse-moi les punir (1)... Une lutte s'engageait; Moïse disait : pardonnez, et le Tout-Puissant répondait : Laisse-moi, je ne veux plus pardonner. Frères bien aimés, dans cette lutte, Moïse fut vainqueur, et le Dieu de miséricorde épargna, en sa faveur, un peuple coupable.

O doux Sauveur de nos âmes, comme vous intercédez pour nous, d'une manière plus puissante encore et plus efficace, au saint sacrifice de la messe! La justice de Dieu veut frapper les pauvres pécheurs, et je le vois, cet adorable Rédempteur, nous formant un rempart avec son corps sacré, et arrêtant les coups qui nous sont destinés... Ah! mieux que Moïse, il peut dire : Père saint, pardonnez-leur. Il peut montrer le Calvaire, sur lequel il mourut, et des milliers d'autels chaque jour arrosés de son sang, coulant pour la gloire du Très-Haut, et pour appeler la miséricorde sur de pauvres pécheurs. Non, je ne m'étonne plus qu'un nouveau déluge ne vienne pas effacer les souillures de la terre... Non, je ne suis plus surpris que la colère di-

vine demeure inactive, malgré l'indifférence, l'apathie d'un grand nombre de chrétiens, malgré tant de crimes et de profanations, qui se commettent chaque jour... Je jette mes regards sur l'autel; sur ce même autel où Jésus s'immole si souvent, sur ce tabernacle dans lequel il demeure, et je comprends la justice désarmée se transformant en miséricorde, et au lieu de cette colère, qui devrait nous fondroyer, la clémence divine se répandant sur les hommes en flots de bénédictions et d'amour (1)... O Jésus, que vous êtes bon!... Comme, au saint sacrifice et sur l'autel, vous honorez votre Père, et lui rendez en notre nom, des hommages et des adorations dignes de lui!...

Frères bien aimés, le saint sacrifice de la messe, c'est l'adoration suprême; c'est le Fils de Dieu, rendant à son Père des hommages dignes de lui; intercédant d'une manière irrésistible pour les pécheurs. Je le répète, non, je ne m'étonne plus de certaines conversions inespérées; je ne suis plus surpris de cette source de grâces, coulant en abondance sur des âmes, qui semblent si peu les mériter. Jésus s'immole chaque jour sur l'autel; le Dieu suprême est adoré d'une manière digne de lui; pour moi tout s'explique. Félicitons-nous, pauvres pécheurs, d'avoir un pareil Rédempteur; efforçons-nous de profiter de sa miséricorde et de son amour. Chères âmes du purgatoire, remerciez aussi le Seigneur d'avoir institué cet auguste sacrifice; car, chaque jour, quelques gouttes de son sang vont vous consoler, vous rafraîchir dans votre séjour de souffrances, et vous porter un rayon d'espoir et de plus prochaine délivrance!...

Troisième partie. — Enfin, le saint sacrifice de la messe nous obtient les grâces de Dieu de la manière la plus abondante. Frères bien aimés, c'est aussi témoigner à Dieu notre respect, notre vénération, que de réclamer de sa toute-puissance et de sa miséricorde les secours dont nous avons besoin... Quand nous nous adressons à un homme puissant, soit à un prince, soit à un député, pour réclamer de lui quelque faveur, nous l'honorons; nous proclamons qu'il nous est supérieur, et nous reconnaissons son pouvoir et son crédit... Voilà comment les prières et les supplications, par lesquelles nous conjurons les Très-Haut de nous accorder les grâces dont nous avons besoin, appartiennent aussi à la vertu de religion, et sont réellement des actes d'adoration...

Or, dites-moi, chrétiens, quelle est la supplication, la prière la plus excellente?... Je connais d'avance votre réponse; vous me direz : C'est l'oraison dominicale, parce que Jésus-Christ

1. *Hujus oblatione placatus Dominus gratiam et donum penitentia concedens, crimina et peccata etiam ingentia dimittit.* Concile de Trente, session XXII, ch. II.

lui-même en est l'auteur, et l'a apprise à ses apôtres et à ses disciples... C'est vrai, s'il s'agit d'une simple formule de prière; mais s'il est question de l'acte de religion le plus excellent, de la supplication la plus efficace, je vous dirai, moi : « C'est le saint sacrifice de la messe. » Ici, ce n'est plus nous seulement qui prions le Père éternel, c'est Jésus-Christ lui-même, venant sur l'autel, pour être notre représentant!... Il demande en notre nom, il se fait notre avocat, notre solliciteur auprès du Dieu suprême, avec lequel il traite d'égal à égal. Quelque précieuses que soient les grâces que vous demandez, si nombreuses et si importantes que soient les faveurs que vous réclamez; venez au saint sacrifice de la messe avec foi, avec piété, déposez votre demande entre les mains de Jésus présent sur l'autel, il la présentera lui-même à l'auguste Trinité, et, soyez-en sûrs, si ces faveurs et ces grâces sont nécessaires pour votre salut, elles vous seront accordées...

Pour prouver cette vérité, je n'aurais, mes frères, qu'à ouvrir la vie des saints; et je vous montrerais le saint sacrifice de la messe obtenant, pour le corps et pour l'âme, les bienfaits les plus abondants... Sainte Elisabeth de Portugal vous raconterait comment l'un de ses serviteurs calomnié fut préservé d'une mort certaine... Le roi Denis, trompé par un serviteur jaloux et haineux qui détestait le page de la reine, avait recommandé à des ouvriers, qui faisaient de la chaux, de jeter dans leur fournaise embrasée le premier homme qu'il leur enverrait le lendemain. Le serviteur de la reine fut envoyé par le prince, mais ayant entendu sonner la messe, il voulut y assister... Pendant ce temps, son ennemi, avide de s'assurer s'il était bien mort, alla trouver les faiseurs de chaux pour leur demander s'ils avaient exécuté les ordres du roi... Ce fut lui qu'ils saisirent et qu'ils jetèrent dans leur fournaise. Grâce au sacrifice de la messe, l'innocent était sauvé... Saint Bernard nous dirait quels soulagements le saint sacrifice de la messe procure aux âmes du purgatoire; il nous raconterait comment son ami saint Malachie obtint promptement la délivrance de sa sœur.

Mais je veux vous citer quelques traits de l'histoire d'un saint, dont la vie tout entière ne fut, pour ainsi dire, qu'un acte d'adoration en l'honneur de la sainte Eucharistie; c'est saint Pascal Baylon. C'était un simple paysan, né de parents pauvres, mais, de bonne heure, il avait conçu une tendre dévotion pour le saint sacrifice de la messe; il y assistait avec la piété et la ferveur d'un séraphin. Là, il demandait à Jésus toutes les grâces dont il avait besoin; et jamais il n'éprouvait de refus; il lui dut sa vocation à l'état religieux, de nombreuses victoires sur les

tentations les plus séduisantes, une sainteté consommée, et le don d'opérer des miracles. Il conserva cette dévotion pour le saint sacrifice jusques à sa dernière heure; il venait de recevoir le saint viatique et n'avait plus qu'un souffle de vie. — Frère, vous allez mourir, lui disaient les assistants. — Non! pas encore, répondait-il; tout à l'heure seulement, le moment n'est pas encore venu. Peu après, la cloche sonnait la grand'messe; à l'instant de l'élévation, alors que les fidèles s'inclinaient pour adorer Jésus sur l'autel, le saint s'unissait à eux, s'inclinait doucement, et il allait continuer là haut l'acte d'adoration qu'il venait de commencer sur la terre...

PÉROIRAI. — Frères bien aimés, je dois finir, et pourtant que de choses encore me resteraient à vous dire sur cet intéressant sujet!... Plus tard, nous aurons occasion d'en parler plus longuement... J'ai voulu seulement vous montrer que tous les actes commandés par la vertu de religion étaient renfermés dans le saint sacrifice de la messe : acte suprême d'adoration, qui ne doit être fait qu'à Dieu seul, comme à l'unique Souverain et au Maître suprême de cet univers... Heureux, si j'ai pu vous inspirer de la vénération et du respect pour cet auguste sacrifice, vous déterminer d'y assister fidèlement, au moins les dimanches et les fêtes d'obligation, et surtout à l'entendre avec piété et avec terreur... Offrir ici avec Jésus-Christ, s'immolant pour nous, nos respects, nos hommages au Dieu suprême, mais c'est préluder à ces adorations, à ces *kosanna* éternels que nous sommes appelés à chanter avec les saints dans le ciel. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

Par le R. P. Monsabré.

Exposition du Dogme catholique.

Sixième Conférence.

LA VIE DIVINE DANS L'HOMME.

Ces paroles de l'Écriture : *Dieu souffla sur la face de l'homme un esprit de vie et l'homme devint une personne vivante*, nous ont révélé, dans l'homme, l'existence d'une force simple, subsistante, intelligente et libre, forme du corps humain et principe de toute activité en nous. Ces autres paroles : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance*, nous ont révélé la beauté architecturale, fonctionnelle et physiologique de notre corps, la beauté intellectuelle et morale de notre âme, la beauté sociale de l'humanité, la grandeur de l'homme en regard de l'espace, du temps et des règnes inférieurs de

la création. Et une fois en possession de ces révélations, nous avons pu déterminer la place de l'homme dans l'œuvre de Dieu. Est-ce tout, n'y a-t-il plus rien à ajouter, et faut-il passer à un autre dogme du symbole chrétien? Pas encore. Les merveilles que Dieu a opérées dans l'homme sont infiniment plus grandes que tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Car, par le souffle qu'il a dirigé sur lui, c'est sa ressemblance jusqu'à la participation de sa propre nature que Dieu a imprimée dans son âme, c'est sa propre vie qu'il lui a communiquée; en un mot, il a fait de l'homme un être divin. Cette vie divine qu'il y a dans l'homme, il nous faut donc maintenant l'étudier. Pour cela nous allons rechercher, aujourd'hui : 1° à quoi se rapporte dans le plan de Dieu, la communication de sa vie; 2° en quoi consiste cette communication.

I. — Trois éléments constituent tout ordre : un être agissant, une fin, des moyens. Ces trois éléments, nous les retrouvons en effet partout dans la nature, mais plus sensiblement en nous-mêmes. Nous sommes des êtres actifs, et nous le sentons, notre activité ne ressemble point à celle des corps qui empruntent leur mouvement aux forces extérieures; c'est du dedans, de l'intime même de notre substance que part l'impulsion par laquelle se traduit notre vie. Êtres actifs, nous tendons vers une fin, non pas celle des vivants qui n'ont que des sens à satisfaire, mais celle des esprits, car nous sommes esprits. Le vrai et le bien sont l'aliment quotidien qui nous doit nourrir jusqu'à ce que, parfaits et béatifiés, nous les possédions avec une plénitude qui apaise pour jamais nos desirs. Pour connaître le vrai, nous sommes doués d'intelligence; pour aimer le bien, doués d'une volonté libre. Cependant, si grauds et si rapides que soient nos progrès dans la connaissance et dans l'amour, ils ne nous contentent pas, car la plénitude à laquelle nous aspirons ne se trouve que dans la source même du vrai et du bien. Nous marchons présentement, notre état est un pèlerinage; quand nous serons arrivés, Dieu, en comblant nos desirs, nous donnera le repos et le bonheur.

Mais dans quelles conditions se fera la communication finale de Dieu? Dieu peut se communiquer finalement de deux manières, comme fin naturelle, comme fin surnaturelle. Cette dernière est le pivot de l'ordre surnaturel...

Que faut-il entendre par *surnaturel*? Ce n'est pas la supériorité relative d'un être par rapport à un autre être; par exemple, la supériorité de la vie organique sur la matière inorganique, la supériorité de la vie raisonnable sur la vie animale, la supériorité de l'ange sur l'homme. Le surnaturel, selon l'enseignement de l'immense majorité des théologiens, est quelque chose

d'absolu, un transcendant qui domine tout être réel et possible, toute nature créée et créable. L'être essentiellement surnaturel, c'est Dieu. Aucune progression de l'être communiqué, si longue et si parfaite qu'on la suppose, ne peut approcher qu'à une distance infinie de cet être nécessaire. Il est par lui-même; sa fin immédiate et suprême, c'est lui-même; il se meut de lui-même en lui-même; il s'atteint lui-même par lui-même. Il est à lui seul, fin, moyen, agent, tout un ordre que nous adorons sous les noms vénérables et incommunicables d'éternel et de divin.

Or, c'est dans cet ordre que Dieu a voulu nous faire entrer, en se constituant notre fin, en nous destinant à la vision intuitive de son essence. Et parce que cette fin est proprement et absolument surnaturelle, le moyen de l'atteindre doit être proprement et absolument surnaturel, suivant cet axiome, que la fin commande les moyens.

Ne croyez donc pas, comme beaucoup se l'imaginent, que nous puissions entrer en possession de cette fin sans que rien soit changé à notre nature. Un simple regard jeté sur nos facultés suffira pour vous détromper. Comment connaissons-nous les choses? Ce n'est pas par une intuition immédiate de notre substance et de ses modifications, mais bien par des représentations idéales, par des formes ou espèces intelligibles que crée la force active de notre esprit après qu'il a reçu les formes imaginatives. Si notre nature, sans subir aucune transformation, était apte à voir l'essence divine, il faudrait, ou que la force active de notre esprit pût créer une espèce intelligible adéquate à cette essence, ou que cette espèce créée par Dieu lui-même fût présentée à notre intelligence. Or, ces deux choses sont également impossibles. Impossible que notre esprit crée une forme qui représente l'essence divine, puisqu'il ne crée les formes que de ce que nous voyons, et que nous ne voyons pas cette essence. Et impossible que Dieu crée une forme intelligible qui représente adéquatement son essence, puisque cette essence est infinie, et que tout être créé quel qu'il soit, substance ou forme, ne reçoit jamais de l'acte créateur qu'une nature terminée. D'où nous devons conclure qu'il ne nous est pas possible de voir naturellement Dieu tel qu'il est.

Quel sera donc le moyen proportionné à la vision et à la possession de l'essence divine? Il n'y en a pas d'autre que l'essence divine elle-même. Dieu se voit, se possède, se béatifie naturellement et par lui-même, parce qu'il est son être. Son essence est l'objet de sa vision, de sa possession, de sa béatitude, parce que c'est son moyen, réciproquement son moyen, parce que

c'est son objet; fin et moyen sont une seule et même chose, un seul et même être. D'où il suit rigoureusement que si nous sommes appelés à voir Dieu, à posséder Dieu, à être heureux en lui et de lui, ce ne peut être que par une transformation de notre nature participant à l'essence, à la nature, à la vie même de Dieu.

Mais quand se fera cette transformation? Sera-ce dans l'instant où, franchissant le seuil de l'éternité, nous recueillerons le fruit de nos labeurs terrestres? Non. La fin, avant d'être saisie par un dernier acte, doit être méritée par des actes accomplis durant les jours de l'épreuve, sans quoi la sagesse divine serait en défaut, car il n'y aurait aucune harmonie entre la vie humaine et sa conclusion. Or, la nature, par ses seules forces, n'est pas plus capable de mériter une fin surnaturelle qu'elle n'est capable d'en prendre possession. La nature peut fournir un acte libre, un acte bon, un acte ordonné à Dieu, un acte accompli pendant le temps de l'épreuve, voilà tout son appoint, et c'est trop peu de chose pour la fin qu'il s'agit d'obtenir. L'Eglise nous l'enseigne, et la raison le prouve. Écoutez-la parler par la bouche de saint Thomas.

« Une des conditions du mérite, dit-il, c'est qu'il y ait, de l'acte à sa récompense, une préordination divine; car tous les biens sont à Dieu parce qu'il en est la source, et il lui appartient d'en régler souverainement l'harmonie et la distribution. Sage comme il est, il garde les proportions en toutes choses, par conséquent, il n'ordonne pas l'acte d'une puissance inférieure à une récompense supérieure. Or, la récompense qui nous est promise est un bien qui excède toute proportion avec la nature créée, à tel point que nous n'en pouvons pas avoir de nous-mêmes la connaissance et le désir. Il faut donc croire que ni notre nature, ni aucune nature créée n'est pas capable de produire un acte méritoire du bien qui nous est promis, à moins qu'on n'ajoute à ses forces originelles un don surnaturel. »

Ainsi, il est manifeste que la transformation dont nous avons reconnu la nécessité pour prendre possession de notre fin doit avoir lieu dès maintenant. Voulons-nous donc être divinement heureux? Faisons des œuvres dignes de Dieu, agissons divinement dès ici-bas. Mais pour agir divinement, il faut, dit saint Denis, il faut une naissance divine, une existence divine, un état divin d'où procède une opération divine. Il faut que nous soyons unis à Dieu d'une manière intime qui corresponde à notre union finale. « Il faut que nous participions à cette mystérieuse vertu par laquelle Dieu s'atteint lui-même, immédiatement et naturellement, et par le moyen de laquelle une créature est élevée, en quelque sorte, jusqu'à l'être divin, et devient

plus ou moins prochainement participante de la nature divine elle-même. » Il faut que nous portions la vie de Dieu en nous comme le principe d'un être nouveau. Il faut que cette vie soit dans notre être la racine de toutes nos opérations surnaturelles, comme la nature est la racine de toutes nos opérations naturelles. Qu'elle supporte toutes les vertus et habitudes surnaturelles, comme la nature supporte toutes les vertus et habitudes naturelles. Enfin qu'elle agisse comme une forme divine et nous fasse divins.

A quoi se rapporte dans le plan de Dieu, disions-nous en commençant, la communication de sa vie? Rien de plus aisé que de répondre maintenant à cette question. Dans le plan de Dieu, la communication de sa vie est un des éléments de l'ordre surnaturel. Elle correspond, comme moyen, à la fin toute divine qui est promise aux créatures intelligentes, elle est nécessitée par la force d'attraction que la bonté infinie a donnée à l'acte créateur, elle est indispensable aux anges comme aux hommes, elle est le mystère parfaitif de l'œuvre de Dieu. Quiconque ignore ce mystère est incapable de comprendre la beauté réelle du monde angélique, de l'humanité et du *cosmos*, puisque la création se présente à lui sans son couronnement. Mais nous, nous savons que ce mystère existe, et pourquoi il existe, et nous allons l'étudier de plus près.

(La fin au prochain numéro.)

Théologie dogmatique

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN

ET DU SYLLABUS

(Suite.)

Si la révélation divine des vérités de l'ordre naturel et que l'homme peut connaître par lui-même, n'est pas, comme nous l'avons vu, absolument ou métaphysiquement nécessaire, si la raison humaine peut connaître par elle-même l'existence de Dieu, l'âme, son immortalité, la morale naturelle, il est certain, quoi qu'en disent les rationalistes, que cette révélation est souverainement utile et d'une haute convenance, et même, comme nous le verrons tout à l'heure, d'une véritable nécessité morale.

Le concile du Vatican, sanctionnant de son autorité la doctrine des théologiens catholiques, indique les raisons de cette vérité. « C'est à la révélation divine, dit-il, que nous devons que, même dans l'état présent du genre humain, tous puissent connaître rapidement, d'une certitude inébranlable, et sans aucun mélange d'erreur

(*ab omnibus, expedit, firma certitudine et nullo ad exacto errore*), celles des vérités divines qui ne sont pas par elles-mêmes inaccessibles à la raison humaine (1). »

Saint Thomas expose ainsi les motifs de cette révélation. « Diverses causes, dit-il, empêchent la plupart des hommes de chercher et de trouver par eux-mêmes la vérité. » Il en est qui, par l'effet d'une constitution défectueuse, manquent naturellement d'aptitude pour la science, et ne peuvent ainsi, par aucune étude, arriver à la plus haute connaissance humaine, celle de Dieu. D'autres trouvent un empêchement dans la nécessité de s'occuper de leurs affaires; car il faut que, parmi les hommes, il y en ait qui se consacrent à l'administration des biens temporels. Et il ne leur reste plus assez de temps pour arriver sur les hauteurs des connaissances humaines, à l'étude de la Divinité. Il y en a qui sont arrêtés par leur paresse; car il faut savoir déjà beaucoup de choses avant d'arriver aux vérités que la raison peut découvrir en Dieu... Et il est peu d'hommes qui veillent ainsi s'appliquer à l'étude par amour de la science, bien que Dieu nous en ait donné le désir naturel. En second lieu, ceux qui s'appliqueraient à la recherche de la vérité, n'y arriveraient qu'après un long temps... Et enfin, l'erreur se mêle souvent aux connaissances, à cause de la faiblesse de notre raison. Ce qui fait que plusieurs doutent même des choses qui sont fort bien démontrées, soit parce qu'ils ne saisissent pas la force de la démonstration, soit surtout parce qu'ils voient tant d'opinions différentes parmi ceux que l'on appelle philosophes (2). »

Les raisons qui viennent d'être indiquées rendent manifeste la proposition que nous avons énoncée, et montrent que la révélation des vérités religieuses de l'ordre naturel, et qui ne sont pas par elles-mêmes inaccessibles à l'intelligence humaine, est pour l'homme d'une utilité souveraine, puisque les obstacles indiqués font voir qu'il ne peut arriver à les connaître d'une manière certaine qu'avec les plus grandes difficultés. Et même tout esprit sincère qui voudra réfléchir sur la nature de ces obstacles, sur leur généralité, trouvera qu'il n'y a aucune exagération à dire que cette révélation était d'une véritable nécessité morale. Celle-ci existe, en effet, lorsque l'on ne peut pas arriver à un but, bien que cela soit métaphysiquement possible, à cause des obstacles qui s'y opposent, et que, moralement parlant, on ne peut surmonter. Or c'est précisément le cas dont nous parlons, car les obstacles indiqués sont, à parler en général, moralement insurmontables. Le manque d'aptitude, le manque de temps, le manque de bonne

volonté, la facilité d'errer, les passions qui jettent un voile sur l'intelligence et font craindre la vérité, tout même à conclure à l'impossibilité morale pour l'humanité d'arriver à la connaissance certaine de ces vérités et, en ce sens, à la nécessité de leur révélation.

Mais nous allons démontrer cette nécessité d'une manière plus explicite, en considérant spécialement la révélation chrétienne, qui est le point important; et voici la vérité que nous allons mettre en lumière: il était impossible au genre humain, dans l'état où il était tombé avant le christianisme, de connaître par lui-même les vérités et les devoirs religieux dignes de lui et de Dieu, et de ne pas rester dans d'épouvantables et honteuses erreurs, sans qu'il pût en être arraché par aucun moyen humain; d'où il faut nécessairement conclure que, pour que l'humanité pût rendre à Dieu un culte noble et digne, la révélation était nécessaire. Et pour démontrer cette vérité, nous n'avons nullement besoin d'entrer dans les profondeurs de l'intelligence humaine, et de déterminer ce que, par son essence même, elle peut ou ne peut pas; mais nous voulons, au contraire, l'établir sur une base qui soit de nature à frapper toute espèce d'esprit, et dont l'appréciation ne dépasse pas la portée du bon sens, qui est, après tout, comme l'a dit Bossuet, le maître de la vie humaine.

On ne pouvait pas davantage l'attendre du pouvoir civil; car, outre qu'il ne s'occupait pas plus que le peuple de la recherche de la vérité, comme il avait l'autorité sur les deux ordres civil et religieux, et était élevé à une sorte de divinisation et se faisait adorer, il avait tout intérêt à s'opposer à un changement des affaires religieuses, bien loin de le provoquer. Et c'est, en fait, ce qui a eu lieu, quand le christianisme se présenta pour entreprendre ce grand œuvre: les potentats du monde païen voulurent éteindre la vérité dans le sang de ses défenseurs; pendant trois siècles, ils luttèrent avec acharnement pour l'empêcher de s'établir, et elle ne vint s'asseoir sur le trône des Césars qu'après s'être implantée dans le peuple, comme si Dieu eût craint qu'on ne l'accusât un jour de leur devoir l'existence.

Les prêtres des idoles étaient moins propres encore que les rois et les empereurs à donner à la terre la vérité religieuse, supposé qu'ils aient pu en découvrir quelque chose; attendu que toute leur raison d'existence était l'existence même du paganisme. Aussi ont-ils été partout les plus ardents fauteurs de la persécution contre la religion de l'unité divine et de la saine morale.

Restent donc les philosophes, que l'indépendance de leur esprit et de leur position devait, en effet, rendre plus libres du joug des supers-

1. *Const. Dei Filius*, c. 11. — 2. *Sum. cont. Gent.*, 1. I, c. v.

titions païennes, et que d'un autre côté, une certaine habitude de la recherche de la vérité devait rendre plus aptes à l'enseigner aux autres. Voyons donc ce qu'il en est.

Et d'abord les philosophes avaient-ils la vérité? Pour l'enseigner aux autres, pour la leur faire admettre, il faut évidemment l'avoir. Mais, hélas! nous avons démontré précédemment, dans nos articles sur les erreurs modernes, que la philosophie n'avait pas la vérité religieuse, qu'elle est tombée et a vécu dans les erreurs les plus radicales et les plus honteuses. Nous avons vu, qu'au témoignage de Cicéron, qui peut en être considéré comme le rapporteur général, les meilleurs génies parmi ceux qui l'ont cultivée sont arrivés tout au plus au vraisemblable. Nous avons vu également que, dans nos temps modernes, ceux des philosophes qui se sont séparés de la révélation, qui ont fait scission avec elle, sont tombés dans les mêmes erreurs. Tant il est vrai que la philosophie laissée à elle-même, ne suffit pas à conquérir la vérité religieuse! C'est là un fait qui s'est réalisé dans le monde ancien comme dans le monde moderne : et il n'y a rien d'entêté comme un fait; il faut nécessairement l'admettre. Nous arrivons donc à cette première conclusion : la philosophie ne pouvait donner au monde la vérité religieuse, par cette excellente raison, qu'elle ne l'avait pas.

Mais il y a plus encore; supposons qu'elle ait eu la vérité, et qu'elle l'ait conquise par elle-même; donnons-lui ce qu'elle n'avait pas; son impuissance pour la régénération de l'humanité ne perdra point l'éclat de sa certitude.

S'il est, dans l'histoire du monde, un fait immense et dont le souvenir effraye la raison et le cœur, c'est celui du genre humain plongé dans le gouffre sans fond du paganisme. Il nous est impossible, à la hauteur où le christianisme nous a portés, de nous faire une idée complète de ce prodigieux cahos où tout être, noble ou immonde, était pour l'homme une divinité, et recevait, en conséquence, un culte aussi monstrueux que l'erreur qui le produisait. Que l'on jette un regard sur le monde avant l'apparition de Jésus-Christ. Du midi au septentrion, du couchant à l'aurore, sur tous ces continents, dans toutes les îles des mers, l'humanité est à genoux devant des dieux ridicules, impurs et sanguinaires. Ici, c'est le sage égyptien prosterné devant ses animaux domestiques; là c'est l'Indien se précipitant sous les roues du char de Brahma pour avoir l'honneur et le plaisir d'y être écrasé; ailleurs les autels des dieux ruissellent du sang humain; la Grèce, polie et savante, fait fumer son encens devant des divinités ridicules et impures. Rome enfin, la superbe dominatrice des nations, voit la

majesté du peuple-roi s'abaisser devant les dieux du monde entier. L'univers est comme un temple immense d'où s'élève vers le ciel, au lieu d'un culte sage et pur, la fumée immonde d'une superstition stupide, impure et sanguinaire.

C'est là un fait; il est impossible de le nier : l'humanité, laissée aux lumières de la raison, est tombée, quant à la vérité et au culte religieux, et cela constamment et partout, dans un abîme d'aberrations énormes et honteuses, et où l'infamie le dispute à l'absurde.

Voyons maintenant par quelle voie elle pouvait sortir de ce cahos. Avait-elle en elle-même une force capable de produire ce résultat, et de l'élever à la dignité d'une religion véritable?

Et d'abord le peuple pris en lui-même, c'est-à-dire indépendamment des influences de ceux qui ont action sur lui, ne pouvait évidemment briser les liens qui l'enchaînaient à l'erreur, et s'élever à la vérité; et personne, je pense, ne saurait émettre une semblable hypothèse. Tout, en effet, l'entraînait vers l'extrême opposé, et le faisait, comme l'atteste l'histoire, s'enfoncer toujours davantage dans le gouffre de la superstition, où il trouvait la satisfaction de ses passions les plus chères unie à celle du besoin de religion qui est inné dans son âme. Le peuple, du reste, on le sait assez, ne s'occupe aucunement par lui-même de la recherche de la vérité, et il ne peut que la recevoir de l'autorité ou de la science. Son impuissance pour le travail de régénération dont nous parlons est manifeste.

Deux moyens s'offraient à elle dans le cas d'une tentative pour arriver à ce but : elle pouvait démontrer au peuple la fausseté de ses superstitions, et lui démontrer la vérité religieuse : ou bien elle pouvait, laissant de côté les preuves, lui imposer d'autorité ses doctrines. Mais d'abord la voie d'autorité n'est pas du domaine de la philosophie, elle ne vaut que par ses preuves, par les raisons qu'elle donne. Il est contraire à sa nature d'imposer d'autorité ses doctrines. Elle ne peut dire à ceux qui l'écoutent : croyez, ayez la foi; et surtout elle ne peut la donner. Voilà donc un moyen qui n'est pas du ressort de la philosophie, qu'elle ne peut employer et qui serait inefficace, surtout si l'on considère qu'en réalité les philosophes se contredisaient les uns les autres. Reste donc la voie de démonstration directe, par laquelle on fait voir la vérité elle-même, on la place sous les yeux de l'esprit. Mais ce moyen qui est bon en lui-même assurément est, dans le cas présent, parfaitement impuissant. Le peuple est ici presque tout le genre humain, le peuple n'entend rien aux démonstrations méta-

physiques; elles sont pour lui comme si elles n'étaient pas. Supposons qu'un philosophe ait réuni le peuple romain, vers la fin de l'empire, au Forum ou au Colysée, et se soit mis à lui démontrer les vérités religieuses par des raisonnements philosophiques : le peuple aurait ouvert les yeux, il aurait ouvert les oreilles; mais il n'aurait rien compris, et il s'en serait allé en riant du philosophe, s'il ne l'avait pas lapidé pour avoir attaqué les dieux de l'empire. Et le martyr était peu du goût des philosophes.

Et maintenant notre conclusion est complète et va toute seule : la philosophie ne pouvait donner la vérité religieuse au monde ; la révélation était donc nécessaire. Et nous pourrions ajouter, si c'était notre but : la vérité religieuse a été donnée; la révélation divine a donc eu lieu.

Les philosophes ont eu, du reste, à cet égard, la conscience de leur faiblesse, et ils ont agi en conséquence. Ils avaient, sans doute, à certains égards, des doctrines différentes de celles du vulgaire, mais leur superbe raison ne s'en avilissait pas moins dans les mêmes superstitions (1). Odioux, dit Cicéron (2), au peuple qu'ils dédaignaient et méprisaient, ils ne s'occupaient en aucune façon de son amélioration religieuse, et ne savaient sur cette matière que l'imiter et suivre le troupeau superstitieux. Écoutez Bossuet : « Le crime était adoré et reconnu nécessaire au culte des dieux. Le plus grave des philosophes (Platon) défend de boire avec excès, si ce n'est dans les fêtes de Bacchus et à l'honneur de ce dieu (3). Un autre (Aristote), après avoir sévèrement blâmé les images malhonnêtes, en excepte celle des dieux qui veulent être honorés par ces infamies (4)... Il est vrai que les philosophes avaient à la fin reconnu qu'il y avait un autre Dieu que ceux que le vulgaire adorait; mais ils n'osaient l'avouer. Au contraire, Socrate donnait pour maxime qu'il fallait que chacun suivit la religion de son pays (5). Platon, son disciple, qui voyait la Grèce et tous les pays du monde remplis d'un culte insensé et scandaleux, ne laissa pas de poser comme un fondement de sa république, qu'il ne faut jamais rien changer dans la religion qu'on trouve établie, et que c'est avoir perdu le sens que d'y penser (6). Des philosophes si graves, et qui ont dit de si belles choses sur la nature divine, n'ont pas osé s'opposer à

l'erreur publique, et ont désespéré de la pouvoir vaincre. Quand Socrate fut accusé de nier les dieux que le peuple adorait, il s'en défendit comme d'un crime (1); et Platon en parlant du Dieu qui avait formé l'univers, dit qu'il est difficile de le trouver, et qu'il est défendu de le déclarer au peuple (2). Il proteste de n'en parler jamais qu'en énigme, de peur d'exposer une si grande vérité à la moquerie. Dans quel abîme était le genre humain qui ne pouvait supporter la moindre idée du vrai Dieu. Athènes, la plus polie et la plus savante de toutes les villes grecques, prenait pour des athées ceux qui parlaient des choses intellectuelles (3), et c'est une de ces raisons qui avait fait condamner Socrate. Si quelques philosophes osaient enseigner que les statues n'étaient pas des dieux comme l'entendait le vulgaire, ils se voyaient contraints de s'en dédire; encore étaient-ils bannis comme des impies par sentence de l'Aréopage (4). Toute la terre était possédée de la même erreur; la vérité n'y osait paraître (5). » Pauvre philosophie, que pouvait-elle devant cet océan d'erreurs? Le soleil du christianisme pouvait seul chasser ces ténèbres.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

LE MARIAGE CIVIL DEVANT L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(22^e article.)

XII. — Solution des objections

Nous ne nous proposons pas ici d'entrer dans la discussion des questions qui ont été agitées dans l'école, entre théologiens. Toutes les difficultés purement théologiques ont été résolues d'avance dans la première partie de notre travail, où nous avons exposé la doctrine catholique touchant le mariage contrat-sacrement. On peut même dire qu'il n'y a plus aujourd'hui de difficultés de ce genre, l'Église les ayant toutes tranchées par ses décisions dogmatiques, qui portent sur tous les points sérieusement contestés entre auteurs catholiques. Il nous reste seulement à résoudre les objections opposées aux justes réclamations de l'Église par les partisans du mariage civil, les seuls que nous voulions directement combattre.

Lorsqu'il s'agit de déterminer les droits du pouvoir civil, on se trouve en face des adeptes du césarisme, dont le système consiste à tout livrer à la puissance séculière, et qui lui attribuent une autonomie, une autocratie qui n'a d'autre loi, d'autres limites que son bon plaisir.

1. *Apol.*, de Socr. apud Plat. et Xenoph. — 2. *Plat.*, *Epist. II ad Dion.* — 3. *Diog. Laer.*, I. II, Socr., et I. III Plat. — 4. *Diog. Laer.*, I. II. Stilp. — 5. *Boss.*, *Disc. sur l'hist. univ.* 2^e p. c. XVI.

1 Sapientes quos philosophos vocant, scholas habebant dissentientes (à populo) et templa communia. (*Aug. de Vera Relig.*, c. 1.)

2 Est philosophia paucis contenta iudiciis, multitudinem consulto fugiens, eique suspecta et invisa, ut si quis eam velit vituperare, secundo id populo facere possit. (*Tusc.* I. 2, n. 1.)

3 *Plat.*, de *Leg.* I. VI, 4. — *Arist.*, *Polit.* I. 7, c. 17. — 4. *Xenoph.*, *Memor. Socr.* I. I. — 5. *Plat.*, de *Lig.* I. V.

L'Etat-Dieu, absolument indépendant et ne reconnaissant aucune autorité supérieure, voilà, dans sa simplicité brutale, toute leur théorie. Ceux-là accusent les catholiques qui réclament l'abolition du mariage civil de vouloir subordonner le pouvoir temporel au pouvoir spirituel, et de chercher à lui ravir une de ses prérogatives essentielles. A l'extrémité opposée, se rencontrent les libéraux, qui, s'ils sont les adversaires des premiers en politique pure, se rapprochent d'eux aisément dans les questions religieuses. Les premiers tiennent pour l'indépendance de César, les seconds, qui font de la multitude un César collectif, proclament aussi la nécessité de l'affranchir, et ils affirment que le mariage civil est indispensable pour établir la vraie liberté, qui renferme dans sa notion complexe la liberté de conscience.

Nous avons donc à voir si la législation canonique du mariage viole l'indépendance légitime du pouvoir civil et blesse la liberté de conscience.

1° En quoi consiste l'indépendance d'un pouvoir quelconque? En ce qu'il ait toute liberté d'agir dans sa sphère, que cette liberté ne soit ni gênée ni restreinte par un autre pouvoir, que cet autre pouvoir n'envahisse pas son domaine en tout ou en partie pour prendre sa place, usurper son autorité et exercer ses attributions. Les divers pouvoirs sont donc respectivement indépendants, lorsque chacun d'eux circonscrit son action dans les justes limites posées par sa constitution particulière. L'indépendance du pouvoir civil n'exige donc pas qu'il ait la faculté de tout entreprendre, qu'il empiète sur l'autre puissance, qu'il soit à lui-même sa règle. Lorsqu'il en est ainsi, chaque chose n'est plus à sa place, l'ordre est détruit et l'équilibre est rompu. L'autorité spirituelle est opprimée et les consciences sont tyrannisées.

Nous croyons avoir déterminé nettement les droits des deux puissances en ce qui regarde le mariage, nous l'avons fait en nous basant sur l'essence même du mariage chrétien considéré comme un acte unique et indivisible, revêtu du double caractère de contrat naturel et de sacrement, soustrait à ce double titre, à la juridiction de l'Etat, et soumis, en vertu de la seconde de ces qualités, à la juridiction de l'Eglise. D'autre part, comme le mariage entraîne des conséquences qui sont d'ordre purement temporel, l'Eglise n'a jamais dénié à l'Etat le droit de régler ces effets, en respectant l'institution elle-même telle qu'elle est sortie des mains de Dieu, soit lorsqu'il a établi le contrat naturel au commencement, soit lorsque Jésus-Christ a fait de ce contrat une chose surnaturelle, en l'élevant à la dignité de sacre-

ment. Nous avons prouvé ainsi l'imcompétence absolue de l'Etat en ce qui tient au lien même du mariage, et le droit certain de l'Eglise sur ce lien, dans les limites posées par son chef divin, et qu'elle seule peut préciser.

Si l'Eglise réclamait pour elle, à l'exclusion de la puissance séculière, le droit de statuer sur les effets civils du mariage, on serait autorisé à dire qu'elle entreprend de se subordonner l'Etat et veut, en cette matière, lui ravir son indépendance. Or, jamais elle n'a élevé une telle prétention, et on ne trouvera, ni dans les actes des conciles, ni dans les décrétales des papes, aucun texte qui puisse justifier, même en apparence, cette accusation. Si, à une époque où l'Etat étant constitué chrétien, les deux puissances étaient intimement unies, l'Eglise est intervenue dans la réglementation de ces choses, on verra qu'en retour, les princes ont fait des décrets pour assurer la validité du contrat et la dignité du sacrement. Ces lois, faites d'un commun accord, étaient consenties par les deux puissances, qui se pretaient un mutuel appui pour garantir ces graves intérêts, mais sans rien abandonner de leurs attributions respectives et sans essayer de se dépouiller réciproquement de leurs droits. Il y avait union, mais non confusion, distinction, mais non hostilité; et l'Eglise donnerait encore avec empressement son concours au rétablissement de cet ordre salutaire, si la société civile abjurait les fausses doctrines qui, à son grand détriment, ont brisé ou du moins considérablement affaibli cette alliance dont elle recueillait le principal bénéfice.

Loin donc que l'Eglise ait jamais voulu asservir l'Etat en quoi que ce soit, et particulièrement en ce qui regarde le mariage, il faut reconnaître que c'est l'Etat, qui, suivant sa tendance naturelle, n'a cessé d'empiéter sur les droits de l'Eglise et de porter atteinte à son indépendance, en posant le pied dans le domaine du surnaturel. Il a pris pour lui une chose qui ne lui appartenait pas, sur la substance de laquelle il n'a aucun droit. Il a fait du mariage, contrat naturel antérieur à toute société, à tout Etat, un contrat qu'il a voulu régir, créer, annuler à son gré. Tout en annonçant qu'il laissait à l'Eglise, comme une chose inutile à ses yeux, et dont il n'avait pas à s'occuper, le sacrement, qu'il séparait légalement et fictivement du contrat qui en est inséparable dans les sociétés chrétiennes, il entravait l'administration de ce sacrement, dont il s'était fait une idée anticatholique qui en détruisait l'essence; il le rendait impossible en plusieurs cas fréquents dans la pratique; il le suspendait arbitrairement dans tous les cas, inscrivant dans son code des pénalités dont ses procureurs

sont tenus de requérir l'application à l'Eglise, si elle croit devoir maintenir ses droits. En réclamant, sans titre valable, le contrat comme sa propriété, il s'est rendu par là même et délibérément l'arbitre du sacrement, dont Jésus-Christ a confié exclusivement à son Eglise, la garde et la réglementation.

Telle est exactement, au point de vue catholique, le seul vrai, la situation créée par la législation du mariage civil. Laquelle des deux puissances est atteinte dans ses droits et son indépendance? Evidemment, c'est le temporel qui opprime le spirituel; c'est l'Etat qui usurpe et l'Eglise qui subit l'usurpation; en récriminant contre l'Eglise, qui remplit son devoir strict en protestant contre cet envahissement sacrilège, on essaye, au moyen d'une accusation injuste, de couvrir une injustice palpable et démontée.

2° Est-il vrai que la forme demandée par les catholiques lèserait la liberté de conscience?

De quelle liberté entend-on parler? La liberté vraie n'est pas la faculté de faire tout ce qu'il plaît de vouloir et de se mettre en-dehors de tout ordre moral. La liberté, telle que la conçoit la simple raison, est la faculté de faire le bien sans entraves. La liberté du mal n'est pas la liberté, c'est la licence, à laquelle on donne par abus le nom respectable de liberté. Au xvii^e siècle, on appelait libertinage, ce que l'on décora aujourd'hui du nom de libre-pensée. Si cette dénomination convenait au prétendu droit que s'attribuaient les esprits forts de ne pas soumettre leur intelligence à l'autorité de Dieu et de rejeter la vérité révélée, il faudrait, à bien plus forte raison, tenir pour libertins, les libres-penseurs qui, transportant dans leur conduite l'insubordination de leur esprit, deviennent, sous quelque rapport, et à quelque degré que ce soit, des libres-faiseurs. Il est fâcheux que l'usage ait restreint la signification de ce terme à une seule espèce de désordre. Si l'ancienne acception eût été conservée, on verrait bien plus clairement la différence et l'opposition qui existent nécessairement entre le libertinage et la liberté. Eh bien, nous demandons si, dans une société restée chrétienne et où l'immense majorité professe le catholicisme, il est raisonnable de mettre la loi civile en contradiction avec la loi canonique, de rendre cette loi athée pour la satisfaction d'un petit nombre d'individus qui, ayant répudié la foi et perdu le sens moral, trouvent bon de s'engager dans des unions que l'Eglise déclare nulles et qui ne sont à ses yeux qu'un vrai concubinage. Pourquoi, étendant ce principe détestable, n'abrogera-t-on pas toutes les lois dont certaines classes d'individus se déclarent gênés?

La vraie liberté ne serait donc pas lésée, lors

même que l'on en reviendrait à l'ancien ordre de choses, où l'autorité civile n'intervenait en rien dans le contrat de mariage et n'avait point la prétention de former le lien conjugal.

Mais, à l'heure présente, les catholiques vont-ils même jusque-là? Nullement. Ils se tiennent dans les limites tracées par leur guide et docteur suprême. Pie IX leur a dit: « Entre toutes les choses que vous devez réclamer de vos gouvernants, demandez que le sacrement de mariage précède le contrat civil. » Cette parole est leur règle, et c'est dans ces termes qu'ils formulent leur requête. La pétition où elle est exposée n'exige point que, en ce qui regarde les effets civils du mariage, le sacrement remplace toutes les dispositions de la loi civile qui règle la matière; elle se borne à demander que les catholiques aient la liberté de se présenter à l'église pour s'y marier selon la loi religieuse, avant de comparaître devant l'officier de l'état civil, qui, en vue des effets civils de cette union, continuera de présider à l'enregistrement de l'acte constatant que les époux sont légitimement mariés; que peut-on imaginer de plus raisonnable et de plus modéré?

Il ne s'agit pas, on le voit, d'imposer le mariage religieux, c'est-à-dire le sacrement, à ceux qui le rejettent. S'ils trouvent légitime et honorable l'union purement civile, quoique l'Eglise les avertisse qu'elle n'a aucune valeur devant Dieu, ils sont libres de s'en contenter. Leur condition actuelle ne sera pas changée. Ils ne seront alors, au regard de la loi religieuse, que ce qu'ils sont aujourd'hui par leur libre choix, des pécheurs publics que l'Eglise exclut de toute participation à ses biens spirituels pendant leur vie et à leur mort, quand ils s'obstinent à demeurer dans cet état scandaleux.

Si les mécréants, qui font profession de vivre en-dehors de toute religion, conservent la liberté du concubinage légal, les chrétiens dissidents qui ont la prétention de former de vraies sociétés religieuses, profiteront de la liberté rendue aux catholiques. Les protestants, qui, tout en adhérant au principe posé par leurs pères, que le mariage n'est qu'un contrat civil, tiennent cependant à lui donner une sorte de caractère sacré, pourront se présenter à leurs ministres ou pasteurs avant de comparaître devant le maire. Si l'ordre inverse leur agréait davantage, rien ne les empêchera de le suivre. Leur liberté sera même plus grande, à cet égard, que celle des catholiques, et la manière dont il leur plaira d'en user sera, de fait, assez indifférente quant à la validité de leurs unions, que l'Eglise catholique, dont ils restent malgré eux les sujets, ne tient pour valable, excepté en quelques pays parmi lesquels la France

n est pas comprise, qu'autant qu'elles ont été contractées conformément à ses lois.

Il en faudra dire autant de ceux que le baptême n'a pas soumis à l'Eglise, des juifs, des mahométans et de tous les païens. Ils sont restés sous l'empire de la loi naturelle, s'il leur suffit de passer le contrat naturel devant le maire, rien ne s'opposera à la validité de cet acte, et s'ils ont contracté d'abord hors de sa présence, suivant les rites de leur culte, s'ils en ont un, la formalité légale sera pour eux, comme pour nous, les catholiques, la constatation juridique de leur union.

Nous cherchons vainement quelle conscience serait violentée par la juste réforme que nous demandons. Et nous voyons, au contraire, que la législation actuelle du mariage est un des plus grands attentats qui aient été dirigés contre la vraie liberté de conscience.

La loi, en effet, soumet les catholiques, c'est-à-dire la presque totalité des Français, à la nécessité de faire un acte que condamne leur foi et auquel répugne leur conscience. L'Etat prétend, non pas seulement les astreindre à une formalité indispensable pour donner à leur mariage les effets civils, mais les marier, et la preuve qu'il en est ainsi, c'est que, après la comparution devant le maire, ils sont civilement tenus pour époux et seraient poursuivis et punis comme bigames s'ils s'engageaient dans une autre union. Ils savent que ce mariage est nul parce que la loi de l'Eglise lui refuse sa sanction, et ils croient que, s'ils avaient l'intention de se laisser unir réellement par le ministre de la loi, non-seulement ils se tromperaient, mais ils se mettraient en rébellion contre Dieu. Le seul mariage vrai et légitime en lui-même et à leurs yeux, c'est celui qu'ils contracteront devant le ministre de l'Eglise et qui sera ensuite béni par lui. Et cependant, à regret et à contre-cœur, subissant la nécessité qui s'impose, ils sont condamnés à venir entendre l'officier municipal prononcer sur eux cette parole vide et fautive qui blesse leur foi : « Au nom de la loi, je vous déclare unis par le mariage. » Et il leur est moralement impossible de ne pas s'assujettir à cet ordre prescrit par la loi. S'ils voulaient tout remettre en place, en se mariant d'abord à l'Eglise et se présentant ensuite au magistrat municipal pour faire seulement constater civilement leur mariage, le prêtre dont ils réclameraient le ministère verrait se dresser devant lui l'article 199 du code pénal, en vertu duquel le tribunal correctionnel lui infligerait une amende de seize à cent francs, avec plusieurs mois de prison, et même la détention en cas de récidive. Peut-on affirmer que ces consciences ne sont pas violentées ?

On nous répond que les catholiques sont libres

de ne considérer le mariage civil, avec sa priorité obligatoire que comme une simple formalité, et de ne se croire valablement et légitimement mariés qu'à l'Eglise. Mais le législateur ne l'a point entendu ainsi. Il a prétendu instituer un mariage réel, valide, légitime et indissoluble, et il n'en reconnaît pas d'autre. Le traiter comme on dit qu'il peut l'être, ce serait, au regard du droit civil, manquer de respect à la loi, et cela n'empêcherait pas que, si l'un des deux prétendus époux refusait ensuite le mariage religieux, l'autre ne fût légalement et inexorablement rivé, comme nous l'avons démontré, à une chaîne honteuse, et réduit à un esclavage indigne, où la force peut le fixer, s'il tente de s'y soustraire.

Ainsi les catholiques, que l'on accuse de conspirer contre la liberté des incroyants, en travaillant à obtenir la réforme de la législation civile du mariage, sont les seuls opprimés. Ce que demande le chef de l'Eglise, ce que nous réclamons justement, c'est que cette tyrannie disparaisse de notre code. C'est à cette condition seulement que les consciences seront affranchies.

Tels sont le sens et la portée de la pétition adressée à l'Assemblée nationale par l'assemblée générale des comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, le 21 novembre 1875. Ce document résume notre travail et en contient la conclusion pratique. Il a été loué et approuvé par le Souverain-Pontife, qui en avait été le premier inspirateur. Nous reproduirons donc ces deux pièces, et c'est par là que nous terminerons cette étude, dont l'importance expliquera et excusera la longueur.

(A suivre.)

P.-F. ECALLE.
Professeur de Théologie.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLESIASTIQUE

VICAIRES. — ELIGIBILITÉ AU CONSEIL DE FABRIQUE.

Un vicaire de paroisse peut légalement être élu fabricien.

Plusieurs vicaires de paroisse remplissent les fonctions de membre de conseil de fabrique de l'église au service de laquelle ils sont attachés. Pourrait-on les révoquer ou les obliger à donner leur démission, sous prétexte qu'un vicaire ne peut légalement être élu fabricien ?

Controversée depuis un certain nombre d'années, cette question est résolue négativement par les meilleurs jurisconsultes, qui déclarent ne trouver, dans la décision ministérielle du 29 août 1829, aucun motif suffisant pour admettre en principe l'incompatibilité entre les fonctions de vicaire de paroisse et celles de conseiller de fabrique. Nos lecteurs nous sauront gré de

placer sous leurs yeux la lettre du ministre des cultes que nous venons de mentionner.

« Une décision de mes prédécesseurs, dit-il, a résolu négativement la question que vous m'avez soumise, relative à l'admission des vicaires comme membres ordinaires des conseils de fabrique. Le motif principal repose sur les dispositions de l'article 3 du règlement général, portant que les membres d'une fabrique doivent être pris parmi les notables, et être domiciliés dans la paroisse. D'un autre côté, les vicaires, en général, n'ont point leur domicile dans la commune où ils exercent leur ministère, et ce domicile ne leur est point acquis par l'exercice même de leurs fonctions, puisqu'aux termes de l'article 106 du code civil, le citoyen appelé à une fonction publique temporaire ou révocable, conserve le domicile qu'il avait auparavant, s'il n'a pas manifesté d'intention contraire. Les vicaires sont, en outre, appelés, par l'article 4 du décret du 30 décembre 1809, à remplacer les curés et desservants. Leur élection spéciale rendrait donc inutile cette disposition et exposerait le conseil de fabrique à se trouver souvent incomplet. »

Avouons-le en toute sincérité : les raisons du ministre nous semblent faciles à détruire. Dire que les vicaires ne sont pas notables, n'est-ce pas se méprendre sur leur instruction et surtout sur le caractère dont ils sont revêtus ? Un conseiller municipal, ne sachant ni lire ni écrire, incapable même de comprendre le sens des délibérations rédigées par un secrétaire quelconque, est considéré comme notable, et l'on refuserait cette qualité à un vicaire de paroisse ? Nous ne nous arrêterons pas davantage à discuter un pareil sentiment, qu'il ne s'en trouve jamais possible de faire prévaloir dans la pratique.

Que penser de la seconde raison d'après laquelle on serait porté à croire que les vicaires n'ont pas leur domicile dans la paroisse où ils exercent leur ministère ? Nous serions volontiers de cet avis, si ces ecclésiastiques n'étaient point à poste fixe dans la paroisse et qu'un autre lieu leur eût été assigné pour résidence. Mais il n'en est pas ainsi ; ils demeurent et sont obligés de demeurer toujours dans la paroisse où ils exercent leurs fonctions. C'est assez lire qu'ils y sont domiciliés dans le sens du décret de 1809. Le *Nouveau Journal des Conseils de fabrique*, examinant quel est le domicile nécessaire dans une paroisse pour être élu fabricien, s'exprime ainsi (1) : « L'article 3 du décret du 30 décembre 1809 porte expressément que les conseillers de fabrique *devront* être catholiques et domiciliés dans la paroisse. Le terme *devront*, inséré dans cet article, démontre que le

« domicile dans la paroisse est une condition « essentielle et obligatoire. Pour bien compren- « dre la signification du mot *domiciliés*, il faut « se reporter aux dispositions générales du « code civil, promulgué en 1804, que M. Bigot « de Préameneu, ministre des cultes, l'un des « rédacteurs de ce code, a eues certainement « en vue dans le décret du 30 décembre 1809 « dont il est l'auteur. Les articles 102 et 103 du « code civil sont ainsi conçus : Le domicile de « tout Français, quant à l'exercice de ses droits « civils, est *au lieu où il a son principal établisse- « ment*. Le changement de domicile s'opérera « par le fait d'une habitation réelle dans un autre « lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal « établissement. Si l'on recherche les motifs de « l'art. 3 du décret du 30 décembre 1809, on « reconnaît que le législateur a voulu mettre « les fabriciens, par leur habitation réelle et « continue dans la paroisse, en état de veiller « chaque jour aux intérêts temporels de l'église, « d'assister exactement aux séances du conseil « de fabrique et de remplir assidûment les « fonctions de marguillier, de secrétaire, de « trésorier ou de président qui peuvent leur être « confiées. Ainsi, d'après les termes et l'esprit « du décret de 1809, le domicile nécessaire pour « être élu fabricien est le domicile réel, celui « qui est pour chaque citoyen au lieu où il a « son principal établissement, le siège ordinaire « de sa fortune et de ses affaires. On ne peut y « suppléer au moyen d'un domicile de droit ou « d'un domicile politique. Suivant une décision « du ministre des cultes du 10 mars 1847, le « domicile de droit dans une paroisse ne suffit « point pour être élu fabricien ; il faut y avoir, « en outre, le domicile de fait c'est-à-dire une « *résidence habituelle*.

M. Bost (1) n'est pas moins explicite. Le « domicile de droit, dit-il, sans le domicile « de fait, ne suffirait pas, mais le domicile de « fait sans celui de droit pourrait suffire, car ce « que la loi veut par dessus tout, c'est que tous « les fabriciens portent à l'église du lieu qu'ils « habitent l'intérêt et les affections que sup- « pose leur titre de paroissiens, et que leur pré- « sence assidue dans cette localité leur per- « mette de remplir les fonctions qu'ils ont ac- « ceptées ; or, pour cela, *il suffit du domicile de « fait*. »

Au reste, l'opinion que nous émettons au- jourd'hui est celle des auteurs les plus savants et les plus estimés. Elle était consacrée par l'ancienne jurisprudence. Le règlement pour la paroisse de Sainte-Marguerite de Paris, homologué par ordre du parlement de Paris du 30 mai 1718, portait formellement (chap. III,

1. Encyclopédie du contentieux administratif et judiciaire des conseils de fabrique, par Bost, page 370.

art. 3) que, si quelqu'un des marguilliers en charge quittait la paroisse, il serait incessamment procédé à la nomination d'un autre pour remplir sa place.

Concluons que, si un vicaire de paroisse ne peut être élu fabricien, ce ne sera jamais parce qu'il n'a pas son domicile dans la paroisse où il exerce le saint ministère. Raisonner de la sorte serait vouloir mal interpréter l'intention du législateur.

Le ministre ajoute que si un vicaire pouvait être élu fabricien, il en résulterait que la disposition de l'art. 4 du décret du 30 décembre 1809, relative au remplacement du curé, serait inutile. Examinons les termes du décret : « Art. 4. — De plus seront membres de droit du conseil : 1° le curé ou desservant qui y aura la première place et pourra s'y faire remplacer par un de ses vicaires ; 2° le maire de la commune du chef-lieu de la cure ou succursale : il pourra s'y faire remplacer par l'un de ses adjoints. »

En vertu de cet article (si le raisonnement du ministre était acceptable) les adjoints devraient aussi être exclus du conseil de fabrique. Or, le conseil d'Etat lui-même (1) a formellement décidé que les fonctions d'adjoint au maire ne sont pas incompatibles avec celles de conseiller de fabrique. Cette incompatibilité, en effet, n'est établie par aucune disposition des lois ou décrets qui régissent la matière ; or, les incompatibilités sont de droit étroit et ne peuvent être suppléées. Ce principe de jurisprudence est incontestable. Sans doute, le curé ne pouvant se faire remplacer par son vicaire, parce que celui-ci est déjà membre du conseil de fabrique, il en résultera que ce conseil sera privé de la présence d'un membre. C'est peut-être un mal ; mais, en l'absence d'une disposition législative, il n'y a point là une raison suffisante de déclarer incompatibles les fonctions de fabricien et celles de vicaire de paroisse. L'expérience nous a d'ailleurs suffisamment démontré que les fabriques privées de la présence d'un de leurs membres ne sont pas le moins du monde embarrassées.

Si plusieurs vicaires étaient attachés au service de la même église, toute difficulté disparaîtrait.

Nous n'insisterons pas davantage. Ajoutons toutefois que l'administration des cultes elle-même a reconnu notre sentiment comme le seul admissible, ainsi que nous le voyons par les lettres ministérielles des 19 mars 1806 et 22 mai 1813. Telle est aussi l'opinion émise par le savant M. Berryer dans le *Journal des conseils de*

fabrique (1). Mgr Afre conseille au vicaire de s'abstenir toutes les fois qu'il reçoit un traitement de la fabrique. Il ne considère donc pas la perception de ce salaire comme motif absolu d'exclusion du conseil. C'est qu'en effet le curé lui-même reçoit aussi quelquefois un supplément de traitement de la fabrique.

Nous livrons enfin aux méditations de nos lecteurs les sages réflexions d'un juriconsulte éminent, M. de Champeaux (2). « Pour nous, « dit-il, nous avons un motif de plus pour nous « décider en faveur de l'aptitude du vicaire. « C'est que l'entrée de cet ecclésiastique dans le « conseil a pour objet de l'initier à l'adminis- « tration temporelle de l'église et que c'est un « résultat assez précieux pour que les adminis- « trations fabriciennes n'hésitent point à la « réaliser autant que possible. Personne n'ignore « que presque jamais les vicaires n'ont accès « dans les conseils de fabrique et qu'il arrive « également très-rarement qu'ils soient appelés « à remplacer leur curé. Il résulte de là que les « vicaires, qui sont d'ailleurs absorbés par les « soins spirituels de la paroisse, demeurent « étrangers aux soins temporels qu'elle néces- « site, qu'ils n'ont aucune occasion de connaître « et d'étudier les règles de cette administration, « établies par l'autorité civile, et qu'ils sont en- « suite appelés à desservir une paroisse sans « s'être jamais immiscés d'une manière active « et pratique dans l'administration temporelle « d'une église. Nous savons très-bien que leur « intelligence supplée à l'absence d'étude des « lois de la matière et que nos seigneurs les « évêques s'appliquent à leur adresser les indi- « cations les plus élémentaires à cet égard. « Cela est très-bon, mais il est incontestable « que rien ne remplace la pratique et que le « peu qu'ils auraient pu acquérir dans leur an- « cienne paroisse ne laisserait pas que de leur « servir beaucoup dans la nouvelle. Nous con- « cluons donc qu'en droit le vicaire de la pa- « roisse est éligible aux fonctions de fabricien « et que, en fait, son élection est avantageuse « en ce qu'elle donne à l'église un administra- « teur zélé et assidu, et qu'elle prépare cet ecclé- « siastique pour l'administration régulière et « entendue de la paroisse qu'il doit un jour « être appelé à gouverner. »

Cette conclusion est aussi la nôtre.

H. FÉDOU,
curé de Labastidette (diocèse
de Toulouse).

Patrologie.

HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE SACRÉE

XIII. — DEUXIÈME PARALLÈLE ENTRE LES PRÉDICATEURS MODERNES ET LES ORATEURS D'AUTREFOIS.

Cette maxime fondamentale que l'orateur chrétien doit prêcher la parole de Dieu, en son point la sienne, engagea bientôt les Pères de l'Eglise dans les voies de cette instruction, qui porte encore le nom d'homélie. Comme cette dernière méthode affecte d'expliquer les Ecritures, verset par verset, en suivant l'ordre d'un livre entier, ou pour le moins d'un assez long passage, le docteur de l'Evangile, à force de répéter les paroles de son texte, qu'il avait soin d'ailleurs de comparer à d'autres endroits de la Bible, finissait par contracter l'habitude de prendre, non-seulement l'esprit, mais même le style et les figures de nos livres saints. L'heureux mélange de la sagesse divine et de l'éloquence humaine, tel que nous le découvrons chez les auteurs sacrés et les écrivains ecclésiastiques, et que saint Augustin regarde comme l'idéal de la chaire, répandait, sur les homélies anciennes, autant de grâce dans la diction que de vérité dans les pensées : car la nature semble y parler seule, tandis que l'art y demeure soigneusement caché.

En préférant le discours qui semble noyer les principes de la foi dans l'océan des opinions de l'homme, les prédicateurs nouveaux se virent contraints de sacrifier la sagesse de l'éloquence. Dès lors, les hommes d'un talent ordinaire, n'étant plus aidés par la grandeur de nos Ecritures, tombèrent dans une simplicité de langage qui touche à l'ignorance et à la grossièreté ; pendant que les esprits d'élite, invoquant les ressources de la rhétorique naturelle, firent des discours assez suivis pour éveiller les soupçons de l'auditoire et s'attirer un mépris non moins funeste que celui qui résulte d'un défaut de lumières.

Mais il est temps de retracer la méthode usitée chez les Pères de l'Eglise, en vue de plaire à leurs auditeurs et d'indiquer les réformes à faire dans la prédication moderne, si l'on veut produire le même effet.

I. — Autrefois donc, quand les fidèles s'étaient rassemblés dans l'Eglise, le lecteur montait sur l'ambon et faisait quelque lecture de l'Ancien Testament, puis du Nouveau, c'est-à-dire les actes et les épîtres des apôtres ; mais la lecture de l'Evangile était réservée à un prêtre ou à un diacre. A Rome et dans la plupart des Eglises orientales, on lisait l'Ecriture en deux langues ; partout ailleurs en langue vulgaire. « La lecture, dit Fleuri, était suivie du sermon. Le

prélat expliquait ou l'évangile, ou quelque autre partie de l'Ecriture, dont il prenait souvent un livre pour l'expliquer de suite, ou bien il choisissait les sujets importants. Nous avons des exemples d'explications suivies dans la plupart des homélies de saint Jean-Chrysostome et dans les traités de saint Augustin sur saint Jean (et sur le livre des Psaumes). Nous voyons des sujets choisis dans saint Ambroise, qui traite d'abord l'ouvrage des six jours, à l'imitation de saint Basile ; puis l'histoire de Noé et d'Abraham, et des autres saints de l'Ancien Testament les plus illustres ; ce qui, toutefois, revient encore à l'ordre des saintes Ecritures. Et par ces sermons des Pères, on voit que l'ordre des lectures de l'Ecriture était tel à peu près qu'il est encore à présent dans le cours de l'année ecclésiastique ; aussi était-elle disposée dès lors comme elle est, pour honorer, par la suite des diverses solennités, les divers mystères de la vie de Jésus-Christ. La plupart de ces traités et des commentaires des Pères sur l'Ecriture ne sont que des sermons qu'ils ont rédigés ensuite, ou que l'on écrivait sous eux, par cet art de notes dont j'ai parlé (*Mœurs des Chrétiens*, XI).

Ainsi que l'on vient de le voir, l'homélie, dans le principe, était une explication dogmatique et morale des lectures que l'on faisait de l'Ecriture sainte devant les fidèles rassemblés. Ce genre a laissé de profonds souvenirs dans la liturgie romaine et même dans la chaire.

Après dix-huit siècles de révolutions, les prédicateurs modernes commencent leur sermon par la lecture et la traduction d'un passage de la Bible ; or, ce texte, d'après Fénelon, serait un lambeau de l'homélie primitive. « Vous comprenez bien, dit-il, en ses dialogues sur l'éloquence, que les textes viennent de ce que les pasteurs ne parlaient jamais autrefois au peuple de leur propre fonds ; ils ne faisaient qu'expliquer au peuple les paroles du texte de l'Ecriture. Insensiblement on a pris la coutume de ne plus suivre toutes les paroles de l'Evangile : on n'explique plus qu'un seul endroit qu'on nomme le texte du sermon. »

Bien que l'archevêque de Cambrai permette l'usage du sermon, il regrette pourtant l'abandon de l'ancienne homélie. On peut faire des sermons sur l'Ecriture sans expliquer l'écriture de suite, dit-il. Mais il faut avouer que ce serait tout autre chose, si les pasteurs, suivant l'ancien usage, expliquaient de suite les saints livres au peuple. Représentez-vous quelle autorité aurait un homme qui ne dirait rien de sa propre invention, et qui ne ferait que suivre et expliquer les pensées et les paroles de Dieu même. D'ailleurs, il ferait deux choses à la fois : en expliquant les vérités de l'Ecriture, il en expliquerait le texte et accoutumerait les

chrétiens à joindre toujours le sens et la lettre. Quel avantage pour les accoutumer à se nourrir de ce pain sacré ! »

Aussi l'archevêque nous conseille, si l'on veut faire un sermon, de prendre pour texte les paroles les plus importantes et les plus proportionnées aux besoins de l'auditoire ; de les bien expliquer, en les rapprochant des passages qui les précèdent et les suivent ; c'est-à-dire d'imiter, jusque dans le sermon, l'allure propre à l'homélie. Pour nous, s'il nous était permis d'exprimer un désir, nous voudrions qu'en choisissant leur texte, les prédicateurs actuels se rappelaient l'ancienne méthode des Pères de l'Eglise, se persuadant bien que, dans la suite, l'on n'a rien trouvé de meilleur.

Il n'est du reste guère possible à l'orateur chrétien d'oublier le premier mode d'enseignement qu'employaient les interprètes de l'Evangile. La loi de prière est une loi de croyance, nous le savons bien ; mais elle est, en outre, un monument d'histoire. Or, le bréviaire romain, dans les offices à neuf leçons, nous offre d'abord, au premier nocturne, une lecture tirée de tous les livres de la Bible, excepté des Evangiles. Le nocturne suivant contient toujours le sermon, ou le commentaire des Ecritures qui viennent d'être lues à l'assemblée. Enfin, le dernier nocturne rapporte l'Evangile du jour, et le fait suivre de l'homélie.

Il faut étudier dans saint Jean-Chrysostome la marche qu'avaient adoptée les premiers Pères de l'Eglise pour la composition et le débit de leurs homélies au peuple. Saint Jean-Chrysostome, que Fénelon nomme un grand orateur, et qui, selon Bossuet, est le plus éloquent docteur de l'Eglise, devait sans aucun doute une partie de ses triomphes oratoires à l'élevation de son génie, aux préceptes de son maître, ainsi qu'à la sainteté de ses mœurs ; mais l'on ne saurait nier que sa méthode n'ait contribué dans une large mesure à la beauté de ses instructions. Or, voici de quelle manière procédait notre illustre orateur de Constantinople.

Il lisait, ou faisait lire devant son auditoire, le passage de l'Ecriture qui devait faire l'objet de son entretien. Après cette lecture, l'évêque donnait un commentaire simple et littéral de la parole de Dieu. Quand il voyait que ses auditeurs avaient le sens de la lettre, il déployait ses voiles au vent, et appelait toutes les forces de la sagesse et de l'éloquence pour persuader à son peuple de quitter un vice ou de reprendre une vertu. Fleuri est, de tous les auteurs modernes, celui qui nous a laissé la plus exacte peinture de l'évêque de Constantinople et du genre de son talent : « Saint Jean-Chrysostome, dit-il, nous paraît le modèle achevé

d'un prédicateur. Il commençait d'ordinaire par expliquer l'Ecriture verset à verset, à mesure que le lecteur la lisait, s'attachant toujours au sens le plus littéral, et le plus utile pour les mœurs. Il finit par une exhortation morale, qui souvent n'a pas grand rapport à l'instruction qui précède, mais qui est toujours proportionnée aux besoins les plus pressants des auditeurs, suivant la connaissance qu'en avait ce pasteur si sage et si vigilant. On voit même qu'il attaquait les vices l'un après l'autre et qu'il ne cessait d'en combattre un, qu'il ne l'eût exterminé ou notablement affaibli. (*Mœurs des Chrétiens*, XI. »

Le croirions-nous ? saint Jean-Chrysostome imitait dans sa méthode un exemple donné par le Sauveur lui-même. Nous avons donc raison de dire un jour que le prince de nos orateurs observait très-fidèlement les principes de la rhétorique sacrée.

Lisons maintenant le quatrième chapitre de l'Evangile selon saint Luc. « Jésus étant venu à Nazareth, où il avait été élevé, il entra, selon sa coutume, le jour du sabbat dans la synagogue, et se leva pour lire. On lui présenta le livre du prophète Isaïe, et, l'ayant ouvert, il trouva le lieu où ces paroles étaient écrites : L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction ; il m'a envoyé pour prêcher l'Evangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé ; pour annoncer aux captifs leur délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue ; pour renvoyer libres ceux qui sont brisés sous leurs fers ; pour publier l'année favorable au Seigneur, et le jour où il se vengera de ses ennemis. Ayant roulé le livre, il le rendit au ministre, et s'assit (Luc. iv, 16-20). »

Ainsi, dans la synagogue des juifs, comme dans l'Eglise des chrétiens, sous la loi ancienne comme sous la loi nouvelle, du temps de Jésus-Christ comme du temps des apôtres et de leurs successeurs, on lisait debout le texte de la parole de Dieu, qui est le thème unique des instructions religieuses. Lorsque le passage dont on se proposait de donner un commentaire était suffisamment connu des auditeurs, le livre était fermé et remis à sa place.

Reprenons saint Luc : « Tout le monde dans la synagogue avait les yeux sur lui. Et il commença à leur dire : C'est aujourd'hui que cette écriture, que vous venez d'entendre, est accomplie. Et tous lui rendaient témoignage ; et, dans l'étonnement où ils étaient des paroles pleines de grâce qui sortaient de sa bouche, ils disaient : N'est-ce pas là le fils de Joseph ? » (*Ib.*, 20-22.)

Ici le divin Maître expose le sens littéral du texte d'Isaïe, et montre que la promesse du

prophète se réalise, au moment même, dans la personne de Celui qui leur parle au nom de Dieu. Son en-éignement, bien que du genre simple, excite néanmoins l'admiration de l'assemblée : car la vérité plait par elle-même, aussitôt qu'elle brille aux yeux de notre esprit. Mais, à la suite de son commentaire littéral, Jésus-Christ fit-il aux habitants de Nazareth une exhortation morale ?

Lis z plutôt l'Évangile : « Alors il leur dit : Sans doute vous m'appliquerez ce proverbe : Médecin, guéri-sez-vous vous même, et que vous me direz : Faites ici en votre pays d'aussi grandes choses que nous avons ouï dire que vous avez faites à Capharnaüm. Mais je vous assure, ajouta-t-il, qu'aucun prophète n'est bien reçu dans son pays. Je vous dis en vérité qu'il y avait beaucoup de veuves dans Israël, au temps d'Elie, lorsque le ciel fut fermé durant trois ans et six mois, et qu'il y eut une grande famine dans toute la terre ; et néanmoins Elie ne fut envoyé chez aucune d'elles, mais chez une veuve de Sarepta, dans le pays des Sidoniens. Il y avait de même beaucoup de lépreux dans Israël, au temps du prophète Elisée ; et néanmoins aucun d'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman, qui était de Syrie. Tous ceux de la synagogue, l'entendant parler de la sorte, furent remplis de colère ; et se levant, ils le chassèrent hors de leur ville, et le menèrent jusque sur la pointe de la montagne sur laquelle elle était bâtie, pour le précipiter. Mais il passa au milieu d'eux et se retira (*Ib.*, 23-26). »

Tant que le Sauveur se renferma dans la simple exposition du texte d'Isaïe, les paroles pleines de grâce qui sortaient de sa bouche étonnèrent ses compatriotes de la ville de Nazareth ; mais quand il en vint à l'exhortation pratique, ces hommes, qui connaissaient pourtant les miracles de Capharnaüm, s'irritèrent contre la morale du prédicateur, et voulurent le précipiter du haut de la montagne. On voit par là que Jésus-Christ traçait, dans la synagogue de son pays natal, le programme suivi plus tard par saint Jean-Chrysostome et les autres Pères de l'Église.

II. — Ce coup d'œil historique sur l'homélie nous inspire une grande confiance dans le mode primitif de la prédication. Eh quoi ! pouvons-nous traiter à la légère une institution que la synagogue elle-même respectait avant l'arrivée du Messie ; que le divin Maître consacra par l'autorité de sa parole ; que les Pères apostoliques et leurs plus proches héritiers mirent en vigueur ; que l'Église honore d'un souvenir, dans le monument sacré de sa liturgie ; que les prédicateurs modernes rappellent eux-mêmes, sauf à se condamner de leur propre couche, par l'emploi journalier du texte de leur

sermon ? Lors même que l'usage de l'homélie se serait insensiblement perdu, est-ce à dire que cet oubli n'est point à compter parmi les fautes d'omission ? Et si notre siècle a des motifs plausibles pour conserver l'habitude du sermon, s'ensuit-il nécessairement que la méthode actuelle doit rompre tout à fait avec les traditions authentiques ?

Le discours, par là même qu'il raisonne autour de la religion et n'est pas la religion même, ne saurait enseigner au peuple la foi et la morale de Jésus-Christ. Mais, en abandonnant le terrain des Écritures, il renonce fatalement au vénérable style du Saint-Esprit, c'est-à-dire au moyen le plus efficace de répandre la grâce sur ses discours.

Voi à pourquoi saint Augustin demande qu'un prédicateur, privé du don de l'éloquence, s'attache au genre de l'homélie qui lui prête à la fois ce qu'il doit dire et la manière de le dire. « Or, dit-il à celui qui est obligé d'enseigner avec sagesse ce qu'il ne peut exprimer avec éloquence, il est extrêmement nécessaire de retenir les termes de l'Écriture ; car, plus il se voit pauvre en lui-même, plus il doit s'enrichir de ces sortes de biens, afin que les paroles divines servent de poids aux siennes, et que celui qui, par ses propres discours, devait être si petit, croisse de quelque manière en empruntant le témoignage et les expressions de ceux qui sont grands ; car, si l'on ne saurait plaire par ses discours, on peut plaire par ses raisons (*Doct. Christ.*, IV, 5). »

Fenelon va plus loin que l'évêque d'Hippone. Après avoir fait ressortir tous les avantages de l'homélie, doit il recommander chaudement l'emploi à tous les orateurs qui ont pris une teinture suffisante de nos livres saints, il ajoute que ce mode d'enseignement serait avantageux à tout le monde. « On trouve, dit-il, toutes les vérités et tout le détail des mœurs dans la lettre de l'Écriture sainte ; et on l'y trouve non-seulement avec une autorité et une beauté merveilleuses, mais encore avec une abondance inépuisable. En s'y attachant, un prédicateur aurait toujours sans peine un grand nombre de choses nouvelles et grandes à dire. C'est un mal déplorable de voir combien ce trésor est négligé par ceux-mêmes qui l'ont tous les jours entre les mains. Si on s'attachait à cette méthode ancienne de faire des homélies, il y aurait deux sortes de prédicateurs. Les uns, n'ayant ni la vivacité ni le génie poétique, expliqueraient simplement l'Écriture sans en prendre le tour noble et vif : pourvu qu'ils le fissent d'une manière exemplaire, ils ne laisseraient pas d'être d'excellents prédicateurs ; ils auraient, ce que demande saint Ambroise, une diction pure, simple, claire, pleine de poids et

de gravité, sans y affecter l'élégance, ni mépriser la douceur et l'agrément. Les autres, ayant le génie politique, expliqueraient l'Écriture avec le style et les figures de l'Écriture même, et ils seraient par là des prédicateurs achevés. Les uns instruaient d'une manière forte et vénérable; les autres ajouteraient à la force de l'instruction la sublimité, l'enthousiasme et la véhémence de l'Écriture; en sorte qu'il ne serait, pour ainsi dire, tout en être et vivante en eux, autant qu'elle peut l'être dans des hommes qui ne sont pas miraculeusement inspirés d'en haut (III^e Dial. sur l'Éloq., in fin.). »

Pior,
curé-doyen de Jazennescourt.

Biographie

CRÉLINEAU-JOLY

(Suite.)

Le triomphe du radicalisme offrit des scènes affreuses. On alla jusqu'à proscrire les sœurs de saint Vincent de Paul, jusqu'à voler les religieux du Grand-Saint-Bernard. Le tout sur les instigations de l'Angleterre, enchantée de mettre le feu en Europe, et pendant que les cinq grandes puissances discutaient un acte de médiation.

Tel est le sujet de l'ouvrage de Crélineau. Son premier volume va de 1803 à 1846; le second contient la guerre sauvage du Sonderbund. Le sujet était digne de l'historien; l'historien est à la hauteur du sujet. « Grave et lamentable récit, dit le Père Régnault, que l'histoire de cette ligne défensive des cantons catholiques, écrasés par les trahisons du radicalisme et le triomphe brutal des corps francs. En la relisant après un quart de siècle, on rend sans peine à l'écrivain cette justice, qu'il n'est pas de l'école de cet étrange rhéteur dont tout l'enseignement, au rapport de Quintilien, consistait à inculquer à ses élèves cet étrange précepte: « Obscurcissez. » Quelle lumière répandue sur les origines et les progrès de la conspiration de quinze ans! Quelles révélations inattendues sur les manœuvres qui ont préparé la défaite du droit et sur les périls qui menacent encore les trônes de l'Europe, depuis que les sociétés secrètes ont choisi la Suisse comme foyer principal de la révolution universelle.... Les pages où sont racontés tant d'incidents dramatiques, rappellent la bonne époque de *l'Histoire de la Vendée*, avec ce don de la clarté et du mouvement qui fut un des caractères propres de son talent pittoresque, avec cet éclat d'un style vigoureux et imagé qui ne perdrait rien,

selon nous, à être plus contenu dans sa force. Il y a cependant tel chapitre du livre qui fait contraste avec le ton général, en montrant que l'écrivain possédait aussi bien qu'un autre cet art des nuances et des demi-teintes dont il a trop craint d'user, d'abuser peut être (1). »

Après *l'Histoire du Sonderbund*, se place, dans l'ordre de la pensée logique, *l'Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'Orléanisme* en deux volumes, qui parurent l'an 1862. Cet ouvrage n'a pas d'autre avant-propos que ces paroles d'un écrivain sacré: « Je prie ceux qui liront ce livre de ne pas se scandaliser à cause de tant de malheurs; mais de se convaincre que ces malheurs sont arrivés, non pour notre ruine, mais pour le châtement de notre nation (2). » Après cette prière sainte, l'auteur énonce la pensée génératrice de son travail; c'est un coup d'œil qu'on ne trouve ni dans Barante, ni dans Laurentie:

« A partir du XIV^e siècle, dit-il, les rois de France prirent l'habitude de donner à leur fils aîné le titre de duc d'Orléans, et, par une fatalité que les historiens n'ont pas fait assez ressortir, ce titre a toujours été aussi funeste à la maison régnante et au pays lui-même. Tous les princes qui portèrent le nom de duc d'Orléans sont marqués d'un sceau particulier. Qu'ils appartiennent aux Valois, aux Valois-Angoulême ou aux Bourbons, la différence d'origine ne modifie point leur caractère et leur mauvais génie. Nés sur les marches du trône et le convoitant toutes les fois qu'ils peuvent souffler sur le Royaume l'esprit de désordre et d'anarchie, ils n'apparaissent dans les troubles civils que comme d'infatigables séditions. Dans les guerres au dehors ce sont de timides satellites de l'étranger. Ils penchent d'instinct vers la Révolution. C'est par l'Orléanisme qu'elle commence, c'est par l'Orléanisme qu'elle se perpétue; car, ainsi que parle Bossuet, « il n'est pas arrivé de grand changement qui n'ait eu ses causes dans les siècles précédents. »

« Et ce n'est point à un individu ou à un rameau isolé des diverses branches royales célèbres sous la domination de duc d'Orléans que cette fatalité semblera s'attacher. Elle est l'apanage de tous; elle leur crée à tous un privilège de mécontentement intérieur ou de révolte patente. Quand ils ne peuvent conspirer à ciel ouvert, ils essayent de trahir à portes closes. Si, dans cette grande lignée de princes il s'en trouve par hasard quelques-uns doués de certaines vertus négatives, ne vous étonnez pas de les voir par là même dénués de toute espèce de talents. C'est à ce prix qu'ils eurent la rare

1. *Études religieuses*, n^o de Juin 1875. — 2. *Machabées*, livre II, chap. VI, vers. 12.

prérogative d'annihiler le vice inhérent à leur nom (1). »

Sur cette donnée générale, Créteineau-Joly n'écrit pas, à proprement parler, l'histoire des ducs d'Orléans. Après une chevauchée dans l'histoire, où il mentionne en courant les ducs d'Orléans, depuis Philippe de Valois, premier porteur de ce titre, il se rabat sur le Régent, sur le citoyen Egalité, enfin sur le citoyen Egalité fils, autrement Louis-Philippe I^{er}, roi des Français. Dans l'un, il découvre un monstre de luxure bestiale et d'incapacité politique ; dans l'autre, un mélange de boue et de sang ; dans le dernier, l'intrigue, l'avarice et l'impuissance ; dans tous, la trahison. Au terme de son travail, résumant ses impressions, l'auteur les condense dans cette formule : « L'Orléanisme, c'est la Révolution. » A l'entendre, les d'Orléans conspireront toujours avec ce qu'il y a de plus intime dans les bas-fonds de l'erreur. « Leurs joies commencent toujours avec nos malheurs, et, en voulant jouir éternellement de la colère du ciel, ils affectent de méconnaître que c'est par un bienfait de la Providence que les choses honnêtes sont toujours les plus utiles. Ils aspirent à demeurer, ils demeureront, malgré eux peut-être, les serviteurs passionnés de la Révolution, ainsi que, dans son testament, le dernier duc d'Orléans le recommandait à ses fils. »

Pour conclusion, Créteineau-Joly pose le cas d'indignité : « Nos pères, dit-il, ont admis le cas d'indignité contre un prince français, le duc de l'étranger. Pour sauver ce qui surnage du régime monarchique, le royaume de saint Louis et de Henri IV doit léguer au monde un salutaire exemple. L'histoire est le pilori des traîtres et des usurpateurs. Les d'Orléans sont les hommes-liges de la Révolution, et la Révolution est l'implacable ennemie de toute société chrétienne, de toute idée conservatrice, de toute loi morale. En suivant la ligne du mal avec la ténacité d'un insecte qui veut arriver à son gîte, ils ne servent la Révolution qu'en apparence, afin de se servir d'elle dans les jours de crise. Il est donc méritoire et politique de les condamner éventuellement à l'exclusion de la couronne pour cause d'indignité. C'est le droit éternel des peuples, exercé par la conscience publique ; il n'aura jamais été plus justement appliqué (1). »

L'Histoire de Louis-Philippe et de l'Orléanisme n'est cependant pas l'ouvrage le plus important de l'auteur, c'est peut-être le plus intéressant. Toujours même verveur de talent, toujours même affranchissement de la forme académique : Créteineau ne fait point de l'art pour

l'art ; il garde, comme dit Saint-Simon, le bon coin de sa singularité. Parfois un peu d'excès dans la force, des engagements dans les chausses-trappes de la littérature, un croc-en-jambe à la grammaire ; mais ces excès ou ces défauts sont rachetés par des explosions de bonhomies calculées et de malices adorables. On pourrait découper dans ce livre des bouts de phrases à remplir un album : Talleyrand est « un reste des boues du Directoire, dans un bas de soie de l'Empire » ; Chatelet, « primat des Gaules, grand maître du temple de la droguerie parisienne » ; Odilon Barrot, « solennel comme le désert » ; Mignet, « un Antinoüs de bureau » ; Thiers, « un grand homme à la hauteur d'un sifflet, fataliste dans ses ouvrages, fatal dans ses ministères, fat dans ses conseils » ; Napoléon, « un homme qui créa des aïeux à tous ses descendants. Le P. Régnault trouve, dans mainte page, profusion jusqu'à l'abus de ces mots à effet placés en saillie.

Triste histoire, du reste. Dans la variété et la complication des hommes et des événements qui forment les annales de la France, ce nom d'Orléans se dégage avec de lugubres images, d'implacables ambitions et d'incessants complots. C'est le résumé de nos guerres civiles, l'explication de nos discordes nationales, l'appendice de la Révolution. Pour cette famille, il est vrai, Créteineau est un ennemi, et, à ce titre, son livre ne peut être accepté que sous bénéfice d'inventaire. L'historien n'est pas seulement un témoin, c'est un juge : témoin, il doit être impartial, il doit rendre hommage au bien et protester contre le mal avec une invariable fidélité ; juge, il doit tout embrasser d'un regard synthétique et ne porter que des jugements dont l'équité s'impose à la conscience, parce qu'elle s'impose à la raison. Des faits douloureux peuvent exciter la colère ; il est inutile de les rapporter d'un ton d'acrimonie qui pénètre, d'un sel irritant, les plus justes imputations. Mais, ceux-là mêmes qui s'élèveront le plus vivement contre les passions de l'historien royaliste, devront s'avouer qu'il est des causes à jamais flétries. On ne réhabilite pas des corrupteurs comme le Régent, et des infâmes comme Egalité. Louis-Philippe, a tranché, par le caractère de sa vie privée, sur l'ignominie de ses aïeux, il n'en reste pas moins condamné pour crime de trahison, compliquée d'ingratitude et de parjure.

Les d'Orléans étaient, dans la famille royale de France, la branche de lierre, rampant et grimpant ; il y avait, dans cette royale famille, une autre branche, dite branche de laurier, la branche des Bourbons-Condé. Le duc d'Aumale, héritier de cette famille, avait écrit l'his-

1 *Histoire de Louis-Philippe*, tome I, page 2. — 2. *Hist. de Louis-Philippe*, tome II, pp. 512 et 515.

toire des premiers princes de la maison; en 1867, Crétineau-Joly publiait, en deux volumes, l'histoire des trois derniers, le Condé chef de l'émigration, le Bourbon, accroché à l'espagnollette de Saint-Leu et le duc d'Enghien, assassiné à Vincennes.

Pour composer cette histoire, l'auteur avait eu, entre les mains, la correspondance des Condé pendant l'émigration. Comme il s'était élevé, à propos de la correspondance de Marie-Antoinette, de très-vives contestations, Crétineau mit, en tête de son travail, cette déclaration qu'il avait souvent faite à propos de ses précédentes compositions :

« Toutes les lettres, notes ou papiers secrets, dit-il, qui servirent à composer ce livre ou à former mon opinion sur tel ou tel fait, sur tel ou tel personnage, se trouvent, à partir de ce moment, à la disposition des intéressés et des curieux. Chacun aura, sans restriction aucune, le droit de les examiner, de les contrôler ou de les consulter.

« Je n'ai point cherché à faire une œuvre de récrimination, encore moins de vengeance. J'ai toujours pensé que les haines ou les affections de parti devaient s'effacer devant la vérité. A l'aide de ces documents ignorés, et maintenant mis en lumière, la vérité se dégage. Le lecteur pourra donc porter un jugement plus sain et moins entaché de prévention sur les hommes et sur les choses.

« Par une lettre datée de Rome, le grand cardinal Pallavicini, écrivant au marquis Durazzo, se justifiait en ces termes d'avoir été plus que sévère à l'égard d'un souverain-pontife dans son *Histoire du Concile de Trente* : « L'historien n'est pas un panégyriste; en tout au moins, il loue souvent plus que peu importe quel panégyriste (1). »

A la première page de cette histoire, Crétineau écrit :

« Pour arracher des larmes ou exciter l'admiration, pour faire pâlir de terreur ou rougir de honte, il ne faudra avoir recours à aucun artifice oratoire. Dans leur correspondance familière, les trois derniers Condé et la princesse qui échangea son nom héroïque contre celui de sœur Marie-Joseph de la Miséricorde, se racontent ou peignent, au jour le jour, les dénuements, les amertumes et les angoisses de l'émigration, les magnificences de la fidélité et le bonheur puisé dans l'accomplissement du devoir.

« C'est l'histoire de la révolution, saisie sur place de l'autre côté du Rhin et s'écrivant sur les champs de bataille, au milieu des tribulations de l'exil et des imprécations d'une multitude

patriotiquement fanatisée. Le drapeau blanc flotte en face du drapeau tricolore, et la vieille France, l'épée à la main, fière de sa pauvreté devant la France nouvelle, qui s'enrichit de ses dépouilles. Les victoires de Berstheim et de Biberach, remportées par les trois Condé sur l'armée républicaine, contrebalaient les victoires de Jemmapes, de Marengo, de Hohenlinden. »

Le comte Armand de Pontmartin rendit compte, dans la *Gazette de France*, de l'histoire des derniers princes de la maison de Condé. « Par respect pour le journal, qui très-certainement, n'aurait point toléré une censure cotoyant l'injustice ou le mauvais vouloir, dit Crétineau, le feuilletonniste patenté se contenta et ne laissa passer que le bout de l'oreille. Mais, en prévision de son hypothétique immortalité, le feuilletonniste travaille à se créer un bagage académique. Il assemble bon au mal an, ses bribes mensuelles, hebdomadaires ou quotidiennes, puis il aligne ces petites choses à la queue les unes des autres, en ayant bien soin de glisser en notes toutes sortes de lieillesuses perfidies, jurant avec le texte, mais servant de débouché aux rancunes du monsieur. Ces notes qui se vendent, mais ne s'achètent pas, chez Michel Lévy, voudraient être assassines; elles ne sont que grossières et ne peuvent que faire frissonner dans leurs tombeaux les ancêtres de comte Armand, s'il a eu des ancêtres (1). »

Dans ces fameuses notes, le comte de Pontmartin, appelle Crétineau-Joly, « un très-lourd et très-pitoyable écrivain. » Cependant, il ne dissimule pas qu'il était très-difficile « de nous raconter, en 1867, des existences très-belles, très-pures et très-chevaleresques sans doute, mais totalement en-dehors des conditions de la société moderne, » et consacrées à la défense d'un régime « condamné par les hommes, ce qui est quelque chose, et par Dieu, ce qui est beaucoup (2). » Malgré les difficultés de la tâche, le critique n'hésite pas à trouver fortifiante l'histoire de trois princes du sang « héritiers d'un nom illustré par l'héroïsme et le génie, se dévouant à la monarchie vaincue, et donnant à l'Europe le spectacle de trois générations rangées sous le même drapeau et servant la même cause. » Toutefois, le vrai héros du livre, même à la suite du vieux Condé, l'ami du fils de Louis XV, même à côté du duc d'Enghien, victime de l'attentat de Vincennes, c'est l'admirable Louise de Bourbon, belle comme une rose, pure comme un lys, devenue, par le bienfait de la vie religieuse, sœur Marie-Joseph de la Miséricorde. « L'intervention de cette princesse, dans l'histoire de ceux qu'elle aime

1. *Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé*, t. I. avertissement, p. III.

1. *Bonaparte et le concordat*, p. 118. — 2. *Nouveaux samedis*, 4^e série p. 237 et 238.

d'une si pieuse tendresse, dit Pontmartin, « vocation persistante, ses courses douloureuses à travers l'Europe envahie par les armées révolutionnaires, ses lettres touchantes ou charmantes, le récit de ses souffrances, ce mélange de force et de douceur, où l'aimé de la sainte lutte sans cesse contre les ressentiments de la princesse et de l'émigrée, voilà l'originalité réelle du livre de M. Crétineau-Joly. »

Nous regretterons, nous, dans l'histoire des Condé, une chose que n'ont blâmée ni Pontmartin, ni Crétineau, c'est la présence, près des princes, de femmes qui n'étaient pas leurs épouses. Si le duc d'Enghien ne s'était pas arrêté à Ettenheim près d'une Rohan, il n'eût pas été pris par les agents de Bonaparte, et si le prince de Bourbon n'avait pas vécu scandaleusement avec une baronne de Feuchéry, il n'eût pas été pendu à Saint-Leu. Nous admirons, certes, la grandeur militaire et politique de Condé, mais plus nous savons cette ma son grande, plus son extinction cause de surprise. La disparition d'une grande race est un secret de la Providence; l'explication du mystère, quand il s'agit de princes, saint Augustin la trouve dans le désordre des mœurs.

En retournant en arrière, nous voyons paraître, en 1859, *L'Eglise romaine en face de la Révolution* : ces deux volumes sont, après *l'histoire de la Compagnie de Jésus*, l'œuvre capitale de Crétineau, et, comme ils sont trop peu connus, nous devons nous y arrêter.

Pendant que la famille d'Orléans régnait en France, dans Pétoitisse de ses idées et les mesquineries de ses tracés, les sociétés secrètes travaillaient ardemment à miner la société en Europe. Pour la saper par la base, elles avaient découvert deux moyens efficaces : la corruption des mœurs et la guerre au Saint-Siège, sur le terrain du temporel. Continuer la tactique de Voltaire, disputer Jésus-Christ, élever des objections contre le dogme et la morale du christianisme, c'était d'une pauvreté stérile, compromettante pour l'impétiosité et fort avantsageuse à l'Eglise. La nouvelle tactique offrait, outre l'avantage de la nouveauté, la chance à peu près certaine de s'attacher le monde par la corruption et la critique. Cent écrivains obéirent; des cargaisons de manuscrits, confiés à la diplomatie anglaise, allaient s'abattre sur les casiers des imprimeries de Malte et de la Suisse, pour de là voler sur l'Europe. Le 5 janvier 1846, un affide Juif, connu sous le pseudonyme de Petit-Tigre, manda à l'un des chefs de sociétés occultes : « La chute des trônes ne fait plus doute pour moi, qui vient d'étudier en France, en Suisse, en Allemagne et jusqu'en Russie, le travail de nos sociétés. L'assaut, qui s'ici à quelques années et peut-être même à

quelques mois, sera livré aux princes de la terre, les ensevelira sous les débris de leurs armées impuissantes et de leurs monarchies caduques... Ce n'est pas une révolution dans une contrée ou dans une autre. Cela s'obtient toujours quand on le veut bien. Pour *tuer sûrement* le vieux monde, nous avons cru qu'il fallait étouffer le germe catholique et chrétien, et vous, avec l'aide du génie, vous vous êtes offert pour frapper, à la tête, avec la fronde d'un nouveau David, le Goliath pontifical. C'est très-bien; mais quand frappez-vous (1)? »

Tandis que les sociétés secrètes conspiraient le Pontife romain veillait. Du haut de son observatoire du Vatican, Grégoire XVI, qui allait mourir, suivait attentivement la tramé révolutionnaire, et, en digne athlète, voulait la briser. Lorsque le moment opportun fut venu, le Pontife manda Crétineau-Joly au Vatican et le chargea de mener cette campagne. C'était le tableau des sociétés secrètes, prises en flagrant délit de conspiration, qu'il était appelé à mettre en lumière. L'écrivain n'hésita pas un instant. De Rome, il vint à Vienne; de Vienne, il vint à Naples. Déjà d'importantes pièces sont tombées entre ses mains, des révélations capitales sont attendues; lui-même se lance à la piste de documents cachés, dont la découverte ne sera pas la moindre fortune de son livre, car un tel chasseur n'est pas homme à faire buisson creux. Grégoire XVI meurt, Pie IX lui succède, et bien qu'il ait encouragé l'écrivain, il ne tarde pas à le prier de suspendre toute publication. Lorsque le Pontife, par l'expérience du gouvernement des âmes, verra se préparer une nouvelle explosion du mouvement qu'il espère aujourd'hui conjurer, il sera le premier à promouvoir le travail qu'il conseille de suspendre. Les papes ont le sentiment des opportunités; il n'est pas possible de n'être pas frappé de la prescience de Grégoire XVI voulant conjurer, en 1843, le mouvement qui éclatera en 1848, et de Pie IX voulant conjurer, en 1857, le mouvement qui éclatera en 1859. N'oublions pas que, pour eux, l'un des moyens de prévenir le péril, c'est l'ouvrage commandé à Crétineau-Joly.

Dans l'intervalle, il y eut, entre Crétineau et Pie IX, quelques nuages. Dans *Clément XIV et les Jésuites*, il s'était trouvé plusieurs phrases qu'il fallut corriger pour ne pas prêter à de malicieux commentaires, et l'ouvrage lui-même, par sa date, ne laissait pas de prêter aux rapprochements. Dans *l'histoire du Sonderbund*, il y a des appréciations qu'aurait dû interdire le respect du catholique pour le Saint-Siège. La dignité du pontife aurait pu se plaindre de l'irrévérence et peut-être dénoncer, dans l'irrè-

1. *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 387.

vérence, une injustice ; la mansuétude du père couvrit tout de ses affectueux pardons. Lorsque l'écrivain rendra à l'Eglise l'un de ses bons et loyaux services, Pie IX lui décernera, dans ses félicitations et ses remerciements, la meilleure des récompenses. Nous n'en sommes plus à louer Pie IX : sa grandeur le déroberait aux éloges ; mais nous ne saurions taire le sentiment qu'inspire sa bonté envers un écrivain qui le censure ainsi publiquement, et nous n'hésitons pas à offrir, à d'autres, cet exemple digne d'un pontife.

De 1846 à 1859, Crélineau publiait les ouvrages dont nous avons parlé, mais il suivait toujours la piste des sociétés secrètes, ses sentiments d'homme et ses goûts d'auteur le poussaient à pénétrer ces arcanes ; ses relations l'y aidaient merveilleusement. Lié d'amitié avec le cardinal Bernetti, cet homme si éblouissant d'esprit français et de verve romain ; avec Dominique Fioramonti, plus tard secrétaire des lettres latines, il recevra, de l'un, les mémoires de Consalvi, de l'autre, beaucoup de renseignements précieux. Ceci explique les révélations que put faire Crélineau Joly ; ces fameuses pièces qu'on l'accusait tout simplement d'avoir volées et de tenir d'entregent avec la police, il les recevait tout uniment des chefs d'Etat de l'Europe chrétienne. En les mettant en œuvre, il restait lui-même libre et bon catholique, très-désintéressé pour sa personne et, de tous ses profits d'auteur, ne tirant qu'un avantage, celui d'obliger les autres de sa bourse et par son crédit.

Le livre ajourné allait revenir à flot. On était en janvier 1858 ; des symptômes significatifs annonçaient que l'Eglise aurait bientôt à traverser de nouvelles épreuves.

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Le mois de Marie à Rome. — Société romaine pour subvenir aux frais du culte. — Présent du maréchal de Mac-Mahon au Pape. — Refus d'approbation à l'ave Joseph. — L'adoration nocturne à Rome. — Pétitionnement contre le projet d'abolition du jury mixte pour la collation des grades universitaires. — Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus. — Statuts. — Guérison miraculeuse par l'intercession de Notre-Dame de Séz. — Rectification concernant le recours des curés jurasiens au Conseil fédéral. — Reprise de la célébration publique du culte dans le Jura bernois. — Persécution allemande. — Les amendes de l'évêque de Limbourg. — Destitution de Mgr Brinckmann. — Résistance du clergé de Posen. — Mgr Martin repoussé de Hollande. — Statistique

religieuse de la Russie. — L'instruction publique élémentaire en Russie

Paris, le 1^{er} juin 1876.

ROME. — La manière dont on solennise à Rome le mois de Marie diffère un peu de la nôtre. En France, dès le jour de l'ouverture, l'autel de la mère de Dieu est splendidement paré. A Rome, les autels sont d'abord ornés avec simplicité. Ce sont les fidèles qui concourent directement par des dons à leur décoration. Et chaque jour les offrandes se multipliant, chaque jour les autels de la bonne Mère sont ornés de plus de cierges et de plus de fleurs. Une sainte émulation s'établit entre les plus tendres serviteurs de Marie, et, vers la fin du mois, les autels disparaissent sous la touchante profusion des ornements. Le Saint-Père ne manque jamais de se conformer à ce pieux usage, et il envoie chaque jour des présents, tantôt à une église et tantôt à une autre. Cette année, pour mieux secouer encore la piété de ses fidèles Romains envers la très-sainte Vierge, il les a invités à prolonger les exercices du mois de Marie jusqu'au 3 juin, afin que, pendant ces trois jours, on célèbre dans toutes les paroisses et dans les principales églises un *triduum* solennel en réparation des outrages faits à la sainte Vierge dans la cité pontificale et dans tout le monde.

Les membres du conseil directeur de la pieuse Société fondée pour subvenir aux frais du culte, surtout à l'occasion des exercices du mois de mai, du chemin de la croix, et pour l'accompagnement du Saint-Viatique aux infirmes, ont précisément choisi la fin de ce pieux mois pour solliciter du Saint-Père une audience qui leur a été accordée le dimanche 21. Le président a lu une adresse où étaient exposés le but de la pieuse association et les œuvres saintes qu'elle accomplissait. Le Pape a répondu par des paroles de louange et d'encouragement. Il a dit combien il est nécessaire, en ce temps d'impiété, que les bons resserrent leurs rangs autour de l'autel du Seigneur, afin de pourvoir à la splendeur du culte divin. Ses exemples, comme nous venons de le rappeler tout à l'heure, donnaient du poids à ses paroles.

Parmi beaucoup d'autres audiences, le Saint-Père en a également accordé une à M. de Corcelle, notre ambassadeur près le Saint-Siège, qui venait lui offrir, au nom de M. le Maréchal de Mac-Mahon, un magnifique vase en porcelaine de Sévres, l'un des rares échantillons de l'ancienne fabrique qui fut brûlée à Paris en 1870. Sa Sainteté a été très-sensible à cette offrande, qu'elle s'est plu à considérer comme un nouveau témoignage de sympathie de la part du Maréchal-Président, en ce moment surtout où les ennemis du Saint-Siège s'évertuent à rompre le dernier lien des relations officielles

qui unit encore la nation très-chrétienne au Siège apostolique. Le vase en porcelaine offert par M. le maréchal de Mac-Mahon sera placé dans la Bibliothèque vaticane, auprès de celui que donna le roi Charles X.

La plupart de nos lecteurs connaissent sans doute la prière à saint Joseph calquée sur la salutation angélique, et qui s'est répandue depuis un certain nombre d'années sous le nom d'*Ave Joseph*. Des doutes se sont élevés, en ces derniers temps, sur la légitimité de cette forme et de supplication. A Rome, on s'est d'abord assuré que, non-seulement dans la congrégation de l'Index, mais encore dans celle des sacrés Rites, rien n'avait été ni sollicité, ni statué sur cette question. Les Eminentissimes Inquisiteurs généraux ont été priés de déclarer ce que l'on devait, à leur avis, penser de la susdite salutation. L'objet mis en question ayant été mûrement discuté, le décret suivant a été rendu, le mercredi 26 avril 1876 : « La salutation dont il s'agit ne doit pas être approuvée, et notification de ce décret sera faite à Votre Grandeur pour qu'elle s'emploie à retirer de la circulation et à supprimer les exemplaires de ladite salutation. »

Nous trouvons, dans une lettre d'un jeune Breton, d'intéressants détails sur l'Œuvre de l'adoration nocturne à Rome. « Chacun passe quatre heures devant le Saint-Sacrement, dit-il, et la nuit est divisée en deux veilles, la première de 9 heures à 1 heure, la seconde de 1 heure à 5 heures. A chaque fois, quatre confrères laïques sont réunis, et au milieu d'eux un ecclésiastique remplit les fonctions de chapelain et prend la direction des méditations et des prières. On récite l'office du très-saint Sacrement, les psaumes de la pénitence, le chapelet et l'office des morts, si quelqu'un des confrères est décédé. Des intervalles de repos sont ménagés de temps en temps, et suivis de lectures pieuses. Je vous assure que les heures s'écoulent vite devant le cœur de Jésus. Une voiture affectée au service de l'Archiconfrérie vient prendre les confrères et les ramène à domicile. Les exercices ont lieu pendant l'année entière, de sorte qu'à Rome, il n'est pas un jour, pas une heure, où le divin prisonnier de nos tabernacles cesse d'être adoré... »

FRANCE. — La grande préoccupation des esprits, en ce moment, est le projet d'abolition du jury mixte pour les examens préparatoires à la collation des grades dans les nouvelles universités. Les libéraux, par haine de l'Eglise veulent ruiner ces universités, en leur retirant le minimum de garantie qui leur avait été accordé. C'est le ministre de l'Instruction publique, qui a proposé l'attaque, poussé par les radicaux. Le projet de loi qu'il a déposé sur le bureau de la

Chambre des députés vient en discussion aujourd'hui même. Les catholiques, si inopinément et si brutalement menacés, se défendent avec une ardeur magnifique. De toutes parts, des pétitions contre le projet ministériel sont adressées aux députés et aux sénateurs. Il y a des localités où tous les pères de famille donnent unanimement leur signature. Dans beaucoup d'endroits, les listes sont signées des autorités municipales. Par contre, il en est d'autres, en petit nombre il est vrai, où les maires sont si opposés au pétitionnement, qu'ils refusent de légaliser les signatures. Partout le pétitionnement continue. Les protestations doivent être adressées maintenant au Sénat. Chacun comprend l'importance de l'attaque dont la loi est l'objet, et il n'est personne qui ne veuille faire son devoir en lui apportant le concours de sa voix. On croit assez généralement que le projet de loi sera adopté par la Chambre des députés, mais qu'il sera repoussé par le Sénat. Nous rappelons que, si les maires refusent de légaliser les signatures, il faut faire mention de ce refus sur la pétition.

Par ordonnance en date du 1^{er} avril 1876, Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, sur la supplique du R. P. Rey, supérieur des Oblats de Marie, établis à Montmartre, a érigé, dans la chapelle provisoire du *Vœu national*, une *Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus*, dont voici les statuts :

« Art. 1^{er}. — Une association de prières et de bonnes œuvres est établie dans le sanctuaire du Sacré-Cœur, à Montmartre, pour perpétuer la pensée d'expiation, de pénitence et d'invocation qui a inspiré le Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus.

» Art. 2. — Le but de l'Association est :

» 1^o De propager le culte du Sacré-Cœur dans les familles et dans la société, comme moyen d'expiation et de réparation des outrages commis contre la religion, contre les droits de l'Eglise et du Saint-Siège, et contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ ;

» 2^o De combattre l'impiété de notre temps, en ramenant l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise dans les familles et dans la société ;

» 3^o D'attirer la protection du Sacré-Cœur sur l'Eglise et son auguste Chef, sur la France, sur le clergé et les congrégations religieuses ;

» 4^o D'obtenir les grâces spirituelles et temporelles dont les membres de l'Association peuvent avoir besoin pour eux et pour leurs familles.

» Art. 3. — Les avantages de l'Association sont :

» 1^o D'avoir part aux prières récitées chaque jour, après la messe principale, aux intentions

de la Confrérie et aux offices célébrés dans le sanctuaire ;

» 2^o D'avoir part aux intentions des messes qui y seront fondées pour l'Eglise et pour la France ;

» 3^o De pouvoir gagner les indulgences par les Souverains-Pontifes ;

» 4^o De participer aux prières et aux bonnes œuvres des associés.

» Art. 4. — Les conditions d'admission sont :

» 1^o Faire inscrire son nom de famille et de baptême sur les registres de la Confrérie (un titre d'admission sera délivré à chaque associé) ;

» 2^o Réciter une fois chaque jour la prière suivante : *Cœur sacré de Jésus, protégez la sainte Eglise contre ses ennemis, ayez pitié de la France, et faites que je vous aime chaque jour davantage.*

» Art. 5. — Tous les fidèles, hommes et femmes, sont appelés à entrer dans l'Association ; les enfants eux-mêmes peuvent y être admis.

L'inscription des personnes défuntés sur les registres de la Confrérie les fera entrer en participation des prières et des bonnes œuvres des associés.

» Les associés sont invités à contribuer à la construction et à l'entretien du sanctuaire du Vœu national, par des offrandes volontaires et par celles que leur zèle pourra provoquer.

» Art. 6. — Le supérieur des Oblats de Marie-Immaculée, chargé de desservir le sanctuaire du Vœu national, est le directeur de la Confrérie. Il se fait suppléer, au besoin, par un ou plusieurs de ses confrères.

» Art. 7. — Les fêtes de l'Association sont :

» 1^o La fête du Sacré-Cœur de Jésus, qui se célèbre après l'Octave de la Fête-Dieu, avec octave solennelle jusqu'au vendredi suivant ;

» 2^o Les fêtes des mystères et instruments de la Passion, tous les vendredis du Carême ;

» 3^o Le premier vendredi de chaque mois ;

» 4^o La fête du saint et immaculé cœur de Marie, le dimanche qui précède la Septuagésime ;

» 5^o La fête de saint Louis, roi de France, 25 août ; de saint Denis, martyr, premier évêque de Paris, 9 octobre ; de saint Martin confesseur, évêque de Tours, 11 novembre.

» Art. 8. — Une réunion des associés aura lieu dans le sanctuaire du Sacré-Cœur, le premier dimanche de chaque mois. Il y aura instruction et bénédiction du très-saint Sacrement ; après la bénédiction, on récitera un *Pater* et un *Ave* pour tous les associés et bienfaiteurs vivants, un *De profundis* pour tous les associés et bienfaiteurs défuntés.

» Art. 9. — Le lundi qui suivra l'Octave du Sacré-Cœur, une messe sera célébrée pour tous

les membres de la Confrérie décédés dans la paix du Seigneur.

» Art. 10. — Des lettres d'affiliation seront distribuées aux communautés, associations et autres pieuses institutions qui voudront s'unir à l'Association du Vœu national. »

La *Semaine religieuse* de Séez raconte, que le dimanche 21 mai dernier, à 10 heures 1/2 du matin, une religieuse de la Sainte-Famille (Séez), paralysée de tout le côté droit depuis quatre semaines, et ne pouvant s'aider en rien, ni du bras ni de la jambe, qui avaient perdu tout mouvement et toute sensibilité, a été guérie instantanément à la fin de la neuvaine à l'Immaculée-Conception de Séez. Sentant qu'elle était guérie, elle s'est levée de son fauteuil placé devant une statue de l'Immaculée-Conception ; elle a pris dans ses bras cette statue, a traversé les infirmeries, descendu l'escalier, et s'est présentée, à la grande stupéfaction des sœurs, dans la salle du chapitre où la communauté se trouvait réunie. La sœur Marie-Louis de Gonzague (c'est le nom de la miraculée) a repris immédiatement sa place à la chapelle, au réfectoire, et suivi tous les autres exercices de la maison. Le lendemain, elle se remettait à ses travaux d'aiguille. Dimanche soir, on a chanté dans le monastère un *Te Deum* solennel en action de grâces.

Suisse. — Sur la foi d'un télégramme, nous avons dit que le recours des curés du Jura bernois, touchant l'exercice du culte privé, avait été rejeté par le Conseil fédéral. C'est heureusement le contraire qui a eu lieu ; justice leur a été rendue ; il est vrai que ce n'a pas été sans beaucoup de détours et de précautions. Ainsi les curés, rentrés de l'exil, peuvent maintenant accomplir les actes du ministère qui ne se font pas en public, c'est-à-dire hors des maisons et des lieux consacrés au culte, ce qu'ils ne pouvaient pas depuis leur retour, sous prétexte qu'ils étaient rebelles aux lois de l'Etat, ayant refusé, il y a trois ans, de rompre avec leur évêque, Mgr Lachat. La célébration solennelle et publique de la sainte messe a pu, en conséquence, être reprise dès le dimanche 21 mai, dans tout le Jura bernois. Il y avait plus de deux ans que les fidèles ne pouvaient l'entendre qu'en cachette. Aussi l'émotion publique était profonde, et jamais l'assistance n'avait été aussi considérable dans les hangars et les granges où le divin sacrifice a été offert. Quant aux églises, ravies aux catholiques pour être livrées aux apostats, leur solitude paraissait plus navrante encore que de coutume. Un jour viendra, bientôt peut-être, où ceux qui les ont bâties pourront y retourner prier. Ce jour-là sera plus beau encore que le 21 mai 1876, car ce sera le jour du complet triomphe de la justice.

ALLEMAGNE. — Les condamnations à l'amende et à la prison, prononcées contre les curés et les journalistes catholiques, suivent leurs cours. Les uns ne se lassent pas de condamner, les autres ne se lassent pas de résister. C'est la lutte de la force contre la conscience. Il n'est pas douteux qui remportera la victoire.

Pour ne parler que de Mgr l'évêque de Limbourg, il avait à payer, au commencement de mars, 22,500 marcs d'amende.

Mgr Brinckmann, évêque de Munster, est frappé bien plus gravement encore. On n'en est plus, avec lui, aux amendes ni même à l'emprisonnement. Il a été destitué par arrêt du prétendu Tribunal des affaires ecclésiastiques de Berlin. On sait ce que cela vaut, et ses prêtres et ses diocésains ne lui en demeurent pas moins attachés, au contraire.

Le cardinal Ledochowski aussi a été destitué par le fameux tribunal de Berlin; cependant ses prêtres, malgré près de 200,000 marcs d'amende, auxquels ils ont été condamnés depuis quelques mois seulement, ne veulent obéir qu'à lui seul, et nullement aux injonctions du commissaire nommé par le gouvernement prussien pour administrer le diocèse.

Les persécuteurs ont poursuivi Mgr Martin, évêque de Paderborn, jusqu'en Hollande, où il s'était retiré. Sur leurs injonctions, le gouvernement néerlandais, trop faible pour leur résister, a dû l'inviter à quitter le territoire. Le vénérable prélat est maintenant en Angleterre.

Les habitants du convent de Jacobsdorf en ont été expulsés. Le séminaire de Breslau (Silésie) et le petit séminaire de Paderborn ont été fermés. Les catholiques de Wiesbaden, au nombre de 12,600, se sont vu enlever leur unique église.

RUSSIE. — Un extrait du compte rendu du saint-synode russe, pour 1874, récemment publié par le *Messageur officiel* russe, nous apprend qu'il y a, dans toutes les provinces de l'empire (celle de la Géorgie exceptée), 55 archevêchés; 368 convents d'hommes, 5,852 moines, 5,010 novices; 149 convents de femmes, 2,531 religieux, et 11,173 sœurs converses; 40,364 églises, 13,386 chapelles et oratoires; 107,439 ecclésiastiques séculiers, dont l'archiprêtre, l'aumônier général, 1 217 archidiaques, 37,714 prêtres, 11,797 diacres et 56,679 acolytes; 664 hospices dépendant directement de l'Église; 27,837,645 hommes et 28,939,837 femmes appartenant au culte orthodoxe. 9,033 personnes ont embrassé le culte usse, savoir: 1,707 catholiques romains, 11 arméniens, 732 protestants, 2,890 grecs-unis, 427 juifs, 747 mahométan et 2 519 païens. Le nombre des établissements d'instruction ecclé-

sastique était de 242, dont 4 académies ecclésiastiques, 52 séminaires et 186 écoles ecclésiastiques. Il y avait en tout 562 élèves d'académie, 12,396 de séminaire et 26,227 d'école.

Une autre statistique officielle nous fait connaître l'état de l'instruction publique en Russie d'Europe. Cette partie du grand empire (à l'exception du grand-duché de Finlande, lequel a sa propre administration scolaire) est divisée en neuf districts: Dorpat, Var-ovie, Saint-Petersbourg, Odessa, Wilna, Charkow, Kasan, Kiev et Moscou. Ces neuf districts comptaient 20,376 écoles élémentaires en 1873, et ces écoles étaient fréquentées par 670,186 garçons et 169,379 filles. La proportion des écoles à la population était de 1 à 3,568, et le nombre des élèves était, en moyenne, de 41 dans chaque école.

Le développement de l'instruction publique varie selon les districts. Dans celui de Dorpat (province de la Baltique), il y a une école pour chaque groupe de 953 habitants; dans celui de Saint-Petersbourg, une école pour 2,463 habitants; et dans celui de Moscou, une école pour 6,148 habitants.

La proportion des garçons allant à l'école est, règle générale, de beaucoup supérieure à celle des filles. Dans le district de Kiev, sur 84 habitants, un garçon va à l'école et une fille, sur 690; dans celui de Wilna, un garçon sur 49 et une fille sur 536. La même disproportion se manifeste en 1875: sur 10 élèves, il n'y a que 2 filles.

De l'aveu même du ministre de l'instruction publique, les écoles actuelles sont tout à fait insuffisantes pour répandre même les connaissances les plus élémentaires dans les basses classes de la société.

En Russie, le nombre des enfants entre les âges de sept et de quatorze ans est de 12 213 558, dont 6,409,902 filles. De ces derniers les 6/9 0/0 seulement vont à l'école.

On estime qu'il faudrait établir 52,427 nouvelles écoles, afin que chaque groupe de 4,000 habitants en possédât une; et en évaluant le prix de construction de chacune de ces écoles à 500 roubles, il faudrait, pour mettre l'instruction élémentaire en harmonie avec les besoins de la population, accroître le budget d'une somme de 26,213,500 roubles.

Les instituteurs manquent également, bien qu'on ait créé 15 nouvelles écoles normales en 1871, et 58 en 1875.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU TROISIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(S. Luc, ch. xv.)

Sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Dans la plupart des diocèses de France, on célèbre en ce jour la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Vous remarquerez, mes frères, la concordance admirable qui se trouve entre cette solennité et l'Évangile que nous lisons aujourd'hui à la messe. Notre-Seigneur pourrait-il peindre d'une manière plus sensible que par la double comparaison renfermée dans cet évangile combien grande est la bonté de son cœur, et combien il désire sauver tous les hommes, même les plus pervers. Il semble qu'il attache plus de prix à la conversion d'un seul pécheur, qu'à la constante fidélité des justes. Voyez ce bon pasteur courir après la brebis égarée, la charger sur ses épaules, et la rapporter au troupeau qu'il a, en quelque sorte, abandonné pour cette brebis chérie.

Pour entrer dans les sentiments de l'Église, nous examinerons :

I. — *Ce que le Sacré-Cœur de Jésus fait pour nous.*

II. — *Ce que nous devons faire pour honorer le Sacré-Cœur de Jésus.*

Premièrement. — *Ce que le Sacré-Cœur de Jésus a fait pour nous.* — 1° *Il s'est donné.* Avant de nous donner son cœur, Jésus-Christ nous avait déjà infiniment aimés : *in finem dilexit* (Joan. xii, 1) L'amour avait remporté sur lui des triomphes inouïs, dit saint Bernard, et l'avait depuis longtemps jeté dans des excès incroyables, selon l'expression de saint Luc. C'est l'amour qui l'a fait descendre des cieux et mourir pour nous sur une croix ; c'est l'amour qui le retient captif sur la terre et victime sur nos autels, jus qu'à la consommation des siècles. Mais on peut dire que le plus grand triomphe de l'amour a été de lui faire donner son cœur. C'est le dernier excès de sa tendresse pour nous : hélas ! et c'est pour un siècle d'indifférence qu'il avait réservé ce témoignage d'affection ! *Voilà*, dit-il dans son apparition à la bienheureuse Marguerite Marie, *Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes ! et qui ne trouve pourtant que de l'ingratitude...* Le voilà ! il nous le donne, ce cœur adorable.

2° *Il a souffert.* — Le cœur de Jésus a connu tous les plus grandes amertumes de la vie : *Cor quod novit amaritudinem*; que dis-je ! c'est

un cœur qui souffre encore, et qui souffre toujours de l'ingratitude des hommes. C'est pourquoi il s'est montré à la bienheureuse Marguerite, ce cœur, entouré d'une couronne d'épines, et portant une plaie saignante. Tout cela est mystérieux ; mais il est facile à l'âme éclairée par la foi de pénétrer ce mystère et de comprendre ces symboles. C'est la douleur, la souffrance, les chagrins profonds de ce cœur adorable qui nous sont rappelés tout d'abord. Il y a aussi des flammes ardentes qui le consument, sans toucher cependant aux épines, ni à la croix ; c'est le signe de l'amour même qui souffre sans cesse, qui se sacrifie, qui s'immole toujours, parce qu'il est immortel. Mes frères, comptez si vous le pouvez toutes les souffrances du cœur de Jésus. Voyez-le, pendant sa passion, abandonné de ses amis ; là, il a souffert l'abandon, le délaissement de tous, la trahison de l'un, la lâcheté, l'apostasie de l'autre : *Sustinuit qui simul contristantur, ... quæsvi et non invenit* (Ps. lxxviii, 21). Mais c'est surtout au jardin de Gethsémani que le cœur de Jésus a été blessé, brisé, broyé. C'est là que les douleurs de l'agonie le déchirèrent et tirent couler son sang. Puis, enfin, sur la croix, il a été percé par une lance, même après la mort, parce qu'il y avait encore une larme pour nous, et une goutte de sang dans ce cœur qui voulait rester ouvert, pour nous montrer les richesses de son amour ; car :

3° *Il nous a aimés.* — Mes frères, voyez comme Jésus qui a tant souffert nous a aimés. C'est de tout son cœur, pour me servir de cette expression simple, mais sublime. *Ecce quomodo amabat !* A l'heure même du grand mystère de l'incarnation, ce cœur a commencé à battre d'amour pour nous. Dans l'étable de Bethléem, sur la paille de la crèche, ce cœur palpait d'amour pour les hommes. Plus tard, sa parole, ses larmes, les miracles de sa vie publique, tout nous révélera encore un amour infini. Mais que dire du mystère par excellence, de l'invention ineffable de ce véritable excès d'amour, de la divine Eucharistie ? Jésus-Christ a voulu demeurer avec nous afin que son cœur puisse palpiter d'amour sur notre cœur : *Ecce quomodo amabat !* Et, cependant, on l'oublie, on l'abandonne, on l'outrage ; *amor non amatur* (S. Aug.). O ingratitude des hommes ! il n'en sera pas de même de vous, mes frères, vous lui rendrez amour pour amour. C'est pourquoi je vais vous indiquer :

Secondement. — *Ce que nous devons faire*

pour honorer le cœur de Jésus. Pour cela trois conditions sont nécessaires : il faut l'invoquer avec confiance, l'imiter avec fidélité, l'aimer avec générosité.

1° *L'invoquer avec confiance*, c'est le cœur d'un ami, vous ne sauriez en douter après les considérations qui précèdent, et vous cherchiez vainement dans le monde un cœur qui vous aime avec plus de dévouement. N'est-ce pas de ce divin cœur que nous sont venus tous les biens ? C'est lui qui publiait par la bouche de Jésus les vérités évangéliques ; c'est lui qui pleurait sur le tombeau de Lazare et sur la ville infortunée de Jérusalem ; c'est lui qui guérissait les malades, appelait à lui les petits enfants, pardonnait aux pécheurs et ressuscitait les morts. Allez donc avec confiance à ce trône de la miséricorde et de la bonté.

2° Vous devez *imiter* le cœur de Jésus si vous voulez dignement l'honorer. Imiter le cœur de Jésus, c'est le copier. Or, quand on veut copier un tableau, on commence par l'étudier. La première chose à faire pour copier le cœur de Jésus, c'est donc de le bien connaître, de l'étudier attentivement. Dans le cœur de Jésus, vous trouverez l'humilité, la chasteté, la charité, la patience, l'amour de la croix, le zèle, la douceur. Apprenez de moi, dit Notre-Seigneur, non pas à faire des miracles, mais apprenez que je suis doux et humble de cœur : *discite a me quia mitis sum et humilis corde*. Voilà ce que le chrétien doit s'efforcer d'imiter dans le cœur de Jésus.

3° Vous devez *aimer* le cœur de Jésus. Votre cœur, voilà ce que Jésus demande, voilà ce qu'il ambitionne. Mon enfant, vous dit-il, *donne-moi ton cœur : probe, fili mi, cor tuum vili* (Prov. XXIII, 26). Qu'a donc notre cœur pour que Jésus le demande si vivement ? Ah ! s'est que le cœur est le plus précieux de tous les dons et celui qui donne du prix à tous les autres ; c'est aussi la chose la plus difficile à conquérir. Partout, la victoire pour Jésus est facile ; il marche sur les eaux, il guérit les malades, il commande aux éléments, rien ne résiste à sa puissance ; il n'y a que le cœur où il trouve de la résistance, il met sa gloire à le conquérir. Aussi tous ses efforts tendent-ils à gagner des cœurs. Dans la crèche, ses larmes ; sur la croix, ses souffrances ; dans l'Eucharistie, ses humiliations, tout est pour gagner des cœurs. Ame chrétienne, Dieu demande votre amour, osez-vous le lui refuser ? A qui le donnez-vous, ce cœur, si ce n'est à Jésus qui, le premier, s'est donné tout à vous ? Ah ! mes frères, donnez-le donc à Jésus, à votre Dieu qui le demande depuis si longtemps, priez-le de vouloir bien l'accepter aujourd'hui, et le garder toujours. Ainsi soit-il. L'abbé d'ÉZERVILLE, curé de Saint-Vaastien

SUJET DE CIRCONSTANCE

INSTRUCTION POUR LA FÊTE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

Quis putas puer iste erit? (St-Luc, 1-68)

EXORDE. — La sainte Ecriture a donné la réponse à cette question, et, avec elle, nous pouvons dire que cet enfant, dont la naissance est si glorieuse, brillera dans tous les ordres de la hiérarchie sainte : dans l'ordre angélique, car il est dit de lui : « Voilà que je vous envoie mon ange ; » dans l'ordre des prophètes, il sera appelé « le prophète du Très-Haut ; » dans l'ordre des apôtres, il fut « un homme envoyé par Dieu, » selon les paroles du disciple bien aimé ; dans celui des martyrs, Hérode ordonna de lui trancher la tête ; dans l'ordre des anachorètes, dès sa plus tendre jeunesse, il se retira au désert ; enfin, dans l'ordre des vierges, sa virginité ne souffrit aucune tache.

Saint Jean est un des plus grands et des plus précieux ouvrages de la grâce. Aucun autre saint n'a mieux ressemblé au Fils de Dieu incarné. Voyez quels rapports ! Le même ange annonce leur naissance ; leur nom vient du ciel ; leur entrée dans le monde remplit le voisinage d'étonnement et d'admiration ; ils sont conçus miraculeusement : l'un, d'une mère stérile, l'autre, d'une mère toujours vierge ; et il y a une si grande conformité entre le saint Précurseur et le Sauveur des hommes, que, pendant sa vie saint Jean fut pris pour le Messie, et qu'après sa mort le Messie fut pris pour lui.

Méditons ensemble, mes frères, la vie de saint Jean-Baptiste, cette vie qui, par ses commencements, sa suite et sa fin, fut si semblable à celle de Jésus, notre divin modèle.

I.

Admirons combien les commencements de la vie de Jean-Baptiste ont été remplis de grâce. L'auguste vierge Marie entreprit, aussitôt après le mystère de l'Incarnation, le voyage qui devait la conduire auprès de sainte Eliabeth où elle séjourna jusqu'à la circoncision de saint Jean-Baptiste. Telle est l'opinion bien fondée de plusieurs docteurs illustres et, en particulier, de saint Ambroise. Il suit de là que Marie a tenu souvent le saint Précurseur entre ses bras ; qu'il a fréquemment reposé sur son sein virginal, où il a puisé quelque chose de la pureté et de la sainteté de la mère de Jésus. Alors Jésus et Marie ne formaient pour ainsi dire qu'une même personne ; le souffle de Marie était la respiration du Verbe incarné. Si la mère de Dieu avait tant d'empire sur les âmes, après l'Ascension de son divin Fils, quelle influence ne devait-elle pas exercer sur saint Jean, lorsqu'elle le pressait sur son sein qui était alors le trône et le sanctuaire de Jésus ?

Et comment Marie n'aurait-elle pas été heureuse de contribuer à la perfection de celui à qui Jésus se hâta de prodiguer ses faveurs? Voyez : à peine le Sauveur est incarné, que déjà il lui sentir les effets de son incarnation, hors de Marie, en sanctifiant son Précurseur. La Vierge-Mère était venue pour la mère stérile, Marie pour Elisabeth; le Fils de Dieu vient pour l'enfant, Jésus pour Jean-Baptiste. Si Elisabeth, se glorifiant de la visite de la mère de Dieu, ne remercie pas ostensiblement le Seigneur, elle en aise le soin à son fils qui saura bien témoigner sa reconnaissance au Rédempteur. Jésus le sanctifie dans le sein de sa Mère, lui avance l'usage de la raison et le fait prophète avant sa naissance. A ces signes, comment ne pas reconnaître que ce petit enfant était déjà bien cher au cœur du Fils de Dieu?

II.

Ayant connu dès cet instant tout le prix de la pureté de son âme, saint Jean craignit d'en ternir l'éclat, et il se retira bientôt au désert. Il y demeura jusqu'à ce qu'il reçut du Saint-Esprit l'ordre exprès d'en sortir et de commencer sa prédication.

Au désert, il se livra à une pénitence longue, austère et solitaire.

A. — Plusieurs docteurs assurent qu'il fut au désert depuis l'âge de trois ans. Saint Pierre martyr, évêque d'Alexandrie, dit que sainte Elisabeth, ayant appris l'horrible carnage des enfants de Bethléem, ordonné par Hérode, craignit que cet impie, entendant parler des merveilles arrivées à la naissance de son fils, ne soupçonnât qu'il fût le Messie redouté, et s'enfuit emportant saint Jean au désert, où elle mourut peu de temps après. La divine Providence qui nourrit les petits des oiseaux et qui eut soin d'I-maël abandonné par sa mère, se chargea de Jean-Baptiste et envoya des anges qui le nourrissent et l'élevèrent jusqu'à ce qu'il fût en état de commencer sa rude et austère pénitence.

B. — Rien n'égale l'austérité de cette pénitence. Saint Pierre, qui avait renié son Maître, saint Paul, qui avait persécuté l'Eglise, n'en firent jamais de semblable. Jésus-Christ dit de son Précurseur, qu'il était au désert sans manger, ni boire, ni se vêtir : car, selon saint Bernard sur ce passage de l'Evangile, de même que les sauterelles ne sont pas une nourriture pour l'homme; ainsi le poil du chameau n'est pas à proprement parler un vêtement pour eux.

Combien cette conduite doit nous exciter à la piété et à la vraie pénitence ! Représentons-nous, d'après les divines Ecritures, un ange incarné, couvert d'un rude cilice, couché sur la terre nue, il a pour toit la voûte du ciel, pour

repos la contemplation; il ne vit que d'abstinence, et ses yeux sont élevés vers le ciel; son visage est amaigri, et ses mains armées pour punir sa chair virginale de crimes qu'il ne commit jamais. Hélas ! que n'a-t-il un compagnon pour modérer sa terreur et l'empêcher d'abréger ses jours ? Mais non, il doit accomplir sa pénitence dans la plus affreuse solitude.

C. — Jésus et son Précurseur sont conduits en exil pour être dérochés à la fureur d'Hérode. Il semble que la Providence devait réunir les deux enfants dans le même lieu. Mais non, ils prennent une route différente. Quand Jésus reviendra d'Egypte à Nazareth, il paraît naturel qu'il doit appeler Jean-Baptiste pour demeurer près de lui jusqu'à sa vie publique. Le Seigneur disposa de lui tout autrement; il veut qu'il pratique toute mortification et le prive des consolations que lui eût procurées sa divine présence. Saint Jean, qui a le précieux avantage d'être au monde en même temps que Jésus, ne le voit que deux fois pendant sa vie, le jour où il le montre à ses disciples, en disant : « *Ecce Agnus Dei...* » et plus tard, lorsqu'il est appelé à l'honneur de baptiser le Fils de Dieu, l'objet des éternelles complaisances du Très-Haut; il passe le reste de ses jours dans la solitude du désert.

III.

Cependant la rigueur de cette pénitence est encore surpassée par la mort si douloureuse de notre saint. On admire, et avec juste raison, le martyre de saint Etienne, parce qu'il a été le premier, après l'Ascension du Fils de Dieu, à donner son sang pour lui; il est appelé le premier des martyrs. Mais, sans rien lui enlever de sa gloire, on peut dire que le saint Précurseur l'emporte sur lui et sur tous les autres martyrs qui l'ont imité. Car saint Etienne et les autres témoins du Christ n'ont donné leur vie pour le Sauveur qu'après que le même Sauveur eut donné la sienne pour eux; ils lui ont offert leur vie en échange de la sienne; mais saint Jean a été immolé pour Jésus avant la mort de ce divin Rédempteur. Les autres martyrs marchaient sur les pas de leur adorable modèle; ils trouvaient le chemin tout frayé; pour eux les pointes de la mort avaient été émoussées par la mort du Fils de Dieu. Saint Jean a enduré la mort lorsqu'elle était tout entière, affreuse, terrible; lorsqu'elle n'était pas encore adoucie par le spectacle de Jésus mourant sur le Calvaire, et qu'elle ne servait pas de passage immédiat à la vie de la gloire.

Et ce qui rend son martyre plus douloureux, c'est le motif pour lequel on l'a mis à mort. Ce grand saint prédit par les prophètes, conçu par un miracle, rempli du Saint-Esprit dès le

sein de sa mère, dont la vie a été un prodige de sainteté, et qui a été proclamé le plus grand des enfants des hommes par le Messie lui-même, saint Jean-Baptiste est mis à mort pour la satisfaction d'une danseuse; sa tête est le prix de l'adultère. Quelle mortification!

Il meurt sans consolation. Le Sauveur prêchait alors dans la Judée; il savait ce qui se passait à Jérusalem; il aurait pu aisément l'empêcher; il ne l'a pas fait... il n'est pas même venu voir son disciple, son bien-aimé, son parent;... il ne l'a pas envoyé visiter... En voyant ce silence de Jésus à la mort de saint Jean, on dirait qu'il n'est rien au Sauveur, qu'ils ne se sont jamais connus. Quand le bienheureux Etienne fut lapidé par les Juifs, Notre-Seigneur prit soin de le consoler; il ouvrit les cieux pour se découvrir à lui; mais il laisse saint Jean-Baptiste sans assistance visible. Un ange va reconforter saint Pierre dans sa prison et le délivrer de ses chaînes. Pourquoi le Seigneur n'accorde-t-il pas la même faveur à son bien aimé parent?

C'est qu'il veut que son précurseur ne soit pas seulement le plus innocent de tous les saints dans sa naissance, le plus austère de tous les confesseurs dans la rigueur de sa pénitence, mais encore le plus affligé et le plus méprisé de tous les martyrs dans les circonstances de sa mort. Et, comme le Fils de Dieu sur la croix a été le plus abandonné et le plus méprisé des hommes, jusqu'à être délaissé de son propre Père, ainsi son précurseur meurt sans aucune consolation, abandonné de tout le monde et délaissé même de Jésus, son Maître et son parent.

Non, les jugements de Dieu ne ressemblent en rien à ceux des hommes. Ses pensées divines sont bien éloignées des nôtres, et nous ne saurions trop admirer combien sont profonds les desseins et les conseils qu'il a sur les âmes choisies qu'il donne à la terre. Plus il veut agrandir une âme et l'élever dans le ciel, plus il l'humilie et l'anéantit ici-bas. La douleur est la pierre de touche de notre amour pour Dieu; et les nobles cœurs qui ont une fois compris et goûté le mystère de la souffrance rediront toujours en fixant leurs regards sur la Victime du Calvaire : *Aut pati, aut mori*. Ce mot sublime de sainte Thérèse a été et sera de tout temps le cri des âmes embrasées de l'amour divin.

Péroraison. — Saint Jean-Baptiste fut une lumière vive et ardente selon l'expression de Notre-Seigneur; sur quoi saint Bernard ajoute : Il nous éclaire et nous instruit du doigt. Montrant à ses disciples le Sauveur qui passait, il leur dit : « Voilà l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. » Le divin Agneau est l'unique motif de la miséricorde de Dieu sur

les hommes, il est le remède et l'antidote de tous nos péchés.

Saint Jean nous l'a montré. Qu'il soit donc glorifié, celui que Dieu a envoyé pour nous apprendre la science du salut. Il nous a tracé le chemin, il nous a donné l'exemple; imitons-le dans la mesure de notre faiblesse, marchons généreusement à sa suite dans le chemin royal de la sainte Croix. Supportons tout pour l'amour d'un Dieu mort à cause de nos péchés; pratiquons la sainte mortification, surtout intérieure, ne cherchant d'autre consolation que la croix de Jésus, qui saura nous récompenser en Dieu pendant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé GIRARDE,
curé de Sainte-Marie (Nièvre).

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

21^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT

19^e Instruction.

Vertu de la religion (suite). Obligation de dire la prière du matin et du soir; dans quelle posture; autres exercices de piété.

TEXTE. — *Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies* : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement (*S. Luc*, chap. iv, v. 8).

EXORDE. — Mes frères, je vous ai parlé du saint sacrifice de la messe; c'est, en effet, le témoignage le plus solennel du culte extérieur et public que nous devons rendre au Dieu souverain... C'est aussi l'acte le plus important qui nous est prescrit par la vertu de religion... Nous avons dit que, reproduisant le sacrifice du Calvaire, comme ce dernier, il glorifiait le Très-Haut de la manière la plus excellente; il apaisait Dieu de la manière la plus efficace; enfin, nous avons ajouté qu'il nous obtenait les grâces de la manière la plus abondante...

Hélas! frères bien aimés, j'aurais pu ajouter que, parfois aussi, les chrétiens renouvellent près de cet autel, pendant la messe, ce qui se passait au pied de la croix, sur le Calvaire... Malgré la fureur des Juifs, il se trouva pourtant, au jour de la Passion, quelques âmes pieuses, quelques cœurs dévoués qui compatissaient à notre divin Sauveur, prenaient part à ses souffrances, et assistaient avec des sentiments convenables à l'immolation du Calvaire (1)... Ainsi, malgré l'attiedissement de la foi, il se rencontre encore quelques fides pieux qui comprennent la noblesse, la grandeur de la victime qui s'immole sur l'autel, et qui assistent à la sainte

1. *Quee plangebant et lamentabantur eum.* *Saint Luc*, chap. xxiii, vers. 3.

messe avec foi, avec dévotion, avec recueillement... Mais, au pied de la croix, se trouvait, dit l'Évangile, une foule indifférente que la curiosité y avait amenée (1). N'est-ce pas l'image de bon nombre de chrétiens, qui viennent ici par un reste d'habitude, par curiosité peut-être; ils ne prient pas, ils ne demandent rien, aussi ils n'obtiennent rien. Enfin, au Calvaire, se trouvaient des persécuteurs qui raillaient, notre divin Sauveur, et l'insultaient dans ses derniers moments (2). Faut-il dire que parfois il se rencontre aussi de semblables assistants au saint sacrifice de la messe? on vient pour y causer, pour y montrer sa toilette; peut-être même pour des motifs plus coupables encore... On s'y tient avec dissipation, on distrait les bons chrétiens qui voudraient prier. Frères bien aimés, dites-moi, est-ce là assister au saint sacrifice de la messe?... N'est-ce pas plutôt braver Dieu dans son temple, et insulter Jésus-Christ jusque sur son autel!... Plus tard, nous aurons occasion de développer plus à fond ces pensées...

PROPOSITION. — Je désire, aujourd'hui, vous montrer que la vertu de religion ne demande pas seulement de nous ce culte public, dont l'acte principal est l'assis avec à la sainte messe, les dimanches et les fêtes d'obligation, mais qu'elle exige de plus que nous rendions, en particulier, des adorations, des respects, des hommages au Dieu qui est à la fois notre Créateur, notre bienfaiteur et notre souverain Maître...

DIVISION. — Ce culte particulier que nous devons au Très-Haut consiste, *premièrement* : à réciter avec fidélité les prières du matin et du soir; *secondement* : à nous acquitter de certains autres petits exercices de piété faciles, et qu'un bon chrétien ne doit jamais omettre...

Première partie. — Frères bien aimés, j'aurai occasion ailleurs de vous parler plus longuement de la prière... Un mot seulement, ce matin, sur cet important sujet... Une comparaison d'abord... N'avons-nous pas tous des membres absolument nécessaires et indispensables pour que nous puissions gagner notre vie, et remplir les devoirs de notre état? Ces membres, ce sont nos bras et nos mains... Avec eux, nous soulevons les fardeaux, avec eux, nous manions les outils; grâce à eux, l'artisan peut secouer son métier, le maréchal forger son fer, le terrassier remuer sa pioche, le laboureur tenir les manches de sa charrue; nos mains attirent ce qui nous plaît, repoussent ce qui nous répugne... Que nous serions à

plaindre, si nous étions privés de ces membres indispensables!... Or, frères bien aimés, ce que nos bras sont pour nos corps, la prière l'est pour notre âme; c'est sa main... Par la prière, nous attirons sur nous les grâces du bon Dieu, nous repoussons les tentations et les autres dangers qui pourraient nous assaillir; par la prière, nous adorons Dieu, nous lui offrons chacune de nos fautes; par la prière nous lui consacrons chacune de nos œuvres... La prière!... Mais c'est plus que la main de notre âme; c'est sa santé, sa respiration, sa vie; sans la prière, elle n'est plus qu'un cadavre!...

Qu'est-ce donc qu'un homme, qu'un chrétien qui ne prie pas?... C'est un sujet rebelle qui lève un front audacieux, et refuse de payer le tribut qu'il doit à son souverain; c'est un enfant dénaturé qui fuit la présence et les entretiens du plus tendre et du plus aimable des pères; c'est un ingrat qui a tout reçu de Dieu, et qui, comblé de ses bienfaits, veut en jouir sans reconnaître la main libérale qui les lui a prodigués... Je dirai plus : c'est un insensé qui, couvert de crimes, objet de la colère céleste, ne tremble pas, ne sollicite pas sa grâce; qui, loin de désarmer, par ses supplications et ses pleurs, le bras prêt à le foudroyer, en détourne ses regards, ou le considère avec une stupide indifférence (1).

Mais, quand faut-il prier? Mes frères, vous le savez, on vous l'a répété plus d'une fois, nous devons d'abord prier le matin et le soir... Le matin? N'est-il pas juste, chrétiens, de consacrer à notre Maître souverain les prémices de cette journée qu'il nous donne?... Nous sommes les enfants du bon Dieu; quoi de plus convenable que de saluer ce bon Père que nous avons dans les cieux?... Nous sommes de faibles créatures, sous la dépendance d'un maître suprême; ne devons-nous pas commencer notre journée par lui offrir nos adorations et nos hommages? Saint Jean-Chrysostome apostrophe ainsi le chrétien qui néglige de commencer sa journée par la prière du matin : « De quel front, lui dit-il, oses-tu ouvrir les yeux à la lumière et contempler les rayons du soleil, toi qui n'as pas eu un élan d'amour et de reconnaissance pour le Dieu qui fait lever cet astre sur l'univers entier?... » Comment, en effet, sans avoir prié, oser se livrer au travail, avec ces bras dont Dieu nous a conservé l'usage!

Nous avons dormi; le sommeil, c'est une image mystérieuse de la mort. Pour nous, ce pouvait être la mort, et, si nous nous sommes réveillés, c'est parce que Dieu l'a voulu... Et, comme des brutes, comme des animaux sans

1. *Stabat populus spectans. Ibid.*, vers. 35.

2. *Illudabant ei dicentes : Ave rex Judæorum... Principes sacerdotum illudentes eum scribis, etc. Saint Matth.*, chap. xxvii, vers. 29 et 41. Voir saint Marc, chap. xv, vers. 31; Saint Luc, chap. xxiii, vers. 36.

1. Confer l'abbé Larfeuille, *Le Quart-d'heure pour Dieu*, premier volume, p. 179.

raison, semblables au cheval, qui hennit après son avoine, nous, chrétiens, nous nous lèverons sans penser à notre Créateur, nous prendrons notre repas, nous irons à notre travail sans avoir élevé notre cœur vers Dieu, pareils, je le répète, au cheval ou au bœuf, qu'on sort de leur étable pour les atteler à la charrue!... Ah! du moins ces animaux n'ont pas comme nous, une âme raisonnable, ils ne sont pas coupables; mais nous, que Dieu a formés à son image, oui, nous sommes des enfants ingrats, si nous n'offrons pas chaque matin un tribut de prières, à notre Père des cieux!...

La prière du soir est également pour nous un devoir. Réfléchissez, frères bien aimés... La journée vient de finir; Dieu a béni vos travaux, il vous a préservés de tout accident, vous et les vôtres. N'allez pas vous imaginer que vous êtes redevables de ce bonheur à votre adresse ou à votre industrie... D'autres, aussi avisés que vous, ont éprouvé des accidents en exécutant les mêmes travaux. Celui-ci s'est cassé la jambe, cette femme a été piquée d'une vipère, cette autre a été broyée sous les roues de son chariot; que sais-je? Vous n'ignorez pas combien les accidents sont fréquents; inutile d'insister sur cette vérité. Or, dites-moi, si vous avez du cœur et quelque reste de loi, ne comprenez-vous pas l'obligation où vous êtes de remercier chaque soir le Dieu qui a veillé sur vous, et vous a protégé pendant le cours de cette journée?...

Puis, une autre considération encore, lorsque le Sage nous affirme, et c'est la vérité, que le juste lui-même pèche sept fois par jour (1), auriez-vous la prétention de n'avoir commis aucun faute pendant la journée qui vient de s'écouler? et n'est-il pas bon et utile, pour votre âme, que vous disiez à Dieu : *Pardonnez-nous nos offenses*?... Enfin, souvent, vous le savez, des hommes, des femmes, des jeunes gens ou des vieillards se sont endormis pour ne s'éveiller que dans l'éternité; pour eux, le sommeil fut la mort, et on les prit, à la place même où ils s'étaient endormis, pour les étendre bientôt après dans leur cercueil! Ne peut-il pas vous en arriver autant cette nuit même? Soyez donc fidèles à faire votre prière du soir et à recommander votre âme à Dieu avant de vous endormir; priez-le de vous pardonner vos fautes et de vous préserver de mort subite.

Seconde partie. — Je devrais maintenant, mes frères, vous parler de certains autres exercices de piété, auxquels nous devons nous montrer fidèles, si nous avons réellement la vertu de religion. Mais, auparavant, j'ai encore quelques mots à vous dire sur cette obligation, hélas! tant négligée de nos jours, de la prière du matin et du soir... Dans quelle posture devons-nous

être pour rendre à Dieu ces hommages que nous lui devons, au commencement comme à la fin de la journée?... Voilà une question à laquelle je veux répondre sans exagération, mais aussi sans faiblesse... Si un jeune militaire, couchant dans une caserne au milieu de nombreux compagnons, qui sont loin d'être de fervents chrétiens, me demandait: Dois-je me mettre à genoux pour dire mes prières le matin et le soir, je lui répondrais: « Non, mon ami, le milieu dans lequel vous vous trouvez vous dispense de cette cérémonie extérieure: vous n'êtes point obligé de vous exposer aux plaisanteries de vos camarades et de les faire peut-être proférer des blasphèmes... Faites le signe de la croix sur votre cœur; et dites simplement vos prières sans vous faire remarquer... » Mais si c'était l'un de vous qui m'écoutez, un père ou une mère de famille qui me fissent la même question, oh! ma réponse serait bien différente! Je leur dirais: « Quand vous êtes dans vos maisons, mettez-vous à genoux pour faire vos prières du matin et du soir; elles seront mieux faites, et vous donnerez ainsi le bon exemple à vos enfants, à ceux qui vous entourent... » J'ai toujours remarqué, et votre expérience ne me démentira pas, j'en suis sûr, que les personnes qui ne se mettaient plus à genoux pour dire leurs prières, finissaient bien vite par les oublier totalement. Puis, laissez-moi vous le dire, nous avons besoin de cette position humble et recueillie pour que Dieu nous accueille plus favorablement. Je n'aime pas ceux qui disent: « Je prie, mais je ne me mets point à genoux... » Selon moi, ils ne prient pas, ou, du moins, ils prient mal, et surtout ne prient pas longtemps...

Une histoire à ce sujet... Certain jour, deux enfants, le frère et la sœur, avaient une grande faveur à réclamer d'un prince puissant... Il s'agissait, je crois, d'obtenir le pardon d'une trahison qu'ils avaient commise, de recouvrer des biens immenses que la justice avait confisqués. Tous deux se présentent devant le monarque, la sœur comme étant l'aînée et plus capable, lit la demande en grâce... Pendant qu'elle faisait cette requête, son frère s'y associait; il avait un maintien modeste et recueilli; on comprenait que tous deux désiraient vivement obtenir la faveur qu'ils réclamaient... Mais si le frère eût été folâtre et dissipé, pendant que la sœur exprimait au prince leurs désirs, soyez-en sûrs, leur demande n'eût pas été exaucée... Pourquoi cette histoire, ou si vous l'aimez mieux, cette parabole?... Pour vous dire que notre âme et notre corps sont comme la sœur et le frère en question; qu'ils ont à réclamer ensemble du Dieu suprême, l'héritage du ciel; qu'ils ont à lui faire répara-

1, Prov. ch. xxiv, vers. 16.

un empêchement jusqu'au quatrième degré inclusivement, en ligne collatérale, ne dirime le mariage qu'au premier et au second degré de la même ligne. Mais Pothier entend parler de l'affinité telle que l'a réglée la loi canonique, dont les dispositions n'ont pas été introduites dans notre droit civil. Le code a fait complètement abstraction de cette *espèce d'alliance*. Son silence signifie évidemment qu'il l'a abandonnée et que les tribunaux ne sauraient en tenir compte, si elle était alléguée à l'appui d'une demande de dissolution de mariage.

La conséquence qui résulte de la différence signalée entre le droit civil et le droit ecclésiastique, c'est qu'un mariage contracté au premier degré d'affinité illégitime en ligne directe serait nul devant l'Eglise et valide devant la loi. La dissolution ne pourrait être obtenue civilement. Sans doute, dans cette situation extrême, l'autorité ecclésiastique accorderait la dispense nécessaire, si elle était demandée; mais il n'en est pas moins vrai qu'une opposition réelle, inévitable, existe à cet égard entre les deux législations, et que c'est le pouvoir civil qui l'a créée.

(A suivre.)

P.-F. ECALLE.
professeur de théologie.

Théologie dogmatique

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN

ET DU SYLLABUS.

(Suite.)

Nous le faisons remarquer dans un article précédent, ce qui a le privilège d'exciter la haine et la répulsion de l'incrédulité et du rationalisme, c'est le surnaturel; à tout prix on n'en veut pas : c'est là la maladie de notre époque. Pas de surnaturel, pas de révélation; la raison et la nature suffisent : toute révélation divine ou surnaturelle est d'ailleurs impossible; Dieu ne peut parler à l'homme; l'homme ne peut l'entendre; et cette révélation ne convient ni à l'un ni à l'autre : elle est impossible physiquement et moralement.

C'est cette erreur capitale que le concile du Vatican a condamnée en ces termes :

« Si quelqu'un dit qu'il ne peut pas se faire, ou qu'il ne convient pas que l'homme soit instruit par la révélation divine, sur Dieu et sur le culte qu'on doit lui rendre, qu'il soit anathème.

« Si quelqu'un dit que l'homme ne peut pas

siastique ne saurait avoir des droits plus étendus que ceux qui résultent de son institution ou de ses provisions. Que l'évêque diocésain ait été sans qualité pour opérer la transformation dont il s'agit, nous l'accordons; mais l'inférieur est lui-même sans qualité pour réformer de son propre chef l'acte de son supérieur, d'autant plus que, dans l'hypothèse, cet inférieur, connaissant parfaitement le nouveau régime, l'a néanmoins accepté. Il n'y a que le Saint-Siège qui soit compétent pour résoudre la difficulté, quant à la transformation.

D'autre part, ce chanoine-curé est-il vraiment chanoine?

Il est incontestable que, nonobstant l'organisation des chapitres cathédraux et métropolitains arrêtée en 1802 et 1803, les évêques ont pu, plus tard, du consentement des chapitres, ériger de nouveaux canonicats; et, il faut le dire, les chapitres, le cas échéant, ne pouvaient raisonnablement s'y opposer. Donc, à part la difficulté tirée de la suppression du bénéfice-cure, on ne voit pas ce qui nuirait à la régularité de l'érection du neuvième canonicat, si la dotation de ce canonicat était inattaquable. Tel est précisément le point délicat. Or, la dotation imaginée pour ce canonicat n'était pas disponible, et le concours de l'Etat, dans l'espèce, n'a pas rendu l'opération plus correcte.

Cependant le fait est consommé; le nouveau titulaire a consenti au cumul des devoirs de chanoine et de curé, il y a en quelque sorte ici un prêtre et un statut personnel dont les conséquences ne peuvent être évitées. Donc indirectement, si l'on veut, le titulaire est astreint aux obligations canonicales, et l'équité semble exiger qu'il ait part aux avantages et aux droits qui appartiennent aux chanoines. Nous appelons l'attention des canonistes sur le cas dont il s'agit; la solution par nous proposée ne nous paraissant pas à l'abri de toute objection.

Mais qu'arriverait-il, si le nouveau chanoine venait à perdre son titre de curé, comme cela s'est vu plus d'une fois? La question est complexe, elle intéresse tout à la fois l'ancien curé et le nouveau. En ce qui concerne le nouveau, sa condition comme chanoine n'est ni modifiée ni altérée, sa dotation est régulière; il accepte, outre le canonicat, la charge des âmes, rien à dire. Quant à l'ancien curé, sa condition comme chanoine n'est point à l'abri d'incertitude, et, ce qu'il y a de fâcheux, c'est que cette incertitude planera toujours sur son canonicat et sur ceux qui l'occuperont après lui. Le vice, comme on dit, est originel.

Ceux qui sont au courant des questions canoniques nous demanderont peut-être si le vice dont il s'agit ne devrait pas être considéré

être divinement élevé à une connaissance et à une perfection qui surpassent sa nature ; mais qu'il peut et doit arriver de lui-même à la possession de toute vérité et de tout bien par un progrès continu, qu'il soit anathème. »

Les rationalistes, qui affectent de ne voir dans la révélation qu'une affaire et une forme d'imagination, sont eux-mêmes sous l'empire de cette faculté, et portent leur jugement sous son influence, lorsqu'ils déclarent que toute révélation est impossible. La raison, au contraire, conduit à une conclusion toute opposée, et s'ils la consultaient bien, eux qui ont la prétention d'en être les représentants, ils penseraient tout autrement.

L'Être infini est le principe et la source de tout ce qui est ; c'est de lui que toute force, toute faculté, toute puissance découlent ; et la philosophie enseigne avec raison qu'il possède en lui-même à un degré suprême et infini toutes les perfections répandues dans les êtres finis. Du reste, par là même qu'il est infini, il a toute perfection, sans quoi il ne le serait pas. Il n'y a donc aucune faculté dans l'homme qui ne soit en Dieu à un degré supérieur, et puisque le premier peut manifester sa pensée hors de lui par la parole, comment Dieu ne le pourrait-il pas ?

Il y a, dans la parole, deux éléments distincts : l'élément intellectuel et l'élément matériel, l'idée et l'expression qui en est comme le vêtement ; et leur union admirable, encore inexplicquée, constitue ce phénomène mystérieux que nous appelons la parole. Or, l'homme a la faculté, non-seulement de former cette parole, mais encore de la transmettre, de la communiquer à son semblable, et cela quant à son double élément. L'air, ce fluide bienfaisant qui nous enveloppe et nous unit dans une vie commune, frappe par lui d'une certaine manière, s'en va, messager fidèle, porter sans la comprendre la vérité à l'entrée du sanctuaire de l'âme, qui, par une merveille égale à la première, la laisse pour s'en nourrir, et la confie de nouveau au fluide infatigable, pour qu'il la porte dans ses ondulations mystérieuses à toute intelligence. Voilà le phénomène que l'homme produit, sans y songer, tous les jours et à tous les instants de sa vie. Et Dieu ne pourrait pas le produire ?

Il est d'abord manifeste qu'il possède comme intelligence infinie, à un degré parfait, le premier élément qui le constitue, la pensée. Il n'est pas moins évident qu'il connaît, par la même raison, toute expression, toute langue parlée et entendue par l'homme. Il est également clair que sa toute-puissance peut produire toute voix, toute expression possible de la vérité et, par conséquent, toute parole pos-

sible, et que celle-ci, confiée au véhicule habituel de la pensée, peut être reçue par l'homme pour être la nourriture de son intelligence et de son cœur. Telle est, dans son idée générale, la révélation divine. Or, on ne peut, avec la meilleure volonté du monde, trouver là, l'ombre d'une impossibilité. La révélation est donc évidemment possible. Et l'attaquer à ce point de vue, c'est faire preuve sans doute de bonne volonté, mais de peu de raison.

La révélation que je viens d'indiquer est celle que l'on appelle immédiate, parce qu'elle vient immédiatement de Dieu à l'homme. Mais il est clair que celui qui la reçoit peut la communiquer, et que la vérité révélée peut être ainsi transmise à travers les générations et les âges : c'est la révélation médiate. L'une et l'autre ont besoin, sans aucun doute, de preuves qui attestent leur origine et leur réalité, et nous en parlerons plus tard avec le concile ; mais quant à leur possibilité, elle est au-dessus de toute attaque, et même de toute difficulté.

Cette question est pour le rationalisme d'une haute importance ; car, d'un côté, si la révélation est impossible, le christianisme croule par la base ; et, de l'autre, si Dieu peut révéler, et que de plus il ait quelque bonne raison de le faire, ce qui n'est pas difficile à démontrer, comme nous le verrons, et comme nous l'avons déjà vu, la question de l'existence même de la révélation s'avance vers une solution affirmative.

Et voici déjà une conclusion de cette possibilité. La révélation est possible : dès lors une religion révélée l'est aussi. Deux choses, en effet, constituent l'essence de toute religion : les vérités et les devoirs, les vérités comme règles de l'intelligence, les devoirs comme règles de la volonté. Or, d'un côté, Dieu peut révéler l'un et l'autre ; et, de l'autre, il y a essentiellement pour l'homme obligation d'admettre et de pratiquer la parole de Dieu. Rien donc ne manque à la constitution, à la possibilité d'une religion révélée.

De plus, si la révélation est possible, cette possibilité s'étend à toutes les vérités. Il n'en est aucune, en effet, qui ne soit connue de l'intelligence infinie, et Dieu peut, avons-nous vu, manifester, révéler à l'homme les vérités qu'il connaît, comme l'homme lui-même en a reçu de lui la puissance. Toute vérité, par conséquent, qu'elle appartienne à l'ordre spéculatif ou à l'ordre pratique, à l'ordre religieux ou à l'ordre profane, à l'ordre naturel ou à l'ordre surnaturel, peut être révélée par Dieu à l'homme. Cette possibilité en elle-même est universelle, et, par conséquent, toute vérité est du domaine de la révélation divine ; non pas certes que la raison humaine ne puisse pas

connaître par elle-même les vérités de l'ordre naturel; mais en ce sens que ces vérités elles-mêmes peuvent être révélées par Dieu.

La question de la possibilité de la révélation a un autre aspect signalé par le concile, c'est le côté moral. La révélation fût-elle possible en elle-même, disent les rationalistes, elle ne l'est pas moralement : les attributs de Dieu et ceux de l'homme s'y opposent. Cette erreur a été proscrite par le concile en même temps que la première dans les deux propositions citées plus haut; et il n'est pas difficile de montrer la légitimité de cette condamnation.

Dieu, dit le rationalisme, est immuable, et, par conséquent, il ne peut changer d'idées, de résolutions; après avoir placé l'homme dans l'ordre naturel, il ne peut vouloir le placer dans un autre, dans ce que le christianisme appelle l'ordre surnaturel. C'est faire de Dieu un être mobile et inconstant, qui, après avoir donné à son ouvrage telle forme, lui en donne une autre, et le raccommode pour le faire mieux marcher.

Il est complètement faux que le christianisme enseigne que Dieu ait changé d'idée et de volonté relativement aux deux ordres de choses qu'il admet. Dès l'éternité ou dès qu'il est, Dieu a voulu créer l'homme et lui donner sa nature; mais il a voulu, en même temps, l'élever à un ordre supérieur, c'est-à-dire à des relations, des communications avec lui-même, supérieures à celles qui découlent naturellement de la nature humaine; il a voulu lui donner pour fin suprême et dernière la possession de son essence intime, et, sur la terre, les moyens d'y arriver : c'est là l'ordre surnaturel. Or, il n'y a rien là qui indique en Dieu l'ombre d'un changement d'idée et de volonté. Si les rationalistes comprennent fort mal la question, et mettent en Dieu une succession d'idées et de résolutions, c'est leur affaire, et cela prouve que, sur ce point, ils ne sont guère plus philosophes que théologiens. Sans doute, il y a ici, comme ailleurs, la difficulté d'accorder la liberté de Dieu avec son immutabilité, difficulté dont nous avons donné la solution précédemment; mais cette question est philosophique avant d'être théologique, et elle existerait parfaitement quand même Dieu n'aurait pas élevé l'homme à l'ordre surnaturel, et ne lui est nullement particulière.

Mais, disent ces grands défenseurs des attributs divins et de la raison humaine, Dieu est un être infiniment sage, il a dû donner à la nature humaine ce qui lui est nécessaire, et celle-ci n'a pas besoin d'être élevée au-dessus d'elle-même; une révélation surnaturelle serait sans motifs.

Il est dans la nature du bien de se répandre,

de se communiquer : *bonum est diffusivum sui*, disent les théologiens. Or, Dieu est le Bien infini, le Bien en lui-même, dans son essence, il est le Bien comme il est l'Être, et Platon l'appelle, avec raison, το Αγαθον; il est le Bien en lui-même, sans mesure ni limites, il est l'océan infini. C'est cela même qui l'a porté à se donner, à se communiquer hors de lui. La création est une première communication de Dieu; l'ordre surnaturel en est une communication plus parfaite. Or, il n'y a rien de plus grand, de plus beau, de plus sage, de plus digne de Dieu que cette communication de lui-même; et il faut avoir l'âme rétrécie et atrophiée par un rationalisme mesquin pour ne pas le voir et ne pas le sentir, et pour s'insurger contre les bienfaits de Dieu. Il est le bien souverain; il se donne; cela dit tout et répond à tout; et il faut plaindre ceux qui ne comprennent pas.

Du reste, les raisons de la révélation, prises de l'homme lui-même, ne manquent pas, comme nous l'avons vu dans l'article précédent. Il lui est extrêmement utile de connaître, par cette voie, même les vérités de l'ordre naturel. Il les connaît alors sans difficulté, rapidement, avec une certitude inébranlable, sans mélange d'erreurs, comme le dit le concile du Vatican. *expedite, firma certitudine et nullo admixto errore* : elles peuvent être connues, non pas seulement par quelques-uns, par quelques heureux philosophes, mais par tous. *ab omnibus*. Que les philosophes veuille t bien permettre à Dieu de penser à d'autres qu'à eux; leur petit troupeau ne lui suffit pas. Et ils seraient vraiment par trop égoïstes de s'en formaliser.

D'ailleurs, nous l'avons montré, et avec la dernière évidence, ils étaient totalement incapables d'instruire l'humanité. Ils n'avaient pas suffisamment la vérité, et ce qu'ils en avaient était noyé dans des flots d'erreurs. Et quand même, ce qui n'est pas, ils l'auraient possédée suffisamment, ils n'auraient pu encore en instruire l'humanité, parce qu'ils n'ont pour cela que la démonstration scientifique ou philosophique à laquelle la plus grande partie du genre humain n'entend à peu près rien. Et qui ne sait, du reste, que la contradiction a toujours régné dans le champ de la philosophie? La révélation chrétienne était donc nécessaire pour arracher l'humanité au déluge d'erreurs qui l'avait inondée.

Supposons le genre humain laissé complètement à lui-même, marchant avec les seules forces de la raison à la recherche de la vérité religieuse, et concevons, si nous le pouvons, les aberrations où le précipiteraient l'ignorance, l'infirmité de son intelligence et les passions. Nous avons vu, dans nos articles sur les *Er-*

reurs modernes, le chaos où était tombé le monde païen et où sont tombés, de nos jours, des esprits en révolte contre le christianisme; nous savons où en sont les nations qu'il n'éclairait point de son flambeau. Et cependant la saine doctrine, et la science profane elle-même, quand elle est de bonne foi, nous disent qu'il y a, au milieu de ces erreurs, des restes reconnaissables d'une révélation primitive. Que serait-ce donc si l'humanité n'avait jamais pour la guider dans le sentier de la vérité que les pâles rayons de son intelligence. Sans doute, il faut se garder de les nier, ces rayons, reflets bénis de l'intelligence incréée. Mais, nous l'avons montré surabondamment, et les faits le montrent mieux que nous, ils ne suffisent pas pour conduire le genre humain à la connaissance certaine de la vérité religieuse et du culte divin. Quand on supposerait que quelques rares philosophes, chez quelques peuples, à quelques époques privilégiées de la vie de l'humanité, auraient possédé par eux-mêmes les vérités religieuses nécessaires à l'homme, quand cette supposition serait aussi vraie qu'elle l'est peu, de bonne foi, qu'est-ce que cela ferait à l'humanité? Où sont les nations que les philosophes ont ramenées, que dis-je, ont essayé de ramener des ténèbres et des hontes du paganisme à la vérité et à la vertu? Qu'est-ce qui a entendu les pas des philosophes retentir sur les routes de l'apostolat? Ils n'ont pas essayé, et ils ont bien fait: ils n'auraient provoqué que le rire; et quelques pécheurs de la Galilée ont transformé le monde. Les premiers avaient leur raison; les seconds la révélation. Et cela est si vrai, que la philosophie païenne elle-même, la meilleure surtout, celle de Socrate et de Platon, avait compris cette vérité. « Il faut, lisons-nous dans le *Phédon*, passer la mer orageuse de cette vie sur les débris de vérité que nous avons, comme sur une nacelle, à moins qu'on ne nous donne une voie plus sûre, quelque promesse divine, quelque révélation qui sera pour nous un vaisseau qui ne craint pas les tempêtes. » « Il faut attendre, dit ailleurs Platon par la bouche de Socrate, qu'un Dieu nous envoie quelqu'un qui nous instruisse. » Platon appelait de ses vœux la révélation. Tous les grands génies philosophiques qui sont venus après elle, saint Augustin, saint Thomas, Descartes, Bossuet, Fénelon, Leibniz l'ont aimée et bénie: nos petits philosophes modernes n'en veulent pas.

L'abbé DESORGES.

LE MARIAGE CIVIL DEVANT L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(23^e et dernier article.)

XIII. — Documents qui résument la question.

Nous ne pouvons quitter ce travail sans reproduire les documents importants qui ont été publiés au moment même où nous y mettions la main. Outre qu'ils confirment solennellement nos observations et appuient nos arguments, la *Semaine du Clergé* ne peut omettre de les enregistrer, et la place que nous leur donnons est celle qui leur convient naturellement.

La question du mariage civil n'est pas nouvelle, et toutes les fois qu'elle a été traitée au point de vue théologique, on est arrivé aux mêmes conclusions. Cependant les travaux antérieurs, outre qu'ils sont loin d'être complets, ont été plus ou moins oubliés, et il n'est pas permis de perdre de vue aujourd'hui ce sujet important. Nous avons rapporté, en tête de notre premier article, les paroles énergiques qu'adressait, le 3 octobre 1875, notre très-saint Père Pie IX aux pèlerins belges, pour les presser de demander avec instance à leur gouvernement « que le sacrement de mariage précédât le contrat civil. » La Belgique est soumise, sous ce rapport, au code Napoléon. Nous devons donc prendre pour nous l'invitation adressée aux Belges par le chef de l'Église.

C'est ce qu'a bien compris l'Assemblée générale des comités catholiques du Nord, réunie à Lille. Dans la séance du 21 novembre 1875, une pétition à l'Assemblée nationale, accompagnée d'un rapport rédigé et lu par M. Gustave Théry, avocat à Lille, fut adoptée à l'unanimité, et il fut dit expressément que cet acte n'était autre chose que l'accomplissement du désir de Pie IX. Le rapport, qui mérite d'être étudié avec attention, est trop étendu pour trouver place ici. La pétition est une œuvre remarquable par son exactitude et sa précision. Elle résume parfaitement notre travail, dont elle contient presque toute la substance et dont elle est la conclusion exacte. En voici le texte:

« Messieurs. — Les soussignés ont l'honneur d'appeler votre attention sur le conflit que la législation française crée, depuis bientôt un siècle, entre la loi de l'Église et la loi de l'État, au sujet du mariage.

» L'Église, en vertu de son autorité infaillible, nous enseigne que le sacrement du mariage et le contrat sont inséparables; tellement qu'on ne peut concevoir le sacrement sans qu'il y ait contrat, ou que des chrétiens contractent valablement le contrat, sans qu'ils reçoivent à l'instant et par le fait même le sacrement.

» Elle nous enseigne également que la forme prescrite par le concile de Trente oblige, sous peine de nullité, quand bien même la loi civile

édicterait une autre forme en la proclamant comme valide.

» Elle nous enseigne enfin que, par la vertu du contrat purement civil, un vrai mariage ne peut exister entre chrétiens.

« Telle est la seule et véritable constitution du mariage entre chrétiens, hors de laquelle il n'est au pouvoir de personne de créer entre chrétiens un mariage légitime.

» La légitimité, en effet, est la conformité à la loi.

» Tous ceux qui ont reçu le baptême portent, qu'ils le veuillent ou non, le caractère indélébile d'enfants de l'Eglise et sont soumis à sa loi.

» D'autre part, le contrat de mariage entre chrétiens relève essentiellement de l'Eglise. Comment donc pourrait-il y avoir pour eux un mariage légitime qui ne fût pas conforme à la loi de l'Eglise?

» Le code civil a tenté cependant de réaliser cette impossibilité, et, confondant les effets civils du mariage avec le mariage même, il a créé le mariage civil.

» Mais la conscience publique ne s'y est pas trompée, et l'usage, cet arbitre souverain de la langue, a immédiatement appliqué le mot de « mariage civil » à la contrefaçon, pour la distinguer du mariage véritable, le seul auquel ce même usage attribue purement, simplement et sans épithète, le nom de mariage.

» Cependant, l'établissement du mariage civil cause un mal considérable. Que de gens insoucians, peu instruits des lois de l'Eglise, trompés d'ailleurs par le cérémonial du code; que de gens auxquels répugnerait le brutal état de concubinage, se contentent du mariage civil à cause de son semblant de légitimité!

» Combien de ceux-là, cependant, recevraient le sacrement, s'il engendrait les effets civils, tandis que, par suite de notre législation, ils vivent dans une union illicite et réprouvable, au grand détriment de leurs âmes et au préjudice des bonnes mœurs!

» D'autre part, la loi pénale (art. 199 du code pénal) crée pour le clergé français une situation qui jamais ne devrait se rencontrer chez une nation chrétienne.

» Ce n'est point à sa fantaisie que le prêtre dispose des sacrements. L'Eglise, dans sa souveraine puissance, a tracé les règles de leur administration. Tout chrétien, en se conformant à ces règles, a droit aux sacrements; le prêtre ne peut, en conscience, les lui refuser.

» Or, la loi civile, s'immisçant, sans droit aucun, dans l'administration des sacrements, défend au prêtre ce que l'Eglise lui ordonne.

» Entre ces deux lois contradictoires, l'hésitation n'est pas possible. *Obedire oportet Deo, magis quam hominibus.*

» Mais n'est-il pas intolérable de rencontrer, dans un pays essentiellement catholique, une semblable situation, et de savoir qu'en France on est passible de la police correctionnelle pour avoir accompli un devoir de conscience?

» Enfin, Messieurs, est-il besoin de vous rappeler cette terrible situation, nullement théologique, de la femme honnête et chrétienne légalement liée à l'homme qui, refusant de la conduire à l'autel, veut en faire sa concubine légale?

» Malgré les incomplets palliatifs que leur conscience indignée a toujours dictés aux magistrats, il faut le reconaître : l'homme a la loi pour lui.

» Ces situations, direz-vous, Messieurs, ne sont pas nouvelles. C'est vrai, mais, le 3 octobre dernier, l'illustre et vénéré Pie IX rappelait aux enfants de l'Eglise leurs devoirs en cette matière:

« Je vous engage avec tous les bons catholiques, disait-il à ses serviteurs, à être fermes, constants et unanimes à revendiquer toujours des gouvernements la liberté de l'Eglise.

» Parlez! Et entre les nombreuses choses qu'il faut réclamer des gouvernements, demandez que le sacrement de mariage précède le contrat civil.»

» Le devoir était tracé, Messieurs, nous parlons, nous revendiquons la liberté de l'Eglise, et, suivant la parole du Souverain-Pontife, usant du droit de pétition qui appartient à tout citoyen français, nous vous demandons que, dans notre législation, le sacrement de mariage précède le contrat civil!

» A vous, Messieurs, de doter le pays de cette réforme, qui sera pour votre législature un honneur, pour vos consciences un devoir accompli, et pour la société française un bienfait immense, en ce que, reconnaissant les droits de l'Eglise, vous rendrez légalement à la famille la base sans laquelle elle ne saurait exister.

Nous n'avons qu'une observation à faire sur cette pétition, et c'est un simple éclaircissement que nous voulons donner. Nous avons démontré que la vraie cause efficiente du contrat de mariage est le consentement mutuel des contractants, et comme la substance du sacrement n'est autre que celle du contrat, il s'en suit que les époux eux-mêmes sont ministres du sacrement. Nous n'avons pas à exposer de nouveau ici les preuves qui ont été données, il suffit d'énoncer la doctrine. La pétition dit: « Ce n'est point à sa fantaisie que le prêtre dispose des sacrements. L'Eglise, dans sa souveraine puissance, a tracé les règles de leur administration. Tout chrétien, en se conformant à ces règles, à

droit aux sacrements; le prêtre ne peut, en conscience, les lui refuser. » Comme ce principe est rappelé dans la pétition en vue du mariage, auquel on l'applique immédiatement, il semblerait, au premier abord, que, dans la pensée des auteurs de cette pétition, le prêtre est le ministre du sacrement de mariage. Il n'en est rien cependant. Les rédacteurs de cette pièce n'ont pas, sans doute, jugé opportun d'exposer dans toute sa précision la doctrine catholique sur ce point. Une affirmation plus nette aurait eu besoin d'être justifiée pour le plus grand nombre de ceux à qui s'adressait la réclamation, et un document de cette nature ne comportait pas une semblable dissertation. Si le langage employé n'est pas rigoureusement théologique, il n'est pas faux non plus. On peut dire que le prêtre, le curé, bien qu'il ne soit pas le ministre du sacrement, mais seulement le témoin nécessaire du contrat-sacrement, dispose cependant de fait du sacrement, puisque le concile de Trente ne reconnaissant comme valide que le contrat passé devant lui, il dépend de lui d'admettre les contractants à échanger leurs consentements en sa présence pour qu'ils soient valablement mariés; à moins, comme nous l'avons expliqué, qu'ils ne le rendent à l'improviste et malgré lui témoin de leur contrat, sans qu'il ait préalablement consenti à prêter le concours de son ministère; mais ceci est une exception fort rare et qui ne doit pas empêcher d'user des termes qui conviennent aux cas ordinaires. Il n'eût pas été impossible, croyons-nous, de faire disparaître l'apparence même de l'équivoque sans rien compromettre; mais il suffit qu'il n'y ait pas une opposition réelle entre la doctrine que nous avons établie et celle de la pétition, pour que nous ayons pu donner notre adhésion à ce document.

Du reste, la pétition n'est que le résumé et la conclusion du rapport présenté au congrès par M. Gustave Théry (1). Le rapporteur s'étant fait un devoir d'offrir au Souverain-Pontife un exemplaire de son discours, Sa Sainteté lui en témoigna sa satisfaction par le bref suivant :

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

» Nous avons reçu, avec votre lettre du 18 décembre dernier, l'exemplaire que vous nous avez envoyé du discours prononcé par vous dans l'assemblée générale des comités catholiques des diocèses de Cambrai et d'Arras, en présence de Notre vénérable frère, l'évêque de Lyda, discours dont les conclusions, ainsi que vous nous l'écrivez, ont été adoptées à l'unanimité.

» Comme nous avons fort à cœur, cher fils, de voir maintenir intacte la sainteté du ma-

riage chrétien, ainsi que les droits de l'Eglise sur ce grand sacrement, et aussi de voir conjurer les dangers qui menacent le salut des âmes, nous avons éprouvé une grande joie en voyant le zèle vraiment admirable que vous et les autres membres de cette assemblée avez apporté à cette œuvre, témoignant ainsi votre parfaite obéissance aux paroles du Pasteur suprême et l'ardeur avec laquelle vous travaillez de toute l'énergie de votre âme à écarteler les atteintes portées à la doctrine catholique, à la vraie règle des mœurs et à la liberté du ministère pastoral par cette loi civile qui défend aux fidèles de célébrer leur mariage devant l'Eglise, avant d'avoir accompli les formalités de l'acte civil.

» C'est pourquoi nous louons avec une paternelle affection, et votre admirable dévouement, et les soins si dignes du nom et des devoirs d'un chrétien que vous avez dépensés en vue d'un résultat que nous désirons souverainement. Nous voulons espérer que la clémence divine, par sa grâce et son secours, daignera seconder vos pieux efforts et exaucer Nos vœux.

» Dans cette attente, recevez, comme l'heureux présage de tous les dons célestes et le gage de Notre sincère affection pour vous, la bénédiction apostolique, que nous vous accordons dans toute l'effusion de Notre cœur, à vous, cher fils, et, suivant votre demande, à votre famille et à tous les autres fidèles qui se sont associés à vos travaux dans cette pieuse entreprise.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 janvier de l'an 1876, de Notre Pontificat le trentième.

PIE IX, pape. »

Lors même que ce bref ne ferait autre chose qu'approuver en termes généraux la résolution prise par le congrès des comités et l'acte qui en résulta, il aurait déjà une très-grande importance, et il suffirait pour encourager les catholiques à continuer avec ardeur et persévérance la sainte campagne qu'ils ont entreprise pour obéir au désir exprimé par le Vicaire de Jésus-Christ. Mais ce document a une portée plus grande. Nous y trouvons formulé en termes aussi clairs que brefs un jugement sur l'institution du mariage civil. Le Docteur universel et souverain le déclare. « La loi qui défend aux fidèles de célébrer leur mariage devant l'Eglise avant d'avoir accompli les formalités de l'acte civil porte atteinte à la doctrine catholique, à la vraie règle des mœurs et à la liberté du ministère pastoral. » Tels sont les trois aspects sous lesquels nous avons considéré la législation actuelle, et nous sommes heureux d'abriter nos appréciations sous le jugement parti de la chaire suprême.

1. Voir ce rapport dans l'Univers du 29 novembre 1875.

Le bref pontifical est le programme que tous les catholiques doivent adopter et suivre dans cette grave question. En donnant communication de ce bref à son clergé, Mgr l'évêque de Tournai disait : « Méditons, Messieurs, la déclaration si grave et si solennelle du chef de l'Église, et tous nous aurons à cœur d'y conformer notre conduite, en faisant usage des moyens de persuasion et de légitime influence dont, en vertu de nos institutions, tout citoyen peut librement disposer, et dont, à plus forte raison, tout pasteur des âmes est en droit d'user, à la condition qu'il le fasse selon la recommandation de l'Apôtre, *in omni patientia et doctrina*.

Mais plusieurs demanderont s'il est opportun d'agiter cette question, aujourd'hui que, loin de paraître disposés à faire droit à nos justes réclamations, les pouvoirs publics annoncent plutôt l'intention de restreindre de plus en plus la liberté chrétienne et même d'opprimer l'Église. Nous savons bien que les circonstances présentes ne sont pas favorables à la réalisation de nos vœux. Mais, avant de nous adresser à nos législateurs, et pour assurer d'avance le succès, il est nécessaire de préparer ce qu'on appelle aujourd'hui l'opinion. C'est une puissance avec laquelle il faut compter, qui est redoutable quand on l'a contre soi, et qui devient un auxiliaire fort et précieux lorsqu'on est parvenu à s'en faire une alliée. Il est urgent de dire et de répéter en particulier et en public, dans la chaire et par la presse, et toujours avec une fermeté prudente, que la loi du mariage civil a été un attentat à la foi, à la morale et à la liberté de l'Église. Beaucoup qui n'y ont pas encore réfléchi et ne manquent ni d'intelligence ni de droiture et ne sont pas les ennemis systématiques de la religion, ne fermeront pas obstinément les yeux à la vérité. Et lorsque, la tempête révolutionnaire ayant usé ses forces par sa propre violence, Dieu aura ramené des temps plus calmes, où, la justice pourra élever la voix et se faire écouter, on trouvera toutes naturelles et très-légitimes nos revendications. La liberté de l'Église et des âmes ne se conquiert pas sans des luttes infatigables et prolongées, et la prière obtient le succès que la persévérance a préparé.

C'est par cette pensée que se termine la lettre du vénérable évêque de Tournai, et nous ne pouvons mieux finir nous-mêmes qu'en empruntant ses paroles : « Nous ne sommes pas de ceux qui désespèrent de la guérison de la société. La sainte Écriture, au livre des *Proverbes*, XXI, 1, nous découvre un des secrets de la divine Providence, et nous montre en même temps que, pour améliorer l'avenir,

nous ne pouvons négliger de joindre aux moyens humains le recours au Roi des rois, c'est-à-dire la prière. »

P.-F. ECALLE,
professeur de théologie.

Droit canonique.

DES CURES DANS LES CATHÉDRALES

(5. article.)

Nous avons reconnu que l'opération, appelée en France union de la cure au chapitre, ne laisse pas que de soulever des difficultés assez graves au point de vue canonique ; il en est de même au point de vue civil et gouvernemental.

Tout le monde sait que, d'après le concordat de 1801, le choix des cures doit se porter sur des sujets agréables au gouvernement, du moins sur ceux au regard desquels l'État n'a pas d'objections à faire. Nous avons déjà eu l'occasion de constater que cette faculté concédée au pouvoir civil par le Saint-Siège d'examiner tel ou tel candidat est exercée sous une forme étrange, précisément adoptée et suivie avec l'intention d'exagérer la faculté susdite. Évidemment, selon la pensée des hautes parties contractantes, l'accord sur les choix entre les évêques et l'État devait se faire confidentiellement par un simple échange de lettres ce qui a lieu nécessairement, et, après cet échange, la nomination était publiée sans aucun acte officiel du pouvoir civil qui gardait toujours entre ses mains de quoi contrôler la dite nomination, ou mieux la justification. Or, à cette méthode si simple, imposée par l'esprit comme par la lettre du concordat, le célèbre Portalis, directeur des cultes sous le Consulat, au moment de la mise en vigueur du concordat, et ce qui touchait l'organisation des paroisses et la nomination des curés, a substitué, de son propre mouvement, un système qui met d'avantage en relief l'intervention du pouvoir, c'est-à-dire qu'il a introduit l'usage de rendre un décret aux termes duquel la nomination est *approuvée*. Il est impossible de ne pas voir ici que Portalis forçait la note, pour nous servir d'une expression familière, et que le résultat d'un pareil procédé était de montrer à tous l'épiscopat en tutelle. En fait, la direction, et plus tard le ministère des cultes, a en le plus souvent le bon esprit de ne point tracasser les évêques, mais il ne faut pas être très-éclairé pour ne pas saisir l'abus que l'État pourrait faire de son droit ainsi entendu et pratiqué. La conséquence du système adopté par le gouvernement a été l'institution de ce qu'on a appelé l'inamo-

vibilité civile des curés. Jamais au monde, le Saint-Siège n'eût reconnu pareille inamovibilité; grâce à la tournure donnée aux choses par Portalis et par Bigot de Préameneu, son successeur, cette inamovibilité s'est trouvée introduite comme naturellement. Tant il est vrai que, en certaines occurrences, la forme réagit si puissamment sur le fond, qu'elle parvient, en quelque sorte, à l'altérer.

Voici en quelle circonstance l'inamovibilité civile apparaît. Si un curé inamovible, en vertu de son titre, vient à être canoniquement déposé, on pourrait croire que, après les délais voulus pour l'appel, tout est fini, et que la radiation de l'ecclésiastique dont il s'agit, sur les états qui servent à préparer les mandats de traitement, devient une conséquence nécessaire et immédiate de la sentence prononcée. Nullement, du moins aux yeux de l'Etat, le ministre des cultes prétend qu'il doit y avoir préalablement, de la part de l'Etat, le retrait officiel de l'ordonnance ou du décret aux termes duquel la nomination dudit ecclésiastique a été autrefois agréée. Or, pour arriver à ce retrait, le ministre demande communication de la procédure canonique, qu'il fait examiner par le conseil l'Etat, et il est loisible à l'ecclésiastique déposé de présenter sa défense devant ledit conseil. On saisit aussitôt les graves inconvénients qui résultent d'une pareille immixtion. C'est donc après que le pouvoir séculier a reconnu le bien jugé de l'évêque que le retrait est prononcé, et si, grâce à des influences ou par des motifs quelconques, la sentence de l'évêque n'est point ratifiée en haut lieu, non-seulement celui-ci ne peut donner un successeur au curé déposé, car ce successeur ne serait point agréé, mais encore il ne peut s'opposer à ce que ce curé continue à toucher son traitement et à occuper le presbytère. Ces détails étaient nécessaires pour faire comprendre ce qui suit.

Le concordat, avons-nous dit, permet à l'Etat une certaine intervention dans le choix des curés, et, aux premiers temps, cette intervention a eu lieu, non-seulement pour les cures inamovibles, mais encore pour les cures amovibles, dites improprement succursales. Heureusement, dans la pratique, on a promptement reconnu qu'on créait là des embarras sans intérêt, et on a fini par laisser les évêques entièrement libres quant aux succursales. Mais quand l'archevêque de Paris, en 1807, et les prélats qui l'ont imité ont jugé convenable de substituer à la cure inamovible de leur cathédrale une cure amovible, l'Etat a retenu, quant à cette cure amovible, le droit qu'il avait précédemment sur la cure inamovible. Au fond, ce n'était pas logique, eu égard à la pratique suivie, en général, pour les cures amovibles; néanmoins il

est supposable que l'Etat, vu l'importance de la situation, quoique amoindrie, d'un curé de cathédrale, a cru devoir maintenir ce qui se faisait autrefois et exiger que le choix du chanoine désigné par l'évêque pour remplir les fonctions de curé fût toujours soumis à l'agrément du pouvoir civil.

Il résulte de cette prétention de l'Etat une situation des plus étranges. Ainsi, aux termes des ordonnances rendues par les évêques, concernant l'union de la cure au chapitre, il est expressément déclaré que le curé-archiprêtre est révocable au gré de l'évêque, que la cure peut être successivement remplie par chacun des chanoines, selon son bon plaisir. Nous savons que ce système a été préconisé et comme imposé par Portalis. Eh bien, nonobstant tout cela, l'Etat accorde à chaque curé amovible d'une cathédrale le bénéfice d'un décret, aux termes duquel la nomination est agréée, et, par une conséquence qu'il est aisé de prévoir, l'Etat n'accepte pas un nouveau choix si le curé amovible en possession n'a pas donné sa démission. Le curé d'une cathédrale, déclaré itérativement amovible, tenu pour tel par l'évêque, jouit donc, en fait, aux yeux de l'Etat, de l'inamovibilité civile. Et on est arrivé là à ces contradictions palpables, eu égard à la pratique introduite de donner des décrets pour proclamer agréé le choix des curés.

Les évêques qui se sont rattachés avec empressement, trop d'empressement sans doute, au système de l'union dans la pensée de jouir d'une liberté plus grande en ce qui touche la direction des choses de leur cathédrale, se trouvent à peu près aussi gênés qu'auparavant, car, si un curé-archiprêtre ne veut pas donner sa démission, il se maintiendra en possession; et si cet ecclésiastique n'a pas encouru de reproches graves, s'il n'y a pas lieu d'entamer contre lui une procédure canonique, l'évêque sera contraint de le supporter. Aussi arrive-t-il que l'archiprêtre est quelquefois choisi parmi ces hommes sans volonté, sans caractère, qui sont toujours prêts soit à entrer, soit à sortir, selon le signal; ce qui ne veut pas dire que les paroissiens s'en trouvent plus satisfaits. Mais tel est le côté defectueux du système, c'est qu'il semble que l'union ait été imaginée, non pas pour le plus grand bien des paroissiens, mais principalement, pour ne pas dire uniquement, dans l'intérêt personnel et éventuel de l'évêque.

Nous n'attaquons ni ne disputons les intentions de personne, mais il nous sera permis de déplorer la facilité avec laquelle certaines administrations diocésaines se sont prêtées aux exigences et aux méthodes de l'Etat, et sont allées chercher dans les préfectures des con-

seils et des modèles. Rien n'est plus antipathique au vénérable esprit de l'Église que la bureaucratie, cependant elle a fini par nous envahir et nous inoculer ses procédés à tel point que celui qui se permet de hasarder à cet égard quelque critique a de la peine à se faire comprendre et passe volontiers pour un homme qui ne connaît rien à la pratique des choses. Les réflexions pourtant que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur sont de nature à frapper l'attention ; elles montrent comment peu à peu on enlance l'Église dans des mailles serrées, sous prétexte même de lui être utile et de servir les convenances des prélats. On parle volontiers de la liberté de l'Église, on fait, sur ce sujet, les mandements les plus retentissants ; il serait préférable de travailler modestement et silencieusement à briser, avec le temps, les anneaux de la chaîne que nous portons, et dont nous n'avons pas l'air de sentir les entraves, tant est puissante l'habitude.

Nous rechercherons, dans l'article suivant, quelles sont les attributions d'un curé de cathédrale, chanoine ou non chanoine.

VICT. PELLETIER,
chanoine de l'église d'Orléans.

(A suivre.)

Patrologie

HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE SACRÉE

XIV. — TROISIÈME ET DERNIER PARALLÈLE ENTRE LES PRÉDICATEURS MODERNES ET LES ORATEURS D'AUTREFOIS.

En premier lieu, nous avons démontré que les Pères de l'Église instruisaient les fidèles, parce qu'ils leur communiquaient, sans mélange, la substance même, ou, si l'on veut, la sève généreuse de nos livres saints ; tandis que les prédicateurs modernes, préférant les discours de la raison, ne rompent à leur auditoire qu'un pain venu de la terre et tout à fait mort.

Secondement, l'on a fait voir que nos premiers docteurs de l'Évangile, en suivant pas à pas nos divines Écritures, dont ils prenaient non-seulement l'esprit, mais encore le style et les figures, répandirent à pleines mains dans leurs sermons le sel de la sagesse et le sel de l'éloquence : ce que l'Esprit-Saint nomme grâce sur une grâce ; tandis que les orateurs de nos jours, se privant eux-mêmes des ornements de la sagesse éternelle, pour se parer des atours de la rhétorique humaine, font des chefs-d'œuvre qui engendrent presque autant d'ennui que les discours de réception à l'Académie française.

Enfin, il nous reste à dire que la rhétorique des Pères avait une grande et merveilleuse force de persuasion, quand tous les mouvements de l'éloquence humaine n'ont et n'auront jamais assez de vertu pour convertir seulement une âme.

Si la prédication actuelle n'a le talent ni d'instruire ni de plaire, comment parviendrait-elle à nous toucher ? Car, d'après saint Augustin, l'orateur n'établit le règne de la charité que par l'entremise de l'espérance et de la foi. D'ailleurs l'apôtre nous fait sentir, en deux passages de ses épîtres, quelles sont les propriétés de la parole divine et de la parole humaine. « La parole de Dieu, écrit-il, est vivante et efficace, et elle perce plus qu'une épée à deux tranchants ; elle entre et pénètre jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit, jusque dans les jointures et les moelles ; et elle démêle les pensées et les mouvements du cœur (*Hebr.*, iv, 12). » Mais saint Paul caractérise en deux mots les infirmités de la parole de l'homme : « L'orateur, dit-il, paraît bas en sa personne, et méprisable en son discours (*I Cor.*, x, 10). » Bien que ce jugement ne vienne pas de l'apôtre, qui se contente de l'enregistrer, il nous offre une peinture bien ressemblante du prédicateur examiné dans sa nature humaine.

Mais, afin de circonscire le débat, mettons de côté l'étude des principes généraux sur la manière de persuader son auditoire, et voyons, d'une part, si le succès des homélies anciennes, et, d'autre part, si la stérilité des prédications nouvelles ne seraient point la conséquence de l'emploi ou du rejet d'une double méthode.

I. L'antiquité divine et profane n'a jamais connu la symétrie actuelle de nos divisions. Lisez Démosthène, Socrate, Cicéron, chez les auteurs du paganisme ; consultez les sublimes harangues de Moïse, des prophètes, de Jésus-Christ et des apôtres, dans nos livres inspirés ; enfin, parcourez l'immense répertoire des homélies ou sermons des Pères de l'Église grecque et latine, depuis le commencement du x^e siècle, vous trouverez un ordre tout différent de celui que l'école d'Aristote mit en vigueur et que l'on suit encore de notre temps.

« Alors, dit l'archevêque de Cambrai, on ne divisait pas un discours, mais on y distinguait soigneusement toutes les choses qui avaient besoin d'être distinguées ; on assignait à chacune sa place et on examinait attentivement ou il fallait placer chaque chose pour la rendre plus propre à faire impression. Souvent une chose, dite d'abord, et qui n'aurait paru rien, devient décisive lorsqu'elle est réservée pour un autre endroit, où l'auditeur sera préparé par d'autres choses à en sentir la force. Souvent un mot, qui a trouvé heureusement sa

place, y met la vérité dans tout son jour. Il faut laisser quelquefois une vérité enveloppée jusqu'à la fin : c'est Cicéron qui nous l'assure. »

« Il doit partout y avoir un enchaînement de preuves ; il faut que la première prépare à la seconde, et que la seconde soutienne la première. On doit d'abord montrer en gros tout le sujet, et prévenir favorablement l'auditeur, par un début modeste et insinuant, par un air de probité et de candeur. Ensuite on établit les principes ; puis on pose les faits d'une manière simple, claire et sensible, appuyant sur les circonstances dont on devra se servir bientôt après. Des principes, des faits, on tire des conséquences ; et il faut disposer le raisonnement de manière que toutes les preuves s'entraident pour être facilement retenues. »

« On doit faire en sorte que le discours aille toujours en croissant, et que l'auditeur sente de plus en plus le poids de la vérité : alors il faut déployer les images vives et les mouvements propres à exciter les passions. Pour cela il faut combiner la liaison que les passions ont entre elles : celles qu'on doit exciter d'abord plus facilement et qui peuvent servir à émouvoir les autres ; celles enfin qui peuvent produire les plus grands effets, et par lesquelles il faut terminer le discours. »

« Il est souvent à propos de faire à la fin une récapitulation qui recueille en peu de mots toute la force de l'orateur, et qui remette devant les yeux tout ce qu'il a dit de plus persuasif. Au reste, il ne faut pas garder scrupuleusement cet ordre d'une manière uniforme ; chaque sujet a ses exceptions et ses propriétés. Ajoutez que dans cet ordre même, on peut trouver une variété presque infinie. Cet ordre qui est marqué à peu près par Cicéron, ne peut pas, comme vous le voyez, être suivi dans un discours coupé en trois, ni observé dans chaque point en particulier (II Dial. sur l'éloquence). »

Nous concluons de tout ce qui précède que la division des discours, selon la méthode des scolastiques, est de nature à faire manquer le but de la prédication. En effet, les trois points dont elle se compose d'habitude et les trois subdivisions que renferme chaque point nous offrent trois, et même neuf sermons, auxquels il faut assigner des principes, des faits, des conséquences à part. Sera-t-il possible alors de faire connaître la vérité, qui est une et qui habite en elle-même ? Ce n'est pas en décomposant ainsi les rayons de la lumière divine, que vous ferez admirer la beauté du soleil de justice. Le prisme a de l'utilité dans les sciences physiques ; mais, dans la chaire, il mettra toujours la vérité en miettes, et ne pourra jamais

nourrir que maigrement les intelligences. Ajoutons à cela que l'exposé de la division, fait après l'exorde, montre d'avance à l'auditeur tout ce que doit contenir le discours : il enlève par là même ce que l'imprévu peut avoir d'agréable et de piquant. Bien plus, la répétition de trois sujets distincts, de trois genres particuliers d'arguments, de trois exhortations séparées ne manque pas de causer une grande lassitude dans les esprits de l'assemblée. Aussi rien n'effraye l'auditeur comme l'annonce d'un second ou d'un troisième point. Mais le plus grand malheur de la division artificielle n'est pas seulement de gêner et de dessécher le discours. « En effet, dit Fénelon, elle le coupe en deux ou trois parties, qui interrompent l'action de l'orateur et l'effet qu'elle doit produire. » Avec une pareille méthode, si éloignée de l'ancienne, comment distinguer les choses, et leur assigner la place où elles feront le plus d'impression ? Comment enchaînez-vous toutes les preuves que chaque point divise par un mur infranchissable ? Votre discours ira-t-il toujours croissant, lorsque chaque division vous oblige à revenir sur vos pas ? Est-ce une fois seulement, est-ce à trois reprises que vous voulez émouvoir l'auditeur, au moyen des images qui enflamment les imaginations, et des mouvements qui triomphent des volontés rebelles ou paresseuses ? Mais connaissez-vous assez peu la nature humaine, pour supposer qu'il est facile de renouveler si souvent l'enthousiasme des cœurs ? La partie de votre discours, qui remportera cette victoire, fera nécessairement tort aux autres points. De là, dans Bossuet lui-même, il est rare de voir compléter les trois divisions : l'une absorbe ordinairement les deux autres.

II. Un second usage, souvent recommandé de nos jours, semble encore plus funeste à l'éloquence de la chaire.

Nos anciens évêques prêchaient tous les dimanches, après l'évangile ; il leur arrivait même, surtout pendant le carême, de faire au peuple une instruction chaque jour : l'Hexaméron de saint Ambroise, et les homélies de saint Augustin sur l'évangile de saint Jean nous en fourniraient au besoin la preuve. Accablés qu'ils étaient d'ailleurs par les fonctions de leur ministère, ces vénérables prédicateurs n'avaient que peu de temps à donner à la préparation de leurs homélies. Aussi n'écrivaient-ils pas ordinairement, pour apprendre de mémoire et réciter mot à mot. Saint Augustin n'estimait guère cette méthode d'écolier, et dit formellement qu'elle empêche l'orateur d'instruire l'assemblée. Aussi voyons-nous que, parfois, il ne craignait point de traiter un sujet tout autre, que celui qu'il se proposait d'abord : c'est pour

la même raison qu'un grand nombre d'homélie anciennes nous ont été conservées par le soin des sténographes.

Fénelon, d'accord avec les Pères de l'Église, ne voulait pas qu'un prédicateur mit dans sa mémoire toutes les paroles de ses sermons : le ministère évangélique ne le permet pas lors même que l'éloquence semblerait l'exiger. « Pendant qu'il y a tant de besoins pressants dans le christianisme, dit-il, pendant que le prêtre, qui doit être l'homme de Dieu, préparé à toute bonne œuvre, devrait se hâter de déraciner l'ignorance et les scandales du champ de l'Église, je trouve qu'il est fort indigne de lui qu'il passe sa vie dans son cabinet, à arrondir des périodes, à retoucher des portraits, et à inventer des divisions. » Voilà pourquoi saint Augustin détend, à l'orateur déjà occupé aux travaux du ministère, d'étudier les règles de l'éloquence dans les ouvrages des rhéteurs, disant qu'il y a pour lui des nécessités plus pressantes et sans doute préférables à cette lecture (Doct. Christ. iv, 3). Fénelon ajoute : « Dès que l'on s'est mis sur le pied de ces sortes de prédicateurs, on n'a plus le temps de faire autre chose, on ne fait plus d'autre étude ni d'autre travail ; encore même, pour se soulager, se réclut-on souvent à redire les mêmes sermons. Quelle éloquence que celle d'un homme dont l'auditeur sait par avance toutes les expressions et tous les mouvements ! Vraiment, c'est bien là le moyen de surprendre d'étonner, d'attendrir, de saisir et de persuader les hommes ! » Enfin l'archevêque de Cambrai dit franchement que tout cela le scandalise. Un dispensateur des mystères de Dieu ne doit pas être un déclamateur oisif, jaloux de sa réputation et amoureux d'une vaine pompe. Il faut qu'il ose parler de Dieu à son peuple, sans avoir rangé toutes ses paroles, et appris en écolier sa leçon par cœur.

Outre ces inconvénients, qui sont le partage de l'orateur lui-même, nous devons en signaler d'autres, qui retombent sur l'éloquence et en paralysent les effets.

Dans le silence du cabinet, vous faites votre démonstration d'une manière qui semble mettre une vérité dans toute son évidence. Au lieu de parler sur ce thème, vous allez lire votre manuscrit, le dire de mémoire. Pensez-vous que l'assemblée sera satisfaite ? Comme votre auditoire se compose en grande partie d'hommes grossiers et ignorants, que ferez-vous dans le cas où vous apercevrez, sur l'inquiétude du visage et l'interrogation des mouvements, que votre parole d'ailleurs très-limpide, ne répand pas une lumière suffisante au fond des cœurs ? Saint Augustin veut alors que vous tourniez votre sujet de différentes manières, jusqu'au moment où l'on vous

aura compris ; mais il ajoute, avec raison, que la chose n'est pas au pouvoir de ceux qui préparent et qui apprennent par cœur et de mot à mot ce qu'ils ont à dire au public. En supposant, au contraire, que l'auditoire ait de l'entendement et de la science, et qu'il vous saisisse dès le début, comment arrêterez-vous des développements inutiles et fastidieux : car, si l'on aime à voir une vérité cachée, l'on s'ennuie à revoir une vérité connue ? Ainsi, vous pécherez doublement, si vous faites des homélie stéréotypées ; l'on vous reprochera d'être trop court pour ceux qui ne savent pas, et trop long pour ceux qui savent. (Doct. christ., ix, 10).

Un homme qui n'oserait dire que sa leçon manquera donc le premier but de l'éloquence et n'instruira pas. Pourra-t-il se flatter au moins de plaire à ses auditeurs ? Non assurément. Son style trop compassé répandra une forte odeur de lampe, et deviendra monotone comme ces rues tirées au cordeau. Son sermon gagnerait plus à la lecture qu'au débit. D'ailleurs, quoi que cet orateur fasse, ses inflexions de voix seront uniformes et toujours un peu forcées : il ne parle pas, il psalmodie.

Voyez-le : son action est contraire, ses yeux fermés ou fixes marquent que sa mémoire travaille ; et il ne peut s'abandonner à un mouvement extraordinaire sans se mettre en danger de perdre le fil de son discours. L'auditeur voyant l'art si découvert, bien loin d'être saisi et transporté hors de lui-même, comme il le faudrait, observe froidement tout l'artifice du discours.

Il n'en est pas de même de l'improvisateur. Sa parole, nous en convenons, perdra quelques-uns de ses arguments, mais qu'importe ? pourvu qu'elle ait la force, de l'ordre et de l'abondance. Les périodes de son discours n'amuseront pas tant les oreilles, et les transitions n'en seront pas si fines ; on y verra de petites répétitions une construction peu exacte, quelque terme impropre, ou censuré par l'Académie, quelque chose d'irrégulier, ou, si vous voulez, de faible et de mal placé, qui lui aura échappé dans la chaleur de l'action. Tant mieux : ces défauts imitent la nature, et forment comme le privilège des excellents prédicateurs ; aussi, ceux qui ont de grandes vues ne s'occupent guère de ces minuties, « Considérez, dit Fénelon, quels avantages viennent compenser d'imperceptibles faiblesses. L'homme qui n'apprend point par cœur se possède, parle naturellement, et ne parle point en déclamateur ; les choses coulent de source ; ses expressions, si son naturel est riche pour l'éloquence, sont vives et pleines de mouvement ; la chaleur même qui l'anime, lui fait trouver des expressions et des figures qu'il n'aurait pu préparer dans son étude... Cet orateur habile et expérimenté proportionne les choses à

l'impression qui voit qu'elles font sur l'auditeur, car il remarque fort bien ce qui entre et n'entre pas dans l'esprit, ce qui attire l'attention, ce qui touche les cœurs, et ce qui ne fait point ces effets. Il reprend les mêmes choses, d'une autre manière, il les revêt d'images et de comparaisons plus sensibles, ou bien il remonte aux principes d'où dépendent les vérités qu'il veut persuader; ou bien il tâche de guérir les passions qui empêchent ces vérités de faire impression. Voilà le véritable art d'instruire et de persuader; sans ces moyens, on ne fait que des déclamations vagues et infructueuses.»

Faut-il donc interdire au prêtre l'habitude d'écrire une instruction pour la réciter de mémoire? Saint Augustin n'adopte pas une mesure si radicale; il va même jusqu'à permettre à l'orateur, qui a le talent de bien prononcer un discours sans avoir celui de l'écrire, d'emprunter le travail d'un auteur chez lequel se trouvent réunis la sagesse et l'éloquence. « S'ils prennent un discours de cette nature et qu'après l'avoir confié à leur mémoire, ils le débitent ainsi devant le peuple, leur conduite n'est point, dit-il, à condamner (*Doct. christ.*, IV, 29). A plus forte raison, le docteur d'Hippone autorise le prédicateur à répéter de mémoire sa propre composition.

Parler d'abondance serait la loi générale; le contraire doit être l'exception. Qu'un jeune prêtre, au moment de ses premiers débuts, se résigne à la méthode d'apprendre par cœur, c'est le seul moyen qu'il ait de prendre quelque assurance et de faire un discours public estimable. Mais qu'il songe aussitôt que possible, à se dépouiller des langes de l'enfance et à prendre les allures de la liberté.

Il lui faudra, pour réussir dans l'art d'improviser, deux sortes de préparations; car il n'est pas permis de tenter Dieu et de mépriser son auditeur.

La préparation prochaine paraît même moins indispensable qu'une préparation éloignée. Fenelon exige trois choses du prédicateur qui improvise son discours : la solidité d'esprit, un fond raisonnable de science, et quelque facilité de parler. Le raisonnement acquiert sa force dans les exercices de la dialectique, c'est-à-dire au milieu des joutes de la philosophie et de la théologie. La science nécessaire au prêtre se trouve avant tout dans l'écriture, les livres des Pères et les homélies des saints, dont il faut faire l'étude de toute sa vie. C'est là que l'on apprend les principes de la doctrine et la règle des mœurs. La lecture des préceptes de l'éloquence sacrée, des modèles de la chaire, et par dessus tout l'habitude d'écrire, vous disposeront assez vite à parler d'une manière noble, forte et naturelle.

Outre cette préparation générale, qui vous fait dire avec le prophète Job : Je suis rempli de ser-

mons, il vous faut encore une méditation particulière sur chaque sujet. Vous méditez donc fortement tous les principes sur lesquels repose votre instruction; vous mettez vos idées principales en ordre; vous préparez les expressions par lesquelles vous voulez rendre la vérité sensible; vous rangerez toutes vos preuves, en les faisant toujours croître; vous ferez provision d'un certain nombre de figures touchantes. Puis, au moment venu de monter en chaire, après avoir demandé à l'Esprit-Saint qu'il daigne vous suggérer ce qu'il faut dire et la manière de l'exprimer, vous n'aurez aucune peine à trouver les expressions communes qui doivent faire le corps de votre discours. Vous parlerez sans doute avec un peu moins de grammaire ou de rhétorique; mais vous gagnerez beaucoup pour la liberté et la force de l'action, ce qui est le principal de l'éloquence.

En terminant l'histoire de la rhétorique des Pères de l'Eglise, nous dirons avec saint Augustin: « Je rends grâce à Dieu de ce que j'ai pu retracer avec la faiblesse de mon talent, non point les qualités qui me manquent en grande partie, mais le devoir de l'orateur qui, en exposant la saine doctrine, c'est-à-dire la doctrine chrétienne, cherche son profit et celui des autres. (*Doct. christ.*, IV, 31.) »

PIOT
curé-doyen de Juzennecourt.

BIOGRAPHIE

CRÉTINEAU-JOLY

(Suite.)

En effet, dans la péninsule, les sociétés secrètes, le roi Victor-Emmanuel et les journaux démagogiques affirmaient entendre le cri de douleur de l'Italie, qu'ils devaient plus tard trop justifier sans jamais l'entendre. On venait de remettre à Crétineau les *Mémoires* du cardinal Consalvi. « La lecture et la valeur de ces papiers, dit-il, la gravité des événements que les hommes éclairés entrevoient me firent naître l'idée de placer l'*Eglise romaine en face de la Révolution*. Cette idée devint le titre et le sujet de l'ouvrage que je méditais. Le 3 février 1839, cet ouvrage fut mis en vente à Paris. Il ne précéda que de très-peu de mois la guerre d'Italie et les conséquences désastreuses pour la paix du monde que les clubs organisés en Piémont et les ennemis de l'Eglise surent en tirer. — On avait pensé que le temps de publier intégralement les mémoires du cardinal Consalvi n'était pas venu : je dus donc me borner

à n'en reproduire que deux ou trois fragments; mais, toute fausse modestie d'écrivain à part, j'avoue avec autant de gratitude que de bonheur, que le premier succès de l'ouvrage est dû à ces fragments si neufs et si inespérés. Ils portaient avec eux une éblouissante clarté; ils révélaient des combinaisons, des actes et des circonstances dont l'histoire n'avait encore ni trace ni soupçon. La parole de ce grand homme de bien et d'honneur était si doucement accentuée, si délibérément ménagée et si majestueusement circonspecte, qu'elle provoqua la conviction dans les esprits les plus rebelles (1). »

L'Eglise romaine en face de la Révolution! — Jamais titre n'a mieux résumé le caractère d'un livre, jamais livre n'a été pris plus heureusement dans le vif d'une situation. Deux champions sont en présence, la Révolution et l'Eglise. La révolution, dans son essence et dans son but, c'est l'anti-catholicisme. Le seul projet de sa haine, c'est de renverser l'Eglise. Ce sentiment l'anime partout, sur le trône, autour des trônes, dans les parlements, dans les académies et bureaux d'esprit, aussi bien que dans les clubs, les bouges et les bagnes. C'est le sentiment du pair d'Angleterre, du pasteur de l'évangélisme prussien, du pape et du chambellan du schisme moscovite, autant et plus peut-être que des assassins des sociétés secrètes qui attendent à la vie des rois. Là-dessus tous les révolutionnaires s'entendent et s'entendront toujours. L'Anglais y mettra son éloquence et sa diplomatie; le Russe, ses armées d'esclaves; le Prussien, sa land-turm; l'Italien, son stilet; le penseur français, son trognon de plume, instrument néfaste qui, plus que tout autre, a souillé le cœur et perverti le bon sens du genre humain. Pour cet intérêt suprême, la destruction de l'Eglise, ils feront bon marché du surplus de leurs doctrines, trop assurés d'en atteindre le but.

L'Eglise se défend, résiste à l'expulsion et à l'extermination, veut garder ses conquêtes ou en agrandir les horizons; là est le combat qui agite le monde depuis un siècle.

Le premier volume nous introduit au cœur de l'Europe en 1775; Pie VI vient de monter sur le trône pontifical; Louis XVI va chercher à Reims le sacre des rois. Les gallicans, les jansénistes et les faux philosophes ont mis l'anarchie dans les têtes; elle va se ruer sur le monde. A Vienne, trône le joséplisme; à Ems, se machinent les ponctuations; à Pistone, conspire un concile; à Paris, se fagote la constitution civile de l'Eglise. Louis XVI l'approuve, mais retire bientôt une signature surprise. On lui répond en abattant sa tête sur l'échafaud. Pie VI, dans une allocution saintement auda-

cieuse, flétrit les auteurs de cet assassinat juridique. On lui répond en l'enlevant de Rome pour l'envoyer mourir à Valence. Pie VII le suit; le voilà aux prises avec le despotisme césarien, autre variété de la force révolutionnaire. Le lecteur voit se succéder le conclave de Venise tenu derrière les baïonnettes russes, les négociations du Concordat, le sacre, l'invasion des Etats pontificaux, la captivité du pape, Savone et Fontainebleau, préludes providentiels de Sainte-Hélène. Après 1814, ce n'est plus la bataille au grand soleil, c'est le complot des sociétés secrètes, ce sont les machinations, aujourd'hui percées à jour, de la juiverie. Trois pontificats remplissent cette période, et trois faits la caractérisent, ou plutôt le même fait sous trois formes: Sous Léon XII, conspiration ténébreuse des Ventes; sous Grégoire XVI, conspiration hypocrite des réformes consignées dans le *Memorandum*, sous Pie IX, conspiration sacrilège de l'amour aboutissant aux plus exécrables trahisons. Crétineau parcourt toutes les phases de la conspiration révolutionnaire, prodigue les révélations les plus redoutables sur le travail des sociétés secrètes, et grandissant avec son sujet, élève son style à la gravité des événements. On pourrait peut-être lui reprocher de négliger trop le récit des faits, de substituer trop l'appréciation personnelle au détail réel et de prononcer sans paraître avoir instruit. Nous laisserons ici la critique. Florus a dit, de l'un des premiers rois de Rome, que son crime se perdit dans les rayons de sa gloire; nous dirions plus sûrement que les misères de toute œuvre humaine doivent s'oublier devant l'éloge du Souverain-Pontife. « Vous avez acquis, écrivait, le 25 février 1860, à Crétineau-Joly, l'admirable Pie IX, vous avez acquis des droits particuliers à notre reconnaissance, lorsqu'il y a deux ans vous avez formé le projet de recomposer un ouvrage naguère achevé et de nouveau livré à l'impression, pour montrer, par des documents, cette Eglise romaine, toujours en butte à l'envie et à la haine des méchants, et, au milieu des révolutions politiques de notre siècle, toujours triomphante. Aussi est-ce avec bonheur que nous avons reçu les exemplaires dont vous nous avez fait hommage, et de cette très-affectueuse attention, nous vous rendons de justes actions de grâce. Du reste, les temps qui ont suivi, temps, hélas! si tristes et si cruels, si funestes à ce siège de Pierre et à l'Eglise, ne peuvent troubler notre âme, puisque c'est la cause de Dieu que nous défendons, cause pour laquelle nos prédécesseurs souffrirent la prison et l'exil, nous laissant ainsi un bel exemple à suivre. Supplions donc le Seigneur tout-puissant de nous fortifier de sa vertu et d'exaucer les

prières que l'Eglise, pour dissiper cette affreuse tempête, adresse partout d'un seul cœur. »

Dans l'*Eglise romaine en face de la Révolution*, Crétineau avait eu soin, à chaque nouvelle épreuve, de signaler un triomphe. A la fin, il disait : « Cette victoire de l'Eglise, à laquelle nous assistons, n'est pas, sans doute, plus définitive qu'aucune de celles qui la précédèrent. Le germe d'une nouvelle guerre existe peut-être déjà. A quelque temps de là s'ouvrait la campagne de 1859, et après la victoire de la France, la campagne militaire faisait place à la campagne de la ruse, du mensonge et des conspirations diplomatiques. Au cours de ces roqueries, proposition fut faite, à Pie IX, d'accepter pour les Romagnes, le vicariat de Victor-Emmanuel. Cette proposition fut pour Crétineau l'occasion d'écrire sa brochure : *Rome et le vicaire savoyard*.

Dans cette brochure de trente-deux pages, Crétineau fait feu de toutes mèches. Point de phrases, mais des coups d'épée. Les péripéties de l'invasion piémontaise, le scandale des annexions, les ingratitude de la maison de Savoie, le ridicule insultant du vicariat savoyard, saint Pierre et le jardinier laissé à Pie IX, la révolution passant outre, le monde livré à l'anarchie ; telle est, en deux mots, la thèse de Crétineau, thèse qu'il soutient avec une admirable vaillance. Le succès, il est vrai, ne répondit pas au vœu des catholiques ; mais les faits ont depuis justifié leurs prévisions et Dieu se réserve de récompenser leurs efforts.

Enfin, en 1864, Crétineau termine par les *Mémoires de Consalvi*, sa carrière d'auteur. Ces mémoires étaient au nombre de cinq : sur le conclave tenu en 1799 et 1800 à Venise, sur le concordat de 1801, sur le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, sur diverses époques de la vie du cardinal et sur son ministère. Plusieurs avaient été composés par le cardinal, à Reims, en 1812 ; les autres, dans les dernières années de sa vie. Pour éviter les contestations qui eussent pu nuire à la sincérité des choses et aux intérêts du Saint-Siège, ces mémoires ne devaient paraître qu'après la mort des personnages qui y étaient nommés. Leur existence même était à Rome un mystère, et, pendant treize ou quinze années, personne n'en eut aucun soupçon. Ces renseignements, si précieux pour les annales de l'Eglise et pour l'histoire, se transmettaient d'exécuteur fiduciaire en exécuteur fiduciaire. Enfin, Mgr Fioramonti les remit à Crétineau, qui en fit d'abord usage pour écrire : *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, puis en donna le texte intégral.

En publiant ce texte, Crétineau ne se désintéressait pas des affaires de l'Eglise ; voici, pour expliquer sa date de publication, ce qu'il en dit :

« Les escarmouches de sournoiserie piémontaise, que des espèces de diplomates bons à tout faire, excepté le bien, tels que Migliorati et la Minerva à Rome, Boncompagni à Florence, Villamarina à Naples, et Cavour partout, souloyaient à prix débattu, essayaient encore de se cacher sous le voile du désintéressement sarde et du progrès italien. Enveloppés dans les bombes d'Orsini ou saupoudrés de calomnies libérales, elles s'étendaient à tout et se propageaient sans relâche. On montrait à certains hommes de peine de la littérature, plus amoureux du bruit et des subsides officiels que de l'honnêteté, le Saint-Siège comme cible offerte à leurs flèches. La plume devenait un poignard et le feuilleton un coupe-gorge. On autorisait les universitaires, courant chaque année essayer leur remonte d'idées en Allemagne, à procéder aux funérailles de la religion catholique. Fort prévenus de leurs mérites, mais en prévenant fort peu les autres, ils se voyaient décorés et pensionnés pour s'accrocher d'abord au gouvernement temporel de l'Eglise, afin d'attaquer plus sûrement l'Eglise elle-même et se faire ainsi traîner au pont aux ânes des ennemis du Christ. Le mystère d'iniquité opérait au milieu d'eux : ils fondèrent le droit public de l'imposition (1). »

JUSTIN FÈVRE,
prototaire apostolique,

VARIÉTÉS

Sujets des Lettres pastorales et Mandements

DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, D'ALSACE-LORRAINE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE, POUR LE CARÊME DE 1876.

Depuis sa fondation, la *Semaine du Clergé* a constamment donné, dans sa *Chronique*, les sujets des mandements de Carême de NN. SS. les évêques de France. Cette année, un travail plus complet sur la même matière ayant paru dans le *Monde*, nous nous étions promis de l'offrir à nos lecteurs, mais l'abondance des matières ne nous avait pas permis de le faire jusqu'à présent. Nous le reproduisons aujourd'hui, il n'a rien perdu de son intérêt. P. D'H.

FRANCE.

1. — Province d'Als.

1. AIX, ARLES et EMBRUN (Mgr Théodore-Auguste Forcade). — *Sur la divine loi du Dimanche*.

2. AJACCIO (Mgr François-Xavier-André de Gaffory). — *Sur la fréquentation des Sacraments et le précepte pascal*.

1. Mémoires du card. Consalvi, t. I, page 3.

3. DIGNE (Mgr Marie-Julien Meirieu). — *Le Carême.*

4. FRÉJUS et TOULON (Mgr Antoine - Henri Jordany). — *Sur le Décalogue, unique moyen d'ordre et de salut.*

5. GAP (Mgr Aimé-Victor François Guilbert). — *Sur l'Amour du prochain ; sa nécessité ; réfutation des objections.*

6. MARSEILLE (Mgr Charles-Philippe Place). — *Le Courage chrétien.*

7. NICE (Mgr Jean-Pierre Sola). — *L'Amour de Dieu est le grand précepte de la religion, la vie des vertus surnaturelles, le principe de nos mérites.*

2. — Province d'Albi.

8. ALBI (MM. Cayzac, Dougados et Puel, vicaires capitulaires). — *Les temps sont mauvais.*

9. CARBONS (Mgr Pierre-Alfred Grimardias). — *Les mauvaises lectures ; une des formes de l'épreuve dans notre temps.*

10. MENDE (Mgr Joseph-Frédéric Saivet). — *Sur le progrès dans la vie spirituelle.*

11. PERPIGNAN (Mgr Etienne-Emile Ramadié). — *Lettres apostoliques qui érigent la cathédrale en Basilique Mineure.*

12. RODEZ (Mgr Joseph Christian-Ernest Bourret). — *Jésus-Christ, salut du monde ancien et du monde nouveau.*

3. — Province d'Alger.

13. ALGER (Mgr Charles-Martial-Allemand Lavigerie). — *Dispositif du Carême.*

14. CONSTANTINE (Mgr Joseph-Jean-Louis Robert). — *Sur le Baptême ; sa nécessité, sa grandeur, ses devoirs.*

15. ORAN (Mgr l'archevêque d'Alger, administrateur, le siège vacant).

4. — Province d'Auch.

16. AUCH (Mgr Pierre Henri Gérauld de Langalerie). — *La Foi ; son influence dans l'acte de la justification, et sur la pratique des vertus chrétiennes.*

17. AIRE et DAX (Mgr Louis-Marie-Olivier Epivent). — *Sur la liberté de l'Eglise ; ce qu'elle a été en France, et son influence.*

18. BAYONNE (Mgr François Lacroix.) — *Sur notre sanctification et l'Imitation de Jésus-Christ.*

19. TARBES (Mgr César-Victor-Ange-Jean-Baptiste Jourdan). — *Sur la Foi ; elle nous a fait ce que nous sommes ; gardons ce trésor.*

5. — Province d'Avignon.

20. AVIGNON (Mgr Louis-Anne Dubreil). — *Sur le couronnement de sainte Anne.*

21. MONTPELLIER (Mgr François-Marie-Anatole de Rovérié de Cabrières). — *Sur la notion chrétienne de Dieu.*

22. NIMES (Mgr François - Nicolas - Xavier-

Louis Besson). — *Sur le Recrutement du sacerdoce.*

23. VALENCE (Mgr Charles - Pierre-François Cotton). — *Sur la Conservation sociale par le catholicisme.*

24. VIVIERS (Mgr Louis Delcussy). — *Sur le succès du Jubilé.*

6. — Province de Besançon.

25. BESANÇON (Mgr Pierre-Antoine-Justin Paulinier). — *Sur la Famille ; son origine, ses éléments constitutifs.*

26. BELLEY (Mgr Jean-Joseph Marchal). — *Sur le Baptême ; sa nécessité, ses bienfaits.*

27. NANCY et TOUL (Mgr Joseph-Alfred Foulon). — *Sur la Prière publique ; ce qu'elle est ; nos devoirs vis-à-vis d'elle.*

28. SAINT-DIÉ (Mgr Louis-Marie-Joseph-Eusèbe Caverot). — *Sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.*

29. VERDUN (Mgr Auguste Hacquard). — *Sur le fruit du Jubilé dans le diocèse.*

7. — Province de Bordeaux.

30. BORDEAUX (Mgr le cardinal Ferdinand-François-Auguste Donnet). — *Dispositif du Carême.*

31. AGEN (Mgr Jean-Emile Fonteneau). — *Sur la Famille ; lois du mariage ; obligations réciproques des parents et des enfants.*

32. ANGOULÊME (Mgr Alexandre-Léopold Sébaux). — *Sur la vérité et l'illusion dans la pratique de la vie chrétienne.*

33. BASSE-TERRE. Guadeloupe (Mgr Benjamin-Joseph Blanger) — *Pénitence.*

34. LUÇON (Mgr Jules-François Le Coq). — *Le prix du temps.*

35. PÉRIGUEUX et SARLAT (Mgr Nicolas-Joseph Dabert). — *Sur la doctrine catholique et les erreurs modernes relatives au règne de Jésus-Christ et de l'Eglise.*

36. POITIERS (Mgr Louis - François - Désiré-Edouard Pie). — *Sur la prorogation du Jubilé universel ; état présent de la société ; appréhensions pour l'avenir.*

37. LA ROCHELLE et SAINTES (Mgr Léon-Benoît-Charles Thomas). — *Histoire et culte de sainte Eustelle, vierge de la Saintonge.*

38. SAINT-DENIS, île de la Réunion (Mgr Victor-Jean-Baptiste-Paulin Delannoy). — *Le Carême.*

39. SAINT-PIERRE et FORT-DE-FRANCE, Martinique (M. Gosse, administrateur du diocèse en attendant l'arrivée de Mgr Julien-Pierre François Carméné). — *Dispositif.*

8. — Province de Bourges.

40. BOURGES (Mgr Charles-Amable de la Tour-d'Avvergne-Lauraguais). — *Sur le culte des saints, à l'occasion de la reconnaissance des reliques de saint Maur, disciple de saint Benoît.*

41. CLERMONT (Mgr Louis-Charles Féron). — *Les enseignements de la Religion et fondements du christianisme.*

42. LIMOGES (Mgr Alfred Duquesnay). — *Ostension septennale du précieux chef de l'apôtre saint Martial et des autres saintes reliques.*

43. LE PUY (Mgr Pierre-Marc Le Breton). — *Sur la Conscience ; ses droits et ses devoirs.*

44. SAINT-FLOUR (Mgr Pierre-Antoine-Marie Lamoureux de Pompignac). — *Sur l'Éducation chrétienne de la jeunesse.*

45. TULLE (Mgr Jean-Baptiste-Pierre-Léonard Berteaud). — *Le dispositif du Carême.*

9. — Province de Cambrai.

46. CAMBRAI (Son Em. Mgr le cardinal René François Régnier). — *Sur le dernier Jubilé ; graves bénédictions, graves devoirs.*

47. ARRAS, BOULOGNE et SAINT-OMER (Mgr Jean-Baptiste-Joseph Lequette). — *Sur le Devoir et les avantages de la Piété chrétienne.*

10. — Province de Chambéry.

48. CHAMBÉRY (Mgr Pierre-Anastase Pichet). — *La Foi et sa nécessité par rapport à la morale.*

49. ANNECY (Mgr Claude-Marie Magnin). — *Sur les Devoirs des fidèles au temps des élections.*

50. MAURIENNE (Mgr François-Marie Vibert). — *Sur l'Obéissance : son excellence et son importance ; comment et à qui on doit obéir ?*

51. TARENTEISE (Mgr Charles-François Turinaz). — *De l'Émigration rurale et de ses conséquences désastreuses.*

11. — Province de Lyon.

52. LYON et VIENNE (Mgr Odon Thibaudier, évêque de Sidonie *in partibus*, vicaire capitulaire). — *Sur l'Attachement et la fidélité que nous devons au Sauveur-Jésus.*

53. AUTUN, CHALONS et MACON (Mgr Adolphe-Louis-Albert Perraud). — *Sur la Justice : ce qu'elle est, ses relations, sa place, ses obligations.*

54. DIJON (Mgr François-Victor Rivet). — *Caractères qui résument l'Enseignement de Jésus-Christ.*

55. GRENOBLE (Mgr Armand-Joseph Fava). — *Sur Jésus-Christ, homme pénitent, homme parfait, homme Dieu.*

56. LANGRES (Mgr Jean-Jacques-Antoine Guérin). — *Spectacle que nous offre l'état présent de la société.*

57. SAINT-CLAUDE (Mgr Louis-Anne Nogret). — *Sur les fruits du Jubilé : persévérance et fidélité.*

12. — Province de Paris.

58. PARIS (Son Em. Mgr le cardinal Joseph-Hippolyte Guibert). — *Dispositions des Enfants de l'Église aux époques des grandes tribulations de leur Mère.*

58 bis. PRIMICÉRIAT DU CHAPITRE DE SAINT-DENIS (Mgr Henri-Louis-Charles Maret, évêque

de Sura *in partibus*, primicier). — *Dispositif du Carême.*

59. BLOIS (Mgr Louis-Théophile Pallu du Parc). — *Sur la prolongation du Jubilé.*

60. — CHARTRES (Mgr Louis-Eugène Regnault). — *Sur les Miséricordes du Seigneur et la reconnaissance qu'elles doivent exciter en nous.*

61. MEAUX (Mgr Auguste Allou). — *Sur la Révélation : sa fin et son enseignement.*

62. ORLÉANS (Mgr Félix-Antoine-Philibert Dupanloup). — *Sur son Retour de Rome.*

63. VERSAILLES (Mgr Jean-Pierre Mabile.) — *Sur le Zèle et les Saints du XIII^e siècle : saint François d'Assise, saint Thomas d'Aquin, saint Louis.*

13. — Province de Reims.

64. REIMS (Mgr Benoît-Marie Langénieux). — *Sur l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement.*

65. AMIENS (Mgr Louis-Désiré-César Bataille). — *Sur le Respect humain considéré comme un des principaux obstacles au devoir pascal.*

66. BEAUVAIS, NOYON et SENLIS (Mgr Joseph-Armand Gignoux). — *Sur le Respect dû aux enfants.*

67. CHALONS (Mgr Guillaume-René Meignan). — *De l'Église : son institution, son enseignement.*

68. SOISSONS et LAON (Mgr Jean-Jules Dours). — *Sur l'Abandon des devoirs religieux.*

14. — Province de Rennes.

69. RENNES (Son Em. Mgr le cardinal Godefroy Saint-Marc). — *Des Cléricaux : ce qu'on doit entendre par ce mot.*

70. QUIMPER et LÉON (Mgr Dom Anselme Nouvel). — *Droits et Titres que le prêtre possède à la confiance et à l'obéissance des fidèles.*

71. SAINT-BRIEUC et TRÉGUIER (Mgr Augustin David). — *Dispositif du Carême.*

72. VANNES (Mgr Jean-Marie Bécél). — *Sur deux grands Devoirs que les catholiques ont à remplir de nos jours.*

15. — Province de Rouen.

73. ROUEN (Son Em. Mgr le cardinal Henri-Marie-Gaston de Bonnechose). — *Sur la Providence : ses consolations.*

74. BAYEUX et LISIEUX (Mgr Flavien-Abel-Antoine Hugonin). — *Sur l'esprit paroissial.*

75. COUTANCES et AVRANCHES (MM. Croulebois et Truffaut, vicaires capitulaires, depuis la démission de Mgr Jean-Pierre Bravard). — *Dispositif du Carême et Annonce du sacre de Mgr Abel-Anastase Germain.*

76. EVREUX (Mgr François Grolleau). — *Sur le repos du Dimanche.*

77. SEZ (Mgr Charles-Frédéric Rousselet). — *Sur les Universités catholiques : leur importance, moyen d'en assurer le succès.*

16. — Province de Sens.

78. SENS ET AUXERRE (Mgr Victor-Félix Bernadou). — *Sur la Charité et son double objet : Dieu et le prochain.*

79. MOULINS (Mgr Pierre-Simon-Louis-Marie de Dreux-Brézé). — *La Prière : ce que nous faisons de la prière ; ce que Dieu fait de la prière.*

80. NEVERS (Mgr Thomas-Casimir de Ladoue). — *Sur l'Enseignement loïque.*

81. TROYES (Mgr Pierre Louis-Marie Cortet). — *Sur la Sanctification du Dimanche.*

17. — Province de Toulouse.

82. TOULOUSE ET NARBONNE (Mgr Julien-Florian-Félix Desprez). — *Sur les Leçons de la Providence dans nos récentes calamités.*

83. CARCASSONNE (Mgr François-de-Sales-Albert Leuillieux). — *Sur l'Action de grâce, point central de la religion.*

84. MONTAUBAN (Mgr Théodore Legain). — *Sur les Adversités et leurs avantages.*

85. PAMIEHS (Mgr Jean-Antoine-Auguste Bèlaval). — *Sur le Culte du Cœur de Jésus.*

18. — Province de Tours.

86. TOURS (Mgr Charles-Théodore Colet). — *Sur le Courage chrétien.*

87. ANGERS (Mgr Charles-Émile Freppel). — *Sur les Devoirs du chrétien dans la vie civile.*

88. LAVAL (Mgr Casimir-Alexis-Joseph Wicart). — *La Société contemporaine considérée dans son ensemble.*

89. LE MANS (Mgr Hector-Albert Chaulet-d'Outremont). — *La Foi : lumière qui nous éclaire, et force qui nous préserve de tout péché et de toute erreur.*

90. NANTES (Mgr Félix Fournier). — *Sur la Grandeur du chrétien.*

2° ALSACE-LORRAINE

Les diocèses de Metz et de Strasbourg, détachés de la province ecclésiastique de Besançon depuis leur annexion à l'Allemagne, sont immédiatement soumis au Saint-Siège.

91. METZ (Mgr Paul-Georges-Marie Dupont des Loges). — *Sur l'Union des fidèles et des prêtres.*

92. STRASBOURG (Mgr André Räss). — *Question de l'Enseignement et état des Ecoles en Alsace.*

3° BELGIQUE

Province de Malines.

93. MALINES (Son Em. Mgr le cardinal Victor-Auguste-Isidore Dechamp). — *Bien vivre, c'est bien agir, bien combattre, bien souffrir, bien mourir.*

94. BRUGES (Mgr Jean-Joseph Faict). — *Façon exemplaire dont le Jubilé a été célébré en 1875.*

95. GAND (Mgr Henri-François Braeck). — *Sur la Société domestique ou paternelle.*

96. LIÈGE (Mgr Théodore-Alexis-Joseph de Montpellier). — *Le Royaume de Dieu ou l'Enseignement de l'Eglise et son autorité sur les âmes.*

97. NAMUR (Mgr Théodore-Joseph Gravez). — *Sur l'Observation et la sanctification du Dimanche.*

98. TOURNAI (Mgr Edmond-Hyacinthe-Théodore-Joseph Dumont). — *Sur l'Œuvre de Saint-François-de-Sales.*

4° SUISSE

Les cinq évêchés de la Suisse, ainsi que le vicariat apostolique de Genève, ne dépendent aujourd'hui d'aucune province ecclésiastique ; et, comme Metz et Strasbourg, ainsi qu'un certain nombre d'évêques d'Italie (61) et de plusieurs autres pays, sont immédiatement soumis au Saint-Siège.

99. BALE (Mgr Aimable-Jean-Claude-Eugène Lachat, exilé à Lucerne). — *Sur la Famille chrétienne.*

100. COIRE (Mgr Nicolas-François Florentini). — *Sur la Foi.*

101. LAUSANNE, résidence à Fribourg (Mgr Étienne Marilley) — *Observances quadragésimales.*

102. GENÈVE, vicariat apostolique (Mgr Gaspard Mermillod, évêque d'Hébron *in partibus*, exilé en France). — *Dispositif du Carême.*

103. SAINT-GALL (Mgr le docteur Jean-Baptiste-Charles Greith). — *Sur le Mariage chrétien et le Mariage civil.*

104. SION (Mgr Adrien Jardinier). — *La Foi dans ses rapports avec la société et les bienfaits qu'elle lui a procurés.*

5° ITALIE

16. — Province de Milan.

MILAN (Mgr Louis Nazari di Calabiana). — *L'instruction seule n'améliore pas l'homme ; il faut y ajouter la connaissance de Dieu et des vérités de la Religion.*

BERGAME (Mgr Pierre-Louis Speranza). — *Le Catholicisme libéral.*

CREMA (Mgr François Sabbia). — *Bienfaits que prouve la Charité animée par la Religion.*

CREMONE (Mgr Jérémie Bonomelli). — *Sur les mauvaises Lectures.*

LODI (Mgr Dominique-Marie Gelmini). — *Sur les Lectures impies, immorales et dangereuses, et la lecture des Journaux.*

MANTOUE (Mgr Pierre Rota). — *Dispositif du Carême.*

PAVIE (Mgr Lucide-Marie Parocchi). — *La Sanctification des Fêtes.*

17. — Province de Modène.

MODÈNE (Mgr Joseph-Marie Guidelli, patricien de Modène et de Carpi, abbé et commendataire de l'abbaye *Nullius* de Saint-Sylvestre de Nonantola). — *De l'Indéfectibilité de l'Eglise.*

GUASTALLA (Mgr le comte François Benassi). — *Charité du Verbe divin pour les hommes.*

MASSA-CARRARA (Mgr Jean-Baptiste-Alexis Tommasi). — *Sur le repos du septième jour.*

REGGIO-EMILIA (Mgr Gui comte Rocca, patricien de Reggio). — *Devoirs des Catholiques dans les temps présents.*

18. — Province de Monréale

MONRÉALE (Mgr Joseph-Marie Papardo des princes de Parco, ancien préposé général des Clercs réguliers Theatins, etc.). — *Des Œuvres à pratiquer durant le Carême.*

19. — Province de Naples.

ACERRA (Mgr Hyacinthe Magliulo). — *Les Désordres contemporains.*

20. — Province d'Ortstano.

ORISTANO (Mgr Antoine Soggin, évêque de Santa Justa, baron d'Orgù, porte-étendard de la Sainte Eglise romaine, etc.). — *Passer saintement le Carême.*

ALIS et TERRAIBA (Mgr François Zannui-Casula). — *Quelle est la guerre que font les ennemis de l'Eglise contre l'abstinence?*

21. — Province de Otrante.

LECCE (Mgr Valère Laspro, docteur et maître en théologie). — *La Tentation.*

UGENTO (Mgr le comte Sauveur-Louis Zola, des Chanoines réguliers de Latrão). — *De l'observance du jeûne et de l'esprit de pénitence.*

22. — Province de Palerme.

PALERME (Mgr Michel-Ange Celesia, des marquis de Saint-Antonia, ancien abbé du Mont-Cassin, abbé de Farfa et procureur général dans la Curie). — *Sur le Blasphème.*

23. — Province de Pise.

PISE (Mgr Paul Micalef, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, primat des îles de Corse et de Sardaigne, et légat-né du Saint-Siège). — *De la Sanctification du dimanche ; but de ce principe.*

LIVOURNE (Mgr Raphael Mezzetti). — *L'Instruction religieuse : son obligation.*

L'ONTREMOLI (Mgr Séraphin Milani, des Mineurs Observantins de Saint-François, ancien archevêque de Trajanapolis in partibus). — *La Pénitence et ses œuvres.*

VOLFERRA (Mgr Ferdinand Capponi, prince du Saint-Empire romain, comte palatin, décoré du Sacré-Pallium). — *De la Nécessité de la Foi, et manière de la professer.*

24. — Province de Ravenne.

RAVENNE (Mgr Vincent Moretti, patricien d'Orvieto). — *De la Nécessité et de la Convenance de vivre selon l'esprit de l'Eglise catholique.*

BERTINORO (Mgr Camille Ruggeri). — *Avantages sociaux de l'observance quadragesimale.*

CERVIA (Mgr Jean Monetti, patricien de Rome). — *Désordres de la société ; l'homme a été fait pour Dieu.*

CESENA (Mgr Paul Bentini, patricien de Saint-Marin). — *Maux qui travaillent la société contemporaine.*

COMMACIO (Mgr Alexandre-Paul Spoglia). — *Sur la présence de Dieu.*

FORLÌ (Mgr Pierre-Paul Trucchi, de la Congrégation de la Mission, patricien de Tivoli et d'Anagni). — *Le Respect humain.*

RIMINI (Mgr Louis Paggi, patricien de Saint-Marin). — *Sur la Sanctification des fêtes.*

SARSINA (Mgr Tobie Masacci, abbé de Saint-Sauveur de Montalto, comte de Bobbio, etc.). — *Trois modes de pénitence dans l'Eglise catholique, selon saint Augustin.*

25. — Province de Reggio de Calabre.

REGGIO (Mgr François Couverti, des Mineurs Observantins). — *Le Carême*

26. — Province de Salerne.

SALERNE (Mgr Dominique Guadalupi, primat de Lucanie). — *De l'Esprit de pénitence.*

27. — Province de Sassari.

SASSARI (Mgr Didaeo Marongio-Delrio, primat de Sardaigne et de Corse, évêque de Ploaghes et de Sorra, abbé de Sainte-Marie de Padullis, prieur de la Sainte-Trinité de Scargia, porte-étendard de la sainte Eglise romaine). — *Sur la Nécessité de la religion catholique.*

BISARCHIO (Mgr Séraphin Corrias). — *La Foi est le plus grand des dons, le plus inestimable des bienfaits.*

TEMPIO et AMPURIAS ou CASTEL-SARDO. — (Mgr Philippe Campus-Chessa, abbé de Sainte-Marie de Tergu, de Saint-Pancrace de Nursis, de St-Nicolas de Silanus, de Saint-Pierre de Ozzari, prieur de Saint-Boniface de Sassari et de Saint-Martin de Castel-Sardo). — *Sur la Qualité de chrétien reçue au baptême.*

28. — Province de Sainte-Séverine.

29. — Province de Sienne.

SIENNE (Mgr Henri Bindi, abbé commendataire de Saint-Gaugan Ermite). — *Nécessité de sanctifier le jour du Seigneur.*

CHIUSI et PIENZA (Mgr Raphael Bianchi). — *De l'Indifférence doctrinale et pratique.*

MASSA-MARITIMA et POPULONIA (Mgr Joseph Morteo, des Frères Mineurs Capucins). — *Contre la Sollicitude des richesses.*

SOVANA et PITIGLIANO (Mgr Antoine Shrolli). — *Le Respect humain.*

30. — Province de Syracuse.

SYRACUSE (Mgr Benoît La Vecchia et Guarneri, de l'Ordre des Mineurs Observantins de Saint-François, ancien définitiveur et ministre provincial de son Ordre). — *Sur la Profanation des jours de fête.*

31. — Province de Sorrente.

32. — Province de Tarente.

33. — Province de Turin.

TURIN (Mgr Laurent Gastaldi). — *Nécessité indispensable d'accomplir la loi de Dieu et de défendre l'Eglise, notre Mère.*

AOSTE (Mgr Joseph-Auguste Duc). — *L'Observance des jours de Dimanche et de Fêtes.*

ASTI (Mgr Charles Savio). — *Des lois de l'Eglise et du Respect qui leur est dû.*

CUNEO (Mgr André Formica). — *Sur le Vénérable Bénigne Dalmazzo de Cuneo, des Mineurs Réformés, et la Canonisation des Saints.*

FOSSANO (Mgr le comte Emilien Manacorda, Abbéviatour du Parc-Majeur). — *Nécessité de la Religion pour obtenir le salut de l'âme.*

MONDOVI (Mgr Placide Pozzi, Abbé perpétuel commendataire de Saint-Dalmace). — *Rétablissement de la Compagnie des écoles de la doctrine chrétienne.*

PIGNEROL (Mgr le comte Jean-Dominique Vasarotti, prévôt d'Oulx, de Chaumont, de l'Abbaye-Alpine et de Saint Pierre au Val Lemina). — *Les Embûches des méchants peuvent contribuer au salut des justes de trois manières.*

SALUCES (Mgr Alphonse Buglioni di Monale, Prieur perpétuel commendataire des Saints-Pierre et Colomban, seigneur de Pagno). — *Le Blasphème.*

SUSE (Mgr Frédéric Mascaretti, de l'Ordre des Carmes). — *De l'Éducation chrétienne des enfants.*

34. — Province de Trani et Barletta.

ANDRIA (Mgr Frédéric-Marie Galdi). — *Ne pas différer sa conversion.*

35. — Province d'Urbino.

URBINO (Mgr Alexandre Angeloni, patricien d'Urbano et d'Urbino). — *Le Libéralisme moderne est la destruction de l'Eglise.*

CAGLI et PERGOLA (Mgr François Andreoli, patricien de Sas-o-Ferrata). — *Le Carême.*

MONTEFELTRO ou SAINT-LÉON (Mgr Louis Mariotti, patricien de Penne, de Léopoli et de Saint-Marin). — *La Prorogation du Jubilé.*

PESARO (Mgr Clément Farès). — *Sur les Attentats contre le pouvoir spirituel de l'Eglise.*

SENIGALLIA (Mgr Joseph Aggarbati, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin). — *Sur l'Infaillibilité du Pontife romain.*

URBANIA et SAINTE-ANGE IN VADO (Mgr Jean-Marie Majoli, patricien de Ravenne et de Faenza). — *Profiter du temps de Carême.*

36. — Province de Venise.

VENISE (Son Em. le cardinal Joseph-Louis Trevisanato, du titre des Saints-Nérée et Achillée, primat de Dalmatie, Abbé commendataire perpétuel de Saint-Cyprien de Murano). — *Le Carême.*

ADRIA (Mgr Emmanuel Kaubeck). — *Le Jeûne et la Prière.*

BELLUNE et FELTRE (Mgr Sauveur-Jean-Baptiste Bolognesi, des Oratoriens de Saint-Phi-

lippe de Néri). — *Encouragements à passer saintement le Carême.*

CENEDA (Mgr Conrad-Marie des marquis Cavriani). — *La Sainteté de l'Eglise.*

CHIOGGIA (Mgr Dominique Agostini). — *Ce que doit ressentir et faire un Catholique dans les temps actuels.*

CONCORDIA (Mgr Pierre Cappellari). — *Sur la Persévérance dans le bien et le salut.*

PADOUE (Mgr Frédéric des marquis Manfredini). — *Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi.*

VERONE (Mgr Louis des marquis de Canossa, chanoine d'honneur de Bayeux). — *Sur la mauvaise Presse.*

VICENCE (Mgr Jean-Antoine Farina). — *Le péché rend les peuples malheureux.*

37. — Province de Verceil.

VERCEIL (Mgr le comte Célestin-Mathieu Fissore). — *Sur la profanation des Fêtes.*

ALEXANDRIE (Mgr Pierre-Jucundus Salvaj). — *De la parole de Dieu.*

BIELLA (Mgr Basile Leto). — *Sur l'Œuvre de la Propagation de la Foi.*

CASALE (Mgr le comte Pierre-Marie Ferré). — *Du Devoir de vivre selon l'Esprit de Jésus-Christ et de son Eglise.*

VIGEVANO (Mgr Pierre-Joseph de Gaulenzi, Abbé de Sainte-Marie d'Aqua-Longa, comte de Zebida). — *Sur l'obligation d'embrasser et de professer la vraie Religion.*

6 HAITI

38. — Province de Port-au-Prince.

PORT-AU-PRINCE (Mgr Alexis Guilloux, administrateur du diocèse de GONAÏVES). — *Nécessité de l'Instruction religieuse dans les écoles.*

CAP-HAÏTIEN (Mgr Constant Mathurin Hillion, administrateur du diocèse de PORT-DE-PAIX). — *La Foi: Qualités de cette vertu théologique.*

Nous recevons enlin les pastorales de Mgr l'évêque de

PORT-LOUIS (Ile-Maurice), évêché immédiatement soumis au Saint-Siège. L'évêque de ce diocèse, Mgr William-Benoît Scarrisbrick, a pris pour sujets de ses mandements de Carême: *Résultat de la Visite pastorale* (1873); — *Dangers qui menacent la Foi* (1874); — *Grandeurs de l'Eglise* (1875); et *L'Incrédulité moderne* (1876).

LA PREMIÈRE MESSE DU JEUNE PRÊTRE

Les grandes ordinations des quatre-temps de la Trinité ramènent en ce moment, sur plusieurs points de chaque diocèse, la célébration de la première messe d'un jeune prêtre. Cette fête se célèbre à peu près partout de la même manière; son uniformité est d'ailleurs pleine de grâces. D'avance, les parents ont prévenu

la famille, le pasteur a pris jour avec les confrères des environs : personne ne manque au fraternel rendez-vous. De bon matin, des mains vigilantes ornent les rues de la paroisse, comme pour le passage du Saint-Sacrement. Sur le coup de dix heures, et toutes les cloches sonnant, on va en procession, au milieu d'un concours de peuple, chercher le jeune prêtre à la maison paternelle. Il est là, sous les ornements sacerdotaux, entouré de sa mère qui pleure de joie, de son père qui ne peut contenir une larme, de ses frères, sœurs, parents, amis qui forment la garde d'honneur. A l'arrivée, tous les cœurs le saluent, et, parlant pour tous, le bon curé, qui lui a enseigné autrefois les éléments du latin, offre au jeune lévite l'hommage des plus doux sentiments et l'expression des plus hautes espérances. En quelques mots émus, l'enfant spirituel du pasteur répond à son excellent père. On rentre à l'église où les fonds baptismaux, les bancs du catéchisme, le confessionnal, le lutrin, les degrés de l'autel rappellent tant de souvenirs dont le contraste relève la dignité de la fête. Le saint sacrifice commence, deux bons amis remplissent les fonctions de diacre et de sous-diacre ; le prêtre assistant et quelque bon vieux patriarche dont le cœur déborde de tendresse pour le nouveau Benjamin. Après l'évangile, un prêtre, en renom d'éloquence, cherche à traduire les sentiments profonds, qui, en cette circonstance, touchent les âmes, et à expliquer le caractère de la fête : l'excellence du sacerdoce, ses bienfaits, ses épreuves, ses consolations forment la matière ordinaire de ces discours. A la consécration, les mains tremblantes du jeune sacrificateur élèvent au-dessus la vie. A la sainte communion, toutes les âmes pieuses du pays viennent prendre une part plus intime, la part des anges, au divin sacrifice. Un *Te Deum* d'allégresse, mêlé d'enthousiasme, clôt la cérémonie. Après la messe, une table frugale rassemble les invités, prêtres et fidèles, qui rappelle par ses agréables causeries, les agapes des premiers temps. Enfin, après tous ces heureux épauchements, les amis serrent la main du jeune prêtre, lui souhaitent, de cœur, cette vie de recueillement, d'étude, de zèle, de prudence et d'épreuves, couronnement inévitable et obligatoire de son avenir, mais titre assuré aux meilleures bénédictions de son évêque.

Telle est, en abrégé, cette fête de la première messe. Par elle-même elle est déjà un grand bienfait, à considérer les éloqu岸tes émotions qu'elle ne manque pas d'éveiller. Mais si, sous l'écorce du fait, nous cherchons l'idée vivifiante ; si, par de là les émotions, nous découvrons les pensées qui les expliquent ou qui les achèvent, nous trouverons à cette fête un nouvel attrait.

D'abord, ces grandes ordinations qui se répètent chaque année, prouvent l'admirable fécondité de l'Eglise. Un héritier du Judas, dans un livre récent, disait avec une naïveté singulière, que, depuis Voltaire, l'Eglise était morte. Il est vrai que les disciples de Voltaire ont tué beaucoup de prêtres, qu'ils en ont fait mourir beaucoup sous les pontons de Rochefort ou dans les déserts de Simanatry, et, qu'après avoir assassiné jusqu'à en être las, ils ont diffamé lâchement les revenants de l'exil. Malgré ces rueries et ces tueries, la tribu n'a point disparu, et, pour qu'un ex-élève de Saint-Sulpice l'affirme il faut qu'il soit, sujet à fortes distractions. Les larmes versées dans l'exil et le sang tombé de l'échafaud sont descendus sur les berceaux comme une rosée du ciel. Les enfants, touchés de cette grâce, n'y ont puisé, pour la vocation sacerdotale qu'un attrait plus fort et de plus nobles exemples. Petit à petit des recrues plus abondantes sont venues remplir les cadres de la milice religieuse. Aujourd'hui, malgré les préoccupations utilitaires du siècle, malgré les sacrifices inhérents du sacerdoce, chaque année, les mains de nos évêques engendrent à Jésus-Christ des légions de ministres. Bien que la richesse de la moisson excède toujours le nombre des ouvriers, cependant la tribu des lévites s'est relevée assez promptement des massacres pour que son recrutement prouve la fécondité de l'Eglise. Oui, oui ; il y a des parfums dans Galaad !

Cette fécondité, d'ailleurs, atteste quel travail de sanctification s'est opéré au sein des peuples. On ne cueille pas de raisins sur des épines ni des figes sur des ronces. Chaque prêtre est l'enfant béni d'une famille chrétienne. Jusqu'à ces derniers temps, on a pu remarquer dans les grandes villes et dans les centres industriels, un mouvement de dissolution impie. Mais, en opposition à ce mouvement, s'est déclaré aussi, depuis le Concordat et le *Génie du Christianisme*, un mouvement progressif de régénération. Le nombre croissant des bons fidèles et les conquêtes de la vertu. Non-seulement la production d'un prêtre prouve la piété de sa famille, elle témoigne aussi que le niveau général de la foi et des mœurs s'est relevé. Pour assurer une vocation, un bon père, une bonne mère, un bon curé ne suffisent pas ; il faut encore un bon pays, sinon pour promouvoir l'œuvre, au moins pour écarter les obstacles. Malgré les oscillations, les déviations, dit très-bien M. Guizot, le réveil catholique est évident. Sous l'action de causes différentes, il y a évidemment progrès de la foi, de la science, des œuvres et de la force catholiques. Progrès incomplet, mais réels et féconds, symptômes d'une vitalité puissante et pleins d'avenir (1). »

1. *Jéréditions sur la religion,*

Oui, symptômes d'avenir surtout. A mesure que nous avançons l'éducation cléricale se fait d'après des méthodes plus sûres et de plus vastes programmes. L'admission aux saints ordres est l'objet d'un triage sévère. Ces prêtres, mieux préparés aux saintes luttes, s'adressent à des multitudes, au sein desquelles déclinent les préjugés qui amnistient les passions. Les œuvres qui sollicitent leur ardeur juvénile : l'éducation des enfants, le soin des pauvres, la visite des malades, les missions, accomplies sur une plus vaste échelle, étendent leur crédit. Il y a des répondants pour toutes les entreprises et des vocations pour tous les dévouements. A prendre les choses de haut, on voit que tous ces prêtres ne sont pas ordonnés pour le bien-être de leur parenté, mais pour le service de l'Eglise, pour la sanctification des peuples, pour la défense et le salut de la patrie. Et la patrie, aux yeux du prêtre, c'est la patrie dans son sens le plus grand, c'est le royaume des âmes, c'est la région invisible où se forment les convictions, où régnet les vertus solides, d'où descendent l'exemple et le précepte du mérite, d'où découlent à flots tous les bienfaits de l'Évangile.

Le comte de Maistre écrivait en 1818 : « Si j'avais sous les yeux les tableaux d'ordination, je pourrais prédire de grandes choses (1). » Ce que le noble écrivain aurait pu prédire s'est accompli de manière à dépasser ses prophéties. Nous qui sommes témoins de ces merveilles, nous pouvons saluer, dans leur accomplissement, le gage de plus hautes espérances.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Septième centenaire de la victoire de Legnano. — Les représentants des villes de la Ligue lombarde au Vatican. — Discours du Pape : la mauvaise presse et les sociétés secrètes ; armes des ennemis de l'Eglise ; la croix, drapeau de combat et de victoire ; conduite à tenir en face des persécutions ; union. — M. Le Hardy du Marais nommé à l'évêché de Laval. — Mort du cardinal Tarnoczy. — Vente et achat d'archevêchés schismatiques.

Paris, 9 juin 1876.

ROME. — Le 29 mai 1876, les vingt quatre villes italiennes qui avaient formé la Ligue lombarde, sous les auspices du pape Alexandre III, pour défendre leurs biens, leur indépendance et leur loi contre la barbarie allemande de ce temps-là, taillaient en pièces et mettaient en déroute, à Legnano, les immenses armées de Frédéric Barberousse. Le septième centenaire de cette glorieuse victoire arrivait il y a quelques jours. Les catholiques, qui s'y préparaient déjà depuis plusieurs mois, l'ont

célébré par d'unanimes démonstrations. Et comme c'était à la Papauté surtout qu'était dû cet éclatant triomphe, ils se sont plu à en offrir le témoignage au successeur d'Alexandre III, au magnanime Pie IX, en même temps qu'ils faisaient des vœux pour être délivrés le plus tôt possible des modernes Barberousses. Dès la veille de ce glorieux anniversaire, et pendant plusieurs jours après, d'innombrables billets de félicitations, sont arrivés au Vatican, à l'adresse de Sa Sainteté. Ces billets sont tous formés d'après un même modèle. Ils portent en tête les armes unies d'Alexandre III et de Pie IX, et à l'entour celles des villes de la Ligue, dont voici les noms : Alexandrie, Bergame, Bobbio, Bologne, Brescia, Crémone, Ferrare, Lodi, Mantoue, Milan, Modène, Novarre, Padoue, Parme, Plaisance, Ravenne, Reggio, Rimini, Tortona, Trévise, Venise, Verceil, Vérone et Vicence.

La principale démonstration des catholiques à l'occasion de ce centenaire a eu lieu naturellement au Vatican. Le matin même du 29, les représentants des vingt-quatre villes confédérées, au nombre d'environ trois cents, s'y sont réunis dans la salle du Consistoire, et ont présenté au Pape un magnifique album contenant les adresses des catholiques de ces vingt-quatre villes. Puis le président de la députation a donné lecture d'une adresse au nom de tous les catholiques italiens, et le Pape y a répondu par le discours que voici :

« Entouré, comme je le suis, par de bons et vrais Italiens, soit de vous qui êtes ici présents, soit de l'affection de ces milliers et milliers qui m'ont fait parvenir de loin des cartes de visite sans nombre, remplies des plus gracieuses et des plus affectueuses paroles, et qui tous déplorent avec moi les tristes conditions de l'Italie, s'efforçant d'y porter remède, je vous invite à jeter pour un moment, avec moi, un rapide regard en arrière, afin de considérer un peu certains faits qui ont été la source de ce qui se passe actuellement.

« Il plut à la divine Providence de mettre un terme à la captivité du grand pontife Pie VII, et c'est au milieu de l'applaudissement des peuples et des triomphes de la catholicité qu'il fit son entrée dans sa Rome bien aimée. A peine eut-il mis le pied dans la cité, qu'il se dirigea vers la Basilique Vaticane. Parmi ceux qui l'attendaient, pleins de joie, aux portes du temple, afin de le recevoir avec respect et affection filiale, se trouvait un roi de Sardaigne.

« L'Italie tout entière, du sommet des Alpes aux vallées de la Trinaerie, lit éclater son allégresse ; elle déposa ses vêtements de deuil pour prendre ceux de la joie devant ses jours de paix qui commençaient à luire, paix si ardemment désirée de tous ! Oui, le mot de *paix*

1. *Lettres et opuscules inédits.*

retentit partout. Les grandes villes criaient : *Paix! paix!* les petits pays le redisaient, les campagnes y faisaient écho, et tous les peuples le répétaient à l'envi au milieu des transports de joie et d'allégresse.

» Mais cette paix, malheureusement, ne plut pas aux ambitieux qui se trouvaient alors dans la Péninsule; elle plut moins encore, cette paix à tous ceux qui, ayant renié leur Dieu et leur foi, et mis de côté toutes pratiques religieuses, ont l'habitude de pêcher en eau trouble, et ont, par conséquent, besoin d'agitations et de bouleversements pour rassasier leurs insatiables passions de révolutionnaires. Qu'advint-il? La première pensée des agitateurs fut de corrompre l'esprit et le cœur des populations, principalement de la jeunesse. Je me rappelle comme alors il se disait et se répétait partout que l'on n'avait jamais vu au-delà des Alpes un aussi grand nombre d'éditions et de copies de tous les auteurs incrédules du dix-huitième siècle. A toutes ces reproductions destinées à empoisonner les populations, on joignit tout ce qui put sortir de la plume des contemporains animés du même esprit.

» L'Italie suivit cet exemple; des écrivains et des hommes pervers s'associèrent, et on ne saurait dire la multitude de petits et mauvais livres qui inondèrent de tous les côtés la péninsule. Deux grandes villes principalement vomirent — *vomitavano* — des romans scandaleux et des livres immoraux sans nombre, et je me souviens que, dans ces dernières années, j'ai tenté de vains efforts non pas pour les détruire, car cela m'était impossible, mais afin, au moins, d'en diminuer le nombre.

» Il se forma alors une secte, sinistre par le nom, mais plus sinistre encore par les faits, qui se répandit dans notre beau pays, pénétrant peu à peu dans beaucoup de localités. Plus tard apparut une autre secte qui voulut se faire appeler la *jeune* (*giovane*), mais qui, en vérité, était bien vieille dans la malice et dans l'iniquité. Autour de celles-ci s'en formèrent d'autres encore, mais toutes à la fois portèrent leurs eaux troubles et fangeuses dans les vastes marais de la Franc-Maçonnerie. De ces marais sortent aujourd'hui tous ces miasmes pestilentiels qui infectent tant de parties de l'univers et qui empêchent cette pauvre Italie de manifester quels sont sa volonté et ses désirs en présence de toutes les nations. Ce furent ces sociétés secrètes qui maintinrent les peuples dans l'agitation et s'introduisirent peu à peu là où non-seulement on ne devait pas les admettre, mais où, au contraire, on devait les tenir à tout jamais éloignées. Puisse cette leçon du passé servir d'enseignement pour l'avenir!

» Je laisse de côté toutes les observations et

les lamentations inutiles, et je me bornerai seulement à dire que les agitateurs ne réussirent que partiellement d'abord; mais ceux qui s'étaient laissés prendre d'illusion avec une constance digne d'une meilleure cause, et les perfides agitateurs, poussés par un souffle de l'enfer, parvièrent enfin au triomphe du désordre et à la victoire de la plus perfide des révolutions. Mais, comme on le sait, la Révolution dévore toujours ses enfants. La première preuve qu'elle donna de son caractère sauvage, fut de tourner toutes ses colères contre celui qui, par vanité ou par ambition, s'était mis à la tête de ce grand bouleversement.

« En attendant, nous sommes les tristes spectateurs de ce monstrueux triomphe, que dis-je? bien plus que les spectateurs, mais aussi les victimes de ses dures et déplorables conséquences. Aujourd'hui nous voyons plus clairement que jamais toute l'hypocrisie de ces cris d'Hosanna auxquels ont succédé l'oppression, le vol et les injustices de tout genre qui ont frappé l'Eglise et ses droits. Oh! que d'illusions, que d'espérances trompeuses ont disparu de l'esprit de millions et de millions de personnes! Mais mon intention n'est pas *infandum renovare dolorem* et d'énumérer toute la série des maux qui sont venus opprimer l'Eglise de Jésus-Christ. Seulement, je ferai remarquer que parfois le cynisme mépris accompagne l'oppression de la tyrannie. « *Nous n'irons jamais à Canossa!* » s'écriait naguère, dans un misérable sarcasme, le porte-étendard de la présente révolution, et tous ses aveugles satellites y applaudirent.

» Nous leur répondrons: « Irez-vous, ou n'irez-vous pas à Canossa? » Nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons, et ce qui est certain, c'est que tous vous serez traduits devant la croix triomphante, et que tous, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, vous comparaitrez pleins de terreur et d'épouvante devant ce glorieux étendard. La croix sera pour vous le titre de votre condamnation, et pour nous la source de l'espérance et de la joie.

» Ce qui est également certain, c'est que Dieu a résolu de sauver son Eglise et de lui redonner encore ici, sur cette terre, la paix, en vertu du signe de la Rédemption. Continuez donc, mes chers enfants, à combattre sous cet étendard et à souffrir aussi pour la justice. Si la croix est pour nous le drapeau du combat, elle sera aussi le drapeau de la victoire. Et quand je dis de continuer à combattre sous cette noble bannière, j'entends faire comprendre clairement qu'il ne peut pas y avoir de combat sans opposition, sans lutte et sans fatigue. Mais, avec la croix sous nos regards, nous pourrions opposer à la contradiction la vigueur, à la lutte la fer-

meté, à la fatigue la constance, et la patience à tous les maux qui pourront surgir. Puis enfin, on verra une fois de plus qu'avec la croix l'Eglise remportera la victoire : *In hoc signo vinces.*

» Cet ordre de la Providence qui est si clair pour nous, est un objet d'obscurité pour nos ennemis, qui souvent en font le sujet de leurs dérisions et de leur mépris. Mais servons-nous de cette illusion, afin de nous fortifier dans la foi et dans la pratique des bonnes œuvres.

» Que les ennemis de l'Eglise soient néanmoins l'objet de notre charité et de nos prières; mais tout en priant pour eux, maudissons toujours leurs erreurs et leurs fausses doctrines. Quant aux associations de sectaires, regardons-les non-seulement avec mépris, mais plus encore avec horreur, et disons aux jeunes gens de les fuir comme le serpent le plus dangereux.

» A tous leurs efforts pour le mal, opposons tous nos efforts pour accomplir le bien. Ils veulent une science qui soit le fruit d'une instruction anticatholique : nous faisons tout ce qui dépendra de nous pour multiplier les maîtres de la saine doctrine. Ils veulent la licence; nous combattons pour la liberté, mais pour cette liberté qui marche d'accord et d'un pas égal avec la justice. Ils veulent corrompre; nous, nous désirons guérir. En un mot la mission que doivent remplir les bons catholiques comme vous, est de faire partout un rempart au torrent de l'iniquité qui déborde, et dont les flots dévastateurs s'étendent tous les jours de plus en plus.

» Les moyens les plus certains et qui conduiront le plus directement au but proposé sont l'union et la concorde. L'union avec Dieu, l'union entre vous et l'union avec les premiers pasteurs de vos diocèses. Et puisque vous venez de parler d'un grand pontife bien méritant de l'Italie, qui montra un courage et une constance qui ne faillirent jamais, remarquons que le Pape Alexandre III, de sainte mémoire, dut principalement à l'union le triomphe qu'il remporta. Combattez donc, vous aussi, pleins d'union et d'accord, afin d'obtenir le but tant désiré. Vous l'obtiendrez certainement, croyez-le bien, et cela sans qu'il soit besoin d'aller à Canossa ou à Venise.

» Enfin, tournons-nous vers Dieu et prions-le que, par la vertu de la sainte croix, il nous délivre de nos ennemis et les confonde : *per signum crucis de inimicis nostris liberet nos Dominus Deus noster.* Et de même que la croix est aujourd'hui le signe du combat, il sera aussi le signe de la victoire et du triomphe : *in hoc signo vinces.* C'est avec ce signe que je lève la main et que je vous bénis au nom de la Sainte-Trinité. Je vous bénis, vous, et vos familles et tous ceux dont la quantité est innombrable qui,

comme je l'ai dit, m'ont envoyé un signe d'amour et de dévouement. Je bénis encore tous ceux qui, dans l'univers catholique, partagent ces sentiments, afin que tous, marchant à l'ombre de cette bénédiction, vous deveniez dignes de bénir à tout jamais Dieu durant les siècles éternels. » *Benedictio Dei*, etc.

FRANCE. — Par décret du président de la république française en date du 29 mai 1876, M. l'abbé Le Hardy du Marais, ancien vicaire général de Soissons, est nommé à l'évêché de Laval, en remplacement de Mgr Wicart, dont la démission est acceptée.

M. Le Hardy du Marais est originaire du département de l'Aisne. A la mort de Mgr de Garcinies, il quitta le diocèse de Soissons et appartenait depuis lors au clergé de Paris. Il était supérieur des Sœurs de Marie-Réparatrice et des Sœurs de Sainte-Marie de la Famille, et depuis cinq ans vice-président et directeur du Comité catholique alsacien-lorrain.

AUTRICHE. — Son Em. le cardinal Tarnoczky, archevêque de Salzbourg, primat d'Allemagne, est mort le 4 avril dernier. Quatre mois auparavant, il avait été frappé d'une attaque d'apoplexie dont il n'a pu se relever. Le cardinal Tarnoczky était né le 24 octobre 1806, à Schwatz, en Bohême. Son épiscopat a été très-fécond en œuvres de bienfaisance; il était chéri de ses ouailles dont il était vraiment le père, et sa mémoire est bénie de tout le monde.

GRÈCE. — Un procès des plus scandaleux a été jugé le 15 avril dernier par la haute cour d'Athènes. Les prévenus étaient deux anciens ministres, un de la justice et un des cultes, trois archevêques schismatiques et quelques autres personnes appartenant à la magistrature et au barreau. Tous ont été convaincus, les ministres, d'avoir vendu les archevêchés vacants, les archevêques de les avoir achetés, et les autres d'avoir négocié ces honteux trafics. L'un des ministres a été condamné à un an de prison, et à déposer à la caisse des pauvres d'Athènes 56,000 drachmes (50.400 francs) de présents par lui reçus, une broche en brillants, des pendants d'oreilles et autres bijoux; l'autre a été condamné à dix mois de prison seulement, et leurs agents à des peines variant de deux mois à quatre mois. Les archevêques ont été condamnés à des amendes de 50,000 drachmes, 22,000 drachmes et 20,900 drachmes. — Voilà à quel degré d'abaissement en arrivent les clergés qui, refusant de reconnaître la divine autorité du Pape, se soumettent aux pouvoirs civils.



SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc v. 1-11.)

La Prédication chrétienne.

« Et Jésus dit à Simon : Désormais tu seras pêcheur d'hommes. » Cette parole, mes frères, que Notre-Seigneur dit au pêcheur Simon, il l'a redite mille fois : des milliers de pêcheurs spirituels montés sur la barque de Pierre se sont avancés au milieu de la mer du monde ; et, tout convaincus qu'ils étaient de leur inhabileté personnelle, confiant néanmoins dans la parole du Christ, ils ont lancé leur filet et voici qu'une pêche abondante a récompensé leurs efforts. Ces pêcheurs, mes frères, sont les prédicateurs catholiques : ce filet, c'est la parole de Dieu ; la barque, c'est l'Eglise, et les poissons sont les âmes. Avant cette mission divine, des sages ouvrirent des écoles, ils parlèrent du haut d'une tribune, et après une nuit de travail ils eurent la douleur de constater, comme saint Pierre, qu'ils n'avaient rien pris. *Per totam noctem laborantes nihil cepimus.*

Les sages d'Athènes ne purent pas davantage que les sages de Rome, et les sages de la philosophie moderne ne se créèrent d'autres prosélytes que les adeptes des passions ; car le Christ ne les a pas envoyés à la pêche des âmes. Donc, à propos de cette pêche miraculeuse, dont il est question dans l'Évangile, nous nous entretiendrons, mes frères, de cette autre pêche qui n'a rien que d'avantageux pour ceux qui en sont l'objet, et nous méditerons spécialement aujourd'hui la nature du filet qui y est employé, je veux dire de l'enseignement qui en est l'instrument. Car c'est là l'unique moyen employé par l'Eglise pour amener les hommes à la foi. — *Fides est auditus; auditus autem per Verbum Dei* (1). Or, mes frères, je trouve cet enseignement séparé de tous les autres par son origine, son objet et ses effets.

I. — Et d'abord, mes frères, l'enseignement religieux est de race divine. Il vient de Dieu, non plus seulement dans ce sens qu'il est ordonné de Dieu, mais dans ce sens mille fois plus admirable qu'il est l'écho de la parole éternelle de Dieu, l'enseignement révélé de Dieu ; le Verbe de Dieu, en un mot, se mani-

festant aux hommes sous l'écorce et le symbole de la parole humaine, comme il se donne à eux sous les apparences du pain et du vin dans l'Eucharistie. Sans doute, mes frères, Dieu ne parle pas directement à chacun d'entre nous... nous ne buvons pas à la source même, mais pour recueillir les eaux de la vérité à l'extrémité d'un long et grossier canal, n'est-ce pas toujours le même breuvage qui nous désaltère ? Le Verbe de Dieu, saint Jean l'a dit (1), est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, c'est en lui seul que sont renfermés les trésors de la vérité, et ce n'est que de sa plénitude que nous avons tout reçu.

II. — Divine dans son origine l'instruction religieuse est également divine dans son objet. De quoi parlerons-nous, en effet, du haut de cette chaire ? Qu'est-ce que Dieu nous envoie vous annoncer ? Est-ce de la terre, de ses richesses, de ses plaisirs que nous avons coutume de vous entretenir ? Mais non... nous aimons à élever vos pensées plus haut... C'est de Dieu, de sa nature, de ses œuvres, de ses miséricordes que nous vous parlons... C'est Jésus-Christ, ce modèle de toutes les vertus, de tous les dévouements que nous présentons à votre imitation... C'est de la sainte Eglise, dépositaire de l'autorité de la puissance de Dieu sur la terre, que nous répétons les enseignements. C'est de votre âme, de sa fin éternelle, de ses devoirs, de ses droits, de ses espérances de tout ce qui peut fermer la blessure faite à votre cœur par les cruautés de la vie que Dieu veut que nous vous parlions... Voilà, mes frères, en résumé, l'objet de toutes les instructions que nous devons vous adresser... Où trouver un enseignement plus sublime ! Tandis que les savants de ce monde s'épuisent à vous faire connaître les inventions de leur esprit, nous vous dévoilons les mystères et les inventions de la bonté divine. Tandis qu'ils se contentent dans l'étude d'un insecte ou d'une plante, nous réchauffons notre esprit et notre cœur au contact des beautés de Dieu et des dignités de l'âme humaine... O profondeur ! O sublimité de la science de Dieu... Que toutes tes investigations sont dignes d'admiration (2) !

Enfin, mes frères, à la sublimité de l'origine et du sujet, l'instruction religieuse unit la plus merveilleuse fécondité. Saint Paul a dit que la parole de Dieu est une parole vivante... C'est

1. Rom. x, 17.

1. Joan. i, 9, 16. — 2. Rom. xi, 33.

bien vrai... elle est vivante et vivifiante... Elle communique la vie à tout ce qu'elle touche.

Elle passe comme le souffle du matin sur une âme desséchée par le feu des passions et paralysée par l'indifférence religieuse et voici que comme autrefois à la parole du Verbe divin les morts ressuscitent et les paralytiques emportent leur lit. Je ne connais rien de plus divin, mes frères, que cette vertu d'une parole toute simple... la plus simple souvent de toutes celles qui ont effleuré nos lèvres, qui touche une âme, la remue, la convertit et la transforme. Oh! mes frères, il n'est pas un ministre de la parole de Dieu qui n'ait été réjoui de ces heureuses transformations.

Joseph Maasi, archevêque de Lucques, se plaisait à raconter l'incident suivant qui décida de sa vie. J'étais notaire, dit-il, lorsqu'un jour mes affaires m'obligeant de sortir je passai devant une église où j'entendis prêcher. L'orateur, parlant de l'éternité des peines de l'enfer répétait souvent ces paroles : « O éternité qui n'aura jamais de fin. » Ces paroles pénétrèrent si profondément mon cœur, qu'elles me revenaient aussitôt à la pensée... Quelles que fussent mes occupations, toujours il me semblait entendre : O éternité malheureuse qui n'aura jamais de fin : » A la fin, je ne pus plus y tenir et je brisai tous les liens qui me retenaient au milieu d'un monde corrompu...

Plus d'une fois, j'ai rencontré des âmes touchées par une parole qui les avait frappées à l'improviste, et toujours, comme si Dieu eût voulu nous dégoûter de toute recherche dans l'annonce de sa parole, j'ai constaté que leur conversion restait l'œuvre de la parole, la plus simple.

Mais ce n'est pas seulement dans le sanctuaire des cœurs que la parole de Dieu exerce son empire salutaire et opère des merveilles... C'est à la face du monde... C'est dans les sociétés qu'elle l'exerce...

Rappelez-vous, mes frères, les principaux traits de l'histoire visible de la parole de Dieu. Elle se fait entendre et le monde, avec toutes ses merveilles, sort du néant... C'est la parole de Dieu qui fait jaillir du néant tous les animaux de la terre, tous les oiseaux du ciel et tous les poissons des mers... C'est la parole de Dieu qui lance dans l'espace les astres immenses qui, par la régularité de leurs mouvements, nous ramènent successivement le jour et la nuit, et, aux glaces de l'hiver, font succéder les tièdes haleines du printemps... C'est la parole de Dieu qui créa l'homme, qui jeta sur sa tête un rayon de lumière, qui lui dit son origine sa fin et ses espérances : *Verbo Dei cæli*

firmati sunt et spiritu oris ejus omnis virtus eorum. (1).

Et, dans l'ordre spirituel, quand la vérité, la vertu, l'honneur sont rentrés dans le néant... la parole de Dieu se fait entendre par la bouche de douze bateliers de la Judée, et la charité succède à l'égoïsme... Les douces tendresses de la chasteté font oublier les sauvages appétits de la luxure... Toutes les vertus reviennent parer la terre... *Vivus est sermo Dei et efficax* (2). Oh! oui, mes frères, la parole de Dieu s'est révélée au monde comme une parole vivante et vivifiante!

Comprenez-vous maintenant, mes frères, pourquoi on entoure la parole de Dieu ou, si vous aimez mieux, l'enseignement religieux de tant de vénération; pourquoi nous sommes disposés à tous les sacrifices pour développer en vous et en vos enfants la connaissance des choses religieuses? Ah! mes bien aimés frères, ce n'est qu'un jour où le peuple français docile aux enseignements de la sainte Eglise sera redevenu le peuple enfant de Dieu qu'il aura retrouvé le chemin de ses vieilles gloires et de ses vieux triomphes! En résolution, mes frères, je vous laisse, avec le désir d'entendre la parole de Dieu, l'attente profonde dont vous l'entourerez toujours en attendant la réalisation des promesses qu'elle est chargée de vous annoncer... Ainsi-soit-il.

J. DEGUIN,
Curé d'Echannay.

INSTRUCTION POUR LA FÊTE DE LA VISITATION

DE LA SAINTE VIERGE.

Magnificat anima mea Dominum (S. Luc, 1-46)

C'était une coutume particulière aux Juifs de composer des cantiques dans les circonstances solennelles de leur vie sociale et privée. Ils aimaient à redire, en strophes pleines de poésie et de reconnaissance, les bienfaits dont les avait environnés la bonté du Seigneur. Ainsi Moïse avait chanté la défaite de Pharaon et de ses cavaliers engloutis dans la mer Rouge; Débora, après sa victoire sur les ennemis du peuple de Dieu, entonna un hymne de délivrance; les trois jeunes gens dans la fournaise louaient Dieu au milieu des flammes qui semblaient ne les toucher que pour les rafraîchir comme une rosée bienfaisante. Il convenait à Marie mieux qu'à tout autre d'exalter les merveilles accomplies par le Très-Haut. Dès qu'Elisabeth eut répondu à la Vierge par ces paroles : « Et d'où me vient cet honneur que la mère de mon-

1. *Psalm.* xxx, 6 et seq. — 2. *Hebr.*, iv, 12.

Dieu vienne à moi? » Marie, rompant le silence qu'elle gardait depuis l'Annonciation, bénit le Seigneur dans ce cantique, le plus beau qui soit sorti de la bouche des hommes : *Magnificat*.

Laissez-moi, mes frères, vous expliquer, en ce jour, le sens de ces paroles que l'Eglise met si souvent sur nos lèvres.

I. — En pénétrant dans la demeure de sa vieille parente, quel spectacle vint s'offrir aux yeux de la Vierge d'Israël? Une pauvre femme avancée en âge, un vieillard, le vertueux Zacharie, dont la langue était muette; Jean, le précurseur de Jésus, encore captif, dans les entrailles maternelles, de l'esprit du mal qui dominait alors sur le monde.

Mais Elisabeth a dit : « Quand vous m'avez saluée... Pendant a tressailli de joie dans mon sein. » Marie alors ne peut plus contenir sa joie, cet enfant délivré des entraves du péché, par la présence du Dieu qu'elle porte avec elle, lui fait entrevoir le monde arraché à l'empire de Satan, et, à cette vue anticipée de la délivrance de tous les peuples, elle s'écrie : « Mon âme glorifie le Seigneur... parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante; et voici qu'à cause de cela toutes les nations me proclameront bienheureuse. »

Sur cette délivrance que la mère de Dieu découvrirait dans l'avenir, nous n'avons qu'à nous rappeler, mes frères, l'état du monde à l'époque solennelle où le Verbe de Dieu, abaissant la hauteur des cieux, descendit sur la terre. A l'exception du seul peuple juif, peuple si petit et si méprisé du reste, toute la terre était plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie la plus monstrueuse. Rome, à qui les poètes avaient promis l'éternité de la durée, faisait peser sur les peuples un joug odieux, se vengeant ainsi de l'oppression de ses Césars. Déchirée par des factions, tremblante sous des maîtres cruels, elle trouvait une sorte de compensation à son esclavage à broyer à son tour les nations voisines. De degré en degré, la servitude avait tout envahi, enchaînant le gigantesque empire romain des extrémités à la tête. Partout écrasement des petits et des faibles; plus de loi; point d'autre droit que celui du plus fort. Le peuple juif, seul dépositaire de la loi de Dieu, était aussi, en punition de ses trop nombreuses infidélités, soumis à la domination des Romains. La terre entière était désolée; de toutes parts s'élevait un vaste concert de plaintes et de gémissements; chacun soupirait après la venue du libérateur promis. C'est alors qu'un chant d'espérance se fait entendre au sein de l'humanité opprimée :

« La miséricorde du Seigneur s'étend de race en race sur ceux qui le craignent. Il a fait do-

» miner sur toute puissance la puissance de son
» bras; il a dispersé les superbes par une pensée
» de son cœur. Il a déposé les puissants de leur
» trône et il a élevé les humbles. Il a rempli de
» biens ceux qui avaient faim et il a renvoyé
» les mains vides ceux qui étaient riches. Et
» se souvenant de sa miséricorde, il a relevé
» Israël son serviteur, selon la parole qu'il
» avait donnée à nos pères, à Abraham et à sa
» race pour tous les siècles. »

Mais comment un pareil prodige pourra-t-il s'accomplir? Le Messie sera-t-il, comme l'espèrent les Hébreux, un conquérant redoutable qui effacera la gloire de Josué et de David, et brisera les chaînes du peuple d'Israël? Non, mes frères, cela ne suffirait pas à l'amour du Rédempteur. La terre entière a besoin de délivrance; il délivrera la terre entière. Mais cette transformation ne suivra point la loi ordinaire des révolutions humaines. Les armes de ce nouveau conquérant seront pacifiques; le prophète saluant à l'avance l'entrée triomphale de ce roi attendu parmi son peuple, avait dit : « *Ecce rex tuus venit tibi mansuetus.* » Voyez plutôt, il naît dans une étable, exposé à toutes les injures de l'air; la persécution contraint sa mère de le porter dans une contrée lointaine où il vit inconnu, et lorsqu'il rentre parmi les siens, son dévouement est tel qu'il peut dire un jour en toute sécurité : Les renards ont leur tanière... pour le Fils de l'homme, il n'a pas où reposer sa tête. Suivez-le maintenant dans sa vie publique. Que va-t-il faire? Il choisira pour disciples douze pauvres pêcheurs ignorants dans l'art de bien dire, il passera dans la Judée en faisant le bien; quand sa doctrine commencera à remuer le monde, on s'emparera de sa personne et on l'attachera à une croix. Mais, ô prodige! de cette croix il attirera à lui toutes les nations, comme il l'avait prédit. Quand il sera remonté dans les cieux, il enverra le Saint-Esprit à ses apôtres, et ces hommes obscurs, éclairés par cette divine lumière, iront prêcher l'Évangile aux quatre vents du ciel. Ils annonceront sans crainte un Dieu crucifié; aux Juifs, ils diront que celui qu'ils ont mis à mort est Dieu; aux Romains dégradés par tous les vices, ils apprendront l'humilité, la charité et la chasteté, vertus dont le nom leur était inconnu. A Rome, comme à Jérusalem, on leur répondra par la persécution. Ils seront poursuivis, traînés devant les tribunaux, flagellés, crucifiés comme leur Maître. Et pourtant à chaque pasteur égorgé succédera un autre pasteur, leur nombre grandira toujours. *Et misericordia ejus a progenie in progenies timentibus eum.*

Bientôt le vieil univers s'ébranle; Rome, cette forteresse du paganisme, devient chré-

tienne. La croix brille sur ses étendards. C'en est fait, le lion de Judas est vainqueur. Viennent plus tard ces invasions redoutables qui doivent rajeunir l'Europe trop longtemps dégradée sous le joug avilissant des Césars, une arche sainte sauvera les persécutés qui échapperont à ce déluge nouveau. Cette arche sainte c'est l'Eglise; l'Eglise dont Dieu a établi le siège à Rome, où saint Pierre mourut crucifié la tête en bas; l'Eglise qui a donné à Rome dépouillée de la puissance terrestre, une autorité sans égale dans le monde. C'est là que Dieu a fait peser sur les maîtres des peuples la puissance de son bras : *Fecit potentiam in brachio suo*; c'est de là qu'il a chassé les superbes par une seule pensée de son cœur : *Dispersit superbos mente cordis sui*; c'est pour fonder son Eglise qu'il a déposé les rois de leurs trônes : *Deposuit potentes de sede*. O Sainte Eglise, que votre gloire est grande! Les princes de la terre déposent à vos pieds leurs sceptres et leurs couronnes; ils mettent leur gloire à vous servir. Dans votre sein les humbles sont élevés, ceux qui avaient faim sont rassasiés : *Excultavit humiles... esurientes implevit bonis*. Vous êtes la véritable Israël relevé par les mains du Seigneur, l'héritière de ses promesses et la dépositaire de ses divins enseignements : *Suscipit Israel...* Par vous et en vous, nous sommes le peuple de Dieu, ce peuple innombrable formé de tous les peuples de la terre et que Jésus-Christ appelle au partage de son royaume céleste.

II. — Mes frères, en nous réjouissant aujourd'hui avec tout l'univers chrétien de notre adoption dans l'Eglise, souvenons-nous que c'est notre honneur que d'être appelés les *filis aînés* de cette glorieuse Eglise. Au commencement de l'histoire de notre pays, nos rois étaient païens, nos pères étaient des barbares, nos champs étaient des déserts incultes. L'Eglise a baptisé nos rois; elle a civilisé nos pères et défriché nos forêts. Ce fut un grand jour dans l'histoire de l'humanité que celui où saint Remy donna le baptême à nos rois dans la personne de Clovis, le fondateur de la monarchie française.

Depuis cet instant à jamais mémorable, il y eut entre la France et l'Eglise un lien indissoluble; l'épée de la France fut mise au service de toutes les nobles causes. L'Eglise a besoin de liberté pour travailler pacifiquement à la conquête des âmes, et, aux jours heureux de son histoire, la France n'a jamais failli à la glorieuse mission de défendre la souveraineté pontificale.

De nos jours, on cherche à diminuer l'influence sociale de l'Eglise; on ne veut plus de son action sur les peuples, et l'on ne voit pas que, dès l'instant où elle cesserait de régner sur

la terre, c'en serait fait de toute civilisation. N'avons-nous pas, tout près de nous, un terrible exemple de ce que devient une contrée qui n'obéit plus à l'Eglise? N'y a-t-il pas de quoi frémir en voyant l'abaissement où est tombée, sous la domination du Croissant, cette vieille terre africaine, autrefois si florissante, lorsque ses institutions et ces cités vivaient à l'ombre de la croix de Jésus-Christ?

Mes frères, ne nous laissons pas abattre par les tristesses de l'heure présente. A côté des signes de la perversité humaine, il y a aussi des signes consolants.

L'étendue de nos maux a ouvert les yeux aux plus incrédules, et beaucoup qui avaient commencé par le doute ont fini par le *Credo*. Rappelons-nous la fin du siècle dernier : on put croire à la fin de toute religion, mais le commencement du XIX^e siècle a été une restauration splendide de la foi. Sachons-le bien, Jésus-Christ n'abandonne jamais sa divine épouse. Prions Marie de secourir notre mère la sainte Eglise. Elle est la reine des apôtres qui l'ont fondée; la reine des martyrs qui l'ont cimentée de leur sang; la reine des docteurs qui ont enseigné en son nom, et des saints qui l'ont honorée par leurs vertus : comment ne veillerait-elle pas sur elle en ces jours difficiles? En haut les cœurs, *sursun corda!*

Lorsque la Vierge prophétisait les gloires de l'Eglise, les ténèbres du paganisme obscurcissaient le monde entier; en répétant ce soir les paroles admirables de son cantique, soyons assurés, chrétiens, que nous chantons par avance le prochain triomphe de la foi. Amen.

L'abbé GIRARDE,
curé de Sainte-Marie.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

22^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT

10^e Instruction.

SUJET : Vertu de Religion : Culte d'hyperdulie dû à la sainte Vierge : 1^o parce qu'elle est la plus parfaite des créatures; 2^o parce qu'elle est la mère de Dieu...

***TEXTE.** — *Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.* Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.

EXORDE. — Mes frères, en vous expliquant les devoirs que nous impose la vertu de religion, les actes qu'elle nous commande, j'aurais dû peut-être vous faire une instruction spéciale sur la sainte humanité de notre adorable Sau-

veur... Mais j'ai pensé que certains développements donnés dans les instructions précédentes suffisaient à votre intelligence et à votre piété... L'union de la nature divine et de la nature humaine est tellement intime dans Notre-Seigneur Jésus-Christ, que ces deux natures ne forment, comme vous le savez, qu'une seule et même personne; et quand nous offrons nos adorations au fils de la vierge Marie, c'est le Dieu suprême, c'est le Maître souverain de l'univers, c'est la seconde personne de l'auguste Trinité, toujours unie au Père et au Saint-Esprit, que nous adorons...

Bergers de Bethlém, non, vous n'êtes pas des idolâtres quand vous vous prosternez aux pieds de cet enfant emmaillotté de langes; il est le maître du ciel; c'est lui qui vient de vous envoyer ses anges!... Vous aussi, princes de l'Orient, ne craignez pas de déposer près de sa crèche, avec vos couronnes et vos présents, vos hommages les plus humbles... Vous êtes aux pieds du Tout-Puissant; n'a-t-il pas créé une étoile pour vous annoncer sa naissance?...

Non-seulement nous adorons Jésus-Christ dans sa propre personne, mais nous l'adorons encore dans la croix, mémorial attendrissant et sublime de son amour, lit douloureux, sur lequel il daigna s'étendre et mourir pour nous racheter... Et quand, le Vendredi saint, nous venons couvrir de nos pieux baisers cette croix, symbole trois fois sacré de notre espérance, oh! c'est bien à Jésus, c'est bien au fils de Dieu que nous offrons nos adorations, que nous donnons ces marques de notre amour.

Un jour, je ne sais quels hérétiques au cœur sec et racorni prétendirent qu'il n'était pas permis d'adorer le divin cœur de Jésus, qui nous a tant aimés. La réponse du Sauveur à cet outrage fut, comme toutes celles qu'il nous donne sur cette terre, à nous pauvres pécheurs, empreint d'un suave amour, et formulée avec une miséricorde ineffable. Le cœur de Jésus fit des miracles et accorda des grâces extraordinaires pour justifier les adorations dont il était l'objet... La pieuse fille, qui avait propagé cette dévotion, fut proclamée bienheureuse par l'autorité infailible de la sainte Eglise catholique; et de nos jours, chaque année, plus de cent mille pèlerins vont visiter ses reliques et vénérer les lieux où naquit cette dévotion qui nous invite à adorer le cœur de Jésus comme un foyer d'amour toujours embrasé. Donc, mes frères, nous pouvons et même nous devons rendre à l'humanité sainte du Sauveur, à la croix sur laquelle il mourut, à son cœur sacré, les témoignages d'un culte suprême!..

PROPOSITION. — Mais, c'est du genre d'hom-

mages dus à la sainte vierge Marie que je désire vous parler ce matin. A quoi nous oblige la vertu de religion envers l'auguste Mère de notre Sauveur?... Si sublime qu'elle soit, comme elle n'est qu'une créature du Très-Haut, il ne nous est pas permis de lui rendre le culte suprême de l'adoration, qui n'est dû qu'à Dieu... Mais devons-nous l'honorer plus que nous n'honorons les anges et les saints?... Oui, mes frères, et cela pour deux raisons...

DIVISION. *Premièrement.* — La sainte Vierge est la plus parfaite des créatures; *secondement,* elle est la mère de Dieu.

Première partie. — Frères bien aimés, pour vous faire comprendre la nature des honneurs, des hommages que nous devons à la sainte Vierge, je vais essayer de vous expliquer deux mots employés par les théologiens; j'espère que vous allez bien me comprendre... Nous devons, disent-ils, aux anges et aux saints, un culte de *dulie*; ce mot veut dire honneur; mais la sainte Vierge a droit à davantage; les hommages que nous lui rendons s'appellent culte d'*hyperdulie*, comme si nous disions: culte de *surhonneur*, hommages plus élevés, accompagnés d'une vénération plus grande; et cela se comprend facilement, n'est-ce pas la mère du roi du ciel? Tenez, un exemple... David venait de mourir, son fils Salomon lui succédait... Le voyez-vous, au jour de son installation, assis sur un trône magnifique, environné d'un brillant cortège d'officiers et de courtisans. Sa mère apparaît tout à coup; il se lève pour lui faire honneur; il la fait placer à sa droite; elle devient, après lui, la personne la plus considérable de son royaume... Qui des assistants aurait osé réclamer la place de cette mère? et si certains honneurs étaient réservés à Salomon, n'était-il pas juste qu'il y en eût de particuliers assignés pour sa mère?... Cette histoire peut vous faire comprendre que les honneurs que nous rendons à la sainte Vierge, différents de ceux que nous rendons à son divin fils, comme étant notre Rédempteur et le Dieu souverain, sont cependant bien supérieurs à ceux que nous rendons aux anges et aux saints; et c'est là ce que nous appelons *hyperdulie*, ou hommages plus élevés...

Ces honneurs, elle les mérite, comme étant la créature de beaucoup la plus sainte et la plus parfaite... La plus parfaite des créatures!... Même sur la terre, quand elle y vivait, ceux qui la connaissaient, ceux qui avaient le bonheur de l'approcher n'hésitaient pas à la proclamer telle. Ecoutez un témoin oculaire; c'est saint Denis écrivant à l'apôtre saint Paul. «Lorsqu'un des frères, dit-il, m'eut conduit en présence de l'auguste Vierge mère de Jésus, une splendeur divine sembla m'environner, une

lumière intérieure éclairait mon âme; il me semblait savourer l'odeur de tous les plus doux parfums; mon corps et mon âme paraissaient trop faibles pour supporter le bonheur que me causait cette douce présence... Mon cœur et mon esprit demeuraient comme éblouis devant une telle majesté... J'en atteste le Dieu, dont l'image se reflétait d'une manière si vive dans cette auguste reine, oui, je serais tombé à genoux devant elle, je l'aurais adorée si vos saints enseignements ne m'eussent appris qu'il n'y avait qu'un seul Dieu... »

Frères bien aimés, la tradition de la sainte Eglise catholique nous a fidèlement conservé le souvenir de ces perfections de la Vierge Marie... Arrière un Luther, un Calvin! arrière, ces protestants, ces hérétiques qui blasphèment la Vierge Marie!... Le cœur se soulève à la fois de pitié et de dégoût, quand on les entend dire, ou lorsqu'on lit dans leurs livres, que la sainte Vierge fut une créature comme les autres. Créature? Oui, elle est l'œuvre de Dieu!.. Créature comme les autres? Non, mille fois non; elle est incomparablement plus élevée, plus noble, plus sublime, plus parfaite que le plus grand des saints, que le plus éblouissant des archanges!.. Quoi! insensés, qui osez dire que la sainte Vierge est une créature comme une autre, voyez donc quand Dieu voulut créer l'homme; quel beau palais il lui bâtit dans cet univers!.. Pour lui, la terre était tapissée de verdure et émaillée de fleurs; pour lui, les oiseaux faisaient entendre leurs chants les plus harmonieux; pour lui, les arbres se chargeaient des fruits les plus suaves; pour lui, le soleil et les astres brillaient de l'éclat le plus radieux! Le péché a amoindri et mutilé toutes ces splendeurs de la nature; mais, par ce qu'il en reste, nous pouvons encore juger quelle belle demeure Dieu avait préparée à l'homme. Et les hérétiques voudraient nous faire croire que cette femme bénie, temple auguste, vénérable sanctuaire préparé pour le fils de Dieu, n'était qu'une créature comme une autre!

Venez donc leur répondre, glorieux témoins de la tradition catholique?... Solitaire de Bethléem, docte saint Jérôme, dites-nous ce que vous pensez de la sainte Vierge? Est-elle une créature comme une autre? Écoutez sa réponse. « Comment, faibles et avec notre esprit borné, pourrions-nous la louer comme elle le mérite? Non, quand tous mes membres se changeraient en autant de langues, je ne pourrais faire dignement son éloge... Elle est plus profonde que l'abîme, plus élevée que le ciel... O Marie, si je vous appelle un paradis, je n'ai pas assez dit, vous êtes plus encore!.. Mère du peuple chrétien, image resplendissante de Dieu, souveraine des anges, tous ces termes, si hono-

rables qu'ils soient, sont impuissants pour exprimer ce que vous êtes (1). » — Et vous, pieux saint Bonaventure, dites-nous aussi quelque chose de l'auguste Marie?... « Marie, répond-il, c'est bien de toutes les créatures la plus parfaite!.. Dieu, pour la former, a, pour ainsi dire, épuisé sa puissance... Il peut faire un monde plus grand que celui qui existe, il peut créer un ciel plus étendu, mais une créature plus parfaite que la Vierge Marie? impossible (2)!... » Saint Bernard se présente; il tient beaucoup à dire ce qu'il sait sur cette divine Mère de Jésus, sa protectrice et l'ange tutélaire de sa vie. Écoutez-le... « Elle surpasse, dit-il, la dignité des anges, elle a été élevée jusqu'à la majesté de Dieu; car là où son Fils a placé son trône, il a placé aussi le trône de sa Mère (3)... » Et je pourrais ainsi, mes frères, faire passer devant vous chacun des plus illustres docteurs de l'Eglise, et de toutes leurs bouches sortirait ce cri unanime... « Oui, Marie est la plus noble et la plus parfaite des créatures!... »

Seconde partie. — Frères bien aimés, oui, l'auguste Vierge Marie, comme la créature la plus parfaite, comme le chef-d'œuvre de la très-sainte Trinité, mériterait déjà, à ce titre seul, des hommages plus élevés que ceux que nous devons aux anges et aux bienheureux... Et pourtant, je ne vous aurai rien dit qui soit digne d'elle, quand je vous aurai dit que, par sa foi, elle fut supérieure aux Patriarches, que, par son espérance, elle l'emporta sur les Prophètes! Vainement j'ajoutai que son zèle pour le salut des âmes fut supérieur à celui des Apôtres; que, par le courage, elle est au-dessus de tous les martyrs!.. Quand je tresserais une couronne avec toutes les vertus pratiques par les vierges les plus pures, les saints les plus illustres, je n'oserais la déposer sur son front, car elle a un titre qui l'emporte sur tous les titres, une dignité au-dessus de toutes les dignités!..

Bienheureux, à quelque rang que vous appartenez, Anges, Archanges, Chérubins, Séraphins, quel que soit l'ordre parmi lequel vous brillez

1. *Quid nos tantilli, quid actione pusilli, quos in cœlis laudibus referamus, cui, etiam si omnium nostrum membra vertissent in linguas, eam laudare sufficeret nullus. Atque enim cœlo est, de qua loquimur, abyssus profundior, cui laudes dicere conamur. Si cœlum te vocem, altior es, si Matrem gentium, preccetis; si formam Dei appellem, digna existis; si Dominam Angelorum, prima esse probaris. (Saint Jérôme, Sermon de assumpt.)*

2. *Majorem mundum potest facere Deus, majus cœlum; majorem Matrem, quam Matrem Dei, non passet jacere Deus. (Saint Bonavent., Opuscul. et passim.)*

3. *Angelicam transiens dignitatem, usque ad summi Regis thronum es sublimata, ubi posuit idem Rex Filius tuus quod ex te suscepit, ibi te posuit Reginam, de qua illud assumpsit. Neque enim fas est, alibi te esse, quam ubi est id, quod a te genitum est. (Saint Bernard, Sermon VI, de assumpt. et passim super : Missus est.)*

au milieu des chœurs célestes, oui, à genoux, à genoux devant elle!... Elle a, je le redis, un titre au-dessus de tous vos titres, une dignité au-dessus de toutes vos dignités!... Elle est la mère de Dieu!... Mère de Dieu! quel sublime éloge! Faut-il, pour bien le faire comprendre, répéter ce que je vous disais dans une autre circonstance.

Certain jour, les apôtres se pressaient autour de leur divin Maître. Jésus, désirant les instruire et leur faire bien connaître qu'il était le fils de Dieu, daigna leur faire la question suivante : Qui donc croyez-vous que je suis, quelle idée vous formez-vous de moi? L'un d'eux lui répondit : « On dit que vous êtes Jérémie. » Un autre ajouta : « Quelques-uns prétendent que vous êtes Elie, ou l'un des prophètes... » Divin Sauveur, toujours bon et indulgent, vous écoutiez en souriant ces réponses... Mais, se tournant alors vers Pierre, il lui demanda : « Et vous, pour qui me prenez-vous? » Et Pierre, inspiré par le Père céleste, répondit : « Moi! je crois que vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant. » Et, dans ce peu de mots, saint Pierre rendait à son divin Maître l'hommage le plus auguste; car que sont Jérémie et Elie, malgré leur sainteté, en comparaison du Christ, fils du Dieu vivant!...

Dites moi, chrétiens, si l'auguste Marie descendait sur la terre et daignait aussi nous interroger, et nous demander sous quel titre nous devons spécialement l'invoker, vous et moi pauvres pécheurs, nous répondrions : Mais nous vous aimons, nous vous vénérons, douce vierge Marie, parce que vous êtes la consolatrice des affligés, le secours des chrétiens, le refuge des pécheurs. — Non, mes enfants, vous vous trompez, ce n'est point là mon titre le plus glorieux et le plus honorable, nous dirait-elle. — Ah je comprends, vous êtes cette tour de David, qui protège la cité de Dieu; vous êtes la porte du ciel, chargée d'introduire les élus dans le paradis; vous êtes, comme le chante la sainte Eglise, la vie, l'espérance, la douceur des âmes fidèles; c'est sous ces titres glorieux que nous aimons à vous saluer!... Frères bien aimés, tous ces titres, la sainte Vierge les mérite, et, s'il en est de plus glorieux encore, nous pouvons les lui donner; mais celui qui domine tous les autres, celui qui l'élève incomparablement au-dessus de toutes les créatures, celui qui lui donne droit à des hommages supérieurs, c'est le titre de Mère de Dieu!... Quand nous avons dit que la sainte Vierge est la mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous avons fait d'elle l'éloge le plus complet... Car, après Dieu, il n'y a rien de plus élevé, rien de plus noble, rien de plus digne de la vénération, des hommages de toute la terre et des bénédictions du

ciel, que cette créature unique et privilégiée que le fils de Dieu a daigné choisir pour mère.

PÉroration. — Oui, avoir été la mère du fils de Dieu, voilà surtout ce qui donne à la sainte Vierge une incomparable grandeur, une dignité qui surpasse celle des saints, des anges et des archanges. Aussi là haut, même dans le paradis, est-elle louée, exaltée, bénie et glorifiée! Il me semble voir tous les saints et les bienheureux unissant les louanges de Marie à cet *hosanna* éternel qu'ils chantent à la gloire de l'auguste Trinité!... Vierges, venez balancer vos lis devant elle; elle fut la gardienne de votre pudor, de votre modestie, saluez-là comme votre reine, *Regina Virginum*. Venez, saint Bernard, doux François de Sales, et vous tous, saints confesseurs, déposer à ses pieds vos couronnes, et dites-lui : « Vous êtes notre reine, » *Regina confessorum*. Et vous, courageux martyrs qu'elle a soutenus au milieu de luttes terribles, apôtres dévoués, dont elle a encouragé et béni les travaux, vous vous agenouillez devant elle! Elle est donc aussi votre souveraine? Oui!... *Regina martyrum, regina apostolorum*. Qu'ils ont longtemps soupiré après elle, ces Prophètes inspires, ces vénérables Patriarches! Leurs désirs avaient longtemps appelé l'apparition de cette Vierge bénie; ils se prosternent également devant son trône; pour eux, ce n'est plus une fille, c'est une reine. Et je vois les Anges, les Archanges, et toute la cour céleste, rendre à l'envi, là haut, à la vierge Marie, les hommages que nous lui rendons, et lui répéter, avec les élus qui ont vécu sur cette terre, ce chant de triomphe et de vénération : Salut, ô notre reine!... *Salve, Regina!*...

Comprenez-vous maintenant, frères bien aimés, que cette Vierge, qui sera à toujours honorée dans le ciel, par tous les bienheureux, et dont le culte durera l'éternité tout entière, mérite des honneurs supérieurs à ceux que nous rendons aux anges et aux saints!... Douce vierge Marie, oui, nous le savons, aussi voulons-nous, dès sur cette terre, vous adresser nos prières et nos supplications, vous offrir nos hommages et nous associer aux honneurs qui vous sont rendus là-haut dans le ciel!... Soyez, soyez, nous vous en conjurons, soyez, ici-bas, notre consolation, notre secours au milieu des dangers, notre refuge dans les tentations; obtenez-nous la grâce de vivre assez saintement pour que nous vous bénissions comme notre reine bien aimée pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

ÉCHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

Par le R. P. Monsabré.

Exposition du Dogme catholique.

Sixième Conférence.

LA VIE DIVINE DANS L'HOMME.

(Fin.)

II. — La communication de la vie de Dieu à la créature, c'est la grâce. Il y a, vous le savez, une grâce qui n'est qu'un simple mouvement, et une grâce qui est un don permanent de Dieu. C'est de cette dernière seulement que nous allons parler, car c'est cette dernière grâce qui modifie l'essence même de l'âme et la rend réellement participante de la nature et de la vie de Dieu.

La permanence de la grâce est exprimée par ces paroles : *Veniemus et mansionem faciemus*. Dieu vient en nous et y séjourne; et en y séjournant il crée en nous une vie nouvelle par sa présence efficace. Mais où Dieu demeure-t-il en nous? Est-ce simplement dans les puissances qu'il doit faire agir, ou bien la grâce se confond-elle avec les vertus surnaturelles, ou tout au moins avec la charité? En d'autres termes, la grâce et la charité sont-elles une même chose? On l'affirme et on le nie. Il semble pourtant qu'il est plus conforme aux saintes lettres, à l'enseignement des Pères et à la raison, de ne pas confondre ces deux dons. *Gratia prævenit charitatem*, dit saint Augustin. L'un est cause et l'autre effet, comme l'être prévient toute opération. Avant d'agir, il faut être quelque chose. Ainsi Dieu, en s'établissant en nous, transforme d'abord l'essence de notre âme, puis de là rayonne dans toutes nos puissances pour y introduire et y fixer le noble cortège de vertus dont parle l'Eglise en son catéchisme : *Gratia est divina qualitas in anima inhærens cui additur nobilissimus virtutum comitatus*.

Quelles sont ces vertus? Ce sont la prudence, la justice, la force et la tempérance. La nature peut les posséder dans une certaine mesure, mais la grâce seule leur donne leur perfection.

Cependant ce perfectionnement n'est point un effet immédiat de cette transformation surnaturelle par la présence de Dieu, il découle du perfectionnement de nos puissances, où la grâce enracine des habitudes supérieures que la nature est incapable de produire. Ainsi notre intelligence est perfectionnée pour adhérer aux choses de la foi; notre volonté est perfectionnée pour échapper aux appétits de la terre; notre

amour est perfectionné pour ne s'attacher qu'au bien parfait.

Ainsi la grâce est dans notre essence et dans nos puissances. Ainsi nous participons tellement à la nature et à la vie de Dieu, que nous sommes ses fils : *Videte qualem charitatem nobis dedit Pater ut filii Dei nominemur et simus*. Ses fils, non par nature, il est vrai, mais d'adoption. Mais que cette adoption diffère de celle des hommes! Toute la tendresse du cœur humain ne peut rien sur la nature de l'enfant qu'on adopte, lequel garde le sang et les habitudes de ses générateurs. On ne peut lui donner que des titres et des droits. Dieu va au-delà, il opère au vif de notre substance, et nous engendre surnaturellement en nous communiquant sa propre nature par une certaine participation de ressemblance. Nous ne sommes pas seulement appelés ses fils, nous le sommes véritablement : *Nominamur et sumus*. Nous sommes ses vrais fils par participation à sa nature, quoique cette participation soit différente de celle des personnes divines, à tel point que saint Augustin dit que nous sommes aussi des dieux : *Si filii Dei facti sumus et dii facti sumus*.

Voilà donc ce que l'on peut dire sur ce que c'est, en soi, que notre participation à la nature de Dieu par la grâce : si ce n'est pas l'être divin en sa plénitude, c'est quelque chose d'approchant et du même genre. Ne poursuivons donc pas plus loin nos recherches à ce sujet, et écoutons maintenant quelques-unes des comparaisons employées par les Pères pour nous expliquer le terme de ce mystère, c'est-à-dire Dieu communiqué et uni à l'homme.

La grâce, disent-ils, c'est Dieu qui vient à nous comme le feu vient au fer, qu'il échauffe, pénètre, embrase et rend semblable à lui. La grâce! c'est Dieu qui entre en nous comme la lumière entre dans les corps diaphanes auxquels elle communique ses propriétés. La grâce! c'est Dieu qui s'insinue en nous comme le parfum dans la substance du vase où on l'a déposé. La grâce, c'est Dieu donnant à notre âme une forme divine, Dieu, vie de l'âme, comme l'âme est la vie de la chair : *Anima vita est carnis, anima vita Deus*. La grâce enfin, c'est toute la Trinité en nous : c'est le Père qui nous engendre, le Fils qui nous éclaire, le Saint-Esprit qui nous donne le cachet de la perfection.

Tel est le fond du mystère. Venons à présent à son épanouissement. En vertu du principe : *operari sequitur esse*, par cela que nous participons de la nature divine, nous opérons divinement. Voyez cet arbre, couvert de fleurs : il promet pour l'automne une récolte précieuse. Mais c'est un sauvageon, et au lieu de fruits savoureux, il ne produit que des fruits âcres et

sauvages. L'arracherez-vous ? Non pas. L'arbre est bon, concentrez sa sève dans l'œil d'une greffe, et attendez. Des branches nouvelles couronneront bientôt sa tige et bientôt il donnera des fruits dignes d'être servis sur la table des rois. Ce sont pourtant bien les mêmes racines. Mais l'activité originelle de la nature a été transformée, image frappante de la transformation de nos œuvres par la grâce. Elles procèdent de la nature, mais la nature a été ombragée par la vertu du Très-Haut, l'Esprit-Saint est survenu en elle, toute notre activité originelle se mêle au courant de la vie de Dieu, ce qui naît de nous est saint et mérite d'être appelé œuvre divine.

Etat sublime, Messieurs, et dont les conséquences sont véritablement merveilleuses.

L'homme par la grâce devient un être divin. Donc il est vrai de dire avec saint Thomas : « Le bien d'une seule grâce l'emporte sur la nature entière. » Car le bien se mesure sur l'amour légitime qu'on lui porte. Or, comme l'homme aime mieux son fils que tous ses biens, Dieu aime mieux son juste que toutes les créatures, il aime mieux un idiot, un pauvre déguenillé ayant la grâce, que les cieux, la terre et tout ce qu'ils renferment.

L'homme par la grâce fait des œuvres divines. Donc ces œuvres valent mieux que toutes celles qui n'ont que la nature pour principe. Entendez-le, savants et hommes publics, arracher au monde ses secrets, gouverner les peuples, ce sont œuvres du temps ; tandis que casser des cailloux sur une route, si le pauvre travailleur est en grâce avec Dieu, est, suivant l'énergique expression d'un vieil auteur, « une œuvre grosse de la félicité éternelle, » qu'elle doit produire en son temps.

Quelles merveilles, et à quelles hauteurs nous sommes parvenus ! Partis naguères de l'étude des êtres les plus infimes, nous voilà maintenant arrivés à ce sommet où l'âme humaine reçoit le baiser de la divinité. Nombre, mesure, poids de l'univers, beauté, grandeur de l'homme et de l'humanité, chef-d'œuvre de puissance, de sagesse et d'amour, tout est couronné par la grâce, tout sera couronné par une gloire infinie ; et l'on ne peut plus exprimer la perfection de la création que par ces admirables paroles de saint Grégoire de Nazianze : « Dieu révéla et uni à des dieux. »

Et ne vous révoltez pas contre ces conséquences, en disant que nous rêvons un état impossible, contre lequel protestent et la bassesse de notre nature et l'inaccessibile perfection de l'être divin. Il y a, au contraire, dans la nature humaine et dans l'être divin, des appels qui n'expliquent pas, il est vrai, mais certainement justifient le mystère de la grâce.

Dieu, dit saint Thomas, est le suprême intelligible et le principe de toute connaissance intellectuelle. Il n'est donc pas étranger à notre nature comme le son est étranger à la vue, l'esprit pur à l'impression des sens. Que nous soyons trop faibles pour le voir naturellement, de même que l'œil de l'oiseau de nuit est trop faible pour supporter la lumière du jour, je le confesse ; mais il n'est pas moins vrai que nous pos-édons le premier principe de la vision divine, c'est-à-dire une faculté qui, perfectionnée par une opération surnaturelle, peut devenir capable de contempler le suprême intelligible, comme l'œil transformé du hibou, serait capable, aussi bien que l'œil de l'aigle, de soutenir l'éclat du soleil.

Ajoutez, à cette aptitude de notre esprit, le tourment de notre cœur qui soupire après Dieu, comme le cerf après l'eau des fontaines, ainsi que le chantait mélancoliquement David. Depuis soixante siècles, l'humanité fait partout entendre les mêmes aspirations : elle veut voir Dieu, elle veut le posséder, elle s'en fait des représentations sensibles, elle s'entoure de ses images, elle défie les créatures, et se défie elle-même pour assouvir sa soif de s'unir à Dieu. Mais l'idolâtrie et le panthéisme sont des erreurs monstrueuses qui dégradent la divinité sans épargner à l'homme un quart d'heure de sa misère. « Ce n'est pas l'homme, dit saint Thomas, qui peut se laire Dieu. Dieu seul a le pouvoir de déifier en faisant communier l'homme à sa propre nature par une certaine participation de ressemblance. »

Où, Dieu a le pouvoir de déifier l'homme, car il peut, d'une manière transcendante, tout ce que peuvent les créatures. Or, les créatures peuvent se pénétrer, les matières se pénétrant, les esprits pénétrant les corps : et Dieu ne pourrait pas pénétrer les esprits ? Pourquoi Dieu ne s'appliquerait-il pas à lui-même la loi de pénétration générale, qu'il a établie, et qui du reste ne peut avoir d'existence que parce qu'elle est fondée sur ce principe : « Le souverain bien est de sa nature souverainement expansif. »

J'atteste en outre que Dieu, qui peut se donner, le veut. J'en ai pour garant cette universelle aspiration vers lui dont je parlais tout à l'heure. Il ne l'aurait pas mise en nous, s'il n'avait pas voulu la satisfaire. Sa bonté s'y serait opposée, tandis que c'est elle qui l'y a porté ! En effet, Dieu aime sa créature, et ne la trouvant pas dans sa nature assez pareille à lui-même, il veut la faire telle, selon cette belle loi de l'amour : *Amicitia aut pares invenit aut facit*. Quel est le père qui, s'il pouvait communiquer à son enfant son expérience, sa science, ses vertus, ne le ferait pas ? Et l'on voudrait que

Dieu fit moins pour nous qu'un père ne ferait pour son enfant ? Dieu s'est donné à nous, et en cela il a été bon et sage. Il a été bon, parce qu'il nous a communiqué le plus grand des biens ; il a été sage, parce que sans nullement confondre le fini et l'infini, il poussait aux dernières limites la loi de gradation qui rapproche de lui les êtres en les déifiant, et donnait à son œuvre sa propre perfection.

Ai-je expliqué le mystère de la grâce ? Non ; j'ai seulement répondu aux répugnances et aux étonnements qu'il peut faire naître. Son explication sera un jour la récompense de notre foi. Pour ici-bas, tenons-nous fermes aux conséquences qui en découlent. La grâce transforme notre nature et achève notre perfection. Estimons-la donc au-dessus de tous les biens. Si nous la possédons, conservons-la avec sollicitude. Si nous avons eu le malheur de la perdre, prions Dieu de nous la rendre.

Comme j'en ai déjà fait la remarque, la grâce achève non seulement la perfection des natures intelligentes, mais elle achève également celle de l'univers. C'est donc du haut de ce mystère qu'il faut considérer l'œuvre de Dieu, si l'on veut en bien connaître les vraies proportions, l'harmonie et la beauté. Ceux qui font abstraction de l'élément surnaturel dans l'étude de la nature, quels que soient leurs travaux et leurs découvertes, s'égarent dans leurs recherches et ne connaîtront ni l'origine ni la fin de l'œuvre divine. N'imitons pas leur aveuglement, et sachons nous servir de leurs travaux pour affermir notre foi en Dieu qui a créé le monde et l'a transformé par sa grâce.

P. D'HAUTERIVE.

ACTES OFFICIELS DU SAINT-SIÈGE

Congrégation des Rites.

INTRODUCTION DE LA CAUSE DE BÉATIFICATION DU VÉNÉRABLE LIBERMANN

Introduction de la cause de béatification du Vénérable Libermann.

Nous reproduisons, d'après le *Monde*, la relation présentée au Saint-Père, par le R. D. Laurent Salvati, pour l'introduction de la cause de béatification et canonisation du Vénérable Libermann, et le décret de la sacrée Congrégation des Rites qui introduit cette cause, si intéressante pour la France. Habituellement les relations de ce genre demeurent inédites. On remarquera que le Pape l'a signée seulement de ses noms de baptême : *Placet J.-M.* (Joanni-Mariae). Tel est l'usage pour ces pièces.

BEATISSIME PATER,

Fama sanctitatis virtutum et miraculorum

servi Dei Francisci Mariæ Pauli Libermann Institutoris Congregationis Sanctissimi Cordis-Mariæ, anno 1852 Parisiis vita functi. eo processit in dies, ut non modo Parisiensis diœcesis, sed omnes Galliarum Provinciae, particulari devotione succensæ, ipsum persæpe invocarent in humanis vitæ adjunctis, et plurimorum virorum sententia Altarium honore dignus reputaretur, accedente tamen Sanctitatis Vestræ ineluctabili gravissimoque judicio. Hinc Cardinales, Archiepiscopi, Episcopi, Religiosorum Ordinum Antistites deprecati sunt Sanctitatem Vestram ut ad ejusdem servi Dei Beatificationem et Canonizationem procedere dignaretur. Cum itaque in Parisien-i diœcesi in qua Dei Servus gloriose dececit, Ordinaria inquisitio informativa confecta jam fuerit, jamque hujus inquisitionis examen, præviis dispensationibus tam a non integro lapsu decenniis post exhibitionem Processus, quam ab interventu Consultorum, et a perquisitione scriptorum quæ manu Servi Dei exarata haberi possunt, die 26 Februarii 1874 a S. Sede concessis, relatione Rmi Cardinalis Aloisi Oreglia loco Rmi Card. Hannibalis Capalti, in Ordinario Sacrorum Rituum Congregationis Conventu die 17 Maii 1876 institutum fuerit ; et audito tum voce, tum scripti, R. D. Laurentio Salvati L. Fidei Promotore, Rmi Patres in sententia fuerint ad Introductionem Causæ prædicti Servi Dei deveniri posse : hinc pro parte devotissimi Oratoris Alphon-i Eschbach Gallici seminarii Rectoris, et Causæ Consultatoris Sanctitas Vestra humillime exoratur ut Causam et Causas Beatificationis et Canonizationis cum cognitione virtutum et miraculorum, ac publicæ famæ sanctitatis ipsius servi Dei, populorumque erga eum devotione, cum omnibus et singulis suis incidentibus adnexis et connexis quibuscumque, confirmando quatenus opus sit in Ponentem Rmum Cardinalem Hannibalem Capalti, eidem Congregationi committere et mandare dignetur ; et imprimis ut Inquisitio Apostolica, servata decretorum forma, et juxta Remissoriales et Compulsoriales Litteras a S. Rituum Congregatione, expediendas, et juxta articulos, interrogatoria, aliasque instructiones a R. P. Fidei Promotore cum peculiari deputatione sub Promotoris dirigendas, rite velideque possit inchoari super obedientia præstita Decretis Sa. me. Urbani Papæ VIII de non cultu editis ; ad effectum postea in eadem. S. Rituum Congregatione aperiendi, exhibendi, et citato auditoque R. D. Fidei Promotore, discutendi et declarandi laudatis Decretis fuisse sufficienter paritum et satisfactum. Relata vero Sanctitati Vestræ et adprobata hujusmodi declaratione, citato pariter et audito R. D. Fidei Promotore, si eidem Sacræ Congregationi visum fuerit, et Sanctitati Vestræ placuerit ut deveniri

possit ad genericam Inquisitionem super fama sanctitatis, populorum devotione, miraculis aliisque denunciandis memorati Servi Dei in genere tantum et non in specie, et quoad famam si eadem hodierna die vigeat; et hunc ad effectum articulos ad eundem transmittat, super quibus, et juxta interrogatoria R. D. Fidei Promotorem nominandi, debeat examinare testes, et cum potestate citandi ac inhibendi quos, quibus, et quoties, ubi ac quando opus fuerit, subsensuris, etc., nec non per edictum contradictees, etc., et cum omnibus aliis necessariis et opportunis facultatibus, quibus peractis, ea quæ invenerit fideliter rescribat, et Processum hujusmodi ad eandem sacram Congregationem sigillo elausum per fidelem nuncium transmittat una cum literis quibus significet qualis et quanta predictis testibus fides sit habenda. Quo Processu recepto, et per sacram Congregationem discusso, eadem sacra Congregatio sanctitatis Vestra referat quid de ejus relevantia sentiat ad affectum ut Sanctitas Vestra possit statuere an sit deveniendum ad constructionem et absolutionem specialis inquisitionis super virtutibus et miraculis ejusdem servi Dei. Quod si Sanctitas Vestra eidem judicaverit esse locum, ipsi S. R. Congregationi mandare pariter dignetur quatenus Rmo Archiepiscopo Parisiensi committere valeat, ut veritatem super fama sanctitatis Dei Servi, populorum devotione, fidei puritate; miraculis aliisque requisitis accurate, fideliter prudenterque juxta articulos, et juxta interrogatoria a R. D. Fidei Promotore danda, et illi transmittenda in specie inquirat, et jura ac monumenta eorum ipso exhibenda recipiat, cum interventu sub Promotoris ab eodem Promotore nominandi, et quidquid per hujusmodi specialem inquisitionem invenerit, suis pariter sigillis obfirmatam caute ad eandem S. Congregationem transmittat, ut his omnibus mature perpensis, ac examinatis in sacra Rituum Congregatione eorum Sanctitate Vestra habenda, decernatur an talia sint, tantique momenti, ut ad Beatificationem sive Canonizationem præfati servi Dei juxta SS. Canonum statuta, et S. Romanæ Ecclesiæ ritum deveniri possit, cum facultate super præmissis tum Remissoriales tum Compulsoriales Litteras, citato eodem R. D. Promotore Fidei, ad quas-cumque mundi partes decernendi et relaxandi; etiam in Curia jura et monumenta quæcumque recipiendi et, si opus fuerit, testes per Eumdem Doum Card. Vicarium seu Episcopos, et in loco ab ipso deputando, prævia citatione, et cum interventu D. Promotoris vel ejus sub Promotoris super iisdem articulis sive aliis novissime dandis vel addendis, et juxta interrogatoria per eundem D. Fidei Promotorem exhibendo sub censuris, pœnis et omnibus aliis desuper necessariis et opportunis facultatibus cæteraque

omnia et singula in præmissis, et circa ea quomodolibet faciendi, gerendi, et exequendi usque ad finale complementum, Servata tamen in omnibus et singulis forma Decretorum Sa. Me. Urbani VIII, Pontificis et Ven. Innocentii XI et non alias, etc. Minime obstantibus Constitutionibus etiam in universalibus et synodalibus Conciliis editis, atque aliis Apostolicis Ordinationibus Cancellariæ regulis, stylo Palatii et Curia, cæterisque contrariis quibus umque statutis; quorum tenores pro plene et sufficienter expressis habeantur, etc.

PLACET J.-M.

PARISIEN.

Beatificationis, et canonizationis ven. servi Dei Francisci Mariæ Pauli Libermann i stitutoris congregationis purissimi cordis Mariæ.

Nonis Februarii et IV Kalendas Martii Anni 1874, quum SSmus Dominus Noster Pius Papa IX benigne indulerit ut de Dubio Signature Commissionis Introductionis Causæ servi Dei Francisci Mariæ Pauli Libermann præfati ageretur in Congregatione Sacrorum Rituum Ordinaria, absque intervenitu et voto Consultorum licet non elapso Decennio a die presentationis Processus Ordinarii in Actis Sacrorum Rituum Congregationis, et scriptis ejusdem Servi Dei non perquisitis et examinatis, Lemus et Rmus D. Card. Aloisius Oreglia di S. Stefano, loco et vice Emi et Rmi D. Cardinalis Capalti Causæ Ponentis ad Instantiam R. P. Alphonsi Eschbach Alumni memoratæ Congregationis et Causæ Postulatoris, attentis Postulatoris Litteris nonnullorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, itemque plurimorum Archiepiscoporum et Episcoporum necnon aliorum Virorum Ecclesiastica et civili dignitate illustrium, in Ordinariis Sacrorum Rituum Comitibus hodierna die ad Vaticanum coadunatis, sequens Dubium discutendum proposuit, uimirum: *An sit signanda Commissio Introductionis hujus Causæ in casu et ad affectum de quo agitur?* Et Sacra eadem Congregatio omnibus maturo examine perpensis, auditoque voce et scripto R. P. D. Laurentio Salvati Sanctæ Fidei Promotore, rescribendum censuit: *Affirmative sive signandam esse Commissionem si Sanctissimo placuerit.* Die 27 Mai 1876.

Facta postmodum de præmissis per infrascriptum Secretarium Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ IX, fidei relatione, Sanctitas Sua Sententiam Sacræ Congregationis ratam habuit et confirmavit; propriaque manu signavit Commissionem Introductionis Causæ Ven. Servi Dei Francisci Mariæ Pauli Libermann præfati. Die 1 Junii anno eodem,

C. Episcopus Ostiensis et Veltern. Card. Patrizi S. R. C. Præfectus.

L. † S.

Plac. Ralli S. R. C. Secretarius.

Théologie dogmatique

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN

ET DU SYLLABUS.

(Suite.)

Achevons de répondre aux objections que l'on fait contre le surnaturel. Il y a, dit-on, contradiction à prétendre que l'homme ait reçu ou puisse recevoir une révélation surnaturelle. La nature ne peut saisir ce qui est au-dessus d'elle, au-dessus de sa sphère : or, le catholicisme enseigne que le surnaturel est au-dessus de la nature ; celle-ci ne peut donc l'atteindre. Comment l'esprit humain pourrait-il se mettre en communication avec la nature intime de Dieu, connaître ses pensées, ses volontés ? La révélation est donc impossible, ou du moins l'homme ne peut la saisir, puisqu'elle est au-dessus de sa nature.

Il est certain que l'homme ne peut pas lui-même atteindre le surnaturel en lui-même, puisqu'il est l'essence intime de Dieu, sa vie, ses idées, ses volontés, la trinité des personnes, l'incarnation, etc. ; il ne peut le connaître que par la révélation ; cela n'est pas douteux. Et cette révélation elle-même, voici comment il la connaît, comment il peut l'atteindre. Elle est surnaturelle en elle-même, c'est-à-dire comme acte de Dieu ; elle est surnaturelle aussi, souvent du moins, comme vérité placée au-dessus de la sphère de la raison, par exemple, la Trinité ; elle est surnaturelle même comme acte physique, comme fait, en ce sens qu'elle ne découle nécessairement ni de la nature de Dieu, ni de la nature de l'homme, et qu'elle est en-dehors de la création ; mais comme énonciation, comme expression telle quelle d'une vérité, comme assertion exprimée dans une langue humaine et objet de l'audition physique et intellectuelle de l'homme, elle n'est pas surnaturelle, elle est, au contraire, composée d'éléments naturels, comme toute proposition parlée ou écrite. Il faut sans doute des preuves pour admettre qu'il y a là une révélation divine ; et cette preuve existe ; c'est le miracle, physique, intellectuel ou moral ; mais, quant à la proposition énoncée, l'homme la saisit comme toute autre.

Mais, dit-on, la révélation est une humiliation pour la raison humaine, une injure qui lui est faite et à Dieu lui-même qui est son auteur, et qui sans doute lui a donné la capacité suffisante pour connaître les vérités qui lui sont nécessaires ou utiles. Il n'est donc nullement besoin de recourir à une lumière différente de l'intelligence humaine. Et si la révélation est possible physiquement, elle est du moins une impossibilité morale.

Avant tout, remarquons que si Dieu veut élever

l'homme à l'état surnaturel, la révélation est absolument nécessaire. C'est un fait d'expérience psychologique que l'esprit humain n'atteint pas par lui-même l'essence intime de Dieu ; et, par conséquent, s'il veut donner à l'homme, comme l'indernière, la connaissance et l'amour de cette essence intime, il faut qu'il la lui fasse connaître par la révélation. Et nous avons vu dans l'article précédent la raison première de cette élévation de l'homme à l'état surnaturel : c'est la nature même de Dieu, qui étant le bien infini, est portée à se communiquer, à se donner, *bonum est sui diffusivum*. Et s'il veut réaliser cette tendance, la révélation est évidemment nécessaire. Mais assurément ce n'est pas une humiliation pour l'homme d'être élevé à un état supérieur, c'est une gloire au contraire ; l'objection dont nous parlons est donc sous ce rapport opposée à la raison.

Elle n'a guère plus de valeur, lorsqu'il s'agit des vérités de l'ordre naturel que l'esprit humain peut connaître par lui-même, comme l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la moralité, etc. Nous avons vu, en effet, que, pour ces vérités-là même, la révélation divine est souverainement utile, et que c'est par elle que tous peuvent les connaître avec certitude et sans mélange d'erreurs. Le peuple est incapable par lui-même de s'occuper de la recherche de ces vérités, et, en cela, presque tout le monde est peuple. La philosophie, fût-elle unanime dans l'affirmation de ces vérités, ce qui n'est pas, serait encore incapable de les faire admettre au genre humain, puisqu'elle est sans autorité intellectuelle, qu'il est opposé à sa nature de recourir à cette voie, et que, d'un autre côté, celle du raisonnement scientifique est inaccessible à la plus grande partie de l'humanité : l'apostolat de la vérité est donc de toute manière une impossibilité pour la philosophie ; elle l'a, du reste, senti, car elle n'a eu garde de s'y aventurer.

D'ailleurs, c'est une gloire pour l'homme d'être instruit par Dieu, quelles que soient les vérités qu'il en reçoive : les relations avec l'être infini sont le plus grand et le plus beau côté des êtres finis, car elles les élèvent et les ennoblissent. Les rationalistes ont bonne grâce de refuser à Dieu la permission d'instruire le genre humain, et à celui-ci celle d'accepter ses enseignements, eux qui n'ont jamais amené à la vérité une seule bourgade !

Au moins, disent-ils, la révélation des mystères est-elle inacceptable. Pourquoi révéler des choses incompréhensibles ? A quoi cela peut-il être utile ? Cela ne peut avoir d'autre but et d'autre résultat que de fatiguer l'esprit humain. Le mystère n'est pas son élément ; il n'est à son aise que dans la lumière de l'évidence.

Si cela est vrai, l'esprit humain ne doit pas être bien souvent à son aise, car il est environné de mystères, il en est entouré de toutes parts, et il n'y a que les esprits superficiels qui ne les voient pas et soient contents d'eux-mêmes : il y en a dans l'ordre physique, dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre moral : il y en a partout, et la raison en est enveloppée. Qu'est-ce que la lumière ? Ceux qui sont contents de la réponse que l'on fait à cette question, ne sont pas difficiles. Pourquoi est-ce que l'herbe est verte. Qu'est-ce que la couleur ? Comment se fait-il que l'âme spirituelle soit unie au corps de manière à ne former qu'une seule personne, une seule vie ? On pourrait définir l'homme : un mystère qui en étudie d'autres.

On a imaginé pour échapper à cette réponse une distinction entre ce qui est incompréhensible et ce qui est mystérieux. Mais, en réalité, il n'y a là qu'une question de plus ou de moins. Une vérité est plus ou moins incompréhensible et au même degré plus ou moins mystérieuse : le degré du mystérieux est le degré même de l'incompréhensible. Il y a des vérités de l'ordre naturel qui semblent plus incompréhensibles que d'autres de l'ordre surnaturel et révélé. Cela peut dépendre de l'aptitude particulière de l'intelligence. La création me paraît le dogme le plus difficile de toutes les vérités révélées et non révélées ; et cependant la raison, comme nous l'avons vu, en démontre l'existence et la réalité. Il n'y a en tout cas aucune ombre d'injure à la raison dans la révélation divine des dogmes incompréhensibles ou des mystères. Toute vérité supérieure élève l'intelligence et agrandit la sphère de son action. Le dogme de la Trinité, dont l'homme et tous les êtres portent en eux l'image et le vestige, a fourni à saint Augustin et à Bossuet les plus belles considérations peut-être qui soient sorties de l'esprit humain.

La révélation peut être conçue et existe en fait de deux manières et comme à deux états. Il y a d'abord la révélation immédiate qui est reçue de Dieu par l'homme immédiatement : Moïse, par exemple, a reçu ainsi la révélation. Il y a, en second lieu, la révélation médiate, c'est-à-dire transmise aux autres hommes par celui qui l'a reçue de Dieu. Celle-ci évidemment n'est pas autre chose que la première, à un état différent, et toute révélation a d'abord été immédiate : Dieu est dans tous les ordres le commencement de toutes choses. Le genre humain, considéré en général, est sous l'action et la direction de la révélation médiate. Jésus-Christ a révélé à ses Apôtres, et par eux à l'humanité, les vérités dont l'Eglise a le dépôt et la garde. Or, parmi les rationalistes, il en est, qui, à la suite de Rousseau, ne sont pas satisfaits

de la révélation médiate ; ils en voudraient une pour chaque homme en particulier, et Dieu devrait se communiquer à chacun de nous et nous révéler immédiatement ce qu'il veut nous faire connaître.

Dieu, qui est la raison infinie, n'a pas adopté cette manière de procéder ; et il n'est pas très-difficile de comprendre pourquoi. D'abord l'homme est, par sa nature, un être social, il est né pour la société, et il y est en effet établi partout. Or Dieu qui est la sagesse incréée, conforme son action à la nature des choses et à l'état général qui en résulte. Il veut donc que l'homme soit gouverné socialement à tous les points de vue, qu'il soit en société religieuse, comme il est en société civile. Et il n'y a rien de plus raisonnable, puisque cela est conforme à la nature des choses : c'est, sans doute, pour cela que certains rationalistes ne veulent pas l'admettre.

Voilà une des raisons de l'état de révélation médiate où Dieu nous a placés. Il y en a d'autres plus spéciales, et qui doivent frapper toute espèce d'esprits. L'hypothèse d'une révélation se succédant et se multipliant sans cesse et sans fin, et se répétant pour chaque individu, est absolument possible, à prendre les choses en elles-mêmes ; mais elle est très-peu philosophique, car, outre la raison que nous venons de donner, elle suppose une suite perpétuelle de miracles qui est opposée à la sagesse divine. De plus, comme il ne manquerait pas, sans doute, d'individus qui abuseraient de ce régime, et qui prétendraient avoir des révélations qu'ils n'auraient pas, dans le but de satisfaire leur orgueil, leur cupidité, leurs passions ; il faudrait que Dieu revêtît les véritables de preuves extérieures ; et dès lors voilà une série de miracles continuels. Qui ne voit que nous sommes ici dans l'absurde ?

La Sorbonne, dans sa *Censure* de l'*Emile* de Jean-Jacques, a réfuté cette hypothèse par les raisons suivantes : « La première est, dit-elle, que, si la révélation divine avait été faite immédiatement à chaque particulier, il serait infailliblement arrivé que plusieurs d'entre les hommes, à moins qu'ils n'eussent été rendus impeccables, auraient prétendu avoir appris par la révélation de Dieu les dogmes et les préceptes qu'il leur aurait plu de suivre, sans que néanmoins Dieu leur en eût rien révélé. Or, on n'eût pu convaincre ces hommes de faux par l'autorité d'une révélation publique et commune puisqu'elle n'eût point existé. De là, serait nés une infinité de maux incurables, auxquels le public et les particuliers seraient trouvés exposés. Si l'on répond que, dans cette supposition, la révélation dont chacun se pourrait glorifier, se reconnaîtrait par des signes

certain et des miracles, la même supposition, loin d'être moins absurde, le devient encore davantage. Car alors, l'ordre de la nature n'existerait plus, il serait change en un ordre miraculeux. Les prodiges deviendraient des faits ordinaires... La seconde raison, c'est que le témoignage des hommes, quoiqu'ils puissent se tromper et vouloir tromper, est cependant quelquefois si certain, qu'il dissipe et qu'il écarte jusqu'au plus léger soupçon d'erreur, ... et que la certitude des faits auxquels est nécessairement liée la vérité de la révélation divine est d'un tel degré, qu'on ne peut répandre sur eux le moindre doute, sans donner dans l'extravagance du pyrrhonisme en matière d'histoire. La troisième est que la certitude morale de ces faits est bien plus proportionnée à la nature et à l'intelligence des hommes que toute autre certitude, et que leurs esprits sont tellement frappés par ses caractères, lorsqu'elle est au plus haut degré, que quand ils les trouvent réunis, il est contre leur nature de lui refuser leur adhésion. D'où l'on doit conclure, que si les faits sur lesquels est appuyée la vérité de la révélation divine ont la plus grande certitude morale qu'on puisse concevoir, comme ils l'ont en effet, il n'est ni sage ni prudent de ne pas vouloir l'embrasser, parce qu'on n'a pas entendu Dieu lui-même. Ne regarderait-on pas comme un insensé tout sujet qui ne voudrait pas exécuter les lois et les ordres de son prince, qu'il saurait certainement venir de lui, s'il alléguait pour toute raison de son refus, qu'il n'a pas entendu le prince lui-même. » On le voit donc, cette difficulté n'a pas plus de valeur que les autres.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Droit canonique:

DES CURES DANS LES CATHÉDRALES

(6^e article.)

En ce qui touche l'ecclésiastique qui est simultanément curé et chanoine, il est indubitable que les obligations alléguées aux chanoines pèsent sur lui; par conséquent, il est tenu comme tous les autres à la célébration commune de l'office divin, à l'application de la messe aux bienfaiteurs, à son tour. Plusieurs chanoines-curés semblent croire que, du moment qu'ils ont la charge des âmes, ils sont de droit dispensés du chœur; c'est une erreur. Ils sont uniquement autorisés à s'absenter en cas d'affaires concernant la paroisse, d'affaires ne pouvant pas se remettre. Nous sommes intimement convaincus qu'un curé qui sait prendre

ses mesures conciliera presque toujours l'accomplissement de ses devoirs de chanoine avec ceux de curé; et même la nécessité de se trouver chaque jour à l'église à des heures fixes offrira aux paroissiens la facilité de rencontrer leur curé, sans aucune perte de temps ni pour l'un ni pour les autres.

Le chanoine-curé, comme tel, n'a point à s'occuper d'une manière spéciale des objets matériels servant au culte, de la tenue de la sacristie, de la nomination et de la surveillance des employés, de la direction de la maîtrise, de la police de l'église, etc. Tout ces détails regardent soit le chapitre en corps, soit le chanoine par lui-même, soit le doyen. Ces points doivent être réglés par les statuts capitulaires, dressés d'accord par le chapitre et par l'évêque; rien n'empêche assurément que le chanoine-curé soit investi d'une sollicitude quelconque; mais, dans l'espèce, cette sollicitude ne dérive point de son titre de curé, elle prend sa source dans le mandat donné par le chapitre.

Dans les autres paroisses, la situation est différente, tous les détails ci-dessus relèvent du curé; il ne peut pas en être de même dans une église où existe un chapitre. Le chapitre, canoniquement parlant, est chargé de tout le service. Ce qui n'empêche pas le chanoine-curé de jouir d'une juste liberté pour les choses qui se rattachent directement à l'administration des sacrements, aux prédications ordinaires, aux convois, etc.; et, par suite, de donner aux employés la direction voulue en tout ce qui concerne la paroisse, cela est évident. Si, à ce point de vue, un conflit s'élevait, il serait porté devant le chapitre ou même devant l'évêque qui ne manquerait pas de trouver le moyen de l'aplanir.

Nous venons de citer les convois. A cet égard, cependant, il est possible que, en certains cas, le chapitre intervienne, voici comment. Rien n'empêche une famille de demander que le chapitre prenne part à des obsèques; alors le chapitre préside, tout en laissant intacts les droits et émoluments revenant au curé et à ses vicaires. A Marseille, cet usage subsiste. Non-seulement le chapitre intervient aux convois qui se font à la cathédrale, mais encore il assiste à ceux qui ont lieu dans d'autres paroisses, toujours selon le désir des familles qui acquiescent alors une taxe particulière. Dans ces circonstances, tout le cortège ecclésiastique se range sous la croix du chapitre. Cette pratique est excellente, elle augmente d'une part la solennité du convoi, elle assure au défunt une plus large part de prières, et, d'autre part, elle procure au chapitre et à ses membres de justes émoluments qui ne sont point à dédaigner.

Si le curé de la cathédrale n'est pas chanoine, il n'a pas à s'occuper des devoirs qui incombent généralement au chapitre. Il peut arriver qu'il soit chanoine honoraire, et même qu'il ait rang parmi les chanoines, comme cela se pratique en diverses cathédrales. Comme curé, sa position et son autorité dans l'église cathédrale sont les mêmes que celles du curé-chanoine. Il a de plus pour lui l'inamovibilité. Il est clair que, tout examiné, il a moins de liberté qu'un autre curé dans son église paroissiale. Cela tient à la préférence que le droit accorde aux chapitres, préférence fondée sur les faits et sur l'histoire.

A un autre point de vue, il n'est pas douteux qu'un curé qui sait vivre en parfaite intelligence avec le chapitre, ne point élever des prétentions mal fondées, trouvera, dans le chapitre même pour le bien des âmes, pour les œuvres paroissiales, des auxiliaires précieux. Généralement les chanoines ont un confessionnal; il doit y avoir parmi eux un pénitencier, conformément aux saints canons. Le ministère exercé par les chanoines tend nécessairement à soulager le clergé de la paroisse. Nous n'ignorons pas malheureusement que, parfois, la confiance dont jouissent des prêtres âgés, expérimentés, comme il s'en trouve toujours dans les corps capitulaires, semble gêner et contrarier les esprits étroits qui, sous prétexte d'unité paroissiale, veulent tout attirer à eux, et tout concentrer entre leurs mains. Cette tendance est regrettable et, en même temps, très-difficile à guérir. Il appartient aux évêques, qui sont assez clairvoyants pour s'apercevoir du mal, d'y parer, s'il est possible.

Non-seulement, au point de vue du confessionnal, les chanoines peuvent rendre à la paroisse d'importants services, mais, encore au point de vue de la prédication. Il est vraiment pénible de penser que des hommes vénérables, qui, toute leur vie, n'ont cessé d'annoncer la parole de Dieu dans des paroisses quelquefois considérables, soient privés, dès qu'ils entrent dans un chapitre, de la consolation de prêcher les vérités du salut. Tous ne sont pas aptes peut-être à donner des discours d'apparat; mais combien pourraient faire des instructions familières, des exhortations dans les confréries, des catéchismes, durant le mois de Marie, l'octave des morts, etc. Qu'on se représente le curé d'une cathédrale s'entourant ainsi, grâce à son zèle industrieux et aussi à ses prévenances et à son amabilité, d'un choix d'ouvriers évangéliques dont le concours serait bien vite apprécié et goûté par les paroissiens! Evidemment son désintéressement personnel éclaterait aux yeux de tous, et il serait avéré que le pasteur cherche avant tout le règne de Dieu et le bien des

âmes, ce qui est le signe du solide mérite, du véritable esprit sacerdotal.

Un autre avantage ressortirait de ce système, la preuve d'une union intime, cordiale, entre les membres du clergé. Rien, en effet, ne touche davantage les populations que de voir les ecclésiastiques se porter mutuel secours, des prêtres arrivés à l'âge de la retraite et du repos s'associer aux plus jeunes comme pour leur montrer la voie et les soutenir par leur présence. C'est ainsi que, dans un diocèse, dans un clergé, des précé-lents honorables sont posés, des traditions se forment, et de grandes et d'utiles leçons sont données pour le temps présent et se prolongent dans l'avenir.

Ne voit-on pas tout de suite l'honneur qui en reviendrait au chapitre lui-même? Ce corps, trop oublié, et dont l'action n'apparaît guère qu'en vacance de siège, et pour une période extrêmement limitée, sortirait enfin de l'ombre où il demeure par la force des choses, et ses services extérieurs, constatés par les fidèles eux-mêmes, rejailliraient sur lui et ne feraient qu'accroître la juste considération qui lui est due.

A ce sujet, nous ne saurions omettre de faire remarquer que, de nos jours, des hommes très-zélés sont perpétuellement à la recherche de moyens nouveaux, d'institutions nouvelles pour arriver au bien. Cette disposition est assurément très-louable, mais avant d'imaginer du nouveau, il serait sage pourtant de tirer des institutions subsistantes le meilleur parti possible. Les chapitres, par exemple, rendent-ils tous les services que l'Eglise est en droit d'attendre? S'ils ne les rendent pas, à quoi cela tient-il? Selon nous, c'est moins encore aux éléments dont on affecte de les composer, qu'à l'inadvertance de ceux qui ne songent pas à utiliser les chanoines selon les aptitudes et les possibilités de chacun.

Notamment, dans l'institution capitulaire, il doit y avoir un théologal, chargé de faire aux chanoines une leçon d'écriture sainte ou de théologie, par semaine. Le Saint-Siège n'a cessé depuis 1802 de rappeler cette obligation. Les évêques ont là, sous la main, le moyen d'avoir au profit du clergé et des laïques sérieux, une chaire d'enseignement supérieur; et sans bruit, sans éclat, sans danger et sans froissement pour personne. Or, cette leçon hebdomadaire a-t-elle lieu dans quelque métropole ou cathédrale de France? Nous n'en connaissons aucun exemple. Il existe, sans doute, dans la plupart des diocèses, des conférences ecclésiastiques, des réunions dites du cas de conscience, mais cela ne doit pas empêcher le théologal de faire son cours, d'autant plus que le théologal parle avec l'autorité du maître, ce qui donne à

ses leçons un avantage et une supériorité que ne sauraient revendiquer des conférences et conversations entre ecclésiastiques plus ou moins instruits, et dans lesquelles les idées les plus étranges se produisent parfois sans être rectifiées par un homme compétent. Nous reviendrons sur ce sujet quand nous parlerons des chapitres.

(Fin.)

VICT. PELLETIER,

Chanoine de l'Église d'Orléans

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

ÉGLISES. — AFFICHES PLACÉES SUR LES MAISONS OU SUR LES PORTES DES ÉGLISES. — DROITS ET DEVOIRS DU CONSEIL DE FABRIQUE.

1° *S'il existe un arrêté municipal, régulièrement pris et publié, indiquant que les affiches émanant de l'autorité seront apposées sur les murs ou sur les portes de l'église, le Conseil de fabrique doit protester, mais s'abstenir de toute locération. Il peut seulement s'adresser à l'évêque qui invitera le préfet à réformer l'arrêté du maire de la commune.*

2° *S'il n'existe point d'arrêté municipal, le Conseil de fabrique a le droit de s'opposer à tout affichage, même d'actes officiels, sur les murs ou sur les portes de l'église. En pratique, cependant, il vaut mieux s'adresser à l'évêque qui, par l'intermédiaire du préfet, obligera l'autorité municipale à se conformer à la loi.*

3° *Le Conseil de fabrique conserve, dans toute hypothèse, le droit de faire enlever toute affiche d'intérêt privé placée, sans sa permission, même par l'ordre du maire, sur les murs ou sur les portes de l'église.*

4° *Enfin, le meilleur moyen de concilier tous les intérêts consiste à élever sur la place même de l'église, lorsqu'il n'existe point d'autre endroit plus favorable à la publicité, un poteau ou pilier sur lequel on placerait un tableau destiné à recevoir les affiches.*

L'usage d'apposer des affiches sur les murs et sur les portes des églises étant encore malheureusement trop répandu, il importe de suggérer, à MM. les curés et aux fabriques chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des édifices religieux, les moyens de mettre un terme à un abus si déplorable.

Les affiches sont des placards imprimés ou manuscrits apposés dans un lieu public, pour donner connaissance d'une chose quelconque à tout le monde. Il y en a de deux sortes : les unes, destinées à faire connaître les divers actes de l'administration publique, sont apposées par les soins de l'autorité; les autres, au contraire, n'ayant pour objet que des avis inté-

ressant les particuliers, tels que ventes de propriétés privées, entreprises industrielles, publications scientifiques ou littéraires, etc., etc., sont placées par les soins de ceux qui veulent vendre, entreprendre, acheter, etc.

Ces notions préliminaires étant données, examinons s'il est permis soit aux maires, soit aux particuliers, de placer des affiches sur les murs et sur les portes des églises.

La loi du 18-22 mai 1791 porte : « Art. 11. » Dans les villes et dans chaque municipalité, il sera, par les officiers municipaux, désigné des lieux *exclusivement* destinés à recevoir les affiches des lois et des actes de l'autorité publique. Aucun citoyen ne pourra faire des affiches particulières dans lesdits lieux, sous peine d'une amende de cent livres dont la condamnation sera prononcée par voie de police. »

Il appartient donc à l'autorité municipale de désigner les lieux où doivent être posées toutes les affiches qui émanent du gouvernement ou de ceux qui le représentent. Mais cette apposition ne sera légale et la conservation de ces affiches ne sera protégée par la loi pénale qu'autant que le maire aura fait choix du lieu où il veut les placer par un arrêté régulièrement pris et publié.

En l'absence de tout arrêté municipal, il est incoutestable, à notre avis, que le maire n'a nullement le droit de faire placarder les actes de l'administration sur les murs ou sur les portes de l'église. S'il persistait, malgré les observations du curé ou du Conseil de fabrique, à ne pas vouloir désigner un lieu plus convenable, les marguilliers pourraient non-seulement s'opposer à cet acte illégal de nature à occasionner des dégradations plus ou moins importantes et à troubler en plusieurs circonstances le prêtre et les fidèles dans l'exercice du culte; mais encore enlever ou faire enlever les affiches. C'est aussi le sentiment du *Journal des Conseils de fabrique* (1) et de tous les auteurs que nous avons consultés. En pratique, cependant, surtout si l'usage d'apposer les affiches sur les murs ou sur les portes de l'église remonte à une époque déjà bien éloignée, nous ne conseillons jamais à MM. les curés, fabriciens, marguilliers ou serviteurs d'église de déchirer les actes émanant de l'autorité publique, quelque irrégulière que soit leur apposition. Il serait préférable d'adresser ses réclamations à l'évêque ou au préfet qui obligerait le maire de la commune à accéder à la demande si juste du Conseil de fabrique et à choisir un autre endroit pour porter les arrêtés, décisions ou autres actes du gouvernement ou de l'administration à la connaissance du public. Si nous parlons

ainsi, c'est parce que les tribunaux de police n'ont pas toujours partagé notre sentiment sur la question de droit. En voici un exemple.

Le dimanche 31 décembre 1854, pendant le sermon, plusieurs habitants de la paroisse de N..., au lieu de suivre l'instruction de leur pasteur, s'occupaient à lire à demi-voix un discours de l'empereur qui avait été affiché sous le porche de l'église. Le suisse, pour faire cesser cette inconvenante lecture qui troublait l'office, vint deux fois imposer silence à ces individus qui ne voulaient point obéir. Alors, le suisse, saisissant l'affiche, la déchira en plusieurs morceaux et se retira. Procès-verbal de ce déchirement fut dressé par le brigadier de gendarmerie et le suisse fut cité, à la requête du ministère public, devant le tribunal de simple police, présidé par le juge de paix du canton, pour s'entendre condamner à l'amende prononcée par l'article 479, n. 9 du code pénal, et cependant il n'existait pas d'arrêté municipal. Ce jugement qui, selon nous, aurait été cassé, si le condamné avait interjeté appel, est ainsi conçu :

« Le tribunal partie ouïe et le ministère entendu : — Attendu que nul n'a le droit de placarder les affiches ou placards apposés par ordre de l'administration ; — Attendu qu'il résulte, du procès-verbal dont lecture a été donnée et de l'aveu même du prévenu à l'audience, que celui-ci a déchiré une affiche contenant le discours de l'empereur, laquelle affiche avait été apposée sous le porche de l'église de N... par ordre du maire de cette commune ; — Attendu que le porche, endroit où l'autorité fait afficher, depuis un temps immémorial, les placards de l'administration, est situé en-dehors de l'église ; — Attendu que la police et le maintien de l'ordre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices religieux, appartient à l'autorité municipale (1) ; — Attendu que L... allègue vainement, pour excuser l'acte blâmable auquel il s'est livré, qu'il a déchiré le placard de l'autorité pour empêcher des individus de troubler l'ordre en lisant à demi-voix ; — Attendu que cette allégation, fût-elle vraie, ne peut être admise comme excuse, et qu'elle ne peut tout au plus qu'atténuer la faute commise par le prévenu ; — Attendu que celui-ci, dans le cas où ceux qui lisaient auraient réellement troublé l'ordre, devait les signaler à l'autorité compétente et non déchirer l'affiche apposée par les ordres de l'administration ; — Déclare L... coupable d'avoir contrevenu à l'article

» 479, n. 9 du code pénal dont lecture a été donnée et est ainsi conçu : « Seront punis d'une amende de 11 à 15 francs inclusivement... » et ceux qui auront méchamment enlevé ou déchiré les affiches apposées par ordre de l'administration ; » dit qu'il existe néanmoins en faveur du prévenu des circonstances atténuantes, et, vu les articles 483 et 463 du code pénal dont lecture a été donnée.... » condamne le dit sieur L... à 1 franc d'amende » et aux dépens liquidés à 4 fr. 60 centimes. »

S'il existe un arrêté municipal, régulièrement pris et publié, portant que les affiches émanant de l'autorité seront apposées sur les murs ou sur les portes de l'église, le Conseil de fabrique doit respecter cette décision. Il ne peut que s'adresser au maire pour l'inviter à rapporter cet arrêté ou se pourvoir, par voie de pétition, soit auprès du préfet soit auprès du Ministre de l'intérieur et des cultes pour en demander la réformation. « Il serait mieux encore, dit Monsieur Alfie, pour ce cas comme pour tous ceux où l'on doit réclamer quelque mesure répressive, qu'après toutes les représentations faites au maire, le curé s'adressât à l'évêque de préférence au préfet. C'est à l'évêque à défendre les justes réclamations de son clergé. Il peut les faire valoir avec plus d'autorité et par conséquent d'une manière plus efficace. Cette marche est d'ailleurs conforme au vœu de l'administration civile et plus encore à l'esprit de l'Église (1). »

Observons cependant que si le maire voulait faire apposer sur les murs ou sur la porte de l'église des affiches n'émanant pas de l'administration, il n'aurait à cet égard d'autres droits que ceux des simples particuliers. Or, quelle que soit la décision du maire relativement à l'affichage des actes de l'autorité publique, nul ne peut s'en prévaloir pour placarder sur les murs ou sur les portes de l'église. Le texte de l'article 11 de la loi du 18-22 mai rapporté ci-dessus est assez explicite. Sans doute, chaque citoyen peut placer en public une affiche, mais il ne saurait, par l'exercice de cette faculté, léser les droits des tiers. « L'apposition des affiches, dit le *Journal des Conseils de fabriques*, occasionne toujours une dégradation plus ou moins considérable, selon le mode de cette apposition, aux murs et aux portes sur lesquels on les fait. Pour être en droit d'attacher une affiche sur le mur ou la porte d'un édifice, il faut donc en être propriétaire ou en avoir obtenu la permission du propriétaire. Or, en admettant qu'elle forme une propriété communale, l'église a reçu une destination toute spéciale. La gestion et la surveillance

1. Nous publierons très-prochainement une série d'articles sur la *Police du Culte*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices religieux. Le lecteur saura alors ce qu'il faut penser de l'opinion émise par le juge de paix de N....

1. *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*, 5^e édition, page 471.

» de cet édifice sont exclusivement confiées au
 » Conseil de fabrique; c'est à la fabrique de
 » pourvoir à ses réparations et à son entretien.
 » Il est donc évident qu'aucun particulier n'a le
 » droit, sans en avoir obtenu l'autorisation des
 » fabriciens, d'apposer des affiches sur les murs
 » ou sur les portes du temple; et si le Conseil
 » de fabrique ou les marguilliers jugent que
 » les affiches fixées, surtout à l'aide de clous,
 » détériorent les murs ou les portes de l'église,
 » il n'est pas douteux qu'ils ne soient en droit
 » d'interdire aux particuliers d'en apposer de
 » nouvelles et de faire relever ou lacérer celles
 » déjà placées. »

Nous n'ignorons point qu'il est difficile, dans certaines localités, de trouver un endroit plus favorable à la publicité que les alentours de l'église. Dans ce cas, le maire doit faire dresser sur la place même de l'église un poteau ou pilier sur lequel sera placé le tableau destiné à recevoir les affiches ou placards émanant de l'autorité. Cette obligation résulte de l'importante circulaire de M. le ministre des Cultes, en date du 25 juin 1850, dont nous reproduisons les principaux passages, parce que nous savons combien elle a été utile à plusieurs fabriques, contre les maires qui s'obstinaient à vouloir faire placarder toutes les affiches sur les murs de l'église.

« Monsieur le préfet,..... En règle générale,
 » les affiches ne doivent pas être apposées sur
 » les murs et les portes des églises. Elles occa-
 » sionnent des dégradations qu'il importe de
 » prévenir dans l'intérêt des édifices religieux
 » et des fabriques chargées de leur entretien;
 » elles entravent la circulation par les rassem-
 » bléments et les attroupements de personnes
 » qu'elles attirent; enfin, elles donnent lieu à
 » des conversations bruyantes..... Le moyen le
 » plus sûr d'obvier à ces graves inconvénients,
 » qui ont motivé les plaintes que j'ai reçues,
 » c'est de ne plus permettre qu'à l'avenir, les
 » affiches soient placardées sur les murs et les
 » portes des églises. On peut choisir soit la
 » mairie soit tout autre local disponible pour y
 » afficher les actes de l'autorité publique. Dans
 » les communes où il n'existe pas de bâtiment
 » affecté à la mairie, s'il n'y a point un autre
 » endroit plus favorable à la publicité, il sera
 » facile d'élever à peu de frais, sur la place
 » même de l'église, un poteau ou pilier
 » sur lequel on placera un tableau destiné à
 » recevoir les affiches. L'article 41 de la loi du
 » 18-22 mai 1791 confie aux maires le soin de
 » désigner les lieux où seront posées les affiches
 » des lois et des actes de l'autorité publique. Cette
 » désignation doit être faite par un arrêté ré-
 » gulièrement publié. Si, malgré vos avertisse-
 » ments, un maire de votre département per-

» sistait à indiquer l'église paroissiale, vous
 » auriez droit, Monsieur le préfet, de réformer
 » l'arrêté qu'il aurait pris à cet effet; mais je
 » ne doute pas que les autorités municipales
 » reconnaîtront combien les communes sont
 » intéressées à conserver intactes toutes les par-
 » ties de leurs édifices religieux et à maintenir
 » le respect qui leur est dû à tant de titres.

» Toutefois, Monsieur le préfet, la règle
 » générale que je viens de vous rappeler n'est
 » pas sans exceptions. Aux termes des art. 6,
 » 15 et 14 de la loi du 3 mai 1841, les actes re-
 » latifs à l'expropriation pour cause d'utilité
 » publique doivent être affichés à la principale
 » porte de l'église. L'article 6 du décret du
 » 7 août 1848, prescrit, en outre, d'afficher sur
 » la porte de l'église la liste des jurés pour
 » chaque commune (1).

« Sans doute, dans ces deux cas, les disposi-
 » tions formelles de la législation continueront
 » d'être observées; il est utile, néanmoins, d'en
 » déterminer le mode d'exécution.

« Vous remarquerez d'abord que les actes
 » relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité
 » publique et la liste des jurés ne peuvent être
 » mis sur les murs des églises; ces documents
 » doivent seulement être affichés sur la partie
 » extérieure de la principale porte de l'église. Il
 » conviendra d'y attacher un cadre ou tableau
 » destiné à les recevoir et placé de manière à ce
 » que la circulation ne soit pas entravée.....»

Que MM. les curés et les fabriciens remplissent leur devoir, toujours avec charité et prudence, et nous n'aurons plus à gémir sur tant de dégradations occasionnées bien souvent par le défaut de goût artistique et quelquefois aussi, nous le constatons à regret, par la malveillance de l'autorité municipale elle-même.

H. FÉDOU,
 Curé de Lebastidette,
 (diocèse de Toulouse).

Patrologie

SYMBOLISME

I. — SA NATURE ET SES ESPÈCES.

I. Ainsi que son divin auteur, l'âme opère sans relâche. Vivre, pour elle, c'est se mouvoir; et si, par une hypothèse gratuite, l'on venait à supposer un temps d'arrêt dans ce mouvement perpétuel, l'on ne conserverait plus la moindre trace d'une intelligence: on tomberait dans le vide. L'âme produit toujours, mais avec conscience de sa force et liberté d'actions, du moins, en dernier lieu; et son œuvre se nomme verbe.

1. Cet article 6 du décret du 7 août 1848 a été abrogé par une loi du 4 juin 1853.

C'est là le fils unique de notre esprit. Ce verbe humain est la figure de notre âme; car c'est une règle générale que le principe engendre à sa ressemblance, c'est-à-dire que chaque plante donne un fruit selon son espèce. Notre verbe est aussi la splendeur de notre être, la gloire de notre substance, le rayonnement de notre nature. C'est en sa lumière que se réfléchissent le monde du dedans et le monde du dehors.

Bien qu'unique au fond, l'œuvre de notre âme subit néanmoins trois phases distinctes. « Suivant le langage commun, dit une illustration du moyen âge, le verbe s'entend de diverses manières. Il y a le verbe conçu dans l'esprit, le verbe qui est produit sur les lèvres, le verbe qui est gravé par une pointe. Conçu dans l'esprit, voilà l'idée; produit sur les lèvres, c'est la parole; gravé par une pointe, il devient écriture. La pensée est dans le cœur, la parole dans l'air et l'écriture sur un tableau (*Innocent. III, In Nativ. Dom., serm. 1.*) »

Dieu nous éleva ces trois tentes, parce qu'il était bon pour l'homme d'y habiter. Ennemis de la solitude et faits pour la société, nous voulons réunir, dans le même domicile, le passé, le présent et l'avenir. En effet, nous mettons d'abord toute notre complicité dans la réflexion. Voyez cet homme : il entre dans son cabinet, ferme sa porte; et là, dans le secret, tient conversation avec lui-même. Il s'interroge et se répond, se combat et s'apaise, sourit ou verse des larmes. Y a-t-il deux hommes en lui? Parle-t-il sans rien dire? Quel est ce dialogue intérieur? Celui de la pensée qui est médiatrice entre l'homme et l'univers. Dans ce premier état, le verbe ne quitte pas le sein du père. Mais, excepté Dieu, nul ne sait ce qui est dans notre âme, à moins que nous ne l'ayons révélé. Il faudra donc, pour nous unir à nos semblables, que notre verbe, sans quitter la droite de son principe, descende pourtant de ses hauteurs inaccessibles, revête une forme palpable, s'incarne enfin, et montre sa gloire à la société des hommes. La parole est une nécessité de la vie sociale : c'est elle qui a tout fait dans le monde, et, sans elle, rien n'a été fait de tout ce qui existe. Le langage pourrait suffire au présent, mais ne sommes-nous pas de l'avenir? Nos cœurs doivent s'associer aux générations futures; c'est pour eux une obligation, une jouissance. Maintenant la parole, son fugitif, s'évanouit dès sa naissance : il faut qu'elle s'en aille. Ne pourrait-elle, néanmoins, trouver le moyen de rester au milieu de nous, jusqu'à la consommation du siècle? Oui; le doigt de l'homme va l'écrire sur des tables; et plus tard, le voyageur qui passera dans une bibliothèque découvrira toute la pensée de ses aïeux. Comme la vérité, dont elle est l'un des signes, l'écriture demeure éternellement.

Ici-bas, le verbe ne se manifeste pas en lui-même, j'allais dire en personne. Toujours il s'enveloppe de nuages mystérieux. On dit que l'abeille, modeste ou prudente, ne saurait permettre à l'homme de contempler l'industrie de son travail. Ainsi l'âme et Dieu couvrent d'une voile la génération de leur pensée, ou verbe.

Dans le monde, tout est figure, énigme ou symbole. L'homme, aussi bien que l'Auton de la fable, peut s'appeler le roi des ombres; et la science, même positive, ne fait qu'offrir aux passants des signes cabalistiques à déchiffrer.

L'écriture, d'abord, est le monument grossier d'une idée glorieuse. Que ses caractères réveillent les échos endormis de la parole, ou fassent revivre l'image oubliée d'un objet; qu'elle nous montre ses hiéroglyphes dans l'Égypte, ou ses lettres en Europe; qu'elle tienne à la peinture, ou se rapproche de la musique, peu importe : je ne trouve en elle qu'un signe, et même un signe de convention. Disons que l'écriture est une épreuve de la pensée, mais une épreuve maculée, infidèle et morte. La seconde figure du verbe intérieur, c'est la parole. La voix qui prêchait au désert, n'était pas la lumière; seulement, dit l'Évangile, elle rendait témoignage à la lumière. Le langage de l'homme ressemble entièrement au saint Précurseur : il annonce l'idée, mais ne sera jamais l'idée elle-même. Bien qu'il l'emporte sur l'écriture, à cause de ses relations plus intimes avec l'intelligence, on ne saurait le confondre avec la pensée, à moins que l'on ne sache distinguer la personne de son vêtement et le prince de son ambassadeur. On en conviendra facilement : l'écriture et la parole sont les ombres d'une réalité. Mais croiriez-vous, sans hésitation et d'emblée, que l'idée elle-même est nécessairement revêtue d'un symbole?

Rien de plus vrai néanmoins. Dans l'état présent, l'essence de tous les êtres se dérobe à notre vue. Le livre de nos connaissances est scellé, et nous sommes réduits à juger toutes choses par l'extérieur. L'idée est effectivement un produit mixte. Le corps et l'âme vivent dans une union telle, que la dualité de nature se résout dans l'unité de personne. L'habitation étant commune, le travail doit être commun. Ainsi, pour la formation d'une idée, l'âme s'abaisse, et les sens montent. Dès lors, le concours des deux puissances produit toujours un Verbe fait chair. Voilà pourquoi une blessure de nos organes suspend le travail de la pensée : l'âme, privée de son coopérateur, tombe dans une stérilité complète. Nous conle-sons la vérité de ce dogme philosophique, quand nous sommes obligés d'instruire les ignorants. Voyons-nous, en effet, que l'annonce de propositions abstraites ne fasse aucune impression sur une assemblée d'hommes grossiers, nous citons des exemples, nous évo-

quons des figures, nous traçons des images; et la pensée, jusque-là inaccessible, prenant un corps se fait reconnaître et accepter volontiers de l'auditoire.

Après tout, l'expérience de nous-mêmes justifiera au besoin la théorie que nous appuyons. Notre âme, dans le principe, est une table rare. Le ciel l'a bien douée de certaines puissances, mais qui restent ensevelies dans le repos, jusqu'à l'instant où la voix du monde les éveille; car la raison, comme la foi, ne vient que de l'ouïe. Si l'on osait le dire, l'âme est une belle au bois dormant. Il faut qu'un prince la tire de son enchantement magique; et ce prince c'est le corps. Les organes de ce dernier, lui donnent entrée d'abord dans le monde sensible. L'imagination, qui semble être la médiatrice entre l'âme et le corps, reçoit les nouvelles que lui rapportent nos sens. L'image des objets extérieurs, réfléchie dans une glace, n'est encore qu'une image physique, individuelle, passagère. Mais la raison écoute le message, le contrôle, le vérifie et l'épure. Dans ce nouveau creuset, l'image devient immatérielle, générale et permanente. Il y a, dans l'idée, une véritable transfiguration; néanmoins, pour être perfectionnée, l'image reste toujours. La sphère de Dieu, des anges et des saints ne se trouvent point dans l'ordre actuel, à la portée de notre intelligence et de nos organes. Il nous est donc également impossible de la connaître en soi. Nous établissons l'existence et les qualités des esprits supérieurs au moyen de leurs révélations sensibles. Ainsi l'idée de Dieu n'est point en nous la première. Nous allons de la terre au ciel et de la créature au créateur; de sorte que l'idée de l'infini et des intelligences pures n'est elle-même non plus qu'une image. L'âme au moins ne se verra-t-elle face à face? Non; elle ne peut découvrir ni le fond de son être, ni ses fautes, ni ses habitudes. L'homme dira bien: Je pense, donc j'existe. C'est là démontrer son existence à l'aide d'un fait; et ce fait se confond avec l'image. On ne se connaît donc que dans un miroir, et par énigme.

Conséquemment l'image est tout. Sans elle, l'on n'écrit pas un mot, l'on ne profère pas une parole, l'on ne conçoit pas une idée. Elle habite à la fois notre âme, notre bouche, nos livres. Le symbole est partout, excepté en Dieu.

Dans son acception entière, le symbolisme s'appliquerait à l'universalité des sciences humaines. Mais il n'entre pas dans nos vues d'embrasser d'aussi vastes horizons. Le symbolisme, tel que nous proposons de l'examiner, se renferme dans une enceinte plus étroite. Outre ces diverses phases, dans lesquelles le verbe se fait pensée, parole ou écriture, il faut signaler une autre métamorphose, qui nous permet de recon-

naître l'artisan par le moyen de son œuvre. Puisque le verbe a tout créé dans le monde, nous pouvons étudier les causes dans leurs effets, et par là même nommer l'un pour l'autre. C'est ainsi que le siècle dira: Un Rubens, pour désigner un tableau de ce peintre. L'ange parlait de la sorte, quand il disait à la Vierge: Aucun verbe ne sera impossible à Dieu: *omne verbum*.

Le symbolisme traite donc exclusivement des œuvres du verbe de Dieu, de l'Eglise et du monde. Il ne faudrait pourtant pas le confondre avec les tropes de la grammaire. Le style métaphorique se sert d'images pour aboutir au sens purement littéral, et n'a jamais une seconde signification. Le symbole, au contraire, s'assied déjà sur la lettre, et tient, de plus, un fruit caché sous l'enveloppe.

II. Le langage des choses, qui forme le genre propre du symbolisme, se ramifie en espèces très-variées, selon que notre intelligence l'examine dans son principe, dans sa fin et dans son moyen de connaissance.

Envisagez le fait en lui-même, sans tenir compte de l'acteur et de ses gestes, vous êtes à la poursuite du symbolisme réel, ou de la chose. Que si, témoin oculaire ou auriculaire simplement, vous voyez ou apprenez le nom et le caractère de l'agent, l'époque et la physionomie de son travail, vous aurez en outre le symbolisme de la personne et de ses actes. A chaque phénomène l'on peut donc considérer l'acte et l'œuvre. De là une première division des symboles. Un exemple éclaircira notre proposition. Les fils d'Israël venaient de passer le Jourdain, à pied sec. « Le Seigneur dit à Josué: Choisissez douze hommes, un de chaque tribu, et commandez-leur d'emporter, du milieu de ce fleuve, douze pierres très-dures, que vous mettez dans le camp, à l'endroit où vous aurez dressé vos tentes cette nuit. Josué appela donc douze hommes, qu'il avait choisis d'entre les enfants d'Israël, un de chaque tribu, et leur dit: Allez devant l'arche du Seigneur, votre Dieu, au milieu du Jourdain, et que chacun de vous emporte de là une pierre, sur ses épaules, selon le nombre des enfants d'Israël, afin qu'elles servent de signe et de monument parmi vous; et, à l'avenir, quand vos enfants vous demanderont: Que veulent dire ces pierres? vous leur répondrez: Les eaux du Jourdain se sont séchées devant l'arche d'alliance du Seigneur, lorsqu'elle passait au travers de ce fleuve; c'est pourquoi ces pierres ont été mises en ce lieu, pour servir aux enfants de Jacob d'un monument éternel. Les enfants d'Israël firent donc ce que Josué avait ordonné (*Jos.*, iv, 5 et seq.). »

L'on distinguera facilement, dans cette histoire, les trois premières espèces de symbole

dont nous avons parlé. Les douze hommes choisis dans chaque tribu représentent les douze enfants de Jacob, et forment autant de personnes symboliques. Ces douze hommes figuratifs descendent au Jourdain, ayant l'arche à leur tête, soulèvent une pierre dure, la chargent sur leurs épaules, et enfin la déposent au lieu de leur campement. Voilà l'économie du travail, ou le symbole de l'acte. Le monument des douze pierres, qui doit servir aux enfants d'Israël d'une éternelle mémoire, compose le signe réel, ou le symbole de la chose.

Cette division première se démembré de nouveau et donne lieu à plusieurs autres subdivisions.

Ainsi le symbolisme de personnes va se fractionner en trois branches. En effet, sur le théâtre du monde, il est aisé de voir trois personnages, dont chacun revendique le droit de propriété sur ses œuvres. Dieu, l'Église et l'homme sont créateurs, bien qu'à inégale distance. De là naissent les trois symbolismes divin, ecclésiastique et civil. Les cieux et la terre, qui chantent les gloires de leur auteur, vous apparaîtront certainement comme un détail du symbolisme divin. Une cathédrale du moyen âge, c'est le poème de la religion, créé par le génie mystique de l'Église romaine. Le drapeau blanc de nos anciens rois ne disait-il pas aux citoyens de la France que leur royaume était celui de Marie?

Le symbolisme des actes se présente également sous trois formes. Car il est dit de la sagesse : vous avez réglé tout avec mesure, nombre et poids (Sap. XI, 21). L'Église et l'homme, qui s'efforcent d'imiter la Providence, harmonisent leurs actes soit avec le temps, soit avec le nombre, soit avec les lieux. Il y a donc les symboles de lieu, de nombre, de mesure ou de temps. Par exemple, notre Sauveur prie au Jardin-des-Oliviers, suivant sa coutume, dit l'évangéliste. Pourquoi ce lieu a-t-il les préférences du nouvel Adam? C'est que le vieil Adam, qu'il s'agissait de réhabiliter, avait mangé sa propre condamnation dans un autre jardin. Si le démon tente le Seigneur, à trois reprises, ne figure-t-il pas, avec ce nombre, les trois concupiscences de l'homme déchu? Enfin, que le Désiré des nations prenne naissance, dans cette époque de l'année où les nuits ont le plus de durée, c'était évidemment pour nous faire entendre qu'à l'heure de son avènement, les vérités s'étaient beaucoup amoindries sur la terre.

Les choses, enfin, n'ont pas toujours la même évidence de signification. Tantôt un objet dont les propriétés sont généralement connues réveillera sans faute le même souvenir dans l'âme des observateurs. Ainsi le bruit du tonnerre, éclatant sur les eaux, redit à chacun l'immen-

sité de la puissance divine. En pareil cas, le symbole est dit naturel. D'autres fois l'image employée n'a de sens que pour des hommes initiés à la doctrine mystérieuse : la valeur d'une pièce de monnaie dépendra uniquement d'un accord tacite ou formulé entre le vendeur et l'acheteur. Alors le symbole est de convention. Vous trouverez enfin des signes, partie naturelle et partie de convention, et qu'il faut appeler mixtes. Ainsi, le lion, dans nos saintes Écritures, désignera tantôt le sauveur du monde et tantôt le roi des enfers.

Voulez-vous maintenant rechercher le but du symbolisme des personnes, des actes et des choses? Nous aurons besoin de nouvelles classifications. La fin des signes est la même que celles des paroles. L'orateur et l'écrivain mystique doivent instruire, plaire et toucher : car, dans l'homme, trois facultés demandent le pain et la vie. Et ces trois facultés, l'intelligence, le sentiment et la volonté, mises en jeu d'une façon régulière, donnent naissance aux trois vertus qui sont la foi, l'espérance et l'amour : vertus naturelles sans la grâce, et divines avec elle. Les symboles éclairent donc la foi, caressent l'espérance et entraînent la charité. Les faits, moments d'un autre fait, répandent la lumière dans l'esprit et disposent à la croyance. Jonas, renfermé trois jours dans le sein d'une baleine, qui le rejette plein de vie sur les bords de la mer, nous prépare à la connaissance et à la foi de la résurrection du Sauveur. Ce symbole est allégorique. Un autre phénomène exercera sur notre esprit des impressions morales. La beauté de sa physionomie nous charme, et nous voulons établir, dans nos œuvres, la même harmonie d'imitation. Le symbole tropologique est défini. L'on trouve cette morale en action dans la parabole du bon pasteur. Qu'un dernier fait déchire le voile qui nous cache les gloires de l'éternité, il devient analogique. Les fêtes d'aujourd'hui, grâce à leur double loi du repos et de la louange, nous redisent ces éternelles fêtes où l'on chantera les cantiques des bienheureux, sans avoir à craindre désormais les fatigues du travail. On connaît le sabbat perpétuel de nos saintes Lettres.

Jusqu'à présent nous avons étudié le symbolisme dans son principe et dans sa fin. Il nous reste à voir ses moyens de transmission ou de connaissance.

Nous l'avons remarqué au début : le verbe de Dieu et le verbe de l'homme subissent trois métamorphoses. La lumière doit nous venir par autant de chemins qu'elle a de demeures. Le symbolisme tiendrait alors son école dans l'écriture, dans la parole et dans la pensée; c'est-à-dire que l'on a le mysticisme scriptural, vocal et intellectuel. Mais le ciel de notre âme étant

éclairé par deux grands luminaires, la foi et la raison, il nous faut remanier ce partage et dire : il y a le symboliste de la révélation, de la tradition et de la raison. Ainsi l'Évangile nous apprend que la semence est l'emblème de la parole de Dieu. Les monuments liturgiques de l'Église font voir que les temples du moyen âge furent disposés de manière à retracer l'attitude de Jésus en croix. La raison nous donnerait au besoin une explication assez vraisemblable de l'eau qui sert de matière au sacrement de baptême.

Cette première étude ne contient guère qu'un simple coup d'œil sur le symbolisme et la nomenclature bien sèche de nos divisions. On désirerait sans doute une peinture mieux détaillée du genre et des espèces de cette science ; peut-être même l'on voudrait déjà connaître le nom des maîtres qui nous ont guidé dans ce travail. Que nos lecteurs prennent patience : le reste de notre ouvrage doit développer ces principes fondamentaux, et, par cela même, satisfaire entièrement leur désir.

PLOT,
curé-loyen de Juzennecourt.

Biographie

CRÉTINEAU-JOLY

(Fin.)

C'est à cette conspiration que Crétineau opposait Consalvi. Pour sa part d'auteur, il avait traduit ces mémoires de l'italien en français, les avait enrichis d'intéressantes notes, et fait précéder d'une introduction où il raconte la vie du cardinal et produit les pièces les plus intéressantes de sa correspondance, à savoir les lettres qu'il reçut, comme ambassadeur ou comme secrétaire d'État, des plus illustres personnages de son temps. Ces deux volumes sont du plus grand intérêt et de plus haut prix.

La production de ces mémoires était, pour le public, une bonne fortune ; on ne pouvait croire, en aucun cas, qu'elle pût être contre l'auteur une occasion d'attaque. Pourtant il n'en fut pas ainsi ; et les attaques vinrent, non pas des officines de l'impunité ou des laboratoires de la politique, mais du Vatican. En 1869, paraissait, en deux gros volumes, l'*Histoire des deux Concordats*, par le P. Theiner, préfet des archives secrètes, l'ancien défenseur officieux de Clément XIV. Dès le second paragraphe de sa préface, nous lisons :

« Un autre motif décisif pour nous, de l'entreprendre, ça été l'apparition des *Mémoires du cardinal Consalvi*. En effet, quelque précieux et

importants qu'ils soient, ils laissent malheureusement beaucoup à désirer sous le rapport de l'exacritude et de l'impartialité, conditions si nécessaires pour l'intelligence et l'explication du fond et de la nature des graves questions religieuses qui agitaient alors la France. Il est très regrettable que ces mémoires aient été rédigés sous l'impression d'une amertume et d'une irritation morales trop visibles, et que leur éminent auteur ait été empêché, par les occupations qui absorbèrent le reste de sa vie, de revoir et de corriger ce travail, ou, ce qui aurait encore mieux valu, de le *refaire totalement*.

» On sait, en effet, que pendant sa détention à Fontainebleau et dans son exil à Reims, il fut gardé à vue, espionné même, et que, n'ayant sous la main aucune espèce de documents à consulter il fut réduit aux seules ressources d'une mémoire *nécessairement fautive*, quelque fidèle et vaste qu'on la suppose. C'est ce qui explique comment le cardinal Consalvi, confondant dans une même impression deux époques si différentes, voit déjà dans le premier consul de 1801 le Napoléon de 1810, porté, par la pente fatale de sa politique, à devenir malheureusement hostile à l'Église et adversaire du Saint-Siège. Les fautes subséquentes, échappées à la faiblesse humaine, ne peuvent ni ne doivent détruire ou même diminuer la réalité de mérites antérieurs. Comment serions-nous plus sévères envers Bonaparte que Pie VII lui-même, qui avait eu à s'en plaindre plus que personne, et qui cependant déclara hautement, jusqu'à son dernier soupir, que l'Église devait lui être à jamais reconnaissante d'avoir relevé les autels et restauré le culte catholique en France ?

» A nos yeux, le cardinal Consalvi a porté des jugements trop rigoureux et point assez équitables sur plusieurs personnes engagées avec lui dans les stipulations du Concordat. Sa conscience le lui reprochait tacitement, comme il le déclare avec ingénuité dans ces mêmes mémoires, quand il avertit le lecteur que s'il y a des inexactitudes ou des contradictions touchant les hommes, les événements ou les faits, il doit avoir recours aux dépêches écrites de sa main, pendant sa légation, sans s'arrêter à des détails nécessairement défectueux, puisqu'ils sont racontés après douze années, et qu'il ne pouvait pas alors consulter sa propre correspondance (1). »

Il était difficile de s'inscrire en faux plus carrément contre les *Mémoires* de Consalvi. Le P. Theiner ne se proposait rien moins que de venger Napoléon 1^{er} des attaques de Consalvi en montrant l'empereur des Français calomnié

1. *Hist. des deux Concordats*, préface, page 7.

par le ministre du Pape. On voit qu'il succombait encore une fois à sa compassion malheureuse pour les clients suspects. Il faut avouer qu'en tout cas, pour un archiviste de la sainte Eglise, il se donnait une singulière tâche.

Le vicomte de Meaux et le vicomte d'Haussonville, auteurs chacun d'une histoire ecclésiastique du premier empire répondirent au P. Theiner; l'abbé Maynard et plusieurs autres, en simples témoins, prirent part au débat. Mais personne n'avait été provoqué plus vivement que Crétineau-Joly. Peut-être est-il superflu d'ajouter qu'il fut prompt à la réplique. Sa réponse, c'est le volume intitulé : *Bonaparte, le Concordat de 1801 et le cardinal Consalvi*.

Dans cette réponse, il y a deux parties, l'une personnelle, l'autre historique. Dans la partie personnelle, Crétineau déclare ne voir, dans le P. Theiner, qu'une vieille femme de chambre de l'histoire, un vénérable écervelé, ayant une goutte de sang de Caïn dans les veines et la transmutant dans son écriture. Dans la partie historique, il concentre la discussion sur deux points : une lettre de l'abbé Bernier à Consalvi et la tentation de fraude du même Bernier, de concert avec le premier consul, dans la signature du Concordat. Sur le premier point, il offre dix mille francs au P. Theiner, si le P. Theiner prouve que la lettre citée par l'archiviste est bien à l'endroit qu'il indique : le P. Theiner n'eut pas le temps de gagner cette somme. Sur le second point, pour prouver que Bonaparte et Bernier essayèrent réellement de substituer au texte authentique du concordat, un texte frauduleux, Crétineau publie l'autographe de l'original des mémoires du cardinal Consalvi. La preuve est sans réplique; aussi le P. Theiner n'en fit point. Il est prouvé que, dans cette affaire, Bernier et Bonaparte se conduisirent comme deux misérables.

D'aucuns ont prétendu que la réplique de Crétineau était toute faite d'injures : cela s'écrivait sous l'Empire, c'était une manière d'enterrer la question, en refusant la discussion. D'autres ont simplement regretté de voir des personnalités raucunières se mêler à des témoignages d'une haute valeur. Un auteur armé de toutes pièces, qui a pour lui la vérité et le bon droit, peut se donner encore, par surcroît, la bonne grâce. En laissant de côté ces défauts de forme, il ne faut pas moins voir, dans Crétineau-Joly, un historien qui glorifie la sainte Eglise tant qu'il lui reste un souffle de vie; un paladin qui la défend, à sa façon quelquefois, mais toujours avec un amour indomptable; un soldat de la papauté, docile aux enseignements de Rome, ennemi juré des concessions de principes et des diminutions du droit, mourant

bientôt dans le plein honneur de ses croyances.

Cet effort avait épuisé les forces de Crétineau. En 1871, il écrivait encore au duc d'Aumale, et lui réclamait les deux millions que le duc de Bourbon avait ordonné de prélever sur sa succession pour la fondation d'un collège : cette lettre, il est superflu de le dire, resta sans réponse. Dès lors, notre auteur ne fit plus que décliner. Sa vue était presque complètement éteinte, et la paralysie le gagnait tous les jours. Après avoir rempli dignement ses devoirs de bon chrétien, Crétineau-Joly mourut à Vincennes, villa Monmory, le 1^{er} janvier 1875. Un jésuite l'avait assis dans sa maladie; dans son agonie il avait, pour se réconforter, un crucifix d'argent, don du pape Grégoire XVI. On a gravé, sur sa tombe, ces paroles du grand apôtre, qui sont le résumé de sa vie et un hommage à ses vertus : *Bonum certamen certavi fidei servavi*.

L'œuvre de Crétineau-Joly, comme historien, se compose de dix-huit volumes; son ouvrage le plus important, sous tous les rapports, c'est *l'Histoire de la Compagnie de Jésus*, et, après cette histoire, *l'Eglise romaine en face de la révolution*. Ce qui distingue tous les ouvrages de Crétineau, c'est d'abord le soin scrupuleux des recherches, le recours aux originaux et la production des titres authentiques. Ensuite, amis et ennemis s'accordent à lui reconnaître, dans ses récits et dans ses jugements, une admirable impartialité unie à un parfait dévouement aux deux causes religieuse et politique qu'il voulait servir. Enfin, il serait impossible de nier qu'il eut toujours, dans les formes, une certaine âpreté, et, dans son encre, je ne sais quoi de corrosif. En résumé, Crétineau-Joly était un fouilleur d'archives, un juge impartial et un soldat parfois emporté par son ardeur. S'il fallait résumer tout cela d'un mot, ce ne serait peut-être pas trop mal le caractériser, que de l'appeler, avec Armand Marrast, le *sanglier de l'histoire*.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

Variétés.

NOTRE-DAME DE LA GARDE A MARSEILLE⁽¹⁾

Du haut du rocher de la Garde, un magnifique panorama se déroule aux regards. Se portent-ils vers la plaine, ils jouissent des sites les plus pittoresques : une fertile campagne se déploie en amphithéâtre et présente un agréa-

1. Extrait de *l'Histoire des pèlerinages à la sainte Vierge en France*, par M. l'abbé Leroy.

ble mélange de bosquets et de villas, disséminés sur un vaste tapis de verdure; un horizon immense se termine par des collines groupées comme pour le plaisir des yeux. Du côté de la mer, le spectacle est encore plus ravissant : c'est une étendue dont l'œil ne découvre point les bornes; une surface légèrement agitée par des flots azurés; une vie, un mouvement qui appellent l'attention sur une infinité de points différents. Ici, des barques de pêcheurs déploient au large leurs blanches voiles; là, des navires arrivent d'Afrique, des Indes, du Nouveau-Monde, ils voguent majestueusement vers l'un des trois ports, apportant à la France les produits des continents étrangers. A vos pieds, l'antique cité des Phocéens étale ses splendeurs, ses larges rues, son cours Belzunce, sa belle promenade du Prado, ses longues allées d'arbres, son jardin zoologique, ses docks immenses, sa nouvelle cathédrale romane toute de marbre, et son palais moderne. On sait que cette cité reçut, au premier siècle, de saint Lazare, l'ami du Sanveur, le culte de Marie.

Dans les premières années du XIII^e siècle, un pêcheur marseillais surpris par la tempête, cherchait vainement à rentrer dans le port; seul dans sa barque qui faisait eau de toutes parts, privé du gouvernail que les vagues en furie avaient brisé, il luttait avec impuissance contre un vent contraire, le cœur d'autant plus serré qu'il entrevoyait une mort certaine au lieu même du débarquement. En ce péril extrême, il leva instinctivement les yeux vers le rocher de la Garde, comme pour y chercher du secours, et invoqua en même temps la Vierge qui protège les pauvres marins. Mais, ô surprise! il lui sembla qu'il distinguait, à la cime de ce rocher, une figure aérienne, dont les formes brillantes se dessinaient dans l'obscurité profonde qui en ce moment voilait la terre et les cieux. Il lui sembla que cette figure bienveillante lui tendait une main secourable. Convaincu que c'était Marie qui répondait à son cri de détresse, ainsi qu'une mère vole au cri de son enfant en danger, le nautonnier tomba à genoux dans son frêle esquif et chanta : « *Ave maris Stella* : Salut, Etoile de la mer! soyez mon guide, tracez-moi une voie sûre, conduisez-moi au port. » Des lors la barque fila sur les flots agités, comme si elle eût été attirée par une main puissante, elle s'arrêta au pied de la montagne. Le pêcheur gravit aussitôt les flancs du promontoire jusqu'à son point le plus culminant, mais il n'aperçut plus rien; il se prosterna à la place où lui était apparue la céleste vision et remercia avec effusion sa divine Libératrice.

Etant descendu, il reprit le chemin de sa cabane et y raconta la miraculeuse intervention à laquelle il était redevable d'avoir échappé au

nauffrage. D'autres marins déclarèrent qu'eux aussi plusieurs fois avaient cru apercevoir, au sommet de la montagne, une douce apparition qui calmait les tempêtes et les sauvait du naufrage. Ils ne doutèrent plus que ce ne fût la Vierge qui leur venait en aide au moment de la détresse. L'an 1214, le ciel inspira à un chrétien généreux, nommé Pierre, la pensée de bâtir une chapelle sur le lieu de l'apparition, d'y adjoindre une habitation modeste, entourée d'un champ cultivé et d'un vignoble, afin d'y vivre à la manière des anciens solitaires, partageant son temps entre la prière et le travail. Guillaume, abbé de Saint-Victor, de Marseille, dont dépendait la montagne, accorda l'autorisation, à la condition que la chapelle et l'ermitage resteraient toujours sous la dépendance du monastère. Pierre jura fidélité à l'Abbé, et accepta d'être frère de l'Ordre. A sa mort un religieux de Saint-Victor le remplaça. La chapelle prit le nom de Notre-Dame de la Garde, parce que, de cette éminence, Notre-Dame veille sur les flots et en garde les nautoniers.

Trois siècles plus tard, en 1477, la chapelle trop étroite fut reconstruite dans des dimensions plus amples. Cinquante ans après, François I^{er}, pèlerin de Notre-Dame de la Garde, l'enferma dans l'enceinte d'un fort, sans que le pèlerinage se ralentit. « Les gens de mer, » écrivait un historien au milieu du siècle dernier, « lorsqu'ils » aperçoivent de loin la chapelle, se mettent à » genoux dans leur vaisseau et chantent le *Salve* » « *Regina*. En passant à la plage de Mont-Redon, » « au-dessous de la montagne, ils saluent la » « Vierge et font tirer les canons. Arrivés dans le » « port, ils vont déposer dans la chapelle leurs » « ex-voto et leurs offrandes, pour remercier » « Marie, de ce qu'ils ont été délivrés de quel- » « que tempête, ou de ce qu'ils sont arrivés à » « bon port (1). »

La population entière avait la confiance la plus entière en cette Vierge. « Qui peut, » écrivait, au XVII^e siècle, un autre auteur, « voir » « monter les habitants, tous les samedis, à » « Notre-Dame de la Garde, sans être touché de » « leur dévotion? Ils grimpent cette montagne, » « quelque temps qu'il fasse, plusieurs ayant » « les pieds nus, tons récitait leur chapelet ou » « faisant quelque autre prière (2). » Non contents d'avoir pris Notre-Dame pour sauvegarde de leurs maisons, de leurs rues, des quartiers de leur cité, en y plaçant ses statues, les Marseillais s'étaient consacrés à elle; ils avaient mis à la salle de réunion des négociants, une de ses images devant laquelle ils faisaient offrir le Saint-Sacrifice pour la ville. Ils avaient fait bâtir en son honneur, à l'Hôtel-de-Ville, une

1. Calendrier spirituel de Marseille. — 2. Marchetti, Explication des usages et coutumes des Marseillais.

chapelle où ils lui payaient le tribut d'un culte spécial par la célébration quotidienne de la messe. Leur amour se manifestait par des médailles d'or, d'argent, d'émail, ou d'élégantes miniatures qu'ils se faisaient une gloire de porter sur leur poitrine, pour montrer que Marie était leur souveraine, qu'elle régnait sur leurs âmes. Leur reconnaissance avait doté sa chapelle de la Garde d'une statue en argent, ayant le privilège, considéré comme unique dans le monde chrétien, de tenir dans les mains le Saint-Sacrement exposé. Au moment du danger, ils imploraient l'assistance de Celle qui leur présentait le Dieu de l'Eucharistie. Les rois de France, à leur passage à Marseille, suivaient, pour déposer à ses pieds leurs vœux et leurs dons, un chemin qu'on nomme encore la route des Princes. De nobles princesses gravissaient, une torche allumée d'une main, un rosaire de l'autre, les pentes du rocher, pour placer sous la garde de Notre-Dame leur vie, leur famille, leur maison.

La Révolution française dépouilla ce sanctuaire des nombreux dons offerts par la reconnaissance. La magnifique statue d'argent fut vendue aux Génois, ainsi que les joyaux, les diamants, les parures de prix. L'entrée de la chapelle fut interdite à la piété des fidèles, condamnés à tourner de loin un regard furtif vers le sanctuaire désolé. Aux premiers jours de calme, les Marseillais reprirent le chemin qui y mène, et les faveurs divines reprirent leur cours, avec l'abondance d'un fleuve qui, retenu quelque temps par une digue, rompt enfin cet obstacle, se répand dans les campagnes arides et y porte sa fertilité. Les présents, monuments de la reconnaissance pour de récents bienfaits reçus, tapissèrent de nouveau ses murailles. La fille de Louis XVI, à la suite d'une visite faite en 1823, offrit trois mille francs pour une nouvelle statue d'argent. M. le baron de Damas imita ce noble exemple. La chambre de commerce de Marseille et les habitants s'associèrent à cette œuvre de réparation. Bientôt une statue en argent, haute de six pied, vrai chef-d'œuvre de l'art, remplaça l'ancienne. La bénédiction solennelle en fut faite en 1827, au milieu d'un immense concours de plus de cinquante mille fidèles, au son des cloches, de la musique et du canon. Du haut de l'estrade, l'évêque adressa à la foule une allocution : on fut frappé de tant d'énergie dans un vieillard de 89 ans ; on fut ému jusqu'aux larmes, quand la procession défila, durant plusieurs heures, devant lui, comme pour lui dire un dernier adieu au moment où son âge l'obligeait de quitter l'administration du diocèse(1).

(A suivre).

1. Notice sur la statue d'argent. — 2. Collin de Plancy, *Légende des saintes Images, Notre-Dame de la Garde.*

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Le service de Dieu avant tout. — Décret d'Introduction de la cause de béatification du R. P. L. Hermann. — M. l'abbé Bonnet nommé à l'évêché de Viviers. — Les écoles congréganistes au concours général de Rezé. — L'observation du dimanche par les notaires de l'arrondissement de Selan. — Nouvelles de Paray-le-Monial. — Les prochaines solennités de Lourdes. — Les apparitions de Saint-Palais. — Les libéraux belges venus au scrutin et leurs actes de sauvagerie. — L'apostat Herzog nommé évêque national-libéral-catholique-chrétien-suisse. — Les réformes vieilles-catholiques au synode d'Oitlen. — Loi qui ordonne la fermeture des *public-houses* en Irlande toute la journée du dimanche. — Les exploités du peuple.

Paris, 15 juin 1876.

ROME. — Les paroles que le Saint-Père a eues on de prononcer dans les nombreuses audiences qu'il accorde ont toujours tant de force et un caractère si pratique, que nous les recherchons avec un zèle respectueux dans les journaux les mieux informés, et les recueillons avec empressement et joie dans nos modestes revues de la semaine. Un jour du mois dernier, l'auguste Père de la catholicité était entouré de plusieurs centaines de ses enfants, venus de tous les pays du monde ; il avait traversé leurs rangs, suivant sa coutume, en leur donnant ses mains à baiser. Puis il leur dit :

« Je vais vous donner ma bénédiction. Mais, pour que la bénédiction du Pape produise ses effets, il faut que l'on opère le bien et que l'on évite le mal. Il faut être chrétien, être catholique. Et non-seulement on doit être catholique, mais on doit faire les actes d'un bon catholique, ne pas négliger, au milieu des affaires du monde, de s'occuper des choses de Dieu, qui doivent tenir le premier rang.

» Voyez, aujourd'hui on célèbre la fête de saint Isidore, qui, comme vous le savez, s'est sanctifié dans l'état de laboureur. Tout en cultivant les champs, il ne cessait d'avoir son esprit et son cœur tournés vers Dieu. Il ne passait aucun jour sans entendre la sainte messe avant de se mettre au travail.

» Cependant le démon chercha à persuader à son maître que, en faisant ainsi, le saint laboureur négligeait ses intérêts. Cet homme donc lui fit des reproches et le menaça de ne plus le garder à son service. Puis, pour s'assurer s'il était exact à remplir son devoir, il alla aux champs avant l'heure du travail, espérant le trouver en faute. Saint Isidore, à la vérité, n'y était pas ; mais, à son grand étonnement, son maître vit que deux anges labouraient ses terres avec deux charmes.

» C'est par un tel miracle que Dieu protègea son serviteur fidèle. Imitons donc saint Isidore ;

faisons notre devoir, occupons-nous des affaires et des intérêts qui nous sont confiés, mais faisons passer avant tout les choses du service de Dieu. »

Dans une réunion générale tenue le 27 mai dernier, la sacrée Congrégation des Rites a autorisé l'introduction de la cause de béatification et de canonisation du R. P. Libermann. En vertu de cette première décision, le P. Libermann se trouve, dès maintenant; décoré, on le sait, du titre de vénérable.

Le P. Libermann, qui était né à Taberne, en Alsace, le 12 avril 1804, est mort à Paris, le 2 février 1852. Sa vie et ses œuvres apostoliques sont bien connues, depuis sa conversion du judaïsme au catholicisme, qui eut lieu à Paris, jusqu'à son entrée dans les Ordres et à la fondation de sa Congrégation du Saint-Cœur-de-Marie, qui bientôt attira à elle et remplit d'une nouvelle vie la Congrégation du Saint-Esprit. Ces deux congrégations, on le sait, n'en forment maintenant plus qu'une seule, et les Pères qui la composent se dévouent à l'instruction des clercs dans les séminaires et à la conversion des nègres. Ce sont eux qui dirigent, à Rome, le séminaire français de *Santa Chiara*.

Parmi les œuvres importantes et capitales qu'a accomplies le vénérable serviteur de Dieu pendant les dix dernières années de sa vie, à la tête de sa congrégation naissante, il faut noter la fondation de la mission de Saint-Domiugue et celle de la Guyane, l'envoi des missionnaires aux îles Bourbon et Maurice, pour y évangéliser les nègres, l'établissement de vastes missions sur les côtes occidentales de l'Afrique, du Sénégal, de la Sénégambie, des Deux-Guinées, enfin la réforme du séminaire des colonies et son puissant concours pour l'institution des sièges épiscopaux dans les trois grandes colonies françaises de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Tout cela, il l'a accompli avec une constance héroïque, au milieu des difficultés sans nombre, de souffrances morales et physiques qui l'accompagnèrent jusqu'au tombeau. En lisant sa vie aussi humble et simple que merveilleuse, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les saints sont des grands hommes et des héros dont les œuvres bienfaisantes glorifient l'Eglise et la vengent des folles attaques de ses ennemis.

FRANCE. — Un décret du président de la République, en date du 6 juin, nomme à Pévêché de Viviers, M. l'abbé Bonnet, vicaire général de Périgueux, en remplacement de Mgr Delensy, décédé. M. l'abbé Bonnet (Jean-Michel-Frédéric) est né à Langogne (Lozère), le 29 septembre 1835. Ordonné prêtre à Mende,

par Mgr Foulquier, le 17 décembre 1859, il accompagnait, quatre ans plus tard, à Périgueux, Mgr Dabert, comme secrétaire particulier. Il y fut bientôt nommé chanoine honoraire; puis vicaire général honoraire, en 1869, et vicaire général titulaire en 1872.

Les journaux de Rodez publient les renseignements suivants, bons à mettre sous les yeux des ennemis des écoles congréganistes.

« L'exposition scolaire, qui a eu lieu à l'occasion du concours général, a été très-brillante et très-nombreuse, si nombreuse que le quart des objets exposés n'a pu trouver place dans le local mis à la disposition des écoles. L'exposition a tiré surtout son mérite des objets présentés par les écoles congréganistes.

» Ont mérité, une médaille d'or : le frère Jucondinus, des écoles chrétiennes, directeur à Decazeville (travaux des élèves).

» Médaille de vermeil : le frère Ilrace; directeur des écoles chrétiennes d'Aubin (travaux des élèves).

» Médaille d'argent, grand module : le frère Lucène, directeur des écoles chrétiennes de Rodez.

» Médailles d'argent : le frère Irlide, directeur des écoles chrétiennes de Mareillae; le frère Staltel, frère de Saint-Viateur, à Capdenac; le frère Lazardin, directeur des écoles chrétiennes, à Villefranche-de-Rouergue; le frère Imaëlis, directeur des écoles chrétiennes, à Viviez; le frère Imandus, directeur des écoles chrétiennes, à Ezpallion; le frère Zébinien, directeur des écoles chrétiennes, à Saint-Afrique.

» Médailles de bronze : le frère Ignan, directeur des écoles chrétiennes, à Laguiolle; le frère Roustit, de la Société de Marie, à Saint-Sernin. »

Nous avons déjà rapporté un certain nombre de décisions de corporations en faveur du repos dominical. En voici une nouvelle que nous apporte l'*Echo des Ardennes*, journal de l'arrondissement de Sedan, sous forme d'avis au public :

« Dans sa séance du 6 mai 1876, l'assemblée générale des notaires de l'arrondissement de Sedan a décidé qu'à partir du 1^{er} juillet 1876, toutes les études des notaires de cet arrondissement seraient fermées les *dimanches* et les *jours fériés*, ne pourraient être ouvertes sous aucun prétexte, et que les notaires ne procéderaient plus lesdits jours aux adjudications de meubles et d'immeubles ou à toutes autres opérations aux enchères, ni à la réception des autres actes. — Toutefois, il est fait exception pour les testaments ou autres actes à cause de mort, pour lesquels les notaires seront appelés

à domicile : il sera procédé à la réception de ces actes comme par le passé. »

Si toutes les chambres des notaires prenaient une semblable mesure, un grand pas serait fait pour l'observation du dimanche dans les campagnes.

Comme nous sommes en plein mois du Sacré-Cœur, on aimera à avoir des nouvelles de Paray-le-Monial. Depuis le commencement de l'année, il y a constamment eu, dans cette ville, comme l'attestent les livres des hôtels, consultés par M. l'abbé Cocherot, aumônier de l'hôpital de Paray, plus d'étrangers que les années précédentes. Parmi les pèlerins, il y a des gens pauvres et simples, des savants et des personnages illustres, venus non seulement de France et d'Europe, mais des extrémités les plus éloignées du monde, du Brésil et du Canada, de la Mongolie et de la Chine, des Etats-Unis et des Indes. La prophétie de David s'accomplit chaque jour dans le sanctuaire des apparitions : *Omnis terra adoret te*. Toute la terre y vient adorer le cœur sacré du fils de Dieu. Plusieurs grands pèlerinages étaient annoncés pour le commencement de ce mois, entre autres ceux d'Autun, de Moulins et de Marseille, et tout fait espérer que l'année 1876 sera digne des précédentes.

Passons, du sanctuaire du Fils, au sanctuaire préféré de la Mère, à Lourdes. Les fêtes pour la consécration de la basilique et le couronnement de la statue commenceront le 1^{er} juillet au soir et dureront les deux jours suivants. La consécration sera faite le dimanche, par Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et le couronnement le lundi, par Son Exc. Mgr Meglia, nonce du Pape près le gouvernement français. Mgr Pie, évêque de Poitiers, prêchera pour le couronnement, et Mgr Mermillod, évêque d'Helbron et vicaire apostolique de Genève, pour la consécration. Il y aura chaque jour indulgence plénière et bénédiction papale, et chaque jour aussi les messes commenceront à minuit et pourront se prolonger jusqu'à une heure après midi. Merveilleuses seront, on le voit, les splendeurs de ces fêtes.

Mais voilà que de nouvelles apparitions de la sainte Vierge auraient eu lieu non loin de Lourdes même, à Saint-Palais, petite ville du département des Basses-Pyrénées. L'heureux témoin de ces apparitions est un enfant qui se nomme Jean Lansereux. La première fois qu'il vit la sainte Mère de Dieu, ce fut le 10 avril dernier. Il allait aux champs, et elle se montra à lui sous la figure d'une belle Dame. Jean Lansereux eut peur, et il se détourna un peu de son chemin; mais la mystérieuse Dame se retrouva devant lui. L'enfant fit alors le signe de la croix

et récita l'invocation : « O Marie, conçue sans péché, » et la Dame disparut sans rien dire. A son retour, à la maison, Jean raconta ce qui lui était arrivé; mais on ne voulut pas le croire, et son père lui administra même une forte correction. Le 20 mai suivant, Jean vit de nouveau la Dame, au même endroit; où il passait monté sur un âne. Sur un signe de l'apparition, il approcha et se mit à genoux. La Dame lui commanda alors de réciter les litanies de la sainte Vierge et une dizaine de chapelet, puis elle lui confia un secret qu'il ne doit pas dévoiler et lui commanda de revenir pendant douze ou quinze jours au même lieu faire la même prière. A ce moment, l'enfant lui ayant demandé qui elle était, la Dame répondit en français : « Je suis l'Immaculée-Conception; » puis en basque : « Je suis la Vierge-Mère. » C'est à partir de ce jour que M. le doyen de Saint-Palais et ses vicaires, avertis, accompagnent l'enfant dans ses visites, en présence d'une multitude qui va grossissant de jour en jour. Les journaux donnent encore d'autres détails; mais il nous suffit, pour le moment, d'avoir mentionné ces faits extraordinaires, sur le caractère desquels nous n'avons pas, bien entendu, à nous prononcer.

BELGIQUE. — Les élections législatives, qui ont eu lieu dimanche dernier, ont maintenu la majorité aux catholiques. Furieux de leur échec les libéraux se sont livrés à des scènes de violence qui n'ont pu être réprimées que par la force armée. A l'heure qu'il est, le calme n'est même pas encore parfaitement rétabli. Ces scènes se sont produites dans presque toutes les villes importantes, notamment à Bruxelles, à Auvers, à Gand, à Liège. La rage de émeutiers se portait principalement contre les établissements catholiques, dont ils brisaient les fenêtres, enfouaient les portes et brisaient le mobilier. Plusieurs maisons de catholiques notables ont été attaquées de même et sacagées avec fureur. Le sang a coulé en maints endroits, et plusieurs prêtres ont été frappés de coups de poignards.

Les journaux libéraux, loin de désavouer ces sauvageries, ou s'en taisent, ou les traitent de puérilités. Quelques-uns même les justifient et les glorifient. Pour eux « les coupables, ce sont les prêtres, qui poussent les électeurs des campagnes au scrutin comme des bêtes de somme, lesquels électeurs n'ont pas plus d'intelligence que des bêtes de somme, pas plus d'indépendance que des bêtes de somme, et, pas plus qu'elles, ne doivent porter la responsabilité de leurs actes. » Ainsi s'exprime la *Planche libérale*, qui ajoute : « Aussi est-ce contre eux (les prêtres), et contre eux seuls, que doit être dirigé tout l'effort des libéraux. En réalité, le parti catholique n'existe pas. C'est entre le clergé

d'une part et les libéraux de l'autre que se livre la bataille. Partout, depuis la capitale jusqu'au plus petit village, ce sont les prêtres qui dirigent, qui commandent la milice cléricale; ils sont les directeurs des consciences et les maîtres des votes. » Le jour où les libéraux deviendraient les maîtres, on peut prévoir comment ils traiteraient, non pas seulement les prêtres, mais tous les catholiques. Sous leur masque maintenant déchiré, les libéraux se montrent partout ce qu'ils sont : des persécuteurs acharnés de l'Eglise.

SUISSE. — Les vieux catholiques ont enfin leur évêque libéral-national-catholique-chrétien-suisse. Il vient d'être élu par le synode d'Olten, composé de laïques et d'une cinquantaine des prêtres que l'on sait. Deux candidats étaient en présence : l'apostat Herzog, représentant l'élément prussien, et l'apostat Schroeter, représentant l'élément national. C'est M. Herzog qui a obtenu le plus de suffrages. Il sera sacré, comme de juste, par le pseudo-évêque prussien Reinkens.

Dans une séance suivante, le synode s'est occupé de réformes. Celles qui avaient déjà été décrétées par le synode cantonal de Porrentruy ont été adoptées à l'unanimité. Ce sont, nous les rappelons, l'abolition du célibat des prêtres, l'abolition du costume ecclésiastique et la suppression de la confession obligatoire. On y a ajouté l'abolition de la liturgie latine pour la messe qui pourra, par conséquent être célébrée en langue vulgaire, et la réforme du catéchisme. Tout cela n'est guère jeune, et les apostats des siècles passés en ont tous fait à peu près autant : les vieux se sont bien baptisés.

IRLANDE. — Les statistiques judiciaires ont démontré partout que l'intempérance est la cause première et principale des crimes qui se commettent et des nombreux délits contre lesquels les magistrats ont à sévir tous les jours. En Angleterre et en Irlande, la loi ordonne de fermer le dimanche les cabarets aux heures des offices religieux. Les Irlandais demandaient depuis longtemps que ces maisons fussent fermées toute la journée du dimanche. Les municipalités, les magistrats, les gardiens des pauvres, le clergé ont signé des pétitions pour demander, au nom de la moralité publique, de l'ordre et de l'intérêt des familles, que l'intempérance soit combattue par la fermeture, le dimanche, des *public houses* (cabarets). Malgré les considérations élevées qui militent en faveur de cette sage mesure, le gouvernement anglais était resté sourd à toutes réclamations et avait

fait rejeter le bill présenté l'année dernière, à cet effet, à la Chambre des communes.

En présence de ce mauvais vouloir, un évêque catholique d'Irlande a décrété et appliqué dans toute l'étendue de son diocèse la loi refusée, et, de l'assentiment de toutes les parties intéressées, il avait obtenu, à la satisfaction générale, que les *public houses* fussent fermées toute la journée du dimanche. L'expérience était donc faite, et elle avait parfaitement réussi comme moyen préventif à opposer à l'ivrognerie.

Aussi un représentant irlandais a-t-il présenté à la Chambre, cette année, un nouveau bill. Comme l'année dernière, le gouvernement s'est opposé à son adoption, mais il a été battu : le bill a été voté par les Chambres.

Une loi semblable existe déjà en Ecosse, et son application a obtenu, au point de vue de la moralité publique, les résultats les plus satisfaisants.

Pourquoi donc le gouvernement s'est-il constamment opposé aux réclamations des Irlandais à cet égard? Cela tient uniquement à l'influence des gros honnêtes du commerce des boissons, qui craignaient que, si l'on cédait à l'Irlande, son exemple ne fût bientôt suivi en Angleterre, où toute restriction apportée au débit des boissons se traduirait par un déficit pour leur caisse. Ainsi le bien public et la moralité du peuple étaient sacrifiés à l'intérêt de quelques riches commerçants. Nous faisons des vœux pour que leurs craintes se réalisent le plus tôt possible et que le peuple anglais cesse d'être exploité par eux.

Mais nous, quand aurons-nous une loi qui prescrive la fermeture des cabarets toute la journée du dimanche? Notre loi contre l'ivresse est-elle autre chose qu'un insuffisant palliatif? Loin de fermer les cabarets, on se prépare à en faire ouvrir de nouveaux. Car il y a ici aussi de cruels exploiters du pauvre peuple aveuglé, et ce sont surtout les radicaux : c'est sur l'abrutissement du peuple par les cabarets qu'ils bâtissent leur triomphe et veulent le maintenir.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU CINQUIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(S. Matth., c. v, 29.)

Mes frères, nous lisons dans l'évangile de ce jour : *Si votre justice n'est pas plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.* Ces paroles s'appliquent d'abord à ceux qui se contentent d'une justice extérieure, se drapent superbement d'un manteau de propreté, et disent sur tous les tons : il me suffit d'être honnête homme, tout le reste est du superflu.

Ces paroles de l'évangile s'appliquent encore à ceux qui laissant, de côté la pratique des vertus chrétiennes, s'attachent uniquement aux exercices extérieurs de la religion ; ce sont des sépulcres blanchis, comme dit Notre-Seigneur ; au dehors, ils paraissent pieux aux yeux des hommes, mais à l'intérieur ils sont pleins de corruption. Essayons de faire tomber les illusions des uns et des autres.

I. D'abord à celui qui me dit *qu'il lui suffit d'être honnête homme* je répondrai : Mon frère, vous êtes un brave et honnête homme, j'aime à le croire et je vous en félicite, mais cela ne suffit pas, croyez-le bien ; vous n'avez pas seulement à remplir vos devoirs d'époux, de père, d'ami, de citoyen, vous avez encore et surtout vos devoirs de chrétien. Vous n'êtes pas seulement enfant de la terre, membre de la famille et de la société, vous êtes citoyen du ciel, enfant de Dieu ; et là aussi, il y a une loi éternelle qu'il ne faut pas entreindre, et qu'on ne viole pas impunément ; car la loi religieuse a aussi sa sanction : le ciel ou l'enfer, qu'on ne l'oublie pas. Il ne suffit pas d'être honnête homme, il faut adorer Dieu, l'aimer et le servir. Entendez le bien, vous qui ne daignez plus fléchir le genou devant le Seigneur, ni lui offrir le tribut de vos adorations.

Il ne suffit pas d'être honnête homme, il faut adorer Dieu, l'aimer et le servir. Entendez-le encore, hommes indifférents, qui, sans repousser la religion avec mépris, la traitez comme une étrangère, une inconnue, ne lui permettant pas de prendre place dans vos pensées ; qui, lorsque cette fille du ciel vient frapper à la porte de votre cœur, l'éloignez en disant : Je ne vous connais pas ; ou bien : Je n'ai que faire de vous maintenant, on verra plus tard.

Il ne suffit pas d'être honnête homme. Il faut adorer Dieu, l'aimer et le servir. Entendez-le, vous tous qui traversez le monde comme s'il n'y avait rien au-dessus de vos têtes ; riches, qui renvoyez la religion au peuple ; hommes, qui la renvoyez à la femme et à l'enfant ; vous, qui ne la regardez que comme une institution utile pour maîtriser les passions de l'humanité, et dont vous pouvez bien vous passer et vous affranchir ; vous tous, époux, frères, fils, qui, dans le chemin de la religion, tournez le dos à vos mères, à vos épouses, à vos sœurs, et qui répétez que la religion est bonne pour les femmes, tout comme si, vous aussi, vous n'aviez pas une âme à sauver, un Dieu à servir, un enfer à éviter, et un ciel à gagner.

Il ne suffit pas d'être honnête homme. Il faut adorer Dieu, l'aimer et le servir. Le cultivateur doit, en même temps, labourer son champ et cultiver la terre de son âme ; le commerçant, faire honneur à ses engagements et acquitter envers le ciel la grande dette de la reconnaissance ; l'artisan, travailler pour les besoins de la vie présente et travailler aussi pour les intérêts de la vie future ; le fonctionnaire, servir la société et servir également son Dieu ; le magistrat, rendre la justice et se préparer avec soin aux jugements éternels ; le père de famille, ménager à ses enfants une succession convenable et s'assurer à lui-même l'héritage des saints.

Il ne suffit pas d'être honnête homme. Il faut adorer Dieu, l'aimer et le servir ; c'est le cri de l'homme, c'est le cri de Dieu, c'est la voix du ciel, c'est la voix de la terre ; c'est la loi du temps, c'est la loi de l'éternité.

Ne vous tranquillisez donc pas, parce que vous passez dans le monde pour un honnête homme. Ces vertus extérieures d'honnêteté sont excellentes, mais ce sont des vertus stériles et qui ne valent rien pour l'éternité ; ce sont des vertus qui naissent et meurent sur la terre, qui ne savent et ne peuvent monter au ciel ; ce sont des vertus qui ne donnent aucun mérite aucun prix devant Dieu. Auriez-vous été le plus honnête homme du monde, si vous n'avez pas été bon chrétien, si vous avez enfreint la loi du Seigneur, omis et négligé les devoirs qu'elle prescrit, vous serez condamné. Dieu est juste, sans doute, mais il est juste, et il rend à chacun selon ses œuvres. N'attendez pas, sans vous y préparer, ce jugement sans appel ; et, à votre qualité d'honnête homme, empressez-vous d'ajouter celle de bon chrétien.

II. Quant à ceux qui, laissant de côté la pratique des vertus chrétiennes, s'attachent uniquement aux exercices extérieurs de la religion, je leur dirai : la vraie et solide vertu doit être : 1° intérieure ; 2° complète ; 3° douce et affable.

1° *La vraie vertu est intérieure.* Les pharisiens mettaient leur principal soin à l'extérieur. Exactes jusqu'au scrupule à observer les moindres cérémonies de la loi, ils affectaient de paraître partout avec un extérieur réglé ; et, au fond de leurs cœurs, ils violaient cette même loi par des attaches, par des intentions où le regard de la créature avait plus de part que le regard de Dieu ; semblables, dit Jésus-Christ, à des sépulcres blanchis qui paraissent beaux au dehors et au dedans renferment la corruption. Oh ! combien encore aujourd'hui de chrétiens, qui sont de vrais sépulcres blanchis, grands observateurs de quelques petites pratiques, et au dedans haineux, jaloux, susceptibles, remplis de défauts ! Combien de chrétiens se piquent de régularité et font connaître toute leur perfection à remplir les devoirs extérieurs que la religion commande, oubliant ce qu'elle leur ordonne bien plus impérieusement : de réformer leur humeur, de redresser leurs inclinations, de réprimer leurs passions ! La raison de cette interversion de principes se comprend sans peine : les pratiques sont plus faciles que les vertus ; il en coûte moins pour faire quelques actes que pour se réformer ; c'est pourquoi nous abandonnons volontiers les devoirs qui exigent des combats contre nous-mêmes, pour nous livrer à des pratiques qui sont dans nos goûts.

Mes frères, gardez-vous de cette piété trompeuse qui, en vous donnant le change, vous perdrait sans retour, parce qu'elle formerait une pauvre conscience.

2° *La vraie et solide vertu est complète,* elle accomplit toute la loi. Celui qui m'aime, dit Jésus-Christ, observe mes commandements. Les pharisiens, au contraire, choisissaient ceux des commandements qui leur convenaient, et négligeaient les préceptes les plus essentiels. Ils se fussent reprochés comme un crime de ramasser un brin de paille le jour du sabbat, et, ce même jour, ils formaient des intrigues contre Jésus-Christ. Ils avaient soin de laver leurs mains avant le repas, et, en même temps, ils violaient le précepte qui ordonne d'honorer son père et sa mère. Voilà une étrange piété et un désordre qui s'explique difficilement ! Et, cependant, cette manière de faire n'est pas rare. Pour éviter toute illusion à cet égard, il faut bien distinguer ce qui n'est que de conseil et ce qui est de précepte, entre les choses qui sont de simple perfection et celles qui sont d'obligation rigoureuse ; il faut faire les unes et ne pas omettre les au-

tres. Ne faire que ce qui est de précepte et mépriser ce qui est de conseil est le propre d'un lâche, faire l'un et l'autre c'est la perfection.

3° *La solide piété est douce et affable.* Les pharisiens, pleins d'estime pour eux-mêmes, n'avaient que du mépris pour les autres : *Je ne suis pas comme le reste des hommes*, disait le pharisien priant dans le temple ; et ils osaient blâmer Jésus-Christ de ce qu'il mangeait et conversait avec les pécheurs. Ce n'est pas ainsi que procède la vraie vertu. Elle n'a de mépris pour personne, de paroles dures ou abstraites pour qui que ce soit ; comme elle se met dans son estime au-dessous de tout le monde, elle accueille tout le monde avec égards et respect, avec bienveillance et charité ; il ne sort de ses lèvres que des paroles d'obligeance : *favus distillans labia ejus* (Cant., iv, 11). Examinez, mes frères, si votre vertu a ces différents caractères, si elle est douce et affable, si elle est complète et solide, en un mot, si elle est basée sur l'accomplissement de vos devoirs, et sur la réforme de vos mœurs. S'il en est ainsi, oh ! alors, vous répandrez autour de vous la bonne odeur de Jésus-Christ, vous ferez bénir et aimer la religion et vous vous préparerez une couronne immortelle de gloire. Ainsi soit-il.

L'abbé d'EZERVILLE,
curé de Saint-Valérien.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

23^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT.

21^e Instruction.

Vertu de religion (suite). Culte des saints. Nous devons : 1^o Honorer les saints ; 2^o vénérer leurs reliques et leurs images.

TEXTE. — *Dominiun Deum tuum adorabis, et illi soli servies* : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement. (S. Luc, chap. iv, vers. 8).

EXORDE. — Mes frères, nous avons dit, dans notre dernière instruction, que la vertu de religion nous obligeait à honorer la sainte Vierge ; nous avons ajouté que les hommages que nous offrons à l'auguste Marie sont supérieurs à ceux que nous devons rendre aux anges et aux saints. Et cela, pour deux raisons bien évidentes : car elle est, de toutes les créatures, la plus parfaite, puis elle a eu la gloire incomparable d'être choisie pour être la mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les saints du ciel, les archanges eux-mêmes, reconnaissent cette supériorité de la vierge Marie... Mais, devons-nous aussi rendre

un culte d'honneur aux esprits bienheureux, à ceux de nos frères qui, après avoir accompli leur pèlerinage sur cette terre, ont été admis dans les tabernacles éternels et couronnés par la main de Dieu même?... La sainte Eglise catholique a-t-elle raison quand, les plaçant sur nos autels, elle nous invite à les honorer comme les amis de Dieu, à les imiter comme des modèles, à nous recommander à eux comme à des protecteurs puissants et dévoués?...

Où, mes frères, et quoi qu'en disent les hérétiques, la même piété, la même vertu de religion, qui nous commande de rendre à Dieu les hommages qui lui sont dus, serait incomplète et mutilée, si nous n'honorions pas ceux qu'il honore lui-même et qu'il appelle ses amis... Un jour, Alexandre le Grand, accompagné d'Héphestion, l'un de ses favoris, allait rendre visite à la mère de Darius et à d'autres princesses, devenues ses prisonnières. Celles-ci se jettent aux pieds d'Héphestion, qu'elles prennent pour le roi. Mais, s'apercevant de leur erreur, elles font des excuses à Alexandre, qui leur répond en souriant : « Vous ne vous êtes pas trompées, car il est mon ami, et c'est un autre moi-même... » Ainsi, quand nous honorons les saints, il me semble entendre le Dieu suprême nous dire : « Les hommages que vous leur rendez me plaisent, car ils sont mes amis, et c'est moi que vous honorez en honorant leurs personnes... »

PROPOSITION. — Je me propose, ce matin, de vous montrer que le culte que nous rendons aux saints, la vénération de leurs reliques, le respect pour leurs images, ne sont qu'un épanouissement de la vertu de religion, et doivent être chers à quiconque possède une foi éclairée, une véritable piété...

DIVISION. — *Premièrement*, nous devons honorer les saints; *secondement*, nous devons vénérer leurs reliques et leurs images... deux pensées, sur lesquelles nous allons nous arrêter...

Première partie. — Disons d'abord, mes frères, en quoi consiste le culte que nous devons rendre aux saints?... Trois mots vont résumer toute la pensée... Pour rendre à ces amis de Dieu un culte légitime, il faut les honorer, les invoquer et les imiter... Rendons l'explication de ces devoirs bien claire, en les appliquant à n'importe quel saint...

Je choisirais le patron de cette paroisse, mais elle est placée sous le patronage de la sainte Vierge, et nous avons parlé, dimanche dernier, de cette divine reine du ciel. Prenons son époux, l'humble saint Joseph... Qu'est-ce qu'honorer ce père nourricier de Jésus? C'est le féliciter de la gloire qu'il eut sur la terre d'être l'époux de la sainte Vierge, le chef de la sainte famille, le gardien, le tuteur du Fils de Dieu fait homme ;

c'est plonger un regard de l'âme et du cœur jusque sur le trône sur lequel il est assis au sein de la gloire; proclamer ses vertus, sa sainteté, ses grandeurs et le complimenter, pour ainsi dire, des récompenses qu'il a reçues... Voilà pour l'honneur... Mais qu'est-ce que l'invoquer? Invoquer saint Joseph, c'est reconnaître qu'il est puissant dans le ciel, qu'il peut être notre avocat auprès du bon Dieu, que ses prières seront mieux écoutées que les nôtres, et que, étant comme tous les saints, l'ami du roi du ciel, il peut nous obtenir les grâces qui nous sont nécessaires, les secours dont nous avons besoin... C'est là ce qu'on appelle invoquer un saint... La troisième partie du culte que nous devons à ces esprits bienheureux, c'est l'imitation... Continuons encore à parler de saint Joseph; ses vertus, nous les connaissons, nous savons qu'il fut humble, chaste, un modèle de charité et de douceur; appartenant à la condition la plus modeste, simple ouvrier, il se montrait fidèle à offrir son travail à Dieu... A Bethléem, ou lorsqu'il fallut fuir en Egypte, comme quand l'ange lui dit de retourner dans la pauvre boutique de Nazareth, il obéit avec simplicité, pas un mot de plainte, pas une observation, pas une parole de murmure, mais une résignation parfaite à la volonté du Seigneur, dans la joie comme dans la peine.

Voilà les vertus que nous devons chercher à imiter, si nous voulons dignement honorer ce grand saint... Eh bien, ce que nous venons de dire pour saint Joseph, doit nous faire comprendre le genre d'hommages que nous devons à chacun des saints; les féliciter des récompenses que leur ont méritées leurs vertus; réclamer leur aide et leur assistance auprès du Seigneur; chercher à reproduire en nous les qualités, par lesquelles ils se sont sanctifiés sur cette terre; tel est le culte que nous devons aux saints...

Tels sont aussi, mes frères, les hommages qui leur ont toujours été rendus par la sainte Eglise catholique... Dès les premiers siècles du christianisme, les fidèles avaient soin d'inscrire fidèlement le jour où les martyrs avaient souffert afin d'en célébrer l'anniversaire... « Ne manquez pas, écrivait saint Cyprien aux diacres de Carthage de transcrire exactement le mois, le jour de la passion des glorieux martyrs du Seigneur; quand la paix sera rendue à l'Eglise, nous les honorerons d'un culte public, nous les féliciterons de leur courage, nous célébrerons leur triomphe... » Ecoutez, à ce sujet, saint Augustin, adressant la parole aux fidèles de sa ville épiscopale : « Frères bien aimés, dit-il, chaque fois que nous célébrons les fêtes des martyrs, nous espérons que leur puissante intercession nous obtiendra de Dieu les secours nécessaires pour imiter leurs vertus, et obtenir

sous-mêmes cette gloire immortelle, devenue leur partage (1). »

Il n'est pas besoin d'accumuler ici plus de témoignages... Oui, la vertu de religion nous oblige à honorer les saints. Tenez, une histoire, une comparaison. Un prince, un roi avait des ministres, des amis qui lui étaient bien chers; il les avait comblés d'honneurs; il avait dit : « Celui qui vous touchera me touchera moi-même à la prunelle de l'œil (1). » Il se trouva cependant des insensés qui méprisèrent ces amis, ces ministres du prince, cherchèrent à ravaler leurs dignités, passèrent à côté d'eux sans leur donner un salut, et leur refusèrent jusqu'au moindre témoignage de respect... Que pensez-vous d'une pareille conduite? et le roi dut-il être satisfait de ces misérables?... Frères bien aimés, c'est l'histoire des hérétiques, qui refusent aux saints les hommages qui leur sont dus. Malheureux, ne dites pas que vous avez de la piété, vous qui n'honorez ni la sainte Vierge ni les saints! Ne prétendez pas aimer le roi du ciel, vous qui n'avez qu'une dédaigneuse indifférence pour ses amis les plus chers et les plus dévoués!... Non! nous ne sommes pas des idolâtres, quand nous honorons les saints; c'est Dieu lui-même que nous honorons dans la personne de ceux qu'il a daigné couronner là-haut; c'est à lui, c'est à sa majesté suprême que se rapporte le culte que nous leur rendons!... Mais vous, qui nous calomniez, vous, pour qui la sainte Vierge et tous les saints qui règnent là-haut ne sont que des créatures vulgaires, vous êtes des mécréants et des impies; je ne sais ce que vaut votre baptême, mais vous ne méritez pas d'être appelés des chrétiens!...

Seconde partie. — Mais non-seulement, mes frères, nous honorons les saints, il y a plus, la vertu de religion nous porte à environner de respect leurs reliques, leurs ossements, leurs amas, tout ce qui nous rappelle leur souvenir. Ce culte est légitime, car il remonte à la plus haute antiquité, et Dieu lui-même l'a autorisé par de nombreux miracles.

Écoutez un récit qui date presque du premier siècle du christianisme... Saint Polycarpe, disciple de saint Jean, et évêque de Smyrne, avait été arrêté et condamné par les persécuteurs au supplice du feu. Mais, ô prodige! les flammes respectent le corps du saint évêque; on est obligé de l'égorger sur le bûcher... Autre miracle, le sang jaillit avec tant d'abondance qu'il éteint le bras et dans lequel le corps du saint était plongé... Ne rendez pas ce corps aux chrétiens, disaient les juifs aux persécuteurs, car ils l'adoreraient à la place de celui du crucifié. « Insensés, s'écrient à ce sujet ceux qui nous ont raconté le martyre de saint Polycarpe, ils ne

savent pas que nous adorons Jésus-Christ, parce qu'il est Dieu, et que nous honorons les martyrs comme ses imitateurs, ses disciples fidèles et dévoués jusqu'à la mort... » On fit donc brûler le corps inanimé de ce courageux vieillard; mais les fidèles s'empressèrent de recueillir précieusement et de placer dans un lieu convenable, afin de les vénérer, les ossements calcinés du saint martyr, trésor, disaient-ils, plus précieux que l'or et les pierres les plus estimées.

Vous voyez que le culte des reliques des saints date de loin dans l'Eglise. Je pourrais encore vous montrer, dans les premiers siècles, soit des diacres, soit de pieuses femmes achetant à prix d'or, des bourreaux, les restes vénérés des martyrs; et s'exposant à souffrir eux-mêmes la mort, pour placer ces saintes reliques dans un lieu digne d'elles... Ossements sacrés des saints, oui, selon la promesse de Dieu, vous fleurrissiez après votre mort (1); on vous enveloppait dans la pourpre et la soie; l'argent, l'or, les matières les plus précieuses étaient employées pour ces beaux reliquaires, riches sépulcres que la piété vous faisait construire, et c'était une gloire pour les artistes les plus habiles de les avoir ciselés... Il y a plus, mes frères, souvent ce reliquaire était une vaste basilique construite sur le tombeau du martyr. L'autel était dressé sur ses restes vénérés; c'était là qu'on offrait le saint sacrifice de la messe... C'est de là, qu'est venue l'antique et pieuse coutume de ne jamais célébrer, sinon sur un autel qui renferme des reliques des saints... Ici même, dans cette église, il ne serait permis ni à moi, ni à d'autres de dire la sainte messe, si l'autel, sur lequel je vais offrir, ne renfermait quelques parcelles de reliques des saints, scellées du sceau de l'autorité épiscopale...

J'ai ajouté que Dieu lui-même approuvait ce culte que nous rendons aux reliques des saints, puisqu'il l'avait confirmé par de nombreux miracles... Voyez-vous cette fille jeune encore, si modeste, si pieuse, gravissant le coteau qui touche à la ville de Monte Pulciano? un jour l'Eglise la placera sur ses autels, ce sera sainte Catherine de Sicone... Mais que vient-elle faire? Pourquoi cette amante de la solitude a-t-elle entrepris jusqu'à eux fois un assez long voyage?... Dieu lui a révélé que, dans la ville vers laquelle elle dirige ses pas, repose le corps d'une sainte, dont elle sera un jour la compagne dans le ciel. Elle vient vénérer ses restes béats, les couvrir de pieux baisers, et Dieu, par un double miracle, montre qu'il a pour agréable les hommages que Catherine rend aux reliques de sainte Agnès de Monte Pulciano (2). Et que d'autres faits j'aurais

1. Isaïe, LXVI, 14. — 2. Voir la vie de sainte Agnès de Monte Pulciano dans Ribadénéira, XX^e jour d'avril.

encore à vous raconter : démons chassés du corps de ceux qu'ils possédaient, grâces de conversions obtenues, guérisons merveilleuses, morts ressuscités; oui, Dieu a accordé toutes ces sortes de prodiges à la piété des fidèles qui honoraient dévotement les reliques des saints...

Cette dévotion, les docteurs les plus illustres l'ont enseignée, que dis-je, ils ont plus fait encore, ils l'ont pratiquée... Saint Ambroise apprend par une révélation divine où reposent les restes de saint Gervais et saint Protas martyrs. La ville de Milan est en fête; le saint archevêque dans une procession solennelle, transporte ces reliques sacrées dans une église qu'il a fait construire. Sur leur passage, les miracles fleurissent un aveugle recouvre la vue, d'autres infirmes sont guéris (1). Voulez-vous un autre fait encore?... Je l'emprunte à la vie de saint Augustin. Il a reçu une portion des ossements de saint Etienne premier martyr; il les a placés dans un riche reliquaire au milieu de son église cathédrale. Voici que, à la vue de tout son peuple réuni, ces restes sacrés opèrent des prodiges sans nombre. Il y a quinze jours, un homme appelé Paul, après avoir prié près des reliques du saint martyr, était subitement délivré d'une maladie terrible. Mais sa sœur Palladie, atteinte du même mal, offre au peuple réuni un spectacle digne de pitié. Pleine de confiance, elle s'agenouille aussi près du reliquaire où sont les ossements de saint Etienne; elle prie avec ferveur; les fidèles s'unissent à ses prières: saint Augustin monte en chaire mais son sermon n'était pas achevé que, de tous les coins de la basilique part une immense acclamation... La malade venait d'être guérie, à la vue d'une foule nombreuse de spectateurs... C'est saint Augustin lui-même qui raconte ces faits pas-és dans son église, et sous ses propres yeux (2)... Dites-moi, chrétiens, Dieu qui a récompensé, et récompense si souvent par des miracles, les honneurs rendus aux reliques des saints, ne semble-t-il pas autoriser de la manière la plus évidente la vénération dont nous environons ces restes sacrés ?

PÉROSAISON. — Je veux, mes frères, en terminant, vous dire quelques mots sur l'honneur qu'il nous est permis de rendre aux images des saints. Vous êtes assez instruits, pour savoir que ce n'est ni le bois, ni la pierre, ni toute autre matière que nous honorons dans les statues ou les images des saints... Notre intention est simplement de reporter nos hommages aux bienheureux dont elles nous rappellent le souvenir. Elles aident notre piété, elles soutiennent notre attention dans la prière, et ramènent, en

quelque sorte, notre foi et notre confiance. Douce vierge Marie, nous aimons à nous agenouiller au pied de votre statue; nous baissons pieusement vos images et vos médailles; mais c'est vous, ô notre reine, que nous avons l'intention d'honorer, quand nous donnons à ces signes des marques de respect... Un jour, un empereur impie osa s'élever avec fureur contre le culte que l'église a toujours rendu aux saintes images... Il fait venir en sa présence un vénérable religieux, l'accuse d'idolâtrie, et cherche à lui persuader qu'on ne devait avoir que du mépris et du dédain pour les images des saints. Etienne, c'était le nom de ce religieux, montre une pièce de monnaie, sur laquelle était gravée la figure de l'empereur... Est-il permis, dit-il, de fouler aux pieds cette image... Non, s'écria la foule qui assistait à cet interrogatoire, c'est l'effigie de l'empereur, vous devez la respecter. S'il en est ainsi, répondit le religieux, ne devons-nous pas, à plus forte raison, honorer et respecter les images qui nous rappellent le souvenir de Jésus-Christ, de son auguste mère, et des saints qui règnent là-haut dans le ciel ! Ce saint religieux, qui fut martyr de sa foi, avait raison... Oui, mes frères, invoquons les saints, vénérons leurs reliques, honorons leurs images, et tout ce qui nous rappelle leur souvenir; par là, nous mériterons qu'ils deviennent nos protecteurs, et qu'ils nous introduisent dans ce beau paradis, devenu pour jamais leur partage.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

ECHOS DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

Par le R. P. Monsabré.

Allocution pour la communion pascal.

La brièveté de cette allocution nous permet d'en donner, non l'analyse, mais le texte intégral même. Elle a visiblement produit sur l'auditoire une impression aussi délicate que profonde. Le lecteur admirera avec quel art charmant le R. P. a su faire à la circonstance l'application pratique de son enseignement de toute la station quadragésimale. — P. d'II.

*Benedicti vos a Domino qui fecit
caelum et terram.*

Messieurs,

Le Dieu qui a fait le monde, le Dieu qui nous a révélé sa puissance, sa sagesse, son amour dans l'harmonie de l'univers, le Dieu dont nous

1. Voir la vie de saint Ambroise. — 2. Voyez vie de saint Augustin. livre VIII, chap. v, et Cité de Dieu, livre XXII, chap. VIII, n° 22.

avons admiré l'œuvre grandiose, le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre, vient d'opérer en vous un prodige qui l'emporte sur toutes les merveilles de la nature, qui ajoute même aux merveilles primitives de la grâce. On ne pouvait pas attendre moins de ce sublime ouvrier que nous voyons chercher dans tous ses ouvrages la suprême perfection. Il est venu en vous, selon la parole qu'il vous a donnée. Il vous possède. Sa présence adorable est la plus enviable, la plus précieuse, la plus féconde des bénédictions : *Benedicti vos a Domino qui fecit cælum et terram.*

Ne nous quittons pas sans avoir médité quelques instants sur cette bénédiction.

Vous êtes le petit monde de Dieu, ainsi que nous l'avons vu dans nos conférences. Petit monde de Dieu, dans quel état vous a trouvé son Verbe qu'il vient de vous envoyer sous une forme anéantie? Aviez-vous conservé la divine vertu des bénédictions passées? et ne fallait-il qu'ajouter à une vie florissante de nouvelles splendeurs et de nouveaux ornements? Attendez-vous avec l'impatience des saints la visite du bien-aimé pour qu'il pût constater que vous lui étiez demeurés fidèles? Quelques-uns, peut-être. Mais pour ces quelques-uns, que de mondes bouleversés par le péché, que d'âmes retournées au chaos et qui avaient besoin d'un acte créateur.

Cet acte, il vient de s'accomplir en vous, Messieurs. Il faudrait un nouveau Moïse pour décrire les merveilles de cette genèse toute spirituelle dont vous êtes les chefs-d'œuvre. Votre âme était informe et nue, les ténèbres planaient sur cet abîme, le même Verbe par qui tout a été fait au commencement a prononcé son *fiat* sur les ombres et les ruines du péché.

Que la lumière soit, a-t-il dit, et la lumière a été faite. La vérité, qui s'était obscurcie dans vos intelligences, brille d'un nouvel éclat, et le devoir en reçoit des irradiations qui le font mieux voir à vos consciences. Les terres fertiles, que les eaux amères de l'iniquité avaient submergées, reparaissent. Les astres éclipsés resplendent à votre firmament, l'ordre se reconstitue dans les constellations troublées de vos vertus surnaturelles et morales. La vie épuisée renaît. Les œuvres chrétiennes, les œuvres méritoires, les œuvres vives, les œuvres saintes vont germer, se développer, s'épanouir, car le Verbe incarné est entré dans ce monde dévasté dont vous lui aviez fermé les accès. Il est entré après les plus touchantes instances. Ouvrez-moi, disait-il, ouvrez-moi, chère âme, ouvrez-moi, ma sœur : *Aperi mihi, soror mea.* Ouvrez-moi, car ma tête est pleine de rosée : *Qua caput meum plenum est rore.* Vous avez ouvert ; à l'heure où je parle, la rosée tombe, tombe. Tout est frais en vous, ce soir vous sen-

tirez le parfum des fleurs, demain vous cueillerez les fruits de ce renouveau sacré.

O prodige! Mais un plus grand prodige encore, c'est la reviviscence de l'image et de la ressemblance de Dieu. Mon père, a dit le fils de Dieu, mon père on ne voit plus nos traits, il n'y a plus trace de notre vie dans ces pécheurs défigurés, dans ces restes arides de ce qui fut si beau et si vivant, refaisons-les à notre image et à notre ressemblance : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.*

Le Père vous a livrés à son fils, Messieurs, et le miracle de votre transformation vient de s'achever tout à l'heure avec une plénitude inénarrable. La grâce vous est rendue par l'auteur même de la grâce, réellement et substantiellement présent dans votre âme. O Dieu! qui avez trouvé ce tout était très-bon après la création de l'homme, que direz-vous donc après la régénération du pécheur par Jésus Eucharistie? car, entendez-le bien, ce n'est plus l'homme qui vit, c'est Jésus-Christ qui vit en lui : *Vivo, jam non ego vivo, vivit vero in me Christus.*

Non, il ne se peut concevoir une plus grande bénédiction. Bien mieux qu'aux enfants d'Israël, David pourrait chanter à vos âmes : « Vous êtes bénis par le Seigneur qui a fait le ciel et la terre : *Benedicti vos a Domino qui fecit cælum et terram.* Messieurs, je vous en conjure, ne perdez pas les fruits de cette bénédiction. Plus de révolutions, plus de catastrophes dans vos âmes. Vous avez été réparés jusqu'ici, mais le serez-vous toujours? Vous avez été réparés, mais un nouveau triomphe du péché ne lassera-t-il pas la miséricorde de Celui qui vous a tant de fois bénis? Vous avez été réparés, mais n'est-ce pas au détriment des splendeurs morales et surnaturelles dont votre petit monde serait aujourd'hui revêtu s'il n'eût pas été tant de fois bouleversé? Non, plus de cataclysmes, plus d'éruptions de vos passions, plus d'obscurcissement de vos croyances, plus de trouble dans vos devoirs, plus d'écroulement de vos vertus, plus de destruction de vos bonnes œuvres, plus d'effacement de l'image et de la ressemblance de Dieu. Restez fidèles à Celui qui vient de vous recréer. Inaugurez par vos fortes et généreuses résolutions une ère ferme où il n'y ait plus que des progrès. Jésus reviendra dans vos âmes. Qu'il trouve à son retour, non plus un chaos, mais un monde ordonné et vivant. Qu'il n'ait plus besoin de restaurer, mais seulement d'orner et d'embellir; plus besoin de rendre la vie, mais seulement d'accroître sa fécondité. Que chaque année soit désormais pour vous, non plus une période de mort et de résurrection, mais une période de perfectionnement jusqu'au jour de la perfection consommée que je vous souhaite de tout mon cœur. Ainsi soit-il.

Théologie dogmatique

LES DOCTRINES DU CONCILE DU VATICAN

ET DU SYLLABUS.

(Suite.)

Après avoir proclamé la nécessité de la révélation, les raisons qui l'appuient et le degré de cette nécessité, enseigné sa possibilité et sa convenance parfaite, après avoir ainsi condamné d'un côté le rationalisme, et de l'autre, le traditionalisme, au moins dans ses excès, le concile du Vatican indique en ces termes où se trouve cette révélation : « La révélation surnaturelle, dit-il, d'après la croyance de l'Eglise universelle, proclamée par le saint concile de Trente, est contenue dans des livres écrits, et dans des traditions non écrites, qui, reçues par les Apôtres de la bouche même de Jésus-Christ, ou données par les Apôtres eux-mêmes sous la dictée de l'Esprit-Saint, et transmises comme de mains en mains, sont arrivées jusqu'à nous (1). »

Ces paroles, qui sont la reproduction de celles du concile de Trente dans son célèbre décret de *canonicis scripturis* (2), indiquent les deux sources d'où nous vient la vérité divine, l'Ecriture et la Tradition. Et il faut remarquer d'abord combien cette double origine, ou plutôt ce double canal de la vérité est conforme à la réalité et à la nature des choses. L'homme parle : sa parole peut être conservée de deux manières. Reçue à l'audition, elle peut être transmise par la parole elle-même de ceux qui l'ont reçue d'abord, et ainsi de suite pendant un temps plus ou moins long : c'est là la tradition. En second lieu, elle peut être confiée à l'écriture ; et c'est là le mode général de la conservation de la vérité parmi les hommes, et aussi, hélas ! de l'erreur. Or, voilà ce qui a eu lieu pour la révélation, pour la vérité chrétienne spécialement. Confiée aux Apôtres, elle a d'abord été prêchée par eux avant d'être écrite, et transmise ainsi aux premières églises fondées par eux ; c'est là un fait historique que personne ne peut nier. La tradition a donc, dans le christianisme, précédé l'Ecriture, et ce n'est que quelques années après la mort de Jésus-Christ que le premier des Evangiles, celui de saint Matthieu, a été écrit. Des Pères et des critiques pensent même que saint Pierre était déjà à Rome et évangélisait la capitale du monde, quand cet Evangile fut publié. Les protestants eux-mêmes ne nient pas l'antériorité de la tradition sur l'Ecriture, puisque c'est un fait que la révélation chrétienne a existé pendant plusieurs années sans Evangile

écrit ; et nous indiquerons tout à l'heure en quoi consiste leur erreur.

Il est toutefois conforme à la nature des choses que des vérités importantes soient confiées à l'Ecriture et fixées par elle ; et c'est ce qui a eu lieu pour la plus grande partie des vérités chrétiennes, qui sont consignées dans les Evangiles et les autres écrits des Apôtres. Existe-t-il encore, à l'heure qu'il est, des vérités catholiques qui ne soient qu'à l'état de pure tradition ? Evidemment non : tout a été écrit, et depuis longtemps, soit dans les ouvrages des Pères, soit dans les conciles, soit dans les livres liturgiques. Mais les vérités de tradition n'en existent pas moins : ce sont celles qui, bien que révélées, ne sont pas dans l'Ecriture sainte. Et c'est ici qu'est l'erreur des protestants : ils prétendent que toutes les vérités chrétiennes y sont contenues ; tandis que l'Eglise catholique enseigne qu'il y en a qui ne sont que dans les monuments de la tradition. Et, en effet, où se trouve dans l'Ecriture, par exemple, une des vérités les plus importantes de la religion, celle du canon des livres saints, du catalogue des livres inspirés ? Nulle part. Elle n'est que dans la tradition de l'Eglise. Et cependant, le protestantisme l'admet généralement. Où se trouve encore dans l'Ecriture sainte cette autre vérité, pratiquement très-importante, que l'observation du samedi, qui était de droit divin, ne l'est plus, et que l'on a pu y substituer le dimanche ? Où les protestants, qui l'admettent comme nous, l'ont-ils prise ? Dans la tradition. Ils nient donc pratiquement ce qu'ils enseignent théoriquement. La doctrine catholique, du reste, que le concile du Vatican vient de proclamer de nouveau, est aussi ancienne que l'Eglise, et les protestants, qui en appellent sans cesse à l'Eglise primitive, n'ont-ils jamais lu les témoignages des premiers Pères, et spécialement ces paroles de saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, lequel avait été lui-même disciple de saint Jean l'évangéliste ? « Quoique la sainte Ecriture, dit-il, soit la règle inaltérable de la foi, elle ne renferme pas cependant toute la doctrine. Comme elle est obscure en plusieurs endroits, il est nécessaire de recourir à la tradition, c'est-à-dire, à la doctrine que Jésus-Christ et les Apôtres ont transmise de vive voix, qui se conserve et s'enseigne dans toutes les églises ; car leur soin principal a été de conserver intact le dépôt de la foi, reçu par écrit ou de vive voix des Apôtres (1). » Il est impossible de parler plus clairement. Et l'Ecriture sainte elle-même ne dit-elle pas la même chose ? Saint Paul ne s'écrie-t-il pas : *Fratres, state et tenete traditiones quas didicistis sive per sermonem, sive per epistolam nostram* (2).

1. *Const. Dei Filius*, c. II. — 2. *Concil. trid.*, sess. IV.1. *Adv. her.*, I, IV. — 2. *II Tess.*, II, 14

Voilà bien les deux sources de la vérité chrétienne, l'Écriture et la tradition. L'Écriture sainte elle-même nie donc qu'elle en soit le seul canal. Comment les protestants peuvent-ils l'affirmer, eux qui ne jurent que par l'Écriture? Hélas! c'est qu'ils l'entendent comme cela leur plaît. Leur système est vraiment bien commode; seulement, c'est dommage qu'il soit un moyen infailible d'arriver à la négation, partielle d'abord, puis générale des vérités chrétiennes, et de l'Écriture sainte elle-même, négation où le protestantisme est aujourd'hui arrivé.

Mais continuons l'exposition de la doctrine du concile sur l'Écriture sainte. « Les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dit-il, doivent être tenus pour sacrés et canoniques en entier et dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés dans le décret du concile de Trente, et dans l'ancienne édition latine de la Vulgate. Or, l'Église les tient pour sacrés et canoniques, non parce qu'ils seraient le fruit de l'habileté humaine et approuvés ensuite par elle, et non pas même seulement parce qu'ils contiennent la révélation sans erreur, mais parce qu'ils ont été inspirés par l'Esprit saint, ils ont Dieu pour auteur, et ont été donnés comme tels à l'Église (1). » « Si quelqu'un ne reçoit pas dans leur intégrité et avec toutes leurs parties, comme sacrés et canoniques, les livres de la sainte Écriture, tels que le saint concile de Trente les a énumérés, ou nie qu'ils soient divinement inspirés, qu'il soit anathème (2). »

Aucun concile, aucun Souverain-Pontife n'avait encore déterminé avec autant de précision le caractère distinctif qui constitue l'Écriture sainte. Les théologiens l'avaient fait sans doute; mais ils ne sont pas l'Église, et, de plus, il y a eu dans les écoles des divergences à cet égard. Quelques-uns, dont le plus connu est Lessius, prétendent que, pour qu'un livre fasse partie intégrante de l'Écriture sainte, il suffit qu'après avoir été composé d'une manière tout humaine, il soit approuvé par Dieu, par l'Église, comme contenant la doctrine religieuse véritable. De nos jours, Haneberg, dans son *Histoire de la Révélation*, enseigne à peu près la même opinion. Elle est aujourd'hui proscrite par le concile du Vatican. Et, afin de faire bien comprendre la raison de cette proscription, fixons certaines notions qui sont, dans beaucoup d'esprits, à un état très vague.

La *révélation* est la manifestation surnaturelle d'une vérité inconnue à celui qui la reçoit. Il pourrait, sans doute, y avoir manifestation d'une vérité déjà connue; mais ce ne serait pas alors ce que l'on appelle une révélation dans le sens

strict du mot : on ne révèle à quelqu'un que ce qu'il ne sait pas.

Il faut se garder de confondre la révélation et l'*inspiration*. Celle-ci est l'action de Dieu, portant à écrire telle vérité, action qui fait que l'auteur n'écrit que ce que Dieu veut qu'il écrive. Un exemple va faire toucher du doigt la différence de la révélation et de l'inspiration. Lorsque la très-sainte Vierge reçut de l'archange l'annonce qu'elle serait la mère du Rédempteur, ce fut là une révélation proprement dite; lorsque les évangélistes écrivent cette révélation qui leur était connue, je le suppose, il n'y eut pas révélation, mais inspiration de l'Écriture.

Il faut également se garder de confondre l'inspiration et la simple *assistance* divine. Celle-ci est l'action de Dieu dirigeant l'écrivain de telle sorte qu'il n'erre pas. C'est celle que Dieu exerce sur les conciles œcuméniques et sur les Souverains-Pontifes, lorsqu'ils démissionnent une vérité de foi.

On a beaucoup parlé d'inspiration pendant le concile du Vatican : les journaux libre-penseurs et les journaux religieux en ont fait une consommation considérable. La vérité est qu'il n'y a pas d'inspiration dans les conciles, dans le sens propre de cette expression. L'inspiration est une action divine telle, d'après ce que nous avons dit, que la parole, le livre qui en est le résultat, est la parole même de Dieu, ou l'Écriture sainte. Or, assurément les décisions des conciles ne sont pas l'Écriture sainte. Le résultat, l'effet de l'assistance divine est d'empêcher l'erreur, de rendre infailible; mais elle ne rend pas la parole ou le livre inspiré. L'inspiration renferme l'assistance, mais celle-ci ne contient pas l'inspiration.

Il est maintenant facile de déterminer le caractère essentiel et distinctif de l'Écriture sainte, tel qu'il est en lui-même, et tel que l'a exposé le concile du Vatican.

L'Écriture sainte est l'Écriture inspirée, c'est-à-dire faite sous l'action de Dieu portant à écrire telle vérité, et de telle sorte que l'auteur n'écrit que ce que Dieu le porte à écrire. Dieu est alors véritablement l'auteur d'un pareil écrit; c'est sa parole. En effet, toutes les pensées écrites viennent de lui, sont les siennes; et, de plus, la volonté de les écrire et qui les fait écrire vient encore de lui : or, c'est là ce qui fait, ce qui constitue substantiellement l'auteur. On voit donc que c'est avec raison que l'on appelle l'Écriture sainte, la parole de Dieu, et que le concile du Vatican, parlant des livres qui y sont contenus, a eu raison de dire : qu'ils ont été inspirés par l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur. Des lors, on comprend sans difficulté la fausseté des opinions que le concile

1. *Constit. De Fide*, c. 11. — 2. *Ibid.*, canon 1, 4.

indiquées. Un livre a été écrit d'une manière purement humaine, il ne contient, supposons-le, que l'exacte et parfaite vérité; Dieu, supposons-le encore, l'approuve formellement et explicitement, soit par l'organe de l'Eglise, soit même, si l'on veut, miraculeusement. Ce livre fera-t-il partie de l'Ecriture sainte? Nullement; car il n'est pas la parole de Dieu. Et l'on comprend difficilement comment un théologien aussi distingué que Lessius, a pu soutenir une pareille opinion. L'approbation rétrospective, quelle qu'elle soit, n'empêche pas que les pensées de ce livre ne soient les pensées de l'homme, les sentiments de l'homme, et qu'il n'ait été écrit par une volonté purement humaine. Assurément ce n'est pas là la parole de Dieu; et cependant il est de foi que l'Ecriture sainte l'est.

Un livre ne renferme que des vérités révélées par Dieu, et sans ombre d'erreur; mais il a été écrit par une volonté purement humaine, sans que Dieu ait inspiré de l'écrire et d'y écrire telle ou telle chose. Peut-il faire partie de l'Ecriture sainte? Aucunement; Dieu n'en est pas l'auteur. Sans doute, les vérités qui y sont exposées, nous le supposons, viennent de lui; mais le livre n'en vient pas; et, par conséquent, le concile a eu raison de lui refuser le caractère de livre saint.

Faisons une dernière hypothèse. Un document ecclésiastique, une décision conciliaire, une définition pontificale sont écrits avec une assistance spéciale de Dieu, qui écarte toute erreur et donne l'infaillibilité. Ce document peut-il faire partie de l'Ecriture sainte? En aucune manière. Autre chose est l'assistance, autre chose l'inspiration. Mais, dit-on, la vérité définie est révélée et inspirée; elle est donc la parole de Dieu. Oui, cette vérité considérée comme révélée et comme contenue dans l'Ecriture sainte ou la tradition divine, est la parole de Dieu; mais, comme définie, elle est la parole de l'Eglise. Sans doute, au fond, et comme révélée, elle est la parole de Dieu; mais, comme définition, elle n'est pas l'Ecriture sainte.

On voit, d'après tout ce qui a été dit, qu'il n'est pas du tout nécessaire que l'Ecriture sainte ne contienne que des choses révélées, dans le sens propre du mot. Il y a, sans aucun doute, dans l'Ecriture, beaucoup de vérités révélées; mais il y en a beaucoup aussi que les écrivains sacrés ont pu connaître et ont connues par une autre voie, spécialement les faits historiques. Mais, pour ces faits eux-mêmes et pour tout ce qui est dans les saintes Ecritures, il faut admettre l'inspiration, dans le sens que nous avons exposé; c'est là le caractère de l'Ecriture, c'est là son essence.

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

Une transposition de page a rendu en partie inintelligible notre article du 7 juin. Après ces mots de la page

1036, 2^e col. : *maître de la vie humaine*, il faut passer au milieu de la 1^{re} col. de la page suivante : *s'il est quelque chose*, etc., jusqu'à ces mots : *son impuissance... est manifeste*. De là, revenir à la page 1036, au milieu de la 2^e col. : *On ne pouvait pas*, etc., jusqu'à ces mots : *l'éclat de la certitude*, pour passer au milieu de la 2^e col., page 1037, à ces mots : *Deux moyens*, etc., jusqu'à la fin.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS

(3^e SÉRIE.)

(1^{er} article.)

Nous abordons, pour la troisième fois, la question des desservants.

En 1873, ce sujet nous fut imposé par les circonstances. M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, venait d'adresser à l'épiscopat une circulaire ayant pour but d'appeler son attention sur la transformation possible d'un certain nombre de desservants en curés de troisième classe avec inamovibilité attachée non à la paroisse mais à la personne. (Voir la *Semaine du Clergé*, t. 1^{er}, page 436.) Ce système, assurément discutable, combattu publiquement par deux ou trois évêques, reçut néanmoins de nombreuses adhésions, qu'on trouverait dans les cartons du ministère, si, un jour ou l'autre, il y avait lieu de l'examiner de plus près et d'en essayer la pratique.

Toutefois, ce n'est pas à ce point de vue spécial que nous nous étions placés, en écrivant sur la *question des desservants* les huit articles publiés t. 1^{er}, page 466, et numéros suivants. A ces articles, il convient d'ajouter celui qui traite de l'*inamovibilité des curés*, t. II, page 12. Nous nous sommes attaché au côté historique, aux faits, aux textes; il nous semblait avant tout nécessaire de redresser certaines affirmations trop légèrement répétées, et de répartir, selon la vérité et l'équité, les diverses responsabilités qui pèsent ici, soit sur le pouvoir civil, soit sur les premiers évêques institués après le concordat.

Dans cette première série, nous avons admis comme certain ce principe savoir qu'en 1801 le Saint-Siège, en conférant au cardinal Caprara la faculté d'ériger les nouvelles paroisses, et celui-ci, en subdéléguant ses pouvoirs aux nouveaux évêques, entendait créer des paroisses complètes, c'est-à-dire des territoires et églises jouissant de la paroissialité et des titulaires ou curés jouissant de la stabilité canonique, autrement de l'inamovibilité. Par suite, nous avons constaté dans les faits une déviation, et nous avons exprimé le vœu de voir avec le temps, et le concours nécessaire des premiers pasteurs, la situation s'améliorer. Nous nous sommes bien gardé de l'erreur dans laquelle quelques-uns sont

tombés, lorsqu'ils ont avancé que nos desservants actuels pouvaient et devaient se considérer comme curés inamovibles, *ipso jure*; erreur directement atteinte, outre les raisons par nous produites, par la réponse du Saint-Siège à l'évêque de Liège, le 1^{er} mai 1845. Ensuite, nous nous sommes expliqué sur le sens et le bienfait de cette mémorable décision.

En 1874, nous avons repris nos études. Le lecteur trouvera, tome IV, douze articles sur les desservants. Dans cette seconde série, notre pensée principale était de combattre les énonciations formulées par M. l'abbé Pierret, auteur d'une brochure intitulée *De l'amovibilité des curés desservants selon le droit*, et par M. l'abbé Craisson, ancien vicaire général de Valenciennes, auteur du *Manuale totius juris canonici*, et d'un article sur la matière publié par la *Revue des sciences ecclésiastiques*, numéro de septembre 1873.

Or, M. l'abbé Craisson a bien voulu accorder à notre travail quelque attention, et même nous répondre longuement dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, numéro de septembre 1874. Son article n'a pas moins de trente et une pages in-octavo, petit caractère. C'est beaucoup trop. L'estimable canoniste devrait viser à la concision, et surtout faire subir à ses idées, qui abondent et surgissent de toute part, un contrôle sévère. Il a laissé tomber de sa plume des affirmations qui manquent d'appui; il aime à généraliser, à procéder par analogie, ce qui, en matière de droit positif, est très-périlleux. Ça et là, nous aurions peut-être à relever ce qu'on appelle familièrement des chicanes. Mais nous préférons dédaigner certains détails. Nous reconnaissons d'ailleurs que M. l'abbé Craisson discute avec courtoisie. Nous voulons lui faire une seule observation.

« Avant de répondre directement à ses arguments, écrit M. l'abbé Craisson, le diocésain voudra-t-il nous permettre de lui exprimer notre étonnement qu'un prêtre aussi dévoué qu'il l'est, sans doute, au bien de l'Eglise en général et de celle de France en particulier, paraisse avoir si fortement à cœur de démontrer que l'état des églises paroissiales de son pays, quoique autorisé par le Souverain-Pontife, est irrégulier, et que la condition de la plupart de ceux qui y exercent la cure des âmes est anticanonique, bien que le Saint-Siège ait défendu d'incriminer cet état de choses, tant qu'il ne jugera pas à propos d'en disposer autrement? Est-ce donc avoir pour les actes de Rome la déférence qui leur est due que de revenir sans cesse sur des questions que le chef suprême de l'Eglise s'est si souvent réservées d'une manière expresse? M. le doyen ne voit-il pas que, en prolongeant la lutte, il fait une chose propre à autoriser les murmures, les préventions contre les autorités diocésaines. L'insubordination

même? Or, nous le lui demandons humblement, en quoi une lutte pareille peut-elle contribuer à la gloire de Dieu et au bien des âmes (1)?

« Il serait temps qu'on cessât d'agiter une question qui ne peut que produire la perturbation dans les esprits, susciter des murmures dénués de fondement, diminuer le respect dû aux premiers pasteurs, et causer de l'embarras et de l'inquiétude au Saint-Siège, auquel même la continuation de la controverse paraît injurieuse, étant peu conforme à ses prescriptions (2). »

M. Craisson doit regretter d'avoir laissé tomber de sa plume ces insinuations et ce blâme. Il lui est impossible de se méprendre sur la situation, et sur le caractère de notre travail. La situation, nous n'avons pas mis en doute un seul instant l'obligation de se conformer à la décision du 1^{er} mai 1845; et, quant au caractère de notre travail, nous croyons n'avoir pas abusé de la juste liberté que l'Eglise accorde aux théologiens et aux canonistes. On dirait que M. Craisson veut nous opposer la question préalable. S'il en est ainsi, sur quoi se fonde-t-il? Il nous semble que notre adversaire se méprend d'une manière étrange. Il s'imagine qu'en discutant, au point de vue théorique, sur la condition des desservants, nous manquons de déférence pour le Saint-Siège, comme si le Saint-Siège avait formellement ou virtuellement défendu à cet égard toute controverse, ce qui n'est pas.

M. Craisson généralise beaucoup et équivoque en même temps, lorsqu'il écrit que la question est une de celles que le Pape s'est si souvent réservées d'une manière expresse. *Si souvent*, dans l'espèce, ne peut avoir trait que : 1^o à la réponse du 1^{er} mai 1845; 2^o à la réponse du 5 octobre 1861, faite à l'évêque d'Evreux; et, tout au plus, 3^o à une observation des réviseurs du concile de Soissons. Cependant, l'attitude du Saint-Siège est nettement définie. Dans les réponses suscitées, il s'agit uniquement de ce qui reste à faire pratiquement, savoir : accepter la discipline, introduite depuis le concordat, et régularisée par la décision du 1^{er} mai 1845; mais il n'est point défendu spéculativement de mettre en relief, soit les inconvénients de l'amovibilité, soit les avantages de l'inamovibilité et de la discipline maintenue dans presque toute l'Eglise; pourvu toutefois qu'on ne s'écarte pas du respect dû aux personnes, spécialement à celles qui ont l'autorité. M. Craisson donne à entendre que la question des desservants est une question fermée; nous croyons être dans le vrai en soutenant que c'était une question ouverte, susceptible d'être agitée et discutée, dans la mesure convenable.

1 *Revue des sciences ecclésiastiques*, 3^e série, tome X. — 2 *Ibid.*, p. 264.

Pourquoi donc parler ici d'insubordination, de murmures, de perturbation dans les esprits, d'embarras et d'inquiétudes pour le Saint-Siège?

Ce reproche s'il est mérité, il faut l'adresser également à l'illustre Dom Guéranger, aux écrivains des *Mélanges théologiques*, à ceux de la *Revue théologique*; surtout à Mgr Maupied et à d'autres. Il faut surtout l'adresser à M. l'abbé de Rivières, chanoine de l'église métropolitaine d'Albi, auteur de plusieurs ouvrages estimés. Voici, en effet, ce que M. de Rivières, dans son *Mémorial des lois canoniques*, Paris, Pulois-Cretté, 1873, n'a pas craint d'imprimer :

« 1° Les curés de canton et les curés de succursales, étant tous de vrais curés, sont de droit commun inamovibles;

« 2° Les évêques et le gouvernement en érigeant les nouvelles paroisses depuis le concordat de 1801, n'ont pas pu les soustraire au droit commun;

« 3° Dans cette érection des paroisses depuis le concordat, les évêques n'ont jamais fait intervenir la question de l'inamovibilité;

« 4° A l'usage dans lequel sont les évêques de changer à leur gré les desservants, il n'y a pas d'autres motifs : c'est la coutume en France;

« 5° Cette question a été résolue par le Saint-Siège, en faveur du droit commun et contrairement à ces usages établis. En effet, répondant aux questions officielles de l'évêque de Liège, en Belgique, sur l'amovibilité des desservants, la S. Congrégation a déclaré, le 1^{er} mai 1845 :

« I. S'il s'agit du changement des desservants fait seulement d'après le gré (*ad nutum*) de l'évêque, changement auquel les desservants seraient forcés de souscrire toujours en vertu de l'obéissance, la question n'est pas même admissible, tant elle est contraire au droit commun.

« II. S'il s'agit, ajoute la S. Congrégation, d'un changement accompli le plus rarement possible, pour des motifs très-urgents, avec toutes les formes d'une autorité paternelle; ainsi envisagée, la question doit demeurer, a dit notre Saint Père le pape Grégoire XVI, sans solution négative jusqu'à nouvel ordre. Sa Sainteté veut laisser les choses dans cet état, par une très-grande condescendance.

« 7° En présence de cette solution, la pratique de la France, pour la révocation des desservants, au gré de l'évêque, ne peut acquiescer force de loi, puisqu'elle n'est que *tolérée*; mais, du moins, elle est *régularisée*;

« 8° La loi de l'inamovibilité des curés desservants, en vertu de cette même décision, est déclarée fondamentalement en pleine vigueur. L'état des choses, en France, n'est qu'une *dispense*;

« 9° Le droit de changer à leur gré les desservants n'est donc pas dans les attributions des

évêques. Ils ne doivent donc user de la pratique tolérée en France qu'avec une extrême réserve et prudence; car, s'ils dépassaient la mesure de cette tolérance, ceux de leurs prêtres qui en seraient les victimes, auraient le droit de faire appel auprès d'une autorité supérieure (1).

Après avoir résumé ce que les conciles provinciaux ont édicté sur la matière, M. l'abbé de Rivières poursuit en ces termes :

« Que conclure? 1° La déclaration de Grégoire XVI a de nouveau mis en lumière et rétabli le principe de l'inamovibilité de tous les curés cantonaux et desservants; 2° cette déclaration a été publiée par les conciles provinciaux, et eux-mêmes ont ajouté à la force des conclusions qui en découlaient en la regardant comme une dispense pour l'état de choses existant en France; 3° les évêques y ont trouvé une source canonique pour leurs droits, qui n'étaient fondés que sur un usage, et en même temps ils se sont sentis limités dans l'exercice de cette autorité, qui ne leur était reconnue qu'avec une grande réserve; 4° avant cette déclaration, l'amovibilité des desservants était illégale; maintenant elle n'est pas canonique, mais elle repose sur un décret du Saint-Siège qui, avec certaines conditions, laisse la question en suspens jusqu'à nouvel ordre. Ce nouvel état de choses légitimé date du 1^{er} mai 1845 (2). »

Nous pensons maintenant qu'on ne parlera plus d'insubordination fomentée, d'inquiétudes semées dans le clergé, de manque de respect aux évêques et au Saint-Siège.

VICT. PELLETIER,
chanoine de l'église d'Orléans.

(A suivre.)

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

FABRIQUES. — PIÈCES A PRODUIRE POUR ÊTRE AUTORISÉES A ACCEPTER UNE DONATION OU UN LEGS, A ACQUÉRIR OU A FAIRE UN ÉCHANGE, A VENDRE UN IMMEUBLE, ETC., ETC.

Les fabriques se plaignent souvent du retard que le gouvernement met à leur accorder les autorisations dont elles ont besoin soit pour accepter un legs ou une donation, soit pour acquiescer un immeuble, etc., etc. Prétendre que ces plaintes ne sont pas fondées serait vouloir inutilement excuser l'administration qui devrait aviser au moyen d'expédier certaines affaires avec plus de promptitude, surtout les demandes formulées par les établissements religieux dans le but d'être autorisés à accepter les libéralités qui leur sont faites. Soyons justes cependant et sachons reconnaître que, si les dossiers, envoyés

1. *Mémorial des lois canoniques et disciplinaires du clergé*, p. 258. — 2. *Ibid.*, p. 259.

au ministère des cultes étaient toujours complets, les retards seraient peut-être moins fréquents et les préjudices éprouvés moins considérables. C'est pour obvier, autant qu'il est en nous, à ces graves inconvénients que nous insérons aujourd'hui, dans la *Semaine du Clergé*, la nomenclature des diverses pièces qu'il est indispensable de produire pour obtenir une autorisation ou un secours du gouvernement.

I. — PIÈCES A PRODUIRE PAR LA FABRIQUE POUR ÊTRE AUTORISÉE A ACCEPTER UN LEGS.

1. — *Extrait notarié du testament.* Si le notaire n'a pas fait à l'autorité supérieure les notifications légales, il faut lui demander de déclarer, au bas de l'extrait, si le testament contient ou ne contient pas des dispositions faites en faveur d'autres établissements publics. Il serait mieux encore, surtout s'il y a réclamation d'héritiers, de joindre autant que possible au dossier, au lieu d'un simple extrait relatif aux divers legs sujets à l'autorisation, une expédition entière du testament.

2. — *Acte de décès du testateur (sur papier timbré).* Si le nom ou prénom du testateur n'étaient pas les mêmes dans le testament et dans l'acte de décès, l'officier de l'état civil devrait déclarer, au bas de l'acte par lui délivré, l'identité de la personne décédée avec la personne bienfaitrice ou bien fournir un acte de notoriété.

3. — *Procès-verbal d'estimation de l'objet légué, (sur papier timbré),* signé par deux experts étrangers à la fabrique, si on a légué autre chose qu'une somme d'argent.

4. — *Délibération du Conseil de fabrique (sur papier libre),* portant acceptation provisoire. Si la libéralité est faite à titre gratuit, sans désignation d'emploi, la fabrique doit indiquer, dans sa délibération, la destination qu'elle désire lui donner.

Si la libéralité est considérable relativement aux charges dont elle est grevée, la fabrique pourra demander l'autorisation d'en disposer dans l'intérêt de l'église pour un objet déterminé, mais en déduisant et demandant de placer en rentes sur l'Etat une somme suffisante pour produire le revenu nécessaire au service des charges.

5. — *Budget le plus récent de la fabrique (sur papier libre).*

6. — *Avis de l'héritier institué (sur papier timbré).*

7. — *Avis de l'héritier ou des héritiers naturels (sur papier timbré),* même dans le cas où il y aurait institution d'héritiers, c'est-à-dire avis de tous ceux qui sont appelés par le degré de parenté à profiter de la succession.

A la suite de cette pièce et sur le même papier timbré, le maire certifiera que ceux dont on

fournit l'adhésion sont les seuls héritiers du testateur.

Dans le cas où les héritiers, quels qu'ils soient, ne sauraient signer ou refuseraient de donner leur avis, il faut leur signifier, au nom du trésorier, par le ministère d'un huissier, la clause testamentaire et joindre au dossier copie authentique de la signification.

S'il n'y a pas d'héritiers connus, extrait du testament est affiché de huitaine en huitaine, à trois reprises consécutives, dans la commune du domicile du testateur, et inséré dans le journal judiciaire, avec invitation aux héritiers d'adresser à M. le Préfet, dans la huitaine, les réclamations qu'ils auraient à présenter. Les affiches se font sur la demande du trésorier et ordinairement par les voies administratives, c'est-à-dire par les soins du maire et, au besoin, par l'entremise de M. le Préfet. Après l'accomplissement de ces formalités, le maire délivre un certificat de ces affiches. Ce certificat et un exemplaire du journal contenant l'extrait du testament sont joints aux pièces.

8. — *Avis du Conseil municipal* sur tout emploi de capitaux légués autre qu'un placement sur l'Etat.

9. — *Avis du sous-préfet.*

10. — *Avis de l'évêque* avec approbation provisoire, s'il y a charge de services religieux.

11. — *Avis du préfet,* si ce magistrat n'est pas appelé à statuer lui-même sur la demande de la fabrique.

II. — PIÈCES A PRODUIRE PAR LA FABRIQUE POUR ÊTRE AUTORISÉE A ACCEPTER UNE DONATION.

1. — *Expédition entière de l'acte constatant la donation (sur papier timbré).*

2. — *Certificat de vie du donateur.* Cette pièce est délivrée par le maire, sur papier libre.

3. — *Procès-verbal d'estimation de l'objet donné (sur papier timbré),* lorsque la donation ne consiste pas en une somme d'argent. — Cette estimation est faite par un ou deux experts choisis par le bureau des marguilliers. Elle doit mentionner la valeur des meubles ou de l'immeuble qui font l'objet de la libéralité, et, dans ce dernier cas, la contenance de l'immeuble en hectares, ainsi que le chiffre des revenus qu'il produit annuellement. Le procès-verbal d'estimation est signé par les experts.

4. — *Budget le plus récent de la fabrique.*

5. — *Délibération du Conseil de fabrique (sur papier libre),* portant acceptation provisoire et déterminant l'emploi à faire des fonds donnés, lorsque le donateur ne l'a pas spécifié lui-même.

6. — *Renseignements positifs* transmis par le maire de la commune que le donateur habite ou par le préfet, sur les causes de la libéralité,

sur la fortune du donateur et sur celle de ses héritiers présomptifs. Il importe de constater, pour éviter des délais, que la donation n'est pas l'effet de la captation et qu'elle n'exécède pas ou ne paraît pas excéder la quotité de biens disponibles. Ce certificat peut être délivré sur papier libre.

7. — *Avis du sous-préfet.*

8. — *Avis de l'évêque* et approbation provisoire, s'il y a charge de services religieux.

9. — *Avis du préfet*, s'il n'est pas appelé à statuer lui-même sur la demande de la fabrique.

III. — PIÈCES A FOURNIR PAR LA FABRIQUE POUR ÊTRE AUTORISÉE A ACQUÉRIR UN IMMEUBLE OU A FAIRE UN ÉCHANGE.

1. — *Délibération du Conseil de fabrique*, indiquant l'acquisition projetée et indiquant exactement l'origine des fonds que l'on se propose d'appliquer à l'acquisition.

Si le vendeur est membre du Conseil de fabrique, il ne doit pas être admis à prendre part à la délibération relative à l'acquisition de son immeuble.

2. — *Copie du budget le plus récent de la fabrique.*

3. — *Promesse de vente* faite par le vendeur ou son consentement à la dite vente au prix d'estimation.

Cette pièce doit être sur papier timbré.

4. — *Procès-verbal de l'estimation de l'immeuble*, tant en capital qu'en revenu, faite par deux experts nommés l'un par le vendeur et l'autre par la fabrique.

5. — *Plan figuré et détaillé des lieux*, s'il s'agit d'un édifice important, et le devis des travaux à y faire dans le cas où il aurait besoin de réparations.

6. — *Avis du Conseil municipal*. Si deux communes sont réunies pour le culte, les deux Conseils municipaux doivent délibérer chacun de leur côté, sur le projet.

7. — *Procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo* dressé par un commissaire au choix du sous-préfet.

8. — *Avis du sous-préfet.*

9. — *Avis de l'évêque.*

10. — *Avis du préfet.*

N.-B. — S'il s'agit d'un échange, les pièces à fournir sont les mêmes. L'échangiste est substitué au vendeur.

IV. — PIÈCES A PRODUIRE PAR LA FABRIQUE POUR ÊTRE AUTORISÉE A VENDRE UN IMMEUBLE.

1. — *Délibération du Conseil de fabrique* motivée et indiquant la nature, la contenance, le produit de l'immeuble à aliéner et la cause qui rend cette aliénation nécessaire.

Un avis du Conseil d'Etat, du 12 juin 1853, porte qu'une fabrique ne doit être autorisée à vendre un immeuble pour en employer le produit, soit aux réparations de l'église ou du presbytère, soit, en général, aux besoins de l'église, qu'autant qu'il est démontré que la commune se trouve dans l'impossibilité de subvenir à cette dépense, en suppléant ainsi à l'insuffisance des ressources fabriciennes.

2. — *Budget le plus récent de la fabrique.*

3. — *Procès-verbal de l'estimation de l'immeuble à aliéner* dressé par un ou deux agents choisis par le Conseil de fabrique. Il n'est pas nécessaire que cette pièce soit sur papier timbré.

4. — *Plan figuré et détaillé des lieux*. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de produire un plan géométrique, dressé par un homme de l'art. La fabrique peut se borner à fournir, soit un simple extrait du plan cadastral, certifié par le maire, soit tout autre dessin figuratif pouvant donner une idée suffisante de l'immeuble qu'il s'agit d'aliéner.

5. — *Procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo.*

6. — *Avis du Conseil municipal.*

7. — *Avis du sous-préfet.*

8. — *Avis de l'évêque.*

9. — *Avis du préfet.*

V. — PIÈCES A PRODUIRE PAR UNE FABRIQUE QUI DÉSIRE ÊTRE AUTORISÉE A EMPRUNTER.

1. — *Délibération du Conseil de fabrique*, indiquant la destination de la somme à emprunter; l'impossibilité pour la fabrique de pourvoir avec ses revenus ordinaires à la dépense en vue de laquelle l'emprunt est projeté; les moyens de remboursement des capitaux empruntés ainsi que des intérêts.

2. — *Tableau indiquant l'amortissement successif de l'emprunt.*

3. — Un relevé présentant, dans des colonnes distinctes, le total des recettes et le total des dépenses ordinaires, d'après les comptes des trois derniers exercices, afin que l'autorité puisse juger, par la moyenne des revenus ordinaires, si la fabrique est en état de se libérer dans le temps fixé.

4. — Un état dûment certifié, des dettes de la fabrique, engagements obligatoires, travaux extraordinaires en cours d'exécution, achats d'ornements, etc., etc., en un mot, du passif de la caisse fabricienne. Cet état doit faire comprendre exactement l'échéance de ces dettes, année par année, afin qu'on aperçoive facilement, d'une part, la situation où la fabrique est placée par ses engagements antérieurs, de l'autre, l'effet des nouveaux engagements qu'elle veut contracter.

5. — *Projet des travaux à exécuter ou l'énoncé des charges auxquelles l'emprunt proposé a pour but de subvenir.*

6. — *Budget de la fabrique réglé pour l'exercice courant.*

7. — *Avis du Conseil municipal.*

8. — *Avis de l'évêque.*

9. — *Avis du préfet.*

VI. — PIÈCES A PRODUIRE PAR UNE FABRIQUE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE PLACER SES FONDS DISPONIBLES EN RENTES SUR L'ÉTAT.

1. — *Délibération du Conseil de fabrique énonçant les motifs de l'emploi projeté; l'origine des fonds à placer sur l'Etat: s'il s'agit de sommes provenant d'un legs ou d'une donation, la date du décret ou de l'arrêté qui a autorisé l'acceptation; des renseignements précis sur le nombre et l'importance des services religieux dont les fonds peuvent être grevés ou la déclaration que ces sommes sont libres de toutes charges.*

2. — *Diverses pièces justificatives qui peuvent être nécessaires à l'administration pour se prononcer en parfaite connaissance de cause, telles que expéditions de donations, expédition de testament, etc., etc.*

3. — *Budget le plus récent de la fabrique.*

4. — *Avis de l'évêque.*

5. — *Avis du préfet, s'il n'est pas appelé à statuer lui-même sur la demande de la fabrique.*

VII. — PIÈCES A PRODUIRE PAR UNE FABRIQUE POUR ÊTRE AUTORISÉE A PLACER SES FONDS DISPONIBLES EN RENTES SUR DES PARTICULIERS (1).

1. — *Délibération du Conseil de fabrique contenant sa demande et les motifs qui le déterminent à choisir ce mode de placement.*

2. — *L'engagement contracté, sous seing-privé, par un particulier solvable, d'accepter le capital de la fabrique à titre de constitution de rente et de lui payer, chaque année ou par semestre, les arrérages de la rente à un taux désigné.*

3. — *Certificat du conservateur des hypothèques attestant que l'immeuble affecté à la garantie de la rente est, ou non, libre d'hypothèques.*

4. — *Copie du dernier budget de la fabrique.*

5. — *Avis du Conseil municipal.*

6. — *Avis de l'évêque.*

7. — *Avis du préfet.*

VIII. — PIÈCES A PRODUIRE POUR OBTENIR UNE SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS DIVERSES.

1. — *Plan et devis des travaux à exécuter, dressés par un architecte.*

1. Ce mode de placement étant le moins avantageux pour la fabrique, le gouvernement a pour principe de n'accorder l'autorisation que dans des circonstances exceptionnelles.

2. — *Délibération du Conseil de fabrique constatant la nécessité des travaux, portant approbation du plan et du devis dressés par l'architecte, désignant la somme qu'il est possible d'allouer pour l'exécution des travaux et réclamant le surplus nécessaire au Conseil municipal.*

3. — *Budget de la fabrique avec le Compte correspondant.*

4. — *Délibération du Conseil municipal portant approbation des travaux à exécuter, désignant la somme que ce Conseil peut allouer pour exécuter les travaux et réclamant le surplus au Conseil général du département.*

5. — *Budget de la commune avec le compte correspondant.*

6. — *Etat de la Caisse municipale délivré par le percepteur.*

7. — *Avis du sous-préfet.*

8. — *Avis de l'évêque.*

9. — *Avis du préfet, qui transmet les pièces au Conseil général.*

N.-B. — Lorsque le Conseil général ne peut allouer la somme reconnue indispensable, il transmet, s'il le juge opportun, les pièces ci-dessus à M. le ministre des Cultes.

IX. — PIÈCES A PRODUIRE PAR UNE FABRIQUE POUR OBTENIR DE L'ÉTAT UNE SUBVENTION POUR OBJETS MOBILIERS (1).

1. — *Délibération du Conseil de fabrique constatant la nécessité absolue de l'objet mobilier demandé et l'impossibilité d'en faire l'acquisition. On supplie M. le ministre des Cultes de vouloir bien allouer la somme nécessaire.*

2. — *Budget de la fabrique avec le Compte correspondant.*

3. — *Avis de l'évêque.*

4. — *Avis du préfet.*

N.-B. — Les secours accordés pour objets mobiliers ne s'élèvent guère ordinairement au-delà de la somme de quatre cents francs.

H. FÉDOU,

curé de Labastidette (diocèse de
Toulouse).

Patrologie.

SYMBOLISME

II. — RÈGLES SERVANT A DÉCOUVRIR ET A VÉRIFIER LES DIVERS SYMBOLES.

Avant d'aller plus loin, ne conviendrait-il pas d'établir l'existence du symbolisme? Non, car toute science emporte nécessairement avec elle ses moyens de justification. A moins d'être couverte de la lance et du bouclier, saura

1 Voir *Semaine du Clergé*, tome II, page 295.

t-elle attaquer ou se défendre? Elle a donc besoin de faire ses preuves. Mais les preuves qui démontrent l'existence d'une chose se confondent avec les règles qui en déterminent l'emploi. La logique, que l'on nomme législation de l'intelligence, ne sert-elle pas à constater les phénomènes de l'âme, tout en modérant le jeu de nos facultés? Il est donc juste d'exposer d'abord les règles du symbolisme; et cette tâche finie, nous aurons en main tous les principes sur lesquels repose la vérité de son existence.

Les règles du symbolisme se partagent en deux classes : les unes favorisent la découverte d'un signe inconnu, et les autres vérifient une figure déjà mise en lumière.

1. — Tout symbole est un objet sensible. Or, cet objet existe en lui-même, avec des qualités propres. Donc il parlera de soi d'abord, avant de parler d'un autre. Il suit de là que tout symbole a fatalement un côté historique, naturel ou littéral. Sans cela, que pourrait-il dire? Ainsi, pour donner un exemple, que Jérusalem ne soit plus une ville; comment alors pourra-t-elle nous figurer l'âme du juste, la cité de l'Eglise et le royaume des cieux?

Pour avoir méconnu ce principe élémentaire, les hommes, savants d'ailleurs, sont tombés dans une lourde méprise. Ces commentateurs de la Bible osèrent dire que certains passages de nos livres inspirés n'ont pas de sens littéral, mais simplement une portée mystique. Parler de la sorte, c'est ignorer la définition même du symbole. En effet, la science des figures est-elle autre chose que la seconde vue sur un objet? Et l'on voudrait un second sens premier?

Jugez maintenant quelle n'était pas la naïveté de ces auteurs qui, se jetant dans une autre extrémité, voyaient dans les cérémonies de l'Eglise, des raisons naturelles! Ce fut le bonheur d'un prêtre de l'Oratoire qui, de son temps, se nommait Claude de Vert. Avec quelle joie, mêlée d'étonnement, ne s'aperçut-il pas que les rites liturgiques ont un sens littéral, un motif de besoin, de convenance, de propriété? C'était bien la peine vraiment, de brouiller tant de papier pour nous dire que l'esprit est greffé sur la lettre! Tout le monde le savait. Voyez la belle découverte! l'oratorien subtil nous avertit que les cierges furent employés dans nos églises, parce qu'ils ont la vertu d'éclairer. Je le crois bien; et si malheureusement ils n'éclairaient pas, comment seraient-ils jamais un emblème de la lumière incarnée? Claude de Vert se donna beaucoup de mal pour enfoncer une porte ouverte. Après avoir montré que tout symbole a sa partie littérale, ce que personne n'avait en tête de nier, il aurait dû établir que la chose, outre cette première signi-

fication, ne pouvait en avoir une seconde; on l'eût vu, avec satisfaction, porter ce nouvel éléphant sur le haut de la montagne. D'autant plus qu'à la rigueur tout est symbolique dans le monde. Effectivement, une chose en rappelle une autre. Si j'en crois la philosophie, toute relation éveille en nous l'idée des êtres comparés. Aussi, le mot de paternité me découvre aussitôt le fils que le père. Maintenant la création tout entière est liée par des rapports d'ensemble et d'harmonie: tellement qu'un brin d'herbe, pour l'œil observateur, devient un miroir des perfections divines. Puisque tout appelle, tout répond; et ce langage est symbolique.

Mais, dans cette foule de détails, il en est seulement un petit nombre que notre faible vue peut découvrir; le reste demeure inconnu. La musique des cieux, dont Platon soupçonnait les douceurs, ne laisse tomber vers nous que des notes détachées et affaiblies. Or, ce que nous ne connaissons pas, n'existe plus pour nous. De là, bien qu'en soi le symbolisme existe partout, il n'est pour l'homme que là où nous le voyons. Il s'agit donc de le trouver. Quelques moyens nous aideront à faire cette recherche laborieuse, mais intéressante.

Vous êtes, je le suppose, en présence d'une personne, d'un acte ou d'un fait; et vous désirez connaître s'il y a, dans l'un ou dans l'autre, une idée symbolique. Faites alors ce qui va suivre.

1° Dans l'Écriture, l'Eglise et le monde, les personnes, l'acte et l'œuvre peuvent-ils donner sur eux-mêmes une explication littérale et satisfaisante? dites : avec eux le sens mystique est simplement possible. En effet, la lettre n'a, ni toujours, ni jamais, une tendance symbolique. Quand elle suffit à notre instruction, cette école élémentaire n'a pas besoin de l'enseignement supérieur. Il serait inutile et dangereux de vouloir mettre des figures partout; il ne serait pas moins ridicule et insolite de n'en voir nulle part. « Un trop scrupuleux attachement à la lettre, qui fait prendre les signes pour les choses mêmes qu'ils représentent, marque une âme faible et encore esclavée; de même, les interprétations qu'on donne à des figures vaines et stériles partent d'un esprit livré à la curiosité et à l'illusion. » Ainsi parle saint Augustin (Doct. christ., III, 19). Le sens naturel, quand il semble complet en lui-même, ne demande pas plus le symbole qu'il ne le repousse. Ce texte : Vous ne tuerez point, nous défend d'ôter au prochain la vie corporelle. Si vous prétendez, en outre, que l'esprit de cette lettre condamne la haine et le scandale, deux fléaux qui font mourir les âmes, je vous répondrais tout d'abord : C'est possible.

2° La même explication littérale, sans être bonne, ni mauvaise, laisse-t-elle votre esprit dans l'inquiétude et le besoin, vous avez probablement un fruit à retirer de son enveloppe. « Il est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. » Le sens historique de cette ordonnance ne contente l'Apôtre qu'à demi. « Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs ? » s'écrie-t-il. Assurément, puisqu'il donne à tout animal sa nourriture. Mais, ici, Dieu n'aurait-il pas surtout en vue des êtres moins vulgaires que les bœufs ? « N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cet ordonnance ? Oui, sans doute, c'est pour nous que tout cela fut écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec l'espérance de participer aux fruits de la terre ; celui qui bat le grain doit aussi le faire avec l'espérance d'y avoir part. Si donc nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels (I *Cor.*, ix, 97) ? » On le voit : le commentaire littéral serait très-pâle ; mais le symbolisme lui prête bientôt le feu de la vie. Il faudra suivre l'exemple de saint Paul, toutes les fois que le signe paraît au-dessous de la vérité figurée ; car la sagesse a guidé les créateurs du symbolisme.

3° Mais, si l'interprétation naturelle vient à blesser les convenances, la raison, la justice et l'humanité, vous avez là certainement un symbole à découvrir. Le Sauveur dit : « A moins de naître une seconde fois, l'on ne pourra voir le royaume de Dieu (Jean, iii, 3). » Nicodème, entendait à la lettre ce langage mystique, mettait un non-sens dans la bouche du Verbe éternel. L'Eglise allume des cierges en plein-jour ; à moins de supposer en cette flamme une figure emblématique, vous prêtez à la vierge sage de folles intentions. Osée reçoit l'ordre d'épouser une fille publique ; une action pareille, si elle ne faisait ressortir la bonté de ce Dieu qui recherche et purifie l'âme du pécheur, serait un mépris des convenances et de la vertu.

En résumé : le sens naturel, lorsqu'il est parfait en lui-même, rend uniquement possible un commentaire symbolique ; indifférent, ou sans couleur, il le rend probable ; ridicule, ou mauvais, il le rend nécessaire. Mais, notons-le bien, ces trois règles, qui nous aident à découvrir les figures, n'ont pas pour mission d'en constater l'existence. Quand ces moyens nous auront mis sur la trace d'un symbole, il nous faudra de nouvelles règles pour les vérifier.

II. — Ces règles sont au nombre de trois : celle-ci se rattache à la cause du symbolisme ; celle-là découle de ses moyens, et l'autre dérive de ses effets.

Première règle. — Dieu, l'Eglise et l'homme,

étant la cause des faits emblématiques, nous fourniront, par là même, l'explication la plus authentique de leurs symboles respectifs. Lors même que le signe ne représenterait pas naturellement les des-seins de son auteur, il faudrait néanmoins le tenir pour irrésusable : tout être libre parle comme il le veut, et mэр te que l'on croie ses intentions. Notre-Seigneur, par exemple, nous dépeint les riches de ce monde sous la figure des épines. Saint Grégoire le Grand trouverait une sorte d'in vraisemblance dans la parabole, si le Seigneur n'avait daigné lui-même nous en ouvrir le secret : les richesses effectivement plaisent au cœur de l'homme, tandis que les épines lui déchirent la main. Malgré cette faute, qui existe seulement dans les apparences, saint Grégoire n'hésite point à respecter un signe, dont le Créateur nous indique l'intention.

Donc l'Ecriture sera d'abord la règle inflexible de tout le symbolisme divin. L'agneau pascal des Hébreux était-il, par exemple, une figure de l'Eucharistie des chrétiens ? Sur quoi fondez-vous cette allégorie ? Saint Paul vous répond : « Jésus-Christ a été immolé, toi qui es notre agneau pascal. C'est pourquoi célébrons cette fête, non avec le vieux levain de l'iniquité, ni avec le vieux levain de la malice et de la corruption, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité (*Cor.*, v, 7). » Avec un témoignage de cette nature, le symbolisme de l'agneau pascal est de foi.

La tradition, pour des motifs analogues, sera la première règle du symbolisme ecclésiastique. Mais cette tradition, pour être le fidèle écho de l'Eglise, veut être ancienne, continue et universelle : autrement elle ne refléterait plus que l'opinion d'un lieu, d'un homme et d'un jour. L'Eglise a consigné ses pensées dans beaucoup de livres. Mettons en tête de ces ouvrages les sacramentaires, ou recueils de formules saintes, rédigées par l'Eglise, et employées dans les exercices du culte public. C'est là qu'elle donne raison de ses mystères : les personnes, les actes et les choses, tout s'explique et se justifie. On dirait que l'âme du culte y perce son enveloppe matérielle, et se manifeste à l'esprit de l'adorateur. Voulez-vous connaître les sens cachés de l'Eglise et de l'autel ? lisez les prières de leur consécration. Pourquoi ces flambeaux que portent les fidèles, au jour de la Purification de la sainte Vierge ? les paroles de leur bénédiction vous le disent. Que signifient les cendres bénites et déposées sur nos fronts, le premier jour du carême ? le missel vous l'apprendra. Les lettres apostoliques jouissent aussi d'une grande influence, quand il s'agit de dévoiler nos hiéroglyphes religieux. Le Souverain-Pontife, en sa qualité de chef des chrétiens, nous révèle, d'une

manière certaine, les tendances du langage figuré, qui est en usage dans sa nombreuse famille. Le décret pour la fête de la Lance et des Clous de Notre-Seigneur, inséré dans une leçon du bréviaire, nous fait voir que le but du pape Innocent VI était de réveiller parmi nous les souvenirs de la passion et de la mort de notre Rédempteur. Les conciles, bien qu'ils s'occupent assez souvent d'autres matières, ne laissent pas de nous donner parfois de précieuses ouvertures sur le terrain du symbolisme. L'assemblée de Trente, pour ne citer qu'un exemple, nous révèle pourquoi le célébraut, au milieu du saint sacrifice, mêle un peu d'eau au vin de l'autel; c'est d'abord pour imiter la tempérance du Sauveur; c'est ensuite pour rappeler la mort de la victime dont il est dit que l'eau et le sang couleront de son côté entrouvert par une lance; enfin l'eau représente les fidèles unis à leur divin chef (*Conc. trid.*, ss. XXII, 7). Les Pères de l'Eglise forment à leur tour les plus beaux chaînons de la tradition catholique. Parfois leurs études spirituelles ne sont que l'expression isolée de leur foi et de leur piété. Leur modestie ne manque pas alors d'en prendre toute la responsabilité; et c'est avec une grande défiance d'eux-mêmes qu'ils le proposent aux lecteurs, toujours libres d'y souscrire ou de le repédier. Mais, en d'autres circonstances, ils se nomment disciples de leurs devanciers; et la fidélité qu'on a mise à les suivre dans les âges postérieurs doit nous ôter l'envie de traiter leur enseignement à la légère. Saint Augustin demande pourquoi il fallut quarante-six ans pour rebâtir le temple de Salomon. Grâce au symbolisme des Grecs, il trouve que les lettres du mot Adam, selon le système des Grecs, fournissent, par leur addition, un chiffre absolument identique. Comme Adam eut toute sa race, il fallut bien que la reconstruction du temple se présentât comme l'une des figures du renouvellement de l'humanité. L'évêque, en cet endroit, nous fait soigneusement observer que cette explication du nombre quarante-six lui vient de ses antiques prédécesseurs. Elle passa de même à la postérité; car nous la retrouvons dans le Vén. Bède et chez l'abbé Rupert.

Maintenant les symboles du monde auront leur double pierre de touche dans la raison individuelle, ou dans l'histoire des nations. A supposer que le signe, avec ses propriétés connues de tous, révèle clairement sa portée mystique, chacun de nous la devinera sans effort. Le pavot a la vertu de faire dormir. Tout le monde saura pourquoi l'on en gravait l'empreinte sur la tombe des cimetières: les défunts dorment, en attendant l'heure du réveil. Mais le symbolisme conventionnel ne reçoit de solution que dans l'histoire, vivante ou écrite, des mœurs

publiques. Il faut être au courant des usages militaires, pour distinguer, à la vue de l'uniforme, les services, les grades et l'arme d'un guerrier.

Deuxième règle. — Chacun des trois symboles peut fournir des preuves aux deux autres.

Tous les êtres et chaque chose viennent de Dieu, créateur du monde et lumière de lumière. Dans cette prodigieuse variété de créatures, l'on pourra donc, à l'aide de la synthèse, trouver un fil qui ramène le voyageur au centre de l'unité. Il y a trois unités dans l'univers: celle d'origine, puisque le même auteur a produit toutes les existences; celle de moyens, puis que la divine sagesse gouverne son empire avec force et douceur; celle de la fin, puisque Dieu a tout créé en vue de sa propre gloire. Donc les trois mondes de la gloire, de la grâce et de la nature, comme les roues dont parle Ezéchiel, sont entassés les uns dans les autres, de manière à former un indivisible tout. Par la même, le soleil de chacun des trois mondes prête et reçoit sa lumière: ou bien la vision béatifique, la foi révélée, la raison naturelle, qui sont les trois moyens de preuve du symbolisme, se réunissent dans le même rayon de clarté. A cause de cette unité dans la multitude, un symbole divin de nos Ecritures, déjà vérifié par un texte littéral d'un écrivain inspiré, recevra souvent le témoignage de l'Eglise et de l'homme.

Jésus dit aux Juifs: « Détruisez ce temple et dans trois jours je le rebâtirai (Jean, II, 19). » Les ennemis du Sauveur ne comprirent pas la portée du symbole, et répondirent: « Il a fallu quarante-six ans pour élever ce temple, et vous le rebâtirez dans trois jours? » Voulons-nous maintenant, pour ne pas rester dans la grossière ignorance des Juifs, dévêler la réalité cachée sous une figure? Consultons d'abord l'Evangile: saint Jean nous avertit, entre parenthèses, que le Seigneur parlait du temple de son corps. Voilà le secret trahi, et l'autorité de l'évangéliste suffit à régler notre croyance. Mais si, désireux d'un luxe de preuves, vous réclamez de nouvelles autorités, allez vous montrer aux prêtres, ou bien encore interrogez votre raison. L'Eglise consultée vous fera voir ses temples bâtis à l'image du corps de Jésus attaché à la croix, et vous donnera un commentaire sensible du symbole d'un vin. Votre raison enfin, à l'aide de ses principes, ratifiera le jugement de la liturgie et de la Bible. Qu'est-ce, en effet, que le temple? Un séjour que Dieu habite, et où il est adoré. Or, dans le fils de l'homme, résidait la plénitude de l'essence divine; et jamais le ciel ne reçut des hommages comparables à ceux que lui rendit notre Sauveur.

Prenons ensuite une énigme de l'Eglise. Dans quelle vue offrons-nous de l'encens à la

dépouille mortelle de nos défunts? Saint Luc nous rapporte que les saintes femmes allèrent dès le matin au sépulcre, emportant les parfums qu'elles avaient préparés en l'honneur du corps de Jésus (Luc, xxiv, 1). Ce texte nous fait voir que l'encensement du mort est une manière de vénérer le chef dans ses membres. Que fait l'Eglise pendant cette cérémonie funèbre? Elle prie, et dit avec le prophète : « Que ma prière monte vers vous ainsi que la fumée de l'encens (Ps. cxl, 2). » Tout en soulageant les morts, l'Eglise fait comprendre aux vivants qu'ils doivent être eux-mêmes la bonne odeur de Jésus-Christ (II Cor., II, 15). L'histoire rapprochera elle-même l'encens des funérailles des aromates qui, chez les anciens peuples, servaient à embaumer le corps de ses aïeux, et proclamaient hautement la croyance en l'immortalité de l'âme et la résurrection de la chair.

Si nous descendons après cela sur le terrain des mœurs populaires, nous serons témoins des coutumes qui nous mèneront aux bords du Tibre et du Jourdain. Est-il chose plus simple que le festin de l'ouverture des moissons? Ce banquet toutefois, à part ses tendances de fraternité civile, nous figure des événements graves et religieux. Il nous fait manger, avec le peuple de Dieu, le pain des prémices de la moisson, et représente en même temps les premières gerbes mystérieuses de la moisson que les apôtres recueillaient parmi les âmes conviées à la foi. Voilà bien trois moissons inaugurées le jour de la Pâque.

1^{re} règle.—Le fait mystique, à l'exemple du langage parlé, doit avoir pour but d'instruire, de plaire et de toucher. Il faut que les créateurs de symboles aient des intentions pures, généreuses et morales. Cette règle, des plus élémentaires et des plus fécondes, engendre les deux principes suivants :

1^o Toute solution mystique, si elle ne blesse les saintes croyances, si elle n'étonne les saintes aspirations, si elle ne corrompt les bonnes mœurs, doit rencontrer, chez les âmes éclairées, toutes les marques de la tolérance et du respect.

Des hommes, engourdis du littéral, n'ont pas craint, dans ces derniers siècles, de jeter l'injure à la face d'anciens auteurs, qui avaient certainement plus de raison et de piété que nos écrivains modernes, en les nommant avec dédain, les prétendus mystiques. Nous voudrions savoir quel était, pour agir de la sorte, le droit de nos critiques prétendus. Quel genre de faute les enflammait d'indignation? Nos mystiques ont-ils déchiré le symbole des apôtres? Leurs ouvrages de-séchaient-ils le cœur? Enseignaient-ils une morale relâchée? Mais, dirait-on peut-être : ces pieuses inventions ne reposent sur aucun fondement. D'abord, en êtes-

vous sûrs? Avez-vous consulté l'histoire, la raison, l'Eglise et les Ecritures? Permettez-moi d'en douter; car je vous entends parfois mépriser des sens que justifie la Bible et la tradition. Cependant, je suppose que ces pieuses rêveries ne puissent se défendre devant votre tribunal rationaliste; qu'elles soient privées de l'appui de nos deux premières règles : si la troisième leur accorde le droit de bourgeoisie, qu'importe le reste? Il me plaît de voir, dans les cinq grains d'encens bénits par l'Eglise et attachés au cierge pascal, les aromates dont les pieuses femmes embaumèrent les cinq plaies de Jésus : si c'est là une illusion, quel danger vous offre-t-elle, ainsi qu'à moi? Je m'imagine que les œufs de Pâques sont l'emblème du glorieux tombeau qui, sous les voiles du trépas, renfermait les espérances et le germe de la vie : serai-je mis au banc de la raison pour émettre cette opinion qui en vaut bien d'autres? Saint Grégoire, examinant le coq, nous dit qu'il a la figure d'un prédicateur vertueux. L'oiseau vigilant se frappe de ses ailes, avant de pousser son cri de joie ou d'alarme. Il montre ainsi à l'orateur qu'il faut s'exciter le premier à l'exercice des vertus que l'on doit recommander à son auditoire. Et je serai perdu dans votre estime si j'ai le malheur de trouver une grâce infinie dans ce symbolisme édifiant?

2^o Tout commentaire mystique est réputé nul, et non avvenu, quand il met en péril la foi, l'espérance et la charité. Un pareil symbole, s'il existe, n'est qu'une œuvre de l'enfer. Les hommes doivent le désapprendre ou l'ignorer.

Que le nombre treize soit fatal dans un banquet, c'est ce que ma raison désavoue. Que la roue de sainte Catherine ait la vertu de découvrir un homme perdu sous les eaux d'une rivière, c'est là un prodige que rien ne peut me faire espérer. Quel'on m'explique la danse, comme on le voudra, je n'y verrai jamais qu'un emblème de folie et de libertinage.

PLOT,

curé-doyen de Juzennecourt.

Histoire.

DES ORIGINES RÉELLES DE LA PAPAUTÉ

La papauté est l'un des plus grands phénomènes de l'histoire. Le rationalisme avec ses accusations haineuses, le protestantisme avec ses hypothèses en l'air, le gallicanisme avec ses allégations convaincues d'erreur, ne rendent pas raison de ses origines et n'expliquent pas, d'une manière acceptable à l'esprit, la genèse de ses développements. Le catholicisme seul

explique la papauté, parce que, seul, il l'accepte dans toute l'étendue de son institution et la grâce de ses bienfaits. Par son dogme, il nous a montré fondée sur les Ecritures, promise, prophétisée, instituée; par son histoire, il la fait voir manifeste dès les premiers siècles, toute puissante dès le berceau, s'étendant bientôt jusqu'aux extrêmes limites du temps et de l'espace. Nous verrons, dans la suite, comment la succession des faits et l'intelligence des événements rendent hommage à l'autorité pontificale : prouver la non-valeur des accusations, dont elle est l'objet providentiel, est même le but de ce travail. Provisoirement, laissant de côté et les accusations et les faits qui y répondent, nous voudrions étudier les origines réelles de la papauté, nous arrêter à ce que les géologues appelleraient sa constitution organique et découvrir, *en-dehors de l'histoire et des Ecritures*, la formation divine de la chaire apostolique.

En étudiant l'expansion prodigieuse de cette vitalité surnaturelle, on comprendra que la plus forte preuve en faveur de la papauté, c'est son existence. Entre les temps où nous vivons et les origines du christianisme, il y a, pour le Saint-Siège, une certaine similitude de condition, une certaine correspondance entre les obstacles à vaincre et le besoin de la force céleste qui seule peut en triompher. Alors, comme aujourd'hui, la papauté, réduite à ses seules forces, c'est-à-dire à rien, n'avait, pour grandir et se fortifier, que la force de Dieu. On a dit assez qu'au moyen âge les papes avaient été les chefs spirituels et comme les rois de la chrétienté, parce qu'ils s'appuyaient sur le bras des princes, sur les richesses de la terre, sur les lois civiles qui sanctionnaient et servaient leur pouvoir. A son berceau, la papauté n'avait aucune de ces ressources; aujourd'hui elle en est dépourvue; si elle s'appuie encore sur quelque chose de terrestre, c'est comme aux premiers siècles, sur l'énergie de la foi et le dévouement de la charité. Et pourtant, quelle n'est pas, à présent surtout, et quelle n'était pas alors sa puissance morale! Alors elle civilisa le monde; maintenant elle s'apprête à régénérer pour la seconde fois cette Europe qui menace de retomber dans sa première, ou plutôt dans la dernière barbarie, la barbarie des peuples qui ont perdu leur foi et leurs mœurs et que Dieu, en punition de leur infidélité, dépouille, en même temps, de tous les biens.

I. Le Verbe de Dieu s'incarna, non pour sanctifier seulement cette individualité humaine, impersonnelle à laquelle il s'était uni, mais pour sauver, pour sanctifier l'humanité tout entière. Le premier auteur de notre perdi-

tion, Adam, avait inoculé, à tous ses descendants, le poison du péché; notre réparateur, Jésus-Christ, voulut prolonger ses souffrances et ses mérites dans sa postérité spirituelle, l'humanité régénérée.

Et, pour assurer à l'humanité l'application de cette grâce, il fonda, sous une forme visible, une société intellectuelle, morale, religieuse, que nous appelons l'Eglise catholique.

Cette Eglise est de sa nature immortelle; elle n'atteindra même le sommet de la perfection que dans le séjour de la gloire. Sous sa forme visible, elle est, en ce monde, le vestibule des cieux, une préparation à la vie future; elle embrasse, par conséquent, tous les siècles; elle est le Verbe incarné dans tous les hommes et toutes les nations, marchant, par la voie des souffrances et du sacrifice, vers l'unité béatificatrice et le repos éternel.

L'Eglise visible étant une institution divine et de sa nature perpétuelle, sa constitution devait être immuable. Le Sauveur, comme chef visible de cette société, devait donc avoir un successeur.

Jésus, en quittant cette terre, resta le chef réel de l'Eglise, la tête céleste de ce corps moral. Dans le gouvernement de l'Eglise, il se réserva les fonctions qui n'appartiennent qu'à la divinité : c'est Dieu seul qui éclaire, Dieu seul qui sanctifie, Dieu seul qui montre le but et y conduit par des voies ineffables. Dans une société d'hommes faillibles, lui seul conserve immuable la vérité religieuse; dans une société d'hommes corrompus, lui seul conserve, dans sa notion intacte, la vertu surnaturelle. Le Verbe fait chair étant la tête, l'âme d'un corps mystique, il vivifie et gouverne ce corps par l'Esprit-Saint, qu'on peut appeler le cœur de l'Eglise.

Mais le Sauveur avait rempli d'autres fonctions. En enseignant aux hommes la doctrine du ciel, il avait consolé les pauvres et les malheureux, repris et converti les pécheurs, distribué les sacrements, encouragé et dirigé ses apôtres. Ces fonctions n'étaient point éphémères : l'Eglise en réclamerait le service tant qu'elle subsisterait; et comme Jésus, une fois retourné à son Père, ne pourrait plus, à moins d'un miracle permanent, s'en acquitter lui-même, il légua ses pouvoirs à ceux qui, dans la suite, devaient propager sa révélation et gouverner son Eglise. Dans la prière sacerdotale, parlant des apôtres, il dit à son Père : « Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un (1). » A tous il donne la gloire, *claritatem*, ce qui rend illustre, l'autorité.

Durant sa mission ici-bas, l'Homme-Dieu

1. *Joan.*, xvii, 22.

avait déjà communiqué, à ses disciples, son pouvoir; c'était en lui cependant que résidait alors la plénitude de l'autorité; c'était de lui que dérivait actuellement tout pouvoir en exercice. En montant aux cieux, il ne prétendit pas mutiler son œuvre; il se choisit un successeur, un représentant, un vicaire, un autre lui-même; et en communiquant son autorité aux apôtres, il en concentrait la plénitude, il en plaçait la source dans le seul Pierre.

Car c'est une loi divine, invariable, éternelle que toute société organisée soit comme une sphère, où tous les pouvoirs rayonnent du centre à la circonférence.

C'est donc au seul Pierre, en présence de tous les apôtres, que le Sauveur, comme pour le récompenser de la profession de foi qu'il vient d'émettre, adresse ces paroles : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux (1). »

Ce royaume des cieux, c'est l'Église dans laquelle, par la Foi, l'Espérance et la Charité, l'homme se prépare à la gloire éternelle. Les clefs furent, à toutes les époques, le symbole du pouvoir suprême; ici, par la tradition des clefs, Pierre reçoit la primauté universelle, un pouvoir de juridiction illimitée dans le royaume des intelligences.

Une autre fois, le Sauveur dit à Pierre : « Simon, Si tu on, voici que Satan a demandé de vous cribler comme on cribble le froment; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point; et toi, à ton tour, affermis un jour tes frères (2). »

Le chef de la société naissante reçoit ici, comme grâce attachée à la prière du Christ, la mission de confirmer ses frères dans la foi : les apôtres, les évêques, les prêtres, les fidèles, tous sans exception.

Dira-t-on que ce fait par la prière seule qu'il doit accomplir ce devoir? Ce n'était point nécessaire : le Sauveur lui-même avait prié pour ses apôtres; aussi, après la descente du Saint-Esprit, aucun d'eux n'hésita dans la foi. Le chef du collège apostolique reçoit ici une faveur toute spéciale; en priant pour Pierre, Jésus-Christ prie pour tous ceux qui, dans les siècles à venir, seront assis sur la chaire de Pierre : c'est la prérogative de l'infaillibilité dogmatique et morale conférée à l'Église, dans la personne du prince des apôtres.

On ne saurait, en effet, concevoir une société religieuse et divine, sans que l'infaillibilité réside dans son chef. Une telle société doit être en rapport immédiat et constant avec Dieu; sans cela, la foi divine *explicite* est impossible, parce qu'on peut toujours errander qu'à un moment donné d'abandon, l'Église ne s'égare. La société juédique avait ses oracles, dont le grand-prêtre

était le dépositaire et l'organe; la société chrétienne ne devait pas avoir moins : elle aussi a ses oracles, mais qu'elle obtient d'une manière plus simple et par conséquent plus parfaite.

Après la réurrection, à la veille de monter aux cieux, Jésus demande trois fois à Pierre s'il l'aime plus que les autres apôtres. La réponse est chaque fois affirmative, et chaque fois le Christ ordonne de paître ses agneaux; la troisième fois, il dit : « Pais mes brebis (4). »

Et voilà la monarchie spirituelle fondée, consolidée, perpétuée. Le troupeau tout entier est confié à la garde, aux soins de Pierre : ici encore il n'y a d'exception pour personne.

Dans l'antiquité, le mot *pasteur*, appliqué métaphoriquement, s'entend toujours du pouvoir suprême. Les rois d'Homère s'appellent *pasteurs des peuples* (2). Du reste, Pierre reçoit ici une dignité que celui dont il devait occuper la place s'était attribuée lui-même en disant : « Je suis le bon pasteur (3). »

Cependant, dit-on, il est difficile d'admettre que les apôtres dépendaient de Pierre; ils avaient même des pouvoirs bien autrement étendus que ceux dont jouissent actuellement les évêques.

Soit! mais de ce fait prétend-on conclure que tous étaient les égaux du chef? Qu'ils étaient entièrement indépendants? Que leur épiscopat n'avait point sa racine dans l'épiscopat suprême et universel du prince des apôtres? Le prétendre serait s'abuser étrangement sur la nature de l'Église et sur les intentions de son fondateur.

Est-il probable que Celui qui posa pour fondement de la véritable grandeur l'humilité; qui exigea que le premier de tous se mit à la dernière place et confirma le précepte de son exemple, commença son œuvre par établir une primauté d'honneur, et accorda, à l'un des apôtres, sans mérite préalable et sans but pratique, une faveur de simple préséance, un titre sans réalité?

La gloire dans l'Église est attachée à la hiérarchie, à la juridiction, à la sainteté, aux vertus et aux charges, enfin à quelque chose de réel, ayant son principe non dans l'homme, mais dans la grâce. Ainsi Pierre, étant le premier de tous, l'est, non pas pour une vaine prérogative d'honneur, mais par le vrai pouvoir et la juridiction universelle.

Après cela, pour peu qu'on réfléchisse, on ne sera pas surpris de voir les apôtres agir avec plus ou moins d'indépendance à l'égard de Pierre. Lorsque, de nos jours, on envoie des missionnaires dans les pays incultes, on leur accorde des pouvoirs presque illimités; on crée

1. *Joan.*, xxi, 15. — 2. Voir les preuves dans le savant ouvrage d'Ad. Pietet : *Les Origines indo-européennes*, t. II, p. 8 et 391. — 3. *Joan.*, x, 11.

des évêques pour des contrées qu'il faudra d'abord convertir à la foi; les besoins multipliés des nations nouvellement converties, l'impossibilité ou la grande difficulté de recourir au Saint-Siège rendent nécessaires ces concessions. Au temps des apôtres, le monde était à l'état de mission; les différents services de l'Eglise n'avaient point encore reçu cette organisation qui rend facile l'administration de l'ensemble. L'institution divine était, sans doute, complète en soi, mais elle devait se développer et s'étendre. L'impuissance devait naturellement venir du centre et tout mouvement devait se ramener à son initiative; or, cela était impossible pendant que les nations s'entrechoquaient et que l'on persécutait la religion naissante.

Les apôtres étaient donc ce que signifie leur nom, des *envoyés*, des *missionnaires*; de plus, quoique inférieurs en dignité à Pierre, ils avaient reçu leur mission immédiate de Jésus-Christ; ils étaient envoyés comme témoins choisis, et ils pouvaient dire: « Nous avons vu, nous avons entendu, nous avons touché de nos mains et c'est cela que nous annonçons. »

Tandis que les apôtres pénétraient jusqu'aux extrémités du monde, Pierre fondait l'évêché de Rome et s'asseyait lui-même sur son siège. Depuis des siècles, Rome avait imposé sa loi à l'univers, et, sans s'en douter, aplani les voies aux prédicateurs de l'Evangile. Maintenant son rôle de cité conquérante était fini; elle allait se transformer et devenir la capitale d'un autre empire. La *petite pierre*, la molécule génératrice d'une montagne, allait, suivant la prédiction de Daniel (1), abattre le colosse romain, chasser du Capitole les maîtres de l'univers et de là étendre, sur le monde entier, sa domination. Rome, il est vrai, serait toujours la métropole, la maîtresse ville; mais ce qu'elle avait été par les armes, elle allait l'être par la grâce, par la doctrine, par la sainteté, par le pouvoir spirituel.

Ainsi, la primauté de Pierre ne devait point périr avec lui; au contraire, elle devait s'accroître davantage, car c'est précisément après la mort des disciples du Seigneur, que la nécessité d'une primauté se fera plus sentir. Dans ces temps primitifs de ferveur chrétienne et de révolutions formidables, il y avait impossibilité et il n'y avait nul besoin de soumettre à un contrôle sévère et régulier les apôtres, ces hommes qui avaient reçu l'Esprit-Saint au Cénacle, remplis des grâces les plus abondantes, investis du pouvoir surnaturel du miracle, brûlants de zèle pour le salut des âmes et la gloire de Dieu. Mais à mesure que la multitude entrait dans l'Eglise, que le christianisme s'étendait, que partout s'établissaient des évê-

chés, que les études sur le dogme rendaient nécessaire un symbole vivant et unique, et que l'ancienne ferveur se refroidissait, le besoin de recourir au centre de l'unité devint plus réel, plus pressant.

Le successeur de saint Pierre, dans l'épiscopat, se trouva donc, en même temps, investi de la primauté.

Ceux qui nous demandent des preuves de ce fait ne font point attention à la raison symbolique, aux fins providentielles de l'établissement du siège primatial à Rome.

L'empire romain fut un véritable essai de monarchie universelle. César était le maître du monde; cependant il ne gouvernait par lui-même que la ville de Rome. Les nations conquises s'administraient d'après leurs propres lois. Cet ordre de choses fut conservé en substance lorsque, de terrestre qu'il était, l'empire devint spirituel: car cet ordre entraînait visiblement dans le dessein de la Providence. « Une pensée toute chrétienne, dit un illustre historien, inspira la papauté: elle sentit que, dans Rome, résidait l'unité du monde, que Rome était le centre marqué par le doigt de Dieu, auquel les peuples devaient se rattacher; la papauté est restée dans Rome pour sauver l'Occident et le monde... »

» Par la sagesse de son gouvernement, ou, pour mieux dire, par la toute puissante parole du Christ, Rome est devenue, une seconde fois, la patrie commune, la métropole et le centre du monde; la cité libérale ouverte à tous, et qui donne à tous les peuples le droit de monter à ses dignités; la cité hiérarchique dans laquelle tous les rangs sont réglés par une loi sainte, tous les ordres s'échelonnent et se répondent; la cité catholique hors de laquelle personne ne demeure, si ce n'est par sa faute; qui admet non-seulement l'étranger, comme l'admettait l'ancienne Rome, mais le barbare, non-seulement l'homme libre, mais l'esclave. C'est bien elle qui, non comme une maîtresse, mais comme une mère, a réchauffé le genre humain dans son sein; c'est elle qui a nommé citoyens ceux qu'elle avait vaincus, c'est bien elle dont on peut dire: « Heureux les pécheurs de devenir ses sujets et ses captifs. »

» Et c'est ainsi que, depuis vingt siècles, la royauté du monde se continue sur les bords du Tibre (1). »

Rome étant donc la métropole du monde catholique, l'évêque de Rome était, par le fait même, l'évêque universel, et les autres évêques partageaient la sollicitude du pasteur suprême, en gouvernant chacun une partie de ce vaste diocèse qui n'a d'autres bornes que celles du monde.

1. Dan., II, 34.

1. De Champagny, *Les Césars*, t. III, p. 376, 78 et 79.

II. Pourquoi donc nous demande-t-on des titres, des documents écrits? — Nous avons mieux que cela : nous avons la vérité et les prérogatives que nous défendons, écrites dans la conscience universelle de l'Eglise et révélées par les faits.

Exigera-t-on des décrétales, des décisions de conciles, des témoignages des Pères? — Mais, supposé que nous puissions montrer cela dès l'origine, ne nous contesterait-on pas l'authenticité de ces documents? Que n'a-t-on pas fait pour nous dépouiller d'un passage de saint Cyprien, d'une parole de saint Irénée? Une critique outrée ne nous a-t-elle pas enlevé quelques écrits très-précieux pour la connaissance et la défense de la tradition primitive, et cela sur des arguments qui ne brillent point par la valeur logique?

Mais déterminons mieux l'état de la question.

Autrefois, ceux d'entre les catholiques, qui se contentent d'un christianisme superficiel, ne contestaient pas, à l'évêque de Rome, une certaine primauté d'honneur, mais ils lui refusaient le pouvoir suprême et surtout l'infaillibilité dogmatique. A les entendre, nous aurions dû pouvoir exhiber un écrit primitif, un titre authentique, une espèce de charte où tous les pouvoirs et tous les droits du Pape fussent clairement définis.

A ces prétentions, nous répondrons que le christianisme naissant n'a rien défini; il a reçu la révélation et il a cru.

L'Eglise primitive avait conscience du fait que le Seigneur avait prédit par son prophète lorsqu'il annonçait la nouvelle alliance : « J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leurs cœurs (1). »

« Le Sauveur, en établissant son Eglise, dit le Père Servais Dircks, n'a rien écrit; ses disciples n'ont écrit que forcés par les circonstances : pour corriger les abus, pour lever les doutes, pour s'opposer aux hérésies, là où ils ne le pouvaient faire de vive voix.

» Les Evangiles ne sont que l'histoire de la prédication et de la mort de Jésus. Les auteurs eux-mêmes ont soin de nous avertir que cette histoire n'est pas complète (2); elle s'annonce plutôt comme un mémorial de la prédication apostolique, que comme un code de lois. Voilà ce que nous apprennent les Pères de la primitive Eglise (3).

» La société chrétienne n'eut d'abord que son symbole, qui, apparemment, n'était point écrit; elle avait l'Ancien Testament; elle eut, plus tard, les écrits apostoliques avec les Evangiles, et les évêques expliquaient de vive voix la

doctrine de ces livres. Lorsque, dans la suite, la philosophie humaine fit irruption dans l'Eglise et produisit, d'une part, les hérésies, d'autre part, les apologies de la religion, la foi, jusqu'ici implicite, se développa. Ce ne fut cependant qu'au IV^e siècle, que l'Eglise entreprit de fixer le dogme par l'Ecriture, lorsque, dans le concile de Nicée, elle proclama ses décrets contre Arius.

» La parole écrite n'est que le pâle reflet de la parole vivante. Celle-ci même ne rend jamais adéquatement l'idée qui vit dans l'intelligence (4). A plus forte raison, si c'est une pensée divine qu'il faut revêtir de paroles, comment l'homme s'y prendra-t-il pour exprimer ses idées de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit de ses auditeurs ou de ses lecteurs?

» Il y aura nécessairement des choses obscures, par conséquent des doutes, et il faudra la parole vivante pour faire jaillir la lumière.

» Nous avons dit que le Verbe vit dans l'Eglise, qu'il l'assiste, qu'il l'anime par son esprit; s'il veut parler, il parlera par celui qui tient sa place sur la terre, qui doit paître son troupeau, affermir les fidèles dans la foi. S'il fait écrire sa parole, cette Ecriture, quoique renfermant la pensée du Verbe, ne la rend cependant que par des signes sensibles, et, par conséquent, imparfaits; il y aura donc encore des obscurités, encore des doutes, et ce sera le représentant du Christ qui devra et qui seul pourra expliquer authentiquement ces Ecritures, parce que c'est par lui seul que le Verbe fait passer sa parole dans l'Eglise.

La société chrétienne étant donc la réalisation d'une pensée divine et fondée par Jésus-Christ en personne, elle ne pouvait avoir pour base une constitution écrite. Elle n'avait d'ailleurs nul besoin de définir la forme de son gouvernement, puisque elle-même n'était que la hiérarchie développée, et c'était précisément la primauté qui lui servait de base.

Les premiers chrétiens savaient fort bien à quoi s'en tenir à l'égard de leur chef suprême, et ils eussent été surpris, sans doute, si l'on eût exigé d'eux qu'ils missent par écrit ce qui concernait le gouvernement de l'Eglise.

Quand on est membre d'une société visible, on est censé ne point ignorer la chose essentielle qui crée la société, qui la conserve et la rend visible. A-t-on jamais vu qu'une nation se soit constituée sur une constitution écrite *a priori* (2)? Les nations, dit Joseph de Maistre,

1. S. Aug., *De Trin.*, l. I, c. III, l. XV, c. x.

2. *Recue du Monde catholique*, n° du 10 août 1868, p. 401. Nous avons emprunté, à cet article, l'idée-mère du présent chapitre. A l'humble religieux en soit tout le mérite, à nos frères le profit et à Dieu la gloire.

1. Jer., xxxi, 33. — 2. Joan., xxi, 23. — 3. S. Hilar., *De Trin.*, l. II, c. x. Chrysost., in *Math.*, hom., l, 1.

naissent des familles souveraines comme d'une souche commune, et ce qu'il y a de plus fondamental, de plus essentiellement constitutionnel, dans les lois d'une nation, ne saurait être confié à l'écriture.

Après avoir développé ce principe de politique transcendante, l'illustre écrivain en fait l'application au pouvoir central de l'Eglise. « Qui ne croirait, dit-il, qu'une telle monarchie, (l'Eglise catholique) se trouve plus rigoureusement déterminée et circonscrite que toutes les autres dans la prérogative de son chef? C'est cependant le contraire qui a eu lieu. Lisez ces innombrables volumes, enfantés par la guerre étrangère, et même par une espèce de guerre civile, qui a ses avantages et ses inconvénients, vous verrez que de tous côtés on ne cite que des faits; et c'est surtout une chose bien remarquable que le tribunal suprême ait constamment laissé disputer la question qui se présente à l'esprit comme la plus fondamentale de la constitution, sans avoir voulu la décider par une loi formelle; ce qui devait être ainsi, si je ne me trompe, à raison précisément de l'importance fondamentale de la question. La fameuse déclaration de 1682 osa décider par écrit et sans nécessité, même apparente (ce qui rend la faute plus grave), une question qui devait être constamment abandonnée à une certaine sagesse *pratique*, éclairée par la conscience *universelle* (1).

(A suivre).

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

Variétés.

NOTRE-DAME DE LA GARDE A MARSEILLE

(Suite.)

Lors de la première apparition du choléra, en 1832, Marseille ressentit les merveilleux effets de la protection de sa patronne bien aimée. Le fléau s'abattit sur la ville avec fureur. Les petites rues, habitées par les ouvriers, n'avaient presque plus de maisons sans malades ni mourants. Le peuple s'assembla dans les places publiques; des clamours, parties de cent mille bouches frémissantes, demandèrent que l'on descendit Notre-Dame de la Garde. Le lendemain, l'évêque, entouré de son clergé, le préfet accompagné des magistrats, les soldats de la garnison avec leurs officiers, les marins du port, tous les habitants valides, montèrent au sanctuaire de la Garde et en descendirent la statue. Elle visita toutes les rues populeuses: les malades la sa-

luaient de leurs fenêtres ou de leurs couches de douleur, les mères lui offraient leurs larmes, les enfants des fleurs. La veille on n'avait pu suffire aux enterrements; ce jour-là l'épidémie disparut. Les cholériques, que les médecins avaient condamnés, se rétablirent et allèrent en groupes remercier Notre-Dame. Le fléau ne reparut plus (1).

La population marseillaise avait donné droit de cité à Notre-Dame, elle lui avait assigné une demeure splendide au milieu de ses habitations, afin qu'elle fût comme une concitoyenne. Chaque année, à l'octave de la Fête-Dieu, on allait la chercher à la montagne, et elle venait habiter sa maison. Bien que cette maison ait été vendue à la Révolution, la population veut encore que Notre-Dame, toujours regardée comme la première citoyenne de Marseille, vienne résider quelques heures dans ses murs; elle veut que le triomphe de la Mère soit uni au triomphe du Fils. C'est pourquoi les habitants pavoièrent les façades de leurs habitations, dressent des arcs de verdure sur les places, décorent les rues de riches tentures et de guirlandes. Les membres de la confrérie des pénitents et des autres associations religieuses de la ville, vont chercher Notre-Dame à la montagne et la descendent processionnellement. Elle parcourt, entourée d'un brillant cortège d'honneur, tous les quartiers de la populeuse cité. Une multitude immense se précipite sur son passage pour la vénérer, pour l'acclamer avec enthousiasme. De temps en temps, à un signal donné, le cortège s'arrête: c'est un habitant qui présente une supplique à sa bonne Mère; c'est une petite fille, belle de candeur et d'innocence, qui lui adresse un compliment: un jeune homme qui prononce en sa présence une harangue; c'est une personne riche qui et revêt d'une robe neuve; une autre qui lui passe au cou une chaîne d'or, lui met au doigt un anneau enrichi d'une pierre précieuse; une femme du peuple qui lui accroche aux oreilles ses pendants d'or. Lorsque Notre-Dame arrive à l'hôtel de ville, on la dépose sur un trône élevé avec la plus grande magnificence. Le Saint Sacrifice de la messe est offert sur un autel dressé à ses pieds, la foule y assiste avec recueillement. Puis la procession reprend sa marche; la Vierge retourne à son sanctuaire à la tombée de la nuit, et y rentre chargée de présents.

En 1845, la piété des habitants se manifestait par l'hommage d'un superbe bourdon du poids de vingt mille livres, dont les sonores vibrations, aux jours de fêtes, se répandaient dans la cité et portaient la joie dans les cœurs. En

1. Essai sur le principe générateur des constitutions politiques, n° 18.

1. Collin de Plancy, *Légende des saintes Images, Notre-Dame de la Garde.*

1861, leur dévouement généreux éclatait dans l'inauguration d'un splendide sanctuaire roman, décoré de marbres et de peintures murales, surmonté d'un clocher de quarante-cinq mètres, et dont la construction a coûté un million. Cinquante évêques, plusieurs cardinaux le consacraient; une multitude innombrable couvrait le plateau de la Garde et assistait à une des plus belles fêtes religieuses qu'il lui fût donné de contempler. C'est à ce célèbre sanctuaire que nous avons assisté à un salut solennel, le jour de notre arrivée à Marseille.

Il existe à Marseille une coutume touchante dans les familles chrétiennes: jamais on ne quitte le toit paternel, on ne s'éloigne de ses proches, sans aller visiter Notre-Dame de la Garde, surtout quand on doit affronter les dangers de la mer. C'est aux pieds de cette Vierge qui a connu les angoisses des pénibles séparations, que coulent les premières larmes des adieux. Souvent on voit une femme du peuple y conduire son fils âgé de douze ans, qui vient de revêtir pour la première fois son costume de marin. L'enfant promet d'être fidèle à la Bonne-Mère, comme l'appellent les matelots. En sortant, il jette un regard plus ferme sur les flots agités, il descend au port et s'embarque. La Bonne-Mère devient son espérance et son guide. C'est elle qui lui envoie un vent favorable; c'est elle qui lui procure une bonne pêche; elle qui apaise la tempête et rend au ciel sa sérénité (1).

Il y a quelques trente ans, un navire, assailli par une tempête furieuse, allait sombrer; il portait douze matelots et dix-sept passagers. Les matelots, voyants leurs efforts vains, se jetèrent à genoux sur le pont et se recommandèrent à Notre-Dame de la Garde, leur unique espoir au milieu du danger; les passagers les imitèrent; le pilote lui-même abandonna le gouvernail, afin de se joindre au reste de l'équipage et d'adresser à Marie les plus pressantes supplications. Au même instant, tous les yeux, levés au ciel, furent frappés d'une singulière vision: ils aperçurent au timon une figure aérienne, comme une ombre légère, qui dirigeait le gouvernail; le navire, emporté sur les ailes des vents, comme un oiseau dans son vol rapide, effleurait la surface de l'onde et franchissait les espaces. Bientôt on entendit dans les airs les vibrations de la grosse cloche de Notre-Dame de la Garde: c'était un indice que le port n'était plus éloigné. Alors matelots et passagers se levèrent instantanément et acclamèrent Celle qui venait de les sauver, en prenant elle-même la direction de leur navire. Bientôt, en effet, ils aperçurent son rocher béni. Au débarquement, ils le gravirent pieds nus, avec leurs vêtements trempés de l'eau de la mer, avant de prendre ni repos, ni nourriture.

1. Pouget, *Notre-Dame de la Garde*.

Ils chantèrent le *Magnificat*, c'était l'hymne de la reconnaissance (1).

LE CHANT HARMONISÉ DANS LES PAROISSES RURALES

C'est avec raison qu'on s'efforce de propager dans nos paroisses rurales le goût du chant harmonisé, dont les sociétés chorales et les orchestres ont développé le goût dans le pays. Bien que le plain-chant ait ses tonalités propres, différentes de celles de la musique moderne, il n'en est pas moins vrai que le plain-chant, correctement accompagné par l'orgue ou même par l'harmonium, a une expression profonde et grandiose qui rehausse sensiblement la solennité des offices et donne un relief saisissant aux hymnes, aux proses et aux prières liturgiques de l'Eglise.

Aussi, partout où un bon harmonium, à défaut de l'orgue (qui est cher), peut être introduit dans l'église et tenu correctement, le culte divin gagne en solennité, parce que l'instrument soutient les voix et leur donne de l'ensemble, de l'élan et de l'harmonie.

Cependant quelques critiques en matière de musique religieuse se montrent sévères pour l'harmonium, ils lui reprochent des sons maigres, et stridents qui manquent d'ampleur et de puissance, disent-ils, et le placent à peine au-dessus de l'accordéon.

Cette critique est fondée, il faut l'avouer, pour la majeure partie de ces instruments, même pour ceux qu'on entend dans les églises de Paris, non aux offices paroissiaux où l'orgue est usité partout, mais au catéchisme, et aux offices des confréries. Ces instruments, en effet, laissent beaucoup à désirer en général. Mais ils ne représentent pas, tant s'en faut, le dernier mot de la facture de l'harmonium, même ceux qui sortent des maisons le plus en renom.

Il y a quelques jours, nous avons entendu un harmonium qui nous a frappé par la beauté, la plénitude, la rondeur des sons. A la chapelle des frères Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot, aux premiers sons que j'entendis, je le pris pour un orgue; une audition plus attentive me démontra que j'avais affaire à un instrument à anches libres. Après l'office, je demandai à visiter cet harmonium vraiment exceptionnel. Le bon frère François, qui est justement fier de cet instrument, très-apprécié, me dit-il, des fidèles qui fréquentent la chapelle, me fit examiner les divers jeux, qui tous sont excellents, et tous les détails du mécanisme. Ravi de ma découverte, je me rendis chez l'habile fabricant, M. Paul Bourlet, rue d'Enfer 103, pour savoir s'il avait

1. Collin de Plancy, *Notre-Dame de la Garde*.

placé beaucoup d'instruments semblables dans les églises.

M. Bourlet me dit que ses découvertes pour lesquelles il est breveté ne datent que de peu d'années; et qu'il n'a encore placé que peu d'harmoniums analogues à celui des frères Saint-Jean-de-Dieu; mais que toutes les paroisses qui en avaient fait récemment l'acquisition en étaient fort satisfaites, et ce que je crus sans peine, lors même qu'il ne m'eût pas montré des correspondances remplies des éloges les plus enthousiastes. Je puis donc affirmer que les habiles critiques qui assimilent les harmoniums ordinaires à l'accordéon feraient une exception en faveur des instruments de M. P. Bourlet, s'ils les entendaient. En tout cas, j'ai cru utile de signaler au clergé paroissial et même aux directeurs de séminaires, collèges, pensions, etc., des instruments peu connus, et notablement supérieurs pour la puissance, la rondeur et la suavité des sons, à tous les instruments du même genre qu'on entend dans la plupart des églises. M. Bourlet se recommande à l'attention du clergé, par la modicité de ses prix, et par l'avantage qu'il offre aux possesseurs de vieux harmoniums, de les échanger contre les siens, ou bien de les restaurer et d'y introduire les jeux d'une sonorité supérieure, pour lesquels il est breveté.

Pendant que nous sommes sur ce terrain un peu litigieux de la musique religieuse, dans la *Semaine du clergé*, qu'on me permette de signaler aux amateurs de chant harmonieux, à la fois sévère et expressif, un recueil de *Neuf motets*, composés par M. Alex. Guilmanl, organiste de la Trinité, à Paris. Tout le monde, à Paris, sait que cet éminent artiste, bien que de première force comme exécutant, marque toujours la musique qu'il exécute comme elle qu'il compose d'un cachet de gravité et de noble simplicité qui n'exclut pas les plus savantes combinaisons de la science harmonique. Les *Neuf motets* ressemblent sous ce rapport aux deux livraisons parues de *l'Organiste pratique* et aux *Echos du mois de Marie* du même auteur. Ces recueils, du prix de 3 francs chaque, se trouvent à la librairie Ch. Blériot, quai des Augustins, 53, Paris.

Enfin, pour les paroisses rurales en quête d'un organiste, je crois très-utile de signaler une très-ingénieuse méthode d'accompagnement sur l'harmonium, au moyen de laquelle le premier venu connaissant le plain-chant peut se rendre capable, en moins d'un mois, d'accompagner à quatre parties correctement, les psaumes, hymnes, motets, proses, en un mot tout ce qui se chante à l'église comme les organistes de profession. L'auteur est M. Cayatte, instituteur à Billy-les-Mangiennes (Meuse), par

Spincourt. Le prix de cette méthode est de 2 fr. 50 chez l'auteur.

LOUIS HERVÉ,
directeur de la *Gazette des campagnes*.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Le trentième anniversaire de l'élection de Pie IX. — Adresse du Sacré Collège. — Réponse du Pape. — Eloge du zèle des cardinaux; la conduite de Tobie en exil; avantage des tribulations; espoir dans le triomphe de l'Eglise. — *Te Deum* d'actions de grâces à Saint-Pierre. — La Fête-Dieu en France. — Pèlerinages de la banlieue de Paris. — Abolition de l'unité catholique en Espagne. — Interdiction de manifestations publiques en l'honneur du Pape, en Prusse. — Interdiction des processions. — Réponse du Pape à l'adresse de l'association de Mayence. — Paix et action civilisatrice de l'Eglise, dans l'Orégon.

Paris, 23 juin 1876.

ROME. — Il y a eu trente ans, le 16 de ce mois, que Pie IX avait été élu Pape. Le plus long pontificat jusqu'à lui, celui de saint Pierre, n'avait duré que vingt-sept ans et un peu plus de deux mois. Cette longévité de la vie et du règne de Pie IX parait de plus en plus providentielle, et l'on se confirme dans l'espérance que Dieu veut, après avoir guilé son héroïque vieillard dans la tempête dont l'Eglise est assaillie, le rendre témoin de son triomphe sur la Révolution.

A l'occasion de cet anniversaire glorieux, le Sacré-Collège s'est rendu auprès de Sa Sainteté pour lui exprimer ses félicitations, et une seconde audience a été ensuite accordée à la cour pontificale, qui a présenté au Pape ses hommages.

Au nom du Sacré-Collège, le cardinal Patrizi, qui en est le doyen, a lu une adresse où étaient noblement exprimés les sentiments d'affection, les vœux et les félicitations de tous les cardinaux.

Il a rappelé, nous dit M^r Nardi, dans son journal, l'élection du Pape accomplie d'une manière quasi prodigieuse, et la joie que le monde en avait ressentie. Les faits ont confirmé les espérances, et l'on peut dire, sans offenser la modestie du Pontife, que bien peu de règnes ont présenté une telle série d'événements si extraordinaires, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre religieux. Dans l'ordre politique, Sa Sainteté a donné des preuves d'une générosité d'âme que l'ingratitude la plus criminelle a seule osé méconnaître. De glorieuses entreprises ont attesté les intentions du Pape pendant toute la durée de son règne. Dans l'ordre religieux, les décrets qui ont réglé la discipline ecclésiastique, le rétablissement de la hiérarchie catholique en deux royaumes, la glorification de

Marie, par la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception, le concile, qui, bien qu'interrompu par l'invasion, a émis deux actes mémorables et salutaires, la diffusion merveilleuse de la foi dans les contrées les plus lointaines, tout témoigne de l'énergie et de la sagesse de Sa Sainteté, au milieu des luites et des contradictions, et couronne son nom d'une gloire immortelle. Il est donc permis de croire que Dieu daignera récompenser même ici-bas tant de mérites, retirer le Pontife des mains de ses ennemis, lui accorder de longs jours, afin qu'il puisse réparer les maux horribles dont l'Eglise et la société sont atteintes. Le cardinal a terminé son adresse en implorant la bénédiction apostolique, et le Pape, se levant, a répondu en italien par une allocution superbe dont voici la traduction :

« Devant la protection que Dieu accorde toujours à son Eglise, alors même que cette Eglise, son épouse immaculée, est contredite, persécutée, opprimée, et en considérant comment le Seigneur se sert même de ces tribulations pour la rendre plus belle et plus respectée, on se sent soulever l'esprit et ouvrir le cœur à une plus grande confiance en Dieu, qui se montre si visiblement notre protecteur.

» Tous, Vénérables Frères, tous vous expérimentez avec moi cette protection toute spéciale du Seigneur, parce que vous êtes entièrement et pleinement adonnés à défendre les droits de l'Eglise et à lutter courageusement contre tous les efforts de ses ennemis. Tous, nous sommes assurément, ici, dans une espèce de servitude. Mais cette situation, qui est par elle-même la source de tristes pensées, ne nous empêche pas de nous consacrer avec le plus vif empressement au service de l'Eglise.

» Déjà, plusieurs fois, j'ai raconté ici, dans ce lieu même, comment, après le bouleversement de la société humaine, les affaires des sacrées congrégations s'étaient multipliées. Les demandes et les consultations se sont accrues d'une façon considérable, et, partant, vos travaux et vos fatigues ont augmenté également. Pleins de courage et d'ardeur, vous vous êtes lancés avec joie au milieu de ces travaux nouveaux, afin de maintenir saine et sauve la discipline de l'Eglise universelle. Animés d'une activité toujours plus grande, vous vous consacrez à toute ce qui regarde l'Eglise de Jésus-Christ, donnant d'opportuns conseils, suggérant les remèdes convenables, de sorte que ce Saint-Siège que vous servez, unis à moi avec tant de dévouement, retire de grands avantages de tous vos labours.

» Je viens de dire que nous étions comme dans une espèce de servitude; aussi crois-je op-

portun de rappeler ici l'exemple de Tobie. Traîné en servitude par Salmanasar, il alla parler, avec tous les gens de sa nation, toutes les douleurs de l'exil, au milieu de toutes les duretés d'une rude servitude, qui fut aggravée encore davantage sous le règne de Sennachérib. Mais Dieu fit la grâce à ce jeune homme de plaire au roi et d'entrer en faveur près de lui, et il en usa pour le bien de ses compatriotes.

» Toutefois, le bon Israélite ne s'abandonnait pas à une oisive tristesse, mais il agissait avec beaucoup d'énergie afin d'aider ses frères en toute façon. Il s'adonnait à toutes sortes d'œuvres de charité afin de soulager ses malheureux compagnons, et, par dessus toute chose, il s'efforçait par des avertissements opportuns de maintenir le bon esprit dans leurs rangs : *Monita salutis dabat eis.*

» Or, c'est là ce que tous nous faisons aujourd'hui. Vous donnez des conseils dans les congrégations, et moi aussi avec vous : *Monita salutis damus omnibus christianis.* Vous en avez donné beaucoup; je vous engage à en donner d'autres encore. Il y en a un grand nombre, parmi ceux qui vivent bien de la vie de l'âme, dont la bonne volonté est grande, mais qui sentent leur courage succomber sous le poids de cette persécution persistante et hypocrite. Découragés et avilis, ils ne peuvent comprendre comment, après tant de pénitences et de prières, l'Eglise demeure toujours sous le coup du même fleau. Eh bien, voyez comme vient à propos l'instruction que l'Ange donne à Tobie. Peut-être Tobie demanda-t-il, lui aussi, et l'Ange lui expliqua, le mystère de ses douleurs : *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Tu as pratiqué les bonnes œuvres; le temps de ta servitude a été consacré à la pratique de la charité, tu as entièrement et pleinement observé la loi sainte, et c'est pourquoi Dieu, dans l'ordre admirable de sa Providence, veut que tu sois éprouvé dans le creuset des tribulations : *Necesse fuit ut tentatio probaret te.* Sentence que Jésus-Christ a confirmée lui-même dans son saint Evangile : *Oportet Christum pati, et ita intrare in gloriam suam.*

» Il y en a d'autres qui ne font aucun bien, et qui peut-être perdent leur temps à des choses illicites. A des choses illicites. A ceux-là encore, donnez de salutaires avis : *Date monita salutis.* D'autres enfin voudraient concilier Dieu avec Bélial. Ceux-là encore ont grand besoin de vos lumières afin de se souvenir que la nuit et le jour, comme deux lignes parallèles, ne peuvent marcher ensemble; la nuit est la nuit, et le jour est le jour : *Monita salutis date eis...*

» Pour Tobie se lever cependant le jour de la consolation et de la liberté, Sennachérib fut tué

par ses propres fils, et Tobie put alors retourner à sa tribu. Mais notez bien, je vous prie, que non-seulement il put retourner libre à sa tribu, mais qu'il recouvra aussi toutes les richesses qu'il possédait alors qu'il fut arraché à sa patrie.

» Tenez pour certain que l'Eglise triomphera et que la Révolution périra. Les pères tueront les fils, et les fils massacreront les pères. Tous, enfants de la Révolution, ils se dévoreront entre eux! Puis, d'un autre côté, les anges combattront contre ces insensés, et l'Eglise triomphera. La foi nous enseigne qu'elle est l'œuvre de Dieu, qu'elle demeurera forte et inébranlable, et que toute la perfidie des hommes ne parviendra jamais à la détruire.

» Continuez donc votre noble mission, consacrez la main, l'esprit et le cœur au service et aux besoins de l'Eglise, et, bien que nous combitions au milieu des épaisses ténèbres de l'incertitude des événements humains, au milieu des menaces des sectes de toutes sortes dont quelques-unes n'ont pas eu honte, ces jours derniers, de proclamer que les loges maçonniques étaient destinées à remplacer l'invincible catholicisme, nous devons être pleins de confiance cependant et être certains que, même au milieu de l'horrible tempête, Jésus-Christ est toujours là et qu'il conduit triomphalement le navire : *Si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum es.*

» En agissant ainsi, vous acquerez des droits à la bénédiction éternelle de Dieu, dont est le gage la bénédiction que son vicaire vous donne en ce moment en son nom divin. » *Benedictio Dei*, etc.

Le dimanche suivant, 18 juin, un *Te Deum* solennel a été chanté, après l'heure de vêpres, dans la basilique vaticane, en actions de grâces de la merveilleuse prolongation du pontificat de Pie IX. A l'autel de la Chaire, le Saint-Sacrement resplendissait au milieu d'un éblouissant luminaire. La bénédiction a été donnée par l'Eme Borromeo, archevêque de la basilique. Une foule immense chantait en chœur les versets du cantique d'actions de grâces. On évalue à plus de 20,000 personnes le nombre des fidèles qui se sont rendus à Saint-Pierre.

FRANCE. — On a remarqué généralement que la solennité de la Fête-Dieu a été célébrée avec un grand empressement de la part des populations et un éclat inaccoutumé. Presque partout les autorités civiles et militaires ont assisté aux processions. Les seuls fonctionnaires radicaux se sont abstenus. A Paris, les processions se sont faites extérieurement dans les églises où la disposition des lieux l'a permis. Dans les établissements catholiques, dans les hôpitaux et les maisons de charité, elles se sont dérou-

lées dans les jardins et les cours avec une pompe magnifique. M. le gouverneur de Paris, avait bien voulu prêter le concours de toutes les musiques militaires de la garnison, pour rehausser l'éclat de ces solennités populaires.

La terrible banlieue de Paris cède comme la grande capitale et le reste de la France au mouvement de retour aux pratiques chrétiennes qui s'est manifesté à la suite de nos malheurs. Longpont, Saint-Cloud, Pontoise, Argenteuil, Virouilly voient reflourir leurs anciens pèlerinages. Jeudi de la semaine dernière, les associés du Rosaire perpétuel, qui sont à Saint-Germain-en-Laye, accomplissaient pour la deuxième fois leur voyage annuel à l'église des dominicaines de Sèvres. Là est le centre canonique et le siège officiel du Saint-Rosaire. Une députation des élèves en droit de l'université catholique de Paris assistait à la cérémonie, et des prières ont été adressées à la mère de Dieu pour la conservation de cette institution salutaire.

ESPAGNE. — Le jour même où les catholiques célébraient avec un pieux empressement, par l'assistance aux offices, par de nombreuses communions, en pavasant leurs maisons et en les illuminant le soir, le trentième anniversaire de l'élection de Pie IX, le Sénat approuvait l'article 10 de la nouvelle constitution, qui établit la liberté des cultes et par là même abolit l'unité catholique. Pour juger de l'opportunité de cette disposition constitutionnelle, il suffit de se rappeler que l'Espagne est presque exclusivement catholique, et qu'on aurait de la peine à y compter quelques milliers d'hérétiques. Mais le libéralisme l'a ainsi voulu. Le gouvernement et les Chambres ont refusé d'entendre la voix de l'Espagne, et ont dédaigneusement jeté de côté les milliers de pétitions et de protestations couvertes de millions de signatures.

ALLEMAGNE. — Les catholiques s'étaient proposé de manifester leur attachement au Pape, le jour du trentième anniversaire de son élection, par des processions, des illuminations et la décoration de leurs maisons. Mais le gouvernement prussien a tout interdit, même la décoration des maisons *du côté de la cour*. Les catholiques, habitués à ces tracasseries, ne se sont pas découragés pour si peu : ils ont organisé des réunions privées, et leurs sentiments ont été rendus publics par leurs journaux, qui ont paru ce jour-là remplis de panégyriques et de poésies en l'honneur de Pie IX.

Déjà les processions des Rogations avaient été interdites, et, dans plusieurs localités de la Silésie, on était allé jusqu'à faire intervenir la force armée pour disperser les fidèles, qui d'ailleurs n'ont opposé aucune résistance.

Nous avons raconté en son temps, on s'en souvient, comment l'association centrale des catholiques allemands, qui comptait plus de 500,000 membres, avait finalement succombé sous les coups prussiens, et nous avons ajouté que son président, M. le baron Félix de Loë, avait envoyé à cette occasion au Saint-Père une adresse signée par tout le bureau. Voici la réponse que Sa Sainteté a daigné lui faire, c'est un document qu'il convient de rapporter en entier.

« **PIE IX, PAPE**, à notre cher et noble fils Félix, baron de Loë, salut et bénédiction apostolique.

» Lorsque, dans le pays de Sennaar, les hommes dirent dans leur orgueil : *Venez, faisons nous une ville et une tour dont le faite touche au ciel, et rendons notre nom célèbre*, le Seigneur tout puissant se joua de cette entreprise, parce qu'il savait qu'ils n'abandonneraient pas leur dessein avant de l'avoir mis à exécution. Il dit : *Venez donc, descendons et confondons là même leur langage, afin que l'un n'entende pas le langage de l'autre*, et il les dispersa ainsi.

« Le Dieu tout-puissant semble vouloir agir d'une autre façon avec les impies qui disent : « Détruisons le règne de Dieu, établissons-en un autre sans lui et contre lui, un règne qui s'étende jusqu'aux limites de la terre. » Dans sa miséricorde, non seulement il les rappela très-souvent à leurs devoirs par la bouche de l'Eglise, mais encore il leur fit voir sa colère en les affligeant de guerres dévastatrices, de révolutions continuelles de peuples, de révoltes et de malheurs publics épouvantables. Il leur fit voir qu'ils pouvaient bien détruire l'ordre social, mais non le règne de Dieu ; qu'ils savaient démolir, mais non reconstruire. Voyant que les impies ne l'écoutaient pas, Dieu les abandonne à leurs désirs, afin qu'ils détruisent eux-mêmes ce qu'ils avaient construit avec les débris de démolition, en vue de miner son règne.

» Ces impies, frappés de cécité, hâtent leur œuvre, en sapant ce qui reste encore fait de religion, de droit et de mœurs, capables de soutenir la chancelante société humaine, en propageant tout ce qui peut étouffer les sentiments de justice, pervertir les mœurs, rallumer les flammes dangereuses des passions. L'univers tremble déjà en présence de ces dangers et prévoit les catastrophes prochaines.

» Ne vous étonnez pas que votre association ait été dissoute. Ne l'aviez-vous pas créée pour sauvegarder et pour affermir les principes de la société ?

» Les coups portés... à l'Eglise, aux lois, à

la société sont certainement une cause de grandes douleurs. Mais ils ne sauront ébranler votre fermeté, affaiblir le courage que vous mettez dans la défense de la religion et du droit, malgré les dangers innombrables qui vous menacent.

» L'activité mise par les fidèles dans la défense des droits de l'Eglise et de ce siège apostolique nous cause une grande joie. Nous les en félicitons, ainsi que les évêques qui favorisent et dirigent cette activité, d'autant plus belle et plus précieuse, que notre siècle subit la honte de plus impudentes turpitudes.

» Nous sommes persuadé que chacun de vous restera fidèle et surtout se maintiendra en relation non interrompue avec son évêque, afin de parer, autant qu'il est possible, aux maux terribles dont on vous accable.

» Que Dieu vous donne les forces nécessaires, les lumières nécessaires, la prudence nécessaire, et qu'il augmente les riches dons de ses grâces divines.

» Pour nous, comme gage de notre spéciale et paternelle bienveillance, nous vous donnons, cher fils et noble seigneur, notre bénédiction apostolique. »

ORÉDON. — La mission de l'Orédon est l'une de celles qui ont donné les fruits les plus rapides et les plus abondants. Quelques chiffres le feront assez connaître. Disons tout de suite qu'elle a pour archevêque Mgr Blanchet, né en 1795, dans le diocèse de Québec, de parents d'origine française. Lorsqu'il arriva dans l'Orédon en 1838, il n'y avait qu'un seul prêtre dans ces vastes contrées sauvages, le P. Demers, mort depuis évêque de Vancouver's Island. Aujourd'hui on y compte soixante-douze prêtres, cent sept églises, six chapelles, quatre collèges, onze académies, des écoles, des orphelinats, et cent trente-quatre sœurs. Quels prodigieux succès ! L'Eglise faisait-elle plus de conquêtes à son origine ? Sa vitalité et son efficacité ne sont-elles pas aussi puissantes qu'alors ? Et on dit qu'elle s'en va ! Ou bien les prôneurs de la civilisation lui font la guerre comme à une institution pernicieuse ! Les faits répondent à tout cela.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

Predication.

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU SIXIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Marc, VIII, 1-9.)

La Sobriété.

Puisque tout ce qui a été écrit dans nos saints livres l'a été pour notre instruction (1), nous profiterons, mes frères, du passage de l'Évangile que l'Église nous fait lire aujourd'hui pour apprendre la manière dont nous devons prendre nos repas et, en particulier, pour connaître les défauts qu'il nous faut éviter.

Or, mes frères, je remarque trois choses importantes dans le repas que Notre-Seigneur Jésus-Christ offre à la multitude qui l'a suivi au désert : 1° Il ne se préoccupe de lui donner à manger et ne l'a fait asseoir qu'en présence d'un besoin évident... Il y a trois jours que cette foule le suit et elle ne possède plus aucune provision... 2° Il lui offre une nourriture toute vulgaire, du pain et de petits poissons... 3° Enfin, elle mange sans excès, car on recueille sept corbeilles des débris de ce festin miraculeux. Vous avez là, mes frères, la condamnation de trois défauts malheureusement trop fréquents dans les repas des chrétiens de nos jours : l'avidité qui se jette comme un loup affamé sur les plaisirs de la table, la délicatesse exagérée dans le choix des mets qu'on y sert et l'excès dans la quantité des aliments qu'on y prend. Un mot sur chacun de ces défauts.

I. — Saint Paul, mes frères, dans son épître aux Galates, range les excès de la table parmi les choses qui excluent du royaume de Dieu (2). Et, dans sa lettre aux Philippiens, il parle avec indignation de cette catégorie d'hommes qui font un Dieu de leur ventre (3), et qui se font gloire d'un vice qui devrait les couvrir de confusion. Ce langage indique assez que l'on peut offenser Dieu dans l'accomplissement de cette fonction organique indispensable à l'entretien de la vie.

Aussi, mes frères, si Dieu nous invite à nous asseoir à la table qu'il a préparée à l'homme dans la création : *Dixitque Deus : ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram et universa ligna... ut sint vobis in escam* (4), par toutes les voix dont il dispose, il nous recom-

mande la sobriété. — *Fratres, sobrii estote, ait saint Pierre. Soyez sobres, car la sobriété est la santé de l'âme et du corps* (1). Or, mes frères, le premier caractère de la sobriété chrétienne consiste à ne manger que pour satisfaire un besoin réel.

Dans le siècle dernier, on vit, en Saxe, un homme qui faisait profession de manger pour de l'argent ; pour une pièce de monnaie il dévorait un mouton entier, quelquefois deux boisseaux de cerises avec leurs noyaux. Vous avouerez, mes frères, qu'il n'y avait rien de bien noble dans un tel métier. Croyez-vous qu'il y ait plus de dignité à manger pour le seul plaisir de manger ? Il me semble qu'un homme de ce caractère n'est rien autre chose que l'idôlatre dont parle saint Paul, et que sa fin dernière est bien dans la satisfaction de ses appétits grossiers (2).

Il faut donc, mes frères, qu'ici, comme en toutes choses, l'ordre prévale, que le besoin seul nous conduise à table, et que le plaisir dont la nature accompagne cette action pénible et matérielle ne soit plus l'unique fin d'un être appelé à de plus nobles jouissances. Imitons la foule de l'Évangile.

Vaquons à nos devoirs et attendons patiemment l'heure où Jésus-Christ, par la voix de l'ordre et de la Providence, nous invitera à prendre notre place à une table frugale. Car c'est là, nous l'avons dit, le second caractère de la sobriété chrétienne.

II. — Abraham, mes frères, reçoit un jour, sous sa tente de Mambré, trois anges du Très-Haut : il les invite à sa table et leur sert les mets les plus simples, des pains cuits sous la cendre, un chevreau, du beurre et du lait (3). Tous les livres que l'antiquité nous a laissés nous attestent la frugalité des temps primitifs. Homère, après la Bible, nous apprend que les festins des rois se composaient d'animaux rôtis ou bouillis, de laitage et de fruits.

Mais, peu à peu, les hommes s'amollirent dans le luxe. La Grèce, si longtemps sobre et frugale, se déprava dans la débauche. Des repas somptueux engloutirent à Athènes les fortunes les mieux établies. Engraissés des sueurs et du sang de tout l'univers, les Romains dépassèrent toute imagination dans la recherche et le luxe de leur table. Mollement étendus sur des lits, ces princes de la gourmandise ne recu-

1. Rom., xv, 4. — 2. Gal., v, 21. — 3. Philip., iii, 19. — 4. Genes., i, 29.

1. Eccli., xxxi. — 2. Genes., xviii. 3. Eccli., xxxi.

laient devant rien pour satisfaire leurs appétits effrénés. Des repas de sept services, sans compter le dessert, les vins les plus exquis et diversément aromatisés circulaient dans de larges coupes. Lucullus improvise en l'honneur de Cicéron et de Pompée un repas qui coûta quarante mille francs. Vitellius se fait servir des plats composés de cervelles de paons et de langues de phénicoptères. De nos jours, sans doute, on ne voit point de si monstrueux excès. Mais n'était la division des fortunes, et le reste de l'influence du christianisme, les exagérations déjà trop criantes du luxe de la table égaleraient bientôt ces folies célèbres.

Notre-Seigneur n'a cependant rien négligé pour nous inspirer l'amour de la frugalité. Sans parler de ces deux grands repas qu'il fait à la multitude et où ne paraissent que le pain et des poissons, nous le voyons lui-même se contenter des aliments les plus simples et manger pendant trente ans le pain dur de l'ouvrier. Les apôtres nous répètent ses instructions et reproduisent ses exemples. Saint Paul travaille la nuit pour subvenir à ses besoins, et il n'est pas à croire qu'il se servit à sa table des repas à la Lucullus.

Je pourrais ajouter, selon la parole de l'Esprit-Saint, que la sobriété est la mère de la santé de l'âme et du corps (1)... que les enfants surtout, élevés dans le luxe et ses désordres, restent faibles. Plus tard, leur corps mal développé n'aura pas d'énergie, et l'âme, emprisonnée dans des organes sans vigueur, ne pourra pas exercer ses facultés. Sous prétexte de faire des enfants heureux, au physique comme au moral, on n'aura formé qu'un être inutile à la société, à charge à lui-même, de toutes façons malheureux. Ah! que saint Paul avait raison de recommander la sobriété à tous les âges de la société : *Senes sobrii sint... anus similiter... juvenes similiter hortari ut sobrii sint* (2). Mais ce ne serait pas assez de manger sans sensualité, d'éviter le luxe et la délicatesse recherchée dans nos aliments, il faut encore et surtout nous garder de l'excès honteux qui consiste à manger plus qu'il ne faut.

III. — On serait tout d'abord tenté de se demander s'il est possible qu'un être raisonnable mange plus qu'il ne faut. Or, mes frères, il faut bien reconnaître, à la honte de l'humanité, que cela est, a été et sera probablement jusqu'à la fin des temps. Rien n'y fait, ni parole de Dieu annonçant au gourmand que des infirmités de tout genre vengeront ses excès : *In multis escis erit infirmitas et aviditas appropinquabit usque ad choleram* (3); ni la voix de l'expérience qui lui

montre tous les jours les tristes résultats de ces désordres. Car Dieu a voulu que la passion dont nous nous occupons fût elle-même le bourreau qui châtie ses esclaves. Voyez le gourmand. Peu à peu, dit un savant médecin, l'énorme quantité d'aliments qu'il ingère fatigue son estomac et lui fait souffrir d'horribles pesanteurs, des tiraillements indicibles. Son palais, sans cesse excité, ne tarde pas à perdre le sentiment des saveurs; il lui faut des épices et des excitants de toutes sortes.

Bientôt l'estomac, perdant son ressort, les indigestions deviennent fréquentes; peu à peu il s'irrite, s'enflamme; l'horrible cancer envahit ses parois, et entraîne sa victime à la mort, au milieu des plus atroces souffrances. Voyez ce moribond, au teint hâve, aux traits allongés, aux membres décharnés, ne pouvant plus prendre d'aliments sans vomir, et souffrant l'incessante torture d'une faim malade; c'est un gourmand qui porte la peine de ses excès.

La gourmandise a quelquefois des effets moins promptement terribles, mais tout aussi déplorable. Des besoins factices naissent de l'habitude de prendre plus d'aliments qu'il ne convient; l'estomac devient insatiable, la digestion ne s'opère plus, les aliments sont vomis ou expulsés à moitié digérés. Les individus en proie à cette déplorable maladie ne peuvent plus satisfaire leur appétit déréglé; la quantité de vivres qu'ils ingèrent est énorme; mais, semblables au tonneau des Danaïdes, ils ne peuvent plus éteindre leur voracité.

Plus occidit gula quam gladius! Grande et triste vérité! Le Saint-Esprit l'avait exprimé en d'autres termes, et je veux vous laisser sa parole comme conclusion de ce discours et exhortation à la sobriété. *Propter crapulam multi obierunt, qui autem abstinentes est, adjiciat vitam* (1).

Oui, mes frères, quelle que soit ici la condition de l'homme, qu'il soit assis sur un trône où qu'il se traîne humblement dans la voie commune, il ne doit pas oublier que la terre est un lieu de passage où Dieu nous a départi plus de devoirs que de jouissances. Les diverses facultés que nous avons de sentir nous ont été données pour les besoins réels du corps et surtout pour le service de l'âme. *Non est regnum Dei esca et potus, sed justitia et pax et gaudium in Spiritu Sancto. Amen.*

J. BEGUIN,
curé d'Echaonay

1. Rom., xiv.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

24^e Instruction.

PREMIER COMMANDEMENT.

22^e Instruction.

Vertu de religion (suite). Comment on pèche contre la vertu de religion par défaut; comment on pèche contre cette même vertu par excès.

TEXTE. — *Domînum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.* Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement (*Saint Luc*, chap. IV, vers. 8).

EXORDE. — Mes frères, je commence par résumer, en peu de mots, ce que je vous ai dit, en parlant de la belle vertu de religion... Vous n'avez pas oublié que cette vertu consiste surtout à rendre à Dieu le culte qui lui est dû, les hommages, les adorations auxquels il a droit, comme étant notre souverain Seigneur et Maître... Mais, de même que ceux qui aiment véritablement un roi ont de la vénération pour sa mère et du respect pour ses amis; ainsi, nous vous l'avons expliqué, tout en reconnaissant Dieu pour notre souverain Maître, nous devons avoir des sentiments d'amour, de vénération profonde, de confiance filiale envers l'auguste Marie, mère de Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu; puis il faut aussi, pour que nous possédions la vertu de religion d'une manière complète, que nous honorions les anges et les saints, qui sont les serviteurs et les amis du roi du ciel... J'ai même ajouté, que ce culte d'honneur devait s'étendre aux reliques sacrées, et jusques aux images, qui nous rappellent le souvenir des âmes bienheureuses, qui là-haut, jouissent d'une récompense immortelle.

Donec, adorer Dieu, le louer, le bénir, le reconnaître comme le Maître suprême; assister dévotement au moins chaque dimanche au saint sacrifice de la messe, être fidèles à dire nos prières du matin et du soir: tels sont les principaux actes du culte que nous devons à Dieu. Louer, féliciter les saints, réclamer leur secours, imiter leur vertus, vénérer leur reliques: tel est le culte que nous devons rendre aux saints, culte qui se rapporte à Dieu lui-même, puisque c'est lui-même que nous honorons, quand nous honorons ses amis...

PROPOSITION. — En vous parlant de la vertu d'espérance, je vous ai montré qu'on pouvait pécher de deux manières contre cette belle vertu: par défaut et par excès, par désespoir et par présomption. Ainsi en est-il de la vertu de religion: on peut ne pas la posséder du tout, ou l'avoir d'une manière exagérée, fausse

et malentendue... « La vertu, dit saint Thomas (1), consiste à rester dans un milieu sage et intelligent. » C'est ce que je me propose, avec la grâce de Dieu, de vous exposer dans cette instruction.

DIVISION. — Nous allons donc examiner: *premièrement*: comment on pèche contre la vertu de religion par défaut; *secondement*: comment on pèche contre cette même vertu par excès, c'est-à-dire en la comprenant mal.

Première partie. — Frères bien aimés, deux mots résumant à peu près les fautes que l'on peut commettre par défaut de religion. Ce sont: l'impiété et le sacrilège, deux péchés énormes. J'appelle impies ceux qui refusent de rendre au Maître souverain comme à notre Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, les hommages qui leur sont dus... Croient-ils en un seul Dieu créateur de l'univers? Je l'ignore; mais je doute qu'ils croient fermement à la dignité, à l'immortalité de leur âme, aux récompenses qui attendent les justes après cette vie, aux châtiments qui sont réservés aux méchants... Non, pour la plupart d'entre eux, quand on est mort tout est mort, et volontiers ils rediraient ce mot d'un incrédule fameux (2): Entre l'homme et son chien, il n'y a de différence que l'habit... Insensés, bon pour vous; si vous voulez absolument être des brutes, cela vous regarde; mais quand à nous, laissez-nous notre âme immortelle et les glorieuses destinées qui nous attendent; laissez-nous ce Père, que nous avons aux cieux, qui réclame nos hommages, et s'intéresse à nos besoins...

Frères bien aimés, comme il est stupide et coupable, l'homme qui n'adore pas Dieu!... Boire, manger, dormir, travailler, si sa position l'exige, et si son impiété lui en laisse encore la volonté, puis mourir comme une brute sans lever vers le ciel un regard d'espérance; voilà son rôle sur la terre. Dites-moi, qu'en pensez-vous? Le trouvez-vous bien beau, bien noble, ce rôle?... Qu'il est bête et surtout qu'il est triste!... J'ai parlé des animaux... Mais l'impiété ravale l'homme même au-dessous des animaux... Placez un impie au milieu de nos belles campagnes, quand le printemps sa termine, et que l'été commence. En vain, le soleil inonde de sa lumière et baigne de se

1. *Religio est virtus moralis, Omnis virtus moralis in medio consistit; et ideo duplex vitium virtuti morali opponitur: unum quidem secundum excessum, aliud autem secundum defectum. Summa theol. secunda secundae, quæst. XCII, article 1^{er}.* — Nous n'avons fait que donner un résumé de la doctrine du saint docteur; ceux qui voudraient en connaître plus long, au sujet des diverses superstitions, pourront lire les questions qui suivent celle que nous avons indiquée, ainsi que les notes dont M. Lachat a accompagné sa traduction.

2. Diderot,

chaleur cette belle nature; en vain la terre présente ses moissons qui jaunissent; vainement, les oiseaux, par leurs chants, bénissent le Dieu qui leur a donné, dans ces graines tombées, le repas du matin; que les arbres soient chargés de fruits; que les vents à travers le feuillage fassent entendre leurs majestueuses harmonies; le cœur de cet impie n'aura pas un sentiment, sa bouche n'aura pas une parole pour adorer, bénir et remercier l'auteur de tant de merveilles... L'intelligence obscurcie et découronnée, il sera là, stupide, hébété, les pensées comme le front courbés vers la terre... Transportez-le au sein de nos églises. Le mariage d'un ami, le décès d'un parent, certaines solennités peut-être y réclament sa présence. Il ne saura plus ce que c'est qu'une église, il ne pensera pas que Jésus est là... Daignera-t-il s'agenouiller? Je ne sais; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'un seul mot de prière ne s'échappera pas de ses lèvres, c'est que nos plus belles cérémonies ne feront aucune impression sur son cœur... Ne parlons pas de ces sarcasmes, de ces blasphèmes grossiers, conversation ordinaire des impies. Ce que j'ai dit doit suffire pour vous montrer combien l'impiété est un grand crime, et pourquoi Dieu la punit si souvent, dès ici-bas, par une mort de réproché.

Frères bien aimés, on n'en vient pas tout d'un coup à cet excès; non, l'impiété se développe peu à peu dans nos âmes, on néglige d'abord ses prières du matin et du soir, on n'assiste que rarement aux offices le dimanche, puis, petit à petit, on finit par perdre tout sentiment de religion, et par tomber dans l'état que je vous signalais... Soyons donc fidèles à remplir les devoirs que nous impose la vertu de religion, si nous ne voulons pas nous-mêmes nous exposer à devenir des impies...

Un mot maintenant sur le sacrilège. C'est, vous le savez, la profanation d'une chose sainte, par exemple, d'un sacrement, d'une église, d'un objet béni, de tout ce qui est consacré à Dieu d'une manière spéciale... Bien que tout, dans cet univers, appartienne au Seigneur, cependant, il a voulu se réserver certaines choses plus spécialement, comme un prince qui, parmi ses Etats, choisirait ce qui doit former son domaine royal... Entre tous les lieux, il s'est réservé nos églises et nos temples; entre tous les jours, il s'est réservé les dimanches et les fêtes; entre les objets, il s'est réservé nos vases sacrés et ce qui sert à l'administration des sacrements. Parmi les personnes, il s'est réservé les prêtres, les évêques, les religieux, les religieuses, et tout ce qui s'est consacré à lui d'une manière particulière. Profaner ces choses et ces personnes, c'est toujours un sacrilège plus ou moins grave, c'est toujours un péché

contre la vertu de religion... Vous savez, e on vous l'a mille fois répété, que recevoir n'importe quel sacrement sans avoir les dispositions requises, c'est un énorme sacrilège, un péché toujours mortel. Inutile de m'étendre sur ce point.

Seconde partie. — Pour ne pas être trop long, je me hâte de vous parler des péchés que l'on peut commettre contre la vertu de religion par excès... Ou le culte que nous rendons se trompe dans son objet, et alors c'est l'idolâtrie; ou il s'égare dans la manière dont il est rendu, et c'est la superstition... Deux choses également contraires à la vertu de religion...

L'idolâtrie, c'est-à-dire le culte suprême rendu aux démons qui se faisaient adorer sous les noms et les formes les plus bizarres, régnait presque sur l'univers entier, avant la venue de notre auguste Sauveur... Bienheureux apôtres de Jésus, il ne vous en coûta pas seulement des fatigues inouïes, mais vous avez dû verser votre sang au milieu des plus cruels supplices pour détruire le culte infâme qu'on rendait partout aux idoles... Et les saints martyrs de tous les siècles, depuis saint Pierre jusqu'à ces généreux missionnaires qui, chaque année, versent leur sang pour la foi, qu'ont-ils fait? que font-ils donc?... Ils combattent, ils s'efforcent de détruire l'idolâtrie, c'est-à-dire, les honneurs divins rendus aux démons ou à d'autres créatures qui n'y ont aucun droit... « Non, disaient les premiers martyrs, Jupiter n'est pas Dieu. Non, l'infâme Vénus n'est pas un Dieu; toutes les divinités que vous adorez ne sont que de misérables démons, et vos Césars eux-mêmes, malgré leur puissance, sont simplement des hommes, sujets comme nous aux misères de la vie, et que la mort fauchera d'ici à quelques jours peut-être... Le seul Dieu véritable a droit à nos adorations. » Et saint Pierre, saint Paul, saint Laurent, sainte Agnès et des millions d'autres mouraient pour abolir l'idolâtrie. La génération de ces cœurs généreux n'est pas éteinte, elle s'est toujours conservée dans la sainte Eglise catholique. « Non, votre Bouddha n'est pas Dieu, » disent les apôtres du Thibet. « Non! vous ne devez pas rendre à de vains simulacres le culte dû au seul vrai Dieu, » disaient, il y a quelques mois à peine, trois jeunes missionnaires égorgés par les nègres d'Afrique (1)... Frères bien aimés, que l'idolâtrie est un grand mal, puisque tant de cœurs généreux et vaillants n'ont pas hésité et n'hésitent pas à souffrir les plus cruels tourments pour extirper ce mal... Combien nous devons bénir le Seigneur d'être nés dans un

1. Voyez la lettre de Mgr l'archevêque d'Alger sur le martyre des Pères Mennoret, Paulmier, Bouchand, mis à mort par les infidèles à la fin de janvier 1876.

pays éclairé des splendeurs du christianisme...

Cependant, frères bien aimés, serait-il impossible de trouver des idolâtres même parmi les chrétiens; et cet avare qui préfère ses richesses à Dieu, ces hommes qui, comme le dit l'apôtre saint Paul, *font un Dieu de leur ventre*; ces voluptueux qui ne pensent qu'à l'objet de leur vile passion, ne pourrait-on pas les appeler, en quelque sorte, des idolâtres?... S'ils ne rendent pas à l'objet de leurs passions un culte extérieur, ne pouvons-nous pas dire qu'intérieurement et au fond de leur cœur, ils le préfèrent au Maître souverain qu'ils n'adorent presque jamais, et dont ils négligent le service?... Ne l'oublions pas, pour être un idolâtre il n'est pas nécessaire de se prosterner devant des idoles, il suffit de préférer n'importe quelle créature au Dieu Maître suprême de cet univers...

J'ai ajouté qu'on péchait aussi contre la vertu de religion, en s'égarant dans la manière d'honorer Dieu ou ses saints; c'est la superstition. Il en est de diverses sortes, je ne pourrai que les indiquer. Vous cherchez à connaître l'avenir, en consultant certains charlatans qui, par l'aspect de votre main, en traçant certaines figures, en vous faisant tirer quelques cartes, prétendent vous l'annoncer: c'est de la superstition. Vous avez perdu un objet, il vous est arrivé un malheur, vous êtes victimes d'un vol, vous allez consulter un prétendu devin, ou je ne sais quel somnambule: c'est de la superstition encore. Dieu n'a point attaché à ce genre de pratiques, ni donné à cette sorte d'aventuriers la faculté de prédire l'avenir ou de découvrir les choses cachées... S'ils le faisaient, ce serait avec l'aide de Satan, et, dans ce cas, jugez vous-mêmes combien l'on serait coupable de recourir, même indirectement, à un pareil intermédiaire.

Un autre genre de superstition, c'est la vaine observance... Quelques exemples vous feront peut-être mieux comprendre qu'une définition ce qu'il faut entendre par ces mots... S'imaginer que le chant du hibou entendu le soir est une annonce de mort dans l'année; redouter la rencontre de deux pies comme un présage de malheur; ne pas vouloir commencer les semailles ou n'importe quel travail le vendredi, comme si ce jour était un jour néfaste; craindre de se trouver treize à table; trembler si une salière se renverse, si un couvert se trouve placé en forme de croix, sont autant de vaines observances, qui montrent une profonde ignorance de la religion et qui indiquent souvent un esprit bien faible... Je dirai la même chose de ces prétendues recettes pour guérir les entorses ou les autres maladies; ce sont des duperies et qui n'ont aucune efficacité...

Tenez, une histoire entre mille. Une vieille femme, peu religieuse, totalement ignorante,

et à demi-sorcière, du moins on la disait telle, prétendait infailliblement guérir les petits enfants atteints de cette inflammation, de ce chancre, qui précède souvent l'apparition des premières dents... Pauvres mères! que vous êtes crédules, quand vos chers enfants sont souffrants et malades!... Plusieurs de ces petits innocents furent apportés à la femme en question; de l'eau bénite fut versée dans un vase, on fit tomber dans ce vase quelques gouttes de la cire d'un cierge béni, en récitant je ne sais quelles prières... La vieille, largement payée, protesta que les enfants guériraient... Rassurées, les mères trop crédules négligèrent d'appeler le médecin, et, deux jours après, au grand désespoir de ces pauvres mères, le ciel comptait trois petits anges de plus...

Vous seriez; mais regardez donc autour de vous, et vous remarquerez peut-être de ces vaines observances toutes aussi ridicules, et dans lesquelles malheureusement on fait trop souvent entrer des choses saintes et bénites... Je n'en finirais pas... Mais voici le principe que vous ne devez jamais oublier, et qui doit vous guider, si vous êtes des chrétiens instruits: Attacher à n'importe quelle pratique, à n'importe quelle prière, fût-ce même la plus belle, la plus sainte, une vertu que Dieu n'y a pas infailliblement attachée, c'est se rendre coupable de superstition... Ne parlons pas non plus des pactes formels contractés avec le démon; ils ont existé autrefois; ils existent peut-être encore de nos jours; mais les exemples en sont trop rares pour que nous nous y arrétions... Difficilement, si l'on me demandait mon avis, je permettrais d'employer le magnétisme, ou de consulter les tables tournantes... Il y a là une superstition qui n'est point sans danger. Satan, je vous l'affirme, est intervenu plus d'une fois dans ces consultations imprudentes, et plusieurs personnes y ont laissé, avec leur raison, le peu de foi qu'elles possédaient (1).

PÉROUAISSON. — Mais, frères bien aimés, de notre temps, c'est plutôt par défaut que par excès qu'on pèche contre la vertu de religion. Aussi, je veux vous raconter, en terminant, la punition d'un sacrilège et la mort terrible d'un impie. Saint Athanase rapporte que, dans un moment de désordre, son église avait été envahie; de jeunes libertins s'y promenaient, y commettant toutes sortes de profanations... L'un d'eux osa même s'asseoir, en ricanant, sur le trône du patriarche, essayant de le soulever et de l'arracher au milieu d'ignobles plaisanteries... La vengeance divine fut prompt; un éclat du trône brisé perça, l'on ne sait comment, les entrailles du profanateur, et ce fut un cadavre inanimé et sanglant qu'on sortit, quand on le tira de ce

1. Voyez Mirville, *Des Esprits*.

temple qu'il avait osé profaner... Voilà comment Dieu punit souvent les sacrilèges... Voyons comment il punit les impies... Citons la mort du plus fameux d'entre eux. Voyez-vous, dans un appartement d'un hôtel de Paris, un vieillard décrépît, ayant dans ses traits je ne sais quoi de hideux, de satanique : c'est Voltaire, c'est le fameux Voltaire qui va mourir. Ses amis l'ont abandonné; il est seul, une mercenaire seulement veille autour de lui... Tronchet, le médecin, entre; à la vue de ce moribond, sur le front duquel la justice divine semble avoir déjà gravé son anathème, il recule effrayé, et, peu après, l'impie vieillard expirait ayant dans l'âme les tortures de l'enfer, et hurlant: Je suis abandonné de Dieu et des hommes... O mon Dieu! comme vos justes meurent autrement; quelle est plus douce l'heure qui termine leur pèlerinage sur cette terre; ils ont eu la vertu de religion; ils vous ont adoré, ils ont vénéré votre sainte mère, et invoqué les saints. Pour eux, la mort c'est l'heure de la délivrance; ils vont là haut rejoindre leur famille, retrouver un Père bien aimé. Quelle est douce la mort des saints! Puisse, frères bien aimés, notre fin ressembler à leur fin. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

SUJET DE CIRCONSTANCE POUR UNE FÊTE PATRONALE

EN QUOI CONSISTE LA SAINTETÉ? PAR QUELS MOYENS
POUVONS-NOUS L'ACQUÉRIR.

Un chrétien, sur la terre, doit être l'ami de Dieu et, partant, un élu, un prédestiné, un saint; un chrétien, sur la terre, doit être un autre Jésus-Christ : *Christianus alter Christus*. Voilà une vérité vraie, essentielle, incontestable. On le conçoit : tout chrétien est destiné à voir, à aimer et à posséder, dans le ciel, Jésus-Christ, auteur et consommateur de toute sainteté. Mais tout chrétien, à quelque degré de l'échelle sociale qu'il soit assis, qu'il soit un homme riche ou un Lazare, n'aura, au ciel, une grande gloire et un bonheur infini, qu'autant qu'il aura retracé en lui les perfections de Jésus-Christ, et surtout sa sainteté. Aussi, Jésus-Christ crie bien haut à tous les chrétiens par l'organe de ses ministres : Soyez saints, parce que je suis saint : *Sancti estote, quoniam ego sanctus sum*.

En quoi consiste la sainteté? par quels moyens pouvons-nous l'acquérir? C'est sur ce double sujet que je veux appeler votre religieuse attention:

I. — Le monde, mes frères, n'a pas une idée juste touchant la sainteté. Il s'imagine que, pour être saint, il faut consacrer de longues heures à la prière, pratiquer de grandes austerités, être des thaumaturges : renverser les lois de la nature, opérer des miracles.

Le monde est dans une étrange illusion au sujet de la sainteté.

La religion de Jésus-Christ ne nous dépeint pas ainsi la sainteté; non, ce n'est point là l'idée qu'elle nous donne de la sainteté. Elle nous dit : levez les yeux au ciel! Voyez si, parmi les saints qui y règnent, les plus grands saints ont tous été des thaumaturges, ont fait d'étonnants prodiges.

Ecoutez encore! c'est une parole divine, c'est la parole du Christ.

Aux grandes assises du genre humain, que répondra Jésus-Christ, le souverain juge des vivants et des morts, à ceux qui lui diront : « Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? N'avons-nous pas chassé les démons en votre nom? N'avons-nous pas opéré des miracles en votre nom? Eloignez-vous de moi, ouvriers d'iniquité! leur répondra-t-il. Eh quoi! vous avez commandé à la mer et aux vents, et vous n'avez pas su maîtriser vos passions; vous avez chassé les démons; et vous vous êtes faits leurs vils esclaves; vous avez opéré des miracles, et vous avez transgressé ma loi; je ne vous connais point; maudits, éloignez-vous de moi : » *Discedite a me, maledicti!*...

En vérité, mes frères, n'est-il pas évident que la sainteté consiste à observer les commandements divins et à remplir les devoirs de son état? Oui, tout est là pour le chrétien : *Hoc est omnis homo*.

Savez-vous ce que c'est qu'un saint, considéré au flambeau de la foi? C'est un chrétien, pauvre matériellement, mais qui ne murmure point, qui ne se plaint point, qui est calme et résigné sous ses haillons, au sein de sa misère. C'est un chrétien riche, qui use des biens de ce monde comme n'en usant pas, qui ne colle point, partant, son cœur à cette boue brillante qu'on appelle l'or, qui tend une main charitable au pauvre et qui le soulage.

Savez-vous ce que c'est qu'un saint, considéré au flambeau de la foi? C'est un chrétien qui, sous le poids des injures qu'il a reçues, ne cherche point à les venger, qui possède son âme en patience, qui, comme le Christ sur le Calvaire, pardonne sincèrement à ses ennemis.

Savez-vous ce que c'est qu'un saint, considéré au flambeau de la foi? C'est un chrétien chaste, au milieu d'un monde corrompé et corrompu. C'est un chrétien que les souffrances ne peuvent pas abattre, parce qu'il sait que la

voie des souffrances est la voie du ciel : pour lui, toujours, le Calvaire avant le Thabor.

Un saint, c'est un bon père; un saint, c'est un bon époux; un saint, c'est un enfant respectueux, dévoué aux auteurs de ses jours; un saint, c'est un domestique soumis et fidèle à ses maîtres. Oh! à tous ces chrétiens-là, l'amitié et les grâces de Dieu ici-bas; à tous ces chrétiens-là, un jour, dans les cieux, un bonheur sans fin, une gloire éternelle : *Erit... gloria æterna!*

Savez-vous ce que c'est qu'une sainte, considérée au flambeau de la foi? C'est une mère, qui, comme une reine Blanche, ou une Mouïque, élève ses enfants dans la crainte et l'amour de Dieu; c'est une épouse bonne et toujours fidèle à son époux; c'est une femme qui s'occupe de son ménage, qui bannit de sa maison les langues médisantes, les mauvaises compagnies; c'est une femme charitable, ennemie des plaisirs grossiers. Les femmes de ce caractère et de cette conduite sont dignes des éloges de Dieu et des hommes : ce sont des âmes justes, ce sont des saintes.

II.—Par quels moyens pouvons-nous acquérir la sainteté, mes frères? Après que Jésus-Christ fut mort, on disait de lui : « Il a bien fait toutes choses. » *Bene omnia fecit.* Jésus-Christ! voilà votre grand modèle, à vous; voilà mon grand modèle, à moi; voilà le grand modèle de toute l'humanité! Nous devons être tous des copies vivantes de Jésus-Christ. Donc, comme Jésus-Christ, nous devons bien faire toutes choses; avoir, partant, en toutes choses, un double but, but sacré et sublime : la gloire de Dieu et le salut de l'âme.

Mes frères, nous faisons tous, chaque jour, un grand pas vers la maison de notre éternité, vers cette maison où doit arriver tout homme voyageur en ce monde : *Ibit homo in domum æternitatis suæ*, et nous nous perdons, parce que tout ce que nous faisons, nous ne le faisons pas pour Dieu et pour notre âme.

Que faire donc? Que faire?... Tout en vue de plaire à Dieu, tout en vue de sanctifier et de sauver son âme. Au réveil, donner à Dieu son esprit, son cœur, tout son être; au réveil, lui offrir son travail, ses peines, toutes ses actions. Pendant le jour, de temps en temps, élever vers lui les pensées de son intelligence et les affections de son cœur. Si les tentations viennent assaillir l'âme, il faut aussitôt recourir à lui, se jeter dans ses bras avec une confiance sans bornes, avec la confiance d'un enfant quand il se jette dans les bras de son tendre père, et réclamer sa force et son appui. Matin et soir, se prosterner devant sa majesté sainte et faire monter vers lui des prières humbles et ferventes. Ne sont-ce point là autant de fleurs,

autant de pierres précieuses ajoutées à la couronne immortelle?

Ne sont-ce point là, mes frères, autant de moyens simples et faciles, autant de moyens que Dieu nous met, pour ainsi dire, sous la main pour acquérir la sainteté? Sa sainteté, vous le voyez, Dieu l'a mise à la portée de tous.

Mes frères, voulez-vous devenir saints? Eh bien, rappelez-vous toujours que le plus excellent moyen pour devenir saint, c'est d'aimer Dieu. « Aimez, disait saint Augustin, cette grande lumière de l'Eglise latine, et faites ce que vous voudrez : » *Ama et fac quod vis!* Et moi aussi, je vous dirai : Aimez Dieu! Aimez Dieu! Aimez Dieu! La vertu, c'est d'aimer Dieu; la perfection, c'est d'aimer Dieu; la sainteté, c'est d'aimer Dieu. C'est à aimer Dieu que tout consiste, que tout se résume et se réduit. La sainteté est montrée à la foi; elle est préparée à l'espérance, mais elle n'est donnée qu'à la charité. On le comprend : c'est que la charité est une vertu plus grande que la foi, une vertu plus grande que l'espérance; elle est leur reine : *Major autem horum est charitas* (St. Paul). A la charité, donc, de former pour le ciel les élus et les saints; à la charité de les conduire à Dieu, source et centre de toute charité... de toute vertu, de toute perfection, de toute sainteté.

L'abbé BORY,
curé de Celles.

Actes officiels du Saint-Siège

PROVISIONS D'ÉGLISES

Notre Saint-Père le Pape a daigné, le 26 juin, dans le palais du Vatican, faire les désignations suivantes :

L'Église métropolitaine de Lyon, pour Mgr Louis-Marie Joseph Eusebe Caverot, transféré du siège de Saint-Dié.

L'Église métropolitaine d'Ally, pour Mgr Etienne Emile Remadié, transféré du siège de Perpignan.

L'Église archiépiscopale de Séleucie (Syrie) in partibus infidelium, pour Mgr César Roncetti, camérier secret de Sa Sainteté, professeur au séminaire romain, chanoine de Sainte-Marie *ad Martyres*, docteur en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droit.

L'Église cathédrale de Perpignan, pour Mgr Joseph-Frédéric Saivet, transféré du siège de Mendé,

L'Église épiscopale de Dioclée (Phrygie) in par-

tibus infidelium, pour Mgr Sauveur Nappi, ancien évêque de Nardo, auxiliaire de S. Em. le cardinal d'Avanzo, évêque de Calvi et Teano.

L'Eglise cathédrale de Soissons, pour Mgr Odou Thibaudier, transféré du titre de Sidonie *in partibus infidelium*.

L'Eglise épiscopale d'Amorium (Phrygie) in partibus infidelium, pour Mgr Sauveur-Marie Nisio, ancien évêque d'Ariano.

L'Eglise cathédrale d'Acoli, pour Mgr Amilear Malagola, professeur de dogme et de droit canon au séminaire d'Imola, docteur en philosophie, en théologie, et dans l'un et l'autre droit.

L'Eglise cathédrale d'Ariano, pour Mgr François Trotta, chanoine et curé de la cathédrale d'Acerno, docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Segna, avec l'administration perpétuelle du siège de *Modrusse*, pour Mgr Georges Posilovic, professeur d'herméneutique sacrée et d'écriture sainte à l'université royale d'Agram, prodoyen de la faculté de théologie et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Mende, pour Mgr Julien Costes, vicaire général du diocèse de Rodez.

L'Eglise cathédrale de Saint-Dié, pour Mgr Marie-Camille-Albert de Briey, directeur de la Congrégation des Sœurs de Saint-André, vicaire général honoraire de Poitiers, et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Laval, pour Mgr Jules-Denis Le Hardy du Marais, du diocèse de Cambrai, ancien vicaire général de l'évêque de Soissons, vicaire général de l'archevêque d'Aix et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Viviers, pour Mgr Joseph-Michel-Frédéric Bonnet, vicaire général du diocèse de Périgueux.

L'Eglise cathédrale de Tuy pour Mgr Jean-Marie-Yalère Nacarino, chanoine de la cathédrale, recteur du séminaire et doyen de la faculté de théologie de Cuença (Espagne).

L'Eglise épiscopale de Cidonie (Crète) in partibus infidelium pour Mgr François Vitagliano, chanoine de la cathédrale de Cava, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit, et coadjuteur avec future succession de Mgr Matarozzi, évêque de Ruvo et Bitonto.

L'Eglise épiscopale de Parium (Mésie) in partibus infidelium pour Mgr Michel Rosset, chanoine honoraire de la métropole de Chambéry recteur et professeur de théologie au séminaire de cette ville, député à l'administration apostolique du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne.

L'Eglise épiscopale de Alalie (Phénicie) in partibus infidelium, pour Mgr Edouard Angerer, chanoine-doyen de la métropole de Vienne, en

Autriche, prélat domestique de Sa Sainteté et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Vienne.

L'Eglise épiscopale de Rosée (Cilicie) in partibus infidelium, pour Mgr Pierre Saulini, camérier d'honneur de Sa Sainteté, vicaire général et chanoine à Veroli, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit, auxiliaire de Mgr Gigli, évêque de Trivoli.

L'Eglise épiscopale d'Abydos (Hellespont) in partibus infidelium, pour Mgr Brusehetti, protonotaire apostolique et chargé d'affaire provisoire du Saint-Siège près la cour impériale du Brésil.

Ont été désignées par Bref :

L'Eglise archiépiscopale de Martianopolis (Mésie) in partibus infidelium, pour Mgr Ignace Bourget, ancien évêque de Montréal.

L'Eglise épiscopale de Claudiopolis (Arménie), pour Mgr Ildefonse Infante et Macias, de l'ordre de Saint-Benoît, prélat domestique de Sa Sainteté, administrateur apostolique de Ceuta et docteur en théologie.

L'Eglise épiscopale de Raphané (Syrie) in partibus infidelium pour Mgr François Duboin, de la congrégation du Saint-Esprit, vicaire apostolique de la Sénéambie.

L'Eglise épiscopale de Dibona (Arabie) in partibus infidelium, pour Mgr Jacques O'Conner, du diocèse de Philadelphie, vicaire apostolique de Nebraska.

Enfin, la demande du pallium a été faite au Saint-Père pour les Eglises métropolitaines de Lyon et d'Albi.

Matériel du culte

DE LA LAMPE DU SAINT-SACREMENT

Quelle huile doit-on brûler dans la lampe du Saint-Sacrement? Cette question a acquis, parmi nous, une certaine importance, surtout depuis l'importation des huiles minérales; c'est pourquoi nous lui donnerons quelque développement. En règle générale, l'Eglise n'emploie que les substances les plus pures et les plus symboliques, comme il est facile de s'en convaincre. C'est ainsi qu'elle prescrit, pour le saint sacrifice de la messe: le pain de froment et le vin le plus pur; pour le linge d'autel: le lin fin, et non pas le coton; pour le luminaire de l'autel: la cire d'abeilles, et non pas la graisse impure des animaux; pour les parfums: l'encens, à l'odeur la plus suave; pour les vases sacrés: l'or et l'argent; pour les vêtements sacrés: la soie brodée d'or. On le voit, l'Eglise ne veut rien de vulgaire; elle choisit, dans la création, tout ce que le Créateur y a mis de plus parfait pour l'offrir à l'auteur de tout don. C'est en vertu de ce

grand respect dont elle entoure les choses saintes, que l'Église a prescrit pour les lampes du très saint Sacrement, l'usage de l'huile d'olive. Il est vrai que les rubriques se taisent sur la nature de l'huile à employer ; mais depuis plusieurs siècles déjà, les auteurs liturgiques ont indiqué l'huile d'olive, comme la seule canonique, la seule permise ; ou, s'ils en tolèrent d'autre, ce n'est que dans le cas d'absolute nécessité : voici des textes formels sur ce point. Dans ses commentaires sur les décrets des rites, Cavalieri s'exprime ainsi : « L'huile qui sert à alimenter la lumière doit être extraite d'olives ; on n'en admet pas d'autre espèce, à moins qu'on ne puisse s'en procurer : *Oleum quo nutritur ejus modi lumen, debet esse ex olivis expressum ; nec alterius generis admittitur oleum, nisi illud haberi non potest.* » (T. IV, c. vi, dec. 13.) Baruffaldi parle de même dans ses commentaires sur le Rituel romain : « Que la lumière de la lampe soit alimentée d'huile d'olive ; on ne doit pas en employer d'autre, si ce n'est dans les lieux où l'ordinaire l'a permis, parce qu'on ne peut pas en avoir de cette espèce : *Lumen vero lampadis oleo olivæ nutriatur, nec alterius generis adhibendum est nisi quibus locis ordinarius ob eam causam concesserit, quin nullum ejus generis haberi potest.* » (*De sanct. Eucharistiæ sacram.*, n. 72.)

Saint Charles Borromée fait la même recommandation, en termes à peu près semblables, dans la quatrième partie des actes de l'Église de Milan. Dans le onzième synode diocésain, il dit encore : « L'usage d'huile d'olive est recommandé pour la lumière des lampes dans les églises : *Usus olei olivarum commendatur ad lumen lampadum in ecclesiis.* »

Le cardinal Wiseman donne la raison de cette prescription dans la *Lampe du sanctuaire* : « L'olive » livrée consacré par la sainte onction du sang » versé par notre Rédempteur est devenu pour » l'Église un arbre sacré, dont le suc peut adou- » cir, nourrir, guérir, rendre à la fois souple » et fort, opérant sacramentellement sur l'âme, » comme il opère naturellement sur le corps, » et seul propre, avec le produit de la virgine » abeille, à éclairer le sanctuaire de Dieu. » D'après ces dilférentes citations, il est facile de conclure qu'on ne doit employer que l'huile d'olive pour la lampe du Saint-Sacrement. Cependant, comme, dans certains pays, l'huile d'olive est rare et chère, le Saint-Siège tolère l'usage d'autres huiles, pourvu que ce soit vraiment de l'huile, c'est-à-dire de cette belle et suave substance végétale qui sert à tant de précieux usages, qui brûle, qui éclaire, qui nourrit, qui adoucit, qui guérit, qui fortifie. « En règle générale, dit la sacrée Congrégation » des Rites, répondant, il y a peu d'années, à un » *postulatum* de plusieurs évêques, en règle gé-

» nérale, on doit se servir d'huile d'olive. Là où » on ne peut s'en procurer, le Saint-Siège s'en » remet à la prudence des évêques pour que les » lampes soient entretenues avec d'autres hui- » les, végétales autant que possible : *Generatim » utendum est oleo olivarum ; ubi vero haberi » nequeat, remittendum prudentiæ Episcoporum, » ut lampades nutriantur ex aliis oleis, quantum » fieri possit, vegetalibus.* » (Décret de la sacrée congrégation des Rites. 1864)

La substance employée dans nos contrées pour la lampe du Saint-Sacrement est généralement l'huile de colza, épurée et purifiée par des procédés chimiques. Cette huile, entièrement végétale, est tout à fait dans les conditions énoncées par la sacrée congrégation. En est-il de même du pétrole ? C'est ce que nous examinerons dans une prochaine étude.

L'abbé D'ZERVILLE.

Patrologie

SYMBOLISME

III. — EXISTENCE DU SYMBOLISME DIVIN PROUVÉE PAR LA RAISON THÉOLOGIQUE.

Un philosophe demandait à saint Antoine : « Père, comment pouvez-vous être heureux, puisque vous êtes privé de toutes les distractions que fournit la lecture ? » Il répondit : « Mon livre, c'est le tableau du monde. Aussitôt que je veux lire la parole de Dieu, il s'ouvre devant moi. » (Vies des Pères, *Patrol.*, I, col. 1018.) Tous les saints voyaient, dans la création, un miroir où se reflètent les gloires de la Divinité. Et, de fait, chaque espèce d'être est une voix qui parle de son auteur. Les cieux et la terre annoncent à nos yeux la puissance de Celui qui nous a faits ; la beauté du type sur lequel nous avons été modelés ; la miséricorde du Seigneur, qui nous donna l'existence afin d'avoir pitié de nous. En un mot, l'univers entier nous raconte, à sa manière, son origine, son exemplaire et sa fin (S. Aug., *Enarr. in Ps. XXVI.*)

1. — Le monde n'était pas hier. D'où vient-il ? Interrogez-le, et il vous répondra. Laissez votre imagination faire le tour du globe ; toute créature s'empressera de vous dire : « C'est lui qui m'a faite, et je ne suis point l'œuvre de mes mains. »

De sa puissance immortelle
Tout parle, tout nous instruit.
Le jour au jour la révèle ;
La nuit l'annonce à la nuit.
Ce grand et superbe ouvrage
N'est point pour l'homme au langage

Obscur et mystérieux ;
 Son admirable structure
 Est la voix de la nature
 Qui les fait entendre aux yeux.

La philosophie nous démontre l'existence de Dieu et la plupart de ses perfections infinies. Or, de tous les arguments qu'elle emploie, le plus populaire et le plus convaincant se tire de l'aspect du monde physique. Si l'on ne voyait les traces de la Divinité, ou, pour mieux dire, le sceau de Dieu même, dans tout ce que l'on appelle la nature, quelle impression laisserait au fond de nos cœurs cette preuve tant de fois invoquée? Si Dieu n'était dans le monde, par cette raison qu'il l'a fait de rien, comment pourrions-nous jamais l'y montrer?

Mais, grâce à cette voix qui parle aux yeux et se confond avec le langage du symbolisme, l'argument physique de l'existence et des perfections divines persuade aisément tous les esprits. Dites au peuple : Qui donc a posé la terre sur ses bases? Quelle main gouverne les flots tumultueux de l'océan? Qui a semé la nuit d'étoiles? Quel est l'auteur de ces mondes? Est-ce vous qui avez donné au soleil sa lumière, ses fleurs à la campagne, au ciel ses habitants? Le peuple aussitôt vous répondra : « Je crois en Dieu, créateur du ciel et de la terre, des choses visibles et invisibles! » Il sera même bon de revenir souvent à ces principes de philosophie naturelle, d'autant plus que le spectacle de la nature, si propre à nous faire voir Dieu comme dans une glace, frappe peu les hommes distraits, méchants ou éblouis. Les uns, livrés aux plaisirs de la vie, regardent le monde sans le voir; les autres ferment les yeux et craignent de trouver ce qu'ils ne cherchent pas; enfin il est beaucoup d'hommes qui, à force d'être chaque jour en présence des mêmes merveilles, ne ressentent plus aucune impression ni dans les yeux, ni dans l'esprit. Faites donc parler la nature : elle réveillera sans faute l'idée de son Créateur.

Elle ira même plus loin; c'est aussi à l'aide des phénomènes extérieurs que l'on peut saisir et démontrer les attributs de Dieu. Il en est trois surtout dont l'univers semble la plus belle manifestation. La puissance divine éclate dans l'immensité des êtres; la sagesse infinie se découvre dans l'ordre qui règne au sein de la variété; enfin la bonté paraît dans les moyens qui sont donnés à tous pour atteindre leur destinée. Est-il une éloquence plus forte que celle de ses œuvres, pour nous faire connaître les mérites de l'artisan?

II. — La création porte déjà une empreinte originelle : ce que, dans l'industrie moderne, l'on appellerait une marque de fabrique. Mais jusqu'ici les voix du symbolisme paraissent encore

confuses et mystérieuses. Le tableau va se dessiner plus nettement.

Dieu est la seule cause efficiente de l'univers : car l'existence est le premier phénomène de l'être, et ce phénomène se rattache inévitablement à la première des causes. Et ce principe, qui doit être libre et intelligent, a créé le monde sur un plan conçu dans l'éternité. Le divin architecte n'a fait que réaliser sa pensée, en donnant un corps à son verbe. Et le verbe de Dieu est la figure de sa propre substance, sa substance même. D'où il suit que tous les êtres sont faits d'après un exemplaire unique, ou à l'image de Dieu; et c'est le degré de ressemblance des créatures avec leur créateur qui leur assigne un rang plus ou moins élevé dans l'échelle des existences.

Toute créature, par là même qu'elle est, ressemble déjà à son divin type. L'existence, prise en général, nous rappelle celui qui disait de lui-même : Je suis celui qui suis. Mais l'être, inconnu pour nous dans sa nature, se révèle par le mouvement : le mouvement, sans être la vie en soi, nous en semble cependant le premier signe. Ce sont les espèces de mouvement et de vie qui nous font reconnaître les espèces d'êtres créés.

Il y a d'abord un mouvement sourd, fatal et commun. Il existe, et néanmoins il faut de la réflexion pour le découvrir, tel est celui de la terre. Le principe d'activité n'habite point dans ces ouvrages insensibles, qui vont, sans penser à rien, là où le doigt de Dieu les mène. Enfin, ils se meuvent, non pas isolément, mais par une marche d'ensemble, comme un seul être.

Les corps inorganiques, dont nous venons de parler, tiennent la dernière place au banquet de l'existence. Aussi très-imparfaite est leur ressemblance avec le type infini. L'on a inventé une locution qui dépeint à la fois leur rapprochement et leur distance de la cause exemplaire : le monde, a-t-on dit, est l'ombre de Dieu, ou le vestige de ses pieds.

Les plantes et les animaux, qui sont d'un ordre supérieur à la matière minérale, nous montrent un mouvement sans doute irréfléchi et par là même nécessaire, mais beaucoup plus sensible et au moins particulier. En cela nous trouvons que la ressemblance s'est perfectionnée d'un degré : toutefois nous ne sommes pas encore sortis de l'ombre et du vestige.

Mais voici un nouvel être. Donnez-lui la ressemblance et l'image. Dieu n'a pas seulement imprimé sur lui l'ombre de ses pieds, mais bien la lumière de son visage. Notre âme est active : c'est le fond de son être. Le flux et le reflux de nos pensées, les agitations de notre cœur, la multiplicité de nos œuvres, trahissent notre mouvement perpétuel. De plus, notre sphère

intellectuelle roule dans un orbite qui lui est propre ; et la volonté de l'homme s'agit ou s'arrête en toute liberté. Ce foyer de vie n'est-il pas une belle figure de la vie exemplaire ? Cependant l'homme, si élevé d'une part, retombe d'un autre côté dans la bassesse : sa tête est dans les cieux, et ses pieds touchent à la terre. La vérité, chez lui, s'alliera donc aux ombres, l'image au vestige.

Au-dessus de l'homme, la raison devine et la foi nous certifie l'existence d'esprits très-simples, dégagés des ténèbres de la contrainte et de l'uniformité. Ils brillent comme des étoiles au firmament, volent sur les ailes de la foudre et jouissent d'une liberté sans faiblesse. Mondes enchanteurs, où se reflètent les premiers rayons éternels qui, de là, rejaillissent sur l'homme et sur le monde, en perdant, sur leur route immense, toujours un peu de leur clarté.

En résumé, la création nous offre de la similitude avec son auteur. C'est vrai, en principe : car les êtres sont conformes à un plan que l'on a sous les yeux ou dans l'esprit. Or, l'idée de Dieu se confond avec sa nature. C'est aussi vérifié par l'expérience : car l'être appelle l'être, mieux que l'abîme n'appelle un autre abîme. Le mouvement des êtres créés suppose quelquefois l'intelligence et la liberté, et alors c'est l'image divine ; pour le moins, il dénote l'unité au sein de la multitude, et c'est l'ombre de Dieu. La Trinité sainte a donc gravé son empreinte sur toutes ses œuvres : si bien que le monde rend témoignage à l'unité et à la trinité de son auteur. Avons-nous besoin de faire observer que le type est parfait, tandis que l'image reste toujours finie ? « La nature, dit Pascal, a des perfections pour montrer qu'elle est l'image de Dieu, et des défauts pour montrer qu'elle n'en est que l'image (*Pensées*, VIII, 1). »

Dans toutes les créatures, même matérielles, on rencontre le souvenir de la Trinité, sous forme de vestige : nous voulons dire que les objets physiques, sans être modelés sur les trois personnes, nous montrent néanmoins que le doigt de Dieu est là. Nous verrions donc partout, dans le monde sensible, des effets qui se rapportent à la sainte Trinité, comme à leur cause exemplaire. En effet, tout être subsiste en soi, possède une forme qui le classe dans son espèce, et tend vers un but quelconque. La substance créée rappelle la cause et le principe ; et, à ce point de vue, représente le Père, qui est principe sans commencement. La forme et l'espèce de l'être ressemble au Verbe ; car la forme d'une œuvre correspond à l'idée de l'artiste. L'ordre nous parle du Saint-Esprit, qui est amour : la tendance de l'ouvrage étant le résultat de la volonté de son créateur. Voilà

pourquoi saint Augustin, dans ses beaux livres de la sainte Trinité, nous dit qu'il est facile de rencontrer partout les vestiges des trois personnes divines. Chacun des êtres est individuel, montre une forme déterminée, et se rattache enfin à quelque plan. Ces trois mots de la sagesse : nombre, poids et mesure, font allusion à la trinité physique. La mesure s'applique à la substance d'une chose, qui est limitée dans ses éléments constitutifs ; le nombre désigne l'espèce ; le poids nous conduit à l'harmonie. Cela revient également au mode, à l'espèce, et à l'ordre, dont saint Augustin nous parle dans un autre de ses ouvrages : au mode, qui soutient l'existence ; à l'espèce qui fait connaître la chose ; à l'ordre qui en signale la convenance (S. Thomas. S. S. I, I, quest. XLV, a. 7.)

On pourrait même, si l'on veut, serrer davantage les liens de comparaison entre le monde et son type. La forme des êtres ne procède-t-elle pas du fond de la substance ? Leur fin, à son tour, n'est-elle pas une conséquence des deux prémisses ? L'on aurait donc ici une ombre de la procession des personnes en Dieu. Mais ces trois choses : le mode, l'espèce et l'ordre, ne sont-elles pas encore unies par les rapports d'égalité de substance ? Alors l'unité, sur la terre comme au ciel, a besoin de trois termes égaux pour être complète.

Maintenant les esprits sont faits à l'image même de la Trinité. Leur être, doué de vie et d'intelligence, est l'imitation de l'unité de nature en Dieu. Mais dans l'essence infinie, le Verbe procède du Père, et l'Esprit-Saint procède des deux : trois personnes en une seule nature. L'esprit créé, pour suivre son type, nous découvre également trois facultés provenant de la même source : l'activité, principe de tout phénomène intérieur et extérieur ; la pensée, produit de l'activité, et forme de son principe ; l'amour, fruit mixte des deux autres puissances mises en jeu. Et ces trois ne font qu'un seul esprit : tels sont les anges.

L'homme n'est ni ange, ni bête ; il tient pourtant de l'un et de l'autre. Par son âme, qui est un peu au-dessus de l'ange, il nous offre une image de la sainte Trinité ; par son corps, qui est l'honneur des êtres matériels, il répand une ombre de son créateur. Nouvelle colonne du désert, l'une de ses faces, qui est lumineuse, regarde le ciel ; l'autre, qui est ombragée, se tourne vers la terre.

III. — Dieu est en même temps la cause efficiente, exemplaire et finale de toute chose. Il s'ensuit que l'origine est à la fin, comme l'image est à l'un et à l'autre des extrêmes. Donc les trois causes forment une seule et même cause. Et ces trois espèces de causes, qui se

ramément à l'unité, deviennent elles-mêmes une nouvelle figure des personnes divines. Le Père, qui produit tout par sa force, est cause efficiente; le Verbe, pensée du Père, est cause exemplaire; le Saint-Esprit, amour du Père et du Fils, sera la cause finale.

Il est vrai : Dieu lit pour lui-même les anges, l'homme à l'univers. Mais, comme il se suffit, et n'a pas besoin du service de ses créatures, il leur a donné la vie pour les rendre heureuses; aussi notre bonheur fait partie de sa propre gloire, selon que le chante l'Eglise : Nous vous rendons grâces, à cause de votre grande gloire ! Or, pour nous occuper seulement de l'homme, qui est le monde en abrégé, nous savons, par les enseignements de la foi, qu'il est appelé à suivre trois phases progressives; et chaque transformation perfectionne en lui l'image de Dieu.

La gloire est sa dernière fin, la nature son point de départ, et la grâce son moyen terme.

L'homme sera glorifié dans tout son être. L'âme, dans la patrie, deviendra semblable aux anges et verra Dieu face à face, sans énigme. Le corps, transfiguré par l'âme, ne pourra jamais contempler Dieu dans sa pure essence; il lui sera donné uniquement de le connaître dans le tableau de ses œuvres physiques. Le monde sera donc conservé pour la satisfaction de nos yeux charnels; seulement, il faut que Dieu le revête d'une perfection qui soit en rapport avec nos organes et avec la noblesse de notre future condition. Par là même, le symbolisme des ciels renouvelés nous rendra le Seigneur très-visible, dans toutes les créatures.

Pour nous faire atteindre cette glorieuse fin, le père des anges et des hommes nous a donné un moyen appelé la grâce. Mais, tout devant être glorifié dans l'éternelle vie : l'âme à cause de l'ange, et le monde à cause de notre chair, la grâce ne peut manquer d'avoir un caractère mystique. En effet, la grâce n'est-elle plus une ébauche de la gloire? Alors le présent va figurer l'avenir; et cela pour une raison bien évidente. Si nos corps, dans l'éternité même, ne peuvent connaître Dieu que dans le reflet de ses œuvres visibles, pourquoi, maintenant qu'ils font leur apprentissage, ne commenceraient-ils pas une étude qu'ils auront un jour à perfectionner? Quoi! le monde de la grâce sera transplanté dans le monde de la gloire; les ciels et la terre se renouvelleront dans toutes leurs parties; l'homme se verra lui-même rajeuni dans sa double nature; et vous douteriez que l'ébauche nous prophétise le couronnement de l'ouvrage? Le symbolisme est au ciel, et vous le banniriez de la terre?

Pourquoi la rédemption est-elle mystique

dans tout l'ensemble de son économie? Le Sauveur, qui dut prendre en sa personne sacrée l'abrégé du monde entier, n'est-il pas lui-même le Verbe incarné, symbolisé, si l'on peut s'exprimer de la sorte? Est-ce qu'en le voyant, l'on ne voyait pas son Père? Les œuvres qu'il opérerait ne rendaient-elles pas témoignage à sa divinité? Aussi l'auteur de la grâce a-t-il eu soin d'attacher cette dernière à des signes sensibles, c'est-à-dire aux sacrements; et les dépositaires de ce bienfait sont les membres d'une société figurative. Enfin, ne convenait-il pas que la grâce réconciliât la terre avec le ciel, les hauteurs avec la bassesse, les esprits avec les corps?

En dernier lieu, la grâce ne détruit point la nature : même elle la perfectionne. Or, il est indubitable que, dans l'état présent, nous recevons nos connaissances par la voie des sens extérieurs; c'est-à-dire que nous voyons Dieu exclusivement dans ses œuvres. Que la grâce détruise les symboles, nous divorçons avec les êtres sensibles, qui n'ont plus de rapport à notre dernière fin; et nous éteignons le flambeau de notre raison, qui n'a pas encore ses entrées au royaume de la gloire.

Pour conclure : le symbolisme doit exister dans la création. D'abord tout effet nous rappelle sa cause, et les êtres contingents nous obligent de remonter vers l'être nécessaire. Premièrement donc, puisque Dieu est le principe des êtres, chacun d'entre eux nous parle symboliquement de celui qui les a faits; et l'Écriture nous affirme que le Seigneur n'est pas moins admirable dans les petites choses que dans les grandes. Secondement, Dieu ayant créé l'univers sur le plan de son Verbe, toute existence outre sa marque de fabrique nous offre encore les traits de son divin type. Cette ressemblance est précisément la voix mystérieuse qui nous chante la sagesse du fabricant souverain. Dieu, ayant tout appelé à la gloire : les esprits, l'homme et la matière; c'est-à-dire le Seigneur, ayant, dans son infinie miséricorde, subordonné la grâce à la gloire, et la nature à la grâce, comment le premier monde ne serait-il pas le vestibule du second et, par là même, du dernier? Ces trois créations, qui doivent se résoudre dans une seule, n'ont-elles pas entre elles des communications nécessaires? Eh bien! ces rapports établissent précisément la base du symbolisme divin. Dieu n'a qu'une force, et toutes ses œuvres nous permettent de la mesurer; Dieu n'a qu'une pensée, et chaque objet nous en montre la splendeur; Dieu n'a qu'un but, et rien ne s'en détourne.

PLOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

Histoire

—

DES ORIGINES RÉELLES DE LA PAPAUTÉ

(Suite.)

Le concile du Vatican, forcé par les écarts des retardataires de 1682, a défini depuis ce que le comte de Maistre croyait ne devoir pas l'être. Cette réaction contre l'exces du mal était nécessaire comme répression; mais elle n'ôte rien, en principe, à la force de l'argument de l'auteur des *Soirées de Saint-Petersbourg*.

Ce qui démontre encore mieux l'exces et la légèreté de ceux qui voudraient trouver, dès le premier siècle, la constitution définitive de la papauté, c'est l'absurdité même de cette prétention. Ce sont les circonstances qui font naître, non le droit, mais les occasions de l'exercer; or, comme il est complètement impossible de prévoir toutes les circonstances imaginables, il était de même aussi impossible de déterminer tous les droits. De plus, c'eût été dangereux, car déterminer tous les droits, c'est circonscire le pouvoir, c'est le limiter, et Dieu seul peut limiter le pouvoir suprême.

Ainsi, par exemple, je possède le droit de répression; faut-il absolument que je l'exerce? N'est-il pas nécessaire que l'offense précède et réclame le châtement? Et de ce que je ne punis personne, s'ensuit-il que je n'en ai pas le droit?

Il y a des points qui n'eussent pu être définis dès l'origine que sans utilité et au péril des âmes.

La constitution hiérarchique, et par conséquent le pouvoir central est soumis à la loi du développement tout comme le dogme; ce développement, l'homme peut en observer les phases successives, les prévoir, les diriger, non les déterminer d'avance.

« Une foule de savants écrivains, dit encore le comte de Maistre, ont fait, depuis le seizième siècle, une prodigieuse dépense d'érudition pour établir que les évêques de Rome n'étaient point, dans les premiers siècles, ce qu'ils furent depuis, supposant ainsi comme un point accordé que tout ce qu'on ne trouve pas dans les temps primitifs est abus. Or, je le dis, sans le moindre esprit de contention et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir, que s'ils cherchaient, dans un enfant au maillot, les véritables dimensions de l'homme fait. La souveraineté dont je parle en ce moment est née comme les autres, et s'est accrue comme les autres. C'est pitié de voir d'excellents esprits se tuer de prouver par l'enfance, que la virilité est un abus, tandis qu'une institution, adulte en nais-

sant, est une absurdité au premier chef, une véritable contradiction logique. Si les ennemis éclairés et généreux de ce pouvoir (et certes, elle en a beaucoup de ce genre), examinent la question de ce point de vue, comme je les en prie avec amour, je ne doute pas que toutes ces objections, tirées de l'antiquité, ne disparaissent à leurs yeux comme un léger brouillard (1). »

Ces objections même tournent à l'avantage des défenseurs du droit pontifical.

On a beaucoup exagéré la fameuse querelle entre saint Etienne et saint Cyprien, au sujet des *rebaptisants*, ainsi que la question de la Pâque agitée entre le pape Victor et les évêques d'Asie. Nous les réduirons bientôt à leur juste valeur. Sous le bénéfice d'inventaire ultérieur, n'est-il pas évident que la décision du Siège apostolique fit la loi dans l'Eglise? Il y avait des évêques qui doutaient de la légitimité de certains droits du pape, et se trompaient plus ou moins sur la portée de la juridiction épiscopale. Pareille erreur est trop naturelle; nulle juridiction ne se développe sans avoir à surmonter des obstacles. Mais n'est-il pas certain aussi que, dans toutes les controverses des premiers âges, les pontifes romains demeurèrent victorieux, non par l'ascendant du génie, non par la puissance matérielle, ni par la politique, mais par la simple force des choses indépendantes de la sagesse humaine. La négation des droits pontificaux mène au schisme, à la division, à la ruine de l'Eglise; si une partie du troupeau de Jésus-Christ, animée par l'esprit catholique, mais égarée par quelque faiblesse humaine, vient à se brouiller avec le Saint-Siège, elle finira toujours par se réconcilier avec lui, en reconnaissant ses droits d'abord méconnus.

Ainsi, à l'origine, l'Eglise n'écrivait rien, n'écrivit pas sa constitution plus qu'autre chose, et elle n'eut point, par défaut d'occasion, nécessité de manifester ses droits. Mais il y a une troisième chose, non moins certaine et encore plus surprenante, c'est qu'il existait, dans les trois premiers siècles, une *régle ecclésiastique* non écrite, une espèce de droit pontifical, que nous pouvons formuler ainsi :

La juridiction du siège apostolique de Rome est la source de toute juridiction épiscopale. — Toutes les causes majeures doivent être déférées au tribunal du Saint-Siège. — Surtout dans les matières concernant la foi, il faut qu'on ait recours à l'évêque de Rome et qu'on se soumette à sa sentence. — Il n'est pas permis de publier un décret conciliaire ayant force de loi sans l'assentiment et la confirmation du pape. »

1. *Essai sur le principe générateur*. n° 22.

Voilà de vrais *canons*, une règle *suprême*, une loi imprescriptible, qu'on trouve partout et qu'on ne définit nulle part. Les écrivains qui les rapportent les supposent toujours antérieurs, et les reconnaissent comme une *loi fondamentale* de l'Eglise, *non officiellement écrite*, cependant *universellement connue et observée*.

Voici quelques preuves.

Sous le règne de Constance, les ariens triomphèrent, et, dans un conciliabule tenu à Antioche, ils déposèrent saint Athanase et plusieurs évêques. Ceux-ci en appelèrent à Rome. « Alors, dit l'historien Socrate, l'évêque de Rome, *usant des prérogatives* de l'Eglise romaine, renvoya les évêques exilés en Orient, les rétablit sur leurs sièges et les munit de lettres très-sévères, où il reprend fortement ceux qui avaient osé déposer ces évêques (1). »

Sozomène dit à son tour : « Comme, à cause de la *dignité de son siège*, l'évêque de Rome doit *pourvoir à tout*, il restitua tous ces évêques à leurs diocèses (2). »

Le pape saint Jules, dans la lettre susmentionnée, parle ainsi aux Pères d'Antioche : « Ignorez-vous que c'est la *coutume* de nous écrire d'abord et que c'est nous qui prononçons la sentence selon l'équité ? » Plus haut, il avait déjà dit que *la raison elle-même* exigeait le recours à Rome (3).

Nous voyons donc le pape ici rétablir des évêques ; nous le verrons plus tard refuser de reconnaître pour évêques même des patriarches. C'est ainsi, par exemple, que saint Innocent IV exige une légation de la part d'Atticus, de Constantinople, afin que celui-ci, en se justifiant, reçoive des lettres de communion comme évêque. Le patriarche d'Antioche ne put obtenir qu'à la même condition la confirmation de sa dignité (4).

Saint Léon rejette le canon du concile de Chalcédoine qui accordait le second rang au patriarche de Constantinople. Ni les supplications du concile, ni les instances de l'empereur ne peuvent fléchir le pontife, et Anatolius se voit forcé de laisser tomber l'affaire (5).

Pendant le schisme d'Acace, deux évêques de Constantinople, quoique orthodoxes et pieux, sont rejetés par le Saint-Siège, à cause de leur obstination à conserver dans leurs diptyques, le nom de l'hérésiarque (6).

Tout cela se passait en vertu du droit ecclésiastique que rappelle, en ces termes, à l'évêque de Constantinople le pape Hormisdas : « Il était dans l'ordre, dit-il, que vous eussiez envoyé des députés au Saint-Siège des le com-

mencement de votre pontificat, afin que, d'une part, vous connussiez, sans pouvoir en douter, les sentiments que nous vous portons, et que, d'autre part, vous eussiez rempli régulièrement les formes prescrites par l'ancienne coutume : *Morem pristinum, regularum observatiam* (1).

Le pape Innocent 1^{er}, répondant à la lettre synodale du concile de Milève, commence par ces remarquables paroles : « Dans l'étude des choses divines, que les prêtres et surtout un concile doivent traiter avec le plus grand soin, vous n'avez pas moins prouvé l'excellence de votre piété en nous consultant, que lorsque naguère vous prononciez ces décrets. En agissant ainsi, vous ne faites que suivre les *préceptes de l'ancienne tradition et la discipline ecclésiastique*. En effet, vous avez jugé devoir recourir à notre jugement, bien persuadés de ce qui est dû au Siège apostolique... d'où dérive l'épiscopat et toute l'autorité de ce nom. » Dans cette même lettre, le même pape appelle le recours au Saint-Siège une manière d'agir conforme « à la *règle ancienne*, qui a été observée toujours et dans le monde entier. » Et il ajoute : « Surtout lorsque la foi semble être en danger, je suis d'avis que nos frères les évêques ne doivent recourir qu'à Pierre, l'auteur de leur nom et de leurs prérogatives (2). »

Nous nous arrêtons au pontificat de saint Léon, car, dès lors, les preuves en faveur du pouvoir souverain dans l'Eglise abondent. Nous avons négligé une foule d'autorités que nous réservons pour le chapitre suivant : nous avons voulu nous borner aux passages des Pères où il est fait mention d'une *règle ecclésiastique*, d'une *ancienne tradition*, d'une *loi supérieure*, qui ne fut nulle part *officiellement écrite*, mais qui pourtant n'existait pas moins dans la conscience universelle de l'Eglise.

Nous pouvons donc résumer et conclure.

L'Eglise, en développant sa doctrine, définit ses dogmes à mesure que les hérésies rendaient les définitions nécessaires. La spéculation isolée devait inévitablement prêter à erreur, en s'essayant à pénétrer les mystères. Il fallait un contrôle vivant, une règle infaillible, pour redresser le jugement faillible de l'homme et pour conserver à la foi son immutabilité.

La constitution hiérarchique s'est développée de même sous l'empire des circonstances. Nous n'avons point un paradoxe en disant que le schisme et la révolte ont concouru à la gloire de la papauté, car ce sont ces deux excès qui en ont fait ressortir les glorieuses prérogatives. Toutes les attaques auxquelles l'Eglise fut exposée ont augmenté sa gloire. L'hérésie et le schisme, tristes produits de la malice hu-

1. SOC. *Hist. eccl.* II, 16. — 2. SOZOM. *Hist. eccl.* III, 8. — 3. S. ATHAN., *Apol. contr. Ariau.*, 25, 35 — 4. S. INNOC. I., *Epist.* XXII. — 5. S. LÉON, *Epist.* CXXXII et CXXXVI. — 6. JAGER, *Hist. de Photius*, introd. p. 55 et seq.

1. LABBE, t. IV, col. 1533. — 2. *Patrol. lat.*, t. XX, col. 583 et 590.

maine, rentrent néanmoins dans le plan général de la Providence. La première a fait naître le majestueux ensemble des définitions dogmatiques ; la seconde a contribué à développer le pouvoir central et à mettre en évidence les prérogatives de la chaire apostolique.

A la chute du paganisme, lorsque l'empire se fit chrétien, la papauté se dessina plus nettement, afin de conserver à l'Eglise, à côté du trône des Césars, son autonomie monarchique. A cette époque, les grands conciles devinrent possibles, les voies de communication ouvertes, les schismes plus fréquents. Le pouvoir central obtint par là même plus de relief, plus d'action, de manière que, vers le milieu du cinquième siècle, la papauté jouit d'une splendeur sans égale et d'une prépondérance universelle.

Les simples raisonnements qui précèdent prouvent que si, au cinquième siècle, l'évêque de Rome se trouve en pacifique possession de la principauté pontificale, c'est qu'elle existait dès le commencement, et que la primauté est la base même, le fondement divin de l'édifice catholique.

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique

REVUE DES SCIENCES

I. ARCHÉOLOGIE BIBLIQUE : Soc. ét. anglaise. Excavation de la Palestine. Identification d'Énon. La ville de Gezer retrouvée. Découverte de deux pyramides de Kamak. Découverte du labarum — 2. ANTHROPOLOGIE : L'abri sous roche de Sordes. Une théorie préhistorique renversée — 3. PHYSIQUE : Un paratonnerre étonnant. — 4. HYGIÈNE : La soif. Dangers des boissons froides. Les meilleures boissons pour se bien désaltérer.

1. Aucun pays n'a jamais été autant étudié que la Palestine, et cependant il y reste toujours de nouvelles découvertes à faire. L'intérêt qui s'attache à ce sol sacré, séjour des ancêtres du Messie et berceau du christianisme, ne fait même que s'accroître avec le cours des siècles. Aussi s'est-il formé à Londres, depuis quelques années, une société pour explorer ses trésors encore ignorés, en ressusciter l'histoire oubliée, en éclairer les points obscurs et en fixer les douteux. Cette société fait paraître tous les trois mois, sous ce titre : *Quarterly Statement*, un bulletin où sont publiés les résultats de ses travaux. Nous voulons nous arrêter aujourd'hui à deux d'entre eux, plus particulièrement dignes de fixer l'attention de nos lecteurs. Les limites qui nous sont assignées nous forcent à n'en donner que la substance.

Le premier de ces travaux est dû à M. Cou-

der, le chef même de la commission anglaise d'exploration. Il a trait à l'identification du lieu dont il est parlé dans ce passage de l'Evangile selon saint Jean (III, 23) : « Jean baptisait dans Énon, près de Salim, parce qu'il y avait là beaucoup d'eau. »

L'opinion commune était, jusqu'à présent, qu'Énon et Salim se trouvaient à quatre lieues au sud-est de Bethsan (l'ancienne Scythopolis), tout près du Jourdain.

Une autre opinion les plaçait aux sources du Wadi-Farah, l'une des têtes du grand Wadi-Kelt (le traditionnel torrent de Carith).

M. Couder les rejette l'une et l'autre, et donne la préférence à la théorie du savant Robinson, qui identifie le Salim de saint Jean-Baptiste avec un village de ce nom situé à deux lieues à l'est de Naplouse (l'ancienne Sichem), et au nord duquel se trouvent des sources abondantes dans une vallée nommée également Wadi-Farah.

Une première raison que donne M. Couder de sa préférence, c'est la conservation du nom d'Énon, dans le village moderne d'Ényun, qui est placé, sur la carte de Vandevelde, à une distance, au nord des sources, à peu près égale à celle de Salim, au sud.

Le caractère des terrains lui fournit une seconde preuve. Le premier Wadi-Farah, près du Jourdain, n'est qu'un ravin escarpé au milieu d'une crête pierreuse, et à l'écart de toute ligne importante de communication. Il serait pratiquement impossible de réunir une foule considérable dans un tel lieu. Au contraire, le site de Naplouse se présente naturellement lui-même pour ce sujet : une vallée ouverte, une copieuse provision d'eau sur la principale route qui traverse le pays, de Jérusalem à Nazareth.

Autre observation. Nous lisons dans le texte sacré que saint Jean baptisait dans Énon, près de Salim, « parce qu'il y avait là beaucoup d'eau. » Ces mots auraient peu de signification si Salim était auprès du Jourdain ; il semble donc qu'on doive l'appliquer à une partie de la Palestine qui n'était pas bien fournie d'eau ailleurs qu'au lieu désigné.

Enfin M. Couder fait remarquer qu'Énon peut fort bien n'être pas un nom de bourgade, mais être un nom de district, à cause de la particule *in* dont la version latine se sert, à l'imitation du texte grec.

Le principal argument de M. Couder contre l'opinion commune, que nous avons rappelée en commençant, et qui a pour elle Eusèbe, saint Jérôme, Reland, Barbié du Bocage, dom Calmet, et autres, c'est que sa base serait fautive. Cette base est, en effet, l'existence d'un *Tell-Salim*, au sud-est de Bethsan. Or, d'après ses

propres investigations, la vraie appellation de ce nom est *Tell-Sarem* et non *Salim*.

Les raisons apportées par M. Couder contre l'opinion de saint Jérôme et en faveur de celle de Robinsons, sans être absolument décisives, paraissent cependant fort solides. Mais il n'appartient qu'aux palestiniologues de prononcer.

L'auteur du second travail dont nous voulons faire connaître à nos lecteurs les parties essentielles est M. Clermont-Ganneau, ancien chancelier du consulat de France à Jérusalem, membre de la *Société asiatique* de Paris, et déjà, quoique jeune, l'un des palestiniologues les plus distingués de l'Europe par sa capacité et son érudition. Malgré toutes les recherches, l'emplacement de la ville de Gezer, dont il est tant de fois parlé dans l'Ancien Testament, et qui a joué à diverses reprises un rôle si considérable dans l'histoire juvaïque, était resté inconnu. C'est notre savant compatriote qui vient de le découvrir. Écoutez-le raconter lui-même à la suite de quelles ingénieuses investigations :

« Les renseignements sur la proposition de Gezer, dit-il dans son rapport au *Palestine exploration fund*, abondaient, soit dans les Ecritures, soit dans les textes non bibliques; l'on savait par les livres hébreux, par l'histoire des Machabées, par Fl. Josèphe, par Eusèbe et saint Jérôme, que Gezer était située non loin de Bethoron, dans la région de Tahné et de Jaffa, sur les confins du territoire d'Azoth, à quatre milles romains d'Emmaüs-Nicopolis, dont l'emplacement est parfaitement déterminé.

» Il est rare d'avoir, sur les villes de la Palestine des éléments d'information aussi précis, et pourtant, malgré cela, l'identification de Gezer était restée jusqu'en 1870, une des pierres d'achoppement de tous les exégètes, une des lacunes les plus regrettables de la topographie biblique, puisque ce point, outre son intérêt propre, devait nous donner la clef de la jonction des trois territoires de Dan, de Juda et d'Éphraïm, et, partant, leurs limites.

» Je vous ferai grâce des divers systèmes proposés pour adapter aux exigences des textes les observations erronées faites sur le terrain. En désespoir de cause, la plupart des commentateurs, s'appuyant sur une ressemblance superficielle des noms, mirage auquel trop souvent se laissent prendre les explorateurs peu familiarisés avec les langues sémitiques, se décidèrent à mettre Gezer au petit village de Jazour, à l'ouest de Jaffa. La philologie et l'histoire étaient cependant d'accord pour faire écarter ce rapprochement, insoutenable, comme vous l'allez voir; mais il fallait bien se contenter de cet expédient, après avoir inutilement, et à vingt

reprises, fouillé dans tous les sens cette région, si facile d'ailleurs à parcourir.

» Eh bien, j'ai eu à cette époque le privilège de résoudre ce problème, et de réussir là où tous mes devanciers avaient passé et échoué. Je l'ai même résolu sans bouger de place, du fond de mon cabinet; comme un astronome qui fixe dans l'espace la place d'une planète encore inaperçue par lui, j'ai marqué sur la carte le point exact en disant : C'est là ! avant même de l'avoir visité, et ma visite n'a fait que confirmer des prévisions établies *a priori*,

» N'allez pas crier au miracle ! oh ! mon Dieu, c'est bien simple ; ce résultat, qui semble tenir du prodige, n'en a que les apparences, et je me hâte de dire qu'il n'est nullement dû à une pénétration exceptionnelle ou à une inspiration subite. Il s'explique de la façon la plus naturelle du monde.

» En lisant certain chroniqueur arabe de Jérusalem; Moradjir-ed-Din, dont on parle beaucoup, sur la foi de quelques très-mauvais extraits donnés par M. de Hammer-Purgstall, mais qu'on connaît fort peu, je remarquai, au milieu d'un fatras rebutant, j'en conviens, la relation d'un incident qui eut lieu en Palestine en l'an 900 de l'Hégire. Il s'agissait d'une escarmouche entre un parti de Bédouins pillards et un gouverneur de Jérusalem, nommé Djan-Boulat, en tournée dans le district de Ramlé. Je vous épargne le détail de ce fait divers qui manque un peu trop d'actualité; qu'il vous suffise seulement de savoir que, dans cette affaire, les cris des combattants qui se pourfendaient au village étaient distinctement perçus à un autre village parfaitement connu aujourd'hui, de Khouлда appelé Tell-el-Djezer, la colline de Djezer.

» Or, le nom de Djezer est l'exact correspondant du nom hébreu Gezer, surtout si on le prononce à l'égyptienne Guézer, la région convenait à merveille à l'identification. Malheureusement toutes les cartes que je consultai restaient muettes sur cet endroit, dont l'existence m'était cependant démontrée de la façon la plus positive et corroborée par l'assertion d'un géographe arabe du treizième siècle de notre ère, Yakout, qui cite ce Tell-el-Djezer comme une place forte du district de Falestin, c'est-à-dire du Ramlé.

» En y réfléchissant bien, ce Tell-el-Djezer, étant à portée de voix de Khouлда, ne pouvait en être guère éloigné; même en accordant aux hurlements poussés dans cette sanglante *fantasia* par les gosiers bédouins une extraordinaire intensité, je ne pouvais tourner autour de Khouлда que dans un rayon assez restreint.

» Je me mis donc en chasse sur cette piste, et, après quelques recherches aux environs, je découvris mon Gezer à moins de trois mille

de Khoulda, tout près d'un village figurant dans les cartes sous le nom d'Abou-Chouché. J'y constatai l'emplacement d'une grande cité présentant tous les caractères d'une ville forte et répondant à toutes les conditions énoncées. Ce ne fut pas sans peine, du reste, que j'arrivai à la réalisation matérielle de mes calculs; le nom de ce Tell-el-Djezer conservé par tous les habitants d'Abou-Chouché qui en font partie était inconnu aux gens de Khoulda leurs voisins à qui je m'adressai tout d'abord. C'est au moment où je désespérais du succès et où je commençais même à douter de la justesse de mes conjectures, qu'une vieille paysanne me dit que c'était à Abou-Chouché que je devais aller chercher Tell-el-Djezer.

» On m'a fait plusieurs fois l'honneur, en France surtout, de m'accuser d'avoir la main heureuse; le hasard à qui j'abandonne très-volontiers tout le mérite de cette trouvaille me réservait la bonne fortune complémentaire d'en rencontrer la confirmation la plus inespérée, une preuve unique, jusqu'ici et qu'on ne possède pour aucune autre ville de la Judée, sans en excepter Jérusalem.

» Quatre ans après être arrivé à cette solution que je fus admis à exposer devant votre Académie des inscriptions et belles-lettres et qui ne fut pas accueillie sans quelque incréduité, je revenais sur ce lieu même chargé par vous d'une mission et j'y découvris, avec une émotion que vous comprendrez, des inscriptions oïlingues, grecques et hébraïques, profondément entaillées dans le roc et marquant le périmètre hiératique, la zone sabbatique qui enveloppait Gezer, avec son nom *bible* écrit en toutes lettres et répété deux fois. »

Oui, certes, il faut avouer que M. Clermont-Ganneau est un heureux chercheur. Mais il faut admirer aussi sa profonde connaissance des langues sémitiques, sa rare pénétration, nous dirions volontiers son flair archéologique, et enfin sa persévérance et son courage. Car, souvent il faut, en effet, un courage qui aille jusqu'à risquer sa vie, pour mener à bien une entreprise. Dès que les Arabes voient un étranger fouiller le sol ou frapper le roc, ils s'imaginent qu'il cherche des trésors ou viole d'antiques sépultures, et ils accourent pour le chasser et briser sa trouvaille, espérant y trouver des richesses. C'est, on se le rappelle, ce qui est arrivé, après un sanglant combat, pour la stèle de Mésa, qui fut mise en pièces par ces fanatiques. Mais M. Clermont-Ganneau ne s'avoua pas vaincu, et tous les débris de ce précieux bloc sont aujourd'hui au Louvre, où l'on travaille à les remettre dans leur position première, en les enchâssant dans un ciment. Sans doute, une aventure analogue, sur laquelle M. Clermont-

Ganneau ne s'explique pas dans son rapport, est venue lui arracher les inscriptions de Gezer, desquelles il ne reste plus que deux lettres; fort heureusement, les estampages sont intacts.

Nous rapprocherons de M. Clermont-Ganneau un autre archéologue français, également des plus distingués, M. Mariette-Bey, qui a mérité d'être couronné, comme voyageur, par la Société géographique, dans sa séance générale du mois d'avril dernier. M. Mariette-Bey a surtout contribué à faire connaître l'Égypte et l'Asie ancienne par la découverte et le déchiffrement des fameux pylones de Kamak, où il a trouvé six cent vingt-huit noms de villes ou de peuples. Au nombre de ces noms sont ceux des soixante-quatorze villes du pays de Chanaan, dont l'existence, au dix-neuvième siècle avant Jésus-Christ, est ainsi établie. Cette découverte prouve, une fois de plus, a dit M. Hubert, rapporteur de la Société de géographie, « qu'aux points de vue de l'histoire, de l'éthnographie et de la science, la Bible reste le premier et le plus fidèle de tous les monuments. »

Enregistrons encore une découverte des plus intéressantes, celle du *labarum* de l'empereur Constantin le Grand. Cette découverte a été récemment faite en Italie par le professeur Gammurini. Le précieux monument du triomphe du christianisme se trouve, en ce moment, dans un des musées du Vatican, où il a été déposé après que M. de Rossi en eut reconnu l'authenticité. L'objet trouvé consiste en une couronne ou grand anneau de bronze, contenant le monogramme ou lettres initiales grecques du Christ. Cette couronne était placée à la cime du bâton portant l'étendard.

Dans son entier, le *labarum* était un petit drapeau de pourpre, carré, fixé et tendu au sommet d'une lance, avec une frange en bas. Au centre, étaient peintes, entrelacées, les deux lettres grecques X P, figurant à la fois le monogramme du Christ et la Croix du Sauveur.

On connaît l'origine du *labarum*. Constantin marchait contre le tyran Maxence, en 312, lorsqu'une croix lumineuse lui apparut dans le ciel avec ces mots : *In hoc signo vinces*. C'est-à-dire : « Tu vaincras par ce signe. » La nuit suivante, le prince vit en songe Notre-Seigneur Jésus-Christ portant un étendard avec un signe semblable. Alors il en fit faire un comme celui qu'il avait vu entre les mains de l'Homme-Dieu et l'appela *labarum*, mot dont on ignore, dit-on, l'étymologie.

Ce drapeau était porté à la tête de l'armée et confié à la garde de cinquante prétoriens des plus vaillants.

2. Si les découvertes dont nous venons de parler sont propres à réjouir tous les archéolo-

legues, en voici une qui contrarie fort certains anthropologistes. Il s'agit d'un nouvel *abri sous roche*, des temps préhistoriques, découvert par M. L. Larter et Champlain-Duparc, sur le territoire du village de Sordes.

Sous près de deux mètres d'épaisseur, des débris minutieusement examinés, tout contre le sol rocheux de la grotte, gisait un squelette humain, associé à des silex taillés et à des dents d'ours et de lion, pour la plupart percées ou gravées au silex, sculptées même en forme de poisson ou de phoque. Au dessus, venait une couche noire de près d'un mètre, composée de cailloux, galets, os brisés de cheval, de bœuf, de cerf et de renne, avec silex taillés dits de l'époque du renne. Une mince couche avec *hélix nemoralis*, indiquant un abandon momentané par l'homme, séparait la couche inférieure d'une supérieure presque de même épaisseur, contenant à peu près les mêmes objets, quoiqu'en moins grand nombre, mais dénotant bien la même époque; immédiatement au dessus étaient entassés une trentaine de squelettes humains, avec poinçons en os, amulettes et silex, évidemment de l'âge appelé de la pierre polie.

Tels sont les faits. Ajoutons que les squelettes, celui du fond de la grotte comme ceux de la couche supérieure, présentent tous, d'une manière frappante, les caractères d'une même race, celle appelée de Cro-Magnon. M. de Quatrefages, dans sa note sur cette découverte importante, l'affirme sans hésitation: « Voilà donc, dit-il, une race humaine que nous trouvons dans le Périgord, associée au mammouth, au lion et au renne, d'abord à l'âge des flèches d'os triangulaires (Cro-Magnon), puis à celle caractérisée par les flèches barbelées et les représentations d'animaux (la Madeleine, Laugerie), et qui, après s'être montrée, à la base de notre abri de Sordes, en pleine phase artistique, comme à la Madeleine, se retrouve encore, vers la partie supérieure du même abri, avec des armes de silex, que leur taille perfectionnée et leur polissage font classer dans l'âge de la pierre polie. »

On voit aisément à présent en quoi consiste l'importance spéciale de la découverte de l'abri de Sognes. Ce n'est pas dans le grand nombre des squelettes, dans la quantité et la parfaite conservation des objets, mais bien dans cette succession immédiate, au même endroit, sans interruption par la même race, d'objets ayant le caractère de ce qu'on nomme l'époque de la pierre taillée, et d'autres ayant le caractère de ce qu'on nomme l'époque de la pierre polie. Cette succession donne, en effet, le coup mortel à la théorie de ces anthropologistes qui tenaient pour un véritable dogme, contraire-

ment au plus vulgaire bon sens, mais par haine contre la Bible, que les deux caractères dont il s'agit dénotaient des populations séparées par des milliers, certains disaient même des millions d'années.

C'est ce que reconnaît M. de Parville, dans le *Journal des Débats*, en terminant son article sur l'abri de Sognes: « Conclusion naturelle, dit-il: on s'est trop avancé en présentant les perfectionnements industriels comme solidaires des changements de race; il n'est pas si exact qu'on l'a dit qu'il existe des hommes de la pierre taillée, de la pierre éclatée, de la pierre polie. La même race a pu successivement confectionner des armes et des outils de plus en plus perfectionnés, suivant son degré de civilisation, suivant l'étendue de ses relations. Donc, l'étude isolée des restes humains, l'examen de leur outillage ne doivent pas suffire pour établir une bonne classification chronologique des gisements préhistoriques. »

3. En cette saison de l'année, les orages sont fréquents, et trop souvent la foudre cause les plus grands malheurs, soit en allumant des incendies, soit surtout en frappant de mort des personnes pleines de vie. Pour se préserver du terrible fluide, il y a bien les aiguilles aimantées de Franklin: mais ce paratonnerre est coûteux, sujet aux réparations, et, par conséquent, peu à la portée des campagnes. C'est pourquoi nous nous faisons un devoir de vulgariser le procédé suivant, recommandé par le *Nouveau journal d'Agriculture*. Outre qu'il est économique, à la portée de tout le monde et sans les inconvénients du paratonnerre ordinaire, il a, sur celui-ci, l'avantage de pouvoir être établi au milieu des champs et de préserver les récoltes du fléau de la grêle. Voici comment l'exécute la publication que nous venons de nommer:

« Il est démontré qu'une bouteille de Leyde chargée d'une quantité d'électricité assez forte pour tuer un bœuf est immédiatement déchargée sans étincelle et sans explosion par un bout de paille, n'ait-il que trois centimètres de longueur.

» D'après ce principe, il est facile de construire partout un paratonnerre, même dans la maison du pauvre. Il suffit, pour cela, de fixer avec un fil de laiton une corde de paille le long d'une perche de bois blanc au bout de laquelle on enfonce une pointe de cuivre.

» Cet appareil a été placé, un par soixante arpents, sur dix-huit communes, dans les environs de Tarbes, et les communes ont été préservées non-seulement de la foudre, mais encore de la grêle.

» Nous ne saurions trop engager les habitants des campagnes à faire l'essai de ce système et à

placer des paratonnerres sur toutes leurs maisons, en ayant soin de suivre exactement les indications données ci-dessus. »

Rappels aussi que les peupliers, probablement à cause de leur bois naturel ément spongieux, peuvent devenir d'excellents paratonnerres. Il suffit d'envelopper leur base de lames métalliques et de mettre ces lames en relation avec un ruisseau ou une mare.

4. Faisons par un conseil d'hygiène, également très-opportun en cette saison.

La soif, on le sait, est produite par la vaporisation d'une portion de l'eau introduite dans l'économie par les boissons ou les aliments. Cette vaporisation a lieu en tout temps, mais d'une manière plus abondante pendant l'été, ce qui explique pourquoi la soif, dans cette saison, est plus fréquente et plus vive.

Pour la combattre, on emploie communément les liquides froids et même glacés. Ces liquides procurent aussitôt du soulagement, mais ils désaltèrent mal. Ils sont même parfois dangereux, surtout, lorsqu'on les ingère rapidement et en quantité notable. Tous les ans, bon nombre de personnes payent de leur vie leur avidité à satisfaire leur soif. Les suites les plus ordinaires des ingestions froides excessives sont la diarrhée et la dysenterie.

Puisqu'il s'agit, pour éteindre la soif, de ramener dans l'économie, par l'assimilation, l'eau qui en est sortie par la vaporisation, on voit de suite qu'un liquide déjà tiède s'assimilera bien plus rapidement qu'un liquide froid. Aussi l'expérience prouve-t-elle effectivement que, pour se rafraîchir complètement et rapidement, la meilleure boisson à prendre est une légère infusion de thé, ou mieux le café tiède, qu'on peut aiguïser avec quelques gouttes d'un spiritueux quelconque. Cette boisson ne satisfait pas tout à coup, il est vrai, une bouche altérée; mais le corps tout entier ne tarde guère, nous le répétons, à en éprouver un vif sentiment de fraîcheur et de bien-être. Encore convient-il de ne la prendre qu'à petites gorgées, lentement et modérément.

P. D'HAUTERIVE.

—
Variétés.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR A ISSOUDUN

C'était dans les premiers jours d'octobre 1873, le temps était calme, le ciel serain, le soleil resplendissant; deux trains arrivaient successivement, vers midi, en gare à Issoudun; ils venaient de Lourdes et amenaient aux

pieds de Notre-Dame du Sacré-Cœur les seize cents pèlerins des diocèses d'Arras, de Cambrai, d'Amiens et de Bruges. Le clergé et les habitants d'Issoudun, groupés en avant de la gare, agitaient leurs mouchoirs blancs pour leur souhaiter la bienvenue. La procession défila sur deux rangs, sous les ombrages des allées de marronniers et de sycomores, qui mènent au sanctuaire. Les pèlerins chantaient tous avec animation, sur l'air : *De Marie qu'on publie les bontés, les grandeurs*, le chant national et religieux suivant :

Espérance
De la France,
Doux refuge du malheur,
Je t'honore,
Je t'implore,
O Reine du Sacré-Cœur!

A ton autel, tendre Mère,
Combien de cœurs vont s'offrir!
C'est la France tout entière,
Qui s'empresse d'accourir.
Espérance, etc.

Nous appelons notre Reine,
Nous pleurons à tes genoux;
Ouvre ta main souveraine,
Verse tes bontés sur nous.
Espérance, etc.

Daigne recevoir l'hommage
De tant de cœurs repentants;
Nous sommes ton héritage,
Souviens-toi de tes enfants.
Espérance, etc.

Que les maux de la patrie
Touchent ton cœur maternel
Tes soupçons, Mère chérie,
Sauront fléchir l'Éternel.
Espérance, etc.

Sur le trône de saint Pierre
Un intrépide vieillard
Soupire dans sa prière
Et l'invoque du regard.
Espérance, etc.

Il a proclamé la gloire,
Le Vicaire de ton Fils,
Accorde-lui la victoire,
Convertis ses ennemis.
Espérance, etc.

Ah! fais triompher l'Église,
Délivre son doux Pasteur,
Sa Fille aimée et somme-se
Ten supplie avec ardeur.
Espérance, etc.

L'église étalait à nos regards, au fond d'une vaste place, son portail gothique, ses niches sculptées, ses statues, son élégant clocher, et sa flèche élancée, cievant dans les airs la statue du Sacré-Cœur de dimension colossale. Quand nous pénétrâmes dans la nef principale, nous fûmes frappé de la richesse de son ornementation, de la beauté de ses peintures à fresque, encadrées par des rinceaux et des lignes d'or, qui décorent l'étage supérieur et les voûtes. De riches bannières, offertes par la France, l'Espagne, l'Autriche, la Belgique, la Hollande,

déployaient, sur leurs soies blanches et leurs velours cramoisis, des broderies d'or, encadrant l'image de la Mère de Dieu. Des vitraux en couleur versaient dans les nefes leurs teintes diaprées. Les pèlerins remplirent le vaisseau sacré où l'orgue répandit ses flots d'harmonie. Mgr Lequette, évêque d'Arras, adressa une allocution aux pèlerins et célébra la sainte messe.

Avec quelle ferveur chacun de nous priait ! J'étais là prosterné aux pieds de la Souveraine du Cœur de Jésus, dont la douce image abaissait ses miséricordieux regards sur nous, pèlerins du nord de la France. J'étais là, tremblant, transporté, à la vue des merveilles opérées en ces lieux, à l'aspect de ce monument splendide, témoignage irréusable de la foi en ces jours d'indifférence. Le front courbé sous le poids de l'émotion, l'âme absorbée dans une pieuse contemplation, je pensais à l'objet de mon pèlerinage : l'accomplissement d'un vœu pour une grande faveur reçue. Pèlerin las des fatigues de la route, je demandais des forces nouvelles ; je venais humblement réclamer aide et protection. Qui n'en a besoin en ces jours d'inquiétudes et d'angoisses ? Que d'émotions se pressèrent dans mon âme, pendant cette heure mémorable ! Avec quelle affectueuse reconnaissance je remerciais la Patronne des causes défilées d'avoir pris en main la mienne et de l'avoir fait triompher ! Mes lèvres murmuraient : Souvenez-vous, ô *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de la puissance sans bornes que votre divin Fils nous a donnée sur son Cœur adorable ! Pleins de confiance en vos mérites, nous venons implorer votre protection. O Souveraine Maîtresse du Cœur de Jésus, de ce Cœur qui est la source intarissable de toutes les grâces et que vous pouvez ouvrir à votre gré, pour en répandre sur les hommes tous les trésors d'amour et de miséricorde, de lumière et de salut qu'il renferme, accordez-nous, nous vous en conjurons, les faveurs que nous sollicitons... Non, nous ne pouvons essayer de refus, et, puisque vous êtes notre Mère, ô *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, accueillez favorablement nos prières et daignez les exaucer !

Cette prière, douce comme l'espérance, simple et naïve comme l'amour, rapide comme un chant de victoire, a parcouru le monde en conquérant les âmes. Mon regard tour à tour s'arrêtait sur les soixante-trois lampes qui brûlent, nuit et jour, devant la statue de *Notre-Dame*, et sur les innombrables ex-voto en marbre, tous de même dimension, qui recouvrent les murailles de leurs minces plaques carrées, séparées par des lignes d'or. Sur ces parois de marbre, est inscrite l'histoire des bienfaits de *Marie* : on y lit : *Merci, ô Notre-Dame, vous*

avez guéri ma sœur !... *Montluçon*. — *Notre-Dame du Sacré-Cœur* m'a fait triompher dans la plus désespérée des eaux !... *Turin*. — Elle a sauvé mon enfant ! Elle a rendu un fils à sa famille !... *Nancy*. — Qu'Albert et Marguerite soient unis dans votre amour !... *Paris*. — Reconnaisance à la protectrice des causes désemparées !... *Cracovie*. — Elle a préservé notre chapelle de la destruction !... *Gand*. — Elle a consolé un cœur brisé !... *Angleterre*. — De pauvres orphelins sans asile l'ont priée, elle les a exaucés ! — Sa protection lui a servi de bouclier dans le combat ! 1870. — A *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, pour de nombreuses faveurs, les associés de *Québec* ! *Canada*. — O *Notre-Dame* ! Souvenez-vous de vos enfants de l'Équateur ! — Au milieu de milliers d'inscriptions touchantes, mon regard s'arrêtait avec amour sur ces vers :

Pèlerin fatigué des longueurs de la route,
Ici, près de ta mère, un instant pose-toi ;
Oublie un monde vain, sèche tes pleurs ; écoute,
SI TU N'ES PÈRE PLUS, ESPÈRE ENCORE EN MOI.
Au cœur de mon enfant je demande à toute heure :
Un baume pour tes maux, pour ton âme un secours.
Ce cœur dont j'ai la clef, s'ouvre à toi pour demeurer,
Où pourrais-tu, mon fils, couler de meilleurs jours ?

A la vue de ces souvenirs de reconnaissance, envoyés de toutes les régions et de tous les royaumes, mon âme méditait sur la merveilleuse et rapide extension du culte de la Vierge d'Issoudun dans toutes les parties du monde, lorsqu'un chant suave vint frapper mon oreille ; une voix modulait ces strophes :

Où, partout où le vol des anges se repose,
Ils recueillent pour toi l'hommage des mortels ;
Partout, dans les doux cieux où l'aube est toujours
Et sous les cieux de neige où la lumière est close, [rose.
Partout se dressent tes autels !

Des autels rayonnants au sein des basiliques,
Ouvrage harmonieux de l'art et de la foi,
Que parent de joyaux les muses catholiques,
Où de riches parfums et de brillants cantiques
A flots d'or ruissellent vers toi !

Des autels sur les monts couronnés de bruyère,
Dont les âpres senteurs forment ton pur encens,
Où flottent sur ton front de verts tissus de lierre,
Où des pâtres joyeux la naïve prière
Prend aux frais pipeaux ses accents !

Des autels près des mers, phares de l'espérance,
Où les vœux des marins viennent tous converger ;
Et où, astre charmant que Dieu sur nous balance,
Et qui mènent au port les âmes en souffrance
Et les nacelles en danger !

Des autels suspendus au sein des forêts vierges,
Sous le dôme embaumé des lianes en fleurs,
Où l'éclairant soleil vient remplacer les cierges,
Où de brillants oiseaux, comme un essaim de vierges,
Te chantent de sublimes chœurs !

Des autels au désert, sous des tentes nomades,
Qui du simoun dompté brisent les flots mortels ;
Des autels inclinés au chevet des malades ;
Des autels dominant de royales estrades,
O Mère, partout des autels !

Ah! devant ces autels où l'univers te prie.
 Sous les zones de glace ou les climats de feu,
 Mère, à tous nos bonheurs que ton amour sourie;
 Dans le cœur de Jésus abrite-nous, Marie,
 Avec toi nous aimerons Dieu!

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN SUR LA DÉVOTION A NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

O sublime et mystérieuse conduite de l'amour divin! à travers dix-huit siècles de distance, nous voyons le fer meurtrier s'enfoncer dans le cœur de Jésus : du sang et de l'eau s'en échappent. Qui sera là pour recueillir cette eau qui doit jaillir jusqu'à la vie éternelle? Marie, mère de Jésus, Marie, souveraine de son cœur. Elle sera là pour montrer à tout l'univers cette source ouverte d'où découlent avec abondance les eaux vives de la grâce et du salut. Elle en sera la gardienne et la maîtresse. Oui, Marie, par une providence marquée, devient réellement Notre-Dame du Sacré-Cœur au pied de la croix. En effet, pouvons-nous nous transporter sur le Calvaire, nous retracer la scène du Golgotha, sans y admirer les décrets providentiels de l'amour divin; sans y découvrir l'origine du culte de Notre-Dame du Sacré-Cœur?

« Déjà Jésus avait expiré, lorsqu'un coup de lance vint percer son cœur divin. On sait que les blessures faites sur les morts restent toujours ouvertes. Si Jésus permit ce nouvel acte de cruauté après sa mort, n'était-ce pas pour nous dire, dans son langage mystérieux et divin, que son cœur sera toujours ouvert pour nous; que toujours nous pourrions y pénétrer, pour puiser à cette source intarissable et féconde les richesses de son amour? Mais avant que le fer meurtrier découvrit son cœur, il nous donna sa mère Marie à ressenti la blessure au cœur de son fils. La première, elle a vu s'ouvrir cette source vivifiante : le sang et l'eau qui en jaillirent, furent pour elle ce glaive qui devait aussi lui transpercer le cœur. Et, dans ce suprême instant, qui nous redira ce qui s'est passé dans le cœur de cette mère? N'y eut-il pas, pour ainsi parler, fusion mystique du cœur transpercé de Marie dans le cœur de son fils entr'ouvert? Et le cœur de Jésus ne relevait-il pas dès lors la propriété, le domaine de Marie?

Quelle est la signification du titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur, donné à Marie? Dame, du latin *Domina*, signifie *souveraine, maîtresse, reine* du cœur de Jésus. Que de lumières renfermées dans ce mot, que de grâces cachées sous cette invocation! « Sans doute, » dirons-nous avec Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, « nous n'entendons pas attribuer à Marie sur le cœur du Fils de Dieu un

» pouvoir absolu, irrésistible, qui ne pourrait
 » se concilier, ni avec sa condition de créature,
 » ni avec la dignité de son divin Fils, ni, par
 » conséquent, avec les notions de la sainte théo-
 » logie : nous entendons simplement parler de
 » cette supplication, comme disent les saints
 » docteurs, *omnipotentia supplicis*, à laquelle
 » Notre-Seigneur ne refuse rien; qui donne à
 » Marie sur le cœur de Jésus un crédit incon-
 » testable, un pouvoir dont il n'est pas plus
 » possible de nier l'existence, que d'en mécon-
 » naître l'étendue ou le fondement.

» Sur quel fondement repose ce pouvoir?
 » Sur la maternité divine. Par cela seul que
 » Marie, au jour à jamais béni de l'incarnation,
 » est devenue la mère de Dieu, elle a obtenu
 » sur sa personne un véritable domaine, une
 » autorité légitime, une juridiction natu-
 » relle, un droit sacré et incontestable : le
 » droit maternel, *jus maternum*, comme l'ap-
 » pelle si éloquemment un des plus doctes
 » commentateurs de la sainte Ecriture (1), droit
 » maternel plus grand que celui des autres
 » mères, car c'est d'elle seule que son divin
 » fils a tiré toute sa substance; droit maternel
 » en vertu duquel elle peut lui commander, lui
 » ordonner, *jus quo ei, quasi filio, potest præci-
 » pere et imperare* (2); droit maternel qui a
 » arraché à saint Bernardin de Siègne cette
 » magnifique assertion : A l'empire de la
 » Vierge toute puissance obéit, même Dieu;
 » vous n'avez qu'à vouloir, ô Vierge, et tout
 » se fera! Droit maternel, enfin, que Notre-
 » Seigneur lui-même a reconnu, auquel il s'est
 » volontairement soumis, non par nécessité de
 » nature, mais par humilité et amour; les
 » trente années de Nazareth sont là pour l'at-
 » tester! *Et errat subditus illis*, il leur était
 » obéissant (3). »

A douze ans Jésus commence, au milieu des docteurs étonnés de Jérusalem, la prédication de son adorable doctrine; sa mère court éplorée à sa recherche, et aussitôt il quitte le temple et retourne à Nazareth. L'Evangile nous fournit encore un exemple frappant de la puissance de la sainte Vierge sur le cœur de Jésus : c'est à Cana. Le vin manque dans la salle du festin; Marie s'en aperçoit et prie son fils d'y pourvoir par un miracle. Le Sauveur semble s'y refuser. « Alors la mère commande, » dit saint Cyrille, « Jésus obéit et change l'eau en vin. » Cette autorité de Marie sur le cœur de Jésus n'est qu'une conséquence naturelle de la maternité divine. « La dignité du fils, » dit saint Ambroise, « n'enlève rien aux droits de la mère » qui sont imprescriptibles. En vertu de ces

1. Corn. à Lap. — 2. Id. — 3. Luc. II, 51. Extrait du *Discours* de Mgr de Bourges pour le couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

» droits, » ajoute Cornélius à Lapidé avec Suarez et saint Germain de Constantinople, « Marie peut ordonner et commander à Jésus-Christ. »

La dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur repose sur l'enseignement des Pères et des Docteurs; recueillons-en dans leurs écrits les nombreux témoignages. Écoutons saint Bernard : « Qui est plus digne de parler au cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ que vous, heureuse Marie? Vous qui, dans les ardeurs d'un éternel midi, reposez avec suavité dans les embrassements les plus mystiques de votre fils très-aimant; vous qui, dans la plénitude de la joie de votre cœur, jouissez de ses plus familiers colloques? Parlez, ô Dame, parce que votre Fils écoute, et tout ce que vous demanderez, vous l'obtiendrez (1). »

Le grand Bossuet a trouvé ce texte si frappant qu'il le commente : « Quelle autre, » dit-il dans son sermon sur la conception de Marie, « quelle autre peut parler pour nous plus utilement que cette divine mère? C'est à elle qu'il appartient de parler au cœur de son fils, où elle trouve une si fidèle correspondance. Les sentiments de la nature sont relevés et perfectionnés, mais non éteints dans la gloire, ô mère de Jésus! Vous vivez avec lui dans une amitié si parfaite, qu'il est impossible que vous n'en soyez pas exaucée. C'est pourquoi votre devôt saint Bernard a fort bonne grâce, lorsqu'il vous prie de parler au cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Locutus ad Cor Domini nostri Jesu-Christi.* « Quelle est sa pensée, chrétiens? Qu'est-ce à dire : parler au cœur? C'est qu'il la considère dans ce midi éternel, je veux dire dans les secrets embrassements de son fils, parmi les ardeurs d'une charité consumée. Il voit qu'elle aime et qu'elle est aimée : que les autres passiens peuvent bien parler aux oreilles, mais que l'amour seul a droit de parler au cœur. Dans cette pensée, n'a-t-il pas raison de demander à la vierge qu'elle parle au cœur de son fils? »

Saint Ephrem reconnaît à son tour la puissance de Marie sur le cœur miséricordieux de Jésus. « Je vous salue, » s'écrie-t-il, « ô vous qui avez élevé Jésus-Christ, l'auteur de la vie; Jésus-Christ le créateur très-miséricordieux de toutes choses; Jésus-Christ, notre très-doux Sauveur; celui qui a élevé et relevé tout l'univers, celui qui a aimé le genre humain avec le plus de bonté. »

Où se trouve cette grande miséricorde, cet amour de Jésus-Christ pour les hommes, si ce n'est dans son cœur? Or, ce cœur, c'est de Marie qu'il a été formé; elle est donc la ma-

trousse du Sacré-Cœur. Elle en est la dame, suivant saint Ephrem lui-même, qui se sert de cette expression : « Mère très-humaine du Dieu bon et miséricordieux, elle-même pleine de bonté et de miséricorde, vierge nourrice et dame de Jésus bon et miséricordieux : *boni ac miserentis nutrix Virgo domina* (1). »

Saint Pierre Damiens explique que la mère du Sauveur est la dame du Sacré-Cœur et notre espoir dans les causes désespérées : « Il n'y a rien d'impossible pour vous, ô Marie ! pour vous a qui est possible de changer le désespoir même en espérance. Comment, en effet, le pouvoir de celui qui a en votre chair pour origine de son corps, pourrait-il s'opposer à votre puissance? Vous approchez effectivement de cet autel d'or de réconciliation des hommes, non avec l'accent de la prière, mais avec celui du commandement, non comme une servante, mais comme une maîtresse, comme une dame (2). » Cet autel d'or de la réconciliation humaine, n'est-ce pas le cœur de Jésus? Ce divin Sauveur a appelé son corps un temple; dans tout temple n'y a-t-il pas un autel, cet autel peut-il être autre que son cœur?

Ce qui rend Marie si puissante sur le cœur de Jésus est assurément son amour pour ce cœur, sa ressemblance, son union avec lui et l'identité de sentiments. « Jésus et Marie n'ont qu'un même cœur, non seulement par ressemblance de qualité, mais encore par unité de substance, » dit saint Bernardin de Sienne. « C'est Marie, » dit le Père Nouet, « qui lui a donné le cœur dont il nous a tant aimés. Par conséquent, tous les soupirs, tous les desirs et toutes les affections de ce cœur sont à elle, et elle peut nous en faire part (3). »

« Le cœur de la Vierge, » dit le cardinal de Bérulle, « est le premier autel sur lequel Jésus a offert son cœur. Ces deux cœurs de Jésus et de Marie, si proches et si conjoints par la nature, sont encore bien plus conjoints et plus intimes par la grâce; ils vivent l'un en l'autre. Ces deux cœurs vivant ensemble d'une vie si haute, que ne sont-ils point l'un à l'autre et que ne font-ils point l'un dans l'autre ! Le seul amour le peut penser; mais le seul amour de Jésus le peut comprendre. (4). » Le bienheureux Louis de Blois écrit : « Nous appelons Marie notre salut, notre vie, notre espérance; car incessamment elle se prévaut de sa prérogative de mère pour faire descendre du cœur de son fils sur les hommes les plus précieux dons (5). »

1. S. Ephrem. *Serm. de Laudib. Marie.* — 2. S. Pierre Damiens, *Serm. XLIV, de Nativ.* — 3. Nouet, t. IV, VI et VIII. — 4. Bérulle, *Vie de Jésus.* — 5. Louis de Blois, *opusc.*

Le qui rend surtout la très-sainte Vierge puissante sur le cœur de son divin fils, c'est l'union qu'elle a eue avec ce cœur dans les nombreuses souffrances de la Passion. Mieux que personne, elle a connu les inénarrables douleurs de Jésus. D'autres ont pu voir les plaies extérieures : mais les angoisses, les déchirements, les sécheresses, les désolations du cœur ont été seuls connus par la Mère des Douleurs. Toutes ces souffrances du cœur du fils ont eu leur retentissement dans le cœur de la mère, à cause de l'union intime de ces deux cœurs. Pareillement, les blessures du cœur de Marie ne furent parfaitement connues que de son fils. Au moment suprême, où fut ouvert par la lance de Longin le cœur de son tendre fils, Marie en sonda tous les replis, et se constitua elle-même la maîtresse de ce cœur, la dame de ce cœur, la victime de ce cœur. Dès que le sanctuaire fut ouvert, elle s'en constitua la gardienne et en fut la première adoratrice.

Un jour, la sainte Vierge apparut à sainte Gertrude, assise avec son fils sur un trône fort élevé, et sainte Gertrude lui parla en ces termes : « Pourquoi, ô Mère de miséricorde, ne priez-vous point pour nous ? » Le sainte Vierge lui répondit : « Je parle pour vous de tout mon cœur au cœur de mon bien-aimé (1). »

Une autre fois, tandis que l'humble fille de la Visitation, Marguerite Alacoque, est en prière devant son Dieu, un éclat céleste vient l'environner, et un splendide trône paraît devant elle. Sur ce trône est un cœur resplendissant de gloire, c'est le cœur de Jésus ; à côté de lui, comme une trésorière auprès de son trésor, se trouve Marie... qui, au milieu des anges et des saints, offre à la bienheureuse Marguerite, et par elle à tout l'univers, ce don précieux, ce cœur divin qui a tant aimé les hommes (2).

« Vous savez, » écrivit saint François de Sales à sainte Françoise de Chantal, « vous savez que notre glorieuse reine me donne toujours une assistance particulière, quand je parle de sa divine maternité ; je la supplie de mettre la main dans le précieux côté de son fils, pour y prendre ses plus chères grâces, et nous les donner avec abondance (3). »

Le P. Eudes, dans son livre sur le saint Cœur de Marie, s'exprime ainsi : « N'est-il pas vrai qu'un Cœur qui peut tout sur le Cœur d'un Dieu, a un pouvoir souverain ? Or, qui peut douter que le Cœur de la Mère de Jésus n'ait tout pouvoir sur le Cœur de Celui qui a voulu être son Fils, et qui a voulu lui donner

» sur soi-même toute l'autorité qu'une mère a sur son Fils ? Lui ôtera-t-il ce qu'il lui a donné avec tant d'amour ? Jamais. Jésus sera toujours le Fils de Marie, et Marie sera pour jamais la mère de Jésus, et le Cœur sacré de cette divine Mère aura éternellement un pouvoir maternel sur le Cœur de ce très-bon Fils. »

Au Ciel, l'autorité maternelle a-t-elle perdu ses droits ? Non, elle les retrouve plus puissants, plus étendus encore ; et, par cela même, Marie devient, dans toute l'acception du mot, souveraine Maîtresse et Reine du Cœur de son Fils. Comment ? parce qu'Elle règne sur son divin Cœur par l'amour. Ah ! l'amour d'une Mère, qui nous dira sa puissance sur le cœur d'un fils ? Et quand cette mère est Marie, c'est-à-dire la plus sainte, la plus tendre, la plus parfaite des mères, et que ce fils est Jésus, c'est-à-dire le plus puissant, le plus généreux et le plus aimant des fils, est-il possible de concevoir la déference qu'il témoigne à son auguste Mère, quand elle intercède en notre faveur ?

Et quel temps eut-il jamais un plus pressant besoin du pouvoir de Marie sur le Cœur de Jésus et de son intercession ? La société est profondément ulcérée ; jamais, peut-être, Jésus-Christ et son Vicaire, l'Eglise et ses droits, la Religion et ses mystères, la justice et l'honneur, n'ont été plus universellement outragés. L'impiété triomphe, les abîmes se creusent et les âmes se perdent. Le Ciel s'obscurcit et la tempête se forme... Ne désespérons pas cependant ; au milieu de ces nuages qui portent avec eux la foudre, un nouvel arc-en-ciel apparaît : c'est Marie... mais Marie avec une de ses plus riches parures, un de ses diadèmes les plus brillants ! Marie avec le signe de sa puissance et la source de ses trésors infinis, c'est-à-dire Marie avec le Cœur de son adorable enfant ; ou si vous l'aimez mieux : NOTRE-DAME DU SACRÉ CŒUR. Jusqu'ici on a pu offrir aux pécheurs, aux mourants, aux faibles, aux malheureux, à la France, au monde, Marie sous les noms si doux de Notre-Dame de Grâce, de Bon-Secours, de Bon-Remède, de Bon-Conseil, de Pitié, etc. ; mais rien ne surpasse son nouveau titre. Elle n'est tout ce qu'on vient de dire, que parce qu'elle est en réalité NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, c'est-à-dire REINE du Cœur de Jésus, de ce Cœur, source de toutes les grâces qui s'épanchent sur l'humanité.

La cause de notre siècle est, il est vrai, des plus dilliciles, une cause à moitié désespérée ; la société court à sa perte, les âmes s'éloignent de Dieu, la corruption s'étend, l'intempérance se propage dans les villes et les campagnes, le mal règne partout, et dans tous les royaumes l'Eglise est opprimée. « N'importe, » répond

1. Rével., liv. IV. — 2. Vie de la Bienheureuse, par le P. Daniel. — 3. Vie de saint François de Sales, par M. le curé de Saint-Sulpice, t. II, p. 366

saint Ephrem, « que le mal paraisse incurable ! » C'est précisément le motif pour lequel Marie » prendra en main cette cause, si vous la lui » remettez. Ne savez-vous pas que la mère de » Dieu est l'espérance de ceux qui désespèrent, » *spes desperantium*, l'espérance de ceux dont » on désespère, *spes desperantium*, et l'espé- » rance même de ceux qui, ici-bas, n'ont déjà » plus d'espérance. *Spes desperantium* (1) ! »

Marie peut donc, dans les crises déolantes que traversent l'Eglise et la société, repandre sur nous les grâces du Cœur de Jésus. « Et » l'Eglise et la société n'ont d'espérance que » dans le cœur de Jésus; c'est lui qui guérira » tous nos maux. Telles sont, » dit le R. P. Chevalier, « les paroles qui tombèrent, un jour » en notre présence, des lèvres éloquentes de notre » bien-aimé Pie IX. » Demander à Marie le succès des causes difficiles et désespérées est une chose qui découle naturellement du titre qu'on lui donne, de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Le Cœur de Jésus ne s'est ouvert que pour être le refuge des désespérés. La dévotion à ce Cœur n'a été révélée qu'à une des époques les plus difficiles, les plus critiques de l'humanité. Elle lui a été offerte comme le dernier espoir de la suprême ressource (2).

ORIGINE DE LA DÉVOTION A NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

En 1854, deux prêtres, exerçant le saint ministère à Issoudun, gémissaient sur les malheurs du temps, sur l'indifférence religieuse qui glaçait les âmes. On touchait à l'époque tant désirée de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, ils s'adressèrent à Marie. Les neuf jours qui précédèrent cette proclamation, lui demandant en récompense de la gloire dont elle allait être environnée dans le monde catholique, de donner à l'Eglise une société nouvelle consacrée au Sacré-Cœur de Jésus. Le 8 décembre, jour de la proclamation de l'Immaculée-Conception de la bienheureuse Vierge, une personne mettait providentiellement, et d'une manière inattendue, à leur disposition la somme nécessaire pour commencer l'œuvre, et ils fondaient une association, dont le but était d'arriver au Cœur de Jésus par Marie, d'en obtenir par son intermédiaire toutes les faveurs, tous les secours. C'est pourquoi ils donnaient à cette association naissante le nom de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Par là ils proclamaient

1. S. Ephrem, *Precat. ad B. M. V.*
 2. L'abbé Deidier, *De la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur.* — R. P. Chevalier, *Pouvoir de Notre-Dame du Sacré-Cœur.* — La Zélatrice de Notre-Dame du Sacré-Cœur. — Notre-Dame du Sacré-Cœur mieux connue. — Et surtout les *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, dont la collection nous a été offerte par les RR. PP. Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun. Voilà nos sources.

Marie-Immaculée la Reine de cette œuvre qui lui doit son existence et sa prospérité; ils unissaient son culte à celui du Cœur de son divin Fils; ils la reconnaissaient la Souveraine du Cœur de Jésus, et la Dispensatrice des grâces que renferme ce divin Cœur.

Il fallait la sanction de l'autorité diocésaine : à la suite d'une autre neuvaine, ces mêmes prêtres obtenaient l'approbation du cardinal Du Pont, archevêque de Bourges. Pendant sept ans, la petite société s'affermir dans les épreuves, sortit victorieuse de toutes les difficultés. En 1860, Pie IX disait à l'un de ses membres : « Courage, mon fils, l'œuvre dont vous me » parlez, répond au besoin de notre temps ! » Depuis cette bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, l'œuvre naissante, qui semblait étouffée dans les ronces et les épines d'une petite ville s'est trouvée fécondée par la rosée céleste, elle a germé, elle a grandi. L'épiscopat de France ne tarda pas à envoyer son adhésion. Dès 1863, Mgr Jolly, archevêque de Sens, écrivait : « Ce » nom si glorieux, ce nom si doux de Notre- » Dame du Sacré-Cœur ne peut manquer d'être » favorablement accueilli par les fidèles; cette » invocation offre l'avantage de réunir dans » une même pensée les deux grandes dévotions » qui ont maintenant le plus d'actualité et qui » doivent sauver le monde. » Mgr Delalle, évêque de Rodez, écrivait : « C'est une pensée » consolante que celle d'honorer et d'invoquer » Marie sous le titre de Notre-Dame du Sacré » Cœur. Notre-Seigneur possède, dans le degré » le plus éminent, le sentiment de l'amour » filial, l'un des plus nobles du cœur humain, » et, loin de s'en dépouiller depuis sa Résurrec- » tion et sa glorieuse Ascension, il l'eût dilaté, » fortifié, élevé à sa plus haute puissance, s'il » était permis de le dire, dans son état de » transfiguration bienheureuse, où il est assis » à la droite de son Père. De là, il est facile de » conclure que l'auguste Vierge Marie possède » sur son Cœur divin un souverain pouvoir, » qu'Elle en est véritablement la Dame ou la » Reine; c'est pourquoi Elle a été appelée jus- » tement, par un de ses plus dévots serviteurs, » une toute-puissance suppliante : *omnipotentia » supplex*. On est donc assuré d'aller au Cœur » de Jésus par le Cœur de Marie. » Mgr Lyonnet, évêque de Valence, écrivait : « Ce titre de » Notre-Dame du Sacré-Cœur dit tout ce que la » piété peut inspirer de délicat et d'affectueux » envers la Reine des anges. L'invoquer sous ce » vocable, c'est proclamer sa puissance sur le » Cœur de son divin Fils. » Mgr Plantier, évêque de Nîmes, écrivait plus tard : « Sur la terre, » cette auguste Vierge commandait à son ado- » rable Fils; dans le ciel, elle ne fait plus que » le prier; mais son intercession n'est pas

« moins puissante que son autorité. » Ces lettres étaient adressées aux premiers fondateurs de la congrégation des missionnaires de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Issoudun (1).

(A suivre.)

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Discours du Pape à une députation de la noblesse romaine : Joie solide des bons et joie fragile des méchants; châtiments de ceux qui abandonnent l'Eglise et de ceux qui la persécutent. — Pélerius allemands au Vatican. — Leurs offrandes. — Discours que leur adresse le Pape : Conduite de Dieu envers son Eglise; rigueur de la persécution actuelle et ses avantages; recours à Dieu; Antiochus et les persécuteurs contemporains; pourquoi Dieu souffre les impies. — Lettre pastorale de Mgr d'Aulun sur l'étude de la théologie. — Des progrès dus à la Révolution. — Loi du gouvernement vénézuélien contre l'Eglise.

30 juin 1876.

ROME. — Le jour du *Te Deum* solennel d'actions de grâces, à Saint-Pierre, dimanche 18 juin, une députation de la noblesse romaine, composée d'environ trois cents personnes, s'est présentée au Vatican pour avoir l'honneur de féliciter le Pape.

A l'adresse qui lui a été lue, Sa Sainteté a répondu par le discours suivant :

« Pendant que vous vous réjouissez, très-chers Fils, du jour anniversaire qui marque une date nouvelle de ce long pontificat et que vous vous réjouissez avec les sentiments qui sont propres à l'âme noble et chrétienne, peut-être nos adversaires se réjouissent-ils aussi, parce qu'ils ont déjà dépassé le premier lustre de leur injuste usurpation de la ville de Rome, chef-lieu de la catholicité. Mais, tandis que votre joie repose sur un fondement solide, c'est-à-dire sur le fondement de la justice, la joie de nos adversaires repose sur un fondement caduc, tel qu'est une injuste agression.

» Et ici qu'il me soit permis, et pour l'enseignant général, de rappeler certains faits qui font voir clairement les jugements de Dieu envers ceux qui sont peu favorables au Saint-Siège, et surtout envers ceux qui lui sont contraires. Personne, certes, n'a oublié que cette terre qui appartient à l'Eglise a été pendant plusieurs années gardée, protégée et garantie par deux puissances catholiques. Je ne sais si la politique ou d'autres motifs ont induit ces deux puissances, l'une après l'autre, à nous abandonner entre les mains de nos plus cruels ennemis. Le fait est qu'elles nous ont abandonné. Mais à peine le Saint-Siège fut-il aban-

donné, que ces deux puissances, l'une après l'autre ont vu s'appesantir sur elles la main de Dieu.

» Elles se firent d'abord la guerre l'une à l'autre; puis toutes deux subirent ces malheurs et ces humiliations terribles que tous connaissez et que tous nous avons déplorés.

» Que dirai-je de plus? A ce même prince que l'on nomme Sultan et qui s'était mis, lui aussi, à protéger une poignée de schismatiques pour faire peser sa main sur des catholiques, que lui est-il arrivé? Vous l'avez vu ces jours-ci. Ce pauvre malheureux souverain, tout d'un coup, a perdu la vie et le trône, d'où il a été chassé avec la même facilité qu'un maître met hors de chez lui un misérable serviteur.

» Certes, si j'avais à citer des exemples de la justice de Dieu contre les oppresseurs et les usurpateurs de l'Eglise, ah! je n'en pourrais finir vite toute l'énumération. Il y a quelques semaines, l'Italie a fêté le centenaire de la *Ligue lombarde*. Et qu'est-ce que c'était que cette fête? C'était le souvenir de la fin d'un empereur sacrilège et du triomphe du Saint-Siège romain: d'un côté, un usurpateur fort et injuste; de l'autre, un Pontife tel qu'Alexandre III, ferme et constant dans la défense des droits de l'Eglise.

» Je ne parle pas d'ailleurs des punitions effrayantes dont Dieu a frappé tantôt l'un, tantôt l'autre de ces sectaires impies, morts dans la terreur et dans la désolation, abandonnés au pouvoir des ténèbres infernales. Je me borne à un seul des faits survenus ici, à Rome même. N'est-il pas vrai que l'un des chefs de la révolution italienne, se trouvant près de mourir, demandait un prêtre qui recueillît les derniers soupirs de sa vie? Il le trouva; mais ce fut inutile, parce que les émissaires de Satan firent, comme l'on dit, barricade autour de son lit, et le ministre de Dieu ne put entrer. On lui dit: « Quand il sera nécessaire, vous serez appelé. » Et en attendant? En attendant, le malade mourait, et plaise à Dieu qu'il ait pu dire dans son cœur, avec un vrai repentir: *Nunc reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem!*

» Ces exemples et d'autres encore offrent à tous des motifs de réflexion: aux bons pour remercier Dieu, aux méchants pour le craindre. Nous, nous avons confiance, eux le craignent. Car on a vu et on verra toujours que le Seigneur protège et délivre les opprimés.

» En attendant, prions et opérons des œuvres saintes et bonnes. Par ce moyen, nous tenant humiliés aux pieds de Dieu, nous pourrions obtenir sa bénédiction, dont le gage est celle qu'en ce moment vous recevez de moi. — *Benedictio Dei*, etc.

1. Chevalier, *Notre-Dame du Sacré-Cœur mieux connue*, h. m. Deidier, *De la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur* 2 part., ch. 1.

Trois jours après, le 21 juin, le pèlerinage allemand, arrivé depuis plusieurs jours à Rome, a été reçu en audience solennelle par le Pape. Les pèlerins étaient au nombre de trois cents, et il s'était joint à eux au moins autant de fidèles de divers pays, quelques-uns venus d'au-delà des mers. Le Saint-Père est entré dans la salle où ils l'attendaient, accompagné d'un grand nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, de la cour et d'une foule de prélats de toutes les nations. On voyait tout autour de cette salle, disposés en bel ordre, des ornements sacrés de tout genre et du linge d'autel, depuis les chasubles et les pluviaux brodés d'or et de soie, jusqu'aux aubes et aux amicts. Sur une armoire, près du trône pontifical, étaient dix-neuf calices d'argent doré, des ciboires, un magnifique ostensor de genre gothique, des burettes, etc. C'étaient les présents qu'envoyaient au Pape les différentes provinces de l'Allemagne représentées à l'audience. Ces présents ne feront que passer entre les mains du Saint-Père, et bientôt ils seront distribués aux églises, hélas ! si nombreuses aujourd'hui, que la Révolution a dépouillées et appauvries.

Lorsque le Pape eut pris place sur son trône, M. le baron de Loë, président du pèlerinage, s'avança et lut une adresse en langue latine, dans laquelle étaient exprimés les félicitations et les vœux des pèlerins et des catholiques allemands pour l'admirable prolongation du pontificat de Pie IX. L'adresse signalait ensuite les fureurs de la persécution et exprimait la constance des fidèles, leur résolution très-ferme de tout souffrir plutôt que de rien céder des droits de l'Eglise.

Alors le Pape se leva, et adressa aux assistants l'énergique discours que voici :

« Dieu est l'auteur de l'Eglise. Cette œuvre, sortie de ses mains divines, est l'objet de son amour, de ses soins et de toutes ses prédilections. Aussi, quand elle est affligée davantage, elle attire particulièrement les regards paternels de son divin Fondateur.

» Mais l'Eglise est composée d'hommes qui, de temps en temps, de *humano pulvere sordescunt*. C'est pourquoi Dieu, qui la regarde de tous les côtés, et surtout de celui où elle semble le plus déchaînée sous l'action de l'homme, accourt alors avec les remèdes qui lui sont nécessaires.

« Ces remèdes, Fils bien aimés, sont de deux sortes ; les uns arrivent à soulever l'Eglise comme un souffle doux et léger, *sibyllus aura tenuis*. Les autres ne parviennent à sauver l'Eglise que sous la forme d'une violente tempête, *spiritus grandis et fortis*. Dieu se sert de ces deux moyens, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, suivant qu'il le trouve bon dans sa di-

vine Providence, afin de guérir les maux dont elle souffre.

» Oui, assurément, si nous jetons les yeux sur l'Eglise en ce moment, il faut bien avouer que le remède que Dieu emploie pour la sauver est vraiment semblable à un tourbillon épouvantable : *Spiritus grandis et fortis*. Ce remède impétueux (*rimedio impetuoso*) s'est plus particulièrement montré dans votre patrie, Fils bien aimés, et y a produit ces grands et déplorables événements que tout le monde connaît. Mais la persécution permise par Dieu a réveillé un grand nombre, un très-grand nombre parmi vous et les a tirés du sommeil où ils reposaient tranquillement, tandis qu'ils auraient dû se tenir sur leurs gardes et veiller. On aurait pu leur dire ce que l'apôtre saint Paul disait à d'autres catholiques : *Inter vos... dormiunt multi*. C'est pourquoi il était nécessaire de les réveiller. Alors a éclaté une tempête horrible et les fléaux se sont multipliés. A la vue des nuées menaçantes, du ciel tout en feu, sentant le roulement de la foudre qui frappait et réduisait tout en cendres, l'épouvante qui saisit les catholiques de la Germanie fut si grande que tous se levèrent en criant à Jésus-Christ, comme autrefois les apôtres : Sauvez-nous, Seigneur, car nous périssons : *Domine salva nos, perimus*.

» Oh ! Fils bien aimés, comme je me réjouis avec vous et avec tous ceux qui, comme vous, ont compris la nécessité de se réveiller et de tenir haut et ferme le drapeau de la foi. de cette foi que Dieu vous a concédée dans sa miséricorde ! Tous, animés d'un excellent esprit et fortifiés par le bras de Dieu qui vous fait surmonter toutes les difficultés et les contradictions qu'on vous oppose, vous vous montrez de vrais fils dévoués à l'Eglise, et vous faites hautement et publiquement profession de la sainte foi catholique. Vos premiers pasteurs, par leur fermeté et leur courage apostolique, ont attiré à eux le clergé et les fidèles, et les uns et les autres se sont serrés davantage autour de ce Siège apostolique, de façon que, tous ensemble, nous formons l'armée qui descend sur le champ de bataille afin de combattre les ennemis de Jésus-Christ. *Estote ergo fortes in bello*, soyez donc courageux dans le combat, et nous obtiendrons la victoire par l'intercession de la Vierge Immaculée, qui écrase toujours, dans tous les siècles, la tête de l'inférieur dragon. C'est ce dragon infernal qui souffle au cœur de certains gouvernants cet esprit de superbe et d'orgueil qui les anime ; c'est lui qui leur fait prétendre que la terre tout entière doit se taire et demeurer muette devant eux ; c'est lui qui suggère l'horrible persécution qui sévit, tous les maux que nous déplorons, et surtout ces périls

de la jeunesse qu'a si bien signalés celui qui vient de parler en votre nom.

« Ne vous semble-t-il pas voir se renouveler dans votre patrie tous les tristes actes d'un autre roi impie, de cet Antiochus dont il est parlé dans le livre des Machabées ? Animé d'un orgueil sans mesure, ce roi se mit à opprimer le peuple hébreu, non-seulement en s'emparant de toutes les richesses et des revenus du temple ; mais aussi en portant la main sur ce qui était l'essence même de la religion. Il donna des ordres pour qu'on empêchât les oblations et les holocaustes, qu'on fit cesser la sanctification du sabbat et la célébration des solennités, et qu'en leur place on érigât des idoles et qu'on se nourrit de toutes sortes de mets immondes. Bien plus, il commanda qu'on donnât la plus abominable instruction aux enfants, afin que la jeunesse vint à oublier Dieu complètement.

« C'est là absolument ce qui arrive chez vous. On veut une fausse instruction pour la jeunesse ; et tandis que l'on demande aux chaires de professeurs un enseignement à la HAUTEUR DES TEMPS, mais non pas suivant l'Évangile, on impose aux ministres du sanctuaire l'esclavage, l'exil ou la prison, on réduit les églises à la pauvreté et le culte à la misère. Le sacrilège lui-même n'a-t-il pas été patronné par quelques-uns de ceux qui ont en main le pouvoir exécutif ?

« Je n'exagère rien, mes chers enfants ; vous savez toutes ces choses mieux que moi, et votre digne président les a signalées dans votre Adresse. N'a-t-on pas dit, dans une des séances du Parlement, que les quelques misérables sacrilèges qui ont, dans un certain lieu de la Germanie, horriblement profané l'*Hostie sainte*, ne devaient pas être punis, parce qu'ils n'avaient commis aucun délit ?

« Mais si la main de Dieu frappa le sacrilège Antiochus, qui, dans la synagogue de Jérusalem, persécutait l'Eglise, elle saura bien frapper également et plus sévèrement encore les nouveaux profanateurs, beaucoup plus coupables que les anciens. Antiochus mourut dans les angoisses de la tristesse, ceux-ci mourront au milieu des remords et de la douleur. Celui-ci mourut dévoré par les vers d'une dégoûtante maladie, ceux-là verront le ver de la conscience abrégér leur vie.

« Je ne veux pas pousser plus loin la comparaison. Mais la vérité, je ne puis la taire. Je ne désire rien autre chose que la conversion des pécheurs, et spécialement de ceux qui aujourd'hui persécutent l'Eglise de Jésus-Christ, qui, du haut de la chaire du Calvaire, fit entendre sa voix divine pour dire : *Ignosce illis*. Et pourquoi ? Pourquoi ? parce qu'ils ne savent ce qu'ils font.

« Mais s'il n'y a aucune espérance de les ramener dans les sentiers du bien, que Dieu donne alors cours à sa justice. Je sais, et saint Augustin me l'enseigne du reste, que l'impie se maintient dans la société de cette terre, *ut corrigatur*, ou bien *ut per illum bonus exerceatur*. Toutefois, en priant Dieu pour leur conversion, prions-le aussi de nous accorder, à nous, la patience et la constance nécessaires afin de combattre jusqu'au dernier souffle de notre vie pour la défense de l'Eglise de Jésus-Christ.

« En attendant, qu'il vous bénisse lui-même, tandis que je vais lever la main pour vous donner ma bénédiction. Je vous bénis donc, et, avec vous, je bénis le nombre immense de ceux qui marchent unis à vous. Je bénis vos familles afin qu'elles se conservent toujours dans la crainte sainte du Seigneur, et que vous, vous puissiez leur donner toujours le bon exemple. Je vous bénis pour toutes les années qui vous restent encore à vivre sur cette terre, et vous bénis encore bien davantage pour le moment suprême de la vie, alors que vous aurez à remettre vos âmes entre les mains de Dieu, afin que vous deveniez dignes de le bénir et de le louer durant tous les siècles éternels. — *Benedictio Dei*, etc.

Le Pape ayant cessé de parler, les pèlerins, debout, ont chanté avec la permission de Sa Sainteté, d'un de leurs plus beaux hymnes, puis un morceau latin en l'honneur de la sainte Vierge. Après quoi, une voix forte a crié vive Pie IX ! et la foule a répondu par trois hourrahs vigoureux et enthousiastes. Les assistants étaient émus au point que beaucoup d'entre eux, jusqu'à des vieillards revêtus d'uniformes militaires très-brillants et couverts de décorations, avaient les yeux et le visage inondés de larmes.

FRANCE. — Mgr l'évêque d'Autun vient d'adresser à son clergé une lettre pastorale sur l'étude de la théologie, se terminant par une ordonnance relative à la collation des grades canoniques du baccalauréat et de la licence en théologie et à la tenue des conférences ecclésiastiques. Mgr Perrand s'inspire de ces deux paroles, *strenue et scienter*, de Pie IX, dans la bulle de fondation du séminaire Pie, pour dire qu'aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de défendre la cause de Dieu et de l'Eglise avec courage et science, et écrit de belles pages sur la science sacrée, qui doit avoir une large part dans la vie sacerdotale, soit pour lutter victorieusement dans la controverse religieuse en face de l'incrédulité contemporaine, soit pour donner aux fidèles un enseignement capable de les maintenir strictement dans la foi et dans la pratique de leurs devoirs.

Un prêtre savant et éclairé, M. l'abbé André, curé de Lagnes (autrefois Comtat-Venaissin),

à dressé pour sa paroisse le tableau comparatif qu'on va lire, et qui rend sensible ou l'ignorance, ou l'effronterie de ceux qui prétendent qu'avant la Révolution nos pères étaient dans un état misérable et à demi sauvage, et que cette Révolution nous a apporté le bien-être et la civilisation, jusqu'alors inconnus.

1789.

Un hôpital pour les malades.
Une pension pour les jeunes filles à marier.
Provision de blé à céder à moitié aux pauvres.
Moulin à blé, moulin à huile appartenant à la commune.
Pain : 5 centimes la livre.
Viande : 15 à 20 centimes la livre.
Vin : 5 centimes le « péchier »
Exemption du service militaire.
Guide : l'Evangile.

Souverain : Pie VI

Moralité publique : Un enfant naturel et deux vols de 1756 à 1789.
Impôts : 1 0/0.

1874.

Il n'y a plus d'hôpital.
Il n'y a plus de pension.
Il n'y a plus ni blé ni crédit.
Double zéro.
Pain : 25 centimes la livre.
Viande : 1 franc la livre.
Vin : 50 centimes le litre.
La conscription.

Guide : La presse la plus délétère.
Souverain : Le peuple élisant les citoyens Naquet et Ledru-Rollin.

Moralité publique : Quatre enfants naturels et trois vols avec effraction de 1866 à 1874.
Impôts : 22 0/0.

Le progrès pour la colonne de 1874 est certainement indiscutable : progrès dans l'appauvrissement et l'avidité, dans la servitude et l'immoralité. C'est le progrès de la Révolution ; c'est pour n'en pas rougir que ses adeptes calomnient le progrès de l'Eglise. Il serait instructif que le travail fait pour Lagnes fût fait pour toutes les communes de France : certainement que, pour le plus grand nombre, les résultats seraient analogues.

VÉNÉZUELA. — La franc-maçonnerie et le libéralisme unis se forment des armes contre l'Eglise vénézuélienne, comme ils s'en sont forgés dans tous les pays où ils règnent. Le président Gusman Blanco a commencé hypocritement les hostilités, ainsi que nous l'avons rapporté, en exilant et ensuite en destituant même Mgr Guébara, le légitime archevêque de Caracas. Sans renoncer à l'astuce et à l'arbitraire, il veut pouvoir s'appuyer aussi sur la loi. En conséquence, il s'est occupé d'en fabriquer une, et déjà il l'a fait voter en première lecture par le Congrès, dont tous les membres appartiennent, comme lui, à la maçonnerie. Il n'y a donc pas à espérer qu'elle sera rejetée ni même modifiée, si ce n'est peut-être pour l'aggraver encore, et nous pouvons en donner le texte comme à peu près définitif. Le voici :

« 1. La constitution ayant déclaré la liberté des cultes, tout culte peut s'exercer librement, à condition que la paix et la morale publique ne soient pas atteintes ou que l'ordre constitutionnel et légal ne soit pas troublé.

« 2. L'Etat ne reconnaissant aucune religion, tous les cultes existant ou à établir doivent être soutenus par les aumônes de leurs adhérents.

« 3. Le Vénézuéla a le droit d'expulser tout ecclésiastique ; on usera de ce droit principalement contre les prêtres qui peuvent être dangereux à l'ordre public ou à la souveraineté de la république.

« 4. Le Vénézuéla ne tolère sur son territoire aucun archevêque, évêque, chanoine ou tout autre membre de la hiérarchie romaine, parce que ces prélatures sont incompatibles avec l'indépendance et la souveraineté de la patrie.

« 5. Les églises et les corporations ne peuvent acquérir des biens. Celles qui en possèdent ont besoin d'une autorisation gouvernementale pour les aliéner.

« 6. La lecture, la propagation et l'exécution du *Syllabus*, de bulles, de brefs, de rescrits, d'encycliques, de mandements épiscopaux et de lettres pastorales sont défendues dans toute l'étendue de la république.

« 7. La liberté de la chaire est supprimée.

« 8. L'enseignement est interdit à tout ecclésiastique.

« 9. Les sommes allouées au budget du culte seront consacrées à celui de l'instruction publique.

« 10. Toute contravention à la présente loi est punie de bannissement.

« 11. Toutes lois ecclésiastiques, ainsi que les lois contraires à la présente, sont abolies. »

De toutes les lois libérales édictées dans ces derniers temps contre l'Eglise, nous n'en connaissons pas d'aussi impudente. Après tout, c'est un mérite, puisque les autres tendent au but avec l'hypocrisie en plus. Mais, au lieu de ces onze articles, il eût été encore beaucoup plus franc de dire simplement : La religion catholique est proscrite du Vénézuéla. Mais c'est plus aisé à dire qu'à faire, les francs-maçons l'apprendront une fois de plus à leurs dépens.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU SEPTIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(S. Matthieu, v, 12-22.)

De la nécessité de pratiquer la religion.

Tout arbre qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu ; telles sont, mes frères, les paroles que nous lisons dans l'Évangile de ce jour et sur lesquelles vous me permettrez d'attirer votre attention. Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits, c'est-à-dire tout chrétien qui ne porte pas des fruits de salut en pratiquant bien sa religion, sera coupé et jeté au feu, c'est-à-dire, sera réprouvé et condamné aux flammes éternelles. Vous le voyez, mes frères, il ne suffit pas, pour être sauvé, de ne pas faire de mal, il faut encore pratiquer le bien. Nous voyons un grand nombre de chrétiens se tromper et se perdre faute de comprendre cet oracle de la sagesse éternelle ; c'est pourquoi, mes frères, aujourd'hui, j'insisterai sur cette vérité essentielle ; je vous montrerai que tous, sans exception, doivent, pour être sauvés, pratiquer les préceptes de la religion.

Il faut pratiquer la religion. — En effet, mes frères, qu'est-ce qu'un chrétien, d'après la définition du catéchisme ? Si je pose cette question à n'importe quel enfant de cette paroisse, il me répondra aussitôt : un chrétien, c'est celui qui, étant baptisé, croit la doctrine de Jésus-Christ, et en fait profession. Voilà la notion exacte et complète du véritable chrétien ; ce n'est pas seulement celui qui croit, mais encore c'est celui qui pratique ce qu'il croit, c'est celui qui montre extérieurement par ses œuvres la foi qu'il a dans l'âme. Du reste, mes frères, telle est la marche naturelle des choses, l'homme ne vit que pour agir, et quand il n'agit plus, c'est qu'il a cessé d'exister. Considérez-le attentivement, vous trouverez que l'homme est essentiellement, nécessairement pratique, c'est un besoin de sa nature d'exprimer au dehors, de réaliser, d'accomplir dans ses actes ce qui occupe et ce qui remplit son âme. En cela, consultez-vous vous-mêmes : Êtes-vous tristes, à l'instant votre tristesse se traduit à l'extérieur par des marques apparentes ; si, au contraire, vous êtes dans la joie, vous aimez à la montrer, à la faire partager à ceux qui vous entourent. Voyez vos enfants, ils vous aiment, eh bien ! renferment-ils dans leurs âmes les sentiments d'affec-

tion et de tendresse qu'ils ont pour vous ? Et vous, de votre côté, est-ce que vous pourriez rester indifférents à côté d'eux, sans leur témoigner également par vos caresses, combien vous les aimez ? C'est donc une chose naturelle à l'homme d'exprimer, de montrer extérieurement les sentiments qui l'animent. Or, d'après cela, comment peut-on dire qu'on est chrétien, c'est-à-dire qu'on aime Dieu, si on ne le montre jamais dans la pratique ? Comment l'adoration sincère du cœur serait-elle une vérité, sans qu'on la voie jamais s'exhaler dans les accents de la prière ; sans qu'elle s'exprime et se réalise dans un culte positif et pratique ?

Ainsi, mes frères, pour pouvoir se dire véritablement chrétien, il faut d'abord croire, et ensuite pratiquer la religion. La foi n'est rien sans l'expression, sans la pratique positive ; dans ce cas, c'est une foi morte, comme dit l'Apôtre : *fides sine operibus mortua est.*

Du reste, cette doctrine est développée très-longuement dans nos saintes Écritures. Et, d'abord, remarquez le texte de notre Évangile que je vous citais en commençant : *l'arbre qui ne produit pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu.* Le Fils de Dieu ne dit pas l'arbre qui produit de mauvais fruits : il ne dit pas non plus l'arbre qui est mauvais : mais il dit : *l'arbre qui ne produit pas de bon fruit.* C'est donc assez de ne pas faire de bonnes œuvres pour être condamné.

Il est encore rapporté dans l'Évangile qu'un homme avait un figuier planté dans sa vigne, qu'il vint pour y chercher des fruits, et qu'il n'en trouva point (1). Aussitôt la sentence est prononcée. Il veut que le figuier soit coupé, il se plaint que, depuis trois ans, il ne rapporte aucun fruit. Il ajoute que ce figuier occupe la terre inutilement : tout ce que le serviteur peut obtenir, c'est un délai après lequel il consent lui-même que la sentence soit exécutée et que le figuier soit coupé. L'application de cette parabole n'est pas difficile à faire. Le Fils de Dieu veut trouver en nous le fruit des bonnes œuvres, la pratique de la religion. S'il est trompé dans son attente, qu'arrivera-t-il, quelle sentence prononcera-t-il ? Coupez l'arbre, dira-t-il, et jetez-le au feu : notre condamnation est donc assurée, si nous ne pratiquons pas ce qui nous est commandé. Et, ailleurs, Jésus-Christ ne dit-il pas encore : *Celui qui m'aime observe mes com-*

1 Luc, 13, v. 6.

mandements, c'est-à-dire, pratique ce que j'ai commandé. C'est pourquoi saint Paul di-ait aux premiers chrétiens : Pendant que nous en avons le temps, pratiquons le bien : *Dum tempus habemus operemur bonum*. C'est encore le grand apôtre qui prononçait ce terrible anathème : La terre qui reçoit la pluie du ciel et ne porte pas de bons fruits est réprouvée et près d'être maudite : *Terra sæpe bibens imbrem, et non ferens fructum, reproba est et maledicto proxima* (Hebr., VI, 8). Ces paroles ne sont que la reproduction du texte de notre Evangile : *Tout arbre qui ne produit pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu*. Les raisons de cet arrêt sont nombreuses. Car, 1° celui qui néglige de pratiquer la religion prouve par là qu'il n'aime pas Dieu : *Probatio amoris est exhibitio operis*, a dit un saint Père. Si je ne fais rien pour Dieu, c'est une preuve que je ne l'aime guère. 2° Celui qui ne pratique pas n'aime pas le prochain de la manière voulue par Dieu ; quand on l'aime, on le secourt par des œuvres de miséricorde. 3° Celui qui ne pratique pas ne s'aime pas lui-même, puisque, absorbé par les occupations de ce monde, il ne songe pas à amasser des trésors pour le ciel ; et c'est ainsi que ce mauvais chrétien, qui n'a de chrétien que le nom, se classe lui-même parmi les serviteurs inutiles, qui n'auront droit à aucune récompense, parce qu'ils n'auront rien fait pour le ciel. Cela se comprend ; le royaume du ciel est proposé comme une récompense, et Jésus-Christ le compare au salaire qu'un ouvrier reçoit à la fin de la journée : Venez, bons serviteurs, dira-t-il aux justes, parce que vous avez été fidèles dans les petites choses, parce que vous avez exécuté ce que je vous ai commandé, je vous récompenserai. Or, si le paradis est la récompense des bonnes œuvres et de la pratique religieuse, il n'y a donc pas de paradis à espérer pour quiconque ne veut pas pratiquer. Vous mêmes, mes frères, consentiriez-vous à donner des gages à un domestique qui ne voudrait rien faire de ce que vous lui commanderiez ? En vain témoignerait-il de son respect envers vous, et dirait-il qu'il vous aime, vous le chasseriez impitoyablement comme un serviteur inutile. Eh bien, il en est de même de Dieu. Faites en sorte, mes frères, que ce malheur ne vous arrive pas, et, pour cela, assurez votre salut par la pratique des bonnes œuvres, et le parfait accomplissement de tout ce que prescrit notre sainte religion. Ainsi soit-il.

L'abbé D'EZERVILLE,
curé de saint-Valerien.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

25^e Instruction.

DEUXIÈME COMMANDEMENT.

1^{re} Instruction.

SUJET : 1^{er} Jurement : Dans quelles circonstances il est permis, dans quelles circonstances il est défendu. 2^e Imprécations contre soi-même, contre ses enfants, ce qu'il faut en penser.

TEXTE. *Non assumes nomen Domini Dei tu in vanum*. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement. (*Exode*, chap. XX, vers. 7.)

EXORDE. — Tel est, mes frères, le second commandement de Dieu ; il n'est qu'un développement, qu'une suite du premier ; car, pour témoigner à Dieu l'honneur et l'amour que nous lui devons, il est nécessaire que nous respections son saint nom... Il défend le jurement, les imprécations, le blasphème... Disons d'abord ce que c'est que le jurement, ou, en d'autres termes, le serment, qu'il ne faut pas confondre avec le blasphème, dont nous parlerons dans l'instruction suivante... Nous faisons à vos enfants cette question : Qu'est-ce que jurer?... Et ils répondent : C'est prendre Dieu à témoin de la vérité de ce que l'on dit, ou de ce que l'on promet.

Ainsi compris, le jurement, ou le serment, est permis dans certaines circonstances importantes et solennelles ; il devient même un acte de religion. Vous êtes appelé en justice, vous levez la main vers le crucifix, c'est comme si vous disiez : « Notre divin Rédempteur est témoin que je vais dire la vérité. » Prêtres, nous mettons nos deux mains dans les mains de notre évêque, au pied de l'autel où Jésus est présent, c'est un serment par lequel nous promettons obéissance à notre supérieur. Les magistrats, qui doivent rendre la justice, les ministres, dépositaires de l'autorité d'un prince, font aussi des serments... Ceux-ci jurent d'être fidèles au chef qui les a choisis ; ceux-là promettent de juger avec équité, et d'appliquer en conscience les lois dont la garde leur est confiée.

Il est donc, mes frères, des circonstances qui rendent le serment légitime et permis ; il devient alors un témoignage de respect, je dirais presque un acte d'adoration... C'est Dieu proclamé comme la vérité suprême, reconnu comme témoin, comme garant de la véracité de nos paroles et de nos promesses ; mais il faut que les circonstances soient sérieuses et importantes, pour que le jurement réunisse ces conditions. Dans ce cas, les saints eux-mêmes l'ont employé. Et, pour n'en citer qu'un exemple, j'ouvre les

épîtres de saint Paul... Il veut affirmer avec plus d'énergie aux Corinthiens l'affection qu'il éprouve pour eux, et confirmer les enseignements qu'il leur a donnés : il a recours au serment. « Je prends Dieu à témoin, leur écrit-il, et j'en jure sur mon âme, c'était par égard pour vous que je ne suis point allé à Corinthe. (1) » Et ailleurs, il ajoute : « Dieu est témoin de la profonde affection que j'éprouve pour vous (2). » Inutile de multiplier ces exemples...

PROPOSITION.—Tout en vous parlant des circonstances dans lesquelles le jurement est permis, c'est plus encore sur celles où il est défendu que je me propose d'appeler votre attention... On jure beaucoup trop souvent et sans motif, on fait trop facilement sur soi ou sur les autres des imprécations, dont on ne comprend pas peut-être toute la portée, mais qui sont un manque de respect envers Dieu.

DIVISION.—Je dirai donc que, pour observer ce commandement, *premièrement* nous ne devons pas jurer en vain; *secondement* nous devons éviter toute parole d'imprécation. Quelques comparaisons et des exemples vous feront comprendre la gravité de cette sorte de péché.

Première partie.— Nous avons déjà dit, mes frères, que dans certaines circonstances il était permis de jurer, de prendre Dieu à témoin... Ce qui est donc défendu, c'est le serment fait en vain, sans les conditions requises, et en dehors de motifs légitimes... Voyons les trois conditions exigées par le prophète Jérémie, et dont l'absence rend toujours le serment un péché plus ou moins grave. « Quand vous jurez, dit-il, que ce soit selon la vérité, selon la justice, et avec discernement (3)... »

Mais qu'est-ce que jurer selon la vérité? C'est prendre Dieu à témoin que la chose que l'on affirme est vraie, et, s'il s'agit d'une promesse, c'est protester qu'on a l'intention réelle de l'exécuter. Tout serment fait contre la vérité s'appelle parjure; toujours le parjure est un péché grave, car c'est une insulte faite à la majesté de Dieu... Vous allez le comprendre... Imaginez un homme honorable, un magistrat, un évêque, oseriez-vous lui tenir ce langage et lui dire : « Monseigneur, je veux faire croire un mensonge, une chose que je sais ne pas être vraie, ayez l'obligeance de me servir de témoin. Je fais une promesse, que je n'ai nullement l'intention de tenir, daignez en être le garant. Misérable, nous répondrait-on, pour qui me prenez-vous? Impudent, vous voulez que, du poids de mon autorité, je confirme vos mensonges! Allons donc, retirez-vous, vous m'insultez... Eh bien, mes frères, ce n'est pas seulement un homme honorable, un magistrat, un

Pontife, c'est Dieu, la sainteté infinie que nous outrageons, quand nous invoquons son nom pour attester une chose qui n'est pas vraie. Voilà comment et pourquoi le parjure est toujours un crime énorme, voilà pourquoi aussi selon la parole du prophète : La malédiction envahit presque toujours la maison du parjure, de celui qui jure contre la vérité (4).

Que d'exemples de punitions exemplaires j'aurais à vous citer! J'en choisis un entre mille. Saint Narcisse, évêque de Jerusalem, avait, par son zèle excité la haine des méchants. Trois d'entre eux l'accusent publiquement d'un crime affreux; ils soutiennent leur accusation en prenant Dieu à témoin par des serments pleins d'imprécations contre eux-mêmes.— Que je périsse par le feu, dit l'un, si ce que j'avance n'est pas vrai.— Que je meure d'une maladie cruelle, ajouta l'autre.— Et le troisième dit : Que je perde la vue, si Narcisse n'est pas coupable!.. Qu'arriva-t-il? Le feu prit à la maison du premier, sans qu'on pût en trouver la cause; il fut brûlé, lui et toute sa famille. Le second eut la maladie qu'il avait comme invoquée. Le troisième, touché des châtements de ses deux complices, versa tout de larmes, qu'il en perdit la vue (2).

Une seconde condition pour que le jurement ne soit pas fait en vain, c'est qu'il soit fait selon la justice; c'est-à-dire que la chose à laquelle on s'engage avec serment soit bonne, légitime et permise. S'engager avec serment à faire une chose mauvaise, c'est commettre une double faute, et, dans ce cas aussi, c'est un péché grave d'invoquer l'autorité de Dieu... Encore une comparaison. Supposez une fille se révoltant contre l'autorité de son père, elle veut contracter une alliance indigne d'elle et de sa famille; elle fait plus, elle contraint son père à être le témoin de cette union qu'il reprouve. Voyez-vous le double outrage : la désobéissance d'abord, puis l'insulte plus grave et plus sensible faite à la dignité paternelle par cette contrainte... Ainsi Dieu hait le mal; nous nous proposons de le faire malgré sa défense, et nous poussons l'audace, le manque de respect jusqu'à invoquer son nom, à l'obliger pour ainsi dire à nous servir de témoin, de garant dans une pareille promesse! Peut-on pousser plus loin la dérision et le mépris?..

Voyez-vous ce prince voluptueux, assis au milieu d'une troupe de courtisans? C'est Hérode. Une jeune fille exécute sous ses yeux quelques danses qui lui plaisent. L'imprudent! il jure par le Dieu suprême, qu'il accordera à cette sauteuse tout ce qu'elle lui demandera, et, peu d'instant après, elle réclamait la mort de saint Jean-Baptiste! La tête du saint Précurseur était

1. Aux Philip., chap. 1, vers. 8. — 2. II Aux Corinth., ch. 1, vers 23. — 3. Jérémie, chap. 14, vers. 2.

1. Zacharie, chap. 5, vers. 4. — 2. Conf. Histoire ecclésiastique de Rohrbacher, tome V. pages 358 et 359.

apportée dans un plat. Telle était la triste conclusion du serment fait par Hérode (1). Frères bien aimés, gardons-nous de faire jamais des serments pour promettre des choses mauvaises, et, si nous avions eu le malheur d'en faire, gardons-nous bien de les exécuter...

J'ai ajouté, mes frères, que c'était aussi jurer en vain que de le faire sans discernement, c'est-à-dire sans un motif grave, sans une raison sérieuse. Faire des serments pour des choses légères, c'est se jouer de l'auguste nom de Dieu, de son autorité suprême, c'est lui manquer de respect... Voici un magistrat d'un ordre élevé, un président de cour d'assises... A lui sont déferées les affaires les plus graves; que penseriez-vous si de simples villageois venaient, à tout propos, invoquer son autorité pour régler des procès de quelques centimes? Auraient-ils pour sadignité les égards, le respect qu'elle demande? Evidemment non. Or, frères bien aimés, que sont donc ces magistrats, malgré leurs hautes et respectables fonctions, à côté du Juge, du Roi suprême de l'univers?... Et, pour un oui, pour un non, pour les sujets les plus frivoles, par manière de simple conversation, nous ferons des serments, nous invoquerons l'autorité de ce Maître tout-puissant? N'est-ce pas mépriser la dignité, la majesté de ce Dieu trois fois saint, dont les archanges eux-mêmes ne prononcent le nom qu'en tremblant? Il faut, à tout prix, perdre ces habitudes de jurement...

Soyons sincères et vrais dans toutes nos paroles, et l'on nous croira sans que nous ayons besoin de recourir au serment... Saint Louis était prisonnier avec son armée; impatient de voir la fin de sa captivité, il conclut un traité avec les infidèles. Ceux-ci veulent qu'il en jure l'observation; mais, dans la formule du serment proposé, se trouvent quelques termes qui blesent la piété du saint roi. Il refuse donc de prêter ce serment; on le charge de chaînes, on le menace de la mort, on prépare des brasiers, des glaives sont brandis sur sa tête, le héros chrétien reste imperturbable... Les Sarrasins, admirant son courage, croient que la parole d'un tel homme, n'a pas besoin d'être appuyée sur des serments, ils le dispensent d'en prêter désormais (2). Voilà comment, mes frères, si nous sommes sincères et vrais dans nos paroles, on nous croira sans que nous ayons besoin de ces serments si souvent répétés...

Seconde partie. — Quelques mots, maintenant sur les imprécations, péché également défendu par le second commandement de Dieu. Je me transporte en esprit au milieu des rues, et surtout au sein de certaines familles... Quel langage on y entend trop souvent; ce sont des

imprécations à faire fremir... Tantôt ce sont les malédictions de Dieu qu'on appellera sur soi dans sa colère: *Que Dieu me confonde; que Dieu me damne*, et autres formules semblables. Frères bien aimés, pourquoi donc employer de tels paroles, toujours injurieuses à Dieu, et qui fatiguent la conscience de ceux qui les entendent?...

Ailleurs, c'est en quelque sorte le démon que l'on invoque, et vous entendez souvent ces imprécations impies, que j'ose à peine répéter dans cette chaire, et que je ne redis que pour me faire mieux comprendre: *Que le diable m'emporte; que le tonnerre m'écrase*, etc... Malheureux, qui vous servez d'un pareil langage, si Dieu, dans sa justice, permettait que ce vœu impie fût exaucé, comme il l'a permis quelquefois (1), que deviendriez-vous?... Où vous emporterait celui que vous nommez avec une si incompréhensible légèreté? Soyez sûrs que ce ne serait pas au ciel!...

D'autres fois, c'est contre soi-même seulement, semble-t-il, sans nommer ni le Dieu du ciel, ni Satan, qu'on fait des imprécations. On dira, par exemple: *Que je meure à l'instant; que Dieu m'ôte la vue; que ce que je vais prendre me serve de poison*, et tant d'autres formules impies, hélas! trop en usage parmi le peuple... Frères bien aimés, cette manière de parler est non-seulement grossière, mais elle est répréhensible et très-coupable... Toutes ces imprécations renferment en elles-mêmes une sorte de serment. Vous allez me comprendre; l'effet, que vous souhaitez dans votre imprécation, ne peut avoir lieu sans une espèce de miracle... Dieu seul ayant le pouvoir d'en opérer, il s'ensuit que c'est encore son autorité souveraine que vous invoquez, et que c'est par elle que vous jurez...

Je vous citais, tout à l'heure, comment Dieu avait puni les calomniateurs de saint Narcisse, en permettant, qu'en punition de leur parjure, il leur arrivât les malheurs qu'ils s'étaient souhaités. Ecoutez encore un trait du même genre. Je l'emprunte à la vie de saint Edouard, roi d'Angleterre. Un gentilhomme, son parent, soupçonné d'avoir commis un meurtre, se présente à sa table. « Si vous êtes coupable de ce crime, lui dit le pieux roi, fuyez, n'entrez jamais dans mon palais... » L'audacieux assassin protesta de son innocence et prononça contre lui-même cette imprécation: « Si je suis coupable du meurtre d'Arthur, que la nourriture que je vais prendre m'étouffe... » Alors saint Edouard, après avoir béni la table, le fit asseoir à ses côtés. Le châtimement ne se fit pas attendre, le premier morceau que le meurtrier porta à sa bouche, l'étouffa, et, quelques secondes après, il expirait à la table même du saint roi, au grand

1. S. Math., chap. xiv. S. Marc. chap. vi. — 2. Voir 22 vie, par le sire de Joinville.

1. Voir Delrio *Lib. III de Magicis*, et Drexelius, in *Phaet*, ch. xxviii.

effroi des autres convives(1)... Frères bien aimés, évitons donc, je le répète, et les juréments inutiles, et les imprécations grossières.

Il est encore une chose contre laquelle je voudrais vous prémunir : ce sont ces imprécations, ces malédictions que des pères, et il faut bien le dire, que parfois même des mères prononcent contre leurs enfants... Oh ! comme le cœur saigne quand on entend, comme vous l'avez sans doute entendu plus d'une fois, de pauvres mères, ignorantes et sans religion, vomir contre leurs enfants, même au berceau, des imprécations et des malédictions qu'on n'oserait répéter !... Malheureuse femme, pitié, ô pitié pour ce petit ange ; s'il pleure, c'est qu'il souffre ; prends-le dans tes bras, et s'il y a, dans ta poitrine, un cœur de mère, au lieu d'une imprécation, donne lui le plus tendre de tes baisers !... L'enfant grandit ; s'il égare un couteau, s'il brise un vase, par mégarde, voyez-vous ces sortes de furies, indignes du nom de mère, proférer de nouveau les plus affreuses malédictions... Pauvres enfants, que deviendrez-vous ? Vous grandirez au milieu de cet horrible langage ; vos oreilles s'y accoutumeront, et vos tristes mères n'auront pas même la consolation de vous faire craindre et obéir !...

PÉROUAISSON. — Saint Augustin raconte, quelque part (2), les terribles effets produits sur des enfants par les imprécations d'une mère. C'est par son récit que je termine. Une veuve, ayant eu à se plaindre de ses enfants, se rendit, folle de colère, au baptistère de l'église. Là, enlaçant dans ses bras la fontaine sacrée, les cheveux épars, les habits en désordre : « Que mes enfants, s'écrie-t-elle, soient chassés de leur pays, qu'ils errent dans les contrées étrangères, que, victimes d'un mal étrange, ils effrayent, par la rigueur de leur punition, les peuples, les cités qui les verront passer !... » Ces imprécations ne furent que trop bien entendues ; ses sept enfants furent l'un après l'autre saisis d'un tremblement horrible... Désespérée elle-même de voir si bien exaucés les vœux impies qu'elle avait formés, elle se donna la mort... Les enfants, qu'elle avait maudits, errèrent longtemps dans diverses contrées, et deux d'entre eux étant venus à Hippone, furent, comme je vous le disais dans mon avant-dernière instruction, guéris par la vertu des reliques de saint Etienne, premier martyr... Que cet exemple, mes frères, vous serve, qu'il vous engage à éviter ces imprécations qu'on prononce trop facilement, soit contre soi-même, soit contre ses enfants. Que ces chers enfants n'entendent de vous que des paroles d'édifica-

tion ; c'est le moyen le plus sûr de les rendre bons chrétiens, soumis et obéissants, et d'obtenir, qu'après avoir été votre consolation sur cette terre, ils deviennent aussi votre couronne dans le ciel. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

SUJET DE CIRCONSTANCE.

ALLOCUTION POUR UNE QUÊTE

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem. In die mali, liberabit eum Dominus.

Un jour, une femme pieuse était venue se prosterner aux pieds de Jésus-Christ, et les couvrir de précieux parfums. L'un des apôtres y trouva à redire et laissa échapper sa plainte : A quoi bon cette perte, dit-il ; on aurait pu les vendre cent deniers et en soulager les pauvres. Mon ami, répondit le Sauveur avec bonté, laissez faire cette femme ; en vérité je vous le dis, ce qu'elle a fait est une bonne action. Elle a voulu préluder à ma mort et à ma sépulture, et m'embaumer. Partout où sera prêché l'Evangile, on redira ce fait à sa louange ; car vous aurez toujours des pauvres parmi vous, mais vous ne m'aurez pas toujours. *Pauperes semper habetis.*

Oui, mes chers frères, toujours il y aura des pauvres ; mais aussi toujours il y aura des cœurs compatissants pour leur venir en aide, et pour mériter les bénédictions promises par le Saint-Esprit. Bienheureux celui qui s'applique à soulager le pauvre et l'indigent. Au jour mauvais, Dieu le délivrera. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem ; in die mali liberabit eum Dominus.* Oui, bienheureux ! il accomplit un saint devoir et il y trouvera de précieux avantages.

1° Oui, mes chers frères, soulager l'indigent est une obligation, un devoir de conscience, et non pas un simple conseil. Dans l'Ancien Testament, Dieu le prescrit en une foule d'endroits. « Mon fils, ne privez pas le pauvre de son aumône, et ne détournez pas de lui, votre regard. — Ne méprisez jamais celui qui a faim, ne le laissez pas sans secours. — Ouvrez vos mains au malheureux. — Et donnez à celui qui souffre. — Soulager l'indigent, c'est mettre votre pain sur l'eau pour le retrouver plus loin en descendant le fleuve de la vie. »

L'Esprit-Saint déclare homicides ceux qui n'observent pas ce précepte. « Un peu de pain, dit-il, est la vie des pauvres ; celui qui le leur ôte, est un homme de sang. — Il encourra le blâme et la malédiction de Dieu et des hom-

1. Ribadénéira. Vie de saint Edouard, 3 janvier. — 2. Cité de Dieu, livre XXII, ch. v, n° 22, et sermons CCCXXII et CCCXXIII.

mes, dit un prophète; Dieu fermera l'oreille à la prière de celui qui ferme son cœur à la prière du pauvre.

Tob e le père, au milieu de ses frères, captifs à Ninive, réduisait en action cette divine morale, et aux dépens de sa santé et de sa vie. Il y formait son digne fils, en lui disant : Si tu as beaucoup, donne beaucoup; si tu as peu, donne quelques-uns de quelque chose.

Jésus-Christ, venant sur la terre, n'a point abrogé le précepte; il l'a renouvelé. Il s'est fait pauvre de biens, non-seulement pour nous enrichir des biens de la grâce, mais pour nous faire aimer les pauvres dont il a pris la ressemblance, et pour les consoler. Il a préconisé l'aumône, comme une espèce de sacrement : *Date, et omnia munda sunt vobis*. La charité ne remet pas les péchés par elle-même, mais elle dispose au pardon d'une manière merveilleuse; elle engage le Seigneur à nous faire miséricorde, parce que nous sommes miséricordieux; elle attire des grâces de conversion. C'est dans ce sens que l'Écriture nous dit : « L'aumône éteint le péché comme l'eau éteint le feu. »

Mais voici une parole ravissante, prononcée par notre Sauveur : Ce que vous faites pour l'un des pauvres, vous le faites pour moi. *Quod uni eorum fecistis, mihi fecistis*. La remarquez-vous, mes chers frères, cette parole étonnante, sortie de sa bouche adorable? *Quod uni eorum...* Vous vous croiriez heureux, j'en suis bien sûr, de donner au Sauveur, s'il vous tendait la main; eh bien, ce bonheur, vous pouvez vous le procurer en mettant votre aumône dans la main des quêteuses qui demandent pour les pauvres : *Quod uni eorum...* Vous le voyez; dans l'aumône, Jésus est l'obligé et il se constitue notre débiteur : *mihi fecistis*.

2^e C'est dès ce monde que Dieu nous rendra nos aumônes en biens temporels et en grâces pour notre salut. Mais c'est surtout dans l'autre vie que nous recevrons le centuple et au delà. Le Sauveur nous l'apprend; il me suffit de vous citer ses divines paroles : Lorsque le Fils de l'homme sera venu dans sa majesté, et ses anges avec lui, il sera assis sur un trône, et toutes les nations seront assemblées devant lui. Et il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis des boucs. Il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous est préparé depuis le commencement du monde. J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger, et vous m'avez donné l'hospitalité; j'étais nu, et vous m'avez couvert; infirme, et vous m'avez visité; prisonnier, et vous êtes venus à moi. Oui,

quand vous avez fait cela pour les pauvres, vous l'avez fait à moi-même. — Laissons ce qu'il dira aux réprobés, et restons sur cette parole : Venez, les bénis de mon Père. Voyez-les monter dans le ciel, en récompense de leurs vertus, et en particulier de leurs charités exercées envers les pauvres.

Donnez, mes chers frères, parce qu'il est écrit : Bienheureux celui qui s'applique à secourir le pauvre et l'indigent. Donnez pour l'amour de Jésus-Christ qui a dit : *Quod uni eorum fecistis, mihi fecistis*. Donnez de votre bourse, mais donnez aussi de votre cœur, c'est-à-dire, votre prière pour les malheureux, vos sentiments de compassion, de douceur, de bonté. Et le souverain juge, un jour, ne vous dira pas : *discedite...* mais il vous dira, mes chers frères, de sa voix paternelle : *Venite...* Venez, venez posséder le royaume de ma gloire.

L'abbé S. TRUCHOT,
ancien curé-archiprêtre
de Saint-Germain-du-Plain.

Actes officiels du Saint-Siège

CONGRÉGATION DE L'INDEX DECRETUM

Feria II, die 6 martii 1876.

Sacra Congregatio Eminentissimorum ac Reverendissimorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium a sanctissimo Domino nostro Pio Papa IX Sanctæque Sede Apostolica Indici librorum prævæ doctrinæ, eorumdemque proscriptioni, expurgationi, ac permissioni in universa christiana Republica præpositorum et delegatorum, habita in Palatio apostolico vaticano die 6 martii 1876 damnavit et damnat, proscripsit proscribitque, vel alias damnata atque proscripita in Indicem librorum prohibitorum referri mandavit et mandat quæ sequantur Opera.

Le Concile du Vatican, son histoire et ses conséquences politiques et religieuses, par E. de Presensé. Paris, 1872. — Opus prædamnatum ex Regula II Indicis Trid.

La Genèse de l'Humanité, par Louis Jacolliot. Paris, 1875.

O Brazil mystificando na questão religiosa. Latine. *Brasilia in religiosa questione vilusa*. Rio de Janeiro 1875.

Der Cölibatszwang und dessen Aufhebung gewürdigt von Dr Joh. Friedrich von Schulte. Latine : *De cælibatu coacto et ejus abrogatione*, disceptatio; auctore D. Joanne Friderico de Schulte. Bonnæ 1876. — Opus prædamnatum ex Regula II Indicis Trid.

Der Mechanismus der vatikanischen Religion, von Dr. F. Friedrich. Zweite Auflage. Latine :

Mechanisma religionis Vaticanae; auctore D. F. Friedrich. 2 editio. Bonnæ, 1876.

Dei doveri della donna. — Pensieri di Adalgisa Costa di Milano. — Roma, Cotta e compagno. Tipografia del Senato del Regno. — Decr. S. Off. die 16 febr. 1876.

Auctor operis cui titulus: *L'Anima santissima di Gesù Christo mostrata nella sua vera origine e grandezza.* Contemplazioni dedicate agli amanti della medesima per Giovanni Battista Pritoni (Minore osservante e chiamato P. Pio da Bologna) prohib. Decr. 6 decemb. 1875, laudabiliter se subiecit et opus reprobavit.

Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis prædicta opera damnata atque proscripta, quocumque loco, et quocumque idioma, aut in posterum edere, aut edita legere vel retinere audeat, sed locorum Ordinariis, aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus ea tradere tenentur sub pœnis in Indice librorum vetitorum indictis.

Quibus Sanctissimo D. N. Pio Papa IX per me infrascriptum S. J. C. a Secretis relatis. Sanctitas Sua Decretum probavit, et promulgari præcepit. In quorum fidem, etc.

Datum Romæ die 7 martii 1876,

ANTONINUS card. DE LUCA, præf.

F. Hieronymus Pius Saecheri Ord. Prædic.

S. Ind. Congreg. a Secretis.

Loco † Sicilli.

Die 10 martii 1876 ego infrascriptus magister Cursorum testor supradictum Decretum authenticum et publicatum fuisse in Urbe.

Philippus OSSANI,
mag. Curs.

EX S. CONGREGATIONE INDULGENTIARUM

SANCTISSIMI D. N. PII PAPAE IX BREVE QUO
VARIE LARGIANTER INDULGENTIE RECITANTIBUS
OFFICIUM IMMACULATÆ CONCEPTIONIS (1).

PIUS PP. IX.

Ad perpetuam rei memoriam.

Quæ in animis Christianifidelium erga Deiparam Immaculatam amor excitando idonea et apta videntur, ea libenter, cum a nobis postulatur, concedere solemus; spes enim nobis certissima affulget fore, ut Beatissima Virgo clientium votis et precibus exorata veniam a divino humani generis Reparatore et beneficia pro populis Christianis obtineat. Quamobrem cum exponendum nobis curaverit Venerabilis Frater

1. In lectorum commodum tradimus prædicto Brevi annexum eiusmodi officii exemplar: pro quo ab Ordinario Sagiensi in Gallia petita fuerant indulgentiæ quedam et pro nonnullis tantum qui idem recitarent eua Diocesi. Verum Sanctissimus Pater easdem concessit omnibus Christianifidelibus utriusque sexus in universali Ecclesia idem officium recitantibus.

Carolus Fridericus Episcopus Sagiensis, sibi esse maxime in votis, ut pro parvi officii Immaculatæ Conceptionis Beatæ Mariæ Virginis recitatione, quod a Congregatione Sacrorum Rituum die XVII Mensis Decembris Anno MDCCCLXXV ad probatum fuit, spiritualis Indulgentias concedere dignaremur; nos piis huiusmodi votis annuendum et ad omnium filii bonum providendum esse censuimus. Itaque omnibus et singulis utriusque sexus Christianifidelibus, saltem corde contritis qui totum officium supradictum Immaculatæ Conceptionis B. M. Virginis devote reciterint, qua vice id egerint, tercentum dies; qui vero solam antiphonam « Hæc est virga etc. » cum versiculo « Ora conceptione tua etc. » et responsorio « Ora pro nobis Patrem etc. » atque oratione « Deus qui per Immaculatam Virginis Conceptionem etc. » e. dem Sacrorum Rituum Congregationis decreto ad probatam pie recitaverint pro qualibet vice dies centum de iniunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus, quas pœnitentiary relaxationes etiam animabus Christianifidelium, quæ Deo in charitate coniunctæ ab hac luce migraverint per modum suffragii applicari posse indulgemus. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus, autem, ut si qua præfata officio et antiphonæ alia fortasse Indulgentia annexa fuerit, eadem post has Litteras nulla sit; atque ut præsentibus Litteræ Apostolicæ Secretariæ Indulgentiis et Sacris Reliquiis præpositæ exhibeantur. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XXXI Martii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri Anno Trigesimo.

I CARD. ASQUINIUS.

Præsentibus Litteræ Apostolicæ in forma Brevis sub datum Romæ die 31 Martii 1876 exhibitæ fuerunt in Secretaria Sac. Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ iuxta præscripta in Decreto sub die 14 Aprilis 1856 ipsius S. Congregationis. In quorum fidem etc. Ex Secretaria ejusdem C. C. die 6 Maii 1876.

DOMINICUS SARRA Substitutus.

OFFICIUM

IMMACULATÆ CONCEPTIONIS BEATÆ
MARIE VIRGINIS APPROBatum A S. CONGREGATIONE
SANCTI OFFICII DECRETO ANNI 1679.

Ad Matutinum.

Ÿ. Eia, mea labia nunc annuntiate.
R. Landes et præconia Virginis beatæ.
Ÿ. Domina, in adiutorium meum intende.
R. Me de manu hostium potenter defende.
Gloria Patri etc. Alleluia. *Septuagesima usque*

T. VIII.

Nº 38.

ad P. scha loco Alleluia dicitur Laus tibi Domine,
Rex æternæ gloriæ.

HYMNUS.

1. Salve mundi Domina,
Colorum Regina :
Valve Virgo Virginum,
Stella matutina.
2. Salve plena gratia,
Clara luce divina :
Mundi in auxilium
Domina festina.
3. Ab æteruo Dominus
Te præordinavit
Matrem unigeniti
Verbi, quo creavit.
4. Terram, pontum, æthera :
Te pulchram ornavit
Sibi sponsam, quæ
In Adam non peccavit. Amen.

ŷ. Elegit eam Deus et præelegit eam,
ŕ. In tabernaculo suo habitare facit eam.
ŷ. Domina protege orationem meam
ŕ. Et clamor meus ad te veniat.

OREMUS

Sancta Maria, Regina colorum, mater Domini nostri Jesu Christi, et mundi Domina quæ nullum derelinquis, et nullum despicias; respice me, Domina, elementer oculo pietatis, et impetra mihi apud tuum dilectum Filium cunctorum venientia peccatorum : ut qui nunc tuam sanctam et immaculatam Conceptionem devoto affectu recolo, æternæ in futuram beatitudinis gratiam capiam, ipso, quem Virgo peperisti, dormante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat, in unitate perfecta. Deus in sæcula sæculorum. Amen.

ŷ. Domina protege orationem meam. ŕ. Et clamor meus ad te veniat.

ŷ. Benedicamus Domino. ŕ. Deo gratias.

ŷ. Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace. ŕ. Amen.

Ad Primam.

ŷ. Domina in adiutorium meum intende.
ŕ. Me de manu hostium potenter defende.
Gloria Patri etc.

HYMNUS.

1. Salve Virgo sapiens,
Domus Deo dicata :
Columna septempliei
Mensaque exornata,
2. Ab omni contagie
Mundi præservata
Ante sancta in utero
Parentis, quam nata,
3. Tu mater viventium
Et porta es Sanctorum :
Nova stella Iacob,
Domina Angelorum.

4. Zabulo terribilis,
Acies castrorum :
Portas et refugium
Sis Christianorum. Amen.
- ŷ. Ipse creavit illam in Spiritu Sancto.
ŕ. Domina protege etc. *cum Oratione ut supra.*

Ad Tertiam.

ŷ. Domina in adiutorium etc.

HYMNUS.

1. Salve arca foderis,
Thronus Solomonis :
Arcus pulcher ætheris,
Rubus visionis ;
2. Varga frondens germinis,
Velus Gedeonis ;
Porta claustra numinis,
Favusque Sampsonis.
3. Decebat tam nobilem
Natum præcavere
Ab originali
Labe matris Evæ :
4. Almam, quam elegerat
Genitricem vere :
Nulli prorsus sinens
Culpæ subiacere. Amen.

ŷ. Ego in altissimis habito,

ŕ. Et thronus meus in columna nubis

ŷ. Domina protege etc. *cum oratione ut supra.*

Ad Sextam.

ŷ. Domina in adiutorium etc.

HYMNUS.

1. Salve, Virgo puerpera,
Templum Trinitatis :
Angelorum gaudium,
Cella puritatis :
2. Solamen mœrentium
Hortus voluntatis :
Palma patientiæ,
Cedrus castitatis.
3. Terra es benedicta,
Et sacerdotalis.
Sancta et immunis
Culpæ originis.
4. Civitas Altissimi
Porta orientalis.
In te est omnis gratia,
Virgo singularis. Amen.

ŷ. Sicut lilium inter spinas,

ŕ. Sic amica mea inter filias Adæ.

ŷ. Domina protege etc. *cum oratione ut supra.*

Ad Nonam.

ŷ. Domina in adiutorium etc.

HYMNI.

1. Salve urbs refugii
Tarrisque montis
David propugnaculis.
Armisque insignita.

2. In conceptione
Charitate ignita,
Draconis potestas
Est a te contrita.

3. O mulier fortis,
Et invita Iudith!
Pulchra Abisay virgo,
Verum fovens David!

4. Rachel coratorem
Ægypti gestavit:
Salvatorem Mundi
Maria portavit. Amen.

ŷ. Tota pulchra es, amica mea.

ŕ. Et macula originalis nunquam fuit in te.

ŷ. Domina protege etc. *cum oratione ut supra.*

Ad Vesperas.

v. Domina in adiutorium etc.

HYMNI.

1. Salve horologium,
Quo retrograditur
Sol in decem lineis,
Verbum incarnatur.

2. Homo ut ab interis
Ad summa attollatur,
Immensus ab Angelis
Paulo minoratur.

3. Solis huius radiis
Maria coruscat;
Consurgens aurora
In conceptu micat.
4. Lillium inter spræas.
Quæ serpentis conterat
Caput; pulchra ut luna
Errantes collustrat. Amen.

ŷ. Ego feci in cæli ut oriretur lumen indeficiens.

ŕ. Et quasi nebula texti omnem terram.

ŷ. Domina protege etc. *cum oratione et supra.*

Ad Completorium.

ŷ. Convertat nos, Domina, tuis precibus placatus Iesus Christus Filius tuus. R. Et avertat iram suam a nobis.

ŷ. Domina, in adiutorium meum intende.

ŕ. Me de manu hostium potenter defende.

Gloria Patri et Filio etc.

HYMNI.

1. Salve Virgo florens
Mater illibata,
Regina clementiæ,
Stellis coronata.

2. Supra omnes Angelos
Pura, immaculata,
Atque ad Regis dexteram
Stans veste deaurata.

3. Per te Mater gratiæ
Dulcis spes reorum,
Fulgens stella maris
Portus naufragorum.

4. Patens cæli ianua,
Salus infirmorum:
Vireamus Regem
In aula Sanctorum. Amen.

ŷ. Oleam effesum, Maria, nomen tuum.

ŕ. Servi tui dilexerunt te nimis.

ŷ. Domina protege etc., *cum oratione ut supra.*

1. Supplices offerimus
Tibi, Virgo pia,
Hæc laudum præconia:
Fac nos ut in via.

2. Ducas cursu prospero,
Et in agonia
Tu nobis assiste,
O dulcis Maria. Amen.

ŕ. Deo gratias.

Preces adnecte in officio ad Immaculatam Conceptionem Mariæ ad libitum recitandæ.

Tota pulchra es Maria - Et macula originalis non est in Te - Tu gloria Ierusalem - Tu lætitia Israel - Tu honorificentia populi nostri - Tu advocata peccatorum - O Maria! O Maria! - Virgo prudentissima - Mater elementissima - Ora pro nobis - Intercede pro nobis - Ad Dominum Iesum Christum.

Antiphona. Conceptio tua, Dei Genitrix Virgo, gaudium annuntiavit universo mundo; ex Te enim ortus est sol iustitiæ Christus Deus noster, qui solvens maledictionem, dedit benedictionem, et confundens mortem donavit nobis vitam sempiternam.

Loco prædictarum præcium - Tota pulchra, et *Antiph.* Conceptio tua - *potest substitui.*

Antiphona. Hæc est Virgo, in qua nec nodus originalis, nec cortex actualis culpæ fuit.

ŷ. In Conceptione tua, Virgo immaculata fuisti.

ŕ. Ora pro nobis Patrem, cuius Filium peperisti.

CREVUS.

Deus qui per immaculatam Virginis Conceptionem dignum Filio tuo habitaculum præparasti; quæsumus, ut qui ex morte eiusdem Filii tui prævisa eam ab omni labe præservasti, nos quoque mundos eius intercessionem ad te pervenire concedas. Per eundem Dominum nostrum, etc. Amen.

SAGIEN.

Rmus D. Carolus Fridericus Rousselet Episcopus Sagiensis a SSmo Dno Nostro Pio Papa Nono supplicibus votis postulavit f. Ut recitatio

officii Immaculatæ Conceptionis B. M. V. a se propositi et quod iam approbatum fertur a S. Romana Universali Inquisitione permittatur in Choro Ecclesiæ ab Immaculata Deiparæ Conceptione nuncupatæ et adnexæ minori Seminario Sagiensi in qua Ecclesia constituti fuere quinque Cappellani quibus onus inest recitandi præter officium divinum etiam supradictum officium Immaculatæ Conceptionis. 2. Ut confirmare aut de novo concedere dignaretur Indulgentiam dierum tercentum, quam totius officii recitationi a fel. recor. Gregorio Papa XVI concessam fuisse fertur, itemque Indulgentiam centum dierum quam recitantibus solam Antiphonam. Hæc est virgo in qua, etc., cum ŷ. et Ÿ. atque oratione sequentibus fel. recor. Paulus Papa V concessæ ferunt.

Prædictæ vero preces quum in S. R. C. relatæ fuerint per infrascriptum Secretarium, S. eadem Congregatio audita sententia Rmi Dni Augustini Caprara Saeræ eiusdem Congregationis Assessoris rescribere rata est : *Pro gratia quoad concessionem recitationis parvi officii in Choro iuxta tamen exemplar quod in superiori authentico exemplari prostat : quoad vero Indulgentias recurrit orator ad Secretariam Brevium. Atque ita rescripsit et indulsit die 17 Decembris 1875.*

Ita reperitur in Actis et Regestis Secretariæ Saerorum Rituam Congregationis. In quorum fidem, etc.

Ex eadem Secretaria hac die 26 Januarii 1876.

Pro R. P. D. FLACIDO RALLI Secretario.

IOSEPHUS CICCOLINI Substitutus.

Herméneutique biblique.

CHAPITRE II.

RECHERCHE DU SENS PAR LES LOIS UNIVERSELLES DE LA PENSÉE

Le premier flambeau qui doit nous éclairer dans la recherche du sens, c'est, nous l'avons vu, la connaissance de l'usage de la langue, c'est-à-dire de la signification que donnait l'usage, à l'époque de la composition des livres de la Bible, aux mots dont les auteurs sacrés se sont servis. L'étude des lois universelles de la pensée va nous ouvrir un autre secours non moins essentiel pour nous conduire au même but. Comme nous l'avons montré plus haut, les mots sont des signes bien imparfaits de la pensée; souvent ils laissent celle-ci obscure ou douteuse. Dès lors que reste-t-il à l'interprète, sinon de s'efforcer d'atteindre les choses significatives elles-mêmes, de dégager, du vague des expressions, la véritable pensée de l'auteur, et cela au moyen des lois universelles qui régissent l'esprit humain dans l'exercice de ses facultés?

Quelles sont ces lois? Quelle est la marche

ordinairement suivie par l'esprit humain dans la production et l'association des idées, et par là même dans le discours, qui n'est que la représentation extérieure et comme l'image visible de la pensée invisible? Ces lois ne sont pas difficiles à constater. Tout le monde sait que telle est la nature de notre esprit qu'il ramène tout à l'unité, de telle sorte que nos pensées ont naturellement ce double caractère d'être liées les unes aux autres par un enchaînement logique, et de convenir à la personne de l'auteur et aux circonstances où il se trouve. En deux mots, *enchaînement* et *convenance*, tels sont les deux caractères que l'on doit retrouver dans les écrits ou les discours de tout homme sensé et, par conséquent, des écrivains bibliques. De là, pour l'interprète, le devoir, 1° de bien étudier le *contexte*, pour découvrir la liaison intime des pensées; 2° de connaître autant qu'il est possible l'auteur, celui qui parle ou qui agit, pour ne lui rien attribuer qui serait en désaccord avec sa personne.

ARTICLE PREMIER — DU CONTEXTE.

On appelle *contexte* l'enchaînement que l'auteur a eu en vue entre une proposition et celle qui la précède et qui la suit, enchaînement d'où résulte la tendance des parties vers un but commun, ce que les rhéteurs appellent l'unité du discours. Cette unité peut être considérée soit du côté de la personne qui parle, soit du côté des choses elles-mêmes. Sous le premier rapport, elle réside, ou bien dans les lois du raisonnement : c'est le *contexte logique*, ou bien dans les lois de l'imagination (association des idées) : c'est le *contexte psychologique*. Sous le second rapport, celui des choses elles-mêmes, l'unité se rencontre, ou bien dans la succession des faits ou des récits : c'est le *contexte historique*; ou bien dans le rapprochement et comme le mélange d'événements éloignés et d'événements prochains ou actuels dans les visions des prophètes : c'est le *contexte optique*.

Nous allons parler de ces différentes espèces de contextes. Mais, comme le *contexte logique* est celui qui offre le plus d'importance, nous lui consacrerons une attention spéciale. Pour cela, nous étudierons le *contexte logique prochain*, c'est-à-dire le lien qui unit les diverses parties d'une même proposition; le *contexte logique éloigné*, c'est-à-dire le lien qui unit une proposition à une autre; enfin le *contexte logique plus éloigné*, c'est-à-dire le lien qui unit les diverses parties d'un chapitre ou même d'un livre.

1° CONTEXTE LOGIQUE.

a). *Contexte logique prochain.* — En vertu d'une loi invariable de l'esprit humain, les divers éléments d'un discours ou d'un écrit constituent une sorte d'unité, et toutes les parties doivent nécessairement s'accorder ensemble. De ce

principe découle la règle d'interprétation suivante, qui porte avec elle sa démonstration : Lorsqu'un des éléments de la proposition ou de la phrase est certainement connu, les autres ne sauraient être interprétés dans un sens qui les mettrait en désaccord avec le premier.

Ainsi, d'un sujet connu on peut conclure à un attribut qui lui convient, d'un substantif connu, à un adjectif ou à un autre substantif (en apposition ou en opposition), d'un adverbe, à la véritable notion du mot qu'il modifie. Quand saint Jean (ch. III, 21.) dit : *Qui facit veritatem*, le mot *facit* indique que *veritatem* a le sens de *religion pratique* et désigne l'observation des préceptes. Dans ce passage de saint Marc (chap. x, 18.) : *Nemo bonus, nisi unus Deus*, le substantif *Deus* nous autorise à conclure que *bonus* est mis pour *optimus* et signifie *parfait*. De même, dans cet autre passage de saint Jean (chap. vi, 55) : *Caro mea vere est cibus, et sanguis meus vere est cibus*, l'adverbe *vere*, deux fois répété, ne prouve-t-il pas que, par la chair et le sang du Sauveur, il faut entendre une nourriture et un breuvage proprement dits, et non, dans le sens spirituel, sa doctrine ou sa grâce ? Lorsque saint Jean (chap. i, 18.) applique à Notre-Seigneur l'épithète *unigenitus*, il est évident qu'il faut l'entendre dans un sens plus élevé et tout à fait propre au Fils de Dieu. Enfin les substantifs *spiritus* et *caro*, que l'on rencontre souvent en opposition, n'expriment pas toujours les mêmes idées, mais des idées qui se correspondent. Lorsque *spiritus*, par exemple, signifie les choses invisibles, *caro* désigne les choses corporelles et sensibles; lorsque *spiritus* veut dire puissant, parfait, *caro* doit se traduire par faible, imparfait. Gal., III, 3, *caro* signifiant la religion mosaïque, *spiritus* désigne la religion chrétienne, supérieure à la première. — Si cette règle ne conduit pas toujours au sens exact et précis du passage à expliquer, parce que, en réalité, il en admet plusieurs, elle fournit, du moins, un argument négatif pour écarter toute interprétation évidemment en désaccord avec ce qui précède ou ce qui suit. Tel est ce verset fameux de l'épître aux Galates (chap. III, 20.) : *Mediator unius non est; Deus autem unus est*, dont Winer comptait déjà deux cent cinquante interprétations — et plusieurs autres s'y sont ajoutées depuis. Essayons d'expliquer la pensée de saint Paul (1). L'idée de médiateur, dit-il, suppose nécessairement deux personnes entre lesquelles il remplit son office. Et ainsi en fut-il pour la loi ancienne. Comme la loi a été établie entre Dieu et le peuple d'Israël, il a fallu pour cela un médiateur, Moïse. Mais il en est autrement pour la promesse : celle-

ci a été donnée immédiatement par Dieu à la *semence* d'Abraham, c'est-à-dire au Christ, Dieu et homme en une seule personne. La promesse a donc été faite par un Dieu à un Dieu; elle n'a pas eu besoin de médiateur, puisque Dieu est en par nature. En d'autres termes, la promesse est immédiatement divine, soit du côté de celui qui l'a faite, soit du côté de celui qui l'a reçue. Nous avons à peine besoin de faire remarquer que ce passage, ainsi entendu, renferme une preuve éclatante en faveur de la divinité de Jésus-Christ.

Un autre point qui se rapporte au contexte prochain, consiste à reconnaître, dans une proposition, quel est le sujet et quel est l'attribut. Dans la plupart des cas, cette distinction ne présente aucune difficulté : la nature des choses, l'ordre des mots et d'autres indices grammaticaux ne permettent pas d'hésiter. Quelquefois, cependant, la chose est obscure. Pour faire disparaître l'ambiguïté, il faut se rappeler : 1° que, en général, l'attribut suit, chez les Grecs, et précède chez les Hébreux, sauf le cas d'emphase, où le mot qui exprime l'idée principale figure en tête de la proposition, comme dans cette phrase de saint Paul : *Plenitudo legis* (attribut) *est dilectio* (sujet), Rom., XII, 10; 2° que le sujet a ordinairement l'article, par exemple, *Joan.* IV, 24 : *Spiritus est Deus*, πνεῦμα ἰσθός, Dieu est esprit.

b). *Contexte logique éloigné.* — Rien de plus varié que le rapport logique des pensées qui se suivent dans le discours. Elles sont entre elles tantôt comme le genre et l'espèce, ou comme le tout et ses parties, tantôt comme la cause et l'effet, ou comme l'antécédent, le conséquent; ici vous rencontrez des idées semblables, là des idées opposées; ici une assertion, puis son explication ou sa démonstration. L'interprète étudiera avec soin ces diverses relations, s'il veut éviter de graves erreurs.

Il apprendra ainsi à fixer le sens des particules qui lient les propositions entre elles, et dont l'usage est assez vague aussi bien dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. Souvent une particule simplement copulative unit des mots dont le rapport logique demanderait un autre lien. Au premier livre des Rois (chap. XXVIII, 3), l'hébreu porte littéralement : « Les Israélites enterrèrent Samuel à Rama et dans sa ville. » La conjonction et signifie ici *ut pote* : *In Rama, ut pote urbe ejus patria*. Ailleurs et exprime logiquement une condition (*Gen.* XLII, 18; *Jean.* XVI, 24); ailleurs une comparaison, par exemple *Job* XII, 11 : « Est-ce que l'oreille apprécie les discours, comme (litt. et) le palais goûte les aliments? Ailleurs une opposition, par exemple, *Jud.* XVI, 15 : « Comment distu : Je t'aime, lorsque cependant (litt. et) ton cœur n'est pas avec moi ? » De même *Act.* X., 28 : « Vous sa-

1. *Mediator autem unius non est; Deus autem unus.* (Gal., III, 20).

vez, dit Pierre, que c'est une abomination aux yeux d'un Jaïf d'avoir des rapports avec les étrangers; mais (litt. *et*, *xai*; ulg. *sed*) Dieu m'a appris à ne regarder aucun homme comme profane ou impur. » Par contre, l'exégète trouvera des particules causatives entre des propositions dont l'une est simplement l'explication ou la conséquence de l'autre, et des particules adversatives entre des propositions qui ne sont pas logiquement opposées, comme *Joan.* *xvi*, 2 : *Absque synagogis faciunt, vos, sed (ἀλλά) venit hora, ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se prestare Deo, » sed, ἀλλά se traduirait mieux par imo, bien plus. C'est encore le contexte qui décidera si les conjonctions *καί, ἔτι* que la Vulgate traduit ordinairement par *et*, marquent l'intention ou simplement la suite ou l'effet. Dans ce passage de saint Paul, par exemple : *Lex subintravit, ut (ὅτι) abundaret delictum, » Rom.* *v*, 20, il est évident que *ut* a le sens de *co effectum, ut, et, par suite il arriva que*, etc. C'est le contexte qui enseigne à choisir, parmi plusieurs acceptions possibles, celle qui convient le mieux à tel autre passage; qui permet de deviner, à défaut d'autres témoignages, la signification des mots rares ou des *ἑπεὶ λεγομένων*, par exemple de l'hébreu *melits*, interprète (*Gen.*, *xlii*, 23); de l'hébreu *lash*, vert. (*Num.*, *vi*, 3), etc.; qui autorise enfin à suppléer ce que l'écrivain sacré a sous-entendu ou omis dans son récit, par exemple, *Matth.*, *vi*, 24 : *Nemo potest duobus dominis servire*; ajoutez : *contraria jurentibus*, puisqu'il s'agit de Dieu et du démon de l'avarice. Comp. *Joan.*, *iii*, 2, 3.*

c). *Contexte logique plus éloigné.* — L'étude du contexte plus éloigné, c'est-à-dire de celui qui compare les pensées d'un chapitre, d'un morceau plus ou moins étendu, n'est pas moins utile. Elle sert à déterminer le sens précis de certaines expressions. Tel est le mot *λόγος, verbum* : il doit s'entendre, non de la sagesse divine en tant qu'attribut divin, mais de la sagesse hypostatique ou personnelle, qui s'est faite chair, et l'*verbum caro factum est*, qui a vécu parmi les hommes, brillant de la majesté du fils de Dieu envoyé par son Père, auteur de la grâce et de la doctrine du salut. Dans *Isaïe* (chap. *lii*, 13, al.), les mots *servus Dei* ne désignent, comme le prétendent les rationalistes, ni le prophète lui-même, ni le peuple fidèle, ni Israël tout entier, mais le Verbe incarné; tout, dans le contexte, nous décrit point pour point l'histoire de Notre-Seigneur, innocent, opprimé, souffrant une mort violente pour les péchés d'autrui, se survivant en de nombreux disciples, etc. I *Tim.*, *iii*, 15, c'est l'Eglise, et non l'incarnation, qui est la colonne et le fondement de la vérité; l'Eglise, en effet, est appelée, dans ce chapitre, la maison de Dieu, image qui convient à celle de colonne et de fondement. D'ailleurs,

l'incarnation n'est pas la colonne de la vérité, mais la vérité même (1). Que de termes dont l'acception doit être étendue ou restreinte en vertu de raisons tirées du contexte! Pour n'en citer qu'un seul exemple, quand saint Paul dit *Philip.*, *ii*, 21) : *Omnes que sua sunt querunt, non que sunt Jesu Christi*, le mot *omnes*, qui désigne les docteurs chrétiens, a une signification nécessairement restreinte, puisque, un peu plus loin (chap. *iv*, 3), le même apôtre fait l'éloge de plusieurs qui travaillent avec lui à la propagation de l'Évangile.

2° CONTEXTE PSYCHOLOGIQUE

Telle est la nature de notre esprit, que les mêmes idées qui se sont déjà présentées à nous groupées ensemble, dans telle ou telle disposition de l'âme, s'appellent mutuellement et reviennent s'offrir dans des circonstances semblables, quelquefois dans des situations opposées, par l'effet du contraste. Les philosophes ont donné à ce phénomène le nom d'association des idées, et l'union ou la relation des pensées qui en résulte dans le discours s'appelle contexte psychologique. Hâtons-nous de dire que, la loi dont nous venons de parler n'étant pas absolue, les interprétations qui s'appuient sur elle ne peuvent souvent prétendre qu'à une probabilité plus ou moins forte, et non à une certitude complète. Rien de plus discuté, par exemple, que le sens des paroles adressées par Notre-Seigneur, après son agonie au jardin des Oliviers, à ses disciples qu'il trouve plongés dans le sommeil : *Dormite jam et requiescite* (*Matth.*, *xxvi*, 45). Ces paroles renferment-elles une ironie, comme si le Sauveur avait dit : Dormez; le moment est bien choisi, en vérité! *Ecce appropinquavit hora, et Filius hominis tradetur in manus peccatorum?* Beaucoup d'anciens et de modernes l'ont soutenu. Mais de graves autorités opposent à cette interprétation un argument tiré du contexte psychologique. L'ironie, dit-il, ne convenait en aucune manière dans ce moment à la fois solennel et pénible où l'Homme-Dieu allait entrer dans la voie douloureuse de la passion. De quel côté est la vérité? Ce serait sortir de notre sujet que de nous livrer à cette recherche; il suffit à notre but d'avoir posé la question.

Le contexte psychologique rend souvent compte de certains discours, de certaines manières de parler dont l'interprétation, à défaut de cette lumière, resterait ignorée ou obscure. Nous lisons *Joan.*, *vii*, 37 suiv. : « Le dernier jour de la fête, qui était le plus solennel, Jésus se tenant debout disait à haute voix : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive. Si quelqu'un eroit en moi, il sortira de son sein des fleuves d'eau vive, comme dit l'Écriture. » Il s'agit du dernier jour de la fête des Tabernacles, appelé le grand jour, à cause des rites

1. Gilly. *Introduction à l'Écriture sainte*, tome II, 82.

qui s'y accomplissaient. Entre autre cérémonie, un prêtre allait puiser de l'eau à la fontaine de Siloé, et venait la répandre sur l'autel, pendant que le peuple chantait ces paroles d'Isaïe : Vous puiserez avec joie de l'eau aux sources du salut. C'est cette cérémonie, à laquelle Jésus assistait, qui lui donna occasion de parler de la salutaire et joyeuse effusion de l'Esprit-Saint qu'il devait accorder à ses disciples. Comparez *Joh.*, iv, 10, où Jésus, parlant à la Samaritaine, emprunte encore ses images à l'eau, parce qu'il se trouve près d'un puits. Rien de plus convenable à l'esprit peu cultivé, mais vif et intelligent des Orientaux, que ces images où ces comparaisons empruntées à un fait extérieur, à un phénomène naturel, au moment même où il se produit. La Bible en fournit un grand nombre d'exemples.

Enfin le contexte psychologique explique mainte digression où l'auteur s'écarte soit de l'ordre logique, soit de l'ordre chronologique, pour insérer un enseignement ou raconter un épisode. Les épîtres de saint Paul sont remplies de ces réflexions qui se produisent incidemment en vertu de l'association des idées, et qui cachent parfois le lien logique des pensées : par exemple *I Cor.*, vii, 17-24. Saint Luc, d'ailleurs si fidèle à observer l'ordre chronologique, groupe, au chap. iii de son Évangile, des faits de la vie de saint Jean-Baptiste qui ne sont nullement contemporains.

A. CRAMPON,
chanoine.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS

(TROISIÈME SÉRIE.)

(2^e article.)

Il importe, dans l'état actuel de notre controverse avec M. l'abbé Craisson, de préciser les points en litige. Nous soutenons que, en 1802, les premiers évêques, procédant à l'organisation de leurs diocèses respectifs, en vertu des pouvoirs apostoliques à eux délégués, n'étaient pas autorisés à créer en masse des paroisses à titre amovible, et que, en agissant ainsi, ils se sont mis en opposition avec la discipline en vigueur. Nous avons dit ailleurs les difficultés qui existaient en 1802, les motifs qui ont déterminé l'épiscopat, et rendu hommage à des intentions que nous devons supposer excellentes. M. l'abbé Craisson, de son côté, soutient carrément que les évêques, en 1802, n'étaient point astreints, en vertu des saints canons, à faire de toutes les paroisses autant de cures inamovibles, et qu'ils ont procédé régulièrement en érigeant des cures amovibles non-seulement en majorité, mais en masse, attendu qu'aucune loi ecclésiastique ne le défendait.

Evidemment, si la thèse de M. l'abbé Craisson est fondée, si tout canoniste sage doit y souscrire, la controverse est finie. Cette controverse n'avait même aucune raison d'être, et la consultation de M^{gr} l'évêque de Liège, la réponse de S. S. Grégoire XVI, du 1^{er} mai 1815, sont des superfluités, pour ne rien dire de plus.

Ce n'est point M. l'abbé Craisson qui est l'inventeur de la thèse qu'il défend avec tant de zèle, c'est M. le docteur Bouix, canoniste assurément au mérite duquel nous ne voulons rien enlever, écrivain suscité par la Providence et par la vigilance du Saint-Siège, pour entamer cette citadelle d'erreurs, de préjugés, de prétentions, de contradictions que nos pères s'étaient bâtie pour se soustraire à l'action tutélaire des papes, la Babel du gallicanisme. L'entreprise était ardue, et parfois l'abbé Bouix a eu ses défaillances, en face du peu de sympathie qu'il devait rencontrer et de la force d'inertie qu'on lui a presque partout opposée. Néanmoins, il y a eu du bien de fait; le temps et la bénédiction d'en-haut feront le reste, s'il plaît au Seigneur de susciter des hommes et des caractères résolus.

Or, dans la matière qui nous occupe, le docteur Bouix, pour se délivrer d'une très-grande difficulté pratique, a manœuvré habilement, il s'est fait un système à lui qu'il nous faut en ce moment exposer, mais nous estimons que ce système, une fois bien connu, ne se conciliera pas des adhésions facilement.

M. Bouix, traité de *Pavcho*, part. 1^{re}, sect. II, chap. III et IV, prend les choses de haut. Il recherche les conditions essentielles auxquelles doivent satisfaire une paroisse et un curé pour mériter suffisamment les titres de *paroisse* et de *curé*, et il établit que l'idée de paroisse et de curé n'entraîne pas nécessairement la perpétuité au profit du titulaire.

Pour démontrer cette proposition, M. Bouix s'exprime ainsi (nous traduisons) : « Le caractère vrai de la charge paroissiale consiste en ceci, savoir, qu'un ecclésiastique soit investi en son nom propre, et à titre de devoir personnel, du soin des âmes, dans une contrée déterminée, avec obligation pour les habitants de recevoir de ce prêtre les sacrements. Or, toutes ces conditions subsistent parfaitement, même dans le cas où le curé est amovible... Aussi, toutes les fois que la S. Congrégation du Concile a été consultée sur les obligations qui pèsent sur les curés, et sur celles qui atteignent les curés amovibles, la réponse a été la même, c'est-à-dire que les curés amovibles ont été complètement assimilés aux inamovibles, pourvu que ces curés amovibles fussent réellement investis de la cure actuelle, et qu'ils ne fussent pas seulement les vicaires de celui qui possède la cure actuelle... »

Le canoniste réfute ensuite l'objection tirée de la nécessité pour le curé de connaître son troupeau, connaissance que celui-ci ne peut acquérir, dit-on, qu'avec le temps et la stabilité. Je fais observer avec raison que l'objection garde sa force, si elle est simplement dirigée contre les changements arbitraires, trop fréquents et, par là même, nuisibles.

Au cours de la discussion il cite un mot de Pignatelli qui doit être retenu. Ce canoniste, dont M. Bouix invoque l'autorité à tout instant, pour prouver que l'inamovibilité n'est pas essentielle dans un cure, déclare néanmoins que les curés amovibles ne peuvent être appelés de vrais curés, *non posse vere curatos dici*; et, continue Bouix, ce même Pignatelli cite un assez grand nombre d'auteurs comme partageant ce sentiment, *atque non paucos in hunc sensum auctores citat*. Le docteur Bouix, naturellement, ne veut pas souscrire à cette opinion, parce que, selon nous, il n'a passé ou voulu discerner à quel point de vue Pignatelli et ses adhérents se plaçaient.

Après avoir montré que la perpétuité du titulaire n'est pas exigée par la nature de l'office de curé, Bouix se demande si cette perpétuité ne résulte pas de la nature du bénéfice. Je réponds, premièrement, qu'un ecclésiastique peut être vraiment et proprement curé sans être investi d'un bénéfice quelconque; secondement, qu'un bénéfice manuel suffit pour faire face aux besoins du titulaire. On entend, par le *bénéfice manuel*, un bénéfice dont le titulaire est révocable. Là-dessus, l'auteur entre dans des développements qui ne sont pas précisément à leur place, mais qui servent à faire illusion au lecteur. Du moment qu'on raisonne *a priori*, en dehors des réalités, l'argumentation de M. Bouix est inattaquable; cela néanmoins ne suffit pas: car, en 1802, il s'agissait d'ériger des cures dans des conditions voulues par la discipline générale et non autrement.

Le canoniste considère tout le chapitre quatrième à l'étude de cette question, savoir si l'amovibilité des curés est contraire aux saints canons et au bien de l'Eglise. Il distingue d'abord deux espèces d'amovibilités, l'amovibilité *ad nutum parochorum principalium* et l'amovibilité *ad nutum episcoporum*, il constate ensuite que les dispositions du droit qui demandent la perpétuité des curés ont été prises en faveur des vicaires-curés dépendant d'un curé primitif. Enfin, il reconnaît que, ni dans le droit des décrétales, ni dans le droit nouveau, c'est-à-dire celui qui date du concile de Trente, il n'est question de la révocabilité *ad nutum episcoporum*. De là, M. Bouix conclut que l'amovibilité des curés, au gré de l'évêque, n'est en opposition ni avec la discipline primitive, ni avec le

droit commun reçu avant le concile de Trente, ni avec les décrets du même concile, et M. l'abbé Craisson de répéter cette conclusion. Nous croyons que la conséquence n'est pas renfermée dans les prémisses.

Reprenons rapidement les faits consignés dans l'histoire ecclésiastique.

Il n'est pas douteux que l'inamovibilité non-seulement des ecclésiastiques préposés au soin des âmes, mais encore de tout clerc appliqué à un ministère quelconque, soit inconnue à l'antiquité. On ne voit durant bien des siècles, qu'un seul titulaire inamovible, savoir l'évêque, entre les mains duquel se trouve tout le clergé. Les ordres monastiques furent les premiers investis d'une liberté propre; l'influence des abbés ou supérieurs se développa sous l'œil et du consentement des évêques, et par l'autorité du Saint-Siège. Il n'en pouvait être autrement. Après la conversion des barbares, qui avaient euvalié l'empire romain, et l'assimilation des races, point de départ des nationalités nouvelles, la propagation et l'affermissement du christianisme en Occident sont dus aux ordres religieux, spécialement à celui de Saint-Benoît. Chaque monastère qui se fondait devint pour la contrée un centre d'action, d'où sortaient des apôtres, et, en même temps, par une conséquence nécessaire, des civilisateurs. Par la force des cloches, des chrétiens se formèrent, des paroisses, si l'on veut; le monastère consentit à détacher plusieurs religieux pour former d'abord des prieurés, où la vie conventuelle était observée, et même de simples résidences que visitaient successivement ces mêmes religieux. Les chapitres cathédraux eurent une action semblable, et même leur action, dans l'ordre du temps, est antérieure à celle du clergé régulier.

Les détails qui précèdent suffisent pour faire saisir le sens qu'on doit attacher à l'expression *curé principal*. Les chapitres cathédraux et collégiaux, les abbayes, les prieurés, étant investis de la charge des âmes sur une infinité de points, par la raison que ces mêmes chapitres, abbayes et prieurés avaient, dans l'origine, porté le flambeau de la foi aux peuples de la contrée, ne purent satisfaire à leur obligation qu'en députant près de ces peuples des vicaires qui avaient, comme on dit, la cure actuelle. Or, tous ces vicaires étaient révocables *ad nutum parochorum principalium*.

Avec le temps et les vicissitudes qu'eurent à subir les ordres monastiques eux-mêmes, l'Eglise fut amenée à reconnaître que l'instabilité des vicaires-curés était préjudiciable aux intérêts spirituels des populations. C'est pourquoi, dans de nombreux conciles, il fut statué que les curés principaux, qu'on appela dès lors *curés primitifs*, seraient obligés de députer, dans les paroisses

de leur ressort, des *vicaires perpétuels*. L'Église, sans doute, aurait pu faire davantage, briser purement et simplement les liens qui rattachaient telle chrétienté ou paroisse à tel prieuré, à telle abbaye, à tel chapitre et même à telle cure, et conlier ces paroisses aux évêques respectifs pour être par eux pourvues de pasteurs; elle ne l'a pas voulu, tant elle tient à respecter les droits acquis et consacrés par l'histoire. L'Église s'est contentée d'obliger les curés principaux à se donner des vicaires perpétuels, soumis d'ailleurs à l'approbation de l'autorité diocésaine.

C'est ainsi que s'est introduite l'inamovibilité dans la plupart des paroisses. N'oublions pas d'ailleurs que cette inamovibilité n'a jamais été contestée aux curés principaux. Il suit de là que la pensée et la volonté de l'Église se dégagent pleinement et clairement, et que cette volonté est que tous les curés soient inamovibles. Chacun sait que la législation canonique ne doit point être assimilée aux législations modernes. Nous sommes habitués à voir le législateur aborder une matière quelconque et la manipuler comme il l'entend, d'après des vues d'ensemble arrêtées *a priori*. Il n'en est point ainsi en droit canon; il semble qu'on pourrait dire parfois que le droit naît simplement du fait, en ce sens que tel fait, dûment approuvé, devient un modèle auquel tous doivent se conformer. Les règles, reconnues comme les plus générales, ont leur point de départ dans des espèces soumises à l'examen du Saint-Siège; la solution, une fois donnée par l'autorité, devient aussitôt la solution pour les cas semblables. Toute la législation des décrets repose sur cette méthode.

Dans la matière qui nous occupe, les conciles qui ont statué sur la perpétuité des vicaires-curés n'ont pas seulement statué sur des espèces; ils ont proclamé un principe, et ce principe a trouvé son application immédiate dans les paroisses desservies par les vicaires députés par les curés principaux. S'il n'est pas question, dans les décrets conciliaires, de la révocabilité *ad nutum episcoporum*, c'est que ce genre de révocabilité était absolument inconnu. Il serait singulier, d'ailleurs, que les évêques réunis, en concile, eussent insisté sur l'inamovibilité des vicaires députés par les chapitres et les monastères, et qu'ils se fussent réservé la pratique d'une révocabilité qu'ils condamnaient dans les autres.

N. B.—Notre précédent article offre une contradiction apparente. Nous qualifions d'erreur, le sentiment de ceux qui estiment que tous nos desservants sont inamovibles *ipso jure*; mais nous citons un passage du *Mémorial canonique* de M. l'abbé de Rivières soutenant précisément

cette opinion. Le lecteur aura compris que la citation tirée du *Mémorial canonique*, précisément parce qu'elle est plus accentuée que notre texte, répondait parfaitement au reproche de fomenter l'insubordination formulé par M. l'abbé Craisson; c'était là toute notre pensée. Quant à l'opinion de M. l'abbé de Rivières, nous n'avions pas à nous en occuper pour le moment.

(A suivre.)

VICT. PELLETIER.

Chanoine de l'Église d'Orléans.

Patrologie.

SYMBOLISME

IV.—EXISTENCE DU SYMBOLISME DIVIN DÉMONTRÉE PAR LA TRADITION.

La tradition qui, dans l'Église, nous affirme l'existence du symbolisme divin, remonte jusqu'aux temps apostoliques et descend jusqu'à nous.

L'Apôtre avait solennellement inauguré l'école mystique des chrétiens. Nous lisons encore aujourd'hui, dans ses épîtres, comment il expliquait la figure des deux fils d'Abraham, du bœuf occupé à fouler le grain, du pain sans levain, de l'agneau pascal, de la circoncision, du lavbat, des ablutions, des abstinences, des promesses faites à Abraham, des reproches adressés aux Juifs par Isaïe. Tel est son goût pour l'allégorie que les synagogues modernes lui en ont fait un reproche, disant qu'il inventa cet expédient pour exempter ses prosélytes de l'observation de la loi cérémonielle. Mais cet usage est-il la propriété exclusive de saint Paul? Ne voyons-nous pas ses collègues mettre aussi les symboles en honneur? Pour ne citer que saint Pierre, quel parti le chef de l'Église n'a-t-il pas tiré de la pierre d'angle qui écrase les incrédules; du mariage d'Osée qui, sur l'ordre de Dieu, habite avec une femme de mauvaise vie; de l'arche de Noé, hors de laquelle il n'y a pas de salut?

Les Pères apostoliques, loin de répudier l'héritage de leurs devanciers, semblent, au contraire, vouloir dépasser les bornes que ceux-ci avaient plantées. Les épîtres de saint Barnabé et du pape saint Clément sont remplies d'un symbolisme aussi gracieux que moral. L'alliance que nos docteurs contractèrent un peu plus tard avec la science des Gentils ne leur fit point abandonner les allégories de l'Écriture sainte: nous en avons une preuve sensible dans les ouvrages d'Origène, et de Clément d'Alexandrie. Bientôt s'établit un double courant dans l'exégèse sacrée: les uns, comme saint Grégoire de Nysse, saint Jean-Chrysostome et Théodoret, se plaisaient à com-

menter la Bible, au point de vue de la lettre ; d'autres, par exemple saint Ambroise et saint Augustin, consacraient au mysticisme leur premier amour... Mais, chose digne de remarque ! les littéraires ne laissent jamais tomber une parole de blâme sur la poésie de leurs antagonistes, dont ils empruntent même assez souvent la méthode ; et les figuristes ne prétendirent, en aucune rencontre, détrôner le sens naturel, qu'ils regardent comme le fondement nécessaire de leurs interprétations.

Maintenant, il nous serait facile d'aller frapper à la porte de chaque siècle, et de demander à chacun des Pères de l'Eglise un texte détaché en faveur de l'existence du symbolisme divin. On l'a déjà fait avant nous ; mais une telle manière de procéder nous semble mesquine et à peu près stérile. Il vaut mieux, ce nous semble, examiner les ouvrages où nos docteurs ont traité particulièrement les symboles de l'Ecriture. C'est là que l'on peut deviner toute leur pensée, et constater la tradition du sens spirituel.

I. — L'on doit mettre en tête de ces écrits les commentaires de la Bible en général : les livres didactiques, où l'on donne des règles pour l'interprétation de nos écrivains inspirés ; les notes explicatives et couchées par écrit d'un ou de plusieurs livres canoniques ; les homélies, prononcées devant des auditeurs, et qui contiennent aussi l'exposé de la lettre et de l'esprit des saintes Ecritures. Quand l'on désire faire des chrétiens vertueux plutôt que savants, l'on peut se contenter ordinairement de l'opinion d'un seul maître ou Père de l'Eglise, surtout quand il est d'une sainteté reconnue ; s'il s'agissait de donner à tel symbole de la solidité et même une force prolante, l'on visitera, nous ne disons point toute la galerie des commentateurs de la Bible, mais au moins les écrivains les plus célèbres dans les diverses parties du monde, et d'époque différente. Un seul auteur consulté pourrait vous dire, avec saint Grégoire de Nysse : « Ce que nous venons de proposer, se réduit à deux conjectures : nous l'abandonnons au jugement des lecteurs. S'ils le rejettent, nous ne réclamerons pas ; s'ils l'approuvent nous ne serons pas plus content de nous-même (Lib. de Vita Moysi). Mais, après avoir obtenu le suffrage universel des Pères de l'Eglise, vous n'auriez plus le droit, suivant le concile de Trente, renouvelé par celui du Vatican, d'interpréter l'Ecriture sainte dans un sens différent du leur. (SS. IV.)

II. — La seconde série d'ouvrages que devra consulter l'amateur du symbolisme de Dieu renferme des études spéciales sur l'une des branches de la science des figures ou des emblèmes, soit de la nature, soit de la révélation.

Saint Isidore de Séville, en son livre de cer-

taines *Allégories* de l'Ecriture sainte, nous montre le côté figuratif des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Raban-Maur traite le même sujet, dans les premiers livres de son *Univers*. Vous trouverez, parmi les écrits de Hugues de Saint-Victor, des *Allégories* sur les quatre évangélistes. Avec ces trois auteurs, vous apprendrez le symbolisme des personnes de la sainte Ecriture.

Le vénérable Bède nous déroule les mystères du tabernacle ancien, et même du temple de Salomon. Il nous donne de plus, avec le concours de saint Jérôme, la signification mystique des vêtements dont se couvraient les prêtres de l'ancienne loi. Saint Epiphane nous fera ensuite, sur les douze pierres du rational, des digressions allégoriques et morales. Alain des Isles cherche la raison cachée des six ailes des chérubins. Saint Ambroise et saint Pierre Damien sondent les Ecritures au sujet des quarante stations du peuple au désert ; et Hugues de Saint-Victor examine l'arche de Noé au double point de vue du moral et du mystique.

Le symbolisme des nombres a, de tout temps, exercé le génie de nos saints docteurs. Eucher, évêque de Lyon, fit le plus ancien recueil de ce genre : en son dernier chapitre du livre des *Formules*, dont il sera parlé en son lieu, il passe brièvement en revue les nombres que leur portée mystique a rendus célèbres chez les auteurs inspirés. Cet essai primitif lut, au VII^e siècle, augmenté par saint Isidore de Séville. Notre évêque érudit lui consacra un livre spécial avec le titre : *Des nombres que l'on trouve dans la sainte Ecriture*. « Il n'est point superflu, dit-il en sa préface, d'examiner la raison des nombres que l'on rencontre dans nos livres sacrés. Ils nous enseignent la science à leur façon, et contiennent beaucoup de mystères symboliques. » Puis, à l'exemple de saint Eucher, il explique le nombre et les nombres qu'on lit le plus souvent sur les pages de la Bible. En l'un des chapitres de l'*Univers*, cité plus haut, l'archevêque de Mayence complète la liste des nombres mystiques de l'Ecriture ; et Garnier de Saint-Victor, écrivain du XII^e siècle, résume, en son *Gregorianum*, la doctrine de ses devanciers, mais seulement pour ce qui regarde les dix premiers nombres. Si l'on veut une étude assez approfondie sur cette espèce de symbolisme, que paraît affectionner saint Augustin, l'on devra donc s'adresser de préférence à saint Isidore ou à Raban-Maur.

Entre les œuvres douteuses et apocryphes de saint Epiphane, se voit un petit traité du nom de *Physiologue*. On y parle de quelques animaux, dont les habitudes et les actes peuvent servir de leçon aux hommes. L'auteur nous y met à l'école du lion, du buffle, de l'éléphant, du cerf et de l'aigle, du vautour, du pélican, de la perdrix,

de la tourterelle, du phénix, du paon, du serpent, de la fourmi, du renard, du hibou, de l'abeille, de la grenouille, du charadrius, de la pie et de la cigogne.

Le *Physiologue* a trouvé, dans la suite, de nombreux imitateurs. Saint Pierre Damien revit et augmenta l'œuvre des Grecs, et la fit paraître sous le nom de *Tropologie*, ou morale des animaux. Dans le deuxième chapitre de cette lettre, composée à l'intention d'un abbé et de ses moines, saint Damien nous révèle en même temps, et l'existence du symbolisme des bêtes, et les précautions à prendre pour le vérifier :

« Les actions naturelles des animaux se rapprochent, dit-il, sur le terrain de l'exégèse spirituelle, de la conduite même du genre humain; c'est ainsi que l'homme, à son tour, nous montre parfois des choses qui rappellent les fonctions des anges. Car Dieu, le tout-puissant créateur de l'univers, après avoir tout fait en ce monde dans notre propre intérêt, voulut nous sauver et nous instruire par le spectacle des propriétés natives et des mouvements nécessaires qu'il a donnés aux êtres sans raison. De cette manière, l'homme apprend à l'école bienfaisante des animaux, ce qu'il doit imiter, ce qu'il faut faire et ce qui est à mépriser; tellement qu'au moyen de créatures privées de réflexion, il vous soit permis d'aller, par une voie sûre, jusqu'à l'auteur des exemples et même de la sagesse. Mais, pour mieux faire comprendre notre dessein, nous voulons ici dépendre les qualités d'un certain nombre d'animaux, et, à cette occasion, nous dirons, avec toute la brièveté que demande le genre épistolaire, comment elles peuvent servir à notre éducation morale. Cependant, nous sommes bien loin, lorsqu'il s'agit d'aborder cette matière, de nous appuyer exclusivement sur notre expérience; notre intention bien arrêtée est de consigner, dans notre travail, les découverts que firent avant nous les studieux observateurs de la nature. »

Le vénérable Hildebert, évêque et poète du Mans et de Tours, mit en vers assez remarquables pour le XII^e siècle, les pages d'ailleurs bien écrites de saint Epiphane et de saint Pierre Damien sur le physiologue. Seulement l'on a regret de voir qu'il nous offre douze tableaux au lieu des vingt du Père grec et des trente du docteur latin. Voici comment il nous parle de l'aigle: « Il est, dit-on, le roi des oiseaux, et se renouvelle quand la vieillesse l'appesantit. Il cherche alors une fontaine, dont les eaux coulent toujours, afin de se rapprocher là du ciel et de Dieu. Le soleil brûlant consume ses deux ailes, dont il raccourcit l'étendue et allège le poids. La flamme réveille aussi dans ses yeux ce regard vif qu'avait éteint les années. Bientôt il se plonge dans les eaux de la source limpide, et re-

prend la jeunesse qu'il avait au sortir du nid. Son bec recourbé lui permettrait à peine de saisir la nourriture; mais, en le frottant sur la pierre qu'il pince comme un aliment, il le rend propre à saisir sa proie. — L'homme, souillé dans les entrailles de sa mère, ressemblant à l'aigle, et se rajeunit de la même façon. Il s'élève au-dessus des nuages et se chauffe aux rayons du soleil, le jour qu'il méprise le monde et ses vanités. Il se plonge trois fois dans les eaux vives, et se renouvelle en Jésus-Christ: Je suis, disait le bon Sauveur, la source de vie. Il redresse son langage, en répétant la formule de prière selon l'Evangile: car l'Ecriture nous dit souvent que le Christ est la pierre fondamentale. Désormais il mangera un nouveau pain qui est plus doux que le miel: ce pain, c'est le Christ, aliment immortel de nos âmes. »

III. — La tropologie des bêtes obtient une place d'honneur dans une troisième série d'études que nous appellerons volontiers la synthèse, ou la somme mystique des Pères de l'Eglise.

Saint Méliton, évêque de Sardes, composa, nous dit saint Jérôme, un livre du nom de *Clef*. Notre cours de patrologie, édité par l'abbé Migne, ne contient pas cette œuvre symbolique, dont un savant religieux, si nous avons bonne souvenance, découvrit et publia, ces années dernières, le manuscrit oublié mais intéressant. Nous regretterions de n'avoir pu lire ce monument des premiers siècles de l'Eglise, si nous n'étions persuadé d'avance que toute la doctrine en est passée dans les publications suivantes et notamment dans les ouvrages de saint Eucler.

L'évêque de Lyon écrivit un livre des *Formules pour l'intelligence du spirituel*, dont il fit hommage à Uranus, qui paraît avoir été l'un de ses disciples. Dans sa préface, il fait observer à ce personnage que toutes nos Ecritures ont un sens mystique, et qu'il est nécessaire de travailler à le découvrir; car la lettre tue et c'est l'esprit qui vivifie (II Cor. iii, 6). La double signification des textes inspirés forme le caractère propre de la parole de Dieu et sert, de plus, à voiler nos mystères à l'œil des indignes et des profanes. Les anciens divisaient leur philosophie en physique, éthique et logique: autrement dire en naturelle, morale et rationnelle. Au jugement de saint Eucler, la Bible imite cette division de la science humaine, en nous offrant le littéral, le tropologique et l'anagogie. Il ne faudrait pas supposer que l'évêque de Lyon ignorât l'existence du genre allégorique: il en parle dans cet endroit même et le rattache au sens historique, ou naturel. Cela dit, notre auteur met sous les yeux d'Uranus onze formules qui lui expliqueront le symbolisme des noms divins: des locutions figurées qui se rapportent à Dieu, des êtres supérieurs, des créa-

tures terrestres, des animaux, de plusieurs noms d'hommes et de choses, de l'homme intérieur, de plusieurs objets à notre usage, de quelques verbes à l'infinif, de Jérusalem et des nombres.

L'*Univers* de l'abbé de Fulde élargissait, dans la suite, le cadre des formules de l'évêque de Lyon. Rhaban-Maur, en ses vingt-deux livres, passe en revue à peu près toutes les classes du symbolisme divin; il traite, avec un soin particulier, les figures tirées des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'auteur avait fait cette volumineuse collection pour l'un de ses anciens compagnons d'études, Haimon, évêque d'Halberstadt. Il en adressa un exemplaire à Louis, roi de France, avec une épître dédicatoire, où l'on voit l'occasion, le but et le plan de l'*Univers*. « Nagnère, dit l'écrivain mystique, m'étant trouvé en votre présence, vous m'avez dit être au courant d'un ouvrage que je venais de composer sur la propriété des termes et la signification mystérieuse des choses; vous avez même désiré que mon humble personne vous en fit l'envoi. Je réponds volontiers à votre demande, et vous adresse cette œuvre partagée en vingt-deux livres; de façon que, si tel est le bon plaisir de Votre Sérénité, vous le fassiez lire devant vous, et qu'à l'aide de vos habiles lecteurs, vous daigniez en corriger les fautes, suivant les données de la raison. Vous y remarquerez diverses études sur la nature des choses, la propriété des mots et la signification mystique des êtres. Je l'ai composé, afin d'offrir au lecteur prudent le moyen d'arriver sans peine à la découverte de la lettre et de l'esprit de chaque chose, et de satisfaire sa curiosité en lui montrant à la fois l'histoire et le symbolisme. Or, je ne puis mieux commencer mon œuvre que par le principe souverain des existences, notre Créateur... J'examine ensuite les créatures du ciel et de la terre, avec leurs qualités natives, leur force et leurs actions particulières. Et, comme il y a, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, de saints personnages dont le nom, les gestes et les lieux où ils habitèrent, prêtent à des commentaires mystiques, nous avons traduit ces noms de personnes et de lieux, de l'hébreu en latin, pour en dégager plus facilement le sens symbolique. J'ai joint à ces matières quelques considérations sur la foi catholique et la religion chrétienne; et, par contre, certains détails sur la superstition des idolâtres, les errements des hérétiques, les langues des peuples, leur politique, l'art militaire et les usages civils. J'ai parlé, en outre, de l'homme, des différentes parties de son corps, des autres êtres vivants, des pierres, des bois, des plantes, des arts et des métiers si nombreux, et de beaucoup d'autres choses. Cette énumération suffit pour l'heure; celle que j'ai faite en tête de mes di-

vers chapitres vous offrira un catalogue plus détaillé des matières. »

Hugues-de-Saint-Victor écrivit, pour l'édification d'un frère convers, du nom de Regnier, ses quatre livres *des Bêtes et des autres choses*. Bien que l'on y trouve rassemblés tous les genres de symbolisme, et notamment dans son quatrième livre, qui est un dictionnaire alphabétique du mysticisme divin, l'auteur s'étend beaucoup au long sur la tropologie des animaux que l'on voit mentionnés dans les Ecritures. Le livre *des Bêtes* serait donc avant tout une continuation du *Physiologue*. Le style en est simple, mais ses tableaux ont de la fraîcheur et de la poésie.

Un autre moine de Saint-Victor, nommé Garnier, se donna la peine d'extraire, des œuvres de saint Grégoire le Grand, toutes les explications mystiques de la Bible, et les rangea par ordre dans un ouvrage qu'il intitula *Gregorianum*. L'on peut dire que c'est le chef-d'œuvre du genre.

Garnier, comme l'on vient de le dire, puisa toute sa doctrine dans saint Grégoire, dont les écrits se recommandent à notre vénération, et pour la sûreté de leurs principes, et pour la prudence de leurs conseils. La gloire du Pape a nécessairement éclairé le visage de son abrégiateur. Mais, outre la pureté de ses sources, Garnier se distingue encore à nos yeux par l'étendue et la netteté de son plan. Au lieu de suivre la marche de Hugues, qui appartenait toutefois à son monastère, il auna mieux se conformer aux exemples de Rhaban-Maur, excepté qu'il négligea d'étudier les personnages figuratifs de la Bible. Voici d'ailleurs la table du *Gregorianum*, ou plutôt le titre de ses seize livres :

I De Dieu et des créatures supérieures. — II Des oiseaux. — III Des autres bêtes. — IV De l'homme et de ses conditions. — V Des diverses parties du corps de l'homme. — VI De la terre. — VII Des eaux. — VIII Des minéraux. — IX Des bois. — X Des pierres. — XI Du feu. — XII De la lumière. — XIII De la cité. — XIV Des herbes. — XV Des nombres. — XVI Des vases.

Quoique Garnier-de-Saint-Victor nous expose à peu près tout le symbolisme divin, il nous laisse pourtant à désirer deux choses : il omet d'abord quelques articles de la science, comme les personnages, auxquels il faut ajouter les arts et les métiers; ensuite, comme il embrasse un vaste ensemble, il étreint mal quelques détails particuliers, par exemple, les nombres. Il sera donc assez utile de compléter le *Gregorianum*, en consultant les autres auteurs de l'école mystique.

Il existait donc, au sein de l'Eglise, une tradition, dont le but était de garder et de com-

maniquer le sens mystérieux de nos divines Ecritures. Cette tradition nous semble apostolique, puisqu'elle remonte, par le grand Apôtre, jusqu'au berceau de l'Evangile; elle est universelle, puisque nos docteurs, même ceux qui se drapaient du manteau de philosophes, entretenaient avec le symbolisme les relations de la plus étroite amitié; elle est tout à fait catholique, puisqu'elle entra dans les usages de l'Orient aussi bien que de l'Occident. Ce fait est évidemment de nature à démontrer l'existence du symbolisme divin mieux que n'auraient pu le faire des textes isolés de la patrologie.

Au reste, si l'on voulait connaître l'idée et les programmes de nos auteurs mystiques, il suffirait d'ouvrir la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, l'un des plus fidèles échos de la tradition ecclésiastique. Voici de quelle manière il définit le symbolisme divin, et nous en distingue les espèces :

« Dieu, qui est l'auteur de l'écriture sainte, a le pouvoir d'attacher un sens aux paroles, ce que l'homme fait lui-même; et, en outre, de donner une signification aux choses. En toute science, les mots parlent; mais, en celle-ci, les choses désignées par le langage ont une seconde portée, et c'est là une propriété de nos Livres saints. La signification primitive des choses, au moyen des termes de la grammaire, tient au sens que l'on nomme historique, ou littéral. Pour l'autre, qui émane des choses, et désigne des choses nouvelles, on l'appellera sens mystique. Ce dernier se fonde sur le littéral, et le suppose. »

« Mais le spirituel se divise en trois branches. Comme le dit l'Apôtre, écrivant aux Hébreux, la loi ancienne est une ombre de la loi nouvelle; la nouvelle, à son tour, est une figure de la gloire à venir, ainsi que nous l'apprend la *Hiéarchie* de saint Denys. Et puis ce qui s'est accompli dans la personne de notre chef est le modèle de ce que nous avons à faire. L'Ancien Testament figure-t-il un point de la grâce? c'est l'allégorie. Les actions ou les prophéties de Jésus-Christ se proposent-elles comme une règle de notre conduite? c'est le sens moral; ont-elles du rapport avec la gloire éternelle? c'est anagogique (S. S. 4, 1, q. 1, a. 10.) »

PLOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

Sanctuaires célèbres.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR A ISSOUDUN (Suite.)

Une chapelle s'éleva, en 1857, pour les missionnaires et leur œuvre. Il s'agissait d'y re-

présenter Notre-Dame du Sacré-Cœur. M. Lohin, de Tours, dont on connaît le talent et la piété, réalisa avec un rare bonheur ce sujet, dans le vitrail qui orne le sanctuaire d'Issoudun. Combien de fois les yeux des fidèles ne se sont-ils pas levés vers cette image bénie, et n'y ont-ils pas vu le signe de l'espérance, de la confiance et du pardon? Le jour, arrivant à travers l'image transparente de Marie, lui donne l'aspect d'un arc-en-ciel paraissant après l'orage, et nous rappelle que la virginité de notre Mère a répandu sur le monde la lumière éternelle : *Virginitatis gloria permanente lumen æternum mundo effudit*. Un sculpteur habile, M. Raffi, de Paris, exécuta le groupe d'après le dessin de la verrière. Depuis lors, les gravures, les statues, les médailles de Notre-Dame du Sacré-Cœur se répandent partout, comme des prédications vivantes, des messagères de bonheur dans les lointaines régions.

Notre-Dame du Sacré-Cœur s'offre aux regards sous les dehors aimables d'une Vierge-Mère dans l'extase de la prière et de l'amour; ses yeux se portent avec une ineffable tendresse sur Jésus, le fruit béni de son incomparable virginité. C'est l'Épouse des Cantiques oubliant tout ce qui l'entoure, pour s'écrier dans le saisissement de la joie : « je l'ai trouvé le bien-aimé de mon âme : *inveni quem diligit anima mea* (1). Voilà l'objet de mon éternelle contemplation, je le retiens auprès de moi, je ne le laisserai point aller, *tenui eum, nec dimittam* (2)... Des liens indissolubles m'attachent à Lui, il a entendu cette prière que je lui ai faite : mon fils donnez-moi votre cœur : *probe, fili mi, cor tuum mihi* (3).

Aux pieds de Notre-Dame, une autre figure attire à son tour nos regards : c'est Jésus enfant, à l'âge de douze ans. Il est là, debout devant sa Mère, avec toutes les amabilités de son enfance et toute la majesté de sa nature divine. D'une main, il présente aux justes et aux impies, aux siècles passés et aux siècles futurs, son Cœur, véritable fournaise de l'amour, source de toutes les grâces, centre de tous les cœurs; de l'autre main et d'un geste expressif que la plume ne peut rendre, il montre Marie propriétaire privilégiée de ce Cœur divin, Marie, souveraine de ce royaume, dispensatrice de ses biens, Marie avec ce glorieux titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Venez tous à moi, semble s'écrier Jésus, mon Cœur vous enrichira tous; mais adressez-vous à Marie, qui est la trésorière de toutes mes faveurs.

A peine le nom si doux de Notre-Dame du Sacré-Cœur fut-il connu dans le monde, et son image répandue, qu'une confiance des plus filiales s'éleva dans les cœurs. On se sentait

1. Cant. III, 4. — 2. Id. III, 4. — 3. Prov. 23, 26.

attiré à s'unir dans une commune prière, pour honorer d'un culte spécial cette libérale trésorière du Cœur de Jésus. On écrivait à Issoudun pour demander à Notre-Dame du Sacré-Cœur les grâces le plus ardemment désirées; on lui recommandait les causes les plus difficiles; plusieurs envoyaient leurs noms pour une association qui n'existait pas encore; un grand nombre d'autres en pressaient l'érection et voulaient être les premiers inscrits.

Sa Grandeur Mgr de la Tour d'Auvergne, Archevêque de Bourges, vit dans ces communications le doigt de Dieu, et manifesta le désir de voir promptement établie cette association, qui promettait de si heureux résultats. Le 29 janvier 1864, fête de saint François de Sales, Sa Grandeur approuvait les statuts et règlements de la confrérie nouvelle, qui fut ainsi érigée canoniquement par lettre épiscopale dans la chapelle des missionnaires du Sacré-Cœur. Le 6 avril suivant, l'association se montrait au jour pour la première fois, commençait sa vie publique, ses réunions régulières, ses exercices de zèle, et ses prières qui devaient être couronnées des succès les plus éclatants. Mgr de Charbonnei, ancien évêque de Toronto, assista, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Bourges, à cette première assemblée, et publia avant tout autre, du haut de la chaire chrétienne, la gloire de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Dire l'enthousiasme de la population, son affluence extraordinaire et la joie universelle que reflétaient tous les visages, serait chose impossible. Cette chère population d'Issoudun semblait pressentir toutes les grâces que Notre-Dame du Sacré-Cœur allait répandre sur la cité choisie entre toutes, et le retentissement que la confrérie naissante allait avoir bientôt dans le monde entier.

Le 2 juillet 1864, les missionnaires du Sacré-Cœur recevaient le bref suivant du Souverain Pontife : « Pie IX pape, pour perpétuelle mémoire. Comme nous avons appris que, dans l'église récemment construite en l'honneur du très-saint Cœur de Jésus, en la ville d'Issoudun, diocèse de Bourges, il existe une pieuse Confrérie de fideles de l'un et de l'autre sexe, canoniquement érigée sous le titre de l'Immaculée Vierge Marie, dite vulgairement Notre-Dame du Sacré-Cœur, dont les membres ont pour but de pratiquer divers exercices de piété et de charité; voulant que cette Confrérie prenne de jour en jour de nouveaux accroissements, et nous confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant et en l'autorité des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, nous accordons aux fideles des deux sexes, qui, à l'avenir, s'y feront agréger, une Indulgence plénière pour le jour de leur réception, pour le jour de la fête prin-

cipale, le jour de la Conception, de la Nativité et de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie (1).

D'Issoudun cette association, comme un feu divin poussé par un souffle du ciel, se répandit avec une étonnante rapidité dans la France entière et dans les contrées les plus éloignées. On était encore, pour ainsi dire, à admirer l'apparition subite de cette dévotion, que déjà, des cinq parties de monde, arrivaient des témoignages d'adhésion et de reconnaissance. L'univers catholique allait bientôt se ressentir de ces nouveaux trésors de grâces, que Marie se disposait à puiser dans le Cœur sacré de Jésus. C'était comme une suprême ressource que la Miséricorde divine réservait à notre siècle si tourmenté par l'esprit d'indifférence et d'irréligion.

LA DÉVOTION A NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR S'ÉTEND EN FRANCE.

Dès le mois de novembre 1863, la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur était inaugurée à Lille, dans un pensionnat de demoiselles, et on écrivait de cette ville : « La dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur fait des progrès dans la ville de Lille, la cité de Marie. Samedi dernier, jour fixé pour la clôture de la retraite des élèves, eut lieu l'inauguration de l'autel et de la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur, dans une des chapelles latérales. Tous les cœurs étaient recueillis et profondément émus; mais les larmes coulèrent de tous les yeux, lorsqu'au moment de la bénédiction de la statue, une jeune malade s'avança, soutenue par une Religieuse, et vint déposer aux pieds de Jésus et de Marie deux belles couronnes d'or. On les plaça sur le front de notre Reine et celui de son divin Fils. Non loin, une mère priait et pleurait, et toutes les autres mères, présentes à cette solennité, pleuraient et priaient avec elle, demandant à Notre-Dame du Sacré-Cœur la guérison de la chère malade, dont la position était tout-à-fait désespérée, humainement parlant. Cette chère enfant, depuis le moment où l'on a fait une neuvaine pour elle, a éprouvé une grande amélioration. »

La même année, Château-Gombert, près de Marseille, érigait une statue à Notre-Dame du Sacré-Cœur. Le 5 juin, jour de la bénédiction de cette statue par M. Guiol, vicaire général, une honorable famille des environs de Marseille, accourue en pèlerinage à Château-Gombert, pour mettre un petit enfant sous la protection spéciale de Notre-Dame du Sacré-Cœur, apprenait, le soir, que cet enfant, tombé dans un bassin profond, y avait perdu l'usage de tout sentiment, et avait été providentiellement

1. Extrait abrégé.

sauvé, à l'instant même où l'on priaït pour lui devant la statue nouvellement bénite.

La même semaine, une étonnante guérison était obtenue, à Château-Gombert, à la suite d'une neuvaine; une propriété de plusieurs hectares était offerte pour un pèlerinage et une chapelle à y ériger en l'honneur de Notre-Dame du Sacré-Cœur, car le pèlerinage commençait. Quelle heureuse position pour une chapelle à la Viergel! C'est le cri général qui s'échappe de toutes les bouches, quand, arrivée sur la colline, la foule porte ses regards sur les alentours. Devant vous s'étalent, fraîches et riantes, les montagnes de Notre-Dame du Château, de Notre-Dame des Anges, pèlerinages si anciens et si justement célèbres dans la catholique Provence; pèlerinages qui forment autour de Château-Gombert une gracieuse couronne, dont celui de Notre-Dame du Sacré-Cœur sera désormais un beau fleuron (1).

A peine la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur naissait-elle, que le monastère de Paray-le-Monial était un des premiers à se ranger sous sa bannière. Il voulait avoir la statue nouvelle, il lui érigeait un autel. Le jour où, pour solenniser la béatification de Marguerite-Marie, on célébrait à Paray de si touchantes fêtes, dont le souvenir demeurera à jamais dans les annales de l'Église, les milliers de pèlerins, accourus de toutes les parties du monde, remarquèrent dans la procession une statue que l'on portait en triomphe; c'était celle de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Bientôt les monastères de la Visitation, les pensionnats des Dames du Sacré-Cœur, se plaçaient sous le puissant patronage de la Reine du Cœur de Jésus, et lui érigeaient, soit un oratoire, soit un autel, soit une statue dans leurs chapelles. La congrégation de Notre-Dame du Bon-Pasteur, dont la maison-mère est à Angers, envoyait à Issoudun la liste de ses cent quatorze monastères, répandus en France et dans tous les pays du monde, afin qu'ils fussent mis sous la sauvegarde de l'Avocate des causes difficiles; et dans toutes ces maisons, on commençait à célébrer sa fête. Voici ce qu'on écrivait de la maison du Bon-Pasteur d'Amiens, le 11 juin 1868 : « Je suis toute joyeuse d'avoir à vous dire combien a été belle et touchante notre fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Sa solennité a dépassé de beaucoup nos espérances : nous avons eu de nombreuses communions, une messe d'actions de grâces, pendant laquelle ont retenti les cantiques en l'honneur de Notre-Dame. Notre chapelle a été visitée, toute la journée, par un concours nombreux de fidèles, et une quantité de cierges ont brûlé devant la sainte image.

1. *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, 1^{re} année, 1866.

Quelque temps après, madame Lequette, sœur de notre évêque d'Arras, et supérieure générale des Sœurs de Charité, enrôlait pareillement toutes les filles de Saint-Vincent de Paul sous la bannière de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Dès lors, ses statues décoraient les salles de nos hospices; ses médailles étaient portées par nos malades et nos infirmes; dès lors aussi commençait le long récit des faveurs de Celle qui est la patronne des causes désespérées. Une nouvelle chapelle des Filles de la Charité, sur la paroisse de Saint-Philippe, fut dédîée à Notre-Dame du Sacré-Cœur, par l'archidiacre de Notre-Dame, M. l'abbé Langénieux, vicaire général de Paris. A la première fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur, célébrée le 31 mai, dans ce beau sanctuaire, son excellence Mgr Chigi, nonce apostolique du Saint-Siège, voulut bien présider la cérémonie et offrir le saint sacrifice de la messe. Au moment de la communion, Mgr le Nonce bénit des images nombreuses de Notre-Dame d'Issoudun, et les fit distribuer par son assistant à chaque fidèle, après l'adorable Eucharistie. En sortant de la chapelle, Monseigneur disait aux Sœurs de Saint-Vincent : « Je viens de bien prier Notre-Dame du Sacré-Cœur, implorez-la souvent, avec ferveur; espérons d'Elle la paix et le triomphe de l'Église. » — Quelques jours auparavant, la maison-mère des Filles de la Charité, à Paris, avait inauguré une magnifique statue colossale de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Sur le piédestal on lit ces mots : « Hommage de reconnaissance à Notre-Dame du Sacré-Cœur pour la protection accordée à la maison-mère des Filles de la Charité, durant les événements des années 1870-71. »

A l'hospice de Niort, on lui construisait une chapelle dans un jardin, et un éclatant miracle avait lieu. Une jeune fille avait eu un bras tordu, et par suite le coude et l'épaule disloqués; ce bras, resté sans mouvement et comme paralysé, avec les doigts crispés lui causait de grandes douleurs. Après dix ans de souffrances et d'inutiles remèdes; après deux saisons passées aux eaux de Barèges sans la moindre amélioration, M^{de} Gonban, n'espérant plus rien du côté des hommes, se tourna tout à fait du côté du ciel. Elle fit plusieurs neuvaines; on pria avec elle et pour elle. En dernier lieu, elle avait fait une neuvaine à Notre-Dame du Sacré-Cœur, se rendant, tous les jours, pour prier à la charmante chapelle qui orne un des délicieux jardins. Le dernier jour de la neuvaine, elle fut atteinte d'une maladie qui présenta tous les symptômes d'une fièvre muqueuse.

A la fête de la Toussaint 1869, ne se trouvant pas mieux, elle dut passer la journée dans son

lit. Ce jour-là, elle avait beaucoup prié Notre-Dame du Sacré-Cœur. Vers sept heures et demie du soir, pendant que la jeune fille qui la soigne, prie à ses côtés la sainte Vierge avec une ferveur inaccoutumée, ressentant en elle une douce et profonde émotion, comme s'il y avait quelque chose d'extraordinaire dans l'appartement, Madeleine voit tout à coup une apparition qui s'avance vers son lit et la regarde fixement; un sentiment de frayeur, qui s'empare d'elle, l'empêche d'en discerner la forme. Tout émue, elle appelle sa compagne : « Hortense, est-tu là? viens donc auprès de moi, il y a quelqu'un qui me touche. » — « Mais je ne vois rien, c'est la faiblesse qui te fait ça, » répond Hortense, avec sa simplicité ordinaire : puis elle retourne continuer sa prière. Pendant ce temps-là, la malade est cachée sous sa couverture; une fois elle la soulève et aperçoit encore l'apparition. Elle se cache de nouveau et prie pour ne plus rien voir. Peu après, elle ressent comme un coup violent dans son épaule, elle jette un cri perçant et dit : « Ayez pitié de moi, ma bonne Mère, ne m'abandonnez pas ! » Les sœurs arrivent et s'apprêtent à la soulager : « Ne me touchez pas, » dit-elle, « je souffre horriblement de mon épaule. » Pendant quelques minutes, elle continue à crier et à s'agiter. Tout à coup son bras commence à remuer, les douleurs cessent; elle étend les bras, joint les mains et reste quelques secondes immobile. Une sœur lui fait remarquer qu'elle est guérie : « Ah! que je suis heureuse, » s'écrie-t-elle! « Merci, ma bonne Marie; je ne pécherai plus! » et elle ajoute : « c'est Notre-Dame du Sacré-Cœur qui m'a guérie. »

La supérieure de l'établissement, plusieurs sœurs et quelques compagnes de la malade s'empressent d'arriver; toutes constatent que la guérison est complète. Plus d'enflure au bras, plus de gonflement ni d'inflammation aux doigts, plus de cicatrices ni d'empreintes dans l'intérieur de la main; cette main gauche si difforme, il n'y a qu'un instant, est devenue semblable à l'autre; le bras a repris sa position naturelle et tous ses mouvements. La malade porte sa main au dessus de sa tête, fait mouvoir son bras dans tous les sens. Elle ne sait comment exprimer sa joie et sa reconnaissance : pendant plus d'une demi-heure, elle joint les mains, regarde avec amour une image de la sainte Vierge, suspendue près de son lit, et ne cesse de crier : « Merci, mon Dieu! Merci, » ma bonne Mère! Notre-Dame du Sacré-Cœur, » merci! Mon Dieu, je ne le méritais pas! » merci, merci! » Son enthousiasme est partagé par tous les heureux témoins de cette merveille, et bientôt par la ville entière.

(A suivre.)

MICHELET ET QUINET

Dans l'histoire des erreurs contemporaines, il y a deux hommes qui ont touché à la religion, à la philosophie, à la politique, sans qu'on puisse pourtant les considérer comme publicistes, comme hérétiques ou comme philosophes. Leur physionomie mobile échappe à l'analyse, et leurs doctrines onduleuses se déroberont à l'examen. On ne sait à quelle catégorie d'esprits les ramener : nous en parlons ici.

Jules Michelet naquit en 1798. Son père était imprimeur de la Révolution; il avait établi ses ateliers dans une église; et c'est sous ces voûtes profanées que naquit le futur historien. On peut dire qu'il porte au front l'anathème du lieu qui a abrité sa naissance. Stigmaté qui lui est commun avec plusieurs autres, et qui exerce, sur les générations postérieures, je ne sais quelle malédiction. Et, lamentable destinée de la France, que, parmi ses enfants, les uns soient fils des victimes, les autres fils des bourreaux, et qu'ils puisent, dans leurs souvenirs de famille et dans la vertu de leur sang, une invincible antipathie qui perpétue nos discordes.

Sous l'Empire, la famille tomba dans la plus profonde misère : Jules travailla d'abord comme typographe. Une mythologie, une imitation de Jésus-Christ et un Boileau, qui lui tombèrent par hasard entre les mains, commencèrent son instruction et son éducation. Son grand-père lui apprenait la musique, et un vieux maître lui donnait quelques leçons de latin. A quatorze ans, il entra au collège; écolier pauvre et reclus, travailleur acharné et maussade. En 1821, Michelet allait à confesse et communiait régulièrement : il fut admis comme professeur au collège Sainte-Barbe. En 1825, s'ouvre la série de ses publications. En 1827 la traduction de la *Scienza nuova* le fait nommer maître de conférences à l'École normale. La révolution de 1830 lui ouvre les archives du royaume comme chef de la section historique. En 1833, il est décoré et choisi pour suppléer Gaizot à la faculté des lettres. Lorsque l'influence de l'éclectisme devint prédominante à l'École normale, pour ne pas se prosterner devant l'idole du jour, il se démit de ses fonctions de maître de conférences. Cette résolution courageuse lui valut deux triomphes successifs. Le Collège de France et l'Institut favorisèrent sa candidature, le premier pour l'installer dans la chaire de morale et d'histoire, vacante par la mort de l'ex-oratorien Daunou; le second pour lui donner, à l'Académie des sciences morales et

politiques, le fauteuil du comte Reinhard. Peu après, s'ouvrait la campagne contre les jésuites; il y eut, à plusieurs reprises, des troubles au cours du professeur, qui fut, pour ce fait, naturellement appelé devant ses juges et suspendu, une première fois, en 1847, non pour attaques à la religion, bien qu'il l'eût insultée avec une violence injurieuse et un grossier fanatisme. En 1848, Michelet put reprendre ses cours, mais les troubles du temps agissant de plus en plus sur la faiblesse de son cerveau, il tomba dans les mains d'énergumènes, et se fit de nouveau suspendre. A la proclamation de l'Empire, il refusa le serment et dut quitter les archives. Depuis, il s'est livré exclusivement aux travaux littéraires, mais sans que la vieillesse refroidisse ses passions, plus ridicules, aujourd'hui, sous les cheveux blancs et tout à fait incompréhensibles, au milieu du rassérénement des esprits.

Michelet a beaucoup écrit. Ses ouvrages se peuvent ramener à quatre catégories : 1° Traductions ; 2° Compositions historiques ; 3° Histoire naturelle ; 4° Morale et Religion.

Deux ouvrages composent tous son bagage de traducteur, les *Sciences nouvelles de la Vie* et les *Mémoires de Luther*.

Les *Mémoires de Luther écrits par lui-même, rédigés et mis en ordre par M. Michelet, 1838*, deux volumes, sont une supercherie littéraire. Luther n'a pas écrit de mémoires, ni dans le sens strict du mot, ni en aucun sens. Un de ses disciples, admis à ses conversations familières a seulement publié, sous le titre de *Propos de Table*, les jovialités que se permettait à table, l'époux sacrilège de Catherine Bohren. Ces propos sont d'un homme qui a trop bu; il n'y est guère question que de bière et de femmes; le moine hérétique en parle dans le style incongru de l'Allemagne et avec le cynisme qui était une de ses plus déplorables habitudes. Michelet s'empare de ces *Tischreden*, puis recueille, dans les lettres du fougueux Augustin, dans ses discours, dans ses pamphlets contre le Pape, dans les notices biographiques publiées sur son compte à différentes époques, une foule de documents qui font connaître sa vie, son caractère, ses mœurs. Le tout rassemblé pêle-mêle, dans une traduction faite à la hâte, est offert au public avide et étourdi, qui ne peut se passer de charlatanisme. Ce livre, nul comme travail, vaut encore moins comme œuvre de responsabilité. Par un petit tour, qui n'a rien d'habile, Michelet fait de Luther un prêtre-nom; sous la robe du prêtre-apostat, c'est le professeur qui insulte ce qu'il doit respecter et prélude, par une lâcheté, à son apostasie.

Les *Principes de la philosophie de l'histoire*, traduits de la *Scienza nuova* de Jean-Baptiste

Vico, précédés d'un discours sur le système et la vie de l'auteur, datent de 1827. Vico, philosophe napolitain, né en 1668 avait composé, d'après ses idées personnelles, plusieurs ouvrages de droit et d'érudition. Ses œuvres, recueillies en Italie, par Ferrari, traduites en allemand par Weber, n'étaient connues en France que par des emprunts de Ballanche. Michelet fit pour cet auteur ce qu'il devait faire pour Luther, il supprima, il arrangea, il corrigea. Michelet n'a présenté Vico ni tel qu'il est, ni tel qu'il eût dû être. Si Michelet voulait faire parler Vico, il devait se borner à le traduire; s'il voulait se mettre en son lieu et place, il devait le refondre de fond en comble. Vico, dans la *Science nouvelle* avait traité de la sagesse poétique, de la découverte d'Homère, de la marche des nations. Dans ses principes, il s'inspirait des idées vulgarisées depuis par Niebuhr. Dans ses conséquences, il faisait évoluer les nations d'après les règles d'une aveugle fatalité. Fatalisme et scepticisme : telle était, en résumé, la *Science nouvelle*. Ces deux erreurs étaient un motif pour la ressusciter; elles sont aussi la cause de son impuissance. Rien ne répugne plus à l'esprit moderne que le scepticisme et le destin : nous sentons notre liberté, nous avons besoin de croire et de savoir.

Les compositions historiques de Michelet sont : l'*Introduction à l'histoire universelle*; l'*Histoire romaine*; des *Tableaux synchroniques et chronologiques de l'histoire moderne*; un *Précis de l'Histoire moderne*; un *Précis de l'Histoire de France*; les *Origines du droit français*; l'*Histoire de France* et l'*Histoire de la révolution française*. Nous n'examinerons pas ici chaque ouvrage en particulier, nous en dégagerons la conception générale de l'histoire, les principales théories de l'auteur et les principales applications qu'il en a faites.

En parlant de sa conception générale de l'histoire, Michelet dit : « Nos grands historiens ont été brillants, judicieux, profonds. Mais, j'ai aimé davantage, j'ai souffert davantage aussi : je suis resté peuple. Ceux qui arrivent ainsi avec le peuple, n'en apportent pas moins, dans l'art, un degré nouveau de rajeunissement et de vie, tout au moins un grand effort. Ils posent ordinairement le but plus haut, plus loin que les autres, consultant peu leurs forces, mais plutôt leur cœur. Que ce soit la ma part dans l'avenir, d'avoir, non pas atteint, mais marqué le but de l'histoire, de l'avoir nommée d'un nom que personne n'avait dit. Thierry y voyait une *narration*, et Guizot une *analyse*. Je l'ai nommée *résurrection* et ce nom lui restera (1) ».

Le mot, en effet, est juste, mais ce n'est pas
1. *Le Peuple*, p. 37.

une nouveauté. Qu'on étudie l'histoire par l'analyse, qu'on l'expose par la narration, elle doit toujours, si elle est fidèle, faire revivre les peuples morts. La résurrection est son objet, c'est aussi la difficulté de sa tâche. Pour l'accomplir, il y faut un travail d'Hercule, mais bien peu s'y condamnent; et, pour se dispenser du travail, ou pour céder à l'impatience, qui est le grand vice de l'esprit humain, la plupart remplacent l'étude par des idées préconçues, par des théories personnelles, voire par des passions. Bien peu d'hommes ont échoué sur ces écueils autant que Michelet. Nous le verrons dans un instant; nous le trouvons déjà en défaut dans son introduction à l'histoire universelle.

L'histoire, dit-il, est le récit de l'interminable lutte, élevée, dès le commencement, entre l'homme et la nature, entre l'esprit et la matière, la liberté et la fatalité. Définition fautive, qui ne laisse subsister, dans le monde, que l'homme et exclut la Providence, même naturelle, ainsi que tout l'ordre de grâce. Or, l'ensemble de ses idées repose sur cette fautive définition.

Le développement de cette lutte, continue Michelet, s'est effectué chez tous les peuples successivement, mais d'une manière différente: L'Inde, c'est la matière triomphante; la Perse, c'est l'éveil de la liberté, l'Egypte, c'est l'homme une première fois vaincu par la nature; la Judée, c'est la protestation de l'esprit échangeant les riches vallées contre les rochers; la Grèce, c'est la constitution de la cité par la guerre; Rome, c'est la cité ouverte aux plébéiens, non à tous les hommes.

La lutte se présente simultanément, mais sous un autre aspect, dans les religions. Les religions orientales, sont les religions de la matière; elles prennent, pour symbole, le signe obscène de la génération; le christianisme prend, pour symbole, la croix, et constitue la liberté morale par la reconnaissance de l'âme, la proclamation des lois et l'obligation des vertus.

A la chute de l'Empire romain, l'unité, un moment constituée sous Charlemagne, disparaît; et l'on voit s'organiser, se poser en face l'empire de la force, dans l'organisation féodale et l'empire de la liberté dans l'Eglise. L'Eglise triomphe jusqu'au XVIII^e siècle, les événements l'attestent aussi bien que les arts et la littérature. Mais alors l'Eglise (nous abrégons ici la théorie de Michelet, qu'on veuille bien se le rappeler), l'Eglise abjure son caractère en invoquant l'appui de la force, et le monde de la liberté, quittant l'Eglise, poursuit son affranchissement, par le libre examen, l'industrie, la politique et la jurisprudence.

Les peuples de l'Europe moderne ont tous concouru, dans différentes proportions, à ce travail d'affranchissement. En Allemagne, cette Inde de l'Occident, l'individu s'abdique, il est l'homme d'un autre homme; en Italie, se constitue la cité, et se dessine l'indisciplinable originalité qui dissout toutes les associations.

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Amour du peuple romain et du peuple catholique pour Pie IX. — Discours du Pape sur le *non licet*. — La santé du Saint-Père et sa longévité probable. — Appel pour la célébration de son jubilé épiscopal. — Temples hérétiques déjà construits à Rome. — Fêtes de la consécration de l'église et du couronnement de Notre-Dame de Lourdes. — Discours de Mgr Mermillod et de Mgr Pie. — Trois guérisons miraculeuses. — Nouveaux massacres des paysans polonais.

7 juillet 1876.

ROME. — L'amour qu'exerce Pie IX dans le cœur de ses fidèles sujets et des catholiques du monde entier ne peut se satisfaire. Quinze jours après le trentième anniversaire qu'on a célébré le 16 juin, d'innombrables visiteurs montent encore chaque matin au Vatican. Ça été d'abord, comme nous l'avons rapporté, le sacré collège des cardinaux, puis le corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, puis les divers collèges de la prélature, puis les supérieurs des ordres religieux, puis le patriciat, puis les anciens employés, puis la bourgeoisie; maintenant c'est le peuple et les étrangers. Chaque jour le cœur de Pie IX est consolé par l'expression des sentiments les plus tendres et les plus dévoués.

C'est le jour de la Saint-Jean-Baptiste qu'ont été reçus les supérieurs et les procureurs généraux des ordres religieux. Le Pape, en répondant à leur adresse, s'est inspiré de la fête qu'on célébrait, et a rappelé la fermeté du saint Précurseur de JÉSUS-CHRIST et son admirable constance à prêcher la vérité sans crainte ni défaillance. « A son exemple, a-t-il dit, nous devons opposer de courageux *non licet* aux prétentions iniques des Hérodes de nos jours. Il ne vous est point permis, devons-nous leur dire hautement, de prendre le bien d'autrui, de dépouiller l'Eglise, de disperser les familles religieuses, d'entraver le ministère sacerdotal, de corrompre la jeunesse. *Non licet, non licet*, voilà ce que nous ne devons cesser de répéter jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de confirmer nos prédications par les œuvres de sa toute puissante justice. »

Malgré les fatigues qu'entraînent ces récep-

lions multipliées, malgré le poids si rude de la raison, le Saint-Père continue de jouir d'une santé absolument parfaite. Un rédacteur du journal *Rome* raconte qu'ayant demandé l'un de ses jours derniers, à un célèbre médecin, qui est souvent appelé près du Pape et des cardinaux, son opinion sincère sur leur santé, celui-ci lui répondit de la manière suivante :

« Le Saint-Père jouit d'une santé parfaite et sa vie n'est nullement menacée. Dans le Sacré-Collège, il y a des princes, le cardinal secrétaire d'Etat, par exemple, qui ont une maladie caractérisée, organique, dont l'issue est inévitable et à date plus ou moins rapprochée.

« Mais le Pape n'a aucune maladie. Tous ses organes sont sains et vigoureux. Sa constitution est si fortement trempée qu'on ne peut lui refuser dix et quinze ans d'existence. Humainement, permettez-moi de dire *physiquement*, il doit voir une longue suite d'événements et survivre à tout ce qui l'entoure. Tous les souverains régnants et les vingt cardinaux les plus rapprochés du Pape par leur âge descendront peut-être dans la tombe avant lui.

« La science ne peut ni prévoir ni écarter certains accidents qui frappent la vieillesse et tranchent tout à coup le fil de la jeunesse même. Seulement, elle peut déterminer avec certitude les conditions de viabilité de l'homme, et chez Pie IX, ces conditions assurent dix et quinze ans d'existence.

» Pour moi, le Pape doit atteindre et même dépasser, sans accident, l'âge des Mastai, qui, vous le savez, ont vécu quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-neuf ans. Il n'a éprouvé jusqu'ici que des douleurs articulaires superficielles, qui n'intéressaient en rien son organisme. L'état général est excellent, la poitrine et la tête sont parfaitement libres. Toutes les facultés de l'esprit sont entières. On ne saurait rien désirer de plus. »

L'opinion commune compte si bien sur la santé de Pie IX, que déjà l'on s'occupe activement de préparer la célébration du cinquantième anniversaire de son épiscopat, qui tombe le 3 juin 1877. Le conseil supérieur de la *Jeunesse catholique italienne* adresse à l'univers catholique un *Appel* pour que tous les enfants du Père de la catholicité lui offrent en ce jour un nouveau témoignage de dévouement à la vie à la mort. Le programme porte que l'on doit prier chaque jour pour la conservation de la vie de Pie IX, en recitant la prière liturgique : *Dominus conservet eum*, etc., et mettre de côté quelque aumône qui lui sera présentée pour son jubilé épiscopal. Les enfants dévoués de Pie IX sont en outre invités à joindre à leur obole les produits de l'industrie ou de l'art que chacun d'eux procresse. Une exposition de ces produits

sera ouverte à Rome pour la grande solennité. Bientôt le règlement sera publié. Au besoin, il sera formé des comités spéciaux pour les diverses nations qui voudront participer à cette grande manifestation de la famille catholique. Le comité local romain est déjà constitué. L'exposition vaticane aura ses diplômes et ses médailles d'honneur, décernés par des jurys spéciaux. On est encore invité à faire, si on le peut, un pèlerinage à la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens, où la consécration épiscopale fut donnée à Pie IX, et à envoyer au pied du trône pontifical des députations pour offrir à Sa Sainteté les hommages, les félicitations et les vœux des catholiques de tous les pays; enfin, à célébrer, dans chaque village, par quelques démonstrations d'allégresse et de piété, le jubilé épiscopal du Père commun de la grande famille des fidèles.

La noblesse romaine, qui ne veut se laisser vaincre par personne en tendre dévouement pour le vénéré Pie IX, a constitué un comité qui a adressé également au monde catholique, une circulaire, pour presser les fidèles d'envoyer à Rome leurs représentants et d'expédier des listes de signatures qui seront insérées dans des albums et déposées aux pieds de Sa Sainteté.

Tandis que les sujets du Pape lui témoignent ainsi leur inviolable attachement, les étrangers venus à Rome s'efforcent le plus qu'ils peuvent de décatholiciser le centre de l'Eglise. Déjà douze temples de sectes antécatholiques ont été construits avec la protection ouverte du gouvernement, deux autres sont en construction, et l'on annonce qu'il en sera encore bâti six, en tout, vingt pour le moment. Voici la nomenclature des douze qui existent déjà : une église nationale italienne, méthodiste épiscopale; deux églises méthodistes wesléyennes; trois églises baptistes; une église libre italienne; une église vaudoise; une église de la Trinité; une église américaine; une église anglicane; une église presbytérienne écossaise.

FRANCE. — Les fêtes de la consécration de l'église et du couronnement de la statue de Notre-Dame de Lourdes ont dépassé tout espoir par leur splendeur et le concours des pèlerins. Elles ont commencé, comme c'était annoncé, le samedi 1^{er} juillet, dans l'après-midi, et ont duré le dimanche et le lundi. On évalue le nombre des pèlerins à environ cent mille, dont la plupart ont fait la sainte communion, aux innombrables messes dites chaque jour depuis minuit jusqu'après midi, non-seulement sur tous les autels de la crypte, mais encore sur des autels dressés en plein air pour la circonstance. Trente-deux évêques rehaussaient

de leur présence ces splendeurs solennités. Rarement, peut-être jamais, si ce n'est à Rome, un tel nombre d'évêques s'étaient trouvés réunis pour une cérémonie religieuse. C'étaient Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris; Son Exc. Mgr Meglia, nonce apostolique; NN. SS. les archevêques d'Alger, d'Auch, de Toulouse, d'Avignon, d'Alby, de Chambéry, d'Aix, de la Nouvelle-Orléans, de Perga; NN. SS. les évêques de Tarbes, de Poitiers, de Digne, d'Annecy, de Marseille, de Vannes, de Nantes, d'Angoulême, de Montauban, de Grenoble, de Tarentaise, de Nevers, de Montpellier, d'Agen, de Valence, d'Oran et de Nîmes; Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève; Mgr Gross, évêque de Savonnat (Amérique); deux évêques brésiliens, Mgr Rodriguez de Cavallo, évêque de Saint-Paul, et l'illustre évêque persécuté d'Olmida, Mgr Vital de Oliveira. On estime qu'il y avait en outre, le lundi, au moins trois mille prêtres, qui la veille n'avaient pu venir à cause des offices paroissiaux. Parmi les fidèles de distinction, on cite M. le duc et M^{me} la duchesse de Parme, M. le duc de Nemours et sa fille, la princesse Blanche. M. le duc et M^{me} la duchesse d'Alençon.

C'est le dimanche qu'a eu lieu la consécration de l'église. Cette cérémonie devait être accomplie, de droit, par Mgr l'évêque de Tarbes, mais le Saint-Père avait cru devoir déléguer à cet effet le cardinal Guibert, pour plus de solennité. La veille, les reliques destinées à l'autel majeur et aux quinze autres autels latéraux avaient été reconnues et authentiquées par les évêques consécrateurs. Après la cérémonie de la consécration, à laquelle, on le sait, le public n'est pas admis, on est allé chercher processionnellement les pierres sacrées déposées dans la crypte, et elles ont été scellées dans les autels par les évêques consécrateurs.

C'est alors que M^{sr} l'archevêque d'Auch est monté à l'autel pour célébrer la sainte Messe. Après l'évangile, M^{sr} Mermillod a prononcé une allocution qui a ravi et ému tout son vaste auditoire. L'éminent orateur, s'emparant des événements qui ont donné à Lourdes son illustration, a montré que la fête du 2 juillet était l'affirmation : 1^o du christianisme intégral dans sa doctrine; 2^o du christianisme social dans son influence. Notre-Dame de Lourdes met le pied sur la double erreur contemporaine, qui veut amoindrir le christianisme en le dépouillant de tout surnaturel, ou qui veut le reléguer dans la conscience isolée et l'empêcher d'avoir son action sur l'ordre social. Le fait de Lourdes, dont les prodiges et le pèlerinage attestent l'éclatante réalité, est tout à la fois la démonstration du surnaturel vivant dans l'Eglise et le

témoignage rendu à JÉSUS-CHRIST dans sa réalité historique, son humanité et sa divinité, puisqu'il a une mère prise dans les générations humaines et une mère chef-d'œuvre de pureté, constatant ainsi qu'il est le Dieu sauveur. C'est bien là la basilique dont les portes s'ouvrent à la nation des croyants, à ceux qui gardent la vérité. Mgr Mermillod conclut cette première partie par une couronne de témoignages qui manifeste la Vierge Immaculée comme la mère, la gardienne, l'apôtre du Verbe fait chair, de celui qui est vraiment la lumière des âmes et des peuples.

Dans la seconde partie, Mgr Mermillod a montré que l'incrédulité ne s'est pas bornée à nier le surnaturel, mais qu'elle a voulu le chasser de l'ordre social, et faire ainsi des nations organisées en-dehors de l'Évangile. Dieu a laissé ces orgueilleux faire l'assise que l'Écriture sainte appelle leur cité sublime, et il s'est réservé de montrer l'impuissance et l'humiliation de leur travail : *Civitatem sublimem humiliabit*. Mais il sait aussi se réserver des solutions réparatrices qui montrent aux plus prévenus l'action surnaturelle de Dieu. Notre-Dame de Lourdes nous est un arc-en-ciel et l'élément préparateur de ces résurrections sociales. La France semble avoir perdu son âme depuis le dix-huitième siècle, qui a expulsé de ses institutions JÉSUS-CHRIST et son Évangile; malgré tous les dons que la Providence lui a faits, et tous les hommes illustres qu'il lui a envoyés, elle chancelle sur ses bases mal affermisses, car, qu'elle le veuille ou non, son atmosphère, c'est le surnaturel, et son âme, c'est JÉSUS-CHRIST. Aussi son berceau est dans le surnaturel, c'est une apparition sur un champ de bataille, et une bergère était là, proclamant que le Christ et sa Mère se choisissent un peuple prédestiné aux grandes choses. Sa conservation est le surnaturel. N'est-ce pas une bergère qui, en Lorraine, a chassé l'étranger pour garder à ce peuple son intégrité et son honneur? De Jeanne d'Arc à la petite bergère de Lourdes, il y a encore le surnaturel dans cette œuvre de la résurrection française, et, au moment où les contrées du nord s'inclinent devant le pauvre pèlerin Labre, où les contrées du midi saluent la bergère de Pibrac, les foules françaises viennent, conduites par une bergère, au pied des Pyrénées, affirmer une fois de plus que le surnaturel, que JÉSUS-CHRIST, dans sa notion intégrale, est l'âme de la France. Dieu ne semble-t-il pas montrer ainsi que, vers ce peuple, il s'incline par ses pauvres, pour baptiser ces démocraties dans les saintes noblesses du christianisme. Après la France, ce qui est blessé, c'est la chrétienté au milieu des nations divisées, isolées, inquiètes. Or, cette chrétienté se réforme

sous les inspirations de Pie IX, traçant les grandes lignes de la vie des peuples et sous l'influence de ces pèlerinages, où toute tribu et toute langue se rencontrent dans la communauté de la prière et de l'espérance.

Mgr Mermillod a conclu que la basilique de Lourdes était un monument dressé pour faire la preuve que le monde ne pouvait être sauvé que par le surnaturel de l'Évangile, pénétrant de ses doctrines les intelligences et de son action toutes les forces vives de nos sociétés modernes. Il a rappelé un trait de Pie IX qui, exilé à Gaète, entendit cette parole d'un cardinal : *Le monde dans ses troubles ne peut être apaisé et guéri que par la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception et la tenue d'un concile.* Ces deux faits se sont produits, et, à travers nos luttes, nos agitations et nos douleurs, nous voyons ces deux faits entrer dans les grands canaux du monde moderne, et, plus que jamais, malgré les souffrances et les ombres, nous marchons au vou de Notre-Seigneur, que les âmes soient dans l'unité de la vérité et de la charité, que les peuples ne fassent qu'un berceau et que, sous le travail de l'Église, la bénédiction du Pontife et des évêques relève la basilique de la civilisation chrétienne pour la gloire de Dieu et la paix du monde. *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.*

Telles sont les espérances de cette fête incomparable, tel est le cri de foi et d'amour qui s'échappe du cœur de Pie IX et du cœur des peuples, à l'heure où l'Europe émiettée regarde avec angoisse les luttes de l'Orient. Notre-Dame de Lourdes est donc notre arc-en-ciel; c'est l'amour annonçant le soleil de justice qui va se lever sur la fin du siècle.

Pendant ce temps, une autre messe solennelle est célébrée en plein air pour la foule, dont le spectacle est incomparable, surtout lorsqu'elle se prosterne, à la fin de l'office, sous la main du nonce apostolique, pour recevoir la bénédiction papale, et qu'ensuite elle se relève en acclamant Notre-Seigneur, l'Immaculée-Conception, Pie IX et la France.

Aux cérémonies du soir, d'autres orateurs se firent entendre; et, après la procession aux flambeaux, les artificiers firent tomber du ciel des pluies d'étoiles multicolores sur l'église illuminée.

Le lundi a été consacré aux cérémonies du couronnement. La foule des pèlerins était plus grande encore que la veille. Après l'évangile de la messe pontificale, célébrée en plein air sur une estrade, Mgr Pie, évêque de Poitiers, a pris la parole. Le silence se fit plus profond encore dans l'immense multitude. L'illustre prélat commença par faire aux grottes et aux rochers

de Lourdes l'application de ces paroles du Psalmiste : *Les montagnes ont dansé comme des bœufs; et Le Seigneur a converti le rocher en un courant d'eau vives.* Puis il a établi que Dieu n'a pas renoncé à faire des miracles, que l'Église l'enseigne, que l'histoire le prouve, et que les hommes trop fiers de leur raison font à cette raison plus de tort que d'honneur, en refusant de la soumettre à l'évidence. Il est écrit : *Vos fils et vos filles prophétiseront, et vos jeunes gens auront des visions.* Cette parole se vérifie en ces jours où la Vierge, mère de Dieu, s'est révélée à une pauvre fille de la montagne. Nos fils et nos filles prophétisent aujourd'hui, et, si le matérialisme refuse de croire à l'autorité de l'Église qui affirme le surnaturel et les prophéties, croira-t-il du moins à son propre prophète, à Machiavel, qui a écrit que pas un grand événement politique ne s'est accompli qui n'ait été en quelque manière prophétisé dans les nations? On doute du surnaturel qui effraye la raison, et le surnaturel nous enveloppe; ici, à Lourdes, les montagnes l'attestent, les rochers le distillent, tout ce que nous avons sous les yeux en témoigne et le proclame. *Nisi verbo creditis, rebus credite.* En face de cette basilique élevée là où la Vierge a dit : « Je désire qu'ici l'on me construise une chapelle; » devant ces foules réunies au lieu où elle a dit : « Je désire qu'on vienne ici en procession, devant cette eau qui coule, là où elle n'avait jamais été vue, devant ce Gave détourné, en un mot, en présence de toutes ces merveilles produites par le récit d'une humble enfant qui a vu ce que personne autre ne voyait, comment nier encore le surnaturel, et comment croire que Dieu ne fait plus de miracles? *Nisi verbo creditis, saltem propter opera ipsa credite.*

Sans doute, il y a plusieurs sortes de surnaturel, et lorsqu'il se produit un miracle ou des prophéties venant de Dieu, il s'en produit presque toujours d'autres venant de l'esprit mauvais. Mais, ainsi que l'Écriture l'a dit, est-ce que, parce qu'il y a des menteurs, nous ne devons pas croire ceux qui disent la vérité? Et l'Église ne prend-elle pas elle-même assez de garanties contre l'erreur. Lorsque Bernadette eut parlé, après que des guérisons miraculeuses eurent confirmé sa parole, le vénérable évêque du diocèse et le curé de Lourdes restèrent silencieux et comme étrangers à ce qui se passait aux yeux de tous, pendant des mois, que dis-je, pendant des années entières, jusqu'à scandaliser les fidèles, qu'irritaient les persécutions administratives et les dénégations des esprits forts.

L'Église d'ailleurs permet de croire, mais n'impose pas la croyance à ces faits miraculeux, et sa prudence respecte jusqu'aux scrupules et aux timidités des consciences. Mais devant une

prudence poussée en quelque sorte jusqu'à l'excès, du moins aux yeux des hommes, quel esprit sincère peut hésiter à croire? La Vierge elle-même n'a-t-elle pas pris soin elle-même d'attendre la décision du Souverain-Pontife pour proférer devant Bernadette ces mots merveilleux qui sont la consécration des paroles sorties du Vatican : « Je suis l'Immaculée-Conception? » N'a-t-elle pas montré elle-même une bonté et un respect singulier envers les hommes en disant à une pauvre petite fille, non pas : « Je veux que tu reviennes ici, » mais : « Faites moi la grâce de revenir ici durant quinze jours? » Sachons donc reconnaître le surnaturel qui s'impose avec tant d'autorité et de donceur.

Lorsqu'une humble vierge se rendait en hate dans les montagnes, *festinans abiit in montana*, et disait avec un esprit prophétique : *Beatum me dicent omnes generationes*, voyait-elle se dérouler tout l'avenir devant ses yeux? Voyait-elle ce que nous voyons aujourd'hui? Nul ne saurait le dire; mais il faut reconnaître que l'esprit qui l'animait était le même que celui qui nous réunit ici, devant le rocher de Lourdes, au lieu où la parole de Bernadette a produit des choses que les forces humaines ne pouvaient créer. Disons donc à cette Mère ou à cette Reine que nous allons couronner de nous donner la pureté qu'elle recherche dans les âmes simples des enfants, de bénir et de protéger ce pèlerinage fait en esprit de foi aux lieux où elle est apparue, de nous conduire enfin dans ce lieu où nous nous réjouissons éternellement avec son Fils et avec elle.

C'est au milieu de l'émotion produite par la grande voix de l'évêque de Poitiers que s'acheva la messe pontificale. A ce moment, M^r Meglia a posé sur le front de la Vierge, au nom du Souverain-Pontife, une riche couronne d'or ornée de pierres et de diamants, et, de toutes les poitrines, s'est élané le chant du *Salve regina*, qui fut suivi des cris de : Vive Pie IX! Vive l'Immaculée-Conception! poussés par l'immense multitude des pèlerins.

La statue couronnée sur l'estrade est l'œuvre d'un des Pères de la mission. Après ce premier couronnement, la procession s'est rendue à la basilique, et une seconde couronne a été posée sur la tête de la Vierge de l'autel, qui n'est encore que le type de la statue que doit exécuter en marbre M. Cabuchet, et qui n'était pas encore achevée pour la circonstance.

Comme le jour précédent, les pèlerins ont ensuite pris leur réfection, répandus dans la ville et surtout dans les prairies. Et le soir, la parole leur fut encore adressée pour leur préciser les fruits qu'ils devaient retirer de ces solennités.

Avant de se séparer, NN. SS. les évêques ont signé une adresse au Saint-Père, où ils lui expriment leur tendre affection et leur inviolable attachement.

Les fêtes ne se sont pas écoulées sans que la miséricordieuse Vierge récompense la foi et l'amour de ses enfants. Trois guérisons miraculeuses ont eu lieu; mais les détails n'en ont pas encore été publiés.

POLOGNE. — Le drame terrible qui se déroule depuis tant d'années en Padlachie, dans l'ancien diocèse grec-uni de Chelm, vient d'avoir de nouveaux épisodes sanglants. On se souvient que le gouvernement russe avait représenté comme convertis au schisme les héroïques paysans polonais de cette province. L'archevêque schismatique de Varsovie y étant allé faire une tournée, dès qu'on a signalé son approche, les femmes et les enfants, en l'absence des hommes qui étaient aux champs, se rennèrent devant les églises, et lorsque l'archevêque s'y présenta, elles lui déclarèrent qu'elles ne le reconnaissent pas pour leur évêque et l'empêchèrent d'entrer. En même temps les popes apprirent à l'archevêque le véritable état des choses, savoir, que les paysans ne leur laissaient ni baptiser leurs enfants ni enterrer leurs morts, qu'ils ne venaient jamais à l'église et que les mariages se faisaient sous la croix du chemin, bénits par les anciens. L'archevêque, furieux, ordonna aux popes de se faire assister des gendarmes et des cosaques pour forcer les paysans à pratiquer le schisme. Les violences les plus odieuses recommencèrent dans toute la contrée, à tel point que les paysans exaspérés s'insurgèrent contre les popes et en mirent à mort près d'une trentaine, dans le district de Radryn. A la nouvelle de ces meurtres, des troupes furent envoyées contre les villages où ils avaient eu lieu. On fusilla et l'on mitrilla le peuple en masse, hommes, femmes et enfants, que des charges de cavalerie foulèrent également sous le fer des chevaux. Il y eut un grand nombre de morts et de blessés. Après ces cruautés inouïes, on fit des enquêtes et l'on jeta en prison des centaines de paysans considérés comme les chefs de la résistance, et quantité de prêtres accusés d'avoir baptisé les enfants des grecs-unis.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

Prédication.

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU HUITIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(Luc, xvi, 1-9.)

La Sainteté dans la vie ordinaire.

Dans la parabole de l'économe infidèle, Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu, mes frères, nous rappeler la nécessité d'utiliser notre position, notre fortune, nos forces, nos faiblesses, en un mot tout ce que la Providence nous départit, afin de nous préparer un avenir heureux. De même que des gouttes d'eau réunies finissent par former une puissante rivière, ainsi une multitude d'actions petites et vulgaires finissent par former une belle et éclatante couronne. La grande sagesse consiste à utiliser le temps que Dieu nous distribue et à le remplir de bonnes actions. Or, mes frères, pour cela faire, deux choses suffisent et sont nécessaires : l'activité et l'ordre, je veux dire que, pour être une vie féconde, la vie d'un chrétien doit être une vie active et une vie réglée.

I. *Vie active.* — Il faut agir, mes frères, c'est-à-dire il faut se débarrasser de cette apathie, de cette mollesse qui fait tout le fond des caractères d'aujourd'hui. Aujourd'hui, en effet, mes frères, « on travaille le moins possible ; on gagne le plus possible et on jouit. » Diminution de travail avec augmentation de salaire, tel est le grand principe à l'ordre du jour. Sous une forme ou sous une autre, il se retrouve à peu près partout, chez le pauvre et chez le riche, et chez les personnes irréligieuses ou indifférentes, et jusque chez les personnes qui font profession de piété.

Un prêtre faisait un jour visite à une femme fort à l'aise, qui, libre des obligations de l'état religieux et des charges du mariage, passait son temps à réciter son chapelet, à se soigner beaucoup et à méditer un peu. En un mot, elle arrangeait sa petite vie de manière à ne pas trop se fatiguer en montant au ciel. Le visiteur s'étonnait de sa philosophie ; elle lui fit cette réponse qui l'étonna bien plus encore : « Mon père, vous savez que je ne suis pas *iconoclaste*. (Les iconoclastes étaient des hérétiques qui avaient la fureur de briser les saintes images.) — Et qu'entendez-vous, lui demanda-t-il, en disant que vous n'êtes point iconoclaste ? —

J'entends, mon père, qu'ayant l'insigne honneur d'être l'image de Dieu, je dois avant tout soigner cette image, et je la soigne. »

Inutile, mes frères, de compléter le tableau. Vous voyez d'ici cette religion facile mais stérile qui s'imagine avoir assez fait pour Dieu, quand elle a fait le nécessaire ou à peu près pour éviter les remords provoqués par un grand dérèglement ! Vous voyez d'ici cette secte d'un nouveau genre qui ne redoute rien tant que de meurtrir, en se fatiguant, l'image de Dieu et dont aucune action vraiment méritoire ne marque les inutiles journées.

Je sais bien, mes frères, qu'il reste encore une semence d'âmes généreuses qui n'ont pas perdu de vue les exemples de Notre-Seigneur, lui qui ne se soignait ni ne se ménageait, mais qui voulut reposer sa tête sur la paille d'une étable, fatiguer ses pieds aux cailloux du désert, suer le sang et l'eau sous les oliviers de Gethsémani et porter sa croix jusqu'au sommet du Calvaire ! Mais elles sont moins nombreuses que les grappes qui restent attachées au cep après la vendange, ces âmes de choix qui savent se faire violence, ces âmes actives qui ne sont pas toujours préoccupées du soin de leur santé, de leurs plaisirs, de leurs convenances et qui savent résister ou se dérober à toutes les séductions de la mollesse.

Cependant, mes frères, tout est dans l'activité ; l'agréable et l'utile : l'agréable, car rien n'est pénible et fatigant comme une journée sans occupations... l'utile, car c'est le moyen, l'unique moyen de trouver du temps pour tout. Voyez, mes frères, une mère de famille douée de cette activité sage et ordonnée dont je parle ; elle trouve du temps pour Dieu en faisant la part de ses exercices de piété ; elle en trouve pour sa famille, pour toutes les charges, plus ou moins lourdes qui constituent les devoirs de son état. Elle est, dit la sainte Écriture, comme le vaisseau d'un marchand qui apporte de loin son pain. Elle se lève avant le jour et ceint ses reins de force et de courage. Non, mes frères, on ne peut réfléchir sans émotion à la bienfaisante activité que déploie une bonne mère de famille dans son humble ménage, pour que le mari, en revenant de son travail, ne sente pas trop son dénuement, pour que les enfants soient tenus avec propreté et ne souffrent ni du froid ni de la faim. Souvent, dans un coin de la mansarde, à côté du ber-

ceau du nouveau-né, est le grabat de l'aïeul retombé à la charge des siens après une dure vie de travail. Pour suffire à tout, la pauvre femme se lève avant le jour et se couche la dernière. Et quand sa besogne de chaque jour est terminée, s'il lui reste un instant, elle s'arme de l'aiguille on saisit le fuseau et confectionne les habits de toute la famille. C'est elle qui veille sur tous les autres, qui s'inquiète de leurs maladies, qui prévoit leurs besoins. Au milieu de tous les soucis, elle a encore un mot sorti du cœur et une caresse pour encourager son mari, rassurer son père et réjouir ses enfants. Ce que je viens de dire de la mère de famille, appliquez-le à toute espèce de personnes et vous saurez ce qu'il faut entendre par une personne qui agit.

II. *Vie réglée.* — L'activité, ... mes frères, c'est quelque chose; c'est même beaucoup, mais ce ne serait rien sans l'ordre. L'activité en désordre, c'est la fièvre. Il faut, dans la vie du chrétien, de l'activité, mais l'activité ordonnée. En un mot, mes frères, il faut que chaque chose ait sa place, que Dieu reçoive le tribut auquel il a droit, que les devoirs d'état passent au premier rang et qu'on laisse, dans une position secondaire, ce qui ne doit pas être mis en avant. « Gardez l'ordre, écrivait saint Bernard aux religieux du couvent de Saint-Anastase (Epist. CII), et l'ordre vous gardera. » Gardez l'ordre, vous dirai-je à mon tour, et l'ordre vous préservera : 1° des œuvres inutiles; 2° des œuvres déplacées; 3° des œuvres mauvaises.

1° *Œuvres inutiles.* — J'appelle « inutile » quelque chose qui n'a pas une raison d'être sérieuse, qui n'aboutit à aucun résultat appréciable, qui n'exerce aucune influence salutaire. Eh bien, mes frères, dans toutes les conditions, il est des personnes qui se fatiguent beaucoup en faisant des riens et dont la vie est tout absorbée par l'inutilité. Il est si facile de se créer des obligations factices ! Ici, c'est un enfant qu'on s'occupe à gâter... Là, ce sont des amies à recevoir ou à visiter. On a à s'apprendre mutuellement ce qu'on se répète depuis un mois. Ce sont des courses, des emplettes à faire. Tout cela, avec un peu d'art, s'espace, s'élargit et, comme la tache d'huile, finit par tout couvrir. La journée est terminée avant d'être commencée. — Il est vrai que, souvent, elle a commencé fort tard. — La première et la plus coupable des inutilités est le sommeil trop prolongé ou changé de place. Ajoutez à cela une toilette qu'il faut faire trois fois et retoucher dix .. quelques rêves qu'il faut poursuivre, et vous aurez un tableau assez complet de la vie d'un certain monde.

Et, comme aujourd'hui toutes les conditions

tendent de plus en plus à se confondre, les défauts des uns passent insensiblement aux autres. En bas comme en haut, l'imagination rêve toilette, promenade et théâtre : en bas comme en haut, on gaspille son temps dans le désordre sur une masse d'inutilités. Croyez-vous qu'il en serait ainsi si chacun, connaissant ses devoirs et restant dans son élément, prenait chaque matin le soin de marquer la place de chaque chose, l'heure de Dieu, l'heure du travail, le moment de la récréation ? Croyez-vous qu'il en serait ainsi si chacun, pénétré de sa mission et du but dont il poursuit l'accomplissement, se disait chaque jour : Aujourd'hui, j'ai telle chose à faire, mais sans oublier mes devoirs ordinaires, sans perdre Dieu de vue et sans oublier l'éternité ? Non, mes frères. L'homme est naturellement raisonnable, et je suis convaincu que, débarrassé de la légèreté enfantée par le désordre, il arriverait sans effort à bannir de sa vie ce déluge d'inutilités dont nous devons rendre compte au tribunal de Dieu.

2° *Œuvres déplacées.* — Par œuvres déplacées j'entends des œuvres qui, sans être mauvaises en elles-mêmes, ne sont pas faites en temps et lieu convenables. Exemple : la messe est assurément le plus parfait des actes religieux de la terre : y assister est donc en soi une œuvre excellente : néanmoins, négliger ses devoirs d'état pour se procurer ce bonheur, c'est faire une œuvre déplacée et c'est offenser Dieu. Faire de pieuses ou instructives lectures est une occupation dont l'Esprit-Saint a fait lui-même l'éloge. Mais faire cela aux dépens de ses affaires et des soins à donner à sa maison, c'est une œuvre déplacée, c'est offenser Dieu. Or, mes frères, une personne dont la vie est réglée évite toutes ces erreurs. Elle sait que la volonté de Dieu est exprimée dans la règle qu'elle s'impose. Elle sait que sa perfection ne sera pas en rapport avec le nombre de livres pieux qu'elle aura lus, ni avec la somme des communions qu'elle aura faites ou des messes qu'elle aura entendues, mais avec la fidélité avec laquelle elle aura suivi la volonté de Dieu : elle sait que Notre-Seigneur préfère l'obéissance au sacrifice, et, dans sa vie, l'obéissance prime le sacrifice.

3° *Œuvres mauvaises.* — Je ne veux pas dire, mes frères, que les personnes dont la vie est bien réglée soient impeccables. Hélas ! non. Elles resteront toujours avec des faiblesses. Debout, elles peuvent tomber. Mais j'entends qu'elles trouveront dans la règle un préservatif puissant contre le mal. Une vie réglée, c'est-à-dire une vie où rien n'est laissé au caprice, à l'aventure ou à l'imprévu, est une vie dont l'occasion de péché a disparu. Or, mes frères, vous connaissez l'adage, aussi vrai dans l'ordre sur-naturel que dans l'ordre naturel : « l'occasio

fait le larron. » En supprimant l'occasion, nous supprimerons à peu près le péché, et, de lasorte, nous aurons fait preuve d'intelligence dans nos affaires. Nous nous serons préparés après cette vie un accueil favorable dans l'autre. Ainsi soit-il.

J. DEGUIN,
curé d'Echarbay.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

26^e Instruction.

SECOND COMMANDEMENT

2^e Instruction.

Biasphème. 1^o Différentes sortes de blasphème; 2^o Gravité du blasphème; 3^o Combien le blasphème est commun.

TEXTE. — *Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum.* — Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement (*Exod.*, ch. xx, vers 7).

EXORDE. — Mes frères, on a coutume, en expliquant le second commandement de Dieu, de parler du vœu... Bien que les règles auxquelles les vœux sont soumis dans l'Église regardent spécialement les confesseurs et les directeurs, je crois pourtant utile, avant d'aborder le sujet de cette instruction, de vous en dire quelques mots... Qu'est-ce qu'un vœu? « Un vœu, dit le catéchisme, c'est une promesse faite à Dieu d'une chose bonne, avec l'intention formelle de s'obliger (1)... » Saint Louis, par exemple, est atteint d'une grave maladie; les médecins désespèrent de le sauver; après avoir consulté son confesseur, il promet, si Dieu lui rend la santé, de faire le voyage de Jérusalem, et d'aller avec son armée, délivrer, s'il le peut, le tombeau de notre divin Sauveur des mains des infidèles (2)... Dieu lui rend la santé; il est obligé d'accomplir son vœu. Un père et une mère, tristes et désolés, déposent leur enfant mourant sur l'autel. « Dieu tout-puissant, s'écrient-ils, nous n'espérons plus qu'en vous; si vous nous conservez ce cher enfant, nous voulons qu'il vous appartienne, et, s'il a une vocation pour l'état religieux, nous vous l'abandonnons tout entier. » L'enfant fut miraculeusement sauvé, les parents exécutèrent la promesse qu'ils avaient faite, et leur fils devint saint Adalbert (3)...

D'autres fois, ce sont des messes que l'on promet, un pèlerinage à quelque sanctuaire, ou telle autre bonne œuvre, si Dieu nous accorde certaine grâce, que nous désirons vivement. Toutes ces promesses sont des vœux et nous sommes obligés de les exécuter, selon notre pouvoir. Je ne vous parlerai pas mes frères, de

ces vœux plus solennels par lesquels les prêtres, les religieux, les religieuses consacrent à Dieu leurs biens, leurs personnes et leurs vies... Non, je tiens seulement à vous dire qu'il ne faut pas confondre avec les vœux, certaines promesses faites dans un moment de ferveur; par exemple: celles de communier toutes les semaines, d'assister à la sainte messe tous les jours. Sans doute, il serait bon de nous y montrer fidèles, mais parfois il n'y a point de péché à ne pas les exécuter. Une observation encore: c'est qu'en général, il faut être très-réservé à faire des vœux, et n'en faire aucun sans avoir consulté son confesseur...

PROPOSITION. — Venons maintenant, mes frères, au sujet que je dois traiter dans cette instruction. Je me propose de vous parler du blasphème; sujet très-important, qui réclame toute votre attention.

DIVISION. — *Premièrement*: différentes sortes de blasphèmes; *secondement*, gravité des péchés de blasphème; *troisièmement*, combien les blasphèmes sont communs... Telles sont les trois considérations, sur lesquelles nous allons nous arrêter...

Première partie. — Frères bien aimés, à cette question: Qu'est-ce que blasphémer? le catéchisme répond: « Blasphémer, c'est dire une parole injurieuse contre Dieu ou les saints... » Le catéchisme est un livre élémentaire, il ne peut pas tout dire; il est nécessairement incomplet... Il l'est ici surtout, puisqu'il ne parle que des blasphèmes les plus communs, qui ont lieu par paroles... Mais les démons, qui sont de purs esprits, ne parlent pas; mais les âmes réprouvées, qui, jusques à la résurrection, resteront séparées de leurs corps, n'ont plus de langue pour s'exprimer; cependant ce sont les blasphémateurs par excellence, car blasphémer Dieu, c'est l'un de ces besoins ignobles, qu'éprouvent les anges maudits et les âmes réprouvées... Mais ces incrédules, qui, n'osant dévoiler leur impiété, se contentent de hausser les épaules avec un air de mépris, quand nous disons que Dieu est bon, qu'il est juste, que rien n'arrive sans sa Providence, ne sont-ils pas aussi des blasphémateurs?... Il y a donc des blasphèmes de pensées; ce sont peut-être les plus dangereux, et, tous, nous devons nous en délier.

De même que la mousse croît facilement sur les rochers arrosés par la pluie, ainsi les pensées de blasphème naissent facilement dans les âmes visitées par l'épreuve. Prenons-y garde... Il n'est pas rare que des personnes, d'ailleurs chrétiennes, au sujet de certains revers de fortune, de la perte d'un époux, ou d'un fils qui leur était cher, murmurent dans leur cœur: Dieu n'est pas juste; il m'éprouve au-delà de ce

1. Conf. saint Thomas. *Secunda Secunda*. Quest. LXXXVIII.
— 2. Vie de saint Louis. — 3. Voir *Histoire ecclésiast. de Robrbacher*, ou la vie de ce saint.

que je mérite; il n'y a de bonheur que pour les impies... Si l'on s'arrête à ces tentations, si l'on se complait dans ces inspirations sataniques, ce sont des blasphèmes de pensée. Si on les exprime, ils deviennent des paroles injurieuses contre Dieu, seul genre de blasphème désigné dans le catéchisme.

J'aurais beaucoup à vous dire sur les blasphèmes de paroles. Je pourrais vous montrer que les phrases si communes : Dieu devrait faire ceci, Dieu devrait faire cela; il est trop bon, il ne punit pas assez les méchants; il m'éprouve trop, il m'abandonne, il ne pense pas à moi; et tant d'autres, qu'il est inutile de vous citer, sont injurieuses pour Dieu, et seraient véritablement des blasphèmes, si on les prononçait avec intention... Ce sont toujours des fantes; il est vrai que l'ignorance et la légèreté peuvent diminuer leur gravité... Mais je veux surtout vous signaler ce blasphème si fréquent, qui consiste à associer le nom adorable de Dieu avec le mot *sacre*. Ce dernier mot a deux sens, il veut dire : béni, auguste, vénérable, comme lorsque nous disons dans la préparation à la mort : Cœur sacré de Jésus, soyez mon refuge... Mais il signifie aussi : maudit et détesté, quand on s'en sert dans les juréments, les imprécations et les blasphèmes. Dans ces circonstances, joindre le mot sacré au nom de Dieu, ou même prononcer ce nom béni dans la colère et par forme d'imprécation, c'est comme si l'on disait : maudit soit le nom de Dieu. Tel est, mes frères, l'un des plus horribles blasphèmes que nous puissions commettre par parole...

Enfin, il y a aussi les blasphèmes d'action. Ces misérables qui, pendant la Révolution, brisaient les croix; ces assassins endurcis qui, lorsqu'on les conduit à l'échafaud, repoussent avec mépris le crucifix que l'aumônier leur présente; ces protestants, qui profanèrent avec une sorte de rage la sainte Eucharistie, et brûlèrent, partout où ils purent triompher, les reliques vénérées des saints; c'étaient non-seulement des sacrilèges, mais des blasphémateurs. Donc, il y a des blasphèmes de pensées, les blasphèmes de paroles et des blasphèmes d'actions, et j'aurai dit la vérité quand j'aurai dit que le blasphème est une pensée, une parole, ou une action injurieuse contre Dieu ou ses saints (1)...

Seconde partie. — Je voudrais, maintenant, mes frères, vous faire comprendre la malice du blasphème, combien c'est un péché grave. Ici je ne dirai rien de moi-même, je m'appuierai sur l'un des plus célèbres docteurs de la sainte Eglise catholique. Paraissez, docteur saint Thomas d'Aquin, vous qu'on a surnommé l'ange de l'école, vous dont la science et la piété ont fait l'admiration des siècles, vous que Jésus-Christ a

daigné féliciter, vous dont toutes les décisions sont autant d'oracles, dites-nous ce que vous pensez du blasphème? — Le blasphème est, dans son genre, le plus grand de tous les péchés, il aggrave même l'infidélité! — Mais, illustre savant, il me semble pourtant que l'assassin qui enlève la vie à son frère, est plus coupable que le blasphémateur? — Nullement, poursuit le saint docteur, la gravité du péché, sa malice se jugent par la dignité de la personne attaquée; le blasphémateur s'adresse directement à Dieu, tandis que le meurtrier ne s'attaque qu'au prochain; or, autant Dieu est au-dessus de l'homme, autant la malice du blasphème l'emporte sur la malice de l'homicide (1).

Et de fait, mes frères, il y a dans tout blasphème, un sacrilège, une impiété, j'ajouterai même un acte de folie. Le sacrilège, je vous l'ai dit, c'est la profanation d'une chose sainte... Or, quoi de plus saint que le nom adorable de Dieu, quoi de plus auguste que ses perfections infinies!... Et le blasphémateur, misérable ver de terre, proteste contre ces perfections, cont. e cette justice, cette sagesse, qui feront l'admiration des saints pendant l'éternité!... Il les outrage, il les nie; et ce nom trois fois adorable de son Dieu, il le maudit, il l'avilit, il le traîne en quelque sorte dans la fange! Quel sacrilège!...

Saint Thomas a raison, quand il dit que le blasphème aggrave l'infidélité, car non-seulement c'est une profanation, c'est aussi un acte d'impiété. Ont-ils véritablement de la religion? Croient-ils encore à Dieu, à la dignité de leur âme, à ses destinées immortelles, ces misérables qui, dans leur colère, ou par suite d'une triste habitude, traitent le Maître du ciel et son nom trois fois saint, comme ils n'oseraient traiter le dernier des hommes? C'est fort douteux; et l'expérience nous montre que presque toujours, le blasphémateur habituel est un impie, et meurt d'une manière déplorable...

J'ajoute enfin que le blasphème est un acte de folie; mais d'une folie furieuse et infernale inspirée par Satan... Vous allez me comprendre... Chaque péché trouve, en quelque sorte, comme une excuse dans les profits, ou dans les prétendues jouissances que procure la passion (2)... Je dis à l'avare : Pourquoi tant d'attachement aux biens de ce monde? Il répond : C'est pour m'attirer la considération que les hommes attachent à la fortune et aux richesses; l'ivrogne me dira qu'il éprouve du plaisir à boire et à se divertir; l'impudique répondra qu'il veut jouir de la vie... Mais vous qui blasphémez, dites-moi quel profit vous revient de cette funeste habitude? Je n'ose

1. *Somme Théolog., secunda secunda, quest. XIII, art. 3.*
2. *Saint Bernard, opud Lohner, Verb. Blasphemia.*

1. Voir Lanze, in *Polyanth., Verb. Dei cheuti.*

pas croire que vous faites le mal pour le mal, et puisqu'en blasphémant, vous compromettez, sans aucune compensation, votre salut éternel, vous agissez donc comme un insensé...

Que le blasphème est un péché horrible! Comme il répugne à toute âme qui a conservé quelques sentiments de foi et de piété... Un jour, on discutait devant saint Ignace, quelle était la plus grande peine de l'enfer. — Pour moi, disait l'un, je serais peut-être plus sensible à la peine des sens, à ces brasiers éternels, dans lesquels se tordent les âmes réprouvées. — Un autre répondait : Etre privé pour jamais de la vue de Dieu, voilà ce qui me semble le plus terrible châtement des damnés. — Quant à moi, répondit saint Ignace, si Dieu me plaçait dans ce lieu de douleur, mon plus grand tourment serait d'entendre les blasphèmes que les démons et les âmes maudites vomiront pendant l'éternité contre la majesté de Dieu (1)! — Et, en effet, mes frères, le blasphème, c'est le langage de l'enfer... Transportez-vous dans ce séjour d'horreur, et voyez cette cohue de démons et de scélérats, maudissant le nom de Dieu, écumant de rage, et exhalant en blasphèmes horribles leur fureur impuissante contre le Dieu qui les châtie... Oh! que le blasphème est un grand crime!...

Troisième partie. — Et pourtant, frères bien aimés, que ce péché est commun; heureusement que, souvent, la légèreté, le manque de réflexion en diminuent la gravité, et atténuent sa malice... Que de fois vous avez entendu sortir de la bouche de personnes, qui n'étaient pas impies, ces paroles : le bon Dieu n'est pas juste, et d'autres phrases, que je vous rappelais en commençant, et qui sont réellement injurieuses à Dieu... Gardez-vous de les prononcer. Comme le saint homme Job, n'ayez au milieu de vos épreuves, que des paroles de résignation. Dites simplement : Dieu a permis ce qui m'arrive; il est le maître, que son saint nom soit béni...

Le temps me manque pour vous parler des blasphèmes contre la sainte Vierge. Du reste, je le sais, vous aimez tous cette divine Mère de Jésus, vous avez en elle la plus grande confiance, et vous professez pour cette auguste reine, pour ses nobles prérogatives, le plus profond respect... Non, il n'est personne ici, et je m'en réjouis, qui oserait nier la virginité de cette auguste reine, attaquer sa maternité divine, douter de sa puissance et de son crédit, et maudire le nom de cette mère bien aimée. O Marie, oui, nous sommes tous vos serviteurs, vos enfants respectueux.

Mais il est un blasphème trop commun, et l'un des plus coupables de tous. Vous l'avez entendu sortir de la bouche des hommes, de la

bouche même des femmes, j'ose à peine le dire... Et ce qui est plus triste encore, vous l'avez entendu répéter par de petits enfants; c'est ce blasphème qui consiste, comme je le disais, à maudire le saint, l'adorable nom de Dieu. Chez quelques-uns, cette mauvaise habitude est tellement invétérée, qu'ils ne sauraient, en quelque sorte, prononcer une phrase, sans y insérer ce blasphème, et que la présence même des personnes qu'ils désirent respecter ne saurait triompher de ce funeste penchant... Le saint nom de Dieu, accompagné du mot sacré, mais c'est quelque chose de grossier et d'ignoble, même dans la bouche d'un galérien! Jugez donc ce qu'il faut en penser, lorsqu'on le rencontre sur les lèvres d'un honnête homme, qui devrait se respecter... Le rencontrer sur les lèvres d'une femme, est une chose qui fut toujours pour moi incompréhensible!... Et pourtant vous savez... Je me tais... Je n'ose achever... Peut-être ferais-je rougir certaines personnes qui m'entendent... Que faut-il donc alors penser des pères et mères, et vous en connaissez peut-être qui, au lieu d'enseigner à leurs enfants les prières du jeune âge, les doux noms de Jésus et de Marie, leur apprennent cet épouvantable blasphème, et sourient quand ils le leur entendent répéter?... Ce qu'il faut en penser?... C'est que ces parents sont à plaindre, et que plus à plaindre encore sont leurs pauvres enfants... Grand saint Grégoire, dites-nous ce qu'est devenu sous vos yeux mêmes, l'un de ces enfants infortunés, qu'on enseignait à blasphémer? — Satan lui-même l'a étranglé dans les bras de son père (1)!... En tout cas, frères bien aimés, ces enfants deviennent toujours de pauvres êtres, la désolation et le désespoir de leurs parents, et c'est justice.

PÉRORAISON. — Je m'arrête... J'aurais trop à dire sur ce lamentable sujet; nous y reviendrons, quand il s'agira de l'éducation des enfants... Je finis en vous disant qu'il faut éviter le blasphème... Comme les saints l'avaient en horreur!... Le meilleur de nos rois, saint Louis, avait porté une loi, qui condamnait tout blasphémateur récidif à être marqué, sur les lèvres, d'un fer rouge... Un homme assez haut placé, ayant, par ses blasphèmes, encouru cette peine, ses nombreux amis suppliaient le saint roi d'un ser d'indulgence... « S'il s'agissait de ma gloire personnelle, répondit-il, je la sacrifierais volontiers; mais il est question de l'honneur de Dieu, il m'est plus cher que le mien, et je dois le défendre. Plût au Seigneur, ajoute-t-il, qu'on me brûlât les lèvres à moi-même, si, en souffrant cette peine, je pouvais détruire, dans mon royaume, la funeste habitude du blasphème... Et avant de mourir, ce saint roi recommandait

1. *Hist. Sociét. part. I, lib. X, n. 62.*

1. *Dialog., lib. IV, cap. XVII.*

encore à son fils de sauvegarder l'honneur de Dieu, et de punir les blasphémateurs... Frères bien aimés, ayons donc en horreur ce vice maudit; dans la joie comme dans l'épreuve, bénissons le nom du Seigneur, afin de pouvoir encore un jour le bénir là haut dans la patrie. Ainsi soit-il!

L'abbé LOBRY,
curé de Vauchassis.

Liturgie.

LES LITANIES

(9^e article.)

V. — *Les Litonies actuelles* (suite).

4^e Dans notre dernier article sur les litanies (n^o du 22 décembre 1875), nous avons posé ce principe, que nulle addition ne peut être faite aux litanies des saints sans l'autorisation expresse de la sacrée Congrégation des Rites, et nous avons apporté en preuve les décisions les plus formelles. Mais, parce que, tout en admettant la règle générale, on est facilement porté à croire, dans certains cas particuliers, que l'on est autorisé à s'en écarter, il nous paraît utile de faire connaître des décrets qui coupent court à tout prétexte, puisque les circonstances alléguées sont de celles qui paraîtraient, à première vue, motiver et légitimer des exceptions.

« Le chapitre et les chanoines de la cathédrale de Reggio, agissant aussi au nom de la ville entière, ont adressé une supplique pour obtenir la permission d'insérer dans les litanies, à l'occasion des processions, tant publiques que privées, surtout dans ces temps de calamités, les saints titulaires et les patrons de la ville. — La sacrée Congrégation des Rites a répondu : « On ne peut pas insérer dans les litanies d'autres saints que ceux qui sont inscrits dans ces mêmes litanies. » Le 8 mars 1631. »

Les habitants de la même ville ne furent pas découragés par cette réponse, et, réduisant leur demande, ils sollicitèrent l'autorisation d'ajouter aux litanies au moins le nom de saint Prosper, leur ancien évêque. Le 29 janvier 1656, la Congrégation des Rites émit l'avis « qu'il ne fallait rien accorder aux suppliants. »

On se rappelle que, pendant le jubilé universel de 1875, le nombre des visites des églises était réduit lorsqu'on les faisait processionnellement. On chantait communément dans ces processions les litanies des saints, et nous savons qu'en beaucoup de lieux, on croyait devoir insérer dans ces litanies, au moment où l'on pénétrait dans chacune des églises désignées, les noms des saints titulaires, afin de les honorer spécialement. L'intention était bonne, sans

doute, mais l'exécution offrait l'inconvénient d'être en opposition avec la défense dont nous venons de donner le texte.

Dans le cas précité, on se conformait à un usage établi sous le régime des liturgies particulières aujourd'hui heureusement abolies, et qui s'est maintenu, défait, dans un grand nombre de paroisses et d'églises. On a coutume, aux litanies majeures et mineures, ou de saint Marc et des Rogations, lorsqu'on fait une station dans une église, de chanter, en y entrant, l'invocation du saint titulaire de cette église. Nous croyons que cette pratique tombe sous le coup du décret qui vient d'être cité et des autres dont nous avons donné le texte dans notre septième article (n^o du 15 décembre 1875). Elle s'écarte d'ailleurs de la règle donnée pour ce cas dans le Riteul romain, et qui est ainsi conçue : « Si, dans le parcours de la procession, on doit s'arrêter dans une ou plusieurs églises, lorsqu'on est entré dans chaque église, on interrompt les litanies ou les prières et l'on chante l'antienne avec le verset et l'oraison du saint patron de cette église. On reprend ensuite les prières à la sortie. etc. » On comprend qu'il soit prescrit de faire mémoire du saint dans l'église duquel on pénètre, et qu'on l'y invoque tout spécialement; mais cet honneur doit lui être rendu dans la forme prescrite. Quant aux litanies, la loi interdit d'y faire une addition quelconque.

Les réguliers sont soumis à la même loi. Les capucins de Camérino ont demandé s'il leur était permis d'insérer à titre définitif aux litanies récitées au chœur, et qui sont celles du Bréviaire romain, des noms de saints de leur ordre ou des patrons de leurs provinces, ou même de les y ajouter par dévotion. La Congrégation des Rites leur répondit, le 20 juin 1654, qu'aucune addition ne pouvait se faire licitement.

Les capucins de Lorraine désiraient pouvoir mettre dans les litanies les noms de saint Joseph et de sainte Anne, parce que ces saints étaient particulièrement honorés dans leurs monastères. La même Congrégation, se référant d'ailleurs à ses décisions antérieures, décréta de nouveau, le 5 août 1662, « que les litanies ne devaient point être altérées. » — Notons, en passant, qu'en ce qui regarde saint Joseph son nom fut introduit plus tard par un décret général que nous avons rapporté, et que cette invocation est aujourd'hui, non-seulement licite, mais obligatoire. Mais, comme elle ne s'y trouvait pas alors, quelque disposé que dût être le Saint-Siège à approuver cette insertion, il ne voulut point accorder à ce sujet un privilège local, pour ne pas compromettre le principe de l'uniformité des litanies.

Une seule exception est tolérée en faveur des réguliers. Elle est énoncée dans la décision sui-

vante : « Les Pères de l'Oratoire de l'Assomption, de l'institut de Saint-Philippe de Néri, du diocèse de Lisbonne, ont supplié la sacrée Congrégation des Rites de daigner les autoriser à continuer d'ajouter, dans le *Confiteor* et les litanies des saints, le nom de saint Philippe, leur patriarche, comme ils l'ont fait jusqu'ici; conformément à la coutume observée chez tous les religieux du royaume de Portugal, d'ajouter, dans le *Confiteor* et les litanies des saints, le nom de leur patriarche. — La sacrée Congrégation répondit que « cela pouvait être toléré. » Le 16 juin 1674. C'est en vertu soit de la tolérance du Saint-Siège exprimée dans ce décret, soit de concessions expresses, que cet usage s'est établi et maintenu dans certains ordres religieux. Les Bénédictins, les Dominicains et les Franciscains n'ont pas eu besoin de demander ce privilège, puisque les noms de leurs saints fondateurs ont été placés dans les litanies communes. Ces derniers, cependant, ont obtenu la faculté d'ajouter un mot dans l'invocation qui les intéresse particulièrement, et, au lieu de *Sancte Francisce*, ils disent *Sancte Pater Francisce*. Nous supposons que les Dominicains et les Bénédictins ne sont pas moins favorisés. Nous n'avons pas sous la main leurs livres liturgiques pour le constater. Les seconds ordres de femmes ne participent pas nécessairement au privilège accordé aux ordres d'hommes dont ils dépendent. Les Clarisses de Marseille ont fait poser à la Congrégation des Rites cette question : « 6° Leur est-il permis, dans les litanies des saints prescrites pour les Rogations ou qu'elles récitent par dévotion, mais non dans celles du samedi saint et de la veille de la Pentecôte, de dire : *Sancte Pater Francisce, Sancta Mater Clara, sancte Lazare*, et d'ajouter le nom du patron du lieu? » Il fut répondu, le 7 septembre 1850 : « Cela n'est pas permis. » Elles doivent donc omettre entièrement le nom de sainte Claire. Cette prohibition est d'autant plus remarquable, que, dans le même décret, sous le n° 5, la Congrégation leur permet d'insérer, dans le *Confiteor*, après le nom de saint François, celui de sainte Claire, en cette forme : *Beate Matri Clare*. On voit que le Saint-Siège se montre beaucoup plus rigide à maintenir l'uniformité dans les litanies que dans d'autres prières liturgiques. Il faut observer, de plus, que, outre que saint François d'Assise est bien plus le patriarche des Clarisses, qu'il a réellement établies par lui-même et directement, que sainte Claire n'est leur mère, quoique ce titre ne puisse pas lui être entièrement refusé, la mention des fondateurs dans les litanies paraît être exclusivement réservée aux hommes. En ce qui regarde saint François, les Clarisses doivent, d'après la décision précitée, se contenter

de la forme commune de l'invocation, en retranchant le mot *Pater*. De fait, cependant, ce mot est ajouté, à notre connaissance, par des religieuses du tiers-ordre régulier, qui sont hiérarchiquement inférieures aux Clarisses. Il nous paraît donc qu'elles n'en ont pas le droit, si un indult spécial ne le leur a pas concédé.

Si certains privilèges peuvent se communiquer d'un ordre à un autre, il n'en est pas de même de celui dont nous parlons ici. Dans un décret, général du 20 mars 1706, nous trouvons cette question : « 3° Les réguliers peuvent-ils, sans privilège spécial, et en vertu de la seule communication des privilèges des autres ordres, ajouter le nom de leur saint fondateur dans les litanies et le *Confiteor*?... » La réponse a été absolument négative.

Si l'Eglise accorde difficilement la permission d'introduire de nouveaux noms dans les litanies, et dans les cas que nous venons de mentionner, elle se refuse absolument à autoriser l'addition de noms de saints qui ne sont pas inscrits dans le martyrologe, lors même que l'on en célébrerait régulièrement la fête. C'est ce qui résulte d'un décret du 31 juillet 1663, où nous lisons : « 17° On ne peut et ne doit ajouter dans les litanies que des saints inscrits au Martyrologe. »

5° Du principe précédemment posé et maintenu avec tant de sévérité par la Congrégation des Rites, que la forme des litanies doit être exactement conservée telle qu'elle est déterminée dans le Bréviaire romain, il faut conclure que, s'il n'est permis d'y rien ajouter sans une autorisation expresse du Saint-Siège, il est défendu bien plus strictement encore d'en rien retrancher.

Cette défense, qui est de droit évident, était expressément formulée dans la décision suivante : « Au nom et à l'instance d'un certain nombre de prêtres, appartenant au clergé de la ville de Naples, la sacrée Congrégation des Rites a été suppliée de déclarer s'il est permis, dans un oratoire public, de chanter les litanies non entières, mais abrégées et diminuées, en invoquant seulement quelques-uns des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges, et en omettant absolument les autres prières, savoir : *Propitius esto* et la suite. — La sacrée Congrégation a répondu : « Cela n'est pas permis. — Le 3 mars 1674. »

En France, nombre de congrégations religieuses ont conservé leurs cérémoniaux particuliers, composés soit au siècle dernier, soit à des époques plus récentes, sous l'empire des liturgies françaises, et qui n'ont jamais été soumises à l'approbation du Saint-Siège. Si quelques-unes des formules indiquées pour la cérémonie de vêtue et de profession sont

tirées du Pontifical, les autres ont été composées par nos liturgistes modernes, qui n'avaient reçu ni mission, ni autorité pour cela. Il s'y trouve notamment des litanies qui s'écartent de la règle, en même temps par excès et par défaut. On a cru pouvoir y ajouter les noms des saints particulièrement honorés dans chaque congrégation, et, par compensation, on en a retranché un certain nombre de noms qui sont dans les litanies communes. Ces modifications ont été faites postérieurement aux décrets qui les interdisaient, elles sont atteintes aussi par la règle générale qui prohibe les litanies non approuvées, et, hors du samedi saint et de la veille de la Pentecôte et de la recommandation de l'âme, interdit l'usage de litanies des saints autres que celles qui sont placées dans le Bréviaire romain. Le temps n'a pu les légitimer. Il faudrait donc, ou leur substituer les vraies litanies de l'Eglise romaine, ou les soumettre à l'approbation du Saint-Siège, qui, très-probablement la refuserait. En cela, comme en beaucoup d'autres choses concernant la liturgie, de bonne foi et sans même penser à douter, on continue de vivre sur des usages établis qui n'ont pu acquérir la valeur canonique de la coutume, parce que l'autorité compétente n'a cessé de proclamer les principes qui les empêchaient de prescrire contre la loi. Ces divergences disparaissent peu à peu, et, maintenant que la liturgie romaine a reconquis notre pays, tous les restes des liturgies bâtardees ne tarderont guère à s'évanouir.

(A suivre.)

P. F. ESCALLE,
professeur de théologie.

MATÉRIEL DU CULTE

DE LA LAMPE DU SAINT-SACREMENT

(2^e article.)

Peut-on substituer le pétrole à l'huile, dans la lampe qui doit brûler continuellement devant le très-saint Sacrement ?

Cette question ayant acquis une certaine importance depuis quelques années, nous invoquerons d'abord les données de la science pour connaître la nature et la provenance de ce liquide inflammable. Voici donc, d'après différents auteurs, quelle est l'origine géologique du pétrole :

On a appelé le pétrole la *houille liquide*, et c'est à juste titre. Parmi les opinions qu'ont mises en avant les géologues, pour exprimer son origine, la plus ordinaire est que le pétrole serait

le produit d'une sorte de distillation des houilles par la chaleur du globe.

L'énorme pression des couches supérieures expliquerait comment le résultat ne se trouve pas être de la même famille chimique que l'huile de schiste que nous produisons, nous, par cette même distillation : la grande quantité d'hydrogène que nous dégageons sous forme de gaz d'éclairage resterait fixée par la pression et fournirait les carbures les plus hydrogénés. La houille, débarrassée de ses éléments volatils, serait transformée en *anthracite* ou charbon de pierre, et les couches supérieures, plus froides, condenseraient dans leurs pores les produits de la distillation. Les roches pétrolifères se formaient sous les mers aux premières époques où la vie apparaissait sur le globe. Le monde végétal et le monde animal étaient surtout représentés alors par des types d'organisation très-inférieure, dont la plupart devaient être privés de parties dures, comme sont aujourd'hui les algues parmi nos végétaux et les méduses parmi nos animaux. Aucun produit de leur putréfaction n'ayant la forme solide, les résidus n'ont pu qu'imprégner la roche quand ils n'étaient pas très-abondants, et surtout quand cette roche poreuse a pu permettre l'évaporation des produits les plus volatils. Mais là où il s'est trouvé à la fois que les êtres organisés étaient très-abondants et la roche presque imperméable, comme le sont précisément les grès pétrolifères d'Amérique, les résidus liquides de la décomposition chimique de ces êtres ont dû s'accumuler sur place et remplir toutes les fissures accidentelles de la roche. Ce sont ces fissures, ordinairement obliques, que rencontrent les puits verticaux creusés dans la roche à la recherche du pétrole. La partie supérieure de chaque fissure est occupée par des gaz combustibles très-comprimés, la partie moyenne par le pétrole, la partie inférieure par de l'eau. Il faut que le puits rencontre précisément la partie moyenne pour que ce soit le pétrole qui, pressé par l'élasticité des gaz, vienne jaillir à la surface du sol. L'origine du pétrole est donc tout à fait semblable à celle de la houille, dont elle ne diffère qu'en ce que les matières organiques qui l'ont fourni étaient plus molles, mieux isolées de l'action de l'air, et décomposées dans des circonstances favorisant plutôt la formation du gaz carbonique que celle de l'eau. Le pétrole brut, tel qu'il sort du puits, est un liquide oléagineux, d'une couleur verdâtre ou brunâtre, d'une odeur bitumineuse plus ou moins insupportable. Celui de l'Inde a presque la consistance du beurre, tandis qu'il y a des sources en Pensylvanie et dans la Perse qui le donnent assez limpide pour être brûlé dans les lampes. Il est toujours plus léger que l'eau, d'autant plus qu'il est plus liquide ;

toutefois le poids du litre de pétrole brut ne varie guère qu'entre 800 et 900 grammes. Il y a quinze ans, le pétrole n'était guère connu en Europe que de quelques savants, et encore ceux-ci le confondaient volontiers, sous le nom d'huile de *naphte*, avec les autres corps huileux obtenus par la distillation des matières bitumineuses. C'est seulement en 1860 que les journaux apprirent à l'Europe la découverte de puits jaillissant d'un liquide combustible dans les États-Unis d'Amérique. En 1862, l'Angleterre en fit déjà une consommation notable; mais, en 1863, ce fut une véritable invasion dans toute l'Europe occidentale. Depuis ce temps, la consommation européenne, qui n'est qu'une fraction de la production américaine, n'a fait que s'accroître, et atteint aujourd'hui 6 millions d'hectolitres par an, dont la valeur est de près de 250 millions de francs. La plus grande partie de cet énorme approvisionnement est fournie par un seul État, celui de la Pensylvanie, dont le pétrole a la palme sous les deux rapports de la qualité et de la quantité. Il y fut découvert par une circonstance toute fortuite; en 1845, on creusait un puits artésien pour avoir de l'eau salée, quand on vit jaillir, au lieu d'eau, une colonne d'huile; ensuite, le puits étant venu à tarir, les choses en restèrent là. Mais, en 1859, dans la même région de Pensylvanie, qui avait fourni la première source, dans le comté de Venango, la même merveille se reproduisit. Un puits artésien, creusé pour avoir de l'eau, était arrivé à une profondeur de 21 mètres seulement, lorsque jaillit avec force une colonne liquide: c'était de l'huile! Les spéculateurs accoururent, et, cette fois, les géologues aussi. L'endroit était bon, car, en un an, plus de cent puits avaient été creusés, dont plusieurs plus abondants que le premier. Ce fut alors comme une vraie fièvre. Tous les travailleurs disponibles arrivèrent en foule dans les vallées pensylvaniennes et canadiennes, signalées par l'abondance de leurs produits. En deux ans, plus de deux mille puits furent creusés, la plupart jaillissants, et quelques-uns avec un rendement prodigieux; mais ce ne fut pas sans des accidents épouvantables. On cite entre autres celui qui arriva en 1862, à Tidione. Un puits que l'on creusait sur la lisière d'une concession donna tout à coup une colonne jaillissante d'huile, haute de près de 15 mètres, et surmontée d'un épais nuage de fumée, dû au gaz et à l'essence très-volatile mêlés abondamment à cette huile. Un foyer allumé se trouvait environ à 400 mètres de là. Avant qu'on pût donner l'alarme, le nuage combustible s'étendit de ce côté, le feu se communiqua comme à une traînée de poudre, et transforma en un clin d'œil le jet liquide en une immense flamme de plus de 50 mètres d'élévation. Le sol inondé de

pétrole prit feu tout autour, et le cercle embrasé s'étendit en peu d'instants à tous les puits voisins, faisant sauter à son arrivée les bâtiments et les travailleurs. L'incendie couvrit bientôt plus d'une lieue carrée: habitations, animaux, vergers, forêts, tout fut réduit en cendres. Les victimes humaines se comptaient par centaines. Cet épouvantable embrasement, comparable en volume et en étendue à une éruption volcanique, ne cessa que faute d'aliments, quand les puits furent taris ou bouchés par les éboulements. Depuis l'emploi du pétrole, les accidents causés par cette substance se sont multipliés d'une manière effrayante. Tous les journaux ont parlé de l'incendie qui a détruit l'église des Jésuites à Santiago (Chili), le 8 décembre 1863. On avait organisé une grande illumination avec des lampes à pétrole. Tout à coup, un incendie se déclara; les flammes se propagèrent avec une rapidité si effrayante, que deux mille personnes qui se trouvaient renfermées dans l'église, n'eurent pas le temps de s'enfuir et durent périr au milieu du feu et des débris embrasés. Il n'y a pas bien longtemps encore, un vaisseau qui transportait du pétrole prit feu, et tous les passagers périrent dans les flammes. Enfin, tout le monde connaît les terribles incendies de la Commune allumés et propagés à l'aide du pétrole. D'après cela, on comprendra facilement que l'Église se refuse à admettre dans le lieu saint une substance aussi dangereuse et aussi explosible. Son odeur nauséabonde contrasterait singulièrement avec les suaves parfums de l'encens; ses explosions troubleraient par trop l'asile du recueillement et de la prière; ses significations incendiaires détruiraient le pacifique et éloquent symbolisme de l'olivier dont le fruit est destiné à alimenter nos lampes du sanctuaire et à rappeler l'onction du Saint-Esprit dans nos âmes et la douceur de ses divines opérations.

C'est pourquoi l'Église, dans les différentes réponses qu'elle a eu occasion de faire à ce sujet, n'a jamais prononcé le nom de cette substance, bien loin de l'avoir approuvée, comme s'efforcent de le dire quelques-uns. Dans un prochain article, nous citerons les documents authentiques, et les réponses de la Congrégation des Rites.

L'abbé d'EZERVILLE.

Droit canonique.

LA QUESTION DES DESSERVANTS

(Troisième série.)

(3^e article.)

Voici, en résumé, l'argumentation du docteur Bouix: on distingue deux classes de curés amovibles. les curés amovibles au gré des curés

principaux ou primitifs, et les curés amovibles au gré de l'évêque. Or, les décrets des conciles qui blâment l'amovibilité et qui prescrivent de l'abolir concernent exclusivement les curés amovibles au gré des curés principaux. Donc, ils ne statuent rien quant aux curés amovibles au gré de l'évêque; c'est en détournant les textes de leur sens naturel qu'on les invoque contre l'amovibilité de nos desservants; donc aucune loi ecclésiastique n'interdit à un évêque de constituer des paroisses desservies par des curés amovibles. Lisons le passage dans sa teneur :

« Ex allatis documentis patet decreta hæc » conciliaria, contra revocabilitatem ad nutum » contorta, omnia intelligenda esse de revoca- » bilitate vicariorum curatorum ad nutum paro- » chiorum principalium seu primitivorum. Nam » de hac ad nutum revocabilitate, non de alia, » expresse agant. De revocabilitate autem pa- » rochiorum ad nutum episcopi (de qua ho- » die in temporibus movetur quæstio relative » ad parochias absque beneficio perpetuo erec- » tas) antiqua decreta silent. Idem, quod in » præfatis conciliis, advertere potest lector et » in decretalibus, corpore juris inclusis, nec- » non et in tridentina synodo. Ubi cumque » nempe ad nutum configitur, sermo est, non » de revocabilitate ad nutum episcopi, sed de » revocabilitate ad nutum capitulorum monas- » teriorumve, aut similium, parochi princi- » palis personam gerentium (1). »

Nous soumes au cœur même de la difficulté, ou plutôt, qu'on nous permette de le dire, *salva reverentia tanto doctore debita*, au cœur du sophisme imagine pour les besoins de la cause. Reprenons l'argumentation.

La majeure, prise dans sa généralité, nous l'accordons; néanmoins, M. l'abbé Bouix fait observer lui-même que la question spéciale de nos desservants n'était pas née, que cette question est essentiellement moderne; gardons bonne note de cette observation.

Nous accordons la mineure; mais nous n'hésitons pas à nier la conséquence. Nous la nions, attendu que la distinction des deux revocabilités, savoir l'une au gré des curés principaux, l'autre au gré des évêques n'a, dans l'espèce, aucun intérêt, aucune valeur. Si, effectivement au temps des décrets dont il s'agit, des curés amovibles soit au gré des évêques, soit au gré des curés principaux eussent existé simultanément, nous comprendrions que les dispositions prises en particulier contre la révocabilité des curés provenant des curés principaux ne devraient pas être invoquées contre la révocabilité au gré des évêques. Mais le fait est que la révocabilité au gré des évêques était absolument

1. *Tract. de Parocho*, p. 123.

connue, ce qu'admet M. le docteur Bouix lorsqu'il écrit que la question des paroisses exigées sans bénéfice perpétuel est née dans les temps modernes. On ne peut donc pas dire que la distinction a été présente à l'esprit du législateur; cette distinction, confessons-le, a été imaginée après coup.

Mais, comme il s'agit ici de faits que les érudits peut-être n'ont pas encore suffisamment éclairés, nous voulons supposer que, même à l'époque où la révocabilité des curés provenant des curés principaux a été pourchassée par les conciles, il existait quelques bénéfices manuels attachés même à des cures et dont les titulaires, par conséquent, étaient amovibles. Nous croyons, d'après les données de l'histoire, que ces bénéfices manuels devaient être peu nombreux, que leur régime spécial tenait, à leur origine, aux intentions des fondateurs que l'Eglise se fait un devoir de respecter scrupuleusement, et que ces bénéfices, en définitive, constituaient des exceptions. Car, de bonne foi, si tels conciles déployaient tant de zèle pour combattre la révocabilité exercée par les curés primitifs, et cela par des motifs tirés des avantages inhérents à la stabilité, à la perpétuité des titulaires investis de la cure actuelle, il n'est pas admissible que les avantages de cette stabilité aient été méconnus au regard des paroisses dont les évêques pouvaient être considérés comme curés primitifs. L'Eglise aurait donc eu, à la même époque, deux disciplines opposées, et, comme on dit vulgairement, deux poids et deux mesures; on n'en voit pas la raison.

C'est pourquoi l'universalité des canonistes considère le principe de l'imamovibilité des curés, proclamé, nous l'accordons, à l'occasion des curés issus des curés principaux, comme un principe général, imposant aux évêques, érigeant des cures, l'obligation de les ériger en bénéfices perpétuels, sauf le droit bien entendu des fondateurs. D'où il suit que les canonistes répugnent constamment à donner le nom de *vrais curés* aux curés pourvus seulement d'un bénéfice manuel; nous en avons la preuve dans le passage de Pignatelli, cité précédemment d'après Bouix : *Addit Pignatellus, curatos illos amovibiles non posse, vere curatos dici, atque non paucos in hunc sensum auctores citat* (1).

Conformément au sentiment de Pignatelli et des auteurs par lui cités, un canoniste contemporain, Giraldi, dans des *Animadversiones ad Barbosam de officio et potestate parochi*, Rome, Ercole, 1831, page 341, s'exprime ainsi : *Parochiales ecclesie de sua natura conferrî debent in perpetuum et non amovibiles, non obstante quacumque contraria consuetudine..... clamantque*

1. *Tract. de Parocho*, p. 204.

sancti canones ne parochus sit conductitius, et ne vicarii curam animarum exercent sicut annui et amovibiles sed perpetui... Il est évident que Giraldi raisonne ici comme nous avons nous-même raisonné plus haut. Cet auteur discerne, dans les décrets conciliaires rendus au profit des vicaires-curés, un principe général, en vertu duquel les curés doivent être inamovibles. Il reconnaît, sans doute, que le concile de Trente admet, en plusieurs de ses décrets, le fait et l'existence de paroisses amovibles; mais il soutient en même temps que l'ordinaire peut toujours transformer ces paroisses amovibles en perpétuelles, nonobstant tout privilège et toute coutume contraire, même immémoriale, et sans s'arrêter à aucun appel. L'ordinaire, il est vrai, a le droit également de maintenir ces paroisses sous le régime de l'amovibilité, si, pour le bien, il le juge expédient. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit dans les textes du concile, allégués par Giraldi, de paroisses unies soit à un chapitre, soit à un monastère: ce qui constitue un cas spécial.

A propos de Giraldi et de son langage d'une irrésistible énergie, *Clamant sacri canones*, nous sommes dans la nécessité de signaler et de stigmatiser certaine habitude du docteur Bouix. Ce canoniste cite très-longuement Giraldi, à l'endroit où nous avons trouvé les paroles ci-dessus, mais il a soin de ne prendre dans Giraldi que les lignes qui suivent le passage reproduit plus haut. Cependant la probité exigeait quelque chose; et voici comment ce cher M. Bouix se débarrasse d'une autorité gênante. Nous citons textuellement: *Giraldi, in suis additionibus ad tract. Barbosa, de officiis Parochi, postquam nonnulla retulit quibus innuitur perpetuos esse debere quicumque animarum curam exercent, sic addit, etc.* (1); c'est-à-dire que, d'après M. Bouix, Giraldi se contenterait d'insinuer que tous les curés doivent être inamovibles; traduction beaucoup trop libre et trop insuffisante du *clamant sacri canones*: nous prenons à témoins ceux de nos lecteurs qui sont familiarisés avec les nuances de la langue latine.

Tout cela nous confirme dans la pensée que le docteur Bouix a voulu tenter l'impossible pour justifier le régime français. Cet auteur enseigne que l'amovibilité des curés au gré de l'évêque n'est contraire ni au droit commun en vigueur avant le concile de Trente, ni à la discipline introduite par ce même concile; et, pour établir sa proposition, il se contente d'aborder les objections formulées par les partisans de l'inamovibilité. Cette manière de présenter les choses nous semble intolérable; on dirait que la révocabilité au gré des évêques a été constamment pratiquée et qu'elle a eu ses partisans

dans tous les siècles, ce qui n'est nullement vérifié par l'histoire. D'ailleurs, aucun des exemples que produit M. l'abbé Bouix ne concerne les curés amovibles au gré de l'évêque; il s'agit toujours de paroisses dépendant d'un curé principal, ainsi que l'avoue, dans un autre endroit, M. Bouix lui-même: nous avons cité ses paroles.

Aux termes du chapitre XIII de la session XXIV, les évêques, dans les lieux *ubi ecclesie certos non habent fines, et cura confusa ac promiscue administratur*, doivent partager la population en paroisses distinctes, et assigner à chacune son propre et perpétuel curé, à moins qu'ils ne jugent plus utile de pourvoir autrement. Certains canonistes, et notamment Pignatelli, estiment que le concile laisse, en définitive, l'ordinaire libre de constituer des curés, soit inamovibles, soit amovibles. Cette interprétation ne nous paraît pas l'interprétation commune, et, dans tous les cas, ainsi que nous croyons l'avoir démontré ailleurs, dans notre deuxième série, l'alternative n'est nullement rigoureuse, *uti, hiori modo* peut s'entendre d'une autre manière. Cependant admettons-la. Nous disons qu'il ne s'agit point ici d'une révocabilité au gré de l'évêque, mais seulement d'une révocabilité au gré du curé principal ou des curés principaux. Il est, en effet, question d'une contrée ou d'un territoire sur lequel plusieurs curés ont simultanément juridiction. Il faut faire cesser une confusion regrettable. Fort bien. On procédera donc aux délimitations voulues, on formera des paroisses distinctes, lesquelles seront régies, si l'on veut, par des curés amovibles. Or, rien n'indique que ces curés doivent être nommés et révoqués par l'évêque. La justice, au contraire, exigeait, dans l'espèce, que les curés principaux ne fussent pas dépourvus, et, sans doute aucun, ces curés principaux acquerraient ou mieux conservaient le droit de nommer et de révoquer les nouveaux curés. Il est entendu d'ailleurs que ces curés ainsi nommés par les curés principaux avaient besoin de l'approbation de l'ordinaire.

Inutile de prolonger la discussion, au point où nous en sommes. Il est clair que les diverses espèces qu'allègue M. Bouix, en s'appuyant sur Pignatelli, ne concernent point la révocabilité *ad nutum episcopi*, mais uniquement une révocabilité *ad nutum parochorum principalium*. En conséquence, tout ce que l'on peut dire, c'est que l'inamovibilité en elle-même n'est point inconnue dans l'Eglise, qu'elle est légitimement pratiquée en certains cas; mais cela ne démontre pas que les évêques, en 1802, aient pu légitimement constituer la presque totalité des paroisses sous le régime de la manualité.

Un dernier mot sur les pages que M. Bouix

a consacrées à la question des desservants : plaidoirie pleine de subtilités et d'incohérences, pour ne rien dire de plus.

(A suivre.)

VICT. PELLETIER,
Chanoine de l'Église d'Orléans.

—
Patrologie
—

SYMBOLISME

IV. — EXISTENCE DU SYMBOLISME DIVIN ÉTABLIE PAR NOS SAINTES ÉCRITURES.

Si nous avons constaté la raison théologique et la tradition de l'Église, pour démontrer l'existence du symbolisme divin, ce n'est pas que ces autorités fussent nécessairement entendues dans le procès : leur témoignage, d'ailleurs très-utile à notre cause, ne constitue pas un argument tiré des entrailles de notre sujet.

Dans l'hypothèse où le Seigneur aurait eu le dessein de nous instruire à l'école de ses œuvres, qui nous en donnera une meilleure assurance que lui ? Maintenant, Dieu, qui nous a parlé de diverses manières, par la bouche des prophètes, et, en ces derniers jours, par la bouche de son propre Fils, a-t-il révélé nettement ses intentions et ses œuvres mystiques ? Qu'en pensent nos divines Écritures ? Leur déposition est formelle : le symbolisme de Dieu existe, et se serait un blasphème de le nier.

Nos saintes lettres ont des passages qui prouvent la vérité du symbolisme divin en général ; d'autres qui en distinguent les espèces ; d'autres qui nous en fournissent de magnifiques exemples ; et, enfin, d'autres qui en recommandent l'étude et en déterminent l'utilité.

1. — On connaît le mot de l'Apôtre : La lettre tue, mais l'esprit vivifie (II *Cor.*, III, 6). L'on ne saurait mieux définir le double sens de nos Écritures. La lettre, c'est le côté historique de la Bible, ou la portée naturelle des mots ; l'esprit ou le mystique donne la signification des choses déjà exprimées par la parole. En cet endroit, saint Paul nous fait entendre que la lettre, gravée dans la loi de Moïse, n'étant qu'une simple figure de l'Esprit envoyé par le Sauveur, l'on mourrait en persistant à vouloir embrasser les ombres anciennes pour abandonner les réalités nouvelles qui, seules, ont le pouvoir de donner et de conserver la vie. Tout le malheur des Juifs, on le sait, fut de ne pas reconnaître, dans l'Ancien Testament, une préparation symbolique de l'Évangile. Ils étaient trop esclaves du littéral.

Et cependant, tout homme qui lira, même

superficiellement, nos divines Écritures, dira bientôt avec saint Grégoire le Grand : « Les lettres saintes l'emportent, dans leur façon de parler, sur toutes les autres sciences : avec un seul mot, elles racontent un fait et décèlent un mystère (*Moral.* xx.). »

En effet, le premier homme saisissait, avant sa débécance, les causes mystérieuses de la création de son épouse, et nous les explique en entier (*Gen.*, II, 23). Noé, au sortir de l'arche, apprend de Dieu lui-même le sens mystique de l'arc-en-ciel (*ib.*, IX, 12). Abraham, sur l'ordre du Seigneur, laisse à toute sa famille le symbole de la circoncision (*ib.*, XVII, 10). L'histoire du peuple de Dieu, selon la pensée de l'Apôtre, n'était qu'une figure de la nôtre (I, *Cor.*, x, 1.) ; et le même écrivain sacré ne voyait, dans l'ancienne loi, que l'ombre des biens futurs (*Hebr.*, x, 1.).

Le prophète chantait les symboles de la création : « Les cieus, dit-il, racontent la gloire de Dieu, et le firmament publie les ouvrages de ses mains. Un jour annonce cette vérité à un autre jour ; et une nuit en donne connaissance à une autre nuit. Il n'y a point de langue, ni de différent langage par qui leur voix ne soit entendue. Leur bruit s'est répandu dans toute la terre, et leurs paroles se sont fait entendre jusqu'aux extrémités du monde (*Ps.* XVIII, 1-4.). » Le sage prétend que le spectacle de l'univers devait faire connaître aux idolâtres l'existence et les perfections du Créateur ; en sorte qu'ils ne méritaient point de pardon, si, possédant assez de lumière pour admirer l'ordre du monde, ils n'ont pas voulu découvrir celui qui en est le modérateur : « Tous les hommes qui n'ont pas la connaissance de Dieu ne sont, dit-il, que vanité ; ils n'ont pu comprendre par les biens visibles le souverain être, et il n'ont point reconnu le Créateur par la considération de ses ouvrages ; mais ils se sont imaginé que le feu, ou le vent, ou l'air le plus subtil, ou la multitude des étoiles, ou le soleil et la lune étaient des dieux qui gouvernaient le monde. Que s'ils les ont crus des dieux, parce qu'ils ont pris plaisir à en voir la beauté, qu'ils conçoivent de là combien celui qui en est le dominateur doit être encore plus beau ; car c'est l'auteur de toute beauté qui a donné l'être à toutes ces choses. Que s'ils ont admiré le pouvoir et les effets de ces créatures, qu'ils comprennent par là combien est encore plus puissant celui qui les a créées ; car la grandeur et la beauté de la créature peuvent faire connaître et rendre en quelque sorte visible le Créateur (*Sap.*, XIII, 1-5.). » L'apôtre saint Paul fait aussi un crime aux philosophes anciens d'avoir caché aux yeux du peuple le nom de Dieu qu'ils avaient appris à l'école

du symbolisme divin : « Ils ont, dit-il, connu ce qui peut se découvrir de Dieu ; Dieu même le leur ayant fait connaître. Car les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses créatures nous en donnent ; et ainsi ces personnes sont inexcusables, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces, mais qu'ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements, et que leur cœur insensé a été rempli de ténèbres : ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages (*Rom.*, I. 19-22). »

Le Psalmiste avait écrit : « J'ouvrirai ma bouche pour vous parler en paraboles ; je vous parlerai en énigmes de ce qui s'est fait dès le commencement, de ce que nous avons entendu et connu, et que nos pères nous ont raconté. Ils ne l'ont pas caché à leurs enfants, ni à leur postérité. Ils ont publié les louanges du Seigneur, les effets de sa puissance, et les merveilles qu'il a faites (*Ps.* LXXVII, 2-5). » L'évangéliste saint Matthieu voit, dans ce passage, une prophétie qui regarde l'enseignement du Sauveur. En effet, le divin Maître donnait ordinairement ses instructions sous la forme d'une parabole. Ils nous indique même les raisons qui l'engageaient à suivre cette méthode : « Je leur parle en paraboles, afin que, voyant, ils ne voient pas, et qu'en écoutant, ils n'entendent et ne comprennent point (*Matth.*, XIII, 13). » Quoi qu'il en soit du mobile qui le faisait agir, « Jésus parlait en paraboles devant la foule ; et il ne lui disait rien sans parabole. C'était afin que s'accomplît la parole du prophète : J'ouvrirai ma bouche pour vous parler en paraboles ; je vous parlerai en énigmes de ce qui s'est fait dès le commencement (*Is.*, 34, 35). »

Le texte de saint Matthieu nous montre que le symbolisme divin régnait sur les institutions de Moïse, comme il régla plus tard l'enseignement de l'Évangile : les énigmes de David préluadaient aux paraboles de Jésus-Christ.

II. — La Bible affirme donc le mysticisme divin considéré dans son ensemble : elle va même jusqu'à nous en marquer les espèces.

Est-ce que vous désirez savoir comment l'allégorie est d'institution divine ? ouvrez la première épître aux Corinthiens : « Or vous ne devez pas ignorer, mes frères, que nos pères ont tous été sous la nuée ; qu'ils ont tous passé la mer Rouge ; qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moïse, dans la nuée et dans la mer, et qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle ; et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel : car ils buvaient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivait ; et Jésus-Christ était cette pierre. Mais il y en avait peu

d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu, étant presque tous morts dans le désert. Or, toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde (*I Cor.*, x, 4-6). » Ailleurs l'Apôtre disait : « La Loi, n'ayant que l'ombre des choses à venir, et non la solidité même des choses, ne peut jamais, par l'oblation des mêmes hosties, qui s'offrent chaque année, rendre justes et parfaits ceux qui s'approchent de l'autel (*Hebr.*, x, 1). » Et aux Colossiens : « Toutes ces choses (les fêtes, les nouvelles lunes et le sabbat) n'ont été que l'ombre de celles qui devaient arriver, et Jésus-Christ en est le corps et la vérité (*Coloss.*, II, 17). »

Maintenant faut-il découvrir, dans nos Écritures, des symboles qui ont un but moral ? ils s'y trouvent en abondance. Écoutons saint Paul : « Or toutes ces choses qui leur arrivaient étaient des figures ; elles ont été écrites pour nous servir d'instruction, à nous autres qui vivons à la fin des temps (*I Cor.*, x, 11). » Le Sauveur du monde, après le lavement des pieds, dit à ses apôtres : « Je vous ai donné l'exemple, afin que, pensant à ce que je vous ai fait, vous fassiez aussi de même. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi qui suis votre Seigneur et votre Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres (*Joan.*, XIII, 14). »

Voici un bel exemple d'interprétation anagogique. L'on avait demandé à saint Paul quelle doit être la gloire des corps, après la résurrection générale. Il répond qu'elle sera très-inégalement pour chacun, et dit, en empruntant un symbolisme de la nature : « Toute chair n'est pas la même chair ; mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons. Il y a aussi des corps terrestres ; mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres. Le soleil a son éclat, la lune le sien, les étoiles le leur ; et, entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts (*I Cor.*, xv, 39-42). »

III. — L'allégorie, la tropologie et l'anagogie ne paraissent guère isolément dans nos divines Écritures : on les y voit presque toujours marcher de pair. Le but particulier de chacune d'elles, et la fin générale de toute instruction, exigent, en effet, qu'elles se prêtent un mutuel secours. Le propre de l'allégorie est d'instruire au moyen de deux faits, dont l'un est la figure, et l'autre la vérité ; le sens moral touche les cœurs, en leur proposant un modèle de conduite ; l'anagogique a la vertu de gagner notre adhésion, en nous faisant voir que, si le travail d'aujourd'hui nous épouvante, la récompense éternelle doit au moins nous encourager. Maintenant puisque tout discours, suivant l'évêque d'Hippone, a pour mission d'instruire, de plaire

et de toucher en même temps, il faut bien que nos divines lettres, si remplies de sagesse et d'éloquence, sachent combiner les divers genres du spirituel, de manière à atteindre le but de tout enseignement de l'esprit aussi bien que de la lettre.

Aussi n'est-il pas rare de voir les trois espèces du symbolisme fondues dans le même passage. Nous donnerons comme spécimen de ce mélange un endroit bien connu de l'épître aux Galates :

« Il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de la servante, et l'autre de la femme libre. Mais celui qui naquit de la servante naquit selon la chair; et celui qui naquit de la femme libre naquit en vertu de la promesse de Dieu. Tout ceci est une allégorie. Car ces deux femmes sont les deux alliances, dont la première, qui a été établie sur le mont de Sina, et qui n'engendre que des esclaves, est figurée par Agar. Car Sina est une montagne d'Arabie, représentant la Jérusalem d'ici-bas, qui est esclave avec ses enfants; au lieu que la Jérusalem d'en-haut est vraiment libre; et c'est elle qui est notre mère. Car il est écrit : Réjouissez-vous, stérile, qui n'entantiez point; poussez des cris de joie, vous qui ne deveniez point mère, parce que celle qui était délaissée a plus d'enfants que celle qui possède un mari. Nous sommes donc, mes frères, les enfants de la promesse, figurés dans Isaac. Et comme alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l'esprit, il en arrive encore de même de nos jours. Mais que dit l'Écriture? Chassez la servante et son fils; car le fils de la servante ne sera point héritier avec le fils de la femme libre. Or, mes frères, nous ne sommes point les enfants de la servante, mais de la femme libre; et c'est Jésus-Christ qui nous a acquis cette liberté (*Gal.*, iv, 22-31). »

Il est facile de dégager les trois significations mystiques de l'Apôtre. Les deux femmes, qui sont les deux alliances, forment la base d'une allégorie, comme le dit lui-même saint Paul : « Tout ceci est une allégorie. » Mais quelle est la tendance de l'épître aux Galates? Elle veut détourner ce peuple d'observer les mois, les saisons et les années : c'est-à-dire de judaïser au sein du christianisme. « Nous ne sommes pas les enfants de la servante, mais de la femme libre, » leur dit-il. Donc secouez le joug de l'ancien esclavage, et jouissez de la liberté que Jésus-Christ vous a donnée. C'est là le sens moral. La Jérusalem d'en-haut, mise en contraste avec la Jérusalem d'ici-bas, figure d'abord l'Église, mais, en définitive, le ciel, où l'homme né de la chair ne persécutera plus l'homme né selon l'esprit, parce que l'on chassera un jour de l'héritage le fils de la servante.

Ceci est l'anagogie du symbole des deux femmes d'Abraham.

IV. — Ainsi la vérité du symbolisme divin est tout à fait hors de conteste; sondez les Écritures, elles rendent témoignage de lui. Que dis-je? nos livres sacrés nous signalent même, chez le peuple juif, des écoles, des maîtres et des livres de symboles.

Le troisième livre des Rois nous fait cet éloge de Salomon : « Dieu donna à Salomon une sagesse et une prudence prodigieuses, et un esprit capable de s'appliquer à autant de choses qu'il y a de grains de sable sur le rivage de la mer. Et la sagesse de Salomon surpassait la sagesse de tous les Orientaux et de tous les Égyptiens. Il était plus sage que tous les hommes plus sage qu'Ethan Ezrahite, qu'Héman, Chalcol et Dorda, enfants de Mahol, et sa réputation était répandue dans toutes les nations voisines. Salomon composa aussi trois mille paraboles, et il lit cinq mille cantiques. Il traita aussi de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hyssope qui sort de la muraille; et il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles et des poissons (*III. Reg.*, iv, 29-32). »

Salomon s'était donc livré avec ardeur à l'étude de ce que nous appelons aujourd'hui les sciences naturelles. Mais une question vient ici se poser d'elle-même : Quel était le but du roi? Voulait-il examiner les phénomènes de la nature pour satisfaire une vaine curiosité; ou bien se proposait-il de chercher le Créateur dans les merveilles de l'univers?

En faisant le portrait d'un homme sage, l'Écclésiastique nous dit : « Le sage aura soin de rechercher la sagesse de tous les anciens, et il fera son étude des prophètes. Il conservera dans son cœur les instructions des hommes célèbres, et il entrera en même temps dans les mystères des paraboles. Il tâchera de pénétrer dans le secret des proverbes et des sentences obscures et se nourrira de ce qu'il y a de plus caché dans les paraboles (*Eccl.*, xxxix, 1-3). » Les mystères des paraboles, le secret des proverbes et des sentences obscures, forment, à n'en pas douter, une partie de la connaissance des hommes sages; et, comme Salomon était, au témoignage de l'Esprit-Saint, le plus sage d'entre les mortels, il possédait mieux que tout autre la clef du symbolisme divin. C'est d'ailleurs l'éloge que lui adresse l'Écclésiastique : « Vous avez été rempli de sagesse comme un fleuve, et toute la terre a été découverte à votre âme. Vous avez renfermé des énigmes dans une multitude de paraboles. Votre nom s'est rendu célèbre jusqu'aux îles les plus reculées, et vous avez été aimé dans votre règne de paix. Toute la terre a admiré vos cantiques, vos proverbes,

vos paraboles, et l'interprétation que vous avez donnée aux choses obscures. Elle en a glorifié le Seigneur Dieu, qui s'appelle le Dieu d'Israël (*Eccli.*, XLVII, 16 20). »

Que l'on veuille bien le noter : tout en prêtant au roi Salomon des vues symboliques, nous n'entendons aucunement mettre en doute l'étendue et la profondeur de sa science naturelle. Nous avons vu précédemment que l'esprit suppose la lettre. Comment Salomon aurait-il compris le langage des choses, s'il n'en avait d'abord connu la nature, les forces et les actions? La beauté de ses aperçus mystiques était donc le résultat de sa connaissance extraordinaire des prodiges de la création.

Nous disons seulement que le prince, en étudiant le cèdre et l'hyssope, recherchait avant tout la science de Dieu, au moyen du symbole. Les textes que nous avons déjà cités prouveraient suffisamment notre thèse; mais Salomon s'est chargé de la démontrer lui-même jusqu'à l'évidence.

Dans un premier endroit, que l'on trouve au livre de la Sagesse, il avoue tenir de Dieu lui-même tous les dons de sa science : « C'est lui-même, dit-il, qui m'a donné la vraie connaissance de ce qui est; qui m'a fait savoir la disparition du monde, les vertus des éléments, le commencement, la fin et le milieu des temps, les changements qui causent l'éloignement et le retour du soleil, la vicissitude des saisons, les révolutions des années, les dispositions des étoiles, la nature des animaux, les instincts des bêtes, la force des vents, les pensées des hommes, la variété des plantes et les vertus des racines. J'ai appris tout ce qui était caché, et qui n'avait point encore été découvert, parce que la sagesse même, qui a tout créé, m'en a fait la révélation (*Sap.*, VII, 17-21). »

Au commencement des proverbes, Salomon nous énumère les avantages de ses paraboles. La parabole est une sorte d'allégorie; cependant une légère nuance distingue l'une de l'autre. L'allégorie nous donne la seconde vue d'un fait historique; la parabole, au contraire, assigne quelquefois un rôle imaginaire à des êtres réels, et retombe ainsi dans la fable. Quoi qu'il en soit, telle est la fin des paraboles de Salomon, fils de David et roi d'Israël : « C'est pour connaître la sagesse et la discipline; pour comprendre les paroles de la prudence, et pour recevoir les instructions de la doctrine, la justice, le jugement et l'équité; pour donner le discernement aux simples, la science et l'intelligence aux jeunes hommes. Le sage les écoutera et en deviendra plus sage, et celui qui aura de l'intelligence y acquerra l'art de gouverner. Il pénétrera les paroles et leurs sens

mystérieux, les paroles des sages et leurs énigmes (*Prov.*, I, 4-6). »

En rapprochant ces deux passages, nous voyons que les sciences physiques de Salomon lui venaient d'une révélation surnaturelle; que le Seigneur découvrit au prince, dans les divers objets de la nature, les causes mystérieuses et finales de la création; que la recherche des sens cachés et des énigmes fait connaître la sagesse et la discipline, c'est-à-dire instruit l'intelligence et règle les mœurs. Tout cela nous ramène en plein symbolisme. Il est assez curieux de voir que nos docteurs de l'Eglise, en rallumant le flambeau du mysticisme divin, n'ont fait que suivre l'exemple du roi Salomon, le plus sage d'entre les hommes; et que la tropologie des bêtes, composée par saint Pierre Damien, pour l'édification de ses moines, est une seconde édition des livres de la Sagesse et des Proverbes.

PIOT,
curé-doyen de Juzennecourt.

CONTROVERSE POPULAIRE

Les processions sont agaçantes pour les dissidents et gênantes pour la circulation. Au surplus, la loi les interdit : pourquoi les catholiques violent-ils donc impunément la loi ?

Voilà le thème sur lequel, tous les ans, à propos des processions de la Fête-Dieu, les journaux prétendus libéraux grognent, hurlent, glapissent ou miaulent, suivant leur nature et leur tempérament, quelque variation fanée, mais que leurs lecteurs, généralement peu artistes, tiennent pour un morceau bien tourné et reprennent en chœur avec un ensemble à peu près parfait. On en est assourdi pendant la quinzaine, sans parler des réminiscences plus ou moins fréquentes pendant le reste de l'année.

Au milieu de ce concert peu gai, composé d'exécutants plus ou moins aveugles et plus ou moins sourds, qui crient d'autant plus fort qu'ils chantent faux, nous voudrions faire entendre quelques notes vraies, pour dégoûter de leur cacophonie ceux dont le sens n'est pas encore complètement et irrémédiablement vieilli, et surtout pour éloigner de leur troupe les oreilles encore justes et les voix encore pures.

Nous ferons donc d'abord observer aux adversaires des processions qu'elles ont tout droit de se produire en public. Car le concordat garantit expressément la libre profession de la religion catholique, et les processions sont une partie du culte de cette religion. On peut donc, et avec le même droit, faire des processions,

aussi bien qu'assister à la messe et recevoir les sacrements. Et d'une

Que si cette garantie spéciale ne vous plaît pas et que vous y voyiez quelque sorte de privilège, je vous rappellerai cette disposition fondamentale de notre droit public, que « chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient, pour son culte, la même protection. »

Voilà qui est clair et formel, et cela est inscrit en tête de notre code : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient, pour son culte, la même protection. » Pesez-bien cela, considérez que c'est un article de la constitution.

Et veuillez bien remarquer que la religion catholique n'est ici l'objet d'aucune faveur, puisqu'elle n'est pas nommée, non plus qu'aucune autre : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté... »

C'est en vertu de cette loi que les juifs, les protestants, les mahométans et les bouddhistes, — car il y a de tout cela en France, — peuvent accomplir tout ce que leur commande leur religion. S'il y avait des païens, ils le pourraient de même.

Or, tandis que les juifs, les protestants, les mahométans et les bouddhistes, qui ne sont, en somme, que des nouveaux venus, et, en quelque sorte, que des étrangers en France, peuvent pratiquer librement leur religion, les catholiques ne pourraient pas pratiquer la leur, eux qui ont fondé cette France, il y a seize siècles, qui l'ont défendue avec leur sang, et qui y sont chez eux de père en fils depuis son origine?

C'est cependant ce qui aurait lieu, si les catholiques ne pouvaient pas faire leurs processions, puisqu'elles sont prescrites par leur religion.

Ah! il ferait beau voir que la moindre opposition fût faite à la libre profession de n'importe quelle religion, excepté la catholique! Quelles clameurs retentiraient tout à coup pour venger la liberté de conscience méconnue et violée, pour revendiquer les droits acquis!

Serait-ce donc que les processions sont des pratiques nouvelles? Nullement, et il n'y a rien qui ait des droits plus anciens et mieux établis; car on en a fait de tout temps dans l'Église catholique.

Il suit de là que, quand on a proclamé la liberté des cultes, on savait parfaitement ce qu'il en était pour le culte catholique, mieux que pour aucun autre, et qu'il n'y a pas eu d'erreur ni de surprise en ce qui concerne les processions.

Aussi n'est-ce pas sans étonnement qu'on les voit dénoncées et combattues par ceux-là mêmes qui se donnent comme les plus chauds

partisans de la liberté des cultes, et au nom même de cette liberté. Car, disent-ils, ce spectacle que vous mettez sous les yeux de ceux qui ne partagent pas votre foi leur déplaît et les agace.

Quel délicat scrupule pour ceux qui ne sont pas catholiques! Mais alors pourquoi donc avez-vous demandé la liberté des cultes? Vous saviez bien que nous faisons des processions. Tout au moins, en autorisant tous les cultes, il fallait mettre hors la loi la religion catholique. Mais vous n'avez pas osé aller jusque-là.

Nos processions offusquent les regards de ceux qui ne partagent pas notre croyance! C'est un malheur que nous déplorons, mais qu'y pouvons-nous faire? Par nos processions, nous croyons honorer Dieu; faut-il donc nous abstenir d'honorer Dieu pour éviter d'offusquer les regards de ceux qui ne croient pas comme nous? Le faire, ne serait-ce pas donner aux hommes la préférence sur Dieu?

Nos processions les agacent! Est-ce que nos croyances ne valent pas les leurs? Et, en nous bornant à dire simplement qu'elles les valent, pourquoi devrions-nous nous contraindre en les dissimulant, plutôt qu'eux en nous les laissant professer?

Nos processions les irritent! Je le crois bien: pourquoi les protestants ont-ils renié la foi de leurs pères, et pourquoi les juifs et les autres sont-ils venus chez nous? Il n'y avait autrefois en France que des catholiques, et nous faisons des processions comme nos pères en ont fait. Ne serait-il pas plaisant que les fils fidèles dusent renoncer à leur foi ou seulement se gêner, de peur que les manifestations de cette foi fussent désagréables aux rênégats et à leurs fils ainsi qu'aux intrus et aux parasites?

Nos processions leur déplaisent! Combien sont-ils donc ceux pour qui l'on fait des réclama-tions si peu et si mal fondées? Moins d'un million, même en admettant, ce qui n'est pas, que les protestants, les juifs et les autres dissidents fussent tous blessés par la vue de nos processions. Et vous voudriez que, pour moins d'un million d'individus, on opprimât trente-cinq millions et demi de catholiques(1)?

Ce serait là, il faut en convenir, une bien singulière théorie par ce temps de suffrage universel.

Sans compter qu'en l'adoptant elle mènerait un peu loin.

Car, si pour ne pas blesser la vue des dissi-

1. Voici les chiffres officiels du dernier recensement : Catholiques, 35,387,703. — Protestants (calvinistes, 467,531; luthériens, 80,117; autres cultes protestants, 33,100), 580,757. — Israélites, 49,439. — Autres cultes non chrétiens, 3,071. — Individus qui ont déclaré ne suivre aucun culte ou dont le culte n'a pu être constaté, 2,000.

dents et des mécréants, vous leur sacrifiez les processions des catholiques, parce qu'elles les agacent, il faudra ensuite leur sacrifier les églises dont la vue ne les offusque pas moins, puis l'habit vénérable de nos prêtres, puis nos prêtres eux-mêmes, et, à la fin, tout le peuple catholique, car tout cela les offusque et les irrite.

Il n'en faudrait, en effet, pas moins pour satisfaire pleinement l'hérésie et l'impiété, comme on a pu le voir bien des fois dans le cours des siècles, et comme on peut le voir encore de nos jours sans aller plus loin qu'en Suisse, où tout acte de religion est interdit en public, jusqu'au port d'une chandelle allumée après un cerceuil !

Mais remarquez bien que là où l'on veille avec tant de sollicitude pour les yeux et les oreilles des dissidents et des incrédules, on n'a absolument aucun égard pour les yeux et les oreilles des catholiques. La manifestation extérieure de la foi est interdite, mais non celle de l'impiété. Il est défendu d'honorer publiquement Dieu, mais non de l'insulter. Le modeste chant d'un psaume ne peut monter impunément vers le ciel : il est châtié par l'amende et la prison. Mais on peut hurler des blasphèmes aux oreilles des catholiques, parodier ignominieusement leurs croyances et leurs pratiques dans la rue ou sur les planches des théâtres : cela est bien vu ; car cela prouve le règne de la tolérance et le triomphe de la liberté de conscience !

La tolérance ! la liberté ! oui, tous, en effet, en jouissent souvent jusqu'à l'abus. Mais, pour les catholiques, il ne faudrait même pas qu'ils se montrent. Dès qu'ils paraissent, on crie au privilège, on crie à l'empiétement, on crie à l'outrage.

Une noce passe avec ses invités, un corbillard avec son cortège, le bœuf gras avec la mascarade, un régiment avec sa musique, un convoi militaire de paille ou de canons, les conscrits avec leur tambour, les matelots avec la barque de saint Nicolas, les boulangers avec leur brioche, les charpentiers avec leur pavillon, on se range, on laisse passer. On se range et on laisse passer un troupeau de bœufs, de moutons et d'oies ; on se range et on laisse passer une manifestation de libres-penseurs ornés d'immortelles. Je ne peux pas dire tout ce qu'on laisse tranquillement passer : on laisse passer tout, car on comprend qu'il faut que chacun ait son tour de passer, attendu que la rue est pour tout le monde.

Mais il y a d'aimables gens qui ne voudraient pas qu'elle fût pour les catholiques ! C'est comme cela. Dès qu'ils les voient paraître en corps, en procession, ils sont aussitôt pris du

besoin de circuler, et de circuler précisément là où circulent les catholiques, jusqu'à leur marcher sur les pieds s'ils le peuvent.

Nos processions, cependant, sont plus belles à l'œil et moins compromettantes pour l'ordre public qu'un enterrement civil ou une bande de masques. Cela ne fait rien : place pour l'enterrement civil ! place pour la bande de masques ! et arrière la procession ! Que les catholiques se rangent pour laisser passer les libres-penseurs et les viveurs, mais que les libres-penseurs et les viveurs ne laissent pas passer les catholiques !

Voilà la tolérance, voilà la liberté, l'égalité et la fraternité, voilà la justice comme l'entendent ces scrupuleux citoyens.

Ils entendent la loi écrite comme le droit naturel. La loi écrite dit expressément : « La religion catholique, apostolique-romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique (1). »

Voilà la loi. Le culte catholique est public, les processions, par conséquent, sont publiques, à la seule condition d'observer les règlements de police. Nous les observons, on n'a donc rien à nous dire, et nous sommes en règle avec la loi, comme avec le droit naturel, comme avec le bon sens.

Il est vrai que les processions publiques sont interdites dans trois ou quatre villes de France, c'est-à-dire dans celles où il y a un consistoire protestant. Le gouvernement a cru devoir faire cette concession aux dissidents. Et, dans ces villes, les processions n'ont pas lieu, la loi est observée.

Mais, partout ailleurs, les processions, bien loin d'être défendues par la loi, sont protégées par la loi, qui punit sévèrement ceux qui sont assez grossiers pour les troubler.

P. D'HAUTERIVE.

Sanctuaires célèbres.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR A ISSOUDUN

(Suite.)

Les lazaristes, les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul se confiaient, de bonne heure, à cette Reine du divin Cœur. Les premiers plaçaient sa statue dans leur chapelle de Dax, et « la trouvaient d'un grand secours pour « faire aimer la Reine du ciel. » Les seconds écrivaient de Marseille, le 6 juin 1866 : « Nous

1. Art. 1^{er} du Concordat.

avons obtenu, par la charitable intercession de Notre-Dame du Sacré-Cœur, bien des grâces temporelles et des grâces spirituelles en faveur des familles indigentes. Au mois d'octobre dernier, une mère de famille, assistée par nous, fut transportée mourante d'une attaque de choléra à l'hôpital de la Conception. Le mal était intense, et l'état de grossesse avancée de cette pauvre femme aggravait le danger. Elle n'a plus que deux heures de vie, disaient les docteurs qui lui donnaient les premiers soins. Mais la bonne sœur infirmière la recommande à Notre-Dame du Sacré-Cœur, lui mettant au cou une médaille bénite de cette tendre Mère. La malade est sauvée. Cette pieuse femme avait bien mérité la protection de la Souveraine du Cœur de Jésus; car, quelques mois auparavant, elle avait ramené à la foi catholique son mari, du sein de l'erreur protestante. — Un Membre des Conférences. »

Mgr de la Boullerie, évêque de Carcassonne, bénit, à Labastide, un sanctuaire en l'honneur de la Dame du Sacré-Cœur, au milieu des chants de triomphe des populations de pays. Labastide-d'Anjou est un gracieux village, situé sur le penchant de la colline de Naurouse, point culminant du canal du Midi, dont les eaux se déversent, en suivant leur pente naturelle, d'un côté dans l'Océan, et de l'autre dans la Méditerranée. C'est sur le versant de ce coteau privilégié de la nature, d'où s'écoulent les eaux qui unissent les deux mers, que notre Vierge immaculée a bien voulu se choisir à dessein un sanctuaire de prédilection. N'est-elle pas, en effet, la source limpide qui jaillit inépuisable des flancs du rocher de l'Eglise, le canal mystérieux des grâces fécondes qui s'épanchent, à toute heure, sur la pauvre humanité, et qui, dans un embrassement divin, font rencontrer les deux mondes? A deux pas du lieu vénéré où naquit saint Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre de Notre-Dame de la Merci, à une petite distance de Prouille, où saint Dominique posa les premiers fondements de son ordre, ce sanctuaire de consolation et d'espérance s'élèvera comme un phare lumineux, projetant ses clartés sereines sur une contrée envahie par une hérésie fanatique au XII^e siècle, mais que la très-sainte Vierge environnait de sa toute-puissante protection. Là, comme autrefois, cette Mère compatissante prêterait une oreille attentive aux prières de ceux qui l'invoqueront, elle dissipera les erreurs de tant de pauvres âmes dévoyées.

M. l'abbé Chardon, vicaire général de Clermont, préside à l'inauguration d'une chapelle, érigée en l'honneur de Notre-Dame du Sacré-Cœur, sur la montagne de Natzy, en Auver-

gne; les paroisses de Saint-Pardoux et de Latour en ont fait les frais. Une statue colossale doit la surmonter; elle arrive : les blocs qui la composent sont déposés sur sept chariots que traient des chevaux caparaçonnés avec des housses d'azur, sous des arcs de triomphe. Le jour de l'exaltation de la Croix, 1869, est le jour de l'exaltation de la statue sur le dôme de la chapelle qui lui sert de base, au sommet de la montagne de Natzy. Quand le soir est venu, toutes les cimes environnantes se couvrent de feux de joie. Lorsqu'éclate la guerre contre la Prusse, pendant que les jeunes gens de Saint-Pardoux et de Latour sont, comme toute la jeunesse française, sur les champs de bataille, leurs pères, leurs mères, leurs sœurs prient Notre-Dame du Sacré-Cœur de les protéger. Cette prière est entendue : les jeunes gens des deux paroisses reviennent, ils reviennent tous; aucune famille n'est obligée de prendre le deuil (1). Au nord de la France, une statue en bronze de Notre-Dame du Sacré-Cœur s'élève pareillement sur la colline d'Argœuves, non loin des rives de la Somme.

Au village du Cormier, près de Chavagnes, on érige une chapelle à Notre-Dame du Sacré-Cœur, en reconnaissance d'une conversion obtenue contre toute espérance. Dès ce moment, les larmes pleuvent sur la paroisse. Dans la ville de Nice, une chapelle lui est pareillement élevée, au monastère des Bénédictines, et Marie se plaît à y répandre ses bienfaits. Dans la Normandie, la noble famille de Quélen lui construit, à Cesnay-aux-Vignes, une élégante chapelle que Mgr de la Tour d'Auvergne bénit avec une statue et un riche dialème. M^{me} la baronne de Chabert lui dédie la chapelle restaurée de son château de Bey, près d'Autun. La comtesse de Dillon restaure le sanctuaire de Notre-Dame de la Hytère, au diocèse d'Auch, le consacre à Notre-Dame du Sacré-Cœur, et y rétablit le pèlerinage en son honneur. Au moment de l'invasion des Prussiens en Touraine, la comtesse de Puysegur avait mis sa maison et ses biens sous la protection de Notre-Dame du Sacré-Cœur, et avait fait le vœu d'ériger un oratoire en son honneur, si le château de Beugny et la commune de Saint-Benoît étaient épargnés par les ennemis. Le vœu de la comtesse de Puysegur fut exaucé, et le monument qu'elle a fait élever pour consacrer le souvenir de ce bienfait fut béni par le R. P. Chevalier, Supérieur des missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun.

Une charmante pièce de vers nous apprend la fondation d'un autre sanctuaire :

1. Extrait d'un discours de M. Chardon, et d'un rapport du curé.

Sur les frais coteaux d'Evian,
Près du clocher de Neuvecelle,
Dominant le beau lac Léman,
S'élève une sainte chapelle.

Une forêt de châtaigniers,
Arbres géants aux feuilles sombres,
Où se croisent mille sentiers,
A l'entour déroule ses ombres.

C'est là que de dévotes mains,
Au service d'âmes pieuses,
Au milieu des noires yeuses,
Des noyers et des grands sapins,

Viennent de dresser, pour la gloire
De la Reine du Sacré-Cœur,
Espérance dans le malheur,
Un charmant et frais oratoire.

La reconnaissance dresse des autels, érige des statues à la Dame du Cœur de Jésus, à Châlons-sur-Marne, où le curé d'une paroisse est guéri par les prières faites à Issoudun; à Mantes, au couvent des Bénédictines, où une jeune religieuse, qui a perdu un œil, puis l'autre, fait une neuvaine, applique sur ses yeux la médaille d'Issoudun, sent comme une main qui lui fait une légère pression sur le front, et au même instant voit clair des deux yeux, ainsi que le certifie la sœur saint Charles, supérieure de la communauté, dans un rapport inséré dans les *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Les Ursulines d'Auvillers placent la statue de la patronne des causes désespérées dans leur chapelle, en reconnaissance de faveurs reçues, entre autres de celle-ci : le 31 mai 1867, une jeune protestante luttait contre l'agonie; les médecins l'avaient abandonnée, sans donner d'autre espérance qu'une mort prochaine. Les religieuses qui l'entouraient, lui suggérèrent la pensée d'avoir recours à Notre-Dame du Sacré-Cœur. La mourante lui promit aussitôt, et son abjuration, et la consécration de sa vie à son service. Dès lors sa situation s'améliora, et bientôt sa guérison fut complète. A Boulogne-sur-Mer, un protestant était malade; sa nièce lui suggéra de mettre sa confiance dans Celle qui est regardée par les catholiques comme l'avocate des causes difficiles; il la mit et accepta sa médaille. Marie lui donna mieux que sa guérison corporelle elle lui procura sa conversion au catholicisme (1).

Écoutez cet intéressant épisode d'un de nos récents combats : *Villers Bretonneux*, 5 mai 1871. — Vous savez qu'une grande et sanglante bataille s'est engagée, le dimanche 27 novembre, tout près d'ici, entre nos troupes et l'armée prussienne. Après une lutte acharnée qui a coûté des pertes sérieuses à l'ennemi, nos soldats ont dû se replier devant lui, non sans laisser une centaine de morts sur le terrain, et cinq à six cents blessés dans nos ambulances.

1. Extrait des *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

A peine entrés en vainqueurs dans notre ville, les Prussiens ont demandé ce qu'il en était de l'église. Grand fut leur étonnement, quand ils ont appris qu'elle n'avait pas même reçu une égratignure. Croyant apercevoir au sommet des tours, des hommes qu'ils supposaient faire des signaux à nos soldats, ils avaient dirigé contre elle plusieurs pièces de canon; cinq ou six maisons voisines, entre autres la cure, ont été traversées par des obus, et pas un seul n'a touché notre église. Ah! c'est qu'entre les deux tours, comme je l'ai fait remarquer depuis à un capitaine prussien se dresse la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur; sur le socle de cette statue nous avons fait graver ces mots : *posuerunt me custodem, ils m'ont placée comme gardienne*, et la très-sainte Vierge a daigné justifier notre confiance, elle a détourné les obus et les boulets, notre belle église est demeurée intacte. — DELPLANQUE, curé.

Recueillons le récit des douleurs et de la joie subite d'une mère, qui demeure non loin de notre pays natal; ce récit est daté de Saint-Venant, il remonte au 24 avril 1868. « Ma chère » petite fille fut prise très-violemment d'une » attaque de croup. Dès lors je m'empressai » d'appeler le médecin, qui déclara le mal sans » remède; il n'y avait pas d'espoir de guérison! » Il serait difficile de vous dire ce que je res- » sentis alors d'angoisses! Ma première pensée » fut de vous écrire à Issoudun, M. le directeur, » pour vous demander une messe; le mal » s'aggravant toujours, je vous en demandai » une seconde. Ma petite fille était d'une piété » d'ange; elle priait avec ferveur, et elle ne » voulait pas nous entendre dire d'autre prière » que le « Souvenez-vous... » à Notre-Dame du Sacré-Cœur! « Ce n'est pas cela, disait-elle, « ce n'est pas cela, » quand nous récitons toute autre prière. Néanmoins, cette chère enfant tomba en agonie, et passa plusieurs heures dans cette affreuse position, heures bien cruelles pour sa pauvre mère. M. le curé vint lui donner l'absolution et le sacrement des malades. Il se retira en disant : « C'est fini! » Mon cœur se brisait de douleur; non, il n'est pas un moment plus cruel pour une mère! Mais, ô bonheur ineffable! le mal changea tout à coup; un violent vomissement dégagca la bronche respiratoire. Ma fille était sauvée! En un moment, elle passa de la mort à la vie! Le médecin déclare que ce n'est pas son ouvrage, que la divine providence doit seule ce recevoir la gloire. Mon enfant n'a pas eu une heure de convalescence; elle reprit aussitôt sa gaieté la plus trauche, sa joie la plus vive. Veuillez insérer cet article dans vos *Annales*, afin que tous les lecteurs connaissent et apprécient la puissance de Notre-Dame du Sacré-Cœur. — H. A.

Azenay (Vendée), 8 mars 1872. Dans le mois de février dernier, un petit enfant de 11 mois fut tout à coup atteint par les fièvres *cérébrale, typhoïde et muqueuse*. Il n'y avait à espérer aucune guérison. Il ne voyait et n'entendait déjà plus. Le cerveau avait été pris, dès le commencement du mal. La mère me rencontrant me dit : « Mon enfant n'est pas mort, mais il est » perdu ! » Je lui remis une médaille de Notre-Dame du Sacré-Cœur, et l'engageai de commencer une neuvaine. Aussitôt que le petit mourant eut reçu la médaille, on remarqua un peu de calme, et il eut quelques moments de sommeil ; mais le lendemain les mêmes craintes revinrent, et cela jusqu'à la fin de la neuvaine ; le huitième jour surtout, le médecin avait dit qu'il n'y avait plus aucun espoir. Le neuvième jour, sa mère le prit sur ses genoux, elle crut un moment qu'il allait expirer entre ses bras ; les yeux étaient hagards, les dents serrées, la figure agonisante. Ranimant toute sa confiance, elle prend sa médaille et la lui fait baiser. Au même instant, le cher petit regarde en souriant sa mère qui, effrayée et croyant que c'était là le dernier soupir de son enfant, jette un cri qui attire plusieurs personnes. On s'approche, l'enfant est joyeux, il tend ses petits bras à sa mère, il est guéri ; la fièvre l'a quitté immédiatement. C'était le vingtième jour de la maladie ; il a eu quelques jours de convalescence, et aujourd'hui il est en parfaite santé. Son nom est Raymond Picorit. Gloire à Notre-Dame du Sacré-Cœur ! CÉLESTINE JOURDAIN.

Noirmoutiers, 7 décembre 1870. — Dans ma lettre de la fin d'octobre, je vous priais de recommander aux prières des associés de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Issoudun, un capitaine de navire. Une tempête effroyable soulevait les flots ; il n'y avait aucun pilote pour rentrer le navire ou port du Havre, qui est d'un difficile accès. Le capitaine n'en connaissait pas les écueils. Néanmoins, sans trop se rendre compte du danger, il marcha en avant et pénétra dans le port. Ce ne fut qu'après le danger passé, écrivit-il, que je fus saisi de la plus profonde impression, en pensant au malheur auquel je venais d'échapper ; car, selon toutes les apparences, je devais périr corps et biens. Je ne puis douter qu'une main invisible plus habile que la mienne ne dirigeât le navire. Cette main était certainement celle de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à laquelle le navire et son capitaine avaient été confiés.

Migné, 11 mai 1873. Notre chère malade a rendu sa belle âme à son Dieu, le samedi 3 mai. Notre-Dame du Sacré-Cœur est venue cueillir cette fleur, de crainte que le contact du monde n'en souillât la blancheur. Puis, c'était une enfant de Marie, c'est tout dire. Ses derniers

moments ont été des plus édifiants. Elle est restée sept semaines étendue sur un lit de douleur, n'ayant aucune position, et cependant pas une plainte, pas la plus légère impatience. Agée de dix-sept ans, elle a fait généreusement le sacrifice de sa vie. Quelques minutes avant de rendre le dernier soupir, elle dit à sa mère : « *Si tu voyais les belles récompenses qui arrivent à Issoudun...* ! » C'était Marie, c'était Notre-Dame du Sacré-Cœur, sa bonne et tendre Mère, qui venait à sa rencontre pour la récompenser de sa grande dévotion envers elle. Elle était au nombre des associés de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Son nom était Mathilde. — Sœur BASILIDE, fille de la Croix.

Quand les anges de la famille se sont envolés aux cieux, c'est encore Notre-Dame qui console et qui calme la douleur, écoutons plutôt : ils étaient frère et sœur, purs et innocents comme des colombes, aimants et doux. Consacrés à Marie dès leur naissance, revêtus de ses livrées, marqués, dès l'aurore, du sceau de l'épreuve et du deuil, de « ce je ne sais quoi d'incomparable » et d'achevé que donne le malheur ; ils grandissaient, à l'exemple de Jésus, dans la sagesse et la grâce, charmant la terre et le ciel. Deux mois seulement séparaient l'aîné du jour radieux entre tous, où le créateur des mondes viendrait reposer dans le fragile tabernacle de son cœur ; il était à cet âge aimable où l'enfance qui se retire, et la jeunesse qui arrive, mettent sur le front un charme si doux. Sa sœur, délicieuse fleur du ciel, comptaient à peine sept printemps. Oh ! comme tous deux aimaient Notre-Dame du Sacré-Cœur ! Que de fois ils ont joint leurs mains innocentes, en répétant, avec une confiance sans bornes comme leur amour, votre souvenez-vous, cette prière de leur choix, pour la guérison de leur mère ! Hélas ! elle devait leur survivre, et les desseins de la Providence préparaient un bonheur éternel aux objets de sa tendresse ! Nous enlions de nos bras nos deux agneaux qui, sans se plaindre, se couchaient pour mourir ; la pauvre mère, éperdue et gémissante comme Rachel, faisaient vœu de les conduire à Issoudun, et ils demandaient : « *Irons-nous bientôt à Notre-Dame du Sacré-Cœur !* » Ah ! aucun de nous ne savait que ce *bientôt* était proche, et que le sanctuaire céleste allait s'ouvrir pour donner accès à ces deux anges ! Leurs yeux se sont fermés au pâle soleil d'ici-bas, mais la lumière divine les illumine à jamais ; leurs voix se sont tues en ce monde, mais elles chantent, avec les chœurs des fleurs des martyrs, le banquet de la béatitude ; leurs cœurs ont cessé de battre sous nos caresses, mais ils palpitent à l'ombre du trône resplendissant de la Reine des Anges ; leurs mains ne répondent plus à notre étreinte.

mais elles sollicitent pour nous les largesses de la Mère de la divine grâce ; leur sourire ne salue plus notre regard, mais leur amour nous reste plus entier et plus ardent ; leurs corps sont absents, mais leurs âmes nous voient et continuent, du haut du céleste séjour de vivre dans votre société, elles nous entendent, elles sont en quelque sorte encore présentes au foyer de la famille, pour en recueillir les soupirs, les prières et les offrir à la Souveraine du Cœur de Jésus, assise sur son trône (1).

Plus de cent chapelles ont été placées en France, sous le vocable de la vierge d'Issoudun. Elle a maintenant des autels, des statues dans la plupart des villes de notre royaume ; une foule de paroisses rurales possèdent son image vénérée dans leurs églises. Jamais dévotion ne s'est répandue aussi rapidement. Nous terminons ce qui concerne l'extension de son culte en France, par le récit de la protection de Notre-Dame du Sacré-Cœur et d'une fête célébrée en son honneur dans la capitale.

Paris, 4 septembre 1871, au monastère du Saint Nom de Jésus. — « Au commencement de l'investissement de Paris par les Prussiens, nous avons fait vœu, si Notre-Dame du Sacré-Cœur nous préservait du malheur de quitter notre maison, et nous gardait de tout danger, nous et les jeunes filles de notre œuvre de préservation, de lui élever en reconnaissance une belle statue, au milieu du jardin. Notre maison est située au milieu d'un grand jardin, à 400 mètres des fortifications, entre le fort de Vanves et le fort d'Issy, dominée par le plateau de Châtillon et les hauteurs de Meudon. Dans un terrain voisin du nôtre, on avait établi une fabrique de cartouches, ce qui nécessitait un grand amas de poudres. Seize obus sont tombés sur cette fabrique, aucune explosion n'a eu lieu. Pendant vingt-et-un jours, nous avons été sous le feu ; il passait sur le toit de la maison et le jardin cinq obus par minute. Il en est tombé cinq sur le toit dans la maison et cinq dans le jardin ; ils n'ont occasionné qu'un dégât matériel peu considérable ; personne n'a été atteint. L'ouvrage qui est une de nos ressources, ne nous a jamais manqué. Partout on réquisitionnait les vaches ; nous en avions sept et un cheval, on nous les a laissés. Nous avons offert le rez-de-chaussée pour y établir une ambulance de blessés, et nous nous étions retirées avec nos filles dans les étages supérieurs. Pendant les cinq mois que dura cette ambulance, nécessitant un va-et-vient continuel de personnes et d'infirmiers, nous n'avons pas éprouvé le moindre désagrément, ni nos jeunes filles.

« En voyant commencer les jours de douleur

1 Pensées des saints docteurs. *Annales de N.-D. du sacré-Cœur, passim.*

de la Commune, nous avons renouvelé notre vœu à Notre-Dame du Sacré-Cœur. Nous avons pu conserver notre habit religieux, nos exercices de piété, nos messes et nos saluts, sans être inquiétées. Nous avons été sous une pluie incessante de projectiles de toutes sortes, sans être blessées. Les confédérés établissaient une redoute à côté de notre monastère, pour tirer sur l'armée régulière, nous avons placé une médaille de Notre-Dame du Sacré-Cœur dans ses murailles, la redoute ne fut point armée de canons, pas un coup de fusil n'y fut tiré. Pendant tout le temps de la Commune, le sculpteur put travailler à la statue promise, sans être inquiété.

— Sœur MARIE FRANÇOISE. »

(A suivre.)

Variétés.

MICHELET ET QUINET

(Suite.)

En France, dans les provinces frontières, se personnifie l'esprit des peuples limitrophes ; mais le centre n'offre aucune des originalités provinciales, il emprunte à chacun tout ce qui n'exclut pas les autres et constitue le génie social avec ses trois caractères : acceptation facile des idées étrangères, ardent prosélytisme pour répandre les sciences et puissance d'organisation pour codifier les uns et les autres. Et c'est pourquoi la France est appelée à expliquer le verbe du monde social, comme le christianisme a expliqué le verbe du monde moral.

Telle est, en abrégé, d'après Michelet, la philosophie de l'histoire : philosophie qu'il explique en phrases à effet, qui dissimulent trop la logique des idées. Que si nous laissons là le style dythirambique, il nous reste un principe faux engendrant une théorie ou l'arbitraire joue le rôle principale, ou la science s'efface sous prétexte de généraliser, où l'on retrouve, en germe, les idées vagues, étroites, basses, pour lesquelles l'auteur se passionnera plus tard, de bonne foi sans doute, mais avec la violence d'un maniaque, presque avec les emportements d'un malfaiteur.

L'*Histoire romaine* de Michelet n'est que l'histoire de la république et des rois. Pour les rois, il résume éloquemment Niebuhr ; pour la république, sujet où ses sympathies trouvent de quoi s'enflammer, il réunit, dans un parfait accord, l'exactitude et l'élan. C'est probablement son chef-d'œuvre ; on comprend là comment l'histoire est une résurrection.

Les *Origines du droit français* cherchées dans les symboles et formules du droit universel sont de 1837. Dans les sociétés antiques, les principaux actes de droit s'accomplissaient avec des cérémonies bizarres, suivant des formules mesurées, quelquefois rimées, qu'on devait prononcer sans changer une lettre. Ce formalisme dramatique était déjà suranné au temps de Cicéron; Justinien se félicite d'en avoir détruit les dernières traces. Ces vieilles comédies, effacées de l'Occident, s'étaient perpétuées plus longtemps en Orient et les tribus barbares, dont le berceau anonyme avait longtemps erré dans les plaines de l'Asie, en avaient rapporté, en Europe, les formules. Des érudits s'étaient, dès longtemps, efforcés de suivre cette filiation juridique. Hofmann, Mantzel, Dumé, Eyraud, Otton, Schaumburg, Sande et surtout les frères Grimm en avaient reproduit les formules empruntées à toutes les jurisprudences de l'Allemagne et du Nord. A la suite du laborieux Brisson et d'Arthur Beugnot, Michelet veut faire la même chose pour la France. Son livre est une biographie juridique de l'homme. La famille, la propriété, l'Etat, la procédure, le jugement, la pénalité, la vieillesse et la mort fournissent naturellement le cadre de l'ouvrage. Les symboles qui le remplissent sont empruntés à la poésie juridique de tous les peuples, à l'Inde, à la Perse, à la Judée, à la Grèce, à l'Italie, à l'Allemagne, aux Scandinaves, aux Galles et à la France. Un tel travail, il faut le dire, ôdrait d'énormes difficultés; car il ne suffisait pas de recueillir les symboles, il fallait en établir l'authenticité, en découvrir le sens, en comprendre la portée. L'auteur, encore à peu près vierge des emportements qui l'ont égaré plus tard, se livre à de consciencieuses recherches; il puise à pleines mains dans les glossaires de Ducange, Carpentier, Laurière, dans le traité *De antiquis ritibus* de Don Martène et, s'il ne réussit à faire un livre parlant, il le fait, du moins, beaucoup meilleur qu'il ne le voudrait faire aujourd'hui. Il faut lui savoir gré d'une équité relative.

L'*Histoire de France* commencée en 1834 ne s'est terminée qu'en 1867: elle compte une vingtaine de volumes. En consacrant à son pays sa plume d'historien, Michelet pouvait doter sa patrie d'un monument et se couvrir de la plus pure gloire. Le sujet, il est vrai, n'était pas intact: de Grégoire de Tours à Guizot, que d'ouvrages sur ce thème si plein de sympathies! Un homme, cependant, ne s'était pas rencontré, qui, embrassant, dans son cœur et dans son esprit, notre passé national, sût en dire les fastes avec une irréprochable intégrité. Erudit et poète, Michelet pouvait, sans trop d'orgueil, tenter l'entreprise: sa science sérieuse et gracieuse,

son style imagé et exact promettaient autre chose qu'un avortement. Et pourtant de tous ceux qui ont écrit sur notre histoire, sans en excepter Dubos et Sismondi (je ne parle pas des auteurs d'aujourd'hui et je ne rappelle pas la multitude des inéptes), aucun n'est descendu si bas. Les cinq premiers volumes, avec beaucoup d'erreurs, sont encore dignes du sujet, ou, du moins, n'en sont pas trop indignes; mais, depuis, quelle décadence! quelle chute! Michelet met, dans chaque volume, ses passions du moment; il élève des pyramides sur une pointe d'aiguille, et, non-seulement il ne fait pas, de notre histoire, une résurrection, il n'en fait même pas la caricature. Ses livres n'ont pas de nom dans la langue de la science et du patriotisme. A la fin, il n'est plus possible de le lire: le livre vous tombe des mains, vous êtes paralysé par le dégoût. C'est bien lui qui a écrit toutes ces drôleries et toutes ces infamies, un homme qui était capable de penser et digne de se respecter. Au sujet du cardinal de Fleury, il ose écrire que, pris de la dysenterie, il laissa partir, par là, le peu qu'il avait d'âme. Au sujet des derniers rois de France, il a découvert qu'ils n'étaient pas Français, mais Italiens, Autrichiens ou Espagnols, des étrangers, des ennemis. En parlant de Louis XVI, il ne se contente pas de l'appeler un barbare, un homme de chair et de sang, un sanglier et un taureau; il le représente comme opposé à tout progrès, contraire à Turgot et à l'Amérique, l'adversaire résolu de la révolution, et, à juger par les chiffres, le père des trente-deux Capets! On se demande si ces monstruosité sont d'un fou.

A l'époque travestie de nos longs âges, ce Scarron sérieux a joint l'histoire du drame souverain qui l'explique: il a écrit, en dix volumes, l'histoire de la Révolution. Nous disons l'histoire, il faudrait dire l'ode, un chant lyrique. L'auteur ne se tient plus, c'est un Orphée ivre. La Révolution, c'est le Sinaï de la science sociale, la Pentecôte des peuples, la troisième révélation de Dieu. Ces phrases et ces emphases ne sont, du reste, l'objet d'aucune étude, d'aucune discussion, d'aucun examen; l'auteur a écrit l'histoire comme s'il inventait; il insulte les victimes, il glorifie les bourreaux, et, pour tuer la pitié au cœur de la France, il dore la guillotine.

Sur l'histoire naturelle, Michelet a écrit l'*Oiseau*, l'*Insecte*, la *Mer* et la *Montagne*; nous pourrions ajouter qu'il a écrit l'*Amour* et la *Femme*, mais, par respect pour les mots, il faut renvoyer ces ouvrages à la science morale.

L'étude philosophique de la nature se peut faire à différents points de vue. Dans son origine le moule est formé d'une série d'êtres classés par espèces, toutes subordonnées à

l'homme, qui est lui-même le sujet volontaire et nécessaire de Dieu. Après la chute, à ce mouvement ascensionnel des êtres et des espèces, succède l'isolement, la rupture, la guerre, l'aspiration à descendre. Par la grâce de la rédemption, l'Église soustrait le monde à l'anathème et lui inspire un principe de renaissance à l'ordre. A la fin des temps, Dieu doit créer de nouveaux cieux et une nouvelle terre. On peut donc étudier la nature, soit dans son harmonie primitive, soit dans sa déchéance, soit dans sa réparation, soit dans sa glorification. Michelet, qui soupçonne plus ces idées qu'il ne les connaît, étudie la nature par distraction agréable et par amusement. C'est des heures de repos, des conversations d'après midi, des lectures d'hiver, des causeries d'été que naissent ses ouvrages. Mais il est historien et idéologue; il a écrit l'histoire des empires et il a conçu l'idéal de la cité future où il n'y aura plus que des frères s'étreignant d'un perpétuel baiser. Alors, l'histoire naturelle lui apparaît comme un dessin de l'histoire et une branche de la politique. « Toutes les espèces vivantes, dit-il, arrivaient, dans leur humble droit, frappant à la porte pour se faire admettre dans la démocratie. Pourquoi des frères supérieurs repoussaient-ils hors des lois ceux que le Père éternel harmonise dans la loi du monde? Telle fut donc ma rénovation, cette tardive *vita nuova* qui m'amena peu à peu aux sciences naturelles (1). »

Son premier client est l'oiseau. L'oiseau lui apparaît « dans son idée chaleureuse, celle de la primitive alliance que Dieu a faite entre les êtres, du pacte d'amour qu'a mis la mère universelle entre ses enfants.

» La classe ailée, la plus haute, la plus tendre, la plus sympathique à l'homme, est celle que l'homme aujourd'hui poursuit le plus cruellement.

» Que faut-il pour la protéger? révéler l'oiseau comme âme, montrer qu'il est une personne.

» L'oiseau donc, un seul oiseau, c'est tout le livre, mais à travers les variétés de la destinée, se faisant, s'accommodant aux mille conditions de la terre, aux mille vacations de la vie ailée. Sans connaître les systèmes les moins ingénieux de transformations, le cœur unifie son objet, il ne se laisse arrêter ni par la diversité extérieure des espèces, ni par la crise de la mort qui semble rompre le fil. La mort survient, rude et cruelle, dans ce livre, en plein cours de vie, mais comme accident passager: la vie n'en continue pas moins.

» Les agents de la mort, les espèces meurtrières, tellement glorifiées par l'homme, qui y reconnaît son image, se trouvent ici remplacées fort

bas dans la hiérarchie, remises au rang que leur doit la raison. Elles sont les plus grossières dans les deux arts de l'oiseau pour le nid et pour le chant. Tristes instruments du fatal passage, elles apparaissent au milieu de ce livre comme les ministres aveugles de la nature en sa plus dure nécessité.

» Mais la haute lumière de vie, l'art dans sa première étincelle n'apparaît qu'en les plus petits. Aux petits oiseaux sans éclat, d'une robe modeste et sombre, l'art commence, et, sur certains points, monte plus haut que la sphère de l'homme. Loin d'égaliser le rossignol, on n'a pu encore le noter, ni se rendre compte de sa chanson sublime.

» Donc, l'aigle est détroné ici, le rossignol intronisé. Dans le crescendo moral où va l'oiseau se formant peu à peu, la cime et le point suprême se trouvent naturellement, non dans une force brutale, si aisément dépassée par l'homme, mais dans une puissance d'art, de cœur et d'aspiration, où l'homme n'a pas atteint, et qui, par-delà ce monde, le transporte par moment dans les mondes ultérieurs.

» Haute justice, et vraiment juste, parce qu'elle est clairvoyante et tendre! Faible sur bien des points sans doute, ce livre est fort de tendresse et de foi. Il est un, constant et fidèle. Rien ne le fait dévier. Par-dessus la mort et son faux divorce, à travers la vie et ses masques qui déguisent l'unité, il vole, il aime à tirer d'air, du nid au nid, de l'œuf à l'œuf, de l'amour à l'amour de Dieu (1). »

Sur ces explications, qui n'expliquent pas très-clairement l'objet de son travail, l'auteur: entre en matière, parle de tout très-confusément, sans plan visible et explique à la fin, dans une note, ce qu'il a voulu dire. Ce qu'il a voulu, c'est considérer l'oiseau en lui-même, mais aussi par rapport à l'homme. Or, dit-il (p. 287), l'oiseau, n'est plus bas que l'homme, a sur l'homme trois avantages: 1° l'aile, le vol; 2° la respiration et la vision; 3° une puissance électrique qui lui permet de prévoir la terre et le ciel, les temps, les saisons, et lui permet d'accomplir un immense travail d'épuration. De plus, il a le chant et il est, avec l'homme, le verbe du monde. L'oiseau aime donc à se rapprocher de nous, il reconnaît, dans l'homme, la créature unique, sanctifiée et bénie, qui doit être l'arbitre de tout, qui doit accomplir le destin de ce globe par un suprême bienfait: le ralliement de toute vie et la conciliation des êtres.

En passant de l'oiseau à l'insecte, Michelet tomba du ciel à l'entrée du royaume sombre, en présence du mystérieux fils de la nuit. L'insecte est un être à conformation singulière, sa destinée est une énigme. On dirait volontiers

avec le philosophe allemand : « Le bon Dieu a fait le monde, mais le diable a fait l'insecte. » Michelet réclame contre cette boutade en disant que la faille ne fait rien au droit et que les difformités de l'insecte ne sont que les outils du travail ou les instruments de l'amour. « Si tu travailles et si tu aimes, insecte, dit-il, quel que soit ton aspect, je ne puis m'éloigner de toi ! *Nous sommes bien quelque peu parents* (1) Et que suis-je donc moi-même, si ce n'est un travailleur ? Qu'ai-je eu de meilleur en ce monde ? Cette communauté d'action et de destinée, elle m'ouvrira le cœur, et me donnera un sens nouveau pour écouter ton silence. L'amour, la force divine qui circule en toutes choses et fait leur âme commune, est pour elles un interprète par lequel elles dialoguent et s'entendent sans se parler (1). » D'après ces idées de fraternité avec l'insecte, Michelet se met à étudier ce qu'il appelle l'*Infini vivant*. D'abord il étudie les métamorphoses, l'œuf, le ver, la nymphe, la chrysalide et le phénix. Ensuite, il indique la mission de l'insecte qu'il considère comme agent spécial de la nature dans l'accélération de la mort et de la vie, comme auxiliaire de l'homme, comme énergie chimique et motif d'ornementation pour les arts. Enfin, il parle des sociétés des insectes, des termites, des fourmis, des guêpes, des abeilles. Son livre achevé, l'auteur craint de n'en avoir pas mis à nu la pensée génératrice, et donne cette vue d'ensemble :

« Le point de départ est violent. C'est la guerre immense et nécessaire que fait l'insecte à toute vie morbide ou encombrante qui serait un obstacle à la vie. Guerre terrible, travail d'enfer qui fait le salut du monde.

« Ce puissant accélérateur du passage universel doit détruire comme le feu. Mais pour qu'il ait l'âpreté d'action qu'exige un tel rôle, il faut que son passage à lui-même soit accéléré, sa vie resserree, que de l'amour à la mort et de la mort à l'amour, il tourne en un cercle brûlant. Quelque bref que soit ce cercle, il ne l'accomplit qu'au prix de métamorphoses pénibles, qui semblent une série de morts successives.

« Chez la plupart des insectes, l'hymen, c'est la mort du père ; la maternité pour la mère, c'est la mort prochaine. Ainsi les générations passent et ne se connaissent pas. La mère aime et prévoit sa fille, elle s'immole souvent pour elle mais ne la verra jamais.

« Cette contradiction cruelle, ce dur refus opposé par la nature aux plus touchants vœux de l'amour, l'enflamme et l'irrite, ce semble. Il donne tout sans réserve, sachant que c'est pour mourir. Il tire de lui deux puissances :

1 L'*Insecte*. v. VIII.

d'une part, des langues inouïes de couleur et de lumière, fantasmagories ravissantes, où l'amour ne se traduit plus, mais se découvre sans voile, en rayons, en phares, en fanaux, en brillantes étincelles. C'est l'appel au présent rapide, l'éclair, la foudre du bonheur. Mais l'amour de l'avenir, la tendresse prévoyante pour ce qui n'est pas encore s'exprime d'une autre manière, par la création étonnemment compliquée et ingénieuse d'un ustensilage immense (où tous nos arts mécaniques ont leurs plus parfaits modèles). Ce grave appareil d'outils, le plus souvent, ne sert qu'un jour ; il leur permet, au moment où ils délaisent l'orphelin, d'improviser le berceau qui continuera la mère, perpétuera l'incubation quand la mère ne serait plus.

« Mais quoi ! Faut-il qu'elle meure ? Et l'impitoyable loi n'aura-t-elle pas d'exception ? Dans les climats chauds, surtout, bien des mères peuvent survivre. Si ces mères se réunissaient, si elles trompaient la destinée en associant ces vies courtes dans une vie commune et durable où nos enfants trouveraient une mère éternelle ?

« Comment éluder la mort ?... Créons la société.

« La société des mères. L'insecte est essentiellement une femelle et une mère. Le mâle est une exception, un accident secondaire, souvent même un avorton, une caricature d'insecte.

« Le rêve de la femelle, qui est la maternité et le salut de l'enfant, la conservation de l'avenir, lui fait créer la cité, qui fait son salut à elle-même.

« Cette société ne se perpétue qu'en assurant son existence pour la saison stérile. Donc, nécessité d'amasser. Donc, travail, économie, épargne, sobriété.

« Mais la nature éludée par l'effort et le travail (j'allais dire par la vertu), ne perd pas ses droits. Vaincue d'un côté, elle rentre par l'autre dans la cité et y pèse terriblement. Cette société protectrice, déroband des multitudes immenses à la mort, prolongeant la vie commune, multiplie ainsi les bouches à nourrir, et se trouve très-chargée. Pour ne pas mourir de faim, il faut vivre de très-peu de femelles fécondes, condamner la majorité, la presque totalité des femelles au célibat. Elevées pour la virginité et pour le travail, stérilisées dès le berceau dans leurs puissances maternelles, elles ne le sont pas pour l'esprit. L'extinction de certaines facultés semble profiter à d'autres.

« Telle est l'institution, ingénieusement sévère, des tantes ou mères d'adoption. Trop peu de sexe pour désirer l'amour, assez pour vouloir des enfants, pour les aimer, les adopter. Moins que mères, et plus que mères. Dans la ruche et

la fourmière, s'il y a invasion ou ruine, les vraies mères se sauvent seules; les tantes, les sœurs se dévouent, ne songent qu'à sauver les enfants.

» Elevé par la maternité fictive et l'amour désintéressé au-dessus de lui-même, l'insecte dépasse tous les êtres, même ceux qui, par l'organisation, sont évidemment supérieurs, comme les mammifères. Il nous apprend que l'organisme n'est pas tout, et que la vie a quelque chose en elle encore qui agit fort au-delà et en dépit des organes. Ceux qui, comme la fourmi, n'ont pas d'instruments spéciaux qui leur facilitent le travail, sont justement les plus avancés.

» La plus haute œuvre du globe, le but le plus élevé où tendent ses habitants, c'est sans contredit la cité. J'entends une société fortement solidaire. Le seul être, au-dessous de l'homme, qui semble atteindre ce but, est, sans contredit, l'insecte. »

Michelet établit ensuite que l'oiseau et le mammifère n'ont pas, au même degré que l'insecte, le sens social. « Une ignorance dogmatique (ceci est à l'adresse des philosophes et de l'Eglise) avait professé longtemps que la perfection même de ces sociétés d'insectes tenait à leur automatisme. Mais l'observation moderne a constaté qu'en variant les circonstances, en leur opposant des obstacles, des difficultés imprévues, ils y font face avec la vigueur et le sang-froid, les ressources du libre génie. »

« C'est un monde régulier, mais qui se prouve libre au besoin. » Et Michelet ajoute que les insectes ont le sentiment fraternel, qu'ils s'entraident, qu'ils ont même des médeïns. L'auteur oublie de dire que les insectes se dévouent aussi entre eux et que, s'ils rendent à l'homme quelques services, ils lui causent aussi de terribles pertes. L'an dernier, 1867, les vers blancs, par exemple, ont amené, pour la France seulement, une perte de 25,000,000. Michelet ne se détraque pas pour si peu; il prétère hautement, à ces grands animaux, chez qui le sang rouge oflusque la lumière mentale, « le monde insecte, libre du lourd appareil des chairs et de l'ivresse sanguine, plus finement aiguë et mû d'une électricité nerveuse : il voit là un monde effrayant d'esprits.

» Effrayant? Non. Si la terreur fut à l'entrée de la science, la sécurité est au fond. L'énergie vivante des imperceptibles put faire peur au premier regard. On s'épouvanta de voir chez l'atome des semblants, des lueurs de personnalité, je ne sais quoi qui parut une contrefaçon de l'homme.

» Ces lueurs, qui troublèrent tant le grand Swammerdama et qui le firent reculer, sont précisément ce qui m'encourage. Oui, tout vit, tout sent et tout aime. Merveille vraiment re-

ligieuse. Dans l'infini matériel qui s'approfondit sous mes yeux, je vois, pour me rassurer, un infini moral. La personnalité, jusqu'ici réclamée comme monopole par l'orgueil des espèces élues, je la vois généreusement étendue à tous et donnée aux moindres. Le gouffre de vie m'eût semblé désert, désolé, stérile et sans Dieu, si je n'y trouvais partout la chaleur et la tendresse de l'amour universel dans l'universalité de l'âme (1). »

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Encore les réceptions des anniversaires. — Eloges par le Pape de la reine douairière de Suède et du duc de Modène. — Appel au nom de Garcia Moreno pour la fondation d'un séminaire américain à Rome. — Tentatives sectaires pour s'emparer de l'élection des Papes. — Deux miraculées de Lourdes : Madeleine Lancereau et M^{me} Colle. — Désastre de chemin de fer empêché par Notre-Dame de Lourdes. — Couronnement de Notre-Dame de Ceignac. — Succès des écoles congréganistes dans l'Isère. — Le scandale du concours pour l'admission à l'Ecole polytechnique. — Prochaine rentrée des Bénédictins en Ecosse. — Les massacres de Salonique. — Chute et mort d'Abdul-Aziz et avènement de Mourad V. — Guerre avec la Serbie. — Les spoliations d'Angora et de Mossoul. — Rentrée de Mgr Hassoun à Constantinople.

14 juillet 1876.

ROME. — Les journaux et les correspondances de Rome nous apprennent qu'il y a encore chaque jour de nombreux fidèles qui sollicitent l'honneur de présenter au Pape leurs hommages, à l'occasion des anniversaires de sa naissance et de son couronnement. Plusieurs séminaires qui n'avaient pas encore pu être reçus, entre autres le séminaire français de Sautaghiara, ont obtenu des audiences. On cite aussi les chapelains chantés de la chapelle Sixtine, les religieuses de Saint-Norbert, de Monte-Rotondo, divers étrangers de distinction et plusieurs nouveaux convertis de la religion juive et de la religion protestante.

Dans la réunion consistoriale du 26 juin, dont les actes ont paru dans notre avant-dernier numéro, le Saint-Père n'a pas prononcé d'allocution proprement dite. Sa Sainteté a seulement fait part au Sacré-Collège de la mort de la reine douairière de Suède, Joséphine de Leuchtenberg, veuve d'Oscar 1^{er}, qui, arrivée toute jeune dans une cour entièrement protestante, s'était toujours maintenue fidèle à la religion catholique. Le Saint-Père a loué sa générosité envers les pauvres, son amour pour

1. *L'Insecte*, p. 367.

ies peuples et les autres qualités qui avaient fait de cette reine un modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes.

Dans la même circonstance, le Saint-Père a fait aussi l'éloge du défunt duc de Modène, et a célébré son attachement à la chaire de Pierre, sa foi chrétienne et son inaltérable fermeté de principes. Par disposition testamentaire, le duc de Modène a fait au Saint-Père un don considérable pour l'œuvre des missions.

D'après le désir qu'en a manifesté le Saint-Père, le président de la *Jeunesse catholique italienne*, M. le comte Jean Acquaderni, invite les catholiques du monde entier à ouvrir une souscription non pas seulement pour élever une statue à Garcia Moreno, mais pour bâtir en son honneur, à Rome, un séminaire destiné à recueillir les fils de l'Amérique du Sud appelés par leur vocation au service des autels et désireux de puiser, au pied de la chaire de Pierre, le don de la vraie sagesse et la saine doctrine. L'établissement qui sert actuellement à cette destination, et qui est l'objet des plus généreuses sollicitudes du Souverain-Pontife, doit tomber, en 1880, aux mains du gouvernement italien; il convient donc de songer dès à présent, à prévenir les funestes conséquences de cette spoliation. Le souvenir de Garcia Moreno, qui a donné sa vie pour la foi, et les désirs du Saint-Père ne peuvent manquer de provoquer des dons suffisants pour cette œuvre. Les souscriptions sont reçues aux bureaux du journal *L'Univers*.

Maintenant que les sectaires ont fait main basse sur tout le temporel de l'Eglise, qu'ils ont supprimé les ordres religieux, incorporé de force les jeunes clercs dans les armées, soustrait l'instruction publique à l'autorité et à l'influence de l'Eglise, ils s'approprient à réaliser d'autres plans, pour lui porter de nouveaux coups et l'atteindre, s'ils peuvent, dans sa constitution même, afin de la détruire, ce qui est, on le sait, leur but final. Dans cette vue, ils commencent à solliciter insidieusement les Romains à demander au Parlement italien une loi qui mette entre les mains du peuple l'élection des ministres sacrés et particulièrement du Souverain-Pontife. Mais déjà l'attention publique est éveillée, et, partant, le danger conjuré, croyons-nous, au moins sur ce point. *L'Osservatore romano termine*, de la manière suivante, un *Avertissement aux catholiques* sur cette nouvelle campagne sectaire.

« De tels artifices ne parviendront pas à ébranler l'héroïque fidélité d'un peuple qui, au milieu des plus dures difficultés et des plus séduisantes promesses, a su se faire universellement admirer par sa fermeté dans ses principes antiques et par son attachement très-sin-

cière à l'Eglise et au Siège apostolique. Cependant, pour prévenir l'abus qu'on tente de faire de sa bonne foi, soit à l'aide de programmes menteurs, soit à l'aide de souscriptions pleines de perfidie pharisaïque, nous avons cru de notre devoir de signaler cette nouvelle trame infernale à l'attention de tous nos bons et honnêtes concitoyens, afin qu'ils ne le prêtent point, peut-être sans en comprendre la malice, à signer des actes qui ne tendent qu'à augmenter les discordes civiles et religieuses, et à préparer en même temps des jours de deuil et de schisme, non-seulement à ce Siège, mais encore à l'Eglise entière de Jésus-Christ, déjà si durement persécutée sur tant d'autres sujets. »

FRANCE. — Nous pouvons déjà enregistrer les principaux détails de deux des guérisons miraculeuses qui ont eu lieu à la grotte de Lourdes, pendant les fêtes du couronnement.

L'une des miraculées se nomme Madeleine Lancereau. Elle est âgée de soixante-un ans. Il y a dix-neuf ans, étant tombée dans une cave, elle se rompit l'os de la hanche gauche, et les soins qu'elle reçut dans deux établissements de charité, à Poitiers, ne parvinrent pas à la guérir. L'os rompu n'avait pu être remis; il y avait un enfoncement à la place de la protubérance osseuse de la hanche; la jambe s'était raccourcie de dix centimètres; le pied était contourné en dedans, et dans le mouvement pour marcher, le genou de la jambe infirme frottait contre le genou droit. Pendant plusieurs années, Madeleine ne put marcher qu'à l'aide de deux béquilles. Plus tard, elle remplaça la béquille du côté droit et la remplaça par un bâton ou *crocette*. Depuis longtemps, elle désirait aller à Lourdes, mais son état de pauvreté ne le lui permettait pas. A force d'économies, elle parvint pourtant à amasser le prix du voyage, et elle partit de Poitiers avec les autres pèlerins, le 2 juillet. Arrivée le lendemain à Lourdes, elle commença, se traîna ensuite à la grotte, y passa le reste de la journée et la nuit en prières, y commença le lendemain, et, vers sept heures du matin, entra dans la piscine. Elle y resta plongée pendant quelques minutes sans éprouver autre chose qu'une sensation de froid, produite par l'eau. En sortant, il lui sembla que son pied était resserré et qu'elle le posait d'aplomb. Ayant pris ses vêtements, elle se releva pour mettre ses souliers; en ce moment, elle sentit un frémissement extraordinaire depuis la hanche malade jusqu'au bout du pied. Elle était guérie! Après qu'elle eut entendu une messe en actions de grâces, elle fut conduite dans un appartement et examinée par un médecin, qui constata la parfaite guérison de la hanche, le redressement du pied et la longueur

normale de la jambe. D'ailleurs, l'heureuse fille marchait sans claudication, sans douleur et sans fatigue.

L'autre miraculée est de Lyon et se nomme M^{me} Colle. Depuis quinze ans, elle ne pouvait marcher sans béquilles, et encore difficilement. Etant descendue dans la piscine, elle en sortit en criant qu'elle était guérie. Dans les premiers instants qui suivirent, elle ne pouvait croire à son bonheur, et répétait, étonnée, aux personnes de sa connaissance qui l'entouraient : « Mais c'est donc bien vrai que je puis marcher ! » Et on lui répondait en pleurant de joie : « Vous le voyez bien que c'est vrai ! »

Un fait extraordinaire, d'un autre genre, s'est accompli en faveur des pèlerins de Niort, se rendant à Lourdes pour les fêtes. Le train, dans lequel ils se trouvaient se rencontra, entre Morcenx et Ygos, avec l'express venant de Mont-de-Marsan, dans des circonstances telles que les pèlerins devaient être broyés, et quatre seulement n'eurent que de légères contusions au visage. Les personnes compétentes ne peuvent s'expliquer comment il n'y a pas eu un épouvantable désastre. « Je vous félicite, disait l'une d'elles au directeur du pèlerinage, lorsqu'on revint, d'avoir échappé à un danger si grand ! Depuis l'invention de la vapeur, jamais fait pareil ne s'est produit, et il n'est pas possible qu'il se renouvelle dans les mêmes circonstances. Vous deviez être broyés ! Ah ! vous parlez beaucoup de vos miracles qui se font à Lourdes... Eh bien ! croyez-moi, jamais il ne s'en est fait un comme celui-là, et votre délivrance de l'autre nuit est pour moi le plus affirmé de tous les miracles ! » C'était aussi le sentiment des pèlerins, qui avaient remercié avec la plus vive reconnaissance leur puissante protectrice, en attendant qu'un ex-voto en marbre, déposé à la grotte de Lourdes, perpétue le souvenir de cette insigne faveur.

A peine les dernières acclamations en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes s'étaient-elles éteintes, qu'il s'en élevait de nouvelles en l'honneur de Notre-Dame de Ceignac, dont la statue a été aussi solennellement couronnée le 9 juillet, par Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris. L'espace nous manque pour faire le récit de ces nouvelles fêtes. Disons seulement que l'éclat en était rehaussé par la présence, non-seulement du cardinal Guibert, mais encore de son Exc. Mgr Meglia, nonce apostolique, de NN. SS. Ramadje, archevêque d'Alby, Bourret, évêque de Rodez, Dabert évêque de Périgueux, Grimardias, évêque de Cahors, Robert, évêque de Constantine, Foulquier, ancien évêque de Mende, chanoine d'honneur de Saint-Denis, Costes, évêque préconisé de Mende, et Bonnet, évêque de Viviers, et des Révérendis-

simes abbés de Conques et de la Trappe d'Aiguabekc. Les religieuses populations du diocèse de Rodez étaient accourues en grand nombre et ont célébré avec joie le triomphe de la mère de Dieu. C'est à Rodez même qu'ont eu lieu les fêtes : la statue miraculeuse y avait été apportée pour la circonstance. Mais dès le lendemain elle a été reportée processionnellement dans son sanctuaire champêtre de Ceignac.

Voilà que commencent les examens et les concours scolaires, et en même temps les triomphes des élèves des écoles congréganistes. Ce sont ceux de l'Isère qui ouvrent la marche. Les examens pour le certificat d'études primaires, passés devant des jurys où dominent, comme l'on sait, l'élément laïque, ont donné dans ce département les résultats suivants :

Elèves appartenant aux écoles

	laïques	congréganistes
A Bourg-d'Oisans.	1	4
A Tallins.	6	10
A Voiron.	13	21
A Grenoble.	3	30
Totaux.	23	65

Le concours pour l'admission à l'école polytechnique vient de donner lieu, à Paris, à un scandale retentissant. Comme les élèves des Jésuites sont toujours reçus en très-grand nombre, leurs déloyaux adversaires les ont accusés de connaitre à l'avance le sujet de l'épreuve de géométrie descriptive. La vérité est que tous les candidats le connaissent, sauf les élèves des Jésuites. La presse radicale, qui paraît avoir eu le mot d'ordre, n'en a pas moins calomnié de cent manières les Jésuites et leurs élèves. Une interpellation a même eu lieu à la Chambre des députés sur ce sujet, et une enquête se poursuit en ce moment. Mais les calomniés, sans en attendre le résultat, ont traduit en police correctionnelle leurs calomniateurs, et l'affaire doit être plaidée le 21 de ce mois. Nous ne manquerons pas de rapporter le jugement qui interviendra.

ECOSSE. — Nous empruntons aux *Missions catholiques* la note suivante :

« Après plus de trois siècles d'exil, les bénédictins d'Angleterre vont prochainement rentrer en Ecosse. Un riche catholique écossais, lord Lovat, vient de leur donner les vastes bâtiments du fort Augustus (*Inverness-shire*). Les religieux de Saint-Benoît ont accepté le don, et, selon les traditions de leur ordre, ils transformeront en monastère, en collège et en hospice, ces forteresses et ces casernes abandonnées.

« Le fort Augustus avait été construit en 1729 pour soumettre les Highlanders. Après la

bataille de Culloden (1746), le duc de Cumberland y établit son quartier général, et ses troupes désolèrent le pays. Plusieurs milliers de braves montagnards, plutôt que de supporter une telle oppression et d'être poussés à renouer à leur foi, émigrèrent au Canada et dans la Nouvelle-Ecosse (Acadie). La plupart de ceux qui restèrent au pays gardèrent intacte leur foi catholique et la transirent à leurs enfants comme un précieux héritage.

« Aménagé pour une garnison de deux à trois cents soldats, le fort Augustus a cessé d'être occupé depuis la guerre de Crimée. En 1867, lord Lovat l'acheta du gouvernement anglais, avec l'intention de l'offrir un jour à quelque ordre religieux.

« Le projet d'établissement des bénédictins au fort Augustus a reçu la cordiale approbation de Mgr Ayre, administrateur apostolique du district occidental, la haute sympathie des vicaires apostoliques des districts oriental et septentrional, et S. S. Pie IX a daigné accorder la bénédiction apostolique à tous ceux qui coopéreront à son achèvement.

TURQUIE. — De graves événements se sont accomplis en Turquie depuis que nous n'avons pas inscrit ce nom dans nos chroniques. Deux consuls, ceux de France et d'Allemagne, ont été assassinés à Salonique dans une sorte d'émeute provoquée par l'enlèvement d'une jeune fille bulgare, que les Turcs voulaient, dit-on, convertir de force à leur religion. Une dizaine des assassins ont été pendus, mais on exige de nouvelles réparations, car il paraît que les principaux coupables n'ont pas même été inquiétés.

Presque en même temps, une conspiration des principaux dignitaires de l'empire déposait le sultan Abdul-Aziz et élevait sur le trône Mourad (29 mai), fils d'Abdul-Medjid. Deux ou trois jours après, l'ex-sultan, qu'on avait enfermé dans un palais avec sa famille, était trouvé mort dans sa chambre : il avait les veines des bras coupées avec des ciseaux. On était encore sous le coup de cette nouvelle, lorsqu'on apprit l'assassinat de deux ministres en plein conseil, perpétré par un seul individu. Le mystère règne encore sur tous ces faits sanglants.

Cependant, l'insurrection née l'an dernier dans l'Herzégovine s'est étendue de plus en plus, malgré les efforts du gouvernement ottoman pour la réprimer, et elle vient de recevoir l'appui de la Serbie et du Monténégro, qui ont déclaré ensemble la guerre à la Turquie. Les hostilités commencées le 3 juillet.

n'ont pas encore donné de résultats qui fassent prévoir quelle en sera l'issue.

Le gouvernement d'Abdul-Aziz a été funeste aux catholiques jusqu'à la fin. Peu de temps avant sa chute, les catholiques d'Angora ou Ancyre et de Mossoul, comme ceux de tant d'autres localités déjà, se sont vu dépouiller de leurs biens par la force publiée au profit des hérétiques. A Angora, il y a six ou sept kupélianistes à peine, et douze mille catholiques : eh bien, la cathédrale et l'évêché des catholiques leur ont été pris et livrés aux kupélianistes. Et comme les catholiques s'étaient réunis en grand nombre devant ces édifices pour défendre leur liberté religieuse et leur droit de propriété, ordre a été donné aux troupes de faire usage de leurs armes contre cette foule, qui n'a pas tardé à compter de nombreux blessés.

A Mossoul, où il n'y a pas de kupélianistes, ce sont les jacobites que le gouvernement a aidés à s'emparer des églises des catholiques. Là aussi le sang des catholiques a été versé par les soldats turcs; deux prêtres ont même été tués, et la vie de l'archevêque, Mgr Benni, a couru les plus grands dangers. Les églises ont été souillées et pillées, les tableaux mis en pièces ainsi que les statues. Cependant le consul français, qui avait inutilement fait tous ses efforts pour prévenir ces désastres, ne se lassa pas de faire demander justice par notre ambassade à Constantinople. Le gouvernement de la Porte finit par expédier un décret qui destituait le gouverneur de la ville et nommait son successeur. Peut-être, à l'heure qu'il est, les églises des catholiques leur ont-elles été rendues.

Cet espoir est d'autant plus fondé que le nouveau gouvernement paraît vouloir réparer sur ce point les abominables injustices du précédent, et ne plus traiter en esclaves les populations catholiques de l'empire. Déjà l'on donne comme certaine la révocation de l'ordre d'exil de Mgr Hassonn, qui serait même à cette heure rentré à Constantinople.

P. D'HAUTERIVE.

SEMAINE DU CLERGÉ

PLAN D'HOMÉLIE SUR L'ÉVANGILE

DU NEUVIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

(S. Luc, xxi, 41-47.)

Jésus-Christ pleure sur Jérusalem.

Le Sauveur du monde quittait Béthanie après avoir ressuscité Lazare, et rentrait à Jérusalem. Tout d'un coup, le peuple, ivre de joie à la vue du grand miracle que Jésus venait d'opérer en faveur de Lazare, lui improvise un triomphe. On se dépouille de ses vêtements et on les jette par terre, on coupe les branches d'arbre pour faire, sous ses pas, un tapis de verdure, on se presse autour de lui; les airs retentissent du cri mille fois répété: Vive le Fils de David! Hosanna! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! Cependant, le cortège gravit lentement le chemin sinueux qui conduit à la ville sainte. Mais voici qu'à un détour du chemin, Jérusalem apparaît resplendissante de lumière et de gloire. La coupole du temple se dessine par-dessus tous les monuments; c'est un spectacle ravissant.

Toutefois, à la vue de l'opulente cité, Jésus se trouble, pleure, et laisse échapper du fond de son âme ce gémissent prophétique, « O Jérusalem, si, du moins, en ce jour qui t'est donné, tu connaissais ce qui peut te procurer la paix! Mais maintenant tout cela est caché à tes yeux. Car il viendra un jour où tes ennemis t'environneront de tranchées; ils l'enfermeront et te serreront de toutes parts; ils te renverseront par terre, toi et tes enfants qui sont dans ton enceinte; et ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où Dieu t'a visitée. »

I. *Accomplissement de cette prophétie.* — En apparence rien ne semblait justifier les larmes du Sauveur. Dans Jérusalem, au contraire, régnait la plus abondante prospérité; tout y respirait le bonheur et l'opulence. On voyait s'élever dans les nues ses riches palais, son temple splendide, ses tours inexpugnables; on entendait le bruit de sa joyeuse population; l'œil de l'homme n'apercevait aucun symptôme alarmant qui pût expliquer la profonde tristesse du Sauveur; mais le regard de Jésus-Christ perceait l'avenir. En effet, trente ans ne sont pas écoulés, que la prophétie commence à s'accomplir. C'était le temps où la nation juive presque tout entière était assemblée, à Jérusalem, pour

célébrer la fête de Pâques. Titus, fils de Vespasien, résolu, pour mettre fin aux révoltes de ce peuple indomptable, de l'enfermer dans ses propres murailles. Il les environna d'une effroyable tranchée, décrite par l'historien Josèphe, après l'événement. Alors, la plus affreuse famine sévit dans la ville; on égorge les vieillards pour arracher à des bouches inutiles le pain nécessaire aux défenseurs de la cité; les femmes en viennent jusqu'à dévorer leurs propres enfants. Enfin, l'assaut se donne, la ville est prise, onze cent mille Juifs y périrent; et le temple, devenu la proie des flammes, est ruiné de fond en comble. Ainsi se vérifiaient les paroles du Sauveur. Sans doute, le sort réservé à Jérusalem attristait Jésus-Christ; mais ce qui faisait l'objet principal des larmes du Sauveur, c'était surtout l'aveuglement du peuple juif, et le crime énorme dont ses concitoyens allaient se rendre coupables en le mettant à mort. Si Jésus-Christ pleure, ce n'est pas non plus sur sa passion et sur les tourments qu'il va endurer quelques jours plus tard; car, au milieu même des plus atroces douleurs, il console les saintes femmes qui le suivent en leur disant: *Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi; mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants.* Ces paroles indiquent clairement la cause et l'objet des larmes du Sauveur; cette cause n'est autre que l'aveuglement du peuple juif, aveuglement à la suite duquel il voyait venir la ruine de la cité et la perte des âmes. Pécher est le triste apanage de l'humanité, mais s'endurcir dans le péché, c'est le propre du démon. Or, Jérusalem chargée d'iniquités, repousse le salut qui lui est offert, et traîne son Sauveur à une mort ignominieuse. Comment ne pas pleurer un pareil aveuglement?

II. *Application de cette prophétie à l'âme impénitente.* — Jésus-Christ pleurerait encore sur les pécheurs impénitents, pour lesquels il prévoyait que l'effusion de son sang deviendrait inutile. En effet, que de chrétiens indifférents et tièdes, que de pécheurs endurcis et impénitents, ne veulent pas connaître le temps de la visite de leur Sauveur! Dieu frappe à la porte de leur cœur; il les appelle à lui par de saintes inspirations; tantôt il les menace par la voix de ses ministres, tantôt il fait briller à leurs yeux la récompense qui les attend au ciel; il fait retentir à leurs oreilles mille salutaires exhortations; il porte atteinte à leurs biens, à leur

santé, pour les faire rentrer en eux-mêmes ; tout est inutile. Ovons, qui êtes du nombre de ces malheureux, réfléchissez, pendant qu'il en est temps encore, sortez de votre triste état ; car, c'est aussi à vous, et à la mort du pécheur, que s'appliquent ces terribles paroles : *Il viendra un temps auquel les ennemis l'environneront de fortifications, et te serreront de toutes parts.* Oui, mes frères, et plus d'une fois j'ai été témoin de ce triste spectacle ; quand le pécheur est sur le point de rendre l'âme, les démons l'assiègent pour ainsi dire, et l'environnent en si grand nombre que, loin d'espérer en son salut, c'est à peine s'il peut en concevoir même la pensée. Ils le serrent de si près, en lui représentant les péchés qu'il a commis et les supplices qui l'attendent, que l'appréhension dont il est agité ne lui permet pas de penser à autre chose. Bien plus, ils le renverent par terre, en le faisant succomber à la tentation du désespoir ; et enfin ils ne lui laissent pas une pierre sur l'autre ; c'est-à-dire qu'ils le privent de l'avantage de quelque bonne œuvre qu'il ait pu faire. Et tout cela n'arrive que parce qu'il n'a pas eu ni le temps de la visite de Dieu, qui n'est autre que celui de cette vie, pendant laquelle nous sommes souvent visités et excités à servir Dieu, tantôt par des avertissements, tantôt par des exemples et par la voix intérieure de la grâce.

Mes frères, pour vous préserver d'un si grand malheur, rappelez vous qu'il ne faut jamais se bercer de l'espoir de faire pénitence à la fin de sa vie. Non, car la punition ordinaire de ceux qui présument ainsi de la miséricorde du Seigneur, c'est, dit saint Augustin, que, après avoir oublié Dieu pendant qu'ils étaient en santé, ils s'oublient eux-mêmes quand ils sont malades.

Quant à ceux qui ne se convertissent qu'à la fin de leur vie, il n'est permis à personne de juger leur conversion ; mais, voici ce que dit saint Jérôme : « De cent mille personnes dont la vie a été impie, à peine y en aura-t-il une » qui se convertisse véritablement à la mort, » et obtienne le pardon de ses péchés. »

Saint Vincent Ferrier dit qu'une bonne mort, après une mauvaise vie, est un plus grand miracle que la résurrection d'un mort. »

Il faut donc faire pénitence, et revenir à Dieu pendant que l'on se porte bien et que l'on jouit encore de toute sa raison et de toutes ses forces ; car, selon saint Augustin, la pénitence d'un malade est ordinairement malade aussi. L'expérience nous apprend que la douleur, l'espérance de la santé, la crainte de la mort, les inquiétudes de la conscience, les attaques du démon, la sollicitude de la famille, etc., obsèdent le malade. le tourmentent et lui troublent

tellement l'esprit, qu'il est incapable de penser à une véritable pénitence.

S'il en coûte tant à plusieurs de penser à Dieu et aux intérêts de leur âme, pendant qu'ils se portent bien, combien plus leur en coûtera-t-il lorsque leur esprit et leur corps seront affaiblis par la maladie ! On a entendu plusieurs malades dire, après leur guérison, qu'ils ne savaient ce qui s'était passé à leur égard pendant leur maladie, et que, quoiqu'ils eussent reçu les sacrements, ils n'en avaient aucun souvenir. C'est pourquoi Isaïe nous avertit en ces termes : *Cherchez le Seigneur pendant que vous pouvez le trouver, invoquez-le pendant qu'il est proche* (Is., iv, 6).

Ainsi soit-il.

L'abbé D'ÉZERVILLE,
curé de Saint-Vatérien.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU

27^e Instruction.

TROISIÈME COMMANDEMENT.

1^{re} Instruction.

SUJET. — Obligation de se reposer, de s'abstenir d'œuvres serviles le dimanche ; avantages de ce repos pour le corps.

TEXTE. — *Memento ut diem Sabbati sanctifices.* — Les dimanches tu garderas en servant Dieu avec dévotion. (*Exod.*, chap. xx, vers. 3 et suiv.)

EXORDE. — Tel est, mes frères, le troisième commandement de Dieu ; comme le second, il est une suite naturelle, un développement nécessaire du premier. Si, pour témoigner à Dieu le respect qu'on lui doit, il faut s'abstenir de jurer en vain son saint nom, de blasphémer contre ses perfections infinies ; pour l'adorer comme il doit l'être, il est nécessaire, ainsi que nous l'avons déjà dit, de lui rendre un culte extérieur et public... Il a daigné lui-même, dès l'origine du monde, fixer le jour qu'il se réservait. La création étant terminée, il bénit et sanctifia le septième jour ; il voulut qu'il lui fût consacré. Aussi, longtemps avant la loi de Moïse, Noé, sorti de l'arche, offrait au Seigneur, chaque septième jour, le sacrifice de ses vœux, et le saint patriarche Job n'oubliait pas, tous les sept jours, d'immoler une victime pour recommander au Très-Haut ses enfants, sa famille... Donc, quand le Seigneur, en promulguant sa loi au milieu des éclairs du Sinai, disait au peuple hébreu : *Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat*, il ne faisait que rappeler une prescription, oubliée peut-être par les idolâtres, mais

qui n'avait point été inconnue aux anciens patriarches...

Au jour du Sabbat, sanctifié par les Juifs, les apôtres, inspirés par le Saint-Esprit, ont substitué le jour du dimanche, si bien appelé le jour du Seigneur... Divin Rédempteur de nos âmes, c'est en ce jour que s'est accompli le mystère glorieux de votre résurrection, c'est en ce jour que, triomphant de la mort, vous êtes sorti radieux et triomphant de votre sépulchre. Esprit-Saint, c'est aussi un jour de dimanche que vous êtes descendu sur les apôtres, et que vous êtes venu illuminer et embraser d'un feu divin les membres de l'Église naissante... Oni, le jour où de tels mystères se sont accomplis est devenu saint entre tous les jours. Les apôtres ont eu raison de le substituer au Sabbat et de l'appeler le jour du Seigneur. Voilà pourquoi, au lieu de dire : Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat, l'Église nous dit : Souviens-toi de sanctifier le jour du dimanche; *les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement...*

PROPOSITION. — Frères bien aimés, vous en êtes témoins, et comme moi vous en gémissiez; nul commandement n'est peut-être si souvent, et si scandaleusement violé. Certains actes sont commandés pour que le dimanche soit sanctifié, on les oublie, on les néglige, on refuse de s'en acquitter. On fait, au contraire, hardiment, audacieusement, en lançant à Dieu lui-même un défi méprisant, ce qu'il nous défend pendant ce saint jour. Plusieurs instructions seront nécessaires pour traiter cet important sujet, aujourd'hui je parlerai du repos du dimanche et des ses avantages; dans l'instruction suivante, j'essayerai de vous montrer que la profanation de ce saint jour par le travail est un crime qui attire la malédiction de Dieu, et sur les familles et sur la société...

DIVISION. — *Premièrement* : Obligation de se reposer, de s'abstenir d'œuvres serviles le dimanche. *Secondement* : Avantage de ce repos, même pour le corps.

Première partie. — Frères bien aimés, par le péché, l'homme maudit de Dieu et devenu l'esclave de Satan était condamné à un travail perpétuel : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, avait dit le Créateur; tu cultiveras péniblement la terre, et, pour prix de ton travail, elle te produira des ronces et des épines. » Hélas ! comme tous les pères qui punissent leurs enfants, Dieu ne devait point exécuter à la rigueur la sentence qu'il venait de prononcer; sa miséricorde allait l'adoucir !... La terre, fécondée, il est vrai, par les sueurs de l'homme, ne produit pas que des ronces et des épines, elle se couvre de fleurs et de fruits, et c'est par de riches moissons et de fertiles ven-

danges qu'elle récompense de leurs travaux ceux qui la cultivent... Dieu ne permit pas non plus que ce châtement du travail pesât sur Adam et ses descendants comme un joug inexorable et constant; il voulut que ces fronts courbés vers la terre se relevassent le septième jour, et que, par un repos salutaire et sanctifié par la prière, l'homme interrompît chaque semaine le travail auquel il était condamné... Ce repos du septième jour, ce commandement de sanctifier le dimanche, c'est donc une loi de miséricorde et d'amour...

Comment s'expliquer, frères bien aimés, que l'homme ne comprenne pas cette trêve amoureuse que la bonté du Seigneur accorde à ses labeurs... En vain, Dieu lui dit : « Repose-toi, » il veut travailler, briser son corps et perdre son âme... Écoutez, à ce sujet, une histoire, où plutôt une parabole. Certain jour, dit-on, un homme se présentait pour entrer au service d'un riche fermier. Entre eux, eut lieu le dialogue suivant : — Quel salaire me demandez-vous ? — Telle somme, répondit le futur domestique. — Je vous l'accorde, dit le maître, mais chez moi l'on ne travaille que six jours et l'on se repose le septième. — En ce cas, poursuivit le serviteur, je ne suis plus l'homme qui vous convient; moi je veux toujours, toujours travailler. — Insensé, sors de chez moi, répliqua le fermier; comment, je t'offre un avantage et tu n'en veux point !... Adieu... Frères bien aimés, la conduite de ce domestique vous paraît absurde, incompréhensible; cependant comparez-la avec celle de tant de chrétiens qui travaillent le dimanche, et vous y découvrirez une certaine ressemblance... Dieu vous dit : « Souviens-toi de te reposer le jour du dimanche, je te donnerai le salaire auquel tu peux prétendre dans ce monde : la paix, la joie, la tranquillité et ce qui suffit à tes besoins, c'est bien là tout ce qu'il te faut pendant que tu vis sur la terre. » — Mais, Seigneur, je me défie de votre promesse, je doute de votre providence, je sens en moi un peu hant à l'avarice, une certaine âpreté pour les biens de ce monde; votre loi peut être juste, douce, équitable, mais je veux travailler, je refuse d'observer ce repos que vous m'ordonnez; voyez-vous l'on mange tous les jours, et l'on doit travailler tous les jours. — Misérable, répond le Seigneur, tu n'as donc pas la foi, tu ne crois donc ni en mon pouvoir, ni en ma providence... Souviens-toi, te dis-je, de sanctifier le jour du dimanche; car moi je peux t'envoyer demain une maladie, une infirmité qui, te clouant sur un lit de douleur, te fera garder forcément ce repos que mon amour t'impose. Je puis déchaîner sur tes champs, sur tes vignes, la grêle, la sécheresse, les insectes et cent autres fléaux, qui

m'obéissent mieux que tu ne le fais toi-même, alors à quoi t'aura servi ton apreté pour le gain, pour le travail; tu le verras!... Souviens-toi donc de sanctifier, en t'abstenant de toute œuvre servile, le jour qui m'est consacré, autrement je ne bénirai pas ton travail, tu ne seras plus mon serviteur... Ce sera brisé entre nous!...

En effet, frères bien aimés, Dieu, souvent, a montré par des châtiments exemplaires, l'importance qu'il attachait au repos du septième jour... Alors que les Hébreux erraient dans le désert, un homme, un avare sans doute, comme il y en a tant de nos jours, s'était retiré à l'écart, et ramassait du bois, le jour du Sabbat... Il pensait peut-être : Travaillons aujourd'hui, les autres ne travaillent pas, ce sera autant de gagné. Il pensait ainsi. Oui; mais Dieu, qui voulait montrer l'importance qu'il attache à la sanctification du septième jour, permit qu'il fût découvert; on l'amena à Moïse... Quel châtiment infliger à cet homme!... Ce n'était pas un impudique, un voleur, un idolâtre... Vous qui travaillez le dimanche, vous eussiez dit : « Mais il n'a fait aucun mal; il ne mérite aucune punition. » On consulta le Seigneur, et son avis fut bien contraire au vôtre, car voici sa réponse... « Que ce violateur du Sabbat soit traîné hors du camp, et que le peuple assemblé l'écrase sous une grêle de pierres, parce qu'il a désobéi au commandement qui ordonne de se reposer le jour du Seigneur!... » En terminant, je vous citerai un exemple très-authentique, et presque aussi sévère, infligé à un profanateur du dimanche. Que ceci suffise, pour vous montrer l'obligation pour tous de se reposer, de s'abstenir d'œuvres serviles, le saint jour du dimanche; nous allons dire, maintenant, quelques mots sur les avantages que procure ce repos...

Seconde partie. — Frères bien aimés, quand nous parlons du repos du dimanche, il ne faut pas entendre par là je ne sais quelle molle et nonchalante oisiveté. Non, c'est, il est vrai, l'abstention des œuvres serviles, mais aussi c'est un repos sanctifié par l'assistance au saint sacrifice de la Messe, et l'accomplissement de certaines œuvres pieuses, dont nous parlerons dans les instructions suivantes. Eh bien! je dis que ce repos sanctifié par la prière, est avantageux même au corps de l'homme... Plus tard, nous parlerons de ses effets sur l'âme.

On se plaint souvent, et avec raison que, malgré le confortable de nos jours, confortable ignoré de nos ancêtres, les santés sont plus faibles, les infirmités plus nombreuses, la vie moins longue et semée de plus de douleurs qu'elle ne l'était autrefois. Savez-vous pourquoi?... Parce qu'on ne se repose plus le dimanche... On travaille, on travaille encore;

c'est le temps de la semaille, la saison des fourrages, les jours de la moisson, le mois des vendanges... Que vous dirais-je? Une indomptable convoitise trouve en tout temps de prétendues excuses pour négliger le saint jour du dimanche, et le profaner par des œuvres serviles... Oh! dit-on, l'ouvrage presse tant... Malheureux, la mort vous talonne, elle vous presse aussi. Aurez-vous bien un jour le temps de mourir?... Si vous ne l'avez pas, sachez-le bien, il faudra le prendre, et plus tôt, peut-être, que vous ne pensez... Dès qu'elle aura posé sur vous sa main sèche et glacée, adieu, enfin, au travail; ce sera fini...

Rappelons-nous donc nos bons ancêtres, et nous comprendrons de quels avantages nous nous privons, en négligeant le repos du dimanche. Il y a cinquante ans à peine, dès le samedi soir, l'allégresse était dans les familles, serviteurs, enfants, petits-enfants, tous se réjouissaient du repos du lendemain; on avait bravement travaillé pendant six jours, mais avec quel bonheur on accueillait le septième. Le dimanche paraissait, c'était le jour du repos, c'était le jour du Seigneur; on dormait plus tard, on faisait la prière plus longue. Le déjeuner était déjà une réunion de famille. Père, mère, enfants, tous parés de leurs plus beaux habits, assistaient à la sainte messe; un repas un peu moins frugal qu'à l'ordinaire était servi au retour du saint sacrifice. L'heure des vêpres arrivait, on se faisait un devoir d'y assister; puis deux ou trois cultivateurs réunis allaient dans la campagne visiter leurs futures récoltes, en causant ensemble des bons parents, qui leur avaient laissé ces sillons en héritage... Les vigneronnes racontaient les diverses circonstances qui avaient accompagné le greffage de cet arbre, la plantation de cette vigoe. Ici, frères bien aimés, mille et mille détails charmants, que votre cœur comprend, que vos pères ont sus et dans lesquels je ne puis entrer... Dans la saison d'hiver, autour d'un foyer pétillant, se réunissait la famille et quelques amis; on causait, on se livrait à des jeux innocents, et l'on se quittait avec le désir de voir revenir bientôt ce septième jour, qu'on sanctifiait par un repos agréé de Dieu... Alors, les cabarets étaient vides, les danses de nuit ignorées; aussi la gaieté était-elle plus salutaire et plus franche.

Voilà, frères bien aimés, dans quel milieu paisible et religieux ont vécu ces vénérables vieillards, si nombreux il y a trente ans, si rares de nos jours. Ils se reposaient le dimanche, ils sanctifiaient le jour du Seigneur, et, en échange de ce devoir accompli, ils avaient une douce jovialité, que nous ne connaissons plus, une santé florissante, après laquelle nous soupçons vainement... Pourtant l'industrie moderne a

découvert mille moyens d'adoucir nos fatigues, mille remèdes pour conserver notre santé, et prolonger notre vie... Vaines ressources ! Ces distances qu'à cinquante ans, nous avons peine à parcourir en voiture, nos ancêtres, à quatre-vingts ans, les franchissaient à pied et sans fatigue; bien souvent leur vie se prolongeait jusques à quatre-vingt-quinze ans, sans qu'ils eussent besoin de remèdes nouveaux inventés par la médecine... C'est qu'ils avaient compris la loi du bon Dieu, qui commande le repos du septième jour.

Certes, frères bien aimés, Dieu sait ce qu'il a fait, il sait comment il a constitué le corps de l'homme, et jusques à quel point il peut supporter le travail... L'horloger qui a construit une pendule vous dit : Ce mouvement marchera huit jours; au bout de ce temps, il faudra le remonter... Dieu, l'auteur de notre nature, a dit au corps humain, composé de tant de ressorts et de tant d'éléments divers : Tu marcheras six jours, et le septième, repose-toi, ou sinon, la maladie et les infirmités viendront avant l'heure, comme une sorte de rouille, embarrasser les engrenages.

Et c'est vrai; oui, même pour nos corps, il y a d'immenses avantages dans le repos du dimanche. Depuis que ce saint jour est profané par le travail, depuis que le repos commandé par le Seigneur est si scandaleusement violé, qu'avez-vous vu, que voyez-vous sous le soleil ? Une génération humaine étiolée et flétrie; des douleurs précoces envahissant nos travailleurs les plus robustes; les villes où l'on prend les eaux, autrefois dédaignées, devenues aujourd'hui des sortes de bazars, où la foule se presse et dans lesquels s'étaient mille infirmités ignorées de nos aïeux. A part de rares exceptions, plus de ces vieillards vénérables si nombreux autrefois. Oh ! c'est bien là, n'est-il pas vrai, le spectacle que nous avons sous les yeux; et, sachons-le bien, la cause de tous ces maux, c'est la violation de la loi du Seigneur qui dit : Tu te reposeras le dimanche; *les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.*

Frères bien aimés, si le lieu où je vous parle était moins sacré, si j'annonçais la parole au sein de n'importe quelle académie, j'ajouterais : Vos animaux eux-mêmes souffrent de cette profanation, ils vivent moins longtemps que du temps de vos pères; ils sont inutiles et usés plus à bonne heure, ils ont des maladies plus fréquentes et presque inconnues il y a cinquante ans; eux aussi ont besoin du repos du septième jour...

PÉROIRAISSON. — En terminant, je me rappelle vous avoir promis une histoire, pour vous montrer comment Dieu punit quelquefois les profanateurs du dimanche. Cette histoire, la

voici (1) : Un meunier de la paroisse de Saint-Jean-de-Corcoué, dans la Vendée, qui avait donné dans tous les excès de la Révolution, et qui, de plus, était possédé du démon de l'avarice, ne manquait presque jamais de travailler le dimanche. Souvent, pendant la grand'messe et les offices, il faisait aller son moulin. Un jour de fête solennelle, au lieu d'être à l'église, il était encore à travailler à midi. Il ne revint pas. Sa femme l'attendit longtemps; enfin, vers le soir, elle alla le chercher. Elle le trouva mort, étendu par terre, et tout un côté du corps enfoncé par les ailes du moulin. En sortant de chez lui, le matin, il s'était plaint de ce qu'il ne faisait pas de vent, et avait ajouté : Je m'en vais toujours mettre notre moulin en état de tourner et de profiter de la première bise. Il attendit là plusieurs heures; il vit les paysans se rendre à la messe et se cacha, car il savait qu'il faisait mal. Quand ils furent tous passés, il descendit; debout, près de la butte, il regardait les nuages : tout-à-coup le vent s'éleva; il ne servit qu'à faire tourner une fois les ailes du moulin dont les extrémités vinrent frapper le meunier, et le souffle subit s'arrêta aussitôt que le transgresseur de la loi eut été jeté expirant à vingt pas dans l'enceinte. Cette mort produisit un grand effet dans le pays, et tout le monde la regarda avec raison comme une punition du ciel... Frères bien aimés, ces exemples ne sont pas rares. Dieu les permet pour notre instruction; puissions-nous tous en profiter et prendre la résolution d'observer avec fidélité ce commandement si salutaire. *Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.* Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
curé de Vauhassis.

Actes officiels du Saint-Siège

CONGRÉGATION DU CONCILE

CIRCA FACULTATEM BINANDI

Compendium facti.

Facultas binandi, qua temporibus anteactis, Jegebamus usos fuisse Ecclesiae presbyteros procul ut ita dicam et de ultimis terræ finibus; nunc ab Italiae Antistibus a S. Sede cuixe exposcitur. Eo nam rem perduxit temporum tristitia, ut locorum Ordinarii infelicis Peninsulae, presbyterorum penuria adacti, nesciant quomodo pastores suppeditent fidelibus populis. Et nisi concederetur a Romano Pontifice, ut saltem diebus Festis nonnulli Sacerdotes duo

1. Extraite des *Lettres condamnées*.

litarent Missæ Sacrificia, populi eorum sollicitudini commissi, spirituali carerent bono quod a Sacrificio Mis-æ promanant.

Tres insimul Episcopi Italicæ Regionis Romanum, his diebus, adiverunt Pontificem expostulantes facultatem ejusmodi. Aiebat istorum primus, quatuor in sua Dicecesi parœcias vacare, et ob penuriam, jugiter exerescentem, pre-byterorum, se binas ex eis commisisse cuidam Cathedralis Canonico, et neosacerdoti; binas alteras vero commisisse duobus ex parochis vicinioribus. Hos vero in respectivis Ecclesiis Festo occurrente die nec Missæ Sacrificium perlitare, nec Sacrosanctum Dei evangelium explanare posse, nisi binam i facultate augeantur.

Sacratissimum Principem adivit secundus hæc referens; plures in sua Dicecesi admissæ parœcias alpestribus, et disitis in locis positas; quarum incolæ maxima cum difficultate Ecclesiam parœciale[m] omnes insimul peterent. Adigerentur enim bona illorumque habitationes absque custodia derelinquere, gravi cum periculo.

Tertius tandem Romano Pontifici exposuit; existere in sua Dicecesi parœciam, numero habitantium conspicuam; et qui maximopere inter se distant; Parochum cui animarum cura commissa fuit, sacrum litare Sacrificium Missæ solere in parva Ecclesia, sita in uno e quinque vicis, quibus populus ille constat. Proindeque exposcere ut Capellano unius vicis ex prædictis, duas iteret dicere Missas, in commodum illorum habitantium. Sciendum est enim, ait ille, omnes insimul nequire Missæ Sacrificio adsistere, dum plures eorum cogantur ad pascua ducere armenta, istorumque curam habere, dum alii ad Ecclesiam pergant.

Hisce a S. C. C. habitis libellis, rescriptum prodiit quoad omnes, « *Per summaria precum.* »

Discriptio synoptica.

EA QUÆ ADVERSUS INDULTI CONCESSIONEM FACIUNT. — Primis Ecclesiæ temporibus parvus Sacerdotum numerus pro fidelium copia exigebat ut idem presbyter plura eodem die litaret Missæ Sacrificia, testibus Card. Bona *rer. liturgic. lib. 1. cap. 18. §. 5 et seq. Bened. XIV de Synod. Diæces. lib. 3. cap. 8. §. 8.* Quæ consuetudo sequentibus sæculis intacta remansit, Ecclesia permittente, quamvis Sacerdotum numerus haud esset ita exiguus ut aulea. Verum, tractu temporis, quum nondum Mis-æ, eadem die, iteratio esset severa lege prohibita, nonnulli ad solum finem eleemosynas captandi, sæpius in die litabant Mis-æ Sacrificia. Ex quo factum est ut Concilium Salegunstadiense, præ omnibus, decreverit sæculo undecimo: *ut unusquisque presbyter in*

die non amplius quam tres Missas celebrare præsumat. Apud Thomasin., *de vet. et nov. Eccles. Discipl. part. 3. l. 1. cap. 72 §. 3.* Auctoque abusu deinde statuit Leo IV *ut nullus presbyter plures Missas in die celebret, quam unam tantum, excepto die Nativitatis Domini, et in Dominica præscnte fuere, quemadmodum in antiqua legitur historica anonymi collatione.* Plures id edixerunt Pontifices; at Innocentius III in *cap. Consuluiti* et tandem Honorius III in *cap. Te referente, de celebret.* Missæ strictius iterationem Missæ interdixerunt, una excepta festivitate *Nativitatis Domini et causa necessitatis.* Quoad causam vero statutum fuit non quancumque necessitatem sufficere, sed eam tantum requiri, cui aliunde succurri nequeat.

In casibus expositis ejusmodi necessitatem adfuisse haud facile comprehendere. Nam in primo istorum videtur potuisse assignari alicui Sacerdoti congruum stipendium ex redditibus utriusque Ecclesiæ parochialis desumptum. Ideoque indultum haud concedendum fuisse ceu S. C. C. definivit in Auriem. *Vicarii Curati:* proposito enim dubio « *an teneatur Episcopus Auriem. concedere prædicto Vicario licentiam celebrandi duas missas in quolibet die festo, unam scilicet in parochiali de Qualedro, et alteram in parochiali de Vitela.* » die 4 Maii 1715 rescriptum fuit: *Negative.* Sed simul S. Congr. per modum provisionis, deputari jussit duos presbyteros, assignato eis congruo stipendio ex redditibus utriusque Ecclesiæ parochialis in *Lib. 63. Decret. pag. 194 et 214.*

Quod de primo dictum est, idem dici posse visum est quoad alios duos casus; in istis enim haud agitur de uno parochio, qui binas administrat parœcias inter se dissitas, sed de parochio, qui uni tantum præficatur Parœciæ, quin eis suffragari aliquo modo possit, vel distantia Ecclesiæ parochialis, vel defectus alterius Sacerdotis et paupertas Ecclesiæ atque incolarum; siquidem istem fere concurrentibus adiunctis S. C. C. indultum denegavit in « *Apten. indulti 8 Maii 1734.* » proposito enim dubio: « *An sit consulendum SSmo. pro concessione petiti indulti.* » licet Episcopus respondisset *1. difficillime haberi posse alterum Sacerdotem, qui diebus festis sacrificet in Oratorio, de quo agitur, cum non sit alius nec in dicto oppido, nec in vicinis locis. 2. Ecclesiam parochialem de Stoux distare circiter duo millia a quibusdam dicti loci villis, viamque esse perdifficilem, ob interfuentes torrentes præsertim hiberno tempore. 3. Esse circiter centum incolas, qui ad audiendam Missam non possunt commode accedere ad Ecclesiam parochialem. 4. Denique nec dominum loci eiusdem ingentem eleemosynam subministrare, nec ab incolis aliquid contribui posse;* attamen rescriptum prodiit: *Negative.*

Quæ obrem propositis petitionibus obsistere

videntur nedum Romanorum Pontificum Constitutiones, sed et diuturna, atque universalis Ecclesiæ praxis, qua presbyteris adempta est facultas unoque die sæpius litandi, solumque concessum una vice tantum mundam in holocaustum hostiam delibare.

EA QUÆ INDULTI CONCESSIONI FAVENT. — Verum contra ea quæ hucusque deducta fuere, animadversum fuit. Missam his eadem die, si id postulat vera et gravis necessitas, celebrari ab eodem Sacerdote posse habetur in *Canon. sufficit de consecrat. distinct. 1. et in Cap. Consulisti de celebrat. Missæ.* Quapropter si ob Sacerdotum penuriam unus parochus præsiciatur duabus parochiis, ita inter se dissitis ut grex unius parochiæ commode nequeat Ecclesiam alterius adire, ibique Sacrificio Missæ interesse, poterit idem eadem die in utraque Ecclesia, Episcopo id permittente et approbante, sacrificare: idque tradit Gonzalez in *d. cap. Consulisti n. 2. Pirhing in lib. 3. decret. tit. 41. §. 1. num. 2. Barbosa. ad Concil. Sess. 22. De Sacrific. Missæ. cap. 8. num. 27. Benedict. XIV de Sacrific. Missæ. lib. III. cap. 5. num. 1. ac S. C. Congr. in voto ad causam Derthusen. 20 Augusti. 1768.*

Idem dici posse de Parocho videri, qui licet duas non regat parochias, duos tamen populos habet inter se maxime sejunctos; ita ut ob locorum distantiam alter ipsorum paracho celebranti per dies festos adesse nullo modo posset; quomodo per aliud canonicum remedium ejusmodi necessitati occurrere nequeat, scilicet vel per alterius Sacerdotis deputationem, vel per parochiæ dismembrationem. Et merito quidem; duarum enim parochiarum Rectori ideo sacrificii iterandi licentiam concedi posse Ecclesiæ Pontifices mandarunt, et sacrorum canonum interpretes, doctoresque suaserunt, quia itineris intervallo ab utraque distantes Christianifideles iis haud fruerentur bonis, quæ ex Missæ Sacrificii oblatione dimanant. Verum ex utriusque loci observantia tritum vulgatumque prodiit adagium, idem in jure obtinere ubi eadem ratio subsistat. Porro eadem necessitatis adminicula favent, cui duarum Ecclesiarum onus incumbit ac illi, qui gregem longe, lateque dispersum tenet, nec valet ut uno, eodemque loco ac tempore colligatur.

Maxime cum monumenta præstent speciebus huic similibus ejusmodi fuisse privilegium largitum. Ita rescripsit S. C. C. in una *Adiacen. 25 januarii 1569, in Alerien. die 20 Septembris 1622*, ea præcipue causa mota, quod melius sit abundare, cum de favorabilibus sermo est, quam Christianum gregem spirituali bono deficientem inauditum relinquere. Ad rem *Benedict. XIV in Constit. Declarasti nobis.*

Cum itaque definitum jam fuerit parochum,

qui duas administrat parochias, duas etiam eadem die Missas celebrare posse, si in alternam parochiam non possit populus convenire, nec alius Sacerdos, quam Parochus sit, qui Missam celebrare valeat; cum pariter definitum fuerit parochum qui gregem longe lateque ita dispersum habet, ut universus nequeat parochus celebranti die festo occurrente adesse, duas quoque Missas posse perlitare, nulla pretiosa ratio suppetere videtur, qua propositiones excipi non debeant. In primo enim casu agitur de parochis, qui binas administrant parochias, in alteris autem de parochis res est, qui non duas parochias, sed duos veluti populos tenent, ita inter se disjunctos, ut alter ipsorum parochus celebranti per dies festos nullo modo adesse posset. Ideoque indultum expetitum concedi posse videtur.

His deductis adversus et favore dictarum petitionum, judicio E. C. C. remissum fuit perpendere an eadem trium Episcoporum petitiones excipiendæ essent nec ne.

RESOLUTIO. — Sacra Congr. Concilii die 11 Decemb. 1873, causa discussa, sequens dignata est præbere responsum:

Ad quinque annorum arbitrio et conscientie Ordinariorum; si tandem circumstantiæ perduraverint, ita tamen ut elemosina non recipiatur pro secunda Missa; facto verbo cum SSmo.

EX INDE COLLIGES:

I. Non licere cuilibet Sacerdoti duas perlitare Missas, eodem die, quoties alius obtineri possit Sacerdos, per quem populi necessitati satisfieri possit.

II. Quapropter ut liceat Sacerdoti eidem duas celebrare Missas, die eadem, adesse debere causas canonicas, quæ necessitatem quamdam inducant.

III. Ejusmodi necessitatem talem esse debere, ut nisi alicui Sacerdoti duas Missas eodem die celebrandi facultas concedatur, Ecclesiæ mandato plures non satisfacerent.

IV. Pariter talem necessitatem veram quidem esse debere, sed moralem, non autem absolutam; ita ut de illa judicari debeat prudenti judicio, inspectis idest adjunctis, quibus circumdatur.

V. Ordinarios, quibus onus incumbit dijudicandi causarum gravitatem, haud oportere, hac super re, nimia premi anxietate; ne concessa binaudi facultas pene in nullo casu ad actum reduci videatur.

VI. Formulas et condiciones, quibus ejusmodi facultas a S. Sede vallatur, ad id tantum respicere, ne eadem a quolibet abutatur, sed prudenti modo ea uti omni in adjuncto videatur.

VII. Proindeque, omni remoto abusu, Locorum Ordinarios uti posse facultate eadem sibi

concessa. quoties in sua conscientia et charitate existimaverint eamdem esse necessariam vel fidelibus vehementer utilem.

—
Liturgie.
—

LES LITANIES

(40^e article.)

VI. — *Litanies pour la recommandation de l'âme.*

Nous avons vu que l'Eglise prescrit ou permet la récitation des litanies des saints, dans une foule de circonstances. Il n'existe qu'une Eglise, dans trois états différents. Ceux de ses membres qui sont arrivés au terme et jouissent de la gloire et de la félicité éternelles restent unis, et par le caractère du chrétien, qui demeure en eux et est le principe de leur béatification, et par la charité, dans laquelle ils sont confirmés, à leurs frères de la terre, qui, encore voyageurs, sont soumis à l'épreuve et portent le poids des misères de la vie mortelle. S'ils sont invoqués souvent dans le cours de la vie, afin d'obtenir par leur intercession des grâces spéciales, il est bien plus convenable encore de réclamer leur secours au moment redoutable où le chrétien va traverser le périlleux passage du temps à l'éternité, espérant être admis dans le bienheureux séjour où ils l'attendent, et craignant de s'en être rendu indigne par ses péchés et d'en être détourné par les ruses et la violence de Satan. Alors l'Eglise de la terre supplie l'Eglise du ciel de se mettre en prières afin d'obtenir, pour les âmes qui vont la quitter, la victoire définitive sur le péché et sur l'enfer, et l'entrée dans « le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix. »

C'est pour cette raison que les litanies des saints sont récitées près des malades en danger de mort.

1^o Elles sont indiquées tout d'abord pour l'administration du sacrement de l'extrême-onction. Elles ne font point partie des formules que doit réciter le prêtre lui-même en donnant ce sacrement, mais elles sont mises au nombre des prières que peuvent dire les assistants pendant cette fonction sacrée. Nous lisons, dans le Rituel romain : « Avant de commencer à faire les onctions, le curé avertira les assistants de prier pour le malade, et, lorsque le lieu, le temps et le nombre et la qualité des personnes présentes permettent de le faire commodément, de réciter les sept psaumes pénitentiels avec les litanies, ou d'autres prières, pendant que lui-même administrera le sacrement de l'extrême-onction. » Il s'agit ici des litanies communes des saints.

Cette coutume est fort ancienne, et même, autrefois, les litanies faisaient partie des formules obligatoires, lorsque le temps et les circonstances permettaient de suivre le cérémonial ordinaire. En certains lieux même, elles étaient beaucoup plus longues que nos litanies actuelles. Un manuscrit de Tours, du IX^e siècle, en contient un spécimen d'une étendue vraiment étonnante. Ces litanies comprennent, outre les invocations générales placées après chaque ordre : la sainte Vierge, les trois archanges, saint Jean-Baptiste; les apôtres, les évangélistes et les disciples de Jésus-Christ qui ont reçu le titre d'apôtres, ensemble dix-sept; cent vingt-trois martyrs; quatre-vingt-onze confesseurs pontifes et non-pontifes; cinquante-cinq vierges. C'est un total de deux cent quatre-vingt-onze noms de saints et saintes, desquels le plus grand nombre appartiennent à la contrée ou à la France. Les invocations sont suivies d'une série de demandes qui, pour le fond, sont les mêmes que celles de nos litanies. Une de ces demandes ainsi conçue : « *Ut congregationem sancti Mauricii et sancti Martini conservare digneris,* » indique que le livre liturgique d'où est tiré cet ordre de l'extrême-onction était à l'usage d'un monastère placé sous l'invocation et portant les noms des saints Maurice et Martin. Un autre manuscrit de Tours, du même temps, mentionne également les litanies, qui étaient sans doute les mêmes. Elles sont prescrites pareillement dans un sacramentaire de Saint-Gatien de Tours, de cette époque. D'après la rubrique, elles doivent être chantées, et le prêtre attend qu'elles soient achevées pour continuer l'administration du sacrement. Dans des manuscrits plus récents, et notamment dans un pontifical de Narbonne, du XI^e siècle, les litanies contiennent beaucoup moins de noms de saints. L'usage des litanies des saints, dans l'administration de l'extrême-onction, n'était pas général alors, puisqu'elles sont passées sous silence dans le pontifical de saint Prudence, évêque de Troyes, qui est du milieu du IX^e siècle, et qu'elles sont ordonnées dans le second capitulaire de Théodulphe d'Orléans, qui remonte à la fin du siècle précédent (4).

Là où les litanies étaient prescrites pour l'extrême-onction, on avait assurément la faculté de les omettre entièrement ou de les abrégé dans les cas pressants, tout comme aujourd'hui on retranche toutes les cérémonies et les prières accessoires, pour ne conserver strictement que le rite sacramentel, lorsque l'état du moribond fait craindre qu'il n'expire ou ne perde la connaissance avant d'avoir reçu le sacrement.

1. Martène, *De antiq. Ecclesie ritib.*, lib. I, cap. vii, art. 4, tom. I, pag. 303-308.

2^o Quelle que soit la vertu du sacrement de l'extrême-onction, comme, de fait, il est reçu fréquemment avant le dernier instant de la vie et que le malade a besoin d'être secouru au moment redoutable où l'âme quitte le corps pour se présenter au tribunal de Dieu, l'Eglise a institué un sacramental spécial pour les moribonds, et il se trouve dans le Rituel.

La coutume d'assister les agonisants remonte certainement jusqu'à l'origine du christianisme. La peinture et la gravure ont reproduit bien des fois la scène touchante de la mort de saint Joseph, assisté par Notre-Seigneur et la sainte Vierge. On trouve dans ces représentations la pensée qui a inspiré aux chrétiens de tous les âges les prières qu'ils ont faites près des moribonds, pour leur obtenir la grâce d'une sainte mort, laquelle est le couronnement de toutes les grâces de la vie et a pour auteur Jésus-Christ, qui l'accorde surtout à l'intercession de sa sainte Mère. Nous ne savons si, au commencement, on se servait dans cette circonstance de formules fixes, approuvées par l'autorité ecclésiastique et ayant le caractère qui convient aux sacramentaux, ou bien si les fidèles s'inspiraient de leur piété dans le choix des prières. Cette pratique si respectable et si bien justifiée demandait à être réglée, d'abord pour prévenir les écarts de la dévotion particulière, ensuite, afin de donner aux formules adoptées, en les mettant au nombre de celles dont se compose la prière publique et officielle de l'Eglise, la vertu et l'efficacité attachées à toute prière faite par la sainte Epouse de Jésus-Christ. Cet office fut donc attribué aux ministres de l'Eglise, qui étaient appelés toutes les fois que les circonstances le permettaient.

D'anciens auteurs ecclésiastiques ont mentionné souvent l'assistance donnée aux mourants par les ministres de l'Eglise. Annonius, dans sa chronique *De gestis Francorum*, lib. V, cap. XIX, raconte qu'à ses derniers moments, l'empereur Louis le Pieux fit appeler Diogène, évêque de Metz, pour lui demander de le bénir. Cette bénédiction était, sans doute, celle que l'on donnait aux agonisants. Dans la vie de saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, mort en 619, Métaphraste dit que ce grand évêque était très-pressé à se rendre près des mourants, pour les bénir. La recommandation de l'âme faite par les prêtres remonte même au-delà du temps de saint Grégoire le Grand, puisqu'il en parle dans sa trente-septième homélie sur Ezéchiël, comme d'une pratique qui n'était pas nouvelle.

Mais nous avons à traiter particulièrement des litanies brèves, qui sont une partie importante des prières de la recommandation de l'âme; on pourrait dire la partie la plus impor-

tante, puisque c'est par les litanies que ces prières commencent et qu'il arrive fréquemment que les suivantes sont omises, parce que le mourant expire avant qu'on ait eu le temps de les réciter.

L'introduction des litanies des saints dans les prières des agonisants est ancienne. L'auteur anonyme de la vie de saint Etienne, abbé d'Obazine, au diocèse de Limoges, mort en 1154, dit : « Le signal ayant été donné, tous les religieux s'assemblèrent autour de lui, et, en répandant des larmes abondantes, ils commencèrent les litanies qu'il fit répéter plusieurs fois, et, déjà mourant, il chantait avec eux autant qu'il pouvait. » Dans sa chronique de Centule ou Saint-Richer, au diocèse d'Amiens, Hariulphe dit, en racontant la mort de saint Gervin, abbé de ce monastère, en 1075 : « Lorsque les frères, ayant achevé la litanie et étant arrivés à la recommandation de l'âme fidèle, dirent : *Suscipiat te Christus*, il rendit le dernier soupir, pendant que l'on prononçait ces paroles. » On lit, dans la vie de sainte Cunégonde, morte en 1040 : « On entendait le chant des psaumes, et la litanie dite pour cette âme prête à partir retentissait dans toute cette maison, où le corps de la sainte était gisant sur son noble cilice. » Henriquez écrit, dans la vie de saint Albéric, abbé de Citeaux, mort en 784 : « Il lut ensuite la litanie, et, lorsqu'il fut à ces paroles : « *Sancta Maria, ora pro nobis*, son visage, comme s'il eût été inondé d'une lumière divine semblable à celle du soleil, jeta de vifs rayons, et bientôt, paraissant s'abandonner à un doux sommeil, il rendit l'âme dans un dernier soupir. » Pareille mention se rencontre dans la vie de sainte Austreberte, abbesse de Pavilly, morte en 709. Si les litanies n'y sont pas expressément nommées, elles y sont très-clairement désignées : « Tandis que tous les assistants chantaient les psaumes et y ajoutaient la série des noms des saints, rassemblant les forces qui lui restaient, elle interrompit les chants (1). » Nous voici arrivés, en remontant, au commencement du VIII^e siècle. Si nous n'avons pas de témoignages à citer, il n'en faut pas conclure que la chose n'existait pas. Dans les citations que nous avons relevées, la récitation ou le chant des litanies est mentionné tout à fait incidemment, non pas comme introduite dans tel ou tel cas dont il s'agit, mais comme une pratique reçue qui, par conséquent, avait déjà pour elle la consécration du temps. La règle, dans les questions d'antiquité liturgique, est de tenir pour ancien ce que l'on trouve généralement admis, surtout aux épo-

1. Martène, *De antiq. monach. ritib.*, lib. V, cap. IX num. 27. — Catalani, *In lituale rom. comment.*, tit. V cap. VII, § 3.

ques où l'Église romaine laissait, dans cet ordre de choses, une assez grande latitude aux Églises particulières.

Il en est des litanies de la recommandation de l'âme comme des litanies communes des saints. Leur composition a varié suivant les temps et les lieux, et cette diversité a persévéré jusqu'à ce que le Rituel romain, en recevant sa forme définitive, fût devenu obligatoire pour toute l'Église. Les rédacteurs des liturgies françaises en ont conservé la forme et la disposition, mais en y faisant quelques retranchements, et en y ajoutant un certain nombre de noms de saints de chaque diocèse. En ce dernier point, ils ont adopté le système qu'ils avaient suivi dans les grandes litanies, ayant la prétention de faire revivre, quoique incidemment, l'ancienne tradition reçue avant la réforme du Breviaire accomplie par saint Pie V.

Ces litanies sont en réalité, quant aux invocations des saints, une réduction des litanies communes. Une partie des demandes contenues dans ces dernières ont été retranchées, et plusieurs de celles qu'on a conservées sont appropriées à la situation du moment. Le pape Grégoire XIII qui, par son décret du 19 décembre 1576, statua que le nom de saint Joseph serait inscrit à la suite de celui de saint Jean-Baptiste, dans les litanies ordinaires, prescrivit par cet acte de le mettre à la même place dans les litanies de la recommandation de l'âme. Outre les motifs qui demandaient cette insertion, et que nous avons exposés dans notre huitième article (n° du 22 décembre 1875), il convenait de la faire dans les litanies des agonisants, pour cette raison particulière, que saint Joseph, qui fut assisté dans ses derniers moments par Notre-Seigneur et la sainte Vierge, est reconnu dans l'Église comme le patron de la bonne mort, et c'est à ce titre que son nom est joint, dans ce moment solennel, à ceux de Jésus et de Marie, à l'invocation desquels est attachée une indulgence plénière.

Nous remarquons, entre ces litanies-brèves et les litanies ordinaires, une différence qui est à signaler. Bien que les litanies communes des saints soient beaucoup plus étendues, on n'y a inscrit que des noms appartenant au Nouveau Testament. Si la naissance de saint Jean-Baptiste a précédé celle de Notre-Seigneur, son office de précurseur, ses rapports personnels avec le Sauveur et le ministère qu'il a rempli auprès du Christ, lui donnent plus particulièrement le caractère de personnage de la loi nouvelle. Il en est de même de saint Joseph, dont les relations avec la Verbe incarné ont été plus habituelles et plus intimes. Il est vrai que ces deux saints sont morts sous l'empire de la loi mosaïque, qui restait en vigueur, la nou-

velle n'étant pas encore promulguée; mais l'Ancien Testament se composait des promesses et des figures, et l'accomplissement des promesses était commencé depuis l'incarnation, et les figures, encore valables extérieurement et juridiquement, s'évanouissaient déjà devant la réalité; en sorte que saint Jean-Baptiste et saint Joseph doivent être considérés comme des saints évangéliques. La règle suivie pour les grandes litanies des saints a donc été de n'y admettre que des saints ayant vécu sous la loi chrétienne ou s'y rattachant immédiatement.

Le fait que nous signalons n'implique cependant pas un droit rigoureux, en sorte qu'on ne puisse pas légitimement mettre, dans les litanies, des saints antérieurs à la loi de grâce. Les deux Testaments se réunissent pour former une seule Église de la terre, dont le chef est Jésus-Christ, de qui saint Paul a dit : *Le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles* (1). Tous ceux qui, lui ayant été unis, se sont sanctifiés par cette union, et dont la sainteté est authentiquement constatée, peuvent être honorés d'un culte public dans l'Église catholique. Plusieurs saints, qui ont vécu avant l'avènement du Messie, ont été inscrits au Martyrologe romain, les reliques de quelques-uns sont offertes à la vénération publique, avec l'approbation du Saint-Siège, dans les lieux où elles sont conservées. Des églises leur ont été dédiées sur divers points. Constantin en construisit une en l'honneur de Jérémie sur la fosse même où ce prophète-martyr fut précipité par les Juifs; il y en avait une autrefois sur le tombeau de Michée; l'empereur Basile en bâtit une à Bile, et Justinien une autre à Samuel. Les Machabées avaient des temples à Antioche, à Vienne en Dauphiné, à Cologne. Les saints de l'ancienne loi étaient particulièrement honorés à Venise, qui avait des églises sous les vocables de Saint-Moïse, de Saint-Samuel, de Saint-Jérémie, de Saint-Job (2).

Aucune difficulté de principe ne s'oppose donc à ce que les noms des saints du premier Testament soient insérés dans les litanies. S'ils ont été exclus des litanies communes, on pouvait très-bien introduire, dans les litanies des agonisants, ceux que l'on avait une raison spéciale d'invoquer pour les mourants. Aussi voyons-nous figurer Abel et Abraham. Abel est le premier homme qui, par le crime de son frère, ait subi la condamnation à mort portée contre toute la race d'Adam, et le Saint-Esprit nous atteste qu'il était juste, c'est-à-dire saint. Il est donc très-convenable de l'invoquer pour obtenir la grâce de bien mourir. Abraham,

1 Hebr., XIII, 8. — 2 Gavanti, *Thesaurus sac. rit.*, in Breviar. sect. IX, cap. V, addit Merati. — Catalani *Id. Rituale rom.*, tit. V, sect. VII, 23, num. 61.

sanctifié par sa foi et devenu en vertu de l'élection divine, non-seulement le patriarche duquel devait descendre le Messie, mais encore le père de tous les croyants, est au premier rang parmi les saints primitifs. C'est parce qu'il est notre père selon la foi, qu'il est dit, dans l'Évangile, que les justes, après leur mort, sont reçus dans le sein d'Abraham (1), c'est-à-dire sont réunis à celui qui, chef de la race de laquelle est sorti le Christ selon la chair, est aussi le modèle de notre foi au Sauveur. C'est donc à juste titre que son secours et sa protection sont réclamés au moment périlleux de la mort, afin qu'il attire près de lui l'âme qui va quitter la terre. Et parce que ces litanies doivent rester brèves, pour la raison que nous avons dite, on a dû se borner à y placer les noms de ces deux saints des premiers temps, et la préférence qui leur a été accordée se justifie parfaitement.

La recommandation de l'âme, dont font partie ces litanies, doit être faite régulièrement par le curé, ou un autre prêtre qui le remplace. C'est ce qui résulte de la rubrique du Rituel, placée avant les prières des agonisants, où est indiqué le cérémonial à suivre. A défaut du prêtre, elles peuvent être récitées par les simples fidèles, et il est à propos de les engager à les préférer à toutes autres prières, puisque l'Église elle-même les a désignées pour cette grave circonstance. Quoique les fidèles puissent remplir cet office, un curé vraiment zélé et rempli de sollicitude pour les âmes confiées à ses soins, ne se dispensera pas aisément de cette fonction et ne croira pas avoir rempli tout son devoir parce qu'il aura porté les derniers sacrements à un malade, dont la vie n'est pas encore épuisée. Il doit à cette âme une assistance qui se continue, s'il est possible, jusqu'au dernier moment, et il n'a pas de meilleur secours à lui apporter que celui des prières de la recommandation de l'âme, qui sont un des principaux sacramentaux de l'Église. La prière officielle de l'Église est celle de l'Épouse de Jésus-Christ, elle lui est inspirée par l'Esprit-Saint, qui lui suggère ces ineffables gémissements qui vont au cœur de l'Époux et émeuvent sa miséricorde. Le prêtre est le médiateur et le supplicateur attiré des fidèles, et si c'est un grand honneur pour lui d'avoir été revêtu de ce caractère, il s'empêchera toujours d'en remplir la fonction, surtout lorsqu'elle entre dans sa charge pastorale.

(A suivre.)

P. F. ECALLE
professeur de théologie.

1. Luc., XVI, 22.

JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

POLICE DU CULTE.

POLICE DU CULTE EN GÉNÉRAL — TROUBLES APPORTÉS A L'EXERCICE DU CULTE — PROCÈS-VERBAUX.

Première question. — *A qui appartient la police du culte tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des églises?*

R. — La police du culte tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des églises appartient *exclusivement* au curé, dans les attributions duquel il rentre, par conséquent, de prendre toutes les mesures et de donner tous les ordres convenables pour maintenir le bon ordre, la décence et le respect dû à la religion. C'est ce qui résulte des termes de l'article 9 de la loi organique du 18 germinal an X (1), de la jurisprudence constante du Conseil d'Etat et de plusieurs décisions ministérielles en date du 24 pluviôse an XIII (10 février 1805), du 30 avril 1806, du 27 juin 1807, du 21 septembre 1869, etc., etc. Tous les auteurs sont d'accord sur ce point, même ceux dont les opinions paraissent peu favorables au développement des idées religieuses.

On nous objectera peut-être que les maires ont les mêmes droits que l'autorité ecclésiastique en vertu de l'article 3 du titre XI de la loi du 16-24 août 1790, ainsi conçu : « Les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux sont... 3° le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics. » Nous empruntons notre réponse à Mgr André (2). « Nous regrettons, dit-il, pour l'honneur de la législation française, de rencontrer un pareil texte qui place sur le même rang les rassemblements des foires et marchés et ceux des fidèles assemblés pour rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû et lui offrir leurs vœux et leurs prières. Les églises méritent au moins l'honneur d'une place à part et qui ne fût pas entre les cafés et autres lieux publics. Quoi qu'il en soit, cet article n'autorise nullement la prétention des maires; il leur impose le devoir de maintenir le bon ordre dans l'église c'est-à-dire de réprimer les tentatives de ceux qui troubleraient les cérémonies du culte, d'appuyer et de faire exécuter les mesures prises par l'autorité chargée de la police de l'église, c'est-à-dire du curé. » Une

1. « Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leurs diocèses et sous celle des curés dans leurs paroisses. » (Loi du 18 germinal an X, art. 9). — 2. *Code alphabétique*, etc., tom. IV, p. 105.

décision ministérielle, citée par M. Vuillefroy(1), porte que l'autorité civile ne doit intervenir dans la police de l'église que s'il s'y commet un crime ou un délit. Le maire exercerait, dans ce cas, ses fonctions d'officier de police judiciaire. Enfin les trois décisions déjà citées plus haut portent expressément que « les » *maires ne doivent se mêler en rien de l'adminis-* » *tration intérieure des églises.... que le curé a* » *seul le droit de dresser un règlement pour la* » *police de l'église; toute initiative prise en par* » *veille matière par l'autorité municipale serait* » *irrégulière.* » Nous reproduisons intégralement la lettre adressée par M. le ministre des cultes à M. le préfet du Bas-Rhin, le 21 septembre 1869.

» Monsieur le préfet, vous m'avez communiqué, avec divers documents, un arrêté pris par M. le maire de Singrist pour régler la police intérieure de l'église de cette commune. Cet arrêté a été visé par M. le desservant de la paroisse, et Mgr l'évêque de Strasbourg vous a demandé de vouloir bien le revêtir de votre approbation pour lui donner force exécutoire. Vous n'avez pas cru devoir satisfaire au désir du prélat avant de connaître mes instructions, attendu que, d'après la loi du 18 germinal an X et le décret du 30 décembre 1809, la police intérieure des églises rentre dans les attributions de l'autorité ecclésiastique.

» D'après la législation et la jurisprudence, il appartient, en effet, au curé seul de dresser un règlement pour la police de l'église; toute initiative prise en pareille matière par l'autorité municipale serait irrégulière. Cette question, du reste, ainsi que le rappelle M. le sous-préfet de Saverne, ayant été soulevée à Hochfelden, en 1860, reçut de M. le préfet du Bas-Rhin, à cette époque, une solution conforme à la légalité et qui me paraîtrait également pouvoir être adoptée pour la paroisse de Singrist. Par conséquent, si les autorités ecclésiastique et civile sont d'accord, je ne vois pas d'inconvénient à ce que le règlement sur la police intérieure de l'église de Singrist, qui devait être dressé par le desservant, soit approuvé par le maire pour avoir force exécutoire et soit ensuite soumis à votre visa. De cette manière les attributions curiales sont sauvegardées et l'autorité civile n'intervient que pour leur prêter son appui. Je ne puis donc que vous engager, M. le préfet, à vous concerter avec Mgr l'évêque de Strasbourg pour terminer cette affaire conformément aux observations qui précèdent. »

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure avec M. de Champeaux (2) que le curé a

le droit non-seulement de faire seul un règlement sur la police du culte, mais encore d'apporter seul à un règlement déjà dressé de concert avec le bureau des marguilliers, avec le conseil de fabrique ou avec l'autorité municipale, toutes les modifications qu'il croit nécessaires; sauf recours à l'évêque.

En l'absence du curé, le vicaire est fondé à exercer le même droit de police que celui dont il tient la place. Par cela même que le curé charge son vicaire de célébrer un office, de diriger une cérémonie, il lui délègue implicitement tous ses pouvoirs relativement à cet objet (1).

Deuxième question. — *Les marguilliers ont-ils quelque autorité dans l'église?*

R. — Pour répondre à cette question il suffit de connaître les attributions du bureau des marguilliers (Décret du 30 décembre 1809, art. 24 à 35). Le bureau, en effet, n'est autre chose qu'une commission de trois membres nommée par la fabrique et qui est, en quelque sorte, le pouvoir exécutif de cette dernière. Il ne peut donc avoir plus de droits que le conseil de fabrique dont il est une émanation. Or, qu'est-ce que le conseil de fabrique, sinon une commission gratuite instituée pour administrer les biens temporels et les revenus d'une paroisse. Il ne peut avoir d'autre mission. Ainsi, pour ce qui concerne l'administration des biens et des deniers d'une église, le conseil de fabrique est appelé, en suivant les formalités prescrites par la loi, à prendre des délibérations que le bureau des marguilliers exécute. Hors de là, les pouvoirs de l'un et de l'autre sont nuls et, en particulier, quant à la police du culte, ils ne peuvent avoir aucune autorité (2).

Troisième question. — *Le curé peut-il, s'il le juge à propos, requérir la force publique ou dresser procès-verbal? — S'il a chargé les serviteurs de l'église de la police du culte, ceux-ci ont-ils les mêmes droits?*

R. — De ce que le droit de police du culte appartient au curé, il ne faudrait pas en conclure, dit le *Journal des Conseils de fabrique*, qu'il soit revêtu, même à cet égard, d'un caractère légal tel que celui que la loi confère aux seuls dépositaires ou agents de l'autorité publique. Ainsi, il n'a point qualité pour requérir, par voie de commandement, la force armée, par exemple, la gendarmerie, la garde champêtre, etc, etc. Il ne peut la requérir que de la même manière et dans les mêmes cas qu'un simple citoyen le ferait par forme d'invitation et sans avoir

1. *Cours alphabétique* etc, par Mgr André, tome IV, p. 106. — *Journal des Conseils de fabrique*, 1842-43 p. 126.

— *Manuel pratique de droit civil eccl.*, par Campion, p. 298.

— 2. *Encyclopédie des Conseils de fabrique*, par Bost, p. 495.

— *Manuel des Conseils de fabrique*, par Vouriot, (3^e édit.).

1. *Traité de l'administration du culte catholique*, p. 310.

— 2. *Bulletin des lois civiles eccl.* 1864 n. 23

d'ordres à lui donner. Il ne peut pas davantage dresser procès-verbal d'un délit ou d'une contravention. L'acte qu'il rédigerait n'aurait point les caractères distinctifs d'un procès-verbal véritable et ne ferait point preuve authentique en justice. Lorsqu'un curé s'aperçoit qu'il est causé quelque trouble, qu'il est commis quelque action inconvenante dans l'intérieur de son église, il doit employer d'abord les avertissements et les exhortations pour les faire cesser. S'il ne parvient point à réussir par ces moyens de persuasion et de douceur, il doit appeler les divers serviteurs d'église pour faire expulser les auteurs du trouble. Si les circonstances offrent une plus grande gravité, il doit faire prévenir le maire, les officiers de police, garde champêtre, etc., chargés de maintenir le bon ordre dans les églises et aux autres lieux publics. Il a encore la faculté de porter plainte par écrit au procureur de la République pour provoquer contre les coupables la sévérité des lois. Dans ce cas, la justice instruira, et le curé, les divers serviteurs de l'église ainsi que les personnes qui auront assisté aux scènes de désordre, seront appelés à fournir leur déposition.

Quant aux serviteurs d'église, ils ne sont que les agents du curé. Ils doivent se borner à exécuter ses ordres. Ils ne sauraient avoir des droits plus étendus que ceux du curé lui-même. Si quelqu'un se permet d'occasionner du bruit ou du trouble dans l'église, ils doivent commencer par l'avertir, l'engager à cesser et même à se retirer, s'il le faut. Ils peuvent également employer la force pour contraindre à sortir de l'église, la personne assez coupable pour persister à en troubler la paix; mais ils ne doivent jamais frapper. Qu'ils s'abstiennent surtout d'en venir à des luttes qui n'auraient pour résultat que d'augmenter le scandale et le bruit. Il convient beaucoup mieux de prévenir les magistrats et d'appeler la force publique, comme il a été dit plus haut. Nous ne saurions trop recommander soit à MM. les curés, soit aux divers serviteurs de l'église, leurs délégués, d'user, dans ces circonstances fâcheuses, d'une très-grande prudence et d'une très-grande modération. Cependant, si le curé enjoignait nommément et publiquement à quelqu'un, pendant l'office, de se taire et de sortir de l'église, etc., etc., pourvu qu'il le fit avec calme et sans proférer d'injures, il ne donnerait lieu ni à des poursuites devant les tribunaux, ni à un appel comme d'abus au Conseil d'Etat. Ainsi jugé par le Conseil d'Etat lui-même (*Arrêt du 7 août 1829*), quoil n'y a pas abus dans le fait d'un curé enjoignant publiquement à un fidèle, pendant l'office des vêpres, de quitter la place qu'il occupait dans l'église et le costume qu'il

portait comme membre d'une confrérie formée dans sa paroisse (1).

Quatrième question. — *Quelles sont les peines édictées par la loi contre ceux qui empêchent, retardent ou interrompent l'exercice du culte?*

R. — Nous trouvons la réponse à cette question dans l'article 261 du code pénal, ainsi conçu : « Ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le temple ou « autre lieu destiné, ou servant actuellement à « ces exercices, seront punis d'une amende de « 46 francs à 300 francs et d'un emprisonnement de six jours à trois mois. » Pour que cet article soit applicable, il n'est pas nécessaire que l'exercice du culte ait été interrompu d'une manière absolue : le simple trouble causé volontairement suffit. C'est ainsi que la Cour de Toulouse (*Arrêt du 19 novembre 1868*) a jugé passible des peines prononcées par la loi, l'individu qui mêle intentionnellement aux chants religieux des vociférations discordantes et grotesques, encore bien que l'office n'ait pas été effectivement interrompu, si, en fait, il n'a pu continuer avec les convenances commandées par la cérémonie et la sainteté du lieu qu'après le départ de cet individu. La Cour de Douai (*Arrêt du 24 février 1869*) a admis en principe que l'individu qui cause volontairement, dans une église, un désordre de nature à troubler les fidèles assistant à une cérémonie religieuse, commet le délit de trouble apporté à l'exercice du culte, lors même que le prêtre officiant, n'ayant ni entendu ni connu ce désordre, a continué la cérémonie sans interruption. Voici le texte de cet important arrêt que nous signalons particulièrement à l'attention de nos lecteurs :

« La Cour... Attendu, *en fait*, que de l'instruction et des débats résulte la preuve que le 10 décembre 1868, dans l'église de Zimmer- sel, où le curé de cette paroisse célébrait le salut, le nommé Debreu s'est placé sous l'orgue, à l'entrée de la nef et le que, prenant dans sa poche de la farine, il en répandit sur les manteaux de huit ou dix femmes, arrivant à l'office; que ces femmes, parvenues près du chœur, s'apercevant de ce qui venait de leur arriver, se mirent à rire les unes des autres, à s'interroger sur l'auteur du fait et à secouer réciproquement leurs vêtements; que l'agitation gagna les assistants qui les environnaient; qu'il y a lieu toutefois de reconnaître que l'officiant n'eut alors, ni dans le

1. *Journal des fabriques*, 1834-35 page 128, et 1875 page 277. — *Cours alphabétique*, etc., par Mgr André, tome IV, page 99. — *Manuel pratique de droit civil eccl.*, par Campion, page 299. — *Guide des curés*, par l'abbé Dicuclin, 6^e édition, tome I, page 417.

» cours du salut, aucune connaissance de l'incident;

» Attendu, quant à l'élément moral du délit, » que Debreu a nécessairement eu l'intention » de produire par son action, les effets qui viennent d'être signalés, effets qui en étaient » d'ailleurs la conséquence infaillible; que toutes les circonstances de la cause démontrent » d'ailleurs qu'il a été mû par cette pensée malicieuse;

» Attendu, *en droit*, que, par le trouble qu'il » a causé dans le temple, Debreu a retardé ou » interrompu les exercices du culte; que vainement on prétend que l'ignorance dans laquelle le célébrant est demeuré à l'égard des » faits ci-dessus est exclusive de cette entrave; » qu'en effet, *il est élémentaire et de doctrine » notoire dans le catholicisme que les fidèles concourent et sont participants à toutes les prières et à » presque tous les actes religieux qui ont lieu aux » offices réglementaires; qu'il y a donc pratique » et exercice du culte par ces derniers en même » temps que par le prêtre*, bien que celui-ci soit revêtu d'un caractère plus élevé et d'une mission spéciale; que l'opinion contraire pro- » cède d'une confusion entre les rites et cérémonies propres aux ecclésiastiques et fonctionnaires de chœur et ce qui est, pour chacun, constitutif du culte; que le législateur » n'a aucunement distingué entre le pasteur et ses ouailles relativement à la garantie qu'il organise par l'art. 261 du code pénal en faveur de l'exercice libre et paisible du culte que l'un dirige en le pratiquant et que les autres exercent » comme lui;

» Attendu, d'autre part, que l'art. 261 dispose d'une manière générale par rapport au » trouble, interruption ou retardement dont il s'agit et sans en déterminer le caractère légal » qui demeure dès lors à l'appréciation du » juge;

« Par ces motifs, infirme, ... etc. etc.

Les termes généraux de l'art. 261, rapportés ci-dessus s'appliquent non-seulement aux exercices publics faits par toute la paroisse, mais encore à tous les exercices du culte indistinctement, au catéchisme (*Cour de cassation*, 9 mai 1827), à la confession (*Cour de cassation*, 9 octobre 1824), etc., etc. (Voir, *Bulletin des lois civiles eccl.*, 1853, p. 129. — *Code manuel des lois civiles eccl.*, par Ravelet, 2^{me} édit., p. 130).

(A suivre.)

H. FÉDOU.

curé de Labastidette (diocèse de Toulouse).

SYMBOLISME

VI. — LA RAISON NOUS FAIT SENTIR LES CONVENANCES, ET LA FOI NOUS DÉMONTRE LA NÉCESSITÉ DES SYMBOLES ECCLÉSIASTIQUES.

I. — L'Eglise est médiatrice entre les hommes et Dieu. Cette épouse bien aimée du Sauveur, et la tendre mère de nos âmes, remplit donc à la fois le royaume de la nature et le royaume de la grâce. Le symbolisme qu'elle produira doit alors s'appuyer, tantôt sur les mystères de l'Écriture, et tantôt sur les emblèmes de la vie civile. On voudra bien ne pas oublier ce caractère mixte de l'Eglise et de ses symboles. Cependant nous ne voulons point dire que, dans telle circonstance, l'Eglise ne puisse transfigurer une chose selon ses vues propres, et sans rien emprunter à la Bible, ni aux usages d'un Etat. Son titre de médiatrice entre des intelligences ne lui ravit aucunement sa liberté: il la suppose même. Que l'Eglise s'inspire de nos Écritures, et c'est son habitude journalière; qu'elle adopte les coutumes des populations, et c'est une mesure de prudence; qu'elle s'abandonne à ses vues particulières, et c'est son droit; peu nous importe, et nous soutenons qu'il existe un symbolisme vraiment ecclésiastique. En effet, qu'est-ce que l'Eglise? Une société d'hommes, fondée par Jésus-Christ, avec mission de conduire les âmes à la bienheureuse éternité, par le concours de la grâce divine et de la liberté humaine. Nous ne prétendons pas que notre définition soit adéquate; mais elle suffit à notre but.

L'Eglise donc est une société d'hommes. Nous verrons plus bas, à l'article du symbolisme naturel, que la famille, la cité et le royaume ont besoin, pour les communications réciproques, du langage éloquent et muet des symboles. Assurément, il existe sur le théâtre de la vie civile. Or, l'Eglise, qui régit les âmes, par l'entremise de la chair, qui demande des hommes, pour en former des chrétiens; qui s'empare du présent, afin de préparer l'avenir; en un mot, qui est une réunion naturelle, avant d'être une communauté divine, ne nous offrira-t-elle pas des côtés semblables à toute autre société? Hélas! que les hommes sont injustes ou aveugles! Pourquoi refuser à la maison de Dieu ce que l'on permet à la maison de César? Pourquoi blâmer ici ce que l'on justifie là? Pourquoi peser le même objet dans deux balances? Quoi? Vos souverains ont la pourpre, vos magistrats la robe, vos guerriers l'uniforme; et vous riez à l'aspect de cet habit qui distingue nos pontifes, nos clercs et nos religieux? Tout village a sa maison commune.

et la paroisse n'aurait pas son église ? Vous êtes aviles de contempler une revue militaire, et vous avez peine à voir nos processions ? Un drapeau de régiment vous électrise, et vous rougissez d'une bannière ? L'image des grands hommes orne vos appartements, et celle des saints n'y brille que par son absence ? L'écharpe d'un maire vous en impose, et le ruban d'une confrérie vous laisse indifférent ? Vous montrerez sans crainte une effigie de la reine d'Angleterre, et vous cacherez sous vos habits une médaille de la Vierge-Mère ? Mais, dira-t-on, peut-être, un philosophe ne saurait attribuer beaucoup de valeur à ces petites choses. Lesquelles, s'il vous plaît ? Est-ce de l'Eglise, ou de la patrie ? Le signe n'a d'importance nulle part ; mais l'idée du symbole est toujours grande. Donc l'Eglise, en tant que réunion d'hommes, doit au moins posséder le symbolisme commun à toute société humaine.

Toutefois cette famille repose sur une fondation divine, qui est Jésus-Christ. Conséquemment, outre le symbolisme naturel, qui tient à ses éléments primitifs, l'Eglise doit connaître le symbolisme divin, qui la rattache à son auteur. Nous avons déjà fait voir que l'effigie porte l'impression de sa cause. Puisque l'Eglise fut erée à l'image du Christ, elle aura nécessairement les mêmes symboles que les Ecritures, et les raisons qui militent en faveur des emblèmes révélés prouvent en même temps l'existence du mysticisme dans l'Eglise.

De plus l'Eglise conduit les âmes : telle est sa haute fonction. Que l'homme actuel, affranchi de la servitude des sens, pénètre au sein des vérités immatérielles, par d'invisibles sentiers, la maîtresse des âmes n'aura que faire de l'enseignement symbolique. Mais est-ce là notre condition ? Deux fois soumis à l'empire de nos organes physiques, lors de notre création et après notre déchéance, nous ne voyons rien sans l'image, ou sans l'énigme. Or, l'image qu'est-elle, sinon une forme concrète, ou même abstraite du fait matériel, considéré en lui-même, raconté par l'histoire et gardé dans nos souvenirs ? Le symbole est au fond de toute science : à peu près comme la notion des caractères de l'alphabet précède toute lecture. Le monde l'avoue lui-même : « L'image est le cachet de l'idée ; ce qui n'est pas dépeint n'est pas dit. » Ainsi s'exprimait Lamartine. Et l'on voudrait que l'Eglise, chargée de vulgariser les plus sublimes connaissances, négligeât le seul moyen véritablement efficace dans la direction des consciences ? Prenons y garde d'ailleurs : les institutions mystiques du passé doivent avoir une valeur proportionnée aux attaques de leurs ennemis. Effectivement, si cette méthode n'instruisait pas,

comme l'on aime à le dire, pourquoi soulèverait-elle tant de colères ?

L'Eglise, avons-nous ajouté, mène les âmes à la bienheureuse éternité. Or, Dieu n'a sur nous qu'une seule volonté : notre sanctification. De là tout est subordonné à notre fin dernière : le monde est pour l'homme. L'homme pour Jésus-Christ, Jésus-Christ pour Dieu. Tout alors doit imager l'éternelle vie. La nature attend la grâce, et la grâce ébauche la gloire. Nous n'insisterons pas sur des considérations qui ont déjà trouvé, ou trouveront ailleurs, leur développement nécessaire.

Enfin l'Eglise conduit les âmes à leur destinée, par le mouvement combiné de la grâce divine et de la liberté humaine. Or, la grâce, suivant l'économie admirable de notre rédemption, se dispense au moyen du signe sensible de nos sacrements ; et l'homme, comme nous l'avons dit au commencement, gouverne à présent le royaume des ombres. L'idée de l'Eglise et de l'homme nous fait donc pressentir les convenances des symboles ecclésiastiques. Nos livres saints du reste vont trancher en notre faveur la question de leur nécessité.

H. — L'Ecriture, en nous déroulant le tableau de la naissance, de la marche et des destinées de l'Eglise, nous démontre, par les mêmes textes que l'épouée, tirée des flancs du Sauveur, est vraiment l'os de ses os, et la chair de sa chair. Philippe, disait Jésus à l'apôtre de ce nom, qui me voit, voit aussi mon Père. De même, peut répéter l'Eglise, qu'une contemplé, découvre en moi Jésus-Christ. En effet, chez elle, tout est la figure du Sauveur : les personnes, les actes et les choses. L'allégorie nous raconte son histoire, la morale vit de ses exemples, et l'anagorie promet ses gloires. En un mot, le Fils de Dieu est la vérité ; et l'Eglise en est l'ombre.

Nous distinguerons donc, dans la société ecclésiastique, les personnes, leurs gestes et leurs œuvres. La personne, ou l'agent, sera l'évêque, et ce que l'on appelle l'Eglise enseignante. Le ministère ecclésiastique se confond avec les actes, ou gestes. Comme le fidèle est un sujet sur lequel opèrent les ouvriers de l'Evangile, il prendra le nom d'œuvre, ou de souvenir de l'action des personages. 1° Après sa résurrection, Jésus-Christ devait aller rejoindre son Père : ce départ purifiait notre foi, consolidait nos espérances et attisait le feu de notre charité. Cependant il falloit que le Maître demeurât parmi ses disciples jusqu'à la consommation des siècles, pour les instruire, les consoler et les soutenir. Le problème semblait assez difficile à résoudre : il convenait de partir et il était nécessaire de rester... Que fit l'amour ingénieux du Sauveur ? La divinité du Fils de Dieu remplissait déjà tous les mondes ; le seul point difficile roulait douc

sur l'humanité du Verbe. Le Seigneur, il est vrai, nous avait laissé déjà, dans un sacrement ineffable, la présence de son corps sacré et de son sang précieux; mais, comme l'humanité divine est voilée sous les apparences, elle échappe entièrement à notre vue. Quel bien extérieur nous procurait cet invisible trésor? Il fallut donc que le Sauveur, pour accomplir ses desseins de miséricorde, inventât le moyen de perpétuer, en quelque manière, sa résidence ostensible parmi les hommes, qu'il a tant aimés. Il se choisit pour cela des ambassadeurs, des vicaires, d'autres lui-mêmes; il les revêtit de toutes les perfections communicables de sa nature divine et humaine; il les investit enfin du pouvoir d'opérer, dans les limites de leur faiblesse, toutes les œuvres qu'il avait faites le premier; Bossuet disait de Marie qu'elle est un Jésus-Christ commencé: expression hardie et lumineuse, qui s'applique également à l'Eglise enseignant. Oui, les évêques, mieux encore que les simples fidèles, sont un autre Jésus-Christ. Il serait bon de méditer souvent sur cette nouvelle incarnation du Verbe dans le sein de la Vierge, qui se nomme l'Eglise. Aujourd'hui tâchons d'en marquer les principaux caractères.

« Jésus-Christ, pontife éternel, n'est point entré de lui-même dans la gloire, pour être prêtre; mais il l'a reçue de Celui qui lui a dit: Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui; selon qu'il lui dit aussi dans un autre psaume: Vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech (*Hebr.* v, 4). » Les apôtres et leurs successeurs ne se choisirent pas non plus d'eux-mêmes: ce fut le Maître qui les appela (*Joan.* xv, 16). Il y a déjà entre Jésus et ses disciples ressemblance de vocation: c'est toujours Dieu qui appelle au sacerdoce.

Après les avoir séparés du monde, Jésus-Christ les orna de son image. « Je ne vous nommerai plus serviteurs; car le serviteur ignore les pensées du maître. Je vous ai appelés amis: tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai enseigné (*Id.* xv, 15). » Aussi la doctrine des apôtres n'est point à eux, et ils l'avaient du reste; elle est la lumière du Verbe, et celui qui écoute ses apôtres, écoute Jésus-Christ en personne (*Luc.* x, 16). Ce n'est pas tout, le Seigneur communique aux douze, l'amour que lui a témoigné son Père: « Comme mon Père m'a aimé, je vous ai aussi aimés. Demeurez en mon amour (*Joan.*, xv, 19). Après leur avoir donné son esprit, Jésus leur légua son propre cœur.

Enfin il les investit de sa puissance, et de sa toute-puissance. Le Verbe a le pouvoir de créer: « Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui (*Id.*, 13). » Rapprochez ce texte du suivant: « Mes petits enfants, pour qui je sens de nouveau les douleurs

de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous. (*Gal.*, iv, 19). » Le Verbe a la plénitude royale: « Votre roi, vient à vous plein de douceur, monté sur une ânesse, et sur l'ânon de celle qui est sous le joug (*Math.*, xxi, 5). » Il associe les apôtres à sa royauté: « Je vous prépare le royaume, comme mon Père me l'a préparé... Les rois des nations les traitent avec dureté, et ceux qui ont l'autorité sur elles, en sont appelés les bienfaiteurs. Il n'en sera pas de même parmi vous; mais que celui qui est le plus grand devienne comme le moindre, et celui qui gouverne comme celui qui sert (*Luc.*, xxii, 25). » Le Verbe a la puissance du conquérant: « Rassurez-vous, s'écrie-t-il, j'ai vaincu le monde (*Joan.*, xvi, 33). » Et un jour il dit à Pierre: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle (*Matt.*, xvi, 18). » Le Verbe a la puissance de faire grâce au repentir: « Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés: Levez-vous, dit-il au paralytique, emportez votre lit, et allez en votre maison (*Matt.*, ix, 6). » Ce privilège, qui fait la gloire du souverain, Jésus-Christ le partage avec Pierre et les autres apôtres: « Je vous donnerai les clefs du royaume des ciels, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les ciels; et ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les ciels (*Id.* xvi, 19). » Le Verbe a la puissance de juger: « Le Père ne juge personne; mais il a donné au Fils tout pouvoir de juger (*Joan.*, v, 22). » S'il est constitué juge des vivants et des morts, Jésus-Christ fait des apôtres ses assesseurs: « Je vous dis en vérité que, pour vous, qui m'avez suivi lorsqu'au temps de la régénération, le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez vous-mêmes assis sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël (*Matt.*, xix, 28). » Le Verbe, enfin a la puissance sur toutes les créatures: « Et Jésus se levant commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme. Alors, ceux qui étaient présents furent dans l'admiration, et disaient: Quel est celui-ci, à qui les vents et la mer obéissent (*Id.*, ix, 20)? Jésus-Christ promet à ses ambassadeurs une force égale, et même supérieure à la sienne: « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi fera lui-même les œuvres que je fais, et en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vais à mon Père (*Joan.*, xiv, 12). »

Les rapports d'origine, de caractère et de pouvoir entre Jésus-Christ, qui est en ses apôtres, et entre les apôtres, qui sont en Jésus-Christ, couronnent l'union et achèvent la ressemblance. « Je leur ai donné, disait le Fils à son Père, la gloire que vous m'avez donnée, et je suis glorifié en eux (*Id.*, xiv, 12). »

2° Maintenant, comme les actes sont en raison de la puissance qui les produit, nous devons, à coup sûr, trouver la copie des gestes du Christ dans les gestes des personnages de l'Eglise.

L'enseignement public, qui est la première des fonctions sacrées, nous représente les prédications du divin Maître. Il avait été envoyé lui-même pour évangéliser les pauvres; et il envoie, à son tour, les apôtres annoncer l'Evangile à toute créature. Jésus-Christ publiait une doctrine qui n'était pas la sienne; et celle des disciples n'est point la leur, mais vient du Dieu qui les envoie et les inspire. Le Messie est venu pour que les uns aient la vie, et pour que les autres l'aient plus abondamment; et les semeurs de la parole évangélique avertissent les peuples que le royaume de Dieu est proche.

Les prêtres baptisent : deuxième acte du ministère. Le baptême, par sa formule, symbolise d'abord le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Mais, depuis sa triple immersion, il figure les trois jours que le Sauveur resta dans le tombeau, et sa victoire éclatante sur la mort : « Ne savez-vous pas, dit saint Paul, que nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort? Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême, pour mourir au péché; afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une nouvelle vie. Car, si nous sommes entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection (Rom., vi, 3). »

Mais voici bien le plus auguste symbole des actes du prêtre. Il prend le pain, le bénit, le rompt et le distribue aux fidèles, en disant : Prenez et mangez; ceci est mon corps. Ensuite il prend le calice, rend grâce au Seigneur, et dit au peuple : Recevez et buvez : ceci est mon sang, le sang de la nouvelle Alliance. Toutes les fois qu'agit ainsi le prêtre, il le fait en mémoire de Jésus-Christ, et annonce la mort du Seigneur jusqu'au moment où il reviendra (I Cor., xi, 26). Le mystère de l'autel est donc bien le mémorial ou la figure de la cène et de la croix.

Est-ce qu'aujourd'hui même le Christ ne bénit plus les pains de la multitude, les enfants et les malades? Voyez donc l'évêque imposer les mains à la jeunesse, l'aumônier réciter les prières de l'agonie, le prêtre laisser venir à lui l'enfant. Et n'est-ce pas au nom et par la grâce du Rédempteur que toute bonne parole descend sur nos têtes comme un gage de gloire et de prospérité?

Le prêtre préside les assemblées religieuses, c'est-à-dire qu'il est le chef de la prière sociale,

le médiateur de Dieu et des hommes; et, sous ce rapport, il imite Jésus-Christ, pontife toujours vivant, pour intercéder en notre faveur. Lorsque le pasteur offre des dons et des sacrifices pour les péchés, il joue le rôle que le Sauveur remplit d'abord au temps de sa vie mortelle et souffrante, quand il présentait, avec un grand cri et avec larmes, ses prières et ses supplications, à Celui qui pouvait le tirer de la mort; et ensuite, au plus haut des cieux, où il sait compatir à nos faiblesses, et nous donne le secours de sa grâce en nos besoins (*Hébr.*, v, 1, 7).

C'est ainsi que le ministère ecclésiastique est, dans chacun de ses détails, la répétition et l'imitation des actes du Sauveur. Tout annonce Jésus-Christ, soit qu'on l'examine dans son hier, soit qu'on le voie dans son aujourd'hui, soit qu'on le présente dans son avenir.

3° Les œuvres ou monuments des personnages de l'Eglise conspirent vers le même but. Elles retracent, aux yeux des générations, une scène de la vie de Jésus-Christ, ou plutôt le résumé entier du grand ouvrage qu'il opéra au milieu de la terre. Depuis l'avènement du Seigneur et la naissance de son Eglise, il s'est fait un changement radical dans l'économie de l'univers. L'on vit, à cette époque de régénération, une nouvelle terre et de nouveaux cieux. Cette révolution heureuse a laissé des marques visibles sur la nature, sur nos corps et sur nos âmes.

Effectivement, « les créatures attendent, dit l'Apôtre, et avec un grand désir, la manifestation des enfants de Dieu, parce qu'elles sont assujetties à la vanité; et elles ne le sont pas volontairement, mais à cause de celui qui les y a assujetties; elles attendent, avec espérance d'être délivrées de cette asservissement à la corruption, pour participer à la liberté de la gloire des enfants de Dieu. Car nous savons que jusqu'à maintenant, toutes les créatures soupirent, et sont comme dans le travail de l'enfantement (Rom., viii, 19). » Essayons d'analyser les maigricesses de ce passage. La chute du premier homme entraînera le monde physique dans un chemin de dérivation. Les cieux et la terre qui étaient destinés, sous l'influence de la grâce, à raconter les merveilles du Créateur, en passant malgré eux sous la tyrannie du démon, ne servirent plus qu'à répandre les abominations de l'idolâtrie. Les œuvres de Dieu se tournèrent en symbole de l'enfer et n'enseignèrent plus que la vanité. Mais comme tout être, en s'éloignant de sa fin, se dénature et s'avilit, le monde fut livré à la corruption et favorisa en même temps la démoralisation de l'homme. Mais le ciel voulut tout restaurer dans le Christ. L'Eglise poursuit chaque jour cette œuvre de déli-

vrance, et déjà les créatures participent à la gloire de la liberté des enfants de Dieu.

La matière purifiée par les bénédictions et les consécrations ecclésiastiques, se voit arrachée au pouvoir du démon, rendue à l'usage du symbolisme divin, et employée comme instrument de la grâce. La terre n'est plus seulement rentrée sous le domaine de Dieu, qui l'a faite; elle reconnaît aussi l'empire de l'homme son premier roi, et lui montre, par une obéissance aveugle, le bonheur qu'elle éprouve d'être revenue sous la domination du roi légitime souverain. Les bénédictions, les sacrements et les miracles sont un perpétuel souvenir de la régénération du monde physique, tel que l'opéra la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Mais, continue l'apôtre, non-seulement les créatures soupirent; nous aussi, qui possédons les prémices de l'Esprit, nous soupirons et nous gémissons nous-mêmes, attendant l'effet de l'adoption divine, la rédemption et la délivrance de nos corps (*Id.*, 23). »

Nos membres, il est vrai, sont encore avec le monde, exposés aux atteintes de la vanité et de la corruption; toutefois, le soleil de la liberté se lève déjà pour la matière et pour notre corps. On reprochera, sans doute, à notre chair des illusions et des faiblesses; mais que personne ne la moleste, car elle porte les stigmates de Jésus-Christ. Elle se conforme au Sauveur crucifié, dans l'espoir qu'elle ressemblera un jour au Sauveur glorifié. Vœux de pauvreté et de chasteté, jeûnes et abstinences, veilles et pénitences, flagellations et cilices, ongles de fer et cahots, mortifications de tout genre et martyres de toute sorte, ne gravez-vous pas sur nos membres les plaies de Jésus souffrant? Sainte ennemie du corps et de ses convoitises, amantes de la croix et de ses rigueurs, comme vous êtes bien la figure de l'homme de douleur!

L'âme des fidèles redit aussi, dans son langage, qu'elle appartient à l'Adam céleste ou nouveau; l'esprit, l'eau et le sang rendent témoignage qu'elle est arrivée à la gloire des enfants de Dieu. La vie surnaturelle s'échappe de notre intelligence par des actes de foi; de notre cœur, par les soupirs de l'espérance; de nos cœurs, par la charité qui nous pousse au dévouement. Nous ne vivons même plus: c'est Jésus-Christ qui vit en nous. « Enfin, Jésus-Christ a aimé l'Eglise ou nos âmes, et s'est livré à la mort pour elle; afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême par la parole de la vie; pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable; mais étant sainte et irrépréhensible (*Ephes.*, v, 25). » Et le Christ a tellement aimé son Eglise, par cette seule raison que celle-ci est son épouse. Or, l'épouse, dès

le commencement, fut créée à l'image de l'époux: « Fais ns à l'homme un aide semblable à lui (*Gen.*, II, 18). »

PLOT,

curé-doyen de Juzennecourt.

CONTROVERSE POPULAIRE

Parlez-moi de Voltaire! en voilà un homme! C'est à lui que le pauvre peuple doit d'être aujourd'hui éclairé.

Ah! oui, volontiers, parlons de Voltaire. Et puis, qu'on s'apprête à le fêter, tressons-lui notre couronne. La peine d'ailleurs ne sera pas grande, c'est lui-même qui nous en fournira toutes les fleurs: il n'y a qu'à prendre sans beaucoup choisir dans les hotées nombreuses qu'il en a laissées. Mais si le parfum qui s'en dégage rappelle trop l'odeur des cloaques, ce ne sera pas notre faute.

Quel homme que Voltaire! dites-vous; et pas fier! pourriez-vous ajouter. Car le roi de Prusse Frédéric II, dont il recevait une pension de vingt mille francs, ayant écrit de lui à La Métrie: « J'aurai besoin de Voltaire, un an tout au plus; on presse l'orange et on jette l'écorce; » Voltaire, qui eut connaissance de cette aménité du maître, prit la chose en douceur, et écrivit à sa nièce: « Le mieux est d'ignorer le propos et d'attendre. »

Il attendit, le fier philosophe. Mais un jour le Prussien le traita avec encore plus de dédain que l'écorce d'orange: il lui enleva le derrière du bout de sa botte.

Vous croyez peut-être que Voltaire, cette fois, n'estima plus que « le mieux était d'ignorer? » Eh bien, vous vous trompez, et ne connaissez pas le héros: il continua de faire le beau, comme Azor, à qui on vient de donner de la trique, et d'écrire à la fin de ses lettres à son royal maître: *Je me mets aux pieds de Votre Majesté, avec tout le respect et l'admiration qu'elle inspire.*

Si vous trouvez que cela dépasse les bornes de la plus vile courtisanerie, et que vous l'appelliez de la platitude et de la lâcheté, je ne m'y oppose pas.

Mais n'allez pas croire que ce soit la seule fleur de cette espèce que nous pourrions mettre dans la couronne de Voltaire. Ses lettres à tous les puissants de ce temps-là, dont il quémandait les faveurs, nous en fourniraient à foison. Ecrivant en particulier à Catherine II, impératrice de Russie, célèbre par ses débauches et ses cruautés, à cette Catherine qui avait fait étrangler Pierre III son époux, et fait périr l'héritier du trône, le prince Ivan, à cette Ca-

therine qui avait si perfidement présidé avec le roi de Prusse au meurtre de la Pologne, il l'appelait *la bienfaitrice du genre humain*. Secrétaire de la religion des Sabéens, lui écrivait-il une autre fois, *padore une étoile*, l'étoile du Nord; et il signalait : *Votre vieillardolâtre*; ou : *Le prêtre de votre temple*. Il avait inventé un mot pour mieux peindre sa servilité envers cette princesse odieuse : « Madame, lui écrivait-il, de Ferney, le 18 mai 1770. les glaces de mon âge me laissent encore quelque feu; *il s'allume pour votre cause...* Je suis *Catherin* et je mourrai *Catherin...* Je redouble mes vœux; *mon âme est aux pieds de Votre Majesté impériale.* »

Mais il nous l'aut varier.

Voici maintenant deux fleurons qui nous peindront la bonté de ce cœur si haut et si digne. Nous les placerons l'un à droite, l'autre à gauche. Le premier lui est offert par son ami le roi de Prusse, qui l'avait beaucoup pratiqué : « Je ne crois pas, écrivait Frédéric à Target, qu'il y ait un fou *plus méchant que Voltaire.* » L'autre lui a été mis en main, je ne sais si c'est le jour de sa fête, par la peronne qui le connaissait le mieux, par Mme Denis, sa nièce : « L'avarice vous poignarde, lui écrivait-elle. Ne me forcez pas à vous haïr... *Vous êtes le dernier des hommes par le cœur.* Je cacherais autant que je pourrai les vices de votre cœur. »

La probité et la pudeur étant des vertus communes, nous nous contenterons de rappeler, en guise de feuillage pour accompagner les fleurs, qu'il eut plus d'un démêlé avec le libraire Jore et le président de Brosses, qu'il fut notoirement concubinaire et adultère, et qu'il pratiquait sans scrupule le ménage à trois et même à quatre, supplant le marquis, et acceptant de la marquise un suppléant.

Mais gardons-nous d'oublier son patriotisme.

Il était Français de naissance, mais il le regrettait. Il se fit Suisse, et, plus tard, il écrivait à Catherine : *Je suis Suisse*, et si j'étais plus jeune, *je me ferais Russe.* »

Aussi n'eut-il pas honte de composer un poème pour essayer de salir, par les plus abominables calomnies, la mémoire de Jeanne d'Arc, qui périt victime de son courage après avoir délivré sa patrie du joug de l'étranger.

Il n'eut pas honte non plus d'écrire à Frédéric pour le féliciter d'avoir battu les Français à Rosbach.

Après cela, ce n'est plus qu'une peccadille de traiter de *blanes-bees de mon pays* les Français qui allèrent combattre dans les rangs des Polonais contre les Prussiens et les Russes. Ceci se trouve dans une lettre à Catherine, du 18 octobre 1771. Le 1^{er} janvier suivant, Voltaire écrivait à la même princesse, parlant encore des Français qui combattaient pour la patrie

polonaise : « *Je me flatte que Votre Majesté les guérira de leur maladie contagieuse.* Nos chevaliers *Velches* (c'est le sobriquet dont le spirituel Voltaire se sert souvent par mépris pour désigner les Français), qui ont osé porter leur inquiétude et leur curiosité chez les Sarmates, *doivent mourir de faim, s'ils ne meurent pas du charbon.* » Le souhait est aussi humain que patriotique.

Et quand enfin la pauvre Pologne, en face de la France humiliée, est dépecée en trois parts, Voltaire saisit sa plume et écrit avec enthousiasme à Frédéric : « Que je me sais bon gré d'avoir vécu assez pour voir tous ces grands événements!... Je ne sais quand vous vous arrêterez; mais je sais que l'aigle de Prusse va bien loin. Je supplie cet aigle de daigner jeter, sur moi chétif, du haut des airs où il plane, un de ses coups d'œil qui raniment le génie éteint... Je suis à vos pieds, comme il y a trente ans. »

Mais ce n'est pas assez pour Voltaire de se réjouir de la chute des amis de la France et de l'humiliation de la France elle-même. Il sourit de son rire méchant, quand il entend insulter les Français, quand Frédéric les appelle les *excréments des nations*; il dit que c'est là *se moquer très-agréablement* (1).

Bien plus, il faut qu'à son tour il les insulte! Rivalisant d'obséquité avec son roi de Prusse, il parvient même à le dépasser, et il jette à la face des Français, cette ordure : « Allez, mes *Velches*, vous êtes la *chiasse du genre humain* (2). »

Pardon de transcrire cela, mais c'est de la fine prose du grand Voltaire, et nous ne pouvions nous dispenser de mettre, au milieu de sa couronne, cette éclatante fleur de son patriotisme.

Peut-être conviendra-t-on, après ce que nous venons de rapporter, que le patriotisme du sire laissait à désirer, ainsi que son honorabilité, sa dignité et le reste. Mais on n'est pas parfait, dira-t-on, et Voltaire a assez fait pour le peuple pour qu'on lui pardonne beaucoup.

Et qu'a-t-il donc fait ?

A-t-il fondé des hôpitaux pour recueillir les malheureux et soigner les malades ? Ah ! bien oui ! — A-t-il ouvert des écoles pour instruire les enfants et les ignorants ? Pas davantage.

Qu'a-t-il donc fait, encore une fois ?

— C'est à lui, me répondrez-vous, c'est à ses écrits, que le peuple doit d'être aujourd'hui éclairé, débarrassé des superstitions, et parvenu à l'honneur de la vie civile.

Voltaire bienfaiteur de l'humanité ! Voltaire ami du peuple ! Voltaire apôtre de l'instruc-

1. Lettre du 13 novembre 1772. — 2. Lettre à d'Argental, 2 septembre 1767.

tion ! Et vous croyez cela ? Ouvrez donc avec moi ses fameux écrits, et achevons ensemble la couronne.

Voici d'abord ce qu'il pense en général du peuple : « Les hommes, dit-il, sont *des ânes* qui vont leur chemin lentement, qui s'arrêtent au premier obstacle, et qui mangent tranquillement leurs chardons à la vue des difficultés dont ils se reludent (1). »

Voici à présent comment il propose de le traiter : « C'est une très-grande question de savoir à quel degré le peuple, c'est-à-dire neuf parties du genre humain sur dix, doit être traité comme des singes (2). »

« Le peuple est un bœuf auquel il faut un jong, un aiguillon et du foin (3). »

Et quant à l'instruction populaire en particulier, voyez, voyez comment il en parle : « Il est à propos que le peuple soit guidé, écrit-il, et non qu'il soit instruit ; il n'est pas digne de l'être (4). »

Et comme son correspondant réclamait contre cette condamnation à l'ignorance, Voltaire répondit en affirmant ce qu'il avait avancé : « Il me paraît essentiel, déclara-t-il, qu'il y ait des *gueux ignorants* (5). »

C'était si bien son désir que le peuple fût systématiquement condamné à l'ignorance, afin d'être plus aisément réduit à servir les passions de quelques hommes privilégiés, qui auraient fini par le ramener à l'esclavage, qu'il y revenait en toute circonstance. « La raison triomphera, écrivait-il à d'Alembert, au moins chez les honnêtes gens (c'est-à-dire chez lui et les complices de son orgueil) ; la canaille n'est pas faite pour elle (6). »

Et à Helvétius : « Nous ne nous soucions pas que nos *laboureurs* et nos *manœuvres* soient éclairés (7). »

Et au roi de Prusse : « La canaille n'est pas digne d'être éclairée, mais tous les jongs sont bons pour elle (8). »

Dans maints autres endroits, on retrouve le même sentiment ; ici il déclare qu'on n'a jamais prétendu éclairer les *cordonniers*, les *laquais* et les *servantes* ; là il se moque de ce que deviendra l'intelligence de son *tailleur* et de son *sellier*.

Voltaire était si opposé à l'instruction du peuple, que non-seulement il ne l'aimait pas et ne la favorisait pas, mais qu'il l'entravait et l'empêchait autant qu'il pouvait : « Je vous remercie, écrivait-il à La Chalotais, de proscrire l'étude chez les *laboureurs* (9). » Et une autre fois, il l'engageait même à lui envoyer, à lui Voltaire, au lieu de les laisser occupés à l'ins-

truction du peuple, « les frères ignorants pour conduire ses charrues ou pour les y atteler (1). »

Et voilà achevée la couronne que nous dédions à Voltaire. Le langage des fleurs dont elle se compose est assez parlant pour que nous n'ayons pas besoin de l'expliquer. Mais nous en nous les deux bouts, comme d'une favent rose, avec cette réflexion de Sainte-Beuve, qui n'était pas l'ennemi de Voltaire ni l'ami des cléricaux : « Voltaire est contre les majorités, et les méprise ; en fait de raison, les masses lui paraissent naturellement bêtes. »

Pauvre peuple souverain, comme on t'arrange !

Auras-tu donc toujours des yeux pour ne pas voir ?

P. D'HAUTERIVE.

Sanctuaires célèbres.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR A ISSOUDUN (Suite.)

Cette statue en pierre, aux proportions monumentales, s'élève sur un piédestal, composé de roches et de tous les fragments de projectiles qui sont venus s'abattre au pied de cette maison. Un soleil radieux l'illumine de ses rayons. L'assistance se presse avec amour autour du monument de la reconnaissance. Le clergé de Paris se déploie en procession ; dans ses rangs on remarque les curés de Saint-Sulpice, de Saint-Roch, de Saint Pierre, de Plaisance, de Notre-Dame de la Gare et d'autres paroisses. Le séminaire du Sacré-Cœur de Marie est là avec ses lévites ; les Sœurs de charité avec leurs filles ; les frères de la Doctrine chrétienne avec leurs enfants. M. Hamon bénit solennellement la statue de l'auguste protectrice des causes difficiles. La vue des obus entassés à ses pieds, et dont elle a préservé le monastère, fait trembler la voix du dévot auteur de *Notre-Dame de France* ; son émotion gagne l'auditoire, et de douces larmes coulent de bien des yeux. Le R. P. Jouët, missionnaire du Sacré-Cœur d'Issoudun, prononce, du haut du rocher, un discours plein de feu ; il rappelle nos malheurs, pour mieux montrer la protection de Notre-Dame. Au pied de la statue, est un reposoir, formé de boulets et d'obus lancés par l'ennemi : le Dieu de l'Eucharistie y repose. Des chants mélodieux jettent les âmes dans je ne sais quelles émotions qui les ravissent.

Comme souvenir de cet incomparable triomphe de la Vierge d'Issoudun, une dame, dont les

1. 28 février 1763.

1. Politique et Législation. — 2. Jusqu'à quel point on doit tromper le peuple. — 3. Lettre à Tabareau, 3 février 1769. — 4. Lettre à Damilaville, 19 mars 1766. — 5. A Damilaville, 1^{er} avril 1766. — 6. Février 1875 — 7. 1762. — 8. 1766. — 9. 1763.

belles poésies chrétiennes ont porté le nom dans toute la France, Anais Ségallas, composa une pièce intitulée : *Un vœu à Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

La guerre, la Commune et ses cris de blasphème,
Mença ont le couvent des servantes de Dieu,
Et Paris abuti, qui se brûlait lui-même,
Donnait aux Prussiens son scandale de feu.

Les sœurs, qui pour lutter n'avaient rien que leurs
[armes,

Disaient : « Défendez-nous, Vierge qui nous aimez ! »
La Vierge les sauva : la prière a des armes ;
Les mains jointes, parfois, valent les bras armés

Et contre les obus, les flammes des batailles,
La Vierge, qui veillait, a prolongé ce toit.
Ces énormes boulets, qui percent les murailles,
Se détournent avec un signe de son doigt.

Dr, pour remplir un vœu, les sœurs du monastère
Mirent sur les rochers, avec l'Enfant divin,
Votre statue, ô Vierge! au milieu du jardin :
Vous étiez, fleur du Ciel, près des fleurs de la terre.

En vain les rois s'en vont ; aux palais azurés,
Reine du Sacré-Cœur, vous régniez sans rien craindre,
Votre Ciel est si haut !... Certes nos fédérés
Iraient vous détrôner, s'ils pouvaient vous atteindre.

L'émeute ne va pas jusqu'au trône immortel ;
Le drapeau rouge est fait pour la terre et ses fanges.
Votre garde royale est un régiment d'anges,
Agitant pour drapeau les plis de l'arc-en-ciel.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE.

La dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur embrasse le monde entier. Des rives du Gange aux bords de la Tamise, des quais de la Seine aux vallées ombreuses qu'arrose la rivière Saint-Joseph, dans l'Indiana ; des plages tranquilles de la Méditerranée aux falaises de l'Océan, elle est partout. Acclimatée sous tous les cieux, elle porte des fruits dans toutes les contrées ; le sable brûlant de l'Afrique ne lui est pas plus contraire que les steppes désolées de la Russie ; le Japon, au milieu de ses glaces éternelles, la reçoit comme une bienfaitante chaleur ; et l'Indien, sous des feux dévorants, l'appelle comme une rafraîchissante rosée.

Les deux royaumes où l'association a pris, au début, le plus rapide développement sont la Belgique et la Hollande. A Gand, on enrôlait jusqu'à mille personnes à la fois. Une religieuse, atteinte depuis sept ans, d'une maladie de l'épine dorsale, et entièrement paralysée, était subitement guérie à la suite d'une neuvaine, le 31 mai, fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur. « Dès que le médecin m'aperçut marchant à sa rencontre, » dit sœur Innocentia, des sœurs de la Charité de Marie, « il recula et répéta « plusieurs fois : C'est merveilleux ! oui, c'est « merveilleux ! Deux autres médecins qui m'a- « vaient déclarée incurable, assurent que ma « guérison n'est pas naturelle. » A Bruxelles, les demoiselles des plus nobles familles for-

maient un cortège à la Reine du Sacré-Cœur, dont la statue était solennellement inaugurée dans la chapelle des religieuses de l'Adoration perpétuelle. Au milieu des jeunes filles couronnées de roses, tenant en mains des lys d'or et des corbeilles de fleurs, marchait une charmante enfant de dix ans, portant sur un coussin une couronne précieuse, destinée à la statue : c'était une convalescente, qui allait offrir à la Vierge du Sacré-Cœur l'ex-voto promis par ses parents pour sa guérison. A Mons, les élèves du collège Saint-Stanislas justifiaient cette parole de Pie IX : « Marie et Joseph reprennent dans « les cœurs une place qu'ils n'auraient jamais dû « perdre (1). » Ils célébraient dans leurs séances littéraires les prérogatives de Notre-Dame du Sacré-Cœur, l'invoquaient publiquement dans leurs prières. Dès lors, elle avait son premier temple en Belgique. De ce foyer, sa dévotion se répandait dans la cité dont elle captivait les cœurs. Ces démonstrations de piété furent telles, qu'on aurait cru ne pouvoir aller plus loin, si l'amour pouvait jamais être sati-fait.

Les Conférences de Saint-Vincent de Paul du Hainaut et du Brabant, réunies au pied de Notre-Dame de Hal, communiaient, le 31 mai 1867, en l'honneur de la Vierge d'Issoudun. Les religieuses de Notre-Dame, dont la maison-mère est à Namur ; les sœurs de Charité, dont la maison-mère est à Saint-Trond, se plaçaient toutes sous son puissant patronage. Une foule de paroisses, imitant celles de Marchienne et de Monceau-sur-Sambre, inauguraient sa statue dans leurs églises, ou lui dédiaient des chapelles. Cette Image vénérée reposait, le 9 octobre 1868, sous un dôme de guirlandes dans le chœur de Marquin, près Tournay. Quand l'orateur s'écria d'une voix émue : « Qu'est-il besoin d'aller chercher au loin des preuves de la toute-puissance de Notre-Dame du Sacré-Cœur ? N'avons-nous pas ici, sous nos yeux, un témoignage manifeste de sa puissance ? » l'attention redoubla, l'émotion gagna visiblement l'auditoire. « Il y a aujourd'hui quinze jours, » poursuivit le panégyriste, « nous avions une mère de famille que la maladie avait conduite aux portes de la tombe ; en quelques jours, le mal avait fait des progrès si rapides que l'on avait perdu l'espérance de la guérir. On invoqua pour elle Notre-Dame du Sacré-Cœur, et vous voyez comment cette pieuse malade a été presque instantanément guérie. » Le fait était connu de toute la paroisse ; il produisit la plus vive impression.

Un médecin des environs de Lessines avait, en février 1866, une fille unique de onze ans, atteinte d'une maladie si dangereuse, que tout espoir de la sauver fut bientôt perdu. Le docteur qui la traitait, ayant déclaré à ses parents

1. Pie IX, Consistoire de 1862.

qu'ils devaient s'attendre à voir mourir leur fille dans le courant de la journée, on commença une neuvaine à Notre-Dame du Sacré-Cœur, et on mit au cou de la jeune mourante une de ses médailles. La situation s'améliora ce jour-là même, l'enfant guérit, et les parents firent chanter une messe d'actions de grâces déclarant à qui voulait l'entendre, que la guérison de leur fille était un miracle. Le 24 avril 1866, le feu éclatait dans un village belge; dix maisons devenaient la proie des flammes qui menaçaient de consumer tout le village, lorsqu'une religieuse donna une médaille de Notre-Dame du Sacré-Cœur pour la jeter au milieu de l'incendie. Le feu s'arrêta à l'enlroit même où la médaille avait été jetée. Pendant le temps du sinistre, les petits enfants ne cessaient de répéter, en levant leurs mains suppliantes vers Marie : « Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous! Arrêtez le feu! » Ces supplications furent entendues, la Souveraine du Cœur de Jésus opéra ce prodige (1).

Comment le culte de Notre-Dame du Sacré-Cœur s'est-il répandu en Hollande? écoutons un brillant orateur de ce pays, M. Rikers, dans la chaire d'Issoudun : « C'est dans le Limbourg, méprisé du protestantisme à cause de son inébranlable fidélité à sa vieille foi, que Notre-Dame du Sacré-Cœur s'est annoncée d'abord. Et quel séjour y a-t-elle choisi? Où a-t-elle demandé un sanctuaire et un trône? La capitale de ce pays, le vieux Trajectum de César, la vieille cité de Saint-Servais, si célèbre par des événements importants, si sainte par le trésor de ses pieuses reliques, aura-t-elle la gloire de la posséder? Non. Elle poursuit son chemin, en laissant toutefois à cette vénérable métropole la bénédiction de son tendre regard et de son doux sourire. Puis, à quatre lieues de là, plus au nord, elle voulut s'arrêter dans une petite ville qui ne compte que cinq mille âmes, à Sittard. Et toutefois, au sein de cette petite ville, elle n'entra pas dans la superbe collégiale, monument de l'art, élevé par la piété de nos pères au XIII^e siècle; mais elle entra dans la modeste chapelle du couvent-pensionnat des religieuses Ursulines; et c'est là qu'elle brille toute céleste, *inter nebulas gloriae*; c'est là qu'elle se donne en spectacle, en quelque sorte, aux populations ravies de sa présence et vivifiées par ses bienfaits. Mais comment s'est-elle manifestée? Oserais-je le dire. Une aiguille, une fine aiguille avalée, par mégarde, fut l'instrument dont Notre-Dame du Sacré-Cœur daigna se servir pour piquer les âmes. Le salut du monde, vous le savez, est sorti d'une étable; Dieu prend ce qui n'est pas, pour renverser ce qui est, il abat

la force par la faiblesse : est-ce donc étonnant que, sur la pointe d'une aiguille, il ait bâti, dans sa toute-puissance, tout un monde de merveilles? L'enfant, abandonnée des hommes de l'art, dont les remèdes n'avaient eu aucun résultat, recourut à une invocation nouvelle qu'une autre pensionnaire, une amie, avait apprise de sa mère : Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous! On lui passe au cou une médaille, la seule qu'on possède : en ce moment, religieuses et pensionnaires répètent de concert avec plus de ferveur que jamais : Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous! Aussitôt une légère toux se déclare; l'aiguille, qui avait résisté à l'art, se rend à cette prière, et l'enfant la rejette, sans effort, au milieu de l'assistance émerveillée.

« Ainsi Notre-Dame du Sacré-Cœur s'annonça en Hollande, ainsi brilla le premier rayon de sa gloire et de sa puissance. La communauté, heureuse de ces saintes et glorieuses prémices, continua de l'invoquer. On y répétait tous les jours, trente-trois fois, en l'honneur des trente-trois années passées par Jésus-Christ sur cette terre, le titre affectueux, puissant, nouveau, agréable au Fils et à la Mère, dont le premier fruit était là admirable, prodigieux. On pria ainsi pendant une demi-année, depuis le mois de juin jusqu'au mois de décembre. C'était en 1867. Mais d'où vient Notre-Dame du Sacré-Cœur? Où réside-t-elle? On l'ignore. Un mystère profond enveloppe encore l'origine et la magnificence de son culte. On voyait l'aurore, on jouissait déjà des lointaines clartés de l'astre, mais l'astre lui-même tardait à venir, et, malgré tant d'ardents desirs, ne se montrait pas encore à l'horizon des cœurs. On goûtait le fruit, mais on ignorait d'où il venait et dans quelle région fortunée l'arbre merveilleux étendait ses branches, développait sa sève et poussait ses racines. On buvait l'eau du fleuve, mais le fleuve ne se découvrait pas dans son cours mystérieux, la source restait profondément cachée.

« Sur ces entrefaites, arrive d'Angleterre une religieuse Ursuline; elle entend ce qui se passe; et, contre toute attente, ignorant elle-même la sublime mission qu'elle vient accomplir, elle indique le fleuve et sa source, l'arbre et le sol qui l'a vu naître, l'astre et son lever. Pour la première fois, on entend ce mot, ce mot magique, ce mot tant répété depuis : Issoudun! Elle connaissait ce sanctuaire béni : elle savait que, dans ce lieu privilégié, les âmes chrétiennes trouvaient, aux pieds de Marie, d'impérissables consolations. Ce fut une fête, une grande fête; ce fut aussi le commencement d'une longue série de triomphes surnaturels. La jeune pensionnaire à qui on devait l'invo-

1. *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur, passim.*

cation et la médaille fut la première conquête de Notre-Dame du Sacré-Cœur : elle renouça au monde et devint Ursuline. Son amie, si prodigieusement sauvée, fut la seconde. Alors commença une resplendissante histoire, dont le récit frappe d'admiration toutes les âmes vraiment chrétiennes, qui savent quelle place supérieure la mère du Christ occupe dans le plan divin de la Rédemption des hommes. Une fois attaché à son centre, à Issoudun, le culte de Notre-Dame du Sacré-Cœur se propagea avec rapidité (1). »

(A suivre.)

Variétés.

MICHELET ET QUINET

(Suite.)

La Mer et la Montagne sont écrits dans le genre de *l'Insecte* et de *l'Oiseau*, et sont inspirés par le même esprit. Sur *la Montagne*, Michelet développe et embrouille Cousin-Despréaux. Les idées reçues ne peuvent naturellement le satisfaire. Au lieu de voir, dans *la Montagne*, seulement l'appareil qui attire les nuages et engendre les sources, la ligne géographique qui peut servir de frontière aux nations et d'arête à la terre, la masse d'où l'on voit le monde plus petit et où l'on sent Dieu de plus près, Michelet veut encore en faire l'arbitre du droit et l'asile du sacré. Quand les hommes verront dans ses Alpes un autel et un oracle juridique, il ne faudra plus ni sacerdoce aux peuples, ni ambassadeurs aux rois. Voilà une économie pour les budgets de l'avenir.

En jetant un regard sur la mer, Michelet reconnaît que Dieu est là tout seul dans son empire. La puissance de Dieu, visible sur ses grandes eaux, n'empêche pas la mer d'avoir les lois, au contraire. A ce propos, Michelet parle de la plage, de la grève et de la falaise, des grands courants, des vagues de la mer, des tempêtes, toutes choses dont on se doutait déjà du temps du roi David et du saint homme Job. Puis, en expliquant la genèse de la mer, depuis l'atome et la mer de lait jusqu'à la baleine, il déclare se séparer du littéralisme biblique et s'inspirer du sentiment moderne, de la sympathie de la nature. Au lieu de voir, dans la mer, une créature de Dieu, le sentiment moderne dit que « la mer est animée, qu'elle est une force de vie, presque une personne ou l'âme

aimante du monde continue de créer toujours. » La sympathie de la nature enseigne, d'une manière infaillible, que « plus on montre partout la vie, plus on fait sentir la grande âme, adorable unité des êtres par qui ils s'engendrent et se créent. » Ainsi voilà que la mer est la forme de Dieu, est Dieu lui-même vivant, agissant et visible. Michelet, qui donne à la mer une sorte d'animalité divine, donne à l'animal de mer une divinité supérieure et le suppose doué d'un raisonnement tellement subtil qu'on ne devrait pas hésiter à nommer un crabe ou un homard professeur au Collège de France. Plus loin, il parle de la conquête de la mer par la barque et le harpon, de la découverte des trois océans, de la loi des tempêtes, des mers des pôles, de la guerre aux races marines et du droit de la mer. Enfin il termine en parlant de la renaissance par la mer, renaissance de la force et de la beauté par les bains, renaissance du cœur et de la fraternité par la contemplation et le commerce interocéanique, renaissance des nations parce que les hommes d'Etat, en visitant la mer, comprendront enfin ce qu'il faut faire pour le peuple. En attendant, pour bouquet spirituel, Michelet propose d'établir, sur les côtes de Normandie, un hospice d'enfants trouvés. Penser qu'il y a des hommes d'Etat qui s'alarment, des sages qui ne savent comment défendre la société et sauver le monde, quand la mer fournit tant d'eau et la civilisation tant de bâtarde.

Nous devons apprécier ici le faire de Michelet : cette appréciation nous aidera dans l'intelligence de ses autres écrits.

Michelet, par la forme de ses ouvrages, est plutôt un *écrivain* qu'un écrivain. L'écrivain à un style, l'écrivain à une manière. Sa manière, à lui, c'est d'aller par saccades et contorsions, d'être baroque au point de paraître original. On doit accorder qu'il sait bien ce métier. Quel air de souffler et d'enluminer la phrase, de faire saillir le mot, de soulever, de manipuler et d'accrocher le paradoxe : quels sauts en avant et en arrière, quel livre aigu, quelle flûte moelleuse, quelle cymbale retentissante, et toujours dansant et toujours cabriolant. Au début, est apparue il cause quelque surprise, voire quelque plaisir, mais au plaisir succède promptement l'ennui, à la surprise l'ahurissement. L'ingénieuse machine va toujours; elle jette des couleurs, des sons, des simulacres d'éclairs; elle ne se détraque point, ne se ralentit point, ne vous lâche point. Mais la fatigue et la satiété vous obligent à plauter là Michelet. Et pourtant, en le rejetant, vous vous dites qu'il avait mieux à faire. Dieu lui avait donné un diamant, il devait le tailler et le polir : il a trouvé plus expédient de le broyer et d'en répandre adroite-

1. Rikers, Discours prononcé à Issoudun, à la grande fête du 8 septembre 1873.

ment la poussière dans une argile facile à manipuler. Mais l'argile saupoudrée de diamant n'est encore que de l'argile et la poussière de diamant n'est plus qu'une poussière.

Pour le choix des faits et des idées qui entrent dans la trame de son style, Michelet est surtout un happeur de curiosités et un diseur de choses inouïes. Il court après l'inouï, flairer partout la curiosité et perd de vue tout le reste. Et je crois qu'au besoin, il évite de voir ce qui détruirait ses étranges récits et confondrait ses étranges idées, pour rester fidèle à son système et ne pas sacrifier une saillie. Historien, il veut amuser; philosophe, il veut étonner; peintre, il veut éblouir : triple confession de faiblesse. Michelet n'est pas de ceux qui croient que le vulgaire est le vrai; il croit que le vrai est trop vulgaire, et, soit égarément, soit impuissance, il s'en éloigne. Non pas que, par dépravation de cœur, il ait horreur de la vérité; mais, par perversion d'esprit, il ne sait plus ni la reconnaître ni l'avoir. De là les passe-passe de l'auteur et ces tours sont tout le résumé de ses ouvrages. De la curiosité sous couleur de science, des trivialités marquées d'un air d'inspiration, des lieux communs jetés en coups de foudre, mille feintes, mille tricheries en tout genre, la bizarrerie affectée et l'incohérence même simulée avec une constance incroyable; que dirai-je? la folie de contrefaire le feu, et, en même temps, l'assurance d'être un révélateur et un prophète, voilà l'œuvre, et l'œuvre est le portrait de l'artisan.

Quant aux sentiments, on ne doit pas mettre en doute la vertu de l'auteur, mais on ne peut cacher qu'il chante l'amour à tout propos et surtout hors de propos. Dans *l'Oiseau*, dans *l'Insecte*, dans la *Mer*, dans la *Montagne*, partout il a des amours à raconter. Non-seulement il le fait sans retenue, mais avec délectation : sa plume frétille sous le souffle de l'impureté. Dans la *Sorcère*, livre malpropre dont nous ne parlerons pas autrement et dont Hachette, éditeur ordinaire de Michelet, refusa l'impression, Michelet brasse la fange, avec frénésie : mais, cette fois, il s'agit de la jeter à la soutane du prêtre et à la robe de la religieuse. Le seul progrès d'une telle manière de discuter serait de jeter tout simplement de la bone. On est triste en pensant que ces saletés coulent de la plume d'un vieillard. On croirait que, glacé par l'âge, il veut faire de l'érotisme au moins par imagination. Cela nous produit l'effet d'un vieux drille qui est pris de fringale.

Et la philosophie de ces impuretés, de ces diableries, de ces spasmes littéraires, quelle est-elle ? C'est tout boueusement le panthéisme, un panthéisme inconscient, parfois extrême. C'est le Dieu-Tout, le Dieu-Pan, l'âme univer-

selle, l'infini vivant. La nature a fait l'insecte par une série d'essais et de progrès, elle a fait de même l'oiseau, la terre et la mer. L'aspiration constante à l'existence organisée est la forme la plus énergique de l'éternel désir qui jadis évoqua ce globe et ne cesse d'enfanter. Les insectes sont donc nos parents, les oiseaux sont nos cousins, disons mieux, nos frères, et les monts et les mers, vu leur grand âge, sont, pour le moins, nos oncles et nos tantes. Vous riez. « Sacrilège, va vous dire Michelet, mais vous riez de Dieu ! » Après cela, comme le rieur est Dieu aussi, l'égalité des conditions atténue la gravité du crime.

Sur les questions morales, Michelet a écrit : *Le Prêtre, la Femme et la Famille, l'Amour, la Femme et le Peuple*.

Le Prêtre, la Femme et la Famille est un ouvrage qui a pour but d'exclure de la famille le prêtre catholique. Cet ouvrage, publié en 1844, au fort des controverses entre l'Eglise et l'Etat, était d'abord une arme de guerre; il s'est rattaché depuis à d'autres publications, pour accuser les tendances morales et immorales de son auteur. La nécessité d'exclure le prêtre est démontrée, suivant Michelet, par deux arguments historiques; d'un côté, par la réaction religieuse du XVII^e siècle, de l'autre, par la réaction religieuse du XIX^e. Pour expliquer ces deux arguments, l'auteur étudie les principes de direction dans saint François de Sales, Bossuet, Fénelon, et il montre toute cette spiritualité à son gré, aboutissant à Molinos et aux amours du Sacré-Cœur. Ensuite, il étudie la direction actuelle, identique au fond, mais pratiquée par des prêtres grossiers et fins, aboutissant, par le couvent et le confessionnal, à la séduction des jeunes filles, à la division dans le mariage, à l'antagonisme dans l'éducation. Pour remédier à ce mal, Michelet propose le mariage des prêtres, et, en attendant mieux, la restauration du gallicanisme.

Ce livre, qui fait de l'obscénité un instrument de controverse, est d'une revolante abjection. Les idées qu'il exprime, au surplus, ne tiennent pas devant l'examen. Prendre Fénelon, Bossuet, saint François de Sales pour des professeurs de corruption, c'est blesser toutes les convenances françaises. Oser dire que le prêtre, brûlé de feux impudiques, tend son confessionnal comme un piège pour la femme, c'est se plonger jus-qu'au cou dans l'ignominie. Nos prêtres d'aujourd'hui et nos évêques d'autrefois sont trop au-dessus de l'injure pour qu'on les défende contre ces imputations. Que si l'accusation est basse et lâche envers l'Eglise, du moins a-t-elle contribué à relever la famille ?

Il n'y paraît guère. En 1859 et 1860, Michelet se voit obligé d'écrire coup sur coup deux vo-

lumes, pour relever l'amour légitime, remplacé par la fornication, et prêcher le mariage. « Une chose est incontestable, dit-il, au milieu de tant de progrès matériels, intellectuels, le sens moral a baissé. Tout avance et se développe; une seule chose diminue, l'âme... On ne peut se dissimuler que la volonté n'ait subi, dans les derniers temps, de profondes altérations. Depuis un siècle, l'invasion progressive des spiritueux et des narcotiques se fait invinciblement avec des résultats divers selon les populations, ici obscurcissant l'esprit, le jetant dans la barbarie, là, mordant plus profondément dans l'existence physique, atteignant la race même, mais partout isolant l'homme lui donnant, même au foyer, une déplorable préférence pour les jouissances solitaires. On se marie de moins en moins. Et, ce qui n'est pas moins grave, quand la femme est épousée, ce n'est que très-tard. Donc des années d'attente, le plus souvent de misère et de désordre. Le mariage y est peu solide et ne garantit pas de l'abandon. Etat sauvage où l'amour n'est qu'une guerre à la femme, l'avilissant, et, flétrie, la rejetant vers la faim.

» Chaque siècle se caractérise par sa grande maladie. Le XIII^e siècle fut celui de la lèpre; le XIV^e de la peste noire; le XV^e de la syphilis; le XIX^e est frappé, aux deux pôles, de la vie nerveuse, dans l'idée et dans l'amour, chez l'homme au cerveau énérvé, vacillant, paralytique, chez la femme à la matrice douloureusement ulcérée. Ce siècle sera nommé celui des maladies de la matrice, autrement dit de la misère et de l'abandon de la femme, de son désespoir.

» La punition est celle-ci. C'est que cette femme souffrante, de son sein endolori, n'enfantera qu'un malade qui, s'il vit, cherchera toujours, contre l'énérvation native, un secours fatal dans l'innervation alcoolique et narcotique. Supposons que, par malheur, un tel homme se reproduise, il aura, d'une femme plus souffrante encore, un enfant plus énérvé. Vienne plutôt la mort pour remède et guérison.

» La liberté ne serait qu'un mot, si l'on gardait des mœurs d'esclaves (1). »

Paroles amères, éloquentes, certainement exagérées, mais vraies au fond, et de plus sans efficacité réparatrice. Comme le public s'était moqué du livre de *L'Amour*, Michelet répond dans la *Femme*: « Un livre pour le mariage, pour la famille ! Scandale ! Faites-nous plutôt, je vous prie, trente romans pour l'adultère. A force d'imagination, rendez-le un peu amusant. Vous serez bien mieux reçu. — Pourquoi fortifier la famille, demande un journal. L'adultère n'est qu'une affaire de canapé. Cela se voit

partout, mais cela fait si peu de bruit, ou y met si peu de passion, qu'on n'en vit pas moins doucement : c'est chose inhérente au mariage français, presque une institution. *Doucement* ! reprend Michelet, oui, voilà le mal. Ni le mari, ni l'amant n'en sont troublés; elle non plus, elle voudrait se désennuyer, voilà tout. Mais, dans cette vie tiède et pâle, où l'on met si peu de cœur, où pas un des trois ne daigne faire effort, tous baissent, tous bâillent, s'affaiblissent d'une nauséabonde douceur. — Et, revenant sur la faite du mariage, sur l'ignoble célibat qui caractérise les temps de décadence, Michelet ré-pète que le fait capital du temps, c'est que *l'homme vit séparé de la femme*. Et cela de plus en plus. Ils ne sont pas seulement dans des voies différentes, et parallèles. Ils semblent deux voyageurs, partis de la même station, l'un à toute vapeur, l'autre à petite vitesse, mais sur des rails divergents (1). »

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE,
protonotaire apostolique.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE

Audience du Pape à une députation de jeunes filles. — Allocution sur les devoirs de la femme. — Une statue de saint Louis de Gonzague. — Nouveaux prêtres de la Congrégation des Evêques et Réguliers et de la Congrégation des Intelligences et des saintes Religieuses. — Scandale donné par Mgr de Giacomo, sénateur. — Suspension du curé de Miglino. — Succès des élèves des Frères, à Paris, dans le concours de dessin d'ornement. — Une calomnie avortée. — L'œuvre des vieux métaux. — Un curé intrus à Bernex. — Expulsion du curé intrus de Thonex. — Arrêté genévais interdisant la célébration du culte aux prêtres catholiques étrangers. — Le cas de deux prêtres canadiens à Genève. — Premier congrès de l'association de Gœrres. — Mort et obsèques de Mgr Eberhardt.

22 juillet 1876.

ROME. — Les puissants et les riches, les pauvres et les faibles, les artistes et les savants, les ignorants et les simples, nous trouvons tour à tour toutes les classes, toutes les conditions et tous les âges aux pieds de Pie IX, père de la grande famille chrétienne, qui aime d'un amour égal tous ses enfants, car tous ont leurs peines et tous ont besoin d'être encouragés et soutenus.

Le 16 de ce mois, c'était d'une charmante couronne de jeunes filles que le Saint-Père était entouré. Elles étaient près de deux cents, du seul quartier Borgo, et appartenant toutes à la Congrégation de Saint-Louis de Gonzague érigée dans l'église de *San Spirito-in Sassia*; et il y avait de plus les religieuses Dorothees de Saint-Onuphre avec leurs élèves, car c'est dans ce monastère que les congréganistes de Saint-

1 *L'Amour*, introd., p. 2.

1 *La Femme*, introd., p. 8 et *passim*.

Louis tiennent leurs réunions et leurs conférences. La nombreuse députation était présidée par une commission spécialement instituée pour mener à terme le projet d'érection d'une statue en l'honneur de saint Louis de Gonzague. Déjà la statue, œuvre de M. le chevalier Jacometti, est fort avancée. On aurait voulu la placer sur l'Aventin, auprès de cet hôpital di San Spirito, où l'angélique Louis de Gonzague soigna les cholériques; mais les conditions présentes de Rome n'étant point favorables à cette démonstration publique de piété, la statue sera érigée dans l'église de San Spirito-in-Sassia.

Lorsque le Pape eut pris place au milieu de cette aimable réunion, la secrétaire générale de la Congrégation, M^{me} Elise Maghelli, lut au Saint-Père une adresse dans laquelle étaient exposés les œuvres de piété et de charité qu'accomplissent les congréganistes, ainsi que leurs sentiments dévoués envers le Souverain-Pontife. Cette adresse, transcrite dans un magnifique album et suivie des adhésions de 1,700 congréganistes, a été présentée à Sa Sainteté par la secrétaire générale du quartier Borgo.

Le Saint-Père a répondu en exposant à grands traits la mission de la femme dans la société chrétienne, mission de charité et d'apostolat par la prière, par le bon exemple et par le dévouement aux œuvres de miséricorde. Aux plus jeunes conviennent surtout la modestie, la vie simple et immaculée; aux plus âgées, la force pour persuader et ramener au bien les égarés, pour résister à toutes les séductions, à toutes les fausses doctrines et les bannir de l'intérieur des familles. « Vous opérez ces choses, a dit le Saint-Père, et votre exemple est comme un phare lumineux au milieu des ténèbres et de la corruption présentes. J'aime à ajouter à votre louange que, de nos jours, les femmes qui vous ressemblent se montrent plus ardentes pour le bien que ne le sont les hommes. »

Après avoir donné sa bénédiction à l'assistance, le Saint Père a voulu distribuer lui-même des médailles et autres objets de piété à toutes les personnes présentes, qui ont été ensuite autorisées à visiter, dans l'intérieur du Vatican, l'atelier de sculpture de M. le chevalier Jacometti, où était exposée la statue de saint Louis de Gonzague. Il est représenté debout et tendant la main à un enfant effrayé par l'aspect du dragon. Le saint présente à l'enfant le lis, symbole de la pureté, et un livre de méditations, indiquant la source à laquelle il faut puiser pour repousser les assauts de l'esprit infernal.

On annonce que S. Em. le cardinal Ferrieri vient d'être proposé à la direction de la Congrégation des Evêques et Réguliers, avec le titre de pro-préfet, en remplacement du cardinal

Bizzarri, qu'une attaque d'apoplexie a mis dans l'impossibilité de remplir les fonctions de sa charge. Pareillement, la charge de préfet de la Congrégation des Indulgences et des saintes reliques, qu'avait occupée jusqu'à présent le cardinal Ferrieri, vient d'être assignée à l'Eme Billio.

Lors de l'occupation du royaume des Deux-Siciles par Garibaldi, l'évêque d'Alife, Mgr Gennaro di Giacomo, se laissa aller aux idées italianissimes, et, depuis, il a accepté d'être nommé sénateur. Si regrettable que soit ce scandale, il n'y a pas lieu de s'en affliger outre mesure. Les révolutions amènent toujours de ces chutes d'astres. Mais Mgr di Giacomo n'a pas craint d'ajouter l'éclat à son scandale, et il a osé aller siéger à Rome. Le Pape n'a plus hésité alors à condamner énergiquement une telle conduite, et il l'a fait par la note suivante, communiquée à l'*Osservatore romano* :

« Mgr di Giacomo, ci-devant évêque d'Alife, est sénateur du royaume, et, en cette qualité toujours blâmable en sa personne, il a eu l'effronterie de mettre les pieds dans la Chambre des sénateurs, ici à Rome, sous les yeux du Souverain Pontife. Nous n'hésitons pas à publier ce qui est arrivé, afin que tous sachent que ce fait scandaleux est réproché par le Vatican et qu'il le sera par tous les hommes honnêtes, qui le désapprouveront d'autant plus, quand ils sauront que le sénateur ainsi nommé reçoit une aumône fort convenable du Pontife même. »

Le Pape a dû sévir avec encore plus de vigueur contre l'abbé Sylvestre Suszczynski, curé de Mogilno, dans l'archidiocèse de Gnesen. Ce malheureux a été déclaré suspens de tout exercice des ordres sacrés et du bénéfice paroissial, par décret du 31 décembre 1875, « pour avoir tenté le mariage par contrat civil et pour avoir adhéré à la secte qu'on appelle des vieux catholiques. » Un délai de soixante jours lui avait d'abord été accordé pour se séparer de la femme à laquelle il s'était uni et abjurer publiquement par écrit la susdite secte; mais il a laissé passer le terme sans rentrer en lui-même. Le Pape, voulant encore lui ménager la possibilité d'un retour, a donné ordre qu'on lui fit une nouvelle admonestation, et qu'on lui accordât un nouveau délai de quatre-vingt-dix jours, mais on le prévenant que, ce délai expiré inutilement, il serait, comme incorrigible, publiquement et nominativement dénoncé pour excommunié.

FRANCE. — Le concours annuel de dessin d'ornement des écoles gratuites de la ville de Paris a eu lieu le 11 février, à l'école des Beaux-Arts. Les écoles laïques avaient envoyé

30 candidats, les écoles congréganistes 7 seulement. Quatre prix et six accessits ont été décernés. Sur les quatre prix, 1 s élèves des frères en ont remporté trois, savoir les numéros 1, 3 et 4. Les accessits ont été partagés, trois ont été gagnés par les laïques et trois par les congréganistes. Mais il faut encore ajouter que le premier accessit a été gagné par ces derniers.

En apprenant ce résultat, la presse radicale a voulu renouveler le scandale qui a eu lieu à propos du concours pour l'admission à l'école polytechnique. On a accusé les élèves des frères de la *rue de la Roquette* d'avoir connu à l'avance le dessin du concours, et de l'avoir apporté pointillé sur des feuilles. Un professeur s'en serait aperçu, aurait fait une verte observation, et néanmoins le modèle n'aurait pas été changé.

On a répondu aux calomnieux : 1° que les élèves accusés n'ont remporté ni prix ni accessit, ce qui prouve assez qu'ils ne connaissaient pas le sujet et n'en avaient pas le pointillage ; 2° que le dessin à copier ne peut être connu avant le jour du concours, puisqu'il est choisi et donné dans la salle même du concours ; 3° que le papier sur lequel les élèves travaillaient porte l'estampille de la ville, et qu'il est distribué au moment où commence l'épreuve ; 4° que tout dessin exécuté sur un autre papier n'est pas accepté.

L'in vraisemblance était si manifeste que lesdits journaux n'ont pas insisté, mais il ne se sont pas non plus démentis, seront-ils poursuivis comme diffamateurs ? Il faut le désirer, car ils le méritent, et il n'y a pas d'autre moyen pour les empêcher de mordre. Qu'ils voudraient pouvoir invalider aussi les vainqueurs congréganistes des concours !

Une œuvre analogue à celle des *Vieux-Papiers* vient de se fonder à Marseille, sous le nom d'*Œuvre des vieux métaux*. Son but est d'aider les missionnaires d'Afrique dans leurs travaux au Sahara. « Rien de simple comme cette œuvre, dit M. l'abbé Payen d'Augery, de Marseille : chercher dans sa maison tout ce qui, sous une forme métallique, est devenu sans emploi, commençant par la feuille argentée qui recouvre la tablette de chocolat jusqu'au tuyau de plomb perforé de la chaumière ou du château, en passant par les innombrables variétés de vieilles lampes, chandeliers démodés, batterie de cuisine sans emploi, lits de fer, chenets boiteux, lustres rococo, suspensions brisées, convertis de table défraîchis, depuis le métal blanc jusqu'au modeste étain, pot à tabac, tabatière, boîte à thé, cuivre de toutes nuances et sous toutes les formes, bronzes artistiques endommagés, vieilles cloches et au

besoin vieux canons, sans oublier les vieux sols et les pièces démonétisées. Tels sont les éléments multiples de l'œuvre qui, comme on le voit, malgré son humble origine, est destinée à faire beaucoup de bien. » Des correspondants sont institués un peu partout ; l'œuvre ne peut manquer de réussir, pour peu que chacun veuille considérer l'excellence du but qu'elle poursuit.

Suisse. — Les scènes écœurantes que nous avons tant de fois racontées, à propos de l'installation des curés intrus, se renouvellent toutes les fois qu'une recrue nouvelle se présente. Grâce au vote de quelques individus, le gouvernement envoie ses policiers et ses gendarmes crocheter les portes des églises et des presbytères, malgré les protestations légales des maires et des curés, chasser par la force les curés légitimes et installer des apostats avec la protection des baionnettes. La dernière commune qui a reçu cet outrage est Bernex. Son curé, M. Broquet, est un des prêtres les plus éminents du clergé suisse ; il porte le titre de missionnaire apostolique et celui de chapelain de Sa Sainteté. L'église a été construite au moyen d'aumônes et consacrée par Mgr Mermillod, et le presbytère appartient à la fabrique. Le gouvernement en a disposé comme si c'était son bien et y a mis un de ces affreux renégats qu'on connaît. C'est un ex-vicaire lyonnais, nommé Vergoin, marié et père de famille.

Si peu difficile que soit le gouvernement pour le choix des intrus, celui de Thonex s'est trouvé au-dessous du quantum. Il se nommait Mansuy et était du diocèse de Verdun. De dégoûtantes histoires l'avaient fait suspendre par son évêque, et il était allé se cacher à Paris. Mais, là même, il fit parler de lui, jusque dans les journaux. Il était digne de la Suisse gouvernementale, il y alla et fut casé. Mais c'est alors que de terribles révélations forcèrent le pouvoir exécutif à chasser par la force celui qu'il avait installé par la force.

En même temps, le respectable curé de Versoix, M. Guillermin, était condamné à trois mois de prison, pour avoir soustrait aux spoliateurs de son église un certain nombre d'objets, qu'il avait lui-même achetés. Et comme il était détenu dans une prison où les condamnés sont un peu ménagés, on le transféra, pour exécuter la sentence, dans la prison où sont punis les malfaiteurs émérites. Il est vigoureusement soumis au régime des criminels. On lui a rasé les cheveux, imposé le costume des prisonniers et donné un numéro.

Mais n'oublions pas le dernier arrêté du conseil d'Etat de Genève. Aux termes de cet arrêté, il est interdit à tout prêtre catholique étranger à la Suisse de prêcher ou d'exercer le culte dans

le canton. C'étaient nos prêtres français de la frontière qu'on avait en vue, et qui vont exercer le saint ministère dans les paroisses suisses voisines, lorsque leurs curés sont emprisonnés ou exilés. Mais les deux premiers prêtres atteints sont deux citoyens anglais, M. Dorion, curé de Sainte-Anne d'Yamachiche (Canada), et M. Douville, professeur au séminaire de Nicolet (Canada). Ces messieurs s'étant présentés dans une église catholique de Genève pour dire la messe, leur fut donné connaissance de l'arrêté, et ils durent aller célébrer la messe dans une paroisse française de la frontière. Il ne manquèrent pas d'exprimer leur étonnement de trouver au terme d'un long voyage en Europe des vexations d'un caractère si étrange et si absurde. En vain essayait-on de leur faire comprendre que la Suisse est accidentellement victime d'une coterie affolée; à leurs yeux, rien n'excusait une si odieuse violation des lois de la civilisation et du droit des gens, et ils ont dû déposer une plainte entre les mains du consul anglais.

ALLEMAGNE. — Au milieu de la persécution qui ne cesse de sévir, les catholiques allemands s'occupent des travaux de l'esprit, comme s'ils étaient en pleine paix. L'association de Görres, qui a pour but de favoriser la vraie science, a tenu son premier congrès à Francfort-sur-Mein les 5 et 6 juin, sous la présidence de M. le chanoine Heinrich.

Dans sa magnifique allocution, le savant doyen de la cathédrale de Mayence, après avoir passé en revue l'histoire de la science catholique, a conclu que la fin de toute science, c'est la vérité; non pas telle ou telle vérité, mais la vérité suprême, dans laquelle nous connaissons toute vérité. C'est par le Verbe divin, a-t-il dit, et par son Eglise, que l'humanité est entrée en possession entière de la vérité surnaturelle. Les saints Pères ont élevé l'intelligence humaine à sa plus haute dignité. C'est dans ce sens que les scolastiques, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, ces deux géants du moyen âge, et tant d'autres après eux, ont coopéré aux grands travaux de l'esprit. La réforme du xvi^e siècle détacha malheureusement la science de l'Eglise et du Christianisme et en amena la dégradation, surtout en ce qui concerne les sciences exactes et historiques, qui finirent par rouler dans l'abîme du matérialisme et du positivisme. Voilà contre quoi l'association de Görres veut réagir, en prenant pour son principe fondamental qu'entre la vraie foi et la science véritable, il ne peut y avoir de contradiction, et que la lumière de la révélation est l'unique étoile conductrice qui puisse infailliblement diriger l'homme sur la mer orageuse des investigations humaines.

L'association compte présentement 778 membres. Le statut définitif en a été adopté, et l'on a choisi la ville de Bonn pour être le siège du comité administratif.

Quatre sections se sont constituées : l'une pour la philosophie, une autre pour l'histoire, une troisième pour les sciences naturelles et enfin une quatrième pour les sciences juridiques et sociales. Les présidents respectifs de ces sections sont des sommités scientifiques. Ce sont MM. le chanoine Haffner, de Mayence; le professeur Jansen, de Francfort; le professeur Heis, de Munster; et le chanoine Moufang, de Mayence.

Trois questions ont été mises au concours par l'association, qui accordera des prix de 1.500 et 800 mares : 1^o *Biographie de saint Boniface, apôtre de l'Allemagne*; 2^o *Histoire de la philosophie allemande depuis Kant jusqu'à nos jours*; 3^o *Biographie d'Albert le Grand*.

A propos de l'illustre maître de l'Ange de l'école, nous rappellerons que les évêques d'Allemagne ont fait des démarches auprès du Saint-Siège pour obtenir sa canonisation. La mise au concours de sa biographie n'est peut-être pas étrangère à cette pieuse entreprise.

L'organisation de cette société est pleine de promesses pour l'avenir. Dès ce moment, elle est une nouvelle preuve de la vitalité de l'Eglise d'Allemagne, et de l'inanité des efforts des persécuteurs pour l'abattre.

C'est ce qu'ont aussi prouvé les obsèques de Mgr Eberhardt, le vénérable évêque de Trèves, qui ont eu lieu le 3 juin. Deux cent quarante-vingt-quatorze ecclésiastiques y étaient accourus, pour renouveler sur la tombe du confesseur de la foi le serment de fidélité qu'ils avaient prêté entre ses mains. Ses restes mortels ont été déposés dans sa cathédrale, et on a mis dans son cercueil une plaque de plomb avec une inscription qui rappellera ses souffrances et ses travaux.

P. D'HAUTERIVE.





BV 4000 .S4
v.8 pt.1 SMC

Does Not Circulate

La Semaine du clerg .

AIP-1882 (arab)

